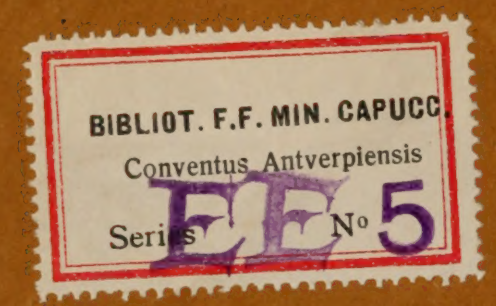



BIBLIOT. F.F. MIN. CAPUCC.
Conventus Antverpiensis
Series EE No 5

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

—

TOME VINGT-QUATRIÈME.

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE,

PAR

L'Abbé Rohrbacher,

Docteur en Théologie de l'Université catholique de Louvain,
Professeur au séminaire de Nancy, etc.

Ἀρχὴ πάντων ἐστὶν ἡ καθολικὴ καὶ ἁγία Ἐκκλησία.
Le commencement de toutes choses est la sainte Eglise catholique.
S. Epiphane, l. 1, c. 5, *contre les hérésies*.
Ubi Petrus, ibi Ecclesia.
Où est Pierre, là est l'Eglise.
S. Ambr. *In psalm.* 40, n. 30.

TOME VINGT-QUATRIÈME.
(An 1545-1605.)



LIÉGE,
IMPRIMERIE DE J.-G. LARDINOIS, ÉDITEUR,
Rue Vinave-d'Ile, N° 25-52.

1847

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

LIVRE QUATRE-VINGT-CINQUIÈME.

DE L'AN 1545 A L'AN 1564, CONCILE OECUMÉNIQUE DE TRENTE.

§ Ier.

Les dix premières sessions, de 1545 à 1549, sous le pape Paul III.

Ouverture du concile de Trente. Ce que c'est que le Pape. Ce qu'il a fait. Historiens du concile de Trente : Fra-Paolo et Pallavicin. Négociations de Clément VII pour l'ouverture du concile. Négociations plus heureuses de Paul III pour le même sujet. Discours préliminaire de Dominique Soto.

Le treize décembre 1545, le premier des légats, le cardinal del Monte, s'adressa aux Pères du concile, disant : A l'honneur et à la gloire de la sainte et indivisible Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, pour l'accroissement et l'exaltation de la foi et religion chrétienne, pour l'extirpation des hérésies, la paix et l'union de l'Eglise, la réformation du clergé et du peuple chrétien, et pour l'humiliation et l'extinction des ennemis du nom chrétien, vous plaît-il d'ordonner que le saint concile général de Trente soit commencé, et de déclarer que l'ouverture en est faite ? Ils répondirent : *Placet*, cela nous plaît. — Et comme la solennité de la naissance de notre Seigneur Jésus-Christ est proche, et qu'il se rencontre plusieurs autres fêtes de suite dans les derniers jours de l'année qui finit et les premiers de celle qui commence, trouvez-vous bon que la première session prochaine se tienne le jeudi d'après l'Epiphanie, qui sera le septième jour de janvier de l'année 1546 ? Ils répondirent : Nous le trouvons bon (1).

C'est ainsi que s'ouvrit le concile de Trente, sous la présidence des trois légats du pape Paul III : Jean-Marie del Monte, d'Arezzo, cardinal-évêque

(1) Labbe, t. 14, col. 733.

de Palestrine; Marcel Cervini, de Monte-Pulciano, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Croix; Reginald Polus, du sang royal d'Angleterre, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Marie in Cosmedin, et depuis légat en Angleterre et archevêque de Cantorbéry. Les deux premiers deviendront Papes sous le nom de Jules III et de Marcel II; le troisième était également digne de l'être, et plus d'une fois fut sur le point de le devenir.

A cette première séance, il y eut, en outre des cardinaux, quatre archevêques, vingt-deux évêques, cinq ou six généraux d'ordres, avec un grand nombre de docteurs, tant séculiers que réguliers. A eux seuls, les quatre archevêques représentaient les principales parties de l'Europe chrétienne. Olaüs Magnus, archevêque d'Upsal, exilé de son siége par l'hérésie triomphante, apportait au sein du concile les derniers soupirs de la Scandinavie catholique. Robert Wanschop, Ecossais, archevêque d'Armagh, primat d'Irlande, vient rendre témoignage à la foi ancienne que, plus fidèle et plus généreuse que la Scandinavie, la pauvre Irlande conservera intacte à travers les sanglantes persécutions de la puissante Angleterre pendant trois siècles. L'archevêque d'Aix en Provence est là pour professer la foi de saint Louis, que la France catholique conservera, malgré la dégénération des enfants de saint Louis, qui travailleront à la corrompre par leur politique et quelquefois par leur exemple, sans avoir ni assez d'esprit pour s'en apercevoir, ni assez de méchanceté pour le vouloir. C'est enfin Pierre Tagliava, Sicilien, archevêque de Palerme en Sicile, qui, avec plusieurs évêques italiens, représente l'Italie toujours fidèle et condamnant l'infidélité de la Grèce, de l'Asie-Mineure, de la Syrie et d'autres peuples situés sous la même latitude. L'Espagne, qui, ainsi que le Portugal, après avoir expulsé le mahométisme de la Péninsule, travaillait à porter la foi chrétienne dans le Nouveau-Monde, le Mexique, le Pérou, comme le Portugal dans le Brésil, l'Inde et le Japon; l'Espagne comparaissait à Trente, dès la première séance, dans la personne de plusieurs de ses évêques. Quant à l'Allemagne, pour la guérison de laquelle la chrétienté s'assemblait en concile, la partie saine y avait pour représentant le cardinal-évêque de Trente et le procureur de l'archevêque de Mayence : la partie malade y enverra aussi, non pour chercher le remède, mais pour communiquer la maladie au reste du corps, si elle pouvait.

Mais qu'est-ce donc que le Pape, pour que ses légats président aux états-généraux de l'humanité chrétienne? Nous l'avons vu dans tout le cours de cette histoire. Le Pape, c'est le vicaire de Jésus-Christ, le successeur de saint Pierre : c'est Pierre toujours vivant et toujours présidant dans son siége (1). Pierre, à qui le Fils du Dieu vivant a dit : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église, et les portes de l'enfer ne prévaudront

(1) Conc. calcéd.

pas contre elle ; et je te donnerai les clés du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux. Et encore : Simon, j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point ; lors donc que tu seras converti, confirme tes frères. Et enfin : Pais mes agneaux, pais mes brebis. Pierre qui, suivant saint Chrysostôme, aurait pu, lui seul, choisir un apôtre à la place de Judas, comme étant celui sous la main duquel tous les autres ont été placés (1). Pierre, qui paraît le premier en toutes manières : le premier à confesser la foi ; le premier dans l'obligation d'exercer l'amour ; le premier de tous les apôtres qui vit Jésus-Christ ressuscité des morts, comme il en devait être le premier témoin devant tout le peuple ; le premier quand il fallut remplir le nombre des apôtres ; le premier qui confirma la foi par un miracle ; le premier à convertir les Juifs ; le premier à recevoir les Gentils ; le premier partout (2). Pierre, la source unique de la juridiction spirituelle ; car, dit Tertullien, le Seigneur a donné les clés à Pierre, et par lui à l'Eglise (3). Et saint Optat de Milève : Saint Pierre a reçu seul les clés du royaume des cieux, pour les communiquer aux autres (4). Et saint Grégoire de Nysse : Jésus-Christ a donné par Pierre aux évêques les clés du royaume céleste (5). Et saint Léon : Tout ce que Jésus-Christ a donné aux autres évêques, il le leur a donné par Pierre (6). Et saint Césaire d'Arles, qui écrit au saint pape Symmaque : Puisque l'épiscopat prend son origine dans la personne de l'apôtre saint Pierre, il faut que votre Sainteté, par ses sages décisions, apprenne clairement aux églises particulières les règles qu'elles doivent observer (7).

Aussi, comme l'observe le savant Thomassin, les priviléges dont jouissaient les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche n'étaient-ils qu'un réjaillissement de la primauté céleste dont Jésus-Christ honora saint Pierre (8). Et de fait, dès l'an 494, le pape saint Gélase disait avec le concile de Rome : L'Eglise romaine, sans rides et sans tache, est donc le premier et le principal siége de saint Pierre. Le second est le siége d'Alexandrie, consacré au nom de Pierre par saint Marc, son disciple et son évangéliste, qu'il envoya en Egypte, où, après avoir prêché la parole de vérité, il consomma son glorieux martyre. Le troisième siége, établi à Antioche, tient aussi un rang honorable, à cause du nom du même apôtre qui habita dans cette ville avant de venir à Rome, et parce que c'est en ce lieu que prit naissance le nom du nouveau peuple des chrétiens (9). Saint Léon avait dit la même chose auparavant (10). Saint Grégoire dira de même après : Quoiqu'il y ait eu plu-

(1) Homél. 3, *in act.*, n. 2 et 3. — (2) Bossuet. *Sermon sur l'unité de l'Eglise.* — (3) Scorpiac., n. 10. — (4) L. 7, *contra Parmen.*, n. 3. — (5) T. 3, p. 314. — (6) *Sermo IV, in ann. assumpt.*, c. 2. — (7) Labbe. *Concil.*, t. 4, col. 1294. — (8) Thomassin. *Discipline*, t. 1, *pars* 1, l. 1. c. 13, n. 4. — (9) Labbe, t. 4, col. 1262. — (10) *Epist.* 104, *ad Anatol.*

sieurs apôtres, il n'y a pourtant qu'un seul d'entre eux, placé en trois lieux différents, qui ait eu autorité sur les autres siéges. Saint Pierre a élevé au premier rang celui où il daigna se fixer et terminer sa vie mortelle. C'est lui qui a illustré le siége où il envoya l'évangéliste son disciple; c'est encore lui qui établit le siége qu'il devait abandonner après l'avoir occupé sept ans: ce n'est ainsi qu'un seul et même siége (1). Nous avons vu le pape saint Nicolas tenir le même langage dans sa réponse aux Bulgares (2). Nil, archimandrite grec, dira de même : Pierre, le premier des apôtres, après avoir rempli, tant par lui-même que par ceux qu'il institua à sa place, les fonctions d'évêque dans les principales villes de deux parties du monde, l'Asie et l'Europe, résolut aussi d'en créer un pour la troisième partie, je veux dire pour la Libye. C'est pourquoi il envoya de Rome en Egypte l'évangéliste saint Marc, qui fonda dans Alexandrie, capitale de cette contrée, une église qui éclaira toute la Libye. En parcourant l'univers et en prêchant l'évangile, les autres apôtres établissaient des évêques dans toutes les villes où ils passaient; mais les trois que nous venons de nommer possédèrent la primauté sur toutes les autres, savoir : l'évêque d'Antioche, en Asie et dans tout l'Orient; l'évêque de Rome, en Europe, c'est-à-dire en Occident; et dans la Libye, l'évêque d'Alexandrie, qui commandait à toute la Palestine, dont Jérusalem fait partie (3).

D'où l'on peut conclure que tous les évêques, même ceux créés par les apôtres, furent soumis dès le commencement à la juridiction des trois grands siéges, à qui saint Pierre communiqua la totalité ou une partie de sa primauté; que Thomassin a bien raison de dire que toutes les prérogatives des patriarches d'Alexandrie et d'Antioche ne sont qu'un rejaillissement de la primauté divine de saint Pierre.

Les faits de l'histoire répondent aux conséquences des principes. Nous avons vu le Pape confirmer, déposer, rétablir les patriarches et les autres évêques, tant en Orient qu'en Occident. Dans le même temps, dit Socrate, c'était au quatrième siècle, Paul de Constantinople, Asclépas de Gaze, Marcel d'Ancyre et Lucius d'Andrinople, chargés chacun de différentes accusations et chassés de leurs églises, se rendirent dans la ville de Rome. Ayant instruit Jules de ce qui les concernait, celui-ci, selon la prérogative de l'Eglise romaine, les munit de lettres où il s'exprimait avec une grande autorité, et les renvoya en Orient, après avoir rendu à chacun d'eux son siége et blâmé fortement ceux qui avaient eu la témérité de les déposer. Etant donc partis de Rome, et appuyés sur les rescrits de l'évêque Jules, ils reprirent possession de leurs églises et envoyèrent les lettres à qui elles étaient adressées (4). Sozomène, qui confirme pleinement le récit de Socrate,

(1) L. 7, *epist.* 40. — (2) Labbe, t. 8, col. 545. — (3) *Apud Leo Allat.*, *de Eccl.*, etc., l. 2, c. 2, n. 9. — (4) Socr., l. 2, c. 15.

ajoute que le Pape remit ces évêques dans leurs siéges, « parce que le soin de l'Eglise universelle lui appartient en vertu de la dignité de son trône (1). » Donc, de l'aveu des Grecs, c'est à raison de sa primauté que le Pape dépose ou rétablit les évêques. Ces deux auteurs, ainsi qu'Epiphane dans son histoire tripartite, vont encore plus loin : ils ne balancent point à déclarer nul tout ce qui avait été fait dans un concile d'Antioche, « parce que la règle ecclésiastique défend de rien décider, de s'assembler en concile et de faire aucun canon sans le consentement de l'évêque de Rome (2). »

Voilà donc ce qu'est le Pape. Tel il se montre dans les conciles généraux. Nous avons vu, en 225, le premier concile œcuménique de Nicée présidé par les légats et confirmé par l'autorité du pape saint Sylvestre (3). Le concile œcuménique d'Ephèse est présidé par saint Cyrille d'Alexandrie, au nom et par l'ordre du pape saint Célestin, et pour exécuter la sentence déjà prononcée par le Pape. Ce concile dit solennellement : Contraints par les saints canons et par la lettre de notre saint père et coministre Célestin, évêque de l'Eglise romaine, nous en sommes venus, par nécessité, à cette lugubre sentence : Notre Seigneur Jésus-Christ, que Nestorius a blasphémé, a défini par ce très-saint concile, qu'il est privé de toute dignité épiscopale et retranché de toute assemblée ecclésiastique (4). Le concile œcuménique de Calcédoine, présidé par les légats du Pape, s'écrie : Pierre a parlé par Léon. Il demande au Pape l'approbation de ses actes : Saint Léon approuve ce qu'a fait le concile touchant la doctrine, mais il casse ce qu'il a tenté de faire pour favoriser l'ambition de l'évêque de Constantinople (5). En 519, tous les évêques d'Orient, au nombre d'environ deux mille cinq cents, souscrivent au formulaire du pape saint Hormisda; y reconnaissent que, conformément à la promesse du Seigneur, la religion catholique est toujours demeurée inviolable dans la chaire apostolique; que dans cette chaire réside la vraie et entière solidité de la religion chrétienne; et ils promettent de ne point réciter dans les saints mystères les noms de ceux qui sont séparés de la communion de l'Eglise catholique, c'est-à-dire qui ne sont pas d'accord avec le Siége apostolique en toutes choses. Ce formulaire sert de règle dans les siècles suivants : il est consacré par le huitième concile œcuménique en 869, nul chrétien ne peut le rejeter (6). Enfin, vers le milieu du quinzième siècle, dans le concile œcuménique de Florence, les métropolitains de Grèce, de Trébisonde, d'Ibérie et de Russie, ainsi que les députés de l'Arménie, de l'Ethiopie et des autres chrétiens d'Orient, disent avec le pape Eugène IV : Nous définissons encore que le Saint-Siége apostolique et le Pontife romain est le successeur du bienheureux Pierre,

(1) Sozom, l. 3, c. 8. — (2) Socr., l. 2, c. 17. – Sozom., l. 3. c. 10. *Hist. tripart.*, l. 4, c. 9. — (3) T. 6 de cette histoire. — (4) T. 8. — (5) T. 8. — (6) *Ibid.*

prince des apôtres, qu'il est le véritable vicaire du Christ et le chef de toute l'Eglise, le Père et le docteur de tous les chrétiens : qu'à lui a été donnée, par notre Seigneur Jésus-Christ, dans le bienheureux Pierre, une pleine puissance de paître, de régir et de gouverner l'Eglise universelle, comme cela est aussi contenu dans les actes des conciles œcuméniques et dans les saints canons (1).

Voilà ce qu'est le Pape, d'après les conciles généraux. Maintenant, qu'a-t-il fait?

C'est saint Pierre, le premier Pape, qui, à la première Pentecôte chrétienne, promulgue l'Eglise catholique; c'est saint Pierre qui y reçoit d'abord les Juifs, ensuite les Gentils, et fixe enfin son siége à Rome, la capitale de l'Occident et du monde, afin que dans l'univers entier il n'y ait qu'un troupeau et un pasteur. De là il envoie en Egypte, en Afrique, en Espagne, en Gaule, pour amener à l'unité chrétienne toutes ces nations. C'est le pape saint Grégoire qui, par son ami saint Léandre, convertit la nation des Visigoths; par son ami saint Augustin, celle des Anglais; par lui-même, celle des Lombards. C'est le Pape, Zacharie, Grégoire II et III, qui, par saint Boniface, convertit et civilise l'Allemagne; c'est le Pape, Grégoire IV, qui, par saint Anscaire et d'autres, porte la lumière de l'évangile non-seulement dans la Scandinavie, mais jusque dans l'Islande et le Groenland. Cette évangélisation universelle, les Papes ne la discontinuent pas. Dans les treizième et quatorzième siècles, nous les avons vus envoyer des prédicateurs apostoliques chez tous les peuples du Nord et du Midi, de l'Occident et de l'Orient, chez les Maures, les Arabes, les Ethiopiens, les Tartares, les Indiens, les Chinois; établir un archevêque catholique dans la capitale de la Chine, entretenir une correspondance amicale avec l'empereur des Chinois et des Tartares. Nous les voyons, dans le quinzième et le seizième, envoyer dans le Nouveau-Monde à la conversion du Mexique, du Pérou, du Brésil, ainsi que d'autres nations; plus loin, à la conversion de l'Inde, du Japon et de la Chine; réalisant ainsi de plus en plus cette grande pensée : Un Dieu, une foi, une Eglise, un troupeau, un pasteur.

Et lorsque les schismes et les hérésies s'efforceront de rompre cette grande unité de l'Eglise et du monde, toujours c'est le Pape qui s'oppose à leurs efforts impies, toujours est-ce de Rome que leur vient le coup mortel. Et lorsque le mahométisme s'avancera pour exterminer par le fer et le feu l'humanité chrétienne, ce sont les Papes, et les Papes seuls, qui sauvent l'humanité chrétienne et le monde avec elle, en la réveillant sans cesse, en la réunissant sous un même étendard, pour la défense commune de sa liberté et de son existence même.

(1) T. 21.

Et lorsque des rois ou empereurs chrétiens, aveuglés par des passions et des conseillers coupables, prétendront se faire pontifes comme Mahomet, ou même dieux comme Néron, et devenir la loi et le propriétaire unique de l'univers, ce sont les Papes, et les Papes seuls, qui s'opposeront avec force et constance à cette invasion du despotisme universel et maintiendront la juste liberté et indépendance des peuples chrétiens, sous la loi de Dieu interprêtée par l'Eglise. Voilà comme les Papes sauveront l'Europe et le monde, sauf à être calomniés, pendant des siècles, de leurs immenses bienfaits.

Et c'est pour conserver à l'humanité ces biens déjà faits et y en ajouter d'autres, que les Papes convoquent le concile de Trente. Depuis des siècles, les successeurs dégénérés de Charlemagne et de saint Louis, au lieu de Dieu et de son Eglise, ne voient plus qu'eux-mêmes et leur famille. Chacun dit dans son cœur: L'état, c'est moi; l'Europe, c'est moi; le monde, c'est moi; le tout, c'est moi : mon intérêt, c'est la loi suprême; pour y parvenir, tous les moyens sont bons. Telle est la politique moderne, qui est déjà vieille; car c'est le langage de l'antique Babylone, qui depuis des siècles gît dans la poussière. Machiavel a mis cette politique en théorie. Luther l'a étendue des princes à tous les particuliers. Chaque protestant dit dans son cœur : L'Eglise, c'est moi; l'Ecriture, c'est moi; le peuple, c'est moi; la raison, c'est moi ; je suis la règle et le juge suprême de tout, et il n'y en a point d'autre. La plupart des princes d'Allemagne et du Nord, croyant en profiter pour eux seuls, applaudissent à ces principes d'anarchie universelle: le roi d'Angleterre, après les avoir combattus, finit par les adopter, pour satisfaire ses impures convoitises. Ceux à qui Dieu fait la grâce de conserver la foi et le bon sens, François Ier et Charles-Quint, au lieu d'unir leurs efforts pour réprimer l'anarchie au dedans de l'Europe, repousser le Turc au dehors, porter la gloire de leur nom avec la civilisation chrétienne en Afrique, en Amérique, aux Indes, au Japon, à la Chine, dont la Providence leur ouvre le chemin, comme pour leur dire : Allez, nobles rivaux, lutter glorieusement ensemble à qui fera pour Dieu et l'humanité des choses plus belles et plus grandes; François Ier et Charles-Quint ne s'accordent que pour se contrarier, souvent d'une manière basse et ignoble. Le roi très-chrétien, le fils aîné de l'Eglise, s'allie avec les hérétiques d'Allemagne contre les catholiques; il s'allie avec le Turc, avec le mahométan, contre les chrétiens, pour lui livrer l'Italie et Rome; Rome déjà saccagée par l'armée de Charles-Quint, qui rançonne le Pape comme aurait fait un chef de corsaires. Et c'est avec ces deux princes que les Papes sont obligés de s'entendre pour remédier aux maux de l'Eglise et du monde. Ce n'était pas chose facile : quand l'un voulait, l'autre ne voulait pas, ou voulait d'une autre manière. On le voit en particulier pour la convocation et la tenue du concile de Trente.

Quant aux historiens de ce concile, il y en a deux principaux : Fra-Paolo et le cardinal Pallavicin.

Pierre Sarpi naquit à Venise en 1552, embrassa l'ordre des Servites en 1565, et changea son nom de baptême en celui de Paul : dès lors on ne l'appelait plus que *Fra-Paolo*, c'est-à-dire frère Paul. Il fut théologien consulteur de la république de Venise, dans ses démêlés avec le pape Paul V. On le consulta même sur des matières d'état. Et l'opinion qu'il donna pour garantir la stabilité du gouvernement, dit Lanjuinais, est un monument du plus odieux machiavélisme; et Daru, dans son histoire de Venise, l'appelle un chef-d'œuvre d'insolence et de conceptions non moins scélérates que tyranniques (1). Cet esprit paraît surtout dans les *Conseils politiques adressés à la noblesse de Venise.* Voici quelques-unes des maximes de Fra-Paolo : « Dans les querelles entre les nobles, châtier le moins puissant; entre un noble et un sujet, donner toujours raison au noble; dans la justice civile, on peut garder une impartialité parfaite. — Traiter les Grecs comme des animaux féroces; du pain et le bâton, voilà ce qu'il leur faut : gardons l'humanité pour une meilleure occasion. — S'il se trouve dans les provinces quelques chefs de parti, il faut les exterminer sous un prétexte quelconque, mais en évitant de recourir à la justice ordinaire. Que le poison fasse l'office de bourreau; cela est moins odieux et beaucoup plus profitable (2). » Tel était Fra-Paolo, qui fit une histoire du concile de Trente, publiée pour la première fois à Londres en 1619. Il en avait donné le manuscrit à Marc-Antoine de Dominis, lorsque ce dernier allait apostasier dans la capitale de l'Angleterre. Cette édition, publiée sous le nom de *Pietro Soave Polano*, anagramme de *Paolo Sarpi Veneto*, fut reçue avec applaudissement dans tous les états protestants, et le livre fut bientôt traduit en diverses langues.

Quant au jugement des catholiques, voici ce que dit Bossuet, en réfutant les histoires ou historiettes de l'évêque anglican, Burnet. « On se doit donc bien garder de croire notre historien en ce qu'il prononce touchant ce concile (de Trente) sur la foi de Fra-Paolo, qui n'en est pas tant l'historien que l'ennemi déclaré. M. Burnet fait semblant de croire que cet auteur doit être pour les catholiques au-dessus de tout reproche, parce qu'il est *de leur parti;* et c'est le commun artifice de tous les protestants. Mais ils savent bien en leur conscience que ce Fra-Paolo, qui faisait semblant d'être des nôtres, n'était en effet qu'un protestant habillé en moine. Personne ne le connaît mieux que M. Burnet qui nous le vante. Lui qui le donne dans son histoire de la réformation pour un auteur *de notre parti*, nous le fait voir dans un autre livre qu'on vient de traduire en notre langue, comme un protestant caché qui regardait *la liturgie anglicane comme son modèle;* qui, à l'occasion des troubles arrivés entre Paul V et la république de Venise, ne travaillait qu'à porter cette république *à une entière séparation, non-seulement de la cour, mais encore de l'église de Rome; qui se croyait dans*

(1) *Biographie univ.*, t. 40, art. Sarpi. — (2) Daru. *Hist. de Venise*, l. 29, à la fin.

une église corrompue et dans une communion idolâtre, où il ne laissait pas de demeurer; qui écoutait *les confessions, qui disait la messe, et adoucissait les reproches de sa conscience en omettant une grande partie du canon, et en gardant le silence dans les parties de l'office qui étaient contre sa conscience.* Voilà ce qu'écrit M. Burnet dans sa vie de Guillaume Bedell, évêque protestant de Kilmore en Irlande, qui s'était trouvé à Venise dans le temps du démêlé, et à qui Fra-Paolo avait ouvert son cœur. Je n'ai pas besoin de parler des lettres de cet auteur, toutes protestantes, qu'on avait dans toutes les bibliothèques, et que Genève a enfin rendues publiques. Je ne parle à M. Burnet que de ce qu'il écrivait lui-même, pendant qu'il comptait parmi nos auteurs *Fra-Paolo*, protestant sous un froc, qui disait la messe sans y croire, et qui demeurait dans une église dont le culte lui paraissait une idolâtrie (1). » Voilà ce que Bossuet dit de ce protestant travesti en moine.

Les apologistes du calviniste encapuchonné ont crié à la calomnie, se sont inscrits en faux contre les assertions de Burnet, de Bedell, de Bayle, de Le Conreyer, etc. Ils ont nié l'authenticité des lettres imprimées, et de quelques-uns des ouvrages publiés sous son nom. Malheureusement pour sa mémoire, l'examen des archives secrètes de Venise, dont M. Daru a eu communication, et d'autres découvertes récentes n'ont que trop confirmé les assertions de Bossuet. Un écrivain protestant, Lebret, nous apprend qu'en 1609, Jean-Baptiste Linck, agent de l'électeur palatin, eut une entrevue avec Fra-Paolo, qui, avec Fra-Fulgence, son confrère, dirigeait une association secrète de plus de mille personnes, dont trois cents patriciens des premières familles, dans le but d'établir le protestantisme à Venise. Ils attendaient, pour éclater, que la réforme se fût introduite dans les provinces allemandes limitrophes du territoire de la république. Un fait analogue, publié depuis long-temps, mais dont les apologistes de Sarpi se sont bien gardés de parler, confirme la même chose. Un ministre de Genève écrivait à un calviniste de Paris que « l'on ne tarderait pas à recueillir les fruits des peines que Fra-Paolo et Fra-Fulgenzio prenaient pour introduire la réforme à Venise, où le doge et plusieurs sénateurs avaient déjà ouvert les yeux à la *vérité*, etc. » La lettre, interceptée par Henri IV, fut envoyée à Champigny, ambassadeur de France à Venise, qui en communiqua la copie d'abord à quelques-uns des principaux sénateurs, et ensuite au sénat assemblé, après en avoir retranché, par ménagement, le nom du doge. Le cardinal Ubaldin raconte que cette lecture fit pâlir un des sénateurs : un autre avança que la lettre avait été fabriquée par les Jésuites; mais le sénat, méprisant cette imputation, remercia le roi de son avis, défendit à Fra-Fulgenzio de prêcher davantage, et prescrivit à Fra-Paolo de mieux s'observer à l'avenir. On voit, par ces lettres, qu'il priait Casaubon de lui mé-

(1) *Variat.*, l. 7, n. 109.

nager un asile en Angleterre, au cas qu'il se vît forcé de quitter l'Italie (1).

L'histoire du concile de Trente par Fra-Paolo excita une réclamation générale parmi les catholiques. Mis à l'index avec les qualifications les plus fortes, il fut réfuté, à Venise même, par Philippe Quarli. Mais il fut mieux réfuté encore par l'histoire authentique du même concile, publiée, l'an 1655, sur les pièces originales, conservées aux archives du château Saint-Ange, et qui valut le chapeau de cardinal à son auteur, le jésuite Pallavicin, né à Rome en 1607, d'une des premières familles de cette ville. On y trouve, à la fin, l'énumération de trois cent soixante-un points de faits, sur lesquels Sarpi est convaincu d'avoir altéré ou dénaturé la vérité, indépendamment d'une multitude d'autres *erreurs* qui ne sont pas susceptibles d'être articulées en peu de lignes, mais qui résultent de l'ensemble de son discours : il suffit de lire cette longue liste, à chaque article de laquelle on indique les preuves justificatives, pour s'assurer qu'il n'est point vrai que ces *erreurs* ne portent que sur des objets de peu d'importance, comme affectent de le dire les apologistes de Fra-Paolo (2). L'histoire de Pallavicin, publiée récemment en français par Migne, aidera singulièrement à redresser les innombrables faussetés qui se propagent dans les histoires modernes, comme autant d'échos de l'apostat Sarpi.

Ce dernier suppose que le pape Clément VII recula de convoquer un concile, parce qu'il craignait qu'on ne l'y déposât à cause de l'illégitimité de sa naissance et puis de son entrée simoniaque dans la papauté. Pallavicin fait voir que tout ceci est un rêve. Lorsque Clément VII, encore Jules de Médicis, dut être élevé au cardinalat, la légitimité de sa naissance fut prouvée juridiquement par un acte de mariage clandestin contracté entre son père Julien et sa mère Fioretta. Nous avons vu que son père fut assassiné soudainement dans une église de Florence. D'ailleurs Sarpi avoue lui-même qu'aucune loi n'exige pour la validité de l'élection du Pape que sa naissance soit légitime. Quant à la simonie, jamais elle n'a été reprochée à Clément VII par aucun de ses ennemis, et il en a eu de très-violents, tel que le cardinal Pompée Colonne, qui, excommunié et dégradé comme rebelle, fut cause du sac de Rome par le connétable de Bourbon, et de la captivité du pontife (3).

Ce qui de prime abord fit hésiter Clément VII à convoquer un concile œcuménique, c'est que les principaux souverains de l'Europe étaient en guerre les uns contre les autres ; c'est qu'il y avait à craindre que le mauvais esprit de Bâle ne se réveillât et ne vînt empirer le mal, bien loin de le guérir ; c'est que les protestants voulaient en effet que le Pape parût au concile, non plus comme chef de l'Eglise, mais comme simple évêque : ce

(1) *Biographie univ.*, art. Sarpi. — (2) *Ibid.* — (3) Pallavicin. *Hist. du concile de Trente*, l. 2, c 10.

qui était se faire protestant avec eux. Autant vaudrait dire à un homme : Vous souffrez d'un certain mal d'oreille, le remède est facile; permettez-moi, une seule petite fois, de vous amputer la tête d'entre les épaules pour vous l'attacher au dos, et tout sera dit. — On ne saurait croire combien d'auteurs, surtout modernes, trouvent cette opération toute simple : Fra-Paolo était de ce nombre.

En 1530, de la diète d'Augsbourg, où les protestants présentèrent leur fameuse confession, Charles-Quint pria le Pape, même de la part des protestants, d'indiquer le concile général, ainsi que la ville où il devait se réunir. Les protestants déclaraient vouloir s'y soumettre, et, en attendant, renoncer à leurs erreurs. Fra-Paolo suppose que Clément VII fit tout son possible pour éluder la demande. Or, nous avons la lettre autographe de ce Pape à l'empereur; il y expose d'abord les inconvénients que certains cardinaux trouvaient à l'assemblée d'un concile dans les circonstances présentes; lui, cependant, rassuré par la prudence et la fermeté de l'empereur, consent à cette assemblée et propose comme lieu le plus convenable la ville de Rome, ou bien Bologne, Plaisance et Mantoue. Dans ses réponses à cette lettre et à d'autres, l'empereur reconnaît que les inconvénients et les difficultés étaient très-graves; il en avait délibéré par lettres avec son frère, le roi des Romains, et les autres princes catholiques; tous ils persistaient néanmoins à croire que le concile était le remède unique et nécessaire pour la guérison de pareilles plaies : afin de lever les obstacles indiqués, il avait écrit au roi de France. Il finit par exposer au Pape le grave danger de tout retard, « n'ayant d'autre but, disait-il, que d'engager sa Sainteté, comme chef de l'Eglise chrétienne, auquel nous devons tous l'obéissance et la soumission, à prendre le parti qui assurera le mieux la gloire de notre souverain maître, la guérison des maux de la chrétienté, la conservation de notre sainte mère l'Eglise et du Siége apostolique. Sa Sainteté doit être assurée d'ailleurs que, pour l'heureuse issue du concile, l'empereur et le sérénissime roi, son frère, mettront à son service et leurs personnes et leurs états, comme il lui en a fait l'offre pour sa part, et comme il espère que le feront les autres rois et princes chrétiens, dès qu'ils auront connaissance de sa détermination. » En conséquence de ces négociations, il y eut, le vingt-huit novembre 1530, un consistoire où il fut décidé d'un consentement unanime, et par le Pape et par chacun des cardinaux, que le concile aurait lieu; quant au siége du concile et aux autres circonstances, le tout fut remis à la prudence du Pape, qui déléguerait pour cette affaire une congrégation spéciale. Ainsi Clément VII coupa court à tout délai en ce qui le concernait, et, le premier décembre, il adressa un bref conçu en termes uniformes à tous les princes chrétiens (1).

(1) Pallavic., l. 3, c. 5.

L'année suivante 1531, les affaires politiques se brouillèrent : l'empereur se vit menacé et par la ligue protestante de Smalcalde et par le Turc, excités l'une et l'autre par le roi de France. Le concile dut être différé. L'an 1532, nouvelle conférence à ce sujet entre l'empereur et le Pape, qui écrivit à tous les princes chrétiens pour convenir du temps et du lieu où le concile s'assemblerait. Ses lettres sont de janvier 1533.

Clément VII négociait encore cette grande affaire, quand il mourut le vingt-cinq septembre 1534. Paul III, qui lui succéda le treize octobre suivant, s'occupa sans retard et sans relâche du concile œcuménique et de la pacification entre les princes chrétiens, notamment l'empereur et le roi de France. Ce fut pour les réconcilier qu'il fit le voyage de Nice en Provence; car cette pacification était un préliminaire indispensable pour que le concile pût s'assembler. Dès les premiers jours de son pontificat, il nomma une commission de cardinaux et d'autres prélats recommandables pour travailler à la réformation de la cour romaine. Il se hâta aussi d'envoyer partout des lettres et des nonces pour presser, de concert avec les princes, la réunion du concile. Le quatre juin 1536, après une entrevue avec l'empereur, à Rome, il indique le concile à Mantoue pour le vingt-trois mai de l'année suivante, et envoie partout des légats, des nonces et des lettres pour notifier cette convocation et procurer la paix entre les princes. Le duc de Mantoue ayant fait des difficultés, le Pape prorogea le concile, et puis le convoqua dans la ville de Vicence par sa bulle du huit octobre 1537. La guerre avait recommencé entre Charles-Quint et François Ier, lequel appelait les Turcs pour leur livrer l'Italie et Rome. Ce fut alors que le Pape fit le voyage de Nice. A la demande de ces deux princes, il prorogea le concile de Vicence, où il avait déjà envoyé ses légats. Enfin, le vingt-deux mai 1542, après bien des négociations et avec les princes et avec les diètes d'Allemagne, le pape Paul III convoqua le concile dans la ville de Trente. Mais il fallut encore le suspendre, à cause des guerres entre l'empereur et le roi de France. La paix s'étant rétablie entre ces deux souverains, le Pape, par sa bulle du dix-neuf novembre 1544, convoqua de nouveau le concile de Trente pour le dimanche *Lœtare*, [illegible]trième du carême, quinze mars de l'année suivante 1545. De nouveaux [illegible]dents, de nouveaux obstacles en firent différer l'ouverture jusqu'au treize décembre de la même année.

Avant ce jour, il y eut plusieurs réunions préparatoires. Le premier dimanche de l'Avent, vingt-neuf novembre, Dominique Soto, célèbre Dominicain d'Espagne, prêcha devant les Pères du concile sur l'évangile du jour, qui au romain est du jugement dernier. Ce jugement, dit-il en substance, est un concile vraiment universel, mais qui n'éprouvera point les délais, les obstacles de celui de Trente. La terre rendra les morts à la vie ; les cieux s'arrêteront dans leur course, et viendront tremblants, non pour rendre compte, mais pour rendre témoignage. Excepté les anges,

l'homme seul rendra compte de ses actions, parce que seul il a reçu le libre arbitre, étant fait à l'image de Dieu et pour commander à la terre. C'est en vain que des novateurs voudraient effacer en nous cette ressemblance divine, et nous réduire, sans libre arbitre, à la condition des brutes. Mais, révérendissimes Pères, avez-vous bien pensé à ce jugement formidable? Dieu vous y demandera compte de son Fils, de sa doctrine, de son Eglise. En quel état est cette Eglise, pour laquelle Jésus-Christ est mort? N'y voit-on pas comme des signes avant-coureurs du jugement dernier? le soleil, la puissance spirituelle, ne donnant plus sa lumière; la lune, la puissance temporelle, tournée en sang par des guerres interminables; les étoiles, les saints, jetés par terre dans leurs images et foulés aux pieds? Ne voyons-nous pas, sous bien des rapports, cette apostasie, cette grande défection prédite par l'apôtre? Il est donc l'heure de nous réveiller de notre sommeil, et d'implorer la miséricorde de Dieu, afin de prévenir sa justice (1).

Séance d'ouverture du concile. Discours de l'évêque de Bitonto. Sermon de frère Antoine, Carme.

La séance d'ouverture du concile, treize décembre 1545, troisième dimanche de l'Avent, fut précédée d'un jour de jeûne, afin d'attirer les bénédictions du ciel sur les opérations de l'assemblée. Le jour même de l'ouverture, les trois légats, ainsi que les Pères, se revêtirent de leurs habits pontificaux dans l'église de la Trinité. Là, ayant chanté le *Veni Creator*, ils se mirent en procession. Devant marchaient les ordres religieux, ensuite les chapitres collégiaux et le reste du clergé; venaient ensuite les évêques, et enfin les légats suivis des ambassadeurs du roi des Romains. Ils se rendirent en cet ordre à la cathédrale, qui est dédiée à saint Vigile. Là, le premier légat, cardinal del Monte, officia solennellement, et accorda, au nom du Pape, à tous ceux qui étaient présents, une indulgence plénière, leur enjoignant de prier pour la paix et la concorde de l'Eglise.

A l'évangile, l'évêque de Bitonto, de l'ordre de Saint-François, fit le discours. Il prit pour texte le commencement de l'épître de ce même dimanche: Réjouissez-vous dans le Seigneur, mes pères, réjouissez-vous dans le Seigneur, mes frères, je le dis encore une fois, réjouissez-vous tous. Le sujet de cette grande joie, c'est l'ouverture du concile œcuménique, concile si long-temps attendu, si long-temps retardé par toutes sortes d'obstacles, concile cependant si nécessaire; car, encore un peu de temps, si Dieu n'avait conservé l'Eglise, le concile même n'en trouvait plus à qui porter secours. Concile nécessaire, la nature même nous l'enseigne dans le corps humain, où ce qu'un membre ne peut isolément, tous le peuvent par leur concert : en

(1) Labbe, t. 14, col. 980-989.

effet, la nature semble nous avoir donné deux mains, deux yeux et deux pieds, afin que ce petit monde, se réunissant comme en concile, puisse s'aider et se défendre; car la main lave la main, le pied soutien le pied, le côté droit affermit le côté gauche et réciproquement. Et qui ne sait que, dans le concile des Pères, les affaires les plus graves de l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique, se traitent avec plus de prudence, se définissent avec plus de maturité, s'approuvent avec plus de solennité, et sont acceptées plus volontiers par tous les peuples. Et ce n'est pas témérairement qu'il a été dit : La multitude des sages est la santé de l'univers (1); et encore : Là est le salut, où il y a beaucoup de conseils (2). Moïse ne porte ses lois que dans le concile de la synagogue, c'est en concile qu'il fait l'aspersion du sang de l'alliance : ce n'est qu'en concile que les apôtres élisent Mathias, les sept diacres, et dressent les premiers décrets du droit ecclésiastique. Et où le symbole des apôtres a-t-il été plus amplement expliqué et défendu, que dans les quatre conciles de Nicée, d'Ephèse, de Constantinople, de Calcédoine ? Où a-t-on fait le discernement des écritures canoniques, sinon dans les conciles de Laodicée et de Carthage ? Où a-t-on convaincu les hérétiques et condamné les hérésies, si ce n'est dans les conciles de Latran, de Constance, d'Antioche et de Vienne? Quand a-t-on mieux réformé les mœurs, tant du peuple et des princes que du clergé, sinon dans les conciles de Grégoire VII, Alexandre III, Urbain II? L'union des nations discordantes a-t-elle jamais été plus heureusement rétablie que dans les conciles de Latran et de Florence? La rage des Turcs a-t-elle jamais senti la puissance et le courage des chrétiens, comme dans le concile de Clermont, où trois cent mille hommes prirent la croix pour le rétablissement de Jérusalem? Longtemps les princes chrétiens, avec une fureur tyrannique, se sont insurgés contre la puissance de l'Eglise, devant qui ils auraient du fléchir le genou et courber la tête. N'est-ce pas dans les saints conciles qu'ils ont été déposés, frappés d'anathème, expulsés du royaume et de l'empire ? Autant en est-il des schismes, des conciliabules, des accusations injustes contre les Papes ; jamais on n'y a porté remède si facilement que par des conciles légitimes. La vertu des conciles est si grande, que les poëtes les introduisent parmi les dieux. Quant à Moïse, on y voit Dieu, lorsqu'il veut créer l'homme, cette merveille du monde, dire presque conciliairement : Faisons l'homme à notre image et ressemblance; et encore, lorsqu'il veut réprimer l'audace des géants : Venez, confondons leur langage, afin que nul n'entende la parole de son prochain.

Trois choses sont à considérer par le concile : la foi, les sacrements, la charité; la foi défigurée par l'hérésie, les sacrements foulés aux pieds par l'impiété, la charité anéantie par les schismes et les divisions. Tout cela

(1) Sap. 6. — (2) Prov 11.

réclame le secours des conciles. Mais, mes Pères, suivant le prophète, commencez par le sanctuaire de Dieu (1). Car c'est de là que sont partis tous les maux. Les Turcs, qui menacent continuellement nos têtes, ont pris des accroissements, non par leurs forces, mais par nos mœurs corrompues; ce ne sont pas tant des ennemis que le fléau de Dieu; ils nous attaquent, mais ce sont nos péchés qui nous abattent. Que nul de vous, mes pères et mes frères, ne s'irrite contre moi. Souvenez-vous que mieux vaut la blessure de qui aime que le baiser frauduleux de qui hait (2).

L'orateur fait l'éloge du pape Paul III, qui par ses soins avait procuré l'assemblée du concile; de l'empereur, du roi de France, du roi des Romains, du roi de Portugal, qui y donnaient les mains; des trois légats qui le présidaient. Qui donc, s'écrie-t-il, ne s'enfermerait volontiers dans l'enceinte de ce concile, comme dans le cheval de Troie, avec les princes de l'empire et de la religion? Certains critiques ont blâmé cette comparaison comme peu digne. Ces critiques ignoraient qu'elle est de l'Orateur romain, qui l'emploie jusqu'à deux fois, et que l'évêque de Bitonto ne fait que le copier, non-seulement pour la pensée, mais presque dans toutes ses expressions. Cicéron dit en effet dans le second livre de l'Orateur : De l'école d'Isocrate, comme du cheval de Troie, sont sortis des princes sans nombre. Enfin, dans sa seconde Philippique, il dit au sénat même : Je ne refuse pas de demeurer ici, comme dans le cheval de Troie, enfermé avec les premiers chefs de la république, au sein de cette auguste assemblée. — Ainsi le blâme retombe, non pas précisément sur l'évêque, mais sur ses ignorants critiques.— L'évêque finit sa harangue par conjurer les Pères de se rendre dignes par une sainte vie des grâces et des lumières dont ils avaient besoin (3).

Après le discours de l'évêque de Bitonto, le premier légat récita différentes prières selon le cérémonial, et bénit trois fois le concile entier. On chanta les litanies, on lut la dernière bulle de la convocation à Trente, et le bref qui était personnel aux légats. Lorsque tout fut terminé, le premier président, après une courte exhortation aux Pères, fit les questions, et le concile les réponses que nous avons déjà vues. Alors Hercule Séveroli, comme promoteur du concile, demanda que de tout ceci acte fût dressé. On chanta le *Te Deum :* après quoi tous les prélats se dépouillèrent de leurs habits pontificaux, et reparurent dans leur costume habituel; les présidents retournèrent à leurs logis, accompagnés des Pères et précédés de la croix.

Dans l'intervalle de la première session à la seconde, le quatrième dimanche de l'Avent, frère Antoine, de l'ordre des Carmes, prêcha devant les Pères du concile, sur l'évangile du jour, la prédication de saint Jean-

(1) Ezéch., 9. — (2) Prov. 27. — (3) Labbe, t. 14, col 990 et seqq. - Pallavicin, l. 5, c. 18.

Baptiste touchant l'approche du royaume de Dieu. Royaume attendu si long-temps, pour réparer la chute originelle de l'homme et détruire le règne du péché. La loi naturelle n'y suffisait point, obscurcie qu'elle est par les ténèbres de l'ignorance. La loi de Moïse fait connaître le mal, mais ne donne pas la grâce de l'éviter et de faire le bien. Cette grâce est un don de Jésus-Christ : elle nous affranchit de l'empire de la loi, non pour que nous puissions la violer, mais pour que nous l'accomplissions au fond de notre cœur, et que pour la gloire de Dieu nous fassions même plus que la loi n'exige. Loin de nous cette prétendue liberté évangélique, que quelques-uns mettent en avant pour pécher avec plus de liberté, et fouler aux pieds les vœux, le célibat, les prières, les jeûnes, les institutions de l'Eglise! Ces œuvres sont précisément les dignes fruits, les consolations, les délices de cette liberté chrétienne que nous procure la grâce : grâce qui n'est pas restreinte à une époque, mais a été communiquée et sous la loi de nature et sous la loi de Moïse; seulement, à la venue du Christ, elle se répand avec plus d'abondance, afin d'établir le royaume de Dieu par toute la terre, comme il est effectivement arrivé malgré les Juifs, malgré les philosophes, malgré les empereurs idolâtres. Mais, aujourd'hui, que voyons-nous? cet empire universel réduit à un coin de l'Europe, où il est agité en tout sens, comme une barque au milieu de la tempête. Mais déjà il me semble voir Jésus marchant sur les flots, et nous disant : Ayez confiance, c'est moi, ne craignez point. L'orateur exhorte les Pères, réunis au nom de Jésus, à tout faire pour la gloire de Jésus, sans aucune considération humaine (1).

Seconde session. Exhortation des légats. Décret sur la manière de vivre dans le concile. Deux oppositions à ce décret. Discussions sur le titre de *repésentant l'Eglise universelle*. On décide de traiter le dogme et la réforme à la fois.

Après plusieurs réunions particulières et une réunion ou congrégation générale, la seconde session se tint au jour indiqué, le sept janvier 1546. Jean Fonseca, évêque de Castellamare, chanta la messe solennelle, Coriolan Martiran, évêque de Saint-Marc, fit le discours. On dit bien vrai que la barque de Pierre peut être agitée, mais non submergée. On l'a vu bien des fois, mais jamais plus clairement que de nos jours. Emportée par les flots de nos crimes, elle périclitait au milieu des écueils, des ténèbres et des et des tempêtes, disloquée et prête à s'entr'ouvrir, sans voile, sans gouvernail et sans rames, flottant au gré des vents, lorsque celui qui calme la mer éleva le phare du concile sur les hauteurs de Trente. Aussitôt elle s'y réfugie comme dans un port, mais tellement brisée que, si vous ne réparez promptement ses avaries, elle périra dans le port même. La sainte Eglise,

(1) Labbe, t. 14, col. 999.

notre mère, implore votre assistance et votre compassion. Le peuple chrétien, gisant et gémissant à vos pieds, vous demande un remède à ses plaies mortelles. Lorsque, ému de pitié et de douleur, je raconte ses misères et ses souffrances, écoutez-moi comme un homme de ce peuple, comme un ignorant qui, s'il m'avait été permis, ne serait pas monté en cette chaire.

Il y a deux points où la chrétienté est excessivement malade, la religion et les mœurs : c'en est fait de l'un et de l'autre, si vous n'y remédiez promptement. Commençant par les mœurs, il fait un tableau effrayant de leur corruption, et s'écrie : Voyez Rome, placée au milieu des nations pour resplendir comme un luminaire; regardez l'Italie, la Gaule, l'Espagne : vous ne trouverez ni état, ni sexe, ni âge, ni membre qui ne soit corrompu, infecté, pourri. Est-il besoin de paroles? Les Scythes, les Africains, les Thraces ne vivent pas d'une manière plus impure et plus criminelle. Oh! si j'osais dire la chose même; si ce que mon esprit a conçu depuis longtemps, je ne croyais pas intempestif de le produire au grand jour, je découvrirais la cause de cette grande ruine, l'origine de ce grand incendie, je dirais... Mais, oui, je le dirai; non, je ne le tairai point; j'élèverai la voix comme une trompette du haut de ce beffroi, comme une mère qui enfante.

O pasteurs! ô cités placées sur la montagne, qui devrions briller avec plus d'éclat que le soleil, c'est nous qui, par l'exemple, plus pernicieux que la flamme, c'est nous qui, par l'exemple, avons égorgé les brebis du Seigneur; c'est en regardant à nos mœurs et à notre vie, c'est en nous croyant d'autant plus sages qu'elles nous voyaient plus élevés en dignité, c'est en réglant leur vie sur la nôtre qu'elles sont tombées avec nous dans ces gouffres, d'où il n'y a d'autre moyen de sortir, si ce n'est en remontant par où nous sommes tombés. Jamais nous ne rétablirons l'édifice écroulé par notre faute, si nous ne jetons de nouveau les mêmes fondements que Jésus-Christ, si nous ne revenons aux principes sur lesquels Jésus-Christ a fondé l'Eglise dans l'origine, la probité, l'humilité, la pauvreté, la charité.

Voyez ensuite les plaies de la religion, attaquée par trois espèces d'ennemis. Les transfuges déclarés, qui bouleversent tout, détruisent les sacrements, assujétissent tout à la fatalité, nous attaquent avec nos propres armes, l'Ecriture sainte, qu'ils mutilent, déchirent et torturent. Des ennemis occultes, qui, faisant mine d'être des nôtres, pervertissent non-seulement des individus, mais quelquefois des villes entières. Enfin les Turcs, les Ottomans, qui depuis deux cents ans ne cessent d'enlever à la chrétienté des peuples et des provinces, et de la resserrer dans des limites toujours plus étroites. C'est à sauver l'Eglise contre ces trois espèces d'ennemis que l'évêque exhorte les Pères du concile (1).

(1) Le Plat. *Monumenta conc. trid.*, t, 1, p. 32-38.

Après ce discours, on fit les prières ordinaires; ensuite Ange Massarelli, secrétaire du cardinal Cervini et choisi par l'assemblée deux jours auparavant pour servir provisoirement de secrétaire au concile, jusqu'à ce qu'on eût pourvu définitivement à cette place, lut, au nom des légats, une exhortation à tous les Pères. Elle avait été composée par le cardinal Polus, l'un des présidents, dernier rejeton de la royale dynastie des Plantagenets. On y respire le véritable esprit de l'Eglise, l'esprit de Dieu, comme dans les lettres de sainte Catherine de Sienne, dont on sent que les consolantes prophéties vont s'accomplir. Ce qui est surtout nécessaire aux Pères du concile, comme à des nautonniers sur une mer orageuse, c'est la vigilance; vigilance pour ne pas donner dans les écueils semés sur la route; vigilance courageuse pour ne pas se laisser accabler par la grandeur des affaires, comme par les flots. Il y a trois choses qu'il faut atteindre : l'extirpation des hérésies, la réformation de la discipline et des mœurs, la paix extérieure de toute l'Eglise; mais cela, il ne faut pas nous imaginer qu'aucun de nous ni que tous ensemble nous puissions le faire : c'est Jésus-Christ seul. Penser autrement, ce serait, après avoir délaissé la source d'eau vive, nous creuser des citernes rompues; car ces citernes sont tous les conseils qui partent de notre prudence, et non de l'esprit de Dieu, et qui augmentent le mal au lieu de le guérir : le passé peut nous servir de leçon. Mais ce n'est point assez de confesser notre impuissance. Le prince des pasteurs a pris sur lui les péchés de nous tous, comme s'il les eût commis lui-même : ce qu'il a fait par charité, nous le devons par justice, prendre sur nous les péchés de tout le monde, parce que nous en sommes en grande partie la cause. D'où viennent ces hérésies qui pullulent de notre temps commes des ronces et des épines? N'est-ce point parce que nous avons négligé de cultiver le champ du Seigneur et d'y semer le bon grain? D'où vient la décadence de la discipline et des mœurs? Pouvons-nous en nommer un autre auteur que nous-mêmes? Coupables sur ces deux premiers chefs, pouvons-nous encore attribuer à d'autres les guerres qui nous en punissent? Et pourquoi rappelons-nous ces choses? est-ce pour vous confusionner? Loin de nous! mais pour vous exhorter comme nos bien-aimés pères et frères, nous exhorter d'abord nous-mêmes, à prévenir par notre résipiscence de plus grands châtiments : Car, dit l'Ecriture, un jugement formidable est réservé à ceux qui président; et ce jugement, nous le voyons commencer par la maison de Dieu.

Ce qui nous donne grande confiance que l'esprit divin est descendu sur nous, c'est que nous voyons plusieurs pleurant leurs péchés et ceux de notre ordre. Un autre gage de la miséricorde divine, c'est la réunion même de ce concile, pour relever les ruines de l'Eglise. Prenons pour modèle ce que nous lisons dans Esdras, Néhémie et Daniel, lorsqu'il fut question de finir la captivité de Babylone et de rebâtir le temple et la ville de Jérusalem. Chefs et peuples confessèrent leurs péchés et implorèrent la miséricorde de Dieu ·

dès-lors tout leur réussit, malgré tous les obstacles. Enfin, nous sommes ici les conseillers et les juges des douze tribus d'Israël, c'est-à-dire de tout le peuple de Dieu : comme tels, nous devons agir de la manière que Dieu et les hommes nous recommandent, n'avoir ni colère, ni haine, ni prédilection pour personne, pas plus pour les princes, ecclésiastiques ou séculiers, que pour d'autres; mais rappelons-nous toujours que nous procédons ici en la présence de Dieu, de ses anges et de l'Eglise universelle (1).

Après cette exhortation, l'évêque de Castellamare lut du haut de la chaire les constitutions du Pape, tant celles qui concernaient le jour de l'ouverture que celles qui interdisaient l'exercice du droit de suffrage par procureur. Vint ensuite le décret de la manière de vivre et des autres choses qui se devaient observer pendant le concile.

Le saint concile de Trente, légitimement assemblé dans le Saint-Esprit, les trois légats du Siége apostolique y présidant, reconnaissant avec l'apôtre saint Jacques « que tout bien excellent et tout don parfait vient d'en haut et descend du Père des lumières, qui départ la sagesse avec abondance et sans reproche à tous ceux qui la lui demandent (2); » et sachant aussi que « la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse (3), » a résolu d'abord et jugé à propos d'exhorter, comme il fait aujourd'hui, tous et chacun des fidèles chrétiens qui se trouvent à présent dans cette ville de Trente, de se corriger des vices et des péchés qu'ils peuvent avoir commis jusqu'ici, pour vivre dorénavant dans la crainte de Dieu et s'abstenir des désirs de la chair; de s'appliquer à la prière, de fréquenter les sacrements de pénitence et d'eucharistie, de visiter souvent les églises; et que chacun enfin s'efforce de tout son pouvoir d'accomplir les commandements du Seigneur, et fasse tous les jours quelques prières particulières pour la paix entre les princes chrétiens et pour l'union de l'Eglise.

Quant aux évêques et tous les membres de l'ordre sacerdotal qui composent dans cette ville le concile général, ou qui y assistent, qu'ils s'appliquent assidûment à bénir Dieu et à lui présenter continuellement l'offrande de leurs prières et de leurs louanges; et qu'au moins chaque dimanche, qui est le jour auquel Dieu a créé la lumière et auquel notre Seigneur est ressuscité et a répandu le Saint-Esprit sur ses disciples, ils aient soin d'offrir le sacrifice de la messe; faisant, comme le même Saint-Esprit l'ordonne par l'apôtre, « des supplications, des prières, des demandes et des actions de grâces (4) » pour notre Saint-Père le Pape, pour l'empereur, pour les rois et pour tous ceux qui sont élevés en dignité, et généralement pour tous les hommes, afin que nous menions une vie paisible et tranquille, que nous jouissions de la paix et que nous puissions voir l'accroissement de la foi.

(1) Labbe, t. 14, col. 973 et seqq. — Le Plat, t. 1, p. 38-46. — (2) Jacob., 1, 17. — (3) Ps. 110, 10. — (4) 1. Tim., 2, 1.

Le saint concile les exhorte, de plus, de jeûner au moins tous les vendredis, en mémoire de la passion de notre Seigneur, et de faire des aumônes aux pauvres; que, dans l'église cathédrale, on dise tous les jeudis la messe du Saint-Esprit, avec les litanies et les autres prières ordonnées à ce dessein; et que, dans les autres églises, on dise le même jour au moins les litanies et les prières; et que surtout, pendant qu'on célébrera les sacrés mystères, on s'abstienne de toutes sortes d'entretiens et de discours frivoles; qu'on soit attentif à ce que fait le célébrant, et qu'on y réponde aussi bien de l'esprit que de la bouche.

Et parce qu'il faut que les évêques se montrent irréprochables, sobres, chastes et intelligents dans la conduite de leur propre famille (1), le saint concile les exhorte, premièrement, que chacun à sa table observe une telle frugalité, qu'il n'y ait aucun excès ni superfluité dans les mets. Et comme c'est là d'ordinaire qu'on se laisse le plus aller à des discours vains et inutiles, qu'ils fassent faire pendant leur repas quelque lecture de l'Ecriture sainte. Ensuite, à l'égard des domestiques, que chacun ait soin de les instruire et de les avertir de n'être point querelleurs, ivrognes, débauchés, intéressés, arrogants, blasphémateurs ni déréglés dans leurs mœurs, mais qu'ils évitent toute sorte de vices; qu'ils s'affectionnent à la vertu, et que, dans toutes leurs actions, leurs habits et leur manière extérieure, ils fassent voir une modestie et une honnêteté dignes des serviteurs et domestiques des ministres de Dieu.

Au surplus, le soin, l'attention et le dessein principal du saint concile étant de dissiper les ténèbres des hérésies qui depuis tant d'années ont couvert toute la face de la terre, en réformant tout ce qui pourra avoir besoin de réforme, et faisant paraître en son jour la pureté, l'éclat et la lumière de la vérité catholique, à la faveur et par la protection de Jésus-Christ, qui est la lumière véritable, il exhorte tous les catholiques qui se trouvent ici assemblés, ou qui s'y trouveront dans la suite, particulièrement ceux qui sont versés dans les saintes lettres, de s'appliquer chacun avec une sérieuse attention à la recherche et à la découverte des moyens par lesquels une si sainte intention puisse être remplie et heureusement conduite à sa fin. De manière que, par les voies les plus promptes, les plus prudentes et les plus convenables, on parvienne à condamner ce qui se trouvera condamnable, et à approuver ce qui sera digne d'approbation; et qu'ainsi, par toute la terre, tous les hommes puissent, d'une même bouche et par une même profession de foi, bénir et glorifier Dieu, Père de notre Seigneur Jésus-Christ.

Au reste, dans les suffrages, conformément au statut du concile de Tolède, lorsque les prêtres du Seigneur tiendront leur séance dans le lieu

(1) 1. Tim., 3, 2.

de bénédiction, aucun ne doit s'emporter jusqu'à troubler l'assemblée par des bruits et des tumultes indiscrets, ou par des cris et des paroles inconsidérés, ni par des contestations vaines, opiniâtres et mal fondées; mais chacun tâchera d'adoucir tout ce qu'il aura à dire, par des termes si affables et des expressions si honnêtes, que ceux qui les entendront n'en soient pas offensés, et que la droiture du jugement ne soit point altérée par le trouble de l'esprit.

Enfin, le saint concile a ordonné et déclaré que, s'il arrive par hasard que quelques-uns n'aient pas séance en la place qui leur est due, et soient obligés de donner leur avis, même par le mot de *placet*, c'est-à-dire *je le trouve bon*, et d'assister aux assemblées ou avoir part à quelque autre acte que ce puisse être, pendant le concile, personne dans la suite n'en souffre pour cela préjudice, ni personne aussi n'en puisse prétendre l'acquisition d'un nouveau droit (1).

Les Pères interrogés, selon la coutume, si ce décret leur plaisait, l'approuvèrent généralement, sauf deux oppositions. La première, de Guillaume Dupré, évêque de Clermont : il demanda que, dans le décret où l'on ordonnait des prières pour l'empereur et pour les autres princes en général, on exprimât nommément le roi de France. Cette demande avait déjà été présentée par les Français dans la congrégation précédente, et, comme on leur avait répondu que ce serait exciter la jalousie des autres princes qui ne seraient pas également nommés, ou que, si on voulait les nommer tous, on tomberait dans les discussions les plus fastidieuses de préséance, ils insistèrent en alléguant que, puisque leur roi était seul avec l'empereur dont le Pape fît mention dans la bulle de convocation du concile, il pouvait bien aussi être le seul qui fût nommé dans le décret. Néanmoins, la majorité fut d'avis d'ajourner la décision pour le roi des Romains. Ce qui contribua le plus à déterminer les Français à se désister, ce fut l'usage où est communément l'Eglise de ne faire, dans la prière du Vendredi-Saint, mention d'aucun autre prince séculier que de l'empereur.

La seconde opposition qu'éprouva le décret vint de la part de plusieurs évêques qui se plaignirent de l'omission de ces mots : *représentant l'Eglise universelle ;* formule employée avec une affectation schismatique par le concile de Bâle, et qui pour cette raison inspirait une juste défiance aux légats et à la majorité des Pères. Les opposants étaient : un Français, l'archevèque d'Aix, quatre Espagnols et cinq Italiens. Ensuite on demanda aux Pères s'ils étaient d'avis que, pour éviter des longueurs inutiles, on regardât comme faite la lecture des autres bulles pontificales que l'évêque de Castellamare tenait alors à la main; s'ils voulaient assigner tels emplois à telles personnes; et là on nomma celles qui avaient eu les suffrages dans les con-

(1) Labbe, t. 14, col. 741.

grégations précédentes; et enfin s'il leur convenait de fixer la session prochaine au quatrième jour de février. L'assemblée répondit à toutes ces questions par un assentiment unanime (1).

Dans la congrégation du treize janvier, le premier légat se plaignit de quelques Pères qui, contrairement au rejet qu'on avait fait dans l'assemblée du cinq, du titre magnifique de concile *représentant l'Eglise universelle*, n'avaient pas eu honte, dans la session solennelle, de s'opposer pour cette raison à la rédaction du décret; et là furent déduites tout de nouveau les raisons nombreuses qu'on avait de s'abstenir de ce titre. L'usage des plus anciens conciles s'y opposait; on ne l'avait pas même fait à Constance, si ce n'est dans certains actes plus importants, comme lorsqu'on eut à procéder contre un usurpateur du premier Siége, ou à condamner de nouveaux hérésiarques; l'emphase de cette épithète allait mal à une assemblée composée de si peu de prélats et si pauvre en ambassadeurs; il ne fallait pas s'exposer aux bons mots des Luthériens, qui ne manqueraient pas de rappeler l'ancien proverbe, que c'est le propre des hommes petits de se dresser sur la pointe des pieds. Mais rien ne servit plus à apaiser les opposants, qu'une observation du frère Jérôme Séripand, général des Augustins.

Persuadé que ce qui rend si difficile la conciliation d'opinions opposées, c'est la répugnance qu'on éprouve à s'avouer vaincu dans la discussion, il fit voir qu'il ne s'agissait pas de bannir ce titre à jamais, mais de le réserver à des temps meilleurs, lorsque le concile serait dans un état plus florissant, et pour des questions dont l'importance répondrait à la majesté de ce titre. Ainsi, cachant sous le nom d'ajournement leur désistement réel, ces évêques se retirèrent honorablement du combat. Ils voulurent cependant qu'on ajoutât au décret précédent les épithètes d'*œcuménique* et d'*universel*, puisque le souverain Pontife les appliquait lui-même au concile dans la bulle de convocation. Et de cette nouvelle disposition prise à l'égard d'un décret fait antérieurement, il résulta qu'il en parut quelques exemplaires où était cette addition, et quelques autres où on ne la trouvait pas. Le seul évêque de Fiésole s'était tellement infatué de ce titre brillant, que, dans une autre assemblée générale où il s'agissait d'arrêter la forme du décret sur le symbole de la foi, il protesta que sa conscience lui défendait de jamais consentir à un décret qui manquait de cet ornement indispensable, et il refusa de s'en rapporter, comme le lui conseilla le cardinal Polus, à l'avis de la majorité consultée une dernière fois. Le premier président le reprit de cette sortie; mais la réprimande la plus mortifiante pour lui, ce fut de se trouver abandonné de tout le monde dans cette prétention dont on était fatigué. Les Pères furent indignés de voir un de leurs collègues récuser l'autorité unanime de ceux qui étaient rassemblés pour donner au monde chrétien des décisions qui tiendraient lieu de loi.

(1) Pallavicin, l. 6, c. 5.

Dans les congrégations du dix-huit et du vingt-deux janvier, on discuta longuement et vivement si l'on traiterait d'abord des dogmes ou si l'on commencerait par la réforme. Le Pape pensait que le concile ne devait s'occuper que de la foi; l'empereur, pour complaire aux protestants, voulait que l'on commençât par la réforme : ce qui était vouloir tirer les conséquences avant d'avoir posé les principes, vouloir couronner un édifice avant d'en avoir assuré les fondements. Pour concilier le tout, les légats proposèrent de s'occuper à la fois du dogme et de la réformation. La majorité parut de cet avis dans l'assemblée du dix-huit; mais dans celle du vingt-deux, le cardinal de Trente lut un discours qui fit revenir la majorité au sentiment de l'empereur. Le premier président, le cardinal del Monte, avant qu'elle se fût expliquée, prit son parti en homme habile. Il dit qu'il remerciait Dieu d'avoir inspiré au cardinal de Trente la pensée si ecclésiastique de commencer la réforme de la chrétienté par eux-mêmes; qu'il s'offrait sur-le-champ, comme il était le premier en dignité, à donner aussi le premier l'exemple; qu'il se démettrait de son évêché de Pavie, qu'il laisserait tout ce qu'il y avait de brillant dans son train, et qu'il réduirait sa cour; que chacun des autres en pourrait faire autant, et que la réforme des Pères serait consommée en peu de jours, à la grande édification du monde chrétien; mais qu'il ne fallait pas pour cela ajourner les décisions dogmatiques, ni souffrir que tant de chrétiens continuassent, au risque de se perdre, à vivre au milieu de ténèbres qui seraient imputables au concile chargé de les dissiper; que la réforme de la chrétienté était une affaire de difficile exécution et qui demanderait beaucoup de temps; qu'il y avait besoin de réforme ailleurs qu'à la cour romaine; que si on criait plus contre elle, ce n'était pas qu'elle fût la plus vicieuse, mais la plus en évidence; que les abus se retrouvant dans tous les ordres, tout habit avait besoin de la brosse et tout champ du râteau; qu'il ne convenait pas d'attendre la fin d'un travail si long pour éclairer les fidèles sur la véritable doctrine du Sauveur, et de laisser, en attendant, s'engloutir dans les abîmes du Cocyte, comme parle l'Ecriture, tant d'âmes qui pensaient traverser les eaux du Jourdain.

Ces paroles du légat furent comme un enchantement qui changea à l'heure même le visage et le cœur de chacun. On avait cru jusqu'à ce jour que les prélats romains ne redoutaient rien tant que leur propre réforme, et que la foi et les dogmes n'étaient que des mots spécieux avec lesquels ils se paraient des apparences du zèle. Mais à cette bonne volonté des légats pour l'exécution prompte de la réforme, chacun des évêques demeura étonné et satisfait. Le cardinal de Trente seul fut mortifié; il était, en entrant, à la tête de tous et pour ainsi dire triomphant avant de combattre, et il se voyait tout à coup seul, abandonné, et de censeur ardent des autres, devenu l'objet d'une critique indirecte qui le signalait comme ayant besoin lui-

même de réforme, à cause de l'opulence de ses revenus ecclésiastiques et de la magnificence du train qu'il menait. Il protesta donc, au milieu de son trouble, qu'on avait mal pris ses paroles, qu'il n'avait voulu attaquer personne, qu'il était persuadé qu'il y avait tel évêque qui administrait mieux deux évêchés que tel autre un seul; que, quant à lui, il était disposé à se démettre de celui de Brixen, quand le concile le jugerait à propos.

Le cardinal Cervini, second président, développant la pensée de son collègue, ajouta que les Pères agissaient sous les yeux d'un juge qu'on ne pouvait tromper : si, au préjudice de leurs propres intérêts, ils cherchaient ceux de Dieu, ils acquerraient des droits à la vénération du monde entier; pour être digne de cette récompense, ce n'était pas la paille des paroles qu'il fallait, mais l'or des actions. Ensuite il montra la nécessité de ne pas négliger les décisions de foi, à l'exemple de ce qui se faisait dans les anciens conciles, à une époque où pourtant le monde n'était pas pur d'abus. Ce même sentiment fut embrassé par le cardinal Polus et par le cardinal espagnol Pachéco; ce dernier ajouta que la réforme ne devait pas se borner à une classe de personnes, qu'elle devait être universelle. Vint après le général des Servites, qui opina dans le même sens; il établit, avec les propres paroles des hérétiques, qu'eux-mêmes imputaient la démoralisation dans les ecclésiastiques à la religion qu'ils avaient dénaturée ; que la corruption est la compagne inséparable de l'impiété : si donc on ne décidait pas d'abord les vérités de la religion, quelque grande amélioration qu'on fît dans ce qui regardait la discipline, les hérétiques n'approuveraient jamais comme honnête la vie de ceux dont ils jugeaient la croyance sacrilège. L'opinion qu'on ne devait pas préférer les règlements de discipline aux discussions de foi prévalut donc tellement, que quelques-uns allèrent jusqu'à dire que, si une de ces deux matières devait se différer pour céder le pas à l'autre, il serait plus convenable de commencer exclusivement par la foi.

Mais la raison qui convainquit le plus fortement de la nécessité d'embrasser les deux matières en même temps, ce fut la considération des derniers mots prononcés à Worms, à la fin de la diète précédente : on y avait dit que dans le cas où, à l'époque de la diète suivante indiquée pour être tenue prochainement à Ratisbonne, on n'aurait pas l'espérance de recevoir de la part du concile un remède convenable à l'un et à l'autre mal, on y pourvoirait au moyen d'une assemblée impériale. On ne pouvait donc pas négliger l'un ou l'autre, sans s'exposer au danger de voir les laïques en prendre soin, au grand applaudissement des hérétiques, et à la honte de l'Eglise, dont la paix serait troublée. D'autres résolutions moins importantes furent arrêtées dans cette congrégation.

Le Pape voulait d'abord que le concile s'occupât exclusivement de la foi, dans la crainte qu'à propos de réforme, quelques esprits brouillons ne vinssent renouveler à Trente la confusion de Bâle : et de fait, l'évêque de

Fiésole était un peu de ce caractère. Mais quand il sut comment les choses s'étaient passées, Paul III acquiesça au parti qu'on avait pris (1).

Troisième session. Profession de foi de tout le concile Dernières actions et mort de Luther, de Georges Spalatin et de Justus Jonas. Après avoir promis de se soumettre au concile, les Luthériens font la guerre à l'empereur. *Interim* de Charles-Quint. Variations et contradictions de Bucer, d'Osiandre et de Flaccius Illyricus. L'Église catholique au concile de Trente.

La troisième session eut lieu le quatre février 1546 : Pierre Tagliava, archevêque de Palerme, chanta la messe : le sermon fut prononcé en latin par le frère Antoine Polite, de Sienne. Ce Dominicain, d'abord professeur de droit civil dans le siècle, y avait eu le premier légat pour disciple, et puis évêque de Minori, devint enfin archevêque de Conza. Sa dévotion pour la sainte de son pays et de son ordre lui fit prendre le nom de Catharin; il est resté célèbre dans l'école, où pourtant on admire plus son génie qu'on ne suit sa doctrine.

Il commence par bénir le Père des miséricordes qui lui avait enfin donné de voir ce concile si long-temps attendu. Mais il n'est pas encore sans inquiétude. Plus le concile doit faire de bien, plus Satan lui suscitera d'obstacles. Le Seigneur vous en prévient, en disant à Pierre : Simon, Simon, voici que Satan vous a demandés à cribler comme du froment ; mais moi j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point; lors donc que tu seras converti, confirme tes frères. Tout cela vous regarde, ô saint concile, car dans un sens spirituel vous êtes Pierre, puisque celui qui tient les clés de Pierre est au milieu de vous, comme votre chef. Prenez donc garde au cribleur. En criblant le sénat apostolique, il en gagna un sur douze. L'Eglise est un corps dont le chef est Jésus-Christ, de qui le vicaire en terre est Paul III. Qui n'est pas sous le chef, n'est pas dans le corps; qui méprise le vicaire, méprise le Seigneur, il est tombé du crible, et n'appartient plus au Christ, mais à Satan. Craignez donc, pendant la secousse, de tomber du crible. Voyez Pierre lui-même ; il dit d'abord avec assurance : Quand il me faudrait mourir avec vous, je ne vous renierai point ; et bientôt il le renie en tremblant à la voix d'une servante. Mes Pères, l'esprit du mal a encore deux servantes bien à craindre. Vous demandez lesquelles ? La première n'est pas loin de chacun de nous, c'est à chacun sa propre chair : la seconde est la convoitise de la gloire humaine, l'ambition, la mère et la nourrice de tous les hérétiques; car, enflée de sa présomption magistrale, elle ne sait ni écouter, ni se taire, ni apprendre, mais brûle d'enseigner toujours et de parler. L'orateur prémunit ensuite les Pères contre la crainte des puissances du siècle, qui voudraient abuser du concile pour leurs inté-

(1) Pallavicin, l. 6, c. 7 et 8.

rêts particuliers, et leur rappelle ce précepte du Seigneur : Ne craignez point ceux qui tuent le corps, et qui ne peuvent davantage. Mais craignez celui qui, après avoir tué le corps, peut envoyer l'âme dans la géhenne du feu ; je vous le dis, craignez celui-là (1).

Après ce discours, eut lieu la solennelle profession de foi par tout le concile.

Nous avons vu que les apôtres, avant de se séparer pour marcher à la conquête spirituelle du monde, dressèrent le symbole ou abrégé de la foi qu'ils allaient prêcher à toutes les nations. C'est la substance de ce que Dieu a dit à nos pères, par les patriarches et les prophètes, et enfin par son propre Fils. Ce symbole, chaque fidèle le récitait devant l'évêque à son baptême, chaque martyr ou confesseur, devant le tribunal des persécuteurs. Lorsque l'hérésie arienne attaque la doctrine de ce symbole, l'Eglise, à peine sortie des catacombes et portant encore les stigmates de la persécution, se rassemble à Nicée : là elle explique, développe et sanctionne ce symbole héreditaire, comme la loi inviolable de la foi, de l'espérance et de la charité chrétienne, que pendant trois siècles elle n'a cessé d'arroser de son sang. Douze siècles plus tard, lorsqu'une nouvelle hérésie reproduit presque toutes les anciennes, l'Eglise de Dieu leur oppose cette même profession de foi, comme un bouclier impénétrable aux traits enflammés de l'ennemi.

L'archevêque de Sassari lut donc le décret suivant du symbole de la foi.

Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit.

Le saint et sacré concile de Trente, œcuménique et général, légitimement assemblé dans le Saint-Esprit, les trois mêmes légats du Siége apostolique y présidant : considérant la grandeur et l'importance des choses à traiter, et principalement ces deux points capitaux, l'extirpation des hérésies et la réformation des mœurs, qui ont particulièrement donné lieu à cette assemblée : et reconnaissant avec l'apôtre, qu'il n'a point à combattre contre la chair et le sang, mais contre les esprits de malice dans les régions célestes (2); il exhorte avec le même apôtre tous et chacun en particulier, avant toutes choses, qu'ils mettent leur force et leur confiance au Seigneur et en la puissance de sa vertu, prenant en main, en toutes occasions, le bouclier de la foi, pour pouvoir amortir et éteindre tous les traits enflammés du malin esprit (3); et qu'ils s'arment encore du casque de l'espérance du salut, avec le glaive spirituel, qui est la parole de Dieu. Dans cet esprit donc, et afin que son pieux travail soit accompagné, dans son commencement et dans la suite, de la grâce et de la bénédiction de Dieu, il a résolu et prononcé, pour première ordonnance, qu'il faut d'abord commencer par la profession de foi, suivant en cela les exemples des Pères, qui, dans les

(1) Labbe, t. 14. col. 1000. — (2) Ephes., 6, 12. — (3) *Ibid.*, v. 16.

plus saints conciles, ont accoutumé d'opposer ce bouclier contre toutes les hérésies au commencement de leurs actions. Ce qui leur a si bien réussi que quelquefois, par ce seul moyen, ils ont attiré les infidèles à la foi, forcé les hérétiques et confirmé les fidèles. Voici donc le symbole dont se sert la sainte Eglise romaine, et que le concile a jugé à propos de rapporter en ce lieu, comme étant le principe dans lequel conviennent nécessairement tous ceux qui font profession de la foi de Jésus-Christ, et comme le fondement ferme et unique contre lequel les portes de l'enfer ne prévaudront jamais. Le voici mot à mot, tel qu'il se lit dans toutes les églises.

« Je crois en un seul Dieu, le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, de toutes les choses visibles et invisibles : et en un seul Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, et né du Père avant tous les siècles; Dieu de Dieu; lumière de lumière; vrai Dieu de vrai Dieu; engendré et non fait; consubstantiel au Père; par qui toutes choses ont été faites; qui pour nous hommes et pour notre salut est descendu des cieux et a pris chair, a été incarné de la vierge Marie par la vertu du Saint-Esprit, et s'est fait homme; qui a été crucifié pour nous sous Ponce Pilate; a souffert et a été enseveli; qui est ressuscité le troisième jours selon les Ecritures; et est monté au ciel; est assis à la droite du Père; et viendra une seconde fois avec gloire juger les vivants et les morts, duquel le règne n'aura point de fin : et au Saint-Esprit, Seigneur et vivifiant, qui procède du Père et du Fils; qui, avec le Père et le Fils, est conjointement adoré et glorifié; qui a parlé par les prophètes : et l'Eglise, une, sainte, catholique et apostolique. Je confesse un baptême, pour la rémission des péchés, et j'attends la résurrection des morts et la vie du siècle à venir. Ainsi soit-il. »

Priés de dire leur avis sur ce décret, le premier légat et ensuite tous les Pères répondirent : Il nous plaît, nous le croyons ainsi. Il n'y eut que trois évêques qui voulurent qu'on y ajoutât quelque chose; leur demande fut écrite sur un billet qu'ils remirent à l'assemblée, afin d'éviter le scandale qu'aurait produit une opposition de vive voix : l'un était celui de Fiesole; il déclarait dans son billet qu'il ne pouvait approuver ce décret ni aucun autre, à moins qu'on ne donnât au concile le titre auquel il avait droit, de *représentant l'Eglise universelle*. Les deux autres furent les évêques de Capaccio et de Badajoz : ils déclaraient qu'ils ne consentaient à l'omission du titre en question, pour cette fois, qu'à condition que le concile conserverait le droit de l'ajouter quand il le jugerait à propos.

Dans un second décret, on fixa la prochaine session au huitième d'avril : ce terme était bien reculé; mais on se proposait, par ce délai, de donner plus de force et d'autorité aux décisions qu'on prendrait; car on savait que plusieurs évêques étaient déjà en route et que d'autres se préparaient à partir pour le concile. On convint de ne pas interrompre l'examen des points qu'on croirait susceptibles de devenir le sujet des décisions. Les trois évêques

signalés plus haut firent encore des observations pareilles aux premières (1).

Pendant que l'Eglise catholique, toujours une, proclamait au concile de Trente la foi toujours une des patriarches, des prophètes, des apôtres, des martyrs, la foi de tous les siècles et de tous les pays chrétiens, l'Allemagne protestante allait toujours se divisant d'avec la catholicité et d'avec elle-même, et s'enfonçant de plus en plus dans l'anarchie religieuse et intellectuelle, où nous la voyons encore plongée après trois siècles. L'auteur de cette funeste anarchie, le moine apostat de Wittemberg, mourut le dix-huit février 1546; il mourut à peu près comme Julien l'apostat, qui fut lui-même clerc et moine. En opposition avec l'Eglise catholique, en opposition avec les Zwingliens, les Calvinistes, les Anabaptistes, les Sacramentaires, les Anglicans, en opposition avec lui-même, Luther devenait plus furieux avec les années. Sa lettre si emportée contre les docteurs de Louvain est la fin de sa vie. Ce ne fut qu'une vingtaine de jours avant sa mort, le vingt-cinq janvier, qu'il écrivit la fameuse lettre où, sur ce que les Zwingliens l'avaient appelé malheureux, il s'écrie : « Ils m'ont fait plaisir; moi donc, le plus malheureux de tous les hommes, je m'estime heureux d'une seule chose, et ne veux que cette béatitude du psalmiste : Heureux l'homme qui n'a point été dans le conseil des Sacramentaires et qui n'a point marché dans les voies des Zwingliens, ni ne s'est assis dans la chaire de ceux de Zurich. » Mélanchton et ses amis étaient honteux de tous les excès de leur chef. On en murmurait sourdement dans le parti; mais personne n'osait parler. Si les Sacramentaires se plaignaient à Mélanchton et aux autres qui leur étaient plus affectionnés, des emportements de Luther, ils répondaient « qu'il adoucissait les expressions de ses livres par ses discours familiers, et les consolaient sur ce que leur maître, lorsqu'il était échauffé, disait plus qu'il ne voulait dire (2); » ce qui était, disaient-ils, un grand inconvénient, mais où ils ne voyaient point de remède.

Les comtes de Mansfeld, principaux piliers du luthéranisme, se haïssaient en frères ennemis, pour un bout de territoire. Luther offrit sa médiation : elle fut repoussée par l'un d'eux comme offensante. Cependant, sur les instances de l'électeur, il se rendit à Islèbe : c'était son endroit natal. A peine en eut-il aperçu les clochers, qu'il fut saisi d'une sorte de pamoison. Revenu à lui, il dit aux assistants de ne pas s'étonner de cette syncope, œuvre du diable, qui n'avait jamais manqué de l'assaillir chaque fois qu'il avait quelque grande mission à remplir. Le lendemain de son arrivée, il avait oublié ses douleurs. Il monta en chaire dans l'église de Saint-André, où, en présence d'une foule accourue de loin, il répéta contre le Pape et les moines toutes les vieilles injures qui traînaient dans ses livres depuis près de vingt ans. Il avait cru, en chassant les juristes auxquels les princes avaient remis

(1) Pallavicin, l. 6, c. 9. — (2) Hospin., p, 194, 199, etc.

leurs intérêts, ramener la paix dans la famille de Mansfeld; mais ses efforts échouèrent.

Les princes le reçurent magnifiquement et dépensèrent à le fêter les meilleurs vins du Rhin et le gibier le plus fin des forêts voisines. Luther fit honneur à ses hôtes, mangea et but en joyeux convive, jusqu'à y perdre la raison et la santé. Ennemi capital du jeûne et de l'abstinence, il mourra d'une indigestion.

Au milieu de ces tables somptueuses et de ces larges coupes qu'il vidait comme dans son adolescence, Luther épanche son humeur en sarcasmes contre le Pape, l'empereur, les moines et le diable aussi, qu'il n'oublie pas. — Mes chers amis, dit-il, il ne nous faut mourir que quand nous aurons vu le diable par la queue (1). Je l'aperçus hier matin, qui me montra le derrière sur les tours du château (2). Alors, se levant de table, il détacha de la muraille un morceau de craie et traça sur la paroi ce vers latin : *Pestis eram vivus, moriens tua mors ero, Papa.* « Vivant, j'étais pour toi la peste, ô Pape! mort, je serai ta mort. » Et il vint se rasseoir au milieu des rires des convives, qui croyaient que Dieu venait d'écrire la sentence de la papauté (3).

Voilà trois siècles, et la papauté vit encore. Mais il est une autre prophétie de Luther qui a peut-être eu son accomplissement. Le vingt-un août 1532, on se plaignait devant lui de l'oppression que souffraient les ministres et les prédicants. Luther répondit : Il en sera autrement chez nos descendants; aujourd'hui nous sommes dans le paroxisme, la fièvre nous agite, ils nous oppresseront jusqu'à ce que nous les salissions de notre selle; après quoi ils adoreront notre fumier et le prendront pour du baume (4). — C'est aux princes, aux peuples et aux prédicants luthériens d'Allemagne, de Danemarck, de Suède et de Norwège de nous apprendre jusqu'à quel point cette prophétie de leur patriarche s'est accomplie.

Mais revenons à Islèbe. A peine Luther eut-il écrit sur la muraille sa sentence contre le vicaire du Christ, au milieu des rires des convives, qu'il se sentit lui-même frappé d'une indicible tristesse qui ne le quitta plus. Un des convives lui présenta un verre de bière. Un autre se mit à parler à son voisin du style des Ecritures. Luther lui répondit par ce billet, qu'il laissa sur la table : « Nul ne peut comprendre les Bucoliques de Virgile, s'il n'a été cinq ans berger; nul les Géorgiques, s'il n'a été cinq ans laboureur; nul les épîtres de Cicéron, s'il n'a manié vingt ans les affaires; nul déguster suffisamment les Ecritures, s'il n'a gouverné cent ans les églises, avec les prophètes Elie, Elisée, Jean-Baptiste, Jésus-Christ et les apôtres. Pour toi, n'entreprends pas cette divine Enéïde, mais adores-en humblement les vestiges. En vérité,

(1) Tischreden.-Islèbe, fol. 67. — (2) Seckendorf, l. 3, s. 36, § 134. — (3) Audin. *Hist. de Luther*, t. 2, p. 535. — (4) Tischreden. Francfort, f. 347. B.

nous sommes des gueux. Seize février 1546 (1). » Ce billet fut transcrit par un des convives, Jean Burifaber, qui l'inséra dans les propos de table ou colloques de Luther. Voilà comme, la veille de sa mort, Luther condamna tout le luthéranisme; car le luthéranisme consiste essentiellement à livrer à chacun l'interprétation des saintes Ecritures.

Comme on se levait de table, vint un de ses disciplss de Francfort qui apportait la nouvelle de la mort du pape Paul III : c'était une rumeur qui s'était répandue. Voilà le quatrième Pape que j'enterre, dit gaîment Luther; j'en enterrerai bien d'autres. Si je meurs, vous verrez venir un homme qui ne sera pas aussi doux que moi pour la monacaille. Je lui ai donné ma bénédiction : il prendra une faucille, celui-là, et la tondra comme un épi (2).

Le lendemain, la nouvelle se trouva fausse. La défaillance de Luther augmentant toujours, il dit aux siens qui le transportaient au lit : « Priez pour notre Seigneur Dieu et pour son évangile, afin qu'il leur arrive bonheur ; car le concile de Trente et le maudit Pape sont terriblement irrités contre lui (3). » — Appliquées au Dieu véritable, ces paroles sont un blasphême; mais rappelons-nous bien que le dieu de Luther est un être si méchant, qu'il nous punit non-seulement du mal que nous n'avons pu éviter et qu'il a opéré lui-même en nous, mais encore du bien que nous avons fait de notre mieux; c'est-à-dire que c'est Satan ou quelque chose de pire. Pour ce dieu-là sans doute, le concile de Trente et le Pape étaient à craindre : jamais on n'a fait un plus grand éloge de l'un et de l'autre.

Pendant la nuit du dix-sept au dix-huit février 1546, Luther éprouva de mortelles angoisses, dans lesquelles il mourut après plusieurs heures d'agonie, à l'âge de soixante-deux ans, après avoir protesté dans ses dernières prières qu'il avait cru, confessé et prêché le Christ, mais le Christ que le Pape déshonore, persécute et blasphême : ce sont les paroles d'un historien protestant (4). Sur quoi il est bon de se rappeler qu'il n'y a qu'un vrai Christ, mais qu'il y a plusieurs faux christs, comme il y a plusieurs anges de ténèbres qui se transforment en anges de lumière. Reste à voir quel Christ le successeur de saint Pierre, avec le concile de Trente, combat et maudit; si c'est le Christ, Fils du Dieu vivant, qui a dit : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle; ou bien quelque faux christ, comme ceux qui ont aveuglé le peuple déicide, comme le dieu de ce siècle qui aveugle l'intelligence des infidèles. On saura ainsi, par contre-coup, quel Christ l'apostat Luther a cru, confessé et prêché à l'Allemagne.

(1) Tischreden. Francfort, fol. 3. B. — (2) Florimond de Rémond, l. 3, c. 2, fol. 287. – Bozius, *de sign. Eccl.*, l. 23, c. 3. *Ling. in vitâ Luth.*, fol. 4. – Audin p. 537. — (3) Menzel. *Hist. des Allemands depuis la réformation*, t. 2. p. 426. — (4) *Ibid.*

Le 16 janvier de l'année précédente 1545, son dévoué protecteur à la cour de Saxe, Georges Spalatin, curé ou prédicant d'Altenbourg, avait terminé sa vie dans une grande tristesse, après qu'un curé ou prédicant eut épousé la marâtre de sa femme défunte, et que lui-même y eut donné les mains; ce qui lui causa ensuite de cuisants remords. Vainement Luther lui rappela-t-il, dans une lettre, sa téméraire doctrine sur la justification : Croire, comme un article de foi, que, malgré tous ses crimes, on est en état de grâce (1). C'était donner la présomption pour remède au désespoir. Justus Jonas, superintendant de Halle, entre les bras de qui Luther mourut à Islèbe, étant lui-même plus tard au lit de la mort, se montra si désespéré et si inconsolable, que son domestique dut lui dire de gros mots pour lui redonner quelque contenance (2).

Le cardinal Pallavicin, avec assez de justesse, compare Luther à un géant, mais avorté. En effet, on n'y voit rien de complet ni de mûr; c'est une grandeur, mais informe; une énergie, mais sauvage; une science, mais indigeste; une force, mais téméraire et aveugle, qui ne songe qu'à détruire, sauf à s'irriter plus tard des ruines qu'elles a faites. Pour guérir la noire mélancolie qui le désespère, il confond la présomption avec la confiance, l'homme avec la brute, Dieu avec Satan, le bien avec le mal, les bonnes œuvres avec le crime, l'Eglise avec le monde, le sacerdoce avec le peuple, la tête avec les pieds; puis, quand il a mis l'Allemagne sens dessus dessous, il injurie tout le monde de ce qu'il n'y a plus d'accord dans les esprits, plus d'union dans les cœurs, plus de règle dans les mœurs, plus de subordination dans l'Eglise, plus de respect pour ses ministres. Et, de colère, il prédit aux Allemands que, s'ils méconnaissent alors sa voix, un jour viendrait où ils adoreront son fumier et le prendront pour du baume (3). Et la veille de sa mort, il écrit sa propre condamnation : Il faut avoir gouverné cent ans les églises avec Jésus-Christ, les apôtres et les prophètes, pour pouvoir seulement déguster les divines Ecritures; c'est-à-dire, je suis un fou et un misérable, moi qui, sans avoir gouverné une seule église un seul jour, me suis arrogé non-seulement de déguster les Ecritures, mais de les juger, de les admettre ou de les réprouver, de les interpréter, et de préférer mon interprétation à celle de tous les siècles et docteurs chrétiens : c'est à Rome, qui gouverne les églises, non-seulement depuis cent ans, mais depuis seize cents, avec Jésus-Christ, les apôtres, les martyrs, les saints docteurs, c'est à Rome seule qu'il appartient d'interpréter les Ecritures qu'elle a reçues en dépôt.

Ce que Pallavicin dit de Luther, on peut le dire de toute la nation allemande : c'est un peuple géant, mais avorté; géant avorté pour la religion, pour la science, pour la vertu. Fidèle et uni à l'Eglise romaine dont il a reçu l'évangile, la science et les arts, et par là fidèle et uni à lui-même, ce

(1) Walch, t. 10, p. 2022. — (2) Menzel, t. 2, p. 429, note. — (3) *Ibid.*, t. 1. p. 483.

peuple, naturellement religieux, eût pu convertir à l'Eglise-mère et à la vraie civilisation les peuples infidèles du nord et de l'Orient, depuis les Russes jusqu'aux derniers Tartares. L'Allemagne, infidèle à la vocation divine, se désunit partiellement d'avec l'Eglise-mère et d'avec elle-même; elle cesse d'être une, et devient deux fractions, l'une desquelles ne cesse de se fractionner en autant de partis religieux ou irreligieux qu'il y a de têtes. Cette nation géante, s'étant ainsi mutilée, risque d'un jour à l'autre de devenir la proie d'un peuple qu'elle aurait dû convertir à l'unité catholique. Fidèle et unie à l'Eglise-mère, en qui elle eût trouvé la règle vivante de la foi, de la science et des arts, l'Allemagne, naturellement et patiemment studieuse, eût pu élever à la gloire de Dieu un ensemble régulier et monumental des sciences divines et humaines : désunie d'avec l'Eglise-mère et n'ayant plus de règle, ses travaux scientifiques n'offrent jusqu'à présent qu'un amas de matériaux et de décombres, où elle-même désespère de ramener l'unité et l'ordre, au point de déclarer que la raison humaine n'est qu'une éternelle et irremédiable mystification d'elle-même à elle-même (1). Fidèle et unie à l'Eglise-mère, en qui seule réside l'esprit de vie et de sanctification, l'Allemagne, avec ses inclinations naturellement vertueuses, eût pu être la nation-modèle en saints personnages et en œuvres saintes. Désunie la moitié d'avec l'Eglise-mère, lui étant faiblement unie par l'autre, l'Allemagne est une nation stérile de sainteté : depuis trois siècles, nulle personne, nulle œuvre éminemment sainte; même dans la fraction demeurée fidèle, nul effort, nulle institution efficace pour régénérer le sacerdoce, le cloître et le peuple; même les révolutions politiques, ces fléaux de Dieu, ne peuvent réveiller le prêtre allemand, le moine allemand, de sa torpeur et de sa décadence; bien loin de relever le peuple, il faut que le peuple les empêche de tomber encore plus bas.

Au moyen âge, ce qui maintenait l'unité nationale de l'Allemagne, malgré les gouvernements divers de ses villes et de ses provinces, c'était la loi fondamentale de son empire, aussi bien que de toutes les nations chrétiennes, savoir : pour être empereur, roi, prince, duc, ou simplement homme libre, il fallait avant tout professer la foi catholique, et être uni de communion avec le chef spirituel de la chrétienté, le vicaire du Christ. Au seizième siècle, commencement de l'âge moderne, à la voix d'un moine, des princes et des populations révolutionnaires d'Allemagne brisent ce lien d'union nationale, européenne et universelle. Depuis ce moment, la nation allemande est en quête d'un autre lien d'unité. Voilà pourquoi, depuis trois siècles, tant de diètes, de congrès, de paix et de guerres, le tout en vain. Après les trois siècles de recherches, au lieu de son antique union des esprits et des cœurs, l'Allemagne n'a encore trouvé que l'union des douanes, l'union

(1) Voir *le Protestantisme se dissolvant lui-même*, 2 vol. in-12. Schaffouse, 1843.

touchant les droits à percevoir sur les marchandises. Espérons que les esprits et les cœurs viendront après le poivre et le gingembre.

Cette lutte entre ses deux fractions, soit pour briser de plus en plus, soit pour renouer l'antique lien de son unité nationale, telle est au fond la véritable histoire de l'Allemagne depuis trois siècles.

A la célèbre diète d'Augsbourg, en 1530, les diverses fractions du protestantisme présentèrent leurs confessions de foi, différentes entre elles et quelquefois d'avec elles-mêmes. Dans la sienne, le corps des Luthériens se soumettait au jugement du concile général. Il n'en fut plus de même lorsque le concile s'assembla effectivement à Trente. La ligue protestante de Smalcalde était redoutable, et Luther l'avait excitée à prendre les armes d'une manière si furieuse, qu'il n'y avait aucun excès qu'on n'en dût craindre. Enflé de la puissance de tant de princes conjurés, il avait publié des thèses de révolte que nous avons vues. Jamais on n'avait rien vu de si violent. Il les avait soutenues dès l'an 1540; mais nous apprenons de Sleidan qu'il les publia de nouveau en 1545, c'est-à-dire un an avant sa mort. Là, il comparait le Pape à un loup enragé, contre lequel tout le monde s'arme au premier signal sans attendre l'ordre du magistrat. Que si, renfermé dans une enceinte, le magistrat le délivre, on peut continuer, disait-il, à poursuivre cette bête féroce, et attaquer impunément ceux qui auront empêché qu'on ne s'en défît. Si on est tué dans cette attaque avant d'avoir donné à la bête le coup mortel, il n'y a qu'un seul sujet de se repentir : c'est de ne lui avoir pas enfoncé le couteau dans le sein. Voilà comme il faut traiter le Pape. Tous ceux qui le défendent doivent aussi être traités comme les soldats d'un chef de brigands, fussent-ils des rois et des césars (1). Sleidan, qui récite une grande partie de ces thèses sanguinaires, n'a osé rapporter ces derniers mots, tant ils lui ont paru horribles; mais ils étaient dans les thèses de Luther, et on les y voit encore dans l'édition de ses œuvres (2).

Il arriva dans ce temps un nouveau sujet de querelle. Herman, archevêque de Cologne, s'était avisé de réformer son diocèse à la nouvelle manière, et il y avait appelé Mélanchton et Bucer. C'était constamment le plus ignorant de tous les prélats, et un homme toujours entraîné où voulaient ses conducteurs. Tant qu'il écouta les conseils du docte Gropper, il tint de très-saints conciles pour la défense de l'ancienne foi, et pour commencer une véritable réformation des mœurs. Dans la suite, les Luthériens s'emparèrent de son esprit, et le firent donner à l'aveugle dans leurs sentiments. Comme le landgrave parlait une fois à l'empereur de ce nouveau réformateur : « Que réformera ce bon homme? lui répondit-il; à peine entend-il le latin. En toute sa vie il n'a jamais dit que trois fois la messe : je l'ai ouï deux fois; il n'en savait pas le commencement (3). » Le fait était

(1) Sleidan, l. 16, p. 261.—(2) T. 1. Wittemb., p. 407.—(3) Sleidan, l. 16, p. 276.

constant; et le landgrave, qui n'osait dire qu'il sût un mot de latin, assura qu'il avait lu de bons livres allemands, et entendait la religion. C'était l'entendre, selon le landgrave, que de favoriser le parti. Comme le Pape et l'empereur s'unirent contre lui, les princes protestants, de leur côté, lui promirent de le secourir si on l'attaquait pour la religion.

On en vint bientôt à la force ouverte. Plus l'empereur témoignait que ce n'était pas pour la religion qu'il prenait les armes, mais pour mettre à la raison quelques rebelles dont l'électeur de Saxe et le landgrave étaient les chefs, plus ceux-ci publiaient dans leurs manifestes que cette guerre ne se faisait que par la secrète instigation de l'ante-christ romain et du concile de Trente (1). C'est ainsi que, selon les thèses de Luther, ils tâchaient de faire paraître licite la guerre qu'ils faisaient à l'empereur. Il y eut pourtant entre eux une dispute, comment on traiterait Charles-Quint dans les écrits qu'on publiait. L'électeur, plus consciencieux, ne voulait pas qu'on lui donnât le nom d'empereur : autrement, disait-il, on ne pourrait pas licitement lui faire la guerre (2). Le landgrave n'avait point de ces scrupules; et d'ailleurs, qui avait dégradé l'empereur? qui lui avait ôté l'empire? Voulait-on établir cette maxime, qu'on cessât d'être empereur dès qu'on serait uni avec le Pape? C'était une pensée ridicule autant que criminelle. A la fin, pour tout accommoder, il fut dit que, sans avouer ni nier que Charles-Quint fût empereur, on le traiterait comme se portant pour tel, et par cet expédient, toutes les hostilités devinrent permises. Mais la guerre ne fut pas heureuse pour les protestants. Abattus par la fameuse victoire de Charles-Quint près de l'Elbe, et par la prise du duc de Saxe et du landgrave, ils ne savaient à quoi se résoudre. L'empereur leur proposa de son autorité un formulaire de doctrine qu'on appela l'*Interim*, ou le livre de l'empereur, qu'il leur ordonnait de suivre par provision jusqu'au concile. Toutes les erreurs des Luthériens y étaient rejetées : on y tolérait seulement le mariage des prêtres qui s'étaient fait Luthériens, et on laissait la communion sous les deux espèces à ceux qui l'avaient rétablie. A Rome, on blâma l'empereur d'avoir osé prononcer sur des matières de religion. Ses partisans répondaient qu'il n'avait pas prétendu faire une décision ni une loi pour l'Eglise, mais seulement prescrire aux Luthériens ce qu'ils pouvaient faire de mieux en attendant le concile. Quelques Luthériens acceptèrent l'*Interim*, plutôt par force qu'autrement. La plupart le rejetèrent, et le dessein de Charles-Quint n'eut pas grand succès.

Cet *Interim* impérial avait déjà été proposé à la conférence de Ratisbonne en 1541. Trois théologiens catholiques, Pflug, évêque de Naümbourg, Gropper et Eckius, y devaient traiter, par ordre de l'empereur, de la réconciliation des religions, avec Mélanchton, Bucer et Pistorius, trois pro-

(1) Sleidan, p. 289, 295, etc. — (2) *Ibid.*, l. 16, p. 289, 295, etc.

testants. Eckius rejeta le livre ; et les prélats avec les états catholiques n'approuvèrent pas qu'on proposât un corps de doctrine sans en communiquer avec le légat du Pape, qui était alors à Ratisbonne. C'était le cardinal Contarini, très-savant théologien, et qui est loué même par les protestants. Ce légat, ainsi consulté, répondit qu'une affaire de cette nature devait être renvoyée au Pape, pour être réglée ou dans le concile général qu'on allait ouvrir, ou par quelque autre manière convenable (1).

Il est vrai qu'on ne laissa pas de continuer les conférences ; et quand les trois protestants furent convenus avec Pflug et Gropper de quelques articles, on les appela les articles conciliés, encore qu'Eckius s'y fût toujours opposé. Les protestants demandaient que l'empereur autorisât ces articles, en attendant qu'on pût convenir des autres. Mais les catholiques s'y opposèrent et déclarèrent plusieurs fois qu'ils ne pouvaient consentir au changement d'aucun dogme ni d'aucun rite reçu dans l'Eglise catholique. De leur côté, les protestants, qui pressaient la réception des articles conciliés, y donnaient des explications à leur mode, dont on n'était pas convenu ; et ils firent un dénombrement des choses omises dans les articles conciliés. Mélanchton, qui rédigea ces remarques, écrivit à l'empereur, au nom de tous les protestants, qu'on recevrait les articles conciliés, pourvu qu'ils fussent bien entendus ; c'est-à-dire qu'ils les trouvaient eux-mêmes conçus en termes ambigus, et ce n'était qu'une illusion d'en presser la réception comme ils faisaient. Ainsi tous les projets d'accommodement demeurèrent sans effet.

Il se tint une autre conférence dans la même ville de Ratisbonne, et avec aussi peu de succès, en 1546. L'empereur faisait cependant retoucher à son livre, où Pflug, évêque de Naümbourg, Michel Helding, l'évêque titulaire de Sidon, et Islèbe, protestant, mirent la dernière main. Mais il ne fit que donner un nouvel exemple du mauvais succès que ces décisions impériales avaient accoutumé d'avoir en matière de religion.

Durant que l'empereur s'efforçait de faire recevoir son *Interim* dans la ville de Strasbourg, Bucer y publia une nouvelle confession de foi, où cette église déclare qu'elle retient toujours immuablement sa première confession de foi présentée à Charles-Quint, à Augsbourg, en 1530, et qu'elle reçoit aussi l'accord fait à Wittemberg avec Luther, c'est-à-dire cet acte où il était dit que ceux mêmes qui n'ont pas la foi et qui abusent du sacrement reçoivent la propre substance du corps et du sang de Jésus-Christ. Dans cette confession de foi, Bucer n'exclut formellement que la transsubstantiation, et laisse en son entier tout ce qui peut établir la présence réelle et substantielle.

Ce qu'il y eut ici de plus remarquable, c'est que Bucer, qui, en souscrivant les articles de Smalcalde, avait souscrit en même temps la confes-

(1) *Hist. des Variat.*, l. 8, c. 1 et seqq.

sion d'Augsbourg, retint en même temps la confession de Strasbourg; c'est-à-dire qu'il autorisa deux actes qui étaient faits pour se détruire l'un l'autre; car la confession de Strasbourg ne fut dressée que pour éviter de souscrire celle d'Augsbourg, et ceux de la confession d'Augsbourg ne voulurent jamais recevoir parmi leurs frères ceux de Strasbourg ni leurs associés. Maintenant tout cela s'accorde, c'est-à-dire qu'il est bien permis de changer dans la nouvelle réforme, mais il n'est pas permis d'avouer qu'on change. La réforme paraîtrait un ouvrage trop humain; et il vaut mieux approuver quatre ou cinq actes contradictoires, pourvu qu'on n'avoue pas qu'ils le sont, que de confesser qu'on a eu tort, surtout dans des confessions de foi.

Ce fut la dernière action de l'apostat Bucer en Allemagne. Durant les mouvements de l'*Interim*, il trouva un asile en Angleterre et y mourut. Osiandre quitta également son église de Nuremberg, se rendit en Prusse sous l'apostat Albert de Brandebourg, et y excita des troubles par sa doctrine étrange sur la justification et la présence réelle. Osiandre aimait les plaisirs de la table avec excès; dans l'ivresse, il se permettait les blasphêmes les plus horribles, les injures les plus grossières. Calvin s'était trouvé aux banquets où il proférait ces blasphêmes qui lui inspiraient de l'horreur. Mais cependant cela se passait sans qu'on en dît mot. Le même Calvin parle d'Osiandre comme « d'un brutal et d'une bête farouche, incapable d'être apprivoisée. Pour lui, disait-il, dès la première fois qu'il le vit, il en détesta l'esprit profane et les mœurs infâmes, et il l'avait toujours regardé comme la honte du parti protestant (1). » Les Luthériens n'en avaient pas meilleure opinion; et Mélanchton, qui trouvait souvent à propos, comme Calvin le lui reproche, de lui donner des louanges excessives, ne laisse pas, en écrivant à ses amis, de blâmer *son extrême arrogance*, *ses rêveries*, ses autres excès et *les prodiges de ses opinions* (2). Il ne tint pas à Osiandre qu'il n'allât troubler l'Angleterre, où il espérait que la considération de son beau-frère Cranmer lui donnerait du crédit; mais Mélanchton nous apprend que des personnes de savoir et d'autorité avaient représenté le péril qu'il y avait « d'attirer en ce pays-là un homme qui avait répandu dans l'Eglise un si grand chaos de nouvelles opinions. » Cranmer lui-même entendit raison sur ce sujet, et il écouta Calvin, qui lui parlait *des illusions* dont Osiandre fascinait les autres et se fascinait lui-même (3).

D'autres disputes s'allumaient en même temps dans le reste du luthéranisme. Celle qui eut pour sujet les cérémonies ou les choses indifférentes fut poussé avec beaucoup d'aigreur. Mélanchton, soutenu des académies de Leipsick et de Wittemberg, où il était tout-puissant, ne voulait pas

(1) Calv., *ep. ad Melancth*, 146. — (2) L. 2. *ep* 240, 259, 449, 447, etc. — (3) Calv., *ep. ad Cranm.*, col. 134.

qu'on les rejetât. De tout temps ç'avait été son opinion, qu'il ne fallait changer que le moins qu'il se pouvait dans le culte extérieur. Ainsi, durant l'*Interim*, il se rendit fort facile sur ces pratiques indifférentes, et ne croyait pas, dit-il, que, *pour un surplis*, *pour quelques fêtes ou pour l'ordre des leçons*, il fallût attirer la persécution. On lui fit un crime de cette doctrine, et on décida dans le parti que ces choses indifférentes devaient être absolument rejetées, parce que l'usage qu'on en faisait était contraire à la liberté des églises, et enfermait, disait-on, une espèce de profession du papisme. Mais Flaccius Illyricus, qui remuait cette question, avait un dessein plus caché. Il voulait perdre Mélanchton, dont il avait été disciple, mais dont il était ensuite tellement devenu jaloux, qu'il ne le pouvait souffrir. Des raisons particulières l'obligeaient à le pousser plus que jamais; car, au lieu que Mélanchton tâchait alors d'affaiblir la doctrine de Luther sur la présence réelle, Illyric et ses amis l'outraient jusqu'à établir l'ubiquité. En effet, nous la voyons décidée par la plupart des églises luthériennes, et les actes en sont imprimés dans le livre *De la Concorde*, que presque toute l'Allemagne luthérienne a reçu (1).

Mathias Flach Francowitz, né le trois mars 1521, se faisait appeler Flaccus Illyricus, parce qu'il était d'Albona en Istrie, partie de l'ancienne Illyrie. Après avoir fait ses études à Venise, il forma le projet d'entrer dans un monastère, afin de s'y livrer plus commodément à son goût pour l'étude; mais il en fut détourné par un oncle maternel, provincial des Cordeliers, qui pensait à embrasser la réforme de Luther, et qui conseilla à son neveu de s'en aller en Allemagne, où il eut pour maîtres Luther et Mélanchton, qui lui procurèrent une chaire dans l'université de Wittemberg. Son zèle impétueux contre l'*Interim*, son déchaînement contre Mélanchton, dont les principes modérés lui déplaisaient, l'obligèrent de se retirer à Magdebourg, afin d'être plus libre de déclamer à son aise contre l'Eglise romaine. C'est dans cette ville qu'il commença l'*Histoire ecclésiastique* connue sous le nom de *Centuries de Magdebourg*, dont il est le principal auteur. Appelé à Iéna en 1557, il fut contraint d'en sortir cinq ans après, à cause d'une dispute sur la nature du péché, qu'il soutenait avoir corrompu la substance même de l'âme, erreur qui le fit accuser de manichéisme à Strasbourg. D'un caractère impétueux, turbulent, querelleur, opiniâtre, Illyricus causa beaucoup de troubles et de désordres dans son parti : aussi, quand il mourut en 1575, en fut-il peu regretté (2).

Tandis que la fraction révolutionnaire de l'Allemagne se fractionnait et se révolutionnait de plus en plus par ses chefs mêmes, la sainte Eglise de Dieu, au concile œcuménique de Trente, affermissait de plus en plus sa perpétuelle et invariable unité. Dans la troisième session, à la face du ciel

(1) *Variat.*, l. 8, c. 16. — (2) *Biogr. univ.*, t. 15, art. Francowitz.

et de la terre, à la face de l'enfer même, elle avait solennellement professé sa foi, la foi toujours une des patriarches, des prophètes, des apôtres, des martyrs, des saints de tous les pays et de tous les siècles, depuis Abel, le premier juste, jusqu'à saint François-Xavier, qui la prêchait en ce moment à l'Inde et au Japon, où Dieu confirmait sa parole par d'éclatants miracles. Dans la quatrième session, huit avril 1546, elle proclamera les monuments authentiques de cette foi toujours une, l'Ecriture et la tradition, la parole de Dieu écrite et la parole de Dieu non écrite, desquelles deux l'Eglise toujours vivante est la fidèle dépositaire.

Car, comme nous l'enseigne la théologie la plus commune, celle de Bailly, et cela d'après les saints Pères, l'Eglise véritable, l'Eglise catholique, n'a pas toujours été dans le même état, mais elle a toujours été depuis le commencement du monde. Saint Epiphane nous enseigne, et après lui saint Jean Damascène, que la sainte Eglise catholique est le commencement de toutes choses, qu'elle est de l'éternité, qu'elle est antérieure à toutes les hérésies, entre autres à l'idolâtrie ou au paganisme. Elle est également antérieure à l'Ecriture et à la tradition, qui sont pour elle des papiers de famille, des souvenirs de famille. Elle seule, ayant vécu tous les siècles, peut nous apprendre au juste ce qu'il en est. Aussi saint Augustin a-t-il dit : Je ne croirais pas même à l'évangile, si l'autorité de l'Eglise catholique ne me le persuadait. Voici donc le décret des Ecritures canoniques, qu'elle promulgua le huit avril 1546.

Quatrième session. Décret sur l'Ecriture sainte. Décret sur la réformation. Décret sur la prédication. Le concile partagé en trois congrégations. Affaire de Vergerio. Insinuation mensongère de Fra-Paolo.

Le saint concile de Trente, œcuménique et général, légitimement assemblé dans le Saint-Esprit, les trois mêmes légats du Siége apostolique y présidant : ayant toujours devant les yeux, en détruisant toutes les erreurs, de conserver dans l'Eglise la pureté même de l'Evangile; qui, promis auparavant par les prophètes dans les saintes Ecritures, a été promulgué ensuite, d'abord par la bouche de notre Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu, et puis par ses apôtres, auxquels il a ordonné de le prêcher à toute créature, comme la source de toute vérité salutaire et de tout bon règlement de vie : considérant que cette vérité et cette règle de morale sont contenues dans des livres écrits, ou sans écrit dans les traditions qui, reçues par les apôtres de la bouche de Jésus-Christ même, ou transmises par les apôtres comme le Saint-Esprit les a dictées, sont parvenues comme de main en main jusqu'à nous; le saint concile, suivant l'exemple des Pères orthodoxes, reçoit tous les livres, tant de l'ancien Testament que du nouveau, puisque le même Dieu est auteur de l'un et de l'autre, aussi bien que les traditions,

soit qu'elles regardent la foi ou les mœurs comme dictées de la bouche même de Jésus-Christ ou par le Saint-Esprit, et conservées dans l'Eglise catholique par une succession continue, et elle les embrasse avec un pareil respect et une égale piété. Et afin que personne ne puisse douter quels sont les livres saints que le concile reçoit, il a voulu que le catalogue en fut inséré dans ce décret, selon qu'ils sont ici marqués :

DE L'ANCIEN TESTAMENT.

Les cinq livres de Moïse, qui sont : la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome; Josué, les Juges, Ruth, les quatre livres des Rois, les deux des Paralipomènes; le premier d'Esdras, et le second, qui s'appelle Néhémias; Tobie, Judith, Esther, Job; le Psautier de David, qui contient cent cinquante psaumes; les Paraboles, l'Ecclésiaste, le Cantique des cantiques, la Sagesse, l'Ecclésiastique, Isaïe, Jérémie, avec Baruch, Ezéchiel, Daniel; les douze petits prophètes, savoir : Osée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonias, Aggée, Zacharie, Malachie; deux des Machabées, le premier et le second.

DU NOUVEAU TESTAMENT.

Les quatre évangiles, selon saint Mathieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean; les actes des apôtres, écrits par saint Luc, évangéliste; quatorze épîtres de saint Paul, une aux Romains, deux aux Corinthiens, une aux Galates, une aux Ephésiens, une aux Philippiens, une aux Colossiens, deux aux Thessaloniciens, deux à Timothée, une à Tite, une à Philémon et une aux Hébreux; deux épîtres de l'apôtre saint Pierre, trois de l'apôtre saint Jean, une de l'apôtre saint Jacques, une de l'apôtre saint Jude, et l'Apocalypse de l'apôtre saint Jean.

Que si quelqu'un ne reçoit pas pour sacrés et canoniques tous ces livres entiers avec tout ce qu'ils contiennent, tels qu'ils sont en usage dans l'Eglise catholique, et tels qu'ils sont dans l'ancienne Vulgate latine, ou qu'il méprise, avec connaissance et de propos délibéré, les traditions dont nous venons de parler : qu'il soit anathème.

Chacun pourra connaître par là avec quel ordre et par quelle voie le concile lui-même, après avoir établi le fondement de la confession de foi, doit procéder dans le reste, et de quels secours et témoignages il doit particulièrement se servir, soit pour la confirmation de la doctrine, soit pour le rétablissement des mœurs dans l'Eglise.

Après avoir promulgué de nouveau le canon des saintes Ecritures, il était naturel de veiller à la correction du texte et de donner des règles pour la bonne interprétation et le bon usage. Le concile de Trente le fait dans le décret qui suit, touchant l'édition et l'usage des livres sacrés.

Le même saint concile, considérant qu'il ne sera pas d'une petite utilité à l'Eglise de Dieu de faire connaître, entre toutes les éditions latines des saints livres qui se débitent aujourd'hui, quelle est celle qui doit être tenue pour authentique, déclare et ordonne que cette même édition ancienne et vulgate, qui a déjà été approuvée dans l'Eglise par le long usage de tant de siècles, doit être tenue pour authentique dans les disputes, les prédications, les explications et les leçons publiques, et que personne, sous quelque prétexte que ce puisse être, n'ait assez de hardiesse ou de témérité pour la rejeter.

De plus, pour arrêter et contenir les esprits inquiets et entreprenants, il ordonne que dans les choses de la foi ou de la morale même, en ce qui peut avoir relation au maintien de la doctrine chrétienne, personne, se confiant en son propre jugement, n'ait l'audace de tirer l'Ecriture sainte à son sens particulier ni de lui donner des interprétations, ou contraires à celles que lui donne et lui a données la sainte mère Eglise, à qui il appartient de juger du véritable sens des saintes Ecritures, ou opposées au sentiment unanime des Pères, encore que ces interprétations ne dussent jamais être mises en lumière. Les contrevenants seront signalés par les ordinaires et soumis aux peines portées par le droit.

Voulant aussi, comme il est juste et raisonnable, mettre des bornes en cette matière à la licence des imprimeurs, qui aujourd'hui, sans règle et sans mesure, se croyant permis tout ce qui leur plaît, non-seulement impriment, sans permission des supérieurs ecclésiastiques, les livres mêmes de l'Ecriture sainte avec des explications et des notes de toutes mains indifféremment, supposant bien souvent le lieu de l'impression, et souvent même le supprimant tout-à-fait, aussi bien que le nom de l'auteur, ce qui est encore un abus plus considérable; mais se mêlent aussi de débiter au hasard et d'exposer en vente sans distinction toutes sortes de livres imprimés çà et là, de tous côtés : le saint concile a résolu et ordonné qu'au plus tôt l'Ecriture sainte, particulièrement selon cette édition ancienne et vulgate, soit imprimée le plus correctement qu'il sera possible, et qu'à l'avenir il ne soit permis à personne d'imprimer ou faire imprimer aucuns livres traitant des choses saintes sans le nom de l'auteur, ni même de les vendre ou de les garder chez soi, s'ils n'ont été examinés auparavant et approuvés par l'ordinaire, sous peine d'anathème et de l'amende pécuniaire portée au canon du dernier concile de Latran : et si ce sont des réguliers, outre cet examen et cette approbation, ils seront encore obligés d'obtenir permission de leurs supérieurs, qui feront la revue de ces livres suivant la forme de leurs statuts. Ceux qui les débiteront ou les feront courir en manuscrits sans être auparavant examinés et approuvés, seront sujets aux mêmes peines que les imprimeurs : et ceux qui les auront chez eux ou les liront, s'ils n'en déclarent les auteurs, seraient eux-mêmes traités comme s'ils en étaient les auteurs

propres. Cette approbation que nous désirons à tous les livres, sera donnée par écrit et sera mise en vue à la tête de chaque livre, soit qu'il soit imprimé ou écrit à la main; et le tout, c'est-à-dire tant l'examen que l'approbation, se fera gratuitement, afin qu'on approuve ce qui doit être approuvé et qu'on rejette ce qui doit être rejeté.

Après cela, le saint concile, désirant encore réprimer cet abus insolent et téméraire, d'employer et de tourner à toutes sortes d'usages profanes les paroles et les passages de l'Ecriture sainte, les faisant servir à des railleries, à des applications vaines et fabuleuses, à des flatteries, des médisances, et jusqu'à des superstitions, des charmes impies et diaboliques, des divinations, des sortilèges et des libelles diffamatoires : il ordonne et commande, pour abolir cette irrévérence et ce mépris des paroles saintes, et afin qu'à l'avenir personne ne soit assez hardi pour en abuser de cette manière ou de quelque autre que ce puisse être, que les évêques punissent toutes ces sortes de personnes par les peines de droit et autres arbitraires, comme profanateurs et corrupteurs de la parole de Dieu (1).

Au décret sur l'usage de l'Ecriture sainte se rattachent naturellement deux points de pratique et de réforme, l'enseignement et la prédication. Le concile s'en était déjà occupé dans plusieurs congrégations particulières, mais il ne publia son décret de réformation que dans la session suivante. Nous le rapportons ici de suite, afin qu'on voie mieux l'ensemble des vues et des décrets du concile sur la même matière.

DÉCRET DE RÉFORMATION. — DE L'ÉTABLISSEMENT ET ENTRETIEN DES LECTEURS EN THÉOLOGIE ET MAITRES-ÈS-ARTS LIBÉRAUX.

Le même saint concile se tenant aux pieuses constitutions des souverains Pontifes et des conciles approuvés, s'y attachant avec affection et y ajoutant même quelque chose de nouveau, afin de pourvoir à ce que le céleste trésor des livres sacrés, dont le Saint-Esprit a gratifié les hommes avec une si grande libéralité, ne demeure pas, par négligence, inutile et sans usage, il a établi et ordonné que, dans les églises où il se trouve quelque prébende, prestimonie, gage, ou quelque revenu enfin fondé et destiné pour les lecteurs en la sacrée théologie, sous quelque nom ou titre que ce puisse être, les évêques, archevêques, primats et autres ordinaires des lieux obligent et contraignent, même par la soustraction des fruits, ceux qui possèdent ces sortes de prébendes, prestimonies ou gages, de faire les explications et les leçons de la sacrée théologie par eux-mêmes, s'ils en sont capables; sinon par quelque habile substitut choisi par les évêques mêmes, les archevêques, primats ou autres ordinaires des lieux. A l'avenir, ces sortes de prébendes,

(1) Labbe, t. 14.

prestimonies ou gages ne seront donnés qu'à des personnes capables et qui puissent par elles-mêmes s'acquitter de cet emploi; autrement toute provision sera nulle et sans effet.

Dans les églises métropolitaines ou cathédrales, si la ville est grande et peuplée, et même dans les collégiales qui se trouveront dans quelque lieu considérable, quand il ne serait d'aucun diocèse, pourvu que le clergé y soit nombreux, s'il n'y a point encore de ces sortes de prébendes, prestimonies ou gages établis, le saint concile ordonne que la première prébende qui viendra à vaquer de quelque manière que ce soit, excepté par résignation, soit et demeure réellement et de fait, dès ce moment-là et à perpétuité, destinée et affectée à cet emploi, pourvu néanmoins que cette prébende ne soit chargée d'aucune autre fonction incompatible avec celle-ci. Et en cas que dans lesdites églises il n'y eût point de prébende, ou aucune au moins qui fût suffisante, le métropolitain lui-même ou l'évêque, avec l'avis du chapitre, y pourvoira, de sorte qu'il y soit fait leçon de théologie, soit par l'assignation du revenu de quelque bénéfice simple, après néanmoins avoir donné ordre à l'acquit des charges, soit par la contribution des bénéficiers de sa ville ou de son diocèse, soit de quelque autre manière qu'il sera jugé le plus commode, sans que pour cela néanmoins on omette en aucune façon les autres leçons qui se trouveront déjà établies ou par la coutume ou autrement.

Pour les églises dont le revenu annuel est faible, et où il y a un si petit nombre d'ecclésiastiques et de peuple qu'on ne peut pas y entretenir commodément de leçon de théologie, il y aura au moins un maître choisi par l'évêque, avec l'avis du chapitre, qui enseigne gratuitement la grammaire aux clercs et aux autres pauvres écoliers, pour les mettre en état de passer ensuite à l'étude des saintes lettres, si Dieu les y appelle, et pour cela on assignera à ce maître de grammaire le revenu de quelque bénéfice simple, dont il jouira tant qu'effectivement il continuera d'enseigner, en sorte néanmoins que les charges et les fonctions dudit bénéfice ne manquent pas d'être remplies; ou bien on lui fera quelques appointements honnêtes et raisonnables de la mense de l'évêque ou du chapitre; ou l'évêque enfin trouvera quelque autre moyen convenable à son église et à son diocèse, pour empêcher que, sous quelque prétexte que ce soit, un établissement, si utile et si profitable, ne soit négligé et ne demeure sans exécution.

Dans les monastères des moines, il se fera pareillement leçon de l'Ecriture sainte partout où il se pourra commodément; et si les abbés s'y rendent négligents, les évêques des lieux, comme délégués en cela du Siége apostolique, les y contraindront par les voies justes et raisonnables. Dans les couvents des autres réguliers où les études peuvent aisément se maintenir, il y aura pareillement leçon de la sainte Ecriture, et les chapitres généraux ou provinciaux y destineront les maîtres les plus habiles.

Pour les colléges publics, où jusqu'à présent il ne se fait point encore de ces leçons, qu'on peut dire autant nécessaires qu'elles sont nobles par-dessus toutes les autres, elles y seront établies par la piété et la charité des très-religieux princes et républiques, pour la défense et l'accroissement de la foi catholique, la conservation et la propagation de la saine doctrine; et on les rétablira où elles seraient instituées, mais négligées.

Et pour que, sous apparence de piété, l'impiété ne vienne à se répandre, le saint concile ordonne que personne ne soit employé à faire ces leçons de théologie, soit en public, soit en particulier, sans avoir été premièrement examiné sur sa capacité, ses mœurs et sa bonne vie, et approuvé par l'évêque des lieux : ce qui ne doit pas s'entendre des lecteurs qui enseignent dans les couvents des moines.

Ceux qui seront employés aux leçons des saintes lettres, pendant qu'ils enseigneront publiquement dans les écoles, et les écoliers pendant qu'ils y étudieront, jouiront pleinement et paisiblement de tous les priviléges accordés par le droit commun pour la perception des fruits de leurs prébendes et bénéfices, quoique absents.

Mais comme il n'est pas moins nécessaire à la république chrétienne qu'on prêche l'évangile que d'en faire des leçons publiques, et que même c'est la principale fonction des évêques, le saint concile a déclaré et ordonné que tous les évêques, archevêques, primats et tous autres prélats des églises sont tenus de prêcher par eux-mêmes le saint évangile de Jésus-Christ, s'ils n'en sont légitimement empêchés. Mais s'il arrive qu'ils aient en effet un empêchement légitime, ils seront obligés, selon la forme prescrite au concile général de Latran, de choisir et mettre en leur place des personnes capables de s'acquitter utilement, pour le salut des âmes, de cet emploi de la prédication; et si quelqu'un méprise d'y donner ordre, qu'il soit soumis à un rigoureux châtiment.

Les archiprêtres aussi, les curés, et tous ceux qui ont à gouverner des églises paroissiales, ou autres ayant charge d'âme, de quelque manière que ce soit, auront soin, du moins tous les dimanches et toutes les fêtes solennelles, de pourvoir par eux-mêmes, ou par autres personnes capables, s'ils en sont légitimement empêchés, à la nourriture spirituelle des peuples qui leur sont commis, selon la portée des esprits et selon leurs propres talents, leur enseignant ce qu'il est nécessaire à tout chrétien de savoir pour être sauvé, et leur faisant connaître, en peu de paroles et en termes faciles à comprendre, les vices qu'ils doivent éviter et les vertus qu'ils doivent suivre, pour se garantir des peines éternelles et pour obtenir la gloire céleste. Que si quelqu'un néglige de s'en acquitter, quand il prétendrait par quelque raison que ce soit être exempt de la juridiction de l'évêque, et quand les églises mêmes seraient dites exemptes de quelque manière que ce puisse être, en qualité d'annexes ou comme unies à quelque monastère qui serait même

hors du diocèse, pourvu qu'en effet les églises se trouvent dans le diocèse, les évêques ne doivent pas laisser d'y étendre leur soin et leur vigilance pastorale, pour ne pas donner lieu à la vérification de ce mot : Les petits enfants ont demandé du pain, et il n'y avait personne pour leur en rompre (1).

Si donc, après avoir été avertis par l'évêque, ils manquent pendant trois mois à s'acquitter de leur devoir, ils y seront contraints par censure ecclésiastique ou par quelque autre voie, selon la prudence de l'évêque ; de sorte même que, s'il le juge à propos, il soit pris sur les revenus des bénéfices quelque somme honnête pour être donnée à quelqu'un qui en fasse la fonction, jusqu'à ce que le titulaire lui-même, se reconnaissant, s'acquitte de son propre devoir.

Mais s'il se trouve quelques églises paroissiales soumises à des monastères qui ne soient d'aucun diocèse, en cas que les abbés ou prélats réguliers soient négligents à tenir la main à ce qui a été ordonné, ils y seront contraints par les métropolitains dans les provinces de qui les diocèses seront situés, comme délégués du Siége apostolique à cet effet. Et l'exécution du présent décret ne pourra être empêchée ni suspendue par aucune coutume contraire, ni sous aucun prétexte d'exemption, d'appel, d'opposition, évocation, ni recours, jusqu'à ce qu'un juge compétent, par une procédure sommaire et sur la seule information du fait, en ait prononcé définitivement.

Les réguliers, de quelque ordre qu'ils soient, ne pourront prêcher, même dans les églises de leur ordre, sans l'approbation et la permission de leurs supérieurs, et sans avoir été par eux dûment examinés sur leur conduite, leurs mœurs et leur capacité ; mais avec cette permission, ils seront encore obligés, avant que de commencer à prêcher, de se présenter en personne aux évêques, et de leur demander la bénédiction. Dans les églises qui ne sont point de leur ordre, outre la permission de leurs supérieurs, ils seront encore tenus d'avoir celle de l'évêque, sans laquelle ils ne pourront en aucune façon prêcher dans les églises qui ne sont point de leur ordre ; et cette permission sera donnée gratuitement par les évêques.

S'il arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise ! que quelque prédicateur semât parmi le peuple des erreurs ou des choses scandaleuses, soit qu'il prêchât dans un monastère de son ordre, ou de quelque autre ordre que ce soit, l'évêque lui interdira la prédication. Que s'il prêchait des hérésies, l'évêque procédera contre lui, suivant la disposition du droit ou la coutume du lieu, quand même ce prédicateur se prétendrait exempt, par quelque privilége général ou particulier ; auquel cas l'évêque procédera en vertu de l'autorité apostolique, et comme délégué du Saint-Siége. Les évêques auront aussi soin, de leur côté, qu'aucuns prédicateurs ne soient inquiétés à tort, ni exposés à la calomnie, par de fausses informations ou autrement ; et ils feront

(1) Thren., 4.

en sorte de ne leur donner aucun juste sujet de se plaindre d'eux.

Quant à l'égard de ceux qui, étant réguliers de nom, vivent pourtant hors de leurs cloîtres et hors de l'obéissance de leur religion, comme à l'égard aussi des prêtres séculiers, si leurs personnes ne sont connues et leur conduite approuvée, aussi bien que leur doctrine, quelques prétendus priviléges qu'ils puissent alléguer pour prétexte, les évêques se donneront bien de garde de leur permettre de prêcher dans leur ville ou dans leur diocèse, qu'ils n'aient auparavant consulté là-dessus le Saint-Siége apostolique, duquel il n'est vraisemblable que des personnes indignes aient extorqué de tels priviléges, si ce n'est en dissimulant la vérité ou en exposant quelque mensonge.

Ceux qui vont quêter et recueillir des aumônes, que l'on nomme communément quêteurs, de quelque condition qu'ils soient, ne pourront non plus entreprendre de prêcher par eux-mêmes, ni par autrui ; et les contrevenants en seront absolument empêchés par les évêques et ordinaires des lieux, par des voies convenables, nonobstant tous priviléges (1).

Ces divers décrets avaient donné lieu à des discussions longues et quelquefois vives, dans les congrégations particulières. Il y avait trois de ces congrégations, une dans la maison et sous la présidence de chacun des trois légats. De cette manière on évitait la confusion du nombre, et on prévenait celle des délibérations. Les matières ainsi discutées, on se réunissait en congrégation générale, pour convenir du résultat, des décisions à prendre, des décrets à faire, des termes de leur rédaction, et recueillir les suffrages. La séance ou session publique n'était que pour promulguer les décrets déjà votés, sans aucune discussion nouvelle.

Les observations que nous avons vu présenter dans les premières séances publiques étaient contraires à l'ordre convenu : aussi le premier légat en témoigna-t-il sa surprise et sa peine. Il y avait surtout deux évêques, celui de Fiesole et celui d'Astorga, qui exercèrent plus d'une fois la patience et des légats et des autres Pères du concile ; rarement ils étaient d'accord avec les autres ; presque toujours ils incidentaient, non sur le fond des choses, mais sur des accessoires. L'évêque de Fiesole en particulier avait une idée fixe, qu'il ramenait à temps et à contre-temps : c'était d'ajouter au titre du concile les mots, *représentant l'Eglise universelle.*

Quelque chose de plus grave fut l'affaire de Vergério, évêque de Capo d'Istria. Précédemment, Paul III l'avait envoyé nonce en Allemagne, pour disposer les esprits en faveur du concile à convoquer ; il eut même une entrevue avec Luther, duquel il donne une assez pauvre idée dans sa lettre au Pape (2). Mais, avec le temps, Vergério se laissa infecter lui-même par l'hérésie : le cardinal Alexandre Farnèse en informa le Pape dès l'an 1539. En-

(1) Labbe, t. 14, col. 755. — (2) Pallavicin, l. 3, c. 18.

suite, vers l'an 1540, lorsqu'il voulut assister, en qualité d'envoyé du roi de France, à la diète et à la conférence de Worms, sa présence déplut aux impériaux et encore plus au Pontife, dont il se vantait hautement d'être le ministre secret ; le Pape fit savoir à l'empereur qu'il lui saurait le plus grand gré de faire partir cet homme d'Allemagne ; pour lui, il avait usé de tous ses moyens pour l'amener doucement à retourner dans son évêché ; il lui avait même fait offrir le dégrèvement de la pension ; il ne s'était abstenu de violence contre lui que par la crainte de le voir se précipiter de dépit dans l'apostasie, éclat déshonorant pour le caractère épiscopal qu'il avait, et pour la dignité de nonce pontifical dont il avait été revêtu. Qu'on juge par là de la fable de Sleidan : il raconte que le Pape lui destinait le cardinalat à son retour de la diète, mais que les soupçons qu'il eut sur la sincérité de sa foi le firent changer de dessein. Dans les années suivantes, chaque jour on vit se révéler de plus en plus les maux qu'il cachait dans son cœur. Il fut donc dénoncé et cité à Rome pour soupçon d'hérésie. Il vint alors chercher asile dans le concile général, espérant que la protection du cardinal de Trente le ferait siéger parmi les juges de cette même foi qui l'accusait. Déchu de cette espérance, il obtint néanmoins des légats des lettres de recommandation si pressantes, qu'elles lui valurent la dispense de comparaître à Rome ; on remit sa cause au jugement du nonce et du patriarche de Venise, comme il l'avait demandé. Mais enfin Vergério, qui sentait que son crime ne pouvait être justifié, se retira parmi les hérétiques, chez les Grisons, d'où il écrivit, dans le goût de Luther, contre la religion, contre le concile et contre le Pape (1).

Une autre apostasie eut lieu vers ce temps, celle du comte-électeur palatin, celui-là même qui, d'après l'ancienne constitution de l'empire germanique, était chargé de poursuivre la déchéance de l'empereur, du roi, du prince tombé dans l'hérésie ou demeuré dans l'excommunication plus d'un an. Des princes révolutionnaires commencent la désorganisation de l'Allemagne par l'anarchie religieuse, en attendant que des populations révolutionnaires l'achèvent par l'anarchie politique (2).

Mais revenons aux décrets du concile de Trente. Le Luthérien encapuchonné, Fra-Paolo, insinue qu'en déclarant la Vulgate authentique, le concile condamne toutes les autres versions latines, faites ou à faire. Pallavicin montre fort au long que c'est une erreur ou un mensonge, que le concile préfère simplement la version vulgate aux autres, et la déclare exempte de toute erreur contre la foi et les mœurs : ce qui n'interdit nullement de faire une autre version, même en latin, mais qui manquera de cette approbation d'un concile œcuménique. Ainsi l'ont entendu les plus graves théologiens, même ceux qui assistèrent au concile de Trente, comme André Véga et Melchior Canus (3).

(1) Pallavicin, l. 6, c. 13. — (2) *Ibid.*, c. 17. — (3) Pallavicin, l. 6, c. 17.

Cependant le nombre des Pères augmentait : à la cinquième session, dix-sept juin 1546, il y eut neuf archevêques, entre autres l'archevêque grec de Paros et de Naxe ; une cinquantaine d'évêques, parmi lesquels Jérôme Vida, évêque d'Albe en Toscane, et Louis Lippoman, évêque de Modon et coadjuteur de Vérone. C'étaient deux prélats également distingués par leur science et leur vertu.

Marc-Jérôme Vida, né à Crémone en 1490, de parents nobles, mais peu favorisés de la fortune, fit ses études avec beaucoup de distinction à Padoue, à Bologne, à Mantoue, et fut admis fort jeune dans la congrégation des chanoines réguliers de Saint-Marc. Il en sortit peu de temps après et se rendit à Rome, où il devint chanoine de Saint-Jean-de-Latran. Son premier essai en poésie latine, *Du jeu d'échec*, lui valut la faveur de Léon X, qui lui donna le prieuré de Saint-Silvestre, près de Tivoli, afin qu'il pût donner tout son temps aux lettres. Vida y travailla pendant quatorze ans à un poème épique, dont Léon X lui avait donné l'idée. Il y avait, disait le Pape, une épopée magnifique enfermée dans la crèche de Bethléhem, la *Christiade*, c'est-à-dire le monde échappant au démon ; l'humanité coupable rentrant en grâce auprès de Dieu et réhabilitée par le sang de Jésus ; la croix, symbole et instrument de civilisation. La *Christiade*, qui devrait être plus connue qu'elle n'est dans les écoles chrétiennes, a de grandes beautés : le Tasse et Milton lui en ont emprunté quelques-unes.

Vida est aussi l'auteur de trois livres de poétique. Voici comme en parle le traducteur français : « L'art poétique de Vida, que Jules Scaliger préfère à celui d'Horace, est écrit avec autant de méthode et de jugement que d'élégance et de goût. Il est divisé en trois chants : dans le premier, l'auteur traite de l'éducation du poète, de la manière de lui former le goût et l'oreille ; il indique les auteurs qu'il doit lire ; après quoi il crayonne en peu de mots l'origine et l'histoire de la poésie ; dans le second, il parle de l'invention des choses et de leur disposition, surtout dans l'épopée, qu'il semble avoir en vue dans son ouvrage, qui n'est proprement que la pratique de Virgile réduite en art ou en principes ; dans le troisième, il traite de l'élocution poétique, sur laquelle il donne des détails très-instructifs ; il y traite surtout de l'harmonie imitative des vers avec une clarté et une précision qu'on ne trouve point même chez ceux qui en ont écrit en prose.

Ses autres ouvrages sont : *Deux livres sur les vers à soie*. C'est le meilleur de Vida, le plus correct, le plus châtié, le plus fort de poésie, au jugement de tout le monde, et surtout des Italiens. Des hymnes, au nombre de trente-sept : ce sont des instructions sur nos mystères, ou des traits de la vie des saints, embellis de couleurs poétiques qui leur donnent un nouvel intérêt et les gravent dans la mémoire. Un recueil de petits poèmes. Enfin deux livres de dialogues sur la dignité de la république. Le sujet de ces dialogues sont les entretiens de Vida avec les cardinaux del Monte, Cervini et Polus, pendant la tenue du concile de Trente.

Vida se recommandait d'un autre côté par son inaltérable douceur de caractère, sa piété sans faste, son amour pour son vieux père, et sa reconnaissance pour ses bienfaiteurs. Ce qui ne l'empêchait pas de déployer dans l'occasion un grand courage. Un jour, du haut des tours de son église d'Albe, il voit venir les Français, qui se jettent en furieux sur la ville, emportent le rempart, surprennent les impériaux qui fuient de toutes parts. L'évêque n'a pas peur. Il réunit les habitants, les harangue, fait sonner la charge, repousse les Français, et délivre la cité. Mais bientôt la famine se fait sentir dans Albe, qui manque de pain; l'évêque vend jusqu'à son dernier vêtement pour en procurer aux malheureux, et de peur que le fléau ne vienne de nouveau affliger la ville, il sème des fèves dans les champs voisins et jusque dans le jardin de l'évêché, et s'adressant à la terre : « O terre bienfaisante! dit-il, garde-toi de tromper la semence que ma main te confie. Du haut de mon palais, je promenerai bientôt mes yeux sur la plaine, et mon cœur battra de joie à la vue des malheureux, dont l'un cueillera, l'autre mangera, un autre encore emportera sur ses épaules ces vertes dépouilles. » Les fèves prospérèrent : au printemps suivant, le champ désolé était couvert de milliers de petites fleurs blanches, gage assuré d'une abondante moisson, et le bon évêque bénissait la Providence. Il était sûr que ses pauvres ne mourraient pas de faim. A midi, la cloche du palais sonnait, et l'on voyait arriver les commensaux ordinaires de l'évêque, des indigents auxquels il distribuait la nourriture quotidienne, puis il se mettait à table. Il ne mangeait qu'une fois le jour, et jamais de viande ni de poisson (1).

Louis, autrement Aloyse Lippoman, naquit à Venise, vers l'an 1500, d'une ancienne famille. Il s'appliqua de bonne heure à l'étude des lettres et de la philosophie, et y fit de grands progrès. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, son seul mérite lui ouvrit le chemin des honneurs : il fut successivement coadjuteur de Bergame, évêque de Modon, coadjuteur et évêque de Vérone, et enfin évêque de Bergame. Sa capacité et son expérience des affaires le firent charger de différentes négociations en Portugal, en Allemagne, en Pologne, et il s'acquitta de toutes avec beaucoup d'habileté. Sous Jules III, nous le verrons un des présidents du concile de Trente. Devenu secrétaire du même Pape en 1556, il mourut à Rome le quinze août 1559. Il fut également illustre et par sa doctrine et par l'innocence de sa vie. Ses principaux ouvrages sont : Des commentaires en latin sur la Genèse, l'Exode et les psaumes; les Vies des saints; des Statuts synodaux et des sermons (2).

(1) *Biographie univ.*, t. 48. – Souquet de la Tour. *La Christiade de Vida.* – Audin. *Hist. de Léon X*, t. 2. — (2) *Ibid.*, t. 24. – Ughelli. *Italia sacra.*

Cinquième session. Décret sur le péché originel. Guerre civile en Allemagne. Victoires de Charles-Quint sur les protestants. Vivacité extrême d'un évêque à Trente.

Dès avant la quatrième session, étaient arrivés à Trente deux ambassadeurs de l'empereur Charles-Quint : Diègue de Mendoza et François de Tolède. Ce dernier, au nom de son maître, fit de grands efforts pour persuader au concile de ne point porter de décisions dogmatiques, mais de se borner à des décrets de réformation, afin de ne pas blesser les protestants pendant la tenue de la diète, et dans un moment où toute l'Allemagne semblait conjurée contre lui. Le véritable motif paraît avoir été d'obtenir du Pape un secours d'argent pour la guerre qui était imminente. Comme le concile et le Pape étaient déjà convenus de traiter tout ensemble et de la foi et de la discipline, on résolut, après d'assez longues discussions, de s'en tenir à cet ordre, et de commencer par la question du péché originel.

C'était, dans le vrai, non-seulement un des points essentiels du dogme, mais encore le principe fondamental de toute réforme véritable. Dans le langage de l'Eglise catholique, réformation veut dire changement en mieux, retour à la règle, retour à la santé. Mais pour ramener à la santé première, il faut connaître la maladie, non-seulement son existence, mais sa nature et sa cause, surtout si la cause est comme inhérente à la constitution du malade. Sans cette connaissance préalable, un médecin dira que le malade est bien portant, l'autre qu'il est désespéré; chaque médecin lui prescrira un régime contraire, et chaque régime sera une emplâtre à côté de la plaie; et médecins et remèdes, au lieu de guérir le malade, empireront le mal.

Maintenant, l'homme en général est-il malade? Zwingle dit que non, mais qu'il est aussi bien portant que dans l'origine, qu'il a tout son libre arbitre, et que cela lui suffit pour gagner le ciel, témoin Esculape et Numa. Luther dit au contraire que l'homme, non-seulement est malade, mais incurable; qu'il ne lui reste plus rien de bon, plus rien de son libre arbitre, si ce n'est pour faire le mal; que ses meilleures actions sont des péchés; qu'il n'est justifié ou rendu juste que parce que Jésus-Christ lui impute sa propre justice : comme si l'on disait que les malades d'un hôpital sont guéris et se portent bien, parce que le médecin leur impute, leur met en compte, sur son registre, sa propre santé. Tout le monde conçoit qu'avec des idées si contraires sur l'état de l'homme, les deux médecins le perdront, l'un ou l'autre, et peut-être l'un et l'autre; et que pour le réformer, il faut avant tout constater sa maladie.

Et voilà ce que fait le concile de Trente, dans son décret sur le péché originel, promulgué en la cinquième session, tenue le dix-sept juin 1546, en ces termes :

Afin que notre foi catholique, sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu, se puisse maintenir en son entière et inviolable pureté, en excluant toutes les erreurs, et que le peuple chrétien ne se laisse emporter à tout vent de doctrine; comme, entre plusieurs plaies dont l'Eglise de Dieu est affligée de nos jours, le vieux serpent, cet ennemi perpétuel du genre humain, non-seulement a excité de nouvelles contestations, mais encore réveillé les anciennes, touchant le péché originel et son remède : le saint concile de Trente, œcuménique et général, légitimement assemblé dans le Saint-Esprit, les trois mêmes légats du Siége apostolique y présidant; voulant commencer enfin à mettre la main à l'œuvre, pour tâcher de rappeler les errants et de confirmer ceux qui chancellent, et suivant le témoignage des Ecritures saintes, des saints Pères, de tous les conciles universellement reçus, aussi bien que le jugement et le consentement de l'Eglise elle-même; il ordonne, reconnaît et déclare ce qui suit, touchant le péché originel.

I. Si quelqu'un ne confesse pas qu'Adam, le premier homme, ayant transgressé le commandement de Dieu, perdit aussitôt la sainteté et la justice, dans lesquelles il avait été établi; et que, par ce péché de prévarication, il a encouru la colère et l'indignation de Dieu, et en conséquence la mort dont Dieu l'avait auparavant menacé, et, avec la mort, la captivité sous la puissance de celui qui a eu depuis l'empire de la mort, c'est-à-dire du diable; et que, par ce péché de prévarication, tout Adam, selon le corps et selon l'âme, a été détérioré (1) : qu'il soit anathème!

II. Si quelqu'un soutient que la prévarication d'Adam n'a été préjudiciable qu'à lui seul, et non à sa postérité; et que ce n'a été que pour lui, et non pas aussi pour nous, qu'il a perdu la sainteté et la justice reçues de Dieu, et qu'il a perdues; ou qu'étant souillé par le péché de désobéissance, il n'a transmis à tout le genre humain que la mort et les peines du corps, et non le péché qui est la mort de l'âme : qu'il soit anathème! puisque c'est contredire l'apôtre, qui dit : Le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché, et ainsi la mort est passée dans tous les hommes, tous ayant péché en un seul (2).

III. Si quelqu'un soutient que ce péché d'Adam, qui est un dans sa source, et qui, transmis à tous par la génération et non par imitation, est intimement propre à chacun, peut être ôté ou par les forces de la nature humaine, ou par un autre remède que par le mérite de notre Seigneur Jésus-Christ, l'unique médiateur (3), qui nous a réconciliés à Dieu par son sang, étant devenu notre justice, notre sanctification et notre rédemption (4); ou quiconque nie que le même mérite de Jésus-Christ soit appliqué, tant

(1) *In deterius commutatum fuisse : Changé en un état pire* dit trop; *pire* suppose que l'état précédent était déjà mauvais. — (2) Rom., 5, 12. — (3) 1. Tim., 2, 3. — (4) 1. Cor., 1, 30.

aux adultes qu'aux enfants, par le sacrement du baptême, conféré selon la forme et l'usage de l'Eglise : qu'il soit anathème! parce qu'il n'y a pas d'autre nom sous le ciel qui ait été donné aux hommes, par lequel nous devions être sauvés (1); d'où cette parole : Voici l'agneau de Dieu; voici qui ôte les péchés du monde (2). Et cette autre : Vous tous qui avez été baptisés, vous avez été revêtus de Jésus-Christ (3).

IV. Si quelqu'un nie que les enfants nouvellement sortis du sein de leurs mères, même ceux qui sont nés de parents baptisés, aient besoin d'être aussi baptisés; ou si quelqu'un, reconnaissant que véritablement ils sont baptisés pour la rémission des péchés, soutient pourtant qu'ils ne tirent rien du péché originel d'Adam qui ait besoin d'être expié par l'eau de la régénération pour obtenir la vie éternelle; d'où s'ensuivrait que la forme du baptême est fausse, et non pas véritable : qu'il soit anathème! Car la parole de l'apôtre : Le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché, et ainsi la mort est passée dans tous les hommes, tous ayant péché dans un seul (4); cette parole ne peut être entendue d'une autre manière que l'a toujours entendue l'Eglise catholique répandue partout. Et c'est pour cela et conformément à cette règle de foi, selon la tradition des apôtres, que même les petits enfants, qui n'ont encore pu commettre aucun péché personnel, sont pourtant véritablement baptisés pour la rémission des péchés, afin que ce qu'ils ont contracté par la génération soit nettoyé en eux par la régénération. Car quiconque ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit, ne peut entrer au royaume de Dieu (5).

V. Si quelqu'un nie que, par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ qui est conférée dans le baptême, l'offense du péché originel soit remise; ou soutient que tout ce qu'il y a proprement et véritablement de péché n'est ôté, mais seulement rasé, ou non imputé : qu'il soit anathème! Car Dieu ne hait rien dans ceux qui sont régénérés, parce qu'il n'y a point de condamnation pour ceux qui sont véritablement ensevelis dans la mort avec Jésus-Christ par le baptême, qui ne marchent point selon la chair, mais qui, dépouillant le vieil homme et revêtant le nouveau qui est créé selon Dieu, sont devenus innocents, purs, sans tâche et sans péché, agréables à Dieu, ses héritiers, et cohéritiers de Jésus-Christ; en sorte qu'il ne reste rien du tout qui leur fasse obstacle pour entrer dans le ciel. Le saint concile néanmoins confesse et reconnaît que la concupiscence, ou l'inclination au péché, reste pourtant dans les personnes baptisées, laquelle ayant été laissée pour le combat et pour l'exercice, ne peut nuire à ceux qui ne donnent pas leur consentement, mais qui résistent avec courage par la grâce de Jésus-Christ; au contraire, la couronne est préparée pour ceux qui auront bien combattu.

(1) *Act.*, 4, 12. — (2) Joan., 1, 15. — (3) Galat., 3, 27. — (4) Rom., 5, 12 — (5) *Joan.*, 3-5.

Mais aussi le saint concile déclare que cette concupiscence que l'apôtre appelle quelquefois péché, n'a jamais été prise ni entendue par l'Eglise catholique comme un véritable péché qui reste, à proprement parler, dans les personnes baptisées, mais qu'elle n'a été appelée du nom de péché que parce qu'elle est un effet du péché et qu'elle porte au péché. Si quelqu'un est d'un sentiment contraire, qu'il soit anathème!

Cependant le saint concile déclare que, dans ce décret qui regarde le péché originel, son intention n'est point de comprendre la bienheureuse et immaculée vierge Marie, mère de Dieu, mais qu'il entend qu'à ce sujet les constitutions du Pape Sixte IV, d'heureuse mémoire, soient observées, sous les peines qui y sont portées et qu'il renouvelle.

Tels sont les décrets dogmatiques que le concile de Trente publia dans sa cinquième session. Les erreurs qu'il y condamne sont prises textuellement des écrits de Luther, Zwingle et Calvin : le concile les condamne, mais sans toucher aux opinions librement controversées jusqu'alors parmi les docteurs catholiques. On le voit en particulier pour l'immaculée conception de la sainte Vierge. Dans une congrégation générale, le cardinal Pachéco demanda qu'à la proposition générale qui déclarait le péché originel commun à tous les hommes, on ajoutât ces paroles : « Par rapport à la bienheureuse Vierge, le saint concile ne veut rien décider, quoique ce soit une pieuse croyance de penser qu'elle a été conçue sans le péché originel. » Les deux tiers de l'assemblée furent pour l'addition proposée, et toujours la majorité se montra persuadée de l'immaculée conception. Cependant on ne la décida point; on n'ajouta pas même que c'est une croyance pieuse, pour ne pas flétrir indirectement l'opinion contraire (1).

La sixième session, fixée d'abord au neuf juillet 1546, fut remise au treize janvier 1547. Il y eut à cela deux causes : la guerre qui se ralluma en Allemagne, et puis l'importance des matières qu'on avait à examiner.

Depuis plusieurs années, les princes luthériens d'Allemagne avaient formé une ligue révolutionnaire à Smalcalde; nous disons révolutionnaire, parce qu'elle tendait au renversement de l'ordre et de la paix dans l'empire et dans l'Eglise, pour y substituer des principes d'anarchie universelle. Charles-Quint avait essayé de bien des moyens pour rétablir l'ordre et la paix. Le moyen le plus simple était de s'en rapporter au concile général sur les questions religieuses, sujet principal de la discorde. Tant que le concile ne fut qu'en projet, les princes luthériens parlaient de s'y rendre et de s'y soumettre; mais quand ils le virent assemblé en effet, et mettant la main à l'œuvre, ils n'en voulurent plus : telle fut leur dernière déclaration à la diète de Ratisbonne, cinq juin 1546. L'empereur, désespérant alors de rétablir l'ordre par des voies pacifiques, résolut d'y employer la force des

(1) Pallavicin, l. 7, c. 7.

armes. Chef de l'empire, il conclut le 22 du même mois, avec le chef de l'Eglise universelle, une ligue contraire pour le rétablissement de l'ordre et de la paix dans l'empire et dans l'Eglise, par là même dans tout le monde. Tout prince catholique pouvait y accéder. Il y eut même quelques princes protestants qui passèrent du côté de l'empereur. Mais dès le 4 août les princes révolutionnaires de Smalcalde, dont les chefs étaient l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, se trouvaient à Donawert avec une armée d'environ soixante-dix mille hommes. L'empereur, à Ratisbonne, n'avait pas la dixième partie de ce nombre. Les révolutionnaires lui envoyèrent un message qui se terminait par une renonciation à son obéissance : il répondit par un acte qui mettait leurs chefs au ban de l'empire (1). Le trente août, les révolutionnaires attaquèrent le camp de l'empereur par une canonnade qui dura plusieurs jours. Mais les chefs étant peu unis entre eux, ils ne firent rien qui vaille. L'empereur leur reprit la ville de Neubourg, et laissa partir leur garnison, en lui faisant jurer de ne pas porter les armes contre lui ni contre la maison d'Autriche : les révolutionnaires déclarèrent ce serment nul. Toutefois ils terminèrent la campagne par se retirer chacun chez eux, sans avoir rien fait. L'empereur marcha contre le duc de Wurtemberg, qui s'enfuit, et obtint ensuite sa grâce, ainsi que l'électeur palatin. Un grand nombre de villes, y compris Augsbourg, se soumirent l'une après l'autre. Avec l'activité et la promptitude de Charlemagne, c'eût été fait de la révolution protestante : Charles-Quint fut retenu une partie de l'hiver sur son fauteuil par la goutte. Le vingt-quatre avril 1547, accompagné de Maurice, nouvel électeur de Saxe, il battit l'électeur déchu, Jean Fréderic, près de Muhlberg, et le fit prisonnier. Un incident lui servit à électriser le courage de l'armée impériale : ce fut la vue d'un crucifix que les hérétiques avaient percé de balles.

L'électeur déchu était d'une grosseur si monstrueuse, qu'on trouvait rarement un cheval assez fort pour le porter : il commandait ordinairement du haut d'un char. Amené devant Charles-Quint, il lui dit en suppliant : Très-puissant et très-gracieux empereur ! — Ah ! interrompit Charles, suis-je maintenant votre empereur ? Il y a long-temps que vous ne m'avez donné ce nom !

Les ennemis avaient perdu deux mille hommes de tués, huit cents prisonniers, leur artillerie, leurs drapeaux et tout leur bagage : toute leur armée était en déroute. Parmi les impériaux, il n'était tombé que cinquante hommes. On remarqua encore que l'Elbe, qu'on venait de passer pour attaquer l'ennemi, enfla tellement peu d'heures après, que l'entreprise eût été impraticable. Charles, considérant le bonheur de cette journée, s'appliqua ainsi le mot de César : Je suis venu, j'ai vu, Dieu a vaincu.

(1) Menzel, t. 3, p. 9.

Le cinq mai, il campait sous les murs de Wittemberg, avec son prisonnier. La ville capitula le dix-huit. L'électeur déchu fut condamné à mort, comme rebelle et coupable de lèse-majesté; mais l'empereur lui fit grâce. Le vingt-cinq mai, accompagné de sa garde, Charles fit son entrée dans Wittemberg. En passant devant l'église paroissiale, comme il aperçut un vieux crucifix en peinture, il se découvrit la tête, ainsi que tous les seigneurs de sa suite. Dans l'église du château, il s'arrêta quelque temps pensif devant le tombeau de Luther. Quelques-uns des assistants, dit-on, lui ayant conseillé de faire déterrer et brûler le corps de l'hérésiarque, il répondit : Laissez-le tranquille, il a son juge. Je fais la guerre aux vivants, non pas aux morts. — Protestants et catholiques furent étonnés de ce qu'il ne profita pas mieux de sa victoire.

Ce furent les alternatives de cette guerre qui répandirent par moment une certaine inquiétude à Trente : il fut même question plusieurs fois de transférer le concile dans une ville moins rapprochée de l'Allemagne, où la guerre avait lieu. Cependant l'inquiétude et la peur n'empêchaient pas les discussions d'être quelquefois très-vives entre les Pères du concile. Un jour, dans une congrégation particulière, un évêque, Grec de naissance, blâmait devant deux autres le discours d'un de leurs collègues et promettait d'y faire voir dans la congrégation suivante des preuves d'ignorance ou d'effronterie. L'évêque de Cava, auteur du discours, ayant entendu prononcer son nom, demanda ce que l'on disait. L'évêque de Chiron, son antagoniste, qui était un Franciscain, lui répondit avec une vivacité toute grecque : Certainement, monseigneur, vous ne pouvez être excusé ou d'ignorance ou d'effronterie. L'autre, ne se possédant plus, le prit par la barbe, lui arracha force poils et s'en alla aussitôt. Il ne fut pas long-temps à reconnaître sa faute : l'offensé lui pardonna volontiers. Toutefois, pour réparer le scandale et en prévenir de pareils, le concile condamna le coupable à s'exiler pour toujours de Trente et de l'assemblée, et à être renvoyé au Pape pour être absous de l'excommunication qui lui était réservée. Le souverain Pontife, pour tempérer la sévérité par la clémence, adressa aux légats un bref qui leur prescrivait de l'absoudre sans éclat à Trente et de le renvoyer à son diocèse quand ils le jugeraient à propos.

Sixième session. Décret et canons sur la justification. Chapitres de réformation sur la résidence ecclésiastique. Sagesse pratique du Pape et du concile.

Deux questions difficiles et importantes occupaient les Pères du concile : l'une de dogme, l'autre de discipline; la justification du pécheur, la résidence des évêques.

Dans le langage vulgaire, *justifier* veut dire montrer, prouver, déclarer que quelqu'un est innocent, qu'il ne mérite point de châtiment, de blâme.

Mais dans le langage de l'Ecriture sainte et de la théologie, *justifier* veut dire rendre juste; *justification*, c'est l'action et l'effet de la grâce pour rendre les hommes justes. Nous avons vu les principales erreurs de Luther, de Zwingle et de Calvin sur cette matière. Voici comme le concile de Trente y oppose d'abord la doctrine catholique, et ensuite les condamne en détail.

La sixième session eut lieu le treize janvier 1547, jour de l'octave de l'Epiphanie. Y assistèrent les deux légats del Monte et Cervin (Polus, tombé malade, s'était retiré à Rome), les cardinaux Madrusse et Pachéco, dix archevêques, quarante-cinq évêques; Claude Le Jay, Jésuite, procureur du cardinal d'Augsbourg; Ambroise Pelargue, Dominicain, procureur de l'archevêque de Trèves; deux abbés et cinq généraux d'ordres. Il ne s'y trouva aucun ambassadeur de princes, parce que ceux de France, qui seuls étaient à Trente, refusèrent de se rendre à la session, afin, disaient-ils, de ne faire aucune peine à l'empereur, qu'ils savaient ne devoir pas prendre en bonne part les matières qui allaient y être décidées. Quant aux ambassadeurs de l'empereur même, ils en reçurent l'ordre de sortir de Trente. Jamais concile n'éprouva autant de difficultés, et jamais concile ne fit autant de bien.

DÉCRET TOUCHANT LA JUSTIFICATION. — INTRODUCTION.

Comme en ce temps, au malheur de plusieurs âmes et au grand détriment de l'unité ecclésiastique, on a disséminé une certaine doctrine erronée touchant la justification : le saint concile de Trente étant légitimement assemblé dans le Saint-Esprit; les révérendissimes seigneurs Jean-Marie del Monte, évêque de Palestrine, et Marcel, du titre de Sainte-Croix en Jérusalem, prêtre, cardinaux de la sainte Eglise romaine et légats apostoliques *à latere*, y présidant au nom du très-saint Père en Jésus-Christ, Paul III, Pape par la Providence divine : il a résolu, à l'honneur et à la gloire de Dieu tout-puissant, pour la tranquillité de l'Eglise et le salut des âmes, d'exposer à tous les fidèles chrétiens la véritable et saine doctrine touchant la justification, telle que l'a enseignée le soleil de justice, Jésus-Christ, l'auteur et le consommateur de notre foi; que les apôtres l'ont transmise et que l'Eglise catholique l'a toujours tenue et gardée, par la suggestion du Saint-Eprit; défendant très-étroitement que personne ne soit assez téméraire pour croire, prêcher ou enseigner autrement qu'il est statué et déclaré par le présent décret.

CHAPITRE I. *De l'impuissance de la nature et de la loi pour justifier les hommes.*

Premièrement, le saint concile déclare que, pour entendre bien et comme il faut la doctrine de la justification, il est nécessaire que chacun reconnaisse et confesse que tous les hommes ayant perdu l'innocence dans la prévari-

cation d'Adam et étant devenus impurs, et, comme dit l'apôtre, enfants de colère par nature (1), ainsi qu'il a été expliqué dans le décret sur le péché originel, ils étaient à tel point esclaves du péché et sous la puissance du diable et de la mort, que non-seulement les gentils n'avaient pas le pouvoir de s'en délivrer ni de se relever par les forces de la nature, mais que les Juifs mêmes ne le pouvaient par la lettre de la loi de Moïse, quoique le libre arbitre ne fût nullement éteint en eux, mais bien diminué de force et incliné.

CHAP. II. *De la dispensation et du mystère de l'avènement de Jésus-Christ.*

D'où il est arrivé que le Père céleste, le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation, qui, et avant la loi et du temps de la loi, ayant déclaré et promis son Fils Jésus-Christ à beaucoup de saints Pères, l'a envoyé aux hommes, lorsque fut venue la bienheureuse plénitude des temps, et pour racheter les Juifs qui étaient sous la loi, et afin que les nations qui ne cherchaient pas la justice, saisissent la justice, et tous reçussent ainsi l'adoption des enfants. C'est lui que Dieu a proposé pour être, par la foi que nous aurions en son sang, la propitiation pour nos péchés, et non-seulement pour les nôtres, mais encore pour ceux de tout le monde.

CHAP. III. *Qui sont ceux qui sont justifiés par Jésus-Christ.*

Mais, encore qu'il soit mort pour tous, tous néanmoins ne reçoivent pas le bienfait de sa mort, mais ceux-là seulement à qui est communiqué le mérite de sa passion; car, de la même façon qu'en effet les hommes ne naîtraient pas injustes, s'ils ne descendaient et ne tiraient leur origine de la race d'Adam; puisque c'est par suite de cette génération qu'ils contractent par lui, lorsqu'ils sont conçus, l'injustice qui leur devient propre : de même, s'ils ne renaissent en Jésus-Christ, jamais ils ne seraient justifiés, puisque c'est par cette renaissance, en vertu des mérites de sa passion, que leur est donnée la grâce par laquelle ils sont rendus justes. C'est pour ce bienfait que l'apôtre nous exhorte de rendre continuellement grâce à Dieu le Père, qui nous a rendus dignes d'avoir part au sort et à l'héritage des saints dans la lumière, et qui nous a retirés de la puissance des ténèbres et nous a transférés dans le royaume de son Fils bien-aimé, en qui nous avons la rédemption et la rémission des péchés (2).

CHAP. IV. *En quoi consiste la justification de l'impie, et la manière dont elle se fait dans l'état de la loi de grâce.*

Ces paroles insinuent en quoi consiste la justification de l'impie, savoir, que c'est la translation de cet état où l'homme naît enfant du premier Adam, à l'état de grâce et d'enfant adoptif de Dieu par le second Adam, Jésus-Christ, notre Sauveur; et, depuis la publication de l'évangile, cette

(1) Eph., 2, 3 — (2) Coloss., 1.

translation ne peut se faire sans l'eau de la régénération ou sans son désir, suivant qu'il est écrit : Si quelqu'un ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu (1).

CHAP. V. *De la nécessité qu'il y a pour les adultes de se préparer à la justification, et d'où elle procède.*

Le saint concile déclare de plus que le commencement de la justification, dans les adultes, se doit prendre de la grâce prévenante de Dieu par Jésus-Christ, c'est-à-dire de sa vocation, par laquelle, sans qu'il y ait aucuns mérites de leur part, ils sont appelés. De manière que, au lieu de l'éloignement de Dieu dans lequel ils étaient auparavant par leurs péchés, ils viennent à être disposés par la grâce, qui les excite et les aide à se convertir pour leur propre justification, consentant et coopérant librement à cette même grâce ; en sorte que, Dieu touchant le cœur de l'homme par la lumière du Saint-Esprit, l'homme pourtant ne soit pas tout-à-fait sans rien faire en recevant cette inspiration, puisqu'il la peut même rejeter, quoiqu'il ne puisse pourtant, par sa volonté libre, se porter sans la grâce de Dieu à la justice qui est devant lui. C'est pourquoi, lorsqu'il est dit dans les saintes lettres : Convertissez-vous à moi, et je me convertirai à vous (2), nous sommes avertis de notre liberté; et lorsque nous répondons : Seigneur, convertissez-nous à vous, et nous serons convertis (3), nous reconnaissons que nous sommes prévenus par la grâce de Dieu.

CHAP. VI. *La manière de cette préparation.*

Or, les adultes se disposent à la justification, premièrement, lorsque, excités et aidés par la grâce de Dieu, concevant la foi par l'ouïe, ils se meuvent librement vers Dieu, croyant vraies les choses qui ont été promises et révélées de Dieu, et ce point sur tous les autres, que le pécheur est justifié de Dieu par sa grâce, par la rédemption qui est en Jésus-Christ. Ensuite, lorsque se connaissant eux-mêmes pécheurs, et puis passant de la crainte de la justice divine, par laquelle ils sont utilement ébranlés, à la considération de la miséricorde, ils s'élèvent à l'espérance, se confiant que Dieu leur sera propice pour l'amour de Jésus-Christ, et ils commencent à l'aimer lui-même comme source de toute justice; et pour cela, ils s'émeuvent contre les péchés par une certaine haine et détestation, c'est-à-dire par cette pénitence qui doit précéder le baptême ; enfin, lorsqu'ils prennent la résolution de recevoir le baptême, de commencer une nouvelle vie et de garder les commandements de Dieu. Touchant cette disposition, il est écrit : Pour s'approcher de Dieu, il faut premièrement croire qu'il est et qu'il récompense ceux qui le cherchent (4); et encore : Mon fils, ayez confiance, vos péchés vous seront remis (5); et : La crainte du Seigneur chasse le péché (6); et : Faites pénitence, et que chacun de vous soit baptisé au nom

(1) Joan., 3. — (2) Zach, 13. — (3) Thren., 5. — (4) Hebr., 11, 6. — (5) Marc, 2, 5. — (6) Eccl., 1, 27.

de Jésus-Christ pour la rémission de ses péchés, et vous recevrez le don du Saint-Esprit (1); et : Allez donc, et enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, les instruisant à observer toutes les choses que je vous ai commandées (2); et enfin : Préparez vos cœurs au Seigneur (3).

CHAP. VII. *Ce que c'est que la justification du pécheur, et quelles en sont les causes.*

Cette disposition ou préparation est suivie de la justification même, qui n'est pas seulement la rémission des péchés, mais aussi la sanctification et le renouvellement de l'homme intérieur, par la réception volontaire de la grâce et des dons qui l'accompagnent. D'où il arrive que l'homme d'injuste devient juste, et ami d'ennemi qu'il était, pour être, selon l'espérance qui lui en est donnée, héritier de la vie éternelle. Cette justification, si on en recherche les causes, a premièrement pour cause finale la gloire de Dieu et de Jésus-Christ, et la vie éternelle. Pour cause efficiente, elle a Dieu même en tant que miséricordieux, qui lave et sanctifie gratuitement par le sceau et l'onction de l'Esprit-Saint, promis par les Ecritures, qui est le gage de notre héritage. Pour cause méritoire, elle a notre Seigneur Jésus-Christ, son très-cher et unique Fils, qui, par l'amour extrême dont il nous a aimés, nous a mérité la justification et a satisfait pour nous à Dieu, son Père, par sa très-sainte passion, à l'arbre de la croix, lorsque nous étions ses ennemis. Pour cause instrumentale, elle a le sacrement de baptême, qui est le sacrement de la foi, sans laquelle personne ne peut être justifié. Enfin, son unique cause formelle est la justice de Dieu, non la justice par laquelle il est juste lui-même, mais celle par laquelle il nous justifie; c'est-à-dire de laquelle étant gratifiés par lui, nous sommes renouvelés dans l'intérieur de notre âme; et non-seulement nous sommes réputés justes, mais nous sommes avec vérité nommés tels, et le sommes en effet, recevant en nous la justice, chacun selon sa mesure et selon le partage qu'en fait le Saint-Esprit, comme il lui plaît et suivant la disposition propre et la coopération d'un chacun. Car, quoique personne ne puisse être justifié que celui auquel sont communiqués les mérites de la passion de notre Seigneur Jésus-Christ, il faut pourtant entendre que cette justification se fait en sorte que, par le mérite de cette même passion, la charité de Dieu est aussi répandue par le Saint-Esprit dans les cœurs de ceux qui sont justifiés, et y est inhérente. D'où vient que, dans cette justification, l'homme, par Jésus-Christ, auquel il est enté, reçoit aussi tout ensemble, avec la rémission des péchés, tous ces dons infus, la foi, l'espérance et la charité. Car, si l'espérance et la charité ne se joignent pas à la foi, elle n'unit pas parfaitement avec Jésus-Christ, ni elle ne rend pas l'homme un membre vivant de son corps. C'est pourquoi il est dit avec

(1) *Act.*, 2, 38. — (2) Math, 28, 19. — (3) I. Reg., 7, 3.

beaucoup de vérité, que la foi sans les œuvres est morte et oiseuse (1); et aussi, qu'en Jésus-Christ, ni la circoncision, ni l'incirconcision ne servent de rien, mais la foi qui opère par la charité (2). C'est cette foi que les catéchumènes, selon la tradition des apôtres, demandent à l'Eglise avant le sacrement de baptême, lorsqu'ils demandent la foi qui donne la vie éternelle, que la foi seule, ne peut pas donner sans l'espérance et la charité. Et pour cela, on leur répond incontinent cette parole de Jésus-Christ : Si vous voulez entrer dans la vie, gardez les commandements (3). C'est pourquoi, aussitôt qu'ils sont nés de nouveau par le baptême, recevant cette justice chrétienne et véritable, comme la première robe qui leur est donnée par Jésus-Christ, au lieu de celle qu'Adam a perdue pour lui et pour nous, par sa désobéissance, ils reçoivent aussi en même temps le commandement de la conserver blanche et sans tache, pour la pouvoir présenter en cet état devant le tribunal de notre Seigneur Jésus-Christ, et obtenir la vie éternelle.

Chap. VIII. *Comment il faut entendre que le pécheur est justifié par la foi et gratuitement.*

Quand donc l'apôtre dit que l'homme est justifié par la foi et gratuitement (4), ces paroles doivent être entendues en ce sens qui a toujours été celui que, d'un consentement général et perpétuel, l'Eglise catholique a tenu et a fait entendre aux fidèles, savoir : que nous sommes dits être justifiés par la foi, parce qu'en effet la foi est le commencement du salut de l'homme, le fondement et la racine de toute justification, sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu et d'arriver à l'association de ses enfants. Et de même nous sommes dits êtres justifiés gratuitement, parce qu'en effet rien de tout ce qui précède la justification, soit la foi, soit les œuvres, ne mérite la grâce même de la justification : car, si c'est une grâce, elle ne vient pas des œuvres ; autrement, comme dit le même apôtre, la grâce n'est plus une grâce (5).

Chap. IX. *Contre la vaine confiance des hérétiques.*

Or, quoiqu'il soit nécessaire de croire que les péchés ne sont remis, ni ne l'ont jamais été, sinon gratuitement par la miséricorde de Dieu, à cause de Jésus-Christ, il ne faut pourtant pas dire que les péchés soient remis ni qu'ils l'aient jamais été à personne qui vante cette confiance et cette certitude de la rémission de ses péchés, et qui se repose sur elle seule; puisqu'elle se peut rencontrer dans des hérétiques et des schismatiques, et qu'elle s'y rencontre même en ce temps, où l'on fait valoir avec tant de chaleur contre l'Eglise catholique cette confiance vaine et éloignée de toute piéte. Il faut bien se garder aussi de soutenir que ceux qui sont véritablement justifiés doivent être eux-mêmes dans cette créance ferme et tout-à-fait indubitable qu'ils sont justifiés; ni que personne ne soit absous de ses péchés et ne soit justifié, s'il ne croit fermement être absous et justifié; ni enfin que ce soit par cette

(1) Jacob, 2. — (2) Galat., 5, 6. — (3) Math., 19. — (4) Rom, 3, 5. — (5) Rom., 11.

seule confiance que l'absolution et la justification s'accomplissent : comme si on devait inférer que celui qui n'a pas cette ferme confiance doutât des promesses de Dieu et de l'efficace de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ. Car, de même qu'aucun fidèle ne doit douter de la miséricorde de Dieu, du mérite de Jésus-Christ, de la vertu et de l'efficace des sacrements, aussi est-il vrai que chacun, tournant les yeux sur soi-même et considérant ses propres faiblesses et son indisposition, a lieu de craindre et d'appréhender pour sa grâce, nul ne pouvant savoir d'une certitude de foi en laquelle il ne peut y avoir rien de faux, qu'il ait reçu la grâce de Dieu.

Chap. X. *De l'accroissement de la justification après l'avoir reçue.*

Les hommes étant donc ainsi justifiés et devenus amis et domestiques de Dieu, s'avançant de vertu en vertu (1), se renouvellent, comme dit l'apôtre, de jour en jour (2) : c'est-à-dire en mortifiant les membres de leur chair et en les faisant servir d'instruments à la justice pour la sanctification, par l'observation des commandements de Dieu et de l'Eglise, la foi coopérant aux bonnes œuvres, ils croissent dans la justice qu'ils ont reçue par la grâce de Jésus-Christ, et sont ainsi de plus en plus justifiés, suivant qu'il est écrit : Que celui qui est juste soit justifié encore (3); et aussi : N'ayez point de honte d'être toujours justifié jusqu'à la mort (4); et encore : Vous voyez donc que l'homme est justifié par les œuvres, et non-seulement par la foi (5). Et c'est enfin cet accroissement de justice que la sainte Eglise demande, quand elle dit dans ses prières : Donnez-nous, Seigneur, augmentation de foi, d'espérance et de charité.

Chap. XI. *De l'observation des commandements de Dieu, et de sa nécessité et possibilité.*

Or, personne, quelque justifié qu'il soit, ne doit s'estimer exempt de l'observation des commandements de Dieu, ni avancer cette parole téméraire et interdite par les Pères sous peine d'anathème, que l'observation des commandements est impossible à un homme justifié. Car Dieu ne commande pas des choses impossibles; mais, en commandant, il avertit de faire ce qu'on peut, et de demander ce qu'on ne peut pas faire, et il aide afin qu'on le puisse. Ses commandements ne sont pas pesants; son joug est doux, et son fardeau est léger (6). Car ceux qui sont enfants de Dieu aiment Jésus-Christ, et ceux qui l'aiment gardent sa parole, comme il le témoigne lui-même : et cela, ils peuvent le faire avec le secours de Dieu. Car quoique, dans cette vie mortelle, les plus saints et les plus justes ne laissent pas de tomber quelquefois dans des fautes, du moins légères et journalières, qu'on appelle aussi péchés véniels, ils ne cessent cependant pas pour cela d'être justes; car cette parole des justes est à la fois humble et véritable : Par-

(1) Psalm. 83 — (2) 1. Cor., 4. — (3) Apoc., 3. — (4) Ezéch., 13. — (5) Jacob, 2. — (6) 1. Joan., 5. – Math., 11.

donnez-nous nos offenses. De là, les justes se doivent sentir et reconnaître d'autant plus obligés à marcher dans les voies de la justice, qu'étant déjà affranchis du péché et devenus serviteurs de Dieu, ils sont en état, en vivant selon les lois de la tempérance, de la justice et de la piété, d'avancer par Jésus-Christ même, par lequel ils ont eu entrée dans cette grâce. Car ceux qui ont été une fois justifiés par sa grâce, Dieu ne les abandonne point, s'il n'en est auparavant abandonné. Personne donc ne se doit flatter ni s'applaudir en soi-même pour avoir seulement la foi, dans la pensée que par cette seule foi il est établi héritier et qu'il aura part à l'héritage, encore qu'il ne souffre point avec Jésus-Christ, pour être aussi glorifié avec lui. Car, comme dit l'apôtre, Jésus-Christ lui-même, encore qu'il fût Fils de Dieu, a appris l'obéissance par l'expérience des choses qu'il a souffertes; et, tout étant consommé en lui, il est devenu la cause du salut éternel pour tous ceux qui lui obéissent (1). C'est pourquoi le même apôtre, parlant à ceux qui sont justifiés, leur dit : Ne savez-vous pas que dans la carrière tous courent véritablement, mais un seul emporte le prix. Courez donc en sorte que vous le remportiez. Pour moi, je cours, non pas comme au hasard; je combats, non pas en donnant des coups en l'air, mais je châtie mon corps, et je le réduis en servitude, de peur qu'après avoir prêché aux autres, je ne sois moi-même réprouvé (2). Saint Pierre, le prince des apôtres, dit aussi : Travaillez à assurer par vos bonnes œuvres votre vocation et votre élection; car, agissant de la sorte, il arrivera que vous ne pécherez plus (3).

Ce qui fait voir que ceux-là contredisent à la doctrine orthodoxe de la religion, qui soutiennent que le juste, dans toute bonne œuvre, pèche au moins véniellement; ou, ce qui est encore plus insupportable, qu'il mérite les peines éternelles. Autant en est-il de ceux qui disent que les justes pèchent dans toutes leurs actions, si, outre l'intérêt de la gloire de Dieu qu'ils ont principalement en vue en les faisant, ils jettent aussi les yeux sur la récompense éternelle, pour exciter leur langueur et pour s'encourager eux-mêmes à courir dans la carrière, puisqu'il est écrit : J'ai incliné mon cœur à l'accomplissement de vos commandements, à cause de la récompense (4); et que l'apôtre dit de Moïse, qu'il envisageait la récompense (5).

Chap. XII. *Qu'il faut éviter la présomption téméraire de sa prédestination.*

Personne aussi, tant qu'il vit dans cette mortalité, ne doit tellement présumer du mystère secret de la prédestination, qu'il tienne pour tout-à-fait certain d'être du nombre des prédestinés : comme s'il était vrai que, étant justifié, il ne pût plus pécher; ou que, s'il péchait, il dût se promettre avec certitude de se relever. Car, sans une révélation spéciale, on ne peut savoir ceux que Dieu s'est choisis.

(1) Hebr., 5 — (2) 1. Cor., 9. — (3) 2. Petr., 1. — (4) Psalm. 118. — (5) Hebr., 11.

Chap. XIII. *Du don de la persévérance.*

Il en est de même du don de persévérance, duquel il est écrit : Celui qui aura persévéré jusqu'à la fin, sera sauvé (1). Ce qu'on ne peut obtenir d'ailleurs que de celui qui est puissant, pour soutenir celui qui est debout, afin qu'il continue d'être debout jusqu'à la fin, aussi bien que pour relever celui qui tombe. Mais personne là-dessus ne peut se promettre rien de certain, d'une certitude absolue, quoique tous doivent mettre et établir une confiance très-ferme dans le secours de Dieu. Car Dieu, s'ils ne manquent eux-mêmes à sa grâce, achevera et perfectionnera le bon ouvrage qu'il a commencé, opérant le vouloir et le parfaire. Mais cependant que ceux qui croient être debout prennent garde de tomber, et qu'ils travaillent à leur salut avec crainte et tremblement, dans les travaux, dans les veilles, dans les aumônes, dans les prières, dans les offrandes, dans les jeûnes, dans la pureté. Car, sachant que leur renaissance ne les met pas encore dans la possession de la gloire, mais seulement dans l'espérance de l'obtenir, ils ont sujet d'appréhender pour le combat qui leur reste à soutenir contre le diable, le monde et la chair, dans lequel ils ne peuvent être victorieux, si, avec la grâce de Dieu, ils n'obtempèrent à l'apôtre, qui dit : Nous sommes redevables, mais ce n'est pas à la chair, pour vivre selon la chair; car si vous vivez selon la chair, vous mourrez; mais si, par l'esprit, vous mortifiez les œuvres de la chair, vous vivrez (2).

Chap. XIV. *De ceux qui sont tombés, et de leur réparation.*

A l'égard de ceux qui, par le péché, sont déchus de la grâce de la justification qu'ils avaient reçue, ils pourront être justifiés de nouveau, quand, Dieu les excitant par le sacrement de pénitence, ils feront en sorte de recouvrer, par le mérite de Jésus-Christ, la grâce qu'ils avaient perdue. Car cette manière de justification est la réparation pour ceux qui sont tombés. C'est ce que les saints Pères nomment avec raison la seconde table après le naufrage de la grâce qu'on a perdue. En effet, c'est pour ceux qui, après le baptême, sont tombés dans le péché, que Jésus-Christ a institué le sacrement de pénitence, quand il a dit : Recevez le Saint-Esprit; les péchés seront remis à qui vous les remettrez, et il seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. Il faut donc enseigner que la pénitence d'un chrétien qui est tombé dans le péché est fort différente de celle qu'on fait dans le baptême, car elle renferme non-seulement la cessation et la détestation du péché, ou un cœur contrit et humilié, mais encore la confession sacramentelle de ses péchés, au moins le désir de la faire en son temps, et l'absolution du prêtre, avec la satisfaction par les jeûnes, les aumônes, les prières et les autres pieux exercices de la vie spirituelle; non pas à la vérité pour la peine éternelle, laquelle est remise avec l'offense, ou par le sacrement, ou par le

(1) Math., 10 et 24. — (2) Rom., 8.

désir de le recevoir, mais pour la peine temporelle, qui, selon ce qu'enseignent les saintes lettres, n'est pas toujours, comme dans le baptême, remise entièrement à ceux qui, méconnaissant la grâce qu'ils ont reçue, ont contristé l'Esprit-Saint et n'ont pas craint de violer le temple de Dieu. C'est de cette pénitence qu'il est écrit : Souvenez-vous de l'état d'où vous êtes déchu ; faites pénitence et rentrez dans la pratique de vos premières œuvres (1). Et encore : La tristesse qui est selon Dieu opère pour le salut une pénitence stable (2). Et : Faites pénitence. Enfin : Faites de dignes fruits de pénitence (3).

Chap. XV. *Que par tout péché mortel se perd la grâce, mais non pas la foi.*

Pour s'opposer aux malins artifices de certains esprits qui, par des paroles douces et flatteuses, séduisent le cœur des personnes simples, il est à propos aussi de bien établir que la grâce de la justification qu'on a reçue se perd, non-seulement par le crime de l'infidélité, par lequel se perd aussi la foi, mais même par tout autre péché mortel par lequel la foi ne se perd pas. Et en cela nous soutenons la doctrine de la loi divine, qui exclut du royaume de Dieu non-seulement les infidèles, mais aussi les fidèles qui sont fornicateurs, adultères, ivrognes, médisants, ravisseurs du bien d'autrui, et tous ceux qui commettent des péchés mortels, qu'ils peuvent éviter avec l'aide de la grâce divine, et pour la punition desquels ils sont séparés de la grâce de Jésus-Christ.

Chap. XVI. *Du fruit de la justification, c'est-à-dire du mérite des bonnes œuvres, et en quoi il consiste.*

Les hommes étant donc justifiés de cette manière, soit qu'ils aient toujours conservé la grâce qu'ils ont reçue, soit qu'après l'avoir perdue, ils l'aient recouvrée, il faut leur proposer cette parole de l'apôtre : Appliquez-vous de plus en plus aux bonnes œuvres, sachant que votre travail ne sera pas sans fruit devant le Seigneur ; car Dieu n'est point injuste pour oublier vos bonnes œuvres et l'amour que vous avez fait paraître pour son nom (4). Et : Ne perdez pas votre confiance, qui doit être récompensée d'un grand prix (5). C'est ainsi qu'il faut proposer la vie éternelle à ceux qui travaillent bien jusqu'à la fin et qui espèrent en Dieu, et comme une grâce miséricordieusement promise aux enfants de Dieu par le moyen de Jésus-Christ, et comme une récompense qui, selon la promesse de Dieu même, doit être fidèlement rendue à leurs bonnes œuvres et à leurs mérites. C'est cette couronne de justice que l'apôtre disait lui être réservée à la fin de sa course et de son combat, pour lui être rendue par le juste juge, et non-seulement à lui, mais à tous ceux qui aiment son avènement (6). Car Jésus-

(1) Apoc., 2. — (2) 2. Cor., 7. — (3) Math., 3 et 4. - Luc, 4. — (4) 1. Cor., 15, et Hebr., 6. — (5) Hebr., 10. — (6) 2. Tim., 4.

Christ lui-même répandant continuellement dans les justes les influences de sa vertu, comme le chef dans ses membres et le cep de vigne dans ses branches, et cette vertu précédant, accompagnant et suivant toujours les bonnes œuvres, qui sans elle ne pourraient en aucune manière être agréables à Dieu ni méritoires, on doit tenir pour certain qu'il ne manque plus rien à ceux qui sont justifiés, pour être censés avoir, par ces bonnes œuvres faites en la vertu de Dieu, pleinement satisfait à la loi divine selon l'état de la vie présente, et avoir véritablement mérité la vie éternelle pour l'obtenir en son temps, pourvu toutefois qu'ils meurent dans la grâce. C'est à ce sujet que notre Seigneur Jésus-Christ dit : Si quelqu'un boit de l'eau que je lui donnerai, il n'aura jamais soif; et l'eau que je lui donnerai deviendra en lui une source d'eau qui jaillira jusqu'à la vie éternelle (1). Nous ne prétendons pas ainsi que notre justice nous soit propre comme de nous-mêmes; nous ne dissimulons ni n'excluons la justice de Dieu; car la même qui est appelée notre justice, parce que, inhérente en nous, elle nous justifie, est aussi celle de Dieu, parce que Dieu la répand en nous par les mérites de Jésus-Christ.

Mais il ne faut pas non plus omettre ceci. Encore que dans les saintes lettres les bonnes œuvres soient mises à un si haut prix que Jésus-Christ lui-même promet que celui qui donnera seulement un verre d'eau froide au moindre des siens, ne demeurera pas sans récompense, et que l'apôtre assure que les afflictions si courtes et si légères de la vie présente nous produisent le poids éternel d'une sublime et incomparable gloire, toutefois, à Dieu ne plaise que le chrétien se confie ou se glorifie en lui-même, et non dans le Seigneur, dont la bonté est si grande envers tous les hommes, qu'il veut que les dons qu'il leur fait soient leurs mérites. Et comme nous faisons tous beaucoup de fautes, chacun doit avoir devant les yeux la sévérité et le jugement de Dieu, aussi bien que sa bonté et sa miséricorde; et nul ne doit se juger, quand même il ne se sentirait coupable de rien, parce que toute la vie des hommes ne sera point examinée ni jugée par le jugement des hommes, mais par celui de Dieu, qui produira dans la lumière ce qui est caché dans les ténèbres, et découvrira les plus secrètes pensées des cœurs; et alors chacun recevra de Dieu la louange qui lui sera due, et Dieu, comme il est écrit, rendra à chacun selon ses œuvres (2).

Après cette explication de la doctrine catholique touchant la justification, que chacun doit embrasser fidèlement et fermement, puisque autrement on ne peut être justifié, le saint concile a trouvé bon d'y joindre les canons suivants, afin que chacun puisse savoir non-seulement ce qu'il doit tenir et suivre, mais aussi ce qu'il doit fuir et éviter.

(1) Joan., 4. — (2) Cor., 4. - Math., 16. - Rom., 2.

DE LA JUSTIFICATION.

Canon I. Si quelqu'un dit que l'homme peut être justifié devant Dieu par ses propres œuvres, faites seulement selon les lumières de la nature ou selon les préceptes de la loi, sans la grâce de Dieu méritée par Jésus-Christ : qu'il soit anathème.

II. Si quelqu'un dit que la grâce de Dieu méritée par Jésus-Christ est donnée seulement afin que l'homme puisse plus aisément vivre dans la justice et mériter la vie éternelle, comme si, par le libre arbitre sans la grâce, il pouvait faire l'un et l'autre, bien qu'avec peine et difficulté : qu'il soit anathème.

III. Si quelqu'un dit que, sans l'inspiration prévenante du Saint-Esprit et sans son secours, un homme peut faire des actes de foi, d'espérance, de charité et de repentir, tels qu'ils doivent être faits pour obtenir la grâce de la justification : qu'il soit anathème.

IV. Si quelqu'un dit que le libre arbitre mu et excité de Dieu, en donnant son consentement à Dieu, qui l'excite et l'appelle, ne coopère en rien à se préparer et à se disposer à obtenir la grâce de la justification, et qu'il ne peut refuser son consentement s'il le veut; mais que, semblable à une chose inanimée, il ne fait rien du tout et demeure purement passif : qu'il soit anathème.

V. Si quelqu'un dit que depuis le péché d'Adam, le libre arbitre de l'homme est perdu et éteint; que c'est un être qui n'a que le nom, ou plutôt un nom sans réalité, ou enfin une fiction ou vaine imagination que le démon a introduite dans l'Eglise : qu'il soit anathème.

VI. Si quelqu'un dit qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme de rendre ses voies mauvaises, mais que Dieu opère les mauvaises œuvres aussi bien que les bonnes, non-seulement en tant qu'il les permet, mais proprement et par lui-même; en sorte que la trahison de Judas n'est pas moins le propre ouvrage de Dieu que la vocation de saint Paul : qu'il soit anathème.

VII. Si quelqu'un dit que toutes les œuvres qui se font avant la justification, de quelque manière qu'elles soient faites, sont de vrais péchés, ou qu'elles méritent la haine de Dieu; ou que plus un homme s'efforce de se disposer à la grâce, plus il pèche grièvement : qu'il soit anathème.

VIII. Si quelqu'un dit que la crainte de l'enfer, qui nous porte à avoir recours à la miséricorde de Dieu et qui est accompagnée de la douleur de nos péchés, ou qui nous fait abstenir de pécher, est un péché, ou qu'elle rend les pécheurs encore pires : qu'il soit anathème.

IX. Si quelqu'un dit que l'impie est justifié par la seule foi, en sorte qu'il entende par là que pour obtenir la grâce de la justification, on n'a besoin d'aucune autre chose qui y coopère, et qu'il n'est nécessaire en aucune ma-

nière qu'on s'y prépare et qu'on s'y dispose par le mouvement de sa volonté : qu'il soit anathème.

X. Si quelqu'un dit que les hommes sont justes sans la justice de Jésus-Christ, par laquelle il nous a mérité d'être justifiés, ou que c'est par elle-même qu'ils sont formellement justes : qu'il soit anathème.

XI. Si quelqu'un dit que les hommes sont justifiés, ou par la seule imputation de la justice de Jésus-Christ, ou par la seule rémission des péchés, en excluant la grâce et la charité qui est répandue dans leurs cœurs par le Saint-Esprit et qui leur est inhérente, ou bien que la grâce par laquelle nous sommes justifiés n'est autre chose que la faveur de Dieu : qu'il soit anathème.

XII. Si quelqu'un dit que la foi justifiante n'est autre chose que la confiance en la divine miséricorde, qui remet les péchés à cause de Jésus-Christ, ou que c'est par cette seule confiance que nous sommes justifiés : qu'il soit anathème.

XIII. Si quelqu'un dit qu'il est nécessaire à tout homme, pour obtenir la rémission de ses péchés, de croire certainement et sans hésiter sur sa propre faiblesse et son indisposition, que ses péchés lui sont remis : qu'il soit anathème.

XIV. Si quelqu'un dit qu'un homme est absous de ses péchés et justifié, dès là qu'il croit avec certitude être absous et justifié, ou que personne n'est véritablement justifié que celui qui se croit justifié; et que c'est par cette seule foi que l'absolution et la justification s'accomplissent : qu'il soit anathème.

XV. Si quelqu'un dit qu'un homme régénéré et justifié est obligé, selon la foi, de croire qu'il est certainement au nombre des prédestinés : qu'il soit anathème.

XVI. Si quelqu'un soutient comme une chose de certitude absolue et infaillible qu'il aura assurément le grand don de la persévérance jusqu'à la fin, à moins qu'il ne l'ait appris par une révélation spéciale : qu'il soit anathème.

XVII. Si quelqu'un dit que la grâce de la justification n'est que pour ceux qui sont prédestinés à la vie, et que tous les autres qui sont appelés, sont appelés, il est vrai, mais ne reçoivent point la grâce, comme étant prédestinés au mal par la puissance divine : qu'il soit anathème.

XVIII. Si quelqu'un dit que les commandements de Dieu sont impossibles à garder, même à celui qui est justifié et en état de grâce : qu'il soit anathème.

XIX. Si quelqu'un dit que dans l'évangile il n'y a que la foi seule qui soit de précepte, et que toutes les autres choses sont indifférentes, n'étant ni commandées ni défendues, mais laissées à la liberté de chacun, ou que les dix commandements ne regardent point les chrétiens : qu'il soit anathème.

XX. Si quelqu'un dit qu'un homme justifié, quelque parfait qu'il puisse être, n'est pas obligé à observer les commandements de Dieu et de l'Eglise,

mais seulement à croire, comme si l'évangile ne consistait que dans la promesse simple et absolue de la vie éternelle, sans la condition d'observer les commandements : qu'il soit anathème.

XXI. Si quelqu'un dit que Jésus-Christ a été donné de Dieu aux hommes en qualité seulement de rédempteur dans lequel ils doivent mettre leur confiance, et non pas aussi comme législateur auquel ils doivent obéir : qu'il soit anathème.

XXII. Si quelqu'un dit qu'un homme justifié peut persévérer dans la justice qu'il a reçue sans un secours particulier de Dieu, ou qu'il ne le peut pas avec ce secours : qu'il soit anathème.

XXIII. Si quelqu'un dit que l'homme une fois justifié ne peut plus pécher ni perdre la grâce, et qu'ainsi celui qui tombe dans le péché n'a jamais été vraiment justifié, ou au contraire que l'homme justifié peut, durant toute sa vie, éviter tous les péchés, même les véniels, si ce n'est par un privilége spécial de Dieu, comme c'est le sentiment de l'Eglise à l'égard de la bienheureuse Vierge : qu'il soit anathème.

XXIV. Si quelqu'un dit que la justice qui a été reçue n'est pas conservée et même augmentée devant Dieu par les bonnes œuvres; mais que ces œuvres sont les fruits seulement de la justification et les marques qu'on l'a reçue, mais non une cause qui l'augmente : qu'il soit anathème.

XXV. Si quelqu'un dit qu'en quelque bonne œuvre que ce soit le juste pèche au moins véniellement, ou, ce qui est encore plus insupportable, qu'il pèche mortellement et mérite ainsi les peines éternelles, et que la seule raison pour laquelle il n'est pas damné, c'est que Dieu ne lui impute pas ces œuvres à damnation : qu'il soit anathème.

XXVI. Si quelqu'un dit que les justes ne doivent point pour leurs bonnes œuvres faites en Dieu attendre ni espérer de lui la récompense éternelle par sa miséricorde et par le mérite de Jésus-Christ, quoiqu'ils persévèrent jusqu'à la fin en faisant le bien et en gardant ses commandements : qu'il soit anathème.

XXVII. Si quelqu'un dit qu'il n'y a point d'autre péché mortel que celui d'infidélité, ou que la grâce qu'on a une fois reçue ne se perd par aucun péché, quelque grief et quelque énorme qu'il soit, que par celui de l'infidélité : qu'il soit anathème.

XXVIII. Si quelqu'un dit que la grâce étant perdue par le péché, la foi se perd toujours en même temps, ou que la foi qui reste n'est pas une véritable foi, quoiqu'elle ne soit pas vivante, ou que celui qui a la foi sans la charité n'est pas chrétien : qu'il soit anathème.

XXIX. Si quelqu'un dit que celui qui est tombé dans le péché depuis le baptême ne peut pas se relever par la grâce de Dieu, ou qu'il peut à la vérité recouvrer la grâce qu'il avait perdue, mais que c'est par la seule foi sans le sacrement de pénitence, contre ce que l'Eglise romaine et universelle

instruite par Jésus-Christ et ses apôtres a jusqu'ici cru, tenu et enseigné : qu'il soit anathème.

XXX. Si quelqu'un dit qu'à tout pécheur pénitent qui a reçu la grâce de la justification, l'offense est tellement remise, et la condamnation à la peine éternelle tellement effacée, qu'il ne lui reste aucune peine temporelle à subir, soit en cette vie, soit en l'autre, dans le purgatoire, avant que l'entrée du royaume des cieux puisse lui être ouverte : qu'il soit anathème.

XXXI. Si quelqu'un dit qu'un homme juste pèche lorsqu'il fait de bonnes œuvres en vue de la récompense éternelle : qu'il soit anathème.

XXXII. Si quelqu'un dit que les bonnes œuvres de l'homme justifié sont tellement les dons de Dieu qu'elles ne soient pas aussi les mérites de cet homme justifié, ou que par ces bonnes œuvres qu'il fait par la grâce de Dieu et par le mérite de Jésus-Christ, dont il est un membre vivant, il ne mérite pas véritablement une augmentation de la grâce, la vie éternelle et la possession de cette vie, pourvu qu'il meure en grâce, et même l'augmentation de la gloire : qu'il soit anathème.

XXXIII. Si quelqu'un dit que, par cette doctrine catholique de la justification exposée par le saint concile dans le présent décret, on déroge en quelque chose à la gloire de Dieu et aux mérites de notre Seigneur Jésus-Christ, au lieu qu'en effet la vérité de notre foi, la gloire de Dieu et de Jésus-Christ y sont rendues plus éclatantes : qu'il soit anathème.

Voilà comme le saint concile de Trente porta le remède à la source même du mal. Nous avons vu quel fut le principe des égarements de Luther. Tourmenté par une noire mélancolie et des tentations de désespoir, il cherche à tranquilliser sa conscience. Non content d'opérer son salut avec crainte et tremblement, tempéré par une humble confiance en la miséricorde divine, il veut une certitude absolue. Il se persuade que par cet article du symbole : Je crois la rémission des péchés, nous sommes obligés de croire, comme de foi, non-seulement que Dieu a donné à son Eglise le pouvoir de remettre les péchés, qu'il les a remis effectivement à David et à d'autres personnages dont il est parlé dans l'Ecriture, mais qu'il les a remis à chacun de nous, que nous sommes en sa grâce, et qu'en douter c'est pécher contre la foi. Comme cette interprétation est contraire à l'interprétation unanime des Pères et des docteurs, Luther, poussé par l'orgueil, rejette les docteurs et les Pères ; il rejette, pour la même cause, l'autorité de l'Eglise universelle et l'épître de l'apôtre saint Jacques. Or, ce que Luther confond, altère, pousse à l'excès, le concile de Trente le distingue, le redresse, le ramène à ses justes limites; et il le fait sans rien dire de nouveau, mais en rappelant les paroles mêmes de l'Ecriture sainte et des saints Pères, les décisions des Papes et des conciles, la croyance et la doctrine constante de l'Eglise. La partie dogmatique de la cinquième et de la sixième session mérite surtout d'être étudiée à fond par les auteurs chrétiens

qui veulent penser et écrire avec justesse sur les matières de la grâce, du libre arbitre et du péché originel, connaissance peut-être aussi rare dans les savants qu'elle leur est nécessaire.

Dans la sixième session, le concile continua son plan de réforme commencé dans les sessions précédentes. En la cinquième, il avait rappelé le devoir et les règles de l'enseignement et de la prédication, et l'obligation aux évêques d'y tenir la main et d'en donner l'exemple. Mais pour cela il faut qu'ils résident dans leur diocèse. On débattit long-temps si cette résidence était de droit divin ou ecclésiastique. Comme l'obligation revenait au même, le Pape fut d'avis que, sans décider la question, on s'occupât de la pratique. C'est ce que le concile fit dans les chapitres suivants de réformation.

Chapitre. I. Le même saint concile, les mêmes légats du Siége apostolique y présidant, voulant travailler à rétablir la discipline ecclésiastique, qui est extrêmement déchue, et à réformer les mœurs dépravées du clergé et du peuple chrétien, a jugé à propos de commencer par ceux qui ont la conduite des églises majeures; car le salut des inférieurs dépend de la régularité de ceux qui gouvernent. Espérant donc que, par la miséricorde de notre Seigneur et Dieu, et la vigilante application de son Vicaire sur la terre, on ne verra plus à l'avenir élever au gouvernement des églises, charge formidable aux anges mêmes, que ceux qui en seront tout-à-fait dignes, et qui, depuis leur plus tendre jeunesse jusqu'à l'âge parfait, auront toujours mené une vie irréprochable, et auront été formés dans la discipline ecclésiastique conformément aux anciennes ordonnances des saints Pères, il avertit tous ceux qui, sous quelque nom et sous quelque titre que ce soit, sont préposés à la conduite des églises patriarchales, primatiales, métropolitaines et cathédrales, quelles qu'elles soient, et entend qu'ils soient tenus pour avertis, par ce présent décret, d'être attentifs sur eux-mêmes et sur tout le troupeau dont le Saint-Esprit les a établis évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu, qu'il a acquise par son sang (1); de veiller, comme l'ordonne l'apôtre, de travailler à tout avec soin et de remplir leur ministère. Mais ils doivent savoir qu'ils ne le peuvent point faire, s'ils abandonnent comme des mercenaires les troupeaux qui leur sont confiés, et s'ils ne s'appliquent à la garde de leurs brebis, dont le sang leur sera demandé par le souverain juge, puisqu'il est très-certain que, si le loup mange les brebis, ce n'est pas une excuse légitime pour un pasteur de répondre qu'il n'en a rien su.

Cependant, comme il s'en trouve en ce temps quelques-uns qui, par un abus qu'on ne saurait assez déplorer, oubliant leur propre salut et préférant les choses de la terre à celles du ciel, les intérêts humains à ceux de Dieu, abandonnent leur bergerie et le soin des brebis qui leur sont confiées, pour vivre dans les cours des princes et l'embarras des affaires temporelles, le

(1) 2. Tim., 4.

saint concile a jugé à propos de renouveler, comme il renouvelle en effet en vertu du présent décret, contre ceux qui ne résident pas, les anciens canons autrefois promulgués contre eux, mais qui, par le désordre des temps et des personnes, se trouvent presque tout-à-fait hors d'usage. Et même encore, pour rendre la résidence plus fixe et réformer ainsi les mœurs dans l'Eglise, il a résolu d'établir et d'ordonner ce qui suit :

Si quelque prélat, de quelque dignité, grade et prééminence qu'il soit revêtu, sans empêchement légitime et sans cause juste et raisonnable, demeure six mois de suite hors de son diocèse, absent de l'église patriarchale, primatiale, métropolitaine ou cathédrale, dont il se trouvera avoir la conduite, sous quelque nom et par quelque droit et titre que ce puisse être, il encourra, par le droit même, la privation de la quatrième partie de son revenu annuel, laquelle sera appliquée par son supérieur ecclésiastique à la fabrique de l'église et aux pauvres du lieu. S'il continue cette absence pendant six autres mois, il sera privé dès ce moment-là d'un autre quart de son revenu, applicable de la même manière. Mais si la contumace va plus loin, pour lui faire éprouver une plus sévère censure des canons, le métropolitain, sous peine d'être interdit de l'entrée de l'église, sera obligé, à l'égard des évêques, ses suffragants, qui seront absents, ou l'évêque suffragant le plus ancien qui sera sur le lieu, à l'égard du métropolitain absent, de le dénoncer dans trois mois par lettres ou par exprès au Pontife romain, qui, par l'autorité du souverain Siége, pourra procéder contre les prélats non résidants, selon l'exigence de la coutumace plus ou moins grande de chacun, et pourvoir les églises de pasteurs qui s'acquittent mieux de leurs devoirs, suivant que devant Dieu il le jugera plus salutaire et plus expédient.

Chap. II. Celui qui obtient un bénéfice qui oblige à la résidence ne peut s'absenter, si ce n'est pour un juste motif reconnu par l'évêque, qui alors lui ôte une partie de ses revenus, et pourvoit au soin des âmes, en le remplaçant par un vicaire.

Pour les ecclésiastiques du second ordre, et qui possèdent en titre ou en commende quelque bénéfice ecclésiastique que ce soit, qui demande résidence personnelle de droit ou de coutume, les ordinaires les y contraindront par toutes les voies de droit qu'ils jugeront à propos d'employer pour le bon régime des églises et pour l'avancement du service de Dieu, ayant égard à l'état des lieux et des personnes, sans qu'on puisse les arrêter par aucun privilége ou indult perpétuel, autorisant l'exemption de résidence ou la perception des fruits durant l'absence en faveur de qui que ce puisse être.

Quant aux permissions et dispenses accordées seulement pour quelque temps déterminé et pour des causes vraies et raisonnables, et qui devront être légitimement prouvées devant l'ordinaire, elles resteront en vigueur. Dans ces cas, néanmoins, il sera du devoir de l'évêque, comme délégué du Siége apostolique, de pourvoir au soin des âmes, en commettant de bons

vicaires auxquels il assignera une portion convenable sur le revenu, sans que personne puisse invoquer à cet égard aucun privilége ni exemption.

Chap. III. *L'ordinaire des lieux doit corriger les excès des clercs séculiers et des réguliers qui se trouvent hors de leurs monastères.*

Les prélats des églises s'appliqueront avec prudence et soin à réprimer les désordres de ceux qui leur sont soumis, et nul ecclésiastique séculier, sous prétexte d'un privilége personnel, ni aucun régulier demeurant hors de son monastère, sous prétexte d'un privilége de son ordre, ne sera censé, s'il tombe en faute, à l'abri de la visite, de la correction et du châtiment de l'ordinaire du lieu, comme délégué pour cela du Siége apostolique, conformément aux ordonnances canoniques.

Chap. IV. *De la visite des églises par les évêques et les autres prélats majeurs, nonobstant tous priviléges contraires.*

Les chapitres des cathédrales et des autres églises majeures, et ceux qui les composent, ne pourront se mettre à couvert, par quelques exemptions que ce soit, coutumes, jugements, serments, concordats, qui n'obligent que leurs auteurs et non leurs successeurs, de pouvoir être visités, corrigés, châtiés toutes les fois qu'il sera nécessaire, même de l'autorité apostolique, par leurs évêques ou autres prélats supérieurs, selon les prescriptions des canons, soit par eux seuls, soit par eux accompagnés de ceux qu'ils voudront s'adjoindre.

Chap. V. *Que les évêques ne doivent faire aucune fonction pontificale, ni conférer les ordres hors de leur diocèse.*

Il ne sera permis à aucun évêque, en vertu de quelque privilége que ce puisse être, d'exercer les fonctions épiscopales dans le diocèse d'un autre évêque sans la permission expresse de l'ordinaire du lieu, et à l'égard seulement des personnes soumises au même ordinaire. Si le contraire a eu lieu, l'évêque sera suspens de droit des fonctions épiscopales, et ceux qui auront été ordonnés, de l'exercice des ordres qu'ils auront reçus (1).

Dans le concile de Trente, on voit un plan régulier et suivi de réformation par l'autorité compétente. L'homme est une intelligence incarnée. Pour réformer l'homme, le ramener à sa forme ou à sa règle primitive, il faut commencer par son intelligence. Luther, qui, pour réformer l'Eglise, commence par briser la forme ou la règle, n'y entendait rien; mais l'esprit de ténèbres, qui le poussait comme un aveugle instrument, ne s'y entendait que trop. L'empereur Charles-Quint et ses conseillers, qui, dominés par les embarras politiques, voulaient que l'on commençât par la réformation des actions extérieures avant la réformation de l'intelligence, principe et règle de ces actions, Charles-Quint et ses conseillers n'y entendaient rien; car c'était vouloir que les citoyens d'une ville fréquentent sans en-

(1) Labbe, t. 14.

combre les rues de leur cité au milieu de la nuit, avant qu'on ait allumé les réverbères. Seuls le Pape et le concile s'y entendent; seuls, ils commencent par le commencement, par le principe, par la règle, par la foi, par l'intelligence. Mais, avec cela, ils n'ont garde de donner dans l'erreur où nous voyons tomber Socrate, Platon et la plupart des éducations modernes, savoir : que la connaissance, la science seule suffit pour réformer l'homme. Le Pape et le concile savent, par expérience, avec le poète et avec saint Paul, que l'homme peut voir et approuver ce qui est meilleur, et suivre néanmoins ce qui est pire; que nous sommes même portés à ce qui nous est défendu, et que la connaissance seule ne fait qu'irriter la convoitise. En conséquence, le Pape et le concile montrent son salut à l'homme dans la grâce de Dieu et dans sa libre coopération à cette grâce. En même temps ils l'entourent de toutes les précautions divines et humaines : ce ne sont pas, comme chez Luther, les brebis qui conduisent le berger, mais le berger les brebis; et le simple berger est sous la direction d'un pasteur plus élevé, et tous sous la direction d'un pasteur suprême; en sorte qu'il n'y a qu'un troupeau et un pasteur.

Pour la réformation exécutive des mœurs et de la discipline, chaque évêque a tous les pouvoirs de l'Eglise, d'abord ses pouvoirs comme évêque du diocèse, ensuite les pouvoirs du Pape comme son délégué contre ceux qui prétendraient des priviléges ou exemptions apostoliques. La force des évêques, c'est cette union avec le Pape.

Dans le même temps, Paul III publia une bulle qui obligeait les cardinaux à la résidence comme les autres prélats, et leur défendait de gouverner à la fois plus d'une église : cette bulle fut reçue avec de grands applaudissements par le concile (1).

Septième session. Doctrine et canons sur les sacrements en général, sur le baptême et la confirmation. Décrets de réformation ou de discipline, avec une clause remarquable. Translation et interruption du concile.

La session septième fut tenue le trois mars 1547. On y vit trois cardinaux, neuf archevêques, cinquante-trois évêques, deux procureurs d'absents, deux abbés et cinq généraux d'ordres, sans compter les docteurs en théologie et en droit. Le concile y publia son décret des sacrements avec cette introduction :

Pour complément de la doctrine salutaire de la justification qui a été promulguée dans la session précédente, du consentement unanime de tous les Pères, il a été jugé à propos de traiter des sacrements très-saints de l'Eglise, par lesquels toute justice véritable ou prend son commencement,

(1) Pallavicin, l. 9, c. 2.

ou s'augmente lorsqu'elle est commencée, ou se répare quand elle est perdue. C'est dans ce dessein, pour bannir les erreurs et extirper les hérésies au sujet de nos sacrements, en partie réveillées de nos jours des anciennes hérésies que nos pères avaient autrefois déjà condamnées, en partie aussi inventées de nouveau, au grand préjudice de la pureté de l'Eglise catholique et du salut des âmes, que le saint concile de Trente, œcuménique et général, assemblé légitimement dans le Saint-Esprit, les mêmes légats du Siége apostolique y présidant, s'attachant à la doctrine des saintes Ecritures, aux traditions des apôtres, au sentiment unanime des autres conciles et des Pères, a trouvé bon de faire et de publier les canons suivants, en attendant qu'il publie de même, avec le secours du Saint-Esprit, ce qu'il reste à faire pour achever l'ouvrage qu'il a commencé.

DES SACREMENTS EN GÉNÉRAL.

Canon I. Si quelqu'un dit que les sacrements de la loi nouvelle n'ont pas tous été institués par notre Seigneur Jésus-Christ, ou qu'il y en a plus ou moins de sept; savoir : le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage; ou que quelqu'un de ces sept n'est pas proprement et véritablement un sacrement : qu'il soit anathème.

II. Si quelqu'un dit que ces sacrements de la loi nouvelle ne diffèrent des sacrements de la loi ancienne qu'en ce que les cérémonies et pratiques extérieures sont différentes : qu'il soit anathème.

III. Si quelqu'un dit que ces sept sacrements sont tellement égaux entre eux, qu'il n'y en a aucun plus digne qu'un autre de quelque manière que ce soit : qu'il soit anathème.

IV. Si quelqu'un dit que les sacrements de la loi nouvelle ne sont pas nécessaires au salut, mais superflus, et que sans eux ou sans le désir de les recevoir, les hommes, par la seule foi, peuvent obtenir de Dieu la grâce de la justification, encore qu'il soit vrai de dire que tous ne sont pas nécessaires à chacun : qu'il soit anathème.

V. Si quelqu'un dit que ces sacrements n'ont été institués que pour nourrir seulement la foi : qu'il soit anathème.

VI. Si quelqu'un dit que les sacrements de la loi nouvelle ne contiennent pas la grâce qu'ils signifient ou qu'ils ne confèrent pas la grâce elle-même à ceux qui n'y mettent point d'obstacle, comme s'ils étaient seulement des signes extérieurs de la justice ou de la grâce qui a été reçue par la foi, ou de simples marques de la profession du christianisme, par lesquelles on discerne aux yeux des hommes les fidèles d'avec les infidèles : qu'il soit anathème.

VII. Si quelqu'un dit que la grâce, quant à ce qui est de la part de Dieu,

n'est pas donnée toujours à tous par ces sacrements, encore qu'ils soient reçus avec toutes les conditions requises; mais que cette grâce n'est donnée que quelquefois et à quelques-uns : qu'il soit anathème.

VIII. Si quelqu'un dit que les mêmes sacrements de la loi nouvelle ne confèrent pas la grâce par leur propre vertu, mais que la seule foi aux promesses de Dieu suffit pour obtenir la grâce : qu'il soit anathème.

IX. Si quelqu'un dit que par les trois sacrements du baptême, de la confirmation et de l'ordre, il ne s'imprime pas dans l'âme un caractère, c'est-à-dire un certain signe spirituel et ineffaçable qui fait que ces sacrements ne peuvent être réitérés : qu'il soit anathème.

X. Si quelqu'un dit que tous les chrétiens ont le pouvoir d'annoncer la parole de Dieu et d'administrer tous les sacrements : qu'il soit anathème.

XI. Si quelqu'un dit que l'intention, au moins de faire ce que fait l'Eglise, n'est pas requise dans les ministres des sacrements, lorsqu'ils les font et les confèrent : qu'il soit anathème.

XII. Si quelqu'un dit que le ministre du sacrement qui se trouve en péché mortel, quoique d'ailleurs il observe tout ce qui est essentiel pour faire ou conférer ce sacrement, ne le fait ou ne le confère pas : qu'il soit anathème.

XIII. Si quelqu'un dit que les cérémonies reçues et approuvées dans l'Eglise catholique, et qui sont en usage dans l'administration solennelle des sacrements, peuvent être sans péché ou méprisées ou omises, selon qu'il plaît aux ministres, ou changées en d'autres par tout pasteur, quel qu'il soit ; qu'il soit anathème,

DU BAPTÊME.

Canon I. Si quelqu'un dit que le baptême de Jean avait la même force que le baptême du Christ : qu'il soit anathème.

II. Si quelqu'un dit que l'eau vraie et naturelle n'est pas de nécessité pour le baptême, et pour ce sujet détourne à quelque explication métaphorique cette parole de notre Seigneur Jésus-Christ : *Si quelqu'un ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit :* qu'il soit anathème.

III. Si quelqu'un dit que l'Eglise romaine, qui est la mère et la maîtresse de toutes les églises, ne tient pas la véritable doctrine touchant le sacrement de baptême : qu'il soit anathème.

IV. Si quelqu'un dit que le baptême donné même par les hérétiques au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, avec intention de faire ce que fait l'Eglise, n'est pas un vrai baptême : qu'il soit anathème.

V. Si quelqu'un dit que le baptême est libre, c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire pour le salut : qu'il soit anathème.

VI. Si quelqu'un dit qu'un homme baptisé ne peut pas, quand il le vou-

drait, perdre la grâce, quelque péché qu'il commette, à moins qu'il ne veuille pas croire : qu'il soit anathème.

VII. Si quelqu'un dit que ceux qui sont baptisés ne contractent par le baptême d'obligation qu'à la foi seule, et non pas à garder toute la loi de Jésus-Christ : qu'il soit anathème.

VIII. Si quelqu'un dit que ceux qui sont baptisés demeurent exempts de tous les préceptes de la sainte Eglise, soit qu'ils soient écrits, soit qu'ils viennent de la tradition, de telle manière qu'ils ne sont point obligés de les observer, à moins qu'ils n'aient voulu d'eux-mêmes s'y soumettre : qu'il soit anathème.

IX. Si quelqu'un dit qu'il faut tellement rappeler aux hommes le souvenir du baptême qu'ils ont reçu, qu'ils comprennent que tous les vœux qui se font depuis sont nuls en vertu de la promesse faite antérieurement dans le baptême, comme si par ces vœux on dérogeait et à la foi qu'on a embrassée et au baptême même : qu'il soit anathème.

X. Si quelqu'un dit que par le seul souvenir et la foi du baptême qu'on a reçu, tous les péchés qui se commettent depuis sont remis ou deviennent véniels : qu'il soit anathème.

XI. Si quelqu'un dit que le vrai baptême, bien et dûment conféré, doit être réitéré dans celui qui, ayant renoncé à la foi de Jésus-Christ chez les infidèles, revient à pénitence : qu'il soit anathème.

XII. Si quelqu'un dit que personne ne doit être baptisé qu'à l'âge où l'a été Jésus-Christ ou bien à l'article de la mort : qu'il soit anathème.

XIII. Si quelqu'un dit que les petits enfants après leur baptême ne doivent pas être mis au nombre des fidèles, parce qu'ils ne sont pas en état de faire un acte de foi, et que pour cela ils doivent être rebaptisés lorsqu'ils ont l'âge de discrétion, ou qu'il vaut mieux ne les point baptiser du tout que de les baptiser dans la seule foi de l'Eglise, avant qu'ils produisent eux-mêmes un acte de foi : qu'il soit anathème.

XIV. Si quelqu'un dit que les petits enfants ainsi baptisés doivent, quand ils sont grands, être interrogés s'ils veulent ratifier ce que leurs parrains ont promis en leur nom, tandis qu'on les baptisait, et que s'ils répondent que non, il faut les laisser à leur liberté, sans les contraindre à vivre en chrétiens par aucune autre peine que par la privation de l'eucharistie et des autres sacrements, jusqu'à ce qu'ils viennent à résipiscence : qu'il soit anathème.

DE LA CONFIRMATION.

Canon. I. Si quelqu'un dit que la confirmation dans ceux qui sont baptisés n'est qu'une vaine cérémonie, et non pas un sacrement véritable et proprement dit, ou qu'autrefois ce n'était qu'une espèce de catéchisme où ceux qui approchaient de l'adolescence rendaient compte de leur foi en présence de l'Eglise : qu'il soit anathème.

II. Si quelqu'un dit que ceux qui attribuent quelque vertu au saint chrême de la confirmation, font injure au Saint-Esprit : qu'il soit anathème.

III. Si quelqu'un dit que l'évêque seul n'est pas le ministre ordinaire de la sainte confirmation, mais que tout simple prêtre l'est aussi : qu'il soit anathème.

On remarque dans ce dernier canon la sage attention du concile de Trente à ne flétrir aucun des sentiments reçus par les théologiens catholiques. Comme plusieurs d'entre eux pensent que les simples prêtres avaient autrefois administré la confirmation, ainsi qu'ils le font encore chez les Grecs, et que le concile de Florence reconnaît au souverain Pontife le pouvoir de les commettre à cet effet pour des causes graves, pourvu qu'ils se servent du chrême consacré par l'évêque, on prononça, non pas simplement que l'évêque seul est le ministre de la confirmation, mais qu'il en est le seul ministre ordinaire.

Le concile passe ensuite au décret de réformation, en ces termes : Le même saint concile, les mêmes légats y présidant, voulant poursuivre, à la gloire de Dieu et à l'accroissement de la religion chrétienne, ce qu'il a commencé au sujet de la résidence et de la réformation, a jugé à propos d'établir ce qui suit, sauf toujours en tout l'autorité du Siége apostolique.

Cette clause est remarquable : elle indique le bon esprit du concile et une sagesse pratique de gouvernement. Les lois ne se font que pour ce qui arrive d'ordinaire; il n'y a pas de loi possible pour tous les cas particuliers; partant, il n'y a pas de loi sans exception. Bon gré, mal gré, il faut que l'autorité souveraine ait le droit d'interpréter la loi ou d'en dispenser dans des cas semblables.

Ce petit préambule est suivi de quinze chapitres de réformation. I. Qui est capable de gouverner les églises cathédrales. Nul ne sera élevé au gouvernement des églises cathédrales, qu'il ne soit né en légitime mariage, qu'il ne soit d'un âge mur, grave, de bonnes mœurs et habile dans les lettres, suivant la constitution d'Alexandre III, qui commence : *Cùm in cunctis*, publiée au concile de Latran. — II. Ordre à ceux qui possèdent plusieurs églises cathédrales de s'en défaire, à l'exception d'une, dans six mois, si elles sont à la libre disposition du Siége apostolique; dans un an, si elles n'y sont point : autrement ces églises seront censées vacantes par là même, à l'exception de celle qui aura été obtenue la dernière. — III. Les autres bénéfices inférieurs seront conférés à des sujets dignes et capables : toute collation ou provision faite autrement sera nulle. — IV. Celui qui retient plusieurs bénéfices contre les canons doit en être privé. — V. Ceux qui ont plusieurs bénéfices ayant charge d'âmes doivent exhiber leurs dispenses à l'ordinaire, qui pourvoira à ces églises par des vicaires, en leur assignant une partie convenable des revenus.— VI. Quelles unions de bénéfices sont valides. — VII. Les bénéfices unis doivent être visités et desservis

par des vicaires même perpétuels, auxquels on assigne une portion du revenu, même sur un fond certain. — VIII. Les ordinaires sont obligés de visiter les églises tous les ans et de pourvoir à leur réparation. — IX. Les prélats sont tenus de se faire sacrer dans le temps prescrit par le droit.

Le chapitre X est conçu en ces termes : Pendant la vacance du Siége, les chapitres, dans le cours de la première année, ne pourront point accorder la permission de conférer les ordres ni donner des lettres dimissoriales, si ce n'est en faveur de quelque sujet pressé à l'occasion d'un bénéfice qu'il aurait obtenu ou qu'il serait près d'obtenir. Autrement, le chapitre qui aura contrevenu sera soumis à l'interdit ecclésiastique, et ceux qui auront été ordonnés de la sorte, s'ils ont reçu les ordres mineurs, ne jouiront d'aucun privilége de la cléricature, principalement dans les affaires criminelles; s'ils ont reçu les ordres majeurs, ils seront de droit suspens des fonctions de leur ordre, tant qu'il plaira au prélat qui sera élevé sur ce siége.

XI. Les facultés pour être promu ne doivent servir à personne sans une raison légitime. — XII. Toute dispense pour les ordres ne doit point excéder une année. — XIII. Ceux qui sont présentés seront examinés et approuvés par l'ordinaire, excepté ceux qui sont présentés, élus ou nommés par les universités ou colléges en plein exercice pour toutes les sciences. — XIV. Quelles sont les causes civiles des exempts, dont les évêques peuvent connaître. — XV. Les ordinaires auront soin que tous les hôpitaux, même ceux qui sont exempts, soient fidèlement gouvernés par leurs administrateurs.

Après ces règlements de discipline, le concile termina la septième session par indiquer la huitième au vingt-deux avril de la même année 1547. On la tint dès le onze mars, mais pour transférer le concile à Bologne, à cause d'une maladie pestilentielle qui s'était déclarée à Trente et de laquelle plusieurs membres de l'assemblée étaient morts. On tint la neuvième session à Bologne le vingt-un avril, mais pour la proroger au deux juin; en ce dernier jour, on la différa au quinze septembre. Le concile fut interrompu pendant trois ans; voici pourquoi.

§ II[e].

Evénements contemporains en Europe, en Amérique et au Japon.

Conduite de Charles-Quint envers le Pape et le concile. Politique peu honorable de la France. Reflet de la France dans Marot et Rabelais. Le protestant Cobbet sur la mort de Henri VIII et l'avènement d'Edouard. Omission d'une cérémonie importante dans l'inauguration d'Edouard VI. Origine anglicane de l'absolutisme royal ou du despotisme.

La translation du concile, de Trente à Bologne s'était faite régulièrement. Les légats en avaient le pouvoir par une bulle du 22 février 1544. Ils ne la décrétèrent point de leur chef, mais avec la très-grande majorité des Pères. La cause n'était que trop réelle : la peste avait été constatée juridiquement par les médecins du concile ; plusieurs personnes, même de la suite des légats, y avaient succombé, d'autres s'étaient retirés de Trente pour sauver leur vie. Mais l'empereur Charles-Quint trouva mauvais que la peste fût venue à Trente, plus mauvais encore qu'on y eût peur de la peste, enfin très-mauvais que par un pareil motif on eût transféré le concile à Bologne. Il ordonna aux évêques espagnols de demeurer à Trente, ce qui exposait l'Eglise à un schisme : heureusement que ces évêques, tout en demeurant à Trente, eurent la sagesse de ne point s'ériger en concile et de ne point tenir de séance. Charles-Quint, qu'on eut pris en ce moment pour un empereur de Bysance, en voulait beaucoup aux présidents du saint concile; il en voulait plus encore au Pape, qu'il traitait de vieil obstiné, qui voulait perdre l'Eglise; mais, ajouta-t-il, on ne manquera pas de concile qui satisfasse à tous et remédie à tout.

Le nonce Véralli, auquel il adressa ces paroles, le pria de considérer qu'on ne pouvait appeler obstiné un Pape qui avait si souvent, et en matières si graves, obtempéré aux vues de l'empereur; que, parce qu'il était vieux, il prévoyait les événements et ne voulait pas permettre que l'Eglise tombât en ruine de son temps. Mais rien ne piqua plus l'empereur que ce raisonnement du nonce : Les évêques qui sont allés à Bologne y sont allés de leur propre mouvement, ceux au contraire qui sont restés à Trente, y demeurent par ordre de votre majesté ; ce sont donc ceux-ci et non ceux-là qui manquent de liberté. L'empereur, qui avait accusé le Pape de violenter les évêques du concile, s'écria de dépit : Allez, nonce, je ne peux point discuter là-dessus, parlez à l'évêque d'Arras. C'était le fameux Granvelle, depuis cardinal.

Sous cette mauvaise humeur impériale, se cachait un calcul politique et financier. Pour empêcher la ligue protestante de Smalcalde de bouleverser l'empire et l'Eglise, le Pape avait conclu avec l'empereur une ligue catholique, mais qui ne devait durer que six mois. Après les succès que nous avons

vus, l'empereur aurait voulu que cette ligue durât plus long-temps : les motifs en étaient assez naturels. Paul III avait fourni, sous le commandement d'un cardinal de sa famille, un corps de troupes assez considérable, pour qu'il en pérît neuf mille dans la guerre pourtant heureuse dont nous avons vu les résultats. De plus, il fournissait à l'empereur des subsides non moins considérables que les troupes. L'empereur aurait donc voulu, chose naturelle à tout homme, que cette ligue durât plus de six mois, que le Pape lui fournît plus long-temps et ses troupes et son argent, d'autant plus que l'empereur, d'un jour à l'autre, pouvait avoir la guerre avec la France. Et certainement c'était une chose fort commode à un empereur d'Allemagne, défenseur armé de l'Eglise romaine, de tirer de celle-ci des troupes et de l'argent, pour faire la guerre au fils aîné de cette même Eglise, au royaume très-chrétien, et lui attirer ainsi des inimitiés et des malheurs des deux côtés. Paul III, tout vieux qu'il était, ne jugea point à propos de donner dans ce piége, d'autant plus que l'empereur s'était arrangé avec les princes protestants, sans consulter le Pape, comme, il s'y était engagé par un article de la ligue catholique. Aussi Charles-Quint se fâcha-t-il d'autant plus, qu'il avait plus tort ; ce qui est dans la nature de l'homme, du moins dans la nature de certains hommes et de certains princes.

Pour se venger du Pape et du concile, qui avaient raison l'un et l'autre, Charles-Quint renouvela une de ces comédies impériales du Bas-Empire, qui ennuient si fort et l'historien et le lecteur. Le concile de Trente avait décidé ecclésiastiquement et définitivement des questions de foi et de discipline. Pour lui faire pièce, Charles-Quint entreprit de décider les mêmes questions laïquement et provisoirement. Ce qu'avaient prétendu les empereurs de Byzance, Zénon avec son *hénotique*, Constant II avec son *type*, Charles-Quint le prétendit avec son *Interim*, autrement sa religion provisoire de l'Allemagne. Comme nous avons déjà vu, il ne réussit pas mieux que ses devanciers. Il montra du moins que, si l'Eglise avait consenti, il se serait volontiers servi d'elle pour soumettre tout le monde, non pas à elle, mais à lui, et réaliser ainsi le rêve des césars allemands et même de beaucoup d'autres qui ne sont ni allemands ni césars ; car il n'y a guère d'ambitieux qui, de proche en proche, n'aspire à être le monarque de l'univers et la loi vivante de tous les hommes.

Tandis que Charles-Quint, voulant dominer sur tout l'univers, se voyait dominé de plus en plus par la goutte, son rival, François I[er], mourut de la fièvre le 31 mars 1547, à l'âge de cinquante-trois ans. Il eut pour successeur dans le royaume et dans sa politique, son fils Henri II. Cette politique est la politique moderne, que Nicolas Machiavel de Florence n'a fait que résumer en peu de mots : Un prince, comme individu, peut avoir de la religion et de la conscience ; mais, comme prince, il n'en a d'autre que son intérêt, pour qui tous les moyens sont bons, même les moyens honnêtes.

Ainsi nous voyons Henri II, comme son père, punir les hérétiques de France et faire alliance avec les hérétiques d'Allemagne contre leur souverain légitime et catholique : nous le voyons, comme son père, faire alliance avec les Turcs contre les chrétiens, joindre les flottes françaises aux flottes du sultan de Stamboul et des corsaires d'Afrique, pour ravager les côtes de la Sicile, de l'Italie, de la Sardaigne et de la Corse, incendier les églises et les cités, et livrer à l'esclavage des Turcs et des corsaires barbaresques, les populations chrétiennes : nous le voyons, sans scrupule, fomenter des révoltes, des trahisons, des meurtres, en Italie et ailleurs; prendre lui-même en trahison les villes de Metz, Toul et Verdun; faire la guerre aux peuples chrétiens de Flandre avec une cruauté de Vandale, égorgeant tout ce qui résiste, incendiant les maisons, rasant les villes : nous le voyons, comme son père, outre sa femme légitime, avoir une concubine en titre, qui passait même pour avoir été celle de son père (1). Cependant Henri II n'était pas un mauvais homme, mais tel était l'état des esprits, des idées et des mœurs en France, état qui eût fait verser des larmes amères à saint Louis sur la dégénération de ses descendants.

Cet état se montre dans deux écrivains français de l'époque, Marot et Rabelais : le premier, traducteur en vers des psaumes et auteur de poésies licencieuses; le second, d'abord religieux franciscain, puis religieux bénédictin, puis prêtre séculier, enfin curé de Meudon, auteur de romans bouffons et obscènes. Deux écrivains dont Labruyère a dit : « Marot et Rabelais sont inexcusables d'avoir semé l'ordure dans leurs écrits : tous deux avaient assez de génie et de naturel pour pouvoir s'en passer, même à l'égard de ceux qui cherchent moins à admirer qu'à rire dans un auteur. Rabelais surtout est incompréhensible. Son livre est une énigme, quoi qu'on veuille dire, inexplicable : c'est une chimère, c'est le visage d'une belle femme, avec des pieds et une queue de serpent, ou de quelque autre bête plus difforme : c'est un monstrueux assemblage d'une morale fine et ingénieuse, et d'une sale corruption. Où il est mauvais, il passe bien loin au-delà du pire; c'est le charme de la canaille : où il est bon, il va jusqu'à l'exquis et à l'excellent; il peut être le mets des plus délicats (2). »

Jusque-là le concile de Trente n'avait point éprouvé de contradictions en France, du moins à l'extérieur et sous les yeux du roi François 1er. Le nonce Dandino, qui résidait auprès de ce prince, mandait, le quatorze février 1547, que les décrets de la sixième session avaient été bien reçus de l'université de Paris, et que le roi voulait les faire publier dans le royaume; mais pendant la maladie de François Ier, un notable changement s'était opéré dans les conseils du roi; les prélats, qui dominaient, étaient mécontents des dispositions faites à Trente contre la non-résidence

(1) Sismondi. *Hist. des Français*, t. 17. — (2) *Caract. de Labruyère*, c. 1.

des évêques et la pluralité des bénéfices à charge d'âmes ; ils étaient presque tous extrêmement coupables dans ces deux points, et la réformation commencée par le concile leur paraissait d'une discipline onéreuse, qu'ils n'avaient nulle envie d'embrasser (1).

Ainsi donc, la première opposition que rencontre en France le concile de Trente, lui vient de ceux-là mêmes qui avaient le plus besoin des réformations de ce concile; il en fut de même ailleurs. Et cela est naturel. Nous aimons bien qu'on réforme les autres, mais non pas nous-mêmes. En conséquence, les évêques voulaient bien qu'on réformât les Papes, les cardinaux, les abbés, les prêtres et les moines; mais prétendre que des évêques de cour, au lieu d'avoir deux ou trois évêchés sans résider dans aucun, n'aient plus qu'un évêché et qu'ils y résident, c'est aller trop loin et blesser une des libertés de l'église gallicane. De même les laïques, les princes, les rois voulaient bien qu'on réformât le clergé; mais quand le concile parlera de les réformer eux-mêmes, pour rendre la réforme même du clergé plus complète et plus durable, en le dérobant à l'influence pernicieuse du siècle, tous les princes se récrieront. Parler de réformation aux princes mêmes, c'était bon du temps de Charlemagne et de saint Louis ; mais sous leurs descendants au vingtième ou trentième degré, cela n'est plus de saison : toute la réformation qu'il leur faut se trouve résumée dans Nicolas Machiavel. Tels sont les obstacles et beaucoup d'autres contre lesquels l'Eglise catholique et le concile de Trente avaient et ont encore à lutter.

En Angleterre, l'auteur et le chef de l'apostasie anglicane, Henri VIII, était mort dans la nuit du vingt-huit au vingt-neuf janvier 1547. Comme l'Angleterre était un fief de l'Eglise romaine et que, d'après l'ancienne constitution de tous les royaumes chrétiens, nul hérétique ne pouvait être roi, le pape Paul III avait dressé contre lui une bulle d'excommunication et de déchéance, datée du trente octobre 1535, mais qui ne fut point publiée (2). D'ailleurs la sentence n'était pas définitive, mais conditionnelle, s'il ne se présentait et ne se justifiait dans un terme donné. Toutefois, chose remarquable, Henri VIII, malgré ses six femmes, apparaît comme un arbre frappé d'anathème. Sa race s'éteindra dès la première génération. Ce fait n'a point échappé au protestant Cobbet, qui termine ainsi sa sixième lettre sur l'*Histoire de la réforme en Angleterre :*

« Dans les dernières années de sa vie, les débauches habituelles de Henri l'avaient rendu d'une corpulence telle, qu'il ne pouvait se mouvoir qu'à l'aide de mécaniques qu'on inventait pour son usage particulier; mais il n'en conserva pas moins son ancienne férocité et sa passion pour le sang. Déjà il était étendu sur son lit de mort, que personne n'osait encore l'informer de

(1) L'abbé Dassance. *Essai hist. sur le conc. de Trente.* — (2) Raynald, 1535, n. 18; 1538, n. 46.

son état; car la mort la plus prompte n'eût pas manqué de suivre cet avertissement. Il mourut donc avant d'avoir su qu'il arrivait au terme de sa vie, et laissant une foule de condamnations capitales qu'il n'eut pas le temps de signer.

»Ainsi expira en 1547, à l'âge de cinquante-six ans, et dans la trente-huitième année de son règne, le plus injuste, le plus vil et le plus sanguinaire des tyrans qui eussent encore désolé l'Angleterre. Ce pays, qu'à son avènement au trône il avait trouvé paisible, uni et heureux, il le laissa déchiré par les factions et les schismes, et ses habitants en proie à la misère et à la mendicité. Ce fut lui qui y introduisit cette immoralité, ces crimes, ces vices qui y produisirent de si horribles fruits sous le règne de ses enfants, avec lesquels s'éteignirent, quelques années après, son nom et sa maison (1). »

Voilà comme le protestant Cobbet termine le règne de Henri VIII, le premier pape de l'église anglicane : voici comme il commence le règne de son fils, Edouard VI, second pape de l'église anglicane, et qui n'avait pas encore tout-à-fait dix ans :

« Nous avons vu le tyran mourir à la suite de ses débauches, l'âme tourmentée par ses basses et viles passions, et dans une vieillesse prématurée. Un des derniers actes de son pouvoir avait été un testament par lequel il désignait pour son successeur immédiat son fils encore enfant; et, en cas que celui-ci mourût sans postérité, transférait la couronne à Marie, sa fille, ou à Elisabeth, sa seconde fille, si l'aînée venait également à mourir sans enfants. Mes lecteurs n'ont sans doute pas oublié qu'il les avait cependant fait déclarer illégitimes par acte du parlement, et que cette dernière fille Elisabeth était née d'Anne de Boleyn et du vivant même de sa première femme, mère de Marie.

»Il choisit pour exécuter ce testament et pour gouverner le royaume jusqu'à ce qu'Edouard, alors âgé de dix ans, eût atteint sa dix-huitième année, seize exécuteurs testamentaires, parmi lesquels se trouvaient Seymour, comte de Herford, et l'*honnête* Cranmer. Ces seize dignes personnages commencèrent par jurer de la manière la plus solennelle qu'ils exécuteraient scrupuleusement les dernières volontés de leur défunt maître. Le second acte fut de rétracter leur serment en nommant tuteur du roi, Herford, frère de Jeanne Seymour, mère du jeune prince, bien qu'un pouvoir égal eût été accordé par le testament du roi à chacun de ses exécuteurs testamentaires. Leur troisième acte politique fut de se distribuer entre eux de nouvelles créations de pairies; et leur quatrième, de faire avec l'argent du peuple d'abondantes largesses aux nouveaux pairs. Le cinquième consista dans l'omission d'un ancien usage des sacres des rois d'Angleterre, qui con-

(1) Cobbet, *Hist. de la réf. en Angl*, l. 6.

sistait à demander au peuple : S'il acceptait le roi pour maître, et s'il promettait de lui obéir. Le sixième fut d'assister à la célébration solennelle d'une grand'messe; et le septième, de prendre tout aussitôt après une série de mesures tendant à l'anéantissement total de ce qui restait encore en Angleterre de la religion catholique, et propres à achever l'œuvre sanglante commencée par le vieil Henri (1). »

Le protestant Cobbet fait en ceci une remarque très-importante : c'est l'omission d'un ancien usage dans le sacre des rois, de demander au peuple s'il acceptait le roi pour maître et s'il promettait de lui obéir. Lingard fait la même observation. « Sous prétexte, dit-il, de respecter les lois et la constitution actuelle du royaume, on fit un changement important à la partie des formalités, imaginée par nos ancêtres saxons pour enseigner au nouveau souverain que le choix libre du peuple lui donnait seul la couronne. L'usage, jusqu'alors, avait voulu que l'archevêque reçut en premier lieu le serment du roi de protéger les libertés du royaume, et demandât ensuite au peuple s'il voulait l'accepter et lui obéir comme à son seigneur-lige. Mais on intervertit cet ordre; et non-seulement on s'adressa au peuple avant le serment du roi, mais encore on lui rappela que le roi tenait son sceptre par droit de naissance, et que son devoir était de se soumettre à sa volonté. Messieurs, dit le métropolitain, je vous présente ici le roi Edouard, héritier légitime et incontestable, par les lois divines et humaines, de la dignité royale et de la couronne impériale de ce royaume. Tous les nobles et les pairs de cette contrée ont fixé ce jour pour sa consécration, son onction et son couronnement. Voulez-vous lui obéir désormais, et donner votre vœu et votre adhésion à ces consécration, onction et couronnement, ainsi que vous y êtes liés par votre devoir d'allégeance? Quand les acclamations des spectateurs eurent cessé, le jeune Edouard prêta le serment accoutumé, d'abord sur le Saint-Sacrement, et ensuite sur le livre des évangiles. Il fut alors sacré selon les anciennes formes.... Au lieu d'un sermon, Cranmer prononça une courte adresse au nouveau souverain, où il lui disait que les promesses qu'il venait de faire avec toute justice n'affectaient en rien son droit de porter le sceptre de son royaume; que son droit, comme celui de ses prédécesseurs, provenait de Dieu; d'où il suivait que ni l'évêque de Rome ni aucun autre évêque ne pouvait lui imposer des conditions à son couronnement, ni prétendre à le dépouiller de sa couronne, sous prétexte qu'il aurait enfreint le serment de ce couronnement (2). »

Nous voyons ici un fait bien grave et qui est comme le nœud de l'histoire moderne. Une foule de livres et de personnes imputent à l'Eglise catholique-romaine d'enseigner, de consacrer le despotisme des rois et l'asservissement

(1) Cobbet. *Hist. de la réf. en Angl.*, lettre 7. — (2) Lingard, t. 7, p. 9-11. *Hist. d'Angleterre.*

des peuples. Or, c'est un préjugé non moins injuste qu'il est commun. Nous avons vu par tous les monuments de l'histoire que l'Eglise catholique-romaine ni n'enseigne ni ne consacre ce qu'on lui impute. Si elle a soutenu, si elle soutient encore les luttes si terribles contre les empereurs et les rois, c'est que ces empereurs et ces rois auraient voulu, c'est qu'ils voudraient encore lui faire enseigner, lui faire consacrer le despotisme des rois, l'asservissement des peuples, et qu'elle ne le veut pas ni ne le peut. Ses docteurs enseignent que la puissance des rois leur vient de Dieu par les peuples, que le pacte entre les peuples et les rois oblige également les uns et les autres, et que l'Eglise catholique-romaine est juge de cette obligation : voilà ce que nous avons lu dans les chartes de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, dans les constitutions des Visigoths et des Germains; voilà ce que l'Eglise a consacré en pratique par ses Papes et ses conciles. Ce n'est donc pas elle qui enseigne ni consacre le despotisme des rois et l'asservissement des peuples : ce sont les églises nationales, provinciales, municipales, que les rois, les princes, les bourgmestres voudraient fabriquer avec les lambeaux dépessés de l'Eglise universelle. Ainsi, par exemple, c'est le premier primat de son église nationale, et par là schismatique, qui prive l'Angleterre du droit d'élire ses rois, qui enseigne que le pouvoir de ceux-ci leur vient immédiatement de Dieu sans passer par le peuple, que leur pouvoir est irresponsable et inamissible. Combien de catholiques français s'imaginent, dans leur simplicité, que cette doctrine est la doctrine ancienne que saint Louis, Charlemagne, les Francs et les Gaulois ont reçue de saint Pierre, tandis que c'est une marchandise toute moderne de fabrique anglaise, mise en circulation par le schisme et l'hérésie, et prônée pour la première fois par un archevêque apostat et marié.

Fernand Cortèz fait la conquête du Mexique et y remplace les sacrifices humains par la civilisation chrétienne.

En considérant l'interruption du concile de Trente, l'apostasie des royaumes du Nord, d'une partie de l'Allemagne et de l'Angleterre, le mauvais vouloir ou les inconséquences des princes demeurés catholiques, bien des esprits faibles ou forts étaient tentés de conclure, avec Luther, Calvin et autres prophètes de ce genre, que l'Eglise catholique-romaine ne sortirait pas de ce péril, et que sa dernière heure avait sonné. Et, dans ce moment-là, cette même Eglise recevait dans son sein de nouveaux peuples, de nouveaux royaumes, de nouveaux empires, de nouveaux mondes.

Nous avons vu la découverte de l'Amérique par l'Italien Christophe Colomb, et les premiers établissements du christianisme dans ce nouvel hémisphère : nous allons voir la suite de ces découvertes et de ces établissements.

L'an 1485 naquit à Médelin, petite ville de l'Estramadure, Fernand Cortèz, d'une famille noble, mais sans fortune, qui le destinait au barreau; il fut envoyé de bonne heure à l'université de Salamanque. Le jeune Fernand se dégoûta bientôt d'un genre d'étude incompatible avec son génie ardent, et embrassa l'état militaire, espérant se signaler sous les ordres du célèbre Gonsalve de Cordoue; mais une maladie dangereuse l'empêcha de s'embarquer pour Naples. A peine fut-il rétabli, qu'il tourna ses regards vers les Indes occidentales; elles étaient alors une source de richesses et de gloire pour les Espagnols.

Fernand Cortèz partit en 1504 pour Saint-Domingue, où il fut accueilli par Ovando, son parent, qui en était gouverneur. Cortèz n'avait alors que dix-neuf ans, et se faisait remarquer par son adresse dans tous les exercices militaires; sa physionomie était gracieuse et sa taille élégante; à ces avantages extérieurs, il joignait un caractère aimable. Ovando lui confia successivement plusieurs emplois lucratifs et honorables. Ce fut en 1511 que Cortèz quitta Saint-Domingue pour accompagner Diégo Vélasquèz dans son expédition de l'île de Cuba; il y fut élevé à l'emploi d'alcade de San-Iago, et déploya des talents dans plusieurs circonstances difficiles. A la fougue qui avait marqué sa jeunesse, on voyait succéder une activité infatigable et ce sang-froid, cette prudence si nécessaires pour exécuter de grands desseins.

Grijalva, lieutenant de Vélasquèz, venait de découvrir l'empire du Mexique, mais sans oser s'y établir. Le gouverneur de Cuba, mécontent de Grijalva, en confia la conquête à Cortèz, qui hâta ses préparatifs. Il partit de San-Iago, le dix-huit novembre 1518, avec dix vaisseaux, six à sept cents Espagnols, dix-huit chevaux et quelques pièces de canon. C'était bien peu pour la conquête d'un empire; encore ne fut-ce pas le moindre obstacle. A peine a-t-il mis à la voile, que Vélasquèz, défiant et jaloux, se repentit de son choix; il craint que son lieutenant ne lui enlève la gloire et les richesses que promet cette grande entreprise; il révoque la commission qu'il lui a donnée, et même il ordonne son arrestation. Protégé par ses troupes, dont il est chéri, Cortèz déconcerte tous les desseins du gouverneur. Il débarque le quatre mars 1519 sur la côte du Mexique, s'avance le long du golfe, tantôt caressant les Indiens, tantôt répandant l'effroi par ses armes, et s'empare d'abord de la ville de Tabasco. Le bruit de l'artillerie, l'aspect des forteresses mouvantes qui apportent les Espagnols sur l'océan, les chevaux sur lesquels ils combattent, tous ces objets, nouveaux pour les Indiens, leur causent un étonnement mêlé de terreur et d'admiration; ils regardent les Espagnols comme des dieux, et leur envoient des ambassadeurs et des présents. Cortèz apprend d'eux que le monarque indien se nomme Montézuma, qu'il règne sur un empire étendu, fondé depuis cent trente ans; que trente vassaux appelés caciques lui obéissent, que ses richesses sont immenses et son pouvoir absolu.

C'était Montézuma II qui, en 1502, à la mort de son grand-père Ahuitzotl, fut élu roi d'Anahuac ou du Mexique, de préférence à ses frères. Il était alors âgé d'environ vingt-six ans. Sa bravoure dans les combats, sa prudence dans les conseils, sa piété, le respect qu'inspirait son caractère de prêtre fixèrent sur lui le choix des grands. On dit qu'en apprenant la nouvelle de son élection, il se retira dans le temple pour se dérober aux honneurs qui l'attendaient, et qu'on le trouva balayant le pavé du sanctuaire. A son installation sur le trône, le prince qui le haranguait le félicita d'y arriver à l'époque où l'empire était parvenu au plus haut degré de splendeur. La cérémonie du couronnement surpassa en pompe et en éclat tout ce qu'on avait vu jusqu'alors : le nombre des victimes humaines sacrifiées à cette occasion fut immense; elles furent fournies par les prisonniers faits sur les Atlixtchès, qui s'étaient révoltés. Tant de grandeur devait bientôt s'évanouir. A peine en possession du pouvoir, Montézuma l'exerça de manière à s'aliéner l'affection d'une partie de ses sujets. Ses ancêtres accordaient les emplois à tous ceux qui s'en rendaient dignes : Montézuma ne les conféra qu'aux hommes distingués par leur naissance. Les représentations qui lui furent adressées, à cette occasion, par un vieillard chargé autrefois de son éducation, échouèrent contre sa volonté; il en recueillit plus tard des fruits bien amers. Il se montrait dur et arrogant envers ses vassaux, et très-rigoureux dans le châtiment des crimes; mais, en revanche, il punissait sans acception des personnes; il était ennemi de la fainéantise, et ne souffrait pas que qui que ce fût restât oisif dans son empire. Les historiens entrent là-dessus dans des détails singuliers. Ils ne causent pas moins d'étonnement quand ils parlent de la magnificence des anciens rois ou empereurs du Mexique, et notamment de Montézuma; ces récits paraîtraient incroyables, comme l'observe justement Clavigero, auteur mexicain d'origine, si ceux qui ont détruit cette magnificence n'avaient eux-mêmes pris soin de la décrire.

Montézuma était généreux; il fonda un hôpital à Colhucan, destiné aux fonctionnaires publics et aux militaires invalides : cette humeur libérale l'aurait fait aimer du peuple, s'il eût été moins sévère. Généralement heureux dans ses guerres contre les états voisins, il en soumit plusieurs. Au mois de février 1506, ses troupes ayant remporté une grande victoire sur les Atlixtchès, ce fut une occasion de célébrer avec plus de pompe que sous Montézuma Ier, en 1464, la fête du renouvellement du feu, qui revenait tous les cinquante-deux ans : elle fut la plus solennelle et la dernière. Cependant les succès de son règne furent mêlés de quelques revers : le fils aîné de Montézuma avait été tué dans une guerre contre les Tlascaltèques, qui avaient repoussé les Mexicains; une famine désola l'empire en 1504; enfin une expédition malheureuse contre Amatla, et surtout l'apparition d'une comète, vers 1512, répandirent la consternation parmi les princes

d'Anahuac. Montézuma, naturellement superstitieux et dont l'abus des voluptés avait énervé le caractère, ne put voir un tel phénomène avec indifférence : il consulta ses astrologues, qui, incapables de le satisfaire, s'adressèrent au roi d'Acolhuacan. Celui-ci, très-habile dans l'art de la divination, assura que la comète annonçait à l'empire de grands désastres causés par l'arrivée d'un peuple étranger. Montézuma ne voulut pas d'abord ajouter foi à cette interprétation : des prodiges réitérés le forcèrent enfin d'y croire; et bientôt des bruits confus l'avertirent que des hommes tout différents de ceux qui peuplaient son pays et les contrées voisines, avaient paru sur des côtes lointaines.

Cependant il fit encore la guerre, et, par ses succès, porta, vers 1515, l'empire d'Anahuac à sa plus grande étendue. Mais à mesure que l'état s'agrandissait, le nombre des mécontents impatients de secouer le joug augmentait ; il devenait impossible de conserver l'union nécessaire, au jour du danger qui était proche. Bientôt les bruits vagues se confirment; au mois d'avril 1519, les gouverneurs des provinces de la côte orientale de l'empire mandent à Montézuma que des étrangers viennent d'entrer dans ses états : ce qu'ils lui racontent des vaisseaux, des armes, de l'artillerie, des chevaux de ce peuple lui cause un trouble inexprimable. Il tient conseil avec ses principaux ministres. On décide, d'après une opinion généralement répandue parmi les Mexicains, que le chef des guerriers qui viennent de débarquer ne peut être que le Dieu Quetzalcoatl, attendu depuis long-temps : Montézuma charge des ambassadeurs de féliciter les étrangers et de leur offrir des présents; mais en même temps il donne des ordres pour que l'on garde soigneusement la côte et que l'on soit attentif à observer les mouvements de ces étrangers (1).

Quant à l'état religieux et intellectuel du Nouveau-Monde en général et du Mexique en particulier, nous l'avons vu lors de sa découverte par Christophe Colomb. Nous ajouterons ici les observations suivantes.

Nul peuple sur la terre n'offrit aux démons autant de victimes humaines que les Américains, particulièrement les Mexicains. Ils y employaient généralement des prisonniers de guerre ou des esclaves. D'ordinaire ils s'y prenaient de cette façon. Un pontife, accompagné de cinq prêtres, conduisait au temple l'homme destiné au sacrifice. Alors il montrait aux assistants devant quelle idole il devait être immolé. On étendait l'homme sur un autel, dont le milieu était plus élevé, afin que la poitrine ressortît mieux. Quatre prêtres le tenaient par les bras et les jambes, un cinquième lui assurait la tête par un fer recourbé en faucille, qui lui saisissait le cou. Le pontife, dont chaque divinité avait le sien, lui ouvrait la poitrine avec un couteau de pierre à feu, lui arrachait le cœur, l'élevait fumant vers le

(1) *Biographie univers.*, t. 29.

soleil, le brûlait, et en conservait la cendre avec respect. A certaines idoles colossales et creuses, il glissait le cœur sanglant avec une cuillère par la bouche dans le cœur. Toujours on frottait avec le sang les lèvres de l'idole. On coupait la tête de la victime et on la conservait dans un ossuaire ; on précipitait le tronc hors du temple du haut de l'escalier ; le guerrier qui avait fait le prisonnier, le portait à sa maison, où il était apprêté pour le repas cruel de la famille et des amis. Ils ne mangeaient que les côtes, les bras et les jambes; on brûlait le reste, ou on le jetait aux bêtes féroces et aux oiseaux carnassiers des ménageries impériales. Le sacrifice était-il un esclave ? Son maître emportait le cadavre pour un usage pareil. D'autres victimes humaines étaient noyées ou condamnées à mourir de faim dans les antres des montagnes. A la fête de Teteoïnan (la mère des dieux), on coupait la tête à une femme sur les épaules d'une autre. A la fête qu'on appelait l'avènement des dieux, on brûlait des hommes. A Tlalot, dieu des eaux, on noyait dans le lac de tendres enfants, un petit garçon et une petite fille. A une autre fête, on enfermait dans une caverne des garçons de trois, six ou sept ans, pour y mourir de faim. Clavigero, historien originaire du Mexique, estime à vingt mille les victimes humaines qu'on offrait chaque année dans l'empire mexicain ; nombre de beaucoup inférieur à celui que laisse conclure l'historien Acosta, quand il dit que dans bien des jours on offrait cinq mille victimes humaines, et en un certain jour vingt mille.

D'autres peuples de l'Amérique avaient d'autres usages pour les sacrifices humains. Les Ottonites en vendaient la chair par lambeaux sur le marché. Les Zapotèques offraient aux dieux des hommes, aux déesses des femmes, et des enfants à une espèce de dieux nains. Les Tlascaltèques tuaient à coups de flèches des hommes pendus fort haut, ou les assommaient à coups de massue, attachés à un poteau. Tous les quatre ans, les Qualtiltèques célébraient en l'honneur du dieu du feu la fête suivante. La veille, ils plantaient six grands arbres dans le parvis intérieur du temple, et immolaient deux esclaves. Ils arrachaient la peau du cadavre, et en prenaient les côtes. Le jour de la fête, deux prêtres considérables se revêtaient de ces peaux sanglantes, prenaient les côtes à la main, et montaient solennellement, mais avec des hurlements effroyables, l'escalier du temple. Le peuple assemblé au bas s'écriait tout haut : Voici que nos dieux arrivent ! Ensuite les prêtres dansaient presque tout le jour dans un parvis, le peuple apportait des cailles pour le sacrifice, et le nombre en montait quelquefois à huit mille. Après ce sacrifice, les prêtres montaient sur ces arbres avec six prisonniers de guerre et les y liaient. A peine étaient-ils descendus, que tout le peuple tirait avec des flèches sur les victimes. Les prêtres montaient de nouveau sur les arbres, et en précipitaient les cadavres. On leur arra-

chait les cœurs : on partageait les corps et les cailles entre les prêtres et les nobles, et ce festin terminait la fête (1).

Tel était donc en particulier l'état du Mexique, lorsque Fernand Cortèz entreprit d'en faire la conquête avec sept cents Espagnols. Il se prépare à y parvenir par la ruse et l'adresse autant que par la force et le courage. Il jette d'abord les fondements d'une ville, qu'il nomme Vera-Cruz, ou Vraie-Croix, parce qu'il y avait abordé le jour du Vendredi-Saint, où les chrétiens adorent la croix : il se fait élire capitaine général de la colonie naissante, et brûle ensuite ses vaisseaux, pour faire entendre à ses soldats qu'il faut vaincre ou périr. Ensuite il pénètre dans l'intérieur du pays, attire dans son camp plusieurs caciques, ennemis de Montézuma, et voit ces Indiens mêmes faciliter ses progrès. La république de Tlascala s'y opposa seule : Cortèz défit trois fois ces Tlascaltèques, qui avaient résisté à toutes les forces de l'empire mexicain; il leur dicta la paix, et s'en fit de puissants auxiliaires.

A mesure qu'il avançait et s'attirait la confiance des Indiens, il s'efforçait de les détourner du culte des idoles et des sacrifices humains, pour les amener au christianisme. A Zempoala, ayant su que les habitants avaient immolé plusieurs hommes et qu'ils en vendaient la chair, il marcha droit au temple où s'était fait cet abominable sacrifice, fit abattre les idoles, nettoyer le temple, où l'on plaça une image de la sainte Vierge, et on chanta la messe. Au départ, un vieux soldat espagnol voulut demeurer seul au milieu de ce peuple mal soumis, afin d'avoir soin de la sainte image. Il se nommait Jean de Torrès; Cordoue était sa patrie : et l'action de ce soldat, où la valeur avait encore sa part, mérite de passer avec son nom à la postérité (2).

Lorsque les Espagnols sortirent de Tlascala pour se porter en avant, Cortèz laissa dans cette ville une croix de bois, qu'il avait fait planter sur un lieu élevé et très-découvert : cela s'était exécuté d'un commun consentement, le jour qu'il fit son entrée. Il ne put souffrir en sortant qu'on l'abattît, quelque censure qu'il eût essuyée sur ses transports de zèle. Il recommanda aux caciques de la garder avec respect; mais il était besoin sans doute d'une recommandation plus forte pour maintenir parmi ces infidèles la vénération qui lui était due. A peine les Espagnols étaient-ils hors de la ville, qu'une nuée miraculeuse, descendant du ciel, vint prendre, à la vue de tous les infidèles, la défense de la croix. Cette nuée était d'une blancheur éclatante et agréable : elle s'abaissa insensiblement, jusqu'à ce qu'ayant pris la forme d'une colonne, elle s'arrêta perpendiculairement sur la croix : elle y dura, plus ou moins visible, l'espace de quatre ans, que

(1) Clavigero. *Storia de Messico*, l. 2, c. 45-52. – Stolberg. *Hist. de la religion de Jésus-Christ*, t. 2, appendice. — (2) Antoine de Solis *Hist. de la conquête du Mexique*, t. 1, l. 2, c. 12.

la conversion de cette province fut retardée par divers obstacles. Il sortait de cette nuée une douce lumière qui imprimait le respect et qui n'était point affaiblie par l'obscurité de la nuit. Ce prodige effraya d'abord les Indiens, sans qu'ils en pénétrassent le mystère; et depuis qu'ils y eurent fait attention, ils perdirent leur crainte, sans diminuer leur admiration. Ils disaient que ce signe vénérable renfermait en soi quelque divinité, et et que ce n'était pas sans raison que les Espagnols, leurs bons amis, la révéraient. Sur quoi ils les imitaient, en se mettant à genoux, lorsqu'ils passaient devant la croix. Ils avaient recours à elle dans leurs nécessités, sans se souvenir de leurs idoles, dont les temples étaient beaucoup moins fréquentés; et cette dévotion imitative fit une si forte impression dans l'esprit des nobles et du peuple, que les sacrificateurs et les magiciens, poussés d'un zèle furieux pour leurs superstitions, tâchèrent à plusieurs reprises d'arracher la croix et de la mettre en pièces; mais ils en revinrent toujours dans une horrible consternation, dont ils n'osèrent parler, de peur de se décrier dans l'esprit du peuple. Ce miracle est rapporté par des auteurs dignes de foi; et c'est ainsi que le ciel disposait l'esprit de ces infidèles à recevoir la doctrine de l'évangile avec moins de résistance, comme le prudent laboureur, qui, avant que de jeter la semence en terre, en facilite la production par le moyen de la culture (1).

Comme les Espagnols avançaient toujours, Montézuma envoya contre eux plusieurs troupes de sorciers, pour les arrêter par leurs charmes. Le père d'Acosta et d'autres auteurs dignes de foi rapportent que, lorsqu'ils furent arrivés au chemin de Chalco, par où s'avançait l'armée espagnole, et que ces magiciens commencèrent à faire leurs invocations et à tracer leurs cercles, le démon leur apparut sous la figure d'une de leurs idoles qu'ils appellent Telcatlepuca, dieu malfaisant et redoutable, et qui, selon leur tradition, avait entre ses mains les pestes, les famines et les autres fléaux du ciel. Ce démon paraissait être au désespoir et dans une fureur horrible. Il avait sur ses ornements une corde qui lui serrait l'estomac à plusieurs retours, afin de marquer plus positivement son affliction et de leur faire comprendre qu'il était arrêté par une main invisible. Tous les sorciers se prosternèrent, à dessein de l'adorer; mais lui, empruntant la voix de l'idole dont il imitait la figure, leur parla de cette manière: Le temps est venu, misérables Mexicains, où vos conjurations vont perdre toute leur force. Maintenant tous vos pactes sont rompus. Rapportez à Montézuma que le ciel a résolu sa ruine, à cause de ses cruautés et de ses tyrannies, et afin que vous lui représentiez avec plus de vivacité la désolation de son empire, jetez les yeux sur cette malheureuse ville déjà abandonnée de vos dieux. A ces mots, le démon disparut, et la ville de Mexique parut à ses ministres tout en feu (2).

(1) Antoine de Solis. *Hist. de la conquête du Mexique*, t. 1, l. 3, c. 5. — (2) *Ibid.*, c. 8.

Cortèz, accompagné de ses Espagnols et de ses alliés, fit son entrée dans la ville de Mexique le huit novembre 1519. Montézuma alla le recevoir avec toute sa cour, et lui assigna pour demeure un palais assez vaste pour loger toute son armée. Le soir même, il vint visiter les Espagnols, et dit entre autres à Cortèz : « L'on n'ignore pas parmi nous autres, et nous n'avons pas besoin de votre persuasion pour croire que le grand prince à qui vous obéissez descend de notre ancien Quezalcoal, seigneur des sept cavernes de Navatlaquès et roi légitime de ces sept nations qui ont fondé l'empire du Mexique. Nous avont appris par une de ses prophéties que nous révérons comme une vérité infaillible, conformément à la tradition des siècles conservée dans nos annales, qu'il était sorti de ce pays-ci pour aller conquérir de nouvelles terres du côté de l'Orient, et qu'il avait laissé des promesses certaines que, dans la suite des temps, ses descendants viendraient modérer nos lois et réformer notre gouvernement sur les règles de la raison. Ainsi, comme les caractères que vous portez ont du rapport à cette prophétie, et que le prince de l'Orient qui vous envoie fait éclater par vos exploits mêmes la grandeur d'un si illustre aïeul, nous avons déjà résolu de consacrer à son service tout ce que nous avons de pouvoir; et j'ai trouvé à propos de vous en avertir, afin que vos propositions ne soient point embarrassées par ce scrupule et que vous attribuiez l'excès de ma douceur à cette illustre origine.

Cortèz dit à la fin de sa réponse : Après cela, Seigneur, je dirai avec toute la soumission qui est due à votre majesté, que je viens la visiter en qualité d'ambassadeur du plus grand et plus puissant monarque que le soleil éclaire aux lieux où il prend sa naissance. J'ai ordre de vous exposer en son nom qu'il souhaite être votre ami et votre allié, sans s'appuyer sur ces anciens droits dont vous avez parlé, et sans autre but que d'ouvrir le commerce entre les deux monarchies et d'obtenir par cette voie le plaisir de vous désabuser de vos erreurs. Et quoique, selon la tradition de vos histoires mêmes, il pût prétendre une reconnaissance plus positive dans les terres de votre domaine, il ne veut néanmoins user de son autorité que pour gagner votre créance sur des choses entièrement à votre avantage; et afin de vous faire entendre que vous, seigneur, et vous autres, nobles mexicains qui m'écoutez, vivez dans un abus terrible par la religion que vous professez, en adorant des bois insensibles, ouvrages de vos mains et de votre caprice, puisqu'il n'y a véritablement qu'un seul Dieu, qui n'a ni commencement ni fin, et qui est le principe éternel de toutes choses. C'est lui dont la puissance infinie a créé de rien cet ouvrage admirable des cieux, le soleil qui nous éclaire, la terre qui nous fournit des aliments, et le premier homme de qui nous descendons, avec une égale obligation de reconnaître et d'adorer notre première cause. C'est cette même obligation qui est imprimée dans vos âmes, dont encore que vous reconnaissiez l'immortalité, vous la prostituez et la perdez,

en rendant un culte d'adoration aux démons, esprits immondes, que Dieu a créés, et qui, en punition de leur ingratitude et de leur rébellion contre lui, ont été précipités dans ce feu souterrain dont vous avez quelque représentation imparfaite dans l'horreur de vos volcans. La malice et l'envie, qui les rendent ennemis du genre humain, les obligent continuellement à solliciter votre perte en se faisant adorer sous la figure de ces idoles abominables. C'est leur voix que vous entendez quelquefois dans les réponses de vos oracles, et ils forment ces illusions que les erreurs de l'imagination introduisent en votre entendement.

Mais, Seigneur, je connais que ce n'est pas ici le lieu de traiter des mystères d'une si haute doctrine. Ce même monarque, en qui vous reconnaissez une si ancienne supériorité, vous exhorte seulement à nous écouter sur ce point sans aucune préoccupation, afin que vous puissiez goûter le repos que votre esprit trouvera dans la vérité, et que vous appreniez combien de fois vous avez résisté à la raison naturelle, qui vous donnait des lumières capables de vous faire connaître votre aveuglement. C'est la première chose que le roi mon maître souhaite de votre majesté : c'est le principal article de ma proposition et le plus puissant moyen d'établir, avec une parfaite amitié, l'alliance des deux couronnes, sur les fondements inébranlables de la religion; qui, sans laisser aucune diversité dans les sentiments, unira les esprits par les liens d'une même volonté.

Montézuma répondit à Cortèz : Je reçois avec beaucoup de reconnaissance l'alliance et l'amitié que vous me proposez de la part du grand prince, descendant de Quezalcoal; mais je crois que tous les dieux sont bons. Le vôtre peut être tel que vous le dites, sans faire tort aux miens. Ne songez maintenant qu'à vous reposer, puisque vous êtes chez vous et que vous y serez avec tout le soin qui est dû à votre valeur et au grand prince qui vous envoie (1).

Dans une audience du lendemain, Montézuma s'applaudit encore de ce que la prophétie touchant les étrangers s'était accomplie sous son règne, après les promesses faites depuis tant de siècles à ses prédécesseurs. Cortèz tourna le discours sur la religion, et, parmi les éclaircissements qu'il donnait à l'empereur sur les lois et les coutumes de l'Espagne, il insista sur les lois religieuses et morales qui obligent tous les chrétiens, afin que les vices et les abominations de ses idoles parussent à Montézuma plus horribles par ce contraste. Il prit cette occasion de se récrier contre les sacrifices de sang humain et les repas de chaire humaine jusque sur la table de l'empereur. Cette audience ne fut pas entièrement inutile : Montézuma bannit de sa table la chaire humaine, mais il n'osa la défendre à ses sujets et soutint même les sacrifices humains.

Dans d'autres conversations, Cortèz et le père Olmédo, Dominicain,

(1) Antoine de Solis. *Hist. de la conquête du Mexique*, t. 1, l. 3, c. 11.

essayèrent vainement de lui faire reconnaître la vérité. Il avait assez de lumières pour reconnaître quelques avantages de la religion catholique et pour ne prétendre pas soutenir indifféremment tous les abus de la sienne; mais la crainte le retenait toujours dans cette fausse idée, que ses dieux étaient bons en son pays, comme celui des chrétiens dans le leur. Il y avait encore un autre obstacle : Montézuma, outre deux femmes du titre d'impératrices, avait trois mille concubines, que ses officiers lui amenaient de toutes les parties de son empire, et qu'il mariait à d'autres quand il en était las.

Un jour il voulut montrer à Cortèz et au père Olmédo, suivis de plusieurs capitaines, le plus magnifique de ses temples. A la vue de ces idoles monstrueuses et des cérémonies ridicules ou abominables que Montézuma leur expliquait en détail, les Espagnols ne purent s'empêcher de rire. Cortèz lui dit, plein de zèle : Permettez-moi, Seigneur, de planter la croix de Jésus-Christ devant ces images du diable, et vous verrez si elles sont dignes d'adoration ou de mépris. A ces mots, les sacrificateurs des idoles s'emportèrent de fureur. Après cette expérience et d'autres semblables, Cortèz résolut, de l'avis du père Olmédo et du licencié Diaz, qui a écrit l'histoire de ces événements, de ne plus parler de religion pour le moment, et d'attendre un temps plus favorable.

Cependant il obtint de Montézuma la liberté de rendre au vrai Dieu un culte public. L'empereur lui-même envoya ses architectes, afin qu'on bâtît une église à ses dépens, ainsi que le souhaitait Cortèz. D'abord on nettoya un des principaux salons du palais, qui servait de logement aux Espagnols. Après l'avoir reblanchi, on y éleva un autel, où l'on mit un tableau de la très-sainte Vierge sur des gradins magnifiquement ornés. On dressa une grande croix devant la porte du salon, qui devint ainsi une chapelle fort propre, où on disait tous les jours la sainte messe, on faisait la prière du rosaire et plusieurs autres exercices de piété. Montézuma y assistait quelquefois, accompagné de ses princes et de ses ministres, qui louaient extrêmement la douceur de notre sacrifice, sans reconnaître l'inhumanité et l'abomination des leurs (1).

Sur ces entrefaites, Cortèz reçut l'avis qu'un général de Montézuma, qui avait reçu des ordres secrets, venait d'attaquer la garnison de Vera-Cruz et de tuer quelques-uns de ses soldats. Cet événement détrompait les Mexicains, qui jusqu'alors avaient cru les Espagnols immortels, et renversait les principaux fondements de la politique de Cortèz. Frappé de la grandeur du péril, entouré d'ennemis, n'ayant qu'une poignée de soldats, il forme et exécute aussitôt le projet le plus hardi : il se rend avec ses officiers au palais de l'empereur, et, après un assez court préambule, lui déclare qu'il faut le suivre ou se résoudre à périr. Maître de la personne du monarque, il exige qu'on lui livre le général mexicain et les officiers qui ont attaqué les Espa-

(1) Antoine de Solis. *Hist. de la conquête du Mexique*, t. 1, l. 3, c. 12.

gnols, et il les fait brûler vifs aux portes du palais impérial. Pendant cette cruelle exécution, Cortèz entre chez Montézuma, lui fait mettre les fers aux mains, en expiation de l'ordre secret qu'il avait donné d'attaquer les Espagnols de Vera-Cruz : l'exécution finie, il fit ôter les fers à Montézuma. Ce prince se livra sur-le-champ à une joie indécente, et passa sans intervalle de l'excès du désespoir aux transports de la reconnaissance et de la tendresse envers ses libérateurs.

Durant six mois que Cortèz passa à Mexico, le monarque continua de rester dans le quartier des Espagnols, avec l'apparence de la tranquillité et de la satisfaction, comme si ce séjour eût été de son choix. Ses ministres et ses domestiques le servaient à leur manière accoutumée. Il prenait connaissance de toutes les affaires. Tous les ordres se donnaient en son nom. L'aspect du gouvernement paraissait le même, et comme toutes les formes anciennes subsistaient, la nation, qui ne s'apercevait d'aucun changement, continuait d'obéir au monarque avec la même soumission et le même respect. Les Espagnols avaient inspiré à Montézuma et à ses sujets tant de crainte ou de respect, qu'il ne se fit pas une seule tentative pour délivrer le souverain de sa prison : Cortèz même, se confiant sur l'ascendant qu'il avait pris, permettait à Montézuma non-seulement d'aller aux temples, mais même de chasser au-delà des lacs qui entouraient le Mexique, accompagné d'une garde de quelques Espagnols, qui suffisait pour en imposer à la multitude et s'assurer du roi prisonnier (1).

Ainsi Cortèz s'étant rendu maître de la personne de Montézuma, son heureuse témérité valut tout d'un coup aux Espagnols une autorité plus étendue dans l'empire du Mexique, qu'il ne leur eût été possible de l'acquérir avec beaucoup de temps à force ouverte; et ils exercèrent, sous le nom de l'empereur, un pouvoir bien plus absolu que celui dont ils auraient pu faire usage en leur nom propre.

Cortèz sut en profiter pour faire bien explorer toutes les provinces de l'empire, pour nommer, au nom de Montézuma, les officiers qu'il jugeait convenable, et construire deux vaisseaux européens sur les lacs qui entouraient la capitale, afin de s'y retirer en cas de besoin. Devenant toujours plus hardi, il pressa Montézuma, de se reconnaître vassal du roi d'Espagne, tenant sa couronne de lui, et de lui payer un tribut annuel. Montézuma se soumit encore à ce sacrifice. Les grands de l'empire furent appelés. Montézuma dans une harangue leur rappela les traditions et les prophéties qui annonçaient depuis long-temps l'arrivée d'un peuple de la même race qu'eux, et qui devait prendre possession du pouvoir suprême; il leur déclara qu'il croyait que les Espagnols étaient ce peuple, qu'il reconnaissait le droit de leur souverain sur le Mexique, qu'il voulait mettre sa couronne à ses pieds et être désormais son tributaire. A ces mots, l'assemblée fut

(1) Robertson. *Hist. d'Amérique*, l. 5.

frappée d'un muet étonnement, et bientôt après il s'éleva un murmure confus qui exprimait à la fois la douleur et l'indignation. Les Mexicains parurent vouloir se porter à quelque mouvement de violence. Cortèz le prévint à propos, en déclarant que les intentions de son maître n'étaient point de priver Montézuma de sa couronne, ni d'apporter aucune innovation dans la constitution et les lois de l'empire. Cette assurance, soutenue de la crainte qu'inspiraient les Espagnols et de l'exemple de soumission que donnait l'empereur lui-même, arracha à l'assemblée un consentement forcé. Cet acte de foi et hommage envers la couronne d'Espagne fut accompagné de toutes les solennités qu'il plut aux Espagnols de prescrire. Montézuma, sur la demande de Cortèz, y joignit un présent magnifique pour son nouveau suzerain; et ses sujets, à son exemple, fournirent aussi très-libéralement à une contribution. Cortèz trouva plus de résistance quand il voulut abattre les idoles et substituer dans les temples, aux crânes des infortunés qu'on y sacrifiait, les images de la Vierge et des saints.

D'autres périls vinrent le mettre à l'épreuve. Tout d'un coup il apprend le débarquement d'une armée espagnole commandée par Narvaèz, et envoyée par Vélasquèz pour le contraindre à renoncer au généralat. Cortèz prend le parti le plus courageux. Il laisse deux cents hommes à Mexico, sous les ordres de son lieutenant, et, marchant à la rencontre de Narvaèz, il le fait prisonnier, et range sous ses drapeaux les soldats espagnols qui étaient venus le combattre. De retour dans la capitale, il trouve les Mexicains révoltés contre leur empereur et contre les Espagnols; il se voit bientôt lui-même exposé aux plus grands dangers. Montézuma, prisonnier des Espagnols, est tué par ses propres sujets, qu'il vient de haranguer du haut de la muraille; les Mexicains, après s'être donné un autre empereur, attaquèrent avec acharnement le quartier général de Cortèz. Malgré l'avantage des armes à feu, les Espagnols eussent succombé, si Cortèz n'eut ordonné la retraite : son arrière-garde fut taillée en pièces. Après six jours de marche, de fatigues et de désastres, il parvient jusqu'à la plaine d'Otumba, qu'il trouve couverte de Mexicains rangés en bataille pour lui couper la retraite. Amis, dit-il à ses soldats, voici l'occasion de vaincre ou de périr glorieusement. Il donne aussitôt le signal du combat et remporte, le sept juillet 1520, une victoire décisive qui met son armée en sûreté. Arrivé le lendemain à Tlascala, il y trouve des alliés fidèles, rassemble aussitôt une armée d'Indiens auxiliaires, marche de nouveau vers la capitale du Mexique, soumet d'abord les provinces voisines, et apaise ses soldats qui s'étaient mutinés. « Rappelez-vous, leur dit-il, que nous cherchons de grands périls et de grandes richesses : celles-ci établissent la fortune, et les autres la réputation. »

Cortèz forme ses attaques, après avoir fait construire et lancer dans le lac des brigantins armés. Cependant Guatimozin, que les Mexicains avaient

reconnu pour empereur, eut d'abord quelques succès, et, pendant trois mois, défendit sa capitale avec un courage digne d'un meilleur sort; mais il ne put tenir contre l'artillerie espagnole. Après plusieurs combats livrés sur le lac et sur la terre ferme, Cortèz reprit Mexico le treize août 1521. L'empereur, son épouse, ses ministres et ses courtisans tombèrent au pouvoir du vainqueur, qui traita d'abord Guatimozin en roi. Sur la fin du siége, deux cent mille Indiens s'étaient rangés sous les drapeaux de Cortèz; de si étonnants succès n'étaient dus qu'à sa profonde politique.

La relation de ses victoires, qu'il envoya en Espagne, excita l'admiration de ses compatriotes. L'étendue et la valeur de ses conquêtes effacèrent le blâme qu'il avait encouru par l'irrégularité de ses opérations; la voix publique s'étant déclarée en sa faveur, Charles-Quint, sans égard pour les prétentions de Vélasquèz, le nomma gouverneur et capitaine-général du Mexique. Ce monarque lui fit en outre présent de la vallée de Guaxaca, qui fut érigée en marquisat, avec un revenu de cent cinquante mille livres. Dès que le conquérant du Mexique vit son pouvoir consacré par l'autorité royale, il s'occupa avec plus d'ardeur encore à affermir sa conquête. Il organisa la colonie, fonda plusieurs villes, fit sortir Mexico de ses ruines, et le rebâtit dans le goût des capitales de l'Europe.

Il forma plusieurs entreprises qui devaient encore faire éclater son génie; mais il se vit contrarié par les agents de la cour d'Espagne. Lui-même équipa une nouvelle flotte, dont il prit le commandement. Après des dangers et des fatigues incroyables, il découvrit, en 1536, la grande péninsule de la Californie, et reconnut une partie du golfe qui la sépare de la Nouvelle-Espagne; mais cette découverte ne pouvait rien ajouter à sa gloire. Rebuté, las de lutter contre des adversaires indignes de lui, et que la cour envoyait à dessein, il retourna pour la seconde fois en Espagne, espérant y confondre ses ennemis. Charles-Quint le reçut froidement. Cortèz dissimula, redoubla d'assiduités auprès de l'empereur, le suivit dans son expédition d'Alger en 1541, combattit comme volontaire, et eut un cheval tué sous lui : ce fut sa dernière action militaire. Négligé depuis, traité avec peu de considération, à peine put-il obtenir audience. Un jour on le vit fendre la presse qui entourait la voiture du monarque, et monter sur l'étrier de la portière; Charles-Quint étonné lui demanda : Qui êtes-vous ? — Je suis un homme, répondit fièrement le vainqueur des Indes, qui vous a donné plus de provinces que vos pères ne vous ont laissé de villes. — Cette noble fierté devait déplaire à un prince enivré des faveurs de la fortune. Cortèz, abreuvé de dégoûts dans sa patrie, passa le reste de ses jours dans la solitude, et mourut le deux décembre 1554, près de Séville, dans la soixante-troisième année de son âge, envié par ses compatriotes et abandonné par son souverain (1).

(1) *Biogr. univ.*, t. 10.

Conquête du Pérou par François Pizarre. Témoignage du protestant Robertson sur la conduite des missionnaires catholiques dans le Nouveau-Monde. Premier Synode du Mexique. Propagation de la foi, érection d'évêchés au Mexique, au Pérou, au Brésil. Saint Louis Bertrand, de l'ordre de Saint-Dominique, apôtre du Nouveau-Monde.

Une vie encore plus aventureuse que celle de Cortèz, fut la suivante. Vers l'an 1490, un enfant bâtard était occupé à garder les pourceaux dans une campagne de son père, qui était gentilhomme. L'enfant était né l'an 1475, à Truxillo, dans l'Estramadure. Un jour donc, ayant égaré un des pourceaux, il n'osa plus rentrer dans la maison paternelle; il prit la fuite et alla s'embarquer pour les Indes espagnoles, où il deviendra le conquérant d'un nouvel empire. Il se nommait François Pizarre. Actif, plein de courage, doué d'une âme forte, d'un esprit pénétrant, il se distingua, l'an 1513, sous Nugnèz de Balboa, qui découvrit la mer du Sud. Animé lui-même de la passion des découvertes, il projeta de pénétrer dans le Pérou et de le conquérir, s'associa Diégo d'Almagro, enfant trouvé, partit de Panama le quatorze septembre 1524, avec un vaisseau, et découvrit la côte de l'empire péruvien. Arrêté par les fatigues et les maladies, abandonné de ses compagnons, rappelé par le gouvernement espagnol, Pizarre refusa opiniâtrément de regagner l'isthme et préféra rester dans une île déserte, n'ayant plus avec lui que treize soldats fidèles.

Il s'y croyait oublié, lorsqu'il aperçut enfin un petit navire expédié pour le tirer de cet affreux séjour. Au lieu de revenir sur ses pas, Pizarre fit route au sud-est, reconnut de nouveau la côte du Pérou, aborda à Tumbèz en 1526 et rentra ensuite à Panama avec beaucoup d'or. La vue de ces richesses irrita la cupidité de ses associés, mais ne détermina point le gouverneur à fournir des soldats et des vaisseaux, afin de poursuivre la découverte. Rien ne peut arrêter Pizarre : il vole en Europe, se présente devant Charles-Quint avec assurance et obtient de ce monarque le titre de gouverneur de tout le pays qu'il avait découvert et qu'il pourrait découvrir. De retour en Amérique avec ses frères, il équipa trois vaisseaux, montés de cent quarante-quatre fantassins et de trente-six cavaliers, mit à la voile en février 1531, s'empara de l'île de Puna, qui facilitait l'entrée du Pérou, et, usant de sa victoire en politique habile, il traita les Indiens avec douceur, malgré leur vive résistance.

A cette époque, l'empire des Incas (*seigneurs*) était déchiré par la guerre civile. Deux frères rivaux, Huascar et Atahualpa, se disputaient le trône les armes à la main. Pizarre profita de cet heureux concours d'événements pour reconnaître librement la côte et s'y établir. Déjà même la renommée avait exagéré la force, les exploits des Espagnols et le mérite de leur chef. Un envoyé d'Huascar vint lui demander, au nom de ce prince, des secours

contre Atahualpa, qu'il lui dépeignait comme rebelle et usurpateur. Pizarre prévit à l'instant tous les avantages qu'il pourrait tirer de cette guerre intestine, et se dirigea vers le centre du Pérou. A peine était-il en marche qu'Huascar fut défait par Atahualpa, qui dépêcha deux ambassadeurs à Pizarre avec des présents magnifiques. Frappés de l'arrivée soudaine d'hommes barbus, portant le tonnerre et conduisant avec eux des animaux formidables, les Péruviens regardaient les Espagnols comme des êtres d'une intelligence supérieure. Après une sorte de négociation, l'inca consentit à recevoir Pizarre en qualité d'ambassadeur du roi d'Espagne. Le jour de l'ouverture, fixée à Caxamarxa, le seize novembre 1532, Pizarre, qui se rappelait tous les avantages que Cortèz avait su tirer de la prise de Montézuma, fondit sur les Péruviens qui escortaient l'empereur et se saisit de ce prince, après avoir massacré ses gardes. Peu de temps après, il le fit condamner à mort, comme usurpateur et comme ayant donné des ordres secrets pour faire exterminer les Espagnols. La plupart des historiens attribuent cette action violente et cruelle aux instigations d'Almagro, qui était venu joindre Pizarre avec un renfort de troupes. Quoi qu'il en soit, la mort de l'empereur ayant augmenté la confusion et l'anarchie, facilita l'entière réduction du Pérou. Tandis que Pizarre jetait, en 1535, les fondements de la ville de Lima, Almagro entreprenait la découverte et la conquête du Chili.

Cependant les Péruviens se soulevèrent; Pizarre, séparé de ses frères, qui étaient assiégés dans Cusco, eut lui-même à soutenir plusieurs attaques à Lima : il déploya pendant cette crise beaucoup d'activité, toute l'énergie de son caractère, et parvint à dissiper tous les dangers. Les prétentions d'Almagro, à son retour de Chili, ayant semé la discorde et allumé la guerre civile entre les conquérants du Pérou, ils en vinrent aux mains sous les murs de Cusco en 1538 : le parti de Pizarre resta le maître, et abusa de la victoire. Cependant les trésors envoyés en Espagne avaient assuré à ce chef la faveur de Charles-Quint, qui lui conféra le gouvernement général du Pérou, l'ordre de Saint-Jacques, le créa marquis de Las Charcas, et lui accorda des priviléges étendus.

Chargé de gouverner cette vaste possession, Pizarre partagea le Pérou en plusieurs districts, établit des magistrats, régla l'administration, la perception des impôts, l'exploitation des mines, le traitement des Indiens, et pourvut à la sûreté intérieure. Ses officiers, ses amis, ses frères reçurent en partage les plus riches districts et un grand nombre d'esclaves indiens. Mais les anciens partisans d'Almagro, toujours mécontents, furent écartés des emplois, et n'eurent aucune part à la distribution des terres. Opprimés, persécutés, ils avaient juré la perte de Pizarre, pour venger la mort de leur chef. Le dix-neuf juin 1541, ils forcent en plein jour le palais de Pizarre, à Lima, et le tuent à coups d'épée.

Telle fut la fin de cet homme extraordinaire, qui, après avoir vécu longtemps en aventurier, gouverna pendant plusieurs années, en monarque, un empire qu'il avait découvert et subjugué. Doué de ce jugement sain, de cette pénétration rare qui peuvent suppléer à tous les avantages de l'éducation, car on dit qu'il ne savait pas lire, nul homme ne suivit un plan avec plus de constance : sobre, infatigable, courageux, il fut conquérant, et ne fut point dévastateur ; s'occupant au contraire, sans relâche, de bâtir des villes, de fonder des colonies, d'introduire au Pérou l'industrie et les manufactures d'Europe : ne montrant point cette ardente cupidité qui dévorait ses compatriotes, il ne se servit des richesses qu'il eut dans ses mains, que comme d'instruments utiles à ses desseins et à son ambition ; et on le trouva pauvre après sa mort (1). Finalement, sauf son amour pour le jeu et les femmes, et certains actes de cruauté pendant la conquête, le gardeur de porcs de Truxillo était un héros accompli ; même avec ces défauts, la Grèce homérique en eût fait, ainsi que de Fernand Cortèz, des dieux pour son grand olympe, ou du moins des demi-dieux.

De nos jours, bien des écrivains en on fait de misérables aventuriers, sans trop savoir pourquoi. Car ni la politique moderne, ni aucune religion ou philosophie moderne ne peut condamner Cortèz ni Pizarre sans se condamner avant tout soi-même. La politique moderne, résumée par Machiavel et pratiquée par tous les gouvernements du siècle, ne pose-t-elle pas en principe, que tout prince, petit ou grand, surtout s'il est nouveau, n'a d'autre règle que son intérêt, et que tous les moyens sont légitimes, dès qu'ils mènent à ce but ? N'est-ce point par cette raison que les politiques français excusent ou même félicitent François Ier de ses alliances avec les protestants contre les catholiques, avec les Turcs contre les chrétiens ? N'est-ce point par cette même raison qu'ils félicitent son fils, Henri II, d'avoir, par suite des mêmes alliances, pris en trahison les villes de Toul, Metz et Verdun, incendié, détruit, avec leurs habitants, des villes de la Flandre espagnole ? Ce qu'on loue dans François Ier et Henri II, comment peut-on politiquement le blâmer dans leurs contemporains Fernand Cortèz ou Pizarre ? De même, les religions modernes, les philosophies modernes, de Luther, de Calvin, de Rousseau, de Voltaire, ne posent-elles pas en principe que chacun n'a d'autres règle ni d'autre juge que soi-même ? N'est-ce pas en vertu de ce principe et pour l'avoir établi, que les protestants excusent ou félicitent Luther d'avoir rempli l'Allemagne de feu et de sang, Henri VIII d'avoir éventré des milliers de catholiques, sa fille Elisabeth d'avoir coupé la tête à sa bonne sœur Marie d'Ecosse ? Après cela, comment blâmer Cortèz ou Pizarre ? N'ont-ils pas fait ce qu'ils ont jugé à propos de faire ? Mais au fond, pourquoi les protestants les blâment-ils ? n'est-ce point parce qu'au

(1) *Biogr. univ.*, t. 34.

lieu de prêcher l'anarchie universelle, comme Luther et Calvin, ils annonçaient la grande loi de l'ordre universel, la foi catholique?

En effet, quels que fussent les vices ou les écarts personnels de ces aventureux conquérants, toujours ils commençaient par proclamer officiellement l'unité de Dieu, la divinité de Jésus-Christ, la primauté universelle de son vicaire, le Pape, la recommandation faite par celui-ci au roi d'Espagne de protéger et de propager la foi catholique par toute la terre, notamment dans les îles de l'Océan et dans le Nouveau-Monde. Nous avons vu en son entier l'une de ces proclamations, lors de la découverte de l'Amérique. L'on en trouve une semblable, faite devant les chefs du Pérou, par un prêtre qui accompagnait Pizarre. Le protestant écossais et ministre presbytérien Robertson traite cela de fanatisme (1). En effet, comme nous l'avons déjà remarqué, il y a bien plus de raison et de religion véritable d'aller avec les Anglais porter le fer et le feu dans l'Inde et dans la Chine, pour du jus de pavots.

Quant à la conduite des missionnaires catholiques dans le Nouveau-Monde, nous avons le témoignage non suspect du même presbytérien Robertson. Après avoir montré que la dépopulation de l'Amérique ne devait pas s'attribuer à une politique calculée de la cour d'Espagne, il ajoute :

« C'est avec plus d'injustice encore que beaucoup d'écrivains ont attribué à l'esprit d'intolérance de la religion romaine, la destruction des Américains, et accusé les ecclésiastiques espagnols d'avoir excité leurs compatriotes à massacrer ces peuples innocents, comme des idolâtres et des ennemis de Dieu. Les premiers missionnaires de l'Amérique, quoique simples et sans lettres, étaient des hommes pieux. Ils épousèrent de bonne heure la cause des Indiens, et défendirent ce peuple contre les calomnies dont s'efforçaient de le noircir les conquérants, qui le représentaient comme incapable de se former jamais à la vie sociale et de comprendre les principes de la religion, et comme une espèce imparfaite d'hommes que la nature avait marqués du sceau de la servitude. Ce que j'ai dit du zèle constant des missionnaires espagnols pour la défense et la protection du troupeau commis à leurs soins, les montre sous un point de vue digne de leurs fonctions. Ils furent des ministres de paix pour les Indiens, et s'efforcèrent toujours d'arracher la verge de fer de la main de leurs oppresseurs. C'est à leur puissante médiation que les Américains durent tous les règlements qui tendaient à adoucir la rigueur de leur sort. Les Indiens regardent encore les ecclésiastiques, tant réguliers que séculiers, dans les établissements espagnols, comme leurs défenseurs naturels et c'est à eux qu'ils ont recours pour repousser les exactions et les violences auxquelles ils sont souvent exposés (2).

(1) Robertson. *Hist. de l'Amérique*, l. 6. — (2) *Ibid.*, l. 8.

»Le tiers du septième titre du premier livre de la *Recopilacion*, qui contient les règlements touchant les pouvoirs et les fonctions des archevêques et des évêques, roule sur la charge qui leur est imposée comme protecteurs des Indiens, et parle de tous les cas où il est de leur devoir de les protéger contre l'oppression, tant dans leurs propriétés que dans leurs personnes. Non-seulement ils sont chargés par les lois de cette fonction, aussi humaine qu'honorable, mais ils l'exercent en effet.

»Je pourrais en citer des preuves sans nombre tirées des auteurs espagnols ; mais je préfère de m'en rapporter à Gage, qui était peu disposé à accorder au clergé romain un mérite auquel il n'aurait pas eu droit de prétendre. Henri Hawks, négociant anglais, qui pendant cinq ans a résidé dans la Nouvelle-Espagne, avant l'année 1572, rend le même témoignage favorable au clergé romain. Une loi donnée par Charles-Quint autorise non-seulement les évêques, mais tous les ecclésiastiques en général, à informer et avertir le magistrat civil dans le cas où quelque Indien serait privé de sa liberté et de ses droits; ce qui les constituait protecteurs en titre des Indiens. Il y a eu des ecclésiastiques espagnols qui ont refusé l'absolution à ceux de leurs compatriotes qui possédaient des *encomienda* et regardaient les Indiens comme esclaves, ou qui les employaient à l'exploitation des mines (1). »

L'an 1524 eut lieu le premier synode américain à Mexico : il fut présidé par le bienheureux frère Martin de Valence, légat apostolique, qui venait d'arriver avec douze missionnaires franciscains. Au synode se trouvèrent dix-neuf prêtres religieux, cinq autres clercs, six laïques lettrés, entre lesquels Fernand Cortèz, qui avait provoqué l'arrivée des missionnaires. Frère Martin fut célèbre par la sainteté de sa vie et l'éclat des miracles. De son côté, le conquérant du Mexique, Fernand Cortèz, vénérait tellement les prêtres, qu'il ne leur parlait jamais que la tête découverte et un genou en terre, les recevant avec les plus grands honneurs, tant par esprit de religion que pour attirer les Mexicains par son exemple.

Et de fait, ces peuples qui le regardaient comme un dieu étaient excessivement émerveillés de lui voir tant de respect pour les religieux, et ils les respectèrent de même. Cortèz ordonna de plus aux Espagnols de faire d'abondantes aumônes, pour racheter leurs péchés et obtenir la conversion des Mexicains.

Dans le synode, il fut question de savoir laquelle de leurs femmes les néophytes devraient garder. On décida qu'ils épouseraient chrétiennement celle qu'ils voudraient, et renverraient les autres. On ôtait les idoles des temples, on les remplaçait par la croix de Jésus-Christ et par l'image de la sainte Vierge; le bienheureux frère Martin et ses douze collègues célébraient

(1) Robertson. *Hist. de l'Amérique*, l. 8, note 71.

le saint sacrifice de la messe, montraient l'eucharistie aux peuples, et leur enseignaient l'évangile dans toute sa pureté. Il y eut un si grand nombre à recevoir le baptême, que dans peu d'années on les comptait par millions. On lisait dans les archives de Charles-Quint, qu'un certain prêtre en avait baptisé sept cent mille, un autre trois cent mille, un troisième cent mille, les uns plus, les autres moins. On vit quelquefois, dans une procession, jusqu'à cent mille hommes se donner la discipline à la manière des chrétiens (1). Finalement, les progrès de la religion furent tels en Amérique, par la prédication de quelques pauvres religieux, notamment de Saint-François, que, dans l'espace de quarante ans, on y établit jusqu'à six mille monastères et six cents évêchés (2).

Le nombre des fidèles s'étant considérablement augmenté dans l'empire du Pérou, la ville capitale, Cusco, fut érigée en évêché, l'an 1536, par le pape Paul III, qui institua pour premier évêque Vincent de Valverde, de l'ordre des frères Prêcheurs (3). L'évêché de Mexico fut érigé en archevêché, l'an 1546, par le même Pape, qui lui donna pour premier archevêque Jean de Zurmaga (4). L'an 1551, le pape Jules III érigea en évêché la ville de San-Salvador au Brésil, royaume dont les indigènes passaient pour les plus féroces du Nouveau-Monde (5).

Parmi les religieux, franciscains, dominicains, jésuites, qui contribuèrent le plus à la conversion des peuples de l'Amérique, on distingue le Dominicain saint Louis Bertrand. Il était fils de Jean-Louis Bertrand, notaire à Valence en Espagne, et il naquit dans cette ville le premier janvier 1526. Il était l'aîné de neuf enfants, qui se rendirent tous recommandables par leur piété. Louis, dès ses premières années, se proposa d'imiter saint Vincent Ferrier, son parent : il aimait singulièrement la retraite, faisait ses prières avec ferveur, et pratiquait des austérités beaucoup au-dessus de son âge. Il était extrêmement sobre dans ses repas; les amusements et les plaisirs lui étaient à charge, et lorsqu'il pouvait tromper la vigilance de sa mère, il couchait sur la terre nue. On le trouvait souvent à genoux dans quelque lieu secret de la maison. Quand il allait aux écoles publiques, il redoublait de vigilance sur lui-même, de peur que le commerce qu'il avait avec le monde n'affaiblît en lui les sentiments de piété dont il voulait toujours être animé. Jamais il ne perdait de vue la présence de Dieu, et comme il cherchait le Seigneur dans la simplicité de son cœur, il méritait d'entendre sa voix dans les pieuses lectures et dans les prières, qui faisaient ses plus chères délices. On ne l'appelait que le petit saint. Lui, au contraire, aspirant à une plus haute perfection, quitta la maison paternelle, pour se retirer dans un désert

(1) Raynald, 1524, n. 112, et *Surius in comment.*, *an.* 1558. — (2) *Ibid.*, 1532, n. 97. — (3) *Ibid.*, 1536, n. 48. — (4) *Ibid.*, 1546, n. 156. — (5) *Ibid.*, 1551, n. 79.

et n'être connu que de Dieu. Mais ses parents firent courir après lui, et on le ramena de sept lieues de Valence.

A l'âge de quinze ans, pour mieux imiter saint Vincent Ferrier, il témoigna un grand désir de prendre l'habit chez les Dominicains de Valence; mais son père lui représenta que son tempérament n'était point encore formé, et le prieur même des Dominicains lui dit d'examiner encore sa vocation. Ces délais ne firent qu'augmenter le désir du pieux postulant. Quelque temps après, le gouvernement de la maison des Dominicains de Valence fut confié au célèbre père Jean Micon. Il avait dans sa jeunesse gardé les troupeaux, et dans cet emploi, vil aux yeux du monde, il avait appris à contempler les perfections divines dans les œuvres de la création. Il répétait à ses compagnons les instructions qu'il puisait dans ses lectures et dans les sermons qu'il entendait, et par là il vint à bout d'en engager plusieurs à mener un genre de vie très-parfait. Il entra depuis dans l'ordre des Dominicains, où il introduisit une réforme, se fit une grande réputation par ses prédications, et retira de l'infidélité une partie des Maures d'Espagne. Il composa plusieurs ouvrages de piété, entre autres, des méditations qui annoncent un homme très-consommé dans la science des saints. Ce fut ce grand serviteur de Dieu qui fit prendre l'habit de son ordre à Louis Bertrand. Il lui servit lui-même de guide dans les voies intérieures de la perfection; il lui apprit à aimer les croix et les humiliations, à mépriser toutes les choses créées, à pratiquer les vertus convenables à sa vocation. Il lui répétait souvent que la patience dans les sécheresses et les privations contribue souvent plus à la sainteté d'une âme, que les consolations et les autres faveurs surnaturelles.

Lorsque Louis Bertrand eut été ordonné prêtre en 1547, il se fit un devoir de dire la messe tous les jours. Il se préparait à cette grande action par des prières longues et ferventes; souvent il se purifiait par le sacrement de pénitence des moindres souillures. On ne pouvait le voir à l'autel sans se sentir pénétré des sentiments d'amour et de respect dont il était animé et qui rejaillissaient jusque sur son extérieur. En 1551, on le fit maître des novices. Il enseignait par ses discours et ses exemples, à ceux qui lui étaient confiés, de quelle manière ils devaient renoncer au monde et à leur volonté, et s'unir à Dieu par l'exercice de la prière. Il ne paraissait pas d'abord avoir de talent pour la chaire; mais il vainquit toutes ces difficultés et prêcha avec beaucoup de fruit, parce qu'il avait toutes les vertus nécessaires pour réussir dans le ministère de la parole. Le royaume de Valence ayant été affligé de la peste en 1557, il se montra supérieur à la crainte qu'inspire ce redoutable fléau; il vola au secours des pestiférés, et après les avoir aidés à mourir saintement, il leur rendait les derniers devoirs. Dieu lui ayant conservé la vie, il demanda à ses supérieurs d'aller prêcher l'évangile aux sauvages de l'Amérique.

Il s'embarqua à Séville en 1562, avec un religieux de son ordre. Durant le voyage, il faisait des instructions aux personnes qui étaient dans le vaisseau, pour les exhorter à conformer leur vie aux maximes de l'évangile. Ayant abordé dans la Castille-d'Or, province de l'Amérique méridionale, il y répara le couvent des Dominicains qu'il trouva en fort mauvais état, et il se prépara par le jeûne et la prière à l'ouverture de sa mission. Malgré les fatigues du ministère, il ne prenait presque aucun repos; il couchait souvent à l'air, et ordinairement sur la terre nue ou sur des pièces de bois. Il ne portait point de provisions comme les autres missionnaires, ce qui l'exposait à souffrir de la faim, et plusieurs autres incommodités. On lit dans l'histoire authentique de sa vie et dans la bulle de sa canonisation, que Dieu lui communiqua le don des langues avec celui des miracles. Dans l'espace de trois ans, il convertit plus de six mille âmes dans l'isthme de Panama, dans l'île de Tabago et dans la province de Carthagène; il baptisa les habitants de la ville de Tubara et de plusieurs autres lieux adjacents. Ses prédications produisirent le même fruit à Cipagoa. Les sauvages de Paluato, encore plus attachés à leurs infâmes passions qu'à leurs idoles, refusèrent d'abord d'ouvrir les yeux à la lumière du christianisme. Mais les prières, les larmes et les mortifications que Louis Bertrand offrit pour leur conversion, leur obtinrent miséricorde, et ils reçurent enfin l'évangile avec une grande docilité. Le saint entreprit ensuite une mission chez les Caraïbes, qui passent pour le peuple le plus grossier et le plus barbare que l'on connaisse; il alla les chercher dans leurs forêts et sur leurs montagnes. La semence de la parole divine fructifia parmi eux, et il y en eut un grand nombre qui se convertirent. Les habitants des montagnes de Sainte-Marthe le reçurent comme un ange envoyé du ciel, et il en baptisa environ quinze cents. Un égal nombre d'Indiens de Paluato vinrent le trouver pour lui demander le baptême, qu'il leur administra après les avoir instruits avec ses compagnons. Il eut le même succès dans le pays de Montpaïa et dans l'île de Saint-Thomas. Tous les barbares, à la conversion desquels il travailla, attentèrent souvent à sa vie; mais Dieu le délivra de tous les dangers auxquels il fut exposé.

L'avarice et la cruauté de plusieurs aventuriers espagnols, qui ne pouvaient que rendre le christianisme odieux à des peuples qui le connaissaient à peine, lui inspirèrent de vifs sentiments de douleur. Voyant qu'il ne pouvait remédier aux maux sur lesquels il gémissait, il résolut de retourner en Espagne, où ses supérieurs le rappelèrent vers le même temps. Il arriva à Séville en 1569, et prit la route de Valence. Ayant été élu successivement prieur de deux maisons de son ordre, il y fit revivre l'esprit primitif de la règle.

Aux dons surnaturels dont nous avons parlé, Louis Bertrand joignait celui de prophétie. Il prédit que Jean Adorno, noble Génois, deviendrait

un grand serviteur de Dieu, et qu'il instituerait une nouvelle congrégation religieuse : ce qui fut vérifié dans l'institution de l'ordre des clercs réguliers, appelés Mineurs, qu'Adorno fonda dans la suite. Sainte Thérèse l'ayant consulté sur plusieurs difficultés, elle reçut de ses avis autant de lumières que de consolation. Il fit la réponse suivante à la lettre qu'elle lui avait écrite au sujet de la réforme qu'elle projetait d'établir parmi les Carmes. « Comme il s'agit de la gloire de Dieu dans votre entreprise, j'ai pris quelque temps pour la lui recommander dans mes faibles prières, et c'est ce qui m'a empêché de vous répondre plus tôt. Vous devez prendre courage au nom du Seigneur, qui favorisera votre entreprise. C'est de sa part que je vous assure que votre réformation se fera dans l'espace de cinq ans, et qu'elle deviendra un des plus beaux ornements de l'Eglise. »

Louis Bertrand prêcha pendant douze ans, avec autant de zèle que de fruit, dans plusieurs diocèses d'Espagne : il forma en même temps d'excellents prédicateurs, qui lui succédèrent dans le ministère de la parole, et qui eurent le même succès : il leur recommandait surtout l'humilité et l'amour de la prière. Les paroles, disait-il, sans les œuvres, ne touchent ni ne changent les cœurs; il faut que l'esprit de prière les anime : c'est de là qu'elles tirent leur force et leur efficacité, autrement elles ne seront qu'un vain son. Quand un prédicateur ne sent rien, il ne remue point ses auditeurs, quoiqu'il flatte les oreilles par son éloquence. Ceux qui ne recherchent que les applaudissements révoltent par leur affectation ou par leur vanité ceux qui les écoutent, mais on ne résiste guère au langage du cœur. On ne doit, ajoutait-il, juger du fruit d'un sermon que par les larmes et le changement des auditeurs. On a réussi quand on a détruit les inimitiés, inspiré l'horreur du péché, ôté la cause des scandales, réformé les vices; encore faut-il dans ces occasions rapporter à Dieu seul le bien dont on a été l'instrument, et se regarder comme un serviteur inutile. Au reste, il ne recommandait rien aux autres, qu'il ne le pratiquât le premier. On admirait surtout son humilité au milieu des plus grands honneurs. Il se préservait du venin de la vaine gloire par la pensée des jugements de Dieu. Sans cesse il conjurait le ciel de bénir les travaux de son zèle, et il exhortait toutes les personnes pieuses à demander avec lui la conversion des pécheurs. Il invitait toutes les créatures à se joindre à lui, à unir leurs cris aux siens, afin de toucher la divine miséricorde en faveur de tant d'âmes qui sont sur le bord du précipice, sans penser aux dangers qu'elles courent. Rien ne lui paraissait pénible dès qu'il s'agissait de concourir à leur salut. Il trouvait un sujet de joie dans les croix les plus pesantes et dans les plus rigoureuses austérités. Les deux dernières années de sa vie, il fut affligé de diverses maladies; et on l'entendait souvent répéter avec saint Augustin : Coupez, brûlez, Seigneur, ne m'épargnez point sur la terre, pourvu que vous me fassiez miséricorde dans l'éternité! Il ne diminuait rien pour cela de sa pénitence ni de ses travaux.

En 1580, il prêcha encore l'Avent à Xativa, et le carême dans la cathédrale de Valence; mais il se trouva mal dans la chaire de cette dernière ville, et on fut obligé de l'emporter chez lui. Sa maladie étant devenue dangereuse, tous ses amis, fondant en larmes, s'empressaient de le visiter. Il voyait arriver tranquillement le jour de sa mort, et il l'avait prédit un an auparavant à quelques-uns de ses amis, entre autres à l'archevêque de Valence et au prieur des Chartreux. L'archevêque le servait lui-même, et il ne le quitta point tant qu'il vécut. Enfin Dieu l'appela à lui le neuf octobre 1580, dans la cinquante-cinquième année de son âge. Plusieurs guérisons miraculeuses attestèrent sa sainteté. Paul V le béatifia en 1608, et Clément X le canonisa en 1671 (1).

Ainsi, dans le temps même où l'Eglise de Dieu était attaquée avec le plus de fureur en Europe, et où ses ennemis la croyaient près de sa tombe, elle envoyait des apôtres vers l'Occident, lui conquérir les peuples innombrables du Nouveau-Monde; elle envoyait des apôtres vers l'Orient, lui ramener ou lui conquérir les peuples de l'Ethiopie, de l'Inde, du Japon, de la Chine, de la Corée.

Travaux apostoliques de saint François Xavier au Japon. Il entreprend le voyage et la conversion de la Chine, meurt dans l'île de Sancian. Sa canonisation. Respect qu'il inspire aux Mahométans et aux païens. Témoignages que lui rendent les protestants.

Nous avons vu saint François Xavier, après avoir converti à Goa un seigneur japonais avec ses deux domestiques, former, en 1548, le projet d'aller prêcher l'évangile au Japon. En attendant que la navigation devînt libre, il s'appliqua particulièrement aux exercices de la vie spirituelle, comme pour reprendre de nouvelles forces après ses travaux passés : c'est la coutume des hommes apostoliques, qui, dans le commerce qu'ils ont avec Dieu, se délassent des fatigues qu'ils prennent pour le prochain. C'était alors que dans le jardin du collége de Sainte-Foi, tantôt se promenant, tantôt retiré dans un petit ermitage qu'on y avait bâti, il s'écriait : C'est assez, Seigneur, c'est assez! Quelquefois il ouvrait sa soutane devant la poitrine, parce qu'il ne pouvait soutenir l'abondance des consolations célestes; il faisait entendre tout à la fois, qu'il aimait mieux souffrir beaucoup de tourments pour le service de Dieu que de goûter tant de douceurs; il priait le Seigneur de lui réserver les plaisirs pour l'autre vie, et de ne lui épargner aucune peine en celle-ci. Mais ces occupations intérieures ne l'empêchaient pas de travailler au salut des âmes, ou de soulager les malheureux dans les hôpitaux et dans les prisons; au contraire, plus l'amour de

(1) Godescard, 9 octobre. – Touron. *Hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique*, t. 4, p. 485. Bulle de canonisation.

Dieu était vif et ardent en lui, plus il désirait de l'allumer dans les autres. La charité le faisait souvent renoncer au repos de la solitude et aux délices de l'oraison.

Dans le même temps, le père Gaspar Barzée et quatre autres jésuites arrivèrent de l'Europe. Xavier leur désigna leur emploi, et leur donna les instructions dont ils avaient besoin pour le remplir fidèlement. Il partit ensuite pour Malaca, dans la vue de passer de là au Japon. Il supporta toutes les difficultés qu'on lui opposa pour empêcher ce voyage. Une chose surtout acheva de l'y déterminer.

On reçut alors même des nouvelles du Japon; et quelques lettres portaient qu'un des rois de l'île demandait des prédicateurs évangéliques au gouverneur portugais des Indes par une ambassade expresse; que ce roi avait appris quelque chose de la loi chrétienne, et qu'un événement merveilleux lui avait fait naître le désir d'en apprendre davantage. L'événement était contenu dans les lettres, et se racontait de la sorte.

Des marchands portugais étant abordés au port de la ville capitale d'un des royaumes du Japon, furent logés par l'ordre du roi dans une maison déserte, qu'on croyait infestée de malins esprits : l'opinion populaire n'était pas mal fondée, et les Portugais s'aperçurent bientôt que leur logement était incommode. Ils entendaient la nuit un horrible tintamarre; ils se sentaient tirer de leurs lits et frapper durant leur sommeil, sans voir néanmoins personne. Une nuit, s'étant éveillés aux cris d'un de leurs valets, et ayant couru avec leurs armes vers l'endroit d'où venait le bruit, ils trouvèrent le valet étendu par terre et tremblant de peur. On lui demanda ce qu'il avait eu à crier et pourquoi il tremblait si fort. Il répondit qu'il avait vu un spectre effroyable, tel que les peintres représentent les démons. Comme ce n'était pas un esprit faible ni un menteur que ce valet, les Portugais ne doutèrent pas de la cause du vacarme qui se faisait régulièrement toutes les nuits. Pour y remédier, ils semèrent de croix toute la maison, et depuis ils n'entendirent plus rien.

Les Japonais furent très-surpris quand ils surent comment la maison était devenue tranquille. Le roi même, à qui les Portugais dirent que la croix des chrétiens faisait fuir les malins esprits, admira un effet si merveilleux et fit planter des croix partout, jusque dans ses maisons royales et sur les chemins publics. Il voulut ensuite savoir d'où la croix tirait sa vertu et pourquoi les démons la craignaient tant : ainsi il descendit peu à peu dans les mystères de la foi. Mais comme les Japonais sont extrêmement curieux, non content d'être instruit par des marchands et par des soldats, il eut la pensée de faire venir des prédicateurs, et il envoya pour cela un abassadeur aux Indes (1).

(1) Bouhours. *Vie de saint François Xavier*, l. 4.

Sur ces heureuses nouvelles, saint François Xavier s'embarqua le vingt-quatre juin 1549, avec le seigneur japonais Paul de Sainte-Foi et ses deux domestiques, qui avaient été baptisés à Goa : ils arrivèrent le quinze août de la même année à Cangoxima, dans le royaume de Saxuma au Japon.

Paul de Sainte-Foi, qui était né dans la ville même où l'on venait d'aborder, alla rendre ses devoirs au roi de Saxuma, de qui Cangoxima relevait, et dont le palais n'était éloigné que de six lieues. Ce prince, qui lui avait témoigné autrefois beaucoup de bonté, le reçut très-humainement, et avec d'autant plus de joie, qu'on le croyait mort. Un si favorable accueil fit que Paul de Sainte-Foi commença par demander sa grâce au roi pour l'action qui l'avait obligé de se retirer, et il n'eut pas de peine à l'obtenir.

Le roi, qui était curieux comme sont tous les Japonais, l'interrogea fort sur les Indes; quelle était la nature du pays et l'humeur des peuples; si les Portugais étaient aussi braves et aussi puissants qu'on disait. Après que Paul eut satisfait le roi là-dessus, le discours tomba sur les différentes religions des Indiens et particulièrement sur le christianisme, que les Européens avaient introduit aux Indes.

Paul expliqua assez au long les mystères de la foi, et, voyant qu'on prenait plaisir à l'écouter, il produisit un tableau de la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus entre ses bras : le tableau était très-bien fait, et Xavier l'avait donné au Japonais, afin qu'il le montrât dans l'occasion. La vue seule d'une si belle peinture frappa tellement le roi, que, touché d'un sentiment de piété et de vénération, il se mit à genoux avec tous ses courtisans, pour honorer celle qui était peinte et qui lui semblait avoir un air plus qu'humain.

Il voulut qu'on porta le tableau à la reine, sa mère. Elle en fut charmée de son côté et se prosterna par un même instinct avec toutes les dames de sa suite, pour saluer la Mère et le Fils. Mais les Japonaises ont encore plus de curiosité que les Japonais; elle fit mille questions sur la sainte Vierge et sur Jésus-Christ. Cela donna lieu à Paul de raconter toute la vie de notre Seigneur; et ce récit plut tant à la reine, que, peu de jours après, quand il fut de retour à Cangoxima, elle lui envoya un de ses officiers pour avoir une copie du tableau qu'elle avait vu; mais il ne se trouva point de peintre qui pût faire ce que désirait la princesse. Elle demanda qu'au moins on lui écrivît en abrégé les principaux points de la religion chrétienne, et Paul la contenta là-dessus.

Saint François Xavier avait appris les premiers éléments de la langue japonaise de Paul, durant son voyage. Il continua cette étude pendant les quarante jours qu'il passa à Cangoxima. Il logeait dans la maison de Paul, dont il convertit et baptisa toute la famille. Il n'y avait qu'une langue au Japon, mais qu'on modifiait par les accents et la prononciation, suivant la qualité des personnes à qui l'on parlait. Le saint y fit de tels progrès, qu'il

fut en état de traduire en japonais le symbole des apôtres, avec l'explication qu'il en avait faite autrefois. Il apprit ensuite cette traduction par cœur et commença à prêcher Jésus-Christ.

Il était déjà connu du roi de Saxuma. Paul avait parlé à la cour de son zèle, de ses vertus et de ses miracles. Il crut que l'utilité de la religion demandait qu'il vît le roi, et il se chargea de lui procurer une audience. Le prince fit à Xavier un accueil aussi gracieux qu'honorable, et lui permit d'annoncer la foi à ses sujets. Le saint missionnaire fit un grand nombre de conversions. Sa joie aurait été complète s'il avait pu gagner les bonzes; il employa pour y réussir tous les moyens que sa charité put lui suggérer; mais ses efforts furent inutiles; il éprouva même divers obstacles de la part de ces prêtres idolâtres. La connaissance qu'il avait de la langue japonaise contribua beaucoup à étendre le christianisme. Il distribua aux nouveaux convertis des copies de sa traduction du symbole et de l'explication des articles qui le composent. De nouveaux miracles confirmèrent la doctrine qu'il enseignait.

Le saint, se promenant un jour sur le bord de la mer, rencontra des pêcheurs qui étendaient leur filet vide et qui se plaignaient de leur mauvaise fortune. Il eut pitié d'eux, et, après avoir fait un peu de prières, il leur conseilla de pêcher tout de nouveau. Ils le firent sur sa parole, et ils prirent tant de poissons et de tant de sortes, qu'à peine purent-ils tirer le filet. Ils continuèrent leur pêche les jours suivants avec le même succès; et ce qui parut plus étrange, la mer de Cangoxima, qui n'était guère poissonneuse, le fut depuis extrêmement.

Une femme qui ouït parler des guérisons que l'apôtre avait faites aux Indes, lui apporta son petit enfant qu'une enflure de tout le corps rendait très-difforme. Xavier prit l'enfant entre ses bras, le regarda avec des yeux de pitié et prononça sur lui trois fois ces paroles : Dieu te bénisse! après quoi il le rendit à sa mère si sain et si beau, qu'elle en demeura toute hors d'elle-même.

Ce miracle éclata dans la ville et fit espérer à un lépreux la guérison qu'il cherchait en vain depuis plusieurs années. N'osant paraître en public à cause de son mal, qui le séparait du commerce des autres hommes et qui le rendait odieux à tout le monde, il fait appeler le père. Xavier, qui était alors fort occupé, ne pouvant aller chez cet homme, y envoya un de ses compagnons, avec ordre de demander trois fois au malade s'il croirait en Jésus-Christ au cas qu'on le guérît de sa lèpre, et de faire trois fois le signe de la croix sur lui, s'il promettait constamment d'embrasser la foi. Tout se passa comme Xavier l'avait ordonné. Le lépreux donna sa parole qu'il se ferait chrétien s'il recouvrait la santé, et on n'eut pas plus tôt fait sur lui trois signes de croix, que tout à coup son corps devint net, comme s'il n'avait jamais eu de lèpre. Sa guérison si subite le fit croire sans peine en Jésus-Christ, et sa foi vive hâta son baptême.

Mais le plus illustre miracle qu'opéra Xavier dans Cangoxima, fut la résurrection d'une fille de qualité. Elle mourut en la fleur de son âge, et son père, qui l'aimait tendrement, en pensa perdre la raison. Comme il était idolâtre, il n'avait nulle ressource dans son affliction, et ses amis, qui venaient le consoler, ne faisaient qu'aigrir sa douleur. Deux néophytes, qui vinrent le voir avant qu'on fît les funérailles de celle qu'il pleurait jour et nuit, lui conseillèrent de chercher du secours auprès du saint homme qui faisait de si grandes choses, et de lui demander avec confiance la vie de sa fille. Le païen va trouver le père François, se jette à ses pieds et le conjure, les larmes aux yeux, de ressusciter une fille unique qu'il venait de perdre, en ajoutant que ce serait lui rendre la vie à lui-même. Xavier, touché de la foi et de l'affliction du païen, se retire avec son compagnon Fernandèz pour prier Dieu. Etant revenu peu de temps après, allez, dit-il à ce père désolé, votre fille est en vie. L'idolâtre crut qu'on se moquait de lui et s'en alla mécontent; mais à peine eut-il fait quelques pas, qu'il vit un de ses domestiques qui, tout transporté de joie, lui cria de loin que sa fille était vivante. Il la rencontra bientôt elle-même, qui venait au-devant de lui. La fille conta à son père que, dès qu'elle eut rendu l'âme, deux démons horribles s'étaient saisis d'elle et avaient voulu la précipiter dans un abîme de feux; mais que deux hommes inconnus, d'un aspect auguste et modeste, l'avaient arrachée des mains de ces deux bourreaux et lui avaient rendu la vie, sans qu'elle eût pu dire comment cela s'était fait. Le Japonais comprit qui étaient ces deux hommes, et il la mena droit à Xavier, pour lui rendre des actions de grâces telles qu'en méritait une si grande faveur. Elle n'eut pas plus tôt aperçu le saint avec son compagnon Fernandèz, qu'elle s'écria : Voilà mes deux libérateurs! et au même instant la fille et le père demandèrent le baptême (1).

Xavier, après un an de séjour à Cangoxima, en partit en septembre 1550, pour aller à Firando, capitale d'un autre petit royaume. Il ne pouvait plus exercer son ministère parmi les Cangoximains ; le roi de Saxuma, poussé par les bonzes et irrité de ce que les Portugais abandonnaient ses états pour transporter leur commerce à Firando, lui avait retiré la permission d'instruire ses sujets; il commença même à persécuter les chrétiens. Mais ceux-ci restèrent fidèles à la grâce qu'ils avaient reçue et déclarèrent qu'ils souffriraient plutôt l'exil et la mort que de renoncer à la foi. Le saint, non content de les avoir recommandés à Paul de Sainte-Foi, leur laissa une ample explication du symbole, avec une vie de Jésus-Christ qu'il avait tirée des évangélistes, qu'il avait fait imprimer en langue et caractères japonais. Il emmena avec lui les deux jésuites qui l'avaient accompagné, et partit en portant sur son dos, selon sa coutume, tout ce qui était nécessaire pour la célébration du saint sacrifice de la messe.

(1) Bouhours, l. 5.

En allant à Firando, il prêcha dans la forteresse d'un prince nommé Ekandono et vassal du roi de Saxuma. Plusieurs idolâtres crurent en Jésus-Christ. De ce nombre fut l'intendant du prince. C'était un homme âgé, qui joignait une grande prudence au zèle pour la religion qu'il avait embrassée. Xavier, en partant, lui recommanda d'avoir soin des autres chrétiens : il les assemblait tous les jours dans sa maison, pour réciter avec eux différentes prières. Il leur lisait, les dimanches, l'explication de la doctrine chrétienne. La conduite de ces fidèles était si édifiante, qu'elle convertit plusieurs autres idolâtres. Le roi de Saxuma lui-même redevint favorable au christianisme et s'en déclara le protecteur.

Un de ces néophytes composa élégamment en sa langue l'histoire de la rédemption du genre humain, depuis le péché d'Adam jusqu'à la descente du Saint-Esprit, et c'est lui qui, étant un jour interrogé sur ce qu'il répondrait au roi s'il leur commandait de renoncer à la loi de Jésus-Christ : « Je lui répondrais hardiment, dit-il : Seigneur, vous voulez sans doute qu'étant né votre sujet, je vous sois fidèle ; vous me voulez dans vos intérêts, prêt à vivre et mourir pour votre service ; vous voulez encore que je sois modéré avec mes égaux, doux à mes inférieurs, soumis à mes maîtres, équitable envers tout le monde : commandez-moi donc d'être chrétien ; car un chrétien est obligé d'être tout cela. Que si vous me défendez la profession du christianisme, je deviens en même temps violent, dur, orgueilleux, rebelle, injuste, scélérat, et je ne puis plus répondre de moi. »

Enfin le saint missionnaire arriva à Firando. Il fut bien reçu du prince, qui lui permit d'annoncer la loi de Jésus-Christ dans ses états. Le fruit de ses prédications fut extraordinaire ; il baptisa plus d'idolâtres à Firando en vingt jours, qu'il n'avait fait à Cangoxima en une année entière. Il laissa cette chrétienté sous la conduite de l'un des deux jésuites qui l'accompagnaient, et il partit pour Méaco avec l'autre et deux chrétiens japonais. Ils allèrent par mer à Facata, où ils s'embarquèrent pour Amanguchi, capitale du royaume de Naugato, renommé pour les plus abondantes mines d'argent du Japon. Il régnait dans cette ville une effroyable corruption de mœurs. Le saint y prêcha en public, devant le roi et sa cour ; mais ses prédications y produisirent peu de fruits, ou plutôt il n'en retira guère que des insultes et des affronts. Après un mois de séjour à Amanguchi, il continua sa route vers Méaco, avec ses trois compagnons. On était alors à la fin de décembre 1550. Les pluies avaient rendu les chemins impraticables ; la terre était couverte de neige et le froid très-piquant. On rencontrait de toutes parts des torrents impétueux, des rochers escarpés ou des forêts immenses. Cependant les serviteurs de Dieu voulurent faire la route nu-pieds. S'ils passaient par des bourgs et des villages, Xavier y prêchait et lisait au peuple quelque chose de son catéchisme. Comme la langue japonaise n'avait point de mot propre à exprimer la souveraine divinité, il craignait que les

idolâtres ne confondissent le vrai Dieu avec leurs idoles. Il leur dit donc que n'ayant jamais connu ce Dieu, il n'était pas surprenant qu'ils ne pussent exprimer son nom, mais que les Portugais l'appelaient *Déos*. Il répétait souvent ce mot, et il le prononçait avec une action et un ton de voix qui inspiraient aux païens mêmes de la vénération pour le saint nom de Dieu. Il parla dans deux bourgs avec tant de force contre les prétendues divinités du pays, que le peuple s'attroupa pour le lapider, et il eut beaucoup de peine à s'échapper du danger qui le menaçait. Enfin il arriva à Méaco avec ses compagnons, au mois de février de l'année 1551.

Méaco est l'ancienne capitale du Japon, Jeddo la nouvelle. En 1551, le dairi, le cubosama et le saço tenaient leur cour à Méaco. Le dairi est l'empereur ecclésiastique du Japon, le cubosama l'empereur séculier, et le saço le grand-prêtre. Les dairis étaient pour les Japonais ce qu'étaient les califes pour les mahométans : dans l'origine, ils réunissaient tous les pouvoirs, spirituel et temporel; les cubos n'étaient que leurs généraux ou lieutenants, comme les sultans l'étaient des califes : avec le temps, les cubos, comme les sultans, se rendirent maîtres absolus, mais en gardant toujours une apparence de soumission envers l'empereur ecclésiastique, duquel ils recevaient leur investiture. Les divers rois étaient vassaux de l'un et de l'autre.

L'empire du Japon, situé dans la partie la plus orientale de l'Asie, est composé d'un amas d'îles dont la principale est appelée Niphon dans le pays. Ce mot, en japonais, signifie Orient ou origine du soleil. Du nom chinois Gepuanque, qui veut dire royaume du soleil levant, les Européens ont formé le mot Japon. Il y a deux autres îles considérables, appelées : l'une, Saikokf ou Bungo, et l'autre, Takoesy ou Sikof. La ville de Méaco est célèbre par ses manufactures de toiles peintes, par ses vernis, ses peintures, ses ouvrages en or, en cuivre, en acier, etc. On y comptait, en 1691, au rapport du voyageur Kæmpfer, trois mille huit cent quatre-vingt-treize tira ou temples de divinités étrangères, deux mille cent dix-sept mia ou temples d'anciennes divinités du Japon, cent trente-sept palais, quatre-vingt-sept ponts, treize mille huit cent soixante-dix-neuf maisons, cinquante-deux mille cent soixante-neuf bonzes ou religieux, et quatre cent soixante-dix-sept mille cinq cent cinquante-sept laïques, sans parler des officiers du dairi et d'un grand nombre d'étrangers qui ne sont jamais compris dans l'artama ou registre annuel. Jeddo, située dans la même île, est présentement la plus grande ville de l'empire; mais elle est bâtie d'une manière fort irrégulière. C'est là que le cubo ou empereur séculier fait sa résidence. La ville d'Oozacca dans l'île de Niphon, et celle de Nagasaki dans l'île de Bungo, sont les principales places de commerce.

Il y a au Japon douze sectes d'idolâtres. Les deux principales sont celles des sintoïstes ou camis, et des budsdos ou bouddhistes. La secte des camis est la religion dominante. Ceux qui la professent adorent sept dieux appelés

camis et cinq demi-dieux. On prétend que les uns et les autres ont régné au Japon plusieurs millions d'années, et c'est ce qui forme la première et la seconde dynastie de l'empire. La troisième commence à Symnu, six cents ans avant Jésus-Christ, commencement des temps historiques pour le Japon. Les temples de ces dieux et demi-dieux sont riches, remplis d'ornements en or, en argent, en cuivre, et décorés de magnifiques piliers de cèdre. Tensio Dai-Dsin est le principal camis, le père et le fondateur de la nation. Son temple d'Izo, dans la province de ce nom, est fameux par des pélerinages dont personne n'est exempt, excepté le dairi. Les jammabus sont des religieux qui mènent une vie austère, mais qui s'abandonnent à des impuretés contre nature. Ils sont aussi soldats dans la cause de leurs dieux.

La seconde religion des Japonais est celle de Budsdo ou Bouddha, dont nous avons déjà vu assez au long l'histoire fabuleuse ou la fable historique, avec ses noms divers et son culte, dans le vingtième livre de cet ouvrage.

Saint François Xavier, arrivé à Méaco, fit inutilement demander audience au dairi, au cubosama et au saço ou grand-prêtre; on ne le flatta même de voir le saço qu'autant qu'il paierait cent mille caixes, qui font six cents écus de France, somme qu'il n'était pas en état de donner. Les troubles occasionnés par des guerres civiles empêchèrent qu'on ne l'écoutât, et il vit que les esprits n'étaient pas encore disposés à ouvrir les yeux à la vérité. Il sortit de Méaco au bout de quinze jours, pour retourner à Amanguchi. La pauvreté de son extérieur l'empêchant d'être reçu à la cour, il crut devoir s'accommoder aux préjugés du pays. Il se présenta donc avec un appareil et un cortége capables d'en imposer, et il fit quelques présents au roi. Il lui donna entre autres choses une horloge sonnante. Par là il obtint la protection du prince avec la permission de prêcher l'évangile. Il baptisa trois mille païens dans la ville d'Amanguchi. Ce succès le remplit de la plus grande consolation, et il l'écrivit depuis aux jésuites d'Europe.

« Quoique je sois déjà tout blanc, leur dit-il, je suis plus vigoureux et plus robuste que je n'ai jamais été; car les fatigues qu'on prend pour cultiver une nation raisonnable qui aime la vérité et qui désire son propre salut, donnent bien de la joie. Je n'ai en toute ma vie goûté tant de consolation qu'à Amanguchi, où une grande multitude de gens venaient m'entendre avec la permission du roi. Je voyais l'orgueil des bonzes abattu, et les plus fiers ennemis du nom chrétien soumis à l'humilité de l'évangile. Je voyais les transports de joie de ces nouveaux chrétiens, quand, après avoir surmonté les bonzes dans la dispute, ils retournaient tous triomphants. Je n'étais pas moins ravi de voir la peine qu'ils se donnaient à l'envi l'un de l'autre pour convaincre les gentils, et le plaisir qu'ils avaient à raconter leurs conquêtes, par quelles manières ils se rendaient maîtres des esprits, et comment ils exterminaient les superstitions païennes : tout cela me causait une telle joie, que j'en perdais le sentiment de mes propres maux. Ah!

plût à Dieu que, comme je me ressouviens de ces consolations que j'ai reçues de la miséricorde divine au milieu de mes travaux, je pusse non-seulement en faire le récit, mais en donner l'expérience, et les faire un peu sentir à nos académies de l'Europe! Je suis assuré que plusieurs des jeunes gens qui y étudient, viendraient employer à la conversion d'un peuple idolâtre ce qu'ils ont d'esprit et de forces, s'ils avaient une fois goûté les douceurs célestes qui accompagnent nos fatigues (1).

Lorsque le saint était à Amanguchi, Dieu le favorisa de nouveau du don des langues. Il se faisait entendre des Chinois que le commerce attirait dans cette ville, quoiqu'ils ne sussent que leur langue, et que lui ne l'eût jamais apprise; mais sa sainteté, sa douceur et son humilité touchèrent plus souvent que ses miracles. Les païens les plus opiniâtres ne pouvaient y résister. Un trait arrivé à Fernandèz, un de ses compagnons, contribua aussi beaucoup à faire respecter la religion chrétienne. Un jour qu'il prêchait dans la ville, un homme de la lie du peuple s'approcha comme pour lui parler, et lui cracha au visage. Le père, sans dire un seul mot, ni sans faire paraître aucune émotion, prit son mouchoir pour s'essuyer, et continua tranquillement son discours. Chacun fut surpris d'une modération aussi héroïque. Ceux qu'une telle insulte avait d'abord fait rire, furent saisis d'admiration. Un des plus savants docteurs de la ville, qui était présent, se dit à lui-même qu'une loi qui inspirait un tel courage, une telle grandeur d'âme, et qui faisait remporter sur soi-même une victoire si complète, ne pouvait venir que du ciel. Le sermon achevé, il confessa que la vertu du prédicateur l'avait touché. Il demanda le baptême, et le reçut solennellement. Cettre illustre conversion fut suivie d'un grand nombre d'autres.

Xavier, après avoir recommandé les nouveaux chrétiens aux deux jésuites qu'il laissait à Amanguchi, partit de cette ville vers la mi-septembre 1551. Suivi de deux chrétiens japonais, qui avaient sacrifié tous leurs biens pour embrasser l'évangile, il se rendit à pied à Fucheo; c'était là que le roi de Bungo faisait sa résidence. Il avait entendu parler du père François Xavier, et il désirait ardemment le voir. Aussi le reçut-il de la manière la plus honorable. Le saint, dans des conférences publiques, confondit les bonzes, qui, par des motifs d'intérêt, cherchaient partout à le traverser. Il en convertit cependant quelques-uns. Ses prédications et ses entretiens particuliers touchèrent le peuple, et on venait en foule lui demander le baptême. Le roi lui-même fut convaincu de la vérité du christianisme, et renonça à des impuretés contre nature auxquelles il s'abandonnait; mais un attachement criminel à quelques plaisirs sensuels l'empêcha de se convertir. Il se rappela depuis les instructions que le saint lui avait données : il quitta ses

(1) Bouhours, l. 5.

désordres et reçut le baptême. Xavier ayant pris congé du roi, s'embarqua pour retourner dans l'Inde, le vingt novembre 1551. Il était resté au Japon deux ans et quatre mois. Comme il fallait veiller à la conservation de cette chrétienté naissante, il y envoya trois jésuites que d'autres suivirent bientôt après.

On lui avait souvent objecté que les sages et les savants de la Chine n'avaient point embrassé la foi. Il conçut le projet de faire connaître Jésus-Christ dans ce vaste empire, et il s'occupait des moyens de l'exécuter en quittant le Japon. Les accidents qui lui arrivèrent pendant son voyage ne ralentirent point son zèle. Le vaisseau qu'il montait fut assailli de la plus violente tempête; mais il le sauva par ses prières. On lui fut aussi redevable de la conservation de la chaloupe qu'un coup de vent avait séparée du vaisseau, et où étaient quinze personnes. Lorsqu'il fut arrivé à Malaca, les habitants de cette ville le reçurent avec les plus grandes démonstrations de joie. Il pensait toujours à la mission de la Chine; mais il ne savait comment passer dans cet empire. Indépendamment de la difficulté de l'entreprise, les Chinois n'aimaient pas les Portugais, et il était défendu aux étrangers d'entrer dans le pays, sous peine de mort ou de prison perpétuelle. Quelques marchands portugais y avaient passé secrètement pour trafiquer; on les découvrit, et quelques-uns d'entre eux perdirent la tête; ceux qu'on épargna furent chargés de fer et destinés à mourir en prison. Xavier s'entretint sur ces objets avec don Pedro de Sylva, l'ancien gouverneur de Malaca, et don Alvarèz d'Atayda, qui l'avait remplacé. Il fut arrêté qu'on pourrait envoyer à la Chine un ambassadeur au nom du roi de Portugal, pour demander la permission de faire le commerce dans cet empire, parce que, si on l'obtenait, les prédicateurs évangéliques n'éprouveraient plus les mêmes difficultés. Les choses en restèrent là pour le moment. Cependant le saint s'embarqua pour aller à Goa. Il arriva à Cochin le vingt-quatre janvier 1552. Il y trouva le roi des Maldives, que ses sujets révoltés avaient obligé de prendre la fuite et de se réfugier auprès des Portugais. Il baptisa ce prince, que le père Hérédia avait instruit. Le roi des Maldives, désespérant de recouvrer jamais ses états, épousa une Portugaise, et mena une vie privée jusqu'à sa mort; heureux toutefois, en ce que la perte de sa couronne lui valut le don de la foi et la grâce du baptême.

Xavier arriva à Goa au commencement de février. Après avoir visité les hôpitaux, il se rendit au collége de Saint-Paul, où il guérit un malade agonisant. Il y trouva la plupart des missionnaires qu'il avait envoyés dans les Indes avant son départ pour le Japon, et qui avaient porté le flambeau de la foi chez différents peuples. Le père Gaspar Barzée avait converti l'île et la ville d'Ormuz. Le christianisme était très-florissant sur la côte de la Pêcherie, et il avait fait de grands progrès à Cochin, à Coulan, à Bazaïn, à Méliapour, aux Moluques, dans les îles du More, etc. Le roi de Tanor,

dont les états étaient sur la côte Malabar, avait reçu le baptême, ainsi que le roi de Trinquemale, un des souverains de Ceylan.

Mais si Xavier eut à se réjouir des progrès que faisait l'évangile, il fut affligé de la conduite que tenait le père Antoine Gomèz, recteur du collége de Goa. C'était un homme fort instruit et un habile prédicateur; mais il avait un attachement singulier à ses propres idées. Il gouvernait arbitrairement, et il avait introduit de telles innovations, que le saint fut obligé de le renvoyer de la société. Il lui donna pour successeur le père Gaspar Barzée, qu'il fit aussi vice-provincial. Il envoya en même temps de nouveaux prédicateurs dans toutes les missions de la presqu'île en-deçà du Gange, et il obtint du vice-roi don Alphonse de Norogna, une commission qui nommait Jacques Péregra pour l'ambassade de la Chine. Lorsqu'il eut mis ordre à tout, il fit les adieux les plus tendres à ses frères, et leur donna les instructions qu'il jugea leur être les plus nécessaires. Il partit de Goa le quinze avril 1552, et quand il eut abordé à Malaca, il trouva une ample matière à sa charité. Il régnait dans cette ville une maladie contagieuse, qui emportait beaucoup de monde, et qu'il avait prédite avant son arrivée.

Dès qu'il eut mis pied à terre, il alla chercher les malades. Il courait avec ses compagnons de rue en rue pour ramasser les pauvres qui languissaient sur le pavé sans aucun secours; il les portait aux hôpitaux et au collége de la compagnie. Il fit construire le long de la mer des cabanes pour servir de logement au reste de ces malheureux; il leur procura ensuite les remèdes et les aliments dont ils avaient besoin. Ce fut dans le même temps qu'il ressuscita un jeune homme, nommé François Ciavos, qui depuis prit l'habit de la compagnie. La contagion ayant presqu'entièrement cessé, il traita de l'ambassade de la Chine avec le gouverneur de Malaca, auquel don Alphonse de Noragna s'en rapportait sur cette affaire.

Don Alvarèz d'Atayda Gama avait alors le gouvernement de cette ville. Il avait succédé à don Pedro de Sylva Gama. Cet officier, mécontent de Péregra, traversa le projet de l'ambassade. Xavier allégua inutilement l'autorité du roi et l'ordre du vice-roi. Alvarèz entra en fureur et le traita de la manière la plus outrageante. Le saint continua ses sollicitations pendant un mois, sans pouvoir rien obtenir. Enfin il menaça le gouverneur de l'excommunication, s'il persistait à s'opposer à la propagation de l'évangile. Il produisit les brefs du pape Paul III, qui l'établissait nonce apostolique, et dont il n'avait rien dit par humilité, depuis son arrivée dans les Indes. Le gouverneur se moqua de ces menaces, en sorte que le grand-vicaire de l'évêque lança contre lui une sentence d'excommunication. Xavier voyant que le projet de l'ambassade ne pouvait avoir lieu, résolut de s'embarquer sur un vaisseau portugais qui partait pour l'île de Sancian près de Macao, sur la côte de la Chine. Le gouverneur fut depuis déposé pour ses extorsions et pour d'autres crimes, et conduit chargé de fers à Goa, par ordre du roi de Portugal.

Xavier, durant son voyage, opéra plusieurs miracles et convertit quelques passagers mahométans. Le vaisseau arriva à Sancian le vingt-troisième jour après son départ de Malaca. Les Portugais avaient la permission d'aborder à cette île, pour s'y pourvoir des choses qui leur étaient nécessaires.

Le projet de l'ambassade à la Chine ayant échoué, le saint avait envoyé au Japon les trois jésuites qu'il avait pris pour l'accompagner. Il n'avait retenu qu'un jeune Indien et un frère de la société qui était Chinois et qui avait prit l'habit à Goa. Il espérait trouver le moyen de passer secrètement avec eux à la Chine. Les marchands portugais de Sancian tâchèrent de le détourner de ce dessein. Ils lui représentèrent la rigueur des lois de l'empire chinois, la vigilance des officiers qui gardaient les ports, et qu'il était impossible de gagner; ils ajoutèrent qu'il devait s'attendre pour le moins à être battu cruellement, et condamné à une prison perpétuelle. Rien ne put ébranler sa résolution. Il répondit à toutes les objections qu'on lui fit, et déclara que les plus grandes difficultés ne l'empêcheraient point d'entreprendre l'œuvre de Dieu, et que la crainte seule de ces difficultés lui paraissait plus insupportable que tous les maux dont on le menaçait. Il prit donc des mesures pour le voyage de la Chine et commença par se procurer un bon interprète. Le Chinois qu'il avait amené avec lui de Goa n'entendait point la langue de la cour. Il avait même oublié en partie celle que parlait le peuple. Un marchand chinois s'offrit de conduire le saint pendant la nuit à un endroit de la côte éloigné des habitations maritimes, et il demanda pour récompense deux cents pardos: le pardo vaut vingt-sept sous, monnaie de France. Il exigea de plus que, dans le cas où Xavier serait arrêté, il lui promît de ne jamais découvrir le nom ni la maison de celui qui l'aurait débarqué.

Cependant les Portugais de Sancian, qui craignaient de devenir eux-mêmes les victimes des Chinois, mirent tout en œuvre pour empêcher le voyage que le saint méditait. Pendant ces délais, le serviteur de Dieu tomba malade. Tous les vaisseaux portugais étant partis, à l'exception d'un seul, il manquait des choses les plus nécessaires à la vie. D'un autre côté, l'interprète chinois rétracta la parole qu'il avait donnée. Xavier ne perdit pas courage et guérit de sa maladie. Ayant appris que le roi de Siam se préparait à envoyer une ambassade magnifique à l'empereur de la Chine, il résolut de faire tous ses efforts pour obtenir la permission d'accompagner l'ambassadeur siamois; mais Dieu se contenta de sa bonne volonté et voulut l'appeler à lui.

La fièvre le reprit le vingt novembre, et il eut en même temps une claire connaissance du jour et de l'heure de sa mort, comme il le déclara à un ami, qui l'attesta depuis avec un serment solennel. Dès ce moment, il sentit un dégoût étrange pour toutes les choses de la terre et ne pensa qu'à la céleste patrie où Dieu l'appelait. Etant fort abattu de la fièvre, il se retira

dans le vaisseau, qui était l'hôpital commun des malades, afin de mourir dans la pauvreté; mais comme l'agitation du vaisseau lui causait de grands maux de tête et l'empêchait d'être aussi appliqué à Dieu qu'il le désirait, il demanda le jour suivant à être remis à terre, ce qui lui fut accordé. On le laissa sur le rivage, exposé aux injures de l'air et surtout d'un vent du nord très-piquant qui soufflait alors. Georges Alvarèz, touché de compassion pour son état, le fit porter dans sa cabane, qui ne valait guère mieux que le rivage, parce qu'elle était ouverte de toutes parts. La maladie, accompagnée d'une douleur de côté fort aiguë et d'une oppression, faisait de jour en jour de nouveaux progrès. On saigna deux fois Xavier; mais le chirurgien, peu expérimenté dans son art, lui ayant piqué le tendon, il tomba en faiblesse et en convulsion. Il lui survint un dégoût horrible, en sorte qu'il ne pouvait rien prendre. Son visage était toujours serein et son esprit toujours calme. Tantôt il levait les yeux au ciel, tantôt il les fixait sur son crucifix. Il répétait souvent : *Jesu, fili David, miserere meî*, et ces paroles qui lui étaient si familières : *O sanctissima Trinitas.* Il disait aussi en invoquant la reine du Ciel : *Monstra te esse matrem.* Enfin, le deux décembre 1552, qui était un vendredi, ayant les yeux baignés de pleurs et tendrement attachés sur son crucifix, il prononça ces paroles : *Seigneur, j'ai mis en vous mon espérance, je ne serai jamais confondu*, et en même temps, transporté d'une joie céleste qui parut sur son visage, il rendit doucement l'esprit. Il avait quarante-six ans, et il en avait passé dix et demi dans les Indes. Ses travaux continuels l'avaient fait blanchir de bonne heure, et il était presque tout blanc la dernière année de sa vie. On l'enterra le dimanche suivant. Son corps fut mis dans une caisse assez grande, à la manière des Chinois, et cette caisse fut remplie de chaux vive, afin que les chairs étant plus tôt consumées, on pût emporter les os à Goa.

Cependant Dieu manifesta dans le royaume de Navarre la sainteté de son serviteur par un événement miraculeux, ou plutôt par une cessation de miracle. En une petite chapelle du château de Xavier, il y avait un ancien crucifix fait de plâtre et de la hauteur d'un homme. La dernière année de la vie du saint, on vit ce crucifix suer du sang en abondance tous les vendredis; mais dès que Xavier fut mort, le sang cessa de couler. Le crucifix se voit encore aujourd'hui au même endroit, avec du sang caillé le long des bras et des cuisses, aux mains et au côté (1).

Deux mois et demi après la mort du saint homme, le navire qui était au port de Sancian étant sur le point de faire voile vers les Indes, on ouvrit le cercueil le dix-sept février 1553, pour voir si les chairs étaient consumées; mais lorsqu'on eut ôté la chaux de dessus le visage, on le trouva frais et vermeil comme celui d'un homme qui dort doucement. Le corps était aussi

(1) Bouhours, l. 6.

très-entier et sans aucune marque de corruption. On coupa, pour s'en assurer davantage, un peu de chair près du genou, et il coula du sang. La chaux n'avait point non plus endommagé les habits sacerdotaux avec lesquels on l'avait enterré. Le saint corps exhalait une odeur plus douce et plus agréable que celle des parfums les plus exquis. Il fut mis sur le vaisseau et porté à Malaca, où il aborda le vingt-deux mars. Les habitants de cette ville le reçurent avec le plus grand respect. La peste, qui y faisait sentir ses ravages depuis quelques semaines, cessa tout à coup. Le corps du saint missionnaire fut enterré dans le cimetière commun. Ayant été trouvé frais et entier, le mois d'août suivant, on le transporta à Goa et on le déposa dans l'église du collége de Saint-Paul, le quinze mars 1554. Il s'opéra dans cette occasion plusieurs guérisons miraculeuses.

On dressa, par ordre de Jean III, roi de Portugal, des procès-verbaux de la vie et des miracles du serviteur de Dieu, non-seulement à Goa, mais dans d'autres contrées des Indes; et ces procès-verbaux furent dressés par des personnes éclairées, habiles et d'une probité reconnue. Le saint fut béatifié par le pape Paul V en 1619, et canonisé par Grégoire XV en 1621. L'an 1714, l'archevêque de Goa, accompagné du marquis de Castel-Nuovo, vice-roi des Indes, fit, par ordre de Jean V, roi de Portugal, la visite des reliques de saint François Xavier. Il trouva son corps parfaitement conservé, n'exhalant aucune mauvaise odeur et paraissant même environné d'une splendeur extraordinaire. Le visage, les mains, la poitrine et les pieds n'offrirent pas la moindre trace de corruption. En 1747, le même prince obtint de Benoit XIV un bref portant que le serviteur de Dieu serait honoré comme patron et protecteur de toutes les contrées des Indes orientales.

Mais ce qui est de plus admirable, les ennemis mêmes de Jésus-Christ le révéraient après sa mort, comme ils avaient fait pendant sa vie, et le nommaient l'homme de prodiges, l'ami du ciel, le maître de la nature, le dieu de la terre. Quelques-uns faisaient de très-longs voyages, et venaient à Goa exprès pour voir son corps exempt de corruption, et qui, au mouvement près, avait toutes les apparences de la vie. Il y eut des gentils qui parlèrent de lui élever des autels; et quelques peuples de la secte de Mahomet lui dédièrent en effet une mosquée dans la côte occidentale de Comorin. Le roi de Travancor, mahométan, lui bâtit aussi un temple superbe, et les infidèles avaient une telle révérence pour ce lieu où le grand Père était honoré, qu'ils n'osaient y cracher à terre, si nous en croyons le témoignage des naturels du pays. Les païens avaient coutume, pour confirmer la vérité, de tenir à la main un fer chaud, et de pratiquer d'autres superstitions pareilles; mais depuis que le père François fut en si grande vénération dans les Indes, ils juraient par son nom, et c'était entre eux la preuve la plus authentique qu'on disait vrai.

Aux païens et aux mahométans se joignent les hérétiques, pour rendre témoignage à la sainteté et aux miracles de l'apôtre des Indes.

Le protestant Baldeus parle de lui en ces termes dans son histoire des Indes : « Si la religion de Xavier convenait avec la nôtre, nous le devrions estimer et honorer comme un autre saint Paul. Toutefois, nonobstant cette différence de religion, son zèle, sa vigilance et la sainteté de ses mœurs doivent exciter tous les gens de bien à ne point faire l'œuvre de Dieu négligemment; car les dons que Xavier avait reçus pour exercer la charge de ministre et d'ambassadeur de Jésus-Christ étaient si éminents, que mon esprit n'est pas capable de les exprimer. Si je considère la patience et la douceur avec lesquelles il a présenté aux grands et aux petits les eaux saintes et vives de l'évangile; si je regarde le courage avec lequel il a souffert les injures et les affronts, je suis contraint de m'écrier avec l'apôtre : *Qui est capable comme lui de ces choses merveilleuses?* » Baldeus finit l'éloge du saint par une apostrophe au saint même. « Plût à Dieu, dit-il, qu'ayant été ce que vous avez été, vous fussiez, ou vous eussiez été des nôtres (1). »

Richard Haklvit, aussi protestant, de plus ministre en Angleterre, loue Xavier sans aucune restriction. « Sancian, dit-il, est une île dans les confins de la Chine, et proche le port de Canton, fameuse par la mort de François Xavier, ce digne ouvrier évangélique, et ce divin maître des Indiens en ce qui concerne la religion; qui, après de grands travaux, après plusieurs injures et des croix infinies souffertes avec beaucoup de patience et de joie, mourut dans une cabane, sur une montagne déserte, le deux décembre de l'année 1552, dépourvu de toutes les commodités de ce monde, mais comblé de toutes sortes de bénédictions spirituelles; ayant fait connaître auparavant Jésus-Christ à plusieurs milliers de ces Orientaux. Les histoires modernes des Indes sont remplies des excellentes vertus et des œuvres miraculeuses de ce saint homme (2).

Le voyageur protestant Tavernier, qui a toute la probité qu'on peut avoir hors de la vraie religion, enchérit sur ces deux historiens, et parle comme un catholique. « Saint François Xavier, dit-il, finit en ce lieu sa mission avec sa vie, après avoir établi la foi chrétienne avec des progrès admirables dans tous les lieux où il avait passé, non-seulement par son zèle, mais aussi par son exemple et par la sainteté de ses mœurs. Il n'a jamais été dans la Chine; néanmoins il y a beaucoup d'apparence que le christianisme qu'il avait établi dans l'île de Niphon s'étendit dans les pays voisins et se multiplia par les soins de ce saint homme, qu'on peut nommer à juste titre le saint Paul et le véritable apôtre des Indes (3). »

Au reste, conclurons-nous avec le biographe de notre saint, si Xavier a

(1) Baldeus. *Hist. des Indes.* — (2) *Les principales navigations*, etc., *de la nation anglaise*. t. 2, part. 2. — (3) *Recueil de plusieurs relations*, etc.

été doué de toutes les vertus apostoliques, ne s'ensuit-il pas que la religion qu'il prêchait était celle des apôtres? Y a-t-il la moindre apparence qu'un homme choisi de Dieu pour détruire l'idolâtrie et l'impiété dans le Nouveau-Monde, fût un idolâtre et un impie, lorsqu'il adorait Jésus-Christ sur les autels, qu'il invoquait la sainte Vierge, qu'il s'engageait à Dieu par des vœux, qu'il demandait des indulgences au souverain Pontife, qu'il employait le signe de la croix et l'eau bénite à la guérison des malades, qu'il faisait des prières et disait des messes pour les morts? Peut-on croire enfin que ce saint homme, ce faiseur de miracles, ce nouvel apôtre, ce second saint Paul, ait été toute sa vie dans la voie de perdition, et qu'au lieu de jouir maintenant du bonheur des saints, il souffre les supplices des damnés? — Disons donc, pour finir cet ouvrage par où nous l'avons commencé, que la vie de saint François Xavier est un témoignage authentique de la vérité de l'évangile, et qu'on ne saurait regarder de près ce que Dieu a fait par le ministère de son serviteur, sans tomber d'accord que l'Eglise catholique, apostolique et romaine est l'Eglise de Jésus-Christ (1).

François Xavier, dont le cœur était aussi grand que le monde, eût bien voulu ressusciter d'abord en Chine la foi chrétienne que Jean de Montcorvin, archevêque catholique de Péking, y avait plantée deux siècles auparavant; puis en faire autant chez les Tartares, et revenir en Europe, en ramenant à l'Eglise les schismatiques de la Russie et les hérétiques de l'Allemagne. En un mot, il eût voulu reprendre dans tout son ensemble l'œuvre interrompue par le grand schisme d'Occident. La Providence y disposait les peuples. En 1533, l'empereur d'Ethiopie envoie une ambassade au pape Clément VII, avec sa profession de foi, et lui demande de saintes images (2). En 1542, les Arméniens demandent un évêque au pape Paul III, qui leur donne pour évêque de Nadchivan, frère Benoît, de l'ordre de Saint-Dominique (3). En 1545, le même Pape promet un nonce et des présents à Claude, roi d'Ethiopie, qui demandait l'union avec l'Eglise romaine (4). En 1553, Jules III, successeur de Paul, reçut les Assyriens à l'obéissance de l'Eglise romaine, et confirme leur patriarche Sulalla (5). L'année suivante, il institue un patriarche dans l'empire d'Ethiopie, et en loue l'empereur par ses lettres (6).

(1) Bouhours. *Vie de saint Fr. Xavier*, l. 6, fin. — (2) Raynald, 1533, n. 24 et seqq. — (3) *Ibid.*, 1542, n. 57. — (4) *Ibid.*, 1545, n. 61. — (5) *Ibid.*, 1553, n. 42-45. — (6) *Ibid.*, 1554, n. 26; 1555, n. 10.

§ IIIe.

De 1550 à 1551. Seconde reprise du concile de Trente. Sessions 11-16, sous Jules III.

Mort et caractère de Paul III. Election de Jules III. Ses soins pour la reprise du concile. Politique peu française et peu franche du roi Henri II envers le concile et le Pape. XIIIe session du concile. Décrets et canons dogmatiques sur le sacrement de l'eucharistie. Sauf-conduit pour les protestants.

Paul III était mort en 1549 : cardinal et Pape exemplaire, si, comme Melchisédech, il n'avait pas eu de famille, ou ne l'avait trop aimée. Voici ce qu'en dit sur cet article la *Biographie universelle*. Paul III avait été marié avant d'embrasser l'état ecclésiastique. Il lui restait un fils nommé Louis Farnèse et un petit-fils appelé Octave. Il avait donné à Louis, en apanage, les villes de Parme et de Plaisance, et attaché au Saint-Siége, à titre d'échange, les principautés de Camérino et de Népi, qu'il avait précédemment concédées à Octave. Cet arrangement déplut à Charles-Quint, qui refusa aux Farnèse l'investiture de Parme et de Plaisance, lesquels dépendaient du duché de Milan, comme fief de l'empire. Louis Farnèse ayant été assassiné à Parme, à cause de la haine qu'il s'était attirée par ses crimes et ses débauches, les troupes de l'empereur s'emparèrent de la ville, et le Pape ne put obtenir qu'elle lui fût rendue. Mais il obtint plus tard, pour son petit-fils Octave, la main de Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint et veuve de Julien de Médicis, qui avait été assassiné à Florence. Paul III fut puni par où il avait péché. Il trouva dans le sein de sa famille des chagrins qui empoisonnèrent la fin de ses jours. Il avait comblé de biens ses parents, qui le payèrent d'ingratitude. Il mourut le vingt novembre 1549, dans la quatre-vingt-quatrième année de son âge et la seizième de son pontificat. Sentant sa fin approcher, il fit appeler les cardinaux et régla avec eux les affaires de l'Eglise. Les mauvais procédés de ses proches lui arrachèrent des regrets, et l'on prétend que, dans un mouvement de repentir, il répéta plusieurs fois avec douleur ces paroles du psaume dix-huit : Si les miens n'avaient pas dominé, je serais sans tache et exempt d'un très-grand péché (1).

Il eut pour successeur le cardinal del Monte, qui avait présidé le concile de Trente. Son nom de famille était Jean-Marie Giocchi. Il était né à Rome, mais d'une origine obscure. Son élection souffrit des lenteurs qui durèrent plus de deux mois. Trois partis divisaient le conclave, celui des Français, celui des impériaux et celui des créatures du dernier Pape, à la tête duquel

(1) *Biographie universelle*, t. 33, art. Paul III.

se trouvait le cardinal Farnèse, neveu de Paul III. Ce fut à lui que del Monte dut principalement son exaltation. Le cardinal Polus fut une fois sur le point d'avoir toutes les voix. Enfin elles se réunirent, le sept février 1550, en faveur du cardinal Jean del Monte, qui prit le nom de Jules III, en mémoire de Jules II, qui avait fait sa fortune en élevant son oncle au cardinalat. Il embrassa tous ceux qui avaient le plus traversé son élection ou qui l'avaient offensé personnellement au concile de Trente, et leur fit connaître, en leur accordant des grâces, qu'il n'en avait conservé aucun ressentiment.

Un des premiers actes du nouveau Pontife furent ses négociations avec l'empereur Charles-Quint et le roi de France Henri II, pour replacer et reprendre le concile œcuménique à Trente.

Avant de publier la bulle de convocation, il consulta les cardinaux et les évêques qui étaient à Rome; tous applaudirent à la résolution que le Pape avait prise de convoquer de nouveau le concile en la ville où il avait commencé. La bulle fut publiée le quatorze novembre 1550, et envoyée à Charles-Quint, qui la fit examiner en son conseil. On en agit ainsi à cause des protestants, qui paraissaient disposés à accepter le concile; et effectivement, quelque temps après, l'empereur offrit au Pape leur soumission : il faut en excepter Maurice, électeur de Saxe, qui demandait un concile indépendant du Pape, et où ceux de la confession d'Augsbourg eussent voix délibérative. L'événement montra que toutes ces protestations d'accepter le concile n'étaient qu'un artifice de la part des protestants pour amuser l'empereur, afin de mieux le tromper.

Le quatre mars 1551, Jules nomma pour présider le concile, en qualité de légat, le cardinal Marcel Crescencio, qui à une profonde érudition joignait beaucoup de prudence et d'habileté. Il ne lui donna point de collègues dans la légation, mais il lui adjoignit, en qualité de président, Sébastien Pighin, archevêque de Manfrédonia ou Siponte, et Louis Lippoman, évêque de Vérone. Il choisit exprès deux évêques, afin d'honorer l'épiscopat et de faire cesser les plaintes contre le choix des présidents de la première assemblée, qui tous trois étaient cardinaux. Il leur donna ses instructions de vive voix, avec une commission très-ample par écrit. Il ordonna des prières publiques le quatorze avril, pour demander à Dieu de bénir une entreprise si importante pour la religion, et envoya à Trente tous les évêques qui étaient alors à Rome, au nombre de quatre-vingt-quatre. Le légat partit avec ses deux adjoints et quelques prélats, et arriva à Trente le vingt-neuf avril.

Le même jour, François de Tolède, ambassadeur de l'empereur, fit son entrée dans la même ville, et deux jours après, c'est-à-dire le premier mai, on ouvrit le concile par la session onzième. Il n'y eut de particulier que le rang du cardinal Madruce, évêque de Trente, relativement aux deux évêques revêtus de la qualité de nonces et donnés pour adjoints en la pré-

sidence au légat apostolique. Le Pape fut consulté, et régla que ce cardinal précéderait les nonces dans toutes les fonctions qui ne regarderaient pas le concile, mais que dans les sessions, congrégations ou autres concours semblables, les trois présidents occuperaient les trois premières places, comme s'ils étaient tous cardinaux. Il assigna cependant à Madruce une place particulière, distinguée de celle des autres évêques. Le secrétaire du concile fit lecture de la bulle de convocation, après laquelle ont lut un décret où l'on déclarait que le concile était commencé de nouveau, et continuerait l'examen et la discussion des matières, et où l'on indiquait la session suivante au premier septembre.

L'arrivée des évêques d'Allemagne, notamment des électeurs de Mayence et de Trèves, avait causé à Trente une joie extraordinaire; et on se prépara aussitôt à la douzième session, qui se tint le jour indiqué. L'évêque de Cagliari célébra la messe, après laquelle on lut un discours au nom des présidents, pour exhorter les Pères à ne rien négliger pour défendre l'Eglise catholique et condamner l'hérésie. Après cette exhortation, le secrétaire Massarel lut quelques avis sur la manière dont on devait se comporter dans le concile. Ensuite l'évêque de Cagliari monta au jubé, et fit lecture du décret qui indiquait la session suivante à vingt jours. Le concile annonce dans un décret que l'on traitera dans cette session du sacrement de la très-sainte eucharistie, et exhorte tous les prélats de travailler à apaiser Dieu par le jeûne et par la prière, afin qu'il daigne ramener les hommes à la vraie foi, à l'unité de l'Eglise et à la véritable règle des mœurs.

Jacques Amyot, abbé de Bellozane, qui était alors à Venise avec le cardinal de Tournon, eut ordre de partir pour Trente, et d'y porter une lettre du roi de France aux Pères assemblés dans cette ville. Il parut au concile pendant la session, sans être attendu, et présenta au légat une lettre du roi, son maître, adressée *aux très-saints Pères en Jésus-Christ, de l'assemblée de Trente.* Les prélats espagnols ne voulaient pas qu'on la lût, parce que dès le titre Henri II ne donnait que le nom d'*assemblée* au concile. Amyot s'efforça de persuader que le terme *conventus*, dont son maître se servait, ne devait pas être pris en mauvaise part; que le secrétaire avait peut-être cru qu'il était plus latin que *concilium.* Après une longue dispute, on convint de lire la lettre *sans préjudice.* Le roi y déclare en substance que la guerre qu'il a avec le Pape et l'empereur l'empêche d'envoyer aucun évêque à Trente; mais en même temps il proteste de son attachement à la foi catholique et de son zèle contre les hérétiques. Sa lettre est datée de Fontainebleau, le treize août 1551.

Amyot lut ensuite à haute voix le mémoire du roi. Ce prince y déclarait que la guerre allumée depuis peu par le Pape ne pouvait que nuire au concile et causer des maux infinis dans toute l'Europe; qu'on ne pouvait attribuer tous ces malheurs qu'au souverain Pontife, s'il persistait à entre-

tenir la guerre; que tant qu'elle durerait, il ne pourrait envoyer aucun évêque de son royaume à Trente, et qu'ainsi le concile, dont il se voyait exclu malgré lui, ne pourrait être regardé comme œcuménique, mais comme un concile particulier. Ce mémoire n'était qu'une répétition de ce qui avait été développé fort au long par l'ambassadeur dans le consistoire; Amyot raconta plutôt ce qui s'était fait à Rome, qu'il ne signifia dans les termes la même chose aux Pères de Trente.

Ils répondirent aux écrits présentés par Amyot, et justifièrent le concile, qu'ils assuraient être très-éloigné d'épouser les querelles d'aucun prince particulier, et très-déterminé à poursuivre l'œuvre de Dieu malgré les contradictions.

Henri II avait menacé de rétablir la pragmatique sanction, et le concile répondit qu'on ne pouvait croire ce prince capable de renouveler une jurisprudence dont ses ancêtres s'étaient départis avec tant de raison. Tout le reste de cette réponse, extrêmement modérée, ne présentait encore que des exhortations et des prières pour engager le roi à laisser partir ses évêques. On faisait sentir que, si la présence des Français devait faire beaucoup de plaisir aux Pères de Trente, leur absence ne pouvait empêcher que le concile ne fût toujours l'assemblée de l'Eglise universelle, puisque la convocation était générale, que le Saint-Siége l'appuyait de toute son autorité, et que le nombre des évêques y devenait plus grand de jour en jour.

Ces remontrances ne firent aucune impression sur l'esprit de Henri II, ou plutôt de ceux qui le menaient. Avant même la réponse du concile, il avait publié un édit où, parmi ses griefs contre la cour romaine, il accusait le Pape d'avoir voulu empêcher, par ses hostilités, *que l'église gallicane, faisant une des plus notables parties de l'Eglise universelle*, n'assistât au concile. Cet acte défendait aussi tout transport d'argent à Rome, et la défense subsista jusqu'à la réconciliation des deux cours. Du reste, cette querelle, plus politique au fond qu'ecclésiastique, n'eut d'autre effet que d'empêcher les évêques de France d'assister à la seconde célébration du concile de Trente (1).

Les vrais motifs de cette politique peu française et peu franche étaient de trois sortes. Henri II, à l'exemple de son père, venait de faire alliance avec les Turcs contre les chrétiens, et avec les hérétiques d'Allemagne contre les catholiques. Pour seconder les complots de ses alliés hérétiques contre leur souverain légitime, Charles-Quint, il suscita des guerres à celui-ci en Italie. En second lieu, Henri II avait marié une de ses filles bâtardes à Horace Farnèse, frère d'Octave. Jules avait fait rendre à ce dernier le duché de Parme, par considération pour leur aïeul, Paul III. Octave eût encore voulu Plaisance; Charles-Quint refusa d'y consentir. Octave s'en

(1) L'abbé Dassance. *Essai historique sur le concile de Trente*, CXLIX et seqq.

prit au Pape, et, avec son frère Horace, se mit avec le roi de France contre le Pape et l'empereur. Enfin, nous l'avons déjà vu, les prélats de cour en France goûtaient fort peu les derniers décrets du concile de Trente, qui les obligeaient à résider dans leur diocèse, et à n'en avoir qu'un. Tels étaient les vrais motifs de la guerre que le roi de France faisait au Pape et à l'empereur. Cela sent fort les Grecs du Bas-Empire.

Mais revenons à Trente. On y tint, dans le cours du mois de septembre, plusieurs congrégations dans lesquelles on examina la question de l'eucharistie, qui devait être décidée dans la prochaine session. Le légat demanda que les décisions fussent si bien mesurées, et que tous les termes en fussent si bien choisis, qu'ils ne donnassent aucune atteinte aux différents sentiments de l'école sur lesquels les théologiens catholiques étaient partagés. Il était en effet de la prudence de ne point susciter de nouveaux troubles dans l'Eglise et de tenir toutes ses forces réunies contre l'erreur : attention qui fit tellement choisir, peser, compasser les termes, que les définitions parurent rédigées avec une sorte de scrupule, et en même temps avec tant de sagacité, que partout l'hérésie est confondue, sans imprimer la moindre flétrissure à aucune des opinions adoptées par tant d'écoles orthodoxes qui se trouvaient partagées entre elles. Pendant que l'on discutait le dogme de l'eucharistie et tout ce qui y a rapport, on examinait dans d'autres congrégations ce qui concernait la réformation, et l'on commença par la matière de la juridiction épiscopale.

Quand tout fut disposé pour la treizième session et que le légat eut encore pris, sur quelques points épineux, l'avis des Pères du concile, on se réunit au jour marqué, le onze octobre 1551.

Cette auguste assemblée était composée, outre les trois présidents, du cardinal de Trente, de neuf archevêques, dont trois étaient princes électeurs de l'empire, de trente-quatre évêques, de trois abbés, d'un général d'ordre et de différents ambassadeurs, parmi lesquels se trouvaient ceux d'un prince protestant, l'électeur de Brandebourg. L'évêque de Majorque célébra la messe, et l'archevêque de Sassari en Sardaigne fit le sermon, dont le sujet était l'excellence de l'eucharistie : ce fut lui aussi qui lut les décrets tout prêts à recevoir la sanction du concile. Ils contenaient en premier lieu les chapitres de doctrine, au nombre de huit, conçus en ces termes :

Le saint concile de Trente, œcuménique et général, assemblé légitimement dans le Saint-Esprit, le même légat et les mêmes nonces du Saint-Siége y présidant : encore qu'il ait été convoqué par une impulsion et une protection particulières du Saint-Esprit, pour exposer la doctrine ancienne et véritable touchant la foi et les sacrements, et pour remédier à toutes les hérésies et à tous les autres grands désordres qui agitent de nos jours misérablement l'Eglise de Dieu et la divisent en plusieurs et différents partis ; il est vrai néanmoins que, dès le commencement, son grand désir a été d'ar-

racher jusqu'à la racine de cette ivraie d'erreurs exécrables et de schismes, qu'en ce déplorable siècle l'ennemi a semée dans la doctrine de la foi, l'usage et le culte de la sainte eucharistie, que notre Seigneur a cependant laissée exprès dans son Eglise, comme le symbole et l'union de cette charité par laquelle il a voulu que tous les chrétiens fussent joints et unis ensemble. Le saint concile déclarant donc ici, touchant ce divin et auguste sacrement de l'eucharistie, la doctrine saine et sincère, que l'Eglise catholique, instruite par Jésus-Christ et ses apôtres, enseignée par le Saint-Esprit, qui de jour en jour lui suggère toute vérité, a toujours conservée et qu'elle conservera jusqu'à la fin des siècles, il interdit et défend à tous les fidèles de croire, d'enseigner et de prêcher, touchant la très-sainte eucharistie, une autre doctrine que celle qui est définie et expliquée dans le présent décret.

Chapitre I. *De la présence réelle de notre Seigneur Jésus-Christ dans le très-saint sacrement de l'eucharistie.*

En premier lieu, le saint concile enseigne et reconnaît ouvertement et simplement que, dans l'auguste sacrement de l'eucharistie, après la consécration du pain et du vin, notre Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, est contenu véritablement, réellement et substantiellement sous l'espèce de ces choses sensibles; car il ne répugne pas que notre Sauveur soit toujours assis à la droite du Père dans le ciel, selon la manière d'être naturelle, et que néanmoins il soit présent substantiellement en plusieurs autres lieux d'une manière sacramentelle, que notre esprit, éclairé par la foi, peut concevoir comme possible à Dieu, et que nous devons croire très-constamment, quoiqu'on puisse à peine l'exprimer par des paroles; car c'est ainsi que tous nos prédécesseurs, qui ont appartenu à la véritable Eglise de Jésus-Christ, toutes les fois qu'ils ont parlé de cet auguste sacrement, ont reconnu et professé ouvertement que notre Rédempteur institua ce sacrement si admirable dans le dernier repas, lorsque, après avoir béni le pain et le vin, il attesta en termes clairs et formels qu'il leur donnait son propre corps et son propre sang. Et comme ces paroles rapportées par les saints évangélistes, et depuis répétées par saint Paul, portent en elles-mêmes cette signification propre et très-manifeste, selon laquelle elles ont été entendues par les Pères, certes, c'est un attentat horrible que des hommes opiniâtres et méchants osent les détourner, selon leur caprice et leur imagination, à un sens métaphorique par lequel la vérité de la chair et du sang de Jésus-Christ est niée, contre le sentiment universel de l'Eglise, qui, étant comme la colonne et l'appui de la vérité, a détesté ces inventions d'esprits impies comme sataniques, conservant toujours la mémoire et la reconnaissance d'un bienfait qu'elle regarde comme le plus excellent qu'elle ait reçu de Jésus-Christ.

Chap. II. *De la manière de l'institution de ce très-saint sacrement.*

En effet, notre Sauveur, étant prêt de quitter ce monde pour aller à son Père, institua ce sacrement, dans lequel il répandit, pour ainsi dire, toutes

les richesses de son amour envers les hommes, perpétuant la mémoire de ses merveilles, et il nous commande d'honorer sa mémoire et d'annoncer sa mort en le recevant, jusqu'à ce qu'il vienne lui-même juger le monde. Il a voulu aussi que ce sacrement fût reçu comme la nourriture spirituelle des âmes qui les entretînt et les fortifiât, en les faisant vivre de la propre vie de celui qui a dit : *Celui qui me mange, vivra aussi pour moi*, et comme un antidote par lequel nous fussions délivrés de nos fautes journalières, et préservés des péchés mortels. Il a voulu, de plus, qu'il fût le gage de notre gloire future et de notre bonheur éternel, et enfin le symbole de l'unité de ce corps, dont il est lui-même la tête, et auquel il a voulu que nous fussions unis et attachés par le lien de la foi, de l'espérance et de la charité, comme des membres étroitement serrés et joints ensemble, afin qu'ayant tous un même langage, il n'y ait point de schisme parmi nous.

Chap. III. *De l'excellence de la très-sainte eucharistie par-dessus les autres sacrements.*

La très-sainte eucharistie a cela de commun avec les autres sacrements, qu'elle est le symbole d'une chose sainte et le signe visible d'une grâce invisible; mais ce qu'elle a de singulier et d'excellent, c'est que les autres sacrements n'ont ni la vertu ni la force de sanctifier que dans le moment de l'usage; au lieu que l'eucharistie contient l'auteur même de la sainteté avant l'usage. Car les apôtres n'avaient pas encore reçu l'eucharistie de la main du Seigneur, lorsque néanmoins il assurait lui-même avec vérité, que ce qu'il leur présentait était son corps. Et on a toujours cru dans l'Eglise de Dieu, qu'après la consécration, le véritable corps de notre Seigneur et son véritable sang, avec son âme et sa divinité, sont sous l'espèce du pain et du vin; c'est-à-dire son corps sous l'espèce du pain et son sang sous l'espèce du vin, par la force des paroles mêmes; mais son corps aussi sous l'espèce du vin, et son sang sous l'espèce du pain, et son âme sous l'une et sous l'autre, en vertu de cette liaison naturelle et de cette concomitance par laquelle ces parties en notre Seigneur, qui est ressuscité d'entre les morts pour ne plus mourir, sont unies entre elles : de même la divinité, à cause de son admirable union hypostatique avec le corps et l'âme de notre Seigneur. C'est pourquoi il est très-véritable que l'une des deux espèces contient autant que toutes les deux ensemble; car Jésus-Christ est tout entier sous l'espèce du pain, et sous chaque partie de cette espèce; comme il est tout entier sous l'espèce du vin, et sous chacune de ses parties.

Chap. IV. *De la transsubstantiation.*

Et parce que Jésus-Christ, notre Rédempteur, a dit, parlant de ce qu'il présentait sous l'espèce du pain, que c'était véritablement son corps, c'est pour cela qu'on a toujours tenu pour certain dans l'Eglise de Dieu, et le saint concile le déclare encore de nouveau, que, par la consécration du pain et du vin, il se fait un changement de toute la substance du pain en

la substance du corps de notre Seigneur, et de toute la substance du vin en la substance de son sang : changement que la sainte Eglise catholique a appelé transsubstantiation, d'un nom propre et convenable à la chose.

Chap. V. *Du culte et de la vénération qu'on doit rendre à ce très-saint sacrement.*

Il n'y a donc aucun lieu de douter que tous les fidèles chrétiens, suivant la coutume reçue de tout temps dans l'Eglise catholique, ne soient obligés de rendre au très-saint sacrement le culte de latrie, qui est dû au vrai Dieu. Car, pour avoir été institué par notre Seigneur Jésus-Christ, afin qu'il fût reçu par les fidèles, nous ne devons pas moins l'adorer, puisque nous y croyons présent le même Dieu, dont le Père a dit, en l'introduisant dans le monde : *Et que tous les anges de Dieu l'adorent* (1); le même que les mages, se prosternant, ont adoré; le même enfin que les apôtres, selon le témoignage de l'Ecriture; ont adoré en Galilée.

Le saint concile déclare de plus, que c'est une très-sainte et très-pieuse coutume établie dans l'Eglise, de destiner tous les ans un certain jour et une fête particulière pour honorer avec une vénération et une solennité singulières cet auguste et adorable sacrement, et pour le porter en procession avec respect et avec pompe par les rues et les places publiques. Car il est bien juste qu'il y ait certains jours de fête établis, auxquels tous les chrétiens témoignent par quelque démonstration solennelle de respect, leur gratitude et leur reconnaissance envers leur maître et leur commun rédempteur, pour un bienfait si ineffable et tout divin, par lequel la victoire et le triomphe de sa mort sont représentés. Et d'ailleurs, la vérité victorieuse devait triompher ainsi du mensonge et de l'hérésie, déconcerter et faire sécher de dépit ses ennemis à la vue de ce grand éclat et de cette joie universelle de l'Eglise, ou les ramener enfin de leur égarement par la confusion et la honte dont ils pourraient être touchés.

Chap. VI. *De la coutume de conserver le sacrement de l'eucharistie, et de le porter aux malades.*

La coutume de conserver dans un lieu sacré la sainte eucharistie, est si ancienne, qu'elle était connue dès le siècle même du concile de Nicée (2). Et pour ce qui est de porter la sainte eucharistie aux malades et de la conserver avec soin pour cet usage dans les églises, outre que c'est parfaitement conforme à la raison et à l'équité, on le trouve prescrit par plusieurs conciles, et observé très-anciennement dans l'Eglise catholique. C'est pourquoi le saint concile ordonne qu'il faut absolument retenir cette coutume si salutaire et si nécessaire.

Chap. VII. *De la préparation qu'il faut apporter pour recevoir dignement la sainte eucharistie.*

(1) Psalm. 96. - Hebr., 1. — (2) Nicen. 1. *cap.* 13.

S'il ne convient à personne d'entrer dans l'exercice d'aucune fonction sainte sans une sainte préparation, il est certain que, plus l'homme chrétien reconnaît la sainteté et la divinité du sacrement céleste de l'eucharistie, plus il doit être attentif à n'en approcher et à ne le recevoir qu'avec un grand respect et une grande sainteté, principalement quand l'apôtre nous fait entendre ces paroles pleines de terreur : *Celui qui mange et qui boit indignement, mange et boit sa propre condamnation, ne faisant pas le discernement du corps du Seigneur.* Ainsi, celui qui voudra communier doit se rappeler ce précepte : *Que l'homme s'éprouve lui-même.* Or, la coutume de l'Eglise nous apprend que cette épreuve nécessaire consiste en ce qu'une personne qui se reconnaît coupable d'un péché mortel, quelque contrition qu'elle semble en avoir, ne doit point s'approcher de la sainte eucharistie sans avoir fait précéder la confession sacramentelle. Ce que le saint concile ordonne devoir être perpétuellement observé par tous les chrétiens et même par les prêtres, qui sont obligés de célébrer, pourvu qu'ils ne manquent pas de confesseur. Si la nécessité oblige un prêtre de célébrer sans s'être confessé auparavant, qu'il le fasse au plus tôt.

CHAP. VIII. *De l'usage de cet admirable sacrement.*

Quant à l'usage de ce très-saint sacrement, nos pères ont bien et sagement distingué trois manières de le recevoir. Car ils ont enseigné que les uns ne le reçoivent que sacramentellement, et ce sont les pécheurs. Les autres seulement spirituellement, savoir ceux qui mangent par le désir ce pain céleste, en reçoivent l'utilité et le fruit, en vertu de leur foi vive, qui opère par la charité. Les troisièmes sacramentellement et spirituellement tout ensemble ; et ce sont ceux qui s'éprouvent et se préparent de telle manière, qu'ils s'approchent de cette table divine revêtus de la robe nuptiale. Or, dans cette réception sacramentelle, la coutume a toujours été dans l'Eglise que les laïques reçussent la communion des prêtres, et que les prêtres célébrants se communiassent eux-mêmes : et cette coutume doit être gardée avec justice et raison, comme descendant de la tradition des apôtres. Enfin le saint concile avertit avec une affection paternelle, exhorte, prie et conjure par les entrailles de la miséricorde de notre Dieu, tous ceux en général et en particulier qui portent le nom de chrétiens, qu'enfin pour une fois ils s'accordent et se réunissent dans ce signe de l'unité, dans ce lien de la charité et dans ce symbole de la concorde ; et que, se souvenant d'une si grande majesté et de l'amour si excessif de notre Seigneur Jésus-Christ, qui a livré son âme bien aimée pour le prix de notre salut, et nous a donné sa chair à manger, ils croient les mystères sacrés de son corps et de son sang avec une telle constance et fermeté de foi, et les révèrent avec une telle piété, un tel respect et une dévotion telle qu'ils soient en état de recevoir souvent ce pain qui est au-dessus de toute substance, et que véritablement il soit la vie de leur âme et la santé perpétuelle de leur esprit : enfin, qu'étant fortifiés

par cette divine nourriture, ils passent du pélerinage de cette misérable vie à la patrie céleste, pour y manger sans aucun voile le même pain des anges qu'ils mangent maintenant sous des voiles sacrés.

Mais comme il ne suffit pas d'exposer la vérité, si on ne dévoile et si on ne réfute aussi les erreurs, le saint concile a trouvé bon d'ajouter les canons suivants, afin que tous, après avoir reconnu la doctrine catholique, sachent aussi quelles sont les hérésies dont ils doivent se garder et qu'ils doivent éviter.

DU TRÈS-SAINT SACREMENT DE L'EUCHARISTIE.

CANON I. Si quelqu'un nie que le corps et le sang de notre Seigneur Jésus-Christ, avec son âme et sa divinité et par conséquent Jésus-Christ tout entier, soit contenu véritablement, réellement et substantiellement dans le sacrement de la très-sainte eucharistie, et s'il dit au contraire qu'il y est seulement comme dans un signe, ou bien en figure ou en vertu : qu'il soit anathème.

II. Si quelqu'un dit que la substance du pain et du vin reste au très-saint sacrement de l'eucharistie, ensemble avec le corps et le sang de notre Seigneur Jésus-Christ, et qu'il nie ce changement admirable et singulier de toute la substance du pain au corps et de toute la substance du vin au sang du Seigneur, en sorte qu'il ne reste du pain et du vin que les espèces : changement que l'Eglise catholique appelle du nom très-propre de transsubstantiation : qu'il soit anathème.

III. Si quelqu'un nie que, dans le vénérable sacrement de l'eucharistie, Jésus-Christ tout entier soit contenu sous chaque espèce, et sous chacune des parties de chaque espèce après la séparation : qu'il soit anathème.

IV. Si quelqu'un dit qu'après la consécration, le corps et le sang de notre Seigneur Jésus-Christ ne sont pas dans l'admirable sacrement de l'eucharistie, mais qu'ils y sont seulement dans l'usage, pendant qu'on les reçoit et non auparavant ni après, et que le vrai corps du Seigneur ne demeure pas dans les hosties ou particules consacrées que l'on réserve, ou qui restent après la communion : qu'il soit anathème.

V. Si quelqu'un dit, ou que le principal fruit de la très-sainte eucharistie est la rémission des péchés, ou qu'elle ne produit point d'autres effets : qu'il soit anathème.

VI. Si quelqu'un dit que Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, ne doit pas être adoré au très-saint sacrement de l'eucharistie du culte de latrie même extérieur, et que par conséquent on ne doit pas l'honorer par une fête solennelle et particulière, ni le porter solennellement en procession, selon la louable coutume et l'usage universel de la sainte Eglise, ou qu'il ne faut pas l'exposer publiquement au peuple pour être adoré, et que ceux qui l'adorent sont idolâtres : qu'il soit anathème.

VII. Si quelqu'un dit qu'il n'est pas permis de conserver la sainte eucharistie dans un lieu sacré, mais qu'aussitôt après la consécration il faut nécessairement la distribuer aux assistants, ou qu'il n'est pas permis de la porter avec honneur aux malades : qu'il soit anathème.

VIII. Si quelqu'un dit que Jésus-Christ, présenté dans l'eucharistie, n'est mangé que spirituellement, et qu'il ne l'est pas aussi sacramentellement que réellement : qu'il soit anathème.

IX. Si quelqu'un nie que tous et chacun des fidèles chrétiens de l'un et de l'autre sexe, lorsqu'ils ont atteint l'âge de discrétion, soient obligés de communier tous les ans, au moins à Pâques, suivant le précepte de notre mère la sainte Eglise : qu'il soit anathème.

X. Si quelqu'un dit qu'il n'est pas permis au prêtre qui célèbre de se communier soi-même : qu'il soit anathème.

XI. Si quelqu'un dit que la foi seule est une préparation suffisante pour recevoir le sacrement de la très-sainte eucharistie : qu'il soit anathème. Et de peur qu'un si grand sacrement ne soit reçu d'une manière indigne, et par conséquent à la mort et à la condamnation, le saint concile ordonne et déclare que ceux qui se sentent la conscience chargée de quelque péché mortel, quelque contrition qu'ils pensent avoir, sont absolument obligés, s'ils peuvent avoir un confesseur, de faire précéder la confession sacramentelle. Que si quelqu'un a la témérité d'enseigner, ou de prêcher, ou d'assurer opiniâtrément le contraire, soit même de le soutenir en dispute publique : qu'il soit dès là même excommunié.

Tels sont les chapitres et les canons dogmatiques du concile de Trente sur le sacrement de l'eucharistie. Après quoi viennent huit chapitres de réformation, dont nous verrons plus loin la suite et l'ensemble.

Il avait été question aussi, dans les congrégations, de l'usage du calice pour la communion des laïques, et du saint sacrifice de la messe; mais le comte de Montfort, l'un des ambassadeurs impériaux, ayant représenté que si l'on se pressait de prononcer sur des points si délicats pour les protestants, et surtout si l'usage du calice, à quoi ils étaient le plus attachés, était une fois réglé d'une façon contraire à leur désir, il fallait perdre toute espérance de jamais les ramener; on fit un décret pour renvoyer la décision de cet article à la quinzième session, qui ne devait se tenir que le vingt-cinq janvier de l'année suivante, et à laquelle ils pourraient commodément se trouver. Cependant on indiqua la session quatorzième pour le vingt-cinq novembre de l'année courante, et l'on déclara qu'on y prononcerait sur les sacrements de pénitence et d'extrême-onction.

On expédia ensuite un sauf-conduit en faveur des protestants qui voudraient assister au concile. Il renfermait tout ce qu'ils pouvaient raisonnablement demander. La condescendance fut portée si loin, que les Pères crurent devoir protester d'avance que tout ce qu'ils allaient accorder ne

pourrait tirer à conséquence pour l'avenir ni préjudicier aux droits ou à l'honneur du concile, qui n'avait tendu qu'à rétablir la paix et la concorde dans l'Eglise, par des voies insolites, quoique absolument permises. Néanmoins les protestants se retirèrent tous mécontents de ce sauf-conduit, dans lequel ils prétendaient qu'on aurait dû insérer, comme ils le demandaient, que leurs théologiens auraient voix délibérative et décisive; qu'on recommencerait à examiner les décrets précédemment faits ; que la sainte Ecriture serait juge de toutes les controverses touchant la religion, et enfin que le Pape se soumettrait au concile et délierait les évêques du serment qu'ils lui avaient prêté, afin de leur donner une entière liberté d'opiner. C'était demander en d'autres termes que le concile flétrît ses propres jugements et se dépouillât de sa plus divine prérogative de l'infaillibilité; que le souverain Pontife se dégradât de sa primauté, que l'on abandonnât les saints Pères, les anciens conciles, et que l'on brisât toute la chaîne de la tradition : en un mot, que l'on se fît protestant.

XIV[e] session. Doctrine et canons sur le sacrement de pénitence et d'extrême-onction. Décrets disciplinaires du concile pour élever le pouvoir des évêques au-dessus des difficultés et des chicanes, dans la restauration ecclésiastique. Les causes graves des évêques sont réservées directement au Pape. Seconde suspension du concile.

La quatorzième session, composée des mêmes personnes que les précédentes, à l'exception de Macaire d'Héraclée, qui s'y trouva au nom du patriarche de Constantinople, se tint au jour marqué, le vingt-cinq novembre 1551. Tout le temps qui s'était écoulé jusqu'à ce jour avait été employé à examiner et à proposer les matières qui devaient en être l'objet. Il fut réglé dans la première congrégation que l'on traiterait de la pénitence et de l'extrême-onction. On réduisit la doctrine de Luther sur ces deux sacrements, à seize articles, douze sur le premier et quatre sur le second, et on les distribua à différents théologiens, à la tête desquels était l'évêque de Vérone. On fit la même chose pour les matières qui regardaient la discipline et la réformation. La session s'ouvrit avec les prières et les cérémonies ordinaires. Après le discours latin que fit l'évêque de Saint-Marc, François Manrique, évêque d'Orense en Galice, qui avait célébré la messe, monta en chaire et lut les décrets suivants sur la foi.

Des très-saints sacrements de pénitence et d'extrême-onction.

DOCTRINE DU SACREMENT DE PÉNITENCE.

Le saint concile de Trente, œcuménique et général, assemblé légitimement dans le Saint-Esprit, le même légat et les mêmes nonces du Siége apostolique y présidant. Quoiqu'on ait déjà beaucoup parlé du sacrement de pénitence dans le décret touchant la justification, l'affinité des sujets

ayant exigé comme nécessaire ce mélange, toutefois, dans le grand nombre et la diversité des erreurs qui paraissent en ce temps sur cette matière, il ne sera pas d'une médiocre utilité pour le public d'en donner une définition plus exacte et plus entière, dans laquelle, après avoir découvert et détruit toutes les erreurs par l'assistance du Saint-Esprit, la vérité catholique paraisse dans toute son évidence et dans toute sa clarté. Le saint concile la propose ici à tous les chrétiens pour être observée à jamais.

Chapitre I. *De la nécessité et de l'institution du sacrement de pénitence.*

Si tous ceux qui sont régénérés par le baptême en conservaient une assez grande reconnaissance envers Dieu pour demeurer constamment dans la justice qu'ils y ont reçue par sa grâce et son bienfait, il n'aurait pas été besoin d'établir d'autre sacrement que le baptême pour la rémission des péchés ; mais Dieu, qui est riche en miséricorde, connaissant la fragilité de notre nature, a bien voulu encore établir un remède pour rendre la vie à ceux même qui, depuis le baptême, se seraient livrés à la servitude du péché et à la puissance du démon ; savoir le sacrement de pénitence, par qui le bienfait de la mort de Jésus-Christ est appliqué à ceux qui sont tombés après le baptême.

La pénitence a toujours été nécessaire en tout temps pour obtenir la grâce et la justice, généralement à tous les hommes qui s'étaient souillés par quelque péché mortel, et même à ceux qui demandaient à être lavés par le sacrement de baptême ; il a toujours été nécessaire que le pécheur renonçât à sa malice et qu'il s'en corrigeât, en détestant avec une sainte haine et une sincère douleur de cœur l'offense qu'il avait commise contre Dieu. D'où vient que le prophète dit : Convertissez-vous et faites pénitence de toutes vos iniquités, et l'iniquité n'attirera point votre ruine (1). Jésus-Christ aussi a dit : Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous également (2). Et saint Pierre, le prince des apôtres, recommandant la pénitence aux pécheurs qui devaient recevoir le baptême, leur disait : Faites pénitence, et que chacun de vous soit baptisé (3). La pénitence cependant n'était point un sacrement avant la venue de Jésus-Christ, et, depuis son avènement, elle ne l'est pour personne avant le baptême.

Or, notre Seigneur Jésus-Christ a principalement institué le sacrement de pénitence, lorsque, après sa résurrection, il souffla sur ses disciples, disant : Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez (4). Par cette action si remarquable et des paroles si claires, tous les Pères, d'un consentement unanime, ont toujours entendu que la puissance de remettre et de retenir les péchés a été communiquée aux apôtres et à leurs légitimes successeurs, pour la réconciliation des fidèles tombés depuis le baptême.

(1) Ezéch., 18. — (2) Luc, 13. — (3) *Act*, 2. — (4) Joan., 20. - Math., 16.

Et c'est avec beaucoup de raison que l'Église catholique a condamné autrefois et rejeté comme hérétiques les Novatiens, qui niaient opiniâtrement cette puissance de remettre les péchés. Aussi le saint concile, approuvant et recevant pour très-véritable le sens des paroles de notre Seigneur, condamne les interprétations imaginaires de ceux qui, pour combattre l'institution de ce sacrement, détournent faussement ces paroles à la puissance de prêcher la parole de Dieu et d'annoncer l'évangile de Jésus-Christ.

Chap. II. *En quoi la pénitence diffère du baptême.*

Au reste, il est évident que ce sacrement diffère en plusieurs manières du baptême: car, outre qu'il est fort différent dans la matière et dans la forme qui constituent l'essence du sacrement, il est constant aussi qu'il n'appartient point au ministre du baptême d'être juge, l'Église n'exerçant juridiction sur personne qui ne soit premièrement entré dans son sein par la porte du baptême; car, dit l'apôtre : Qu'ai-je affaire de juger ceux qui sont dehors (1). Il n'en est pas de même des domestiques de la foi, que notre Seigneur Jésus-Christ a faits une fois membres de son corps par l'eau du baptême; car pour eux, si dans la suite ils se souillent par quelque crime, il a voulu, non pas qu'ils fussent de nouveau lavés par le baptême reçu une seconde fois, cela n'étant en aucune façon permis dans l'Église catholique, mais qu'ils comparussent comme des coupables devant ce tribunal de la pénitence, afin que, par la sentence des prêtres, ils pussent être absous, non pas une seule fois, mais toutes les fois qu'ils y auraient recours avec un repentir sincère de leurs péchés. De plus, autre est le fruit du baptême, autre celui de la pénitence. Par le baptême, nous nous revêtons de Jésus-Christ, et nous devenons en lui une créature toute nouvelle, obtenant une pleine et entière rémission de tous nos péchés; mais par le sacrement de pénitence, nous ne pouvons du tout parvenir à ce renouvellement et à cette intégrité, qu'avec de grands gémissements et de grands travaux que la justice divine exige de nous: de sorte que c'est avec grande raison que la pénitence a été appelée par les saints Pères un baptême laborieux. Or, ce sacrement de pénitence est aussi nécessaire au salut pour ceux qui sont tombés depuis le baptême, que le baptême l'est à ceux qui ne sont pas encore régénérés.

Chap. III. *Des parties et des effets de ce sacrement.*

Le saint concile déclare ensuite que la forme du sacrement de pénitence, en laquelle consiste principalement sa force, est renfermée en ces paroles du ministre : *Je vous absous*, etc., auxquelles, à la vérité, selon la coutume de la sainte Église, on joint avec raison quelques autres prières : mais elles ne regardent nullement l'essence de la forme du sacrement et ne sont point nécessaires pour son administration. Les actes du pénitent même, savoir :

(1) 1. Cor., 5.

la contrition, la confession et la satisfaction, sont comme la matière de ce sacrement. Et comme, d'institution divine, ils sont requis dans le pénitent pour l'intégrité du sacrement et pour la rémission pleine et parfaite des péchés, c'est pour cette raison qu'on les appelle les parties de la pénitence; mais, quant au fond et à l'effet du sacrement, en ce qui regarde sa vertu et son efficace, il consiste dans la réconciliation avec Dieu, laquelle, assez souvent, dans les personnes pieuses et qui reçoivent ce sacrement avec dévotion, a l'avantage d'être suivie d'une grande paix et tranquillité de conscience, avec une abondante consolation d'esprit. Le saint concile, expliquant de la sorte les parties et l'effet de ce sacrement, condamne en même temps les sentiments de ceux qui soutiennent que les terreurs qui agitent la conscience et la foi sont les parties de la pénitence.

Chap. IV. *De la contrition.*

La contrition, qui tient le premier lieu entre les actes du pénitent dont on vient de parler, est une douleur intérieure et une détestation du péché commis, avec la résolution de ne plus pécher à l'avenir. Ce mouvement de contrition a été nécessaire en tout temps pour obtenir le pardon des péchés; et dans l'homme tombé depuis le baptême, il sert de préparation pour la rémission des péchés, s'il se trouve joint à la confiance en la miséricorde divine et au désir de faire les autres choses qui sont requises pour recevoir comme il faut ce sacrement. Le saint concile déclare donc que cette contrition ne comprend pas seulement la cessation du péché et la résolution et le commencement d'une vie nouvelle, mais aussi la haine de la vie passée, suivant cette parole de l'Ecriture : Rejetez loin de vous toutes vos iniquités par lesquelles vous avez violé ma loi, et faites-vous un esprit nouveau et un cœur nouveau (1). Et certainement, qui considérera ces transports des saints : « J'ai péché contre vous seul et j'ai fait le mal devant vos yeux; je me suis épuisé à force de soupirer, j'ai baigné toutes les nuits mon lit de mes larmes; je repasserai devant vous toutes les années de ma vie dans l'amertume de mon âme (2); » quiconque considérera ces expressions et autres semblables, comprendra aisément qu'elles procédaient d'une violente haine de la vie passée et d'une forte détestation des péchés.

Le saint concile déclare encore que, encore qu'il arrive quelquefois que cette contrition soit parfaite par le moyen de la charité, et qu'elle réconcilie l'homme à Dieu, avant qu'il ait reçu actuellement le sacrement de pénitence, cependant il ne faut pas attribuer cette réconciliation à la contrition seulement, indépendamment de la volonté de recevoir les sacrements, laquelle y est enfermée.

Et pour cette contrition imparfaite qu'on appelle *attrition*, parce qu'elle est conçue ordinairement ou par la considération de la laideur du péché,

(1) Ezéch., 18. — (2) Psalm. 1 et 6. - Isaïe, 38.

ou par la crainte de l'enfer et des peines éternelles : si, avec l'espérance du pardon, elle exclut la volonté de pécher, le saint concile déclare que, non-seulement elle ne rend pas l'homme hypocrite et plus grand pécheur, mais même qu'elle est un don de Dieu et une impulsion de l'Esprit-Saint, lequel, à la vérité, n'habite point encore dans lui, mais qui le meut seulement, et qui aide le pénitent à se préparer à la voie de la justice. Et quoiqu'elle ne puisse pas par elle-même, sans le sacrement de la pénitence, conduire le pécheur à la justification, elle le dispose néanmoins à obtenir la grâce de Dieu dans le sacrement de pénitence. Car ce fut par cette crainte, dont ils furent utilement frappés à la prédication de Jonas, que les Ninivites firent une pénitence remplie de terreurs, et qu'ils obtinrent de Dieu miséricorde. Ainsi, c'est faussement que quelques-uns accusent les auteurs catholiques, comme s'ils avaient écrit que le sacrement de pénitence confère la grâce, sans un bon mouvement de ceux qui le reçoivent : ce que l'Eglise de Dieu n'a jamais cru ni enseigné; et ils soutiennent aussi faussement que la contrition est un acte contraint et violent, et non libre et volontaire.

Chap. V. *De la confession.*

D'après l'institution du sacrement de pénitence déjà expliquée, l'Eglise universelle a toujours entendu que la confession entière des péchés a aussi été instituée par notre Seigneur, et qu'elle est nécessaire de droit divin à tous ceux qui sont tombés depuis le baptême. Car notre Seigneur Jésus-Christ, sur le point de monter de la terre au ciel, a laissé les prêtres, ses vicaires, comme des présidents et des juges devant qui les fidèles doivent porter tous les péchés mortels dans lesquels ils seraient tombés, afin que, suivant la puissance des clés qui leur est donnée pour remettre ou retenir les péchés, ils prononcent la sentence. Il est en effet manifeste que les prêtres ne pourraient exercer cette juridiction sans connaissance de cause, ni garder l'équité dans l'imposition des peines, si les pénitents ne déclarent leurs péchés qu'en général, et non en particulier et en détail. Il s'ensuit de là que les pénitents doivent déclarer tous les péchés mortels dont ils se sentent coupables, après une exacte discussion de leur conscience, encore que ces péchés fussent très-cachés et commis seulement contre les deux derniers préceptes du décalogue, ces sortes de péchés étant quelquefois plus dangereux et blessant l'âme plus mortellement que ceux qui se commettent à la vue du monde.

Pour les véniels, par qui nous ne sommes pas exclus de la grâce de Dieu, et dans qui nous tombons plus fréquemment, encore qu'il soit bon et utile, et hors de toute présomption de s'en confesser, comme la pratique des personnes pieuses le fait voir, on peut néanmoins les omettre sans faute, et les expier par plusieurs autres remèdes. Mais tous les péchés mortels, même ceux de pensée, rendant les hommes enfants de colère et ennemis de Dieu, il est nécessaire de rechercher le pardon de tous ces péchés auprès

de Dieu, par une confession sincère et pleine de confusion. Aussi, quand les fidèles confessent tous les péchés qui se présentent à leur mémoire, ils les exposent sans doute à la miséricorde de Dieu pour en obtenir le pardon; et ceux qui font autrement, et en retiennent sciemment quelques-uns, ne présentent rien à la bonté de Dieu qui puisse être remis par le prêtre. Car, si le malade a honte de découvrir la plaie au médecin, la médecine ne guérit pas ce qu'elle ignore.

Il s'ensuit de plus qu'il faut aussi expliquer dans la confession les circonstances qui changent l'espèce du péché, parce que sans cela les péchés ne sont pas entièrement exposés par les pénitents, ni suffisamment connus aux juges, et qu'ils ne sauraient juger sans cela de l'énormité des crimes, ni imposer aux pénitents une peine qui soit proportionnée. C'est donc contredire la raison, de publier que ces circonstances ont été inventées par des hommes qui n'avaient rien à faire, ou qu'il suffit d'en déclarer une, par exemple, qu'on a péché contre son frère. Mais c'est une impiété d'ajouter que cette sorte de confession est impossible, ou de la nommer une tyrannie sur les consciences. Car il est constant que l'Eglise n'exige des pénitents autre chose sinon que chacun, après un sérieux examen et après avoir exploré tous les détours et les replis de sa conscience, confesse les péchés par lesquels il se souviendra d'avoir offensé mortellement son Seigneur et son Dieu. A l'égard des autres péchés qui ne reviennent pas à la mémoire après un sérieux examen, ils sont censés compris en général dans la même confession; et c'est pour eux que nous disons avec confiance après le prophète : Purifiez-moi, Seigneur, de mes crimes cachés (1). Il faut avouer pourtant que la confession, par la difficulté qui s'y rencontre et surtout par la honte qu'il y a à découvrir ses péchés, pourrait paraître un joug pesant, s'il n'était rendu léger par les grands et nombreux avantages et consolations que reçoivent indubitablement par l'absolution tous ceux qui s'approchent dignement de ce sacrement.

Quant à la manière de se confesser secrètement au prêtre seul, encore que Jésus-Christ n'ait pas défendu qu'on ne puisse, pour sa propre humiliation et pour se venger soi-même de ses crimes, les confesser publiquement, soit dans le dessein de donner bon exemple aux autres, ou d'édifier l'Eglise qu'on a offensée, néanmoins ce n'est pas une chose commandée par un précepte divin; et il ne serait guère à propos d'ordonner par quelque loi humaine qu'on découvrît par une confession publique les péchés, particulièrement ceux qui sont secrets. Ainsi, comme le consentement général et unanime de tous les saints Pères les plus anciens a toujours autorisé la confession sacramentelle secrète, dont la sainte Eglise s'est servie dès le commencement et dont elle se sert encore aujourd'hui, on réfute manifestement

(1) Psalm. 18.

la vaine calomnie de ceux qui ne craignent pas d'enseigner que ce n'est qu'une invention humaine, contraire au commandement de Dieu, introduite au temps du concile de Latran par les Pères qui y étaient assemblés. Car l'Eglise, dans ce concile, n'a point établi le précepte de la confession pour les fidèles, sachant bien qu'elle était déjà toute établie et nécessaire de droit divin ; mais elle a seulement ordonné que tous et chacun des fidèles, quand ils seraient arrivés à l'âge de discrétion, satisferaient à ce précepte de la confession au moins une fois l'année. Aussi dans toute l'Eglise on observe, avec un grand fruit pour les âmes fidèles, cet usage salutaire de se confesser, principalement dans le saint et favorable temps du carême ; et le saint concile approuve extrêmement cet usage et l'embrasse, comme rempli de piété et digne d'être retenu.

Chap. VI. *Du ministre de ce sacrement et de l'absolution.*

A l'égard du ministre de ce sacrement, le saint concile déclare fausses et entièrement éloignées de la vérité de l'évangile, toutes doctrines qui, par une erreur pernicieuse, étendent généralement à tous les hommes le ministère des clés qui n'appartient qu'aux évêques et aux prêtres, supposant, contrairement à l'institution de ce sacrement, que ces paroles de notre Seigneur : Tout ce que vous aurez lié sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le ciel (1) ; et ces autres : Les péchés seront remis à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à qui vous les retiendrez (2), ont été si indifféremment et si indistinctement adressées à tous les fidèles, que chacun a la puissance de remettre les péchés ; les publics par la correction, si celui qui est repris acquiesce, et les péchés secrets par la confession volontaire à qui que ce soit.

Le saint concile déclare aussi que les prêtres qui sont en péché mortel ne laissent pas, par la vertu du Saint-Esprit qu'ils ont reçue dans l'ordination, de remettre les péchés, en qualité de ministres de Jésus-Christ, et que ceux-là pensent mal, qui soutiennent que les mauvais prêtres perdent cette puissance.

Or, quoique l'absolution du prêtre soit une dispensation du bienfait d'autrui, toutefois ce n'est pas un simple ministère, ou d'annoncer l'évangile, ou de déclarer que les péchés sont remis, mais une sorte d'acte judiciaire par lequel le prêtre, comme juge, prononce la sentence. Et ainsi le pénitent ne doit pas tellement se reposer sur sa foi, qu'il pense que, même sans contrition de sa part et sans intention de la part du prêtre d'agir sérieusement et de l'absoudre véritablement, il soit néanmoins, par sa seule foi, véritablement absous devant Dieu : car la foi sans la pénitence ne produirait point la rémission des péchés ; et celui-là ne ferait que se montrer très-négligent de son salut, qui, s'apercevant qu'un prêtre ne l'absout que par jeu, n'en rechercherait pas un autre qui agît sérieusement.

(1) Math., 16 et 18. — (2) Joan., 20.

Chap. VII. *Des cas réservés.*

Comme il est de l'ordre et de l'essence de tout jugement que nul ne prononce de sentence que sur ceux qui lui sont soumis, l'Eglise de Dieu a toujours été persuadée, et le saint concile confirme la même vérité, qu'elle est nulle l'absolution qu'un prêtre prononce sur une personne sur laquelle il n'a point de juridiction ordinaire ou subdéléguée.

Aussi nos anciens Pères ont toujours regardé d'une grande importance pour la bonne discipline du peuple chrétien, que certains crimes plus énormes et plus graves ne fussent pas absous indifféremment par tout prêtre, mais seulement par ceux du premier ordre. C'est pour cela que les souverains Pontifes, en vertu de la suprême puissance qui leur a été donnée dans l'Eglise universelle, ont pu avec raison réserver à leur jugement particulier la connaissance de certains crimes plus graves. Et comme tout ce qui vient de Dieu est bien réglé, on ne doit pas non plus révoquer en doute que tous les évêques, chacun dans leur diocèse, n'aient la même autorité, pour l'édification cependant, et non pour la destruction; et cela en vertu de l'autorité qui leur a été donnée par-dessus tous les autres prêtres inférieurs sur ceux qui leur sont soumis, principalement à l'égard des péchés qui emportent avec eux la censure de l'excommunication.

Il est conforme à l'autorité divine que cette réserve des péchés, non-seulement ait son effet pour la police extérieure, mais aussi devant Dieu. Cependant, de peur qu'à cette occasion quelqu'un ne vînt à périr, il a toujours été observé dans la même Eglise de Dieu, par un pieux usage, qu'il n'y eût aucun cas réservé à l'article de la mort, et que tout prêtre pût absoudre tout pénitent des censures et de quelque péché que ce soit. Mais, hors ces cas, le prêtre n'ayant point de pouvoir pour les cas réservés, ils doivent seulement s'efforcer de persuader aux pénitents d'avoir recours aux juges supérieurs et légitimes pour recevoir l'absolution.

Chap. VIII. *De la nécessité et du fruit de la satisfaction.*

Enfin, à l'égard de la satisfaction, qui, de toutes les parties de la pénitence, bien qu'en tout temps recommandée aux chrétiens par les saints Pères, se trouve cependant seule plus que les autres combattue en ce siècle, sous un grand prétexte de piété, par des gens qui ont une apparence de piété, mais qui en ont renié la vertu, le saint concile déclare qu'il est entièrement faux et contraire à la parole de Dieu de dire que le Seigneur ne pardonne jamais la faute, qu'en même temps il ne remette toute la peine. Car, outre l'autorité de la tradition divine, il se trouve dans les saintes Ecritures des exemples illustres et convaincants qui détruisent manifestement cette erreur.

Il semble, en effet, que la justice de Dieu exige qu'il suive des règles différentes pour recevoir en sa grâce ceux qui, avant le baptême, ont péché par ignorance, et ceux qui, après avoir été une fois délivrés de la servitude du péché et du démon, et après avoir reçu le don du Saint-Esprit, n'ont

pas craint de profaner sciemment le temple de Dieu et de contrister le Saint-Esprit. D'ailleurs, il convient à la bonté de Dieu de ne pas nous dispenser totalement de lui faire satisfaction pour les péchés qu'il nous pardonne, de peur que, prenant de là occasion de les estimer légers, nous ne venions à tomber dans des crimes plus énormes, comme pour insulter et outrager le Saint-Esprit, amassant ainsi sur nos têtes un trésor de colère pour le jour de la colère. Car il est certain que ces peines qu'on impose pour la satisfaction détournent beaucoup du péché, retenant les pénitents comme par un frein et les obligeant d'être à l'avenir plus vigilants et plus sur leurs gardes, outre qu'elles servent de remède à ce qui peut rester du peché, et détruisent par la pratique de vertus contraires les mauvaises habitudes contractées par une vie déréglée.

Il est constant de plus que, dans l'Eglise de Dieu, jamais on n'a estimé qu'il y eût de voie plus assurée pour détourner les châtiments dont Dieu menace les hommes, que de fréquenter ces œuvres de pénitence. Ajoutez à cela que, pendant que nous souffrons pour nos péchés en satisfaisant, nous devenons conformes à Jésus-Christ, qui a satisfait lui-même pour nos péchés, de qui vient toute notre capacité de bien faire; et par là nous avons un gage très-assuré que, si nous souffrons avec lui, nous aurons part à sa gloire.

Mais cette satisfaction par laquelle nous payons pour nos péchés n'est pas tellement nôtre qu'elle ne soit en même temps par Jésus-Christ; car nous, qui ne pouvons rien de nous comme de nous-mêmes, nous pouvons tout avec la coopération de celui qui nous fortifie. Ainsi l'homme n'a pas de quoi se glorifier; mais toute notre gloire est en Jésus-Christ, en qui nous vivons, en qui nous méritons, en qui nous satisfaisons, faisant de dignes fruits de pénitence, lesquels tirent de lui leur vertu, par lui sont présentés à son Père, et en lui sont agréés par son Père.

Les prêtres du Seigneur doivent donc, autant que le Saint-Esprit et leur propre prudence leur suggérera, enjoindre des satisfactions salutaires et convenables, selon la qualité des crimes et le pouvoir des pénitents, de peur que, les traitant avec trop d'indulgence et les flattant dans leurs péchés par des satisfactions légères pour des crimes considérables, ils ne se rendent eux-mêmes coupables des péchés d'autrui. Et ils doivent avoir en vue que la satisfaction qu'ils imposent, non-seulement puisse servir de remède à l'infirmité des pénitents et de préservatif pour conserver leur nouvelle vie, mais qu'elle soit aussi leur punition et le châtiment des péchés passés. Car les anciens Pères, que nous suivons, croient et enseignent que les clés ont été données aux prêtres non-seulement pour délier, mais encore pour lier. Ils n'ont cependant pas estimé que le sacrement de pénitence fût pour cela un tribunal de colère ou de peines, comme jamais non plus catholique n'a pensé que ces sortes de satisfactions obscurcissent ou diminuent tant soit peu la vertu du mérite et de la satisfaction de notre Seigneur Jésus-Christ.

Mais les novateurs, ne le voulant point comprendre, enseignent que la bonne pénitence n'est autre chose que le changement de vie, et détruisent par là toute la force et tout l'usage de la satisfaction.

Chap. IX. *Des œuvres de satisfaction.*

Le saint concile déclare de plus que la bonté et la libéralité de Dieu sont si grandes, que nous pouvons, par Jésus-Christ, satisfaire à Dieu le Père, non-seulement par les peines que nous embrassons de nous-mêmes pour punir en nous le péché, ou qui nous sont imposées par le jugement du prêtre selon la mesure de nos fautes, mais encore, ce qui est la plus grande marque de son amour, par les afflictions temporelles qu'il nous envoie et que nous souffrons avec patience.

DU SACREMENT DE L'EXTRÊME-ONCTION.

Le saint concile a jugé à propos d'ajouter à ce qui vient d'être dit de la pénitence, ce qui suit touchant le sacrement de l'extrême-onction, que les saints Pères ont regardé comme la consommation non-seulement de la pénitence, mais de toute la vie chrétienne, qui doit être une pénitence continuelle. Premièrement donc, à l'égard de son institution, il déclare et enseigne que comme notre rédempteur infiniment bon, qui a voulu pourvoir en tout temps ses serviteurs de remèdes salutaires contre tous les traits de toutes sortes d'ennemis, a préparé dans les autres sacrements de puissants secours aux chrétiens pour pouvoir se garantir pendant leur vie des plus grands maux spirituels, aussi a-t-il voulu munir et fortifier la fin de leur course par le sacrement de l'extrême-onction, comme par une ferme et assurée défense. Car, encore que durant toute la vie notre adversaire cherche et épie les occasions de dévorer nos âmes par toutes sortes de moyens, il n'y a pourtant aucun temps où il emploie avec plus de force et plus d'attention ses ruses et ses efforts pour nous perdre entièrement et pour nous faire déchoir, s'il pouvait, de la confiance en la miséricorde de Dieu, que lorsqu'il nous voit près de quitter la vie.

Chapitre I. *De l'institution du sacrement de l'extrême-onction.*

Cette onction sacrée des malades a été instituée par notre Seigneur Jésus-Christ comme un sacrement propre et véritable du nouveau Testament, insinué dans saint Marc (1), recommandé et promulgué aux fidèles par saint Jacques, apôtre et frère de notre Seigneur. « Quelqu'un, dit-il, est-il malade parmi vous? qu'il fasse venir les prêtres de l'Eglise, et qu'ils prient sur lui, l'oignant d'huile au nom du Seigneur; et la prière de la foi sauvera le malade, et le Seigneur le soulagera; et s'il est en péché, ses péchés lui seront remis (2). » Par ces paroles, que l'Eglise a reçues comme de main

(1) Marc, 6. — (2) Jacob, 5.

en main de la tradition des apôtres, elle a appris elle-même et nous enseigne quelle est la matière, la forme, le ministre propre et l'effet de ce sacrement salutaire; car pour la matière, l'Eglise a reconnu que c'était l'huile bénite par l'évêque, et en effet, l'onction représente très-bien la grâce du Saint-Esprit, dont l'âme du malade est ointe invisiblement; et pour la forme, elle a reconnu qu'elle consistait dans ces paroles : Par cette onction, etc.

Chap. II. *De l'effet de ce sacrement.*

Quant à l'effet réel de ce sacrement, il est déclaré par ces paroles : Et la prière de la foi sauvera le malade; et le Seigneur le soulagera; et s'il est en péché, ses péchés lui seront remis. Car, de vrai, cet effet réel est la grâce du Saint-Esprit, dont l'onction purifie les restes du péché et les péchés mêmes, s'il y en a quelqu'un à expier; soulage et affermit l'âme du malade, excitant en lui une grande confiance en la miséricorde de Dieu : soutenu par elle, il supporte plus facilement les incommodités et les travaux de la maladie, il résiste plus aisément aux tentations du démon qui lui dresse des embûches en cette extrémité, et il obtient même quelquefois la santé du corps, lorsque cela est expédient au salut de l'âme.

Chap. III. *Du ministre de ce sacrement et du temps où il faut le donner.*

Quant à ce qui est de déterminer quels sont ceux qui doivent recevoir ce sacrement et ceux qui doivent l'administrer, les paroles citées nous l'apprennent aussi très-clairement. Car on y montre que les propres ministres de ce sacrement sont les prêtres de l'Eglise, dont le nom ne doit pas s'entendre en ce lieu des plus anciens en âge, ou des premiers en dignité d'entre le peuple, mais ou des évêques ou des prêtres ordonnés par eux selon le rite par l'imposition des mains sacerdotales. On y déclare aussi qu'il faut faire cette onction aux malades, principalement à ceux qui sont attaqués si dangereusement, qu'ils paraissent être sur le point de quitter la vie; d'où vient qu'on l'appelle aussi le sacrement des mourants. Que si les malades, après avoir reçu cette onction, reviennent en santé, ils pourront encore être aidés par le secours de ce sacrement, lorsqu'ils tomberont dans un autre pareil danger de mort.

Il ne faut donc en aucune façon écouter ceux qui, contre le sentiment de l'apôtre saint Jacques, si clair et si manifeste, enseignent que cette onction est ou une invention humaine ou un usage reçu des Pères, mais non un précepte de Dieu qui enferme quelque promesse de grâce; ni ceux qui affirment que l'usage de cette onction a cessé, comme si elle devait se rapporter seulement à la grâce de guérir les maladies dont jouissait la primitive Eglise; ni ceux qui disent que la coutume et la manière que la sainte Eglise romaine observe dans l'administration de ce sacrement répugnent au sentiment de l'apôtre saint Jacques, et que pour cela il faut le changer en un autre; ni enfin ceux qui assurent que cette onction dernière peut être méprisée sans péché par les fidèles : car tout cela est en opposition formelle

avec les paroles précises de ce grand apôtre. Et certainement, l'Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les autres, n'observe dans l'administration de cette onction, quant à ce qui constitue la substance de ce sacrement, que ce que saint Jacques en a prescrit. Et on ne pourrait pas mépriser un si grand sacrement sans un grand crime et sans faire injure au Saint-Esprit même.

Voilà ce que le saint concile œcuménique professe et enseigne touchant le sacrement de pénitence et d'extrême-onction, et qu'il propose à croire et à tenir à tous les fidèles chrétiens. Il propose aussi les canons suivants pour les garder inviolablement, prononçant condamnation et anathème perpétuels contre ceux qui soutiendraient le contraire.

DU SACREMENT TRÈS-SAINT DE LA PÉNITENCE.

Canon I. Si quelqu'un dit que, dans l'Eglise catholique, la pénitence n'est pas véritablement et proprement un sacrement institué par notre Seigneur Jésus-Christ pour réconcilier à Dieu les fidèles, toutes les fois qu'ils tombent dans le péché depuis le baptême: qu'il soit anathème.

II. Si quelqu'un, confondant les sacrements, dit que le baptême lui-même est le sacrement de pénitence, comme si ces deux sacrements n'étaient pas distingués, et qu'ainsi c'est mal à propos qu'on appelle la pénitence la seconde planche après le naufrage : qu'il soit anathème.

III. Si quelqu'un dit que ces paroles du Sauveur : « Recevez le Saint-Esprit; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez, » ne doivent pas s'entendre de la puissance de remettre et de retenir les péchés dans le sacrement de pénitence, comme l'Eglise catholique les a toujours entendues dès le commencement; et que contre l'institution de ce sacrement, il détourne le sens de ces paroles pour l'appliquer au pouvoir de prêcher l'évangile : qu'il soit anathème.

IV. Si quelqu'un nie que, pour l'entière et parfaite rémission des péchés, trois actes, qui sont comme la matière du sacrement de pénitence, soient requis de la part du pénitent, savoir : la contrition, la confession et la satisfaction, qu'on appelle les trois parties de la pénitence; ou s'il dit que la pénitence n'a que deux parties, savoir : les terreurs d'une conscience agitée à la vue du péché, et la foi conçue par l'évangile ou par l'absolution, et qui nous fait croire que nos péchés nous sont remis par Jésus-Christ : qu'il soit anathème.

V. Si quelqu'un dit que la contrition à laquelle on s'excite par la discussion, la recherche et la détestation de ses péchés, lorsque repassant les années de sa vie dans l'amertume de son âme, on pèse la grièveté, la multitude et la difformité de ses péchés, le danger de perdre le bonheur éternel

et d'encourir la damnation éternelle, avec la résolution de mener une meilleure vie : s'il dit qu'une telle contrition n'est pas une douleur véritable et utile, qu'elle ne prépare point à la grâce, mais qu'elle rend l'homme hypocrite et plus grand pécheur; enfin, que c'est une douleur forcée et non pas libre et volontaire : qu'il soit anathème.

VI. Si quelqu'un nie que la confession sacramentelle soit ou instituée ou nécessaire au salut de droit divin, ou s'il dit que la manière de se confesser secrètement au prêtre seul, que l'Eglise catholique observe et a toujours observée dès le commencement, n'est pas conforme à l'institution et au précepte de Jésus-Christ, mais que c'est une invention humaine : qu'il soit anathème.

VII. Si quelqu'un dit que, dans le sacrement de pénitence, il n'est pas nécessaire de droit divin de confesser tous et chacun des péchés mortels dont on peut se souvenir, après y avoir dûment et soigneusement pensé, même les péchés secrets et ceux qui sont contre les deux derniers préceptes du décalogue, et les circonstances qui changent l'espèce du péché; mais qu'une telle confession est seulement utile pour l'instruction et la consolation du pénitent, et qu'autrefois elle n'était en usage qu'afin d'imposer une pénitence canonique; ou si quelqu'un dit que ceux qui s'attachent à confesser tous leurs péchés, ne veulent rien laisser à la divine miséricorde à pardonner, ou qu'enfin il n'est pas permis de confesser les péchés véniels : qu'il soit anathème.

VIII. Si quelqu'un dit que la confession de tous les péchés, telle que l'observe l'Eglise, est impossible et n'est qu'une tradition humaine que les gens de bien doivent abolir; ou bien que tous et chacun des fidèles n'y sont pas obligés une fois l'an, conformément à l'institution du grand concile de Latran, et que pour cela il faut dissuader les fidèles de se confesser dans le temps de carême : qu'il soit anathème.

IX. Si quelqu'un dit que l'absolution du prêtre n'est pas un acte judiciaire, mais un simple ministère qui ne consiste qu'à déclarer à celui qui se confesse que ses péchés lui sont remis, pourvu seulement qu'il se croie absous, encore que le prêtre ne l'absolve pas sérieusement, mais par manière de jeu; ou s'il dit que la confession du pénitent n'est pas requise, afin que le prêtre le puisse absoudre : qu'il soit anathème.

X. Si quelqu'un dit que les prêtres qui sont en péché mortel n'ont pas la puissance de lier et de délier, ou que les prêtres ne sont pas les seuls ministres de l'absolution, mais que c'est à tous les fidèles et à chacun d'eux que ces paroles sont adressées : « Tout ce que vous aurez lié sur la terre sera aussi lié dans le ciel, et tout ce que vous aurez délié sur la terre sera aussi délié dans le ciel. » Et celles-ci : « Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez; » de sorte qu'en vertu de ces paroles, chacun puisse absoudre des péchés pu-

blics par la correction seulement, si celui qui y est repris y défère, et des péchés secrets par la confession volontaire : qu'il soit anathème.

XI. Si quelqu'un dit que les évêques n'ont pas le droit de se réserver des cas, si ce n'est quant à la police extérieure, et qu'ainsi cette réserve n'empêche pas que le prêtre ne puisse absoudre véritablement des cas réservés : qu'il soit anathème.

XII. Si quelqu'un dit que Dieu remet toujours la peine avec la coulpe, et que la satisfaction des pénitents n'est autre chose que la foi par laquelle ils conçoivent que Jésus-Christ a satisfait pour eux : qu'il soit anathème.

XIII. Si quelqu'un dit qu'on ne satisfait nullement à Dieu pour ses péchés, quant à la peine temporelle, en vertu des mérites de Jésus-Christ, par les peines que le Seigneur envoie et qu'on prend en patience, ou par celles que le prêtre enjoint; ni par celles qu'on s'impose à soi-même volontairement, comme sont les jeûnes, les prières, les aumônes; ni par aucunes autres œuvres de piété : et qu'ainsi la bonne et véritable pénitence est seulement une nouvelle vie : qu'il soit anathème.

XIV. Si quelqu'un dit que les satisfactions par lesquelles les pénitents rachettent leurs péchés par Jésus-Christ, n'entrent pas dans le culte de Dieu, mais sont des traditions humaines qui obscurcissent la doctrine de la grâce, le vrai culte de Dieu et le bienfait de la mort de Jésus-Christ : qu'il soit anathème.

XV. Si quelqu'un dit que les clés n'ont été données à l'Eglise que pour délier, et non pas aussi pour lier, et que pour cela les prêtres agissent contre la destination des clés et contre l'institution de Jésus-Christ, lorsqu'ils imposent des pénitences à ceux qui se confessent; et que c'est une fiction de dire qu'après que la peine éternelle a été remise en vertu des clés, la peine temporelle reste encore le plus souvent à expier : qu'il soit anathème.

DU SACREMENT DE L'EXTRÊME-ONCTION.

Canon. I. Si quelqu'un dit que l'extrême-onction n'est pas vraiment et proprement un sacrement institué par notre Seigneur Jésus-Christ et promulgué par l'apôtre saint Jacques, mais que ce n'est qu'une cérémonie reçue des Pères ou une invention humaine : qu'il soit anathème.

II. Si quelqu'un dit que l'onction sacrée que l'on donne aux malades ne confère pas la grâce, ne remet pas les péchés, ni ne soulage ces malades, et qu'à présent elle doit cesser, comme si ce n'avait été autrefois que le don de guérir les maladies : qu'il soit anathème.

III. Si quelqu'un dit que le rite et l'usage de l'extrême-onction, tels que les observe la sainte Eglise romaine, répugnent au sentiment de l'apôtre saint Jacques; que pour cela il faut les changer et que les chrétiens pourraient sans péché les mépriser : qu'il soit anathème.

IV. Si quelqu'un dit que les prêtres de l'Eglise, que saint Jacques exhorte à faire venir pour oindre le malade, ne sont pas les prêtres ordonnés par l'évêque, mais que ce sont les hommes avancés en âge dans chaque communauté, et que pour cela le ministre propre de l'extrême-onction n'est pas le seul prêtre : qu'il soit anathème.

Voilà comme le saint concile de Trente expose et sanctionne la doctrine chrétienne sur les sacrements d'eucharistie, de pénitence et d'extrême-onction. Toutes les décisions sont fondées sur la sainte Ecriture, les traditions apostoliques, les conciles approuvés, les constitutions des souverains Pontifes et des saints Pères, et le consentement de l'Eglise. Dans les bonnes éditions des actes, toutes les sources sont indiquées en détail. C'est peut-être l'étude la plus utile et la plus importante au prêtre et même au laïque, qui veut saisir d'une manière nette et précise le fond même de la foi véritable, afin de la défendre avec sécurité contre les erreurs qui en prennent l'apparence. Avec le concile de Trente, résumé fidèle de seize siècles de christianisme, de soixante siècles de traditions prophétiques et patriarchales, le voyageur du temps peut scruter à son aise cet immense édifice de l'éternité : il y trouvera toutes les pierres, non-seulement bien unies, mais vivantes et parlantes, comme cela se doit dans une maison bâtie de la main de Dieu.

Après les dogmes, pierres fondamentales et charpente de l'édifice, viennent la discipline et les mœurs, qui sont comme la décoration du dedans et du dehors. Il y a des inspecteurs de l'œuvre, ce sont les évêques; mais, pour inspecter, il faut être sur place. Donc, il faut que les évêques résident dans leur diocèse. Mais, disaient les inspecteurs : Que faire sur place? on ne nous écoute pas : les ouvriers se prétendent dispensés ou exempts de nos ordres. — De là, pour la restauration de l'édifice, plein pouvoir aux évêques, comme délégués du Saint-Siége. C'est ce que nous avons vu faire au concile dans les premières sessions. — Mais le pouvoir judiciaire des évêques était entravé par des difficultés et des chicanes sans cesse renaissantes. Le concile, dans les sessions treize et quatorze, élève leur pouvoir au-dessus des difficultés et des chicanes, par une suite de décrets tempérés de fermeté et de douceur.

Session XIII. — Chapitre I. Les évêques doivent veiller avec prudence à la restauration des bonnes mœurs, et l'on ne doit pas appeler de leur sentence.

Le même saint concile de Trente ayant dessein de faire quelques ordonnances touchant la juridiction des évêques, afin que, conformément au décret de la dernière session, ils se portent à résider d'autant plus volontiers dans leurs églises, qu'ils trouveront plus de facilité et de disposition à gouverner les personnes qui sont sous leur charge et à les contenir dans une vie honnête et réglée : il juge à propos de les avertir eux-mêmes les premiers de se souvenir qu'ils ont été établis pour paître leur troupeau, et non pour le maltraiter, et qu'ils doivent présider de telle sorte à leurs inférieurs, qu'ils ne prétendent pas les dominer; mais qu'ils doivent les aimer comme leurs

enfants et leurs frères, et tâcher de les détourner, par leurs exhortations et leurs bons avis, de tout ce qui leur est défendu, pour n'être pas obligés d'en venir aux châtiments nécessaires s'ils tombaient en quelque faute. Cependant, s'il arrivait qu'ils en eussent commis quelqu'une par fragilité humaine, les évêques doivent observer à leur égard le précepte de l'apôtre, c'est-à-dire les reprendre, les supplier, les redresser avec toute sorte de bonté et de patience, parce que les témoignages d'affection sont plus propres à corriger les pécheurs que la rigueur, l'exhortation plus que la menace, et la charité plus que la force.

Mais si la gravité de la faute exigeait qu'on usât de la verge, alors il faut tempérer l'autorité par la douceur, la justice par la miséricorde, et la sévérité par la bonté; et, sans faire paraître une dureté trop excessive, maintenir ainsi parmi les peuples la discipline qui est si utile et si nécessaire, afin que ceux qui auront été punis puissent se corriger, ou que, s'ils ne le veulent pas, les autres au moins soient détournés du vice par l'exemple salutaire de cette punition. En effet, il est du devoir d'un pasteur vigilant et charitable d'employer d'abord les remèdes les plus doux dans les maladies de ses brebis, pour en venir ensuite à de plus forts, quand la grandeur du mal le demande. Et si enfin ceux-ci mêmes sont inutiles pour en arrêter le cours, il doit au moins, en les séparant, mettre à couvert les autres brebis du péril de la contagion.

La coutume des accusés, en fait de crime, étant d'ordinaire de supposer des plaintes et des griefs, pour éviter les châtiments et se soustraire à la juridiction des évêques, pour arrêter, par des appellations qu'ils interjettent, le cours des procédures ordinaires, afin d'empêcher qu'à l'avenir ils n'abusent, pour la défense de l'iniquité, d'un remède qui a été établi pour la conservation de l'innocence et pour aller par ce moyen au-devant de leurs chicanes et de leurs fuites, le saint concile déclare et ordonne ce qui suit :

Dans les causes qui regardent la visite et la correction, la capacité et l'incapacité des personnes, comme aussi dans les causes criminelles, on ne pourra appeler, avant la sentence définitive, d'aucun grief ni d'aucune sentence interlocutoire d'un évêque ou de son vicaire général au spirituel; et l'évêque ou son vicaire ne seront point tenus de déférer à une telle appellation, qui doit être regardée comme frivole; mais ils pourront passer outre, nonobstant toute sentence émanée du juge devant qui on aura appelé, et tout usage ou coutume contraire, même de temps immémorial. Si ce n'est que le grief fût tel qu'il ne pût être réparé par la sentence définitive, ou qu'il n'y eût pas moyen d'appeler de cette sentence définitive; auquel cas, les ordonnances des saints et anciens canons demeureront en leur entier. — II. Dans une cause criminelle, l'appellation se fait de l'évêque au métropolitain, et à un des évêques les plus proches, si le métropolitain est raisonnablement suspect, ou trop éloigné, ou si c'est de lui qu'on appelle. —

III. Les actes de la première instance seront fournis gratuitement à l'appelant, dans le terme de trente jours.

Le chapitre IV : De quelle manière il faut procéder à la disposition des clercs pour des crimes graves, apporte un changement notable à l'ancien droit. Il est conçu en ces termes : Comme il se commet quelquefois par des ecclésiastiques des crimes si énormes et si atroces qu'on est obligé de les déposer des ordres sacrés et de les livrer à la justice séculière, et que pour cette procédure les saints canons demandent un certain nombre d'évêques, ce qui pourrait quelquefois différer trop l'exécution du jugement par la difficulté de les assembler tous, ou interrompre leur résidence quand ils seraient disposés à y assister : c'est pourquoi le saint concile ordonne et déclare qu'un évêque, sans l'assistance d'autres évêques, peut par lui-même ou par son vicaire général au spirituel, procéder contre un clerc engagé dans les ordres sacrés, même dans la prêtrise, jusqu'à la condamnation et à la déposition verbale; il peut aussi par lui-même, sans autres évêques, procéder à la dégradation actuelle et solennelle desdits ordres et grades ecclésiastiques, dans les cas où la présence d'autres évêques est requise à un nombre certain, marqué par les canons; en se faisant néanmoins assister en leur place par un pareil nombre d'abbés, ayant droit de crosse et de mitre par privilége apostolique, s'il s'en peut trouver aisément dans le lieu ou dans le diocèse, et qu'on puisse commodément les assembler; sinon, et à leur défaut, en y appelant au moins d'autres personnes constituées en dignités ecclésiastiques et recommandables par leur âge, leur expérience et leur capacité en fait de droit.

Pour prévenir les absolutions ou grâces subreptices que les délinquants pourraient surprendre à Rome sur de faux exposés, le chapitre V ordonne que l'évêque, comme délégué du Siége apostolique, connaîtra sommairement des grâces accordées pour l'absolution des péchés publics ou pour la remise des peines par lui imposées.

Les chapitres VI, VII et VIII statuent que l'évêque ne doit être assigné et cité à comparaître personnellement que lorsqu'il s'agit de le déposer ou de le priver de ses fonctions; qu'on ne doit admettre contre un évêque, en matière criminelle, que des témoins sans reproche; qu'enfin le souverain Pontife seul doit connaître des causes griêves contre les évêques. Ce dernier article est important; voici les paroles du concile :

« Les causes des évêques, quand elles sont de nature à les faire comparaître, seront portées devant le souverain Pontife et terminées par lui-même. » Voilà donc le saint et œcuménique concile de Trente qui ordonne de porter au souverain Pontife les causes criminelles des évêques, non-seulement en dernier ressort, mais en première instance : ce qui condamne les doléances en sens contraire, qui ne cessent de se reproduire dans Fleury et dans le janséniste Fabre, son continuateur. Il nous semble que ce décret

du concile de Trente n'a point été assez remarqué. Les Pères comprenaient que leur force est dans leur union entre eux et avec leur chef.

Ce plan de réformation se développe et se poursuit dans la session quatorze par quatorze chapitres, précédés de l'introduction suivante.

C'est le devoir des évêques d'avertir de leurs devoirs ceux qui leur sont soumis, principalement ceux qui ont charge d'âme.

Le devoir des évêques étant proprement de reprendre les vices de tous ceux qui leur sont soumis, ils doivent avoir un soin particulier que les ecclésiastiques, surtout ceux qui ont charge d'âmes, soient sans reproches, et ne mènent point, par leur connivence, une vie déréglée; car s'ils tolèrent qu'ils soient de mœurs corrompues et dépravées, comment reprendront-ils de leurs vices les laïques, qui pourront d'un seul mot leur fermer la bouche, en leur disant qu'ils souffrent des ecclésiastiques plus criminels qu'eux? Et de quel droit aussi les prêtres corrigeront-ils les laïques, quand leur propre conscience leur reprochera les mêmes crimes qu'ils reprennent? Les évêques avertiront donc les ecclésiastiques, de quelque rang qu'ils soient, de marcher devant le peuple qui leur est confié, par leur vie exemplaire, leurs paroles et leur doctrine, se souvenant de ce qui est écrit : Soyez saints, parce que je suis saint (1), et prenant garde aussi, suivant la parole de l'apôtre, de ne donner à personne aucun sujet de scandale (2), afin que leur ministère ne soit point déshonoré, mais qu'ils se montrent en toute chose tels que doivent être les ministres de Dieu, de peur que le mot du prophète ne s'accomplisse en eux : Les prêtres de Dieu souillent les choses saintes et rejettent la loi (3). Mais afin que les évêques s'acquittent plus aisément de cette obligation et qu'ils ne puissent en être empêchés par aucun prétexte, le même saint concile de Trente, œcuménique et général, le même légat et les mêmes nonces du siége apostolique y présidant, a jugé à propos et d'établir et de décréter les ordonnances suivantes.

Chapitre I. On punira ceux qui s'élèvent aux ordres, malgré la défense, l'interdit, ou la suspense de l'ordinaire. — II. Défenses aux évêques *in partibus* de donner aucun ordre à qui que ce soit, quand même il serait de leur maison, sans permission de son évêque, sous les peines portées contre les deux. — III. Un évêque peut suspendre ses clercs promus sans droit par un autre, s'il les trouve incapables. — IV. Aucun clerc n'est exempt de la correction de l'évêque, même hors la visite. — V. On restreint les droits des conservateurs ou juges établis par le Pape pour conserver les droits ou les priviléges de certains corps ou de certaines personnes. Sont exceptés de cette restriction les universités, les colléges et les hôpitaux.

L'article VI décerne des peines contre les clercs qui, étant dans les ordres sacrés ou possédant des bénéfices, ne portent point un habit convenable à leur état. Il est conçu en ces termes :

(1) Levit., 19. — (2) 2. Cor., 6. — (3) Ezéch., 22. - Sophon., 3.

Quoique l'habit ne fasse pas le moine, il est nécessaire que les clercs portent toujours des habits convenables à leur propre état, afin de faire paraître, par la bienséance de leur habit, l'honnêteté, la droiture intérieure de leurs mœurs. Mais tels sont dans ce siècle le mépris de la religion et la témérité de quelques-uns, que, sans avoir égard à leur propre dignité et à l'honneur de la cléricature, ils n'ont point de honte de porter publiquement des habits tout laïques, voulant mettre, pour ainsi dire, un pied dans les choses de Dieu et l'autre dans celles de la chair. Pour cette raison, tous ecclésiastiques, quelque exempts qu'ils soient, ou qui seront dans les ordres sacrés, ou qui posséderont quelques dignités, personnats, offices ou bénéfices ecclésiastiques, quels qu'ils puissent être, si après en avoir été avertis par leur évêque ou par son ordonnance publique, ils ne portent point l'habit clérical, honnête et convenable à leur ordre et dignité, conformément à l'ordonnance et au mandement de leur dit évêque, pourront et devront y être contraints par la suspension de leurs ordres, offices et bénéfices. Et même si, après avoir été une fois repris, ils retombent dans la même faute, ils seront privés de leurs offices et bénéfices, suivant la constitution de Clément V, publiée au concile de Vienne, qui commence par ce mot : *Quoniam*, que le présent concile renouvelle et amplifie.

L'article VII défend de jamais promouvoir aux ordres sacrés les homicides volontaires, et règle comment il faut procéder à l'égard des homicides par accident. — VIII. Nul ne peut punir les clercs d'un autre évêque, nonobstant tout privilége. — IX. On ne doit, sous aucun prétexte, unir les bénéfices de différents diocèses. — X. Il faut conférer les bénéfices réguliers aux réguliers. — XI. Ceux qui passent d'un ordre dans un autre, doivent demeurer dans le cloître sous l'obéissance, et ils sont incapables de tout bénéfice séculier. — XII. On ne peut obtenir droit de patronage, qu'en fondant ou dotant quelques bénéfices. — XIII. La présentation doit se faire à l'évêque ordinaire du lieu, autrement la présentation et l'institution seront nulles.

Après la lecture de tous les décrets de dogme et de discipline, on déclara que dans la session prochaine, ordonnée pour le vingt-cinq janvier 1552, outre le sacrifice de la messe et les autres matières déjà indiquées, on examinerait encore le sacrement de l'ordre, et qu'on poursuivrait la réformation. Ce jour-là, en effet, on tint la quinzième session ; on y lut un décret par lequel la décision des matières était différée jusqu'au dix-neuf mars, en faveur des protestants, qui demandaient cette prorogation. On y lut aussi un nouveau sauf-conduit qu'on leur accordait; mais ils n'en furent point encore contents, et se plaignirent, comme à leur ordinaire, qu'on leur manquait de parole. La session fut prorogée de nouveau jusqu'au premier du mois de mai, tant à cause du départ soudain des trois archevêques électeurs, que pour de nouvelles espérances que donna l'empereur touchant l'arrivée des théologiens protestants.

Mais bientôt éclatèrent les projets des protestants contre l'empereur Charles-Quint. Leur armée ayant dirigé sa marche vers Inspruck, ville peu éloignée de Trente, une partie des prélats prirent la fuite. Le cardinal Madruce, prévoyant que les vues des hérétiques pourraient bien être de se rendre maître de l'élite des évêques et des théologiens qui étaient à Trente, fit promptement avertir le Pape que cette ville n'était point à l'abri d'une irruption. Jules III suspendit le concile dans une congrégation consistoriale tenue le quinze avril 1551, et où l'affaire avait été mise en délibération. Les impériaux éclatèrent en menaces dès que cette résolution fut connue. Les deux évêques-présidents, qui étaient seuls, parce que le légat Crescenzio était dangereusement malade, n'osèrent effectuer la suspension. Ils voulaient d'ailleurs qu'elle fût résolue par le concile même. L'affaire ayant été mise en délibération dans la congrégation générale du vingt-quatre avril, la suspension y fut arrêtée pour deux ans, à la pluralité des voix, du consentement même d'une partie des impériaux et de l'ambassadeur du roi Ferdinand, frère de l'empereur. Cette résolution ayant été présentée dans la session tenue le vingt-huit, y fut confirmée. Douze Espagnols s'opposèrent au décret, en convenant toutefois de la nécessité où l'on se trouvait de proroger le concile. Ils agirent bientôt contre leur propre protestation, en pourvoyant à leur salut par la fuite.

§ IVe.

De la seconde suspension du concile de Trente, 1551, à la mort de Paul IV, 1559. Suites de la révolution religieuse en Allemagne, en France et en Angleterre.

Charles-Quint cède l'empire à son frère Ferdinand, ses états héréditaires avec le Nouveau-Monde à son fils Philippe II, et se retire au monastère de Saint-Just, où il célèbre ses propres obsèques et meurt. Quel était l'esprit politique de l'Europe. Tâche difficile de l'Eglise. Suite de la révolution religieuse en Angleterre.

Retiré à Inspruck et perclus de la goutte, Charles-Quint s'occupait à diriger le concile. Il croyait n'avoir rien à craindre des protestants : dans cette confiance, il envoya successivement tous ses soldats espagnols et tout l'argent dont il pouvait disposer, ou en Italie, pour tenir tête aux Français, ou en Hongrie, pour s'opposer aux Turcs. Ce qui lui inspirait une si grande sécurité à l'égard des protestants, c'était le dévouement de Maurice, nouvel électeur de Saxe, qui effectivement lui en donnait des assurances continuelles. Cependant Maurice le trahissait et préparait contre lui une expédition formidable, de concert avec les autres protestants d'Allemagne et le roi de France. C'était dans la nuit du vingt-deux au vingt-trois mai 1552; la pluie tombait par torrents; l'empereur était au lit, souffrant cruellement

de la goutte. Tout à coup on l'avertit que dans peu d'heures il va se trouver au pouvoir de Maurice et de l'armée protestante, qui vient d'enlever la dernière forteresse. Charles-Quint, perclus des mains et des pieds, sans armée ni argent, se fait transporter dans une litière, et, par des sentiers de montagne, se dirige sur Villach en Carinthie, éclairé par des flambeaux de paille, tandis que ses courtisans le suivent comme ils peuvent, sur de mauvais chevaux, des ânes ou à pied. Le vingt-trois au matin, Maurice entre dans Inspruck avec son armée, et reconnaît que c'est trop tard de quelques heures. Il livre au pillage le palais de l'empereur, repart pour Passau, où il entre en conférence avec le roi Ferdinand, qui, l'année précédente avait fait assassiner le cardinal Martinuzzi, évêque de Varadin, qu'il soupçonnait coupable de trahison, et dont on reconnut à sa mort la vertu et l'innocence. Ferdinand fut excommunié par le Pape, mais ensuite absous avec ses complices, à la prière de son frère Charles-Quint. Dans peu de temps, tous les complices périrent d'une mort funeste.

Les conférences de Passau eurent pour résultat ce qu'on appelle *Traité de la paix publique*. Il portait que le landgrave de Hesse, prisonnier de l'empereur, serait immédiatement mis en liberté; qu'une diète serait assemblée dans six mois pour chercher le moyen d'assoupir toutes les discordes de religion, soit par un concile général ou national, soit par un colloque ou par une diète ordinaire; qu'elle agirait d'après l'avis d'une commission composée d'un nombre égal de membres des deux religions, l'hérésie et la foi ancienne. Jusqu'à leur conciliation, les deux religions, l'erreur et la vérité, devaient conserver tous leurs droits, une entière liberté pour leur culte, et une égalité parfaite en justice. La même diète devait se charger de ramener l'entière exécution de la bulle d'or et des anciennes constitutions de l'empire; Ferdinand et son fils Maximilien prenaient l'engagement de faire valoir toutes les plaintes de la nation germanique contre les violations de ses libertés. Toutes les troupes devaient être congédiées avant le douze août suivant; toutes les offenses données et reçues de part et d'autre devaient être oubliées; et le roi de France, qui avait secondé le rétablissement de la liberté religieuse en Allemagne, c'est-à-dire le triomphe de l'hérésie, était invité à faire connaître ses griefs contre l'empereur, pour participer ensuite à la pacification générale. — Suivant le protestant Sismondi, le roi de France n'avait d'autre vue que de répandre l'anarchie en Allemagne, pour avoir plus d'avantages contre l'empereur (1).

Au lieu de suivre la direction de l'Eglise de Dieu pour réprimer l'anarchie religieuse et intellectuelle qui allait divisant l'Allemagne pour des siècles, Charles-Quint prétendait diriger l'Eglise et le concile œcuménique par ses diètes et par ses conférences allemandes : et à la fin de ses finesses,

(1) *Hist. des Français*, t. 17, p. 472.

il se voit contraint à fuir devant un favori qui le joue, et à reconnaître à l'anarchie droit de naturalité en Allemagne. L'historien protestant Menzel est persuadé que, sans l'intervention astucieuse de ce favori, Maurice de Saxe, le concile de Trente, secondé par l'empereur, eût réuni de nouveau dans la même foi l'Allemagne et l'Europe divisée (1). Maurice de Saxe périt en 1553, dans une bataille entre deux partis protestants.

Charles-Quint se vit encore déçu dans d'autres projets. Depuis long-temps son frère Ferdinand était roi des Romains, et par là même son successeur à l'empire. Mais Charles-Quint avait un fils unique, qui sera Philippe II, auquel il eût bien voulu céder tous ses états, et l'empire, et les Pays-Bas, et la Bourgogne, et le Milanais, et le royaume de Naples, et les royaumes d'Espagne, et le Nouveau-Monde. Pour cela, il eût bien voulu que Ferdinand renonçât à son titre de roi des Romains. Mais Ferdinand ne voulut pas entendre de cette oreille, et il fallut renoncer à cette idée.

Henri II, roi de France, à la faveur de son alliance avec les protestants d'Allemagne, avait surpris à l'empire les villes de Toul, Verdun et Metz. Charles-Quint voulut reprendre cette dernière sur le duc de Guise, mais n'y réussit pas. La fortune le trahissait aussi en Italie, où la révolte venait de lui faire perdre Sienne. Il se retira à Bruxelles, où il sentit vivement ses revers. Accablé par ses ennemis, tourmenté par les douleurs de la goutte, il devint sombre et mélancolique, et se déroba tellement à tous les regards pendant plusieurs mois, que le bruit de sa mort se répandit en Europe. La diète d'Augsbourg, en 1555, confirma le traité de Passau, et donna aux protestants des droits égaux à ceux des catholiques. Charles-Quint, voyant échouer tous ses projets et le nombre de ses ennemis s'augmenter chaque jour, prit la résolution de résigner à Philippe ses états héréditaires.

Les états des Pays-Bas s'étant assemblés à Louvain, au mois d'octobre 1555, il rappela dans une harangue pompeuse la vie agitée et pénible qu'il avait menée, ses fréquents voyages en Europe et même en Afrique, les guerres qu'il avait soutenues; il insista particulièrement sur le sacrifice qu'il avait fait de son temps, de ses plaisirs, de sa santé pour défendre la religion et travailler au repos public. « Tant que mes forces me l'ont permis, continua-t-il, j'ai rempli mes devoirs; aujourd'hui je me vois attaqué d'une maladie incurable, et mes infirmités m'ordonnent le repos. Le bonheur de mes peuples m'est plus cher que l'ambition de régner. Au lieu d'un vieillard près de descendre dans la tombe, je vous donne un prince dans la fleur de l'âge, un prince doué de sagacité, actif et entreprenant. Quant à moi, si j'ai commis quelques erreurs dans le cours d'un long règne, ne l'imputez qu'à ma faiblesse, et je vous prie de me le pardonner. Je conserverai à jamais une vive reconnaissance de votre fidélité, et votre bonheur sera le

(1) Menzel. *Hist. moderne des Allemands*, t. 3, p. 522 (en allemand).

premier objet des vœux que j'adresserai au Dieu tout-puissant, à qui je consacre le reste de ma vie. »

Se tournant ensuite vers Philippe, qui s'était jeté à genoux et qui baisait la main de son père, il lui adressa des conseils paternels sur les devoirs d'un prince, et le conjura de travailler sans relâche au bonheur des peuples. Charles-Quint, en finissant son discours, donna sa bénédiction à son fils et le pressa fortement contre son sein; puis, épuisé de fatigue et vivement ému des larmes de l'assemblée, il retomba dans son siége. Dans cette première cérémonie, Charles-Quint ne céda à Philippe que la souveraineté des Pays-Bas; le quinze janvier de l'année suivante 1556, il lui transmit tous les royaumes d'Espagne; et le vingt-sept août de la même année, il résigna l'empire à Ferdinand, son frère, en lui en envoyant le sceptre et la couronne par le prince d'Orange.

De ses immenses revenus, Charles-Quint ne se réserva qu'une pension de cent mille écus. Ayant résolu de passer le reste de ses jours en Espagne, il s'affligea de ce que les vents contraires arrêtaient l'exécution de son dernier projet; il employa le temps qu'il passa encore dans les Pays-Bas à négocier la paix entre son fils et la France, et réussit à faire adopter une trêve. S'étant embarqué en Zélande, il arriva sur les côtes de Biscaye. On dit qu'en sortant de son vaisseau il se prosterna et baisa la terre, en s'écriant : Nu je suis sorti du sein de ma mère, et nu je retourne à toi, mère commune des hommes.

Lorsqu'il arriva à Burgos, le peu d'empressement de la noblesse à le recevoir et le retard qu'on mit à lui payer sa pension durent lui faire sentir son nouvel état avec quelque amertume. Il s'était choisi une retraite au monastère de Saint-Just, près de Placentia, dans l'Estramadure. Ce fut là qu'il ensevelit, dans la solitude et le silence, sa grandeur, son ambition et tous ses vastes projets, qui, pendant la moitié d'un siècle, avaient rempli l'Europe d'agitations et d'alarmes; ses amusements se bornaient à des promenades sur un petit cheval, le seul qu'il eût conservé, à la culture d'un jardin et à des ouvrages de mécanique. Il faisait des horloges, et, ayant éprouvé la difficulté d'en faire marcher deux extrêmement d'accord, on prétend qu'il réfléchit sur sa folie en se rappelant le temps où il avait voulu contraindre un grand nombre d'hommes à adopter une façon de penser uniforme.

Il assistait deux fois par jour au service divin, lisait des livres de dévotion, et particulièrement les œuvres de saint Augustin et de saint Bernard. La nouveauté de ce genre de vie, la douceur du climat, la satisfaction que Charles-Quint goûta d'être délivré des soins du gouvernement firent d'abord de sa retraite un séjour de délices; mais bientôt de nouvelles attaques de goutte, et, si l'on en croit quelques historiens, le repentir d'avoir abandonné un trône le plongèrent dans des accès de mélancolie qui altérèrent les

facultés de son esprit, ou plutôt le firent penser plus sérieusement à son heure dernière. Il renonça aux plaisirs les plus innocents de sa retraite et pratiqua dans toute leur rigueur les règles de la vie monastique. Dans la ferveur de sa dévotion, il résolut de célébrer ses propres obsèques. Enveloppé d'un linceul et précédé de ses domestiques vêtus de deuil, il s'avança vers une bière placée au milieu de l'église du couvent, et s'y étendit. On célébra l'office des morts, et le monarque mêla sa voix à celle des religieux qui priaient pour lui. Après la dernière aspersion, on se retira, et les portes de l'église se fermèrent. Charles-Quint, resté seul, se tint encore quelque temps dans le cercueil; s'étant levé enfin, il alla se prosterner devant l'autel; puis il rentra dans sa cellule, où il passa la nuit dans la plus profonde méditation. Il mourut de la fièvre quelque temps après, le vingt-deux septembre 1558, dans la cinquante-neuvième année de son âge (1).

Quant à l'esprit politique de l'Europe, voici comme on en peut résumer l'origine, le caractère et le développement. Les césars teutons, promptement dégénérés de Charlemagne, cet *humble défenseur de l'Eglise romaine*, ce *dévot auxiliaire du Siége apostolique en toutes choses*, prétendent disposer en maîtres de ce Siége et de cette Eglise, y créent des schismes par leurs antipapes, et à quelle fin? pour imposer à tout le monde ce *credo* politique: L'empereur allemand est la loi vivante et souveraine de tous les peuples et de tous les rois, il est le propriétaire unique de tout l'univers, l'Eglise romaine n'existe que pour enseigner cela. De leur côté, les rois de France, promptement dégénérés de saint Louis, leur glorieux ancêtre, au lieu de se dévouer comme lui au service de Dieu et de son Eglise, prétendent mettre cette Eglise de Dieu à leur service, confisquer la papauté à leur profit, et amènent ainsi le grand schisme d'Occident. Cet esprit de révolution et d'anarchie princière se fait homme, en Allemagne dans Luther, en France dans Calvin, en Angleterre dans Henri VIII: trois volcans, trois incendies, communiquant entre eux d'un pays à l'autre, et qui dévoreront jusqu'à la racine de l'ordre social, si l'Eglise de Dieu ne le sauve contre cet océan de feu, malgré les princes de ce monde. Nous l'avons vu par Charles-Quint. Le Pape lui disait: Pour éteindre l'incendie de l'Allemagne, il faut y jeter de l'eau et encore de l'eau. — Pas tout-à-fait, répondait l'empereur, je m'y entends mieux que vous: il faut un mélange d'eau et d'huile. — Le Pape disait au roi de France: Le feu de l'Allemagne prend chez vous, jetez-y de l'eau pour l'éteindre. — Oui, très-saint Père, j'y jette de l'eau chez moi, et de l'huile chez mon voisin d'Allemagne; et de peur que l'incendie ne s'y éteigne, j'appelle sous main le grand-turc pour l'attiser, même chez vous, s'il y avait moyen. Telle était la merveilleuse politique de l'empereur d'Allemagne et du roi de France, dans cet embrasement de l'Europe: politique et embrasement qui durent encore.

(1) *Biographie univers.* Robertson.

Autre échantillon. L'incendie de l'Angleterre, allumé par Henri VIII, allait diminuant sous sa fille Marie. Le roi de France, Henri II, eut peur que cet incendie ne vînt à s'éteindre : il suscita donc en Angleterre, il y soudoya même des conspirations, des insurrections hérétiques contre la reine catholique, Marie. En récompense, l'autre fille de Henri VIII, la protestante Elisabeth, suscitera, soudoiera des conspirations, des guerres civiles en Ecosse, royaume allié de la France, et donnera aux siècles modernes le premier exemple du régicide, dans le meurtre juridique de la reine d'Ecosse, sa cousine, Marie Stuart. Dans le même temps, au cœur de la France même, elle attisera et soudoiera la guerre civile, faisant tuer les Français par les Français, les princes par les princes, les peuples par les peuples. Parmi tous ces voisins couronnés, c'est à qui mettra le feu chez l'autre : telle est leur morale. Or, au milieu de cette anarchie incendiaire des peuples et des princes, c'est à l'Eglise de Dieu, c'est au concile de Trente à sauver la foi, le bon sens, les sentiments d'honneur, en Europe et dans tout le monde.

La tâche n'est pas médiocre : il s'agit de guérir les nations malades ; car le monde est un grand hôpital, où les malades sont des nations entières. Jésus-Christ, médecin, infirmier, remède par excellence, a établi une hiérarchie de médecins, d'infirmiers et de remèdes : c'est la hiérarchie catholique. Le chef visible des médecins et des infirmiers, c'est le Pape. Les principaux malades sont l'Allemagne, la France, l'Angleterre : depuis trois siècles, elles ont une grande fièvre. Par exemple, l'histoire religieuse de l'Angleterre, depuis trois siècles, ressemble aux rêves d'un malade en délire, qui outrage, qui frappe, qui tue ses infirmiers et ses médecins. Aujourd'hui cependant, après trois siècles, la fièvre se calme : le malade recouvre assez de sens pour s'apercevoir de son état et regretter son antique santé : en relisant le journal de sa maladie, il commence à rougir de ses extravagances et ne sait comment se les expliquer.

En effet, la chose n'est pas facile à comprendre. Depuis neuf cents ans, l'Angleterre, convertie par les Papes, leur était unie et soumise, non-seulement au spirituel, mais encore un peu au temporel, comme à son suzerain volontairement choisi autrefois. Cette union paraissait plus intime que jamais, son chef venait de recevoir du Pape le glorieux titre de défenseur de la foi catholique. Et voilà tout d'un coup que la tête lui tourne, qu'il renie celui dont il vient de recevoir le titre glorieux de défenseur de la foi, qu'il en usurpe lui-même la place, et cela pour faire de son lit nuptial un lieu d'adultères et de meurtres, de son trône un antre de vols et de sacrilèges. Et tout d'un coup l'Angleterre, saisie du même vertige, renie ses neuf siècles de christianisme, renie le successeur de saint Pierre, l'auteur de sa civilisation, renie la communion de sa légion de saints qui peuplent le ciel et qui sont tous morts dans l'unité de l'Eglise romaine ; et ce'a pour

enrichir quelques familles du vol des églises et des monastères, et réduire à la mendicité le tiers du peuple.

Ce n'est pas tout. Jésus-Christ a dit : Il n'y aura qu'un bercail et qu'un pasteur. Ce pasteur est Pierre, auquel il a dit : Pais mes agneaux, pais mes brebis. Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et tout ce que tu lieras ou délieras sur la terre sera lié ou délié dans les cieux. J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point; lors donc que tu seras converti, affermis tes frères. Or, ce pasteur suprême et universel, divinement institué et divinement assisté, la nation anglaise, qui lui doit d'ailleurs tout ce qu'elle a de bon, le reconnaît, le vénère, lui obéit pendant plus de mille ans, avec toutes les nations catholiques; et puis, tout d'un coup elle le renie, pour faire bande à part, hors du bercail unique, et se donner à un autre pasteur qui n'est pas le successeur de saint Pierre, mais le successeur d'Hérode, qui mit saint Pierre en prison; mais le successeur de Néron, qui mit saint Pierre en croix; mais un de ces princes du siècle, devant qui le Sauveur nous prévient que nous serions traduits comme des criminels, pour lui rendre témoignage au milieu des tourments. Et les Anglais se soumettent à cet étrange pasteur, non pour conserver la foi de leurs pères, mais pour en changer du jour au lendemain, suivant les caprices du maître; et ce maître sera souvent un enfant ou une femme : ce sera souvent une femme, un enfant, qui apprendront aux Anglais, du jour au lendemain, ce qu'ils doivent croire ou ne croire plus, et cela sous peine d'être pillés, emprisonnés, exilés, brûlés, pendus.

Ainsi, à la mort de leur premier pape national, Henri VIII, ayant eu un jeune pape de dix ans, Edouard VI, les Anglais changèrent de religion comme de règne, et d'anglicans furent faits Zwingliens, par ordre de leur jeune pape. La véritable cause, c'est que l'oncle du pape mineur était Zwinglien dans l'âme et qu'il convoitait les calices et autres vases, et ornements d'or et d'argent qui se trouvaient encore dans les églises.

Pour préparer la voie à cette nouvelle réformation, on commença par reconnaître Edouard, comme on avait fait Henri, pour chef souverain de l'église anglicane au spirituel et au temporel. La maxime qu'on avait établie dès le temps de Henri VIII était que le roi tenait la place du Pape en Angleterre : ce sont les paroles de l'évêque anglican Burnet. Mais on donnait à cette nouvelle papauté des prérogatives que le Pape n'avait jamais prétendues. Les évêques prirent du jeune Edouard de nouvelles commissions révocables à la volonté du roi, comme Henri l'avait déjà déclaré; et on crut, suivant Burnet, que pour avancer la réformation, il fallait tenir les évêques sous le joug d'une puissance arbitraire. L'archevêque de Cantorbéry, primat d'Angleterre, le Zwinglien Cranmer, fut le premier à baisser la tête sous ce joug honteux. Il ne faut pas s'en étonner : c'était lui qui

inspirait ces sentiments; les autres suivirent ce pernicieux exemple. On se relâcha un peu dans la suite, et les évêques furent obligés à recevoir comme une grâce que le roi *donnât les évêchés à vie*. On expliquait bien nettement dans leur commission, comme on avait fait sous Henri, selon la doctrine de Cranmer, que la puissance épiscopale, aussi bien que celle des magistrats séculiers, émanait de la royauté comme de sa source; que les évêques ne l'exerçaient que *précairement*, et qu'ils devaient l'*abandonner à la volonté du roi*, d'où elle leur était communiquée. Le roi-enfant leur donnait pouvoir « d'ordonner et de déposer les ministres, de se servir des censures ecclésiastiques contre les personnes scandaleuses; et, en un mot, de faire tous les devoirs de la charge pastorale » : tout cela *au nom du roi et sous son autorité*. On reconnaissait en même temps que cette charge pastorale était établie par la parole de Dieu ; car il fallait bien nommer cette parole dont on voulait se faire honneur. Mais encore qu'on n'y trouvât rien pour la puissance royale, que ce qui regardait l'ordre des affaires du siècle, on ne laissa pas de l'étendre jusqu'à ce qu'il y a de plus sacré dans les pasteurs. On expédiait une commission du roi à qui on voulait pour sacrer un nouvel évêque. Ainsi, selon la nouvelle hiérarchie, comme l'évêque n'était sacré que par l'autorité royale, ce n'était que par la même autorité qu'il célébrait les ordinations. La forme même et les prières de l'ordination, tant des évêques que des prêtres, furent réglées au parlement. On en fit autant de la liturgie ou du service public, et de toute l'administration des sacrements. En un mot, tout était soumis à la puissance royale, et en abolissant l'ancien droit, le parlement devait faire encore le nouveau corps de canons. Tous ces attentats étaient fondés sur la maxime dont le parlement d'Angleterre s'était fait un nouvel article de foi : « qu'il n'y avait point de juridiction, soit séculière, soit ecclésiastique, qui ne dût être rapportée à l'autorité royale comme à sa source (1). »

Un peu après, le roi-pape de dix ans déclara qu'il allait faire la visite de son royaume, et défendait aux archevêques et à tous autres d'exercer aucune juridiction ecclésiastique tant que la visite durerait. Il y eut une ordonnance du roi-enfant, pour se faire recommander dans les prières publiques, comme souverain chef de l'église anglicane; et la violation de cette ordonnance emportait la suspension, la déposition et l'excommunication.

Ce n'est pas tout : quelque temps après, il y eut un édit qui défendait de prêcher sans la permission du roi ou sans celle de ses visiteurs, de l'archevêque de Cantorbéry ou de l'évêque diocésain. Ainsi le droit principal était au roi, et les évêques y avaient part avec sa permission seulement. Quelque temps plus tard, le conseil de régence permit de prêcher à ceux qui se sentiraient animés du Saint-Esprit. Le conseil avait changé d'avis.

(1) Burnet *apud Bossuet. Variat.*, l. 7, n. 76.

Après avoir fait dépendre la prédication de la puissance royale, on s'en remet à la discrétion de ceux qui s'imagineraient avoir en eux-mêmes le Saint-Esprit, et on y admet par ce moyen tous les fanatiques. Un an après, on changea encore. Il fallut ôter aux évêques le pouvoir d'autoriser les prédicateurs et le réserver au roi et à l'archevêque. Par ce moyen, il sera aisé de faire prêcher telle hérésie qu'on voudra. On remit au prince seul toute l'autorité de la parole. On poussa la chose si loin, qu'après avoir déclaré au peuple que le roi faisait travailler à ôter toutes les matières de controverses, on défendait, en attendant, généralement à tous les prédicateurs, de prêcher dans quelque assemblée que ce fût. Voilà donc la prédication suspendue par tout le royaume, la bouche fermée aux évêques par l'autorité du roi, et tout en attente de ce que le prince établirait sur la foi. On y joignait un avis de recevoir avec soumission les ordres qui seraient bientôt envoyés. C'est ainsi que s'est établie la réformation anglicane. Toute une nation, chrétienne depuis dix siècles, attend d'un enfant de dix ans à savoir ce que c'est que le christianisme. En vérité, cette nation était tombée en enfance.

Avec ces préparatifs, la réformation anglicane fut commencée par le duc de Sommerset et par Cranmer. Le duc de Sommerset était l'oncle du jeune prince. D'abord la puissance royale détruisait la foi que la puissance royale avait établie. Les six articles que Henri VIII avait publiés avec toute son autorité spirituelle et temporelle, furent abolis. C'étaient 1° la transsubstantiation; 2° la communion sous une espèce; 3° le célibat des prêtres, avec la peine de mort contre ceux qui y contreviendraient; 4° l'obligation de garder les vœux; 5° les messes particulières; 6° la nécessité de la confession auriculaire. Ces articles avaient été publiés par l'autorité de Henri VIII et du parlement, à peine de mort pour ceux qui les combattraient opiniâtrément, et de prison pour les autres, autant de temps qu'il plairait au roi. Malgré toutes ces précautions de Henri VIII, précautions renouvelées dans son testament, pour conserver ces précieux restes de la religion catholique, et peut-être pour la rétablir tout entière avec le temps, la doctrine zwinglienne, tant détestée par ce prince, gagna le dessus sous son fils Edouard.

Deux étrangers, Pierre Martyr, Florentin, et Bernardin Ochin, qui depuis fut l'ennemi déclaré de la divinité de Jésus-Christ, furent appelés pour commencer cette réforme. C'étaient deux moines apostats et mariés. Pierre Martyr était un pur Zwinglien. La doctrine qu'il proposa sur l'eucharistie en Angleterre, l'an 1549, se réduisait à ces trois thèses : 1° qu'il n'y avait point de transsubstantiation ; 2° que le corps et le sang de Jésus-Christ n'étaient point corporellement dans l'eucharistie ni sous les espèces; 3° qu'ils étaient unis sacramentellement, c'est-à-dire figurément, ou tout au plus en vertu, au pain et au vin.

Avec le secours de ces étrangers et d'autres, Cranmer compila un recueil officiel d'homélies et de paraphrases, un nouveau catéchisme, un nouveau

rituel, un livre de prières communes; le tout pour insinuer de plus en plus l'hérésie des sacramentaires et s'éloigner de plus en plus de l'ancienne religion. Le roi recommanda la nouvelle liturgie et les nouvelles prières à l'approbation du parlement; car Dieu n'écoutait plus de prières, à moins qu'elles n'eussent le timbre du parlement anglais. On disait dans le préambule du bill que les commissaires nommés par le roi pour rédiger ces prières communes, en avaient achevé l'ouvrage d'un consentement unanime et par l'assistance du Saint-Esprit. Le public fut étonné de cette expression; mais les réformateurs étrangers et autres surent bien répondre que cela ne s'entendait pas d'une assistance ou d'une inspiration surnaturelle, et qu'autrement il n'eût point été permis d'y faire des changements. Or, ils y en voulaient, ces réformateurs, et ils ne prétendaient pas former d'abord leur religion. En effet, on fit bientôt dans la liturgie des changements très-considérables, et ils allaient principalement à ôter toutes les traces de l'antiquité que l'on avait conservées (1).

On avait retenu cette prière dans la consécration de l'eucharistie : « Bénis, ô Dieu, et sanctifie ces présents et ces créatures de pain et de vin, afin qu'elles soient pour nous le corps et le sang de ton très-cher Fils, etc. » On avait voulu conserver dans cette prière quelque chose de la liturgie de l'Eglise romaine, que le moine saint Augustin avait portée aux Anglais avec le christianisme, lorsqu'il leur fut envoyé par le pape saint Grégoire. Mais bien qu'on l'eût affaiblie en y retranchant quelques termes, on trouva encore qu'*elle sentait trop la transsubstantiation*, ou même *la présence corporelle;* et on l'a depuis entièrement effacée.

Elle était pourtant encore bien plus forte, comme la disait l'église anglicane lorsqu'elle reçut le christianisme; car, au lieu qu'on avait mis dans la liturgie réformée, *que ces présents soient pour nous le corps et le sang de Jésus-Christ*, il y a dans l'original, que *cette oblation nous soit faite le corps et le sang de Jésus-Christ.* Ce mot de *faite* signifie une action véritable du Saint-Esprit qui change ces dons, conformément à ce qui est dit dans les autres liturgies de l'antiquité : « Faites, ô Seigneur, de ce pain le propre corps et de ce vin le propre sang de votre Fils, les changeant par votre Esprit-Saint (2). » Et ces paroles, *nous soit faite le corps et le sang*, se disent dans le même esprit que celles-ci d'Isaïe : *Un petit enfant nous est né; un fils nous est donné* (3), non pour dire que les dons sacrés ne sont faits le corps et le sang que lorsque nous les prenons, comme on l'a voulu entendre dans la réforme, mais pour dire que c'est pour nous qu'ils sont faits tels dans l'eucharistie, comme c'est pour nous qu'ils ont été formés dans le sein d'une Vierge. La réformation anglicane a corrigé toutes choses *qui ressentaient*

(1) Bossuet. *Variat.*, l. 7. – Lingard. *Edouard VI.* - Cobbet. lettre 7. — (2) *Lit. de S. Bas. Edit. Bened.*, *app.*, t. 2, p. 679 et 693. — (3) Isaïe, 9, 6.

trop la transsubstantiation. Le mot d'oblation *eût aussi trop senti le sacrifice;* on l'avait voulu rendre en quelque façon par le terme de *présents*. A la fin, on l'a ôté tout-à-fait, et l'église anglicane n'a plus voulu entendre la sainte prière qu'elle entendit lorsqu'en sortant des eaux du baptême on lui donna pour la première fois le pain de vie.

La réformation anglicane avait conservé quelque chose de la prière pour les morts; car on *recommandait encore à la bonté infinie de Dieu les âmes des trépassés*. On demandait, comme nous faisons encore aujourd'hui dans les obsèques, pour l'âme qui venait de sortir du monde, *la rémission de ses péchés*. Mais tous ces restes de l'ancien esprit sont abolis : cette prière ressentait trop le purgatoire. Il est certain qu'on l'a dite dès les premiers temps en Orient et en Occident : n'importe, c'était la messe du Pape et de l'Eglise romaine; il la faut bannir de l'Angleterre, et en tourner toutes les paroles dans le sens le plus odieux.

Tout ce que la réforme anglicane tirait de l'antiquité, elle l'altérait. La confirmation n'a plus été qu'un catéchisme pour faire renouveler les promesses du baptême. Mais, disaient les catholiques, les Pères dont nous la tenons par une tradition fondée sur les actes des apôtres et aussi ancienne que l'Eglise, ne disent pas seulement un mot de cette idée de catéchisme. Il est vrai, et il le faut avouer, on ne laisse pas de tourner la confirmation en cette forme; autrement elle serait trop papistique. On en ôte le saint chrême que les Pères les plus anciens avaient appelé l'instrument du Saint-Esprit; l'onction même, à la fin, sera ôtée de l'extrême-onction, quoi qu'en puisse dire saint Jacques; et malgré le pape saint Innocent, qui parlait de cette onction au quatrième siècle, on décidera que l'extrême-onction ne se trouve que dans le dixième (1).

Parmi ces altérations, trois choses sont demeurées : les cérémonies sacrées, les fêtes des saints, les abstinences et le carême. On a bien voulu que, dans le service, les prêtres eussent des habits mystérieux, symbole de la pureté et des autres dispositions que demandent le culte divin. On regarde les cérémonies comme un langage mystique; et Calvin parut trop outré en les rejetant. On retint l'usage du signe de la croix, pour témoigner solennellement que la croix de Jésus-Christ ne nous fait point rougir. On voulait d'abord que « le sacrement du baptême, le service de la confirmation et la consécration de l'eucharistie fussent témoins du respect qu'on avait pour cette sainte cérémonie, (2). » A la fin néanmoins on la supprima dans la confirmation et dans la consécration, où saint Augustin, avec toute l'antiquité, témoigne qu'elle a toujours été pratiquée; et on ne sait pourquoi elle est demeurée seulement dans le baptême.

Quant au célibat des prêtres, on statua au parlement que, encore qu'il

(1) *Variat*, l. 7, n. 89. — (2) Burnet *apud Bossuet, ibid*, n. 90.

fût à désirer que le clergé observât une continence perpétuelle, comme plus conforme à son caractère évangélique, en le laissant tout entier à son ministère et en le délivrant des soins et des embarras du monde, cependant, comme il résultait beaucoup d'inconvénients d'une chasteté forcée, il semblait plus prudent de permettre à ceux qui ne pouvaient s'astreindre à la continence, de faire usage du mariage. En conséquence, le parlement arrêtait que dorénavant toutes les lois provenues des hommes seulement et qui défendaient le mariage aux ecclésiastiques, étaient révoquées et de nul effet (1).

Mais ce qu'il y a de plus surprenant dans la réformation anglicane, c'est une maxime de Cranmer. Au lieu que, dans la vérité, le culte dépend du dogme et doit être réglé par là, Cranmer renversait cet ordre; et avant que d'examiner la doctrine, il supprimait dans le culte ce qui lui déplaisait le plus. Selon le protestant Burnet, « l'opinion de la présence de Jésus-Christ dans chaque miette de pain a donné lieu au retranchement de la coupe. En effet, poursuit-il, si cette hypothèse est juste, la communion sous les deux espèces est inutile (2). » Ainsi la question de la nécessité des deux espèces dépendait de celle de la présence réelle. Or, en 1548, l'Angleterre croyait encore à la présence réelle, et le parlement déclara que, « le corps du Seigneur était contenu dans chaque morceau, et dans les plus petites portions de pain. » Cependant on avait déjà établi la nécessité de la communion sous les deux espèces, c'est-à-dire qu'on avait tiré les conséquences avant que de s'être bien assuré du principe.

L'année d'après, on voulut douter *de la présence réelle*, *et*, suivant Burnet, *la question n'était pas encore décidée*, quand on supprima par provision l'adoration de Jésus-Christ dans le sacrement : de même que si on disait, en voyant le peuple dans un grand respect comme en présence du roi : Commençons par empêcher tous ces honneurs; nous verrons après si le roi est là, et si ces respects lui sont agréables. On ôta de même l'oblation du corps et du sang, encore que cette oblation, dans le fond, ne soit autre chose que la consécration faite devant Dieu de ce corps et de ce sang comme réellement présents avant la manducation : et sans avoir examiné le principe, on en avait déjà renversé la suite infaillible.

La cause d'une conduite si irrégulière, c'est qu'on menait le peuple par le motif de la haine, et non par celui de la raison. Il était aisé d'exciter la haine contre certaines pratiques dont on ne montrait ni la source ni le droit usage, surtout lorsqu'il s'y était mêlé quelques abus : ainsi il était aisé de rendre odieux les prêtres qui abusaient de la messe pour un gain sordide; et la haine une fois échauffée contre eux, était tournée insensiblement par mille artifices contre le mystère qu'ils célébraient, et même contre la présence réelle qui en était le soutien.

(1) Lingard, t. 7, p. 46. — (2) *Variat.*, l. 7, n. 93.

fantaisie d'avoir un *palais* à Londres, que l'on construisit dans le Strand (rue de la Cité), et que l'on appela *Sommerset-House* (palais de Sommerset), nom que cet édifice a conservé jusqu'à ce jour. Il s'empara des maisons de ville de trois évêques et les fit abattre en même temps qu'une église paroissiale, pour avoir l'emplacement nécessaire au plan qu'il avait adopté. Les matériaux provenant de la démolition de ces édifices étant insuffisants pour la construction de son palais, il fit démolir une partie des bâtiments appartenant à la cathédrale de Saint-Paul; l'église Saint-Jean, près de Smithfield; Barking-Chapelle, près la Tour; l'église collégiale de Saint-Martin-le-Grand; l'église de Saint-Ewen, ainsi que les églises paroissiales de Saint-Nicolas et de Sainte-Marguerite de Westminster. » Mais, rapporte le docteur Heyleyn, à peine les ouvriers eurent-ils établi leurs échafaudages, qu'on vit accourir sur eux un grand nombre d'habitants de ces différentes paroisses, les uns armés d'arcs et de flèches, et les autres de bâtons et de fourches : ce qui répandit tellement l'effroi parmi les ouvriers qu'ils se sauvèrent fort surpris, et qu'on ne put jamais les engager à reprendre leurs travaux. « Ainsi s'éleva *Sommerset-House*, qui de nos jours sert de temple au dieu du fisc. Ce palais fut construit, dans l'origine, avec les décombres des églises; il a toujours conservé le même nom, et c'est de là que partent aujourd'hui ces ordres qui nous enlèvent le fruit de nos travaux pour acquitter les intérêts d'une *dette publique*, conséquence naturelle et immédiate de la *réforme* (1). »

La grand masse du peuple anglais pensait comme ces paroissiens de Londres. « On se flattait que le livre de prières de Cranmer mettrait fin à toutes les dissensions; mais à son apparition et au commencement des spoliations qui en furent la conséquence nécessaire, une insurrection ouverte éclata dans plusieurs comtés. Elle fut suivie de plusieurs batailles et d'exécutions nombreuses. Quoique tout le royaume ressentît plus ou moins les secousses d'une aussi violente commotion, les comtés de Devon et de Norfolk furent les principaux foyers de l'insurrection. Les insurgés, supérieurs en nombre aux troupes qui leur étaient opposées, prirent bientôt une attitude menaçante et vinrent mettre le siége devant Exeter, ville du comté de Devon. Le gouvernement envoya contre eux lord Russel, qui les défit au moyen d'un renfort de *troupes allemandes* reçu à propos. On exécuta alors en masse ceux des insurgés dont on parvint à s'emparer, conformément aux lois militaires; et le *brave* général se couvrit de gloire, en faisant pendre un vénérable prêtre au haut du clocher de son église. Dans le comté de Norfolk, l'insurrection, qui avait pris un caractère non moins alarmant, fut également réprimée par le secours des troupes étrangères; et cette province devint à son tour le théâtre des plus sanglantes exécutions. Le docteur

(1) Cobbet, lettre 7.

Heylcyn, théologien protestant, rapporte lui-même que les griefs allégués par la population du Devonshire étaient les altérations subies par la religion; l'oppression à laquelle quelques membres de la noblesse prétendaient soumettre le tiers-état, né libre et indépendant; l'abolition de la sainte liturgie observée par leurs pères, et l'établissement d'un nouveau culte étranger à leurs mœurs. Il ajoute qu'on demandait à grands cris le rétablissement de la messe et des couvents, et l'interdiction du mariage aux prêtres, comme avant la révolution. On entendait partout de pareilles plaintes et de semblables demandes; mais le livre de prières de Cranmer et l'Eglise établie par la loi finirent cependant, grâce au secours des troupes étrangères, par triompher de tous ces obstacles (1). »

Tandis que les réformateurs anglais anathématisaient aujourd'hui ce qu'ils professaient hier, ils condamnaient au feu d'autres sectaires, comme hérétiques. De ce nombre fut une prêcheuse, nommée Jeanne Boker, de Kent. Durant le dernier règne, elle avait rendu des services marqués aux réformateurs, en colportant clandestinement les livres défendus, qu'elle faisait tenir aux dames de la cour par l'entremise d'Anne Askew. On la somma de comparaître devant les inquisiteurs Cranmer, Smith, Cook, Latimer et Lyell, et on l'accusa d'avoir prétendu que le Christ n'avait pas pris chair de l'homme extérieur de la Vierge, à cause que l'homme extérieur était conçu dans le péché, mais avec le consentement de l'homme intérieur, qui était sans tache. Elle persévéra jusqu'à la fin dans cet inintelligible jargon; et lorsque l'archevêque Cranmer l'excommunia comme hérétique et ordonna de la livrer au bras séculier, elle répondit : Voici matière à méditer pour votre ignorance. Il n'y a pas long-temps que vous brûlâtes Anne Askew, pour un morceau de pain; cependant vous en êtes bientôt venus à croire et à professer la doctrine même pour laquelle vous l'avez brûlée. Maintenant vous voulez absolument me brûler, pour un peu de chair; et, à la fin, vous en viendrez à croire comme moi, quand vous aurez lu les Ecritures et que vous les aurez entendues. Les inquisiteurs réformés ne répliquèrent mot à cette poignante observation. Jeanne Boker fut livrée aux flammes, et dit au prédicant qui s'efforçait de la réfuter : Tais-toi, tu ments comme un chien, et tu ferais mieux de t'en retourner à ta maison étudier l'Ecriture (2).

Une autre classe de personnes se voyait cruellement poursuivies : c'étaient les pauvres. Les mendiants, qui recevaient autrefois des secours aux portes des monastères et des couvents, erraient alors par bandes à travers la contrée, et souvent, par leur nombre et leurs importunités, extorquaient des aumônes aux voyageurs intimidés. Pour arrêter ce désordre, on fit un

(1) Cobbet, lettre 7. — (2) Lingard, t. 7, p. 113. - Wilkins. *Concil. Britt.*, t. 4, p. 42 et 43.

statut qui, dit Lingard, rappellera au lecteur les barbares coutumes de nos ancêtres païens. Quiconque « vivait oisif et sans occupation pendant l'espace de trois jours » était classé parmi les vagabonds, et passible du châtiment que voici. Deux juges de paix lui faisaient imprimer, avec un fer chaud, sur la poitrine, la lettre V, et le livraient à son dénonciateur, qu'il devait servir comme esclave pendant deux ans. Ce nouveau maître était obligé de lui fournir du pain et de l'eau et de lui refuser toute autre nourriture. Il pouvait lui fixer un anneau de fer au cou, au bras ou à la jambe, et il était autorisé à le forcer à toute espèce de travail, quelque avilissant qu'il fût, en le frappant et en l'enchaînant, ou autrement. Si l'esclave s'absentait pendant quinze jours, on lui imprimait la lettre S sur la joue ou sur le front, et il devenait esclave pour la vie; et, s'il retombait encore dans la même faute, sa fuite le soumettait au châtiment de la félonie (1).

Le roi-enfant, Edouard VI, avait deux oncles maternels : son tuteur, le duc de Sommerset, et son frère, Thomas Seymour, grand-amiral. Celui-ci ayant voulu supplanter l'autre, fut accusé de haute trahison, condamné au dernier supplice et exécuté par la main du bourreau : la sentence de mort était signée de son frère et de son neveu. Son frère, le duc de Sommerset, eut son tour : supplanté par le comte de Warwick, il fut accusé, condamné et exécuté, comme son frère : sa sentence de mort était également signée de la main de son neveu, le roi-pape Edouard VI.

Le protestant Cobbet dit à ce sujet : « Warwick, devenu *protecteur* par la mort de Sommerset, se fit créer duc de Northumberland et s'adjugea les propriétés immenses qui avaient appartenu à l'antique famille dont il prenait le nom, et qui depuis long-temps étaient tombées dans le domaine de la couronne. C'était peut-être un *protestant* plus zélé que son prédécesseur, c'est-à-dire qu'il était encore plus débauché, plus cruel et plus rapace.

» Le pillage et la dévastation des églises continuèrent sous son administration, jusqu'à ce qu'il ne restât plus rien à voler. On réunit alors un grand nombre de paroisses en une seule, que l'on fit desservir par un seul prêtre. Aussi bien ne restait-il dans le clergé aucun homme véritablement digne de ce nom. Tout ce qu'il y avait de savant et de vertueux dans ce corps avait été massacré ou réduit soit à périr de faim, soit à s'expatrier. Le règne de la terreur avait tellement diminué les revenus de ceux qui avaient sacrifié leur conscience à leur place, qu'ils étaient souvent obligés de travailler pour subvenir à leurs besoins, comme charpentiers, serruriers, maçons, etc., et même d'entrer comme domestiques au service des gentilshommes : de telle sorte que cette église d'Angleterre, établie par la loi et surtout par les troupes allemandes, devint en peu de temps l'objet du mépris général de la nation et des autres peuples d'Europe.

(1) Lingard, t. 7, p. 35 et 36. – Statut 1. Edw., 6, 3.

» Le roi, encore enfant et jouissant d'une santé extrêmement débile, semble n'avoir eu de distinctif dans son caractère que la haine vigoureuse qu'il portait aux catholiques et à leur culte : haine soigneusement entretenue par les leçons du *pieux* Cranmer. Comme on pouvait déjà présumer qu'il ne fournirait pas une longue carrière, Northumberland, son tuteur, songea aux moyens de faire passer la couronne dans sa famille : projet digne à coup sûr d'un héros de la réforme. Il maria donc l'un de ses fils, lord Guilfort Dudley, à lady Jeanne Grey, héritière présomptive du trône après les princesses Marie et Elisabeth, et engagea le roi à faire un testament qui instituait cette même Jeanne Grey son héritière directe, à l'exclusion de ses deux sœurs.

»Dans cette occasion, les juges, le lord-chancelier, les secrétaires d'état et les membres du conseil privé, hésitèrent tous d'apposer leur signature au bas d'un acte qui disposait de la couronne d'une manière si étrange, en intervertissant entièrement l'ordre de successibilité. Les scrupules cependant disparurent peu à peu, surtout quand on vit Cranmer contre-signer hardiment le testament. Il avait pourtant juré de la manière la plus solennelle, en sa qualité d'exécuteur testamentaire de Henri VIII, d'exécuter ses dernières volontés, qui appelaient au trône les princesses Marie et Elisabeth, en cas qu'Edouard vînt à mourir sans postérité. Marie était donc de droit héritière du trône; mais Cranmer n'avait pas oublié que c'était lui qui avait rédigé l'acte de divorce de la mère de cette princesse avec le feu roi; il avait à redouter qu'elle ne l'eût pas oublié de son côté, et il n'ignorait pas en outre qu'elle était inébranlablement attachée à la religion catholique. Il lui était facile de prévoir que l'avènement de Marie au trône porterait un coup mortel à son pouvoir et à *son église;* ces diverses circonstances, réunies à la crainte de perdre son évêché, le portèrent à commettre, sans hésiter, le plus grand crime qu'ait prévu notre législation.

»Abandonné à la discrétion de Northumberland et entouré des créatures de cet ambitieux, le jeune roi signa tout ce qu'on voulut; et l'on prévit dès-lors *qu'il ne lui restait plus long-temps à vivre.* Il mourut en effet le six juillet 1553, à l'âge de seize ans, dans la septième année de son règne. Ces sept années furent la période la plus fertile en calamités dont notre histoire nationale ait conservé le souvenir. On eût dit en vérité que le fanatisme et la friponnerie, l'hypocrisie et l'esprit de brigandage s'étaient partagé entre eux notre territoire, pour l'exploiter à leur profit. Ce que le peuple eut à souffrir à cette époque dépasse les bornes de l'imagination. Une misère excessive vint tout à coup remplacer cette abondance dans laquelle il avait toujours vécu dans les temps catholiques; et le gouvernement, pour réprimer l'effrayante mendicité, conséquence naturelle de cette révolution, promulgua des lois d'une barbare sévérité qui interdisaient à tout indigent, fût-il même sur le point d'expirer de besoin, d'implorer la pitié publique.

La nation déchut en outre sensiblement de cette haute considération dont elle avait joui jusqu'alors dans l'opinion des peuples étrangers; c'est ainsi que Boulogne, conquis jadis par la valeur des Anglais *catholiques*, fut rendu aux Français par de lâches ministres protestants (1). »

« Le testament souscrit par le jeune roi avait été tenu secret; on laissa ignorer sa mort au peuple pendant trois jours. Lorsque Northumberland eut vu qu'elle était imminente, il avait eu soin, de concert avec Cranmer et les autres membres du conseil, de faire venir les deux princesses Marie et Elisabeth dans les environs de Londres, sous prétexte de les rapprocher de leur frère malade. Le véritable but de cette démarche était d'avoir plus de facilités pour appréhender leur personne, et les jeter en prison aussitôt que le roi aurait rendu le dernier soupir. Mais les scélérats de toute espèce ont cela de commun entre eux, qu'ils sont toujours prêts à se trahir les uns les autres, dès qu'ils y trouvent leur avantage particulier; et c'est ce qui arriva dans cette circonstance. Le comte d'Arundel, membre du conseil, et qui, comme Dudley et ses autres collègues, s'était rendu le dix juillet près de lady Jeanne pour lui présenter ses hommages et la saluer reine, avait eu la précaution d'expédier, dans la nuit du six, un courrier à Marie, pour la prévenir de la mort de son frère et lui dévoiler le complot formé contre son autorité. Sur cet avis, la princesse monte à cheval, accompagnée d'un petit nombre de serviteurs fidèles, et se dirige dans le comté de Norfolk et ensuite dans celui de Suffolk. De là elle envoya aux membres du conseil l'ordre de proclamer son avènement au trône, en leur donnant en même temps à entendre qu'elle était instruite de leurs perfides projets. Malheureusement pour nos conspirateurs, ils avaient fait proclamer le même jour lady Jeanne comme reine légitime d'Angleterre. Ils avaient pris d'ailleurs toutes les précautions possibles pour assurer le succès de leur entreprise. L'armée, la flotte, le trésor et toute la force administrative se trouvaient entre leurs mains. Leur réponse à Marie fut un ordre de se soumettre, en fidèle et loyale sujette, à sa reine legitime; le nom de Cranmer était le premier de ceux qu'on apercevait au bas de cet acte étrange.

» Tout homme ayant le cœur droit et aimant sincèrement la justice, ajoute le protestant Cobbet, éprouvera sans doute une véritable satisfaction à considérer l'embarras cruel où fut réduite, quelques heures après, cette bande d'audacieux scélérats. La noblesse et la bourgeoisie étaient spontanément accourues se ranger sous les étendards de Marie; et le peuple de Londres lui-même, quoique infecté depuis long-temps des doctrines pestiférées apportées en Angleterre par des vagabonds étrangers, avait encore assez de droiture dans ses sentiments pour désapprouver hautement l'injustice qu'on voulait faire souffrir à cette princesse. Ridley, évêque protestant de

(1) Cobbet, lettre 7.

cette capitale, prononça dans l'église de Saint-Paul, en présence du lord-maire et d'une nombreuse assistance un sermon dans lequel il engagea de la manière la plus pressante ses auditeurs à prendre les armes pour défendre la cause de lady Jeanne. L'auditoire resta muet. Le treize juillet, Northumberland sortit de Londres, à la tête de quelques troupes, pour aller attaquer la reine, qui était déjà escortée par plus de vingt mille hommes, tous *volontaires* et refusant de recevoir une *solde quelconque.* Northumberland n'était pas encore arrivé à Bury-Saint-Edmond, que déjà il désespérait du succès de ses entreprises. De là il se dirigea sur Cambridge, d'où il écrivit à ses complices pour en recevoir des renforts. L'épouvante et la trahison se manifestèrent bientôt parmi les siens, et les mêmes hommes qui, quelques jours auparavant, avaient solennellement juré de défendre lady Jeanne, lui ordonnèrent de licencier ses troupes, et proclamèrent Marie reine d'Angleterre. aux applaudissements d'une multitude ivre de joie.

» Le chef de la conspiration licencia son armée, ou plutôt ses soldats l'abandonnèrent avant qu'ils n'en eussent reçu l'ordre; c'était alors, comme on se le rappelle, le siècle de la *réforme* ou de la bassesse. On ne devra donc pas être étonné de voir Northumberland s'avancer sur la place publique de Cambridge, et là annoncer l'avènement de Marie au trône, en agitant, à ce que rapporte Stowe, son chapeau dans l'air, en signe de sa *joie* et de sa *satisfaction.* Il fut arrêté néanmoins quelques heures plus tard, sur un ordre de la reine, et par son complice, ce même comte d'Arundel, qui avait été *un des premiers à saluer reine lady Jeanne.* Non, jamais, dans aucun pays et sous aucun règne, on ne vit, je crois, une hypocrisie, une bassesse et une perfidie semblables à celles des hommes qui détruisirent en Angleterre la religion catholique et y fondèrent l'église protestante (1)! »

La reine Marie se trouvait à Hamlingham, dans le comté de Suffolk, au moment où s'opérait si facilement l'heureuse révolution qui la remettait en possession de ses droits légitimes. Elle partit immédiatement pour Londres, et y arriva le treize juillet 1553, saluée sur tous les points de son passage par les acclamations de la multitude. A mesure qu'elle approchait de la capitale, la foule des personnes qui accouraient au-devant d'elle augmentait; et Elisabeth, qui jusque-là avait cru prudent de garder le silence, vint elle-même grossir son cortége. Les deux sœurs firent à cheval leur entrée dans la cité, dont toutes les maisons étaient décorées et les rues jonchées de fleurs. Quand elles entrèrent à la Tour ou citadelle, elles trouvèrent, à genoux dans la cour, les prisonniers d'état, la duchesse de Sommerset, le duc de Norfolk, le fils du feu marquis d'Exeter, et Gardiner, évêque destitué de Winchester. Ce prélat lui adressa une courte allocution pour la féliciter. Marie, touchée jusqu'aux larmes, les appela ses prisonniers, les fit lever, et, les embras-

(1) Cobbet, lettre 7.

sant, leur rendit la liberté. Le même jour, elle fit une distribution d'argent à tous les pauvres chefs de famille de la cité (1).

La reine se fit ensuite sacrer suivant le rituel catholique; ce fut Gardiner qui célébra cette imposante cérémonie. La joie du peuple était sans bornes; jamais on n'avait vu de couronnement aussi magnifique, et de réjouissances aussi vives et aussi sincères. Tous les historiens sont d'accord sur ce point, dit le protestant Cobbet, et l'on ne sait, en vérité, comment qualifier les assertions de Hume, qui prétend que les principes de la reine étaient odieux au peuple. Quand bien même l'irréfragable témoignage de l'histoire ne serait pas là pour corroborer mes assertions, le simple raisonnement ne suffirait-il pas pour en démontrer la vraisemblance? N'était-il pas naturel, en effet, qu'une population qui, trois années auparavant, s'était soulevée en masse sur plusieurs point du royaume contre la nouvelle église, vît avec joie l'avènement au trône d'une princesse dont elle connaissait l'aversion décidée pour les innovations religieuses des deux règnes précédents?

Des actes de justice et de bienfaisance signalèrent l'aurore du règne de Marie, qu'un généreux oubli d'elle-même et de ses besoins les plus impérieux engagea à retirer de la circulation les monnaies falsifiées par son père et surtout par son frère. Elle acquitta ensuite intégralement toutes les dettes de la couronne, et opéra en même temps une forte réduction dans les impôts (2).

La punition des traîtres paraissant nécessaire à la sécurité des trônes, le gouvernement en déféra sept des principaux à la justice. Jamais la reine ne voulut y comprendre Jeanne Grey, la regardant plutôt comme jouet que complice des conspirateurs. Les sept accusés se reconnurent coupables de haute trahison et furent condamnés à mort; mais on n'en exécuta que trois, dont le principal était Northumberland, autrement Dudley ou Warwick. Encore l'évêque Gardiner obtenait-il leur grâce, si la majorité du conseil ne s'y fût opposée. Sur l'échafaud, Northumburland reconnut la justice de son châtiment, mais il déclara qu'il n'était pas le premier auteur de la trahison : il prit les assistants à témoin qu'il ne voulait de mal à personne; qu'il mourait dans la foi de ses pères, quoique l'ambition l'eût conduit à se conformer en pratique à la nouvelle religion qu'il condamnait dans son cœur, et que sa dernière prière était pour le retour de ses concitoyens à l'Eglise catholique, de laquelle il avait contribué à les séparer. Les deux autres suppliciés exprimèrent les mêmes sentiments et sollicitèrent les prières des spectateurs (3).

Peu de temps après son avènement au trône, le parlement avait engagé la reine, par une adresse respectueuse, à se choisir un époux, exprimant en même temps le désir qu'éprouvait la nation de ne pas voir un étranger obtenir sa main. Sur quoi l'anglican Cobbet fait cette remarque : « Les choses

(1) Cobbet, lettre 8.-Lingard. *Marie.* — (2) Cobbet, lettre 8. — (3) *Ibid.*, et Lingard.

ont bien changé depuis, grâce à cette foule d'aventuriers étrangers de tout rang et de tout métier, accourus de tous les coins de l'Europe pour vivre à nos dépens et jeter les fondements de ce glorieux édifice connu sous la désignation de dette nationale (1). » Après de longues et mûres délibérations, la reine jugea à propos d'épouser Philippe, fils aîné et héritier de l'empereur Charles-Quint. Ce prince, quoique déjà veuf d'une première femme et père de plusieurs enfants, était encore beaucoup plus jeune que Marie. Elle avait alors, juillet 1554, trente-neuf ans, et Philippe n'en avait que vingt-sept. Les flottes combinées d'Espagne, d'Angleterre et de Hollande l'escortèrent pendant sa traversée d'Espagne en Angleterre. Le vingt-cinq juillet 1554, fête de Saint-Jacques, le patron de l'Espagne, le mariage fut célébré dans la cathédrale de Winchester, devant un concours immense de gentilshommes de toutes les parties de la chrétienté, et avec une magnificence que l'on a rarement surpassée. Immédiatement avant la cérémonie, Figueroa, conseiller impérial, présenta à Gardiner, prélat officiant, deux actes, desquels il paraissait que son souverain, pensant qu'il était au-dessous de la dignité d'une si grande reine d'épouser un homme qui n'était pas roi, avait résigné à son fils le royaume de Naples et le duché de Milan. Déjà précédemment il lui avait résigné les Pays-Bas et la Bourgogne. L'évêque, avant de procéder à la cérémonie du mariage, lut à haute voix ces concessions et les articles du traité matrimonial.

Ces articles portaient que, bien que Philippe dût avoir le titre de roi d'Angleterre, l'administration du royaume resterait exclusivement entre les mains de la reine; qu'aucun étranger ne serait admissible aux charges et emplois du royaume; qu'on n'opérerait aucun changement dans les lois coutumes et priviléges du peuple anglais; qu'un préciput de soixante mille livres sterling, un million sterling aujourd'hui, serait constitué en faveur de la reine par l'Espagne, en cas qu'elle survécût à son mari; que l'enfant mâle issu de ce mariage hériterait, avec l'Angleterre, du duché de Bourgogne et des Pays-Bas; et que, si don Carlos, fils de Philippe, d'un précédent mariage, mourait sans postérité, l'enfant que Marie aurait de lui hériterait de l'Espagne, de la Sicile, du Milanais et de toutes les autres possessions de Philippe en Europe et dans les Indes. Ce mariage pouvait ainsi réunir sous la même domination la plus grande partie de l'univers chrétien, outre qu'un membre de la même famille possédait l'empire d'Allemagne, avec les royaumes de Hongrie et de Bohême. Un autre mariage contre-balançait celui-ci. Marie Stuart, reine d'Ecosse, avait épousé le dauphin de France : Marie Stuart, cousine de Marie et d'Elisabeth Tudor, était leur plus proche héritière : il y en avait même qui prétendaient que Marie Stuart, fille de la sœur aînée de Henri VIII, devait hériter avant Marie et Elisabeth Tudor,

(1) Cobbet, lettre 8, note.

que leur propre père avait déclarées et fait légalement déclarer bâtardes. Ce second mariage pouvait ainsi réunir sous la même domination l'Ecosse, l'Irlande, l'Angleterre et la France.

L'ambassadeur français à Londres, Noailles, mit donc tout en œuvre pour empêcher le mariage de Philippe et de Marie : non-seulement il intrigua pour faire prévaloir l'opinion dont il vient d'être parlé, mais il conspira; il excita sous main, il fomenta des émeutes, des insurrections : chose peu honorable, suivant la morale vulgaire; chose très-permise, suivant la politique moderne, résumée par Machiavel. Ainsi, vers la fin de l'année 1553, quand on connut officiellement le futur mariage entre Philippe et Marie, il y eut des révoltes ouvertes, excitées par les intrigues déloyales de l'ambassadeur, encouragées par l'argent et les promesses du roi de France; révoltes qui tendaient à détrôner la reine Marie, pour lui substituer sa sœur, Elisabeth ou Jeanne Grey, déjà pardonnée une première fois. La rébellion fut vaincue, Jeanne Grey et son mari exécutés, avec quatre autres conspirateurs : Elisabeth obtint sa grâce par la médiation de l'évêque Gardiner.

Rétablissement de la religion catholique en Angleterre Ce que signifient au juste *persécution* et *martyr*. Poursuites légales de la reine Marie contre certains hérétiques, entre lesquels Latimer et Cranmer, d'après Cobbet. Mort de la reine Marie, de l'évêque et chancelier Gardiner et du cardinal Polus.

Une chose que la reine Marie avait encore plus à cœur que son mariage, c'était le rétablissement de cette antique religion qui, pendant tant de siècles, dit le protestant Cobbet, avait fait le bonheur et la puissance de l'Angleterre, et dont la destruction a été pour le pays le signal de l'invasion, de la discorde, de la misère et de tous les genres de calamités. Elle avait à surmonter de puissants obstacles; car si les pernicieux principes des réformateurs allemands, suisses et hollandais n'avaient encore fait que peu de progrès parmi le peuple, restait toujours la tourbe des pillards, dont l'attitude était menaçante. Ils étaient si nombreux et si influents, il y avait si peu de grandes familles dont quelque membre ne fût pas compris dans le pillage des églises et la spoliation des biens ecclésiastiques, que l'entreprise de la reine paraissait presque impraticable. La destruction de l'église créée par Cranmer et établie par la loi présentait moins de difficultés; et si l'on ne pouvait restituer l'or et l'argent volés aux églises pendant le règne d'Edouard, les murs de ces antiques édifices étaient encore restés debout, et rien n'était plus aisé que de les rendre à leur destination primitive. Aussi les tables qu'on avait substituées aux autels et les prêtres mariés en disparurent-ils presque aussitôt, à la grande satisfaction du peuple, qui se souvenait encore d'avoir été impitoyablement sabré par les

troupes allemandes, pour avoir demandé dans le temps que le célibat leur fût prescrit comme par le passé. On rétablit dans leurs siéges les évêques qui en avaient été dépouillés par Cranmer, qui fut bientôt après honteusement expulsé de celui qu'il avait occupé, et même jeté en prison sous le poids d'une accusation de haute trahison, juste punition de tous les crimes commis par ce scélérat. Le sacrifice de la messe fut de nouveau célébré sur tous les points du royaume; on ne vit plus marquer du sceau de l'infamie et condamner à l'esclavage, les malheureux coupables d'avoir demandé l'aumône. On crut, en un mot, que l'abîme des révolutions qui venaient de bouleverser l'Angleterre était comblé, et chacun espéra dès-lors voir renaître l'antique prospérité de la terre par excellence de l'hospitalité et de la charité (1). »

Le protestant Cobbet poursuit : « Mes lecteurs, impatients sans doute de connaître le résultat des négociations avec les pillards, vont être témoins d'une scène qu'ils regarderaient comme une pure fiction, si elle n'était pas aussi avérée.

»Le même parlement qui avait légalisé le divorce de Catherine prononcé par Cranmer et qui avait bâtardisé Marie, la reconnut de la manière la plus solennelle pour légitime héritière du trône d'Angleterre. Après avoir proscrit la religion catholique pour élever sur ses débris le culte protestant, cette assemblée brisa son propre ouvrage et consacra de nouveau la foi catholique, en la rendant obligatoire pour tous les sujets anglais. Tant de versatilité d'un corps délibérant surprendrait à coup sûr, si l'on n'avait soin de remarquer que dans cette circonstance il lui était impossible de suivre une autre ligne de conduite; il avait en effet tout à craindre du peuple, qui se prononçait d'une manière décidée sur cette importante matière, et secondait puissamment les intentions de la reine. Au reste, rien de plus admirable que la promptitude et la célérité que l'on déploya dans ces circonstances.

»Edouard VI était mort dans le courant de juillet; à cette époque, la révolution religieuse commencée par son père et ses ministres avait atteint son plus haut degré de force, et cependant il suffit de moins de cinq mois pour renverser ce frêle échafaudage élevé par l'esprit de révolte et de mensonge. Le mois de novembre de la même année n'était pas encore entièrement écoulé, que déjà les actes de procédure du procès de divorce intenté par Cranmer à la vertueuse Catherine étaient annulés, et que le culte imposé à la nation n'existait plus que pour mémoire. Quoique le parlement eût dans le temps sanctionné ces mesures politiques, il s'empressa de les rapporter par deux bills, dont l'un légitimait de nouveau le mariage de Henri VIII avec Catherine, sa première femme, et déversait tout l'odieux

(1) Cobbet, lettre 8.

du divorce sur Cranmer, en le désignant même personnellement comme le principal auteur de cette intrigue. L'autre bill déclarait que l'église établie par la loi n'était qu'une innovation produite par les bizarres opinions de quelques individus isolés, sans s'embarrasser le moins du monde de l'étrange contradiction que présentait cette déclaration avec celle par laquelle, quelques années auparavant, le parlement avait reconnu que la nouvelle église provenait directement du Saint-Esprit. Cranmer, dont le génie *sublime* avait conçu et créé cette *grande* institution, n'eut pas du moins la douleur d'être témoin de la ruine de son propre ouvrage. Lorsque les deux lois dont nous venons de parler furent promulguées, il se trouvait renfermé à la Tour de Londres, par suite d'une déclaration incendiaire qu'il avait publiée, en apprenant du fond de son palais de Lambeth que le sacrifice expiatoire de l'agneau sans tache avait été de nouveau célébré dans son église cathédrale. Observons, au reste, qu'il n'était nullement besoin d'un acte législatif pour détruire la nouvelle église, puisque depuis long-temps l'opinion publique avait fait tacitement justice de cette monstrueuse création. On l'avait imposée à la nation, la nation la repoussa ; elle tomba d'elle-même et de son propre poids, tandis que pour en opérer le rétablissement, il fallut, sous le règne d'Elisabeth, verser des flots de sang (1). »

« Les pillards réformateurs, qu'on avait jusqu'alors laissés fort tranquilles, tremblèrent pour la conservation de leur butin, quand le gouvernement de la reine s'occupa de savoir s'il convenait de rétablir la suprématie du Saint-Siége abolie sous le règne de Henri VIII. En effet, le rapt des biens de l'Eglise étant un quasi-sacrilège, il était possible que, si le Pape ressaisissait son ancienne influence, il en exigeât la restitution. Depuis dix-huit années que la majeure partie des propriétés ecclésiastiques avait été arrachée à ses légitimes propriétaires, elles avaient été divisées et subdivisées à l'infini, et, dans beaucoup d'endroits, la classe commune du peuple était devenue dépendante des nouveaux propriétaires, soit en affermant leurs terres, soit par l'établissement insensible d'autres rapports directs d'intérêts. Le peuple d'ailleurs ne pouvait pas concevoir aussi aisément comment la pureté de sa foi était intéressée à la reconnaissance de la suprématie du Pape, qu'il saisissait la liaison intime qui existait entre la conservation de la foi et la célébration de la messe, ainsi que l'observation des préceptes et des doctrines catholiques. Quelque vif donc que fût le désir de la reine d'éviter toute occasion de sanctionner directement ou indirectement les brigandages de la réforme, il lui fallait, ou risquer une guerre civile pour la suprématie du Saint-Siége, ou ne point réconcilier son peuple avec le vicaire de Jésus-Christ, et garder alors le titre odieux de chef de l'église, ou bien encore entrer en arrangement avec les pillards. Elle choisit cette

(1) Cobbet, lettre 8.

dernière alternative, quoiqu'il ne soit rien moins que certain que la guerre civile eût été moins avantageuse au pays, en supposant même qu'elle eût été décidée en faveur des réformés, chose d'ailleurs peu probable (1). »

Toutes ces réflexions du protestant Cobbet sont bien remarquables, surtout les dernières. Il continue :

« Néanmoins, comme la reine, dont le zèle égalait la pureté d'intention, avait à cœur le rétablissement de la religion, l'arrangement *à l'amiable* passé avec les pillards produisit encore des résultats assez avantageux. Ainsi le monde entier put se convaincre dans cette occasion, et notre nation en particulier vit alors clairement que la soif du pillage avait été le seul motif de cette prétendue réforme ; que toutes les vociférations des réformateurs contre l'autorité du Pape ; que toutes leurs accusations contre les institutions monastiques et les prétendus abus de l'Eglise catholique, toutes leurs confiscations et tous leurs massacres ; que tous leurs crimes, en un mot, n'avaient eu d'autre motif et d'autre but que le pillage. On vit alors en effet ce même parlement, qui, trois ou quatre années auparavant, avait, par son vote législatif, consacré l'église *inventée* par Cranmer, qui l'avait déclarée *l'œuvre du Saint-Esprit ;* on vit, dis-je, ces pieux réformateurs, après avoir préalablement passé un marché en vertu duquel ils conservaient ce qu'ils avaient volé, on les vit avouer « qu'ils s'étaient rendus coupables envers la véritable Eglise d'une horrible défection, professer un sincère repentir de leurs fautes passées » et se déclarer prêts à rapporter toutes les lois qu'ils avaient rendues au préjudice de l'autorité du Saint-Siége. »

Le cardinal Polus, qui avait présidé en sa première période le concile de Trente, se trouvait encore sur le continent à l'époque de la mort d'Edouard VI. Le pape Jules III, jugeant qu'il pouvait désormais retourner en toute sûreté dans sa patrie, le nomma son légat en Angleterre.

« Convoquée pour le mois de novembre 1554, la session du parlement s'ouvrit par une procession solennelle des deux chambres, que le roi suivit à cheval et la reine en litière. Les travaux législatifs commencèrent par l'abrogation du décret de proscription, dont le cardinal Polus avait été frappé sous le règne du farouche Henri VIII. En même temps, un grand nombre de nobles se rendaient à sa rencontre à Bruxelles, pour le ramener en triomphe à Londres. Le cardinal fut accueilli à Douvres par les démonstrations de la joie la plus vive ; avant d'arriver à Gravesend, d'où il s'embarqua pour se rendre à Westminster, les gentilshommes des environs étaient venus, au nombre de plus de deux mille cavaliers, grossir son cortége.

» Le vingt-neuf novembre, les deux chambres du parlement votèrent au roi et à la reine une adresse exprimant la sincérité et la vivacité des regrets qu'elles éprouvaient des torts dont elles s'étaient rendues coupables envers

(1) Cobbet, lettre 8.

le Saint-Siége, et dans laquelle elles suppliaient leurs majestés, qui n'avaient point participé à ce péché, d'intercéder pour elles auprès du Saint-Père, afin d'en obtenir leur pardon et leur rentrée dans le bercail de Jésus-Christ. Le lendemain, l'évêque et grand-chancelier Gardiner lut cette adresse en présence de la reine, qui était assise sur son trône, ayant le roi à sa droite et le cardinal Polus à sa gauche. Le roi et la reine s'adressèrent alors au légat, qui, après avoir prononcé un discours assez étendu et analogue à la circonstance, donna, pour le Pape, aux deux chambres et à toute la nation, L'ABSOLUTION au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit; à quoi les membres du parlement, respectueusement agenouillés, répondirent: AMEN. C'est ainsi que l'Angleterre redevint une contrée catholique, et qu'elle fut rétablie dans le bercail du Christ!

»Toutefois, avant de consentir à consacrer par son silence la spoliation des biens de l'Eglise, c'est-à-dire des moyens d'exercer la charité et l'hospitalité que possédait ce bercail, le pape Jules III avait long-temps hésité; le cardinal Polus, homme plein de droiture et de justice, avait encore hésité bien davantage; mais Gardiner, premier ministre de Marie, et tous les autres membres du conseil ne demandaient pas mieux que de transiger. Aussi nos *pieux* diseurs d'*Amen*, en même temps qu'ils confessaient avoir grièvement péché par *cette défection* en vertu de laquelle ils se trouvaient en possession des propriétés de l'Eglise et des pauvres; en même temps qu'ils adressaient au ciel de ferventes prières pour en obtenir *l'absolution*, qu'ils se joignaient à la reine pour entonner des *Te Deum* solennels d'actions de grâces, prenaient-ils soin de faire en sorte qu'on ne pût jamais les forcer à restituer leurs vols, et décrétaient-ils que tous ceux qui se trouvaient en possession des biens de l'Eglise, les *garderaient*, et que quiconque entreprendrait de les molester ou de les troubler dans leur possession, serait puni *conformément aux lois* (1). »

Le protestant Cobbet regarde cette transaction comme l'acte le plus blâmable du règne de Marie. « Hâtons-nous, au reste, de dire, ajoute-t-il, que si elle sanctionna imprudemment, par son silence, les spoliations des réformateurs, elle était bien résolue, pour ce qui la concernait personnellement, de ne rien garder du pillage. C'est ainsi qu'au mois de novembre 1555, elle restitua à l'Eglise les dixièmes et les premiers fruits de tous les bénéfices ecclésiastiques, qui, avec les dîmes dont ses prédécesseurs s'étaient également emparés, produisaient à la couronne un revenu net de plus de soixante-trois mille livres sterling, somme qui aujourd'hui représenterait environ vingt-cinq millions de francs. Elle renonça également à jouir d'une grande quantité de biens composant à son avènement au trône le domaine de la couronne, mais originairement acquis au préjudice de l'Eglise, des

(1) Cobbet, lettre 8.

hospices ou de quelques particuliers. Les scrupules de conscience qui portèrent Marie à renoncer à ces divers revenus sont d'autant plus louables, qu'à cette époque c'était la couronne elle-même qui, du produit de ses propres domaines, salariait tous ses officiers, comme ambassadeurs, juges ou autres, et qui fournissait les fonds nécessaires pour acquitter les pensions qu'elle accordait à d'anciens serviteurs. Marie régna d'ailleurs plus de deux ans et demi sans prélever sur son peuple un seul denier en taxes quelconques. L'abandon volontaire fait par cette princesse des dixièmes et des premiers fruits ne fut donc que le résultat de sa haute piété et de la générosité naturelle à son cœur. Elle agit en cela contrairement aux remontrances de son conseil, et le bill voté dans cette circonstance par le parlement éprouva dans les deux chambres la plus vive opposition. On craignait en effet, et avec raison, qu'il ne réveillât la haine et l'indignation du peuple contre les brigands de la réforme.

»Marie ne borna point à cette mesure le cours de sa justice réparatrice : elle restitua bientôt après aux églises et aux couvents toutes celles de leurs terres et autres propriétés tombées depuis la révolution dans le domaine de la couronne. En général, son désir était de les rendre autant que possible à leur destination primitive. Elle rétablit ainsi l'abbaye de Westminster, le couvent de Greenwich, les moines noirs de Londres, et une foule d'hôpitaux et d'hospices, qu'elle dota en outre fort richement. Comme l'exemple de la reine aurait naturellement produit beaucoup d'effet sur les esprits, il serait difficile de dire jusqu'à quel point la noblesse l'aurait imité, si elle avait vécu encore quelques années de plus (1). »

Cependant tous les écrivains protestants, observe Cobbet, se sont réunis pour donner à Marie le surnom historique de *sanguinaire*, et parler de persécution et de martyrs sous son règne.

Persécution et *martyrs* sont deux mots dont il est bon de se bien rappeler le sens, surtout quand on écrit l'histoire, quand on se pose en témoin, juré et juge des faits et des personnages historiques. *Persécution* veut dire poursuite injuste et violente : injuste pour le fond, violente pour le mode. Les gendarmes, les officiers de justice qui poursuivent un voleur, un assassin, ne le persécutent pas; le créancier qui poursuit son débiteur pour le paiement d'une dette, ne le persécute pas, si ce n'est qu'il excède dans le mode. Aussi le Sauveur a-t-il dit : Bienheureux ceux qui sont poursuivis à cause de la justice, car le royaume du ciel est à eux (2). Il ne dit pas généralement : Bienheureux ceux qui sont poursuivis ; encore moins : Bienheureux ceux qui sont poursuivis à cause de l'injustice, mais : Bienheureux ceux qui sont poursuivis à cause de la justice, de la justice véritable qu'ils pratiquent. Saint Pierre, le premier Pape, dit en conséquence dans sa

(1) Cobbet, lettre 8. — (2) Math., 5.

première encyclique à tous les fidèles de l'univers : Que personne d'entre vous n'ait à souffrir comme homicide, ou voleur, ou malfaiteur, ou convoitant le bien d'autrui. Si c'est comme chrétien, qu'il n'en rougisse pas, mais qu'il glorifie Dieu en ce nom (1). Ainsi un chrétien même, s'il est poursuivi pour le mal, n'est pas persécuté, mais seulement s'il est poursuivi pour le bien. C'est dans ce dernier cas seulement qu'il est appelé bienheureux par le Sauveur.

Martyr veut dire *témoin*. Jésus-Christ est le témoin ou martyr par excellence : il est venu du ciel sur la terre pour rendre témoignage à la vérité et la faire connaître. Il a établi son Eglise, Pierre et les apôtres, le Pape et les évêques, pour être ses martyrs, ses témoins, pour prêcher la vérité et lui rendre témoignage jusqu'aux extrémités de la terre, jusqu'à la fin du monde. Ceux qui meurent pour ce témoignage, voilà les vrais martyrs. Aussi le principal martyr de l'Afrique, saint Cyprien, dit-il : Ce n'est pas la peine, mais la cause, qui fait les martyrs; hors de l'Eglise, on peut être tué, on ne saurait être couronné. En effet, voyez les Juifs. A la vérité divine, attestée par Jésus-Christ et son Eglise, ils préfèrent leurs pensées humaines; ils meurent pour ces pensées sous les débris fumants de Jérusalem et du temple : au lieu de martyrs, on les appelle pécheurs impénitents, aveugles volontaires, coupables endurcis, comme les démons. Et de vrai, les démons sont les premiers hérétiques, les premiers apostats, les premiers qui, à la vérité manifestée de Dieu par son Verbe et sa milice fidèle, ont préféré leurs propres pensées. Aussi leur punition, leurs flammes, leur enfer, ne s'appelle-t-il pas un martyre : ce n'est que le supplice infâmant et éternel de la première hérésie, de la première apostasie.

En ceci, la justice séculière est conforme à la justice éternelle. Un guerrier meurt pour sa patrie, il meurt pour en conserver l'unité et l'indépendance, contre des traîtres qui la veulent démembrer, contre l'étranger qui la veut asservir. Aussitôt la patrie reconnaissante grave son image sur le marbre et l'airain, et plus encore dans les cœurs, elle lui élève des statues, son nom est une des gloires nationales; mais le traître qui conspire pour la démembrer ou pour la réduire en servitude, elle met son crime avant les parricides, elle ne trouve point de supplice trop rigoureux pour le punir, elle voue son nom à une éternelle infamie. Et le monde entier trouve cela juste. Or, il y a eu un temps auquel, au-dessus de leur patrie nationale, les rois et les peuples avaient tous ensemble une patrie universelle, l'humanité chrétienne, l'Eglise catholique, une et indépendante. Pour être citoyen d'une patrie nationale, il fallait être citoyen de cette patrie universelle. Vouloir démembrer par l'hérésie ou trahir par l'apostasie cette patrie commune de tous, était à leurs yeux une plus haute trahison que de vouloir

(1) 1. Petr., 4.

démembrer ou trahir sa patrie locale : ils la punissaient donc, afin de conserver l'unité et l'indépendance de l'humanité chrétienne, de la patrie catholique. Or, l'Angleterre étant rentrée légalement dans cette patrie, son gouvernement appliqua les lois existantes à quelques promoteurs d'anarchie religieuse et politique. Voici comme le protestant Cobbet expose et apprécie les faits.

« J'ai déjà remarqué autre part que la proclamation des principes de la réforme avait été le signal de l'irruption en Angleterre d'une foule de religions et de sectes différentes, avec l'immoralité et les vices de tout genre, les haines et les discordes perpétuelles; résultat inévitable de l'anarchie religieuse. On devait donc s'attendre que la reine mettrait toute sa sollicitude à détruire la source de ces dissensions intestines et des calamités publiques; il était naturel qu'après avoir inutilement essayé de tous les autres moyens en son pouvoir, elle eût recours à ceux que plaçait en ses mains la sévère législation de l'époque. Alors, en effet, tous les traîtres, tous les mécontents, tous les rebelles affectaient de déguiser leurs criminels projets sous le voile du fanatisme religieux. Quoique leur nombre fût très-circonscrit, ils se subdivisaient en une foule d'affiliations ou sectes différentes, suppléant ainsi par leur malice au désavantage de leur position isolée au milieu de la nation, et faisant continuellement tous leurs efforts pour l'agiter et même pour faire périr la reine.

» Un tel état de choses était incompatible avec la sûreté du royaume et appelait toute l'attention du gouvernement. En décembre 1554, un an et demi après l'avènement de Marie au trône, le parlement comprit la nécessité de remettre en vigueur, par un nouvel acte législatif, les anciens statuts concernant le crime d'hérésie. Etablis sous le règne de Richard II et de Henri IV contre les Lollards, ces statuts condamnaient au supplice du feu les hérétiques obstinés : Henri VIII les avait modifiés de manière à s'en autoriser pour s'emparer des *biens* des hérétiques : Edouard VI les avait révoqués, non par humanité, mais parce qu'ils définissaient le crime d'hérésie, l'expression et la propagation de doctrines contraires à la foi catholique. Cette définition viciait radicalement les dispositions législatives dont on se proposait bien d'user largement. Elles furent donc abolies, et on déclara que le crime d'hérésie serait désormais punissable suivant la loi commune, en se gardant bien de préciser en quoi il consistait. Or, cette loi commune envoyait, tout comme auparavant, au bûcher les hérétiques obstinés. Il en périt un grand nombre pendant le règne du jeune prince; c'étaient pour la plupart des *protestants* dissidents, que Cranmer envoyait aux flammes, dans la chaleur de son zèle pour l'église dont il était l'*inventeur*. La religion catholique étant redevenue celle de l'état, les anciens statuts furent tout naturellement remis en vigueur. Il n'y eut donc en cela rien d'innové. Il est bon d'ailleurs de remarquer que, lorsque l'astucieuse

Elisabeth se fit protestante, elle ne les abolit de nouveau que pour y en substituer d'autres à son usage, et qu'elle ainsi que son successeur firent périr philosophiquement par le *feu* un grand nombre d'hérétiques. Ils avaient néanmoins tous deux, comme nous le verrons bientôt, une manière beaucoup plus expéditive et surtout moins bruyante de se défaire des hommes assez constants pour croire à la religion de leurs pères.

» Les exécutions ordonnées en vertu de ces statuts et sur un jugement rendu par une cour spirituelle présidée par Bonner, évêque de Londres, avaient lieu en la manière accoutumée. Des écrivains protestants se sont efforcés à cette occasion de charger la mémoire de Gardiner, grand-chancelier du royaume, des plus odieuses inculpations, sans les appuyer par aucune charge réelle. Nous savons que le cardinal Polus, qui venait d'être promu à l'archevêché de Cantorbéry, désapprouvait hautement les rigueurs déployées dans ces circonstances : et c'est un fait irrécusable, qu'un moine espagnol, confesseur de Philippe, prêchant un jour devant la reine, blâma énergiquement sa conduite peu modérée. Il est indubitable cependant que cette conduite lui était dictée par l'opinion publique; et, bien que le gouvernement français ne cessât de fomenter des révoltes contre son autorité, on n'entendit jamais les rebelles mettre au nombre de leurs griefs les châtiments infligés aux hérétiques. Leurs plaintes n'avaient d'autre motif que les relations trop intimes avec l'Espagnol, et les bûchers de Smithfield (place où l'on exécutait les hérétiques) n'y entrèrent jamais pour rien, quoique, dans ces derniers temps, ont ait réussi à nous faire accroire que les insurrections qui troublèrent le règne de cette princesse n'eurent point d'autre cause. Et il est avéré que la plupart de ceux qui périrent de la sorte étaient des hommes du caractère le plus infâme; que presque tous avaient établi leurs repaires dans la capitale, et que le peuple les appelait par dérision : Les évangélistes de Londres.

» J'accorde cependant, continue le protestant Cobbet, que sur les deux cent soixante-sept individus, c'est le nombre auquel Hume, d'après le martyrologe de Fox, évalue les victimes de Marie qui périrent par le feu comme coupables d'hérésie, il se trouvât quelques hommes sincères et vertueux, qui furent martyrs de leur attachement à leurs opinions religieuses; mais il serait important de défalquer sur ce nombre tous les individus qui existaient encore à l'époque où parut le livre de Fox, et qui protestèrent expressément contre l'honneur qu'il voulait bien leur faire de les immortaliser dans son martyrologe, et ensuite on compterait. Ce serait la meilleure manière de s'assurer de la véracité de Fox, et, par suite, du degré de croyance que méritent toutes les accusations banales de cruauté que, sur son autorité, on adresse encore journellement à Marie. On verrait alors que le plus grand nombre de ces prétendus martyrs étaient d'atroces scélérats, continuellement occupés à machiner la mort de la reine, et qui, sous le spécieux pré-

texte de la liberté de conscience, cherchaient à amener une nouvelle révolution qui leur donnât occasion de piller de nouveau la nation. C'étaient tous, sans exception, ou des *apostats*, ou des *parjures*, ou des *voleurs publics*. Faire une mention particulière de ces divers scélérats, serait une tâche aussi pénible que fastidieuse : je me bornerai à dire que l'on comptait parmi eux deux évêques de la façon de Cranmer, et Cranmer lui-même. Les trois autres personnages les plus marquants étaient Hooper, Latimer et Ridley, inférieurs, il est vrai, en scélératesse à leur digne chef, mais le cédant à bien peu d'autres.

» Ce Hooper était un moine flamand, qui, après avoir rompu son vœu de chasteté, avait épousé une Flamande. Instrument aveugle et docile du protecteur Sommerset, le dévouement dont il avait fait preuve dans le pillage des églises lui avait valu deux évêchés, quoiqu'il eût écrit lui-même contre le cumul des bénéfices. Il avait pris une part active à toutes les cruautés dont le peuple était victime sous le règne d'Edouard, et s'était particulièrement distingué par son zèle à recommander l'emploi des *troupes allemandes*, pour faire courber les têtes anglaises sous le joug du protestantisme.

» Latimer avait commencé sa carrière, non-seulement comme *prêtre catholique*, mais encore comme l'un des plus rudes adversaires de la prétendue religion réformée. Son zèle à défendre la foi apostolique et romaine lui avait valu de Henri VIII l'évêché de Worcester. Il avait ensuite *changé d'opinion*, mais s'était toutefois bien gardé de *résigner son évêché*. Au contraire, il l'avait gardé pendant vingt années consécutives, réprouvant intérieurement les principes de l'Eglise, et en vertu d'un *serment* qu'il avait prêté de s'opposer de tout son pouvoir aux dissidents de l'Eglise catholique. Pendant les règnes de Henri et d'Edouard, il avait fait brûler vifs des *catholiques* et des *protestants*, dont le crime était d'avoir des opinions qu'il avait partagées, et qu'il partageait secrètement, alors même qu'il les envoyait au bûcher. Enfin il avait été l'instrument principal dont s'était servi le protecteur Sommerset pour envoyer son propre frère, lord Thomas Sommerset, à l'échafaud.

» Quand à Ridley, il avait été *évêque catholique* pendant le règne de Henri VIII, à l'époque où ce monarque envoyait indistinctement à l'échafaud les *protestants* qui refusaient de croire à la transsubstantiation. Sous Edouard, il s'était fait *évêque protestant* et avait renié lui-même le dogme de la transsubstantiation, envoyant au bûcher les protestants qui différaient de croyance avec Cranmer. Il obtint sous ce règne l'évêché de Londres, en souscrivant à l'abominable condition qu'on lui imposa, d'abandonner la majeure partie des biens de cet évêché aux ministres et aux courtisans rapaces de cette époque. Enfin il s'était rendu coupable de *haute trahison* envers la reine, en exhortant publiquement et du haut de la chaire le peuple à se ranger du côté de l'usurpatrice lady Jeanne, cherchant par là

à exciter la guerre civile et à causer la mort de sa légitime souveraine, pour rester en possession d'un évêché qu'il n'avait obtenu que par la *simonie* et le parjure.

» En vérité, voilà un joli trio de *saints protestants*, tout-à-fait digne de *saint Martin Luther,* lequel, par parenthèse, rapporte lui-même, dans un de ses écrits, que ce fut à l'instigation du *démon* qu'il se fit protestant; de ce Luther, que son disciple Mélanchton appelle un homme brutal, tout-à-fait dénué de piété et d'humanité, plutôt juif que chrétien, de ce fameux fondateur du protestantisme, religion *perfectionnée* qui a divisé l'univers en mille sectes différentes, toutes acharnées les unes contre les autres!

» Néanmoins, quelque scélérats qu'ils aient été, Cranmer les éclipse, aussitôt qu'on les met en comparaison avec lui. Où ma plume et ma langue trouveront-elles les couleurs et les expressions nécessaires pour le peindre? Sur les soixante-cinq années de son existence, vingt-neuf furent employées à commettre une série de crimes auxquels on ne saurait rien trouver de comparable dans les annales de l'infamie humaine. Lorsqu'il n'était encore qu'agrégé d'un collége de Cambridge, et ayant par suite fait en cette qualité serment de ne point se marier, il se maria secrètement et continua de jouir de son agrégat. Il reçut bientôt après l'ordre de la prêtrise, quoique *déjà mari,* et fit vœu de célibat perpétuel. Il alla ensuite en Allemagne, où il épousa *une seconde* femme, la fille d'un *saint* protestant, de sorte qu'il eut deux femmes à la fois, bien que ses vœux l'empêchassent d'en avoir aucune. Devenu plus tard archevêque de Cortorbéry, il tint la main à l'exécution rigoureuse de la loi concernant le célibat des prêtres, pendant que lui-même gardait sa *femme allemande* dans son palais archiépiscopal. En qualité de juge ecclésiastique, il prononça ensuite successivement le divorce de Henri VIII avec trois femmes, appuyant, dans deux de ces affaires, sa décision sur des motifs directement contraires à ceux qu'il avait lui-même mis en avant pour *légitimer ces mariages.* Ainsi, dans l'affaire d'Anne de Boleyn, il déclara, en qualité de juge ecclésiastique, qu'Anne *n'avait jamais été la femme du roi*, et *vota sa mort* à la chambre des pairs, comme ayant été *adultère* et s'étant par là rendue coupable de *trahison* envers *son mari.* Elevé à la dignité d'archevêque par Henri, dignité qu'il reçut en prêtant de dessein prémédité un faux serment, il envoya au bûcher des hommes et des femmes dont le crime était de n'être pas *catholiques*, et des *catholiques* qui refusaient de reconnaître la suprématie du roi et d'imiter son parjure et son apostasie. Devenu protestant sous le règne d'Edouard, il se mit à professer les mêmes principes pour lesquels il avait fait brûler tant de ses semblables, et fit ensuite brûler ceux de ses coreligionnaires *protestants* dont les motifs de *protester* différaient des siens. Institué par son maître Henri exécuteur du testament par lequel celui-ci léguait sa couronne à ses filles Marie et Elisabeth, en cas que son fils Edouard mourût

sans postérité, il se réunit à d'autres scélérats pour conspirer contre les droits légitimes de ces princesses, et donner la couronne à lady Jeanne, cette reine de neuf jours, qu'il fit proclamer à l'aide de ses complices. Relégué pour toute punition, malgré l'énormité de ses crimes, dans son palais épiscopal de Lambeth, il paya la magnanimité de la reine en conspirant avec les traîtres soudoyés par la France pour renverser son gouvernement. Jugé enfin et condamné comme hérétique, il déclara vouloir se rétracter. On lui donna six semaines de répit, pendant lesquelles il signa *six rétractations différentes*, toutes plus absolues les unes que les autres. Ainsi, il déclara que la religion protestante était *fausse*, que la religion catholique était la *seule vraie;* qu'il croyait sincèrement à tous les dogmes qu'elle enseignait, qu'il avait horriblement blasphémé contre les sacrements; qu'il était indigne de pardon, qu'il priait le peuple, la reine et le Pape d'avoir pitié de lui et de prier pour sa malheureuse âme, ajoutant qu'il avait fait et signé cette déclaration sans crainte et sans aucun espoir de pardon, uniquement pour soulager sa conscience et donner un bon exemple à son prochain.

» On mit en question au conseil de la reine, si on lui ferait grâce, comme on l'avait déjà fait à d'autres individus qui s'étaient rétractés; mais on décida qu'il serait injuste de le soustraire au châtiment que méritaient ses crimes. On aurait encore pu ajouter, qu'il n'aurait été rien moins qu'honorable pour l'Eglise catholique, de voir un misérable chargé d'assassinats, de parjures, de vols et de trahisons, se réconcilier avec elle. Condamné à lire publiquement sa rétractation pendant qu'on le conduisait au supplice, et voyant que le bûcher était préparé et qu'il ne lui restait plus qu'à mourir, il retrouva encore assez de force dans sa scélératesse pour *rétracter sa rétractation*, pour étendre lui-même au milieu des flammes la main qui l'avait signée, et pour expirer de la sorte, en protestant de nouveau contre cette religion à laquelle, quelques heures auparavant, il s'était encore déclaré fermement attaché, prenant Dieu à témoin *de la sincérité de ses sentiments* (1). »

« Le terme fixé par la divine Providence pour le règne de Marie approchait, et le peu de jours qu'elle avait encore à vivre devaient être des jours d'amertume et d'affliction. La faiblesse naturelle de sa santé, que minaient continuellement des inquiétudes et des soucis sans nombre, faisait chaque jour pressentir davantage combien sa fin était prochaine; et la sûreté de son autorité était en outre incessamment compromise par les conspirations permanentes d'une faction aussi haineuse que perfide.

» En 1557, la reine se trouvait engagée dans une guerre formidable contre la France, par suite des machinations perpétuelles ourdies par cette puis-

(1) Cobbet, lettre 8.

sance contre la sûreté de son trône. Philippe, auquel son père Charles-Quint venait d'abandonner ses vastes possessions, avait également rompu avec cette cour perfide, et c'était dans les Pays-Bas et dans les provinces septentrionales de la France, théâtre naturel de la guerre, que cette grande querelle se décidait. Une armée anglaise vint se joindre à celle de Philippe, qui pénétra bientôt dans le cœur de la France, et y remporta des avantages signalés, notamment la fameuse bataille de Saint-Quentin. Toutefois les Français, commandés par le duc de Guise, profitant d'un instant où Calais était sans défense, s'emparèrent par un hardi coup de main de cette place importante, qui depuis deux cents ans avait toujours été sous la domination de l'Angleterre.

»La nouvelle de cet échec affecta profondément la reine, et porta même un coup funeste à sa santé déjà chancelante. Il lui fut impossible d'y survivre ; sentant de jour en jour sa fin approcher, elle répétait souvent aux personnes qui l'entouraient : En faisant l'autopsie de mon corps, les médecins trouveront infailliblement le nom de Calais au fond de mon cœur. Marie expira le dix-sept novembre 1558, à l'âge de quarante-deux ans, après en avoir régné sept. Scrupuleusement fidèle à sa parole, sincère dans ses relations, patiente et résignée dans les contrariétés et l'adversité, généreuse et magnifique dans la prospérité, reconnaissante envers tous ceux qui l'obligeaient, elle léguait à sa sœur Elisabeth, avec le trône, un admirable exemple de pureté d'actions, d'intentions et de paroles, que celle-ci se garda bien d'imiter (1). »

C'est ainsi que le protestant anglais William Cobbet, membre du parlement, juge la catholique Marie, reine d'Angleterre. Ce jugement non suspect peut servir de correctif aux déclamations calomnieuses d'autres écrivains protestants, et même aux déclamations routinières de certains écrivains catholiques, entre autres, de Lingard.

Le grand-chancelier du royaume, Gardiner, évêque de Winchester, était mort trois ans avant la reine, le douze novembre 1555. Sa mort fut vivement regrettée par Marie, qui perdit en lui un serviteur habile, fidèle et zélé ; mais elle fut vue avec joie par l'ambassadeur français, par les factieux et les réformateurs, qui le regardaient comme l'une des colonnes du gouvernement. Durant sa maladie, il édifia tous ceux qui l'entouraient, par sa piété et sa résignation, disant bien des fois : « J'ai péché avec Pierre, mais je n'ai pas encore pleuré aussi amèrement que Pierre. » Dans son testament, il légua tout son bien à la reine, la priant de payer ses dettes et d'avoir soin de ses serviteurs. Il ne laissa qu'une somme très-médiocre, quoique ses ennemis l'aient accusé d'avoir accumulé trente à quarante mille livres sterling (2).

(1) Cobbet, lettre 9. — (2) Lingard, t. 7, p. 330.

La reine Marie était morte le dix-sept novembre 1558 : son parent, le cardinal Polus, archevêque de Cantorbéry et légat apostolique en Angleterre, mourut le lendemain. Polus possédait éminemment les talents d'un homme d'état et les vertus d'un grand évêque. Sa haute naissance et ses qualités personnelles, dit le protestant Colliers, lui auraient ouvert le chemin de la fortune et la carrière de l'ambition, si la délicatesse de sa conscience lui eût permis de se prêter aux changements qui eurent lieu sous Henri VIII et Edouard VI. Il eut des adversaires, mais point d'ennemis. Il était d'un accès facile et gracieux, d'une conversation agréable et instructive, d'un caractère aimable et ouvert, qui lui attirait la confiance de ceux mêmes dont il se croyait obligé de combattre les opinions. Le cruel supplice de sa mère, qu'il aimait tendrement, et celui de son jeune frère, immolés au ressentiment de Henri VIII, l'affligèrent vivement; mais il ne laissa échapper aucun sentiment de vengeance contre le tyran qui les avait ordonnés. Il obtint la grâce, ou du moins un adoucissement à la punition des émissaires que son persécuteur avait envoyés à Viterbe pour l'assassiner. L'évêque protestant Burnet attribue le supplice de Cranmer à l'impatience de Polus pour occuper le siége de Cantorbéry; mais Colliers, autre historien protestant, l'en justifie pleinement. Il prouve que le légat avait écrit deux lettres très-pressantes à cet hérésiarque, dans sa prison, pour l'engager à se rétracter de ses erreurs, et par conséquent à se soustraire au supplice; que Cranmer avait déjà été déclaré coupable de haute trahison dans l'affaire de Jeanne Grey, avant l'arrivée du cardinal en Angleterre, ce qui le rendait incapable de conserver son siége, lequel avait été conféré à Polus, par une bulle du onze décembre précédent. On sait d'ailleurs que les voies de rigueur répugnaient extrêmement à son caractère, et qu'il opina toujours dans le conseil privé pour celles d'indulgence.

Du reste, Burnet même lui rend la justice qu'il fut illustre, non-seulement pas son savoir, mais encore par sa modestie, son humilité, son excellent caractère; et il convient que si les autres évêques eussent agi selon ses maximes et gardé la même modération, la réconciliation de l'Angleterre avec le Saint-Siége aurait été consommée sans retour. Quoique très-modeste pour sa personne, Polus tenait un grand état de maison et se montrait avec magnificence dans les occasions où il était obligé de paraître avec tout l'éclat de sa dignité. Généreux, libéral, hospitalier, il avait établi le plus grand ordre dans son domestique. Il trouvait, par une sage économie, les moyens d'exercer son immense charité envers les pauvres. Les bénéfices et les grâces qui dépendaient de sa légation étaient donnés gratuitement, et il ne souffrait pas que les personnes attachées à son service reçussent aucun présent, sous quelque prétexte que ce fût.

Dans son diocèse de Cantorbéry, Polus suspendit l'exécution des anciennes lois contre les hérétiques et procéda plus par douceur. Les évêques

et les prêtres, qui, quoique adhérant au schisme de Henri VIII, ne s'étaient point prêtés aux innovations religieuses d'Edouard VI, furent maintenus dans leurs bénéfices et dans leurs fonctions : les autres n'y furent réintégrés qu'après avoir subi des épreuves sur leur capacité et sur leur conduite. On répara les défauts des ordinations faites selon le nouveau rituel. On obligea les prêtres mariés à se séparer de leurs femmes et à s'abstenir des fonctions sacerdotales, sans toutefois les destituer de leurs places. Le cardinal était entièrement livré au rétablissement de la discipline ecclésiastique, soit dans les assemblées du clergé de sa métropole, soit dans un concile national qu'il tint à cet effet, et où il fit rédiger d'utiles règlements, tels que les circonstances pouvaient les comporter. Ce fut au milieu de ces travaux qu'il éprouva de violents accès de fièvre quarte, qui le conduisirent au tombeau, le dix-huit novembre 1558, le lendemain de la mort de la reine Marie. Il prévit les suites funestes de ce triste événement pour la religion, et il en exprima toute son affliction par les dernières paroles qu'il prononça en embrassant son crucifix : Seigneur, sauvez-nous, nous périssons! Sauveur du monde, sauvez votre Eglise! Son corps fut porté à Cantorbéry et enterré dans la chapelle de Saint-Thomas, qu'il avait fait bâtir, avec cette simple épitaphe : *Depositum cardinalis Poli :* Dépôt du cardinal Polus.

Comme écrivain, on s'aperçoit que Polus a voulu imiter le style de Cicéron; mais, à cet égard, il est inférieur à Bembo et à Sadolet, ses amis. Ses traités dogmatiques sont écrits avec méthode et netteté, les autres avec une certaine éloquence. On a de lui : 1° *Pour l'unité de l'Eglise, à Henri VIII.* Polus s'y élève fortement contre le schisme de ce roi. 2° *Défense de l'unité de l'Eglise*, insérée dans le tome 18 de la *Bibliotheca maxima pontificia.* 3° *Discours de la Paix, à Charles-Quint.* 4° *Du concile*, composé lors de sa légation au concile de Trente. 5° *De l'office et du pouvoir du souverain Pontife.* Il soutient dans ces deux derniers traités que les conciles généraux reçoivent leur autorité du Pontife romain : doctrine que nous avons vue professée par les conciles œcuméniques d'Ephèse et de Calcédoine. 6° *Réformation de l'Angleterre.* C'est un recueil des statuts qu'il fit pendant sa légation en ce royaume. 7° *Traité de la justification.* 8° *Du baptême de l'empereur Constantin.* 9° Divers discours prononcés soit au parlement, soit devant l'empereur, ou adressés au Pape Jules III. 10° Le Missel, le Bréviaire et le Rituel de Sarum ou Salisbury, revus et publiés par lui.

Mort de Jules III. Court pontificat de Marcel II. Avènement de Paul IV. Il reçoit l'obédience de l'Angleterre. Etat critique de la France. Mort de Henri II. Trois partis : les huguenots sous les Bourbons, les politiques sous les Montmorency, les catholiques sous les princes de Lorraine. François de Lorraine, duc de Guise, lieutenant-général du royaume.

Le Pape Jules III, auparavant cardinal del Monte, avec qui le cardinal Polus présida la première période du concile de Trente, était mort dès 1555.

Ce fut lui, comme Pape, qui envoya Polus légat en Angleterre et contribua au retour de ce royaume. En 1553, il accorda des indulgences aux fidèles qui prieraient pour la conversion et la paix de l'Angleterre. Ce pays étant revenu à l'unité de l'Eglise, il publia, en 1554, un jubilé pour tout l'univers chrétien (1).

Cependant, sur le Saint-Siége, il ne justifia point les hautes espérances qu'il avait fait concevoir, en présidant le concile de Trente. Il négligea les grandes affaires de l'Eglise pour se livrer aux plaisirs de la table ou à des occupations frivoles, comme de cultiver une vigne. Ce qui lui fit le plus de tort, fut la nomination de son premier cardinal. Pendant qu'il gouvernait Plaisance en qualité de légat, il avait remarqué beaucoup d'intelligence à un petit enfant trouvé. Il le prit en affection, le fit étudier, le fit même adopter par son frère, Baudouin del Monte. Devenu Pape, il nomma cardinal ce jeune homme, qui avait alors dix-huit ans, qui dans la suite le paya d'ingratitude et se déshonora par sa mauvaise conduite. Le Luthérien Sleidan et ses copistes ont supposé à cette affection indiscrète de Jules III un motif des plus infâmes : ce qui prouve, non pas précisément ce qu'il y avait dans le cœur du Pontife, mais dans l'imagination de ses détracteurs (2). Jules III mourut peu regretté, le vingt-trois mars 1555, dans la soixante-quatrième année de son âge, et dans la sixième de son pontificat. En 1553, le prince des Moscovites lui fit des ouvertures pour quitter le schisme. La même année, il reçut les Assyriens à l'obéissance de l'Eglise romaine, et confirma leur patriarche Simon Sulalia (3). En 1554, il établit un patriarche dans l'empire d'Ethiopie, et en salua l'empereur par ses lettres (4).

Jules III eut pour successeur dans le Saint-Siége, son collègue dans la présidence du concile de Trente, le cardinal Marcel Cervin, élu à l'unanimité le neuf avril 1555. Le lendemain, il fut consacré, et le onze, qui était le Jeudi-Saint, il reçut la couronne pontificale. Il garda son nom de baptême, et s'appela Marcel II. Tout le monde, et avec raison, se promettait en lui un Pape excellent sous tous les rapports. Effectivement, Marcel II avait un grand désir de rétablir le concile suspendu depuis 1552, et un zèle ardent pour la réformation; mais tandis qu'il était tout occupé des mesures à prendre pour extirper les vices et les hérésies, apaiser les guerres et les divisions des princes, retrancher les abus, il fut saisi, le trente avril, d'une apoplexie qui l'emporta la nuit suivante, n'ayant tenu le Saint-Siége que vingt-un jours.

Il eut pour successeur le cardinal Jean-Pierre Caraffe, évêque de Théate, premier supérieur général des Théatins, fondés par saint Gaëtan de Thienne. Il fut élu Pape le vingt-trois mai 1555, couronné le 26, et prit le nom de Paul IV. Il était âgé de près de quatre-vingt-neuf ans, tint le Saint-Siége

(1) Raynald, 1553, n° 34; 1554, n° 14. — (2) Pallavicin, l. 11. c. 7, avec la note de l'édition Migne. — (3) Raynald, 1553, n. 40-45. — (4) *Ibid.*, 1554, n. 26.

quatre ans trois mois moins cinq jours, et mourut le dix-huit août 1559.

C'était un homme vertueux et de mœurs austères : il avait un grand zèle et de bonnes intentions, mais ces intentions n'avaient pas toute la simplicité de la colombe ; il ne parut pas, comme Melchisédech, sans père, sans mère, sans généalogie, uniquement pontife du Très-Haut ; il eut des cardinaux-neveux, qui abusèrent de son affection et de sa confiance, lui firent faire de fausses démarches, et qu'il finit par chasser d'auprès de sa personne et même de la ville de Rome. Il n'avait pas non plus toute la prudence du serpent, mais quelque chose de la raideur du bélier.

Lorsque le Fils de Dieu fait homme envoya Pierre et ses onze collègues faire leur noviciat d'apôtres dans la Judée, pour les préparer à la conversion de tout l'univers, il leur dit entre autres : Voici ! je vous envoie comme des brebis au milieu des loups. Soyez donc prudents comme des serpents, et simples comme des colombes (1). Dans ces paroles, Jésus-Christ recommande à Pierre et aux autres apôtres, au Pape et aux évêques, et même à tous les fidèles, deux choses qu'il semble difficile de concilier : la simplicité et la prudence. Considérons bien ce qu'il en est. Qu'est-ce que la simplicité qu'il veut que nous ayons ? Une chose est simple, lorsqu'elle n'est pas double : par exemple, un vêtement est simple, lorsqu'il n'est pas de plusieurs étoffes, de plusieurs couleurs, de plusieurs façons, mais d'une seule. Ainsi un cœur est simple, lorsqu'il n'a pas plusieurs volontés, plusieurs vues, plusieurs intentions, mais une seule, qui est de plaire à Dieu et de procurer sa gloire. Un cœur parfaitement simple est avec Dieu comme un petit enfant est avec sa mère, humble, modeste, sans prétention, sans malice, avouant volontiers ses fautes, porté à toujours estimer les autres plus que soi, ne connaissant, ne regardant pour ainsi dire qu'une chose, Dieu, sa volonté, son bon plaisir.

Mais la simplicité n'empêche-t-elle pas la prudence ? Non pas. D'abord, le même Jésus qui nous commande d'être simples comme des colombes, nous recommande aussi d'être prudents comme des serpents. Soyons donc à la fois simples et prudents, parce que Dieu veut que nous soyons l'un et l'autre. Et alors nous serons prudents par simplicité, parce que nous le serons pour plaire à Dieu. Mais comment allier la simplicité avec la prudence ? Le voici. La simplicité est dans l'intention, et regarde la fin qu'on se propose ; la prudence est dans l'exécution, et s'occupe des moyens de parvenir à la fin proposée. Par exemple, gouverner l'Eglise, le diocèse, la paroisse pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, c'est la fin que se propose un Pape, un évêque, un prêtre ; et la simplicité consiste principalement à ce qu'il ne s'en propose pas d'autre. Mais, pour parvenir à cette fin, la pureté d'intention ne suffit pas ; il faut encore la prudence. Non-

(1) Math., 10, 16.

seulement il faut savoir les choses qui peuvent procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes, mais encore la manière, suivant les temps, les lieux, les personnes, les circonstances. Saint Paul peut nous servir de modèle. Il agissait en tout avec la simplicité la plus parfaite, ne cherchant qu'à plaire à Dieu. Cependant, pour gagner à Dieu et les Juifs et les païens, il employait tous les pieux artifices que son industrieuse charité lui suggérait; il se montrait avec les Juifs comme Juif, avec les païens comme païen, faible avec les faibles; en un mot, il se faisait tout à tous, pour les gagner tous à Jésus-Christ.

Non-seulement la simplicité recommandée par notre Seigneur et pratiquée par saint Paul n'empêche pas la véritable prudence, la prudence chrétienne, elle en est le premier fondement. Suivant la comparaison de Jésus-Christ, ce que notre œil est à notre corps, notre intention l'est à nos œuvres. Si notre œil est bien net, tout notre corps sera éclairé; si notre intention est bien pure, toutes nos œuvres seront saintes et faites par là même avec la véritable prudence. Si notre œil est trouble, notre corps sera comme dans l'ombre; si notre intention n'est pas bien pure, nos œuvres perdront beaucoup de leur mérite. Si notre œil s'obscurcit tout-à-fait, tout notre corps sera dans de profondes ténèbres; si notre intention est mauvaise, toutes nos œuvres seront des péchés. Ainsi le méchant emploie beaucoup de prudence, de ruses, d'artifices pour arriver à ses fins; mais comme ses fins sont mauvaises, il ne réussit qu'à se perdre éternellement : sa prudence est de la folie. Des chrétiens du monde voudraient tout ensemble servir Dieu et les richesses, au lieu de se servir des richesses pour servir Dieu; leur intention n'est pas simple, mais double. Que leur arrive-t-il? Si tant est qu'ils se sauvent, ils perdront bien des œuvres devant Dieu. Faute de simplicité, leur prudence est à moitié folie.

Or, telle était la prudence du siècle ou la politique moderne : sans Dieu, sans foi ni loi, ne cherchant que ses propres intérêts aux dépens des autres, mettant le feu chez son voisin, bien loin de l'éteindre. La moins mauvaise, au lieu de chercher avant tout le royaume de Dieu et sa justice, et d'obtenir le reste par surcroît, cherchait avant tout le royaume de la terre, et puis le royaume céleste. Or, c'est à travers ces pirateries de la politique humaine que le Pape devait conduire le vaisseau de l'Eglise, avec le trésor de la foi, de la morale et du bon sens. Quelle prudence surhumaine ne lui était donc pas nécessaire!

La première chose qu'eut à faire le nouveau Pape, Paul IV, couronné le vingt-six mai 1555, fut de recevoir l'obédience de l'Angleterre, qui lui envoyait en ambassade un évêque et deux seigneurs, au nom du roi Philippe, de la reine Marie et de toute la nation anglaise. Le cardinal Polus, archevêque de Cantorbéry, avait prévu que le titre de roi et de reine d'Irlande, que venaient de prendre Philippe et Marie, à l'exemple de Henri et

d'Edouard, pouvait élever quelque difficulté à Rome; et, par cette raison, il avait demandé que le Pape érigeât l'Irlande en royaume avant l'arrivée des ambassadeurs (1). Les Irlandais soutenaient effectivement que les rois d'Angleterre ne tenaient l'Irlande que de la donation du pape Adrien IV, et qu'ils l'avaient perdue par leur défection d'avec l'Eglise romaine. Paul IV publia donc une bulle le septième de juin, par laquelle, à la requête de Philippe et de Marie, il érigeait en royaume la seigneurie d'Irlande. Les ambassadeurs attendirent cet acte hors de la ville. Trois jours après, on les introduisit publiquement; ils reconnurent le Pontife romain comme chef de l'Eglise universelle, lui présentèrent une copie de l'acte législatif qui rétablissait son autorité, et le sollicitèrent de ratifier l'absolution prononcée par le légat, et de confirmer les évêchés érigés durant le schisme. Paul IV reçut les ambassadeurs avec amitié et leur accorda leurs demandes (2).

Cependant le nouveau pontife, autrefois cardinal Caraffe, n'avait pas une grande sympathie pour le cardinal Polus, légat apostolique en Angleterre. Après la mort de Paul III, le cardinal Polus allait avoir toutes les voix du conclave : le cardinal Caraffe y mit opposition en l'accusant d'être suspect sur la foi. Devenu Paul IV, il finit par revenir aux mêmes préventions, manda le cardinal Polus à Rome, et voulut le remplacer dans sa légation d'Angleterre; mais le roi Philippe et la reine Marie s'y opposèrent, et Polus mourut à Cantorbéry, comme nous avons vu.

Dans ce temps, la France commença de subir une série de crises et de châtiments terribles, dont elle n'est pas encore complètement remise après trois siècles. Nous avons vu la France de Charlemagne et de saint Louis se montrer en tout sens la première des nations chrétiennes, marcher à la tête de la chrétienté, pour la défendre contre les infidèles au dehors et contre les hérésies au dedans. Nous avons vu la France de Philippe le Bel, dégénérée d'elle-même, laissant l'Europe chrétienne envahir par les Turcs au dehors, la divisant elle-même au dedans par le schisme et par des guerres civiles : nous avons vu cette France aveugle et coupable, trahie et vendue à l'étranger par ses propres princes, sur le point de devenir une province anglaise, ne devoir son salut qu'à une vierge de Lorraine. Nous voyons la France de François I[er] et de Henri II, dégénérant toujours davantage, bien loin de défendre l'Eglise de Dieu au dedans et au dehors, se liguer avec les infidèles, avec les Turcs contre les chrétiens, avec les hérétiques contre les catholiques; nous la voyons attisant le feu de la discorde religieuse et politique en Allemagne et en Angleterre, jusqu'à ce qu'il éclate chez elle et la couvre de sang et de ruines : nous verrons des princes français, même des enfants dégénérés et apostats de saint Louis, traîtres à leur patrie et à leur nom, appeler l'étranger, l'étranger hérétique, l'appeler d'Angleterre et de

(1) *Poli epist.*, l. 5, *epist.* 5. — (2) Lingard. *Marie*, c. 2, à la fin.

Germanie, pour violenter la France, lui faire apostasier le Dieu de ses pères, le Dieu de saint Louis et de Charlemagne, et la forcer d'adorer un autre Dieu, un dieu étranger, nouvellement venu d'Allemagne ou d'Angleterre. Car le dieu de Luther et de Calvin, cet être pire que le démon, qui nous punit, suivant eux, non-seulement du mal que nous n'avons pu éviter et que lui-même opère en nous, mais encore du bien que nous faisons de notre mieux, toutes nos bonnes œuvres étant pour lui des péchés : certainement ce dieu-là n'est pas le Dieu de saint Louis et de Charlemagne, le Dieu des saints et des martyrs, le Dieu des chrétiens. Et après trois siècles, la France est encore à comprendre cela : tant son intelligence est déchue.

Le vingt-quatre avril 1558, le roi Henri II célèbre le mariage de François, son fils aîné, avec Marie Stuart, reine d'Ecosse et nièce des princes de Lorraine. En 1559, il marie sa fille aînée au roi d'Espagne, sa fille cadette au duc Charles de Lorraine, sa sœur au duc de Savoie, et meurt au milieu des fêtes nuptiales, à la fin d'un tournoi, par suite d'un éclat de lance qui lui entre dans l'œil, le dix juillet 1559, âgé de quarante ans. François II, son fils, âgé de quinze ans et demi, lui succéda, pour mourir dix-sept mois après, le cinq décembre 1560. Il a pour successeur son frère Charles IX, âgé de dix ans, qui meurt en 1574, à l'âge de vingt-quatre ans, et laisse le trône à son frère, Henri III, en qui finit, l'an 1589, la branche régnante, pour faire place à une autre qui règne encore.

Marie Stuart ou de Lorraine, veuve à vingt ans de François II, dut retourner dans son royaume d'Ecosse, où l'hérésie fomentée par l'Angleterre lui préparait une destinée cruelle. Portant le deuil de son jeune époux, elle s'embarqua à Calais le quinzième jour d'août 1561 ; elle vit périr un vaisseau en sortant du port. Appuyée sur la poupe de sa galère et les yeux attachés au rivage, elle fondit en larmes quand la terre s'éloigna ; elle demeura cinq heures entières dans cette attitude, répétant sans cesse : *Adieu, France ! Adieu, France !* Lorsque la nuit fut venue : *Adieu donc, ma chère France, que je perds de vue*, se disait-elle, *je ne vous verrai jamais plus !* Elle refusa de descendre dans la chambre de la galère ; on étendit un tapis sur le château de poupe, elle s'y coucha sans prendre aucune nourriture. Elle commanda au timonier de l'éveiller au point du jour, si l'on apercevait encore les côtes de France. En effet, la terre restait visible au lever de l'aurore, et Marie Stuart la salua de ces derniers mots : *Adieu la France ! cela est fait ; adieu la France ! je pense ne vous revoir jamais plus !*

Sous les règnes assez courts des jeunes rois François II et Charles IX, une grande influence dans le gouvernement échut à leur mère, Catherine de Médicis, nièce du pape Clément VII. Sous François Ier, son beau-père, qui lui préférait sa concubine, la duchesse d'Etampes, et sous Henri II, son époux, qui lui préférait sa concubine, Diane de Poitiers, elle avait été

négligée et sans crédit, et supporta sa position avec patience. Comme sous le règne de ses trois fils, François II, Charles IX et Henri III, il y eut bien des troubles en France, bien des écrivains supposent qu'elle en fut la cause principale par sa mauvaise politique. Mais, tous les reproches que lui font ces écrivains, fussent-ils vrais, le plus coupable ne serait pas elle, mais eux; car la politique de Catherine n'eût été que la politique moderne, adoptée par ces mêmes écrivains et pratiquée par tous les gouvernements depuis Philippe le Bel jusqu'à nos jours, politique sans foi ni loi que son intérêt. Comment peut-on, sans une criante injustice, blâmer dans une personne ce qu'on approuve dans les autres et en soi-même? D'ailleurs, ces mêmes écrivains qui représentent Catherine de Médicis comme la cause principale des troubles de la France, ignorent ou dissimulent la ligue honteuse de François Ier et de Henri II avec les Turcs contre les chrétiens, avec les protestants contre les catholiques, pour diviser toute l'Europe, en particulier l'Allemagne et l'Angleterre : conduite aussi imprudente qu'impie. Car c'était donner aux seigneurs de France l'idée et l'exemple de n'avoir pas plus d'honneur ni de probité, et de trahir et déchirer de même leur patrie.

La France se divisa en trois parties, sous trois familles principales : les Bourbons, les Montmorency, les princes de Lorraine. Les Bourbons descendaient de Robert de France, comte de Clermont, cinquième fils de saint Louis. Le chef de la famille était Antoine le Bourbon, roi de Navarre et duc de Vendôme, époux de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, dont il eut Henri IV. Il avait un frère cardinal, Charles de Bourbon, archevêque de Rouen et légat d'Avignon. Un autre frère était Louis de Bourbon, prince de Condé. Au commencement du seizième siècle, les Bourbons parurent dégénérer de leur glorieux ancêtre, saint Louis, et comme chrétiens et comme Français. Nous avons vu le connétable de Bourbon, traître à la France, conduire une armée de Luthériens contre Rome, et périr dans l'assaut. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, était un prince doux, faible, voluptueux, irrésolu, qui flotta long-temps entre la foi de ses pères, la foi de saint Louis et de Charlemagne, l'antique religion des Francs, et la nouvelle religion d'Allemagne, fabriquée en Saxe par Luther, raffinée en Suisse par Zwingle et Calvin, et adoptée par sa femme, Jeanne d'Albret; cependant il finit par se déclarer catholique. Son frère, le cardinal de Bourbon, paraît avoir été un prélat exemplaire; car on ne trouve aucun soupçon ni sur sa foi, ni sur ses mœurs. Il n'en fut pas de même du prince de Condé : il se déclara ouvertement pour la religion germanico-helvétique, dont les sectateurs français prirent même le nom allemand et suisse de huguenots, *eidguenos*, qui veut dire *confédérés*, *conjurés*. C'était en effet une confédération, une conjuration de Français contre la France, pour lui faire renier la religion dans laquelle elle est née, la religion de Clovis, de

Charlemagne, de saint Louis, de Godefroi de Bouillon, de Tancrède, de Duguesclin, de Bayard, la religion universelle que tout l'Orient appelle la religion des Francs, la religion d'Europe, et lui faire embrasser de force la religion d'un moine allemand. C'est pour dégrader ainsi la France, que cette confédération anti-française y allumera la guerre civile, et y appellera les baïonnettes étrangères et d'Angleterre et d'Allemagne.

La famille des Montmorency, premiers barons chrétiens, est une gloire de la France et même de l'Eglise catholique, par sa fidélité héréditaire à Dieu, à son Eglise et à la France. Les Montmorency prennent les titres de *premier chrétien*, *premier baron de France*. Suivant de vieilles traditions, certains écrivains leur donnent pour auteur Lisoie, un des plus puissants seigneurs de France, qui reçut le baptême avec Clovis; d'autres, remontant encore plus haut, leur donnent pour ancêtre Lisbius ou Lisbieus, qui exerça l'hospitalité envers saint Denys, fut converti par l'apôtre au christianisme, et partagea avec lui la palme du martyre. Quoi qu'il en soit de ces premiers commencements, toujours est-il que la maison des Montmorency est une des plus anciennes de l'Europe. Cette antiquité ne serait pour elle qu'une gloire médiocre, si depuis les temps les plus reculés, elle n'avait été relevée par les alliances les plus brillantes, par l'exercice des charges les plus importantes de l'état, par de grands talents, des vertus éclatantes et des services éminents rendus aux rois et à la patrie. C'est cette véritable grandeur, attachée pendant tant de siècles à cette famille, qui fit dire à Henri IV, que, si la maison de Bourbon venait à périr en France, nulle n'était plus digne de la remplacer que celle de Montmorency. Elle a donné à la France six connétables, onze maréchaux, sans compter les autres dignitaires. Anne de Montmorency, connétable de France sous François Ier, Henri II, Charles IX, naquit à Chantilly l'an 1493 : la reine Anne de Bretagne, femme de Louis XII, fut sa marraine et lui donna son nom. De mœurs austères, d'une valeur indomptable, grand capitaine, grand diplomate, grand ministre, Anne de Montmorency était au même temps un fidèle chrétien. Il ne manquait jamais de dire ses prières à la tête de ses troupes, et si le prévôt de l'armée venait dans ce moment lui rendre compte de quelque délit, il ne s'interrompait que pour lui prescrire des peines sévères, reprenant ensuite son *pater* ou son *credo* avec la plus grande tranquillité, ce qui faisait souvent répéter à ses soldats : *Dieu nous garde des patenôtres de monsieur le connétable.* Satisfait d'inspirer la crainte et le respect, il sembla toujours dédaigner de se faire des amis : dès sa première jeunesse, il se glorifiait du surnom de *Caton*, qui lui avait été donné de si bonne heure au sein de la brillante cour de François Ier; sa présence y imposait plus que celle du roi lui-même, et le plus grand silence régnait devant lui. Une chose ne lui ferait pas honneur, supposé qu'il eût pu l'empêcher, c'est l'alliance honteuse de la France avec les Turcs contre les chrétiens, et avec les protestants contre les catholiques. Ce qui lui fit

moins d'honneur encore, c'est la conduite de ses trois neveux, fils de sa sœur Louise et de Gaspard de Coligny-Châtillon, mort lieutenant-général l'an 1522. Anne de Montmorency prit soin de ses trois orphelins en bas âge, mais ils déshonorèrent tous les trois le sang de Montmorency : tous les trois ils renièrent la foi de leurs pères, la foi de la France, pour l'hérésie importée de Suisse et d'Allemagne. L'un d'eux, Odet de Coligny, cardinal de Châtillon et évêque de Beauvais, par le crédit de son oncle, non-seulement devint apostat de sa religion et de son ordre, mais prit publiquement une femme. Son apostasie avait été précédée et provoquée par celle de son frère, François de Coligny, plus connu sous le nom de Dandelot. Elle fut suivie de l'apostasie de leur frère aîné, Gaspard de Coligny, amiral de France. Tous les trois se liguèrent avec le prince de Condé, chef des huguenots, pour introduire en France la religion étrangère au moyen de la guerre civile et des armes étrangères. Quant à ce qui est du connétable Anne de Montmorency, il devint le chef d'un autre parti, qu'on nomma *les politiques,* nom qui par lui seul en indique assez le caractère.

Restait le troisième parti, soutenu de la masse du clergé, des parlements et de la nation : celui des princes de Lorraine, et distingués en deux branches, Lorraine et Guise. Le chef de la première était Charles III, duc de Lorraine, arrière-petit-fils de René II, qui défit Charles le Téméraire devant Nancy; petit-fils d'Antoine de Lorraine, qui battit, en 1525, les rustauds ou paysans luthériens qui venaient ravager la Lorraine et la France; fils de François Ier de Lorraine, qui mourut après un an de règne. Charles III épousa, l'an 1559, Claude de France, fille de Henri II. Il agrandit Nancy, établit l'université de Pont-à-Mousson, eut un règne long et heureux de soixante-trois ans, de 1545 à 1608, pendant lesquels, tandis que l'Allemagne, la France et l'Angleterre nageaient dans le sang des guerres civiles et religieuses, la Lorraine, augmentée du Barrois, jouissait de la paix et du bonheur. La postérité de Charles de Lorraine continue à régner sur les trônes d'Autriche, de Hongrie et de Bohême.

Le chef de la seconde branche était François de Lorraine, duc de Guise, fils aîné de Claude de Lorraine, qui fut le fils puîné de René II. François de Lorraine, né en 1519, montra dès sa plus tendre jeunesse tant d'ardeur pour la gloire, tant d'intrépidité, de prudence et de sang-froid dans les moments les plus périlleux, qu'on augura dès-lors qu'il deviendrait un illustre guerrier. Le soin qu'il prenait de s'attacher par des bienfaits les hommes chez lesquels ils remarquait des talents, sa libéralité envers les soldats, son affabilité avec les officiers; un port majestueux, un front toujours serein et plus ennobli que défiguré par la cicatrice d'un coup de lance qui lui avait percé la tête, en 1545, au siége de Boulogne, où il combattit presque seul un bataillon anglais: tant d'avantages réunis ne pouvaient manquer de lui concilier l'amour et la vénération des gens de guerre; mais, comme il eut d'abord plus d'occasions de se distinguer dans le conseil qu'à l'armée, il

avait atteint l'âge de trente-trois ans, qu'il ne possédait encore d'autre grade militaire que le commandement d'une compagnie de gendarmerie.

Nommé, en 1552, lieutenant-général dans les trois évêchés, il soutint, contre une armée de cent mille hommes, ce mémorable siége de Metz que Charles-Quint fut contraint de lever après deux mois d'attaque et la perte d'un tiers de ses troupes. Si la France, à cette époque, fut délivrée d'une invasion qui s'annonçait de la manière la plus terrible, elle le dut au héros lorrain. Il ajouta encore à l'éclat de la victoire, par les soins qu'il prit des malades de l'ennemi laissés dans son camp, et par les ordres qu'il donna pour que les chariots chargés de ceux que l'armée impériale ramenait en Allemagne, ne fussent point attaqués. Un officier espagnol lui ayant fait demander un esclave qui, pendant le siége, s'était sauvé dans la ville avec le cheval de son maître, Guise fit racheter le cheval et le renvoya sans perdre un instant. Quant à l'esclave, « Cet homme, dit-il, est devenu libre en mettant le pied sur les terres de France. Le rendre pour qu'il retrouve ses fers, ce serait violer les lois du royaume. »

Ce fut l'ombrage que le crédit de Guise faisait aux Montmorency qui lui valut, en 1557, le commandement de l'armée envoyée en Italie, à la sollicitation de Paul IV, pour entreprendre la conquête du royaume de Naples. On le vit traverser, avec une poignée d'hommes, cette contrée fameuse alors par nos désastres, et qu'on appelait le tombeau des Français; on le vit aller défier, jusqu'au cœur du royaume, le duc d'Albe, le plus célèbre général qu'eût alors l'Espagne. N'ayant pu l'attirer au combat, trahi et arrêté dans toutes ses opérations par ces mêmes Caraffe qui avaient imploré son secours, il sut se garantir de leurs piéges, conserver son armée entière, enfin la ramener plus forte encore et plus nombreuse qu'il ne l'avait conduite au-delà des monts.

C'était après la malheureuse journée de Saint-Quentin, 1557, où le connétable de Montmorency avait été fait prisonnier, lorsque toute la France le rappelait à grand cris, regardant ce désastre comme une suite de ce qu'on l'avait éloigné des conseils du roi. A son approche, l'armée ennemie, qui menaçait la capitale, se retira dans les Pays-Bas; l'incendie, près de dévorer les provinces méridionales par l'irruption du duc de Savoie, se dissipa en fumée. Guise fut déclaré lieutenant-général des armées au dedans et au dehors du royaume. Les lettres qui lui accordaient ce titre avec un pouvoir presque illimité, furent enregistrées sans la moindre restriction dans tous les parlements, et publiées aux applaudissements de tous les ordres de citoyens. Il répondit bientôt à la confiance de son souverain et à l'enthousiasme des Français, en s'emparant de Calais, seul point que les Anglais eussent gardé de leurs anciens triomphes, et d'où ils bravaient encore la France. Toutes les richesses de cette ville, unique entrepôt du commerce entre l'Angleterre et les Pays-Bas, furent employées par le vainqueur en

gratifications considérables aux officiers, ou livrés au pillage des soldats : Guise ne se réserva rien pour lui. Cette conquête, suivie de celles de Guines et de Ham, toutes trois faites en moins d'un mois au cœur de l'hiver, quoique ces places fussent jugées imprenables, le rendit l'idole de la France et le héros de l'Europe. La prise de Thionville sur les Espagnols se fit avec la même rapidité, et les succès de ce grand capitaine ne furent suspendus que par la paix désastreuse de Cateau-Cambresis, conclue contre son avis.

L'autorité du duc de Guise, balancée sous Henri II par la faveur des Montmorency, n'eut aucun contre-poids pendant le règne de François II, dont la femme, Marie Stuart, était sa nièce; mais loin de faire servir à sa fortune un pouvoir presque absolu, il augmenta beaucoup ses dettes. Ce pouvoir et cette faveur étaient tels, que le connétable Anne de Montmorency lui donnait du *monseigneur,* et se disait *son très-humble et très-obéissant serviteur*, tandis que Guise ne l'appelait que *monsieur le connétable*, et signait, en écrivant soit à lui, soit au parlement : *Votre bien bon ami.* On sait que la cour fut en proie aux intrigues et le royaume aux factions ; mais le duc triompha de tous ses ennemis en déjouant la conjuration d'Amboise, tramée pour le perdre, ainsi que le cardinal, son frère, Charles de Lorraine; conjuration qui forçait Catherine de Médicis, effrayée, de venir avec son fils se jeter dans les bras du prince lorrain (1).

Apostasie d'Elisabeth d'Angleterre et de son parlement. Fidélité des évêques anglais, hormis un seul. Nouveau clergé intrus et schismatique. Gouvernement pontifical de la reine-papesse, d'après Cobbet.

La conjuration d'Amboise, avec les guerres civiles qui s'ensuivirent, était une restitution de l'Angleterre à la France. Sous le règne de Marie d'Angleterre, nous avons vu le gouvernement français y exciter des conspirations et des révoltes. Marie étant morte en 1558, fut remplacée par sa sœur Eilsabeth, dont le protestant Cobbet parle en ces termes :

« Nous avons vu Elisabeth fervente protestante pendant le règne d'Edouard; quand sa sœur monta sur le trône, elle avait édifié tout le monde par son zèle pour la religion catholique, et quand Marie mourut, elle allait non-seulement à la messe, mais elle avait encore dans l'intérieur de ses appartements une chapelle ornée avec pompe et desservie par un prêtre catholique romain; un confesseur était même officiellement attaché à sa personne. Cependant Marie avait toujours douté de la sincérité de ces démonstrations extérieures ; et à l'article de la mort, elle avait poussé la sollicitude jusqu'à implorer de sa part un libre et franc aveu de ses opinions religieuses. L'hypocrite Elisabeth n'avait répondu à cette preuve si touchante d'attachement qu'en priant Dieu tout-puissant de permettre que la terre s'entrouvrît et

(1) *Biographie univ.*, t. 19.

l'ensevelît aussitôt, si elle n'était pas invariablement attachée de cœur et d'âme à la religion *catholique, apostolique et romaine.* Elle renouvela encore cette protestation au duc de Féria, ambassadeur d'Espagne; et se seigneur fut tellement dupe de sa duplicité, qu'il manda au roi Philippe, dans ses dépêches, qu'en montant sur le trône, la nouvelle reine *n'apporterait aucun changement à l'état de la religion en Angleterre.* Néanmoins, peu de temps après, elle faisait pendre, écarteler et éventrer ceux de ses malheureux sujets qui avaient le courage de ne pas renier la foi de leurs pères (1). »

Un de ses premiers soins fut de notifier aux cours étrangères son avènement à la couronne par droit de naissance et du consentement de la nation. Elle fit secrètement connaître au roi de Danemarck, au duc de Holstein et aux princes luthériens d'Allemagne son attachement à la religion réformée, et son désir de cimenter une union entre tous ceux qui la professaient (2). On n'a sans doute pas oublié que le mariage de la mère d'Elisabeth avait été juridiquement déclaré nul et non avenu par le parlement, par le roi et par le Pape; la naissance de cette princesse se trouvait donc illégitime aux yeux de toutes les lois. L'ambassadeur anglais à Rome reçut ordre d'annoncer à Paul IV qu'elle avait succédé à sa sœur par droit héréditaire, et qu'elle était déterminée à ne faire aucune violence aux consciences de ses sujets, quelle que fût leur croyance religieuse. Paul avait été prévenu par l'ambassadeur français, qui lui avait donné à entendre que, s'il admettait l'avènement d'Elisabeth, il approuverait le prétendu mariage de Henri VIII avec Anne de Boulen, il annulerait les décisions de Clément VII et de Paul III, repousserait sans examen les réclamations de la véritable et légitime héritière, Marie Stuart, reine d'Ecosse, et offenserait le roi de France, qui était résolu à soutenir les droits de sa belle-fille de toute la puissance de son royaume. Paul IV répondit donc à l'ambassadeur anglais qu'il ne pouvait reconnaître le droit héréditaire d'une princesse qui n'était pas née en légitime mariage ; que la reine d'Ecosse réclamait la couronne, comme la plus proche parente légitime de Henri VIII; mais que, si Elisabeth voulait soumettre la discussion à son arbitrage, il la traiterait avec toute l'indulgence que lui commanderait l'équité (3).

Par ses confidences aux princes luthériens, on voit que la fille d'Anne de Boulen était décidée à une nouvelle apostasie. Elle ne la diffère que pour y préparer la nation même. Dans cette vue, ses ministres lui soumirent le projet suivant : 1° De défendre toute espèce de sermons, afin que les prédicateurs n'excitassent pas leurs auditeurs à la résistance; 2° d'intimider le clergé par des procès de *præmunire* ou d'autres lois pénales; 3° d'avilir aux yeux du peuple tous ceux qui avaient eu de l'autorité sous le dernier règne, par de rigoureuses informations sur leur conduite, et en les dévouant,

(1) Cobbet, lettre 9. — (2) Cambden, 1, 28. — (3) Lingard. Pallavicin.

autant que possible, à la censure des lois; 4° de destituer les magistrats actuels, et d'en nommer d'autres moins riches et plus jeunes, mais plus attachés aux doctrines protestantes; 5° de former un comité secret pour réviser et corriger la liturgie publiée par Edouard VI (1).

En attendant, apostate dans le cœur, Elisabeth continua d'assister, et quelquefois de communier à la messe : elle inhuma sa sœur avec toute la solennité du rite catholique. Elle ordonna un service solennel et une messe de *Requiem* pour l'âme de l'empereur Charles-Quint. Mais si toutes ces choses contribuaient à diminuer les appréhensions des catholiques, beaucoup d'autres flattaient l'espoir des sectaires. Les prisonniers pour cause de religion furent mis en liberté, sous promesse de se représenter dès qu'ils seraient appelés : les théologues protestants revinrent de l'exil, et reparurent publiquement à la cour; et Oglethorpe, évêque de Carlisle, se préparant à célébrer la messe dans la chapelle de la reine, reçut l'ordre, auquel il refusa d'obéir, de ne point élever l'hostie en présence de la reine (2).

Le secret de l'apostasie transpira par degrés. Les évêques virent avec surprise que White, évêque de Winchester, avait été emprisonné pour son sermon aux obsèques de Marie, et que Bonner, évêque de Londres, était cité pour rendre compte de diverses amendes payées par ordonnance de son tribunal durant le dernier règne. L'archevêque de Cantorbéry, Heath, reçut l'avis, ou peut-être crut-il prudent de résigner les sceaux, qui furent donnés à Nicolas Bacon, jurisconsulte, enrichi comme beaucoup d'autres de la dépouille des monastères. Mais ce qui leva tous les doutes, ce fut une proclamation qui défendait au clergé de prêcher, et qui ordonnait d'observer le culte établi, « jusqu'à ce qu'une consultation eût lieu, dans le parlement, entre la reine et les trois états (3). » Alarmés de cette clause, les évêques se rassemblèrent à Londres, et se consultèrent pour savoir s'ils pouvaient en conscience officier au couronnement d'une princesse qui, selon toute probabilité, s'opposerait à quelque portion du culte, comme impie et superstitieuse; et qui, si elle ne refusait pas de prêter cette partie du serment qui obligeait une souveraine à maintenir les libertés de l'Eglise catholique, avait certainement l'intention de la violer. La question fut posée; elle fut unanimement résolue par la négative.

Cette détermination imprévue des prélats causa un embarras extrême. On attachait beaucoup d'importance à ce couronnement. On croyait nécessaire que la cérémonie fût accomplie avant que la reine présidât son parlement, et on craignait que le peuple ne la considérât point comme valide, à moins qu'elle ne fût faite par un prélat catholique. On chercha des expédients pour écarter ou surmonter cette difficulté; enfin l'évêque de Carlisle

(1) Strype. *Annal.*, mém. 4. — (2) Cambden, 32, 33. — (3) Wilkins. *Concil. Brit.*, t. 4, p. 180.

se sépara de ses collègues. Mais si l'on obtint de lui qu'il couronnât la reine, elle fut de son côté obligée de prêter le serment accoutumé, et de se conformer à tous les rites du pontifical romain. La cour et les citoyens n'épargnèrent aucune dépense; mais l'absence des évêques jeta des nuages sur l'assemblée. Leur exemple fut suivi par le duc de Féria, l'ambassadeur espagnol, qui fut invité, mais refusa de paraître (1).

Le parlement qui suivit laissa subsister dans le livre des statuts l'acte qui déclarait nul dès l'origine le mariage de Henri VIII et d'Anne de Boulen, et celui qui condamnait Anne pour cause d'inceste, d'adultère et de trahison : ce qui confirmait sur le front d'Elisabeth la flétrissure de bâtardise. Mais ce qui occupa le parlement davantage, ce fut la consommation de l'apostasie. Dans cette vue, on révoqua les statuts votés sous le dernier règne, pour rétablir l'ancienne croyance : la croyance des grands et saints rois Ethelbert, Edwin, Oswald, Oswin, Sebbi, Richard, Ethelbert, Edmond, Alfred, Edouard le martyr, Edouard le confesseur : la croyance des grands et saints pontifes anglais, Augustin, Laurent, Mellit, Juste, Honorius, Théodore, Britwald, Odon, Dunstan, Elphége, Lanfranc, Anselme, Thomas, Edmond, primats de Cantorbéry : les saints Paulin, Wilfride, Oswald, Guillaume, archevêques d'Yorck : les saints Mellit, Cedde, Erkonwald, évêques de Londres : la croyance de tant d'autres saints évêques, prêtres, religieux, laïques, qui avaient fait surnommer l'Angleterre l'île des saints. La reine Marie et son parlement avaient rétabli cette ancienne croyance de leurs glorieux ancêtres, comme ne faisant avec eux qu'une même famille, une même nation, une même Eglise catholique. Elisabeth et son parlement rétablirent la scission, la rupture de l'Angleterre d'avec elle-même, comme des enfants qui renieraient leurs père et mère : on fit revivre la plupart des actes schismatiques de Henri VIII, qui dérogeaient à l'autorité du successeur de saint Pierre, et rompaient ainsi, non-seulement avec l'Eglise, mais avec tout le reste de l'humanité chrétienne, mais avec les mille ans de l'Angleterre catholique : on fit revivre aussi les actes d'Edouard VI en faveur du nouveau culte, importé de Suisse et d'Allemagne. Le parlement arrêta que le livre de Commune prière, avec certaines additions et corrections, serait seul employé par les ministres du culte dans toutes les églises, sous peine de confiscation, de déposition et de mort; qu'on abolirait entièrement l'autorité spirituelle de tous les prélats étrangers dans le royaume; que la juridiction nécessaire pour la répression des erreurs, hérésies, schismes et abus, appartiendrait à la couronne, ainsi que le pouvoir de déléguer cette juridiction à quelque personne que ce fût, au gré de la souveraine; que la pénalité de ceux qui maintiendraient l'autorité du Pontife romain s'élèverait, selon la récidive, de la confiscation des

(1) Cambden, 33. Lingard.

propriétés domaniales et mobiliaires, à l'emprisonnement perpétuel, et de l'emprisonnement perpétuel à la mort, telle qu'on l'infligeait dans les cas de haute trahison; que tout ecclésiastique recevant les ordres ou possédant un bénéfice, tout magistrat et officier inférieur tenant des gages ou appointements de la couronne, tout laïque sollicitant la mise en possession de ses terres, ou avant de faire hommage à la reine, devraient, sous peine de destitution ou d'incapacité de prêter serment, la reconnaître comme suprême directrice de toutes les choses ou causes ecclésiastiques et spirituelles, comme du temporel; et renoncer à toute juridiction étrangère, ecclésiastique ou spirituelle, ou toute autorité sur le royaume.

Nous avons vu, dans cette histoire, que quand Jéroboam, fils de Nabat, voulut faire prévariquer le royaume d'Israël, lui faire abandonner le culte du vrai Dieu et le sacerdoce divinement institué d'Aaron, il érigea deux nouveaux dieux, les veaux d'or, et s'en fit lui-même le grand-prêtre. Ici nous voyons une femme ériger un nouveau culte, et s'en constituer elle-même la papesse.

Le clergé anglais opposa à ces ordonnances séculières une opposition qui l'honore, et qui donna lieu d'espérer que Dieu se ressouviendrait un jour de ses anciennes miséricordes pour l'Angleterre. Il présenta à la chambre des lords une déclaration de sa croyance à la présence réelle, à la transsubstantiation, au sacrifice de la messe, à la primauté du Pape; il protesta, en même temps, que ce n'était pas à une assemblée de laïques, mais aux pasteurs légitimes de l'Eglise, à prononcer sur la doctrine, les sacrements et la discipline (1). Les deux universités de Cambridge et d'Oxford signèrent la profession de foi du clergé; et les évêques, d'un concours unanime, saisirent toutes les occasions de parler et de voter contre cette mesure. On a les discours de l'archevêque d'Yorck, de l'évêque de Chester et de Feckenham, abbé de Westminster (2).

Pour rompre ou paralyser cette opposition, les ministres de l'apostasie s'avisèrent d'un expédient que nous avons déjà vu prendre à Julien l'apostat, aux empereurs sophistiques de Byzance et même aux Vandales d'Afrique. Ordre de la reine à cinq évêques et trois docteurs catholiques de disputer publiquement contre huit théologues protestants venus de Suisse ou d'ailleurs, sur tels et tels articles de controverse, sous la présidence du garde-des-sceaux, qui en jugerait comme vicaire général de la nouvelle papesse. Ordre aux catholiques de commencer chaque jour, et aux prétendus réformés de répondre. Les évêques s'opposèrent à un arrangement qui donnait un avantage si palpable à leurs adversaires, et, sur le refus du garde-des-sceaux d'écouter leurs remontrances, déclarèrent la conférence rompue. Les ministres de l'apostasie envoyèrent aussitôt en prison les

(1) Wilkins. *Conc.*, t. 4, p. 179. — (2) Strype, 1, mém. 7 et suiv.

évêques de Winchester et de Lincoln, et forcèrent les six autres à comparaître tous les jours, jusqu'à ce que le garde-des-sceaux eût prononcé le jugement, qui fut de les condamner à une forte amende. Les ministres de l'apostasie avaient un autre but encore : c'était d'empêcher ces évêques d'assister et de voter à la chambre des pairs, où le livre d'apostasie, le nouveau livre de prière commune, ne fut adopté qu'à une majorité de trois voix (1).

Peu après la dissolution du parlement, la papesse Elisabeth, parjure à son serment de maintenir les libertés de l'Eglise catholique, fit venir les évêques, les requit de se conformer aux nouveaux statuts; et, sur leur refus, elle les chassa de sa présence avec des expressions de mépris et de colère. L'apostasie espérait toujours que leur fermeté céderait devant les rigueurs nouvellement décrétées. Elle se trompa. On demanda successivement à chacun d'eux le serment de suprématie ou d'apostasie; mais tous sacrifièrent leur dignité et leur liberté, pour rester fidèles à Dieu et à son Eglise, fidèles aux exemples des saints de la vieille Angleterre. Dans tout leur nombre, il n'y eut qu'un seul renégat, l'évêque de Landaff. Chose remarquable! à la première tentation, sous Henri VIII, il n'y eut qu'un seul évêque qui tint ferme, l'évêque de Rochester : à la troisième tentation, sous Elisabeth, il n'y a qu'un seul évêque qui succombe. Espérons bien pour l'Angleterre : tôt ou tard elle reviendra.

Ces évêques fidèles non-seulement furent chassés de leurs siéges, mais se virent en butte à la persécution tant qu'ils vécurent. Tous furent mis en surveillance; durant l'hiver 1559, les ministres de l'apostasie prononcèrent une sentence prétendue d'excommunication contre Heath, archevêque légitime et fidèle de Cantorbéry, et contre Thirlby, évêque légitime et fidèle d'Ely; durant l'été, contre Bonner, évêque légitime et fidèle de Londres. A cette époque, Tunstal de Durham, Morgan de Saint-David, Ogilthorp de Carlisle, White de Winchester et Baines de Coventry moururent victimes de la maladie qui régnait; pareils aux confesseurs que les Vandales ariens exilaient dans les déserts de la Mauritanie. Scot de Chester, Goldwell de Saint-Asaph et Pate de Worchester parvinrent à se retirer sur le continent. Des sept autres qui restaient, Heath, archevêque de Cantorbéry, après deux ou trois emprisonnements à la Tour de Londres, reçut seul la permission de vivre dans une de ses propriétés. Bonner, évêque de Londres, mourut en prison après y avoir langui dix ans; Waston de Lincoln y mourut de même, après une détention de trente-trois ans; Thirlby, évêque d'Ely, fut placé sous la surveillance de l'archevêque intrus et schismatique Parker; Bourne de Bath et Wells sous celle de Carew, doyen schismatique d'Exeter. Tuberville, évêque d'Exeter et Paul de Peterborough eurent la

(1) Lingard. *Elisabeth.*

permission de résider dans des maisons à eux, mais à condition qu'ils n'en sortiraient pas sans autorisation spéciale. Feckenham, abbé de Westminster, passa de la Tour sous la surveillance de l'évêque intrus et schismatique de Londres, ensuite sous celle de l'évêque intrus et schismatique de Winchester, et fut enfin renfermé dans une forteresse (1).

La plus grande partie du haut clergé et les principaux membres des universités de Cambridge et d'Oxford suivirent le bel exemple de ces généreux évêques. Mais dans la classe inférieure il s'en trouva plusieurs qui prêtèrent le serment de schisme à la papesse Elisabeth; les uns par attachement aux doctrines hérétiques, d'autres par crainte de la pauvreté, d'autres encore dans l'espérance de voir, dans peu, une nouvelle révolution religieuse. Leur nombre cependant ne fut guère considérable. Car la multitude des places demeurées vides par suite de la persécution exercée contre les pasteurs fidèles, obligea l'apostasie de créer un nouvel ordre de ministres, composé d'artisans, de tailleurs, de maçons, qui obtinrent la permission de lire la liturgie dans l'Eglise, mais auxquels il était défendu d'administrer les sacrements. Nouveau trait de ressemblance avec Jéroboam, fils de Nabat, qui, ne pouvant séduire les enfants de Lévi, transforma en prêtres les derniers du peuple; et aussi avec Jézabel, qui avait ses prêtres, autres que ceux du vrai Dieu.

Mais à ce clergé intrus et schismatique, il fallait un primat de même espèce, un archevêque de Cantorbéry, succédant non point à saint Augustin, à saint Dunstan, à saint Anselme, à saint Thomas, mais au parjure et apostat Cranmer, pour consommer l'apostasie de l'Angleterre. Ce fut Mathieu Parker, chapelain d'Anne de Boulen et de Henri VIII, puis doyen de Lincoln sous Edouard VI. Il avait écrit en faveur du mariage des prêtres, étant lui-même prêtre marié. Mais il s'écoula plusieurs mois avant que cet intrus et ses collègues pussent entrer en fonction, et plusieurs autres avant qu'ils obtinssent la possession de leur temporel. Le premier obstacle vint du refus des évêques catholiques de sacrer cet usurpateur, qui fut obligé de s'en tenir à Barlow et à Scory, deux évêques protestants du règne d'Edouard VI. Comme ils le sacrèrent d'après le rituel de ce prince, c'est une grande question de savoir s'ils reçurent effectivement, lui et ses collègues, le caractère épiscopal. Le second obstacle à leur installation vint de la rapacité des ministres de la nouvelle papesse, qui employèrent cet intervalle pour s'enrichir aux dépens des églises, eux et leurs créatures (2).

Quant au gouvernement pontifical de la reine-papesse, voici comme en parle le protestant Cobbet : « Elisabeth comprenait que le sang de ses sujets était nécessaire à la consolidation de son pouvoir; elle le fit couler par torrents. L'esprit du catholicisme répugnait à consacrer une usurpation; la

(1) Lingard, t. 7, p. 558, note II. — (2) Lingard.

religion catholique ne convenait plus dès-lors à ses peuples, et elle en conjura la ruine. Une législation spéciale, qu'on dirait faite par le bourreau, fut introduite à cet effet, et servit à augmenter le nombre de ces héros de la foi chrétienne qui, dans les jours de persécution, s'estimaient heureux de payer de leur mort leur vie éternelle. Après avoir prescrit à tous ses sujets le serment de suprématie en les plaçant dans l'alternative du supplice ou de l'apostasie, la digne fille de Henri VIII poussa bientôt sa frénésie antireligieuse jusqu'à faire déclarer punissable de mort tout prêtre catholique qui célébrerait la messe dans l'étendue de ses états. Les bourreaux manquèrent bientôt aux victimes, et ma plume s'échappe de mes mains au moment où je me dispose à faire le récit de toutes les atrocités qui épouvantèrent alors l'univers. Comme pour mettre le comble à tant de forfaits, Elisabeth voulait encore violenter les malheureux catholiques jusque dans leur conscience, elle leur imposa, sous des peines terribles, l'obligation de fréquenter les temples de la nouvelle religion, où des tables en bois blanc tenaient lieu d'autels. Quel ingénieux moyen pour ajouter aux vexations de toutes espèces dont les catholiques étaient victimes, eux qui, continuellement inquiétés ou tourmentés, ne pouvaient échapper à la mort qu'ils encouraient en refusant de se soumettre aux tyranniques ordonnances de la reine, qu'en s'expatriant (1). »

Voilà comme le protestant anglais, William Cobbet, nous crayonne, dans son gouvernement spirituel, la reine-papesse de l'Angleterre protestante. Bientôt elle fit sentir les effets de sa sollicitude pastorale à la France et à l'Ecosse, où elle finira par couper la tête à une reine d'Ecosse et de France, à sa cousine Marie Stuart.

Suites funestes en France de la politique française. Français renégats ou huguenots. Assassinat du président Minard. Exécution du prêtre apostat Dubourg. Les huguenots s'engagent à la révolte. Leur conjuration d'Amboise réprimée par le duc de Guise.

En France, le roi Henri II, suivant la politique de son père, avait conspiré avec les Turcs contre les chrétiens, avec les hérétiques d'Allemagne et d'Angleterre contre les catholiques ; il avait même protesté contre le concile de Trente, qui travaillait à réprimer et à guérir radicalement cette anarchie révolutionnaire et dans la société spirituelle et dans les sociétés matérielles. Après avoir ainsi fomenté l'anarchie religieuse et intellectuelle par sa politique et son exemple, tout en punissant quelques sectaires de bas étage, ce roi fut fort étonné de la voir aboutir à des émeutes et des séditions. C'était comme le jardinier qui, après avoir planté et arrosé un buisson, tout en

(1) Cobbet, lettre 9.

y retranchant quelques brindilles, s'étonnerait de lui voir produire des épines, et non pas des raisins.

Bien des auteurs français disent et répètent que, pour couper la racine du mal, Henri II voulut introduire en France l'inquisition espagnole, et la confier aux Dominicains, comme ils l'avaient en Espagne, mais que le parlement de Paris s'y opposa fortement, et demanda que le jugement des hérétiques fût entre les mains des évêques. En parlant ainsi, ces auteurs confondent des choses très-dictinctes : l'inquisition ecclésiastique, qui existait depuis long-temps en France, et l'inquisition royale, qui existait en Espagne seulement. L'inquisition ecclésiastique, confiée aux Dominicains, nous l'avons vue en France au temps de Jeanne d'Arc, et tout récemment dans la vie de saint Ignace de Loyola. Nous avons vu aussi que l'inquisition d'Espagne n'était pas une juridiction ecclésiastique, mais royale, composée en très-grande partie de juges séculiers, et n'ayant parmi les conseillers ecclésiastiques que deux religieux, dont un seul dominicain. Quant au bien ou au mal qu'a fait à l'Espagne sa royale inquisition, il est un fait notoire : pendant que l'Allemagne, la France, l'Angleterre, qui n'avaient pas l'inquisition espagnole, se déchiraient, se déshonoraient par des guerres civiles, des meurtres, des incendies, des régicides, l'Espagne jouit de la paix, cultive avec succès les lettres et les arts, porte ses conquêtes et sa gloire, avec la civilisation chrétienne, jusqu'aux extrémités des deux mondes. Et pour que nous ayons la contre-épreuve : l'Espagne abolit son inquisition, aussitôt elle perd sa gloire, ses conquêtes, sa paix, et entre dans la carrière sanglante des révolutions.

Il y eut cependant un grand inquisiteur en France : ce fut le peuple français, peuple qui se montra plus chrétien et plus français que les Montmorency et les Bourbons, peuple qui empêcha la France de se renier elle-même, peuple qui obligea les descendants de saint Louis à rejeter la religion étrangère et à reprendre la foi éminemment française de saint Louis et de Charlemagne, peuple qui obligea les Bourbons à conserver l'honneur de la France et l'honneur de leur race.

Ainsi les Luthériens de Paris, car ils prenaient encore le nom de leur premier père, s'étant assemblés le quatre septembre 1557, nuitamment, dans une maison de la rue Saint-Jacques, le peuple du quartier s'ameuta autour de la maison. A la sortie des Luthériens, il y eut un combat à coups de pierres et à coups d'épées; la force publique survint et arrêta plusieurs sectaires, parmi lesquels on découvrit plusieurs seigneurs et dames de la cour. La justice n'osa poursuivre ces derniers, et se contenta de punir quelques individus médiocres. Chose remarquable! cette anarchie révolutionnaire qui menace de broyer les trônes et les grandeurs humaines comme une poussière que le vent emporte, cette anarchie révolutionnaire est partie d'auprès des trônes, ses plus puissants propagateurs ont été de grands sei-

gneurs et de grandes dames, et c'est le peuple français qui s'y est opposé le plus énergiquement.

Parmi les seigneurs apostats de France, les premiers furent un descendant de saint Louis et un neveu du connétable de Montmorency. Les sectaires en devinrent plus hardis. Dans les soirées du printemps 1558, il se forma dans le Pré-aux-Clercs, à Paris, des rassemblements de cinq à six mille Luthériens ou huguenots, chantant ensemble les psaumes de Marot, qu'ils avaient adoptés pour leur culte. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, par complaisance pour sa femme, se trouvait souvent à ces assemblées. Louis de Bourbon, prince de Condé, et François de Châtillon, surnommé Dandelot, avaient aussi embrassé la secte. Ce dernier fit même prêcher l'hérésie de Calvin dans ses terres, en Bretagne. Le roi lui en fit de vifs reproches et le mit aux arrêts quelque temps (1).

L'année suivante, ayant fait la paix avec Philippe d'Espagne, Henri II songea tout de bon à réprimer l'hérésie avec plus de suite et d'ensemble. Le quatorze juin 1559, comme le parlement délibérait sur les moyens de rétablir l'uniformité dans le châtiment des hérétiques, le roi s'y rendit inopinément, accompagné des princes de Bourbon et de Lorraine. Il fit continuer la délibération. Le président Minard et le premier président Lemaitre votèrent pour la stricte exécution des lois contre les hérétiques, comme au temps de Philippe-Auguste. Quelques conseillers, au contraire, un surtout, Luthérien dans l'âme, s'emportèrent contre la cour de Rome et prirent le parti des hérétiques. Le plus violent fut un prêtre apostat, Anne Dubourg. Le roi le fit arrêter. Le prisonnier fut interrogé trois jours après sur sa religion; l'évêque de Paris le déclara hérétique, le dégrada du sacerdoce et le livra au bras séculier, c'est-à-dire au juge royal, pour être puni. Dubourg appela de cette sentence à l'archevêque de Sens, métropolitain de Paris. Henri II mourut dans cet intervalle; mais son fils, François II, guidé par ses oncles, les princes de Lorraine, fit continuer le procès. Entre les juges était le président Minard : Anne Dubourg le récusait; et, sur son refus de s'abstenir, lui dit d'un ton de prophète qu'il ne serait point de ses juges. Les protestants surent bien accomplir la prophétie, et le président fut massacré sur le soir en rentrant dans sa maison. On sut depuis que Lemaitre et le maréchal Saint-André, très-opposés au nouvel évangile, auraient eu le même sort s'ils étaient venus au palais. Trois jours après, le prêtre apostat, Anne Dubourg, fut condamné à mort, pendu et brûlé (2).

Ce fut alors que les Luthériens de France se préparèrent à la révolte : Elisabeth d'Angleterre les favorisait secrètement, ainsi que l'atteste l'évêque anglican Burnet. De son côté, Théodore de Bèze, bras droit de Calvin,

(1) Sismondi. *Hist. des Français*, t. 18, p. 75. — (2) *Hist. des Variat.*, l. 10, n. 51. *Biogr. univ.*, t. 5.

après avoir raconté l'exécution d'Anne Dubourg, ajoute aussitôt l'histoire de la conjuration d'Amboise. A la tête des motifs qui la firent naître, il met « ces façons de faire, ouvertement tyranniques, et les menaces dont on usait à cette occasion envers les plus grands du royaume » comme le prince de Condé et les Châtillon. C'est alors, dit-il, « que plusieurs seigneurs se réveillèrent comme d'un profond sommeil : d'autant plus, continue cet historien, qu'ils considéraient que les rois François et Henri n'avaient jamais voulu attenter à la personne des gens d'état (c'est-à-dire des gens de qualité), se contentant de battre le chien devant le loup ; et qu'on faisait tout le contraire alors : qu'on devait pour le moins, à cause de la multitude, user de remèdes moins corrosifs et n'ouvrir pas la porte à un million de séditions (1). »

En vérité, l'aveu est sincère. Tant qu'on ne punit que la lie du peuple, les seigneurs du parti ne s'émurent pas et les laissèrent traîner au supplice. Lorsqu'ils se virent menacés comme les autres, ils songèrent à prendre les armes, ou, comme parle l'auteur, « chacun fut contraint de penser à son particulier, et commencèrent plusieurs à se rallier ensemble, pour regarder à quelque juste défense, pour remettre sus l'ancien et légitime gouvernement du royaume. » Il fallait bien ajouter ce mot pour couvrir le reste (2).

On avait bien prévu que les nouveaux sectaires de France ne tarderaient pas à prendre les armes contre leur prince et leur patrie. Pour ne point rappeler ici les guerres des Albigeois, les séditions des Wicléfites en Angleterre et les fureurs des Taborites en Bohême, on n'avait que trop vu à quoi avaient abouti toutes les belles protestations des Luthériens en Allemagne. Les ligues et les guerres, au commencement détestées, aussitôt que les protestants se sentirent, devinrent permises, et Luther ajouta cet article à son évangile. Les ministres des Vaudois avaient encore tout nouvellement enseigné cette doctrine, et la guerre fut entreprise dans les Vallées contre les ducs de Savoie, qui en étaient les souverains. Les nouveaux réformés de France ne tardèrent pas à suivre ces exemples : ils se déclarèrent peu à peu dans le même temps que la réformation anglicane prit sa forme sous la reine-papesse. Après environ trente ans, les Luthériens français se lassèrent de tirer leur gloire de leur souffrance : leur patience n'alla pas plus loin. Ils cessèrent aussi d'exagérer aux rois de France leur soumission. Cette soumission ne dura guère qu'autant que les rois furent en état de les contenir. Sous des règnes faibles, ils produisirent bien vite contre toutes leurs déclarations et protestations précédentes, la nouvelle doctrine, qu'il est permis de prendre les armes contre son prince et sa patrie pour la cause d'une religion nouvelle, inventée en Saxe par un moine apostat et raffinée en Suisse par un prêtre marié.

(1) Bèze. *Hist. eccl.*, l. 3, p. 249. — (2) *Variat.*, l. 10, n. 28.

Pour la conjuration d'Amboise, tous les historiens témoignent que les sectaires de France y furent engagés par leurs prédicants, et Bèze même en est d'accord dans son histoire ecclésiastique. Ce fut sur l'avis des docteurs luthériens ou calvinistes, que le prince de Condé se crut innocent, ou fit semblant de le croire, quoiqu'un si grand attentat eût été entrepris sous ses ordres. On résolut dans le parti de lui fournir *hommes et argent*, afin que *la force lui demeurât :* de sorte qu'il ne s'agissait de rien moins, après l'enlèvement violent des deux Guise dans le propre château d'Amboise où le roi était, que d'allumer dès-lors dans tout le royaume le feu de la guerre civile (1). Tout le gros de la réforme entra dans ce dessein, et la province de Xaintonge est louée par Bèze en cette occasion, *d'avoir fait son devoir comme les autres* (2). Le même Bèze témoigne un regret extrême de ce qu'une si juste entreprise a manqué, et en attribue le mauvais succès à la déloyauté de quelques-uns.

L'agent de la conspiration protestante fut un seigneur de la Renaudie, gentilhomme du Périgord. Jean du Tillet, greffier du parlement de Paris, ayant eu occasion d'examiner les titres de cette famille, trouva que la Renaudie possédait illicitement un riche bénéfice, et l'en fit dépouiller pour le donner à son frère. La Renaudie appela de cette décision au parlement de Bourgogne. Dans le cours du procès, il altéra son titre de possession, dont on lui avait fait apercevoir le vice. Il fut poursuivi alors comme faussaire par du Tillet, et il aurait couru risque de la vie, si le duc de Guise, François de Lorraine, gouverneur de Bourgogne, ne l'eût fait évader le jour de la Fête-Dieu. Il s'enfuit à Genève, y embrassa le calvinisme, ourdit une trâme avec les réfugiés français pour rentrer dans leur patrie, en liant leur cause à celle des grands seigneurs que l'ambition et la jalousie éloignaient de la cour, et qui soupiraient après une révolution pour se mettre à la place des autres. Mais pour bien concerter toute l'affaire, il fallait pouvoir circuler en France. La Renaudie recourut donc au même duc de Guise, dont il avait éprouvé la bienveillance; il obtint, par son crédit, des lettres de révision, et put revenir en France sans être inquiété. Mais au lieu de s'occuper de son procès, il s'occupait uniquement de son projet de renverser ces mêmes Guise, et avec eux l'ancienne religion de la France, et par là même son ancienne constitution. Ce fut lui qui colporta de côté et d'autre la consultation des théologues protestants, qui canonisaient son entreprise. Le premier février 1560, ayant tout concerté dans une assemblée des conjurés à Nantes, il vint à Paris, pour en rendre compte au prince de Condé, fils apostat de saint Louis et de la France, et pour conférer avec les meneurs de la secte protestante sur la somme qu'elle fournirait pour le succès de la

(1) Thuan., 1560, t. 1. l. 24, p. 752. – La Poplinière, l. 6. - Bèze, l. 3, p. 250, 254, 270. — (2) *Ibid.*, p. 313.

conjuration. Il alla loger chez un avocat nommé Pierre des Avenelles, qui tenait un hôtel garni, fréquenté par les Huguenots que leurs affaires appelaient à Paris. Avenelles, étonné de l'affluence des étrangers qui venaient dans sa maison le jour et la nuit, les observa plus attentivement, et devina qu'il se tramait quelque chose d'extraordinaire. Il fit part de ses soupçons à la Renaudie, qui crut pouvoir sans danger lui révéler une partie de son plan. Avenelles, huguenot zélé, reçut avec joie cette confidence; mais bientôt, poussé par la crainte ou le remords, il alla révéler ce qu'il venait d'apprendre au duc de Guise, François de Lorraine, et à son frère le cardinal, lesquels soupçonnaient déjà quelque chose.

La cour faisait alors son séjour ordinaire à Blois, ville qu'une simple muraille ne mettait pas à l'abri d'un coup de main. Dès qu'il connut avec certitude l'existence et le plan de la conjuration, le duc de Guise fit conduire la famille royale au château d'Amboise, qui pouvait offrir quelque résistance. Les conjurés, quoique contrariés par cette manœuvre, se rendent par petits détachements au lieu que la Renaudie leur a désigné; mais à mesure qu'ils arrivent, ils sont enlevés par les troupes royales, conduits aux prisons d'Amboise, si l'on en espère des révélations, ou pendus aux créneaux du château. La Renaudie, instruit de ces désastres, cherchait à rassembler ses différentes bandes pour attaquer Amboise et l'emporter de vive force, lorsqu'il est rencontré par un de ses cousins, le jeune Pardaillan, fidèle au roi, qui le tue, le dix-sept mars 1560. Son cadavre fut apporté dans Amboise, et attaché à une potence avec cette inscription : La Renaudie, dit Laforêt, chef des rebelles. La Bigne, son secrétaire, fut pris avec son chiffre et ses papiers, et révéla toute la conjuration. Il déclara que le véritable chef en était le prince de Condé; que les Guise devaient être massacrés les premiers, et qu'on n'aurait point épargné le roi.

On a voulu infirmer cette déposition, en disant que cet homme n'avait parlé de la sorte que pour racheter sa vie; mais Brantôme et l'historien Belleforest nous apprennent que long-temps après, et lorsqu'il n'y avait plus aucun intérêt, il leur confirma sa première déclaration. Aussi le parlement de Paris, informé par le gouvernement de ce qui s'était passé, donna-t-il au duc de Guise, François de Lorraine, le titre de CONSERVATEUR DE LA PATRIE.

Cependant les huguenots de France, traîtres à Dieu et au prochain, eussent bien voulu donner ces noms aux princes de Lorraine, qu'ils traitaient d'étrangers Les princes lorrains étaient étrangers à la France, comme Jeanne d'Arc, dont ils achevaient l'ouvrage. Sous Charles VI et Charles VIII, les princes leurs parents abusent de la démence de l'un et de la jeunesse de l'autre, pour déchirer la France par des guerres civiles et la vendre à l'étranger, aux Anglais. Lorsqu'il n'y a plus d'espoir, Jeanne d'Arc arrive de Lorraine, et chasse les Anglais de devant Orléans, conduit le roi sacrer à Reims, et redonne la France aux Français. Sous Henri II, lorsque des

princes français complottent d'imposer à la France une religion étrangère et de la rendre étrangère à elle-même, François de Lorraine, enfermé dans Metz, défend la France contre toutes les forces de l'empire, puis enlève aux Anglais le dernier pied à terre qu'ils avaient sur les terres françaises, et enfin, malgré certains princes français, il rend à la France et lui conserve, la France une et entière; à peu près comme une autre famille, sortie de la même contrée, l'Austrasien Charles-Martel, l'Austrasien Charlemagne, rendirent à l'Europe et lui conservèrent, l'Europe une et entière.

Variations sanglantes et serviles de l'Allemagne protestante entre le parti luthérien et le parti calviniste, notamment en Prusse, sous le moine apostat Albert de Brandebourg. Exécutions atroces. Conversion de plusieurs protestants instruits.

Pour demeurer ou redevenir une et entière à son tour, il aurait fallu à à l'Allemagne un ou deux hommes semblables à ceux qu'avait la France : Charles-Quint croyait en avoir trouvé un dans son favori, Maurice de Saxe; mais ce favori joua son bienfaiteur, et rendit la division humainement irremédiable par la pacification de Passau, consommée à la diète d'Augsbourg en 1555. L'Allemagne, au lieu de rester une et entière, se reconnut divisée en deux, les catholiques et les protestants : l'Allemagne protestante l'est encore en deux, les Luthériens et les Calvinistes ou sacramentaires, qui pendant plus d'un siècle s'anathématiseront, se traiteront réciproquement d'hérétiques, et même se condamneront au dernier supplice lorsqu'ils en auront le pouvoir. Et, chose singulière ! ces deux partis ennemis dans le protestantisme reconnaissent pour leurs chefs indigènes le maître et le disciple, Luther et Mélanchton. Enfin, les difficultés, les frottements, les collisions entre les protestants et les catholiques aboutiront à une guerre civile de trente ans, dans laquelle les bons Allemands, ne se croyant point assez forts, tout seuls, pour ruiner leur pays en tout sens et s'égorger les uns les autres, appelleront à leur aide les Français, les Espagnols, les Anglais, les Suédois, et finalement les Russes et les Cosaques; leur ancienne bonhomie continuera d'écrire dans les protocoles ces grands mots : LE SAINT EMPIRE ROMAIN; mais il ne sera plus ni saint, ni empire, ni romain, si ce n'est, comme en use Luther pour le libre arbitre de l'homme, qu'on donne le nom d'une maison, d'une cité à ses ruines et à ses décombres.

Effectivement, depuis cette époque, l'Allemagne, surtout l'Allemagne protestante, ne présente plus un peuple, une grande communauté d'hommes ayant un passé, un présent et un avenir, ayant une religion certaine et constante qui lie entre elles ces trois phases de son existence nationale, et lui donne ainsi l'idée et la force de conserver tous ses anciens droits, même temporels; mais des troupeaux d'hommes, renégats de la seule religion certaine et constante, et par suite privés de leurs anciens droits politiques, à

qui leurs conducteurs ont dit jusqu'à présent : Aujourd'hui vous serez Luthériens, demain Calvinistes, après demain autre chose ; et ce, sous peine d'être bâtonnés, pendus, fusillés, suivant notre bon plaisir. Et, jusqu'à présent, il a été fait comme il est dit. Voilà ce que montre l'histoire de l'Allemagne protestante à qui sait lire; voilà surtout ce qui est bien présenté dans la *Nouvelle histoire des Allemands, depuis la réformation jusqu'à l'acte d'alliance, par le protestant Menzel.* Nous ne ferons le plus souvent que résumer la substance de ce travail, aussi neuf que remarquable en soi-même.

Les membres du clergé allemand qui poussèrent à la défection d'avec Rome croyaient travailler pour eux-mêmes ; ils comptaient marcher dorénavant de pair avec les Papes, les cardinaux, ou tout au moins les évêques. Les populations allemandes qui se laissèrent entraîner à la défection croyaient travailler pour elles-mêmes, secouer le joug des princes comme celui du Pape. Les apostats du clergé allemand se trompaient, les populations allemandes se trompaient : bien loin de secouer le joug temporel des princes, ils n'ont fait que le rendre plus dur, en y joignant forcément le pouvoir spirituel enlevé au Pape et aux évêques. Parmi les auteurs et ouvriers de cette révolution, plusieurs ne l'entendaient pas ainsi et prétendaient sérieusement mener les peuples : tels Osiander à Kœnigsberg, Flacius Illyricus à Magdebourg. Les troubles qui s'ensuivirent hâtèrent l'asservissement général. Les théologues du luthéranisme, convoqués à Naumbourg sur la Saale, en mai 1554, par l'électeur de Saxe, ne trouvèrent d'autre moyen, pour arrêter la confusion et l'anarchie, que de conjurer les princes de remplacer les évêques, pour maintenir dans leurs églises l'unité de la doctrine et l'ordre de la discipline et du culte. Mélanchton, qui était du nombre de ces théologues, gémissait sur la manière dont les affaires religieuses étaient traitées dans les cours ; mais les menées des anarchistes et des démagogues théologiques, dit le protestant Menzel, ne lui laissèrent, non plus qu'aux autres modérés, d'autre choix que de chercher tout salut auprès des cours.

Pour justifier cet asservissement de la religion aux princes, ils alléguaient deux passages de l'Ecriture : l'un d'Isaïe, où il est dit que les rois seraient les nourriciers des églises (1); mais, observe Menzel, supposé qu'on applique ce passage à l'Eglise, il y est dit en même temps que les rois se prosterneraient devant elle et baiseraient la poussière de ses pieds : aussi les docteurs protestants n'eurent-ils garde de citer tout le passage. L'autre citation est encore plus étrange de la part de ces docteurs : ce sont quatre mots d'un psaume, non suivant l'hébreu ni la traduction de Luther, mais suivant la Vulgate latine : *Attollite portas, principes, vestras : Levez vos portes, ô princes ;* tandis que dans l'hébreu et dans la traduction de Luther il y a : *O portes, levez vos têtes.* L'auteur s'étonne avec raison de cette manière

(1) Is., 49, 23.

d'agir, surtout après qu'on eut tant déclamé contre la Vulgate et contre l'abus qu'on pouvait en faire (1).

Ce que les docteurs protestants avaient conseillé à Naumbourg, en 1554, fut définitivement décrété à la diète d'Augsbourg de l'année suivante, dans la pacification conclue entre les princes protestants et Ferdinand, roi des Romains. Le protestant Menzel dit à ce sujet : « Ce qu'il y a sans doute de plus remarquable dans cette pacification religieuse, c'est que chez les protestants la religion et l'église, après avoir été enlevées à l'autorité spirituelle dont elles dépendaient jusqu'alors, furent mises sous la dépendance des princes et des états, qui venaient de conclure cet accord pour le nouveau parti avec les adhérents de l'ancien. Ceux qui firent la paix avec les adversaires, ce ne furent ni le peuple ni le clergé, du milieu desquels cependant était sortie cette religion et église nouvelle, mais les princes qui en avaient pris la protection ; et les premiers n'y trouvaient d'avantage qu'autant que les princes et les autorités demeuraient fidèles aux convictions où ils étaient lors de la pacification. Ces convictions changeaient-elles et se retournaient-elles vers l'ancienne Eglise, aussitôt la croyance des sujets perdait tous les droits acquis par la paix. Il était clair comme le jour que ces rapports étaient très-défavorables, et que la forme religieuse, pour laquelle on avait tant combattu, était abandonnée à l'arbitraire et l'inconstance des puissants (2). »

L'auteur en cite un exemple. Les électeurs palatins, en vertu du droit de réformation que la pacification religieuse établissait de fait et que la paix de Westphalie déclara un droit originaire de l'empire, contraignirent leurs sujets à passer d'abord du catholicisme au luthéranisme, ensuite du luthéranisme au calvinisme, puis du calvinisme au luthéranisme, puis de nouveau au calvinisme, et enfin les voulurent faire revenir au catholicisme (3).

Quant aux rapports des protestants entre eux, le duc Jean-Frédéric de Saxe-Weimar voulut un strict luthéranisme. Les théologiens de ce parti étaient Amsdorf, le même que Luther avait prétendu sacrer évêque de Naumbourg, et Mathias Flacius Illyricus; ce dernier établit à Magdebourg un bureau d'histoire ecclésiastique, pour recueillir tout ce qu'il pouvait y avoir de défavorable à l'Eglise romaine : c'est ce qu'on appelle les centuriateurs de Magdebourg. Les ecclésiastiques ou prédicants opposés à ce parti furent destitués par l'autorité séculière. Georges Major ayant enseigné la nécessité des bonnes œuvres pour le salut, fut chassé pour cela de Mansfeld, et anathématisé par Illyricus et Amsdorf. Justus Menius, prédicant de Gotha, eut le même sort. Amsdorf enseigna, au contraire, que les bonnes œuvres étaient nuisibles au salut. L'autre parti, dont le siége était à Wittemberg, avait pour chef Mélanchton, qui était revenu de quelques excès de Luther sur le

(1) Menzel, t. 3, p. 530-536. — (2) *Ibid.*, p. 576 et 577. — (3) T. 3, préface, p. 14.

libre arbitre; il reconnaissait enfin que le libre arbitre n'était pas anéanti, et qu'il coopérait à l'œuvre du salut. Amsdorf et Illyricus l'attaquèrent là-dessus : il y eut une guerre entre Wittemberg et Iéna sur la coopération du libre arbitre (1). Les deux maisons de Saxe, le duc et l'électeur, se divisèrent pour et contre. En 1556, le Palatinat et le Wurtemberg envoient une ambassade à Weimar, négocier la paix entre les deux partis, avec une amnistie théologique. Le duc de Weimar pose pour première condition que l'on condamnerait toutes les opinions qui s'écarteraient du strict luthéranisme. Mélanchton et Illyricus ont en vain des conférences à Coswig pour s'entendre. En 1557, diète théologique à Francfort-sur-le-Mein, afin de remédier à l'anarchie; on y propose de créer un pape luthérien pour l'Allemagne : cela n'est pas du goût des princes, qui se bornent à nommer un vicaire général au spirituel pour leurs principautés. Les théologiens s'accordent seulement à dire qu'on est d'accord des deux côtés sur les points principaux et sur la doctrine; mais les zélateurs, notamment Illyricus, y contredisent avec véhémence; le duc de Weimar donne des instructions dans ce sens pour le colloque de Worms, sous la présidence de l'évêque catholique de Naumbourg. Le colloque devait avoir lieu entre les catholiques et les protestants sur la confession d'Augsbourg, pour essayer si l'un n'arriverait pas à quelque rapprochement. Les deux partis luthériens s'y disputent avec violence. Les catholiques demandent que les uns et les autres expliquent nettement ce qu'ils entendent par la confession d'Augsbourg; le parti d'Illyricus appuie la proposition des catholiques, les prend même pour juges de son différend avec l'autre parti, et puis se retire de Worms : ce qui rompt la conférence et envenime la division parmi les Luthériens.

Les deux partis se tranchaient de plus en plus : du côté de la Saxe électorale, avec les deux universités de Wittemberg et de Leipsick, tenaient le Palatinat, le Wurtemberg, la Hesse et Anhalt : du parti des Thuringiens et de l'université d'Iéna, était la Basse-Saxe, particulièrement Magdebourg et Brunswick, Mansfeld et Ratisbonne. Les chefs du premier étaient Mélanchton et Brentius ; à la tête du second, se trouvait Illyricus avec le vieux Amsdorf. Le premier parti était accusé par l'autre d'avoir abandonné la confession d'Augsbourg, dont les adhérents étaient seuls compris dans la pacification générale, et en pouvaient révendiquer les droits. Les princes du premier parti sentirent bien vite le préjudice que cette accusation pouvait leur faire. C'est pourquoi, en mars 1558, les trois électeurs de Saxe, du Palatinat et de Brandebourg, avec les princes de Wurtemberg, de Hesse et de Deux-Ponts, publièrent une déclaration, rédigée par Mélanchton, de manière à dissiper la mauvaise renommée et à se rapprocher le plus possible du parti contraire. Mais le duc de Weimar, Jean-Frédéric de Saxe, la

(1) Menzel, t. 4, c. 3.

repoussa formellement, et en publia une *Confutation* officielle par les théologiens de Weimar (1).

L'animosité de la dispute vint à son comble sur l'eucharistie. Luther admettait la présence réelle, Zwingle et Calvin seulement la figure. Du vivant déjà de Luther, Mélanchton penchait au calvinisme; après la mort de son maître, il s'y décida tout-à-fait. Mais comme l'électeur de Saxe était contre, il n'osa se déclarer, et dissimula tant qu'il put : il cherchait même à sortir du pays, afin de manifester librement sa pensée. Dans les années 1559 et suivante, un prédicant de Hambourg, Joachim Westphal, lança deux libelles contre l'hérésie des sacramentaires, signalant aux vrais Luthériens les ravages que cette hérésie faisait dans leurs propres rangs. Calvin répondit de la manière insultante que nous avons vue ailleurs, puis se retira de la mêlée. La guerre continua plus vive en Saxe. Les Luthériens se réunirent contre les partisans de Mélanchton. A Brême, un prédicant luthérien anathématisa le prédicant Hardenberg, ami de Mélanchton, comme secrètement calviniste. Hardenberg refusa de souscrire d'une manière absolue à la confession d'Augsbourg. Plusieurs villes et princes luthériens se coalisent contre Brême. Tileman Hesshus chasse Hardenberg de cette ville. Le parti luthérien y prend le dessus. Simon Musée s'efforce de rendre au clergé luthérien le droit d'excommunication : le bourgmestre renverse le luthéranisme par un coup d'état. Vainement les Luthériens font-ils une croisade contre Brême ; le calvinisme y triomphe (2).

En 1558, l'électeur Otton du Palatinat appela Hesshus à Heidelberg, et le fit surintendant général de ses églises. Nous avons vu le patriarche de Constantinople prendre le titre de patriarche œcuménique : le prédicant luthérien de Heidelberg prit celui de généralissime de tous les superintendants du Palatinat. Il se conduisait en pape infaillible et supérieur au concile. Mais l'électeur mourut et fut remplacé par un autre. Le généralissime des superintendants se vit attaquer par le prédicant Klébitz : ils s'anathématisèrent bientôt l'un l'autre du haut de la chaire. Tout le pays s'en émut : pour faire cesser le trouble, le nouvel électeur, Frédéric III, les destitua tous les deux. Il consulta Mélanchton, et par suite fit passer le Palatinat au calvinisme. Le duc Jean-Frédéric de Saxe-Weimar vint à Heidelberg avec ses théologiens, pour soutenir la cause du luthéranisme : il y eut une conférence publique, mais sans résultat : le culte suisse envahit tout le Palatinat. Le catéchisme de Heidelberg fut rédigé dans ce sens. Cette défection du luthéranisme au calvinisme ne fit pas moins de sensation parmi les Luthériens, que leur première séparation d'avec l'Eglise catholique. Ils se coalisèrent pour s'opposer aux progrès de la doctrine calvinienne. L'an 1559, par ordre du duc de Wurtemberg, il y eut à Stuttgard un synode

(1) Menzel, t. 4, c. 4. — (2) *Ibid.*, c. 5.

luthérien, présidé par Brentius, où l'on condamna les innovations du Palatinat, et où l'on érigea l'ubiquité en dogme, c'est-à-dire cette opinion que le corps, la nature humaine de notre Seigneur, était non-seulement dans l'eucharistie, mais partout, dans toutes les créatures; opinion monstrueuse qui tend à confondre les deux natures. Malgré tout cela, elle fut érigée en article de foi, souscrite par le duc et tous les prédicants, avec la décision que nul n'obtiendrait un emploi sans l'avoir approuvée par sa souscription.

Mais les rigides luthériens eux-mêmes se divisèrent à Iéna sur la coopération de la volonté humaine au salut : le professeur Strigel ou Etrille soutenait que le libre arbitre y coopérait pour quelque chose, Illyricus pour rien du tout. Les théologiens de Thuringe, assemblés à Weimar, condamnèrent l'opinion d'Etrille. Celui-ci en appelle au duc de Weimar. Pour toute réponse, d'après un ordre envoyé par le prince, le vingt-quatre mars 1559, Etrille et son ami Hugel, superintendant à Iéna, sont arrêtés nuitamment dans leur lit, placés demi-nuds sur une voiture, et, au milieu de mauvais traitements, emmenés dans une forteresse. Dix compagnies de mousquetaires tenaient en respect les étudiants de la ville. Sur les remontrances de plusieurs princes, même du roi des Romains, Maximilien II, le duc de Weimar remit les deux captifs en liberté, mais ordonna une conférence publique entre les deux partis. Elle eut lieu à Weimar, sous la présidence du duc, et roula sur le péché originel et sur le libre arbitre. Illyricus, qui avait renforcé son parti de deux prédicants de Magdebourg, Wigand et Judex, et qui même avait entrepris d'excommunier le juriste Wesenbeck, soutint effrontément que le péché originel était devenu la substance même de la nature humaine. Il exigea que les notaires inscrivissent sa doctrine en ces termes : « Dans les choses spirituelles, l'homme n'est pas seulement comme un bloc et une statue, mais encore plus misérable; car un bloc et une statue ni n'offensent personne, ni ne haïssent Dieu. Il est plus misérable que la lune, car celle-ci accepte au moins la lumière; mais l'homme est entièrement mort pour le bien. La substance originelle de son corps, et encore plus de son âme, est entièrement ruinée par la chute, elle est devenue une pure ombre, l'image de Dieu a été changée en l'image du diable, de même que le feu change l'or en scorie, et les épices en fade résidu. » Illyricus croyait, par cette déclaration, attérer son adversaire. Celui-ci voulait comparer l'homme à un malade qui conserve encore assez de force pour ouvrir la bouche afin de recevoir le remède. Mais Illyricus répliqua que ce malade avait la bouche close et que le remède devait lui être administré de force. Le duc, sans prononcer de jugement, suspendit la conférence, sauf à la reprendre plus tard. De retour à Iéna, Illyricus et les siens y exercèrent une tyrannie toujours plus violente, excommuniant tous leurs adversaires, sans distinction de personnes. Le duc de Weimar leur ayant recommandé la modération, ils prirent à son égard

le ton des Papes à l'égard des princes coupables. Mais le vent changea bientôt à la cour de Weimar. On y conçoit le projet d'un consistoire dont le duc serait le maître, et qui aurait la décision des affaires ecclésiastiques, et seul le droit de censure pour les personnes et les livres : pas un professeur ni prédicant d'Iéna n'en est nommé membre. Ceux-ci jettent feu et flammes, réclamant la liberté de l'église : la cour leur répond en interdisant la prédication aux professeurs de théologie.

Ce fut au milieu de ces animosités que Mélanchton mourut à Wittemberg, le dix-neuf avril 1560, en la soixante-quatrième année de son âge, dans la plus profonde douleur sur le triste état de cette église qu'il avait fondée avec Luther et dont les chefs actuels luttaient à qui récompenserait mieux ses travaux pour elle par des outrages et des anathèmes (1).

En janvier 1561, grande assemblée des princes protestants à Naumbourg, pour savoir quelle position prendre vis-à-vis du concile de Trente qui allait se réunir de nouveau, en même temps pour calmer les divisions entre les Luthériens rigides et les Luthériens modérés ou calvinistes, et enfin pour renouveler leur adhésion à la confession d'Augsbourg. L'électeur de Saxe disait, dans sa lettre de convocation, qu'on regarderait comme non avenues toutes les condamnations par lesquelles un parti reprochait à l'autre d'avoir corrompu la doctrine luthérienne et de faire secte. Ceci tombait directement sur le duc Jean-Frédéric de Saxe-Weimar, qui avait publié une réfutation et condamnation officielle d'une déclaration théologique des autres princes. Le duc vint à l'assemblée et demanda que l'on souscrivît non-seulement à la confession d'Augsbourg, mais encore aux articles de Smalcalde, qui étaient plus rigides contre les sacramentaires. La majorité fut d'avis qu'on ne souscrirait que la confession d'Augsbourg. Mais aussitôt on demanda quelle édition ? Les deux électeurs de Saxe et du Palatinat opinèrent pour la plus récente; c'est qu'elle était plus favorable aux sacramentaires. Les autres princes votèrent pour l'édition de 1530, qu'on avait présentée à l'empereur. Sur quoi les princes résolurent d'examiner les deux par eux-mêmes. A la lecture de la plus ancienne, qui reconnaissait la présence réelle et le sacrifice de la messe, l'électeur palatin, calviniste depuis peu, protesta qu'il ne pourrait la souscrire : toutefois il se rendit à l'avis de la majorité, et signa la première édition, à laquelle on joignit une préface pour dire qu'on ne rejetait point pour cela les autres. Le duc Jean-Frédéric de Saxe-Weimar refusa constamment d'y souscrire, à moins qu'on n'y condamnât d'une manière plus expresse l'erreur des sacramentaires, et présenta une protestation dans ce sens.

Tous les états de l'assemblée s'engagèrent finalement à obliger leurs superintendants, prédicants et professeurs, de se conformer, dans tous les

(1) Menzel, t. 4, c. 7.

articles de la foi chrétienne, à l'Ecriture sainte et à la confession nouvellement souscrite, de n'employer aucunes locutions jusqu'à présent inusitées dans les églises luthériennes, de ne publier absolument rien par la presse, sans l'examen préalable des censeurs, si c'était conforme à la confession d'Augsbourg, non-seulement quant au fond, mais encore quant à la forme et aux expressions. Difficilement, dit le protestant Menzel, aurait-on pu imaginer une plus grande servitude que cette sujétion de l'esprit humain à l'autorité d'un écrit confessionnel. La liberté d'écrire et de penser, moyennant laquelle avait été opérée la réformation, eut alors en ceci, comme plus tard sous d'autres rapports, la destinée d'être mise aux fers par ceux-là mêmes qu'elle avait aidés à l'emporter sur leurs antagonistes. Ces fers furent forgés avec les mêmes armes dont on avait combattu le Pape (1).

Les Illyriciens d'Iéna ou Luthériens rigides, favoris autrefois du duc de Saxe-Weimar, lui adressèrent les plaintes les plus vives contre les restrictions à la liberté d'écrire et d'enseigner. Dans une remontrance sur la liberté de la presse, contre la censure que le duc venait d'établir, ils lui écrivaient : «Les princes ne doivent pas s'imaginer, parce qu'ils ont envahi les biens ecclésiastiques et les droits de vocation, qu'ils ont à commander aux théologiens et aux prédicants comme à leurs vassaux, parce qu'ils leur paient leur solde du trésor de l'état. Les séculiers peuvent ordonner les choses séculières, mais les ministres du Christ ne sont soumis qu'au Christ. Autant un prince trouverait mauvais que son ambassadeur reçoive et exécute des ordres d'un autre que de lui, autant le Fils de Dieu trouve-t-il mauvais si ses envoyés et ses ambassadeurs se laissaient prescrire quelque chose par des séculiers. Par conséquent, on ne pouvait leur défendre d'imprimer, du moins à l'étranger. » Leurs plaintes furent encore plus véhémentes, lorsque le duc mit en fonction son consistoire. Ils développèrent au long, dans plusieurs écrits, que l'établissement de ce tribunal eût dû être délibéré en synode, attendu qu'un prince n'est ni l'église ni son chef, et qu'il n'appartient pas à des séculiers de décider les choses ecclésiastiques d'après les formes des juristes. Un évêque même ne pouvait rien décider dans son chapitre. Ceci était la papauté impériale, prédite par Luther. La différence entre la papauté de Rome et le consistoire de Weimar consiste uniquement en ce que celle-là est une monarchie, et celui-ci une olygarchie de neuf personnes; ou plutôt, comme le duc s'arrogeait lui-même le vote définitif et qu'il n'était pas mentionné qu'on pût appeler du consistoire à un synode, c'était une dictature et une tyrannie où l'on n'entendait plus : Dites-le à l'église, mais dites-le à la cour.

Pour toute réponse, on les appela des théologiens hypocrites, indociles et turbulents. Musœus se rendit à Brême. Les autres, poussant toujours plus loin, accusèrent d'hérésie tant le duc de Weimar que tout le pays. Ils

(1) Menzel, t. 4, c. 9.

finirent par être destitués. Illyricus prit la fuite, pour éviter un sort plus fâcheux. Un étudiant d'Iéna fut condamné à la peine de mort, que le duc voulut bien commuer en bannissement perpétuel. Le duc fut obligé de demander des professeurs à Wittemberg, pour rétablir l'université d'Iéna, complètement déchue par suite de ces troubles (1).

Plusieurs des partisans fugitifs d'Illyricus se réfugièrent à Magdebourg, auprès de leur ami Hesshus, que le magistrat de la ville avait loué pour trois ans pasteur d'une paroisse. Hesshus travaillait à se faire une position plus sortable, en rétablissant à Magdebourg la hiérarchie luthérienne, qui avait échoué à Brême et à Heidelberg. Il profita pour cet effet de la présence des nouveaux venus. Comme les magistrats et les bourgeois ne voulaient pas entendre de cette oreille, Hesshus les fit excommunier secrètement. Sur cela, les magistrats lui payèrent les deux années de louage qui restaient encore et lui ordonnèrent de déguerpir. Sur son refus, la bourgeoisie prit les armes, entoura la maison au milieu de la nuit, le plaça dans une charrette couverte et l'emmena hors du territoire (2). Après plusieurs autres querelles et aventures, qu'il s'attira par son esprit turbulent, Hesshus fut appelé à Kœnigsberg pour être évêque de Samland, où il procura à son ami Wigand l'évêché de Pomésanie.

Kœnigsberg, capitale de la Prusse, était alors une arène de querelles théologiques, comme il n'y en avait une autre dans toute l'Allemagne. Le souverain du pays était Albert de Brandebourg, ce moine apostat de l'ordre des religieux militaires de Sainte-Marie, plus connus sous le nom de chevaliers Teutoniques. Elu supérieur général de l'ordre, il fut parjure de ses trois vœux et de son serment : de son serment, en trahissant son ordre par l'apostasie ; de son vœu d'obéissance, en foulant aux pieds tous les statuts de l'ordre; de son vœu de pauvreté, en lui enlevant le duché de Prusse pour se le donner à lui-même ; de son vœu de chasteté, en prenant une femme.

Ainsi devenu duc de Prusse, l'ex-moine fonda une université à Kœnigsberg, où il appela les plus hardis sectaires. Le principal fut Osiandre, que déjà nous avons appris à connaître. Il introduisit parmi les Luthériens une nouvelle opinion sur la justification. Il ne voulait pas qu'elle se fît, comme tous les autres protestants le soutenaient, par l'imputation de la justice de Jésus-Christ, mais par l'intime union de la justice substantielle de Dieu avec nos âmes, fondée sur cette parole souvent répétée en Isaïe et en Jérémie : *Le Seigneur est notre justice;* car de même que, selon lui, nous vivions par la vie substantielle de Dieu et que nous aimions par l'amour essentiel qu'il a pour lui-même, ainsi nous étions justes par sa justice essentielle, qui nous était communiquée ; à quoi il fallait ajouter la substance du Verbe incarné, qui était en nous par la foi, par la parole et par les

(1) Menzel, t. 4, c. 11. — (2) *Ibid.*

sacrements (1). Comme Osiandre était en faveur auprès d'Albert de Brandebourg, sa doctrine fut vivement attaquée par les autres professeurs. Merlin, prédicant réfugié de Brunswick, qui, sur l'invitation d'Albert, s'offrit comme médiateur, fut tellement irrité de la violence d'Osiandre, qu'il devint son plus véhément adversaire. La fureur des partis monta à un point dont on ne se fait pas d'idée. D'après un témoin oculaire, l'amitié disparaissait entre le père et le fils, la mère et la fille, le frère et la sœur, comme s'ils ne s'étaient jamais connus; même entre époux s'allumait la plus extrême désunion, le bon voisinagne était détruit, le repos public, les égards, la politesse tellement violés, qu'on passait à côté l'un de l'autre, non-seulement sans se saluer, mais en se conspuant, en se poursuivant de cris, et qu'on ne voulait ni vendre ni acheter à quiconque allait au prêche d'Osiandre. Les plus grossières injures retentissaient dans les chaires. Merlin maudissait son antagoniste jusqu'au fond des enfers, et Osiandre ne demeurait pas en reste. Merlin prêchait : La justice d'Osiandre est un rêve, et je voudrais bien savoir si c'est par derrière ou par en haut qu'il faut l'entonner avec un feutre. Une telle justice n'est ni au ciel ni sur la terre. Fi de toi! noir démon, avec ta justice. Te précipite Dieu dans l'abîme des enfers! Le diable emporte ta justice; car je ne la veux pas emporter. Si on te demande : Est-ce Dieu le Père ta justice? Dis : Non. Est-ce le Saint-Esprit ta justice? Dis : Non. Qu'est-ce donc qui est ta justice? Uniquement la sanglante sueur et la mort ignominieuse de Jésus-Christ; car le Christ n'est notre justice ni selon sa nature divine ni selon la nature humaine, mais uniquement dans son office, lorsqu'il meurt et souffre. Merlin ne disconvient pas d'avoir prêché ainsi, mais il justifie son zèle sur le zèle d'Elie (2).

Merlin soutenait même qu'Osiandre avait dit qu'il fallait empoigner les lances et les bâtons. Et si l'on peut en croire d'autres rapports, qu'Osiandre et ses partisans allaient non-seulement par les rues à main armée, mais même au sénat académique, avec des fusils chargés sous leurs manteaux et des sabres à leurs côtés : cette précaution n'était pas superflue avec de pareils adversaires. Vainement le duc commandait la paix. Les adversaires d'Osiandre, fiers de leur prépondérance, réclamaient un synode, et notifièrent au duc qu'ils ne pouvaient plus reconnaître pour président de l'évêché un homme qui soutenait une opinion visiblement erronée et hérétique, et qui par là s'était déposé lui-même de son office et rendu incapable d'exercer les fonctions épiscopales.

Ils ne s'en tinrent pas là; mais Merlin fit en sorte, par son influence sur la noblesse et sur le conseil de la ville, que les candidats à l'office de prédicants n'étaient plus présentés à Osiandre, mais à lui-même, pour l'examen

(1) Bossuet. *Variat.*, l. 8, n. 11. — (2) Menzel, t. 4, c. 12, p. 319.

et l'ordination, et sous les yeux d'Osiandre il en remplissait toutes les fonctions, comme évêque intérimaire. Le duc, dans un rescrit sévère aux ecclésiastiques, leur ayant demandé compte et leur ayant envoyé au même temps une confession manuscrite d'Osiandre pour l'examiner, ils lui renvoyèrent cette dernière pièce sans la décacheter, avec la déclaration qu'ils ne voulaient plus avoir aucun rapport avec Osiandre. Ils n'avaient non plus besoin de réclamer le jugement de l'Eglise contre lui; car ils avaient la parole de Dieu, par laquelle l'Eglise doit se laisser juger. Le duc lui-même n'avait-il pas reçu l'évangile sans consulter auparavant l'Eglise; eux cependant n'entendaient préjudicier à l'église en rien. Quant au reproche que, par la déposition d'Osiandre, ils avaient commencé le procès par l'exécution, ils ne le méritaient point; car depuis long-temps cet homme était convaincu de son erreur par la parole de Dieu, et eux ne pourraient s'excuser devant Dieu et l'Eglise, s'ils voulaient reconnaître plus long-temps un tel loup pour évêque. En outre, Merlin exclut de la cène plusieurs membres de sa communauté, qu'il tenait pour des partisans d'Osiandre, et annonça formellement du haut de la chaire qu'il ne recevrait personne au confessionnal ni aux fonts de baptême, qui fréquentât les prêches d'Osiandre.

Intervint une nouvelle réprimande plus sévère de la part du duc. Il doit savoir, lui disait-on, que le duc ne veut accorder à aucun pasteur d'excommunier arbitrairement dans son pays. Merlin répondit à cette réprimande dans un prêche qu'il tint le dimanche suivant. Tenez bon, chers enfants, et ne souffrez pas plus long-temps cette abomination dans le pays. Tenez bon, non pour vous, mais pour les petits enfants encore au berceau, mais pour ceux que vous portez encore dans les reins, afin qu'ils ne soient pas empoisonnés par cette hérésie satanique! Il vous serait mille fois plus avantageux de marcher dans le sang jusque par-dessus les genoux, de voir le Turc aux portes de la ville et vous égorger tous; oui, il vous serait même plus avantageux que vous fussiez Juifs et païens, que de souffrir cela; car, avec cette doctrine, vous serez aussi bien damnés que les païens. Je veux que vous soyez avertis, du moins qui veut encore l'être. Qui ne le veut pas, qu'il s'en aille au diable. Je n'ai pas besoin de les lui donner, ils sont au diable déjà tous ceux qui reçoivent cette doctrine. Et j'annonce de nouveau que je n'admettrai au sacrement aucun qui reçoit la doctrine d'Osiandre ou fréquente son prêche; ils iront courir où ils voudront. Vous ne devez pas non plus les saluer, n'avoir aucune communication avec eux; mais les fuir, comme s'ils étaient le diable en personne. Ainsi déclamait le prédicant Merlin.

L'ex-moine et duc Albert de Brandebourg n'y sut d'autre remède que de consulter les théologiens étrangers sur la doctrine d'Osiandre. La plupart n'y furent point favorables. Osiandre s'emporta contre eux avec fureur, particulièrement contre Mélanchton et ceux de Wittemberg. L'embarras

du duc devint ainsi extrême, lorsque, le dix-sept octobre 1552, Osiandre mourut subitement d'apoplexie. Le parti contraire répandit aussitôt le bruit que le diable lui avait tordu le cou, et ce bruit trouva tant de crédit, que le duc crut nécessaire de faire visiter le cadavre et en dresser le procès-verbal. Pour braver l'opinion populaire, le duc et la duchesse, avec toute la cour, accompagnèrent le corps au cimetière; et, dans l'oraison funèbre, le prédicateur de la cour dit que jamais la terre n'avait vu son pareil ni ne le verrait probablement, et que le premier il avait apporté en Prusse la connaissance de la vraie parole de Dieu. Ce prédicateur était gendre du mort et se nommait Funck.

Le duc rendit un arrêté pour ordonner la paix et le silence. Merlin continua la lutte contre le parti de la cour. Il fut banni. Vainement quatre cents dames notables de la ville, avec leurs demoiselles et leurs petits enfants, firent-elles une espèce d'assaut au palais pour obtenir le rappel de Merlin : le duc fut inexorable. Funck succéda dans la faveur du prince à son beau-père Osiandre, et se vit le maître des affaires. La duchesse tenait également pour lui, et, pour gagner le peuple, s'habillait en bourgeoise. Mais la noblesse, qui pouvait n'avoir pas grand respect pour un moine apostat et sa femme, tenait pour le parti de Merlin. En 1563, après onze ans de roueries politiques, le duc voulut frapper un coup d'état pour briser le parti de l'opposition. Le frère de sa femme, Henri de Brunswick, devait amener une armée de quinze mille hommes, sous prétexte d'aller au secours du roi de Pologne; mais, au moment d'entrer en Prusse, l'armée se débanda. Dans l'intervalle, le parti de la noblesse réclama l'intervention du roi de Pologne, suzerain de la Prusse, et demanda des commissaires pour faire une enquête sur les troubles du pays. Une diète fut indiquée à Kœnigsberg pour le premier août 1566.

Le duc prit des mesures en sens contraire : il fit recruter à Dantzick mille hommes de cavalerie, sous prétexte de faire la guerre aux Moscovites, mais dans la réalité pour la faire aux états de Prusse qui allaient se réunir dans la capitale. De plus, il fit commencer une galerie souterraine du château à une église voisine, comme pour abréger le chemin, mais en effet pour se ménager un moyen de fuir en cas de besoin. Les orateurs de la diète réclamèrent contre la présence des troupes étrangères; le duc finit par céder, assurant être peiné de voir qu'on avait pour lui de la défiance. Que le diable emporte mon âme à l'heure même, s'écria-t-il, si jamais j'ai eu la pensée de faire tort à un de mes sujets! Les commissaires polonais arrivèrent le vingt-trois août. Résultat final : le duc fut contraint de congédier les cavaliers étrangers; son prédicant favori, Funck, et deux autres, furent condamnés à mort et exécutés le vingt-huit octobre, et cela avec l'agrément forcé du duc en pleurs. Pendant leur exécution sur la grande place, le peuple chantait dévotement des cantiques. D'autres prédicants furent bannis

ou déclarés hors la loi. Le nombre des victimes eût été vraisemblablement beaucoup plus considérable, si, peu auparavant, les principaux des Osiandristes n'avaient pris la fuite. Pour quelques expressions offensantes envers le grand-maître de la diète, la duchesse fut obligée de lui faire amende honorable en personne et d'en donner acte; ce qui la chagrina tellement, qu'elle se confina pour toujours dans un de ses châteaux.

Le duc, ex-moine Albert de Brandebourg, fut réduit à envoyer jusqu'à deux ambassades au prédicant démagogue Merlin, devenu superintendant de Brunswick, pour le supplier de vouloir bien, avec son collègue Chemnitz, revenir à Kœnigsberg et reprendre l'évêché de Samland. Ils daignèrent revenir en automne 1567, et rédigèrent une nouvelle constitution pour l'église prussienne, qui fut adoptée dans un synode. Le duc, ex-moine Albert de Brandebourg, mourut le vingt mars 1568. Les dernières paroles de son agonie furent : Ne me retenez pas captif! Rendez-moi à la liberté! — Etait-ce un accomplissement funeste de cette exécration prononcée contre lui-même : Que le diable emporte mon âme, si jamais j'ai eu la pensée de faire du mal à aucun de mes sujets?

Son fils, Albert-Frédéric, âgé de quinze ans, ne fut jamais duc que de nom : même lorsqu'il fut plus avancé en âge, les conseillers de régence le réduisaient à leur volonté par des menaces et des coups. Ce traitement exaspéra au dernier point le jeune prince. Bien des fois il disait en pleurant : Ils ont chagriné et tourmenté mon père jusque dans la tombe, ils me font de même. Que Dieu les punisse jusqu'à la troisième et quatrième génération! Il conçut le soupçon qu'on voulait l'empoisonner; et de fait, les remèdes qu'on employa pour vaincre sa répugnance au mariage affaiblirent son esprit sans atteindre le but qu'on se proposait. Comme il refusait de s'y prêter, le jour fixé pour ses noces avec la princesse Marie-Eléonore de Clève, un des conseillers du gouvernement lui dit : Si votre princière grâce ne veut pas obéir, on ne dira plus : Gracieux seigneur! mais bien : Ah! damoiseau. Qu'on le tire sous la table, et qu'on le rosse comme il faut! Le mariage s'accomplit, mais le prince tomba complètement en démence. Les enfants qui naquirent de cette union expirèrent tous en bas âge (1). Tel fut le sort du moine apostat Albert de Brandebourg et de sa race. Le duché de Prusse, qu'il avait volé par l'apostasie, appartenait de droit à l'ordre des religieux militaires de Sainte-Marie, ou chevaliers Teutoniques, sous la suzeraineté du Pontife romain. En vertu de la politique moderne, ce prix de l'apostasie et du parjure, ce nouvel haceldama, fut adjugé à la maison de Brandebourg, qui en a même étendu le nom à tous ses domaines.

Merlin mourut en 1571, eut pour successeur Hesshus, qui procura l'évêché de Pomésanie à son ami Wigand, lequel, en 1577, fit déposer

(1) Menzel, t. 4, c. 12.

Hesshus de celui de Samland comme hérétique, en sorte qu'il fut obligé d'aller mourir à l'université de Helmstadt, où il avait fini par devenir un très-souple courtisan. Mathias Flacius Illyricus eut un sort encore plus triste. Après avoir été chassé de Iéna, il vécut plusieurs années à Ratisbonne avec sa nombreuse famille, sans aucun revenu certain. L'an 1566, pendant les troubles des Pays-Bas, il fut appelé comme prédicant luthérien dans la ville d'Anvers; mais cette ville s'étant soumise aux Espagnols dès l'année suivante, il se trouva de nouveau sur le pavé. Son idée fixe était que le péché originel était devenu la nature même de l'homme. L'ayant reproduite dans un ouvrage, *Clé de l'Ecriture*, il fut stigmatisé comme manichéen par Hesshus et Wigand, et décrié de telle sorte, que parmi les Luthériens rigides il ne trouva plus une demeure permanente. Il erra bien des années comme aventurier théologique et chevalier du péché originel à travers l'Allemagne, disputa en divers lieux, appela à un concile général, à quoi personne ne voulut entendre, souffrit avec sa nombreuse famille la faim et le chagrin, la maladie et le besoin, et succomba finalement à sa misère, le onze mars 1575, à Francfort-sur-le-Mein. A peine ses anciens collègues lui accordèrent-ils une sépulture convenable (1).

Le duc de Saxe-Weimar, Jean-Frédéric, eut son tour. Un baron luthérien de Franconie, Wilhem Grumbach, ayant un procès avec l'évêque de Wurtzbourg, Melchior Zobel, envoya des gens qui le tuèrent, le quinze avril 1558. Grumbach s'enfuit en France, y recruta des troupes. On lui fit espérer que le nouvel évêque lui donnerait satisfaction quant au procès. Le conseil épiscopal répondit : Si on s'était garé des gros oiseaux, on n'aurait pas maintenant à craindre les petits. L'instigateur du meurtre commis sur un évêque n'est point à récompenser, mais à punir. Grumbach s'associa des nobles de son caractère, pour se venger du nouvel évêque de Wurtzbourg et montrer à la noblesse allemande que l'épée l'emportait sur la crosse des évêques et la plume des juristes impériaux. L'important pour lui était de gagner le duc Jean-Frédéric de Saxe, et son chancelier Bruck, dont le père avait été le principal ressort politique du luthéranisme. Grumbach leur promit des secours de France et d'Angleterre pour exécuter prochainement leur dessein contre la Saxe électorale, et affermit son influence sur l'esprit faible du duc par le moyen d'un jeune visionnaire.

C'était Jean Mille-Fois-Beau, que le duc avait pris à sa cour, parce qu'il prétendait que des anges, grands comme des enfants de trois ans, avec des habits couleur de cendre, des chapeaux noirs et des bâtons, le visitaient et lui faisaient voir des choses merveilleuses. Un jour, sur leur commandement, il les suivit à la cave, d'où ils venaient à lui, et là il vit son père et ses grands-pères; plus tard le jeune homme persista dans les tortures

(1) Menzel, t. 4, c. 12.

à soutenir ses visions d'anges. Au duc fut montré dans un cristal, dit-on, le sceptre de l'empire : lui-même rappelle dans un mémoire justificatif, publié plus tard, qu'il vit un aigle sans tête, mais qu'il ne savait pas si cela signifiait l'empereur; les anges avaient aussi parlé d'un grand trésor, qu'il lui était réservé de découvrir. — En attendant, se fiant un peu plus sur son épée que sur les promesses de ses petits anges, Grumbach rassembla des troupes, et, le quatre octobre 1563, surprit la ville de Wurtzbourg et força l'évêque et le chapitre à souscrire toutes les conditions voulues. Mais l'empereur défendit à l'évêque de les accomplir, déclara au ban de l'empire l'auteur et les complices de cet attentat contre la paix publique, et manda itérativement au duc de ne pas tenir plus long-temps chez lui les coupables. Le duc n'en tint compte, quitta Weimar, et se retira dans la forteresse de Gotha, résolu d'y braver la justice de l'empire.

Un jour cependant, il chancela et exprima des doutes, parce qu'une promesse des anges que tel jour s'ouvrirait à son profit une mine, ne s'était pas réalisée. Grumbach lui écrivit aussitôt que ces indications tiraient quelquefois en longueur sans qu'on pût savoir pourquoi Dieu le permettait. L'affaire des anges, disait-il, est au-dessus de mon esprit, qui suis un laïque; mais le jeune garçon a dit récemment qu'on ne devait pas entretenir de doutes ni s'affliger, attendu que Dieu accorderait abondamment ce qu'il a promis. Au fond, moi-même je trouve tout véritable, et j'y ai été confirmé encore davantage, lorsque je me suis fait lire le vingt-deuxième chapitre, que le docteur Martin Luther a écrit dans son Explication des bons et des mauvais anges. En outre, ces angelots révélèrent encore la manière dont il fallait préparer le breuvage de vin blanc et de vin rouge, avec du gingembre pilé et un peu de pain d'épices ou de laurier, que le duc devait boire en compagnie des chevaliers, avant d'aller dormir.

En conséquence, le duc de Saxe-Weimar répondit d'une manière évasive à tous les mandements de l'empereur, qui était Maximilien II. Même lorsque, le treize mai 1566, la diète d'Augsbourg eut mis juridiquement Grumbach au ban de l'empire, le duc répondit absolument qu'il n'abandonnerait pas un innocent persécuté. Enfin, après d'autres instances inutiles, le duc lui-même fut mis au ban de l'empire, le douze décembre de la même année. Son parent, l'électeur de Saxe, Auguste, fut chargé de l'exécution : son propre frère, le duc Jean-Guillaume, eut ordre d'y prendre part. Le duc proscrit, Jean-Frédéric, ne s'en émut pas : au contraire il prit dès-lors sur ses monnaies, et peu après en public, le titre d'*électeur-né*. Nous avons vu son père dépouillé de la dignité électorale par Charles-Quint, qui la transféra au duc Maurice de Saxe. De là une haine profonde entre les deux branches de Dresde et de Weimar.

Cependant les moyens ne répondaient point à la confiance de Jean-Frédéric : dès la fin de décembre, il se vit bloqué par les troupes de l'électeur

et de son propre frère, qui les commandait en personne. Les secours promis n'arrivaient point, les assiégeants surent faire connaître aux assiégés le véritable état des choses; le quatrième mois du siége, comme on ne payait pas les troupes de la forteresse, elles se mutinèrent. Le commandant, voulant les calmer par des menaces, empira le mal. La multitude le fit prisonnier, envahit le château, et, malgré les supplications du prince, se saisit du chancelier Bruck et des autres partisans de Grumbach. Grumbach lui-même fut tiré de la couchette où il était malade, placé sur une civière et porté à l'Hôtel-de-Ville, aux cris de : Nous avons la mariée! Le treize avril 1567, la ville se rendit à l'électeur. La bourgeoisie demanda pardon, et fit serment de fidélité au duc Jean-Guillaume, comme à son nouveau maître. Le duc Jean-Frédéric fut réservé à la discrétion de l'empereur. C'était vingt ans juste, jour pour jour, que son père avait perdu la bataille de Muhlberg. Le fils ayant ainsi perdu au même jour la souveraineté et la liberté, fut conduit en Autriche, où il demeura en prison le reste de sa vie.

Les autres prisonniers furent jugés à Gotha. L'électeur Auguste et le duc Jean-Guillaume assistèrent à la question derrière un rideau de soie. Lorsque Grumbach fut étendu sur l'échelle, il cria malheur sur le chancelier, qui avait persuadé au duc de le rappeler à Gotha, lorsqu'il était déjà sur la route de France. Il avait assuré vouloir le défendre devant tout l'empire romain. Le chancelier Bruck se jeta aux pieds du comte de Schwartbourg, et le supplia de s'intéresser pour lui auprès des princes, afin de lui obtenir la vie, ou du moins qu'il périt par le glaive, sans être mis à la torture. Le comte répondit : Misérable! tu as voulu me priver du mien; qu'on te fasse grâce comme tu le mérites! Ensuite le malheureux s'adressa au docteur Cracow, dont il avait été professeur en droit à Wittemberg, le lui rappela, ainsi que le souvenir de son père qui avait tant fait pour la maison de Saxe et pour l'église évangélique, et le supplia par tous ces motifs d'intercéder pour lui auprès de l'électeur. Le docteur luthérien ne répondit que par des injures : Si j'ai appris de toi quelque chose, je te l'ai bien payé; si ton père a été un honnête homme, tu devais suivre son exemple. Le chancelier fut donc, malgré ses pleurs, appliqué à la torture.

Voici le résultat principal des aveux. Le plan était de lever huit mille chevaux et trois régiments d'infanterie, de surprendre d'abord la ville d'Erfurt, puis, avec la moitié des troupes, envahir les évêchés sur le Mein et sur le Rhin, avec l'autre moitié et les troupes auxiliaires, chasser l'électeur, proclamer le duc Jean-Frédéric non-seulement électeur de Saxe, mais empereur. Deux jours après les interrogatoires, on prononça le jugement. Grumbach et Bruck furent condamnés à être coupés en quatre morceaux, tout vivants; Jean Beyer et le visionnaire des anges, à être pendus.

Le dix-huit avril, un échafaud ayant été dressé sur le marché de Gotha, on apporta sur une mauvaise chaise le sexagénaire Grumbach, qui ne pou-

vait marcher à cause de sa maladie; huit trompettes font retentir à ses oreilles le son de la mort, on le dépouille de ses vêtements, on le jette sur l'échafaud, on l'y cloue vivant, le bourreau lui arrache le cœur, l'en frappe au visage, avec ces mots : Vois, Grumbach, ton cœur perfide! puis il le coupe en quatre morceaux, tout vivant. Le mourant lui dit : Tu écorches un vautour bien maigre. Le chancelier Bruck endura le même supplice. Sur l'échafaud, il témoigna son repentir de ce qu'il avait fait. Jeté sur la fatale planche, il supplia qu'on lui coupât la tête avant de l'écarteler. Le bourreau lui répliqua : Il te sera fait comme sa grâce électorale a ordonné. Quand on lui eut ouvert le corps et arraché le cœur, on l'entendit crier tout haut : Dieu de miséricorde, ayez pitié de moi! Les lambeaux des suppliciés furent suspendus le long des routes. Nous ne nous souvenons pas d'avoir rencontré dans l'histoire une exécution aussi atroce. Ce n'est pas tout : un homme de la campagne acheta l'échafaud sanglant, et en employa les planches à former la chambre où il se tenait avec sa famille. L'électeur de Saxe se glorifia de cette execution dans une médaille portant cette légende : Enfin la bonne cause triomphe. Les hommes et les théologiens le préconisèrent toute sa vie, comme le héros de l'Allemagne. Au contraire, l'empereur Maximilien écrivit sur le rapport qu'on lui adressa : Le remède a passé la mesure (1).

Plus d'un lecteur s'étonnera peut-être comment les protestants d'Allemagne ne rougissent pas de cette barbarie ramenée parmi leurs ancêtres par la révolution luthérienne. Le protestant Menzel nous en révèle la cause. Pour rougir de ce qui est honteux, il faut en avoir une idée. Or, les savants d'Allemagne connaîtront fort bien l'histoire d'Athènes, de Rome, de Byzance, de la cour de Louis XIV, mais ils ignorent complètement l'histoire de leur pays, l'histoire de cette période révolutionnaire qui a brisé leur unité nationale (2). Le même auteur nous signale encore d'autres faits dont on ne se doute guère. C'est la mode de dire que la réformation de Luther fut le réveil de la philosophie, des sciences, lettres et arts, en un mot, de la civilisation. Erreur que tout cela. Le protestant Menzel atteste et fait voir à qui a des yeux que la réformation de Luther a été l'époque et la cause de la décadence, de la chute même de la philosophie, des sciences, lettres et arts, en un mot, de la civilisation entière, notamment des langues latine et allemande; que cette décadence a duré deux cents ans; que pendant ces deux cents ans les savants d'Allemagne n'ont parlé qu'un latin et un allemand barbares; que la poésie y était nulle et impossible (3). C'est encore la mode de dire que la réformation de Luther a donné naissance aux libertés publiques, aux droits politiques des individus, des communes, des provinces, des nations. Erreur que tout cela. Le protestant Menzel observe que

(1) Menzel, t. 4, c. 13. — (2) T. 4, préface. — (3) T. 4, c. 1.

c'est précisément le contraire qu'il faut dire; que par suite de la réformation de Luther les libertés publiques, les diètes provinciales et nationales ont disparu peu à peu; que les princes, rendus maîtres de tout le spirituel, se sont, à plus forte raison et bien vite, rendus maîtres de tout le temporel; qu'enfin tout en Allemagne a tourné au despotisme d'une part, et au servilisme de l'autre (1).

Ces excès et ces mauvaises suites de la prétendue réformation ouvrirent dès-lors les yeux à quelques-uns de ses partisans et les ramenèrent à l'unité de l'ancienne Eglise.

Un des premiers fut Georges Wicelius, né dans une petite ville de la Hesse. En 1520, il eut pendant six mois Luther et Mélanchton pour professeurs à Wittemberg, se fit ordonner prêtre par l'évêque de Mersebourg, et fut nommé vicaire dans son endroit natal; mais bientôt, par divers motifs, entre autres par suite de ses lectures dans Erasme, il embrassa les nouvelles doctrines. Il prêcha dès-lors avec ardeur contre l'Eglise romaine, et se maria; car ce paraissait dès-lors une marque certaine d'un ecclésiastique bon Luthérien. Il perdit naturellement sa place, mais reçut, en 1525, celle de prédicant en Thuringe, et puis, sur la recommandation de Luther, devint pasteur à Niemeck, dans le voisinage de Wittemberg. Il y travailla plusieurs années avec zèle, appliqué aux études théologiques; mais il s'aperçut que la réformation de Luther n'était guère conforme à la primitive Eglise, il publia des écrits à ce sujet, l'un desquels est adressé à Mélanchton. Ce qui le choquait surtout dans la doctrine luthérienne, c'est que les bonnes œuvres n'eussent aucune part à la justification devant Dieu : ce fut le principal motif de son retour. Il quitta donc, en 1531, et son emploi et la nouvelle église, écrivit contre elle et contre Luther, dès l'année suivante, avec d'autant plus de véhémence qu'il les avait connus de plus près. L'an 1533, un comte catholique de Mansfeld l'appela comme prédicateur à Islèbe; sa position y fut pénible, au milieu d'une population presque toute luthérienne. En 1538, le duc Georges de Saxe, zélé catholique, le fit venir à sa cour et se servit beaucoup de lui pour travailler à la réunion des protestants avec les catholiques. Ce prince étant mort en 1539, et l'hérésie ayant prévalu dans son duché, Wicelius se rendit en Bohême : il fut protégé successivement par l'évêque de Misnie, l'abbé de Fulde, l'électeur de Mayence, et mourut en cette dernière ville l'an 1573. Comme il avait été marié trois fois, il n'y eut pas moyen de lui confier des fonctions ecclésiastiques : de là peut-être, dans ses écrits, une certaine rancune contre le célibat religieux. Il rédigea dans sa vie plusieurs projets pour la réunion de tous les partis (2).

Un autre savant luthérien se convertit une dizaine d'années après Wice-

(1) T. 4, préface, et p. 426 et 427; t. 3, p. 576; t 5, p. 1-7, 225. — (2) Schroeckh, t. 1 et 4. - Menzel, t. 2

lius. Vitus Amerbach, né en Bavière, était devenu professeur de philosophie à Wittemberg, où il avait fait ses études sous Luther et Mélanchton. En 1542, il conçut des doutes sur l'opinion de Luther, érigée en dogme, que la foi seule justifie : doutes qui s'étendirent bientôt à d'autres points, fondés sur ce premier. Il est impossible, se disait-il, que l'Eglise ait pu errer dans des articles aussi importants que la justification, la messe, les vœux, la primauté du Pape, et comme là-dessus elle a toujours enseigné autrement que Luther, nécessairement les assertions de celui-ci sont fausses.

Or, les protestants n'étaient pas moins attentifs que les catholiques aux écarts dans la doctrine, seulement l'hérésie consistait pour ceux-là dans l'antiquité, pour ceux-ci dans la nouveauté. Le chancelier Bruck ayant donc su les propos suspects d'Amerbach, Mélanchton eut ordre de l'entreprendre; mais il ne put lui faire changer de sentiments. Il quitta donc Wittemberg, retourna en Bavière, rentra au sein de l'Eglise catholique, devint professeur de philosophie à Ingolstadt, et y mourut vers l'an 1557, auteur de plusieurs opuscules de philosophie et de littérature (1).

Une troisième conversion fut celle de Frédéric Staphilus, professeur de théologie à Kœnigsberg. Il s'était trouvé long-temps à Wittemberg dans la confiance de Luther et de Mélanchton : il avait pris part, à Kœnigsberg, dans l'affaire d'Osiandre. L'an 1553, il renonça à la théologie protestante et se déclara pour l'Eglise catholique. Le roi Ferdinand et le duc Albert de Bavière lui firent les offres les plus avantageuses pour l'attirer à leur service; ayant accepté celles du dernier, il fut nommé inspecteur dans l'université d'Ingolstadt, et le Pape lui permit d'enseigner la théologie et le droit canon, quoiqu'il fût marié. Il y écrivit plusieurs ouvrages pour réfuter les erreurs qu'il avait quittées (2).

Vers le même temps se convertit Théobald Thamer, de Rosheim en Alsace. Il avait étudié à Wittemberg, et, en 1543, le landgrave Philippe de Hesse le nomma professeur de théologie et pasteur à Marbourg. Il accompagna le landgrave dans la guerre de Smalcalde en qualité de prédicant militaire. Comme il s'efforçait de porter remède à la vie dissolue et aux excès sauvages de la soldatesque protestante, les uns le maudirent, les autres se moquèrent de lui, d'autres enfin lui répliquèrent : Mais vous nous enseignez que l'homme ne peut rien faire de bon pour subsister devant Dieu et devenir juste. C'est pourquoi nous devons être sauvés et devenir enfants de Dieu UNIQUEMENT par le mérite du Christ qui nous est appliqué par la foi; pourquoi donc vouloir nous tourmenter à vos bonnes œuvres? Si nous pouvions faire quelque chose de bon et par nos œuvres devenir justes, à quel propos Christ serait-il mort pour nous? Ces objections firent une profonde impression sur Thamer; à force d'y penser et de considérer l'état moral du peuple, il

(1) Menzel, t. 4, c. 2. *Biogr. univ.*, t. 2. — (2) *Ibid.*

tomba d'abord dans une grande tristesse. Il résolut enfin de combattre dans ses sermons la doctrine de Luther sur la justification par la foi seule. Ce qui lui attira des disputes avec les autres prédicants et théologiens; par suite de quoi le gouvernement de Hesse lui donna son congé l'an 1549. Thamer allait trouver le landgrave prisonnier dans les Pays-Bas, lorsque dans Anvers il rencontra Billik, provincial des Carmes, qui le recommanda à l'archevêque-électeur de Mayence. Sur quoi Thamer rentra dans l'Eglise catholique, devint prédicateur à Francfort, plus tard à Minden, obtint un canonicat à Mayence, et mourut l'an 1569 professeur à Fribourg. Il publia plusieurs écrits, tant pour justifier sa conversion que pour réfuter les erreurs protestantes (1).

Commencements, vertus, travaux littéraires et apostoliques du Jésuite Canisius, apôtre de l'Allemagne. L'empereur Ferdinand lui demande un catéchisme. Extraits de ce chef-d'œuvre, où est réfutée avec ensemble toute la prétendue réforme. Succès de Canisius à Augsbourg.

Ce qui ramenait à l'Eglise, ce n'était pas seulement les excès de ses ennemis, mais encore et surtout les lumières, les vertus, le zèle de ses fidèles enfants. Parmi eux tous se distinguait la compagnie de Jésus, fondée et recrutée par saint Ignace de Loyola; et dans cette compagnie se distinguait l'apôtre de l'Allemagne, Pierre Canisius, que l'Eglise catholique, nous n'en doutons pas, comptera un jour au nombre des saints.

Il naquit à Nimègue, capitale du duché de Gueldres, le huit mai 1521. Son père, Jacques Canisius, distingué par ses vertus et ses connaissances, fut appelé en Lorraine par la duchesse Philippine de Gueldres, épouse de René II, pour y être gouverneur des princes, ses enfants; il remplit avec succès plusieurs ambassades. Sa mère, Gilette Houvingane, d'une tendre piété, exacte à tous ses devoirs, s'en faisait un particulier de l'éducation de cet enfant, qui était aussi toute sa joie; mais il la perdit de bonne heure. Son père s'étant remarié, la sœur de sa nouvelle femme prit le jeune Pierre tellement en affection, que sa propre mère n'eût pu lui en témoigner davantage. Cette demoiselle, retirée chez son beau-frère, y vivait dans la retraite avec toute la régularité qu'elle eût pu faire dans le silence du cloître le plus austère; là, uniquement occupée du désir de plaire à Dieu, elle crut ne pouvoir rien faire qui lui fût plus agréable que de cultiver les bonnes dispositions qu'elle admirait dans cet enfant, et de travailler à les faire servir aux desseins que le ciel avait sur lui. Soit inclination, soit inspiration qui la fit agir, elle ne se trompa point : Canisius croissait en perfection à mesure qu'il avançait en âge; il était doux, honnête, respectueux, et porté merveil-

(1) Menzel, t. 4, p. 292, note.

leusement à remplir ses devoirs. Pour l'esprit, il l'avait excellent, une mémoire heureuse, une pénétration vive, une ardeur extraordinaire, jointe à une facilité surprenante : tout cela faisait l'étonnement de ses maîtres. Mais ce qui charmait ses parents, c'était une inclination comme naturelle qu'ils lui voyaient à la piété; tous ses plaisirs étaient à orner de petits oratoires, à représenter les cérémonies de l'Eglise, à imiter les prêtres à l'autel et dans la chaire. Ces petites choses qu'on ne regarde souvent que comme de légers amusements de l'âge, sont quelquefois des présages de celles qui doivent être un jour les plus importantes dans la vie d'un serviteur de Dieu, ainsi que Canisius le remarque lui-même en rapportant ce qui faisait le divertissement de son enfance.

Ce qui suit est moins équivoque et paraîtra plus merveilleux. Il avait dès ses plus tendres années un attrait singulier à la prière; afin d'y vaquer avec plus de recueillement, il cherchait les lieux les plus retirés; il retranchait de son sommeil pour y donner encore une partie de la nuit; il mortifiait même son corps innocent par le cilice. On n'a jamais pu savoir qui lui avait inspiré de si bonne heure cette sainte haine de soi-même, qu'il a conservée jusqu'à la mort. Enfin, comme si notre Seigneur eût voulu faire connaître par avance le zèle qu'il aurait dans la suite pour réprimer l'impiété des libertins durant les derniers jours du carnaval, selon l'esprit de la compagnie à laquelle il le destinait, il ajoutait dans ces mêmes jours à de plus longues prières une austérité encore plus grande, ne touchant point aux viandes les plus exquises qu'on lui servait, et se passant même de vin.

On voit par là que notre Seigneur avait déjà pris possession de son cœur, qu'il se plaisait à y répandre ses dons avec abondance, et que cet enfant, par sa fidélité à suivre les mouvements du Saint-Esprit, se rendait digne d'en recevoir tous les jours de nouvelles grâces. C'est ce qu'il reconnaît lui-même dans le livre de ses confessions, écrit à l'imitation de saint Augustin. Voici comme il y parle : « Tout enfant que j'étais, ô mon Dieu! mais mûr au-dessus de mon âge, par un effet de votre miséricorde, j'avais assez de lumières pour connaître que je devais m'adresser à vous pour ce qui concernait mon salut. Ainsi, je ne puis oublier la grâce que vous me fîtes dès-lors, quand, prosterné aux pieds de vos autels, dans l'église de Saint-Etienne de Nimègue, j'y adorais votre divine majesté dans le sacrement de votre amour : car, autant que je puis m'en souvenir, l'esprit agité et inquiet, j'invoquais votre saint nom avec beaucoup de larmes, et je vous exposais tous mes désirs et toutes mes peines, à la vue des terribles dangers qui paraissent inévitables au temps de la jeunesse. Dans cet état, je vous priais, ô mon Dieu! d'avoir égard à ma faiblesse, et il me semble que je vous adressais ces paroles de votre prophète, ou du moins quelques autres qui avaient le même sens : *Découvrez-moi vos voies, Seigneur, enseignez-moi par quelle route vous voulez que j'aille à vous; parce que vous êtes mon Dieu et mon Sauveur.* Je

suis convaincu, dit-il un peu plus bas, que c'était vous uniquement qui produisiez en moi cet esprit de crainte. C'est ce même esprit qui, par un effet particulier de votre grâce, retenait mon cœur sur le penchant du plaisir, dans un âge si dangereux, et où il est si difficile de ne pas s'y laisser aller; car vous perciez dès-lors ma chair de votre crainte, afin que je commençasse à redouter vos jugements.

En même temps que Dieu faisait sentir intérieurement à Canisius qu'il voulait qu'il fût entièrement à lui, il lui fit encore connaître quelque chose de plus particulier touchant l'état auquel il le destinait, par le moyen de quelques saintes âmes qu'il favorisait de plusieurs grâces extraordinaires.

Il y avait à Arnheim, qui n'est qu'à deux lieues de Nimègue, une parente de Canisius : elle y vivait dans une haute réputation de sainteté, et il plaisait au Seigneur de lui révéler plusieurs choses. Comme il lui eut un jour fait connaître les troubles que l'hérésie allait exciter en Allemagne, en France et dans les Pays-Bas, et les services qu'il prétendait tirer d'un nouvel ordre de prêtres qui était près de paraître dans l'Eglise, elle s'en expliqua d'un air inspiré en présence de ses parents, qui l'étaient venus visiter. Le petit Canisius était de la compagnie. Cette bonne veuve, se tournant tout à coup vers lui et le touchant doucement de la main : Voyez-vous cet enfant, dit-elle? il sera de cette société des prêtres de Jésus, et travaillera beaucoup pour réparer les désordres que l'hérésie s'efforcera de causer dans l'Eglise de Jésus-Christ. — Courage, mon fils, ajouta-t-elle, s'adressant à lui; soutenez-vous par cette espérance; car vous ne serez pas long-temps sans jouir de l'avantage qu'il vous a destiné. Ce qu'il y eut de plus singulier dans cet événement, c'est qu'il arriva la même année que saint Ignace se consacra à notre Seigneur dans la chapelle de Montmartre, à Paris, où il jetait, avec ses premiers compagnons, les fondements de cette compagnie dont Canisius devait être un jour un des plus illustres sujets.

A l'âge de treize ans, il fut envoyé à l'université de Cologne. Outre les dangers ordinaires parmi la jeunesse, il y avait de plus à craindre les séductions de l'hérésie, qui se glissait partout. Le ciel préparait au jeune Canisius un préservatif contre tous ces périls, en la personne d'un saint prêtre, Nicolas Eskius, que les parents du jeune étudiant avaient prié de prendre soin de sa conduite. Il était un des professeurs du collége où l'on avait mis cet enfant. Sous la direction de ce sage ecclésiastique, le jeune Pierre fit des progrès dans les lettres humaines, au-delà même de ce qu'on pouvait attendre d'un esprit mûr, solide et appliqué. Avec cela, l'étude ne nuisait point à ses exercices de piété : il purifiait souvent son cœur par le sacrement de pénitence, ce qui était assez rare en ce temps-là; il donnait tous les jours un temps réglé à la prière et à la lecture spirituelle; la vie des saints en faisait d'ordinaire le sujet, et il avouait qu'il se sentait merveilleusement excité à la piété par les grands exemples qu'il tirait de cette lecture. Il

lisait encore chaque jour, par le conseil de son directeur, un chapitre de l'évangile, il en apprenait par cœur quelque trait, pour se pouvoir les imprimer plus facilement par la méditation. Uniquement occupé des exercices de l'esprit, il négligeait assez le soin de son corps, il aimait à être vêtu simplement ; ennemi du jeu et des plaisirs propres à son âge, il employait en aumônes, ou à acheter de bons livres, l'argent que ses parents lui donnaient pour ses divertissements. Ainsi, il s'appliquait de telle sorte à devenir savant, que rien ne l'empêcha de devenir saint.

Cependant son père, apprenant tous les jours des nouvelles de son mérite, lui procura un mariage très-avantageux dans le monde. Le fils avait d'autres pensées, et se consacra sans retour à Dieu par le vœu de chasteté, dans la vingtième année de son âge. Son père, voyant qu'il penchait pour l'état ecclésiastique, lui conseilla l'étude de la jurisprudence, nécessaire pour les hautes fonctions : le fils y joignit par goût l'étude de la théologie.

Il ne parut pas plus tôt sur les bancs, qu'il attira sur lui les yeux de toute l'université. C'était, pour un homme de son âge, une pénétration, une facilité qui allaient jusqu'au prodige. Mais ce qui est beaucoup plus admirable, c'est qu'il était aussi petit à ses yeux qu'il paraissait grand aux yeux des autres : la science qui enfle, n'eut point cet effet sur lui ; il s'avançait également dans les connaissances sublimes de la théologie et dans l'humble science de la croix : Ignorer toute chose, mais connaître parfaitement Jésus-Christ, c'est, disait-il avec son cher maître Eskius, c'est tout savoir ; tout le reste n'est que tromperie et vanité. L'on dit même, et c'est ce que d'anciennes estampes justifient, que, pour se précautionner contre la vanité, qui se glisse imperceptiblement dans l'esprit des gens d'étude dont le cœur n'est pas solidement humble, il avait toujours une tête de mort sur sa table lorsqu'il étudiait : c'était là le livre qui ne le flattait pas ; il le consultait à tout moment, et il en tirait ces grandes maximes de vertu qui, tout le reste de sa vie, le garantirent de la vaine gloire, au milieu des applaudissements. Parmi ses amis d'étude, était Laurent Surius, qui, d'après ses conseils, entra dans l'ordre des Chartreux et s'y rendit célèbre par ses vertus et ses écrits.

Lui-même cependant priait Dieu de lui faire connaître sa vocation propre : Dieu la lui fit connaître en la manière qui suit.

Le père Le Fèvre, premier compagnon de saint Ignace, allant de Spire au concile de Trente, se vit obligé de séjourner à Mayence plus long-temps qu'il ne s'y attendait, à cause des guerres entre Charles-Quint et François I[er]. En attendant, le cardinal-archevêque de Mayence le pria d'expliquer l'Ecriture sainte dans son université. Il s'acquitta de cet emploi avec un succès qui répondit à l'attente qu'on avait conçue de sa haute réputation. Mais son zèle ne put se contenir dans des bornes si étroites : il se répandit encore avec bien plus d'éclat dans la chaire et dans la conversation, dans

les conférences particulières avec les nouveaux hérétiques; mais surtout dans les retraites qu'il faisait faire, selon la méthode de saint Ignace, à toutes sortes de personnes, qui s'empressaient à se mettre sous sa conduite, pour arriver à une plus haute perfection.

Le bruit de ces changements merveilleux étant passé jusqu'à Cologne, Canisius en fut vivement frappé. Il conçut que ce pouvait bien là être l'homme que Dieu lui destinait pour guide dans sa vocation. Il part aussitôt pour Mayence et vient loger chez un ecclésiastique nommé Contade, qui, plein de cet esprit de ferveur qu'il avait reçu dans la retraite, faisait autant d'honneur à son caractère par la vie nouvelle qu'il menait, qu'il l'avait déshonoré auparavant par une vie toute déréglée.

Canisius, reçu dans la compagnie de Jésus par Le Fèvre, revint à Cologne avec d'autres jeunes Jésuites qui devaient y achever leurs études. On le vit s'occuper à toutes les œuvres de miséricorde et d'humilité, avec une ferveur et une joie que la grâce seule peut donner; il instruisait les ignorants, soulageait la misère des pauvres par les charités qu'il leur procurait, consolait les affligés, visitait les hôpitaux, et s'abaissait jusqu'à rendre aux malades les services les plus vils et les plus dégoûtants. Son père, tombé dangereusement malade, ayant témoigné le désir de le voir une dernière fois, il se rendit à Nimègue : le pauvre père fut si touché de sa venue, qu'il expira subitement. Cette mort soudaine jeta Canisius dans une cruelle inquiétude, à cause que son père avait passé une grande partie de sa vie dans les affaires du monde; il craignait pour son salut et passa toute la nuit en prière. Dieu daigna lui faire connaître que son père et sa mère étaient sauvés; sa tristesse se changea aussitôt en joie, et, dans sa reconnaissance, il distribua tous ses biens aux pauvres et reprit le chemin de Cologne.

Sur sa route, il fut joint par trois jeunes hommes. Marchant avec eux, il leur parla de Dieu avec tant d'onction et de force, qu'ils prirent tous trois la résolution de tout quitter pour se consacrer à son service. Ils furent fidèles à leur vocation : deux, aussitôt après leur arrivée à Cologne, se firent Chartreux, le troisième entra dans la compagnie de Jésus. Pierre Canisius n'était encore que novice.

Ayant été admis à la profession, il reprit ses études avec plus d'application que jamais. Non seulement il brillait dans les exercices de l'école, mais au collége Montan il faisait régulièrement des leçons sur l'évangile, en même temps qu'il s'acquittait d'une pareille fonction dans l'université, où il expliquait les épîtres de saint Paul à Timothée. Infatigable dans le travail, il s'appliquait encore à la lecture des Pères. C'est à ses soins et à ses veilles que l'on doit une traduction plus correcte de saint Cyrille, en deux volumes : il dédia le premier à l'archevêque de Mayence, et le second aux théologiens qui étudiaient avec lui dans cette même université. Ce fut encore en ce temps-là qu'il donna les œuvres du grand saint Léon, exactement corrigées.

L'on ne concevait pas qu'un homme de son âge pût suffire seul à tant de choses différentes. Quand il eut atteint celui qui est nécessaire pour entrer dans les ordres sacrés, il fut ordonné par les mains d'un évêque catholique. C'est ce qu'il rapporte lui-même, regardant cela comme une grâce singulière du ciel, dans un temps où la foi de quelques prélats d'Allemagne commençait à devenir suspecte. Revêtu de ce nouveau caractère qui lui donnait plus d'autorité, il était de toutes les bonnes œuvres de la ville. Et, comme si tout ce que nous venons de rapporter n'eût pas suffi pour l'occuper ou pour contenter son zèle, il trouvait encore du temps pour catéchiser, instruire, prêcher, et pour agiter et démêler plusieurs points controversés entre les catholiques et les hérétiques; enfin il s'appliquait à porter tout le monde à la vertu, par tous les moyens qu'un zèle ardent et éclairé peut suggérer à celui qui en est entièrement pénétré.

Nous avons vu déjà la conduite déplorable de l'archevêque Herman de Cologne, qui, manque de science et de caractère, se laissa circonvenir par les novateurs, à tel point que Bucer et Mélanchton prêchèrent hautement le luthéranisme dans son diocèse. Tout ce qu'il y eut de gens de bien frémit à la vue d'un tel scandale; le clergé, l'université, le magistrat, le peuple, tout s'émut. Le célèbre docteur Jean Gropper, qui, par ses belles ordonnances qu'on voit insérées dans le premier concile de Cologne, avait fait tant d'honneur aux premières années de l'épiscopat de Herman, croyant qu'il n'y eût plus rien à ménager, se déclara hautement contre les hérétiques, et de vive voix et par écrit, avec une vigueur d'apôtre.

Canisius et ses frères, animés par l'exemple de ce grand homme et soutenus de l'autorité du nonce apostolique, firent paraître un pareil zèle et eurent un succès qui donna autant de joie aux catholiques que de dépit aux hérétiques. Ceux-ci conçurent bien que, partout où il s'agirait de la doctrine de l'Eglise romaine, ils trouveraient toujours les Jésuites en leur chemin, et qu'ainsi le plus court était de les écarter et de s'en défaire. Insultes, menaces, calomnies, rien ne fut épargné. Mais tout cela ne fut qu'un prélude des accusations que l'on intenta contre eux dans les formes. On ne prétendait pas moins que de les chasser de Cologne. Enfin, par les intrigues de certaines gens qui se sentaient appuyés, en conséquence d'un ancien décret de la ville qui défendait qu'il ne s'y fît aucun nouvel établissement, l'on obtint du magistrat un arrêt par lequel les Jésuites étaient obligés de sortir incessamment de Cologne, ou du moins de quitter leur maison, de vivre séparément les uns des autres en différents logis, et de s'abstenir dans leurs fonctions de tout ce qui paraîtrait avoir quelque air de communauté. L'arrêt leur fut intimé, ils s'y soumirent avec respect. Si leurs adversaires n'avaient pas tout ce qu'ils avaient prétendu par leur requête, ils eurent du moins et la joie de voir les Jésuites humiliés, et l'espérance que les incommodités inséparables de l'état où ils les réduisaient pouvaient les dé-

goûter, ralentir leur zèle et les déterminer enfin à se retirer de Cologne.

Mais ces pères ne prirent pas le change, résolus de tout souffrir plutôt que d'abandonner la cause de l'Eglise dans un danger si pressant. Ils ne doutèrent point que Dieu, qui fait tout servir au bien de ses serviteurs, ne tirât sa gloire et leur propre avantage de cette petite disgrâce.

En effet, l'obligation de vivre séparément ne servit qu'à les unir davantage en l'esprit de charité : par là, ils se virent plus à portée de découvrir et de déconcerter les desseins des novateurs dans tous les différents quartiers où ils étaient répandus. La patience avec laquelle ces pères s'élevaient au-dessus de la passion, qu'on remarquait dans ceux qui les poussaient si vivement, contribua fort à leur attirer de la compassion, de l'estime, de l'affection, un désir sincère de les soulager. Les Jésuites seraient les plus ingrats de tous les hommes, dit le père Dorigny, biographe français de Canisius, s'ils oubliaient jamais la charité que les révérends pères Chartreux firent paraître pour eux en cette occasion. Ces saints solitaires en reçurent quelques-uns dans leur maison, contribuèrent par leurs aumônes à en entretenir d'autres en différents endroits de la ville, où on les avait obligés de se retirer; enfin ils les assistèrent tous par leurs prières auprès de Dieu, et par leur crédit auprès des magistrats. Les magistrats eux-mêmes, le premier feu de cette émotion s'étant ralenti, en revinrent à l'égard des Jésuites; ils leur permirent de rentrer dans leur maison, et, quelque temps après, d'y vivre à leur manière et d'y exercer toutes leurs fonctions. On n'en resta pas là : du consentement unanime du clergé et de l'université, Canisius fut député vers le prince-évêque de Liége et vers l'empereur Charles-Quint, pour les prier de venir en aide aux catholiques de Cologne; et il réussit dans sa double ambassade.

Envoyé par le cardinal d'Augsbourg au concile de Trente, il se rendit de là à Rome, d'où saint Ignace, pour éprouver son obéissance, l'envoya professer la rhétorique à Messine en Sicile. Voici comme l'humble religieux s'en expliqua dans un écrit que l'on conserve encore : « Ayant examiné devant Dieu ce que le père Ignace, mon vénérable père et maître en Jésus-Christ, m'a proposé : 1° Je me sens également porté soit à demeurer ici pour toujours, soit à aller en Sicile, aux Indes, et partout ailleurs où il jugera à propos de m'envoyer. 2° S'il me faut aller en Sicile, je proteste que, quelque emploi qu'on me donne, soit de cuisinier, soit de jardinier et de portier, d'écolier ou de professeur, en quelque faculté que ce soit, quand elle me serait jusqu'ici entièrement inconnue, ce me sera une chose très-agréable de m'y appliquer. » Il ajoute ces paroles, qui marquent bien la solidité de sa vertu : « Je m'engage par un vœu exprès, que je fais à mon Dieu sans nul retour, sans nulle réserve, de ne jamais me procurer rien qui puisse contribuer à ma commodité, soit dans les emplois, soit dans les lieux de ma demeure; laissant une bonne fois et pour toujours ce droit à mon père

en Jésus-Christ, le père Ignace, auquel, pour la conduite de mon âme et pour le soin de mon corps, je me remets entièrement de tout, lui soumettant et lui abandonnant en notre Seigneur mon jugement et ma volonté, avec une humble et parfaite connaissance. Ce cinquième février 1548 (1). »

Cependant Guillaume, duc de Bavière, voyait avec douleur les progrès que l'hérésie faisait dans tous les états de l'empire, et que, malgré toutes ses précautions, elle avait trouvé moyen de se glisser jusque dans l'université d'Ingolstadt; surtout depuis la mort du docteur Jean Eckius, que ses fréquentes disputes avec Luther, Carlostadt, Mélanchton et les nouveaux sectaires ont rendu si célèbre en Allemagne. Pour remédier à un si grand mal, le prince demanda du secours au Pape et au général des Jésuites. Saint Ignace, sur l'ordre du pontife, envoya trois de ses religieux : Lejay, Salmeron et Canisius. Lejay reçut ordre du Pape de se rendre à la diète d'Augsbourg : les deux autres s'arrêtèrent à Ingolstadt. Salmeron expliquait les épîtres de saint Paul; Canisius, qui n'était resté qu'un an à Messine, commentait saint Thomas. De leurs chaires, ils passaient aux hôpitaux. Après avoir révélé aux esprits germaniques la profondeur de la théologie et des livres sacrés, ils allaient dans l'école des enfants, ils se faisaient petits comme eux, ignorants comme eux.

En 1550, Canisius est, d'un consentement unanime, nommé recteur de l'université. On l'avait forcé d'accepter ces fonctions; il en prend les charges, en abandonne aux pauvres tous les bénéfices et s'occupe aussitôt des réformes dont elle a besoin. Avec le secours d'un certain père Gaudanus, qui fut souvent depuis le compagnon de ses travaux apostoliques, il rétablit dans la philosophie l'exercice de la dispute, qui languissait depuis quelques années, soit par la nonchalance des professeurs, soit par la malignité des novateurs; car ceux-ci, comme on l'a souvent remarqué, ne s'accommodent pas trop de cette manière de raisonner, que l'on tire de la dialectique. Ses soins s'étendirent jusqu'aux dernières classes de la grammaire : lui-même traduisit les rudiments de Codret et y ajouta un petit abrégé de la doctrine chrétienne, afin que les enfants, avec les éléments des sciences profanes, apprissent insensiblement ceux de la doctrine de Jésus-Christ. Il introduisit encore dans l'académie quelques pratiques de piété, qui attirassent la bénédiction sur les professeurs et les élèves. Il faisait souvent pour cela des sermons à ces derniers, pour leur inspirer l'horreur du vice et l'amour de la vertu. Enfin, agissant de concert avec l'évêque d'Eichstedt, chancelier-né de l'université, il n'omit rien pour y rétablir la discipline et la piété, qui se ressentaient beaucoup du libertinage des prétendus réformateurs.

Notre Seigneur bénit le travail de son serviteur. L'université changea de face en peu de temps. C'est ce qu'elle-même a cru devoir marquer dans ses

(1) Dorigny. *Vie du P. Canisius*, l. 1.

archives, comme un témoignage authentique de sa reconnaissance. Là, après des éloges extraordinaires qu'elle fait de l'esprit, de la doctrine et de la vertu de l'*incomparable* Canisius, c'est le terme dont elle se sert, elle reconnaît de bonne foi qu'elle lui doit aussi bien qu'à ses frères le rétablissement de sa gloire et la conservation de la saine doctrine.

Le duc Guillaume mourut; mais en mourant il recommande à son fils Albert de continuer aux Jésuites l'affection qu'il leur porte. Albert exauça le vœu de son père.

Canisius a renouvelé Ingolstadt. Il va répondre aux prières des évêques de Naumbourg, de Frising et d'Eichstedt, et aux chanoines de Strasbourg; mais le duc Albert le retient. Le roi Ferdinand, son beau-père, s'adresse à saint Ignace; Canisius est nécessaire dans la capitale de l'Autriche. Ignace écrit au duc de Bavière qu'il ne fait que prêter Canisius au roi des Romains, et sur cette assurance, Albert se sépare du Jésuite. En 1551, il est à Vienne; Ferdinand désire y créer un collége de la compagnie. Sur ses instances, le général lui envoie dix coadjuteurs, dont Nicolas de Lannoy est le chef, sous l'inspiration de Lejay. Lejay meurt le six août 1552, laissant à Canisius le soin d'achever tout ce que sa vie, consumée dans l'apostolat, lui permit d'entreprendre.

L'on ne peut mieux juger de ce qu'il eut à souffrir dans cette nouvelle mission, que par la vue des désordres que l'hérésie avait causés dans l'Autriche, quelque soin que les princes de cette maison eussent apporté pour en arrêter les progrès.

C'était un sentiment commun dans ce temps-là, qu'à peine y avait-il la vingtième partie, dans un pays si catholique, qui eût pu se garantir de la contagion. Elle s'était répandue dans tous les ordres de l'état; les écoles publiques en étaient infectées : la piété, jusque dans les cloîtres, n'était pas hors de ses atteintes : plusieurs monastères étaient abandonnés; la profession religieuse était dans le dernier mépris : l'état ecclésiastique n'était guère moins décrié; de sorte que, selon la remarque de l'évêque de Labach, confesseur du roi Ferdinand, depuis près de vingt ans, personne de la ville de Vienne n'avait été promu aux ordres sacrés. Par le même principe, plusieurs paroisses manquaient de pasteurs, ou, ce qui n'était pas moins déplorable, des sujets les plus indignes, qui s'y étaient ingérés sans vocation, y vivaient de la manière la plus scandaleuse, et faisaient voir l'abomination dans le lieu saint. Les catholiques, que par dérision l'on traitait de papistes, avaient honte de paraître ce qu'ils étaient; l'usage des sacrements était rare parmi eux, et souvent même défectueux; les prédicateurs, par une lâche complaisance pour les nouveaux hérétiques, faisaient sonner bien haut dans la chaire l'excellence de la foi et les mérites de Jésus-Christ, et gardaient un profond silence sur la nécessité des bonnes œuvres; les livres de ces mêmes hérétiques étaient impunément entre les mains de tout le

monde; c'était dans ces sources empoisonnées que les parents puisaient l'instruction qu'ils donnaient à leurs enfants : en un mot, il n'était guère de parties dans tout le corps de l'état, qui fussent exemptes de la corruption générale.

Canisius, dans sa chaire de l'université, répandait parmi ses auditeurs la semence catholique; il inspirait aux docteurs la crainte des innovations; il avait des conférences avec les hérétiques, en ramenait un grand nombre, entre autres un ministre, qui entra dans la compagnie de Jésus. Mais les progrès étaient trop lents à son gré. Il fallait commencer l'œuvre par la base. Il choisit donc cinquante jeunes gens; il les réunit dans une maison voisine du collége, et là il les fit élever dans les principes que saint Ignace a prescrits. C'était son séminaire.

L'empire germanique n'avait pas seulement les Luthériens pour ennemi : les Turcs envahissaient la Hongrie; ils menaçaient les frontières d'Autriche. La bataille de Temeswar leur en ouvrait les portes. L'armée impériale était vaincue, et à la honte de la défaite s'ajoutait le spectacle de la peste. Vienne se voyait dans une position horrible. Le père de Lannoy et ses compagnons se dévouent pour les pestiférés; ils apprennent à leurs élèves ce que c'est que la charité chrétienne, et tandis que la mort frappait à toutes les portes, tenues fermées par l'effroi, elle respecta celle des Jésuites, qui resta toujours ouverte aux malades et aux mourants (1).

Canisius évangélisait les pauvres de la campagne. Plus de trois cents paroisses de l'Autriche, faute de pasteurs, se voyaient depuis quelque temps destituées de tout secours spirituel. Sur une invitation du roi Ferdinand, de l'année 1553, Canisius, aidé de ses frères, courut après ces brebis délaissées, instruisant, catéchisant, prêchant, confessant, administrant les sacrements, consolant les catholiques, les précautionnant contre les surprises des hérétiques, qui, dans l'absence des pasteurs, trouvaient l'entrée libre dans la bergerie et désolaient le troupeau.

Sur ces entrefaites, Frédéric Nauséa, évêque de Vienne, étant mort, le roi des Romains désigne Canisius pour lui succéder : déjà précédemment il avait nommé Le Fèvre pour l'évêché de Trieste, mais sans y réussir. Canisius en écrit à saint Ignace : celui-ci détourne encore de la tête d'un des siens ces honneurs qui le surprenaient au milieu de ses travaux; et Ferdinand, une seconde fois trompé dans ses espérances, exige pour satisfaction ce que l'on verra dans la lettre suivante, du quinze janvier 1554, adressée à saint Ignace.

« Honorable, religieux, cher et dévoué ami. Nous avons appris que les hérésies et les dogmes pervers qui, dans ce siècle, se glissent et se disséminent dans toute la république chrétienne, se sont propagés en Allemagne

(1) Crétineau-Joly. *Hist. de la compagnie de Jésus*, t. 1, p 326.

et y ont jeté dans les esprits de profondes racines. La principale raison en est, que les docteurs de mensonge et les hérétiques ont résumé en quelques articles courts leurs erreurs, et qu'ils les répandent dans le public. Nos pasteurs en Allemagne s'endormant quelquefois au grand détriment du troupeau orthodoxe, non-seulement une foule de ces résumés plus ou moins étendus, mais encore des catéchismes, des lieux communs et autres libelles composés par les hérétiques en latin et en allemand, sont, à cause de leur brièveté, vendus à vil prix et facilement confiés à la mémoire, et n'en sont pour cela même que plus goûtés et plus recherchés du peuple.

» Considérant donc attentivement par quels remèdes on pourrait arrêter cette peste, il nous a semblé qu'il n'y en avait pas de plus efficace et de plus aisé que d'employer, pour arracher les hérésies, les mêmes industries dont se servent les schismatiques pour les répandre, à savoir : que nos prélats et nos théologiens orthodoxes rédigeassent un abrégé de théologie qui pût servir de règle à tous, tant ecclésiastiques que séculiers, et que tous pussent se procurer à bas prix.

» Nous avions donc pris la résolution de charger de ce travail quelques-uns des docteurs et des frères de votre ordre qui sont dans notre académie de Vienne; mais nous avons reconnu qu'ils sont d'ailleurs si occupés dans la vigne du Seigneur, soit par les travaux des classes, soit par la prédication, qu'ils ne pourraient pas se livrer à ce nouveau travail sans que leurs disciples et les fidèles en souffrissent. Mais comme nous ne doutons pas que vous n'ayez à Rome grand nombre d'hommes très-doctes de votre ordre que vous pourriez charger d'une œuvre si pieuse et si nécessaire, et qui auraient plus de temps pour l'entreprendre et l'exécuter, et que nous sommes d'ailleurs convaincu que vous ne nous refuserez pas cette grâce, nous vous conjurons et supplions, moins par égard pour nous qu'en vue du bien et du salut de la chrétienté tout entière, de charger quelques-uns de ces hommes savants qui sont près de vous, de commencer cet abrégé de théologie et de nous l'envoyer quand il sera terminé.

» Nous aurons soin de le faire imprimer aussitôt et de le faire expliquer et enseigner, non-seulement dans notre académie de Vienne, mais de le faire également imprimer et enseigner, et même, autant que nous le pourrons avec l'aide du Seigneur, mettre en pratique dans tous nos royaumes et nos autres provinces. Nous veillerons surtout à ce que les curés et les autres qui ont charge d'âmes s'en servent. Du reste, sachez que vous et ceux aussi qui se consacrent à ce travail, vous ferez non-seulement une œuvre qui me sera agréable, mais que par là vous mériterez bien et de nos provinces et de tout l'univers chrétien. Le Seigneur, de la gloire duquel il s'agit ici principalement, vous accordera, à vous et à eux, en vue de vos fatigues, quelque grandes qu'elles puissent être, une digne récompense, je veux dire une couronne qui ne se flétrira jamais. Pour nous, nous n'oublie-

rons pas un si grand bienfait, et nous le reconnaîtrons par notre bienveillance envers vous et envers votre sainte société.

» Donné en notre ville de Vienne, le quinze janvier 1554, l'an vingt-quatre de notre règne romain et vingt-huit des autres règnes. »

Ce que le frère de l'empereur Charles-Quint, le roi, depuis empereur Ferdinand, demande avec tant d'instances à saint Ignace, c'est un catéchisme, c'est-à-dire un abrégé de la doctrine chrétienne, par demandes et par réponses, dans un style familier et facile à comprendre, contenant ainsi, mise à la portée du peuple et de l'enfance même, la substance de la sainte Ecriture, de la tradition, des conciles, des Pères, des docteurs, de la théologie, de la philosophie et de l'histoire humaine; contenant ainsi, mises à la portée du peuple et de l'enfance même, toutes les vérités fondamentales sur quoi repose la religion, la morale, la société spirituelle et temporelle. — De nos jours on parle beaucoup des chartes constitutionnelles de telle ou telle nation. La charte constitutionnelle de l'humanité chrétienne, c'est le catéchisme; c'est ce que demandait par écrit le roi Ferdinand.

Canisius avait refusé l'évêché de Vienne. A la prière du roi des Romains, saint Ignace lui ordonna d'accepter les fonctions d'administrateur de ce siége, mais sans jamais toucher aux riches revenus qui y sont attachés. Canisius obéit, et, fort de l'autorité dont il est investi, il ne s'occupe qu'à réaliser le bien qui est dans son âme.

Une autre chose que lui ordonna saint Ignace, fut la composition du catéchisme, que lui avait demandé le roi des Romains.

Depuis environ vingt ans, Luther en avait composé deux, un petit et un grand, pour populariser plus facilement ses erreurs. Les protestants en ont fait une telle estime, qu'ils les ont rangés parmi leurs livres symboliques, et que, dans quelques éditions, ils les ont placés immédiatement après les trois symboles des apôtres, de Nicée et de saint Athanase, et avant la confession d'Augsbourg. Un auteur protestant appelle ces deux catéchismes la bible des laïques. Ce n'est qu'une explication luthérienne, plus ou moins longue, du décalogue, du pater, du credo et des deux sacrements de baptême et d'eucharistie. La différence du petit au grand, outre la longueur, c'est qu'il y a quelques interrogations dans le premier, et pas une dans le second. L'un et l'autre ont des préfaces, dans lesquelles Luther nous donne, en 1529, une pauvre idée des pasteurs et des peuples du nouvel évangile. Dans la préface du petit catéchisme, il nous apprend que les gens du commun ne savaient ni pater, ni credo, ni décalogue; qu'ils vivaient comme des brutes, comme des pourceaux; et que depuis que le nouvel évangile leur était advenu, ils n'avaient bien appris qu'une chose, c'était d'abuser en maîtres de toute espèce de liberté (1). Dans la préface du grand, il ne donne

(1) Walch, t. 10, p. 2, n. 1.

pas une meilleure idée des pasteurs que des ouailles. A l'entendre, et on peut l'en croire, un bon nombre d'entre eux sont des gloutons et des serviteurs de leur ventre, qui devraient plutôt être gardeurs de porcs ou valets de chiens, que gardiens d'âmes et pasteurs de paroisses. Depuis qu'on les a débarrassés des sept heures canoniales, il ne lisent pas une page du catéchisme, ni du nouveau testament, ne disent pas un pater ni pour eux ni pour leurs paroissiens; ils devraient au moins rougir un peu, conclut-il, de n'avoir retenu de l'évangile, comme des pourceaux et des chiens, qu'une liberté paresseuse, pernicieuse, honteuse et charnelle (1). C'est à ces pasteurs qu'il recommande, pour bien instruire les gens du peuple, de conserver exactement, d'une année à l'autre, le même texte, la même formule, la même doctrine; autrement, si on a l'air de vouloir corriger, le peuple ne sait plus à quoi s'en tenir, on perd absolument avec lui son temps et sa peine. Les Pères l'ont bien vu : aussi, dans les choses que doit savoir le peuple, ont-ils eu soin de retenir les mêmes mots; nous devons faire de même, et ne pas y déranger une syllabe, d'une année à l'autre (2). Cette observation de Luther est bien remarquable : elle nous donne lieu de conclure que la réformation luthérienne, étant de sa nature une innovation perpétuelle et sans règle, ne peut de sa nature que ruiner la religion dans l'esprit des peuples.

Il en est tout autrement du catéchisme de Canisius. Avec l'utile uniformité des prières communes et publiques, on y trouve l'unité toujours vivante de l'esprit et de la doctrine. Son catéchisme est un résumé substantiel de l'Ecriture et des Pères, sur tout ce qu'un chrétien est obligé de connaître et de pratiquer : résumé fidèle, non-seulement quant à la lettre de l'Ecriture et des Pères, mais encore et surtout quant à l'esprit qui inspire et les Pères et l'Ecriture. Le texte en soi, par demande et par réponse, n'est pas long; mais dans les éditions qui suivirent la première, l'auteur indique à la marge les endroits de l'Ecriture et des Pères dont la réponse est la substance. Dans des éditions subséquentes, il ajouta ces passages tout au long, ce qui rendit l'ouvrage volumineux et en fit une théologie complète, du moins pour les besoins d'alors. Cet ouvrage nous paraît tel et pour le fonds et pour la forme, que nous ne craignons pas, autant qu'il est en nous, de ranger Pierre Canisius de Nimègue parmi les Pères de l'Eglise. En voici l'ensemble.

La doctrine chrétienne embrasse la sagesse et la justice. A la sagesse chrétienne, on peut rapporter les chapitres suivants : I. De la foi et du symbole. — II. De l'espérance et de l'oraison dominicale, avec la salutation angélique. — III. De la charité, et des dix commandements de Dieu, ainsi que des commandements de l'Eglise. — IV. Des sacrements. — La

(1) Walch, t. 10, p. 26 et 27, n. 2 et 3. — (2) *Ibid.*, p. 2 et 3, n. 3 et 4.

justice chrétienne comprend deux parties : 1° Le mal qu'il faut éviter; 2° le bien qu'il faut faire.

Chapitre Ier. *De la foi et du symbole.*

D. Qui est-ce qui doit être appelé chrétien? — R. Celui qui, ayant reçu le baptême, professe la doctrine de Jésus-Christ dans son Eglise. Par conséquent, tous les cultes et toutes les sectes qui se trouvent, n'importe où, hors de la doctrine et de l'Eglise du Christ, comme la secte judaïque, païenne, mahométane, hérétique, le vrai chrétien et qui est fermement attaché à la doctrine du Christ, les condamne et les déteste absolument.

Canisius justifie cette réponse par les actes des apôtres, par la première épître de saint Pierre, par des témoignages de saint Athanase, de saint Ignace d'Antioche, de saint Augustin, de Tertullien, de saint Ephrem et de saint Cyprien, lequel dit : Qui et quel il soit, celui-là n'est pas chrétien, qui n'est pas dans l'Eglise du Christ. Et encore : Celui-là n'appartient pas aux récompenses du Christ, qui abandonne l'Eglise. C'est un étranger, c'est un profane, c'est un ennemi. Il ne peut avoir Dieu pour père, celui qui n'a pas l'Eglise pour mère.

A la quatrième question : Qu'est-ce qu'on entend par la foi? il reprend : C'est un don de Dieu et une lumière par laquelle l'homme étant éclairé, il donne un assentiment et une adhésion ferme aux choses que Dieu a révélées et que l'Eglise nous propose à croire. Telles sont : Que Dieu est trine et un, que le monde a été créé de rien, que Dieu s'est fait homme, etc., et d'autres mystères augustes de notre religion, lesquels, révélés divinement, ne peuvent être compris par l'intelligence humaine, mais seulement perçus par la foi. C'est pourquoi le prophète dit (selon les Septante) : Si vous ne croyez, vous ne comprendrez pas; car la foi ne regarde pas l'ordre de la nature, ne se fie point à l'expérience des sens, ne s'appuie point sur la puissance ou la raison humaine, mais sur la vertu et l'autorité divines, tenant pour souverainement certain que cette souveraine et éternelle vérité, qui est Dieu, ne saurait jamais ni se tromper ni nous tromper. — Parmi les témoignages des Pères à l'appui de cette réponse, se trouve ce mot de saint Augustin : Quant à moi je ne croirais pas à l'évangile, si l'autorité de l'Eglise catholique ne me le persuadait.

A la question douze : D'où vient l'usage et quelle est l'utilité de former avec les doigts la croix de Jésus-Christ et d'en marquer notre front? Réponse : Ce rite nous est recommandé par la piété des anciens et par la coutume constante de l'Eglise. Par là nous sommes excités à la reconnaissance pour ce souverain mystère et bienfait qui s'est accompli pour nous sur la croix. Ensuite cela nous provoque à mettre la vraie et sainte gloire et l'ancre de tout notre salut dans la croix de notre Seigneur. C'est de plus un témoignage que nous n'avons rien de commun avec les ennemis de la croix de Jésus-Christ, les Juifs et les païens, mais que, contre eux tous, nous pro-

fessons librement celui que nous adorons, le Seigneur Jésus, et le Seigneur Jésus crucifié. Ce signe nous incite aussi à l'étude de la patience, afin que si nous désirons la gloire éternelle, et nous le devons tous, nous embrassions sans répugnance la croix que nous adorons, et le chemin de la croix sous la conduite de Jésus-Christ. Nous n'y trouvons pas moins des armes victorieuses contre Satan, abattu jadis par la vertu de la croix, ou plutôt nous sommes fortifiés par là contre tous les ennemis de notre salut. Enfin, pour commencer quelque chose sous de plus heureux auspices et obtenir un plus grand succès dans nos entreprises, nous empoignons ce trophée de la croix, et, sûrs de vaincre par ce signe, nous n'hésitons pas à dire souvent : Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

Parmi les nombreux Pères de l'Eglise qu'il cite au long pour cette réponse, le premier est Tertullien, qui dit ces paroles si connues : A chaque progrès et promotion, à chaque entrée et sortie, à l'habillement et à la chaussure, en nous lavant, en nous mettant à table, au lit, en prenant un siége, enfin à quoi que nous fassions dans la vie, nous marquons notre front du sceau de la croix.

La dix-huitième question sur la foi et le symbole est la suivante : Qu'ajoute à cela le neuvième article : Je crois la sainte Eglise catholique?

Réponse. Il nous montre l'Eglise, c'est-à-dire la congrégation visible de tous les fidèles du Christ, congrégation pour laquelle le Fils de Dieu, ayant pris la nature de l'homme, a tout fait et souffert. Il enseigne d'abord qu'elle est une et unanime dans la foi et dans la doctrine de la foi, et dans l'administration des sacrements, cette Eglise qui est régie et conservée dans l'unité, sous son unique chef, le Christ, et sous l'unique vice-gérant du Christ sur terre, le souverain Pontife. Ensuite il annonce qu'elle est sainte, parce que toujours le Christ la sanctifie par l'Esprit saint; en sorte qu'elle ne manque jamais de saints hommes ni de saintes lois. Et hors de sa communion, nul ne peut participer à la sainteté. Troisièmement, qu'elle est catholique, c'est-à-dire universelle; de telle sorte que tous les hommes de tous les temps, de tous les lieux et de toutes les nations, pourvu qu'ils s'accordent avec elle dans la foi et la doctrine de Jésus-Christ, elle les reçoit, les enferme et les sauve dans l'unité de son sein maternel. Quatrièmement, que dans cette même Eglise est la communion des saints; en sorte que ceux qui demeurent dans l'Eglise, comme dans la maison et la famille de Dieu, conservent une certaine société et union indivisible; et, comme les membres d'un même corps, ils s'assistent les uns les autres par des offices, des mérites et des oraisons mutuelles. C'est auprès d'eux qu'est l'unité de la foi, l'unanimité de la doctrine, l'usage uniforme des sacrements; de plus, quelques erreurs ou dissensions qui surviennent de la part de quelques-uns, ils sont soigneux de conserver l'unité de l'esprit dans le lien de la paix. Dans cette communion sont compris non-seulement les saints de l'Eglise militante faisant

encore leur pèlerinage sur la terre, mais encore tous les bienheureux de l'Eglise triomphante avec Jésus-Christ dans le ciel, et enfin les âmes des chrétiens pieux qui sont sorties de cette vie, mais n'ont pas encore obtenu cette félicité des bienheureux. Hors de cette communion des saints, comme hors de l'arche de Noé, la perte est certaine, et nul salut pour les mortels, ni pour les Juifs ni pour les païens, qui n'ont jamais reçu la foi de l'Eglise; ni pour les hérétiques, qui, après l'avoir reçue, l'ont abandonnée ou corrompue; ni pour les schismatiques, qui ont déserté la paix et l'unité de l'Eglise; ni enfin pour les excommuniés, qui, pour toute autre cause grave, ont mérité d'être retranchés et séparés du corps de l'Eglise, comme des membres pernicieux et pourris. Tous ceux-là, n'appartenant point à l'Eglise et à la sainte communion, ne peuvent être participants de la grâce divine et du salut éternel, s'ils ne sont d'abord réconciliés et restitués à l'Eglise, de laquelle ils ont été une fois détachés par leur faute; car elle est certaine la règle de saint Cyprien et de saint Augustin : il ne saurait avoir Dieu pour père, celui qui ne veut pas avoir l'Eglise pour mère.

Sur cet article, Canisius accumule les témoignages de toute la tradition : c'est un magasin bien approvisionné, que le théologien consultera avec fruit.

Question dix-neuf : Qu'est-ce que propose le dixième article du symbole? — R. La rémission des péchés, sans laquelle nul ne peut être juste ni sauvé. Ce riche trésor, Jésus-Christ nous l'a acquis par sa cruelle mort et son précieux sang, afin que tout le monde fût délivré des péchés et de leurs peines éternelles. A ce trésor ne deviennent participants par la grâce du Christ, que ceux qui s'adjoignent à l'Eglise du Christ par la foi et le baptême, et qui persistent dans son unité et son obéissance : ensuite ceux qui font sérieusement pénitence des péchés commis après le baptême et qui usent convenablement, contre les péchés, des remèdes qu'a institués Jésus-Christ, c'est-à dire des sacrements. A cela se rapporte la puissance des clés, comme on l'appelle, que Jésus-Christ, pour la rémission des péchés, a confiée aux ministres de l'Eglise, principalement à l'apôtre Pierre et à ses légitimes successeurs, comme étant les suprêmes pasteurs de l'Eglise.

Canisius termine les témoignages de la Tradition sur cet article, par la définition du concile œcuménique de Florence sur la primauté du Pontife romain.

Vingt-deuxième et dernière question sur la foi : Suffit-il à un chrétien de croire cela seulement, qui est contenu dans le symbole? — R. Chacun doit croire d'abord et souverainement, et professer ouvertement les choses qui sont contenues dans le symbole des apôtres. Elles deviennent plus claires, quand on les compare soit avec le symbole des Pères, soit avec celui qui porte le nom de saint Athanase. En second lieu, il est néessaire que le chrétien croie tout ce qui est contenu dans l'Ecriture divine ou canonique. Et il n'est permis de répéter d'ailleurs que du jugement et de l'autorité de

l'Eglise, les livres certains et légitimes de l'Ecriture. Troisièmement, il faut encore croire les choses qui se déduisent nécessairement, partie des articles du symbole, partie des Ecritures, comme de sources divines. Quatrièmement enfin, on doit tenir pour saint et sacré, et embrasser d'une foi très-ferme ce que l'Esprit saint nous révèle et nous propose à croire par l'Eglise, que cela nous soit recommandé par écrit ou par une tradition de vive voix; mais on traitera de ceci plus commodément après.

Dans le second chapitre, sur l'espérance, l'oraison dominicale et la salutation angélique, il cite dans le texte même, article dix-neuf, les témoignages suivants des saints Pères touchant la sainte Vierge. Saint Irénée : Comme Eve a été séduite pour désobéir à Dieu, ainsi Marie a été persuadée de lui obéir, afin que la vierge Marie devînt l'avocate de la vierge Eve ; et comme le genre humain a été astreint à la mort par une vierge, il en soit délié par une vierge, la virginale désobéissance étant compensée par l'obéissance virginale. Saint Chrysostôme dans sa liturgie : Il est vraiment digne et juste, ô Mère de Dieu, de vous glorifier comme toujours bienheureuse, comme la Mère immaculée de notre Dieu, plus élevée en honneur que les chérubins, incomparablement plus glorieuse que les séraphins, qui avez enfanté Dieu sans corruption. Nous vous glorifions comme étant vraiment Mère de Dieu : Je vous salue, Marie, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes, et béni est le fruit de vos entrailles, parce que vous avez enfanté le Sauveur de nos âmes.

Dans le troisième chapitre, de la charité, des commandements de Dieu et de l'Eglise, la huitième question est importante avec les protestants.

D. Comment, outre Dieu, honorons-nous et invoquons-nous les saints ?

R. Ici nous ne parlons pas de tous les saints, c'est-à-dire de tous ceux qui ont été sanctifiés et régénérés dans le Christ, sens dans lequel saint Paul applique souvent ce nom à tous les chrétiens; mais nous entendons ceux qui ont obtenu dans le ciel les véritables récompenses de leur sainteté. Saint Paul atteste de ceux-là que par la foi ils ont vaincu les royaumes, opéré la justice et obtenu les promesses. Ceux-ci, vraiment saints et immaculés, sans tache ni ride, sont les membres les plus excellents de l'Eglise et les organes absolument élus de l'Esprit saint, sur lesquels aucun péché ni mal n'a plus de prise. Ces saints se recrutent partie de la nature angélique, partie de la nature humaine, et sont de toutes les créatures les plus nobles et les plus heureuses, leur étant donné de jouir des biens suprêmes et éternels dans les cieux, et de vivre toujours dans l'union la plus intime avec notre Seigneur Jésus-Christ.

Ils peuvent donc, par sa grâce, savoir ce qui se passe parmi nous sur la terre, et parce qu'ils brûlent d'une charité parfaite pour leurs frères même absents, ils sont touchés de sollicitude pour notre salut, nous favorisent constamment et nous souhaitent tout ce qui nous est salutaire ; ils plaident

notre cause avec d'autant plus de soin, qu'ils ont moins de sollicitude pour eux-mêmes et qu'ils exercent continuellement dans une plus grande perfection et la charité et toutes les vertus qui conviennent aux malheureux. Ce n'est donc pas sans motif que nous vénérons ces lumières du ciel, ces firmaments de l'Eglise, et après Dieu ses plus grands ornements ; ce n'est pas sans motif que nous estimons, prêchons, imitons et aimons ces saints par-dessus les autres mortels, si excellents qu'ils soient ; ce n'est pas sans motif que, les voyant déjà rehaussés d'une telle dignité, nous leur rendons les plus grands honneurs, suivant notre petit pouvoir ; enfin ce n'est pas sans motif que nous les implorons et les invoquons, non pas pour qu'ils nous accordent par eux-mêmes, mais pour qu'ils prient avec nous Dieu, le distributeur de tout bien, et qu'ils soient pour nous, lors même que nous ne le méritons pas, des intercesseurs favorables et efficaces. Ce culte et cette invocation, si on les fait bien, savoir : de manière à ne porter aucune atteinte au culte suprême de latrie que nous devons à Dieu, n'ont aucun inconvénient ni ne sont en opposition avec l'Ecriture, mais autorisés par les témoignages certains de l'Eglise, et apportent beaucoup d'utilité.

En honorant ainsi les saints et en les invoquant avec l'Eglise, bien loin d'obscurcir la gloire de notre Sauveur Jésus-Christ, c'est au contraire l'étendre et l'augmenter. Car la vertu et la gloire incomparables du Christ Rédempteur resplendissent ici d'autant plus, qu'il apparaît puissant, glorieux, admirable, non-seulement en lui-même, mais encore dans ses saints ; qu'il les honore lui-même, et qu'il veut qu'on les honore extrêmement au ciel et sur la terre ; que par eux et à cause d'eux, il accorde beaucoup de grâces, et pardonne souvent à des coupables. On voit par les saintes lettres qu'Abraham, Isaac, Jacob, David, Jérémie, quoique défunts, ont cependant beaucoup profité aux vivants. C'est pourquoi les Pères, en parlant des saints, les appellent souvent nos *suffragateurs*, nos intercesseurs et nos patrons. Et ce n'est pas sans raison ; car l'expérience prouve que les suffrages des saints, implorés avec humilité et piété au nom de Jésus-Christ, portent secours à un grand nombre. Aussi a-t-on condamné les sectateurs de Vigilance, qui privent les saints et leurs reliques des honneurs que leur rend l'Eglise orthodoxe.

Il ne faut pas non plus écouter ces calomniateurs, qui feignent que l'honneur divin est ainsi transporté à des hommes, que les catholiques adorent les saints comme des dieux, et égalent la créature au créateur. Car, qu'il en soit bien autrement, outre beaucoup d'autres preuves, cela est attesté par cette ancienne et solennelle supplication, qu'on appelle litanie, où Dieu et les personnes divines sont révérées et invoquées d'abord, et d'une manière bien plus sublime que tous les ordres des saints et des saintes. De là ces fêtes des saints, dont saint Augustin prend ainsi la défense contre le manichéen Fauste : Le peuple chrétien célèbre avec une reli-

gieuse solennité les mémoires des martyrs, afin de s'exciter à les imiter, s'associer à leurs mérites, et être assisté de leurs prières.

Canisius appuie sa réponse d'un si grand nombre de témoignages de l'Ecriture et des Pères, que cela peut passer pour un traité complet.

La question neuvième en est une suite. — D. L'usage reçu des images de Jésus-Christ et des saints est-il contraire au premier commandement? — R. Nullement; car nous ne faisons pas comme les païens, nous n'adorons pas les sculptures, le bois, la pierre, comme si c'étaient des dieux, ce qui est principalement défendu par ce commandement, mais nous révérons chrétiennement et pieusement le Christ lui-même et les saints, là où ils nous sont représentés par des images. C'est ainsi qu'enseigne d'un parfait consentement l'Eglise tant ancienne que présente, en nous recommandant les pieuses et vénérables images, dont nous trouvons que l'usage nous est même recommandé par la tradition apostolique, et approuvé par le très-saint concile des Pères. Il y a plus : Dieu a donné ses images, même à l'ancienne synagogue. C'est pour cela qu'a été condamnée l'erreur des iconoclastes, parce qu'ils ne mettaient aucune différence entre les simulacres des dieux et les images du Christ et des saints, et qu'ils ne tenaient nul compte du temps de la grâce et de la nouvelle loi, où Dieu fait homme a revêtu son image et sa ressemblance créée par lui dans l'origine, et s'y est représenté à nous. Et ce n'est pas seulement une ignorance grossière, mais encore une fureur exécrable, comme font les novateurs, de jeter hors des lieux sacrés les images, y compris la croix du Sauveur, et de démolir les temples, de leurs sacrilèges mains, où ils peuvent.

Le paragraphe sur les commandements de l'Eglise est singulièrement utile, même de nos jours.

Première demande. Outre le décalogue, y a-t-il encore d'autres préceptes que les chrétiens doivent observer?

R. Oui; car notre législateur et maître Jésus-Christ a non-seulement enseigné les dix commandements, mais encore ordonné en général d'obéir aux préceptes des apôtres et de l'Eglise. De là ces paroles de l'évangile : Comme le Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie. Qui vous écoute, m'écoute; et qui vous méprise, me méprise. S'il ne les écoute pas, dites-le à l'Eglise. Que s'il n'écoute pas l'Eglise, qu'il vous soit comme un païen et un publicain. Par où le Christ défère et ordonne de déférer le jugement souverain et définitif à l'Eglise, c'est-à-dire aux préposés et recteurs de l'Eglise, comme l'interprète saint Chrysostôme et comme le déclarent et le prouvent les paroles subséquentes de l'Evangile. Ce n'est donc pas en vain qu'il est écrit de l'apôtre saint Paul : Il parcourut la Syrie et la Cilicie, confirmant les églises, ordonnant de garder les commandements des apôtres et des anciens.

2e D. Quels sont les commandements des apôtres et des anciens, que Paul ordonne de garder?

R. Denys l'aréopagite, disciple de l'apôtre, atteste qu'ils sont de deux genres, les uns écrits, les autres non écrits. A l'un et à l'autre genre appartient, ce qu'affirme saint Jean l'évangéliste : qui connaît Dieu, nous écoute; qui n'est pas de Dieu, ne nous écoute pas : c'est en cela que nous connaissons l'esprit de vérité, et l'esprit d'erreur. Le premier genre, confié aux lettres et composé de lois écrites, est assez connu, parce qu'il est renfermé dans les livres canoniques. Le second renferme les préceptes et les institutions, qu'on a coutume de comprendre sous le seul nom de traditions, ou tradition des Pères. Car ils sont transmis, non par écrit, mais de vive voix, comme de main en main jusqu'à nous, et se retiennent par la recommandation qui en a été faite à l'Eglise.

3e D. Est-il nécessaire d'observer ces deux genres de préceptes ?

R. Cela est tout-à-fait nécessaire, si nous suivons le docteur Paul, qui ordonne ainsi : Soyez fermes et gardez les traditions que vous avez apprises, soit par notre discours, soit par notre épître. Aussi loue-t-il les Corinthiens, de ce qu'ils gardaient soigneusement les préceptes apostoliques, qu'ils avaient déjà reçus de vive voix. Et il avertit les Thessaloniciens de s'éloigner de tout frère qui se conduit d'une manière désordonnée, et non suivant la tradition reçue des apôtres. Et c'est ce que le saint concile de Nicée, d'accord avec les divines Ecritures, a exprimé si nettement : Il nous faut observer unanimement et inviolablement les traditions ecclésiastiques retenues dans l'Eglise, soit par écrit, soit par la coutume. Et nous lisons en saint Cyprien, que ce que les apôtres ont transmis sous la dictée de l'Esprit saint n'est pas moins authentique que ce qu'a transmis le Christ lui-même. Car comme la divinité est également à l'Esprit saint et au Christ, ainsi sont égales l'autorité et la puissance de l'un et de l'autre, dans ce qu'ils ont institué.

7e D. Que faut-il penser de ceux qui rejettent les traditions de l'Eglise et les tiennent pour néant ?

R. Ils sont réfutés et condamnés par la parole de Dieu, puisqu'elle ordonne d'observer les traditions, d'écouter l'Eglise, de garder les ordonnances des apôtres et des anciens. C'est la parole de Dieu qui nous soumet aux magistrats, soit politiques, soit ecclésiastiques, modérés ou méchants, et cela par principe de conscience : elle veut qu'on ait pour leurs lois beaucoup de respect et d'obéissance. Obéissez à vos préposés, dit-elle, et soyez-leur soumis : tout ce qu'ils vous disent, gardez-le et le mettez en pratique, mais ne faites pas suivant leurs œuvres. Enfin telle est l'ordonnance divine, qui ne saurait être abolie par aucune autorité humaine, que l'Eglise soit gouvernée, les dogmes conservés, la religion vengée, la concorde entretenue, et la discipline retenue par certaines lois, les unes écrites, les unes non écrites, que nous recommande la tradition apostolique.

8e D. Qu'est-ce que les Pères ont pensé sur cet article ?

R. Origène, auteur célèbre et très-ancien, a écrit ces paroles : Nous de-

vons regarder comme hérétique quiconque, professant croire au Christ, croit de la vérité chrétienne autre chose que ne porte la définition de la tradition ecclésiastique. Et encore : Il ne faut croire de vérité, que celle qui ne s'écarte en rien de la tradition ecclésiastique. C'est une parole de saint Jérôme : Je crois devoir vous avertir en peu de mots, qu'il faut observer les traditions ecclésiastiques, surtout en ce qui ne nuit pas à la foi, comme elles ont été transmises par les anciens. Saint Augustin enseigne de la sorte : Si l'autorité de la divine Ecriture prescrit quelque chose, il n'y a pas de doute qu'il faut le faire comme nous lisons : il en est de même de ce que l'Eglise observe par tout l'univers. Disputer s'il faut faire cela, est de la folie la plus insensée. Et encore : Dans les choses sur lesquelles l'Ecriture divine n'a rien statué de certain, il faut regarder comme loi la coutume du peuple de Dieu ou les institutions des ancêtres. Et comme il faut réprimer les prévaricateurs des lois divines, ainsi faut-il réprimer les contempteurs de coutumes ecclésiastiques. Enfin Tertullien, écrivain très-docte et très-ancien de l'Eglise, dispute dans tout un livre contre ceux qui n'admettent que ce qui est exprimé dans les saintes lettres; et il soutient fortement, qu'il y a certaines traditions et observances non écrites de l'Eglise, qui ne peuvent être rejetées que par des hérétiques. Que si quelqu'un paraît aimer la contention, pour parler avec saint Paul, nous n'avons pas cette coutume, non plus que l'Eglise de Dieu.

9e D. Mais qu'est-ce que l'Eglise?

R. L'Eglise est l'universalité de tous ceux qui professent la foi et la doctrine du Christ; universalité que le Christ, prince des pasteurs, a commise à paître et à gouverner à l'apôtre Pierre et à ses successeurs. Ils ne méritent donc pas le nom d'Eglise, mais se l'arrogent faussement, les hérétiques et les schismatiques sans exception, qui, encore qu'ils paraissent professer la foi et la doctrine du Christ, refusent néanmoins d'être les brebis du souverain pasteur et Pontife, que le Christ a préposé au bercail de son Eglise à sa place, et conservé par une perpétuelle succession dans l'Eglise romaine. Ceux qui nient et attaquent cette chaire de Pierre, cette primauté de l'Eglise, ceux-là d'abord ne comprennent pas les magnifiques promesses du Christ à saint Pierre, ni les clés mystiques du royaume céleste confiées à lui seul, ni beaucoup d'autres choses écrites sur Pierre, le prince, la bouche, et le chef des apôtres. Ensuite ils troublent manifestement l'ordre et la paix certaine de l'Eglise, laquelle, sans un suprême Pontife et son autorité suréminente, ne pourrait ni être convenablement gouvernée, ni être contenue long-temps dans l'unité et dans la solidité nécessaires contre les portes de l'enfer. Enfin ils insultent impudemment aux Pères, à leurs conciles et à leurs écrits, qui sont d'accord sur cette note illustre de l'Eglise, ou plutôt ils insultent à la voix unanime de tout l'univers chrétien. Jérôme a reconnu cette Eglise et sa dignité, lui dont on connaît ces paroles : Quiconque est uni à la chaire

de Pierre, il est des miens. Optat d'Afrique l'a reconnue, lui qui proclame la chaire de Pierre comme la première entre les vraies notes ou marques de l'Eglise. Elle a été reconnue d'Augustin, qui écrit ouvertement que la principauté de la chaire apostolique à toujours subsisté en vigueur dans l'Eglise romaine. Elle a été reconnue de Cyprien, qui établit que la cause de toutes les hérésies et de tous les schismes, est en ce qu'on n'obéit pas à l'unique et souverain Pontife et juge à la place du Christ. Elle a été reconnue par Ambroise, qui proteste vouloir suivre en tout l'Eglise romaine. Plus ancien que tous ceux-ci, voisin du temps des apôtres et homme vraiment apostolique, Irénée donne à l'Eglise romaine cet éloge : Avec cette église, à cause de sa plus puissante principauté, il est nécessaire que s'accorde toute l'Eglise, c'est-à-dire tous les fidèles de l'univers : c'est en elle que les fidèles de tous les lieux ont conservé la tradition qui vient des apôtres.

10e D. Quelles sont la dignité et l'autorité de l'Eglise ?

R. Dieu, qui n'a rien de plus cher en ce monde, illustre son Eglise de nombreux et merveilleux avantages, promesses et bienfaits. Toujours il l'orne, la conserve, la défend, la venge. Il l'a établie sa maison, dans laquelle tous les enfants de Dieu sont entretenus, enseignés et exercés. Il a voulu qu'elle fût la colonne et le firmament de la vérité, afin que nous ne doutions pas de sa doctrine, puisque, comme maîtresse, gardienne et interprète de la vérité, elle a reçu une autorité fidèle et inviolable. De plus, il a décrété qu'elle fût fondée sur la pierre ferme, afin que nous fussions certains qu'elle demeure immobile et inébranlable, et qu'elle prévaut inexpugnable, même contre les portes de l'enfer, c'est-à-dire contre les plus fortes attaques des adversaires. Enfin il veut qu'elle soit une très-sainte cité, placée sur la montagne, visible à tout le monde et d'un accès facile, afin que personne, la laissant de côté, n'aille chercher les pestilentielles cavernes et cachettes des hérétiques, et frappé peut-être par leurs fausses paroles : Le Christ est ici, il est là, ne s'éloigne d'elle ou ne s'en laisse détacher. C'est là, telle que l'Ecriture nous la propose et la recommande, cette amie, cette sœur, cette épouse unique du Christ, pour laquelle racheter, purifier, sanctifier, rassembler et s'unir intimement, le Fils de Dieu a tout fait et tout souffert, en sorte qu'il n'a pas hésité de livrer son corps et son sang adorables pour l'amour d'elle. C'est pour elle qu'il a prié et obtenu que sa foi, son unité et sa fermeté ne défaillissent jamais. C'est à elle qu'il a promis et fidèlement transmis et laissé pour docteur, président et recteur l'Esprit saint. C'est lui, dit-il, qui vous enseignera tout et qui vous suggérera tout ce que je vous aurai dit; il demeurera avec vous éternellement; il vous enseignera toute la vérité.

11e D. Par qui enfin l'Esprit nous enseigne-t-il la vérité dans l'Eglise ?

R. Par ceux-là certainement que l'apôtre atteste avoir été constitués par l'Esprit saint pour gouverner l'Eglise, qu'il appelle évêques, préposés, pasteurs et docteurs. Et, depuis les apôtres, ceux-là ont toujours été et sont

encore les principaux ministres de Dieu et de l'Eglise, et les souverains dispensateurs des mystères de Dieu. Leur autorité se voit surtout dans les conciles, où ils peuvent non-seulement définir certaines choses touchant la foi et la religion, mais encore, en vertu de leur droit et de leur autorité apostoliques, assurer et dire : *Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous*, comme cela conste par les actes du premier concile célébré à Jérusalem. Autrefois c'était un crime, puni du dernier supplice, de ne pas obtempérer au jugement du grand-prêtre qui occupait la chaire de Moïse. Or, l'Eglise n'a pas une autorité moindre que n'avait la synagogue pour gouverner, juger, décider. L'obligation est la même chez les chrétiens qu'elle fut chez les Juifs, de recevoir, d'approuver et d'observer les jugements des premiers pontifes dans ce qui regarde la religion. Ceux-là donc se rendent coupables d'un crime, qui respectent si peu l'autorité des magistrats ecclésiastiques, qu'ils osent ébranler et attaquer, tantôt les saints décrets des souverains Pontifes qui ont toujours eu la puissance suprême de définir les choses saintes, tantôt les vénérables constitutions des conciles généraux, dont l'autorité, dit saint Augustin, est très-salutaire dans l'Eglise; enfin les sentences certaines des Pères touchant la foi, eux dont le sentiment commun et le consentement est un ferme témoignage de la vérité chrétienne. Les pieux empereurs ont dit avec raison : Celui-là fait injure au jugement du concile, qui prétend remettre en question et en dispute publique ce qui a été jugé une fois et bien disposé.

12e D. Quel est le but de cette ordonnance divine pour la conservation des pasteurs et des docteurs dans l'Eglise ?

R. Elle ne nous est pas peu utile et salutaire cette ordonnance divine par laquelle la puissance et hiérarchie ecclésiastiques l'emportent de beaucoup sur tous les magistrats politiques ; car c'est par cette puissance spirituelle que le peuple chrétien est surtout promu à obtenir les biens spirituels et éternels. Elle est utile d'abord, pour parler avec saint Paul, *à la consommation des saints*, c'est-à-dire pour que ceux qui sont revêtus de cette puissance rendent tout homme parfait en Jésus-Christ, comme dit ailleurs le même Paul, et que par leur zèle ils amènent les fidèles à la perfection de la sainteté où ils sont appelés. Elle est utile aussi *pour l'œuvre du ministère*, afin que ceux qui sont et s'appellent les principaux (en grec les prêtres) (1) de l'Eglise aient de quoi veiller et soigner sans cesse, à raison de la souveraine charge qui leur a été confiée. Elle est utile de plus *pour l'édification* du corps du Christ, afin que ces spirituels et sages architectes sachent bien, qu'ils doivent s'occuper continuellement du corps mystique du Christ, dont l'édification exige une application singulière, afin que tantôt ils jettent et affermissent les fondements de la vraie foi, et que tantôt ils bâtissent par-dessus,

(1) *Act.*, 20, 17.

ce qui est nécessaire aux fidèles pour la justice parfaite. Elle est utile enfin *pour que nous ne soyons pas comme des enfants flottants, portés çà et là, à tout vent de doctrine, dans la malice des hommes.* C'est-à-dire, à cause des faibles, qui sont toujours en grand nombre dans l'Eglise, l'autorité des supérieurs ecclésiastiques est nécessaire, surtout lorsque les vents des hérésies et les orages des persécutions assaillent la maison de l'Eglise. Car c'est alors qu'il est besoin du secours présent de ceux qui, par leur autorité, veuillent et puissent écarter les loups, défendre les brebis, extirper l'ivraie, et confirmer les saines doctrines; de peur que les simples ne soient égarés de la grande route de la vérité, par les paroles, les écrits et les exemples d'hommes fallacieux et perdus : que tous, au contraire, non-seulement connaissant la vérité, mais la mettant en pratique, grandissent et profitent dans leur chef, qui est Jésus-Christ, comme ajoute le même Paul.

16e D. En quoi l'autorité de l'Eglise nous est-elle nécessaire?

R. 1° Pour discerner avec certitude les Ecritures canoniques et vraies d'avec celles qui sont fausses ou falsifiées. Aussi saint Jérôme dit-il : Nous recevons l'ancien et le nouveau Testament au nombre des livres que nous transmet l'autorité de l'Eglise catholique. Et saint Augustin : Je ne croirais pas même à l'évangile, si l'autorité de l'Eglise catholique ne me le persuadait. 2° Afin que l'on soit sûr du sens et de la vraie interprétation de l'Ecriture; de peur que nous ne soyons sans cesse à douter et à disputer du sens des paroles. Car, comme dit le même Augustin, tous les hérétiques s'efforcent de soutenir par les Ecritures leurs fausses et fallacieuses opinions. Or, suivant Jérôme, les Ecritures ne consistent pas dans la lecture, mais dans l'intelligence. 3° Afin que dans les questions et les controverses graves sur la foi, qui peuvent se présenter, il y ait un juge et qu'il s'interpose une légitime autorité. Car, comme ce que saint Epiphane enseigne contre les hérésies est vrai, qu'on ne peut tout recevoir de l'Ecriture; de même saint Augustin a bien raison de dire : il est évident que, dans une chose douteuse, l'autorité de l'Eglise catholique a la plus grande force pour la foi et la certitude. Car l'Esprit-Saint ne peut manquer à l'Eglise, pour la conduire dans toute vérité, comme le Christ lui-même à promis. 4° Afin qu'à raison des personnes, des lieux et des temps, on établisse des canons, on conserve la discipline entière, et on rende la justice. Car Dieu a donné cette puissance à l'Eglise pour l'édification et non pour la destruction. 5° Afin que la puissance de réprimer et d'excommunier, que le Christ a instituée et dont a usé saint Paul, se fasse sentir aux opiniâtres, qu'elle les réprime et les corrige.

Dans tout cela, sans parler du reste, il est constant que l'autorité de l'Eglise n'est pas seulement utile, mais nécessaire; sans quoi la république chrétienne serait la confusion de Babylone. C'est pourquoi, comme nous croyons et accordons une très-grande autorité à l'Ecriture, à cause du témoignage de l'Esprit divin qui parle en elle : de même nous devons à

l'Eglise créance, respect, obéissance, parce que le Christ, son chef et son époux, l'a dotée du même Esprit, afin qu'elle soit vraiment ce que Paul l'appelle, la colonne et l'affermissement de la vérité.

Dans le quatrième chapitre, des sacrements, nous remarquons les réponses suivantes sur la confession.

5e D. La confession est-elle nécessaire ?

R. Sans aucun doute; non-seulement, comme quelques-uns s'imaginent faussement, cette confession qu'il faut faire chaque jour devant Dieu, à l'exemple de David : *J'ai dit, je confesserai contre moi mon injustice au Seigneur ;* mais encore cette confession extérieure qui se fait au prêtre de tous les crimes que l'homme se rappelle, après avoir examiné soigneusement sa conscience. C'est ainsi qu'il est écrit des hommes de la primitive Eglise : *Beaucoup d'entre les croyants venaient, confessant et publiant ce qu'ils avaient fait.* Que cette manière de se confesser soit nécessaire, non-seulement le droit canonique de l'Eglise et les écrits des Pères le confirment, mais les paroles du Christ le concluent et le déclarent, quand il dit : Les péchés sont remis à ceux à qui vous les remettrez, et retenus à ceux à qui vous les retiendrez. Or, comme de remettre ou de retenir les péchés est un office de juge, aucun prêtre ne peut les remettre ou les retenir, si auparavant il ne connaît bien la cause du pécheur qu'il doit juger. Or, il ne peut avoir cette connaissance que quand celui qui se présente à lui comme à son juge et à son médecin, lui découvre en détail, par une confession volontaire, les plaies de son âme, afin que le prêtre puisse voir distinctement quand il faut lier ou délier les péchés.

6e D. Comment les Pères parlent-ils de la confession ?

R. Non-seulement ils nous recommandent et nous prouvent, d'un grand accord, l'utilité et l'usage de se confesser, qui a toujours été dans l'Eglise, mais encore le droit et la nécessité. Pour ne citer d'un si grand nombre que quelques témoins des plus autorisés, le grand saint Basile s'exprime ainsi : On voit qu'il est nécessaire de confesser ses péchés à ceux à qui a été confiée la dispensation des mystères de Dieu; car on trouve qu'anciennement les pénitents confessaient ainsi leurs péchés aux saints. — Mes frères, dit saint Cyprien, que chacun de vous confesse sa faute, pendant que celui qui l'a commise est encore en ce monde, que sa confession peut être reçue, que la satisfaction de chacun et la rémission faite par le prêtre, est agréable à Dieu. — Joignez-y cet enseignement de saint Augustin : Faites pénitence comme on le fait dans l'Eglise, afin que l'Eglise prie pour vous. Que personne ne dise à soi-même : Je fais pénitence en secret auprès de Dieu; Dieu, qui me pardonne, sait que je fais pénitence dans mon cœur. C'est donc en vain qu'il a été dit : *Tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel?* C'est donc en vain que les clés ont été données à l'Eglise de Dieu ? Nous frustrons l'évangile de Dieu ? Nous frustrons les paroles du Christ ?

Nous vous promettons ce que le Christ dénie? N'est-ce pas vous tromper?

9e D. Y a-t-il encore lieu à satisfaction après la mort?

R. Pour expliquer ceci, il faut distinguer les diverses conditions des morts. Les uns conservent jusqu'à la fin la grâce de Dieu et l'innocence de la vie. A ceux-là s'applique ce que dit Manassès dans sa prière : La pénitence n'est point faite pour les justes et pour ceux qui n'ont point péché, comme Abraham, Isaac et Jacob. D'autres ont péché et sont déchus de la grâce de Dieu, mais ont expié leurs crimes par de dignes fruits de pénitence en cette vie, comme David, Ezéchias, Pierre, Madelène. Ces deux genres de défunts n'ont pas besoin de satisfaction, mais en sont tout-à-fait exempts. Mais le bien plus grand nombre de ceux qui meurent sont d'un certain milieu, pas très-méchants, comme remarque saint Augustin, qui n'ont pas fait une pénitence complète de leurs péchés; c'est pourquoi ils seront sauvés par le feu, afin que ce qui manque à leur satisfaction en cette vie soit payé à la justice divine dans l'autre; *car rien de souillé n'entrera dans la cité sainte.*

Pour donc répondre à la question, les défunts de cette sorte auront à subir après la mort une certaine satisfaction, qui, sans aucun doute, est très-grave. Dieu cependant, dans son infinie clémence, a coutume de la diminuer sur la pieuse intercession des vivants, en sorte que les défunts, aidés par les suffrages de leurs frères et membres dans l'Eglise, sont soulagés de leurs péchés et des peines de ces péchés. Et c'est à quoi revient ce que nous apprend l'autorité de la sainte Ecriture : *C'est une sainte et salutaire pensée, de prier pour les défunts, afin qu'ils soient déliés de leurs péchés.* Voilà pourquoi Judas Machabée est loué, pour avoir eu le soin et la piété de faire offrir pour les péchés des morts, non-seulement des prières, mais encore un sacrifice. A ce sentiment s'accordent les saints conciles et les Pères, qui ont enseigné la vraie doctrine de l'Eglise. Un seul, mais témoin très-digne de foi, saint Augustin, tiendra lieu de la multitude. Nous lisons dans les livres des Machabées qu'on offrit un sacrifice pour les morts; mais quand nous ne le lirions nulle part dans les anciennes Ecritures, l'autorité de l'Eglise universelle, dont la coutume en ceci se voit manifestement, n'est pas médiocre, puisque dans les prières que les prêtres adressent à Dieu à l'autel, la recommandation des morts trouve lieu. Et encore ailleurs : Il ne faut pas croire qu'il y aura aucunes peines purgatoires, si ce n'est avant le dernier et terrible jugement. Et qu'y a-t-il de plus clair que les paroles suivantes? Par les prières de la sainte Eglise, par le sacrifice salutaire et par les aumônes qu'on fait pour les esprits des défunts, il ne faut pas avoir de doute que les morts ne soient soulagés, en sorte que le Seigneur agisse plus miséricordieusement avec eux que n'ont mérité leurs péchés; car ceci a été transmis par les Pères, et toute l'Eglise l'observe. Voilà comme parlait saint Augustin, il y a plus de douze cents

ans, pour ne rien dire maintenant de plus anciens encore, Cyprien, Origène, Denys, Clément, d'accord avec lui en cette doctrine.

Aussi saint Chrysostôme nous exhorte-t-il ouvertement d'aider les morts tant que nous pouvons, et d'avertir les autres de prier pour eux; car ce n'est pas témérairement qu'il a été ordonné par les apôtres de faire mémoire des défunts dans le redoutable mystère. Ils savent en effet qu'il leur en provient un grand profit, une grande utilité. Ainsi parle saint Chrysostôme.

Enfin voilà ce que l'Eglise, fidèle interprète de l'Ecriture, a toujours enseigné contre les Aëriens : Qu'il y a un certain feu purgatoire, ou *émendatoire*, comme l'appelle saint Augustin; et que les fidèles décédés dans le Christ y doivent subir et expier les peines des péchés, que la pénitence n'a pas parfaitement expiés ici; si ce n'est, comme dit Augustin, qu'ils soient soulagés par ceux d'entre les leurs qui vivent encore.

Sur le sacrement de l'ordre, Canisius se fait cette demande : Est-ce que tous les chrétiens ne sont pas également prêtres?

R. On le peut dire en ce sens, que, comme les prêtres ont coutume d'offrir certains sacrifices extérieurs et d'exercer des ministères sacrés; ainsi tous ceux qui sont régénérés en Jésus-Christ peuvent et doivent chaque jour offrir et pratiquer avec ardeur certains sacrifices spirituels, savoir : des oraisons, des louanges, des actions de grâces, la mortification de la chair, et autres choses de ce genre; en sorte que sous ce rapport ils sont dits, dans l'Ecriture, prêtres spirituels devant Dieu, et lui offrant des hosties spirituelles.

Mais si nous prenons ce nom de prêtrise dans son sens propre, tous ne sont pas indistinctement prêtres, mais ceux-là seulement à qui l'autorité de l'Eglise a donné charge d'être les ministres propres des sacrements, et à qui elle a conféré le droit de consacrer, d'offrir, de dispenser la sainte eucharistie, de remettre et de retenir les péchés. De ces prêtres de la nouvelle loi, saint Paul dit : Les prêtres qui président bien sont dignes d'un double honneur, principalement ceux qui travaillent à la parole et à la doctrine. Ce qui certainement ne peut s'appliquer aux femmes, à qui le même apôtre défend d'enseigner dans l'Eglise, et commande de se taire; cela ne convient pas non plus aux gens du peuple, dont le propre est d'être conduit dans les pâturages comme des brebis, non pas d'y conduire; d'être régis, non pas de régir; non pas de se préférer aux préposés, mais de leur être soumis, et d'écouter, d'observer et de faire tout ce que diront ceux qui sont assis sur la chaire, qu'ils soient bons ou mauvais, comme nous le voyons ordonné dans la parole de Dieu. C'est pourquoi, comme dans l'Eglise triomphante, il y a des anges différents d'ordre et de puissance, qui remplissent et exécutent fidèlement, en observant une certaine disposition harmonique, les offices qui leur sont enjoints : de même l'Eglise militante, qui est la maison de Dieu et rangée comme une armée en bataille, a des

ministres spéciaux, distincts des autres chrétiens, et disposés entre eux dans un bel ordre, pour remplir sur la terre les ministères publics et communs de l'Eglise : à savoir, pour que, dans ce qui regarde Dieu et le salut des âmes, ils prêtent au peuple chrétien leur intervention par état et suivant leur charge.

3° D. En quel lieu l'Ecriture rend-elle témoignage à ce sacrement?

R. Là où elle dit des apôtres, que dans l'élection, l'institution et l'ordination des ministres, ils se sont servis de l'imposition des mains; car ce sacrement nous est recommandé par cela, comme par un symbole certain et efficace de la grâce présente, qui est conférée et reçue dans la collation des ordres. C'est pourquoi saint Paul, écrivant à Thimothée qu'il avait créé évêque, et lui rappelant la grâce reçue dans ce sacrement : *Ne veuillez pas, dit-il, négliger la grâce qui est en vous, qui vous a été donnée par prophétie, avec l'imposition des mains du sacerdoce.* Mais parce qu'il importe extrêmement quels hommes sont préposés aux différentes charges dans l'Eglise et reçoivent la puissance ecclésiastique par ce sacrement, il est dit à tout évêque : *N'imposez promptement les mains à personne, et ne communiquez point aux péchés d'autrui.*

5e D. Comment les Pères parlent-ils de ce sacrement dans leurs écrits?

R. Saint Augustin, docteur vraiment catholique, expose ainsi clairement sa doctrine et celle de l'Eglise : Quand le Seigneur, peu de jours après sa résurrection, a soufflé sur ses disciples et qu'il leur a dit : Recevez le Saint-Esprit, on entend qu'il conféra la puissance ecclésiastique. Comme dans la tradition du Seigneur tout se fait par l'Esprit saint, c'est pourquoi, en leur donnant la règle et la forme de cette discipline, il leur dit : Recevez le Saint-Esprit. Et comme ceci appartient au droit ecclésiastique, aussitôt il ajoute : Ceux dont vous retiendrez les péchés, ils leur seront retenus, et ceux dont vous les remettrez, ils leur seront remis. Cette inspiration par le souffle est une certaine grâce qui est infuse aux ordinands par la tradition, et par laquelle ils sont plus autorisés. D'où l'apôtre dit à Timothée : Ne veuillez pas négliger la grâce qui est en vous, qui vous a été donnée par l'imposition des mains du sacerdoce.

Canisius cite ensuite les canons des apôtres, le pape Caïus, saint Cyprien, saint Denys, saint Ignace. Parmi la foule innombrable d'autorités qu'il produit, il en est quelques-unes qui, quoique très-anciennes et par là seul probantes, ne sont pas toujours des auteurs dont elles portaient les noms.

La question septième, sur cette matière, est la suivante : Que faut-il penser des mauvais prêtres?

R. C'est une ordonnance divine, qui ne peut être abolie, que non-seulement les bons prêtres, mais encore les mauvais doivent être honorés dans l'Eglise. Car il veut être reconnu, reçu, écouté respecté dans ses ministres, celui qui a dit : *Les scribes et les pharisiens sont assis sur la chaire de*

Moïse. Observez donc et faites tout ce qu'ils vous disent; mais ne faites pas selon leurs œuvres; car ils disent et ne font pas. Au reste, il faut distinguer entre les mauvais, afin de comprendre que, quant à la charge et à l'autorité d'enseigner, nous devons foi et obéissance à ceux-là seulement qui, ordonnés et envoyés légitimement par les évêques, professent la saine doctrine de l'Eglise, et que nous devons nous garder soigneusement des autres comme d'ennemis et de pestes.

Sur le mariage, Canisius demande en la quatrième question : Le mariage est-il permis à tout le monde? — Nullement, répond-il; car les saints apôtres ont enseigné, comme le dit Epiphane, que c'est un péché, après le vœu de virginité, de convoler à des noces. Et suivant Jérôme, c'est un péché si énorme, qu'il dit que les vierges qui se marient après leur consécration ne sont pas tant adultères qu'incestueuses. Augustin dit de son côté : La simple vierge, qui, si elle se mariait, ne pécherait pas, une fois consacrée à Dieu, si elle se marie, elle est réputée adultère au Christ. Car elle a regardé en arrière, du lieu où elle s'est approchée. C'est pourquoi cette parole de l'apôtre : *Il vaut mieux se marier que brûler*, ainsi que l'explique formellement saint Ambroise, regarde celle qui ne s'est pas encore engagée, qui n'est pas encore voilée. Quant à celle qui s'est engagée à Dieu et qui a reçu le saint voile, elle est déjà mariée, elle est unie à l'époux immortel, et si elle veut se marier, suivant la loi commune du mariage, elle commet un adultère, elle devient servante de la mort. Ainsi parle saint Ambroise. Aussi a-t-on toujours loué ce rescrit de l'empereur Jovinien, inséré dans le code : Si quelqu'un ose, je ne dis pas ravir, mais seulement tenter de joindre des vierges sacrées pour le mariage, il sera puni de la peine capitale.

Quant aux moines et aux clercs initiés dans les ordres, c'est absolument la même raison et le même jugement; car ils ont leur condamnation, dès que, lâchant la bride à la passion, ils trompent, ou, comme dit l'apôtre, ils rompent la première foi qu'ils ont donnée à Dieu et à l'Eglise. Ils ont renoncé volontairement au mariage lorsqu'ils ont promis et juré, au moins tacitement, en recevant les ordres sacrés, de garder perpétuellement le célibat. Qu'ils écoutent donc la parole de Dieu : *Si vous avez voué à Dieu quelque chose, ne différez pas de l'accomplir. Tout ce que vous avez voué, exécutez-le. Faites des vœux et rendez-les au Seigneur votre Dieu.* Le Christ lui-même enseigne : *Quiconque, après avoir mis la main à la charrue, regarde derrière soi, n'est pas propre au royaume de Dieu.*

La question suivante, ou la cinquième, ne mérite pas moins d'attention. — L'Eglise force-t-elle donc quelques-uns au célibat ? — R. Cette pieuse et prévoyante mère n'y force pas, puisqu'elle n'impose la loi du célibat à personne; mais elle exige de ceux qui ont reçu volontairement cette loi, de ne pas violer et rompre le pacte qu'ils ont saintement contracté avec le Christ et son Eglise. On les presse donc avec raison de tenir

leurs promesses et d'observer le conseil évangélique qu'ils ont une fois embrassé librement. Paul dit là-dessus : *Celui qui marie sa fille vierge fait bien* (quand elle n'est pas astreinte au célibat par un vœu), *et celui qui ne la marie pas fait mieux.* Et encore : *Il est avantageux à l'homme de ne pas toucher à une femme.* Aussi Jésus-Christ et son Eglise donnent-ils de grandes louanges à ceux qui se font volontairement et spirituellement eunuques, pour être saints de corps et d'esprit, et pour servir Dieu dans la chair comme s'ils n'avaient point de chair.

En quoi il faut soigneusement éviter deux erreurs : l'une, de ceux qui, avec Jovinien, exaltent tellement le mariage, qu'ils l'égalent ou même le préfèrent au célibat et à la virginité, quoique saint Paul et tous les Pères proclament le contraire; l'autre erreur est de ceux qui feignent que les chrétiens peuvent à peine garder la continence et le célibat, et pour cela prétendent que nul ne doit facilement s'y engager ni le promettre saintement. Ceux-là ne comprennent pas l'abondance de la grâce évangélique que depuis tant de siècles le Christ donne avec tant de libéralité à ceux qui croient, qui demandent, qui cherchent, qui frappent à la porte, qu'ils trouvent le joug du Seigneur plein de douceur et la voie de la continence non moins commode que salutaire. Entre lesquels était saint Paul, qui affirme tout haut : *Dieu est fidèle, qui ne souffrira pas que vous soyez tenté au-dessus de ce que vous pouvez, mais vous fera profiter même avec la tentation.* C'est pourquoi saint Augustin, expliquant ces paroles du psaume : Faites des vœux et rendez-les au Seigneur votre Dieu, s'exprime en ces termes : Ne soyez point paresseux à faire des vœux; car ce n'est point par vos forces que vous les accomplirez. Vous y manquerez, si vous présumez de vous-mêmes; mais si vous comptez sur celui à qui vous faites des vœux, faites-en; vous les accomplirez sûrement. Et le même ailleurs : Heureuse nécessité, qui nous pousse à ce qui est meilleur.

Une dernière question, que nous mettrons de Canisius, c'est la cinquième, sur le jeûne.

D. Que répondre à ceux qui attaquent et méprisent la loi du jeûne ecclésiastique?

R. Il faut d'abord les avertir de ne pas attribuer aux catholiques ce que l'apôtre déteste et ce que l'Eglise a toujours condamné dans les Juifs, les Manichéens et les Prisillianistes, savoir : Que c'est ou par obéissance à la loi de Moïse, ou par superstition, qu'ils s'abstiennent de certaines viandes; car, ainsi que saint Augustin répond au manichéen Fauste, si les catholiques s'abstiennent de manger de la chair, ils le font pour dompter le corps et pour affranchir l'âme davantage des mouvements irraisonnables, et non pas qu'ils croient la chair immonde. Ils s'abstiennent, non-seulement de la chair, mais encore de certains fruits, soit toujours, comme le font un petit nombre, soit dans certains jours ou temps, comme presque tous pendant le carême.

Ainsi parle saint Augustin. Avant lui, saint Epiphane enseigne la même chose, quand il réfute l'hérésie d'Aërius, qui prétend que chacun est libre d'observer ou non les jeûnes fixés par l'Eglise, et que personne n'y est obligé. Que si dans les jeûnes publics, comme dans les prières et les fêtes, on observe des époques de temps, cela confirme, rehausse et favorise l'ordre et la concorde publique dans l'Eglise. Enfin, il n'y en a guère qui s'imposeraient des jeûnes, empêchés qu'ils en sont par l'amour naturel de la chair. Or, qu'il soit d'une grande importance et d'un mérite certain d'embrasser avec respect les jeûnes de cette sorte et de les observer fidèlement, saint Jérôme le démontre si clairement contre Jovinien, qu'il ne peut y avoir aucun doute. A quoi l'on peut ajouter ce que nous avons dit touchant l'observation des préceptes ecclésiastiques, et cela pour éviter le scandale et maintenir la discipline publique, non-seulement par crainte du châtiment, mais encore par conscience, comme dit l'apôtre.

Or, il est certain, comme le prouvent les écrivains de tous les âges que c'est et a toujours été, depuis l'origine, la discipline, la coutume, tradition et ordonnance constantes de l'Eglise, qu'on observât ce jeûne ecclésiastique en certains jours, principalement du carême. Ainsi l'enseignent les canons des apôtres et les saints conciles. Celui de Gangres frappe d'anathème ceux qui méprisent les communs jeûnes de toute l'Eglise, et celui de Tolède prive de la communion ceux qui, sans une inévitable nécessité et une maladie évidente, mangent de la chair en carême. Et les Pères ont une ardeur spéciale à recommander, à presser, à exiger le jeûne, particulièrement celui du carême, qu'ils veulent avoir été institué par les apôtres. Bien étrangers à cet esprit des Pères sont ceux qui relâchent la loi du jeûne pour eux et pour les autres, et qui se font les patrons de la licence de la chair, et non de la liberté évangélique. Ceux-là ne veulent pas crucifier la chair avec ses vices et ses convoitises, et conséquemment ils ne goûtent pas les choses de l'esprit, ils éteignent plutôt l'esprit, contrairement à la doctrine de l'apôtre. Et puis ils résistent ouvertement à l'Eglise, leur mère, ou plutôt à Jésus-Christ même, qui parle et commande par son Eglise : de là ils s'attirent une condamnation certaine, lorsqu'ils abrogent ou rejettent la sainte et salutaire institution du jeûne, que l'Eglise nous a toujours recommandée.

On peut voir par ces extraits avec quelle érudition, quelle solidité et en même temps quelle sagesse, l'apôtre de l'Allemagne oppose aux erreurs incohérentes de Luther, la doctrine chrétienne de tous les lieux et de tous les temps. Le style est fort bon, d'une latinité remarquable et vraiment digne d'un père de l'Eglise. Entre tous les hommes, c'est à Pierre Canisius et à ses frères que l'Allemagne doit d'avoir conservé la foi catholique, et avec elle le bon sens et les beaux-arts. Elle sut bien le reconnaître alors : partout elle appelait les Jésuites à son secours. Le vaivode de Transylvanie en réclamait pour ses états; l'archevêque de Strigonie les appelait en Hongrie;

l'évêque de Breslau sollicitait de pareils ouvriers pour la Silésie; l'historien polonais Crommer, ministre du roi Sigismond à Vienne, priait Canisius d'écouter favorablement les vœux de la Pologne et les siens propres. Le père était le docteur de l'Allemagne; l'Allemagne catholique venait donc aux Jésuites, comme des naufragés à des nautonniers sauveurs. Cette lumière que Canisius projetait, il fallait la répandre; les forces d'un seul homme n'y suffisaient pas. Pour continuer son œuvre, il pensa qu'il n'existait de moyens plus efficaces que de créer des colléges. Celui de Vienne prospérait; en 1555, il en établit un autre à Prague.

Il y avait sur les bords de la Moldau un grand nombre de Juifs et de Hussites. Ces différentes sectes, jointes aux Luthériens, formaient une masse toujours compacte contre l'Eglise catholique, toujours prête à l'attaquer avec les armes que la passion lui fournissait. Canisius avait voulu que le collége de Prague fût ouvert aux enfants catholiques et aux ennemis de la foi. Cette facilité qu'on accordait à leurs fils de suivre les cours, exaspéra quelques hommes. Des menaces sont adressées aux Jésuites; on les poursuit dans leurs personnes, on les poursuit dans leurs élèves. L'orage s'apaise enfin, et Canisius triomphe dans sa patiente énergie (1). Il contribua à la fondation des colléges de Trèves et de Mayence.

Le cardinal d'Augsbourg avait pour lui la plus profonde vénération. Un jour que Canisius revenait de ses courses apostoliques, le pieux cardinal se prosterne à ses pieds et lui proteste qu'il ne se relevera point qu'il ne les lui ait lavés. L'on ne saurait dire quelle fut la confusion de l'humble serviteur de Dieu, voyant le cardinal à ses pieds, en disposition de les lui laver, ni ce qu'il dit et ce qu'il fit pour le détourner de cette action; mais tout fut inutile. Vous le voulez, monseigneur, dit-il enfin, et je ne puis, à l'exemple de saint Pierre, mon patron, que me soumettre aux ordres de celui qui me représente la personne de Jésus-Christ; mais je vous supplie de croire que, si en ce point vous emportez devant Dieu et devant les hommes la gloire d'être plus humble que moi, j'aurai du moins l'avantage d'être plus humilié que vous (2).

La foi de l'humble cardinal eut sa récompense. Malgré tous les efforts de son zèle, la ville d'Augsbourg était dans un état déplorable; l'hérésie y avait fait de si grands progrès, qu'à peine y avait-il la dixième partie des catholiques qui ne fût infectée de sa contagion, lorsque le prélat nomma Canisius pour prêcher en sa cathédrale. C'était le seul prédicateur qui soutint les intérêts de la religion véritable pendant que douze ministres protestants y débitaient impunément leurs erreurs dans la chaire de pestilence. Par un effet de l'ascendant que le parti des hérétiques avait pris sur celui des catholiques, les pratiques de l'Eglise y étaient terriblement décriées, la plupart

(1) Crétineau-Joly, t. I. — (2) Dorigny. *Vie de Canisius.*

des anciennes cérémonies abolies, le service des autels négligé. Et comme les mœurs se corrompent à mesure que la foi se perd, le libertinage s'était répandu dans toutes les conditions, sans que la piété pût presque trouver un asile dans le cloître, tant était grande l'horreur que l'esprit de l'hérésie inspirait pour la perfection chrétienne et les conseils évangéliques. C'était le champ que cet ouvrier apostolique avait à défricher et où il devait jeter la semence de la parole. Voici comme il s'y prit.

Il avait à faire aux hérétiques et aux catholiques. Il fallait ramener les premiers à l'ancienne créance de l'Eglise, y retenir les seconds, et retirer les uns et les autres des désordres que l'erreur, le mauvais exemple et le malheur des temps avaient causés. Il fit pour cela des sermons de controverse et de morale. Il commença par la controverse. L'idée qu'on avait de sa capacité y attira un monde extraordinaire. Le propre des hérétiques est de faire sonner fort haut la parole de Dieu, qu'ils s'imaginent leur avoir été confiée préférablement aux autres. Canisius les attaqua par cet endroit. Il leur exposa d'une manière claire et solide les marques auxquelles on doit reconnaître cette divine parole; de sorte que plusieurs, ne trouvant point ces marques dans ce que leurs ministres leur débitaient, conçurent une mauvaise opinion de la nouvelle secte et y renoncèrent tout-à-fait.

Quelques-uns, attirés par le bruit de sa réputation, vinrent du milieu de la Saxe à Augsbourg, pour l'entendre et conférer avec lui. L'homme de Dieu dissipa leurs préventions, leur fit connaître la vérité : ils l'embrassèrent avec joie et retournèrent en leur pays, glorifiant Dieu de la grâce qu'il leur avait faite, par le ministère de son serviteur.

Ces premiers succès relevèrent le courage aux catholiques, déconcertèrent les hérétiques, et tous avouèrent que Canisius était le plus grand obstacle aux progrès du nouvel évangile dans Augsbourg. Il n'y a pas moyen de résister à la vérité que cet homme nous annonce, s'écria un jour un protestant, l'entendant prêcher, tant la vérité a quelquefois de force sur les esprits les plus prévenus !

Si les sermons de controverse firent ouvrir les yeux, les sermons de morale remuèrent fortement les cœurs. Canisius crut devoir les commencer par quelque chose de propre à pénétrer l'âme de cette crainte salutaire qui dispose à la justification. Il fit pour cela plusieurs discours sur le jugement dernier. L'on ne peut, disait-il, revenir assez sur ces sortes de matières. Quand le cœur serait aussi dur que le fer, à force de le frapper, s'il est une fois pénétré de la frayeur qu'inspirent ces grandes vérités, il s'amollit, il devient maniable, on en fait ce qu'on veut. C'est ce qu'il eut le bonheur d'éprouver. Le feu du Saint-Esprit animant ses paroles, elles firent de grandes impressions sur les cœurs : l'on ne se souvenait point d'avoir jamais rien vu de pareil dans Augsbourg. Il se fit un changement sensible dans les mœurs des catholiques : il passa jusqu'aux hérétiques. L'on en vit surtout un

exemple admirable en la personne de deux dames de la première qualité.

La première fut Ursule, de l'illustre maison de Lichtenstein, femme du comte Georges Fugger, convertie par Canisius. Par les soins qu'il prit de la former aux exercices de la plus haute vertu, elle devint un modèle de sainteté, qu'on put proposer à toutes les dames chrétiennes. Mais la conversion de sa belle-sœur, Sybille d'Eberstein, qui avait épousé le comte Marc Fugger, frère du comte Georges, a quelque chose encore de plus singulier.

Cette dame, élevée dans l'hérésie, ne pouvait souffrir ni la vue, ni l'entretien des Jésuites, tant la peinture qu'on lui avait faite de ces religieux était affreuse! Ce fut cependant d'un Jésuite que notre Seigneur voulut se servir pour la remettre dans le bon chemin, et ce Jésuite fut le père Canisius. Voici comme la chose se passa.

Une nuit qu'elle dormait, il lui sembla le voir en songe, qui l'exhortait sérieusement à penser à son salut et à rentrer dans la religion de ses pères, l'unique voie qui pût l'y conduire. Le changement qui se fit dans son cœur, à son réveil, lui fut une preuve bien forte que ce songe n'était point un effet de l'imagination, et que le Ciel, qui, comme on le voit dans l'Ecriture, s'explique quelquefois dans les songes, n'avait point permis celui-ci sans dessein. Prévenue de cette pensée, elle donne ordre dès le lendemain qu'on lui fasse venir Canisius. On l'avertit, il vient aussitôt. Son compagnon, par hasard, avait paru devant cette dame pendant que Canisius, arrêté par le comte, son mari, s'avançait plus lentement. Ce n'est pas celui-ci que j'ai vu, dit-elle; c'est le père Canisius que je demande. Il n'était pas loin, il entre. Elle ne l'eut pas plus tôt aperçu, que le reconnaissant distinctement : Voilà, dit-elle, celui que j'ai vu pendant mon sommeil! Puis, lui adressant la parole : C'est vous que notre Seigneur m'ordonne d'écouter; c'est à vous, mon père, de m'instruire. Il ne fut pas difficile de le faire. Le voile de la prévention dans laquelle elle avait été jusque-là, étant levé, elle découvrit aisément les lumières de la vérité, que la grâce lui présentait par le ministère de Canisius.

Que ne firent pas les protestants pour empêcher ce coup, qu'ils prévoyaient devoir être si fatal au parti, dont cette dame avait fait jusque-là tout l'honneur. Le consistoire s'assembla ; on y ordonna des prières publiques pour elle, on lui députa les plus habiles d'entre les ministres, pour la détourner d'une résolution qui allait causer un si grand scandale. Prières, promesses, menaces, tout fut employé, mais inutilement. Elle fit son abjuration avec d'autant plus de joie, qu'aucune considération humaine n'y avait eu part. Je loue Dieu, disait-elle, de ce que, insensible jusqu'à présent aux prières de mon beau-frère et de mon époux, qui me pressaient d'embrasser la religion romaine, l'on ne pourra pas dire que l'éclat de l'or et des pierreries m'ait éblouie, et que la chair et le sang m'aient fait trahir ma foi pour un lâche intérêt : par la grâce du Seigneur, je me sens bien à l'épreuve des remords de ma conscience de ce côté-là.

Sa conduite subséquente justifia bien cette première démarche. Après s'être instruite de tous les devoirs de la religion, elle résolut, à l'exemple de sa belle-sœur, de s'avancer dans les voies les plus élevées de la perfection. Elle fit, comme elle, les exercices spirituels de saint Ignace, sous la conduite de Canisius. Le premier effet de sa retraite fut de purger sa maison du vieux levain de l'erreur, renvoyant tous ses domestiques qui en étaient infectés, et puis de communiquer à certaines personnes le trésor qu'elle avait eu le bonheur de trouver. Ensuite, pour réparer autant qu'elle pouvait l'outrage qu'elle avait fait à Jésus-Christ dans la sainte eucharistie, elle consacra ses précieux habits au service et à la décoration des autels. Dans le désir de procurer de bons ministres à la religion, elle fournissait à l'entretien de plusieurs pauvres écoliers, qu'elle faisait étudier dans cette vue. L'on ne peut dire avec quelle ferveur elle se porta à la pratique de toutes sortes de vertus. C'était un modèle de régularité dans son domestique, de charité à l'égard des pauvres, de modestie et de dévotion dans les églises : elle y faisait de longues prières, et régulièrement tous les huit jours elle y participait aux saints mystères. Enfin, pour rendre les effets de son zèle et de sa piété plus durables, elle ne contribua pas peu à porter le comte, son mari, à fonder un collége de Jésuites dans Augsbourg (1).

Fondation du collége germanique à Rome, et du collége romain pour l'univers entier, par saint Ignace. Il procure des missionnaires à l'Eglise dans toutes les parties du monde.

Pour compléter et couronner la régénération de l'Allemagne, saint Ignace fonde à Rome le collége germanique. Il savait par expérience qu'il est plus aisé de former cent jeunes gens, que de façonner un homme mûr ou un vieillard à des études ou à des mœurs nouvelles. Il lui venait bien des auxiliaires d'Italie, d'Espagne, de France et même d'outre-Rhin; mais ces auxiliaires, déjà prêtres pour la plupart, ne se pliaient que difficilement au joug. Ignace aspirait à mieux; il lui fallait des prêtres qui, pleins de vie et d'ardeur, pussent reporter dans leur patrie le zèle dont il les aurait animés. A ces prêtres indigènes, que l'excellence de leurs vertus ferait missionnaires, que la perfection de leurs études rendrait théologiens et prédicateurs, il attacha le salut de l'Allemagne.

En effet, ces prêtres étant du pays, sans être d'aucun ordre religieux, donnaient moins de prétextes aux calomnies des hérétiques et aux préventions de certains catholiques mêmes. Cette grande idée de saint Ignace est applicable à tous les pays du monde. Pour établir solidement le christianisme chez une nation quelconque, ou l'y régénérer, il importe de former à cette

(1) Dorigny. *Vie de Canisius*, l. 3.

nation, le plus tôt possible, un bon clergé indigène. Ainsi, au reste, ont fait les apôtres.

Le cardinal Moroni ou Moron avait vu de près les misères de l'Eglise catholique en Allemagne : Ignace s'adresse à lui et lui fait part de ses plans. Moroni les approuve; le cardinal Marcel Cervini s'y intéresse. Tous deux parlent au souverain Pontife, Jules III, de l'importance de ce projet. « Mais, qui soutiendra ces dépenses ? s'écria le Pape, effrayé de la grandeur du dessein. La guerre de Parme a épuisé le trésor public; nous sommes obérés. J'offre à l'instant même une partie de mes revenus annuels; mais cet argent ne suffira pas pour faire sortir de terre le collége. — Ce qui manquera, très-saint Père, répond Moroni, sera fourni par les cardinaux; votre Béatitude donne l'exemple. Des hommes de ce caractère ne voudront pas rester en arrière. Votre Sainteté s'impose des sacrifices pour venir au secours de l'Allemagne; il est du devoir des princes de l'Eglise de marcher sur les traces de leur chef. » Cervini tint le même langage. Jules III les charge de consulter leurs collègues : tous se montrent favorables à l'entreprise d'Ignace, tous s'empressent de s'y associer. Dans un consistoire tenu à ce sujet, Moroni en développe la pensée fondamentale : il fait sentir les avantages et la nécessité d'un collége fondé à Rome, dans lequel on élèverait sous les yeux du souverain Pontife des prêtres allemands, destinés à entretenir la religion au cœur de l'Allemagne par leur piété et par leur doctrine. Le cardinal Cervini soutient la proposition. Les trente-trois cardinaux qui assistaient au consistoire déclarèrent à l'unanimité que l'établissement du collége conçu par Ignace était la seule chose praticable, la seule utile. — Jules III descend de son trône et il écrit : « Pour une œuvre si pieuse, si sainte et si louable, nous donnerons tous les ans cinq cents écus d'or. » Les cardinaux s'empressent d'apposer leurs signatures à la suite de celle du Pape. Dans l'espace de quelques minutes, la somme des souscriptions annuelles s'éleva à trois mille soixante-cinq écus d'or. Dans le nombre des cardinaux, il y en a quatre français : le cardinal d'Armagnac, pour soixante écus; le cardinal de Tournon, pour quatre-vingts; Jean du Bellay, cardinal de Paris, pour cent cinquante; le cardinal de Lorraine, pour deux cent quarante, la plus forte cotisation après celle du Pape.

La veille des calendes de septembre, trente-un août 1552, Jules III publie la bulle d'érection du collége germanique : cette bulle lui accorde de nombreux priviléges ; elle confère au recteur le droit de créer docteurs ceux des élèves qui, par leur science, seront jugés dignes de cet honneur. Saint Ignace est chargé par le Pape de la direction à donner aux études. A peine a-t-il une somme assurée pour les premiers besoins, qu'il se hâte d'écrire à Vienne et à Cologne; il faut qu'on lui envoie des jeunes gens tels qu'il les demande. Il établit des règles que plus tard Grégoire XIII adoptera; il choisit pour premier recteur le père Frusis, qu'il regarde comme

le plus propre à diriger cette maison naissante. Avec le latin, le grec et l'hébreu, on y enseigne la philosophie, la théologie, l'Ecriture sainte, afin que les jeunes gens aient sous la main tous les éléments d'une forte éducation. Au mois d'octobre 1552, Ignace y réunissait dix-huit élèves; l'année suivante, il en comptait cinquante-quatre. Dès les premiers jours de leur entrée, on les examinait avec soin, pour voir s'ils étaient aptes au travail dont ils allaient être chargés; après l'examen, on les revêtait d'une robe rouge avec une ceinture noire, et ils signaient un formulaire de foi. Au bout de quelque temps d'épreuves, ils s'engageaient sous serment à se conformer aux intentions du souverain Pontife, aussi bien pendant leur séjour dans le collége qu'à leur sortie.

En apprenant que cet établissement est non-seulement en voie de fondation, mais que déjà il menace de prospérité, les hérétiques ne purent retenir leur colère. Kemnitius, l'un de leurs chefs, s'écria : « Il ne manquait plus que cela : Ignace n'a donc pas assez avec sa compagnie? il ne se contente pas de nous faire attaquer par des étrangers, le voilà qui nous jette sur les bras nos compatriotes eux-mêmes! » Ces plaintes étaient motivées, et elle prouvent qu'Ignace avait saisi l'hérésie au vif. L'initiative était prise : il ne restait plus aux catholiques qu'à s'y associer. Le duc de Bavière envoie à Rome son secrétaire, pour ériger une maison semblable en faveur de ses sujets. Le roi des Romains choisit à Prague, à Ingolstadt et dans ses autres universités, les jeunes gens qui font concevoir les plus brillantes espérances, et il les dirige sur Rome à ses frais. Ce séminaire était organisé et administré avec un ordre si parfait, que, sur la proposition du cardinal Moroni, légat du Pape à Trente, le concile adopta la plus grande partie de son règlement pour rédiger le décret relatif aux séminaires épiscopaux.

Jules III et Marcel II étant morts, Paul IV refusa toute espèce de secours au collége. Le mauvais vouloir du pontife ne découragea point Ignace. Les sectaires profitent de cette occasion pour répandre le bruit dans les provinces rhénanes que les élèves meurent de faim à Rome, et que les Jésuites, pour qui ils sont devenus un surcroît d'embarras, les traitent avec des rigueurs inouïes. Ignace apprend ces rumeurs, il charge Canisius de les démentir; mais ce n'était pas assez. La guerre suscitée entre Paul IV et Philippe II laissait à peu près sans ressource le collége germanique. Le général, privé des dons annuels qui soutenaient son établissement, en dissémine les écoliers dans les différentes maisons de sa compagnie. Son ami, Otton de Truchsèz, cardinal d'Augsbourg, lui conseille de renoncer à l'entreprise. Plusieurs autres personnes lui font entendre le même langage. Ignace ne se laisse point ébranler. « Si on abandonne cette œuvre, disait-il, je m'en chargerai tout seul; si je ne puis réussir par les moyens ordinaires, je me vendrai plutôt que de renvoyer mes Allemands. » Sa confiance était

si entière, que les difficultés mêmes semblaient la ranimer. « Il viendra un Pontife, répétait-il souvent, qui établira ce collége avec une munificence digne du chef de l'Eglise, et qui en assurera la perpétuité. » Quelques années s'écoulèrent dans ces alternatives; mais ce que le Jésuite n'avait fait qu'espérer avec une foi toute prophétique, Grégoire XIII se plut à le réaliser. Ignace mourut, et sur l'autel qui lui est consacré dans l'église de l'Apollinaire, on lit encore : « A saint Ignace, fondateur de la compagnie de Jésus et du collége germanique, le collége germanique a élevé ce monument. » Et chaque année, au réfectoire de cette maison, lorsque, à la veille de la fête d'Ignace, son nom est prononcé dans le martyrologe, tous se lèvent et découvrent leur tête en signe de reconnaissante vénération.

La mort de Frusis suivit de près celle d'Ignace; mais Laynèz, nouveau général, avait hérité de tous les sentiments de son prédécesseur pour le collége germanique. Usmar succède à Frusis; il essaie d'intéresser le pape Paul IV à ce séminaire; il parle, il fait parler : Paul IV reste sourd. Usmar s'adresse au sacré collége. Le sacré collége se réunit sous la présidence de Jean du Bellay, cardinal de Paris, son doyen; il s'engage à fournir autant d'écus d'or chaque mois qu'il y a dans ce moment de cardinaux à Rome : cette cotisation produisit un revenu annuel de quatre cents écus. Jean du Bellay fit mieux : à sa mort, il légua, pour l'entretien des Germaniques, un fonds de terre que, plus tard, les travaux entrepris par Sixte-Quint dans les Marais-Pontins couvrirent d'eau et rendirent improductif.

Ces secours permirent aux étudiants de retourner à Rome; ils y revinrent, et avec eux un grand nombre d'autres, sollicitant la faveur d'y être reçus. Pie IV, qui prenait le contre-pied de son prédécesseur, se montra le protecteur du collége. A la mort de Pie IV, en 1572, vingt ans s'étaient écoulés depuis sa fondation, et plus de cent soixante élèves étaient sortis de cet établissement : la plupart se signalaient déjà par leur zèle.

L'Allemagne fournissait des jeunes gens au collége germanique; elle en retirait des prêtres instruits, vertueux et dont rien ne faisait chanceler la foi. A leur retour dans la patrie, ils communiquaient à leurs familles, à leurs amis, le fruit des leçons reçues. Les novateurs ne cessaient de reprocher au clergé ses mœurs déréglées. En présence de la chasteté de ces ecclésiastiques, le reproche n'était plus possible. Le célibat des prêtres avait toujours été pour les sectaires un formidable argument dont ils exagéraient la portée aux oreilles de la foule. La pudeur des élèves du collége germanique, leur attitude aussi modeste que réservée rendaient impossible la calomnie. On accusait, et non sans motifs, le clergé séculier et régulier de célébrer les offices avec une indifférence qui allait jusqu'au mépris ou à l'incrédulité. Les élèves du collége germanique se montraient si pieux à l'autel, que leur vue seule vengeait les saints mystères du discrédit dans lequel les avait fait tomber l'irrévérence des prêtres. On disait, on prouvait

que le clergé était avide; qu'avant tout et par-dessus tout, il n'aspirait qu'à s'enrichir pour vivre dans l'abondance. La sobriété et le désintéressement des élèves du collége germanique s'élevaient enfin contre l'intolérable situation que le clergé s'était faite et qu'il se résignait à accepter. Les prêtres étaient soupçonnés d'ignorance. En Allemagne, il se rencontrait des hérétiques qui, en torturant les textes de la Bible ou des saints Pères, se préparaient un triomphe facile. Ils argumentaient contre la religion, et publiquement ils défiaient les prêtres d'y répondre. Les prêtres se taisaient, et la foule les abandonnait pour courir aux Luthériens, dont la parole avait un vernis d'érudition. Les premiers élèves du collége germanique dissipèrent ces bruits. On les avait nourris du lait de la science. Le peuple les entendait confondre la dialectique des sectaires; il savait qu'ils venaient de Rome, la source de toute doctrine : il les adopta comme savants.

Les Allemands se prirent d'affection pour ces jeunes gens qui, afin de les conduire dans les sentiers du devoir, s'éloignaient de leur patrie et allaient sous d'autres cieux demander des leçons et des exemples qu'ils ne trouvaient pas dans le sein de la famille allemande. Leur âge même excitait l'intérêt. Ignace avait conçu l'idée de l'établissement. Les Papes avaient tous les moyens nécessaires pour développer cette idée; ils le firent, et, aujourd'hui encore, il est impossible d'apprécier les services de tout genre que la religion catholique a retirés de leur ministère. Les plus grandes maisons de l'empire y ont eu des représentants à chaque année scholaire. Sur les listes des élèves qui passèrent dans cette maison, on lit les noms les plus illustres de l'Allemagne, de l'Italie et de diverses autres contrées. On y voit figurer des Ferdinand de Bavière, des comtes de Harach, des Dietrichstein, des Furstenberg, des Chimay, des Sotern, des Collowrat, des Metternich, des Esterhasy, des Firmian, des Frankenberg, des Waldstein, des Reinach, des margraves de Bade, des Holstein, des Orsini, des Conti, des Aldobrandini, des Justiniani, des Ximenès.

A la fin du dix-huitième siècle, on comptait déjà vingt-quatre cardinaux et le pape Grégoire XV, six électeurs du saint empire, dix-neuf princes, vingt-un archevêques et prélats, cent vingt-un évêques titulaires, cent évêques *in partibus infidelium*, quarante-six abbés ou généraux d'ordre, onze martyrs pour la foi, treize martyrs de la charité, qui s'étaient assis sur les bancs du collége et qui avaient été formés dans cette école dont saint Ignace avait laissé le germe (1).

Non content de fonder à Rome le collége germanique, Ignace y fonda un collége de l'univers entier sous le nom de collége romain; en voici l'histoire.

Le seize février 1550, treize scholastiques ou écoliers jésuites, conduits par le père Pelletier, se transportaient de la maison professe à une petite

(1) Crétineau-Joly, t. 1, c. 6.

demeure que le saint venait de prendre à bail au pied du Capitole. L'habitation était étroite. Ces treize scholastiques y vivaient d'une somme d'argent qu'avait donnée François de Borgia, duc de Gandie. A peine les classes furent-elles ouvertes dans ce collége improvisé, dont, selon le vœu du général, l'accès était libre à tout venant désireux de s'instruire gratuitement, que l'on se vit forcé de chercher une demeure plus commode. Près de la Minerve il s'en offrit une qui avait appartenu à la famille Frangipani. Il la prit, et, afin de la disposer selon ses vues, il commença par y dépenser l'argent que le duc de Gandie avait affecté pour le futur collége romain. La maison était vaste. Ignace, comptant sur la Providence, aurait encore voulu l'agrandir pour y faire entrer tous ceux qui se présentaient. Elle était pauvre; mais à cette croix d'indigence, une autre, plus difficile à porter, s'ajoutait en ce temps-là.

Les professeurs étaient jésuites. Ils ne prélevaient aucun impôt sur l'éducation qu'ils dispensaient; ils ne consentaient même pas à recevoir de leurs élèves le pain qui, parfois, manquait à leurs besoins. Ce désintéressement, offrant tant d'avantage aux familles, ne devait pas plaire aux autres docteurs, qui, par la comparaison seule, comprenaient aisément que leurs cours seraient bientôt déserts. C'était tout à la fois pour eux une affaire de spéculation et d'amour-propre. La guerre entre les nouveaux religieux et les universitaires de Rome commença donc avec le collége romain.

On calomnia les pères de la société; on tourna en ridicule leur maintien; on les insulta; on les couvrit de toutes sortes d'injures. Les accusations de mauvaise foi et d'hérésie précédèrent même celle d'ignorance. Il était impossible de persuader à la foule que les membres de l'Institut étaient des sectaires; on se plaça sur un meilleur terrain : ils ne furent plus que des professeurs incapables. Ignace apprit ces accusations, et il se contenta de répondre : Nous ne prétendons pas être des savants; mais, le peu que nous avons appris, nous le communiquons volontiers à tous pour l'amour de Dieu.

Aux querelles suscitées par la jalousie des universitaires, les hérétiques, qui avaient toujours l'œil sur Rome et sur la compagnie de Jésus, dont ils ressentaient si cruellement les efforts, vinrent, dès l'année 1552, ajouter leurs propres machinations. Philippe Mélanchton envoya un des siens dans le camp ennemi. Homme déjà fait, habile dans l'art de la parole et surtout dans la connaissance des saintes Ecritures, il se glissa au cœur de la société pour y faire germer ses doctrines. Il fut découvert et livré à l'inquisition. D'autres tentatives furent faites : la vigilance les rendit inutiles.

En 1553, le collége romain commence à enseigner la théologie scholastique. Martin Olave occupe le premier cette chaire. Carlat tient celle de théologie morale; Frusis explique l'Ecriture sainte; Ruggieri, Boilet et Turrian sont chargés des autres cours. Ignace avait apprécié l'excellence de la mé-

thode dont l'université de Paris se servait; il l'adopta, et, pour mieux la faire comprendre aux Italiens, il eut soin que tous les chefs de son collége fussent tirés de cette université. C'est un hommage dont elle n'a pas osé savoir gré au général des Jésuites.

Avec de pareils maîtres, la science devenait facile aux élèves; mais cette facilité même était un embarras pécuniaire de plus. A toutes les représentations que l'on faisait à Ignace sur le nombre toujours croissant des élèves et sur la pénurie proportionnée qui en était la conséquence, il répondait : Allez, allez, le ciel pourvoira à tous les besoins. Et dans la disette des choses les plus nécessaires à la vie, les professeurs livraient leurs disciples à toute l'ardeur des discussions scientifiques. Ce n'était pas seulement un séminaire pour la compagnie qu'Ignace avait créé, c'était une maison où tout enfant, où tout homme acquérait le droit de recevoir l'instruction et de suivre le cours.

Le pape Jules III, témoin du bien réalisé, avait promis à Ignace une dotation annuelle de deux mille écus d'or; mais il mourut avant de pouvoir donner à sa volonté une forme légale. Paul IV connaissait cette volonté de son prédécesseur : il annonça aux Jésuites qu'il était disposé même à aller au-delà. En 1555, les cent premiers élèves se disséminèrent dans les différents états de l'Europe; deux cents autres vinrent prendre leur place. Ils ne possédaient rien, mais Ignace avait foi en la Providence, et il achetait près des thermes de l'empereur Antonin une villa où les convalescents devaient aller respirer un air pur. En 1556, Paul IV accorde à cette maison tous les priviléges dont jouissaient les universités.

L'an 1557, les écoliers du collége romain représentèrent un drame. On avait jugé utiles ces jeux de la scène pour former le corps et développer l'intelligence. Le recteur du collége était alors Natal. Emmanuel Sa, Polanque et Ledesma figuraient parmi les docteurs. On comptait parmi les écoliers des Italiens, des Portugais, des Espagnols, des Français, des Grecs, des Illyriens, des Belges, des Ecossais et des Hongrois. Ces écoliers ou scholastiques, venus de tant de points différents, suivaient tous la même règle. Ils parlaient tantôt dans la langue de leur patrie, tantôt en latin, quelquefois en grec et en hébreu. Les dimanches et les jours de fête, ils consacraient les heures de la récréation à la visite des hôpitaux, des prisons et des malades. Ils se faisaient prédicateurs sur les places publiques; ils demandaient l'aumône pour la maison professe; puis aux vacances de Pâques et d'automne, leur zèle s'étendait sur un plus vaste théâtre. Ils se livraient à des excursions dans la Sabine et dans l'ancien Latium; mais ces excursions, que l'étude pouvait rendre agréables, avaient un but plus chrétien. Ils évangélisaient, ils confessaient, ils catéchisaient. Tout dans leur vie, le plaisir le plus innocent lui-même, était rapporté à Dieu.

Ces succès n'étaient encore que des éventualités. Rien de fixe ne se pré-

parait ni pour l'établissement ni pour sa dotation. Il vivait de bienfaits venus par hasard. Une position aussi précaire ne pouvait durer long-temps. On voyait entrer dans cette école des jeunes gens pleins d'avenir, tels que Possevin, Bellarmin et Aquaviva. On y entendait des hommes comme Jacques Avillaneda et Tolet. Les Jésuites, qui s'étaient formés sous ces grands maîtres, se répandaient dans le monde. Tout cela n'empêchait pas la misère de pénétrer à la suite de l'éloquence. Le pape Pie IV accordait bien chaque année des aumônes considérables, mais les besoins suivaient la même progression que l'accroissement.

En 1560, le souverain Pontife charge les cardinaux Moroni, Savelli, Hippolyte d'Este et Alexandre Farnèse, de pourvoir aux nécessités du collége et de l'établir d'une manière stable. Du palais Salviati, il est transféré tout à côté, dans un couvent que des religieuses avaient abandonné. La marquise de la Tolfa, nièce de Paul, était propriétaire de ce couvent : elle l'offrit aux Jésuites. On commença par construire la chapelle; ils en furent les architectes et les maçons; on y travailla pendant sept années.

Benoit Pérez et Perpinien donnaient à leurs cours un retentissement extraordinaire. Les cardinaux, les docteurs, les universitaires même de Rome se pressaient autour de leurs chaires. S'ils avaient des paroles à la hauteur de cet imposant auditoire, d'autres Jésuites s'insinuaient aussi habilement dans le cœur des enfants. Le père Jean Lion, afin d'augmenter leur ferveur, établissait pour les classes inférieures une petite confrérie qui a été la confrérie de la sainte Vierge, maintenant répandue dans tout l'univers.

L'empereur Ferdinand Ier écrivait à Pie IV, le six mars 1560, en lui adressant des secours pour le collége romain. « De cette maison, disait-il, grand nombre d'hommes d'une vertu et d'une science signalées, ont été envoyés les années précédentes, non-seulement dans nos royaumes, mais encore dans tous les états d'Italie, en France, en Belgique, et dans les autres royaumes de la chrétienté, et même jusqu'aux Indes. Il n'est point d'année qu'il n'en sorte plusieurs sujets qui, disséminés dans les différentes parties du monde, propagent la vérité, défendent la religion et raniment la foi antique. »

L'année suivante, le vingt-quatre novembre 1561, ce n'était plus un prince séculier qui faisait l'éloge du collége romain, mais le souverain Pontife lui-même. Philippe II avait défendu de laisser sortir d'Espagne l'argent destiné à cet établissement, et Pie IV, à cette occasion, lui adressait un bref dont voici quelques fragments : « Entre tous les ordres, dit le Pape, la société de Jésus mérite une spéciale protection du Siége apostolique. Quoique arrivés les derniers de tous et à la neuvième heure pour cultiver la vigne du Seigneur, ces laborieux ouvriers non-seulement en ont arraché les ronces et les épines, mais ils l'ont étendue et propagée dans

d'autres contrées. Nous avons dans cette ville le premier collége de cet ordre : il est comme la pépinière de tous les autres qui s'établissent en Italie, en Allemagne et en France. De ce séminaire fécond, le Siége apostolique tire des ministres choisis et capables, comme autant de plantes pleines de sève et abondantes en fruits, pour les jeter dans les lieux où les besoins sont les plus grands. Ils ne refusent jamais quelque travail que ce soit, pour l'honneur de Dieu et pour le service de ce Siége apostolique; ils vont sans crainte partout où ils sont envoyés, même dans les pays les plus hérétiques et les plus infidèles, et jusqu'aux extrémités des Indes. Nous devons donc beaucoup à ce collége, qui a si bien mérité et qui continue à bien mériter de la religion catholique, et qui est si dévoué au service de notre Seigneur Jésus-Christ et de la chaire de saint Pierre. Mais afin que, placé dans cette ville comme dans la citadalle de la religion chrétienne et le centre de l'Eglise catholique, il puisse être utile à tous ses membres, il convient que non-seulement nous le soutenions et nous ne manquions pas à ce devoir, mais il réclame aussi les secours de tous les chrétiens pieux ; il a surtout besoin du vôtre et de votre protection. Nous avons donc voulu par ces lettres vous faire connaître le fruit très-grand et si opportun que l'Eglise universelle en tire. »

Le collége romain croissait, comme Jésus enfant, en piété et en science. Alde Manuce, le savant éditeur de Salluste, publiait en tête de son ouvrage l'éloge de cette maison, qu'il était venu visiter. Le cardinal Charles Borromée l'encourageait de sa présence et de ses conseils. Le cardinal Marc-Antoine Colonne, archevêque de Tarente, demandait à subir ses examens pour le grade de docteur devant les maîtres du collége romain. Pie IV, recommandant au roi de France les pères de Paris, lui cite pour exemple du bien qu'ils peuvent faire par l'éducation, cet établissement qui, peu d'années après la mort du pontife, s'ouvrait à plus de mille écoliers.

Les Jésuites n'avaient pas seulement le don de rendre l'instruction aimable, ils recherchaient aussi les moyens propres à exciter l'émulation. Dans la dernière année de sa vie, en 1564, Laynèz inventa à Rome la distribution publique des prix, solennité si douce au cœur des mères, si magique dans la vie des enfants et même dans les souvenirs de l'âge mûr. Le cardinal Farnèse s'associa à cette pensée; il fit les frais des ouvrages que les professeurs distribuèrent aux plus dignes. La splendeur de la cérémonie et ses heureux effets sur les études la rendirent populaire dans toutes les maisons de la compagnie; plus tard elle fut adoptée partout comme une récompense et un stimulant : le monde littéraire marcha sur les traces du collége romain.

En 1576, le père Bellarmin y commença ses célèbres controverses. Les cardinaux Charles Borromée et de Lorraine avaient pris la maison sous leur protection spéciale; ils fournissaient, ainsi que les Papes, aux plus pressants

besoins. Lorsque, dans la quatrième congrégation, les Jésuites assemblés supplièrent Grégoire XIII de donner au collége une base plus durable, le souverain Pontife consulta le cardinal Contarelli. « Saint Père, lui répond ce dernier, vos prédécesseurs et vous-même avez fait un statue semblable à celle de Nabuchodonosor : le collége germanique est sa tête d'or, le collége anglais sa poitrine d'argent; mais le collége romain, qui sert d'appui à cette statue et qui soutient tous les autres, a des pieds d'argile. Affermissez-le donc, afin qu'un jour tant de dépenses utiles ne soient pas perdues. » Le Pape comprit que cette situation devait avoir un terme. Ordre est donné de construire l'immense édifice que saint Ignace avait entrevu dans ses prophétiques espérances. Des revenus fixes et suffisants sont assignés pour payer les dettes contractées et pour entretenir les professeurs.

Le registre des élèves, pour l'an 1584, porte le chiffre de deux mille cent sept. Jusqu'en l'année 1591, ce chiffre ne varia guère. La famine et la peste envahissaient l'Italie; le collége ouvrit ses portes à tous les orphelins. Les écoliers les reçurent comme des frères. Louis de Gonzague, devenu par la sainteté de sa vie le patron de la jeunesse, mourait cette année-là même dans le collége romain, où il étudiait la philosophie. Le père Tucci, poète, orateur, historien, philosophe et canoniste, expirait, lui aussi, dans cette même maison, dont il fut l'une des gloires littéraires.

Le pape Grégoire XIII mérite donc, après saint Ignace, le titre de fondateur de l'établissement; à sa mort, en 1623, un élève de ce collége lui succéda sous le nom d'Urbain VIII. Depuis cette époque, le collége romain n'a pas cessé de produire des hommes distingués, soit dans les lettres, soit dans la politique, soit dans les sciences, soit dans la sainteté. Sept autres Papes, Innocent X, Clément IX, Clément X, Innocent XII, Clément XI, Innocent XIII, et Clément XII, qui marquent avec tant d'éclat dans les annales de l'Eglise, sortirent de cette maison. Elle avait d'illustres élèves, mais ses professeurs n'étaient pas moins célèbres : on vit tour à tour dans ses chaires, Sacchini, Maffei, Clavio, Mariana, Maldonat, Suarèz, Azorio, Vasquèz, Cornelius à Lapide, Pallavicini, Conti, Kircher, Martinèz et Casati. On y formait des savants, on y élevait des saints, tels que Jean Berchmans, saint Camille de Lellis, le bienheureux Léonard de Saint-Maurice et le vénérable Pierre Berna, martyr.

Ce n'était plus le collége des Jésuites, il devenait le collége du monde entier; car tous les autres établissements de Rome se faisaient honneur de n'être qu'une de ses succursales. Rome avait la suprématie de l'éducation; on prétendait que l'Eglise catholique était ennemie des lumières, et, dans cette seule ville, il existait quatorze écoles qui, en dehors de leurs cours particuliers, suivaient ceux des Jésuites. Par la simple nomenclature de leurs noms, on verra de quelle manière le Saint-Siége répondait au reproche d'obscurantisme et d'ignorance, que la mauvaise foi lui a si souvent jeté :

le collége des Anglais, des Grecs, des Ecossais, des Maronites, des Irlandais et des Néophites, les colléges Capranica, Fuccioli, Mattei, Pamphili, Salviati, Ghislieri, le collége germanique et le collége Gymnasio formaient cette brillante pléiade (1).

Saint Ignace, qui donnait le branle à toutes ces grandes choses, ne sortit que deux fois de Rome pendant son généralat; la première fois pour aller, par ordre du Pape, rétablir la paix entre les habitants de Tivoli et leurs voisins de San-Angelo; la seconde, pour réconcilier à Naples le duc Ascagne Colonne et Jeanne d'Aragon, sa femme. De la ville éternelle, Ignace gouvernait tous les ouvriers de l'évangile disséminés dans le monde. Il prenait part à leurs combats; il s'associait aux maux de l'Eglise, il cherchait à réparer ses pertes; il excitait la ferveur des princes chrétiens; il correspondait avec Jean III de Portugal, avec le roi des Romains, avec le cardinal Henri, infant de Portugal; avec Hercule d'Este, duc de Ferrare; avec Albert de Bavière et Philippe d'Espagne. Il dirigeait Marguerite d'Autriche, fille de Charles-Quint; il veillait avec la même sollicitude aux imperfections les plus légères du dernier novice et aux plus grands intérêts sur lesquels les puissances de l'Europe lui demandaient conseil. Il envoyait Jean Nugnèz et Louis Gonzalès racheter ou confirmer dans la foi les chrétiens que les corsaires de Fèz et de Maroc gardaient en esclavage.

Ignace ne s'occupait pas seulement des royaumes de l'Europe et des missions du Nouveau-Monde, il avait appris la situation dans laquelle l'île de Corse languissait. Chrétienne de nom, mais retombée dans une espèce de barbarie à la suite des tourments qui la désolèrent, cette île ne savait ni obéir ni commander. Le joug des Génois lui était odieux, et elle n'avait fait de sa liberté qu'une violence continue. A la faveur de ces éternels conflits, rendant les esprits encore plus mobiles que les flots dont est battu le rivage de la Corse, la dépravation et l'ignorance s'étaient répandues partout. Les populations n'étaient plus catholiques; à peine les prêtres se croyaient-ils chrétiens. La république de Gênes possédait alors ce pays, qui naguère avait envoyé des députés à Charles-Quint pour lui annoncer que l'île se soumettait à son empire. « Nos citoyens, lui dirent-ils, se donnent à votre majesté impériale. — Et moi, reprit l'empereur, je les donne tous au diable! »

La mission de saint Ignace n'etait pas celle-là. Les Corses étaient ingouvernables. La république de Gênes ne savait quel moyen employer pour les réduire. En ouvrant l'île aux Jésuites, elle crut avoir trouvé le remède cherché pendant si long-temps. Sylvestre Landini et Emmanuel de Monte-Mayor y pénétrèrent comme visiteurs apostoliques, au commencement de l'année 1553. Rien ne leur parut impossible : ils parcoururent les villages, les bois, les montagnes, où vivent dans la superstition, dans la polygamie

(1) Crétineau-Joly, t. 1, c. 6.

ou dans l'inceste, ces peuplades que les haines de famille à famille empêchent même de se réunir en société. Ils éclairent par leurs discours, ils édifient par leur conduite, ils instruisent par leur patience. Une révolution s'opère dans ces natures incultes, et peu à peu la Corse apprend à connaître les bienfaits de la civilisation (1).

Quand les Portugais découvrirent cette partie de l'Ethiopie qui forme le royaume des Abyssins, le roi ou empereur de ce pays était un jeune prince appelé David, naturellement sage et vertueux. Il fut instruit par les Portugais des mystères de la foi, et il ouvrit tellement les yeux à la vérité, que, ne voulant plus reconnaître le patriarche schismatique d'Alexandrie, il écrivit au pape Clément VII et lui rendit obéissance par une ambassade solennelle, dans l'assemblée de Bologne, en présence de Charles-Quint, qui venait d'être couronné empereur.

David étant mort, son fils et son successeur, nommé Claude, qui avait été élevé dans la religion romaine et qui était homme de bon sens, crut que la foi ne pourrait s'étendre ni s'affermir en son royaume, si le Pape n'y envoyait un patriarche et des évêques. Comme il avait fait amitié avec le roi de Portugal, Jean III, qui l'avait assisté de troupes et d'argent contre le roi de Ceylan, Gradamète, il le pria de lui procurer ces secours spirituels du côté de Rome. Jean III entreprit l'affaire avec beaucoup de chaleur; mais les troubles de l'Eglise en retardèrent toujours l'exécution, et ce ne fut que sous le pontificat de Jules III que la chose se fit de la manière que voici.

Le roi de Portugal écrivit à saint Ignace et lui demanda des hommes qu'il pût proposer au Pape pour le patriarchat et pour les évêchés d'Ethiopie. Le seul titre de patriarche et d'évêques fit trembler le saint; mais ayant fait réflexion qu'un patriarchat et des évêchés de cette nature étaient plutôt des croix que des dignités, et que cela n'avait point de conséquence, il se rassura et consentit même à tout ce que le prince voulait. Il lui nomma trois pères d'une capacité profonde et d'une vertu éminente : Jean Nugnèz, André Oviédo et Melchior Carnero. Nugnèz était le même qui avait travaillé plusieurs années en Afrique à la rédemption des captifs, et qui se trouvait actuellement en Portugal pour réunir de l'argent dans ce but. Dès qu'il sut la nouvelle qui le regardait, il écrivit fortement à Rome, pour rompre les mesures que l'on avait prises sans le consulter. Il mandait à Ignace qu'il ne refusait pas la mission d'Ethiopie, mais qu'il ne pouvait se résoudre d'y aller avec une mitre, et qu'il aimerait beaucoup mieux être le reste de ses jours à la chaîne parmi les esclaves de Barbarie. Il le conjurait ensuite, par les plaies de Jésus crucifié, de ménager sa faiblesse et de ne pas le charger d'un fardeau qui serait peut-être la cause de sa damnation. Nugnèz ajoutait

(1) Crétineau-Joly, t. 1, p. 323.

que, si son père ne voulait pas se relâcher, il lui envoyât du moins sa volonté par écrit, afin qu'un ordre signé de sa main le consolât et le soutînt dans les rencontres. Carnero et Oviédo manifestèrent des sentiments semblables. Ignace loua leur modestie et fut bien aise de voir que tous trois eussent besoin en cette occasion d'un commandement absolu du vicaire de Jésus-Christ. Il leur fit néanmoins entendre que tout l'honneur, tout le revenu de ces prélatures consistait dans de grands travaux, dans des périls continuels par terre et par mer, dans la pauvreté et peut-être dans le martyre. Jules III fut si touché de la conduite du père et de celle des enfants, qu'il dit publiquement devant tous les cardinaux : Qu'on voyait enfin ce que les Jésuites prétendaient en ce monde, puisque d'un côté ils renonçaient aux mitres qui étaient plus éclatantes qu'onéreuses, et que d'un autre ils acceptaient celles qui n'avaient pour apanage que le travail et la souffrance.

Quoique saint Ignace ne crût aucun des trois pères capables d'abuser de l'autorité patriarchale, il lui sembla que, pour engager celui qui serait patriarche à faire mieux son devoir, il fallait qu'un commissaire apostolique résidât à Goa, et qu'il visitât le patriarche de temps en temps, pour observer sa conduite de plus près. D'après ces vues, le Pape nomma Nugnèz patriarche d'Ethiopie, avec des droits et des pouvoirs absolus, non-seulement dans l'Ethiopie même, mais aussi dans toutes les provinces circonvoisines. Il fit Oviédo évêque de Nicée, Canero évêque d'Hiérapolis, et déclara l'un et l'autre successeurs du patriarche. Enfin il donna le titre et l'autorité de commissaire apostolique au père Gaspard Barzée, qui était alors recteur du collége de Goa. Ignace donna au patriarche et aux deux évêques dix compagnons bien choisis, avec une lettre au roi des Abyssins, datée de Rome le vingt-huit février 1555 (1).

Le Jésuite Laynèz. Dernières actions et mort de saint Ignace. On lui donne Laynèz pour successeur. Mort du pape Paul IV.

Pendant la suspension du concile de Trente, Ignace avait rappelé à Padoue le père Laynèz, qui avait paru avec distinction dans cette sainte assemblée, comme théologien du Saint-Siége. Pasquier-Brouet, premier provincial d'Italie, est envoyé en France, afin d'y hâter les progrès de l'Institut. Ignace lui choisit Laynèz pour successeur. Pour bien commander, Laynèz croit qu'il ne sait pas encore assez obéir : il refuse. Ignace lui fait violence morale; mais à peine a-t-il pris le gouvernement de cette province, qu'il s'étonne qu'on attire à Rome les Jésuites les plus distingués. Il se plaint par lettres de voir les colléges d'Italie dénués de savants professeurs. Ignace lui réplique qu'à Rome se trouve le foyer de l'ordre, et que c'est là qu'il doit

(1) Bouhours. *Vie de S Ignace*, l. 5.

briller dans toute sa splendeur, puisque c'est de la ville pontificale que sortent la plupart des pères. Sans tenir compte de cette explication, Laynèz, qui peut-être avait eu raison de dire qu'il ne savait pas assez obéir, écrit encore au général touchant le même sujet. Il était l'ami de cœur d'Ignace, son bras droit, une des gloires de la compagnie. Le sacré collége le désirait pour cardinal; mais Ignace ne tient aucun compte de toutes ces considérations, et il lui mande : Réfléchissez sur votre procédé. Annoncez-moi si vous reconnaissez avoir failli; et, au cas que vous vous jugiez coupable, faites-moi savoir quelle peine vous êtes prêt à subir pour votre faute.

Laynèz répondit de Florence : Mon père, quand la lettre de votre révérence me fut rendue, je me mis à prier Dieu; et, ayant fait ma prière avec beaucoup de pleurs, ce qui m'arrive rarement, voici le parti que j'ai pris et que je prends encore aujourd'hui, les larmes aux yeux. Je souhaite que votre révérence, entre les mains de laquelle je me remets et je m'abandonne tout-à-fait; je souhaite, dis-je, et je demande par les entrailles de notre Seigneur Jésus-Christ, que, pour punir mes péchés et pour dompter mes passions mal réglées, qui en sont la source, elle me retire du gouvernement, de la prédication et de l'étude, jusqu'à ne me laisser pour tout livre que mon bréviaire; qu'elle me fasse venir à Rome, demandant l'aumône, et que là elle m'occupe jusqu'à la mort dans les plus bas offices de la maison, ou, si je n'y suis point propre, qu'elle me commande de passer le reste de mes jours à enseigner les premiers éléments de la grammaire, n'ayant nul égard à moi et ne me regardant jamais que comme l'ordure du monde. C'est là ce que je choisis tout d'abord pour ma pénitence.

Saint Ignace se garda bien d'interdire l'étude à Laynèz : c'était sa vie. Il lui ordonna de composer une somme de théologie, et, pour l'aider dans la visite des colléges, il lui adjoignit les pères Viole et Martin Olave.

Comme nous avons vu, Jules III et Marcel II n'avaient fait que passer sur le trône pontifical. Le vingt-trois mai 1555, le cardinal Caraffe était élu et prenait le nom de Paul IV. Il avait près de quatre-vingts ans; mais comme son nom de fondateur des Théatins s'était souvent mêlé aux destinées de la compagnie de Jésus, les pères de Rome furent tous alarmés de son élévation. Ignace seul ne perd pas courage. A la première audience, il se rend au palais. Pierre Caraffe n'était plus théatin, plus cardinal; il devenait le chef de l'Eglise. Il n'avait plus qu'à récompenser les services que la société des Jésuites rendait à la chrétienté. La première pensée de Paul IV fut de revêtir Laynèz de la pourpre romaine. A la nouvelle de cette promotion, Laynèz se trouble. Ignace, toujours calme, le rassure; il lui dit que le Pape est trop juste pour l'arracher à son humilité. Paul IV, cependant, désirait triompher de leur résistance; pour accoutumer Laynèz aux honneurs du Vatican, il lui ordonna d'y prendre un appartement afin de veiller à la réforme de la daterie. C'est un tribunal chargé, à Rome, de tout ce qui re-

garde la collation des bénéfices ecclésiastiques, des évêchés et des abbayes. C'est aussi à ce tribunal que se distribuent les dispenses pour les mariages. Des désordres de plus d'un genre s'étaient glissés dans cette branche d'administration, la plus compliquée et la plus importante du Saint-Siége. Laynèz en étudie les vices; il les saisit, il les dénonce, il leur applique des remèdes efficaces. Mais, sentant que ce travail n'était qu'une amorce pour le retenir au Vatican, il s'échappe un jour du palais et va se réfugier à la maison professe. Le Pape comprit qu'il ne fallait pas user de son autorité pour forcer Laynèz à recevoir le chapeau de cardinal. Il renonça donc à ce projet.

Depuis long-temps la santé de saint Ignace, minée par des travaux non interrompus, menaçait ruine. Il voyait sa fin approcher, et ne cessait de s'occuper des soins que réclamait la compagnie; enfin le mal fut plus fort même que son courage. Laynèz, plus jeune, mais aussi affaibli que son maître, était lui-même dans un état à peu près désespéré. Dans cette situation, Ignace crut opportun de s'associer un père qui veillerait pour lui. Il ne voulut pas faire ce choix lui-même; il assembla tous les prêtres de la société résidant à Rome, et il leur demanda de lui donner un vice-gérant. Le père Jérôme Natal fut indiqué.

Ignace se déchargea sur lui du soin des affaires : il se réserva seulement celui des malades, ne croyant pas pouvoir en conscience s'en reposer sur personne, et jugeant qu'un supérieur était obligé de pourvoir lui-même aux besoins de ceux qui le reconnaissaient pour leur père. Ainsi toute son application se réduisit là, et on ne peut s'imaginer combien sa tendresse paternelle le rendit sensible aux moindres incommodités de ses enfants. Il disait que c'était par un ordre particulier de la Providence qu'il avait peu de santé; que les différentes indispositions auxquelles il était sujet, lui faisaient ressentir davantage les maux d'autrui et lui donnaient de la compassion pour toutes sortes d'infirmes. Mais quelque peine qu'il prît à consoler et à soulager ceux qui se portaient mal, il n'était jamais content là-dessus, et il dit un jour que le soin des malades le faisait trembler, quand il pensait aux obligations d'un bon supérieur.

Quoique ses infirmités, qui augmentaient tous les jours avec l'âge, ne lui permissent pas d'agir au dehors, il voulait qu'on lui rendît compte des bonnes œuvres d'éclat qui se faisaient en Italie et ailleurs. Il apprit un jour que des jeunes gens de Macérata ayant préparé une comédie peu honnête pour les réjouissances du carnaval, les pères qui y étaient allés en mission de Lorette, avaient exposé le saint sacrement dans une chapelle magnifiquement parée, qu'on y avait fait la prière de quarante heures durant les trois jours qui précèdent le mercredi des cendres, et que le peuple, attiré par une cérémonie toute nouvelle, avait quitté le théâtre pour venir adorer Jésus-Christ sur les autels. Cette dévotion plut tant à Ignace, qu'il voulut

qu'elle se pratiquât toutes les années dans les maisons de la compagnie. Et c'est à lui que nous devons ces prières solennelles qui se font aujourd'hui partout, pendant les derniers jours du carnaval, pour retirer les fidèles des débauches et des folies de la saison.

Se sentant un jour plus faible que de coutume, et considérant que l'obéissance était l'âme et le caractère de son ordre, il fit appeler le compagnon de son secrétaire, et après lui avoir fait entendre qu'il ne pouvait plus vivre long-temps : Ecrivez, dit-il. Je désire que la compagnie sache mes dernières pensées sur la vertu d'obéissance; il lui dicta ce qui suit :

1° Dès que je serai entré en religion, mon premier soin sera de m'abandonner entièrement à la conduite de mon supérieur. 2° Il serait à souhaiter que je tombasse entre les mains d'un supérieur qui entreprît de dompter mon jugement et qui s'y attachât tout-à-fait. 3° Dans toutes les choses où il n'y a point de péché, il faut que je suive le jugement de mon supérieur, et non pas le mien. 4° Il y a trois manières d'obéir. La première, quand nous faisons ce qu'on nous commande en vertu de l'obéissance, et cette manière est bonne; la seconde, qui est meilleure, quand nous obéissons à de simples ordres; la troisième et la plus parfaite de toutes, quand nous n'attendons pas l'ordre du supérieur, mais que nous prévenons et que nous devinons sa volonté. 5° Il me faut obéir indifféremment à toutes sortes de supérieurs, sans distinguer le premier d'avec le second, ni même d'avec le dernier; mais je dois regarder en tous également notre Seigneur, dont ils tiennent tous la place, et me souvenir que l'autorité se communique au dernier, par ceux qui sont au-dessus de lui. 6° Si le supérieur juge que ce qu'il me commande est bon, et que je crois ne pouvoir obéir sans offenser Dieu, à moins que cela ne me soit évident, il faudra que j'obéisse. Si néanmoins j'y ai de la peine par quelque scrupule, je consulterai deux ou trois personnes de bon sens et je m'en tiendrai à ce qu'elles me diront : que si je ne me rends pas après cela, je suis bien éloigné de la perfection que l'excellence de l'état religieux demande. 7° Enfin, je ne dois point être à moi, mais à mon créateur et à celui sous la conduite duquel il m'a mis. Je dois être entre les mains de mon supérieur comme une cire molle, qui prend la forme qu'on veut, et faire tout ce qui lui plaît : par exemple, écrire des lettres ou n'en écrire point, parler à une personne ou ne lui parler pas, et autres choses semblables. 8° Je dois me regarder comme un corps mort, qui n'a de lui-même aucun mouvement, et comme le bâton dont se sert un vieillard, qu'il prend ou qu'il quitte selon sa commodité; en sorte que la religion se sert de moi, suivant qu'elle jugera que je lui serai utile. 9° Je ne dois point prier le supérieur qu'il me mette en un tel lieu, ou qu'il me donne un tel emploi : je puis néanmoins lui déclarer ma pensée et mon inclination, pourvu que je me remette à lui de tout, et que ce qu'il ordonne me paraisse le meilleur. 10° Cela n'empêche pas qu'on ne demande des choses qui ne

sont pas de conséquence, comme serait de visiter les églises, ou de faire d'autres dévotions pour obtenir de Dieu quelque grâce; à la charge toutefois que nous serons dans une égale situation d'esprit, soit que le supérieur nous accorde ou nous refuse ce que nous lui aurons demandé. 11° Je dois dépendre surtout du supérieur en ce qui regarde la pauvreté, n'ayant rien de propre et usant de tout, comme une statue qu'on peut dépouiller sans qu'elle s'y oppose, ni qu'elle s'en plaigne.

Tel est le testament de saint Ignace de Loyola, qui mourut le vendredi trente-un juillet 1556, à cinq heures du matin, en prononçant le nom de Jésus. Il était âgé de soixante-cinq ans. Il avait désiré trois choses sur la terre : voir les souverains Pontifes confirmer son Institut, les entendre approuver le livre des Exercices spirituels, et savoir que les constitutions de l'ordre étaient promulguées partout où travaillait un de ses disciples. Ses trois souhaits étaient accomplis : Ignace mourait heureux. Il fut béatifié en 1609 par Paul V, et canonisé en 1622 par Grégoire XV. On enterra saint Ignace dans la petite église des Jésuites, dédiée sous l'invocation de la mère de Dieu. En 1587, on transporta son corps dans l'église de la maison professe, nommée *il Giesu*, que le cardinal Alexandre Farnèse avait fait bâtir; on le mit en 1637 sous l'autel de la chapelle qui porte le nom de saint Ignace. Il est renfermé dans une châsse extrêmement précieuse.

Le premier supérieur général des Jésuites étant mort, Jacques Laynèz, quoique malade, fut choisi comme vicaire général pendant la vacance, et la congrégation générale indiquée pour le mois de novembre 1556. La congrégation générale, en qui réside le pouvoir suprême et législatif, a seule droit d'élection. Elle est composée des assistants, des provinciaux et de deux profès de chaque province. Elle se tient à la maison-mère, au Gésu. Le général est nommé à la majorité absolue et par scrutin secret. Douze provinces formaient, au trente-un juillet 1556, la compagnie de Jésus. Ces provinces étaient ainsi distribuées : le Portugal, l'Italie, la Sicile, la Germanie supérieure et inférieure, la France, l'Aragon, la Castille, l'Andalousie, les Indes, l'Ethiopie et le Brésil. Cinq des premiers compagnons d'Ignace vivaient encore. Outre ces profès, il n'y en avait pas plus de trente-cinq dans l'Institut, tant Ignace s'était montré reservé ou sévère pour les admissions. Cependant on comptait déjà plus de mille Jésuites répandus sur le globe, et l'ordre possédait cent maisons ou colléges.

La guerre entre le Pape Paul IV et Philippe II d'Espagne venait d'éclater; deux neveux du Pape en étaient la principale cause, et ils le paieront cher. Cette guerre rendait impossible les concours des Jésuites Espagnols à la nomination du général. Laynèz l'ajourna au mois d'avril 1557. La paix s'étant rétablie entre le Saint-Siége et l'Espagne, la congrégation générale s'ouvrit le dix-neuf juin 1558 : elle n'était composée que de vingt électeurs. Les provinciaux, avec deux profès choisis dans la congrégation provinciale,

devaient y assister; mais en France, en Sicile et ailleurs il n'y avait pas encore deux profès. Les autres, comme François de Borgia, comme les missionnaires au-delà des mers, étaient malades ou trop éloignés. Les cinq premiers disciples de saint Ignace, Laynèz, Salmeron, Bobadilla, Rodriguèz et Pasquier-Brouet, s'y trouvaient avec Canisius, Natal, Polanque, Turrian, Domenech, Miron, Viole, Jean de Parme, Nicolas de Lannoy, Louis Gonzalès, Everard Mercurian, Michel de Torrèz, Gonsalve Vas, Godin et Jean de Plaza. Le deux juillet 1558, jour où se fit l'élection, Jacques Laynèz fut élu à la majorité de treize voix sur vingt.

Quand les constitutions avaient été promulguées, saint Ignace, qui voulait laisser à son successeur et à la congrégation générale le droit de modifier ce qui, dans la pratique, aurait paru trop absolu, avait décidé qu'elles seraient examinées de nouveau. Il avait en outre demandé que, pour acquérir force de loi, elles fussent approuvées par cette même congrégation. Un décret les admit telles que saint Ignace les avait faites.

Le souverain Pontife intervint alors. Il avait chassé de Rome, il avait même puni en prince irrité ses neveux, dont les crimes passaient toute mesure. Cette sévérité prouvait les bonnes intentions de ce vieillard toujours impétueux; mais elle ne réparait qu'à demi les désordres qui, à l'abri de tant de déportements, s'étaient glissés dans l'administration ecclésiastique. Le Pape sentait que, pour faire respecter son autorité compromise, il importait de donner de grands exemples. Les vices pullulaient dans le clergé séculier et régulier. La préoccupation de Paul IV était d'en triompher. Pour réussir dans son dessein, il prend à partie la société de Jésus, innocente de ses désespoirs de famille, plus innocente encore des malheurs de l'Eglise. La société, par sa congrégation générale, acceptait les constitutions de saint Ignace; le pontife désire mettre des entraves à cette acceptation. Il exigeait que la compagnie de Jésus fît les offices du chœur comme les autres ordres, et que le général ne fût élu que pour un temps déterminé : pour trois ans, par exemple. Cependant, le jour même de l'élection, il leur avait fait déclarer par un cardinal qu'il jugeait plus convenable que le général fût élu perpétuel et non pour un certain nombre d'années seulement. Les Jésuites le lui rappelèrent dans un mémoire très-court et très-respectueux, signé de tous les pères. Paul IV, qui cédait à des suggestions étrangères au Saint-Siége, persista dans son idée. Laynèz ayant été élu comme général perpétuel, s'offrit à donner sa démission : Paul IV ne le voulut pas, et ajouta même qu'après trois ans il pourrait prolonger. Le Pape était octogénaire : les Jésuites attendirent. Pour l'autre point, ils donnèrent aussitôt l'exemple de la soumission, et, le vingt-neuf septembre de la même année 1558, les offices du chœur commencèrent.

Paul IV eut aussi des différends avec le roi Ferdinand, devenu empereur par l'abdication de son frère Charles-Quint. La querelle indiquait une révo-

lution entière, qui a été régularisée de nos jours. Nous avons vu que ce fut le pape saint Léon III qui rétablit l'empire d'Occident dans la personne de Charlemagne; nous avons vu que l'empereur d'Occident, comme tel, était essentiellement le défenseur armé de l'Eglise romaine; en conséquence le Pape avait et devait avoir naturellement une part principale à son élection, soit en la faisant lui-même, soit en l'approuvant faite par d'autres : depuis plusieurs siècles les électeurs étaient au nombre de sept; mais suivant les anciennes constitutions de l'empire, constitutions communes à toutes les nations chrétiennes, ils devaient être catholiques et en communion avec le successeur de saint Pierre. Or, Charles-Quint avait bien abdiqué l'empire, mais son abdication n'avait pas été ratifiée par le Pape, comme elle devait l'être; l'empire n'était pas canoniquement vacant, et Ferdinand ne pouvait donc y prétendre. L'abdication de Charles et l'accession de son frère avaient été ratifiées par les sept électeurs; mais, outre que cela ne suffisait pas, trois de ces électeurs étaient hérétiques, et, d'après l'ancienne constitution du *saint empire romain*, avaient perdu leur droit d'électeurs. Lors donc que l'ambassadeur de Ferdinand se présenta pour notifier son avènement à l'empire et demander la couronne impériale, le pape Paul IV, de concert avec les cardinaux, lui opposa les difficultés que nous venons de déduire, ajoutant que l'unique remède était que Ferdinand s'en remît au Saint-Siége, qui suppléerait par son autorité aux défauts intervenus. Après d'assez longues négociations, Ferdinand retira son ambassadeur, résolu à se passer de recevoir la couronne impériale de la main du vicaire de Jésus-Christ, en quoi il a été imité par ses successeurs. Ce fut la fin réelle du *saint empire romain* en Occident, il n'en restait plus que le nom pour épitaphe : il n'y eut plus en réalité que l'empire séculier d'Allemagne. Encore est-ce trop dire; car l'Allemagne n'était plus une. Et lorsqu'en 1809, un soldat corse, devenu empereur des Français, viendra détruire jusqu'au nom de saint empire romain et même d'empire d'Allemagne, et diviser toute cette race d'hommes entre un empereur d'Autriche et une dizaine de rois ou d'autres princes souverains; lorsque le soldat corse, devenu l'empereur des Français, fractionna ainsi l'Allemagne, il ne fit que constater officiellement ce que l'Allemagne avait fait elle-même pas la révolution luthérienne, et notifier à tout l'univers que cette race d'hommes était désormais une proie facile, soit à un nouveau Napoléon venu de France, soit à un nouvel Attila venu de Russie.

Le pape Paul IV ayant chassé de Rome ses propres neveux, s'appliqua fortement à réparer les fautes qu'ils lui avaient fait commettre. Il institua un tribunal de cardinaux, pour juger avec lui une fois chaque semaine de tous les différends qui naîtraient dans les états de l'Eglise. Il redoubla de vigueur dans les mesures contre les hérésies et les hérétiques, non-seulement en Italie, mais dans d'autres pays de la chrétienté. A la tête de l'inquisition

à Rome, il mit un saint personnage que nous verrons Pape sous le nom de Pie V. Il établit plusieurs évêchés dans les Indes et treize dans les Pays-Bas, où il n'y en avait que deux, Cambrai et Utrecht, avec deux du côté de la France, Arras et Tournai, ce qui facilitait singulièrement à l'hérésie la perversion de la Hollande. A la requête du roi d'Espagne, souverain des Pays-Bas, Paul IV érigea en archevêchés les évêchés de Cambrai et d'Utrecht, institua un archevêché à Malines et treize nouveaux évêchés répartis sous ces trois métropoles : sous celle de Cambrai, Saint-Omer, Arras, Tournai et Namur; sous celle de Malines, Anvers, Gand, Bruges, Bois-le-Duc, Ypres et Ruremonde ; sous Utrecht, Harlem, Deventer, Middelbourg, Lewarden et Groningue.

A Rome, pour soulager la misère du peuple, Paul acheta pour cinquante mille écus de blé, à huit écus la mesure, pour ne la vendre qu'à cinq. Cependant, lorsqu'il mourut, dix-huit août 1559, dans sa quatre-vingt-quatrième année, le peuple était encore si exaspéré de ce qu'il avait souffert sous le gouvernement de ses neveux, qu'il renversa et brisa la statue du Pape, abattit les armes des Caraffe partout où elles paraissaient, brûla la prison de l'inquisition et commit d'autres désordres jusqu'au premier septembre. Le corps du Pape fut enterré sans pompe. A part les défauts qu'on a pu remarquer, Paul IV avait de grandes qualités, était d'une vie exemplaire et avait beaucoup de zèle pour conserver dans toute sa pureté la foi catholique. Il avait composé quelques traités, entre autres un du symbole, un autre de la réformation de l'Eglise, adressé à Paul III, et les règles des Théatins, dont il fut le fondateur avec saint Gaëtan de Thienne, et le premier supérieur. Sa dernière parole fut : J'ai été réjoui de ce qu'on m'a dit : Nous irons dans la maison du Seigneur.

§ V^e^.

Promotion de Pie IV. Troisième reprise et fin du concile de Trente.

Election de Pie IV. Famille et commencements de saint Charles Borromée.

Paul IV eut pour successeur Pie IV, élu le vingt-cinq décembre 1559. Un des premiers actes de son autorité fut le procès des Caraffa, neveux de son prédécesseur. On a prétendu, sans aucune preuve, dit la *Biographie universelle*, que Pie IV avait des obligations aux Caraffa dans son élévation au pontificat, et qu'il se rendit coupable en les livrant à la justice. Cette accusation est hors de toute vraisemblance. Les Caraffa, proscrits par leur oncle même, chargés de la haine publique, ne pouvaient rendre aucun service dans le conclave, où ils présentèrent même des lettres d'abolition. Pie IV fut porté à les poursuivre par l'indignation générale et par l'ani-

mosité particulière de l'Espagne. Le sept juin 1560, il fit arrêter les deux cardinaux Caraffa, Charles et Alphonse, ainsi que Jean Caraffa, comte de Montorio; un procès fut intenté contre eux, soit pour les abus dont ils s'étaient rendus coupables dans leur administration, soit pour le meurtre de la comtesse de Montorio, que son mari avait fait assassiner. Philippe II pressait leur condamnation pour se venger des Caraffa; le Pape lui-même désirait donner un exemple aux favoris et aux neveux des pontifes à venir. Le procès fut lu aux cardinaux, en plein consistoire, le trois mars 1561, ensuite de quoi Charles Caraffa, cardinal, fut dégradé et condamné à mort : il fut étranglé dans sa prison, la nuit suivante. Jean Caraffa, comte de Montorio, eut la tête tranchée le même jour, avec le comte d'Alife et Léonard de Cardine, qui l'avaient assisté dans le meurtre de sa femme; son neveu, le cardinal Alphonse Caraffa, fils du marquis de Montebello, fut relâché, après avoir été soumis à une amende de cent mille écus, et se retira dans son archevêché de Naples, où il mourut de chagrin en 1565, âgé de vingt-cinq ans. Mais après Pie IV, Pie V, créature de Paul IV, fut élevé en 1566 au pontificat; ce nouveau Pape fit revoir le procès intenté aux Caraffa; la sentence prononcée contre eux fut déclarée injuste : le juge rapporteur, Alexandre Pallentière, eut la tête tranchée, et la maison Caraffa fut restituée dans les honneurs qu'elle tenait de ses ancêtres et qu'elle a conservés jusqu'à nos jours (1).

Le nouveau Pape, né à Milan le jour de Pâques 1499, et nommé Jean-Ange, était le second des quatorze enfants de Bernardin Médici ou Médichino. Son frère, marquis de Marignan, s'étant extraordinairement distingué comme homme de guerre, Cosme de Médicis, duc de Toscane, les reconnut pour une branche de sa famille. Jean-Ange Médici étudia, tant à Pavie qu'à Bologne, la philosophie, la médecine et le droit, dans lequel il fut reçu docteur. Revenu à Milan, il s'y livra quelque temps au barreau. Venu à Rome, il fut nommé successivement par Paul III, protonotaire apostolique, gouverneur de plusieurs villes, commissaire ou trésorier général des troupes pontificales, vice-légat de Bologne et cardinal. Paul IV lui fut si peu favorable, qu'il lui reprocha publiquement d'avoir gouverné l'archevêché de Milan par de mauvaises voies. Sous ce pontificat, il se retira dans sa ville natale, s'y livra non-seulement avec ardeur à la culture des sciences, mais se montra si libéral envers les malheureux, qu'on le nommait le père des pauvres. En général, il se distinguait singulièrement de son prédécesseur par une grande douceur de caractère. Il rétablit la bonne intelligence entre le Saint-Siége et Ferdinand, en reconnaissant celui-ci pour empereur légitime. Son pontificat fut une époque de conciliation et de paix (2).

(1) *Biographie univers.*, t. 34, art. Pie IV; t. 7, art. Caraffa (Charles, Jean et Antoine.) — (2) Pallatio. *Gesta Pontific.*, t. 3.

Parmi les neveux de Pie IV, était saint Charles Borromée, le modèle des évêques et le restaurateur effectif de la discipline ecclésiastique. Charles était fils de Gilbert Borromée, comte d'Arone, et de Marguerite de Médicis, sœur du marquis de Marignan et de Pie IV. La famille des Borromée, une des plus anciennes de la Lombardie, a produit plusieurs hommes célèbres dans l'Eglise et dans l'état. Le père et la mère du saint se rendaient surtout recommandables par leurs vertus.

Le comte Gilbert se conduisit avec tant de sagesse pendant les guerres des Français et des Espagnols dans la Lombardie, qu'il sut se concilier l'estime des deux cours; et lorsque l'empereur Charles-Quint fut paisible possesseur du duché de Milan, il lui confia des emplois très-importants. Il avait une piété éminente et il communiait tous les dimanches. Chaque jour il récitait à genoux l'office de l'Eglise : souvent il allait se renfermer dans une petite chapelle du château d'Arone, où il se revêtait d'un habit de pénitent, et passait plusieurs heures de suite à s'entretenir avec Dieu dans l'oraison. Comme il priait habituellement à genoux, il s'y était formé un espèce de calus. Ses fermiers et ses vassaux le regardaient comme leur père; il prenait soin de tous les orphelins et il distribuait des aumônes si abondantes, que ses amis l'accusaient de faire tort à ses enfants. Mais il avait coutume de leur répondre que, s'il avait soin des pauvres, ses enfants trouveraient en Dieu un père qui pourvoirait à leurs besoins. Jamais il ne se mettait à table, qu'il n'eût fait quelque aumône. Son amour pour la mortification égalait sa charité pour les pauvres. La comtesse Marguerite était de son côté le modèle de toutes les dames de qualité qu'il y avait à Milan. Elle s'abstenait de toutes visites dangereuses ou inutiles, et elle ne sortait presque jamais que pour aller à l'église ou dans quelque monastère.

De ce mariage naquirent six enfants, deux garçons et quatre filles : le comte Frédéric, qui épousa depuis la sœur du duc d'Urbin, et Charles dont il est question ; Isabelle, qui se fit religieuse dans le monastère des Vierges, à Milan ; Camille, qui fut mariée à César Gonzague, prince de Malfetto; Jéronime, qui épousa le fils aîné du prince de Vénosa; et Anne, qui fut mariée à Fabricio, fils aîné de Marc-Antoine Colonne, prince romain et vice-roi de Sicile. Tous ces enfants furent les imitateurs de la vertu de leur père et de leur mère ; mais on distinguait entre eux Anne et Charles, qu'un goût décidé pour la piété avait singulièrement unis. Ils avaient une sainte émulation pour les austérités de la pénitence. Anne, quoique engagée dans le monde, priait avec un recueillement qui étonnait tous ceux qui la connaissaient. Pour être en état d'assister les pauvres avec plus de libéralité, elle retranchait sur les dépenses de sa table, de ses habits et de son entretien. Ses vertus et la sainte éducation qu'elle donna à ses enfants la rendirent l'admiration de la Sicile et de toute l'Italie. Elle mourut à Palerme en 1582.

Charles, son frère, était né le deux octobre 1538, dans le château

d'Arone, sur les bords du lac Majeur, à quatorze milles de Milan. Dès son enfance, il donna des preuves certaines de la sainteté à laquelle il désirait un jour de parvenir. Il aimait les exercices de piété; il s'appliquait à l'étude et ses amusements mêmes ne respiraient que l'amour du service de Dieu. Des inclinations si heureuses firent juger à ses parents qu'il était né pour l'état ecclésiastique, et il reçut la tonsure dès que son âge put le lui permettre. Le père cependant ne se détermina que d'après le choix de son fils; il respectait trop les lois de l'Eglise, pour imiter ces parents qui décident de la vocation de leurs enfants sans consulter la volonté de Dieu et qui ne se conduisent dans une affaire aussi importante que par des vues purement temporelles, ou par le propre intérêt de leur famille. Charles, malgré son extrême jeunesse, annonçait par sa modestie et par la simplicité de ses habits, qu'il connaissait la sainteté de l'état qu'il avait embrassé.

Il n'avait encore que douze ans, lorsque Jules-César Borromée, son oncle, lui résigna l'abbaye de Saint-Gratinien et de Saint-Félin. Cette riche abbaye, de l'ordre de Saint-Benoit, était dans le territoire d'Arone, et il y avait long-temps qu'elle était possédée en commende par des ecclésiastiques de la maison de Borromée. Charles, qui connaissait déjà les règles, représenta respectueusement à son père, qu'après avoir pris sur ses revenus de quoi fournir à son éducation et au service de l'Eglise, le reste appartenait aux pauvres, et que tout autre usage serait illégitime. Le comte pleura de joie en voyant de tels sentiments dans son fils. Il se chargea de l'administration des biens de l'abbaye, pendant la minorité de Charles; mais il tenait un compte exact de toute la dépense et lui laissait la liberté d'employer le surplus en aumônes.

Charles apprit la grammaire et les humanités à Milan. Son père l'envoya ensuite à l'université de Pavie, où il étudia le droit civil et canonique, sous François Alciat. C'était un canoniste célèbre, que le saint fit depuis élever au cardinalat. Il remplissait la chaire d'André Alciat, son prédécesseur, qui, dit-on, bannit le style barbare des écoles et des écrits des juristes. On sait combien l'étude du droit canonique est utile; les articles de la foi et la condamnation des hérésies y sont expliqués; souvent on y trouve, mieux que dans certains traités de morale, la décision des cas pratiques, et le développement des devoirs du christianisme. Rien de plus respectable que les autorités qui y sont citées : ce sont l'Ecriture, la tradition, les canons des conciles, la loi naturelle. Cette étude, qui suppose une certaine connaissance du droit civil, est d'une grande importance pour ceux qui sont chargés de la conduite des âmes, et surtout pour les premiers pasteurs.

Comme Charles avait de la difficulté à parler, et que d'ailleurs il aimait à garder le silence, quelques personnes crurent qu'il avait peu de dispositions pour l'étude du droit. Il y fit cependant de rapides progrès, parce qu'il joignait la solidité du jugement à une application soutenue. Il était,

par sa piété, sa prudence et la régularité de toute sa conduite, le modèle des étudiants de l'université de Pavie. Une vigilance continuelle sur lui-même le préserva de tous les écueils. Plusieurs fois on tendit des piéges à son innocence; mais la retraite et la prière le firent triompher des attraits du vice. Il communiait toutes les semaines, à l'exemple de son père; il évitait les liaisons ou les visites qui auraient pu troubler ou déranger ses exercices de religion. Cet amour de la retraite ne l'empêchait pas cependant de recevoir avec beaucoup d'affabilité ceux qui désiraient lui parler. La mort de son père l'ayant fait revenir à Milan l'année 1558, il mit ordre aux affaires de sa famille avec une sagesse surprenante, et retourna à Pavie. Son cours de droit achevé, il prit le grade de docteur vers la fin de l'année suivante.

Quelque temps auparavant, le cardinal de Médicis, son oncle, lui résigna une seconde abbaye avec un prieuré. Il n'augmenta point pour cela sa dépense; il n'y eut que les pauvres qui gagnèrent à l'accroissement de sa fortune. Il n'avait même accepté ces bénéfices que dans la vue de fonder un collége à Pavie. Lorsqu'il eut pris le grade de docteur, il revint à Milan. Ce fut dans cette ville qu'il reçut la nouvelle de l'élévation du cardinal de Médicis, son oncle, à la papauté. Comme le nouveau Pape était patricien de Milan, il y eut de grandes rejouissances dans la ville et l'on vint en cérémonie complimenter ses deux neveux. Charles ne donna aucun signe de joie extraordinaire en cette occasion. Il persuada même au comte Frédéric, son frère, de s'approcher avec lui des sacrements de pénitence et d'eucharistie. Le comte fit le voyage de Rome, pour aller complimenter son oncle. Mais Charles resta à Milan, où il continua le même genre de vie.

Cependant le Pape lui manda de venir à Rome, et le retint dans cette capitale. Il le fit cardinal le dernier jour de la même année 1559, et, le huit février suivant, il le nomma archevêque de Milan, quoiqu'il ne fût que dans sa vingt-troisième année. Il le créa en même temps protonotaire et le chargea du soin de rapporter les affaires de l'une et l'autre signature. Le saint mit tout en œuvre pour ne point accepter ces dignités, et il refusa constamment celle de camerlingue, qui est la seconde et la plus lucrative de la cour romaine. Le Pape le chargea encore de la légation de Bologne, de la Romagne et de la Marche d'Ancône; il le fit de plus protecteur de la couronne de Portugal, des Bays-Bas, des cantons catholiques de Suisse, des ordres religieux de Saint-François et des Carmes, des chevaliers de Malte, etc. La confiance que son oncle avait en lui était sans bornes, et il gouvernait en quelque sorte l'Eglise sous son nom. Mais s'il recevait de lui tant de marques d'affection et de tendresse, il les payait par un juste retour; il donnait aux affaires la plus grande attention, il les suivait avec zèle, il les discutait avec sagesse et il en rendait la décision facile; en un mot, il

était la consolation et l'appui du souverain Pontife dans toutes les peines et les difficultés qu'entraîne le gouvernement de l'Eglise.

La gloire de Dieu était la fin principale que Charles se proposait dans chacune de ses actions et de ses entreprises. On ne pouvait s'empêcher d'admirer son parfait désintéressement. Son impartialité n'était pas moins admirable; les considérations les plus puissantes n'influaient jamais dans ses jugements. Comme il est très-facile de tomber dans l'erreur, il avait toujours auprès de lui des personnes d'une prudence et d'une vertu reconnues, qu'il écoutait avec docilité et sans l'avis desquelles il ne prenait aucun parti. L'Etat ecclésiastique le regardait comme son père; les provisions y furent toujours abondantes et à un prix qui ne grevait point les indigents. La justice s'y administrait avec autant de promptitude que d'intégrité. Les contradictions ne le rebutaient point; il écoutait toutes les plaintes et rendait à chacun ce qui lui était dû. La multiplicité des affaires ne l'empêchait point de les expédier, parce qu'il était infatigable, qu'il s'abstenait des amusements inutiles et qu'il savait distribuer son temps avec sagesse. Il en trouvait encore pour la prière, pour l'étude et pour la lecture des livres de piété. Il aimait aussi à lire les anciens philosophes, et il avoua depuis qu'il avait beaucoup profité du manuel d'Epictète.

Les gens de lettres, qui rapportaient leurs connaissances à l'utilité publique, trouvaient en lui un protecteur zélé; il excitait parmi eux l'amour des sciences relatives à la religion. Pour remplir cet objet et pour bannir en même temps l'oisiveté de la cour du Pape, il établit au Vatican une académie composée d'ecclésiastiques et de laïques. Il s'y tenait de fréquentes conférences, dont le but était d'animer à la pratique de la vertu et de favoriser les progrès des bonnes études. Ces conférences furent imprimées à Venise, en 1748, sous le titre de *Nuits vaticanes.* Le saint leur donna lui-même ce titre, parce qu'il les tenait la nuit, à cause de la multiplicité des affaires publiques qui l'occupaient tout le jour. Dans les premières années, on y disputa plusieurs points de littérature, de philosophie et d'histoire naturelle. Mais saint Charles voulut, après la mort du comte Frédéric, son frère, qu'elles n'eussent plus pour objet que des matières de religion. Il sortit de cette académie des évêques, des cardinaux et un Pape, qui est Grégoire XIII. Ce fut là que le saint vainquit à la longue la difficulté qu'il avait de parler; il acquit même l'habitude de s'exprimer avec facilité, ce qui le rendit propre à prêcher la parole de Dieu avec fruit et avec dignité, et c'était ce qu'il avait toujours désiré. Il perfectionna son style en lisant les ouvrages philosophiques de Cicéron, qu'il aimait beaucoup.

Charles, pour se conformer à l'usage de la cour de Rome, se logea dans un beau palais qu'il fit meubler magnifiquement. Il prit un équipage somptueux et eut une table et un train proportionnés à son rang. Mais son cœur ne tenait point à cette pompe extérieure; ses sens étaient mortifiés au milieu

du faste de la grandeur, sa douceur et son humilité n'en souffraient aucune atteinte. Il ne vit que des dangers dans le crédit dont il jouissait et dans les honneurs qui l'environnaient. Attentif à veiller sur lui-même, il ne cherchait en tout que l'établissement du règne de Jésus-Christ. Il soupirait sans cesse après la liberté des saints, et il n'y avait que l'obéissance au chef de l'Eglise qui pût le retenir à Rome.

Comme il ne lui était pas possible de gouverner par lui-même le diocèse de Milan, il demanda pour évêque suffragant Jérôme Ferragata, afin qu'il fît en son nom les visites nécessaires et qu'il exerçât les fonctions épiscopales. Il nomma aussi vicaire général un ecclésiastique de grande expérience et qui joignait le savoir à la piété. C'était Nicolas Ormanetto, qui avait déjà été vicaire général de Vérone et qui avait depuis accompagné le cardinal Polus dans sa légation d'Angleterre. De retour en Italie, il n'avait voulu d'autre place que celle de simple curé dans le diocèse de Vérone. Le saint archevêque, malgré toutes ses précautions, avait toujours des inquiétudes sur l'article de la résidence; il ne pouvait parfaitement se tranquilliser, quoique son éloignement de Milan ne fût point volontaire et que ses occupations habituelles eussent pour objet le bien de l'Eglise universelle (1).

Négociations du nouveau Pape pour la reprise du concile de Trente. XVIIe et XVIIIe session. Colloque de Poissy. Sage conduite et excellent discours du Jésuite Laynez. Le père Edmond Auger et d'autres Jésuites en France. Ils établissent un collége à Paris. Leur succès dans l'enseignement d'après Boulay, d'Alembert et Ranke.

Un bien considérable fut l'heureuse conclusion du concile de Trente. Pie IV, à peine sur le trône pontifical, reprit les négociations pour le rétablissement de cette sainte assemblée dans la ville où elle avait commencé. Ces négociations ne souffrirent pas grandes difficultés de la part des princes catholiques : seulement l'empereur et le roi de France désiraient qu'on se relâchât en quelque chose sur l'ancienne forme des conciles, pour se rapprocher un peu plus des idées des protestants. Ils espéraient que par là on ramenerait plus facilement les hérétiques.

On évita donc le terme de continuation ; mais on usa des termes équivalents, en disant qu'il s'était fait plusieurs décrets à Trente, d'abord sous Paul III, puis dans le rétablissement de ce concile sous Jules III, et qu'ensuite était arrivée une suspension qu'on levait enfin. C'était déclarer formellement qu'on attribuait aux décrets déjà portés toute la force et la vigueur que pouvaient avoir ceux d'un concile toujours subsistant depuis sa première ouverture. Cependant le roi d'Espagne incidenta long-temps sur cet énoncé et représenta comme un déguisement pernicieux, ce qui n'était qu'un mé-

(1) Godescard, 4 novembre.

nagement sage et dans le fond sans conséquence. Enfin tous les catholiques s'accordèrent pour remettre le concile à Trente. La bulle d'indiction fut publiée le vingt-neuf novembre 1560; elle portait qu'on reprenait le concile à Pâques prochain, toute suspension levée.

Le Pape fit partir des nonces pour la porter aux princes catholiques et aux princes hérétiques. Ils essuyèrent de grandes difficultés et même des avanies de la part de quelques protestants. On écrivit depuis aux patriarches d'Orient, de Moscovie, et jusqu'aux chrétiens d'Ethiopie, pour les inviter au concile. En un mot, on ne négligea rien pour rendre l'assemblée aussi nombreuse que possible. Pie IV, sur les instances de son neveu, saint Charles Borromée, avait déjà nommé deux légats pour présider en son nom au concile œcuménique, savoir : les cardinaux de Mantoue, Hercule de Gonzague et Jacques du Puy ; auxquels il associa bientôt Séripand, Napolitain, général des Augustins et archevêque de Salerne ; Hosius, Polonais, évêque de Culm et ensuite de Warmie, et Simonette, Milanais, évêque de Pésaro, dans le duché d'Urbin, lesquels trois il venait de décorer de la pourpre romaine. Quand le temps approcha d'ouvrir le concile, comme le dépérissement de la santé du cardinal du Puy faisait qu'il ne put pas s'y rendre, le Pape nomma pour sixième légat son neveu, le cardinal Marc Sitique d'Altemps, évêque de Constance. Celui-ci n'avait ni l'expérience ni la capacité de ses collègues; mais, outre sa qualité de cardinal-neveu, par sa naissance, qu'il tirait d'une des meilleures maisons de l'empire, il avait beaucoup d'avantages pour traiter avec les Allemands.

Comme Pie IV était avancé en âge et encore plus infirme, il publia dans un consistoire, à l'exemple de ce qui s'était fait en pareille rencontre, un décret portant que si le Saint-Siége venait à vaquer pendant la tenue du concile, l'élection du souverain Pontife serait dévolue au sacré collége et non pas à l'assemblée des Pères. Il ajouta deux autres décrets, dont l'un déclarait qu'il n'est pas permis au Pape de se choisir un successeur ni un coadjuteur pour lui succéder, quand bien même tous les cardinaux y consentiraient ; et l'autre, tout relatif au concile, portait que le droit de suffrage ne serait accordé qu'aux évêques qui s'y trouveraient en personne. Paul III avait usé de la même précaution. Ce décret fut cause qu'on ne vit point d'évêques polonais au concile; il n'en vint que deux, qui se retirèrent, voyant qu'on ne leur accorderait pas de donner autant de voix qu'ils avaient de procurations de leurs confrères, comme ils s'en étaient flattés.

Le dix-huit janvier 1562, tous les prélats, qui étaient au nombre de cent douze, et tous ceux qui avaient droit d'assister au concile, s'assemblèrent dans l'église de Saint-Pierre, d'où ils allèrent processionnellement à la cathédrale. Le cardinal de Mantoue y chanta la messe du Saint-Esprit, et le cardinal de Reggio en Calabre y prêcha sur l'autorité de l'Eglise et l'obligation d'imiter les apôtres. Après qu'on eut chanté le *Veni creator* et fait

les autres prières, Ange Massarel, évêque de Télèze dans l'Abruzze et secrétaire du concile, lut la bulle de convocation, et l'archevêque de Reggio un décret pour la continuation du concile, que tous les Pères approuvèrent, excepté quatre évêques espagnols, qui s'opposèrent fortement à ces mots : *Les légats présidant et proposant;* mais la clause passa malgré leur opposition. On lut ensuite un second décret pour fixer la session suivante au vingt-six février, et un troisième pour régler le rang que les primats auraient dans le concile.

Après cette dix-septième session, le premier légat indiqua une congrégation générale pour le vingt-sept janvier, dans son palais, afin de délibérer sur les matières qu'on devait définir. Les disputes sur la préséance entre les ambassadeurs qui arrivèrent dans cet intervalle, les anciennes difficultés sur le titre du concile, renouvelées par les Espagnols, et la délicatesse de l'affaire des livres défendus, proposée, ainsi que le sauf-conduit des protestants, pour objet de cette session, toutes ces discussions remplirent les congrégations préliminaires, qu'on tint, selon la coutume, pour la rendre tranquille.

On ouvrit donc, le vingt-six février, la dix-huitième session, qui était la seconde sous Pie IV. Les Pères s'assemblèrent dès le matin dans la grande église; Antoine Elius, patriarche de Jérusalem, célébra la messe, et le sermon fut prononcé en latin par l'archevêque de Patras, nommé à l'archevêché de Corfou. Il s'étendit sur les efforts que faisaient les hérétiques pour accréditer et augmenter leur secte; il exhorta les Pères à s'y opposer. Après les prières accoutumées, on lut les lettres de créance et les pouvoirs des ambassadeurs; on fit aussi lecture de différentes lettres du Pape, qui laissaient au concile le soin de dresser le catalogue des livres défendus, et d'un bref qui réglait le rang des évêques suivant leur ordination, sans avoir égard aux priviléges des primats. Le patriarche de Jérusalem lut ensuite un décret touchant l'examen des livres qui devaient être prohibés. On y décida aussi qu'on pourrait accorder, dans une congrégation générale, un sauf-conduit aux protestants, et qu'il aurait la même force que s'il avait été donné dans une session solennelle et publique. Enfin, on lut le décret qui indiquait la session suivante au quartorze mai, jour de l'octave de l'Ascension. Ces deux décrets furent approuvés de tous les Pères, à l'exception de l'archevêque de Grenade, qui renouvela la dispute sur le titre du concile, voulant qu'on y ajoutât ces mots : *Représentant l'Eglise universelle.*

Aussitôt après la session, les légats chargèrent quatre évêques de dresser le sauf-conduit, et ils en accordèrent un conçu dans les mêmes termes et tel absolument qu'il avait été dressé autrefois dans la quinzième session, sous Jules III, c'est-à-dire sans aucune restriction et sans ombre d'équivoque. Mais comme il n'avait été fait alors que pour les Allemands, on l'étendit en général à toutes les nations, et sans les nommer en particulier,

pour ne pas paraître les taxer d'hérésie. Le cardinal Séripand fut ensuite chargé de travailler à la réformation, avec plusieurs évêques des plus vertueux et des plus zélés. Le cardinal Simonette, comme très-habile dans le droit canonique, eut ordre de rédiger les matières. Séripand proposa de commencer d'abord par ce qui concernait la cour de Rome, afin d'établir la réformation sur un fondement solide et d'arrêter les langues médisantes, qui reprochaient si souvent au clergé ses désordres et ses déréglements.

Cet avis fut fortement appuyé par le célèbre dom Barthélemy-des-Martyrs, archevêque de Brague; d'autres Pères, sans être opposés à la réformation du clergé et de la cour de Rome, voulaient avec raison qu'on attendît, pour traiter ce point si important, qu'il y eût à Trente un plus grand nombre d'évêques, et qu'il en fût arrivé au moins de la France et de l'Allemagne. Parmi les prélats, qui entendirent fort diversement le discours de l'archevêque de Brague, quelques-uns avaient dit que le respect ne leur permettait pas de croire que les révérendissimes et illustrissimes cardinaux eussent besoin d'être réformés. « Et moi, reprit l'archevêque, je crois que les très-illustres cardinaux ont besoin d'une très-illustre réforme; car il me semble que la vénération dont je les honore serait plus humaine que divine, et plus apparente que véritable, si je ne souhaitais que leur conduite et leur réputation fussent aussi inviolables que leur dignité est éminente. Comme ils sont des fontaines dont les autres doivent boire, ils doivent d'autant plus prendre garde qu'il n'en sorte que des eaux très-pures; et la première chose que je souhaiterais qu'ils daignassent changer, est la manière dont ils traitent aujourd'hui les évêques. » Ce discours de dom Barthélemy-des-Martyrs, qui n'était pas exempt de quelque amertume, surprit beaucoup de personnes dans l'assemblée; mais on connaisssait la profonde piété de l'illustre prélat, et on était persuadé qu'il n'avait ainsi parlé que par zèle pour la gloire de Dieu et l'utilité de l'Eglise. Les cardinaux eux-mêmes écoutèrent ses remontrances sans témoigner la moindre marque de mécontentement et d'émotion, et lui marquèrent la même estime, la même confiance dans la suite. Son avis toutefois ne fut pas suivi, et on commença par les matières qui semblaient le moins prêter aux débats. On discuta avec beaucoup d'exactitude, dans les congrégations suivantes, plusieurs articles importants de réformation, concernant surtout la résidence, la collation des ordres, l'union des bénéfices, l'administration des cures, la visite épiscopale, les bénéfices en commende et les mariages clandestins.

Tout le reste du mois fut employé en cérémonies pour la réception de quelques ambassadeurs. On reprit au commencement d'avril l'examen des articles de la réforme, et dans plusieurs congrégations on agita de nouveau, mais sans rien conclure, la question de savoir si la résidence des évêques était de droit divin. Pendant cette discussion, il arrivait toujours à Trente des ambassadeurs et des prélats, et on attendait aussi ceux de France. On

avait reçu quelque temps auparavant la copie d'une lettre écrite par Charles IX à son ambassadeur à Rome, dans laquelle ce prince marquait entre autres choses que son dessein était de remettre au concile la décision de toutes les disputes qui s'étaient élevées dans son royaume au sujet de la religion, ce qui causa une grande joie à tous les Pères (1).

Pour sentir bien les motifs de cette joie, il faut se rappeler certains faits. Pendant la seconde tenue du concile de Trente, le roi de France, Henri II, ne permit point aux évêques français d'y assister. Les causes secrètes de cette opposition venaient les unes du roi, les autres des évêques. Le roi, à l'exemple de son père, François Ier, venait de faire alliance avec les Turcs contre les chrétiens, et avec les hérétiques d'Allemagne contre les catholiques : pour seconder ses alliés hérétiques contre l'empereur Charles-Quint, il fit à celui-ci la guerre en Italie, accusa officiellement le pape Jules III de tout le mal, en particulier de ce que les évêques français ne pouvaient aller au concile à cause de ces guerres. De leur côté, les évêques français de cour voulaient bien qu'on réformât les moines, les prêtres, voire même le Pape et les cardinaux ; mais quand ils surent que le concile s'était permis de prescrire la résidence aux évêques mêmes, ils en furent singulièrement scandalisés et secondèrent par leur rancune l'alliance impie avec les Turcs et les hérétiques, pour empêcher la réforme du clergé et du peuple par le Pape et le concile. Par suite, il se forma trois partis en France : les apostats sous le nom de Huguenots; les francs catholiques, ayant pour chefs les princes de Lorraine; enfin les entre-deux ou les politiques. Ces derniers proposèrent un concile national, qui aboutit au colloque de Poissy entre les Huguenots et les catholiques, ce colloque aux conférences de Saint-Denis, et ces conférences à zéro : à zéro pour le bien, mais non pour le mal. Car cette dissidence d'avec le concile œcuménique et cette condescendance pour les apostats donnèrent à ceux-ci une consistance et une audace qu'ils n'avaient pas jusqu'alors. Si le mal ne devint pas plus grand, la France le dut à la prudente intervention du Saint-Siége. Par ses remontrances, soit directes, soit indirectes, il empêcha d'abord le concile national. Quand le colloque de Poissy dut se tenir, il envoya un légat avec le père Laynèz, général des Jésuites.

Le colloque s'ouvrit le trente-un juillet 1561. C'était une imitation des diètes si infructueuses de l'Allemagne. La reine-mère, régente du royaume, y assistait avec le roi mineur, Charles IX. Ce colloque ou concile avorté avait pour président le cardinal de Tournon. Les cardinaux d'Armagnac, de Bourbon, de Lorraine, de Châtillon et de Guise, quarante archevêques et évêques, un grand nombre de docteurs ou de canonistes prenaient part aux discussions. Le cardinal de Châtillon était secrètement apostat. Le chancelier

(1) Dassance. *Essai hist. sur le conc. de Trente.*

de l'Hôpital portait la parole au nom de la couronne; le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, et le prince de Condé représentaient les Huguenots ou Français apostats, que les actes du colloque nomment les *Dévoyés de l'Eglise*. Les principaux ministres calvinistes étaient le débauché Théodore de Bèze et Pierre Vermigli dit Martyr, moine apostat de Florence. Le neuf septembre, ces prédicants et leurs compagnons furent introduits dans l'assemblée; huit jours après, le légat du Saint-Siége, accompagné de Laynèz et de Polanque, admoniteur du général des Jésuites, y prit place.

Dans ce colloque, on fit des harangues sur le dogme et sur la réformation. La principale controverse du dogme roula sur la cène. Bèze avait écrit dans un de ses livres que Jésus-Christ n'était pas plus dans la cène que dans la boue, *non magis in cœnâ quàm in cœno*. Le cardinal de Lorraine ayant relevé cette proposition, Bèze lui-même la rejeta comme impie et comme détestée de tout le parti calviniste; et puis, au milieu de ce colloque, il avança l'équivalent. Car étant tombé sur la cène, il dit dans la chaleur du discours, qu'eu égard au lieu et à la présence de Jésus-Christ considéré selon la nature humaine, son corps était autant éloigné de la cène que les plus hauts cieux le sont de la terre. A ces mots, toute l'assemblée frémit. On se ressouvint de l'horreur avec laquelle il avait parlé de la proposition qui excluait Jésus-Christ de la cène comme de la boue. Maintenant il y retombait sans que personne l'en pressât. Ce qui montre combien il était franc dans sa créance et dans son langage.

Quant à la réformation, l'évêque Montluc de Valence, secrètement Huguenot et négociateur de l'alliance avec les Turcs contre les chrétiens, discourut admirablement à son ordinaire contre les abus et sur les obligations des évêques, principalement sur celle de la résidence, qu'il gardait moins que personne. En récompense, il ne dit mot de l'exacte observation du célibat, que les Pères nous ont toujours proposé comme le plus bel ornement de l'ordre ecclésiastique. Il n'avait pas craint de le violer malgré les canons par un mariage ou plutôt un concubinage secret : et d'ailleurs un historien protestant, l'évêque anglican Burnet, qui en fait un grand homme, convient toutefois qu'il avait certains défauts : s'est de s'être efforcé de corrompre la fille d'un seigneur d'Irlande qui l'avait reçu dans sa maison; c'est d'avoir eu avec lui une courtisane anglaise qu'il entretenait; c'est que cette malheureuse ayant bu sans réflexion le précieux baume dont Soliman avait fait présent à ce prélat, il en fut outré dans un tel excès, que ses cris réveillèrent tout le monde dans la maison, où l'on fut aussi témoin de ses emportements et de son incontinence (1). Tel était un de ces parleurs de réforme en France, un des orateurs de cette antipathie gallicane contre le concile de Trente et le Saint-Siége.

(1) Bossuet. *Variat.*, l. 7, c. 7; l. 9, c. 99. 95.

Le cardinal de Lorraine parla bien et éloquemment : un homme parla mieux encore, le Jésuite Laynèz. Le moine apostat de Florence, dit Pierre Martyr, ayant adressé un discours italien à la reine-mère, Catherine de Médicis, qui était également de Florence, le général des Jésuites prononça le discours suivant :

Madame, sans doute il ne convient pas à un étranger de se mêler des affaires publiques d'un pays autre que le sien ; cependant, comme la foi n'est pas de quelques royaumes seulement, mais de tous les temps et de tous les lieux, il ne me paraît pas déplacé d'exposer à votre majesté quelques considérations qui s'offrent ici à mon esprit. Je parlerai en général sur ce qui se traite dans cette assemblée, et je répondrai en particulier à quelques objections de frère Pierre Martyr et de son collègue.

Quant au premier point, si je me rappelle ce que j'ai lu, si je consulte les leçons de l'expérience, il me semble très-dangereux de traiter avec ceux qui sont hors de l'Eglise. Il ne faudrait pas même les écouter ; car, comme dit très-bien le sage, au livre de l'Ecclésiastique : L'enchanteur mordu par un serpent et ceux qui s'approchent de trop près des bêtes féroces, ont-ils droit à notre compassion (1) ? Pour nous apprendre à nous garder de ceux qui se sont séparés de l'Eglise, l'Ecriture les traite de serpents, et, sans doute à cause de leurs perfides artifices, elle les appelle loups cachés sous la peau de brebis; elle les appelle encore renards. Telle a été en effet la conduite ordinaire des hérétiques. Les Pélagiens, par exemple, niaient la nécessité de la grâce de Dieu et reconnaissaient dans la nature des forces qu'elle n'a pas ; mais, pressés par les supérieurs ecclésiastiques, ils avouaient en leur présence que la grâce était nécessaire au salut. Ce qui ne les empêchait pas de dire secrètement à leurs disciples que la grâce n'était autre chose que la nature, dont le Seigneur nous avait fait un don purement gratuit. D'autres sectaires niaient la résurrection des corps; ils prétendaient que c'est l'âme seule qui ressuscite quand elle est justifiée. Etaient-ils interrogés publiquement sur leur croyance touchant la résurrection, et plus explicitement sur la résurrection de la chair, ils répondaient d'une manière orthodoxe ; mais en particulier et devant leurs adeptes, ils affirmaient avoir voulu dire seulement que c'est l'âme qui ressuscite dans la chair au moment où elle est justifiée.

Il en a été ainsi dans la plupart des hérétiques. Cependant toutes les sectes s'accordent en général à reconnaître une Eglise catholique, des ministres légitimes, l'autorité des livres de l'Ecriture sainte, au moins de quelques-uns. Il est vrai qu'elles se constituent elles-mêmes Eglise catholique, leurs ministres en sont les prêtres légitimes, l'interprétation qu'ils font de l'Ecriture est l'interprétation véritable et orthodoxe; mais, s'il faut dire la vérité, ils ne présentent qu'une ombre, qu'un fantôme de l'Eglise

(1) Eccli., 12, 13.

catholique, de son sacerdoce sacré et de l'autorité infaillible qu'elle a pour expliquer et proposer le vrai sens des divines Ecritures.

Il est donc bien nécessaire que celui qui les écoute se mette en garde contre la séduction. Dans ce dessein, je dois, madame, indiquer à votre majesté deux moyens, dont l'un me semble tout-à-fait bon et l'autre ne me paraît pas absolument mauvais.

Le premier moyen que je propose pour se défendre des séductions de l'hérésie, c'est de bien comprendre qu'il n'appartient ni à votre majesté ni à aucun autre prince temporel de traiter de choses qui regardent la foi, parce qu'ils n'ont pas le pouvoir de décider ces sortes de questions et parce que d'ailleurs ils ne sont point exercés à approfondir ces matières subtiles et abstraites. Et s'il est juste, comme dit le proverbe, de laisser son art à l'artisan, il faut aussi laisser aux prêtres le droit de s'occuper des affaires de la religion; il faut surtout laisser au souverain Pontife et au concile général à prononcer sur les causes majeures, qui sont exclusivement de leur ressort. Maintenant donc qu'un concile général est ouvert, il ne me paraît ni légitime ni convenable de tenir des assemblées particulières. Ce fut pour cette raison que les Pères du concile de Bâle défendirent que, pendant leur réunion et même six mois auparavant, on convoquât aucun concile provincial.

Voici donc le premier moyen que j'ai à proposer à votre majesté, moyen de tous le meilleur et le plus concluant : ce serait d'envoyer à Trente les prélats, les théologiens et tous les religionnaires ici présents. Ce concile est le rendez-vous des savants de tous les pays. Il a un droit certain à l'assistance infaillible du Saint-Esprit; ce que, certes, on ne peut se promettre dans ces séances particulières. Les docteurs de la nouvelle religion, si toutefois, comme ils s'en vantent, ils ont la volonté sincère de connaître la vérité, peuvent s'y rendre avec une entière sécurité. Le souverain Pontife leur donnera les saufs-conduits et toutes les assurances nécessaires. Quoique, à vrai dire, je ne pense pas qu'ils désirent d'être instruits, mais bien plutôt d'instruire ou de redresser les autres et de répandre partout le venin de leurs préceptes. En effet, au lieu d'écouter les oracles et les pasteurs de l'Eglise, nous les voyons empressés de prêcher eux-mêmes et de prononcer d'interminables harangues.

Quant au second moyen, qui, sans être bon, n'est pas mauvais, le voici. Puisque votre majesté, par indulgence pour les modernes sectaires et pour essayer de les gagner, a bien voulu permettre des conférences, je demanderai qu'elles se tiennent seulement en présence de gens instruits, parce que, pour ces personnes, il n'y aurait point danger de perversion et qu'elles seraient même capables de convaincre et d'éclairer les esprits plutôt entraînés par l'erreur que par l'entêtement de l'orgueil. Il y aurait encore cet avantage, qu'on épargnerait à votre majesté et à ces très-honorables seigneurs l'ennui de discussions longues et embrouillées.

Le père Laynèz ayant ensuite répondu à quelques objections du moine apostat, conclut en ces termes :

Enfin, puisque frère Pierre Martyr a exhorté ses auditeurs à confesser leur foi, moi aussi, madame, je confesse tout ce que j'ai dit de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie en mémoire de sa passion. Je confesse que c'est une vérité de la foi catholique pour laquelle, avec la grâce du Seigneur, je suis prêt à mourir. Je supplie donc votre majesté de défendre et de professer toujours la vérité catholique, ainsi qu'elle le fait, et de redouter plus Dieu que les hommes. Alors ce souverain maître vous protégera, vous et votre fils le roi très-chrétien ; il vous conservera votre royaume temporel et vous donnera l'éternel. Si, au contraire, vous faisiez moins de cas de la crainte de Dieu, de son amour et de la foi en lui, que de la crainte et de l'amour des hommes, ne vous exposeriez-vous pas au danger de perdre le royaume spirituel avec celui de la terre? J'espère de Dieu, notre Seigneur, que cette calamité ne vous frappera point. J'attends au contraire de sa bonté, qu'il vous accorde, ainsi qu'à votre fils la grâce de persévérer. Il ne permettra pas qu'une noblesse comme celle qui est ici réunie, qu'un royaume très-chrétien et qui a servi d'exemple et de règle aux autres, abandonne la religion catholique. Il ne faut pas que ce royaume et cette noblesse se laissent souiller par la contagion des nouvelles sectes et des erreurs modernes (1).

Catherine de Médicis ne s'attendait point à l'énergie de ce langage. L'impression que Laynèz produisit sur elle fut si forte, qu'elle ne put retenir ses larmes. Ni elle, ni le roi, ni les seigneurs n'assistèrent plus aux séances, qui ne furent plus que des conférences entre les évêques et les théologiens. L'assemblée fut dissoute le quatorze octobre 1561, et le roi résolut d'envoyer les évêques à Trente.

Calvin n'avait pas jugé à propos de venir au colloque; mais de Genève, il suivait toutes les évolutions de ses disciples. Il savait leur défaite, il connaissait les dissensions qui s'étaient fait jour parmi eux, les jalousies qui avaient éclaté, les hésitations de Bèze, et il sentait le besoin de rendre aux siens le courage. Il adressa donc, le trente septembre 1561, au marquis du Poët, chef des protestants du midi de la France, une lettre où on lit ces paroles : Monseigneur, qu'avez-vous jugé du colloque de Poissy? Nous avons conduit fièrement notre affaire... Vous n'épargnez ni conseils ni soins... Nous savons la récompense de tant d'espérance. Surtout ne faite faute de défaire le pays de ces zélés faquins qui exhortent les peuples par leurs discours à se bander contre nous, noircissent notre conduite et veulent faire passer pour rêverie notre croyance. Pareils monstres doivent être étouffés, comme je fis en l'exécution de Michel Servet, Espagnol (2).

(1) Crétineau-Joly, t. 1, c. 8. — (2) *Ibid.*, p. 422.

Ces zélés faquins dont il faut défaire le pays, ces monstres qu'il faut étouffer, au dire de l'hérésiarque de Genève, ce sont les Jésuites, avec les zélés catholiques, clercs et séculiers, qui s'unissaient à eux.

La mort de Henri II avait enhardi les protestants. Robert de Pellevé, évêque de Pamiers, a, dès l'année 1559, appelé les Jésuites dans son diocèse pour opposer leur logique à l'entraînement des Calvinistes. Les Calvinistes, qui, en demandant la liberté pour eux, n'accordaient aux autres que l'esclavage, tel que leur maître de Genève l'entendait, se révoltent à la seule idée qu'ils vont rencontrer dans les montagnes de l'Arriège des adversaires que le bruit n'intimidera pas. L'évêque Robert de Pellevé devint le but de leurs insultes; mais sur ce théâtre de leurs luttes acharnées, paraît le père Edmond Auger.

Il était de l'école même de saint Ignace. Né en 1531, dans un village près de Sézanne en Brie, il entra au noviciat de la compagnie à Rome. Vif, impétueux, ce jeune homme, avec ses saillies toutes françaises et son enjouement poétique, dont la religion ne parvenait pas à étouffer les éclats, tourmentait la patience des Italiens. Il mettait leur gravité à de rudes épreuves; mais Ignace, qui, mieux que les Pères romains, avait compris tout ce que ce caractère si communicatif renfermait d'énergie et d'application, semblait l'avoir adopté comme un fils. Il espérait que l'excellence de son cœur triompherait des étourderies de la jeunesse, et, lorsque Auger eut achevé son noviciat, le général lui donna la chaire de poésie au collége romain. Il la remplit avec distinction, ainsi que d'autres emplois analogues; puis, après la mort de Henri II de France, Laynèz, à la demande de plusieurs évêques, le renvoya dans ce royaume. Il y arriva avec les Pères Jean Roger et Pelletier.

Les voilà à Pamiers, au mois d'octobre 1559; l'évêque était absent : ils ne trouvent point de protecteurs, point d'amis dans la ville, mais des Huguenots tout prêts d'avance à rendre inutiles leurs efforts, ou des hommes indifférents qui font cause commune avec les sectaires. Auger et ses compagnons ne se découragent point. Les Calvinistes les accusent d'être dévoués au Pape de Rome : les Jésuites acceptent l'accusation, ils s'en font gloire, et, malgré les répulsions dont ils se savent l'objet, malgré les dangers qui les environnent, ils montent en chaire. Leur conviction avait quelque chose de si profond, que bientôt les catholiques ne consentent plus à subir la loi dictée par les protestants. La réaction s'opère. L'évêque de Pamiers avait appelé Edmond Auger et Pelletier pour fonder un collége : le collége est établi. Les jeunes gens y accourent; mais ils apportent avec eux les psaumes de Marot, quelques chansons impures et le catéchisme de Calvin, seuls livres mis à leur disposition. Les Jésuites avaient des auditeurs, il ne leur restait plus qu'à en faire des chrétiens. Pelletier et Edmond ne reculent pas devant la tâche qui leur est préparée : ils prêchent, ils enseignent; la jeunesse qui les écoute, se montre docile à leurs instructions.

Le comté de Foix était en même temps une autre contrée ouverte à leur zèle : le calvinisme y faisait de rapides progrès; il pénétrait partout, amenant à sa suite les sacriléges et la profanation. A Toulouse, la sédition se coalisait avec l'hérésie. Pelletier accourt; il s'adresse à ces imaginations méridionales; pendant tout le carême, il fait passer sous les yeux les leçons les plus frappantes de la religion. Sa parole vibre avec tant d'onction au cœur des Toulousains, que l'hérésie comprit enfin que cette ville n'était plus tenable pour elle.

Pelletier et Auger s'étaient révélés les adversaires du calvinisme. Le cardinal de Tournon les appelle à lui. Il avait, en 1542, fondé un collége dans la ville dont il portait le nom; mais ce collége, placé sous les auspices d'un prince de l'Eglise, était tombé entre les mains de professeurs qui, à l'aide des belles-lettres, faisaient couler le venin de l'erreur dans l'âme de leurs élèves. Le cardinal sentit le besoin de remédier à ces excès; il cherchait des hommes dignes de sa confiance, quand Pierre de Villars, évêque de Mirepoix, lui conseilla d'introduire les Jesuites à Tournon, dans cette province du Vivarais où déjà Calvin comptait tant de sectateurs. Le conseil fut suivi : Edmond Auger reçut ordre de combattre sur ce terrain.

Dans l'année 1559, la ville d'Annecy devient la proie des novateurs : le père Louis Codret s'y présente, il fait entendre les vérités du salut à des chrétiens, que l'aimable piété de saint François de Sales maintiendra plus tard dans la foi de l'Eglise. Il triomphe de tous les empêchements; puis, après avoir préservé Annecy de la contagion calviniste, Codret offre un nouvel aliment à son ardeur.

En 1560, le protestantisme, gardé dans quelques familles comme un secret, et, par cette espèce de mystère, attirant à sa cause de plus nombreux prosélytes, n'invoquait plus la tolérance; il l'imposait par ses prédicateurs, il menaçait même de l'imposer par les armes. A Marseille, à Avignon et dans la plupart des villes du Midi, aujourd'hui si catholiques, tout était en feu. Les provinces du Nord se voyaient aussi agitées; mais dans ce changement de culte, qui est une révolution, il surnage un fait qu'il ne faut pas oublier. Partout où les Jésuites purent pénétrer, en Auvergne, en Languedoc, par les villes de Billom, de Mauriac, de Rodèz, de Toulouse, de Pamiers et de Tournon, l'action protestante fut beaucoup moins décisive. Elle trouvait là des contradicteurs dont l'éloquence, dont les vertus ne laissaient guère de prise aux sophismes ou à des reproches mérités (1).

Pour faire plus de bien en France, il importait de pénétrer au centre. Les Jésuites firent donc leur possible pour s'établir à Paris. Ils trouvèrent à cela trois sortes d'adversaires : le parlement, dont plusieurs membres

(1) Crétineau-Joly, t. 1, c. 7.

étaient infectés de la nouvelle hérésie ; l'université, qui redoutait la concurrence des Jésuites pour l'enseignement ; enfin, le cardinal de Châtillon, apostat dans le cœur, et, ce qu'on ne devait guère attendre, l'évêque de Paris, Eustache du Bellay. Cependant ce dernier s'adoucit quelque peu et consentit à leur admission dans son diocèse, à condition qu'ils renonceraient, comme ils avaient offert, à tous leurs priviléges. Le décret suivant en fut dressé et promulgué trois jours avant l'arrivée de Laynèz à Poissy.

« L'assemblée, suivant le renvoi de ladite cour de Paris, a reçu et reçoit, approuvé et approuve ladite société et compagnie par forme de société et de collége, et non de religion nouvellement instituée ; à la charge qu'ils seront tenus de prendre un autre titre que de société de Jésus ou Jésuites, et que sur icelle dite société ou collége, l'évêque diocésain aura toute superintendance, juridiction et correction de chasser et ôter de ladite compagnie les forfaiteurs et malvivants : n'entreprendront les frères d'icelle compagnie et ne feront, ne en spirituel, ne en temporel, aucune chose au préjudice des évêques, chapitres, curés, paroisses et universités, ne des autres religions ; ains seront tenus de se conformer entièrement à ladite disposition du droit commun, sans qu'ils aient droit ne juridiction aucune, et renonçant au préalable, et par après, à tous priviléges portés par leurs bulles aux choses susdites contraires. Autrement, à faute de ce faire, ou que pour l'advenir ils en obtienent d'autres, les présentes demeureront nulles et de nul effet et vertu, sauf le droit de ladite assemblée et d'autrui en toutes choses. Donné en l'assemblée de l'église gallicane, tenue par le commandement du roi à Poissy..., le quinzième jour de septembre 1561 (1). » Cette acte fut entériné au parlement de Paris, le treize janvier 1562. D'après cet arrêt, les Jésuites devaient prendre le nom de prêtres du collége de Clermont : c'est le collége de Paris qu'on appelle aujourd'hui Louis-le-Grand.

Quant à leur enseignement, voici quel en fut le succès, d'après le témoignage non suspect de du Boulay, greffier et historien de l'université. « Admis par l'assemblée de Poissy à certaines conditions, dit-il, et reçus par le parlement sous les mêmes conditions, les Jésuites commencent à enseigner, mais gratuitement, ce qui plut à beaucoup de gens. L'opposition de l'université, à qui s'étaient joints à l'évêque et le clergé de Paris, la ville et les ordres mendiants, ne servit de rien. Leurs classes sont aussitôt fréquentées par un grand nombre d'écoliers, et celles de l'université se trouvent désertes. L'éclat dont celles-ci jouissaient avant eux a beaucoup souffert ; mais la religion catholique y a beaucoup gagné, de l'aveu même de ceux qui se sont élevés avec plus de violence contre les Jésuites ; car on ne saurait dire combien cet ordre s'est accru en peu de temps et comment tout à coup il a été accueilli partout d'un consentement presque unanime, avec

(1) Crétineau-Joly, t. 1, c. 8.

quel fruit il s'est appliqué à convertir à Dieu et au christianisme les nations barbares, et à ramener des hérétiques à la foi catholique (1). »

Un homme qui a marqué dans la science et dans le philosophisme du dix-huitième siècle, d'Alembert, auteur d'un ouvrage sur la *Destruction des Jésuites*, destruction à laquelle il avait contribué d'une manière si active, enregistre néanmoins les mêmes aveux. Il écrit : « A peine la compagnie de Jésus commença-t-elle à se montrer en France, qu'elle essuya des difficultés sans nombre pour s'y établir. Les universités surtout firent les plus grands efforts pour écarter ces nouveaux venus; il est difficile de décider si cette opposition fait l'éloge ou la condamnation des Jésuites qui l'éprouvèrent. Ils s'annoncèrent pour enseigner gratuitement; ils comptaient déjà parmi eux des hommes savants et célèbres, supérieurs peut-être à ceux dont les universités pouvaient se glorifier; l'intérêt et la vanité pouvaient donc suffire à leurs adversaires, au moins dans les premiers moments, pour chercher à les exclure. On se rappelle les contradictions semblables que les ordres mendiants essuyèrent de ces mêmes universités quand ils voulurent s'y introduire (2). »

Le protestant Ranke vient, de nos jours, confirmer les paroles de du Boulay et de d'Alembert. Il dit : « Les succès des Jésuites sous le rapport de l'enseignement furent prodigieux. On observa que la jeunesse apprenait chez eux beaucoup plus en six mois que chez les autres en deux ans. Des protestants mêmes rappelèrent leurs enfants des gymnases éloignés, pour les confier aux Jésuites (3). »

Arrivée des ambassadeurs français à Trente. XIXe, XXe et XXIe session. Doctrine et canons touchant la communion sous les deux espèces et celle des enfants. L'Assyrie orientale, dans la personne de son patriache Abd-Isu, se soumet au Pape Pie IV, qui érige de nouveaux évêchés dans l'Amérique et dans l'Inde

Les Pères du concile de Trente ayant donc appris en même temps l'établissement des Jésuites à Paris, la dissolution du colloque de Poissy et le dessein du roi de remettre au concile la décision de toutes les disputes, ils en ressentirent une extrême joie.

Effectivement, dès la fin de février 1562, le roi Charles IX avait nommé Saint-Gelais, seigneur de Lansac, son ambassadeur au concile. On lui donna pour collègue Arnaud du Ferrier, président aux enquêtes du parlement de Paris, et Gui du Faur de Pibrac, alors président au parlement de Toulouse et depuis avocat général au parlement de Paris. Quelques jours

(1) Du Boulay. *Hist. de l'université de Paris*, t. 6, p. 916, édition 1673. — (2) D'Alembert. *Destruction des Jésuites*, p. 19, édit. 1765. — (3) Ranke. *Hist. de la Papauté*, t. 3, p. 41, édit. 1838.

avant son départ, de Lansac écrivit au premier légat qu'il se rendrait à Trente le plus tôt possible, mais que, s'il ne pouvait arriver avant le jour marqué pour la session, il priait les Pères de la différer de quelques jours. Le roi aurait même souhaité qu'elle fût différée jusqu'au commencement de l'hiver, afin de donner le temps aux évêques du royaume de se rendre au concile, le triste état de leurs diocèses ne leur permettant pas de partir aussitôt qu'ils auraient voulu. La plupart des Pères croyaient qu'il était juste de déférer à la demande de l'ambassadeur de France; mais les Espagnols s'y étant fortement opposés, on prit un tempérament, qui fut de tenir la session au jour marqué, d'y lire seulement les lettres de créance des ambassadeurs et de remettre la publication des décrets à une autre session, qu'on tiendrait huit jours après.

La dix-neuvième session se tint le quatorze mai 1562, avec les cérémonies accoutumées. On n'y fit autre chose que de lire les pouvoirs des ambassadeurs, et un décret qui différait la décision des articles et la publication des décrets jusqu'à la session suivante, que l'on assigna au quatre juin, fête du Saint-Sacrement. Quatre jours après la session, on vit arriver à Trente, de Lansac, ambassadeur de France; il y fut reçu avec la distinction la plus honorable, comme il le témoigne dans la lettre qu'il écrivit aussitôt à de Lisle, ambassadeur français à Rome. C'est dans cette lettre qu'il le prie d'employer tous ses soins auprès du Pape, pour engager sa Sainteté à laisser libres les propositions, vœux et délibérations du concile, pour ne pas donner lieu de dire que ceux qui président au concile font venir de Rome le Saint-Esprit dans une valise : expression aussi impie que de mauvais goût, qu'il tenait de l'un des ambassadeurs de Ferdinand, mais qui n'en déshonore pas moins le copiste que l'auteur.

Les légats indiquèrent une congrégation au vingt-six mai, pour y recevoir les ambassadeurs de France, qui présentèrent leurs pouvoirs et leurs lettres de créance; elles étaient adressées aux très-saints et très-révérends Pères du concile de Trente. Après la lecture de ces lettres, Pibrac, un des trois ambassadeurs, fit un discours qui fut blâmé généralement. Les évêques espagnols trouvèrent fort à redire qu'il eût avancé que le concile tenu sous Paul III et sous Jules III avait été dissous sans avoir rien fait de bon, ou, selon d'autres exemplaires, sans avoir rien fait d'éclatant. Le concile n'examina point en rigueur de pareilles incartades, et dans la vingtième session, où la réception de ces ambassadeurs se fit avec solennité, il n'applaudit pas seulement au zèle du roi, leur maître, mais au choix qu'il avait fait de ministres d'une rare prudence, d'une foi intègre et d'une religion éclairée, pour assister en son nom et rendre au saint concile l'obéissance qui lui était due. Les ambassadeurs de plusieurs autres princes arrivèrent et furent reçus dans le même temps que ceux de France.

Deux jours après la session, les Pères s'assemblèrent en congrégation gé-

nérale, et l'on proposa quelques articles sur le sacrement de l'eucharistie. A la même époque, Charles Visconti, évêque de Vintimille, fut envoyé de Rome à Trente par le Pape, dont il était parent, pour être son nonce secret au concile et son ministre de confiance, avec promesse de récompenser sa fidélité par le cardinalat. Il avait ordre de s'éclaircir à fond de tout ce qui pouvait avancer ou reculer ce grand ouvrage, et d'en rendre un compte exact au saint cardinal Charles Borromée, neveu du Pape. Il lui était ordonné de rendre les plus grands honneurs au cardinal de Mantoue, mais de se lier plus intimement avec Simonette. Il devait aussi témoigner aux cardinaux Hosius et Simonette que le Pape était content de leur conduite, et aux cardinaux Séripand et de Mantoue, les sujets de plainte qui s'étaient élevés contre eux. Le Pape chargeait aussi son nonce d'examiner les rapports des légats entre eux, la conduite des évêques, l'état des affaires, et de lui en faire une relation exacte et prompte. Visconti arriva à Trente au commencement de juillet, et se donna tout entier au ministère dont il était chargé, comme on le voit par ses lettres, qui donnent une grande idée de sa capacité pour les affaires de gouvernement.

Après le départ de Visconti pour Trente, le Pape se plaignit à de Lisle des ambassadeurs de France, et surtout de Lansac, qui ne lui paraissait pas être un ambassadeur du roi très-chrétien, quand il demandait que la reine d'Angleterre, les Suisses protestants, les électeurs de Saxe et le duc de Wurtemberg fussent attendus au concile, quoiqu'ils fussent autant d'ennemis et de rebelles qui ne cherchaient qu'à rendre le concile huguenot, tandis que le roi de France voulait le conserver catholique. Les plaintes du Pape nétaient pas sans fondement; car un des ambassadeurs français, du Ferrier, finira par se déclarer calviniste. On fit courir en même temps le bruit à Trente que le Pape était tellement irrité contre le cardinal de Mantoue, qu'il avait ordonné qu'on ne lui adresserait plus les dépêches, qui seraient désormais envoyées directement au cardinal Simonette, et que le cardinal de Gonzague, neveu de celui de Mantoue, avait été exclu de la congrégation établie à Rome pour les affaires du concile. Mais le saint cardinal Borromée manda à Visconti que ces bruits étaient faux, et que ce qui avait pu y donner lieu était que depuis quelques jours on n'avait point eu occasion d'envoyer de lettres communes aux légats, mais de particulières à Simonette; qu'on n'avait point tenu non plus de congrégation de cardinaux sur les affaires du concile, mais simplement sur celles de l'inquisition, où Gonzague n'assistait pas: ce qui avait fait croire à son éloignement.

Lansac, informé par l'ambassadeur de France à Rome des plaintes que le Pape faisait de lui, écrivit à ce ministre pour se justifier. Déjà, par l'avis du cardinal de Mantoue, il avait écrit au Pape pour le même objet; Pie IV fut touché de sa lettre et s'adoucit beaucoup. Il quitta aussi les préventions qu'il avait contre le cardinal de Mantoue, sur une lettre que le saint car-

dinal Borromée reçut de Visconti, qui faisait l'éloge de ce légat, relevant surtout sa sagesse et sa modération, et ajoutant que sa retraite serait un grand malheur, tant à cause de la profonde vénération que tous les Pères avaient pour lui, qu'à cause de l'estime que les princes faisaient de sa prudence. Cette lettre fit une grande impression sur le Pape, qui changea tellement de disposition à l'égard du cardinal de Mantoue, qu'il lui écrivit en terme très-honorables, et exigea que les autres légats suivissent en tout ses avis. Il déclara qu'il voulait que le concile fût libre, qu'on y évitât tout ce qui était contraire à la dignité d'un concile général et qu'il ne s'opposait en aucune sorte à ce qu'on discutât la question de la résidence; mais qu'il fallait laisser aux esprits le temps de se calmer et n'avoir d'autre but que la gloire de Dieu et les intérêts de l'Eglise.

Le seizième de juin, les ambassadeurs de l'empereur avaient présenté aux légats le mémoire des articles dont ce prince demandait la réformation; les légats avaient refusé d'en référer au concile : ils en écrivirent à l'empereur, qui se rendit à leurs raisons et abandonna le tout à leur prudence. On examina dans une congrégation générale, pour matière de la session suivante, une suite d'articles concernant l'usage de la communion. Quand ils eurent été discutés à fond dans un grand nombre de congrégations et de savantes conférences, les ambassadeurs de France et ceux de l'empire, qui, de concert et sans fruit, s'étaient efforcés d'abord d'obtenir l'usage du calice, puis d'empêcher qu'on ne touchât à une matière si délicate pour les deux nations, demandèrent avec de vives instances, deux jours avant la session, qu'on n'y décidât rien et qu'on remît tout à la suivante, comme on avait déjà fait deux fois. Ce fut cette raison-là même qui les fit refuser : on leur répondit que si, après avoir tenu deux sessions sans rien faire, on en tenait une troisième aussi infructueusement, on ferait tomber le concile dans un discrédit irréparable. Comme on voulait donner une forme exacte aux canons et faire une exposition préliminaire de la doctrine, on avait partagé ce travail. Le cardinal Simonette fut chargé de dresser les canons, avec quelques théologiens et le général des Dominicains, et on laissa le soin des chapitres de la doctrine aux cardinaux Hosius et Séripand, avec Eustache du Bellay, évêque de Paris, deux autres prélats et le général des Augustins. On tint d'autres congrégations, où l'on continua de discuter les points de doctrine qui devaient être décidés dans la prochaine session, qui était la vingt-unième. Elle se tint le seize juillet 1562 (1).

Outre les cinq cardinaux-légats qui présidaient le concile, il y eut à cette séance trois patriarches, dix-neuf archevêques, cent cinquante-huit évêques, trois abbés, six généraux d'ordres, trois jurisconsultes, vingt-trois théologiens séculiers et soixante-onze réguliers. Marc Cornaro, archevêque de Spalatro

(1) Dassance. *Essai histor. sur le concile de Trente.*

en Dalmatie, chanta la messe solennelle, et André Dudith, évêque de Tininia en Hongrie, prononça le discours latin, où il insista indirectement sur la concession du calice, fort désirée dans son pays. Les ambassadeurs de l'empereur, appuyés des ambassadeurs de France, avaient vivement demandé la même chose : les Pères du concile se trouvèrent fort partagés à cet égard, les uns refusant, les autres accordant, un grand nombre renvoyant l'affaire au Pape. Dans la session publique, on se réduisit à décider que cela n'était pas nécessaire, en ces termes :

DOCTRINE DE LA COMMUNION SOUS LES DEUX ESPÈCES, ET DE CELLE DES PETITS ENFANTS.

Le très-saint concile de Trente, œcuménique et général, légitimement assemblé dans le Saint-Esprit, les mêmes légats du Siége apostolique y présidant : comme, au sujet du redoutable et très-saint sacrement de l'eucharistie, divers monstres d'erreurs se répandent en plusieurs endroits par la malice du démon, et qu'ils semblent dans plusieurs provinces avoir fait séparer plusieurs personnes de la foi et obéissance de l'Eglise catholique, il a jugé à propos d'exposer ici ce qui regarde la communion sous les deux espèces et celle des petits enfants; c'est pourquoi il interdit et défend à tous les fidèles chrétiens d'être assez téméraires que de croire, ou enseigner, ou prêcher autre chose à l'avenir que ce qui a été expliqué et défini dans ces décrets.

Chapitre I. *Que les laïques, ni les ecclésiastiques, quand ils ne consacrent pas, ne sont pas obligés de droit divin à la communion sous les deux espèces.*

Le saint concile donc, instruit par le Saint-Esprit, qui est l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de piété, et, suivant le jugement et l'usage de l'Eglise même, déclare et enseigne que les laïques et les clercs qui ne célèbrent pas, ne sont obligés par aucun précepte divin à recevoir le sacrement de l'eucharistie sous les deux espèces; et qu'on ne peut en aucune manière douter, sans blesser la foi, que la communion sous l'une des espèces ne suffise à leur salut. Car, quoique notre Seigneur Jésus-Christ ait institué dans la dernière cène et ait donné à ses apôtres ce vénérable sacrement sous les espèces du pain et du vin, néanmoins, pour l'avoir institué et donné de la sorte, ce n'est pas à dire que tous les fidèles chrétiens soient tenus et obligés, par l'ordonnance de notre Seigneur, à recevoir l'une et l'autre espèce. On ne peut pas non plus inférer des paroles de notre Seigneur au chapitre sixième de saint Jean, de quelque façon qu'elles soient entendues suivant les diverses interprétations des saints Pères et des docteurs, qu'il ait fait un précepte de la communion sous les deux espèces; car celui qui a dit : *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez*

son sang, vous n'aurez point la vie en vous, a dit aussi : *Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement.* Et celui qui a dit : *Celui qui mange ma chair et boit mon sang, a la vie éternelle*, a dit aussi : *Le pain que je donnerai est ma chair pour la vie du monde.* Enfin le même qui a dit : *Celui qui mange ma chair et boit mon sang, demeure en moi et moi en lui*, n'a pas moins dit : *Celui qui mange ce pain vivra éternellement.*

Chap. II. *De la puissance de l'Eglise dans la dispensation du sacrement de l'eucharistie.*

Le saint concile déclare aussi qu'il y a toujours eu dans l'Eglise, par rapport à la dispensation, cette puissance d'établir ou même de changer, sans toucher à leur substance, ce qu'elle a jugé de plus à propos pour le respect dû aux sacrements mêmes, ou pour l'utilité de ceux qui les reçoivent, selon la diversité des temps, des lieux et des conjonctures. Et c'est ce que l'apôtre a semblé insinuer assez clairement, quand il a dit : *On doit nous regarder comme les ministres de Dieu, et comme les dispensateurs des mystères de Dieu.* Il paraît en effet qu'il a fait usage de ce pouvoir en plusieurs occasions et particulièrement à l'égard de ce sacrement même, lorsque, ayant réglé certaines choses sur la manière d'en user, il ajoute : *Je réglerai le reste, quand je serai arrivé.* C'est ainsi que notre mère la sainte Eglise, connaissant cette autorité qu'elle a dans l'administration des sacrements, quoique l'usage de ces deux espèces fût assez ordinaire dans les premiers temps du christianisme, néanmoins dans la suite des temps cet usage se trouvant changé en plusieurs endroits, elle s'est portée et déterminée, pour de justes et fortes raisons, à approuver cette dernière coutume de communier sous une seule espèce, et en a fait une loi qu'il n'est pas permis de rejeter, ni de changer arbitrairement, sans l'autorité de cette Eglise.

Chap. III. *Qu'on reçoit sous l'une ou l'autre de ces espèces Jésus-Christ tout entier et le véritable sacrement.*

Le saint concile déclare de plus que, encore que notre Rédempteur, comme on l'a déjà dit, ait institué et donné aux apôtres, dans la dernière cène, ce sacrement sous les deux espèces, il faut néanmoins confesser que sous l'une des espèces on reçoit Jésus-Christ tout entier et le véritable sacrement, et qu'ainsi ceux qui ne reçoivent qu'une de ces espèces ne sont privés, quant à l'effet, d'aucune grâce nécessaire au salut.

Chap. IV. *Que les petits enfants ne sont point obligés à la communion sacramentelle.*

Enfin, le même saint concile déclare et prononce que les petits enfants qui n'ont pas encore l'usage de la raison, ne sont nullement obligés à la communion sacramentelle de l'eucharistie, puisqu'étant régénérés par l'eau du baptême et incorporés à Jésus-Christ, ils ne peuvent perdre en cet âge la grâce déjà acquise d'enfants de Dieu. On ne condamne pas néanmoins

pour cela l'antiquité, qui a suivi cette coutume en quelques endroits; car, comme les saints Pères ont eu dans leur temps quelque cause raisonnable de le faire, aussi doit-on croire fermement et sans difficulté qu'ils ne l'ont fait nullement à raison de quelque nécessité pour le salut.

DE LA COMMUNION SOUS LES DEUX ESPÈCES, ET DE CELLE DES PETITS ENFANTS.

CANON I. Si quelqu'un dit que tous et chacun des fidèles chrétiens sont obligés, de précepte divin ou de nécessité de salut, à recevoir le très-saint sacrement de l'eucharistie sous l'une et l'autre espèce : qu'il soit anathème.

II. Si quelqu'un dit que la sainte Eglise n'a pas eu des causes justes et raisonnables pour donner la communion sous la seule espèce du pain aux laïques et même aux ecclésiastiques, lorsqu'ils ne consacrent pas, ou qu'en cela elle a erré : qu'il soit anathème.

III. Si quelqu'un nie que Jésus-Christ, la source et l'auteur de toutes les grâces, soit reçu tout entier sous la seule espèce du pain, parce qu'il n'est pas reçu, comme quelques-uns le soutiennent faussement, selon l'institution de Jésus-Christ, sous l'une et l'autre espèce : qu'il soit anathème.

IV. Si quelqu'un dit que la communion de l'eucharistie est nécessaire aux petits enfants, avant qu'ils aient atteint l'âge de discrétion : qu'il soit anathème.

Quant aux deux articles qui ont été autrefois proposés et n'ont pas encore été examinés, savoir : si les raisons qui ont porté la sainte église catholique à donner la communion aux laïques et même aux prêtres qui ne célèbrent pas, sous la seule espèce du pain, sont telles qu'on ne doive en aucune façon permettre à personne l'usage du calice; et, supposé qu'on jugeât à propos, pour des causes raisonnables et fondées sur la charité chrétienne, d'accorder l'usage du calice à quelque nation ou à quelque royaume, savoir s'il faudrait l'accorder avec quelques conditions, et quelles elles devraient être : le même saint concile réserve à un autre temps et à la première occasion qui s'en présentera, d'en faire l'examen et d'en prononcer.

On ménageait ainsi les ambassadeurs de l'empire, qui demandaient cette permission pour leur nation, le roi de France, qui communie sous les deux espèces le jour de son sacre; et surtout on ne détournait point les protestants de venir au concile, dont ils n'eussent plus rien attendu de favorable après un jugement de rigueur sur cet objet. Toute la décision qu'on donna là-dessus par la suite, ce fut de renvoyer l'affaire au Pape, comme plus propre qu'un tribunal moins fixe à régler ce qui conviendrait selon les temps et les conjonctures.

Après les décrets sur le dogme, viennent neuf chapitres de réformation, que nous joindrons à ceux des deux sessions suivantes, afin d'en saisir mieux l'ensemble.

Le lendemain de la vingt-unième session, l'ambassadeur d'Espagne reçut une lettre du roi, dans laquelle il mandait aux évêques de son royaume, qu'il savait toutes les instances faites par eux pour faire déclarer la résidence de droit divin, et qu'il louait leur zèle et leurs bonnes intentions; mais que cette déclaration ne lui paraissait point nécessaire actuellement; qu'ainsi il leur défendait de la poursuivre davantage. On tint le même jour, dix-sept juillet, une congrégation générale, dans laquelle on donna aux théologiens treize articles à examiner sur le sacrifice de la messe. Dans une autre congrégation, qui se tint le lendemain, l'archevêque de Grenade et l'évêque de Cinq-Eglises demandèrent qu'on joignît le sacrement de l'ordre au sacrifice de la messe, dans le dessein de faire décider la question de la résidence; mais les légats ne les écoutèrent point.

Toutes les congrégations suivantes, jusqu'à la fin du mois d'août, furent employées à l'examen de la matière du sacrifice. Celle du vingt-un juillet fut très-nombreuse; outre les légats, qui s'y trouvèrent tous, on y compta cent cinquante-sept prélats, environ cent théologiens et près de deux mille autres personnes, sans parler des ambassadeurs de l'empereur, du roi de France et de la république de Venise, qui y assistèrent. On y proposa quelques règlements pour traiter les matières par ordre et avec bienséance. Un de ces règlements portait que chaque théologien ne parlerait pas plus d'une demi-heure, après quoi le maître des cérémonies l'avertirait de cesser. Les théologiens du Pape refusèrent de consentir à ces règlements et voulurent surtout qu'on leur laissât la liberté de parler aussi long-temps qu'ils jugeraient convenable à la matière qu'ils auraient à traiter; et le Jésuite Salmeron, le premier de ces théologiens, remplit seul toute la séance, où il parla sur le sacrifice de la messe, qu'on avait donné à examiner. Vers la fin de la congrégation du onze août, on proposa la question de la communion sous les deux espèces, pour les laïques. Cette question fut agitée de nouveau vers la fin du mois d'août, et le résultat de cette longue dispute, comme nous l'avons déjà dit, fut de renvoyer cette affaire au Pape (1).

Dans la dernière congrégation ainsi que dans la session subséquente, les légats firent donner lecture d'une lettre venue de Rome, qui dut grandement réjouir tous les Pères. Le cardinal Amulius, de la part du pape Pie IV, faisait savoir aux légats que sa Sainteté avait présenté au consistoire un religieux de Saint-Antoine, ermite, nommé Abdisu. Il avait été élu patriarche de l'Assyrie orientale, près du Tigre, par le consentement du clergé et du peuple. C'était un homme très-instruit, noble, riche parmi ceux de sa nation, âgé de soixante ans. Parmi les nombreuses traverses et les mauvais traitements de la part des Turcs, il était venu à Rome, porté par son zèle à visiter les sanctuaires des apôtres et à baiser les pieds au

(1) Dassance. *Essai hist.*, etc.

vicaire de Jésus-Christ. Son intention était de s'instruire dans les observances de l'Eglise romaine et de se faire confirmer dans son patriarchat par l'autorité du Siége apostolique. Après plusieurs mois de séjour à Rome, bien informé des rites dans lesquels il ne s'accordait pas avec les catholiques, quoique la différence ne fût pas notable, il avait juré l'obéissance au Pontife romain et l'observance de tous les conciles passés et notamment de celui de Trente. De tout cela il présentait des certificats authentiques. Le Pape lui avait donné la confirmation du patriarchat et de quoi fournir aux frais du voyage pour son retour en Assyrie. Le bon vieillard, si son âge et le besoin de ses peuples, c'est-à-dire près de deux cent mille personnes, partie soumise aux Turcs ou aux Perses, ne lui avaient pas fait un devoir de retourner chez lui, aurait volontiers assisté aux sessions du concile. Amulius ajoutait que le patriarche, interrogé sur les livres de l'Ecriture admis par les Assyriens et sur les rites usités parmi eux, avait mis au nombre des livres canoniques plusieurs de ceux que les hérétiques rejettent. Parmi les rites, avec quelque petite diversité, il avait nommé les sacrements de l'Eglise et en particulier la confession auriculaire, comme aussi la vénération des saintes images. Son rapport semblait fournir un fort argument contre les hérétiques qui les méprisent comme des inventions modernes; car il est certain que ces peuples, dont jusqu'alors on savait à peine le nom et qui n'étaient connus que par des relations mal assurées, n'ont pu apprendre ces choses que par d'anciennes traditions, et ces traditions ne pouvaient être que la suite des prédications des apôtres saint Thomas et saint Jude, et de Marc, leur disciple. Amulius ajoutait dans sa lettre que c'était là ses propres idées, mais que les légats sentiraient mieux que lui la force de ses raisons. Pour lui, il n'était chargé, de la part du Saint-Père, que de leur envoyer cette confession de foi du patriarche assyrien et la promesse d'obéissance qu'il avait faite au concile (1).

Voici la dernière pièce, certifiée authentique par le cardinal Amulius et quatre autres prélats.

Moi Abd-isu, fils de Jean, de la ville de Gézir sur le Tigre, autrefois moine de Saint-Antoine, du monastère des saints Raba et Jean frères; maintenant, par la grâce de Dieu et du Siége apostolique, primat ou patriarche de la cité de Muzal (Mossul), dans l'Assyrie orientale, sous la juridiction de qui sont compris beaucoup de métropolitains et d'évêques, savoir : Arbéles, métropole; Sirava, Hancava, évêchés; la métropole de Cheptiam, avec les évêchés de Caramleys et d'Achuse; la métropole de Nysibe, avec les évêchés Macchazzin, Tallescani et Mardin; la métropole de Seéert, avec l'évêché d'Azzeu; la métropole d'Elchessen, avec les évêchés du Zuch et de Mesciara; la métropole de Gurgel, avec l'évêché d'Esci; la métropole

(1) Pallavicin, l. 18, c. 9, n. 5.

d'Amed, avec les évêchés Chiarruchia, Hayn et Tannur, lesquels pays sont tous sous l'empire des Turcs. La métropole d'Ormi supérieure, avec les évêchés d'Ulcismi et de Cuchia; la métropole d'Ormi inférieure, avec les évêchés de Durasoldos et d'Escinuch; la métropole d'Espurgan, avec les évêchés de Naré et de Giennum; la métropole de Selmas, avec les évêchés de Baumar, de Sciabathan et de Vasthan, tous sujets au roi de Perse, appelé vulgairement Sophi. Dans l'Inde soumise aux Portugais, les métropoles de Cochin, de Cananor et de Goa, avec l'évêché de Calicuth, auquel est soumise la ville de Caronongol, encore occupée par les idôlâtres et les païens.

Je jure et promets, ne pouvant aller au saint concile de Trente et étant obligé de me rendre dans mon patriarchat, qui a besoin de mon secours, et qui, en mon absence, n'a point de gardien. Car le devoir d'un pontife de l'Eglise est d'instruire chaque jour dans la sainte foi chrétienne les âmes qui lui sont soumises, de les confirmer dans la foi par les mœurs et par l'intégrité de la vie, de peur que le troupeau qui lui a été confié, n'étant pas gouverné par le pasteur, ne tombe en diverses maladies. Ce qui peut arriver d'autant plus facilement à mon troupeau, qu'étant sous la tyrannie des infidèles, il y en a encore beaucoup de faibles dans la foi chrétienne, et que chaque jour, par mes soins et la grâce de Dieu, ce troupeau peut s'augmenter. Et comme il est difficile que mes frères les métropolitains et les évêques, étant si éloignés, puissent être convoqués à ce saint concile de Trente : moi, tant en mon nom qu'au nom d'eux tous que je ne doute qui ne tiennent pour Rome, acquiesçant au serment de fidélité que j'ai rédigé et prêté; je jure, dis-je, et je promets que nous tenons et croyons tout ce qui a été fait jusqu'à présent dans les sacrés conciles œcuméniques, et je promets que nous élèverons tous nos enfants suivant leurs décrets et principalement dans ce qui sera décidé par le très-saint concile œcuménique de Trente. De la légitime assemblée de qui je n'ai pas le moindre doute; mais tant en mon nom qu'au nom de mes dits frères, je m'y soumets respectueusement et humblement, et, quand je serai appelé, je viendrai volontiers avec mes frères, soit à ce concile, soit à un autre. Ainsi Dieu me soit en aide, et ces saints évangiles (1).

Ces nouvelles émurent profondément les Pères de Trente. Ils voyaient une partie de l'Allemagne, de la France et de l'Angleterre faire d'impies efforts pour rompre l'unité chrétienne et se jeter dans les voies sanglantes d'une interminable anarchie; et, dans ce moment-là même, les restes déplorables des antiques églises de Mésopotamie et de Chaldée, tristement assis sur les fleuves du Tigre et de l'Euphrate, au milieu des ruines inconnues de Ninive et de Babylone, et gémissant sous le bâton des Turcs,

(1) Raynald, 1562, n. 28.

envoyaient leur patriarche au vicaire de Jésus-Christ, au successeur de saint Pierre, pour rentrer plus intimement dans l'unité catholique et y puiser la vie et la force qu'ils avaient perdues par leur éloignement. Et dans ce moment-là même, Pie IV venait d'ériger de nouveaux évêchés et dans l'Amérique et dans l'Inde, pour recevoir les nouveaux peuples qui se pressaient aux portes de l'Eglise (1) ; et dans ce moment-là même le Japon ouvrait les yeux à la foi, et la Chine attendait un apôtre.

XXIIe session. Doctrine et canons touchant le saint sacrifice de la messe. Décret touchant les choses qu'il faut observer et éviter dans la célébration de la messe. Arrivée des évêques français. Discussions sur l'origine immédiate de la juridiction épiscopale. Difficultés sur la préséance entre les ambassadeurs.

La vingt-deuxième session se tint au jour indiqué, dix-sept septembre 1562, quelques instances qu'eussent faites les ambassadeurs de l'empire et de la France pour la faire proroger. L'empereur se flattait toujours que dans la diète qu'il devait tenir à Francfort, il pourrait engager les protestants à venir au concile; mais ses efforts furent inutiles. Les Français voulaient qu'on attendît le cardinal de Lorraine, qui devait venir toujours incessamment à la tête des prélats français, et qu'on attendait en vain depuis une année entière. Outre les cinq cardinaux présidents, il y eut à cette session un cardinal, trois patriarches, vingt archevêques, cent quarante-deux évêques, un abbé et sept généraux d'ordres. Après la messe et les prières accoutumées, l'évêque de Vintimille, nonce spécial du Pape, prêcha sur l'utilité des conciles œcuméniques et légitimes, et exhorta vivement tous les Pères à unir leurs efforts pour ramener les brebis égarées (2). Ensuite on publia les décrets suivants sur la foi.

EXPOSITION DE LA DOCTRINE TOUCHANT LE SACRIFICE DE LA MESSE.

Le saint concile de Trente, œcuménique et général, légitimement assemblé dans le Saint-Esprit, les mêmes légats du Siége apostolique y présidant : afin que dans la sainte Eglise catholique la doctrine et la foi ancienne touchant le grand mystère de l'eucharistie se maintiennent entières et parfaites dans toutes leurs parties et se conservent dans leur pureté, en bannissant toutes les erreurs et toutes les hérésies; ce concile, instruit par la lumière du Saint-Esprit sur l'eucharistie, considérée comme véritable et unique sacrifice, enseigne, déclare et ordonne qu'il faut prêcher aux peuples fidèles ce qui suit :

CHAPITRE I. *De l'institution du saint sacrifice de la messe.*

Parce que sous l'ancien Testament, selon le témoignage de l'apôtre saint

(1) Raynald, 1561, n. 70. — (2) *Ibid.*, 1562, n. 101.

Paul, il n'y avait rien de parfait ni d'accompli à cause de la faiblesse et de l'impuissance du sacerdoce lévitique, il a fallu, Dieu le Père des miséricordes l'ordonnant ainsi, qu'il se soit levé un autre prêtre selon l'ordre de Melchisédech, notre Seigneur Jésus-Christ, lequel pût consommer et mener à perfection tous ceux qui devaient être sanctifiés. Or, quoique notre Seigneur Dieu dût une fois s'offrir lui-même à Dieu son Père, en mourant sur l'autel de la croix pour y opérer une rédemption éternelle : néanmoins, parce que son sacerdoce ne devait pas être éteint par sa mort ; pour laisser à l'Eglise, sa chère épouse, un sacrifice visible, tel que la nature des hommes le demande; sacrifice qui représentât le sacrifice sanglant qui devait s'accomplir une fois sur la croix, qui en conservât la mémoire jusqu'à la fin du monde et qui en appliquât la vertu salutaire pour la rémission des péchés que nous commettons tous les jours : dans la dernière cène, la nuit même qu'il fut livré, montrant qu'il était établi prêtre pour l'éternité selon l'ordre de Melchisédech, il offrit à Dieu le Père son corps et son sang sous les espèces du pain et du vin, et sous les mêmes symboles les donna à prendre à ses apôtres, qu'il établissait alors prêtres du nouveau Testament. Et par ces paroles : *Faites ceci en mémoire de moi*, il leur ordonna, à eux et à leurs successeurs dans le sacerdoce, de les offrir, comme l'Eglise catholique l'a toujours entendu et enseigné. Car après avoir célébré l'ancienne Pâque, que les enfants d'Israël immolaient en mémoire de la sortie d'Egypte, il établit la Pâque nouvelle, se donnant lui-même pour être immolé par les prêtres au nom de l'Eglise sous des signes visibles, en mémoire de son passage de ce monde à son Père; lorsque, nous ayant rachetés par l'effusion de son sang, il nous arracha de la puissance des ténèbres et nous transféra dans son royaume. C'est cette offrande pure, qui ne peut être souillée par l'indignité ni par la malice de ceux qui l'offrent, que le Seigneur a prédit par Malachie *devoir être en tout lieu offerte à son nom, qui serait grand parmi les nations*. C'est la même que l'apôtre saint Paul, écrivant aux Corinthiens, a marquée assez clairement quand il a dit : *Que ceux qui sont souillés par la participation de la table des démons ne peuvent être participants de la table du Seigneur;* entendant en l'un et en l'autre lieu par la table, l'autel. C'est elle enfin qui, au temps de la nature et de la loi, était figurée par diverses similitudes de sacrifices, comme renfermant tous les biens qui n'étaient que signifiés par les autres, dont elle était la consommation et la perfection.

Chap. II. *Que le sacrifice de la messe est propitiatoire, tant pour les vivants que pour les morts.*

Et parce que dans ce divin sacrifice qui s'accomplit à la messe, le même Jésus-Christ qui s'est offert une fois lui-même sur la croix avec effusion de son sang est contenu et immolé d'une manière non sanglante; le saint concile enseigne que ce sacrifice est vraiment propitiatoire, et que par lui

nous obtenons miséricorde et trouvons grâce dans le temps opportun, si nous approchons de Dieu contrits et pénitents, avec un cœur sincère, une vraie foi et dans un esprit de crainte et de respect. Car le Seigneur, apaisé par cette oblation et accordant la grâce et le don de pénitence, remet les crimes et les péchés, même les plus grands. C'est en effet une seule et même hostie, et le même s'offre aujourd'hui par le ministère des prêtres, qui s'offrit autrefois sur la croix, sans qu'il y ait de différence que dans la manière d'offrir. Et par cette oblation non sanglante, on reçoit des fruits très-abondants de celle qui s'est faite avec effusion de sang; tant s'en faut que par elle on déroge à celle-ci. C'est pourquoi, selon la tradition des apôtres, elle est offerte non-seulement pour les péchés, les peines, les satisfactions et les autres nécessités des fidèles encore vivants, mais aussi pour ceux qui sont morts en Jésus-Christ et qui ne sont pas encore entièrement purifiés.

Chap. III. *Des messes qui se disent en l'honneur des saints.*

Quoique l'Eglise ait coutume de célébrer quelquefois des messes en l'honneur et en la mémoire des saints, elle n'enseigne pourtant pas que le sacrifice leur soit offert, mais bien à Dieu seul qui les a couronnés. Aussi le prêtre ne dit-il pas : Pierre ou Paul, je vous offre ce sacrifice; mais, rendant grâces à Dieu de leur victoire, il implore leur assistance, afin que ceux dont nous faisons mémoire sur la terre daignent intercéder pour nous dans le ciel.

Chap. IV. *Du canon de la messe.*

Et comme il convient que les choses saintes soient administrées saintement, et que ce sacrifice est de toutes choses la plus sainte : afin qu'il fût offert et reçu avec dignité et respect, l'Eglise catholique, depuis plusieurs siècles, a établi le saint canon, si exempt de toute erreur, qu'il n'y a rien dedans qui ne ressente tout-à-fait la sainteté et je ne sais quelle piété, et qui n'élève à Dieu l'esprit de ceux qui offrent le sacrifice. Car il est composé des paroles mêmes de notre Seigneur, des traditions des apôtres et des pieuses institutions des saints Pontifes.

Chap. V. *Des cérémonies solennelles du sacrifice de la messe.*

La nature de l'homme étant telle qu'il ne peut aisément et sans quelques secours extérieurs s'élever à la méditation des choses divines : l'Eglise, comme une bonne mère, a établi certains usages, comme de prononcer à la messe des choses à voix basse, d'autres d'un ton plus haut. Elle a également introduit, suivant la discipline et la tradition des apôtres, des cérémonies; comme les bénédictions mystiques, les lumières, les encensements, les ornements et plusieurs autres choses semblables, pour rendre par là plus recommandables la majesté d'un si grand sacrifice et pour exciter les esprits des fidèles, par ces signes sensibles de piété et de religion, à la contemplation des grandes choses qui sont cachées dans ce sacrifice.

Chap. VI. *Des messes auxquelles le prêtre seul communie.*

Le saint concile souhaiterait, à la vérité, qu'à chaque messe tous les fidèles qui y assistent communiassent, non-seulement spirituellement et par des sentiments intérieurs de dévotion, mais aussi par la réception sacramentelle de l'eucharistie; afin qu'ils retirassent des fruits plus abondants de ce très-saint sacrifice. Cependant, encore que cela ne se pratique pas toujours ainsi, il ne condamne pas pour cela, comme privées et illicites, les messes où le prêtre seul communie. Bien loin de là, il les approuve et les autorise; car ces messes mêmes doivent être regardées comme véritablement communes; soit parce que le peuple y communie spirituellement, soit parce qu'elles sont célébrées par un ministre public de l'Eglise, non-seulement pour lui, mais aussi pour tous les fidèles, qui appartiennent au corps de Jésus-Christ.

Chap. VII. *De l'eau qu'il faut mêler avec le vin dans le calice qu'on doit offrir.*

Le saint concile avertit ensuite que l'Eglise a ordonné aux prêtres de mêler de l'eau au vin qui doit être offert dans le calice; tant parce qu'on croit que notre Seigneur Jésus-Christ a ainsi fait, que parce qu'aussi de l'eau sortit de son côté avec le sang. On renouvelle la mémoire de ce mystère par ce mélange; et comme les peuples sont appelés des eaux dans l'Apocalypse de saint Jean, on représente l'union du peuple fidèle avec son chef, Jésus-Christ.

Chap. VIII. *Qu'il ne faut pas célébrer la messe partout en langue vulgaire.*

Quoique la messe contienne de grandes instructions pour le peuple fidèle, les Pères n'ont cependant pas jugé à propos qu'elle fût célébrée partout en langue vulgaire. C'est pourquoi chaque eglise retenant en chaque lieu l'ancien usage qu'elle a pratiqué et qui a eté approuvé par la sainte Eglise romaine, la mère et la maîtresse de toutes les églises; afin pourtant que les brebis de Jésus-Christ ne souffrent point la faim et que les petits enfants ne demandent pas du pain sans trouver personne qui leur en rompe: le saint concile ordonne aux pasteurs et à tous ceux qui ont charge d'âmes, d'expliquer souvent dans la célébration du sacrifice, ou de faire expliquer par d'autres, quelque chose de ce qui se lit à la messe, et de faire entendre entre autres choses quelqu'un des mystères de ce très-saint sacrifice, surtout les jours de dimanches et de fêtes.

Chap. IX. *Prolégomène des canons suivants.*

Comme on a dans ce temps-ci semé plusieurs erreurs contre cette ancienne croyance fondée sur le saint évangile, sur la tradition des apôtres, sur la doctrine des saints Pères, et que plusieurs enseignent et soutiennent diverses choses contraires; le saint concile, après avoir souvent, gravement et mûrement traité de ces choses, a résolu, du consentement unanime de tous les Pères, de condamner et de bannir de la sainte Eglise, par les canons

suivants, ce qui est contraire à la pureté de cette croyance et de cette sainte doctrine.

DU SACRIFICE DE LA MESSE.

Canon I. Si quelqu'un dit qu'à la messe on n'offre pas à Dieu un sacrifice véritable et proprement dit, ou qu'offrir n'est rien autre chose que de nous donner Jésus-Christ à manger : qu'il soit anathème.

II. Si quelqu'un dit que par ces paroles : Faites ceci en mémoire de moi, Jésus-Christ n'a point institué les apôtres prêtres, ou qu'il n'a point ordonné qu'eux et les autres prêtres offrissent son corps et son sang : qu'il soit anathème.

III. Si quelqu'un dit que le sacrifice de la messe est seulement un sacrifice de louanges et d'action de grâces, ou une simple mémoire du sacrifice accompli sur la croix ; mais qu'il n'est pas propitiatoire ou qu'il n'est profitable qu'à celui qui le reçoit, et qu'il ne doit pas être offert pour les vivants et pour les morts, pour les péchés, les peines, les satisfactions et les autres nécessités : qu'il soit anathème.

IV. Si quelqu'un dit que, par le sacrifice de la messe, on commet un blasphème contre le très-saint sacrifice de Jésus-Christ consommé sur la croix, ou qu'on y déroge : qu'il soit anathème.

V. Si quelqu'un dit que c'est une imposture que de célébrer des messes en l'honneur des saints et pour obtenir leur intercession auprès de Dieu, comme c'est l'intention de l'Eglise : qu'il soit anathème.

VI. Si quelqu'un dit que le canon de la messe contient des erreurs, et que pour cela il faut l'abroger : qu'il soit anathème.

VII. Si quelqu'un dit que les cérémonies, les ornements et les signes extérieurs employés par l'Eglise catholique dans la célébration de la messe, sont plus propres à faire naître l'impiété qu'à nourrir la dévotion : qu'il soit anathème.

VIII. Si quelqu'un dit que les messes où le prêtre seul communie sacramentellement sont illicites, et que pour cela il faut les abolir : qu'il soit anathème.

IX. Si quelqu'un dit que le rite de l'Eglise romaine, selon lequel on prononce à voix basse une partie du canon et les paroles de la consécration, doit être condamné, ou qu'on ne doit célébrer la messe qu'en langue vulgaire, ou qu'il ne faut point mêler d'eau avec le vin qui doit être offert dans le calice, parce que cela est contre l'institution de Jésus-Christ : qu'il soit anathème.

DÉCRET TOUCHANT LES CHOSES QU'IL FAUT OBSERVER ET ÉVITER DANS LA CÉLÉBRATION DE LA MESSE.

Chacun peut facilement juger quel soin il faut apporter pour célébrer le très-saint sacrifice de la messe, avec tout le respect et toute la vénération

dont ont doit user dans les choses de religion : quand on se rappelle que celui qui fait l'œuvre de Dieu négligemment, est appelé maudit dans les saintes Ecritures. Car, si nous sommes obligés d'avouer que les fidèles ne peuvent exercer aucune œuvre si sainte ni si divine que l'est ce redoutable mystère, dans lequel cette hostie vivifiante par laquelle nous avons été réconciliés à Dieu le Père, est tous les jours immolée sur l'autel par les prêtres; il paraît assez qu'il faut mettre tout son soin et toute son application pour faire cette action avec la plus grande netteté et pureté intérieure de cœur, et la plus grande piété et dévotion extérieure qu'il est possible.

Mais comme il semble que, soit par le relâchement des temps, soit par la corruption et la négligence des hommes, il se soit glissé bien des abus fort contraires à la dignité d'un si auguste sacrifice : pour rétablir l'honneur et le culte qui lui sont dus, à la gloire de Dieu et à l'édification des fidèles, le saint concile ordonne que les évêques soient très-attentifs, chacun dans leurs diocèses, à défendre et abolir tout ce qui s'est introduit, ou par l'avarice, dont le vice est une idolâtrie, ou par l'irrévérence, peu différente de l'impiété, ou par la superstition, qui est la fausse imitatrice de la véritable piété.

Et pour renfermer beaucoup de choses en peu de mots : premièrement, quant à l'avarice, ils défendront absolument toutes conventions et pactes pour quelque salaire que ce soit, et tout ce qu'on donne lors de la célébration des premières messes; comme aussi ces demandes d'aumônes si pressantes et si messéantes, qu'on les doit plutôt appeler exactions, et toutes les autres choses pareilles, qui sont peu éloignées de la simonie, ou au moins d'un gain sordide et honteux.

En second lieu, pour éviter l'irrévérence, chacun doit défendre dans son diocèse de laisser dire la messe à aucun prêtre vagabond et inconnu; ne jamais permettre que personne serve au saint autel ou assiste au saint mystère, qui soit publiquement et notoirement prévenu de crime, et ne point souffrir que le saint sacrifice soit offert par quelques prêtres que ce soit, séculiers ou réguliers, dans des maisons particulières, et en aucune façon hors des églises et des chapelles dédiées uniquement au culte divin, et que les évêques diocésains doivent diriger et visiter; et à condition encore que ceux qui y assisteront feront connaître par leur modestie et leur extérieur, qu'ils sont présents non-seulement de corps, mais encore d'esprit et avec les dispositions d'un cœur vraiment pieux. Ils banniront aussi de leurs églises toutes sortes de musiques dans lesquelles, soit sur l'orgue ou dans le simple chant, il se mêle quelque chose de lascif ou d'impur, aussi bien que toutes les actions séculières et entretiens vains et profanes, promenades, bruits, clameurs; afin que la maison de Dieu puisse paraître et être appelée véritablement une maison de prière.

Enfin, pour ne laisser aucun lieu à la superstition, ils ordonneront par des mandements exprès et sous des peines qu'ils jugeront efficaces, que les prêtres ne disent la messe qu'aux heures convenables et qu'ils n'admettent dans la célébration des messes ni pratiques, ni cérémonies, ni prières, autres que celles qui ont été approuvées par l'Eglise et reçues par un usage louable et fréquent. Ils aboliront aussi entièrement dans leurs églises l'observation d'un certain nombre de messes et de luminaires, qui a été inventée par une manière de superstition, plutôt que par un esprit de véritable piété. Ils apprendront au peuple quel est, et principalement de qui vient le fruit si précieux et tout céleste de ce très-saint sacrifice. Ils les avertiront aussi d'aller souvent à leurs paroisses, au moins les dimanches et les grandes fêtes.

Or, tout ce qui vient d'être sommairement énuméré, est proposé de telle sorte à tous les ordinaires des lieux, que, par la puissance qui leur est donnée par le saint concile et même comme délégués du Saint-Siége apostolique, non-seulement ils puissent défendre, ordonner, réformer et établir toutes ces choses, mais aussi tout ce qui leur paraîtra y avoir rapport. Ils obligeront les fidèles à les observer inviolablement, par censures ecclésiastiques et autres peines qu'ils jugeront à propos d'établir, nonobstant tous priviléges, exemptions, coutumes et appellations quelconques.

Tels sont les chapitres, canons et décrets du concile de Trente sur le saint sacrifice de la messe. Les onze chapitres de réformation, que nous joindrons à ceux de la prochaine session, sont suivis d'un décret sur la demande du calice, conçu en ces termes :

De plus, le même concile ayant, dans la dernière session, réservé à examiner et à décider dans un autre temps, quand l'occasion s'en présenterait, deux articles qui avaient été autrefois proposés et qui ne furent pas alors discutés, savoir : s'il faut s'en tenir tellement aux raisons qui ont porté l'Eglise catholique à donner la communion aux laïques, et aux prêtres même quand ils ne célèbrent pas, sous la seule espèce du pain, que l'usage du calice ne doive jamais, pour aucune raison, être permis à personne; et, supposé que, pour des raisons justes et fondées sur la charité chrétienne, on jugeât à propos d'accorder l'usage du calice à quelque nation ou à quelque royaume, savoir si on doit l'accorder sous quelques conditions, et quelles elles doivent être : voulant maintenant pourvoir au salut de ceux pour qui il est demandé, le concile a ordonné que l'affaire entière soit remise, comme par le présent il la remet, à notre très-saint Père, lequel, par sa prudence singulière, en usera selon qu'il le jugera utile à la chrétienté et salutaire à ceux qui demandent l'usage du calice.

La nouvelle de la prochaine arrivée du cardinal de Lorraine et des prélats français, engagea les Pères à consentir à la prorogation demandée par les ambassadeurs de France pour la session suivante, et même à suspendre les congrégations. On était dans un moment de crise. A l'occasion du sacre-

ment de l'ordre, on traitait de l'institution des évêques : il s'agissait de déterminer si cette institution est divine, ou si les évêques tiennent leur mission du Pape; autrement, si leur institution est immédiatement de Dieu, ou de Dieu par le Pape. Jamais article ne fut plus fortement débattu, jamais les avis ne furent proposés et soutenus avec plus de vivacité. Cet orage fut si violent, que peu s'en fallut, dit le cardinal Pallavicin, que l'espérance qu'on avait conçue du rétablissement de la république chrétienne ne se changeât en désespoir. Il fallut toute l'habileté et toute la vertu du saint cardinal Borromée, sa longanimité, sa douceur et sa fermeté tout ensemble, son ascendant sur l'esprit du Pape, son oncle, son talent d'insinuation auprès des légats et des Pères du concile, pour ramener enfin les partis contraires à un accord raisonnable.

Quoiqu'on eût appréhendé à Rome que le cardinal de Lorraine ne se joignît aux Allemands et aux Espagnols pour s'opposer aux Italiens, il fut cependant reçu par les légats comme un ange de paix que Dieu leur envoyait pour réparer les brèches que la discorde ne peut manquer de produire dans des assemblées aussi nombreuses qu'était le concile : ce sont leurs termes. Tous les Pères allèrent au-devant de lui; il fut reçu le vingt-trois décembre dans une congrégation générale où se trouvèrent tous les prélats, au nombre de deux cent dix-huit, tous les ambassadeurs et une infinité de personnes que la nouveauté du spectacle avait attirées : son discours fut vif et éloquent, mais général; il n'entra dans la discussion d'aucune des matières propres à émouvoir les esprits. On reprit dans le concile les questions de l'institution des évêques et de la résidence. Il y eut des discussions très-vives, orageuses même. Tout le monde était d'accord que, quant aux évêques, le pouvoir de l'ordre leur vient immédiatement de Jésus-Christ ou de Dieu. On se divisait sur l'origine immédiate de leur juridiction. Tout le monde convenait qu'elle leur vient originairement de Dieu ou de Jésus-Christ : mais est-ce immédiatement, sans aucun intermédiaire, ou bien est-ce par le canal du Pape? c'est sur quoi l'on se divisait, moins encore pour la pratique que pour la théorie. Car ceux qui prétendaient, comme généralement les Espagnols, que la juridiction leur vient immédiatement de Jésus-Christ, convenaient toutefois que c'est au Pape à leur assigner la matière, le troupeau, le diocèse, sur quoi exercer leur juridiction. Ce qui, dans la pratique, revenait, mais avec un certain embarras, au sentiment plus net et plus conséquent avec lui-même, qui entendait de la juridiction immédiate ces paroles des anciens Pères de l'Eglise : Pierre seul a reçu les clés du royaume des cieux, pour les communiquer aux autres. Au milieu de ces discussions, plusieurs Pères du concile, et de leur nombre fut le cardinal de Lorraine, observèrent très à propos qu'il fallait avant tout repousser l'ennemi, au lieu de discuter entre soi des différends de famille. Les hérétiques avancent, disaient-ils, que les prélats institués par le Pape ne sont pas de vrais et légi-

times évêques : voilà précisément ce qu'il faut condamner, sans prendre le change ni s'échauffer sur des questions ultérieures. C'était le parti le plus sage; aussi finit-il par l'emporter dans le concile.

Au commencement de l'année 1563, les ambassadeurs français présentèrent aux légats et rendirent public le mémoire des articles de la réformation demandée par la France. Les légats les communiquèrent au Pape, qui en écrivit au roi avec éloge, mais en demandant une modification sur plusieurs de ces articles. On célébra à Trente une messe d'actions de grâces, en mémoire de la victoire du roi de France à Dreux, et un service solennel pour les catholiques tués en cette bataille.

Pie IV écrivit au président du concile, que le dépérissement de sa santé lui rendant la mort continuellement présente, sa principale occupation pour se préparer à ce passage formidable, était de réformer l'Eglise que le Seigneur lui avait tout particulièrement confiée; qu'il n'avait pas dessein de créer de nouveaux cardinaux, et que, si la pensée lui en venait, il les choisirait tels qu'on les pourrait demander; qu'il sentait toute la nécessité de la résidence, dans un temps surtout où les ouailles avaient un besoin si pressant de l'assistance des pasteurs contre les efforts de l'hérésie, et que, soit qu'on la déclarât de droit divin ou de droit humain, il la ferait inviolablement observer par les cardinaux chargés de quelques églises, aussi bien que par les évêques ordinaires; qu'en toute chose il voulait que le concile fût parfaitement libre et qu'il n'avait jamais défendu d'y rien décider sans qu'on l'eût consulté ; que, s'il était survenu des questions difficiles, sur lesquelles on lui avait demandé son avis, cela n'était contraire ni à la liberté ni à l'usage de la sainte antiquité, où il était assez ordinaire que les conciles recourussent à la chaire de Pierre, comme au premier siége de l'Eglise et au centre de la vérité ; que le concile et le Pape, son chef, ne forment pas plus deux corps, que la tête et les membres dans le corps humain ne composent deux hommes; que, par la même raison, il n'était pas contraire à la liberté que le Pape, consulté par ses légats, consultât à son tour des cardinaux savants, dans la seule vue d'éclaircir les doutes, sans s'obliger à suivre leurs décisions.

La mort du cardinal de Mantoue, premier légat, qui survint au mois de mars 1563, fut un nouveau contre-temps pour les opérations du concile. Séripand manda cette mort au Pape et le pria d'envoyer à Trente un autre légat, qui fût ancien dans le sacré collége et qui pût être à la tête du concile.

Les impériaux jetèrent aussitôt les yeux sur le cardinal de Lorraine, et publièrent que, si on le choisissait pour remplir cette place, il contenterait les princes et les nations, qui avaient beaucoup de confiance en lui, et que par là on pourrait terminer glorieusement le concile; mais le Pape prévint toutes leurs sollicitations, en se hâtant de nommer les cardinaux Jean

Moron et Bernard Navagero. Ces deux cardinaux étaient distingués par leur prudence, leur expérience dans les affaires, et ils étaient profondément dévoués aux intérêts du Saint-Siége.

Le dix-sept mars, le concile perdit encore un de ses légats, le cardinal Séripand, qui mourut à Trente, âgé de soixante-dix ans. Lorsqu'on lui apporta le saint viatique, il se leva et se mit à genoux pour le recevoir; après qu'on l'eut recouché, il fit un discours latin rempli de piété et d'onction, en présence de cinq prélats, des secrétaires de l'ambassade de Venise et de Florence et de tous ses domestiques. Quelques heures avant sa mort, il entendit murmurer quelques évêques qui disaient, qu'il avait fait paraître dans les congrégations des sentiments particuliers touchant le péché originel et la justification : aussitôt il les appelle et fait devant eux sa confession de foi, entièrement conforme à la créance de l'Eglise. Il parla ensuite des bonnes œuvres et de la résurrection des morts, et il recommanda aux légats et au cardinal de Lorraine les affaires du concile. Il voulut continuer, mais sa faiblesse ne le permit pas; toute l'assemblée fondait en larmes : « Pourquoi vous affligez-vous, leur dit-il avec saint Paul, comme les personnes qui sont sans espérance? » et il expire.

Le vingt mars, les légats crurent devoir suspendre les affaires du concile jusqu'à l'arrivée de leurs nouveaux collègues; on fut néanmoins obligé de tenir une congrégation générale le vingt avril, pour y ordonner la prorogation de la session, qui avait été indiquée pour le vingt-deux. Mais comme on ne se trouvait pas en état de fixer le jour, on remit à le faire au vingt mai et ensuite au dix juin. Ce qu'il y eut de plus remarquable, après que les deux nouveaux légats eurent paru dans le concile, fut la contestation sur la préséance entre l'ambassadeur de France et celui d'Espagne. Cette question dura long-temps et augmenta les troubles et les embarras du concile. Le marquis de Pescaire, premier ambassadeur de Philippe II, avait évité cette dispute, en s'absentant, sous divers prétextes, à l'arrivée des ambassadeurs de France. Le comte de Lune lui ayant succédé en même temps que le cardinal de Lorraine arrivait à Trente, il fut quarante jours sans assister à aucune assemblée du concile et à dresser ses batteries pour satisfaire les prétentions de Philippe. Enfin il se réduisit à demander une place hors du rang des ambassadeurs, afin de laisser la préséance indécise. Le cardinal approuva même d'abord cet arrangement; mais les ministres de France dirent que leur devoir était de ne point laisser révoquer en doute la préséance que le roi de France avait sur celui d'Espagne : ce qui arriverait néanmoins, si l'on donnait à l'ambassadeur d'Espagne une autre place que celle qui est immédiatement après l'ambassadeur de France.

Comme le temps de la session approchait, on tint de fréquentes congrégations où l'on disputa beaucoup sans rien conclure. Le cardinal de Lorraine parla en faveur de la supériorité du concile sur le Pape, d'autres soutinrent

le sentiment contraire. Le père Laynèz, général des Jésuites, se distinguait par-dessus tous les autres par la profondeur et la netteté avec lesquelles il traitait les questions les plus ardues. Cependant les légats dressèrent les deux chapitres de l'institution et de la résidence en termes si généraux, que la plupart des Pères parurent contents. On parla ensuite de la réformation des cardinaux, mais la plupart des cardinaux aimèrent mieux que cette réformation fût faite par le Pape. Toutefois, au moment même que l'on s'efforçait de prendre tous les moyens de tenir tranquillement la session, les contestations se renouvelèrent au sujet de la préséance entre les ambassadeurs de France et d'Espagne.

Les présidents du concile firent tous leurs efforts pour aplanir cette nouvelle difficulté. Il fut conclu, et les parties intéressées y consentirent, que l'on garderait le jour de la session le même ordre qu'on avait observé à la fête de saint Pierre; et que dans les autres jours solennels, les ambassadeurs de France et d'Espagne conviendraient entre eux qui des deux se trouverait aux cérémonies, en sorte que, l'un y assistant, l'autre n'y paraîtrait point. Lorsque le Pape reçut la nouvelle de cet accommodement, il en témoigna sa joie au légat et au cardinal de Lorraine, et les remercia des soins qu'ils s'étaient donnés pour éteindre l'incendie qu'une pareille contestation pouvait allumer dans l'Eglise, et pour les exhorter à terminer promptement le concile.

XXIIIe session. Doctrine et canons touchant le sacrement de l'ordre. Universalité historique et doctrinale de l'Eglise de Dieu. Conséquences que tire de là un politique anglais. Décrets pour la réformation ecclésiastique. Décret mémorable pour l'établissement des séminaires. Discussions au sujet des mariages. Mot du Pape sur la pluralité des bénéfices.

Le quatorze juillet, les légats convoquèrent une congrégation générale, où le cardinal Moron proposa les décrets sur la doctrine et sur la réformation. On recueillit les suffrages, et il y en eut cent quatre-vingt-douze de favorables à ce qui avait été réglé, et vingt-huit prélats seulement, presque tous espagnols, ne s'unirent point avec les autres par différents motifs. Ainsi le cardinal Moron conclut à la célébration de la vingt-troisième session pour le lendemain quinze juillet 1563, jour pour lequel elle avait été indiquée. Ensuite il remercia les Pères qui avaient accepté les décrets, et conjura les autres de s'unir à eux. Quoiqu'il fût assuré du succès de la session, il voyait cependant avec peine qu'une grande nation tout entière n'adhérait point aux autres; il pria instamment le comte de Lune, qui n'avait pas moins de religion que d'esprit et de capacité, d'employer tout son crédit pour empêcher les suites d'une scission si dangereuse. Sa confiance ne fut point trompée; le comte fit si bien par ses instances, qu'il fléchit enfin les prélats de sa nation.

L'assemblée était composée des légats Moron, Hosius, Simonette et Navagero, des cardinaux de Lorraine, archevêque de Rheims, et Madruce, évêque de Trente, de trois ambassadeurs de l'empereur, des deux du roi de France, de celui du roi d'Espagne, de ceux des rois de Pologne et de Portugal, de deux de la république de Venise, d'un du duc de Savoie, de deux cent huit évêques, sans compter les généraux d'ordres, les abbés et la multitude des docteurs.

La session commença à neuf heures du matin, et dura jusqu'à quatre heures après midi. Du Bellay, évêque de Paris, célébra la messe du Saint-Esprit, après laquelle l'évêque d'Alise monta en chaire et prêcha en latin; son discours offensa fort les Français et les Vénitiens, qui s'en plaignirent aux légats et leur demandèrent avec instance qu'il ne fût point inscrit dans les actes, parce que l'orateur avait nommé le roi d'Espagne avant celui de France, et le duc de Savoie avant la république de Venise; mais on reconnut qu'il l'avait fait sans dessein et par pure inattention. L'évêque de Castellaneta fit la fonction de secrétaire en la place de Massarel, qui était malade. Il lut la bulle du Pape pour l'élection des deux derniers légats, les pouvoirs des ambassadeurs arrivés depuis la dernière session, et plusieurs lettres reçues de différents princes.

Après toutes ces lectures, l'évêque de Paris qui avait officié, monta dans la tribune et lut à haute voix le décret sur la doctrine, conçu en ces termes:

DOCTRINE VÉRITABLE ET CATHOLIQUE TOUCHANT LE SACREMENT DE L'ORDRE, DÉFINIE ET PUBLIÉE PAR LE SAINT CONCILE DE TRENTE DANS LA SEPTIÈME SESSION, POUR LA CONDAMNATION DES ERREURS DE NOTRE TEMPS.

CHAPITRE I. *De l'institution du sacerdoce de la nouvelle loi.*

Le sacrifice et le sacerdoce sont tellement liés par la disposition de Dieu, que l'un et l'autre ont existé dans toute loi. Ainsi, comme dans le nouveau Testament, l'Eglise catholique a reçu de l'institution de notre Seigneur le sacrifice visible de la sainte eucharistie, il faut aussi reconnaître que dans la même Eglise il y a un nouveau sacerdoce, visible et extérieur, dans lequel l'ancien a été transféré. Les saintes Ecritures nous montrent, et la tradition de l'Eglise catholique nous a toujours enseigné, que ce sacerdoce a été institué par le même Seigneur notre Sauveur, et qu'il a donné aux apôtres et à leurs successeurs dans le sacerdoce, la puissance de consacrer, offrir et administrer son corps et son sang, ainsi que de remettre et de retenir les péchés.

CHAP. II. *Des sept ordres.*

Or, comme la fonction d'un sacerdoce si saint est une chose toute divine; afin qu'elle pût être exercée avec plus de dignité et de respect, il a été bien convenable que, dans une si belle ordonnance de toutes choses dans l'Eglise,

il y eût plusieurs et divers ordres de ministres, qui par office fussent appliqués à l'autel; de sorte que les clercs marqués de la tonsure montassent ensuite aux ordres majeurs, en passant par les moindres. Car les saintes Ecritures parlent non-seulement très-clairement des prêtres, mais encore des diacres; et elles marquent en termes formels ce qu'il faut surtout observer dans leur ordination. Quant aux ordres suivants, savoir : de sous-diacres, d'acolytes, d'exorcistes, de lecteurs et de portiers, on voit que, dès l'établissement de l'Eglise, les noms et les fonctions propres à chacun d'eux étaient en usage, mais dans des degrés différents : car les Pères et les saints conciles mettent au rang des ordres majeurs le sous-diaconat, et ils parlent souvent des autres ordres inférieurs.

CHAP. III. *Que l'ordre est véritablement et proprement un sacrement.*

Comme il est clair et manifeste, par le témoignage de l'Ecriture, par la tradition des apôtres et par le consentement unanime des Pères, que la grâce est conférée par la sainte ordination, qui s'accomplit par des paroles et par des signes extérieurs; personne ne peut douter que l'ordre ne soit véritablement et proprement un des sept sacrements de la sainte Eglise. Car l'apôtre dit : Je vous avertis de ressusciter la grâce de Dieu qui est en vous par l'imposition de mes mains; car Dieu ne nous a pas donné un esprit de crainte, mais de vertu, de dilection et de sobriété.

CHAP. IV. *De la hiérarchie ecclésiastique et du pouvoir d'ordonner.*

Parce que le sacrement de l'ordre imprime, comme le baptême, un caractère qui ne peut être ni effacé ni ôté; c'est avec raison que le saint concile condamne le sentiment de ceux qui soutiennent que les prêtres du nouveau Testament n'ont qu'une puissance temporaire, et que, encore qu'ils aient été légitimement ordonnés, ils peuvent redevenir laïques, s'ils cessent d'exercer le ministère de la parole de Dieu. Si on prétend encore que tous les chrétiens sans distinction sont prêtres du nouveau Testament ou qu'ils ont tous entre eux une égale puissance spirituelle, il est clair que c'est confondre la hiérarchie ecclésiastique, qui est comparée à une armée rangée en bataille : comme si, contre la doctrine de saint Paul, tous étaient apôtres, tous prophètes, tous évangélistes, tous pasteurs, tous docteurs. C'est pourquoi le saint concile déclare que, outre les autres degrés ecclésiastiques, les évêques qui ont succédé aux apôtres appartiennent principalement à cet ordre hiérarchique; qu'ils ont été etablis, comme dit l'apôtre, par le Saint-Esprit, pour gouverner l'Eglise de Dieu; qu'ils sont supérieurs aux prêtres et qu'ils confèrent le sacrement de confirmation, ordonnent les ministres de l'Eglise, et qu'ils peuvent faire plusieurs autres fonctions que ceux qui sont d'un ordre inférieur n'ont aucun pouvoir d'exercer. Le saint concile déclare de plus que, pour la promotion des évêques, des prêtres et des autres ordres, le consentement et l'intervention ou l'autorité, soit du peuple, soit du magistrat, ou de quelque autre puissance séculière que ce

soit, ne sont pas tellement nécessaires que sans cela l'ordination soit nulle. Mais, au contraire, il prononce que ceux qui, n'étant choisis et établis que par le peuple seulement, ou par quelque autre magistrat ou puissance séculière, s'ingèrent d'exercer ces ministères, et ceux qui entreprennent d'eux-mêmes témérairement de le faire, ne doivent point être tenus pour de vrais ministres de l'Eglise, mais doivent tous être regardés comme des voleurs et des larrons, qui ne sont point entrés par la porte. Voilà ce qu'en général le saint concile a trouvé bon de faire entendre aux fidèles chrétiens, touchant le sacrement de l'ordre. Et pareillement il a résolu de prononcer condamnation contre tout ce qui est contraire, par des canons exprès, en la forme qui suit; afin que tous, avec l'assistance de Jésus-Christ, usant de la règle de la foi, puissent plus aisément reconnaître et conserver la vérité de la créance catholique, au milieu des ténèbres de tant d'erreurs.

DU SACREMENT DE L'ORDRE.

Canon I. Si quelqu'un dit que, dans le Testament nouveau, il n'est point de sacerdoce visible et extérieur; ou qu'il n'y a pas une certaine puissance de consacrer et d'offrir le vrai corps et le vrai sang du Seigneur et de remettre et de retenir les péchés; mais que tout se réduit à une commission et au simple ministère de prêcher l'évangile, ou que ceux qui ne prêchent pas ne sont aucunement prêtres : qu'il soit anathème.

II. Si quelqu'un dit que, outre le sacerdoce, il n'y a point, dans l'Eglise catholique, d'autres ordres majeurs et mineurs, par lesquels, comme par certains degrés, on monte au sacerdoce : qu'il soit anathème.

III. Si quelqu'un dit que l'ordre ou l'ordination sacrée n'est pas véritablement et proprement un sacrement institué par notre Seigneur Jésus-Christ; ou que c'est une invention humaine, imaginée par des gens qui ignoraient les choses ecclésiastiques; ou bien que ce n'est qu'une certaine cérémonie, employée dans le choix des ministres de la parole de Dieu et des sacrements : qu'il soit anathème.

IV. Si quelqu'un dit que le Saint-Esprit n'est pas donné par l'ordination sacrée, et qu'ainsi c'est vainement que les évêques disent : *Recevez le Saint-Esprit;* ou que par cette ordination il ne s'imprime point de caractère; ou bien que celui qui une fois a été prêtre, peut de nouveau devenir laïque : qu'il soit anathème.

V. Si quelqu'un dit que l'onction sacrée dont use l'Eglise dans la sainte ordination, non-seulement n'est pas requise, mais qu'elle doit être rejetée et qu'elle est pernicieuse, aussi bien que les autres cérémonies de l'ordre : qu'il soit anathème.

VI. Si quelqu'un dit que dans l'Eglise catholique il n'y a pas une hié-

rarchie établie par l'ordre de Dieu, laquelle est composée d'évêques, de prêtres et de ministres : qu'il soit anathème.

VII. Si quelqu'un dit que les évêques ne sont pas supérieurs aux prêtres, ou n'ont pas la puissance de conférer la confirmation et les ordres; ou que celle qu'ils ont leur est commune avec les prêtres; ou que les ordres qu'ils confèrent sans le consentement ou l'intervention du peuple, ou de la puissance séculière, sont nuls, ou que ceux qui ne sont ni ordonnés ni envoyés légitimement par la puissance ecclésiastique et canonique, mais qui viennent d'ailleurs, sont néanmoins des ministres légitimes de la parole et des sacrements : qu'il soit anathème.

VIII. Si quelqu'un dit que les évêques qui sont établis par l'autorité du Pontife romain ne sont pas de vrais et légitimes évêques, mais que c'est une invention humaine : qu'il soit anathème.

Voilà comme la sainte Eglise de Dieu, toujours vivante, depuis saint Pierre jusqu'à Pie IV, depuis Moïse jusqu'à saint Pierre, depuis Noé jusqu'à Moïse, depuis Adam et Abel jusqu'à Noé; voilà comme cette Eglise, résumant en elle tous les siècles, toutes les générations, tous les patriarches, tous les prophètes, tous les justes, toutes les lois, toutes les promesses, toutes les vérités, toutes les grâces; voilà comme cette Eglise vraiment universelle, après avoir professé solennellement sa foi au concile de Trente par ses pontifes, en présence du ciel, de la terre et des enfers, comme autrefois devant Néron par ses martyrs, devant Antiochus par ses Machabées, devant Nabuchodonosor par ses enfants de la fournaise : voilà comme cette Eglise proclame et confirme sa doctrine héréditaire sur les livres divins, sur la tradition, sur le péché originel, sur le rétablissement de l'homme dans la divine justice, sur les sacrements, le baptême, la confirmation, la pénitence, l'eucharistie, la communion, le sacrifice de la messe, le sacerdoce, l'ordination sacrée. Par là cette Eglise affermit et ranime, dans les fondations mêmes de l'édifice, des principes toujours vivants et toujours efficaces de restauration et de réformation spontanées. Vouloir commencer par la réformation sans le dogme, c'est vouloir couvrir une maison avant d'en avoir assuré les fondements, avant de savoir si ce sera un palais ou une masure. Supposé, avec Luther et Calvin, que l'homme n'a point de libre arbitre, que c'est une brute, une machine; supposé, avec Luther et Calvin, que Dieu opère en nous le mal comme le bien, que nos bonnes œuvres mêmes sont des péchés, que le sacrifice de la messe n'est rien : à quoi bon la morale, la vertu, la religion, les prêtres? y aura-t-il une différence entre le pâtre et le pasteur, entre le gardeur des brebis ou des porcs et le gardeur des âmes? à quoi bon même alors la justice humaine, l'autorité temporelle?

Bien des gens, surtout parmi les soi-disant politiques, ne comprendront pas le premier mot à ceci. Cependant, il y a bien quarante ans, un illustre protestant d'Angleterre, lord Fitz-William, dans une suite de lettres aux

souverains de l'Europe, leur signalait cette connexion intime entre les vérités catholiques et le bon état de la société temporelle. Voici comme lui-même résume ses idées.

« La vertu, la justice, la morale doivent servir de base à tous les gouvernements.

» *Il est impossible d'établir la vertu, la justice, la morale sur des bases tant soit peu solides, sans le tribunal de la pénitence;* parce que ce tribunal, le plus redoutable de tous les tribunaux, s'empare de la conscience des hommes, et la dirige d'une manière plus efficace qu'aucun autre tribunal. Or, ce tribunal appartient exclusivement aux catholiques romains.

» *Il est impossible d'établir le tribunal de la pénitence sans la croyance à la présence réelle, principale base de la foi catholique romaine;* parce que sans cette croyance le sacrement de la communion perd sa valeur et sa considération. Les protestants approchent de la sainte table sans crainte, parce qu'ils n'y reçoivent que le signe commémoratif du corps de Jésus-Christ; les catholiques, au contraire, n'en approchent qu'en tremblant, parce qu'ils y reçoivent le corps même de leur Sauveur. Aussi, partout où cette croyance fut détruite, le tribunal de la pénitence cessa avec elle. La confession devint inutile, comme partout où cette croyance existe la confession devient nécessaire; et ce tribunal, qui se trouve ainsi nécessairement établi avec elle, rend indispensable l'exercice de la vertu, de la justice, de la morale.—Donc, comme je l'ai déjà dit,

» *Il est impossible de former un système de gouvernement quelconque, qui puisse être permanent ou avantageux, à moins qu'il ne soit appuyé sur la religion catholique romaine.*

» Voilà donc la solution de la question la plus importante, après celle de l'immortalité de l'âme, qui puisse être présentée aux hommes : Quel est le meilleur des gouvernements? Et plus on l'étudiera, plus on verra que cette croyance à la présence réelle s'étend non-seulement sur tous les gouvernements, mais sur toutes les considérations humaines; qu'elle en est comme le *diapason;* et qu'elle est, par rapport au monde moral, ce qu'est le soleil par rapport au monde physique — *illuminans omnes homines* (1). »

D'après ces conclusions du politique anglais et anglican, le concile de Trente, en proclamant les dogmes catholiques sur la pénitence, l'eucharistie, le sacrifice de la messe, le sacerdoce, a proclamé les seuls vrais principes d'une bonne réforme, d'une restauration salutaire non-seulement pour le clergé, mais pour le peuple, mais pour les gouvernements, mais pour l'univers entier; non-seulement dans l'ordre religieux et moral, mais encore dans l'ordre politique. Puissent tous les catholiques avoir la vue aussi perspicace et les vues aussi élevées que cet honnête protestant !

(1) *Lettres d'Atticus* (par lord Fitz-William).

Comme les évêques catholiques, unis et soumis au Pape, sont les instruments divinement institués de cette restauration universelle, le concile de Trente, dans ses décrets de réformation, s'attache surtout à ce que leur élection et leur vie puissent servir de modèle, et que leur action pour le bien soit continue, régulière et toute puissante. Nous l'avons vu dans les premières sessions, nous le voyons dans les trois dernières.

Le décret de réformation de la session vingt-unième contient neuf chapitres. Le premier ordonne aux évêques de conférer les ordres et de donner les dimissoires et les lettres d'attestation gratuitement, et taxe le salaire de leurs officiers. Le second veut que personne ne soit admis aux ordres sacrés sans titre ecclésiastique ou patrimonial, qui lui donne de quoi vivre. Le troisième, que dans les églises cathédrales ou collégiales il soit fait distraction au moins de la troisième partie de tous les fruits, produits et revenus des dignités et des prébendes, pour être convertie en distributions journalières et divisée entre les seuls dignitaires et chanoines qui assisteront au service divin. Le quatrième et le cinquième accordent aux évêques le pouvoir de faire, en cas de nécessité, des créations de nouvelles paroisses et unions de bénéfices, sans préjudice pourtant de ceux qui s'en trouveraient pourvus. Le sixième ordonne de mettre des vicaires en place des curés qui n'ont pas la science et la capacité requises, et de priver de leurs bénéfices ceux qui vivent dans le désordre. Par le septième, les évêques pourront transférer dans les églises-mères le service des églises ou chapelles ruinées, et faire rétablir les églises paroissiales. Le huitième leur donne le droit de faire la visite de toutes les églises dans leur diocèse, même de celles qui sont exemptes. Dans tous les cas de réformation où on leur opposerait des exemptions ou d'autres priviléges, ils pourront agir comme délégués du Siége apostolique, afin de couper court à toutes les difficultés. Le neuvième chapitre porte l'abolition du nom et de la fonction des quêteurs, et ordonne que les indulgences et grâces spirituelles seront publiées par les ordinaires, assistés de deux membres du chapitre, qui recueilleront les aumônes.

Dans la session vingt-deuxième, le décret de réformation contient onze chapitres, dont le premier renouvelle les anciens canons touchant la bonne conduite et l'honnêteté de vie des ecclésiastiques. Il est conçu en ces termes :

Il n'y a rien qui instruise ni qui porte plus continuellement les hommes à la piété et au culte de Dieu, que la vie et l'exemple de ceux qui se sont consacrés au divin ministère : car, comme on les voit élevés des choses du siècle à un lieu plus éminent, tous les autres jettent les yeux sur eux comme sur un miroir, et prennent d'eux ce qu'ils doivent imiter. C'est pourquoi les ecclésiastiques, appelés à avoir le Seigneur pour partage, doivent tellement régler leur vie et toute leur conduite, que, dans leurs habits, leur maintien extérieur, leur démarche, leurs discours, et dans tout le reste, ils ne montrent rien qui ne soit plein de gravité, de modération et de religion;

évitant même les fautes légères, qui en eux seraient très-grandes, afin que leurs actions impriment à tous le respect. Or, comme il est juste d'apporter en ceci d'autant plus de précaution que l'Eglise en tire plus d'honneur et plus d'avantage : le saint concile ordonne que tout ce que les souverains Pontifes et les saints conciles ont déjà suffisamment et utilement établi touchant la conduite, l'honnêteté, les habits et la science des clercs, de même que sur le luxe, les festins, les danses, les jeux de hasard et autres, même sur toute sorte de crimes et sur l'embarras des affaires séculières qu'ils doivent éviter, soit à l'avenir observé sous les mêmes peines ou même sous de plus grandes, selon que les ordinaires trouveront à propos de les imposer; sans que l'exécution de ce qui regarde la correction des mœurs puisse être suspendue par aucun appel. Et si les évêques s'aperçoivent de quelque relâchement dans la discipline sur quelqu'un de ces points, ils n'oublieront rien pour les remettre en usage et pour les faire observer exactement et universellement, nonobstant toutes coutumes contraires; de peur que Dieu ne leur fasse subir à eux-mêmes les peines qu'ils mériteraient pour avoir négligé la correction de ceux qui leur étaient soumis.

Le second chapitre prescrit des règles touchant les qualités de ceux qui doivent être choisis pour les églises cathédrales. Le troisième établit plus en détail les distributions journalières sur le tiers de tous les revenus : à qui reviendra la part des absents; et les exceptions de certains cas. Le quatrième porte qu'il faut être au moins sous-diacre pour avoir voix au chapitre dans les cathédrales ou collégiales. Le cinquième, que les dispenses expédiées hors de la cour de Rome seront commises à l'évêque et examinées par lui. Le sixième, qu'il faut changer avec circonspection les dispositions testamentaires. Le septième rappelle les formes à observer pour recevoir les appellations. Par le huitième et le neuvième, les évêques sont constitués exécuteurs de toutes les dispositions pieuses, et visiteurs des hôpitaux qui ne sont pas sous la protection immédiate des rois; et les administrateurs des lieux de piété doivent rendre compte à ces prélats, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné dans la fondation. Le dixième leur attribue le pouvoir d'examiner et même d'interdire les notaires royaux, quant aux fonctions qui regardent les matières ecclésiastiques.

Le onzième et dernier décerne les peines suivantes contre ceux qui usurpent ou retiennent les biens d'une église ou d'un lieu de piété quelconque.

Si quelque ecclésiastique ou laïque, de quelque dignité qu'il soit revêtu, fût-il même empereur ou roi, a le cœur assez rempli d'avarice, qui est la racine de tous les maux, pour oser convertir à son propre usage et usurper par soi-même ou par autrui, par force ou par menace, même par le moyen de personnes interposées, soit ecclésiastiques, soit laïques, par quelque artifice et sous quelque couleur ou prétexte que ce puisse être, les juridic-

tions, biens, cens et droits, même féodaux et emphytéotiques, fruits, émoluments, et quelques revenus que ce soit, de quelque église ou quelque bénéfice séculier ou régulier, monts-de-piété et d'autres lieux de dévotion, qui doivent être employés aux nécessités des pauvres et de ceux qui les desservent, ou pour empêcher par les mêmes voies que lesdits biens ne soit perçus par ceux auxquels de droit ils appartiennent : il sera soumis à l'anathème, jusqu'à ce qu'il ait entièrement rendu et restitué à l'Eglise et à son administrateur ou au bénificier, lesdites juridictions, biens, effets, droits, fruits et revenus dont il se sera emparé ou qui lui seront advenus, de quelque manière que ce soit, même par donation de personnes supposées; et jusqu'à ce qu'il ait obtenu l'absolution du souverain Pontife. Que s'il est patron de ladite église, il sera privé par le fait même, outre les susdites peines, du droit de patronage. Et tout ecclésiastique qui aura consenti ou adhéré à une telle usurpation, sera soumis aux mêmes peines, privé de tous bénéfices, et rendu inhabile à quelques autres que ce soit; et même, après l'entière absolution et satisfaction, il sera suspens de la fonction de son ordre, tant qu'il plaira à son ordinaire.

Le décret de réformation de la session vingt-troisième embrasse dix-huit chapitres. Le premier, sur la résidence, contient une extension de celui fait sous Paul III sur cette même matière; il comprend nommément les cardinaux, et fixe le temps de l'absence à deux ou trois mois au plus, en leur supposant même pour cela des causes raisonnables. Le deuxième enjoint aux évêques nommés, de se faire sacrer dans trois mois. Le troisième, de conférer eux-mêmes les ordres dans leurs diocèses. Le quatrième et le cinquième, qui on doit tonsurer, et de quoi doivent être munis ceux qui se présentent aux ordres. Il est statué dans le sixième que nul clerc tonsuré, quand même il aurait les quatre moindres, ne sera pourvu d'aucun bénéfice avant l'âge de quatorze ans. — VII. Ceux qui se présentent aux ordres doivent être examinés par des hommes versés dans le droit divin et humain. — VIII. Comment et par qui chacun doit être ordonné. — IX. Sous quelles conditions un évêque peut ordonner son domestique, qui n'est pas de son même diocèse. — X. Les prélats inférieurs aux évêques ne pourront donner la tonsure ni les ordres mineurs qu'aux réguliers qui leur sont soumis : ni eux ni quelques chapitres que ce soit ne pourront donner de dimissoire : peines établies contre ceux qui pèchent contre ce décret. — XI. Des interstices, et de quelques autres observations touchant les ordres mineurs. — XII. De l'âge requis pour les ordres majeurs : vingt-deux ans pour le sous-diaconat, vingt-trois pour le diaconat, vingt-cinq pour la prêtrise; il faut admettre seulement ceux qui en sont dignes. — XIII. Ce qui doit s'observer dans l'ordination des diacres et des sous-diacres : on ne doit conférer à personne deux ordres sacrés en un même jour. — XIV. De ceux qui doivent être élevés à l'ordre de prêtrise : fonctions de ceux qui sont admis. —

XV. Nul ne pourra entendre les confessions, sans être approuvé par l'ordinaire. Le seizième chapitre remet en vigueur le canon de Calcédoine contre les ecclésiastiques vagabonds, et veut qu'à l'avenir aucun ne soit reçu aux ordres, sans être appliqué en même temps au service de l'Eglise, dans un poste fixe, qu'il ne pourra quitter qu'avec la permission de l'évêque. On rétablit par le dix-septième les fonctions des ordres inférieurs à la prêtrise; et l'on ajoute que, s'il ne se trouve pas sur les lieux de clercs dans le célibat pour faire les fonctions des quatre ordres mineurs, on pourra y employer des hommes mariés : pourvu qu'ils ne soient pas bigames, qu'ils aient la tonsure et qu'ils portent l'habit clérical dans l'église.

Enfin le dix-huitième et dernier, le plus important de tous, ordonne l'établissement des séminaires dans chaque diocèse : institution jugée dès-lors si salutaire, que les prélats s'écrièrent de toutes parts qu'ils se croiraient amplement dédommagés de tous leurs travaux, quand ils ne tireraient point d'autre fruit du concile. Le Pape fut le premier à donner l'exemple, en fondant le séminaire romain, qu'il mit entre les mains des Jésuites. Les décrets étaient à peine parvenus à Rome, que le saint cardinal Charles Borromée instruisit les légats des desseins de Pie IV au sujet de cet établissement.

Voici ce chapitre mémorable, qu'on peut regarder comme le résumé vivant et pratique du saint concile de Trente, comme la réformation perpétuelle de l'Eglise par elle-même.

Comme les jeunes gens, s'ils ne sont bien élevés, sont enclins à suivre les voluptés du monde ; et comme, sans une protection de Dieu très-puissante et toute particulière, ils ne peuvent constamment s'entretenir et persévérer dans la discipline ecclésiastique, si dès leurs tendres années ils n'ont été formés à la piété et à la religion avant que les habitudes des vices les possèdent entièrement : le saint concile ordonne que toutes les églises cathédrales, métropolitaines et autres supérieures à celles-ci, chacune selon la mesure de ses facultés et l'étendue de son diocèse, seront tenues et obligées de nourrir, d'élever dans la piété et d'instruire dans la discipline ecclésiastique, un certain nombre d'enfants de leur ville et diocèse ou de leur province, si dans le lieu il ne s'en trouve pas suffisamment, en un collége que l'évêque choisira près des églises mêmes, ou en un autre lieu convenable.

On ne recevra dans ce collége aucun enfant qui n'ait au moins douze ans, qui ne soit né de légitime mariage, et qui ne sache passablement lire et écrire, et dont le bon naturel et les bonnes inclinations ne donnent lieu d'espérer qu'il s'emploiera toujours au service de l'Eglise. Le saint concile veut qu'on choisisse principalement les enfants des pauvres; il n'exclut pourtant pas ceux des riches, pourvu qu'ils s'y entretiennent à leurs dépens, et qu'ils témoignent désir et affection pour le service de Dieu et de l'Eglise.

L'évêque, après avoir départi ces enfants en autant de classes qu'il trou-

vera bon, suivant leur nombre, leur âge et leur progrès dans la discipline ecclésiastique, en appliquera une partie au service des églises, lorsqu'il le jugera à propos; et retiendra les autres pour être instruits dans le collége, en remettant toujours d'autres en la place de ceux qu'il en aura tirés : de manière que ce collége soit un perpétuel séminaire pour le service de Dieu.

Et afin qu'ils soient plus aisément élevés dans la discipline ecclésiastique, ils porteront toujours dès leur entrée la tonsure et l'habit clérical. Ils y apprendront la grammaire, le chant, le calcul ecclésiastique et tout ce qui regarde les belles-lettres. Ils s'appliqueront à l'étude de l'Ecriture sainte, des livres ecclésiastiques, des homélies des saints, des formes et des manières d'administrer les sacrements, principalement celles qui seront propres à les rendre capables d'entendre les confessions; enfin de toute autre coutume et cérémonie de l'Eglise. L'évêque aura soin qu'ils assistent tous les jours au sacrifice de la messe, qu'ils se confessent au moins tous les mois; et qu'ils reçoivent, de l'avis de leur confesseur, le corps de notre Seigneur Jésus-Christ, servant les jours de fête dans l'église cathédrale ou dans les autres églises du lieu.

Toutes ces choses, et autres nécessaires et opportunes à cet effet, seront réglées par les évêques, assistés du conseil de deux chanoines des plus anciens et des plus expérimentés, et choisis par les évêques mêmes, selon que le Saint-Esprit le leur inspirera; et, par leurs fréquentes visites, ils auront soin que tout ceci soit toujours bien observé. Ils châtieront sévèrement les mutins, les incorrigibles, et ceux qui sèmeront parmi les autres le vice; les chassant même, s'il en est besoin. Enfin ils ôteront tous empêchements, et entretiendront tous les moyens qu'ils jugeront propres à conserver et à affermir un établissement si saint et si pieux.

Et comme quelques revenus certains seront nécessaires pour le bâtiment du collége, pour les gages des maîtres et des domestiques, pour la nourriture de la jeunesse et pour les autres dépenses : outre les revenus déjà destinés en certaines églises et autres lieux à l'instruction et entretien des enfants, qui seront censés dès là même réellement appliqués au nouveau séminaire par les soins de l'évêque du lieu; les mêmes évêques, assistés du conseil de deux membres du chapitre, dont l'un sera choisi par l'évêque, l'autre par le chapitre même, et de deux autres ecclésiastiques de la ville, dont l'un sera pareillement nommé par l'évêque et l'autre par le clergé du lieu, feront distraction d'une certaine portion de tous les revenus épiscopaux et du chapitre, et de toutes les dignités..., abbayes et prieurés...; et généralement de tous bénéfices, même réguliers...; ensemble des fabriques des églises et autres lieux...; comme aussi des revenus de tous les monastères... : et ils appliqueront et incorporeront audit collége la dite part et portion de tous les susdits revenus ainsi distraite. Même on y pourra joindre et unir quelques bénéfices simples, de quelque qualité et dignité qu'ils soient, aussi bien que des

prestimonies ou portions prestimoniales, ainsi qu'on les appelle, avant même qu'ils viennent à vaquer; sans préjudice toutefois du service divin et des intérêts de ceux qui les posséderont. Ce qui aura lieu, encore que les bénéfices soient réservés ou affectés; sans que l'effet desdites unions et applications desdits bénéfices puisse être empêché ou retardé par la résignation qui pourrait en être faite, ni par quelque autre voie que ce soit; mais elles subsisteront et auront lieu, de quelque manière que les bénéfices puissent vaquer, même en cour de Rome, nonobstant toute constitution contraire.

Le concile entre dans un plus grand détail encore, pour faciliter à l'évêque l'érection d'une si bonne œuvre, et lui fournir les moyens de vaincre tous les obstacles. Il ajoute :

Que si les prélats des cathédrales et autres églises supérieures étaient négligents à établir et à maintenir de tels séminaires, ou refusaient de payer leur portion : ce sera à l'archevêque de reprendre vivement l'évêque, et au synode provincial de reprendre l'archevêque et les autres supérieurs, et de les obliger à tout ce que dessus; et enfin d'avoir un soin particulier de procurer et avancer au plus tôt et partout où il pourra, un ouvrage si saint et si pieux. L'évêque devra recevoir tous les ans le compte des revenus dudit séminaire, en présence de deux députés du chapitre et de deux autres du clergé de la ville.

Ensuite, afin qu'on puisse avec moins de dépense pourvoir à l'établissement de telles écoles; le saint concile ordonne que les évêques, archevêques, primats et autres ordinaires des lieux obligeront ceux qui sont pourvus de la dignité d'écolâtre et tous autres qui tiennent des places auxquelles est attachée l'obligation de faire des leçons et d'enseigner; ils les contraindront même par la soustraction de leurs fruits d'en faire les fonctions dans lesdites écoles et d'y instruire par eux-mêmes, s'ils en sont capables, les enfants qui y seront : sinon, de mettre en leur place des gens qui s'en acquitteront comme il faut, qu'ils choisiront eux-mêmes et qui seront approuvés par les ordinaires. Que si ceux qu'ils auront choisis ne sont pas jugés capables par l'évêque, ils en nommeront quelque autre qui le soit, sans qu'il y ait lieu à aucune appellation; et s'ils négligent de le faire, l'évêque même y pourvoira. Il appartiendra aussi à l'évêque de leur prescrire ce qu'ils devront enseigner dans lesdites écoles, selon qu'il le jugera à propos. Et à l'avenir, ces sortes d'offices ou de dignités d'écolâtre, comme on les nomme, ne seront données qu'à des docteurs ou maîtres, ou à des licenciés en théologie ou en droit canon, ou à d'autres personnes capables, qui puissent s'acquitter par eux-mêmes de cet emploi; autrement, la provision sera nulle et sans effet, nonobstant tout privilége et coutume, même de temps immémorial.

Or, si en quelque province les églises se trouvent en une si grande pauvreté que l'on ne puisse établir de colléges en quelques-unes; le synode provincial ou le métropolitain, avec deux des plus anciens suffragants, aura

soin d'établir dans son église métropolitaine ou dans quelque autre église de la province plus commode, un ou plusieurs colléges, selon qu'il le jugera à propos, du revenu de deux ou plusieurs desdites églises, qui ne peuvent commodément suffire à entretenir chacune un collége : et là seront instruits les enfants de ces églises.

Mais dans les églises qui ont de grands diocèses, l'évêque pourra avoir en divers lieux un ou plusieurs séminaires, selon qu'il le jugera à propos : toutefois, ils seront entièrement dépendants de celui qui sera érigé et établi dans la ville épiscopale.

Enfin, si au sujet de ces unions ou de cette taxe, assignation et incorporation de ces portions, ou par quelque autre moyen que ce soit, il survenait quelque difficulté qui empêchât l'établissement de ce séminaire ou qui le troublât dans la suite; l'évêque, avec les députés ci-dessus nommés, ou le synode provincial, selon l'usage du pays, pourra, ayant égard à l'état des églises et des bénéfices, régler et ordonner toutes les choses en général et en particulier, qui paraîtront nécessaires et utiles pour l'heureux progrès du séminaire, modérer même ou augmenter, s'il en est besoin, ce qui a été dit ci-dessus.

Dans tout ce chapitre, on voit avec quel soin, quelle tendresse, quelles précautions l'Eglise de Dieu travaille à l'œuvre des séminaires. On dirait une mère qui prépare le berceau du fils qu'elle va mettre au monde. A travers les douleurs et les larmes, son cœur bondit de joie. Effectivement ce va être une création nouvelle de l'Esprit de Dieu dans l'Eglise et par l'Eglise : création spirituelle, qui renouvellera la face de la terre : création merveilleuse, où l'Eglise même renouvellera sa jeunesse comme l'aigle, et renaîtra sans cesse, toujours ancienne et toujours nouvelle. Avec le temps et l'expérience, en combinant les divers degrés de séminaires avec les autres écoles chrétiennes, elle pourra organiser chaque diocèse en académie chrétienne, en université catholique, où toutes les connaissances serviront à la gloire de Dieu ; les sciences naturelles, à le faire admirer dans un insecte, dans un brin d'herbe, aussi bien que dans le soleil et les étoiles ; les sciences littéraires, pour annoncer avec plus de dignité sa parole, chanter avec plus d'harmonie ses louanges ; l'étude des langues saintes, pour entendre de mieux en mieux les mystères de sa parole écrite, et aplanir les voies du retour aux peuples qui parlent ou estiment ces langues ; la lecture méditée des Pères et des docteurs, pour y puiser de plus en plus cet esprit de foi, de piété, de zèle, d'intelligence, qu'il ont reçu eux-mêmes de plus haut : ainsi de toutes les sciences possibles. Car cette œuvre des séminaires, dont l'idée seule faisait tressaillir de joie le concile de Trente, contient en germe tous les biens désirables. Après plus de deux siècles, on est encore loin d'avoir mis à profit partout et complètement ce don de Dieu. Il y a cinquante ans, nous avons vu tous les séminaires de France ensevelis sous les ruines des

églises et du royaume de France : et peu après, nous voyons ces mêmes églises ressuscitées à la voix du successeur de Pierre, reconstruire sur le plan perfectionné du concile de Trente, non-seulement des séminaires pour disposer les lévites prochainement au sacerdoce par l'étude de la théologie, mais encore des séminaires pour les y préparer de loin par les études littéraires. Ensemble de régénération qui réjouit le ciel et la terre, par les apôtres et les martyrs qu'il leur envoie par le Tonquin, la Chine, la Corée, les forêts de l'Amérique et les îles de l'Océan.

Après l'heureux succès de la vingt-troisième session, il y avait lieu de croire que le concile pourrait être bientôt terminé : c'était le vœu de tout le monde; aussi ne négligea-t-on rien pour l'examen des points de doctrine sur lesquels le concile n'avait pas encore prononcé. On nomma dix théologiens pour travailler sur la matière des indulgences, des vœux des religieux, de l'invocation des saints, du culte des images et du purgatoire, et l'on tint un grand nombre de congrégations sur le sacrement de mariage et sur les abus qui y avaient rapport. Les sentiments des prélats et des théologiens furent très-partagés au sujet des mariages clandestins et de ceux qui étaient contractés par les enfants de famille, sans le consentement de leurs parents. La question était de savoir si ces sortes de mariages, surtout les clandestins, qui jusqu'alors avaient été regardés seulement comme illicites, devaient être déclarés nuls par le concile, lorsqu'il s'en contracterait dans la suite.

On avait aussi préparé un canon avec anathème contre celui qui dirait que les mariages consommés étaient dissous par l'adultère. Mais les ambassadeurs de Venise représentèrent que, si on laissait cet anathème dans le canon projeté sur ce sujet, on offenserait beaucoup les peuples de l'Eglise orientale, principalement ceux qui habitaient les îles sous la domination de la république, comme celles de Candie, de Chypre, de Corfou, de Zante et de Céphalonie, et beaucoup d'autres, dont le repos étant troublé, causerait du dommage dans l'Eglise catholique. Encore que l'église grecque ne pensât pas en tout comme Rome, il n'y avait pas à désespérer qu'elle ne se réunît un jour, puisque les Grecs qui habitaient les pays sujets à la république, quoiqu'ils vécussent selon leurs rites, ne laissaient pas d'obéir aux évêques nommés par le souverain Pontife. Ils étaient donc obligés, pour remplir leurs fonctions d'ambassadeurs, de représenter au concile qu'il ne devait point frapper ces peuples d'anathème; ce qui les irriterait et les obligerait à se séparer entièrement du Saint-Siége. Il paraissait assez que la coutume de ces Grecs de répudier leurs femmes pour cause d'adultère et d'en épouser d'autres était très-ancienne chez eux, et qu'ils n'avaient jamais été ni condamnés ni excommuniés par aucun concile œcuménique, quoique l'Eglise romaine et universelle n'eût aucunement ignoré cette pratique. Il était d'ailleurs facile d'adoucir le décret sans blesser la dignité de l'Eglise, et peut-être sans s'écarter du respect dû aux sentiments de plusieurs docteurs, en le donnant en ces termes :

« Anathème à quiconque dira que la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, qui est la mère et la maîtresse des autres, a erré ou erre, lorsqu'elle a enseigné et qu'elle enseigne que le mariage ne peut être dissous par l'adultère de l'un des deux époux; que ni l'un ni l'autre, ou même la partie innocente qui n'a point donné cause à l'adultère, ne doit contracter un nouveau mariage; et que celui-là commet un adultère, qui, ayant répudié sa femme pour ce crime, en épouse une autre, et celle qui, ayant quitté son mari adultère, en épouse un autre. »

Le plus grand nombre des Pères du concile fut d'avis de faire droit à la réquisition des ambassadeurs vénitiens, et il fut conclu qu'on ne prononcerait d'anathème que contre celui qui dirait que l'Eglise a erré ou erre, en enseignant que le nœud du mariage n'est pas rompu par l'adultère.

On était en même temps fort occupé des articles de la réformation : les légats en avaient proposé un grand nombre, parmi lesquels s'en trouvaient plusieurs qui regardaient la réforme des princes séculiers. La chose en soi était naturelle. Depuis des siècles, tout le monde, les princes surtout, demandaient la réformation de l'Eglise dans son chef et dans ses membres. Or, les princes étaient membres de l'Eglise, et des membres principaux. La réformation les réclamait donc plus que beaucoup d'autres. D'ailleurs, tout s'y prêtait on ne peut mieux : Pape, cardinaux, évêques, tout le concile.

Le Pape, dit le cardinal Pallavicin, n'était pas fâché que le concile réglât ce qui concernait les princes séculiers, et cela pour deux fins, qui se résolvaient en une seule. La première, parce que, occupés à défendre leurs propres intérêts, ils le seraient moins à opprimer la cour romaine; la seconde, parce qu'ils sauraient que partout il y a des abus, que partout on en parle, et que, s'ils entendaient faire de grandes plaintes contre les Pontifes romains, les Pontifes romains en entendaient aussi faire de grandes contre eux; que, si de part et d'autre elles étaient injustes et mal fondées sous plusieurs rapports, il fallait convenir aussi qu'il y en avait d'occasionnées par des maux véritables, mais en partie incurables, même avec les meilleures lois, si Dieu ne remédiait à l'imperfection des hommes; et d'autres en partie susceptibles de guérison et dignes pour cela de l'attention et des soins de l'un et l'autre pouvoir. C'est pourquoi le saint cardinal Borromée, dès le mois de juin, écrivait de cette sorte aux présidents du concile : « Puisque chacun tombe sur nous dans cette bénite réforme, et qu'il semble que tous les coups soient dirigés contre le Saint-Siége et contre nous autres cardinaux, qui en sommes membres; sa Sainteté est d'avis que, pour l'amour de Dieu, vous laissiez ou fassiez chanter encore sur l'air de la réforme des princes, sans avoir égard à rien, en ce qui est juste et raisonnable. Vous ferez aussi en sorte qu'on ne croie pas que la chose vienne de nous (1). »

(1) *Lettre en chiffres du cardinal Borromée,* 26 juin 1563.- Pallavic., l. 22, c. 9.

On chanta donc sur l'air de la réforme des princes. Tout le monde y prit plaisir, excepté pourtant les princes. L'empereur trouva détestable et l'air et la chanson : le roi de France fut tout-à-fait de l'avis de l'empereur, ainsi que le roi d'Espagne : c'était la première fois, depuis le commencement du concile, que les trois princes se trouvèrent si bien d'accord. On retira donc la chanson ou les articles de la réforme des princes, au grand déplaisir des évêques. Dans le cours de cette histoire, nous avons vu plus d'un prince, plus d'un roi, plus d'un empereur, solliciter les sévères admonitions de l'Eglise, pour corriger ce qui était à corriger dans leur gouvernement ; mais c'étaient des souverains du moyen âge qui prenaient pour règle l'évangile du Christ interprété par l'église du Christ. Les princes du seizième siècle n'en étaient plus là : ils prenaient pour règle l'évangile de Machiavel, interprété par eux-mêmes ou leurs courtisans. Donc ils ne furent réformés ni par le concile ni par le Pape. Si donc depuis ce temps ils n'ont pas fait mieux, si même on en a vu d'assassinant et d'assassinés, on ne peut s'en prendre ni au Pape ni à l'Eglise. Comme ils s'étaient mis, en tant que rois, hors la loi du Christ, l'Eglise du Christ ne pouvait plus en répondre : car, à l'impossible nul n'est tenu. Ils échappèrent donc à la réformation du concile et du Pape; mais ils n'échapperont point à la réformation un peu plus sévère des peuples, qui se dispenseront de la loi chrétienne, comme eux. Nous avons donc vu bien des rois, bien des dynasties même, réformés de nos jours, c'est-à-dire mis à la réforme, mis sur le pavé, comme des valets que l'on congédie. Puissent-ils profiter de la leçon !

Les légats proposèrent également un grand nombre d'articles de réformation pour les ecclésiastiques : les princes n'eurent garde cette fois de faire de l'opposition. L'ambassadeur de France dit même au Pape dans une conversation familière, que le cardinal de Lorraine avait ordre de sa cour de presser la publication d'un décret sévère contre la pluralité des bénéfices. « En vérité, dit le Saint-Père en souriant, il était difficile de choisir un personnage plus propre à ce genre de réforme que le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, évêque de Metz, abbé de Fécamps, possesseur d'un assez grand nombre de bénéfices pour former plus de cent mille écus de rente. Quant à moi, je suis désintéressé dans cette affaire ; je n'ai qu'un seul bénéfice, et l'on pense bien que je m'en contente. » Le cardinal de Lorraine fut effectivement un des plus ardents à solliciter le décret de l'unité des bénéfices à charge d'âmes, et à déclamer contre la pluralité, dont il pouvait sentir l'abus mieux que personne. Quelques-uns disaient plaisamment que le cardinal de Lorraine prêchait le jeûne, après avoir bien mangé.

XXIVe session. Doctrine et canons touchant le sacrement de Mariage. Dix chapitres de réformation concernant le mariage. Vingt-un autres chapitres sur différents objets de réforme.

Enfin, la vingt-quatrième session, fixée d'abord au seize septembre 1563, se tint le onze novembre suivant, où elle avait été remise. Elle s'ouvrit sur les huit heures du matin, et dura sans discontinuer jusqu'à sept heures du soir. Georges Cornaro, évêque de Trévise, célébra la messe du Saint-Esprit. On fit ensuite la lecture de l'évangile qui commence par ces mots : *Il se fit des noces à Cana, en Galilée*, choisi à dessein pour son rapport avec le dogme qui allait être décidé ; et François Richard, évêque d'Arras, fit un sermon latin sur cet évangile. Après, on lut les lettres de Marguerite d'Autriche, gouvernante de Flandre, dont les évêques venaient d'arriver ; puis les mandats de l'ambassadeur de Florence et de l'ambassadeur de Malte, suivant l'ordre de leur arrivée à Trente. Enfin on promulgua les canons sur le mariage, en ces termes :

DOCTRINE TOUCHANT LE SACREMENT DE MARIAGE.

Le premier père du genre humain, par l'inspiration du Saint-Esprit, a déclaré le lien du mariage perpétuel et indissoluble, quand il a dit : Ceci est maintenant l'os de mes os, et la chair de ma chair. C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et ils seront deux dans la même chair.

Mais notre Seigneur Jésus-Christ nous a enseigné plus ouvertement que ce lien ne devait unir et joindre ensemble que deux personnes, lorsque, rapportant ces dernières paroles comme prononcées de Dieu même, il a dit : Donc ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Et incontinent il confirme la fermeté de ce lien, déclarée par Adam si long-temps auparavant, en disant : Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a conjoint.

Or, le même Jésus-Christ, l'auteur et le consommateur de tous les augustes sacrements, nous a mérité, par sa passion, la grâce qui perfectionne cet amour naturel, affermit cette union indissoluble et sanctifie les conjoints. C'est aussi ce que nous insinue saint Paul, en disant : Maris, aimez vos femmes, comme Jésus-Christ a aimé l'Eglise et s'est livré lui-même pour elle ; ajoutant incontinent après : Ce sacrement est grand, je dis en Jésus-Christ et en l'Eglise.

Le mariage, dans la loi évangélique, étant donc plus excellent que les mariages anciens, à cause de la grâce qu'il confère par Jésus-Christ : c'est avec raison que nos saints Pères, les conciles et la tradition universelle de l'Eglise ont de tout temps enseigné qu'il doit être mis au rang des sacrements de la nouvelle loi. Cependant des hommes de ce siècle, portant leur

rage et leur impiété contre une autorité si vénérable, non-seulement ont eu une opinion erronée de cet auguste sacrement; mais, sous prétexte de l'évangile, introduisant selon leur coutume une liberté charnelle, ils ont affirmé de parole et par écrit, au grand détriment des fidèles, plusieurs choses fort éloignées du sens de l'Eglise catholique et de l'usage approuvé depuis le temps des apôtres. C'est pourquoi le saint concile universel, voulant obvier à leur témérité et empêcher que plusieurs autres ne soient encore attirés par une si pernicieuse contagion, a jugé à propos de foudroyer les hérésies et les erreurs les plus remarquables de ces schismatiques, prononçant les anathèmes suivants contre les hérétiques mêmes et contre leurs erreurs.

DU SACREMENT DE MARIAGE.

Canon I. Si quelqu'un dit que le mariage n'est pas véritablement et proprement un des sept sacrements de la loi évangélique, institué par notre Seigneur Jésus-Christ, mais qu'il a été inventé dans l'Eglise par des hommes, et qu'il ne confère pas la grâce : qu'il soit anathème.

II. Si quelqu'un dit qu'il est permis aux chrétiens d'avoir plusieurs femmes en même temps, et que cela n'est défendu par aucune loi divine : qu'il soit anathème.

III. Si quelqu'un dit qu'il n'y a que les seuls degrés de consanguinité et d'affinité marqués dans le Lévitique, qui puissent empêcher de contracter mariage ou qui puissent le rompre quand il est contracté; et que l'Eglise ne peut pas donner dispense en quelques-uns de ces degrés, ou établir un plus grand nombre de degrés qui empêchent et rompent le mariage : qu'il soit anathème.

IV. Si quelqu'un dit que l'Eglise n'a pas pu établir des empêchements dirimants du mariage, ou qu'elle a erré en les établissant : qu'il soit anathème.

V. Si quelqu'un dit que le lien du mariage peut être rompu pour cause d'hérésie ou de cohabitation fâcheuse, ou d'absence affectée de l'un des deux époux : qu'il soit anathème.

VI. Si quelqu'un dit que le mariage contracté et non consommé, n'est pas annulé par la profession solennelle de religion que fait l'une des parties : qu'il soit anathème.

VII. Si quelqu'un dit que l'Eglise est dans l'erreur quand elle enseigne, comme elle a enseigné, selon la doctrine de l'évangile et des apôtres, que le lien du mariage ne peut être dissous, pour le péché d'adultère de l'une des parties; et que ni l'une ni l'autre, non pas même la partie innocente, qui n'a pas donné sujet à l'adultère, ne saurait contracter un autre mariage du vivant de l'autre partie; et que le mari, qui, ayant quitté la femme adultère, en épouse une autre, commet lui-même un adultère; ainsi que la

femme, qui, ayant quitté son mari adultère, en épouserait un autre : qu'il soit anathème.

VIII. Si quelqu'un dit que l'Eglise est dans l'erreur quand elle déclare que, pour plusieurs causes, il se peut faire séparation quant à la couche ou quant à la cohabitation, entre le mari et la femme, pour un temps déterminé ou non déterminé : qu'il soit anathème.

IX. Si quelqu'un dit que les clercs revêtus des ordres sacrés, ou les réguliers qui ont fait profession solennelle de chasteté, peuvent contracter mariage, et qu'étant ainsi contracté, il est valide, malgré la loi de l'Eglise et leur propre vœu; que de soutenir le contraire, ce n'est autre chose que de condamner le mariage, et que tous ceux qui ne se sentent pas pourvus du don de chasteté, quoiqu'ils en aient fait le vœu, peuvent contracter mariage : qu'il soit anathème. Car Dieu ne refuse pas ce don à ceux qui le demandent comme il faut, et ne permet pas que nous soyons tentés au-delà de nos forces.

X. Si quelqu'un dit que l'état du mariage est préférable à l'état de la virginité ou du célibat, et que de demeurer dans la virginité ou le célibat, ce n'est pas quelque chose de meilleur ou de plus heureux que de se marier : qu'il soit anathème.

XI. Si quelqu'un dit que la défense de solenniser les noces en certains temps de l'année, est une superstition tyrannique, provenue de la superstition des païens; ou s'il condamne les bénédictions et les autres cérémonies que l'Eglise pratique dans leur célébration : qu'il soit anathème.

XII. Si quelqu'un dit que les causes qui concernent le mariage n'appartiennent pas aux juges ecclésiastiques : qu'il soit anathème.

Ces canons sont suivis de dix chapitres de réformation concernant le mariage.

Chapitre I. *On renouvelle la forme prescrite dans le concile de Latran pour contracter solennellement le mariage; l'évêque peut dispenser des bans. Celui qui contracte autrement qu'en présence du curé et de deux autres témoins, ne fait rien.*

Quoiqu'il ne faille pas douter que les mariages clandestins, faits par le libre consentement des parties contractantes, ne soient de vrais et valides mariages, tant que l'Eglise ne les a pas rendus invalides; et que par conséquent il faille condamner, comme le saint concile les frappe d'anathème, ceux qui nient que ces mariages soient vrais et valides; et ceux qui assurent faussement que les mariages contractés par les enfants de famille sans le consentement de leurs parents, sont nuls, et que les pères et les mères ont le pouvoir de les rendre ou valides ou nuls : néanmoins la sainte Eglise, pour de très-justes causes, les a toujours détestés et défendus.

Mais le saint concile, s'apercevant que ces défenses sont devenues inutiles par la désobéissance des hommes; et considérant les péchés énormes que

causent ces mariages clandestins; surtout par rapport à ceux qui demeurent en état de damnation, lorsque, ayant quitté la première femme avec laquelle ils avaient contracté mariage en secret, ils se marient publiquement avec une autre, et vivent avec elle en perpétuel adultère : auquel désordre l'Eglise, qui ne juge pas des choses cachées, ne peut apporter de remède, si elle ne recourt à quelque moyen plus efficace : c'est pourquoi ledit saint concile, conformément à celui de Latran, tenu sous Innocent III, ordonne qu'à l'avenir, avant que l'on contracte mariage, le propre curé des parties contractantes dénoncera publiquement dans l'église, à la grand'messe, par trois jours de fête consécutifs, les noms de ceux entre qui doit être contracté le mariage. Et ces publications étant faites, si l'on n'y forme aucun empêchement légitime, il sera procédé à la célébration du mariage en face de l'église; où le curé, après avoir interrogé l'époux et l'épouse, et avoir pris leur mutuel consentement, dira : Je vous unis ensemble par le lien du mariage, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit; ou bien il se servira d'autres paroles, suivant l'usage reçu en chaque pays.

Mais s'il arrivait qu'il y eût soupçon probable que le mariage pût être malicieusement empêché, s'il se faisait tant de publications auparavant; alors, ou il ne s'en fera qu'une seulement, ou même le mariage se fera sans aucune, en présence au moins du curé et de deux ou trois témoins. Et puis, avant qu'il soit consommé, les publications se feront dans l'église, afin que, s'il y a quelques empêchements cachés, ils se découvrent plus aisément : si ce n'est que l'ordinaire juge lui-même plus à propos que lesdites publications soient omises : ce que le saint concile laisse à son jugement et à sa prudence.

Quant à ceux qui entreprendraient de contracter mariage autrement qu'en présence du curé, ou de quelque autre prêtre, avec permission dudit curé ou de l'ordinaire, et avec deux ou trois témoins : le saint concile les rend absolument inhabiles à contracter de la sorte, et ordonne que de tels contrats soient nuls et invalides, comme par le présent décret il les rend nuls et invalides.

De plus, il veut et ordonne que le curé, ou autre prêtre, qui aura été présent à tel contrat, avec un moindre nombre de témoins qu'il n'est prescrit, et que les témoins qui auront assisté sans le curé ou autre prêtre, et aussi les parties contractantes, soient punis sévèrement, à la discrétion de l'ordinaire.

Le même saint concile exhorte encore l'époux et l'épouse à ne point demeurer ensemble dans une même maison, avant d'avoir reçu dans l'église la bénédiction du prêtre. Il veut aussi et ordonne que la bénédiction soit donnée par le propre curé, et que nul autre que le curé ou l'ordinaire ne puisse accorder à un autre prêtre la permission de donner cette bénédiction; nonobstant tout privilége et toute coutume, qu'on doit plutôt appeler un

abus qu'une coutume. Que si quelque curé ou autre prêtre, soit régulier, soit séculier, osait marier ceux qui sont d'une autre paroisse, ou leur donner la bénédiction nuptiale, sans la permission de leur curé, quand même il alléguerait pour cela quelque privilége particulier ou une coutume immémoriale; il demeurera suspens de droit, jusqu'à ce qu'il soit absous par l'ordinaire du curé qui devait être présent au mariage ou qui devait donner la bénédiction.

Le curé aura un registre qu'il conservera chez lui soigneusement, et dans lequel il inscrira le jour et le lieu du mariage contracté, avec les noms des parties et des témoins.

Enfin le saint concile exhorte ceux qui doivent se marier à se confesser avec soin et à recevoir avec dévotion le saint sacrement de l'eucharistie avant la célébration du mariage, ou au moins trois jours avant la consommation.

Si dans quelque province il y a encore d'autres cérémonies et louables coutumes, le saint concile souhaite avec ardeur qu'on les garde et qu'on les conserve entièrement.

Et afin que personne n'ignore de si salutaires ordonnances, le saint concile enjoint à tous les ordinaires d'avoir soin de faire publier au plus tôt et expliquer ce décret au peuple, dans chaque église paroissiale de leurs diocèses; et de faire réitérer très-souvent cette publication la première année, et dans la suite toutes les fois qu'ils le jugeront à propos. De plus, il ordonne que le présent décret commencera d'avoir force dans chaque paroisse, trente jours après que la première publication y aura été faite.

Le second chapitre restreint l'empêchement de l'affinité spirituelle; le troisième, l'empêchement de l'honnêté publique; le quatrième, celui de l'affinité par fornication. Le cinquième ordonne que ceux qui auront sciemment contracté mariage dans les degrés défendus, seront séparés sans plus d'espoir de dispense; et qu'on n'en accordera jamais pour le second degré, si ce n'est en faveur des grands princes et relativement au bien public. Le sixième prononce qu'il ne peut y avoir de mariage entre le ravisseur et la personne enlevée, tant que celle-ci demeure en la puissance du premier. Le septième explique les précautions qu'il faut prendre pour le mariage des vagabonds, que les curés doivent au moins n'y admettre qu'après avoir consulté l'ordinaire. Le huitième prononce excommunication contre les concubinaires, qui, après trois monitions de l'évêque, négligeront de se séparer. Le neuvième prononce la même peine contre les seigneurs temporels et les magistrats, qui empêcheraient leurs justiciables de se marier en liberté. Le dixième, enfin, prescrit d'observer les anciennes défenses des noces solennelles, depuis l'Avent jusqu'à l'Epiphanie, et depuis les Cendres jusqu'à l'octave de Pâques inclusivement.

On publia dans la même session, sur différents objets de réforme, vingt-un chapitres, dont le premier expose ce qu'il faut observer dans la création

des évêques et des cardinaux. Il y est marqué qu'il est nécessaire que le Pape s'applique à n'admettre au sacré collége que des sujets dignes et choisis, autant qu'il se pourra, de toutes les nations de la chrétienté. — Chap. II. Que les synodes provinciaux doivent se tenir tous les trois ans, les diocésains tous les ans : qui doivent les convoquer, qui doivent y assister. — III. Comment les évêques doivent faire la visite de leurs diocèses. — IV. Qui et quand on doit s'acquitter du devoir de la prédication : qu'il faut aller à l'église paroissiale pour entendre la parole de Dieu : que personne ne doit prêcher malgré l'évêque. — V. Que la connaissance des causes criminelles griêves contre les évêques appartient au seul souverain Pontife, et celle des autres au concile provincial. — VI. Du pouvoir des évêques pour la dispense des irrégularités et des suspenses, et pour l'absolution des crimes. — VII. Que les évêques et les curés doivent expliquer au peuple la vertu des sacrements, avant de les administrer ; que les saintes Ecritures doivent aussi être expliquées pendant la solennité des messes. — VIII. Que les pécheurs publics doivent faire une pénitence publique, si l'évêque n'en juge autrement : qu'il faut établir un pénitencier dans chaque cathédrale. — IX. Par qui doivent être visitées les églises séculières qui ne sont d'aucun diocèse. — X. Que l'effet de la visite ne peut être suspendu par aucun sujet inférieur. — XI. Que les titres d'honneur ou les priviléges particuliers n'ôtent rien aux droits des évêques. — XII. Des qualités de ceux qui doivent être promus aux dignités et aux canonicats des églises cathédrales ; et quelles sont leurs obligations. — XIII. Comment il faut pourvoir aux églises cathédrales et paroissiales qui sont faibles en revenus ; qu'il faut assigner des limites certaines aux paroisses. — XIV. Qu'il ne faut admettre personne à la prise de possession d'un bénéfice ou aux distributions, si les fruits qu'on distribue ne doivent pas être employés à de pieux usages. — XV. De la manière d'augmenter les revenus des prébendes faibles, dans les cathédrales et collégiales considérables.

Le chapitre seizième traite *des devoirs du chapitre pendant la vacance du siége ;* il est conçu en ces termes : quand le siége sera vacant, le chapitre, dans les lieux où il a la charge de percevoir les fruits, établira un ou plusieurs économes fidèles et vigilants, qui aient soin du bien et du revenu ecclésiastique, pour en rendre compte à qui il appartiendra. Il sera tenu aussi expressément, dans les huit jours après la mort de l'évêque, de nommer un official ou vicaire, ou de confirmer celui qui est établi ; lequel sera au moins docteur en droit canon ou licencié, ou autrement le plus capable qui se pourra. Si on en use autrement, la faculté d'y pourvoir sera dévolue au métropolitain. Et si cette église est elle-même métropolitaine, ou qu'elle soit exempte, et que le chapitre, comme il a été dit, ait été négligent ; alors le plus ancien évêque entre les suffragants à l'égard de l'église métropolitaine, et l'évêque le plus proche à l'égard de celle qui se trouve exempte,

aura le pouvoir d'établir un économe et un vicaire capables. Ensuite, l'évêque promu à la même église vacante se fera rendre compte par lesdits économe et vicaire, et par tous autres officiers et administrateurs qui, pendant la vacance du siége, auront été établis par le chapitre ou par d'autres en sa place, quand ils seraient même du corps du chapitre, de toutes les choses qui le regardent, de toutes leurs fonctions, emplois, juridictions, gestions et administrations quelconques; et il pourra punir ceux qui auront malversé, quand même les susdits officiers auraient déjà rendu leurs comptes et obtenu quittance et décharge du chapitre ou des commissaires par lui députés. Le chapitre sera aussi tenu de rendre compte au même évêque des papiers appartenant à l'église, s'il en est tombé quelques-uns entre ses mains.

Le chapitre XVII règle la manière de conférer les bénéfices et les cas où l'on peut en retenir plus d'un. — XVIII. Que l'évêque doit incontinent nommer un vicaire pour desservir les cures vacantes : de quelle manière on doit procéder au choix et à l'examen des curés. — XIX. On abroge les grâces expectatives et autres choses de ce genre. — XX. De la manière de traiter les causes qui appartiennent au for ecclésiastique. Le vingt-unième et dernier chapitre porte une déclaration du saint concile sur certaines expressions de la première session, par lesquelles on n'a pas entendu changer la manière de traiter les affaires dans les conciles œcuméniques.

Enfin le concile ordonne que la prochaine session se tiendra le neuf décembre suivant, et qu'il y sera traité des articles de réformation qui avaient déjà été présentés, mais qui avaient été remis à un autre temps.

XXVe et dernière session. Excellent résumé des travaux du concile par l'évêque de Nazianze. Décret touchant le purgatoire. De l'invocation, de la vénération et des reliques des saints et des saintes images, etc. Le concile réserve au Pape les difficultés qui pourraient survenir touchant la réception et l'interprétation de ses décrets. Le concile demande au Pape la confirmation de ses décrets. Joie des Pères du concile d'en voir la fin. Leurs acclamations et leurs souscriptions.

La longueur du concile en faisait désirer la fin; plusieurs Pères même l'avaient déjà quitté sans congé : le Pape, qui entretenait à ses dépens les prélats pauvres, paraissait la désirer aussi. On n'espérait plus rien des protestants, depuis que l'empereur, après une assemblée des états de l'empire, avait mandé qu'il lui était impossible de les faire adhérer ni même assister au concile. Bien plus, ils s'étaient nouvellement emparés de Wurtzbourg et faisaient craindre que leur fureur ne se portât jusqu'à Trente; mais ce qui engagea principalement à terminer au plus tôt, ce fut la nouvelle qu'on y reçut d'une maladie fort dangereuse dont le Pape fut attaqué dans ces circonstances. On appréhendait que sa mort n'occasionnât un schisme, à cause de la division qui naîtrait aussitôt entre le sacré collége et le concile, touchant le droit d'élire un Pape. Toutes ces raisons firent qu'on tint dès le trois

décembre de cette année 1563, la vingt-cinquième session, qui fut la dernière, et qui n'avait été indiquée que pour le neuf de ce mois.

La messe solennelle fut célébrée par Zambeccari, évêque de Sulmône. Après la messe, Jérôme Ragazzoni, Vénitien, évêque de Nazianze, et alors coadjuteur de Famagouste en Chypre, prononça en latin le discours suivant, qui résume admirablement bien tous les travaux du concile.

« Ecoutez, nations; prêtez l'oreille, vous tous qui habitez la terre. Commencé depuis long-temps, plusieurs fois interrompu, disjoint et séparé, le concile de Trente s'est réuni et s'achève enfin par un bienfait singulier de la toute-puissance de Dieu et par le concours et le zèle admirable de tous les ordres et de toutes les nations. Il a brillé enfin ce jour de bonheur pour le peuple chrétien, où le temple du Seigneur, si souvent abattu et dispersé, est rétabli et achevé; où ce navire, le seul qui porte tous les bons, échappé à la violence de longues tempêtes, à toute la fureur des flots, repose à l'abri du port. Et plût à Dieu que ceux pour qui nous avons entrepris cette périlleuse navigation, eussent voulu s'embarquer avec nous! plût à Dieu qu'ils nous eussent aidés à construire cet édifice, eux qui nous l'ont fait élever! nous aurions maintenant bien plus sujet de nous réjouir; mais certes, ce n'est pas à nous qu'il faut en imputer la faute.

»Nous avons choisi cette ville à l'entrée de l'Allemagne, c'est-à-dire presque aux portes de leur pays; nous n'avons appelé aucune garde autour de nous, afin de leur éviter toute crainte pour leur liberté; nous leur avons accordé ce sauf-conduit qu'ils avaient dicté eux-mêmes, nous les avons long-temps attendus, et jamais nous n'avons cessé de les exhorter, de les prier de s'unir à nous pour connaître la lumière de la vérité. Même malgré leur absence, nous avons, je pense, assez ménagé leurs intérêts. Il fallait en effet porter remède au double mal qui travaillait ces esprits malades et infirmes. Pour l'un, on a expliqué et affermi la doctrine de la foi catholique et vraiment évangélique dans tous les points qu'ils révoquent en doute, et selon qu'il semblait utile pour ce temps, en écartant et en dissipant toutes les ténèbres des erreurs; pour l'autre, on a rétabli la discipline ecclésiastique, dont le relâchement, à les entendre, avait été la principale cause de leur schisme : nous avons parfaitement rempli ce double devoir, autant qu'il a été en nous, et ayant égard au temps.

»Au commencement, ce saint concile, après avoir fait, suivant la louable coutume de nos pères, sa profession de foi, comme pour poser une certaine base à ce qu'il entreprendrait dans la suite, et montrer sur quels témoignages et quels secours il fallait s'appuyer dans la sanction des dogmes, a, par une pieuse sagesse, à l'exemple des anciens conciles les plus vénérés, énuméré les livres de l'ancien et du nouveau Testament, que l'on doit admettre sans aucun doute; et afin qu'il ne pût pas même s'élever de difficultés sur les mots par suite de versions différentes, il a consacré une tra-

duction certaine et invariable des livres grecs et hébreux. Après cela, attaquant toutes les hérésies dans leur fort et dans leur principal retranchement, il a établi sur la corruption originelle de la nature humaine, ce que la vérité elle-même déciderait, si elle pouvait parler. Quant à la justification, cette vérité si importante, et que les hérétiques d'autrefois, comme ceux de nos jours, ont attaquée avec un acharnement incroyable; il a donné des définitions telles, qu'elles préviennent les opinions les plus dangereuses sur ce sujet, et la vraie foi y est démontrée avec un ordre et une sagesse si admirables, que l'on y aperçoit facilement l'esprit de Dieu. Par ce décret, le plus important dont les hommes conservent le souvenir, toutes les hérésies sont étouffées; elles sont chassées et dissipées, comme les ténèbres par le soleil; et telle est cette clarté, cette splendeur de vérité, que personne ne peut plus s'en dissimuler l'éclat.

»L'on a traité ensuite des sept divins sacrements de l'Eglise : d'abord de tous à la fois, puis de chacun en particulier. Et ici, qui ne voit avec quelle netteté, quelle évidence, quelle abondance, quelle clarté, et, ce qui est le point capital, avec quelle exactitude, toute l'essence de ces célestes mystères y est comprise ? Dans cette doctrine si importante et si variée, qui peut encore demander ce qu'il doit suivre ou éviter ? qui y trouvera un sujet ou une occasion de tomber dans l'erreur? enfin qui doutera désormais de la force et de la vertu de ces sacrements, quand nous voyons que la grâce qui en découle, comme par certains canaux, se répand sur nous avec tant d'abondance? Viennent ensuite les décrets sur le saint sacrifice de la messe et sur la communion sous les deux espèces et des petits enfants; et telle est leur sainteté et leur utilité, qu'ils semblent être descendus du ciel et ne pas être l'œuvre des hommes. Nous pouvons y ajouter une doctrine aujourd'hui sur les indulgences, le purgatoire, le culte, l'invocation, les images et les reliques des saints; propre non-seulement à déjouer les fraudes et les calomnies des hérétiques, mais à satisfaire pleinement la conscience des pieux catholiques.

»Ces décisions, qui se rapportent à notre salut, et que l'on appelle dogmes, ont été achevées avec succès et bonheur, et désormais nous n'aurons plus, pour le temps où nous sommes, à y ajouter quoi que ce soit dans le même genre.

»Comme quelques abus s'étaient glissés dans l'administration des choses saintes, et qu'on n'y observait point les usages et les rites sacrés, vous avez veillé, révérends Pères, à ce qu'elles fussent administrées avec une entière pureté et suivant la coutume établie par nos pères. Ainsi vous avez détruit toute superstition, tout gain, et, comme ils disent, toute irrévérence de la divine célébration de la messe; vous avez défendu aux prêtres vagabonds, inconnus et criminels, d'offrir ce saint sacrifice. Cet auguste sacrifice était était célébré dans des maisons particulières et profanes ; vous l'avez rappelé

dans les lieux sacrés et religieux. Vous avez banni du temple du Seigneur les chants efféminés et les symphonies, les promenades, les entretiens, les trafics. En prescrivant des lois à chaque grade ecclésiastique, vous avez fait en sorte qu'il n'y eût plus lieu d'abuser des saints ordres que Dieu même confère. Ainsi vous avez aboli certains empêchements de mariages, qui donnaient en quelque sorte un prétexte de violer les règles de l'Eglise. Vous avez rendu moins facile le pardon des unions illégitimes. Rappellerai-je les mariages clandestins et ténébreux ? N'y eût-il eu que ce seul motif de convoquer le concile, et il y en avait de nombreux et d'importants; pour cela seul, selon moi, on eût dû l'assembler. Car comme cette question intéresse tous les hommes, et qu'il n'est pas dans l'univers un seul coin que cette peste n'ait infecté; c'est avec raison qu'il aurait fallu remédier à ce mal général par une délibération unanime. Vos décrets d'une sagesse si admirable et presque divine, très-saints Pères, ont détruit entièrement cette cause d'une infinité de délits et de crimes affreux; votre prudence a su parfaitement pourvoir au gouvernement de la chrétienté. Ajoutez à cela les abus nombreux que vous avez ôtés dans ce qui concerne le purgatoire, le culte et l'invocation des saints, les images, les reliques et les indulgences; lesquels paraissaient y déshonorer et souiller honteusement l'éclat si pur en lui-même de la foi et de la pratique sainte.

»Quant à l'autre partie dans laquelle nous avions à traiter du raffermissement de la discipline ecclésiastique déjà chancelante et presque tombée, vous l'avez terminée et complétée avec une égale exactitude. Désormais les honneurs ecclésiastiques seront l'apanage de la vertu et non de l'ambition des hommes; on y cherchera moins ses propres intérêts que ceux du peuple, et on sera plus flatté de l'honneur de leur être utile, que de celui de leur commander. On annoncera, on expliquera plus souvent et avec plus de soin la parole de Dieu, plus pénétrante que le glaive à double tranchant.

»Les évêques et tous ceux à qui le soin des âmes a été confié, seront avec leurs troupeaux et veilleront sur eux; on ne les verra point errer loin du dépôt commis à leur garde. Les priviléges ne serviront à personne pour mener une vie impure et scandaleuse, ou pour enseigner des doctrines mauvaises et dangereuses. Nul crime ne sera sans châtiment, nulle vertu sans récompense. Vous avez sagement pourvu à la multitude des prêtres pauvres et indigents. Chacun d'eux sera maintenant attaché à une église, et on lui affectera un service qui puisse fournir à ses besoins.

»L'avarice, de tous les vices le plus affreux, surtout dans la maison du Seigneur, en sera bannie à jamais, et tous les sacrements seront, comme il convient, administrés gratuitement. D'une seule église on en formera plusieurs, et de plusieurs une seule, comme l'intérêt du peuple et la raison le demanderont. Par un bonheur très-grand pour nous, les quêteurs d'aumônes, comme on les appelle, qui, plus occupés de leurs biens que de ceux

de Jésus-Christ, étaient pour notre religion un sujet de perte et de honte, seront bannis pour toujours du souvenir des hommes. C'est là l'origine du mal qui nous afflige; de cette source, un mal infini se répandait insensiblement parmi nous, et chaque jour étendait au loin ses ravages; toute la prudence, toutes les précautions d'une foule de conciles n'ont pu réussir à y remédier. Aussi, qui n'avouera qu'une haute sagesse ordonnait de retrancher un membre dont on avait essayé la guérison si souvent et avec si peu de succès, dans la crainte qu'il ne nuisît au reste du corps?

»On rendra à Dieu un culte plus saint et plus parfait; ainsi ceux qui portent les vases du Seigneur seront purs, afin que leur exemple porte les autres à les imiter. Par une mesure d'une admirable prévoyance, vous avez établi que ceux qui doivent être initiés aux fonctions saintes seraient, dans chaque église et dès le premier âge, formés aux bonnes mœurs et aux belles lettres, afin d'y établir en quelque sorte comme une pépinière de toutes les vertus. Ajoutez encore les synodes provinciaux rétablis; les visites remises en usage, pour l'utilité et non le malheur et la ruine des peuples; la faculté procurée aux pasteurs de gouverner et paître leurs troupeaux plus commodément; la pénitence publique remise en vigueur; l'hospitalité ordonnée et aux hommes d'église et dans les lieux pieux; une conduite mémorable et presque divine établie pour conférer les cures; la pluralité des bénéfices, pour employer l'expression vulgaire, détruite; la possession héréditaire du sanctuaire interdite; une règle imposée et déterminée aux excommunications; les premiers jugements assignés dans les lieux où s'élèvent les différends; les combats singuliers défendus; une espèce de frein invincible imposé à la luxure, à la cupidité et à la licence de tous les hommes, et surtout des hommes d'église; les rois et les princes avertis avec soin de leur devoir; les autres questions de cette nature traitées avec une extrême sagesse.

»A la vue de ces travaux, qui ne sent, révérends Pères, avec quelle conscience vous avez de même en ceci rempli votre devoir? On s'est occupé souvent dans les conciles précédents d'expliquer notre foi, de corriger les mœurs; mais je ne sais si jamais on l'a fait avec plus de zèle et de clarté. Dans cette assemblée, et surtout dans ces deux dernières années, nous avons eu non-seulement des Pères, mais des orateurs de tous les peuples et de toutes les nations qui reconnaissent la vérité de la religion catholique. Et quels hommes! Considérez-vous leur science? ils sont les plus instruits; leur expérience? ils sont les plus habiles; leur esprit? ils sont les plus pénétrants; leur piété? ils sont les plus religieux; leur vie? ils sont les plus saints. Le nombre des assistants a été tel, que, si l'on jette un coup d'œil sur les bornes actuelles du monde chrétien, ce concile apparaît comme le plus nombreux de tous ceux qui ont été réunis jusqu'à présent. Ici toutes les blessures ont été mises à nu, les mœurs exposées au grand jour, on n'a rien caché. On a mis une telle impartialité à peser les arguments et les rai-

sons de nos adversaires, qu'il semblait que ce fût leur cause et non la nôtre que l'on défendît. Quelques-uns ont été discutés trois et même quatre fois; souvent l'on a combattu avec beaucoup de chaleur, afin que, comme l'or par le feu, la force et la puissance de la vérité fussent éprouvées par ces sortes de luttes. Car quelle discorde peut régner entre ceux qui ont la même foi et aspirent au même but?

»Ainsi, quoiqu'il eût été à désirer, comme je le disais au commencement de ce discours, que nous eussions discuté ces questions avec ceux mêmes pour qui nous les avons surtout traitées; cependant, malgré leur absence, vous avez si bien pourvu aux moyens d'assurer leurs droits et leur salut, que même, eussent-ils été présents, il ne semble pas qu'il eût été possible d'y pourvoir autrement. Qu'ils lisent, comme il convient à un chrétien, avec humilité, ce que nous avons décidé touchant la foi : et, si quelque lumière vient à leur luire, qu'ils ne détournent pas le visage : et, s'ils entendent la voix du Seigneur, qu'ils n'endurcissent point leurs cœurs. S'ils veulent rentrer dans le sein commun de l'Eglise dont ils se sont séparés, qu'ils ne doutent point qu'ils n'y trouvent entier pardon et miséricorde.

»Mais, voici, révérends Pères, le vrai moyen de ramener les esprits des dissidents, de retenir les fidèles dans la foi et dans le devoir : c'est de pratiquer dans nos églises les règles que nous avons établies dans cette assemblée par nos paroles. Quelque parfaites que soient les lois, c'est toujours une parole muette. Ont-elles servi au peuple hébreu, ces lois sorties de la bouche de Dieu même? De quelle utilité ont été pour les Lacédémoniens les lois de Lycurgue, pour les Athéniens les lois de Solon? leur ont-elles garanti cette liberté qu'elles devaient leur assurer? Mais pourquoi recourir à des choses étrangères et trop reculées? Quelles règles, quels préceptes pour mener une vie pieuse et sainte, pouvons-nous ou devons-nous désirer encore après la vie et la doctrine de notre seul Seigneur Jésus-Christ? Est-il rien qui fût nécessaire à une foi saine, à une vie pure, et que nos ancêtres aient oublié? Il est vrai, nous avons un remède salutaire, composé et préparé depuis long-temps; mais doit-il chasser le mal? il faut le prendre et l'infiltrer dans toutes les veines du corps. Enivrons-nous les premiers, mes très-chers frères, de cette coupe de salut, soyons des lois vivantes et parlantes; soyons comme un modèle et une mesure qui règle les actions et les soins des autres : persuadons-nous qu'il n'arrivera rien d'heureux ni de glorieux pour la chrétienté, si chacun de nous n'y met tout le zèle dont il est capable.

»Déjà nous avons eu à travailler dans ce but; il nous faudra dans la suite faire encore plus d'efforts. Car si, à l'exemple de notre maître et Sauveur, nous devions pratiquer avant d'enseigner; maintenant que nous avons enseigné, quelle pourrait être notre excuse, si nous ne pratiquions point? Qui pourrait nous tolérer et nous souffrir : si, après avoir prouvé qu'il ne faut

pas voler ni commettre d'adultères, nous nous rendions coupables de vols et d'adultères? Non, il ne convient nullement que nous nous montrions désormais autres que saints, suivant nos pieux conseils; innocents et intègres, suivant les préceptes de l'intégrité et de l'innocence; fermes dans la foi et pleins de constance, après que nous avons affermi la doctrine de notre foi. C'est là ce que nos peuples attendent de nous, ces peuples qui désirent depuis si long-temps notre retour, et se consolent en pensant qu'une fois avec eux nous réparerons par un plus grand zèle le temps de notre absence. Vous vous empresserez de répondre à leur attente, j'en ai la ferme espérance, très-saints Pères; et chez vous, comme dans cette assemblée, vous satisferez Dieu et les hommes.

»Maintenant, et c'est là notre devoir présent, rendons et offrons des actions de grâces infinies et immortelles au Dieu lui-même infini et immortel : qui, loin de nous traiter suivant les péchés que nous avons commis et selon nos iniquités, nous a accordé dans sa grande miséricorde, non-seulement de voir (ce que tant d'autres ont désiré en vain de voir avant nous), mais aussi de célébrer ce jour de bonheur, au milieu de l'assentiment et de l'approbation universelle du peuple chrétien. Nous devons ensuite particulièrement d'éternelles et singulières actions de grâces à Pie IV, notre souverain et pieux Pontife : à peine monté sur la chaire du bienheureux Pierre, enflammé du désir d'assembler ce concile, il concentre sur ce but tous ses soins et toutes ses pensées. Il envoie aussitôt les hommes les plus recommandables comme nonces, pour indiquer ce concile aux nations et aux provinces, que l'on voulait surtout sauver en les convoquant. Ces nonces parcourent presque toutes les parties de l'aquilon; ils demandent, ils prient, ils conjurent; ils promettent toute sûreté et amitié; ils vont même jusqu'à passer en Angleterre. Comme le pontife ne peut assister à ce concile, et satisfaire ainsi le plus cher de ses désirs, il envoie ici des légats illustres par leur piété et leur science : et il veut que deux d'entre eux, dont la mémoire est en bénédiction, fussent rendus dans cette ville au jour fixé, bien qu'il n'y eût encore que quelques évêques de réunis. Ces légats, et celui qui leur fut adjoint peu de temps après, restent plus de neuf mois dans cette ville sans rien faire, attendant un nombre suffisant d'évêques pour ouvrir le concile. Cependant le pontife lui-même n'avait d'autre pensée, d'autre but, que de réunir le plus grand nombre possible d'évêques dans le plus court délai; de déterminer les rois et les princes du nom chrétien à envoyer ici leurs ambassadeurs; en un mot, de faire en sorte que cette cause qui intéresse tous les hommes, et qui est la plus grave et la plus importante de toutes, fût traitée d'après les vœux et le conseil de tous. Ses soins, sa sollicitude, sa générosité ont-ils dans la suite oublié rien de ce qui semblait toucher en quelque sorte à la grandeur, à la liberté ou à l'intérêt de ce concile? O piété et prudence admirables de notre pasteur et de

notre père! ô félicité suprême du pontife, qui voit s'achever en paix, sous son autorité et sous ses auspices, ce concile agité et tourmenté si long-temps! Je vous prends à témoins, vous Paul III et Jules III, dont nous pleurons la mort : pendant combien de temps, avec quelle ardeur vous avez désiré voir ce que nous voyons aujourd'hui! Que de dépenses, que d'efforts n'avez-vous point faits pour parvenir à ce but! C'est pourquoi, très-saint et très-heureux Pie, nous vous félicitons vraiment et de cœur, de ce que le Seigneur vous a réservé une telle joie et à votre nom un tel honneur. Oui, c'est là la preuve la plus éclatante de la bonté de Dieu envers nous, de ce Dieu que nous supplions humblement de vous rendre bientôt sain et sauf à nos vœux, et de vous conserver le plus long-temps possible pour l'intérêt et la gloire de son Eglise.

» La reconnaissance nous fait aussi un devoir de remercier le sérénissime empereur. Rappelant le zèle des très-puissants Césars dont il tient la place et qu'animait un admirable désir de propager la foi chrétienne, il a conservé cette ville libre de tout danger : sa vigilance nous a assuré la tranquillité et la paix, et, par la présence continuelle de ses trois ambassadeurs, ces illustres personnages, il a donné à nos âmes comme un gage de sécurité. Enfin son admirable piété le rendait merveilleusement inquiet sur toutes les affaires qui nous occupaient. Nous l'avons vu s'efforcer d'arracher les dissidents des ténèbres les plus obscures où ils se cachent, et de les produire à la vue de l'éclatante lumière de ce saint concile. — Nous devons encore nous rappeler avec reconnaissance le zèle si pieux des rois et des princes chrétiens, qui ont ajouté à l'éclat de ce concile en y envoyant d'illustres députations, et ont abaissé leur puissance devant votre autorité.

» Or, quel est maintenant l'homme, illustres légats et cardinaux, qui n'avoue pas tout ce qu'il vous doit? Vous avez en effet été les guides, les modérateurs de cette sainte entreprise; vous avez veillé avec une patience et un zèle incroyables à ce que la liberté de nos paroles et de nos résolutions ne parût pas même être violée en quoi que ce soit. Vous n'avez épargné aucune fatigue à votre corps, aucun travail à votre esprit; afin que cette entreprise, où tant d'autres hommes semblables à vous avaient échoué, parvînt le plus tôt possible au résultat désiré. A ce sujet, très-illustre et très-glorieux Moron, vous devez entre tous les autres éprouver une joie qui vous est pour ainsi dire personnelle : vous qui, après avoir, il y a vingt ans, posé la première pierre de ce magnifique édifice, auquel ont travaillé tant d'autres architectes, allez, avec la sagesse admirable et presque divine qui vous appartient, y mettre heureusement la dernière main. Les louanges éternelles de tous les hommes célébreront cette action si belle et si éclatante, et nul siècle ne gardera le silence sur votre gloire.

» Et comment vous exprimerai-je, très-saints Pères, tout ce que vous avez fait pour la chrétienté par tous vos illustres travaux? Que d'honneur s'at-

tachera à vos noms, que de gloire vous donnera tout le peuple chrétien! Tous vous reconnaîtront, tous vous nommeront comme leurs vrais pères, leurs vrais pasteurs; tous s'empresseront de vous rapporter leur vie et leur salut. O jour de joie et de bonheur, où nos peuples nous reverront enfin, où ils embrasseront leurs pasteurs, revenant d'elever le temple du Seigneur.

» Mais vous, ô Seigneur notre Dieu, faites que nous répondions par la dignité de nos actions à cette opinion si flatteuse que l'on conçoit de nous : faites que le grain que nous avons semé dans votre champ rapporte des fruits abondants : que votre parole coule comme la rosée! Daignez faire voir à notre temps, les effets de cette promesse que vous avez juré de réaliser : faites qu'il n'y ait qu'un troupeau et qu'un pasteur, et que ce pasteur soit surtout Pie IV, pour la gloire éternelle de votre nom. Amen (1). »

Après ce discours de l'évêque de Nazianze, coadjuteur de Famagouste en Chypre, l'évêque de Sulmone, qui avait chanté la messe, monta dans la tribune, et lut à haute voix les décrets suivants.

DÉCRET TOUCHANT LE PURGATOIRE.

L'Eglise catholique, instruite par le Saint-Esprit, ayant toujours enseigné, suivant les saintes Ecritures et la doctrine ancienne des Pères, dans les saints conciles précédents, et depuis peu encore dans ce concile général, qu'il y a un purgatoire, et que les âmes qui y sont détenues sont soulagées par les suffrages des fidèles et particulièrement par le sacrifice de l'autel, si digne d'être agréé de Dieu : le saint concile ordonne aux évêques qu'ils aient un soin particulier que la bonne et saine doctrine du purgatoire, qui vient des saints Pères et des conciles, soit crue, tenue, enseignée, et partout prêchée aux fidèles. Qu'ils bannissent des prédications publiques, qui se font devant le peuple ignorant et grossier, les questions difficiles et trop subtiles sur cette matière, qui ne servent de rien pour l'édification et dont la piété ne retire d'ordinaire aucun avantage. Qu'ils ne permettent pas non plus qu'on avance ni qu'on agite sur ce sujet des choses incertaines et qui ont une apparence de fausseté. Qu'ils défendent, comme un sujet de scandale et de mauvaise édification pour les fidèles, tout ce qui tient à quelque curiosité ou superstition, ou qui ressent un profit sordide. Mais que les évêques aient soin que les suffrages des fidèles vivants, comme les messes, les prières, les aumônes et les autres œuvres de piété que l'on a coutume d'offrir pour les autres fidèles qui sont morts, soient accomplies avec piété et dévotion, selon l'usage de l'Eglise; et que ce qu'on leur doit par fondation testamentaire ou autrement, soit acquitté avec soin et exactitude, et non par manière d'acquit, par les prêtres et les ministres de l'Eglise et autres qui y sont tenus.

(1) Dassance, *Le saint concile de Trente*, t. 2, p. 483 et seqq.

DE L'INVOCATION, DE LA VÉNÉRATION, ET DES RELIQUES DES SAINTS, ET DES SAINTES IMAGES.

Le saint concile enjoint à tous les évêques, et à tous autres qui sont chargés du soin et de la fonction d'enseigner les fidèles, que, suivant l'usage de l'Eglise catholique et apostolique, reçu dès les premiers temps de la religion chrétienne, conformément aussi au sentiment unanime des saints Pères et aux décrets des saints conciles, ils soient attentifs à instruire sur toutes choses les fidèles, touchant l'intercession et l'invocation des saints, l'honneur dû aux reliques et l'usage légitime des images : en leur enseignant que les saints qui règnent avec Jésus-Christ offrent à Dieu leurs prières pour les hommes; qu'il est bon et utile de les invoquer d'une manière suppliante, et d'avoir recours à leurs prières, à leur aide et à leur assistance, pour obtenir de Dieu ses bienfaits par son Fils notre Seigneur Jésus-Christ, qui seul est notre Rédempteur et notre Sauveur : qu'il est impie de nier qu'on doive invoquer les saints qui jouissent dans le ciel d'une félicité éternelle; ou de soutenir que les saints ne prient pas Dieu pour les hommes, ou qu'en les invoquant, afin qu'ils prient même pour chacun de nous en particulier, on se rend coupable d'idolâtrie, ou que c'est une chose qui répugne à la parole de Dieu, et qui est contraire à l'honneur qu'on doit à Jésus-Christ, seul et unique médiateur entre Dieu et les hommes; ou même que c'est une pure folie de prier de pensée ou de parole les saints qui règnent dans le ciel.

Ils enseigneront que les fidèles doivent également porter respect aux corps saints des martyrs et des autres saints qui vivent avec Jésus-Christ; ces corps ayant été autrefois les membres vivants de Jésus-Christ et le temple du Saint-Esprit, qui doit un jour les ressusciter pour la vie éternelle et les revêtir de la gloire, et Dieu faisant beaucoup de bien aux hommes par leur moyen : de manière que ceux qui soutiennent qu'on ne doit point d'honneur ni de vénération aux reliques des saints, ou que c'est inutilement que les fidèles leur portent respect, ainsi qu'aux autres monuments sacrés, et que c'est en vain qu'on fréquente les lieux consacrés à leur mémoire pour en obtenir secours, doivent être absolument condamnés, comme l'Eglise les a déjà autrefois condamnés et comme elle les condamne encore présentement.

On doit avoir et conserver, principalement dans les églises, les images de Jésus-Christ, de la Vierge mère de Dieu et des autres saints, et il faut leur rendre l'honneur et la vénération qui leur sont dus. Ce n'est pas que nous croyions qu'il y ait en elles aucune divinité ou aucune vertu pour laquelle on doive les révérer, ni leur demander aucune grâce, ni mettre en elles aucune confiance, comme faisaient les païens, qui mettaient leur espérance dans leurs idoles; mais parce que l'honneur qu'on leur rend se rap-

porte aux originaux qu'elles représentent. En sorte que, par les images que nous baisons et devant lesquelles nous nous découvrons et nous nous prosternons, nous adorons Jésus-Christ et honorons les saints dont elles portent la ressemblance; comme il a été défini et prononcé par les décrets des conciles, et particulièrement du second concile de Nicée, contre ceux qui attaquaient les images.

Or, les évêques doivent s'appliquer à faire entendre que les histoires des mystères de notre rédemption, exprimées par la peinture ou autrement, sont pour instruire le peuple et pour l'affermir dans le souvenir continuel des articles de notre foi : que l'on tire encore un avantage considérable de toutes les saintes images, non-seulement en ce qu'elles rappellent au peuple des bienfaits et des grâces qu'il a reçus de Jésus-Christ, mais encore parce qu'elles exposent aux yeux des fidèles les miracles que Dieu a opérés et les exemples salutaires qu'il nous a donnés par les saints, afin qu'ils lui en rendent grâce et qu'ils soient excités par la vue de ces objets à imiter les exemples des saints, à adorer et aimer Dieu et à vivre dans la piété. Si quelqu'un enseigne quelque chose de contraire à ces décrets ou qu'il ait d'autres sentiments : qu'il soit anathème.

Que s'il s'est glissé quelques abus parmi ces observations si saintes et si salutaires, le saint concile souhaite extrêmement qu'ils soient entièrement abolis; de manière qu'on n'expose aucunes images qui puissent induire à quelque fausse doctrine, ou donner occasion aux personnes grossières de tomber dans quelque erreur dangereuse. Et s'il arrive quelquefois qu'on fasse faire quelque tableau des histoires tirées de la sainte Ecriture, selon qu'on le jugera utile pour l'instruction du simple peuple, on aura soin de lui bien faire entendre qu'on ne prétend point par là représenter la divinité, comme si elle pouvait être vue des yeux du corps ou exprimée par des traits et par des couleurs.

Dans l'invocation des saints, la vénération des reliques et le saint usage des images, on bannira aussi toute sorte de superstition; on éloignera tout gain sordide; on évitera enfin tout ce qui n'est pas conforme à l'honnêteté : de sorte que, dans la peinture et l'ornement des images, on n'emploie point d'agréments ni d'ajustements profanes ni affectés; et qu'on n'abuse point de la solennité des fêtes des saints, ni des voyages qu'on entreprend à dessein d'honorer leurs reliques, pour se laisser aller aux excès et à l'ivrognerie; comme si l'honneur qu'on leur rend les jours de leurs fêtes consistait à les passer dans la débauche et le déréglement.

Enfin, en tout ceci les évêques apporteront tant de soin et tant d'application, qu'il n'y paraisse ni désordre, ni tumulte, ni emportement, rien de profane ni de déshonnête; puisque la sainteté convient à la maison de Dieu.

Or, afin que ces choses s'observent plus exactement, le saint concile

ordonne qu'il ne soit permis à personne de mettre ou de faire mettre aucune image extraordinaire et nouvelle, dans aucun lieu ou église, quelque privilégiée qu'elle puisse être, sans l'approbation de l'évêque.

Il défend aussi d'admettre de nouveaux miracles et de recevoir de nouvelles reliques, si ce n'est après que l'évêque les aura examinées et approuvées; et dès qu'il en sera informé, il prendra avis de théologiens et autres personnes de piété, et il fera ensuite ce qu'il jugera conforme à la vérité et à la piété. Que s'il faut déraciner un abus douteux ou invétéré, ou qu'il s'élève quelque question importante sur ces mêmes matières; l'évêque ne décidera rien, qu'il n'ait pris le sentiment du métropolitain et des autres évêques de la même province, dans un concile provincial : en sorte néanmoins qu'on ne détermine rien de nouveau, ou d'inusité jusqu'à présent dans l'Eglise, sans avoir auparavant consulté le très-saint Pontife romain.

Après ces articles de doctrine, on publia deux décrets de réformation, l'un touchant les religieux et les religieuses, et l'autre pour une réformation générale.

Le premier est divisé en vingt-deux chapitres. — I. Que tous les réguliers doivent vivre chacun conformément à leur règle, et que les supérieurs y doivent tenir la main. — II. Défense à tous réguliers de rien posséder en propre. — III. Tous les monastères qui ne sont pas ici prohibés peuvent posséder des biens immeubles. Règlement sur le nombre de ceux qu'on doit recevoir, eu égard aux revenus et aux aumônes : permission de l'évêque nécessaire pour les nouveaux établissements. — IV. Que nul régulier ne doit, sans la permission de son supérieur, se donner au service de qui que ce soit, ni s'éloigner de son couvent : que ceux qui sont absents pour étudier doivent demeurer dans un couvent. — V. On pourvoit à la clôture des religieuses, et principalement de celles qui demeurent hors des villes. — VI. De la manière d'élire les supérieurs. — VII. Qui et comment on doit élire pour abbesses ou pour supérieures, sous quelque nom que ce soit : qu'aucune ne peut commander à deux monastères. — VIII. Règlement touchant les monastères qui n'ont point de visiteurs réguliers ordinaires. — IX. Les monastères des religieuses soumis immédiatement au Siége apostolique devont être gouvernés par les évêques, comme ses délégués. — X. Les religieuses doivent se confesser et communier tous les mois; l'évêque doit leur donner des confesseurs extraordinaires : elles ne doivent point garder chez elles l'eucharistie, hors de l'église extérieure. — XI. Les monastères où il y a charge d'âmes de personnes séculières autres que les domestiques, doivent être visités par l'évêque, et il doit examiner ceux qui doivent exercer cette charge. — XII. Les réguliers sont tenus de se conformer aux séculiers dans l'observation des censures épiscopales et des fêtes du diocèse. — XIII. L'évêque doit accommoder tous les démêlés pour la préséance; et les exempts qui ne vivent pas dans une clôture étroite, sont obligés de se rendre

aux processions. — XIV. Comment on doit procéder au châtiment des réguliers scandaleux. — XV. On ne pourra faire profession qu'à seize ans passés, et après un an au moins de noviciat. — XVI. Toute renonciation faite plus de deux mois avant la profession est nulle. Après le temps de la probation, les novices sont reçus ou mis dehors. Par cette ordonnance néanmoins, ajoutent les Pères, le saint concile n'entend pas innover quelque chose, ni défendre que les religieux de la société de Jésus, selon leur pieux institut, approuvé par le Saint-Siége apostolique, ne puissent servir Dieu et son Eglise.

Chapitre XVII. Toute fille qui, ayant plus de douze ans, voudra prendre l'habit, devra être examinée par l'ordinaire, et de nouveau avant la profession. — XVIII. Personne ne doit contraindre une femme à entrer dans un monastère, ou empêcher celle qui veut y entrer; les constitutions des pénitentes ou converties doivent être observées. — XIX. Comment il faut procéder à l'égard de ceux qui veulent sortir de religion. — XX. Les supérieurs d'ordres qui ne sont point soumis aux évêques, doivent visiter et corriger les monastères qui dépendent d'eux, même ceux qui sont en commende. — XXI. Que les monastères soient conférés à des réguliers : que les chefs d'ordres ne soient plus à l'avenir donnés à personne en commende. — XXII. Que tout ce qui a été ordonné ci-dessus touchant la réforme des réguliers, doit être observé sans délai.

Le second décret, concernant la réformation générale, contient vingt-un chapitres. — I. Les cardinaux et tous les prélats des églises doivent avoir une table et des meubles modestes : ils ne doivent pas enrichir leurs parents ou domestiques des biens de l'Eglise. — II. Qui doit nommément recevoir et enseigner avec solennité les décrets du concile. — III. Il ne faut pas se servir témérairement du glaive de l'excommunication : il faut s'abstenir des censures, là où l'exécution réelle ou personnelle pourra avoir lieu : il est défendu aux magistrats civils de s'immiscer dans ces causes. — IV. Les évêques, abbés et généraux d'ordres doivent faire les règlements qu'ils jugeront à propos, pour les lieux où les rétributions des messes sont trop nombreuses. — V. Dans les choses bien établies, et auxquelles on a imposé certaines charges, il ne faut rien déroger. — VI. De quelle manière les évêques doivent en user à l'égard des chapitres exempts. — VII. Les accès et les regrès aux bénéfices sont défendus : comment, pour quelle cause et à qui on peut accorder un coadjuteur. — VIII. Devoirs de ceux qui ont l'administration des hospices : par qui et par quel moyen leur négligence doit être réprimée. — IX. Comment on peut prouver le droit de patronage; à qui il faut le déférer. Fonctions des patrons. — X. Le synode doit désigner des juges qui puissent être délégués par le Siége apostolique : lesquels, ainsi que les ordinaires, termineront brièvement les affaires. — XI. On défend de donner à ferme des biens d'église : on annule quelques contrats de location.

Chapitre XII. Du paiement entier des dîmes : que ceux qui les soustraient doivent être excommuniés; qu'il faut subvenir pieusement à l'entretien des pasteurs dont le revenu est faible. — XIII. De la quatrième partie des funérailles, qui doit revenir aux églises cathédrales ou paroissiales. — XIV. De la manière de procéder contre les clercs concubinaires. — XV. Les enfants illégitimes des clercs sont exclus de certains bénéfices. — XVI. Les évêques doivent conserver leur dignité par la gravité de leurs mœurs, et ils ne doivent pas agir d'une manière servile et indécente avec les ministres des rois, les gouverneurs ou barons. — XVIII. Tous les décrets doivent être exactement observés : que si quelquefois il faut user de dispense, il faut y procéder avec connaissance de cause, une mure délibération et gratuitement.

Le chapitre dix-neuf porte les peines suivantes contre le duel.

L'usage détestable des duels, introduit par l'artifice du démon, pour profiter de la perte des âmes par la mort sanglante des corps, sera entièrement banni de la chrétienté. L'empereur, les rois, les ducs, princes, marquis, comtes et seigneurs temporels, de quelque autre nom qu'on les appelle, qui acccorderont sur leurs terres un lieu pour le combat singulier entre les chrétiens, seront par là même excommuniés, et censés privés de la juridiction et du domaine de la ville, forteresse ou place dans laquelle ou auprès de laquelle ils auront permis le duel, s'ils tiennent ledit lieu de l'Eglise; et si ce sont des fiefs, incontinent ils seront acquis aux seigneurs directs.

Pour ceux qui se seront battus, et ceux qu'on appelle leurs parrains, ils encourront la peine de l'excommunication, de la confiscation de tous leurs biens et d'une perpétuelle infamie; et ils seront punis comme homicides, suivant les saints canons; et s'ils meurent dans le conflit même, ils seront privés à jamais de la sépulture ecclésiastique.

Ceux aussi qui auront donné conseil pour le fait ou pour le droit en matière de duel, ou qui l'auront conseillé à quelqu'un en quelque manière que ce soit, aussi bien que les spectateurs, seront excommuniés et soumis à une perpétuelle malédiction; nonobstant quelque privilége que ce soit, ou mauvaise coutume, même de temps immémorial.

Les princes s'étant opposés, comme nous avons vu, à ce qu'on fît des chapitres particuliers de réformation pour eux, le concile leur adresse un chapitre général, le vingtième, où il leur recommande ce qui est du droit ecclésiastique. Il est conçu en ces termes :

Le saint concile, désirant que la discipline ecclésiastique non-seulement soit rétablie parmi le peuple chrétien, mais aussi qu'elle soit toujours conservée dans son entier et à couvert de toutes entreprises; outre ce qu'il a ordonné des personnes ecclésiastiques, a jugé à propos d'avertir aussi les princes séculiers de leur devoir, se confiant qu'en qualité de catholiques et

comme établis de Dieu pour être les protecteurs de la sainte foi et de l'Eglise, non-seulement ils donneront les mains pour qu'elle soit rétablie dans ses droits, mais porteront même tous leurs sujets à rendre le respect qu'ils doivent au clergé, aux curés et aux ordres supérieurs; et qu'ils ne souffriront point que leurs officiers ou les magistrats inférieurs violent par intérêt ou par quelque autre motif de passion, les immunités de l'Eglise et des personnes ecclésiastiques établies par l'ordre de Dieu et par les ordonnances canoniques; mais les obligeront, leur en donnant eux-mêmes l'exemple, à porter honneur et déférence aux constitutions des souverains pontifes et des conciles.

Le saint concile ordonne donc et enjoint à tous généralement, qu'ils doivent observer exactement les saints canons, tous les conciles généraux et les autres ordonnances apostoliques faites en faveur des personnes ecclésiastiques et de la liberté de l'Eglise, et contre ceux qui les violent; toutes choses qu'il renouvelle, même par le présent décret. Pour cela, il avertit l'empereur, les rois, les républiques, les princes et tous autres en général et en particulier, de quelque état et dignité qu'ils soient : que, plus ils sont supérieurs aux autres en biens temporels et en puissance sur les peuples, plus ils doivent vénérer les choses qui sont du droit ecclésiastique, comme appartenant principalement à Dieu et couvertes de sa protection; et qu'ils ne souffrent point qu'aucuns barons, écuyers, gouverneurs ou autres seigneurs temporels ou magistrats, et surtout qu'aucun de leurs propres officiers, y donnent aucune atteinte : mais qu'ils punissent sévèrement tous ceux qui entreprendraient contre sa liberté, ses immunités et sa juridiction; leur donnant eux-mêmes l'exemple dans toutes les actions de piété et de religion et dans la protection des églises : à l'imitation des princes, leurs prédécesseurs, si bons et si religieux, qui, non content de la mettre à couvert des entreprises étrangères, ont particulièrement contribué par leur autorité et leur libéralité à procurer ces avantages. Et, enfin, que chacun en cela fasse si bien son devoir, que Dieu puisse être servi saintement, et que les prélats et autres ecclésiastiques puissent demeurer paisiblement et sans empêchement dans les lieux de leur résidence avec fruit et édification du peuple

Ce que le concile proclame dans le vingt-unième et dernier chapitre, est surtout remarquable, savoir : *Qu'en toutes choses l'autorité du Siége apostolique demeure en son entier.* Finalement, disent les saints Pères, le saint concile déclare que toutes les choses en général et en particulier, qui, sous quelques termes et sous quelques clauses que ce soit, ont été établies touchant la réformation des mœurs et la discipline ecclésiastique dans le présent saint concile, tant sous les souverains Pontifes Paul III et Jules III, d'heureuse mémoire, que sous le très-Saint-Père Pie IV, ont été tellement ordonnées, qu'à cet égard l'autorité du Siége apostolique soit et s'entende toujours être sans atteinte.

Les Pères avaient encore plusieurs choses à déterminer dans cette session, mais la nuit les sépara. Ils se rassemblèrent le lendemain, quatre décembre, pour la continuer, et ils publièrent encore cinq décrets. Le premier est sur les indulgences, et dit :

Jésus-Christ ayant conféré à son Eglise le pouvoir d'accorder des indulgences, et l'Eglise ayant dès les premiers temps fait usage de ce pouvoir qu'elle a reçu d'en haut, le saint concile enseigne et ordonne que l'on conserve dans l'Eglise cette pratique très-salutaire au peuple chrétien, et confirmée par l'autorité des saints conciles ; et il frappe en même temps d'anathème tous ceux qui assurent que les indulgences sont inutiles, ou qui nient que l'Eglise ait le pouvoir d'en accorder. Il désire néanmoins que, suivant la coutume ancienne et approuvée dans l'Eglise, on use de ce pouvoir avec modération et réserve, de peur que la discipline ecclésiastique ne soit énervée par trop de facilité.

Mais à l'égard des abus qui s'y sont glissés, et à l'occasion desquels ce beau nom d'indulgences est blasphêmé par les hérétiques, le saint concile, souhaitant extrêmement qu'ils soient réformés et corrigés, ordonne en général par le présent décret : que tous profits criminels pour les obtenir soient entièrement abolis, comme ayant été la cause de plusieurs abus qui se sont répandus parmi le peuple chrétien. Pour les autres abus qui sont venus, ou de superstition, ou d'ignorance, ou d'irrévérence, ou de quelque autre cause que ce soit : attendu qu'ils ne peuvent pas être aisément spécifiés en détail, à cause de la grande variété de désordres et de corruptions qui se commettent à cet égard, selon la diversité des lieux et des provinces; il ordonne à tous les évêques de recueillir chacun dans son diocèse ces sortes d'abus et d'en faire le rapport dans le premier synode provincial, afin qu'après qu'ils auront été reconnus aussi par le sentiment des autres évêques, ils soient incontinent renvoyés au souverain Pontife romain, qui, par son autorité et sa prudence, réglera ce qui sera expédient à l'Eglise universelle : afin que par ce moyen le trésor des saintes indulgences soit dispensé à tous les fidèles, avec piété, sainteté et sans corruption.

DU CHOIX DES VIANDES, DES JEUNES ET DES FÊTES.

Le saint concile exhorte de plus et conjure tous les pasteurs, par le très-saint avènement de notre Seigneur et Sauveur, que, comme de braves combattants, ils recommandent diligemment à tous les fidèles, tout ce que la sainte Eglise romaine, la mère et maîtresse de toutes les églises, a ordonné, ainsi que ce qui a été ordonné et décidé, tant dans le présent concile que dans les autres œcuméniques ; et qu'ils apportent toutes sortes de soins pour obliger le peuple à y obéir, et principalement à ce qui sert à mortifier la chair, comme le choix des nourritures et les jeûnes; ou ce qui

contribue à augmenter la piété, comme la célébration dévote et religieuse des jours de fêtes : les avertissant souvent d'obéir à ceux qui sont préposés à leur conduite; puisque ceux qui les écoutent, écouteront Dieu le rémunérateur; et ceux qui les méprisent, éprouveront un Dieu vengeur.

DU CATALOGUE DES LIVRES, DU CATÉCHISME, DU BRÉVIAIRE ET DU MISSEL.

Le saint concile, dans la seconde session tenue sous notre très-saint Père Pie IV, avait donné commission à quelques Pères choisis exprès, d'examiner ce qu'il y avait à faire à l'égard de diverses censures et de plusieurs livres suspects et pernicieux, et d'en faire le rapport au saint concile. Comme il apprend maintenant qu'ils ont mis la dernière main à ce travail, et que cependant la multitude et la variété des livres ne permet pas au saint concile d'en faire aisément pour l'heure le discernement : il ordonne que tout leur travail soit porté au très-saint Pontife romain; afin qu'il soit terminé et mis en lumière, selon qu'il le jugera à propos et sous son autorité. Il ordonne que la même chose soit faite à l'égard du catéchisme, du missel et du bréviaire, par les Pères qui en avaient été chargés.

Vient ensuite une déclaration du concile que, par la place assignée aux ambassadeurs dans les séances, il n'avait été fait aucun préjudice à personne, mais que les droits antérieurs de tous restaient en leur entier.

Suit le décret sur la réception et l'observation des décrets du concile, se terminant par ces mots : Que s'il s'élève quelque difficulté dans cette réception, ou qu'il survienne quelque chose (ce qu'il ne croit pourtant pas) qui demande explication ou définition : outre les autres moyens établis par la présente assemblée, le saint concile a cette confiance que le bienheureux Pontife romain aura soin, pour la gloire de Dieu et pour la tranquillité de l'Eglise, de pourvoir aux besoins particuliers des provinces; soit en appelant à lui, des lieux particulièrement où la difficulté se sera élevée, ceux qu'il jugera à propos pour traiter de l'affaire; soit même en assemblant un concile général, s'il le trouve nécessaire, ou en toute manière qui lui semblera le plus commode.

Ce décret fut suivi d'une nouvelle lecture de tous ceux qui avaient été faits sous Paul III et sous Jules III.

Après cette lecture, le secrétaire qui l'avait faite vint au milieu de l'assemblée, et dit : Illustrissimes seigneurs et révérendissimes Pères, vous plaît-il que, à la louange de Dieu tout-puissant, on mette fin à ce saint concile œcuménique? et que la confirmation de toutes les choses et de chacune des choses qui ont été ordonnées et définies, tant sous les souverains Pontifes Paul III et Jules III d'heureuse mémoire, que sous notre très-saint père Pie IV, soit demandée au nom de ce saint concile par les présidents et légats du Siége apostolique au bienheureux Pontife romain? — Ils répondirent : Il nous plaît.

Ensuite l'illustrissime et révérendissime cardinal Moron, le premier des légats et présidents, donnant la bénédiction au saint concile, dit : Après avoir rendu grâces à Dieu, révérendissimes Pères, allez en paix ! — Ils répondirent : Ainsi soit-il !

La plupart pleuraient de joie de se voir enfin au comble de leurs désirs : et ceux qui avaient conservé quelque froideur ou quelque animosité entre eux, s'embrassèrent de tout leur cœur et se félicitèrent mutuellement d'avoir mis la dernière main à ce grand ouvrage, commencé depuis dix-huit ans et continué au milieu de tant d'embarras et de difficulté. Les acclamations retentissaient de toutes parts, comme dans les anciens conciles. Pour y observer quelque ordre, le cardinal de Lorraine en composa lui-même et les prononça à haute voix en ces termes :

A notre très-saint Père le pape Pie, Pontife de l'Eglise sainte et universelle, longues années et mémoire éternelle ! — Réponse des Pères : Seigneur Dieu, conservez pendant de très-longues années le très-saint Père à votre Eglise !

Paix du Seigneur, gloire éternelle et félicité dans la lumière des saints, aux âmes des bienheureux souverains Pontifes, Paul III et Jules III, par l'autorité desquels a été commencé ce saint concile général ! — Réponse des Pères : Leur mémoire soit en bénédiction !

La mémoire de l'empereur Charles-Quint et des rois sérénissimes, qui ont promu et protégé ce saint concile universel, soit en bénédiction ! — Les Pères : Ainsi soit-il ! ainsi soit-il !

Au sérénissime empereur Ferdinand, toujours auguste, orthodoxe et pacifique, et à tous nos rois, républiques et princes, longues années ! — Les Pères : Seigneur, conservez l'empereur religieux et chrétien ! Empereur du ciel, gardez les rois de la terre, conservateurs de la vraie foi !

Aux légats du Siége apostolique de Rome, présidents en ce concile, grandes actions de grâces, avec longues années ! — Les Pères : Grandes actions de grâces ! Le Seigneur les récompense !

Aux révérendissimes cardinaux, et aux illustres ambassadeurs ! — Les Pères : Grandes actions de grâces, longues années !

Aux très-saints évêques, vie et heureux retour à leurs églises ! — Les Pères : Aux hérauts de la vérité, mémoire perpétuelle ! au sénat orthodoxe, longues années !

Le saint et sacré concile œcuménique de Trente ! Confessons sa foi, gardons à jamais ses décrets ! — Les Pères : Confessons-la toujours ! gardons-les toujours !

Nous croyons tous ainsi, nous pensons tous de même, nous souscrivons tous d'un commun accord et d'une commune affection. C'est la foi de saint Pierre et des apôtres ! c'est la foi des Pères ! c'est la foi des orthodoxes ! Les Pères : Nous croyons ainsi, nous pensons ainsi, ainsi nous souscrivons.

Nous attachant à ces décrets, rendons-nous dignes des miséricordes et de la grâce du premier et du grand prêtre souverain, Jésus-Christ, qui est Dieu ; par l'intercession de notre Dame, la sainte Mère de Dieu, toujours vierge, et de tous les saints ! — Les Pères : Qu'il en soit ainsi ! qu'il en soit ainsi ! Amen ! amen !

Anathème à tous les hérétiques ! — Les Pères : Anathème ! anathème !

Après cela il fut ordonné, sous peine d'excommunication, par les légats et présidents, à tous les Pères de souscrire de leur propre main, avant de quitter la ville de Trente, aux décrets du concile, ou de les approuver par un acte public. Tous ensuite y souscrivirent et se trouvèrent en tout deux cent cinquante-cinq, savoir : quatre légats, deux cardinaux, trois patriarches, vingt-cinq archevêques, cent soixante-huit évêques, sept abbés, trente-neuf procureurs d'absents avec commission légitime, sept généraux d'ordres. Sur quoi les secrétaires du concile terminent les actes par ces mots : Louange a Dieu.

LIVRE QUATRE-VINGT-SIXIÈME.

DE 1564, FIN DU CONCILE DE TRENTE, A 1605, MORT DU PAPE CLÉMENT VIII.

Heureux effets du concile de Trente par toute l'Eglise. — Grand nombre de saints en Italie et en Espagne. — Funestes suites de l'apostasie protestante en Angleterre, en France et en Allemagne.

D'où viennent l'unité et la force de l'Eglise catholique.

L'Eglise catholique, dans tout son ensemble, avons-nous dit au commencement de cette histoire, est la société de Dieu avec les anges et les hommes fidèles. De toute éternité elle subsistait en Dieu, ou plutôt était Dieu lui-même : société ineffable de trois personnes dans une même essence. Maintenant elle traverse les siècles, passe sur la terre, pour nous associer à cette unité sainte, universelle et perpétuelle, et s'en retourner avec nous dans l'éternité d'où elle est sortie. En attendant de l'y voir et de l'y admirer un jour, nous redisons ce que nous avons appris de son voyage dans le temps.

Les premiers qui furent appelés à cette union divine sont les anges. Créés bons, mais libres, Dieu les mit à l'épreuve comme nous. Dès-lors il y eut schisme et hérésie. Au lieu de prendre pour règle unique le Verbe divin, plusieurs se prirent pour règle eux-mêmes. Ils furent exclus de la communion de Dieu, mais non de sa providence.

Divisés en neuf chœurs, subordonnés l'un à l'autre, les anges demeurés fidèles forment une armée invincible. Leur nombre est incalculable. Quand le Très-Haut est assis sur son trône, mille fois mille le servent, et dix mille fois cent mille forment sa cour (1). Lui-même s'appelle le Dieu des dieux. Il en est qui sont préposés au gouvernement des astres, des éléments, des royaumes, des provinces : d'autres à la conduite des individus.

Les anges apostats, éternisant leur crime, continuent la guerre contre Dieu. Dieu se sert de leur malice pour éprouver les hommes en ce monde et punir les méchants dans l'autre. De ces esprits malins, les uns habitent le lieu des supplices éternels, les autres sont répandus sur la terre et dans les airs. Autant les bons anges sont à honorer et à invoquer, autant les mauvais sont à craindre. La croyance aux bons et aux mauvais anges se retrouve, sous un nom ou sous un autre, chez tous les peuples.

(1) Daniel, 7.

Pour remplir dans son Eglise la place des anges déchus, Dieu créa l'homme. Il le fit à son image et à sa ressemblance. Il n'en créa d'abord qu'un, pour marquer l'unité. A ce premier homme, il unit une compagne formée de sa chair même et de ses os. « Il leur donna le conseil, une langue, des yeux, des oreilles et un cœur pour entendre; les remplit de la science de l'intelligence, leur montra les biens et les maux, fixa son regard sur leurs cœurs pour leur manifester la grandeur de ses œuvres, afin qu'ils célébrassent la sainteté de son nom, le glorifiant dans ses merveilles et racontant la magnificence de ses œuvres. Il leur donna encore des préceptes et les fit héritiers d'une loi de vie; il établit avec eux une alliance éternelle et leur apprit ses jugements. Leurs yeux virent les merveilles de sa gloire, leurs oreilles entendirent sa voix; il leur dit : Gardez-vous de tout ce qui est inique, et il leur ordonna à chacun de s'intéresser à son prochain (1). »

A ces deux ancêtres du genre humain, Dieu révéla ce qu'il leur était bon de savoir de l'origine du monde. Un de leurs descendants au vingt-cinquième degré, mais qui n'était séparé d'eux que par six personnes intermédiaires, dont chacune avait vécu un grand nombre d'années avec la précédente, nous en a conservé l'histoire écrite. Les antiques traditions des peuples s'y accordent et y trouvent leur ensemble. Cet homme, à qui la race humaine doit de connaître avec certitude sa véritable histoire, qui a constitué, pour en être le dépositaire, un peuple tel qu'après trente-quatre siècles il est toujours là, survivant à tous ses vainqueurs, survivant à lui-même; qui a prédit et figuré dans sa personne le Christ que nous adorons, et dans le peuple hébreu la société ou Eglise catholique dont nous faisons partie, cet homme est Moïse.

Nous avons écouté ce qu'il nous dit de la part de Dieu et de nos premiers ancêtres. Nous avons vu notre chute commune dans notre ancêtre commun; tous les hommes condamnés à mort dans leur premier père et leur première mère : en sorte que la peine de mort qu'inflige la justice humaine ne consiste qu'à devancer de quelques jours l'exécution naturelle de la sentence prononcée dès le commencement par la justice divine. Nous avons vu la miséricorde du Seigneur plus grande que sa justice : nous avons vu le Seigneur s'annonçant lui-même pour Rédempteur à l'homme coupable, s'annonçant lui-même comme devant naître de la femme, pour écraser la tête au serpent, à l'auteur du mal, qui est maudit et frappé d'un éternel anathème. Nous avons vu le sacrifice et la mort d'Abel, le premier juste, tué par son frère Caïn, qui pour ce crime est excommunié de Dieu et des hommes. Un autre juste, Seth, est suscité de Dieu avec sa race, à la place d'Abel. Le juste Hénoch, ancêtre encore vivant de tous les hommes, est enlevé de Dieu par le mérite de sa foi, pour venir à la fin du monde chrétien, comme

(1) Eccl., 17.

représentant du monde primitif, avec Elie, représentant du monde judaïque, rendre témoignage au Christ contre son ennemi capital. Le juste Noé, figure du Christ, bâtit l'arche, figure de l'Eglise, et s'y sauve avec le nouveau genre humain, tandis que l'ancien périt dans le déluge. Dieu bénit Noé et ses trois fils, il fait alliance avec eux, leur donne droit de vie et de mort sur les homicides. Malédiction de Noé sur Chanaan, qu'il condamne à l'esclavage : bénédiction de Noé sur Sem et Japhet, principalement sur Sem; de lui naîtra le Christ. Les hommes se bâtissent une ville et une tour : Dieu y confond leur langue : la ville est nommée Babel ou confusion : c'est Babylone, première capitale de l'empire de l'homme sur les hommes, de l'empire universel de la force, dont Rome païenne sera la dernière : Babylone, ville d'idoles, ainsi que Rome païenne, où le Christ écrasera la tête au serpent et réunira tous les peuples autour de sa croix victorieuse, pour leur donner à tous un même esprit, un même cœur, une même âme.

Pour préparer le monde à ce grand dessein, le Fils de Dieu appelle du milieu de l'idolâtrie un ancêtre dont il descendra comme Fils de l'homme : c'est Abraham, en qui seront bénies toutes les nations de la terre : Abraham, qui est béni par un plus grand que lui, par le roi de la justice et de la paix, par Melchisédech, pontife du Très-Haut et figure du Pontife éternel, le Fils de Dieu fait homme : Abraham, qui immole son fils unique sur la montagne de Moriah, plus tard montagne du Calvaire, et qui récupère ce fils vivant : Isaac, fils de la promesse, persécuté par Ismaël, fils de la servante, qui est chassé de la maison : promesse transférée à Jacob, non à Esaü, qui le persécute; puis à Juda, non à ses trois premiers frères : Juda, de qui naîtra le Messie, le Christ, à qui se réuniront et obéiront tous les peuples.

Le Christ se forme, se rachette un peuple particulier, pour être un levain de salut à tous les peuples. Il le forme et le rachette par Moïse et Aaron, par le sang de l'Agneau pascal, par des miracles, par la mer entr'ouverte, par le voyage du désert, par la loi et l'alliance sur le mont Sinaï, par le pain du ciel et l'eau du rocher, par des épreuves nombreuses et des guerres, enfin par la victoire sous Josué ou Jésus, lequel, et non pas Moïse, l'introduit dans la terre coulante de lait et de miel, et en expulse la race de Chanaan.

Un enfant naît à Bethléhem, qui gardera les brebis de son père en bon pasteur, étouffant entre ses bras les ours et les lions; qui défendra son peuple comme ses brebis, par la défaite de Goliath : David, roi, prophète, ancêtre du Messie, son Seigneur et son fils, dont il voit, dont il chante dans ses psaumes la génération éternelle, la génération temporelle, la royauté, le sacerdoce, le sacrifice, la passion, la mort, la résurrection, son triomphe final au ciel et sur la terre, dont le règne n'aura point de fin et dont la

gloire retentira toujours dans la grande assemblée des peuples, dans l'Eglise universelle.

Ce sont les quatre prophètes et les douze qui écrivent encore plus en détail l'histoire future du Messie : l'époque et le lieu de sa naissance, sa fuite en Egypte, sa vie obscure, sa vie publique, ses miracles de puissance et de miséricorde, ses prédications plus merveilleuses encore, ses souffrances, ses opprobres, sa mort ignominieuse, la gloire de son sépulcre, toutes les nations accourant sous son étendard. C'est en particulier Daniel qui nous montre l'empire universel de l'homme, passant des Assyriens aux Perses, des Perses aux Grecs, des Grecs aux Romains, pour ramener de force tous les peuples à une certaine unité matérielle, et les préparer ainsi à l'unité spirituelle et volontaire, l'empire universel du Christ. Lorsque les Romains ont broyé ensemble, comme une pâte, l'Europe, l'Afrique et l'Asie occidentale, leur empire touche à la mer Caspienne, où il rencontre l'empire de la Chine, tenant sous ses lois toute l'Asie orientale. Là, les deux empires s'arrêtent, l'arme au bras, en silence, pour assister à la venue du Désiré des nations.

« Et des pasteurs étaient dans la région de Bethléhem, qui paissaient la nuit dans les champs et qui veillaient tour à tour sur leur troupeau. Et voici que l'ange du Seigneur parut auprès d'eux, et la clarté de Dieu les environna et ils furent saisis d'une grande crainte. Et l'ange leur dit : Ne craignez point, car voici que je vous annonce une grande joie, laquelle sera pour tout le peuple, parce qu'il vous est né aujourd'hui un Sauveur, qui est le Christ Seigneur, dans la cité de David. Et voici le signe auquel vous le reconnaîtrez : Vous trouverez un enfant enveloppé de langes et couché dans une crèche. Et au même instant se joignit à l'ange une grande troupe de l'armée céleste, qui louait Dieu et disait : Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté (1). »

Et c'était là le Sauveur du monde promis à Adam, figuré dans Abel, Noé, Abraham, Melchisédech, Isaac, Jacob, Joseph, Moïse, Aaron, Josué, David et Salomon; annoncé par tous les prophètes, et désiré, attendu de toutes les nations : c'était là cette pierre détachée de la montagne sans aucune main, qui brisera au pied le colosse de l'empire des hommes, le réduira en poudre et deviendra elle-même une grande montagne, remplissant toute la terre.

Cependant il n'y a guère d'apparence. Ce Rédempteur, qui vient racheter le monde, il faut qu'on le rachette lui-même au temple de Jérusalem, avec deux tourterelles ou deux petits de colombes. Ce Sauveur du monde, il faut qu'on le sauve de Judée en Egypte, pour le soustraire au glaive d'Hérode; qui, pour ne le manquer pas, fait égorger tous les petits enfants de Bethléhem et des environs. Hérode était un roi de la politique

(1) Luc., 2, 8-14.

moderne, connaissant la raison d'état, l'intérêt de sa personne et de sa dynastie. Il dut s'applaudir de sa finesse : le reste de sa vie, il n'entendit plus parler du roi nouveau-né des Juifs, et mourut en paix de ce côté.

Sous un de ses fils, nommé pareillement Hérode, il y eut bien un certain Jean, venu du désert, qui disait sur les bords du Jourdain que le royaume de Dieu était proche, et que le Messie était au milieu des Juifs, et que c'était un certain Jésus de Nazareth. Mais le nouvel Hérode, pour des raisons d'état, emprisonne le diseur de nouvelles et lui coupe la tête : c'était, dans le fond, pour faire plaisir à une danseuse et à sa mère ; car ce Jean disait à Hérode : Il ne vous est pas permis d'avoir la femme de votre frère. Telles sont bien souvent les profondes raisons d'état, anciennes et modernes. Cependant ce même Hérode entend dire qu'un certain Jésus fait des miracles; il ne sait qu'en penser : Est-ce ce Jean à qui j'ai coupé la tête, ou bien est-ce un autre ? demandait-il à ses courtisans; et il désirait grandement le voir. Un beau jour, l'esclave de Tibère qui gouvernait la Judée et se nommait Pilate, lui envoie le personnage, abandonné des siens, accusé par les chefs et les savants du peuple, chargé de fers, pour en user à sa discrétion. Hérode ne se possède pas de joie : il adresse toutes sortes de questions à Jésus, qui ne répond à aucune, et ne fait aucun miracle. Aussi Hérode le méprise-t-il avec ses ministres et ses conseillers d'état, et le renvoie à Pilate. Le prisonnier est frappé de verges, couronné d'épines, pendu à une croix, et expire entre deux larrons. Tout le résultat politique fut de réconcilier Hérode et Pilate, auparavant ennemis, mais que leur courtoisie réciproque à se renvoyer l'accusé rendit amis. Le grand prêtre Caïphe, avec les Saducéens, les Pharisiens et les Scribes, ne s'applaudissaient pas moins de la fin ignominieuse de l'imposteur et du pendu, comme ils l'appelaient.

Et, pourtant, ce pendu était le Roi d'Israël, le fils de David et le fils d'Abraham, le Fils de Dieu et le Fils de l'homme, le Sauveur du monde, promis à Adam et aux patriarches, annoncé par les prophètes, désiré de toutes les nations : et pourtant cet homme de douleurs, ce jouet des rois et de la populace, était le Roi des rois, le Seigneur des seigneurs, le Dieu des dieux, qui, pour montrer mieux sa puissance, a voulu vaincre le monde et l'enfer, non par la force, mais par la faiblesse, non par la gloire, mais par l'ignominie, non par la vie, mais par la mort, non sur le trône, mais dans la tombe. Telle est la politique de notre Dieu.

De ses douze apôtres, futures colonnes de son empire, le chef l'a renié, le ministre des finances l'a trahi et s'est pendu, tous l'ont abandonné. Après sa mort, il rassemble les fuyards, leur renouvelle ses ordres, disparaît à leurs yeux, et remonte d'où il est descendu. Et dix jours après sa disparition, les douze apparaissent dans la place de Jérusalem, sortant de la cachette où la peur les avait tenus enfermés : Pierre, qui a tremblé à la voix d'une servante, annonce hardiment à tous les peuples de la terre, à chacun dans sa

langue, que ce crucifié est ressuscité d'entre les morts, qu'il est le Fils du Dieu vivant, le Sauveur du monde, le juge des vivants et des morts, et qu'il n'y a de salut qu'en son nom. Et trois mille, et cinq mille se convertissent et adorent celui qu'ils ont pendu à une croix. Un nouvel Hérode coupe la tête à un des douze, et emprisonne le chef pour lui en faire autant. Mais, malgré les gardes et les serrures, Pierre a disparu de la prison, il parcourt la Syrie, l'Asie-Mineure, la Grèce, convertissant partout des peuples et fondant des églises : il est à Rome, arborant l'étendard de la croix au haut du Capitole et y conviant tous les peuples de la terre. Néron le pend à cette croix, et commence contre le Christ et son Eglise une guerre à mort de trois siècles : guerre que continuent les hérésies, les schismes, les invasions des barbares, la grande hérésie de Mahomet, les oppositions de la politique mondaine, enfin l'apostasie de Luther et de Calvin. Et au milieu de cette guerre, commencée par Lucifer dans le ciel et continuée sur la terre, que devient le chef des apôtres? où est Pierre? — Des nations disparaissent, des trônes s'écroulent, l'empire romain est mis en lambeaux par les barbares, l'empire grec par les Turcs : et Pierre est toujours vivant dans les Pontifes romains qui lui succèdent sans interruption, depuis Lin et Clément jusqu'à Pie IV ; et Pierre préside toujours l'Eglise universelle, depuis le concile de Jérusalem jusqu'au concile de Trente; toujours il est le pasteur *un* de ce bercail *un*, qui est tout le monde : le centre d'unité pour la race humaine, pour toutes les nations entre elles, et pour chacune avec elle-même. Car toute nation chrétienne qui rompt avec ce centre, rompt avec soi-même, avec son passé qu'elle renie, avec son présent qu'elle déchire, avec son avenir qu'elle jette au vent.

Et d'où vient à ces douze hommes ignorants et faibles, cette science et cette force, plus grandes que le monde? Et à ce Pierre, tremblant autrefois devant une servante, d'où lui vient cet intrépide courage devant Hérode, Caïphe, Néron? D'où lui vient ce courage perpétuel dans ses successeurs ? Tout cela vient de ce crucifié, dont se moquaient les docteurs de la synagogue, les courtisans d'Hérode, les politiques de Pilate et de Néron. Ce crucifié a dit après sa mort : Il m'a été donné toute puissance au ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit; leur apprenant à observer tout ce que je vous ai recommandé. Et voici, je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles. Il avait dit à Pierre en particulier : Tu es heureux, Simon, fils de Jona ; car ce n'est pas la chair et le sang qui t'ont révélé ce que tu viens de dire, mais mon Père, qui est au ciel. Et moi je te dis : Tu es Pierre, et sur cette même pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et je te donnerai les clés du royaume des cieux ; et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié

dans les cieux. — Simon, Simon! voici que Satan vous a demandés à cribler comme du froment. Mais moi, j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point. Lors donc que tu seras converti, affermis tes frères. — Enfin, après sa mort et sa résurrection : Simon, fils de Jean, pais mes agneaux, pais mes brebis.

Voilà d'où vient l'unité et la force de l'Eglise catholique. Car, dit Tertullien, le Seigneur a donné les clés à Pierre et par lui à l'Eglise. Et saint Optat de Milève : Pierre seul a reçu les clés du royaume des cieux, pour les communiquer aux autres. Et saint Grégoire de Nysse : Jésus-Christ a donné par Pierre aux évêques les clés du royaume céleste. Et saint Léon : Tout ce que Jésus-Christ a donné aux autres évêques, il le leur a donné par Pierre.

Pierre, voilà donc le centre d'où incessamment tout rayonne, et où incessamment il faut que tout revienne. Nous l'avons vu à travers tous les siècles : aux conciles de Nicée, d'Ephèse, de Calcédoine, comme au concile de Trente; partout Pierre préside et confirme ses frères. Ceux de Trente lui demandent cette confirmation dans la personne de son successeur Pie IV.

Pie IV confirme solennellement le concile de Trente. Il ordonne, ainsi que le concile lui-même d'en recevoir et exécuter les décrets. Il approuve le catalogue ou index des livres prohibés, avec les dix règles à suivre en cette matière. Sixte-Quint complète la mesure en instituant la congrégation de l'Index. Pie IV confirme et Sixte-Quint complète la congrégation du Saint-Office ou de la Sainte-Inquisition. Pour couronner toutes ces mesures Pie IV dresse la profession de foi.

Déjà le Pape, instruit de la conclusion du concile, avait assemblé les cardinaux pour leur en faire part, et il avait ordonné que le lendemain, treize décembre 1563, on fît une procession en actions de grâces depuis l'église Saint-Pierre jusqu'à celle de la Minerve, accordant des indulgences à tous ceux qui y assisteraient. Dans le consistoire du vingt-six janvier 1564, il approuva et confirma les décrets du concile, après avoir pris, selon la coutume, l'avis du sacré collége. La bulle fut signée de tous les cardinaux : elle oblige tous les ecclésiastiques à observer le concile et à le faire observer. Mandons au surplus, dit le vicaire du Christ, en vertu de la sainte obéissance et sous les peines établies par les saints canons et autres plus griéves, même de privation et telles qu'il nous plaira de les décerner, à tous et chacun de nos vénérables frères, les patriarches, archevêques, évêques, et quelques autres prélats de l'Eglise que ce soit, de quelque état, degré, rang et dignité qu'ils puissent être, quand ils seraient honorés de la qualité de cardinal : qu'ils aient à observer lesdits décrets, statuts, dans les églises, villes et diocèses, soit en jugement, soit hors de jugement; et qu'ils aient soin de les faire observer inviolablement, chacun par ceux qui leur sont soumis, en ce qui pourra les regarder : y contraignant les rebelles et tous

ceux qui y contreviendront, par sentences, par les censures mêmes et les autres peines ecclésiastiques portées dans lesdits décrets, sans égard à appellation, et implorant même pour cela, s'il en est besoin, l'assistance du bras séculier.

Le concile même a une ordonnance semblable, conçue en ces termes : *Qui doit nommément recevoir et enseigner avec solennité les décrets du concile.* Le Malheur du temps et la malignité des hérésies qui se fortifie, dit cette sainte assemblée, oblige à ne rien négliger de ce qui peut paraître utile à l'édification des peuples et à la défense de la foi catholique. C'est pourquoi le saint concile enjoint à tous patriarches, primats, archevêques, évêques, et à tous autres qui de droit ou par coutume doivent assister aux conciles provinciaux : que, dans le premier synode provincial après la clôture du présent concile, ils reçoivent publiquement toutes et chacunes des choses qui ont été définies et ordonnées par ce concile; qu'ils promettent et professent une véritable obéissance au souverain Pontife romain; qu'ils détestent et anathématisent toutes les hérésies, qui ont été condamnées par les saints canons et les conciles généraux, et particulièrement par celui-ci. Et à l'avenir, tous ceux qui seront élevés à la dignité de patriarches, primats, archevêques et évêques, observeront entièrement la même chose, dans le premier synode provincial où ils seront présents. Que si quelqu'un d'entre eux, ce qu'à Dieu ne plaise, refusait de le faire : les évêques comprovinciaux seront tenus d'en avertir incontinent le souverain Pontife, sous peine de l'indignation de Dieu, et pendant ce temps ils s'abstiendront de sa communion.

Tous les autres qui ont présentement des bénéfices ecclésiastiques, ou qui en auront à l'avenir, et qui doivent se trouver au synode du diocèse, feront et observeront aussi la même chose dans le premier synode qui se tiendra en son temps : autrement ils seront punis selon la forme des saints canons.

Tous ceux qui sont chargés de la conduite, visite et réforme des universités et études générales, auront un soin particulier : que les canons et décrets de ce concile soient entièrement reçus par ces mêmes universités, et qu'en s'y conformant, les maîtres, docteurs et autres dans les mêmes universités, interprètent et enseignent ce qui est de foi catholique, et qu'ils s'obligent par un serment solennel, au commencement de chaque année, à suivre ce règlement. Et si dans ces universités il se trouve quelque chose qui ait besoin de correction et de réforme, ceux à qui il appartient y apporteront le remède et l'ordre nécessaire pour l'accroissement de la religion et de la discipline ecclésiastique. A l'égard des universités qui sont sous la protection immédiate du souverain Pontife et soumises à sa visite, sa Sainteté donnera ordre qu'elles soient salutairement visitées et réformées par ses délégués, en la manière ci-dessus et selon qu'il lui semblera utile (1).

(1) *Conc. trid.*, sess. 25, c. 2 de la *Réformation générale.*

Ainsi parle le concile de Trente. Nous voyons le Pape exécuter l'ordonnance. Nous ne voyons pas pourquoi, aujourd'hui même, de bons évêques, avec leurs prêtres, ne feraient pas ce que leur commandent si expressément et le concile et le Pape : de recevoir solennellement les décrets du concile œcuménique, et de s'y soumettre à la face des autels. Dieu bénirait certainement une action si sainte. Ce serait d'ailleurs un moyen simple et naturel de réveiller l'étude, avec la pratique, du droit canon et de la discipline, qui se trouvent principalement dans le concile de Trente. Cela semblerait surtout à propos dans les pays où la religion catholique n'est pas ou n'est plus ce qu'on appelle une loi de l'état : c'est une gêne de moins pour les individus et les églises, de se montrer catholiques purement et simplement.

Quant aux princes temporels, voici comme Pie IV leur parle dans sa bulle de confirmation : Avertissons pareillement et conjurons, par les entrailles de la miséricorde de notre Seigneur Jésus-Christ, notre très-cher fils l'empereur élu, et tous les autres rois, républiques et princes de la chrétienté : qu'avec la même piété qu'ils ont favorisé le concile par la présence de leurs ambassadeurs, et avec la même affection pour la gloire de Dieu et pour le salut de leurs peuples, par le respect aussi qui est dû au Siége apostolique et au saint concile, ils veulent appuyer de leurs secours et assistance, les prélats qui en auront besoin pour exécuter et faire observer les décrets dudit concile : sans permettre que les opinions contraires à la doctrine saine et salutaire du concile s'introduisent parmi les peuples de leurs provinces, mais les interdisant absolument. — Circonstance à remarquer. Dans ce paragraphe, le vicaire de Jésus-Christ conjure les princes de faire exécuter les décrets du concile de Trente; dans le paragraphe précédent, il le commande aux évêques en vertu de la sainte obéissance. Le refus ou la négligence des princes à écouter les prières, n'excuserait ni ne dispenserait les évêques d'écouter les ordres.

Le Pape ajoute : « Au reste, pour éviter le désordre et la confusion qui pourraient naître, s'il était permis à chacun de mettre au jour des commentaires et des interprétations tels qu'il lui plairait sur les décrets du concile : faisons expresse défense, de l'autorité apostolique, à toutes personnes, tant ecclésiastiques que séculières, de quelque rang, dignité, condition, puissance ou autorité qu'elles soient; aux prélats, sous peine d'interdiction de l'entrée de l'église, et à tous les autres quels qu'ils soient, sous peine d'excommunication encourue par le fait, d'entreprendre sans notre autorité, de mettre en lumière, de quelque manière que ce soit, aucuns commentaires, gloses, annotations, remarques, ni généralement aucune sorte d'interprétation sur les décrets dudit concile, ni de rien statuer à ce sujet, à quelque titre que ce soit; quand ce serait sous prétexte de donner plus de force auxdits décrets, de favoriser leur exécution, ou sous quelque autre couleur que ce soit.

» Que s'il y a quelque chose qui paraisse obscur à quelqu'un, soit dans le terme, soit dans le sens des ordonnances, et qui lui semble pour cela avoir besoin de quelque interprétation ou décision : il aura recours au lieu que le Seigneur a choisi, c'est-à-dire au Siége apostolique, d'où tous les fidèles doivent tirer leur instruction, et dont le saint concile a reconnu avec tant de respect l'autorité. Si donc, au sujet desdits décrets, il s'élève quelques difficultés et quelques questions : nous nous en réservons l'éclaircissement et la décision, ainsi que le saint concile lui-même l'a ordonné; et nous sommes prêt, comme il se l'est promis de nous avec justice, à pourvoir aux besoins de toutes les provinces, en la manière qu'il nous paraîtra le plus commode : déclarant nul et de nul effet, tout ce qui pourrait être fait et entrepris contre la teneur des présentes, par qui que ce soit et par quelque autorité que ce puisse être, avec connaissance ou par ignorance. »

En exécution de cette bulle, Pie IV nomma une congrégation de huit cardinaux pour l'exécution et l'interprétation du concile de Trente : parmi ces cardinaux interprètes fut saint Charles Borromée. Rien de plus sage ni même de plus nécessaire. Nulle part l'interprétation et l'application des lois ne sont abandonnées à l'arbitraire des plaideurs ni des juges subalternes : il y a des cours d'appel, une cour de cassation dont la jurisprudence fixe les doutes et les incertitudes. Il en est ainsi à plus forte raison dans l'Eglise. C'est à quoi ne songent point assez certains théologiens modernes, qui non-seulement se permettent d'interpréter sans autorité les décrets du concile de Trente, mais encore les interprètent dans un sens contraire à l'interprétation authentique des cardinaux et même du chef de l'Eglise; et cela, non sur de simples points de discipline ou de peu de conséquence, mais sur des points de dogme tels, que les attaquer c'est attaquer l'indépendance même de l'Eglise : nous voulons parler du pouvoir exclusif que l'Eglise s'attribue sur le contrat matrimonial comme matière du sacrement de mariage, et sur les empêchements dirimants de ce contrat. Or, malgré la déclaration des cardinaux interprètes et la doctrine bien connue du Saint-Siége, ces théologiens, plus civils qu'ecclésiastiques, contestent à l'Eglise le pouvoir qu'elle s'attribue, et cela dans des ouvrages de théologie élémentaire, comme pour préparer le clergé à une nouvelle constitution civile et asservir l'Eglise catholique à chaque souverain temporel, jusque dans la matière des sacrements. En quoi la conduite de ces théologiens nous paraît d'autant plus téméraire, que le chef de l'Eglise, Sixte-Quint, s'est réservé à lui-même l'interprétation des décrets du concile qui concernent les dogmes de la foi (1).

Le bon pasteur ne se contente pas d'indiquer aux brebis spirituelles les bons pâturages, pour qu'elles les fréquentent : il leur signale encore les

(1) *Bullarium magnum*, t. 2. – *Pii IV cons.* 1, 81, p. 119. – *Sixti V*, 74, p. 670.

mauvais pour qu'elles les évitent. C'est ce que Pie IV eut soin de faire avec le concile de Trente. Le Pape avait fait élaborer un index ou catalogue des livres mauvais ou dangereux : il envoya le travail au concile pour y mettre la dernière main. Une congrégation particulière, dont les membres étaient pris de toutes les nations, y travailla sans relâche, et l'ouvrage fut terminé. Mais le concile voulut qu'il fût renvoyé au Pape, pour être vu de nouveau, et paraître avec l'approbation apostolique. Pie IV, par une constitution du vingt-quatre mars 1564, approuva tant le catalogue ou l'index, que les règles qui se trouvent à la tête, au nombre de dix.

I. Tous les livres que les souverains Pontifes ou les conciles œcuméniques ont condamnés avant l'année 1517 et qui ne se trouvent pas dans cet index, doivent être censés condamnés de la même manière qu'ils l'ont été autrefois. — II. Les livres des hérésiarques, tant de ceux qui depuis la susdite année ont inventé ou suscité des hérésies, que de ceux qui ont été chefs d'hérétiques, tels que Luther, Zwingle, Calvin, Schwenckfeld et autres semblables; ces livres-là, quelque nom qu'ils portent et quelque matière qu'ils traitent, sont absolument prohibés. Quant aux livres des autres hérétiques, qui traitent expressément de religion, lorsque, sur l'ordre des évêques et des inquisiteurs, ils auront été examinés et approuvés par des théologiens catholiques, on les permettra. Egalement les livres catholiques composés, soit par des auteurs qui sont ensuite tombés dans l'hérésie, soit par ceux qui après leur chute sont revenus au giron de l'Eglise, pourront être permis, lorsqu'ils auront été approuvés par la faculté de théologie d'une université catholique ou par l'inquisition générale.

III. Les versions des écrivains ecclésiastiques, faites jusqu'à présent par des auteurs condamnés, pourvu qu'elles ne renferment rien contre la saine doctrine, seront permises. Mais de semblables versions de l'ancien Testament ne pourront s'accorder, au jugement de l'évêque, qu'à des hommes doctes et pieux : pourvu qu'ils se servent de ces versions comme d'éclaircissement à la Vulgate, mais non comme de texte sacré. Les versions du nouveau Testament faites par des auteurs de la première classe de cet index, ne seront accordées à personne : parce que la lecture en est peu utile, et le plus souvent dangereuse. Pour les annotations qui accompagneraient ces versions ou même la Vulgate, quand une faculté catholique de théologie ou l'inquisition générale aura effacé les endroits suspects, on pourra les permettre aux mêmes que les versions. A ces conditions, on pourra accorder à des hommes pieux et doctes, ce qu'on appelle la Bible de Vatable, soit en totalité, soit en partie. De la Bible d'Isidore Clarius de Brixen, on retranchera le prologue et les prolégomènes; mais personne ne doit s'imaginer que le texte de cet auteur est celui de la Vulgate.

IV. Comme il est d'expérience que, si l'on permet indifféremment et sans discrétion la bible en langue vulgaire, il en résulte plus de mal que de

bien, à cause de la témérité des hommes, on s'en tiendra sur cet article au jugement de l'évêque ou de l'inquisiteur : en sorte que, de l'avis du curé ou du confesseur, ils pourront accorder la lecture de la bible traduite en langue vulgaire par des auteurs catholiques, aux personnes qu'ils jugeront pouvoir tirer de cette lecture non aucun préjudice, mais une augmentation de foi et de piété : elles auront cette faculté par écrit. Celui qui aura la présomption de les lire sans cette faculté, ne pourra être absous de ses péchés, qu'il n'ait rendu la bible à l'évêque. Quant aux libraires qui vendront ou procureront d'une autre manière des bibles en langue vulgaire à des personnes qui n'ont pas la permission susdite, ils en perdront le prix, qui sera converti par l'évêque en œuvres pies, et subiront d'autres peines au jugement de l'évêque suivant la gravité du délit. Les réguliers ne pourront en acheter ni lire, sans avoir la permission de leurs prélats.

V. Les livres publiés par des auteurs hérétiques, où ils ne mettent rien ou peu du leur, mais recueillent les paroles d'autrui; comme lexiques, concordances, apophthegmes, similitudes et autres de cette nature : les évêques et les inquisiteurs les permettront, après en avoir ôté ou corrigé, avec le conseil des théologiens, ce qui aurait besoin de correction. — VI. Les livres en langue vulgaire sur les controverses entre les catholiques et les hérétiques de notre temps, ne seront pas permis indifféremment à tout le monde; mais on suivra là-dessus la même règle que pour les bibles en langue vulgaire. Les livres en langue vulgaire sur la bonne manière de vivre, de faire oraison, de se confesser, et autres sujets semblables, s'ils contiennent une saine doctrine, il n'y a pas de raison pour les prohiber; non plus que les sermons en langue du peuple. Que si dans quelque royaume ou province on a prohibé certains livres, parce qu'ils contenaient certaines choses qu'il n'était pas expédient de laisser lire sans choix à tout le monde; si les auteurs en sont catholiques, l'évêque et l'inquisiteur pourront en permettre la lecture, après qu'ils auront été corrigés. — VII. Quant aux livres qui traitent, racontent ou enseignent *ex professo* des choses lascives ou obscènes : comme il faut veiller non-seulement à la foi, mais encore aux mœurs, qui se corrompent facilement par de semblables lectures, on les défend absolument; et ceux qui auront de ces livres, seront sévèrement punis par les évêques. Pour les anciens ouvrages écrits par les païens, on les permettra, en considération de l'élégance et de la propriété des termes; mais jamais on n'en fera de leçon aux jeunes gens.

VIII. Les livres dont le principal argument est bon, mais où se trouvent insérées en passant certaines choses qui regardent l'hérésie ou l'impiété, la divination ou la superstition, pourront être permis, quand ils ont été expurgés par des théologiens catholiques, sur l'autorisation de l'inquisiteur général. Il en sera de même pour les prologues, les sommaires ou annotations ajoutés par des auteurs condamnés à des livres qui ne le sont pas; mais

dans la suite on ne les réimprimera que corrigés. — IX. Tous les livres et écrits de géomancie, hydromancie, aéromancie, pyromancie, onomancie, chiromancie, nécromancie, ou qui contiennent des sortiléges, des maléfices, des augures, des auspices, des enchantements de l'art magique, sont absolument rejetés. Les évêques pourvoiront diligemment, qu'on ne lise ou ne garde des livres, traités, tables d'astrologie judiciaire, qui, sur les futurs contingents, les événements et les cas fortuits, ou les actions qui dépendent de la volonté humaine, osent affirmer que telle ou telle chose arrivera certainement. Mais on permet les jugements et les observations naturelles, qui s'écrivent pour aider à la navigation, l'agriculture et la médecine.

Dixième règle. Dans l'impression des livres et autres écrits, on observera ce qui a été statué en la dixième session du concile de Latran, sous Léon X. Si donc à Rome on veut imprimer un livre, il sera examiné auparavant par le vicaire du souverain Pontife et le maître du sacré palais, ou par des commissaires du Pape. Dans les autres lieux, l'approbation et l'examen appartiendront à l'évêque ou à un député de sa part ayant la science de l'ouvrage à imprimer, ou bien à l'inquisiteur du lieu de l'impression : ils donneront l'approbation gratuitement, sans délai et par écrit, sous les peines portées dans le décret : à condition qu'un manuscrit authentique du livre, signé de l'auteur, demeurera chez l'examinateur. Ceux qui publient des libelles manuscrits, avant qu'ils soient examinés et approuvés, sont soumis aux mêmes peines que les imprimeurs, et les détenteurs tenus pour auteurs s'ils ne font connaître ces derniers. L'approbation sera mise à la tête. Des commissaires de l'évêque ou de l'inquisiteur visiteront souvent les imprimeries et les librairies, pour qu'il ne s'y imprime ni s'y vende rien de prohibé. Tous les libraires auront un catalogue des livres en vente, signé des commissaires, et ils n'en vendront aucun sans leur permission, sous peine de perdre les livres et d'encourir d'autres peines au jugement de l'évêque. La commission du concile de Trente ajoute quelques détails analogues, et termine par ces deux sentences : Quiconque lit ou garde des livres d'hérétiques, ou des ouvrages condamnés pour hérésie ou suspicion de faux dogme, il encourt aussitôt l'excommunication. Celui qui lit ou garde des livres prohibés pour d'autres motifs, outre qu'il se rend coupable de péché mortel, doit encore être sévèrement puni par les évêques (1).

Pie IV approuva donc tout ce règlement, le vingt-quatre mars 1564. Vingt-quatre ans plus tard, en 1588, Sixte-Quint, complétant cette mesure, érigea une congrégation de l'Index, composée de cardinaux, pour dresser les catalogues des livres prohibés, expurger de leurs erreurs les ouvrages d'ailleurs utiles, et exciter à ce travail les universités catholiques (2). Les anciens appelaient une bibliothèque, la pharmacie de l'âme : l'idée est

(1) Labbe, t. 14, p. 952. — (2) *Bull. mag.*, t. 2, p. 669.

aussi juste que belle. Mais comme les gouvernements de la terre veillent sur les pharmacies du corps, de peur qu'on n'y vende des poisons, de même et à plus forte raison l'Eglise doit-elle veiller sur les pharmacies des âmes. Il n'y a guère que les vendeurs de mauvaises drogues qui puissent crier contre cette vigilance de l'autorité.

C'est encore dans le même but, pour la conservation de la santé publique dans les âmes, que fut instituée par Paul III, confirmée par Pie IV, et complétée par Sixte-Quint, la congrégation du Saint-Office ou de la sainte inquisition, également composée de cardinaux. Un gouvernement veille avec soin, non-seulement sur les pharmacies, mais bien plus encore sur les colporteurs de substances vénéneuses sous apparence de sucreries. Or, la vie et la santé des âmes, c'est la foi catholique. La congrégation du Saint-Office est instituée pour veiller à la pureté de cette foi contre les tentatives de l'hérésie pour la corrompre. La condamner ou la blâmer, c'est blâmer la police qui veille à ce qu'on ne nous vende pas des poisons pour des aliments.

Enfin, pour couronner toutes ces mesures, Pie IV dressa la profession de foi que doivent faire les docteurs, les chanoines, les prélats, les bénéficiers, en recevant leur dignité ou leur bénéfice : c'est la même que font ceux qui rentrent au sein de l'Eglise. Elle est conçue en ces termes :

Je crois d'une foi ferme, tant en général qu'en particulier, tous les articles contenus au symbole de la foi, dont se sert la sainte Eglise romaine, savoir : Je crois en un seul Dieu, le Père tout-puissant, qui a fait le ciel et la terre, et toutes les choses visibles et invisibles : et en un seul Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, qui est né du Père avant tous les siècles; Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu; qui n'a pas été fait, mais engendré; consubstantiel au Père; par lequel toutes choses ont été faites; qui est descendu des cieux pour nous hommes misérables, et pour notre salut; et a été incarné de la vierge Marie, par l'opération du Saint-Esprit, et a été fait homme; qui a été aussi crucifié pour nous sous Ponce-Pilate; qui a souffert et qui a été mis dans le sépulcre; qui est ressuscité le troisième jour selon les Ecritures; qui est monté au ciel, qui est assis à la droite du Père, qui viendra de nouveau juger les vivants et les morts et dont le règne n'aura point de fin. Je crois au Saint-Esprit, qui est aussi Seigneur et qui donne la vie; qui procède du Père et du Fils, et qui est adoré et glorifié conjointement avec le Père et le Fils; qui a parlé par les prophètes. Je crois l'Eglise, qui est une, sainte, catholique et apostolique. Je confesse qu'il y a un baptême pour la rémission des péchés, et j'attends la résurrection des morts, et la vie du siècle à venir. Ainsi soit-il.

Je reçois et embrasse très-fermement les traditions apostoliques et ecclésiastiques, et toutes les autres observances et constitutions de la même Eglise. Je reçois aussi la sainte Ecriture, selon le sens qu'a tenu et que

tient l'Eglise notre sainte mère, à laquelle appartient de juger du vrai sens et de l'interprétation des Ecritures saintes; et je ne la prendrai ni interpréterai jamais que selon le consentement unanime des Pères.

Je professe encore qu'il y a sept sacrements de la loi nouvelle, vraiment et proprement ainsi appelés, institués par notre Seigneur Jésus-Christ et nécessaires au salut du genre humain, quoiqu'ils ne le soient pas tous pour chaque homme en particulier; savoir, le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage : qu'ils confèrent la grâce, et que, dans ce nombre, le baptême, la confirmation et l'ordre ne peuvent se réitérer sans sacrilège. Je reçois aussi et admets les rites de l'Eglise catholique, reçus et approuvés dans l'administration solennelle de tous ces sacrements. J'embrasse et je reçois tout ce qui a été défini et déclaré par le saint concile de Trente, touchant le péché originel et la justification. Je reconnais aussi que dans la messe on offre à Dieu un sacrifice véritable, proprement dit, et propitiatoire pour les vivants et pour les morts; et que le corps et le sang, avec l'âme et la divinité de notre Seigneur Jésus-Christ, sont vraiment, réellement et substantiellement au très-saint sacrement de l'eucharistie; et qu'il s'y fait un changement de toute la substance du pain au corps, et de toute la substance du vin au sang : changement que l'Eglise catholique appelle transsubstantiation. Je confesse aussi que, sous une seule des deux espèces, on reçoit Jésus-Christ, tout et entier; et qu'en le recevant ainsi, on reçoit un vrai sacrement.

Je crois fermement qu'il y a un purgatoire, et que les âmes y détenues sont soulagées par les suffrages des fidèles. Je tiens aussi que les saints qui règnent avec Jésus-Christ sont à honorer et à invoquer; qu'ils offrent à Dieu leurs prières pour nous; et que leurs reliques sont à vénérer. Je tiens aussi fermement que les images de Jésus-Christ et de la mère de Dieu toujours Vierge, et des autres saints, sont à avoir et à retenir, et qu'il faut leur rendre l'honneur et la vénération qui leur sont dus. Je confesse que Jésus-Christ a laissé dans son Eglise le pouvoir de donner des indulgences, et que l'usage en est très-salutaire au peuple chrétien.

Je reconnais que l'Eglise romaine est sainte, catholique et apostolique, et qu'elle est mère et maîtresse de toutes les églises. Et je promets et jure une vraie obéissance au Pape, successeur de saint Pierre, prince des apôtres et vicaire de Jésus-Christ. Je reçois aussi, sans aucun doute, et professe toutes les autres choses qui nous ont été données, définies et déclarées par les sacrés canons et par les conciles œcuméniques et principalement par le saint concile de Trente; et en même temps je condamne aussi, je rejette et j'anathématise tout ce qui leur est contraire, et toutes les hérésies que l'Eglise a condamnées, rejetées et anathématisées (1).

(1) *Bull. m.*, t. 2, p. 147.

Ce que la profession de foi de Pie IV résume en peu de mots, un ouvrage qu'on travaillait alors devait l'expliquer assez en détail : c'est le catéchisme du concile de Trente, commencé dans le concile même, continué à Rome, et publié enfin l'année 1566 par le Pape Pie V. C'est un excellent abrégé de théologie pour les curés. On y travailla deux ans dans le concile, trois ans à Rome, où trois pères du concile furent appelés par le Pape : Léonard Marin, archevêque de Lanciano, Egidius Foscarari, évêque de Modène, et François de la Forêt, théologien du roi de Portugal à Trente. Saint Charles Borromée revoyait le tout avec eux, en faisait même retoucher le style par les plus habiles littérateurs, afin que ce fût un ouvrage accompli. Pie V voulut enfin qu'il fût imprimé par le plus habile typographe du temps, Paul Manuce. Le catéchisme des curés ou du concile de Trente a quatre parties : le symbole, les sacrements, le décalogue, la prière. Chaque partie est expliquée en détail avec beaucoup d'ordre : les explications sont tirées de l'Ecriture sainte et des saints Pères; on y rappelle au pasteur son devoir spécial sur les divers points de doctrine. Le tout est précédé d'une table des évangiles pour chaque dimanche, avec des plans de prône sur chacun, et l'indication des développements dans l'ouvrage même. En sorte que, pour un curé, ce petit livre est à la fois, non-seulement un excellent catéchisme, mais un cours de théologie, un cours de prônes, et même un cours de méditation.

Correction du bréviaire et du missel, achevée sous Pie V. Chant ecclésiastique. Réformation du calendrier, achevé sous Grégoire XIII. Sixte-Quint institue la congrégation des rites. Mort de Pie IV.

Le Saint-Siége, toujours le premier à remplir les vœux du concile de Trente, travaillait à la réformation du bréviaire et du missel. Le bréviaire est le livre des prières pour les sept heures canoniales, que les ecclésiastiques dans les ordres sacrés et les religieux doivent réciter chaque jour au nom de toute l'Eglise. Sept fois par jour, tous les prêtres, tous les religieux, toutes les religieuses adressent ces prières à Dieu pour le salut du monde. Le bréviaire romain, composé par les souverains Pontifes, particulièrement par saint Gélase et saint Grégoire le Grand, avait été réformé d'abord et abrégé par saint Grégoire VII, pour la chapelle papale. Le nouveau bréviaire, sans être obligatoire, fut adopté par beaucoup d'ordres religieux et d'églises, en y ajoutant les saints qui leur étaient propres. D'autres gardèrent l'ancien office romain, première cause de diversité. Ensuite, l'imprimerie manquant pour multiplier des exemplaires uniformes, la divergence augmentait sans cesse entre les manuscrits, qui recevaient même quelquefois des additions peu convenables. Avec le temps, plus d'un évêque voulut avoir un bréviaire particulier à son diocèse. Ce qui rompait de plus en plus

la majestueuse unité du culte divin. Sous Léon X, Clément VII, Paul III, on y porta un remède qui augmenta le mal. D'après l'inspiration de ces pontifes, le Franciscain Guignonez, cardinal de Sainte-Croix, composa un bréviaire bien plus court, dédié à Paul III, qui accordait volontiers la permission de s'en servir. Il en résulta une confusion dans l'office divin, qui dans plus d'un endroit scandalisa les peuples. Les hérésiarques de Wittemberg et de Genève achevèrent d'y tout renverser, sous le nom de réforme. Le pape Paul IV entreprit de remédier efficacement au désordre, en réformant lui-même le bréviaire dans l'esprit des saints Pères : la mort, qui vint l'enlever en 1559, l'empêcha d'y mettre la dernière main. Pie IV envoya son travail au concile de Trente, qui, n'ayant pu le terminer non plus, en remit l'achèvement au Pontife romain, ainsi que la réforme ou l'épuration du missel et du rituel. Les commissaires du concile furent appelés à Rome, où Pie IV leur adjoignit de nouveaux membres, pour hâter la consommation de l'œuvre. Cette consommation n'eut lieu que sous Pie V, qui, le neuf juillet 1568, donna une constitution qui porte abolition générale du bréviaire de Guignonez, interdit tous les bréviaires particuliers ayant moins de deux cents ans de date, établit en tous lieux la forme d'office contenue au bréviaire romain, sans y astreindre cependant les églises qui sont depuis deux siècles en possession d'un bréviaire particulier, leur laissant toutefois la faculté de passer au nouveau bréviaire, moyennant certaines formalités. Rome ne pouvait pas appliquer au grand mal de l'anarchie liturgique un remède à la fois plus efficace et plus discret (1).

Restait encore à publier une portion non moins importante de la liturgie réformée par le Saint-Siége; le bréviaire ne pouvait être utile sans un missel pareillement corrigé, qui lui fût conforme. La commission romaine y avait simultanément donné ses soins, et deux ans après la publication du bréviaire, en 1570, Pie V fut en mesure de promulguer le nouveau missel. Il était accompagné d'une constitution du quatorze juillet, où le saint Pape dit entre autres :

« Ce missel ayant donc été reconnu et corrigé avec un grand soin, afin de mettre tout le monde à même de recueillir les fruits de ce travail, nous avons donné ordre qu'on l'imprimât et qu'on le publiât au plus tôt à Rome; pour que les prêtres connussent quelles prières, quels rites et quelles cérémonies ils doivent désormais retenir dans la célébration des messes. Afin donc que tous embrassent et observent en tous lieux les traditions de la sainte Eglise romaine, mère et maîtresse des autres églises, nous défendons, pour l'avenir et à perpétuité, que l'on chante ou récite la messe autrement que suivant la forme du missel par nous publié, dans toutes les églises ou chapelles du monde chrétien, patriarchales, cathédrales, collégiales, parois-

(1) *Bull.*, *m* , t. 2, p. 278.

siales, tant séculières que régulières.... : à moins qu'en vertu d'une première institution ou d'une coutume, antérieures l'une et l'autre à deux cents ans, on ait gardé assidûment dans les mêmes églises un usage particulier dans la célébration des messes; en sorte que, de même que nous n'entendons pas leur enlever le droit ou la coutume de célébrer ainsi, de même nous permettons que, s'il leur plaît davantage, ils puissent, du consentement toutefois de l'évêque ou prélat, et du chapitre entier, célébrer les messes selon le missel que nous publions par les présentes : quant à toutes les autres églises susdites, nous ôtons et rejetons entièrement et absolument l'usage des missels dont elles se servent.

»Statuons et ordonnons, sous la peine de notre indignation, en vertu de cette constitution qui doit valoir à perpétuité, qu'on ne pourra rien ajouter, retrancher ou changer au missel que nous publions; mandant et commandant en vertu de la sainte obéissance, à tous et chacun des patriarches et administrateurs desdites églises, et autres personnes honorées d'une dignité ecclésiastique quelconque, même cardinaux de la sainte Église romaine, ou de quelque autre degré et prééminence qu'ils soient, de chanter et lire désormais la messe, selon les rites, mode et règle que nous publions dans ce missel, en ayant soin d'omettre et de rejeter entièrement, à l'avenir, toutes autres manières et rites observés jusqu'ici d'après d'autres missels même anciens; en sorte qu'ils n'aient pas la hardiesse d'ajouter d'autres cérémonies ni de réciter d'autres prières dans la célébration de la messe que celles contenues dans ce missel. De plus, nous concédons et accordons d'autorité apostolique, par la teneur des présentes, que l'on puisse se servir librement et licitement de ce missel, pour les messes tant chantées que récitées, dans quelques églises que ce soit, sans aucun scrupule de conscience et sans pouvoir encourir aucunes peines, sentences ou censures; déclarant aussi que nuls prélats, administrateurs, chanoines, chapelains et autres prêtres de quelque nom que ce soit, séculiers ou réguliers, ne pourront être tenus à célébrer la messe autrement qu'en la forme par nous statuée, ni contraints et forcés à changer l'ordre de ce missel (1). »

Puissent ces graves paroles du saint pape Pie V être sérieusement prises en considération par certains membres du clergé, d'ailleurs estimables, qui se permettent quelquefois de faire à la liturgie sacrée des changements en opposition flagrante avec les prescriptions du vicaire de Jésus-Christ, à qui cependant il a été dit : Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux. Ainsi, dans un diocèse de France, l'évêque charge un respectable ecclésiastique de faire une nouvelle édition du missel; il nomme une commission pour examiner son travail; sur le rapport de cette commission, il approuve l'édition, qui est publiée. Or, malgré ces formalités officielles, il s'y trouve

(1) *Bull, m.*, t. 2, p. 333. – Guéranger. *Institut. liturgiques*, t. 1.

des innovations inouïes et inattendues. On y a supprimé les exorcismes de l'eau bénite et on les a remplacés par des oraisons de fabrique nouvelle. Informé de ce fait incroyable, nous en écrivons à l'auteur même, sans recevoir de réponse : nous signalons le fait à l'administration diocésaine, qui promet de faire mettre un carton : la promesse ne s'exécutant pas, nous déférons l'affaire directement à l'évêque, qui ordonne d'y mettre un carton sans délai : ce délai se prolongeant outre mesure, nous déclarons à l'administration diocésaine que, si l'on n'exécute pas promptement les ordres de l'évêque, nous signalerons le tout à Rome. Ce n'est qu'alors qu'on y mit, non pas un carton, mais une nouvelle feuille, offrant aux amateurs, à côté de la nouveauté récente, la vieille formule de l'Eglise universelle, et montrant aux siècles à venir avec quelle sollicitude on veillait au dépôt de la foi et de la tradition.

Mais revenons à Rome, centre de la réforme liturgique, et considérons encore les grandes œuvres accomplies dans ce but par les Pontifes romains. L'état du chant et de la musique ecclésiastiques appelait tous leurs soins. Dans la plupart des églises, le chant grégorien avait disparu presque complètement; une musique toute profane, bruyante, entortillée, farcie de réminiscences mondaines, et sous laquelle il n'était plus question du sens des paroles, avait envahi les plus augustes basiliques. La voix humaine n'y paraissait plus que comme un instrument à produire des sons plus ou moins habiles.

Le pape Marcel II, un des présidents du concile de Trente, choqué d'un tel abus, songea à bannir entièrement la musique des églises : cette résolution trop sévère, qui eût privé la liturgie d'un de ses plus grands moyens, ne fut cependant pas mise à exécution. La Providence avait préparé, dans Rome même, pour désarmer le rigide pontife, un homme d'un génie profondément liturgique et dont les ressources étaient à la hauteur de sa mission. Louis Palestrina, proclamé plus tard *le prince de la musique*, chantre de la chapelle papale, obtint permission de faire entendre au pontife une messe de sa composition. Il se mit donc à l'œuvre avec l'ardeur la plus vive et la plus fervente. Il sentait qu'il s'agissait, pour la musique religieuse, de la vie ou de la mort. On a trouvé sur son manuscrit ces mots : *Seigneur, aidez-moi !* Son travail étant achevé, il fit exécuter sa messe en présence de Marcel II. Le Pape fut ravi de la simplicité, de l'onction, de la richesse que Palestrina avait déployées dans cette composition. Le sens du texte était exprimé avec une précision et une clarté que rien ne pouvait surpasser. L'anathème préparé contre la musique fut révoqué, et cette messe garda le nom de *Messe du pape Marcel.* Toutefois, tel était le zèle de la réforme dans les pontifes du seizième siècle, que l'idée de proscrire la musique fut encore mise en avant à Rome, par plusieurs personnes zélées. Pie IV nomma, à cet effet, une commission parmi les membres de laquelle se trouvait son

austère neveu, saint Charles Borromée. Il fut encore réservé à Palestrina de désarmer les ennemis de la musique sacrée. Il montra, par les faits mêmes, non-seulement que le génie musical pouvait créer encore des merveilles dans les régions mystiques de la liturgie, mais que les mélodies grégoriennes étaient susceptibles de s'enrichir en majesté, en onction, développées par de nouveaux moyens puisés dans les mêmes inspirations. Aussi a-t-on reconnu qu'il est difficile de prononcer lequel est le plus admirable, de Palestrina, agrandissant par un développement analogue les effets de la phrase de saint Grégoire, ou du même Palestrina, composant avec une originalité simple et grandiose ces admirables productions dont il n'a pris l'idée qu'en lui-même. Ce grand musicien du catholicisme fut créé, par Pie V, maître de la chapelle papale, et mourut en 1591.

Le concile de Trente avait partagé les sévères préoccupations des Pontifes romains au sujet de la musique, et il songeait aussi à l'éliminer des églises. Les réclamations de l'empereur Ferdinand tempérèrent la rigueur de cette sainte et grave assemblée. On se contenta de prohiber les airs lascifs et mondains, tant sur l'orgue que dans le chant proprement dit. En décrétant la fondation des séminaires, il plaça parmi les exercices auxquels on doit appliquer les jeunes clercs, l'étude du chant ecclésiastique. Les conciles du seizième siècle qui suivirent le concile de Trente, ne parlèrent pas moins énergiquement contre les abus qui s'étaient introduits dans la musique d'église; ils réclamèrent expressément contre les mélodies mondaines, qui n'étaient que trop en usage, et firent des règlements contre ceux qui ensevelissaient le sens des paroles sous le fracas des voix. Ce sont les paroles du concile de Tolède en 1566.

Après avoir assuré la pureté du missel et du bréviaire, et sauvé la tradition de l'Eglise sur la musique sacrée, une grande œuvre, à la fois liturgique et sociale, appelait la sollicitude des Pontifes romains. Le calendrier, fondement de la liturgie, comme il l'est des relations des hommes entre eux, était tombé dans un désordre complet. Le soin de le réformer appartenait aux Pontifes romains, puisque, dès l'origine de l'Eglise, nous les voyons chargés de faire parvenir aux églises la date pascale, centre de l'année chrétienne, et que cette date devenait de plus en plus incertaine.

Le mot *calendrier* vient de celui de *calende*, lequel dérive à son tour du mot latin *calare*, que les Romains avaient tiré d'un mot grec qui signifie *appeler*. Cette dénomination, dans son origine, était relative à ce qui se passait dans l'ancienne Rome le jour des calendes. On appelait le peuple au Capitole pour lui annoncer à chaque mois la première apparition de la lune et le quantième des nones. Le premier jour de chaque mois était celui des calendes. C'étaient des jours célèbres par l'échéance des paiements et par les époques des contrats. De là vient le nom de calendrier, pour signifier en général la distribution qui fut faite du temps, des saisons, des foires et des

jours de solennités. Ce nom s'est perpétué jusqu'à nous, quoique l'usage des calendes soit devenu à peu près inutile.

La nécessité d'un calendrier a été sentie par tous les peuples. Mais il ne suffisait pas de sentir cette nécessité, il fallait des siècles d'observation, il fallait beaucoup de calculs pour parvenir enfin à rédiger un calendrier qui eût quelque mérite. Bien peu de personnes sont en état d'apprécier ce qu'a coûté de travail celui dont nous nous servons. Rome reçut son premier calendrier de Romulus et de Numa; mais ce calendrier était rempli de défauts. Jules César le rendit moins imparfait. Il ne put cependant lui donner assez d'exactitude pour le mettre à l'abri d'une nouvelle réforme. L'erreur qu'il laissa subsister dans le principal élément du calcul provenait de ce que l'astronome Sosigène, que César avait consulté, s'était trompé dans la mesure de l'année. Il avait pris pour base de ses calculs que le soleil parcourait l'écliptique en trois cent soixante-cinq jours et six heures; au lieu que les astronomes du seizième siècle trouvèrent que cette révolution se faisait en trois cent soixante-cinq jours cinq heures quarante-neuf minutes. Sosigène supposait donc chaque année trop longue de onze minutes, ce qui faisait un jour d'erreur tous les cent trente-quatre ans; de là vient que depuis le concile de Nicée, en 325, jusqu'à la réforme du calendrier, en 1582, il s'était glissé dix jours de trop dans les éphémérides; en sorte que l'équinoxe du printemps, qui, en 325, avait été fixé au vingt-un mars, arrivait le onze en 1582, quoique le calendrier l'annonçât toujours au vingt-un.

L'erreur qui résultait de ces onze minutes de trop par an fut le principal motif qui détermina le pape Grégoire XIII à réformer le calendrier. Il s'entoura pour cela de toutes les lumières, forma une commission des hommes les plus célèbres dans les études astronomiques, et parmi lesquels on doit distinguer les deux qui eurent le plus d'influence sur les résultats, le cardinal Sirlet et le Jésuite allemand Christophe Clavius. Un médecin italien, Louis Lilio, bien qu'il fût déjà mort à l'époque même de la conclusion de cette grande affaire, y eut peut-être la part principale, au moyen d'un mémoire spécial qu'il laissa après lui et dans lequel il indiquait la méthode la plus facile et la plus sûre pour la correction tant désirée. Grégoire XIII voulut aussi consulter plusieurs autres astronomes étrangers, entre autres François de Foix de Candale, seigneur français; et quand il eut recueilli toutes les notions nécessaires pour une réforme éclairée et légitime, il la déclara à l'Eglise et l'établit formellement par une bulle du vingt-quatre février 1582.

Pour le passé, il était facile de corriger l'erreur des onze minutes. Il ne s'agissait que de remettre l'équinoxe du printemps au vingt-un de mars, comme il y était en 325; et pour cela il n'y avait qu'à compter pour le vingt-unième jour de ce mois celui qui, en suivant le calendrier, n'eût été compté que pour le onzième. On aurait pu sans doute attendre le mois de

mars 1583 pour faire cette suppression ; mais le Pape aima mieux la faire dans le mois d'octobre précédent, le lendemain de la fête de Saint-François, parce qu'il y avait, à compter de ce jour jusqu'au quinze, moins de fêtes que dans les autres mois.

Quant à la correction pour l'avenir, on s'y prit de cette manière. Puisque la précession des équinoxes venait de ces onze minutes de trop qui s'accumulaient tous les ans, il devait en résulter un jour d'erreur tous les cent trente-quatre ans. Ainsi quatre cent deux ans suffisaient pour introduire une erreur de trois jours; et en conséquence il fut décidé que l'on supprimerait désormais trois jours tous les quatre cents ans. Si l'on ne tint aucun compte des deux années de plus, c'est qu'elles ne pouvaient amener un jour d'erreur qu'au bout de vingt-six mille huit cents ans. A la rigueur, c'est un défaut du nouveau calendrier; mais, outre qu'il est bien léger, rien ne sera plus facile que d'y remédier, au cas que l'on voie la fin de cette longue révolution de siècles. Voilà donc la suppression de ces trois jours reconnue nécessaire à chaque époque de quatre cent deux ans; mais il restait à savoir sur quelles années on l'exécuterait. Il fut convenu qu'elle aurait lieu les trois premières années séculaires de chaque époque de quatre cents ans. Par là, ces années, qui devraient toutes être *bissextiles*, ne sont que des années communes. L'an 1700 est le premier qui ait souffert de cette réduction, l'an 1800 ensuite, et l'an 1900 aura le même sort; mais l'an 2000 sera *bissextile;* puis l'an 2100 sera commun, et ainsi de suite. Depuis 1582 jusqu'en 1700, l'ancien calendrier n'était en retard sur le nouveau que de dix jours. La suppression d'un jour, faite en 1700, est cause que depuis le commencement du dix-huitième siècle les deux calendriers diffèrent de onze jours. On appelle *vieux style* l'ancienne manière de compter les jours; celle que le pape Grégoire XIII a introduite s'appelle *le nouveau style.* Les états catholiques l'adoptèrent presque aussitôt qu'elle fut en usage à Rome ; les nations protestantes différèrent plus ou moins à accepter ce service rendu à la société, parce qu'il venait d'un Pape; néanmoins elles finirent par se rendre; mais l'Angleterre seulement au siècle dernier. Il ne reste plus aujourd'hui en Europe que la Russie qui tienne à l'ancien style; et cela afin que les hommes voient dans tout son jour cette vérité historique, que le schisme est encore plus haineux et plus aveugle que l'hérésie elle-même. Mieux valurent à l'Afrique chrétienne les Ariens eux-mêmes que les Donatistes.

Grégoire XIII eut bientôt à accomplir une œuvre intimement liée à la réforme du calendrier, savoir, la publication du martyrologe romain. Il avait déjà été imprimé plusieurs fois en Italie et notamment à Rome; mais il appelait une correction. L'illustre cardinal Baronius eut charge d'y travailler, et une nouvelle édition fut publiée par l'autorité de Grégoire XIII. Le bref de promulgation est du quatorze fevrier 1584, et porte obligation pour tous les patriarches, archevêques, évêques, abbés et autres supérieurs

des églises, monastères, couvents ou ordres, tant séculiers que réguliers, de s'y conformer dans l'office du chœur. Quant aux saints dont on a coutume de célébrer la fête dans certaines églises ou localités, on ne les insérera pas au corps du martyrologe romain; mais on écrira leurs noms sur un livre à part, pour les placer ensuite aux lieu et ordre prescrits dans les règles dudit martyrologe.

La publication du bréviaire, du missel, du calendrier, du martyrologe, ne satisfaisait pas encore, il est vrai, à tous les besoins de la liturgie : restaient à réformer le pontifical, le cérémonial et le rituel. Toutefois il n'importait pas moins que des mesures fussent prises pour maintenir la pureté des règles que Rome venait d'établir. L'idée d'un tribunal spécial pour dirimer toutes les difficultés, pour répondre à toutes les consultations sur la matière des rites sacrés, appartient à Sixte-Quint, successeur de Grégoire XIII. Dans sa fameuse bulle du vingt-deux janvier 1588, par laquelle il établit quinze congrégations de cardinaux pour l'expédition des affaires ecclésiastiques et le gouvernement particulier de l'état romain, le pontife en érige une spéciale sous le titre de Congrégation des sacrés rites. Voici les paroles remarquables par lesquelles Sixte-Quint déclare cette érection :

« Attendu que les sacrés rites et cérémonies dont l'Eglise, instruite par la tradition et la règle apostoliques, use dans l'administration des sacrements, dans les offices divins et dans tout ce qui tient au culte de Dieu et des saints, renferment une grande instruction pour le peuple chrétien et une protestation de la vraie foi; qu'ils sont propres à élever les âmes des fidèles à la méditation des choses les plus sublimes et à enflammer leurs cœurs du feu de la dévotion; désirant augmenter de plus en plus la piété des enfants de Dieu et le culte divin, par la conservation et restauration de ces sacrés rites et cérémonies; nous choisissons cinq cardinaux dont la charge principale sera de veiller à ce que les anciens rites sacrés soient observés avec soin par toutes sortes de personnes, en quelques lieux que ce soit, dans toutes les églises de la ville et du monde entier, même dans notre chapelle papale, tant aux messes et aux divins offices que dans l'administration des sacrements et autres choses appartenant au culte divin. Si ces cérémonies tombent en désuétude, il leur appartiendra de les rétablir; si elles s'altèrent, de les réformer. Ils corrigeront et restitueront, suivant le besoin, les livres qui traitent des rites sacrés et des cérémonies, principalement le pontifical, le rituel et le cérémonial; ils examineront les offices divins des saints patrons, et en concéderont l'usage, après nous avoir consultés. Ils porteront aussi leurs soins, avec diligence, sur la canonisation des saints et la célébration des jours de fête; afin que toutes choses se fassent convenablement et suivant la règle, d'après la tradition des Pères. Ils pourvoiront soigneusement à ce que les rois et princes, leurs ambassadeurs et toutes autres personnes qui viennent à la ville et cour de Rome, soient reçus honorablement, suivant la

coutume des anciens, d'une manière conforme à la dignité et munificence du Siége apostolique. Ils connaîtront de toutes les controverses sur la préséance dans les processions et ailleurs, ainsi que de toutes les autres difficultés que présenteront les sacrés rites et cérémonies, et les termineront et régleront d'une manière définitive (1). » Depuis Sixte-Quint, le nombre des cardinaux membres de la congrégation des rites a été porté à vingt-quatre.

Clément VIII, qui monta sur le Saint-Siége en 1592, et dont le glorieux pontificat se prolongea jusqu'à l'an 1605, continua avec un soin infatigable l'œuvre de la réforme liturgique. Ses premiers soins se portèrent sur le pontifical. Ce livre, si indispensable pour l'exercice des fonctions épiscopales, avait été imprimé plusieurs fois, tant en Italie, qu'en France; mais il renfermait plusieurs incorrections, et le soin de les faire disparaître et de ramener l'unité dans des rites si importants, ne pouvait appartenir qu'au Pontife romain. Clément VIII, par un bref du dix février 1596, supprime tous les autres pontificaux qui seraient en usage en quelques lieux que ce soit, et enjoint à tous patriarches, archevêques, évêques, abbés et autres prélats de recevoir ce pontifical réformé et d'en faire usage; avec défense d'y faire aucun changement, addition ou retranchement (2).

Quatre ans après, en 1600, le même pontife publia, par un bref du quatorze juillet, l'édition réformée du cérémonial des évêques. Enfin, il publia une révision, en 1602, du bréviaire romain, et, en 1604, du missel. La commission qu'il avait chargée de ce travail, comptait parmi ses membres les cardinaux Baronius et Bellarmin. Voilà comme les souverains Pontifes, à partir de Pie IV, déployèrent un zèle actif et constant à faire exécuter les décrets et les vœux du concile de Trente.

Pie IV, en particulier, rendit, l'an 1564, deux constitutions, plus sévère l'une que l'autre, pour obliger les évêques à la résidence, ainsi que les autres bénéficiers ayant charge d'âmes. L'année suivante, 1565, le dix-sept de février, il publia une constitution fameuse, qui révoquait, annulait, sans réserve, tous les priviléges, exemptions, indults contraires aux décrets du concile de Trente. Le douze mars, il créa vingt-trois cardinaux, tous hommes distingués, et dont la plupart avaient rendu d'éminents services dans le concile : entre autres, Hugues Boncompagni, de Bologne, qui fut Pape, sous le nom de Grégoire XIII; Jean-François Commendon, de Venise; Guillaume Sirlet, de Calabre; Gabriel Palioti, de Bologne, illustres tous les quatre par leur doctrine et leurs vertus. Une des dernières actions de Pie IV fut de donner une bulle pour le rétablissement de l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem, que les chrétiens avaient fondé dans la Palestine. Depuis ce moment, sa santé ne fit que s'affaiblir. Il appela près de lui son neveu, saint Charles Borromée, qui, assisté de saint Philippe de Néri, lui

(1) *Bull. m.*, t. 2. — (2) *Ibid.*, t. 3, p. 59.

administra les derniers sacrements; après quoi il expira tranquillement, en disant le cantique : C'est maintenant, Seigneur, que vous renverrez votre serviteur en paix! C'était dans la nuit du huit au neuf décembre 1565, à l'âge de soixante-six ans huit mois et neuf jours, après avoir tenu le Saint-Siége six ans, moins dix-sept jours. Bon Pape, il eut pour successeur un Pape meilleur encore, saint Pie V.

Le saint pape Pie V, Michel Ghisleri, de l'ordre de Saint-Dominique. Commissaire général du Saint-office; il convertit Sixte de Sienne. Conduite et actes de Pie V. Son éloge, par un seigneur allemand de ce temps-là.

Michel Ghisleri naquit le vingt-sept janvier 1504, dans la petite ville de Bosco, près d'Alexandrie, en Piémont, d'une famille noble et ancienne de Bologne, mais tombée dans la pauvreté par les guerres civiles du quatorzième siècle. Ses parents, ne pouvant faire plus, le destinaient à un art mécanique. Mais l'enfant aspirait à quelque chose de plus intellectuel. Les Dominicains du voisinage, frappés de sa piété, de son esprit et de son jugement précoce, lui enseignèrent les éléments de la grammaire. Ses progrès furent si rapides dans les études et la vertu, qu'à peine âgé de quatorze ans, il fut reçu dans l'ordre de Saint-Dominique, dont il devait être la gloire. On ne lui connut jamais d'autre émulation que celle des saints : une volonté constante de tenir la dernière place dans la maison du Seigneur, de travailler cependant à imiter les plus parfaits, à les surpasser en humilité, en modestie, obéissance et mortification. Novice, profès, supérieur, évêque, cardinal, Pape, il fut toujours le même : toujours l'étude fit son occupation; la prière, ses délices; les veilles, les jeûnes, les bonnes œuvres, ses moyens pour s'unir plus étroitement à Dieu : après le travail du jour, il se reposait dans la méditation des divines Ecritures, ou dans les larmes qu'il répandait devant les saints autels. Ce fut dans ces dispositions qu'il reçut la prêtrise, en 1528. Il comptait dire sa première messe à Bosco; mais les Français, qui faisaient la guerre en Italie, ayant incendié une partie de la ville avec l'Eglise, il fut obligé de la dire dans un village voisin.

Depuis ce temps, il fut employé près de seize années à instruire les jeunes religieux dans les écoles, à les former à la piété et à la vie monastique. Etabli supérieur dans plusieurs maisons, il en bannit le relâchement, corrigea les abus, maintint la discipline, encore plus par son exemple que par ses discours. On croyait voir ressuscités en lui les Pacômes et les Hilarions; partout où il se trouva, il fit revivre l'esprit de saint Dominique dans toute sa pureté et sa ferveur. Il était remarquable par son assiduité aux exercices du cloître et aux offices divins; par son amour de la retraite, du silence, de la pauvreté, de la mortification; par son humilité sincère, par son zèle contre les hérésies de son temps. C'est ce qui le fit établir inquisiteur de la

foi à Côme, pour le Milanais et la Lombardie. Il s'acquitta de cet emploi avec autant de prudence que de force, et souvent il y courut risque de la vie. Les fruits de sa vigilance et de ses prédications furent principalement dans la Valteline et le comté de Chiavenne, où le voisinage des Suisses avait communiqué le poison de l'hérésie. A Côme, les novateurs, ayant surpris le grand-vicaire et le chapitre, ameutèrent les grands et le peuple contre le saint homme, qui s'opposait à la circulation des ballots de livres hérétiques ou suspects qu'il avait arrêtés à la douane. Mais rien ne put l'intimider. Envoyé à Coire pour juger un homme accusé d'hérésie, qui prétendait à un canonicat, on lui conseilla de changer de costume pour n'être point insulté par les hérétiques qui se trouvaient là fort nombreux. Il répondit que, quand il s'agissait de faire son devoir, il ne connaissait point de péril, et que, quand il plairait à Dieu, il mourrait volontiers dans l'habit de son ordre. Les hérétiques mêmes l'admirèrent comme un homme de courage, et le respectèrent comme un saint. Le canonicat fut adjugé à un sujet plus digne. L'Eglise de Bergame dut son salut au même Père. Elle avait pour pasteur un loup couvert de la peau de brebis, pour évêque un calviniste déguisé. Malgré les oppositions de toute espèce, le saint inquisiteur sut démasquer le loup, et le faire chasser du bercail par l'autorité de Rome.

Nommé l'an 1551 commissaire général du Saint-Office, Ghisleri montra de plus en plus l'heureux accord du zèle, de la prudence, de la charité, de la douceur et de la force. Il visitait assidûment les prisons, travaillait et réussissait souvent à convertir les plus opiniâtres. Parmi les coupables, se trouvait un Juif, qui, devenu chrétien, était tombé deux fois dans l'hérésie : il était condamné au feu. Le charitable inquisiteur entreprit de lui sauver la vie de l'âme et celle du corps : et il en vint à bout. Voici l'histoire de cet homme.

Sixte de Sienne, ainsi nommé du lieu de sa naissance, naquit en 1520, de parents juifs, qui l'élevèrent dans le judaïsme. Les qualités dont il était doué le rendirent cher à sa famille et en firent l'ornement de la synagogue ; mais dans un âge encore tendre, il embrassa la religion chrétienne, et se présenta de lui-même à l'église, malgré ses parents, pour recevoir le baptême. Bientôt il entra dans l'ordre de Saint-François, où il apprit les saintes lettres sous le docteur Catharin, son compatriote. De l'âge de vingt ans à celui de trente, il exerça dans les principales villes d'Italie le ministère de la prédication avec beaucoup d'éclat; enseignant, sur la prédestination, les opinions de son maître, qu'il abandonna dans la suite, pour s'attacher aux principes de saint Augustin et de saint Thomas. Enflé par les louanges et les applaudissements des hommes, Sixte de Sienne tomba dans des erreurs qu'il est maintenant difficile de déterminer, mais que l'on croit des erreurs judaïques. Il en fit une abjuration publique, et néanmoins il eut le malheur d'y retomber. Cette fois il fut arrêté comme relaps, enfermé à Rome dans

les prisons du Saint-Office, convaincu, jugé et condamné au feu, lorsque le commissaire général de l'inquisition vint le voir. Touché de sa jeunesse, de son esprit, de ses talents et des rares qualités de son cœur, Ghisleri s'efforce de le ramener à la vérité; il ne parvient qu'avec beaucoup de peine à vaincre son obstination, et surtout le point d'honneur qui lui faisait préférer la mort à une vie traînée dans l'opprobre. Aussitôt qu'il est certain du repentir de Sixte, l'inquisiteur va se jeter aux pieds du pape Jules III, pour obtenir, non-seulement la révocation de la sentence de mort et la délivrance du prisonnier, mais encore la permission de le recevoir dans l'ordre de Saint-Dominique. Le souverain Pontife se rend à la prière de l'inquisiteur et lui accorde tout ce qu'il demandait.

Sixte, devenu libre et frère prêcheur, cultiva la langue grecque, la langue hébraïque, l'histoire, la philosophie et la théologie. Sa conversion parut tellement sincère à ses supérieurs, qu'ils lui ordonnèrent de reprendre les exercices du saint ministère, et d'annoncer la parole de Dieu, comme s'il n'avait jamais fait de chute. Sixte s'en acquitta à la satisfaction de tout le monde, et répandit partout la bonne odeur de Jésus-Christ. Le Jésuite Possevin, qui avait entendu quelques-uns de ses sermons, lui rendit l'honorable témoignage qu'il prêchait l'évangile sans déguisement, qu'il instruisait et édifiait les peuples tout à la fois, qu'il faisait connaître et aimer la vertu, et attaquait toujours avec succès l'erreur et le vice.

Ghisleri, devenu cardinal et inquisiteur général de la foi, employa Sixte avec avantage dans la conversion des Juifs. Les partisans de l'hérésie avaient rassemblé à Crémone un grand nombre d'ouvrages pernicieux, qu'ils mettaient entre les mains des simples fidèles pour les séduire et les entraîner dans l'erreur. Le zélé Ghisleri chargea Sixte de Sienne de se transporter dans cette ville, et d'examiner tous les livres qui y circulaient et qu'il avait la faculté de se faire présenter. Le judicieux Dominicain obéit, et sépara soigneusement les ouvrages qui ne pouvaient être d'aucune utilité réelle pour les sciences, d'avec ceux que les savants pouvaient lire avec fruit, comme le Talmud, et quelques autres qu'il a décrits dans le quatrième livre de sa *Bibliothèque sainte*. Il nous assure lui-même qu'il en sauva au moins deux mille exemplaires, que les soldats espagnols avaient déjà destinés aux flammes. Le travail assidu de la prédication et la composition, joint à de grandes austérités, altéra sa santé et avança sa mort : elle arriva vers la fin de 1569, dans le couvent de Sainte-Marie-du-Château, à Gênes. Il était âgé de quarante-neuf ans.

Nous avons de Sixte de Sienne la *Bibliothèque sainte*, en huit livres. Le premier traite de la division et de l'autorité des livres saints. Le second est comme un dictionnaire historique et alphabétique des auteurs et des livres ou autres écrits dont il est fait mention dans quelque endroit de la Bible. Le troisième est de l'art d'expliquer l'Ecriture sainte. Le quatrième

fait connaître tous les interprètes qui ont écrit sur les livres sacrés, depuis trois siècles avant Jésus-Christ, jusqu'au milieu du seizième après. Le cinquième est un recueil de notes sur tout l'ancien Testament : le sixième, sur tout le nouveau. Le septième et le huitième sont contre tous ceux qui ont attaqué l'autorité des livres de l'ancien et du nouveau Testament. Sixte de Sienne ne se contente pas de faire mention de tous les hérétiques, anciens et modernes, qui ont rejeté ou combattu quelque partie de l'Ecriture sainte, il réfute encore leurs erreurs, se proposant les objections qu'ils ont faites ou pu faire contre ces livres, et les résolvant avec plus de solidité que d'étendue. Cet ouvrage est justement estimé et des catholiques et des protestants. Sixte de Sienne en avait encore composé beaucoup d'autres, qu'il fit jeter au feu dans sa dernière maladie : heureusement que sa *Bibliothèque sainte* était déjà imprimée (1).

En 1556, le père Ghisleri fut nommé évêque des diocèses unis de Népi et de Sutri : en 1557, le même Paul IV le créa cardinal. Tout le sacré collége remercia le pontife de leur avoir donné un si digne collègue, qui fut nommé le cardinal Alexandrin. Le Pape le créa de plus inquisiteur général de toute la chrétienté. Cette élévation ne changea rien à sa manière de vie. Il ne quitta point la robe dominicaine, observa ses jeûnes et ses austérités habituelles, et vécut en tout avec la simplicité du cloître. Il écrivit à sa nièce, Pauline Ghisleri, le vingt-six mars 1558 :

« Ma chère nièce, j'ai appris avec joie, par votre lettre du 26 février, la bonne union que vous entretenez avec votre mari, qui est un honnête homme, et que vous vivez ensemble dans la crainte et l'amour de Dieu, comme de vrais chrétiens. Gardez-vous bien de vous en faire accroire pour être la nièce d'un cardinal. Le rang que je tiens dans l'Eglise vous doit être un motif d'actions de grâces à Dieu et une nouvelle obligation dans la vertu. Demandez pour moi la grâce de soutenir par une vertu sainte ce rang où le vicaire de Jésus-Christ m'a élevé. Vous ne devez pas souhaiter que Dieu m'élève davantage en ce monde. Vous ne voyez que l'éclat de ma nouvelle dignité, et vous ignorez quels sont les soins, les inquiétudes, les chagrins où elle m'engage, et dont j'étais heureusement affranchi dans le cloître.... Pour ce que vous me mandez touchant l'affaire de votre beau-frère, sachez, ma chère nièce, que les bénéfices ne se donnent point à la chair et au sang, mais à la vertu et au mérite. Jusqu'à présent, Dieu m'a fait la grâce de ne pas me mêler de cet infâme commerce ; ne pensez donc pas que, sur mes vieux jours, je veuille charger ma conscience de ces intrigues criminelles (2). »

Sa maison ne fut composée que des personnes dont il ne pouvait se passer

(1) Touron. *Hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique,* t. 4. – *Biogr. universelle*, t. 42. — (2) *Ibid.*

avec bienséance. Il avait soin de les instruire lui-même de leurs devoirs, et, avant de les prendre à son service, les avertissait qu'ils ne pensassent pas entrer dans le palais d'un cardinal, mais s'engager dans un couvent. Ces conditions remplies leur assuraient toutes sortes de bontés de sa part. Non-seulement il ne les surchargeait pas de fatigue, mais il ne les appelait jamais durant leur repas ou leur sommeil, poussant le ménagement jusqu'à ouvrir lui-même la porte de son antichambre. La plus grande salle de son palais était érigée en infirmerie, pour les serviteurs qui tombaient malades. Quant à son affabilité, signe égal de charité et de modestie, elle était constamment la même envers tous ceux qui venaient traiter d'affaires avec lui ou l'importuner de sollicitations. Personne n'éprouva jamais un refus d'audience, et l'ensemble de sa conduite, comme ses moindres démarches, faisaient comprendre que Dieu l'avait élevé de jour en jour, afin que de cette hauteur il pût servir, instruire et édifier plus de monde.

Tel était le cardinal Alexandrin, lorsque Pie IV le conféra à l'évêché de Montréal ou Mondovi en Piémont. Personne ne lui avait paru plus digne de gouverner un diocèse que les ravages de la guerre avaient réduit à l'état le plus déplorable. Le saint se hâta d'aller joindre son troupeau. Ses travaux et ses exemples furent si efficaces, qu'il rétablit partout l'union et la paix. Il réforma aussi les divers abus qui s'étaient glissés dans son église, et lui rendit son ancienne splendeur. Rappelé à Rome, il se montra toujours plein de zèle pour l'observation des lois et de la discipline. Pie IV voulant agréger au sacré collége Ferdinand de Médicis, qui n'avait que treize ans, notre saint représenta que la dignité de cardinal ne pouvait être conférée à un enfant, et il parla avec tant de vigueur et de sagesse, qu'il s'attira l'admiration de tout le consistoire. Il en fut de même lorsque Maximilien II demanda le mariage des prêtres, pour ramener plus facilement les sectaires, ou plutôt pour s'y réunir; car il avait assez de penchant pour eux. Nul ne repoussa plus fortement cette sottise impériale, que le cardinal Alexandrin.

A la mort de Pie IV, son neveu, le saint cardinal Charles Borromée proposa au conclave deux sujets du plus grand mérite, le cardinal Moron et le cardinal Sirlet. Y ayant trouvé des obstacles, il proposa le cardinal le plus pauvre de tous et qui ne tenait à aucun parti, le cardinal Alexandrin, Michel Ghisleri, qui réunit aussitôt toutes les voix. La difficulté fut d'obtenir son consentement. Il eut recours aux prières et aux larmes pour échapper à ce fardeau redoutable. Mais toujours on lui répondait qu'il ne pouvait refuser ses services à l'Eglise sans résister à l'Esprit-Saint qui l'avait élu. On le tira de sa cellule pour le conduire à la chapelle, où on a coutume de faire la première adoration. Tout le sacré collége renouvela ses instances pour lui faire proférer ces deux paroles : *Nous acceptons ;* et le saint renouvelait avec la même ardeur ses humbles prières, pour engager les cardinaux à faire un autre choix. Enfin, voyant l'inutilité de ses efforts et de

sa résistance, il adora en tremblant les ordres du ciel, et accepta le sept de janvier 1556. A la prière de saint Charles Borromée, il prit le nom de Pie V, pour honorer la mémoire de son prédécesseur.

Pie V profita de la solennité de son exaltation pour manifester l'esprit qui allait désormais diriger tous les actes du Saint-Siége. A leur avènement, les Papes avaient coutume de gratifier le menu peuple de largesses répandues en profusion sur les places publiques, au risque de jeter l'argent aux indignes et d'en priver les pauvres infirmes, qui se trouvaient souvent écrasés dans la foule. Pie V voulut que la somme consacrée à cet usage fût distribuée régulièrement et partagée dans les réduits les plus reculés, entre les indigents honteux. On destinait également mille écus romains à fêter les ambassadeurs qui assistaient au couronnement. Il envoya ces mille écus aux monastères les plus pauvres, et, comme on lui dit que plusieurs personnages trouvaient cela mauvais, il répondit : Dieu ne me punira pas d'avoir dérobé un festin aux envoyés des princes, mais il me fera rendre compte des nécessiteux qui sont ses propres membres; — et il s'appliqua sans relâche à faire comprendre ainsi que les prodigalités du faste seraient remplacées dorénavant par les magnificences de la charité.

Ami du pape Paul IV et un instant disgrâcié par Pie IV, il voulut témoigner hautement que les mêmes sentiments l'animaient envers ses deux prédécesseurs, et que leur mémoire avait droit au même respect. Il régla généreusement un démêlé délicat qui concernait le comte Altemps, l'un des neveux de Pie IV, et en même temps il s'occupa de la réhabilitation des Caraffa, neveux de Paul.

Du reste, il ne se dissimula pas que la réforme générale qu'il méditait devait commencer par la réforme de sa propre cour et de sa capitale. Il jeûna et pria extraordinairement, se recommanda aux communautés religieuses et publia un jubilé, afin d'attirer sur lui les grâces dont il avait besoin. Réunissant tous les dignitaires et tous les domestiques de sa maison, il leur prescrivit des règles de conduite, leur déclara ce qu'il attendait d'eux, selon leur état, et les avertit qu'il ne souffrirait sous ses yeux aucune infraction aux principes d'une piété exemplaire. Une lecture spirituelle se faisait trois fois par semaine, à haute voix, dans le palais. La prière du soir commençait publiquement à une heure déterminée; le pontife ne manquait jamais d'y assister, et, lorsqu'il se retirait, les portes du palais restaient closes.

Mais la règle que Pie V s'appliquait à lui-même était bien autrement sévère. Lui qui dispensait les trésors et les pardons de l'Eglise, il ne voulait les gagner que par la mortification. La tunique monacale de laine ne le quitta jamais, ni sous les habits pontificaux, ni sur la dure paillasse qui lui servait de lit. Toutes les nuits, en outre, il se relevait de cette misérable couche, descendait dans l'église de Saint-Pierre et y faisait la visite des sept autels.

Souvent il parlait plus à Dieu par ses larmes que par ses prières, et, dans les conjonctures importantes, passait des nuits presque entières à genoux, consultant Dieu sur ses desseins, comme Moïse dans l'ancien tabernable. Non-seulement les jeûnes ordinaires de l'Eglise étaient rigoureusement observés, mais telle était sa frugalité, que la dépense journalière de sa table s'élevait à peine, selon un auteur contemporain, à un *testone* d'Italie, c'est-à-dire dix-sept sous de la monnaie de France. Le vin lui ayant été rigoureusement prescrit par les médecins, il permit seulement qu'on en mêlât quelques gouttes à son eau et s'imposa de ne boire que trois fois à chaque repas.

Son cachet portait, au lieu d'armoiries, ce verset d'un psaume : *Utinàm dirigantur viæ meæ ad custodiendas justificationes tuas : Puissent mes voies être dirigées à garder vos justices!* Et pour ne se détacher jamais des souffrances de Jésus, il avait toujours devant lui, sur sa table, une image de notre Sauveur en croix, autour de laquelle étaient écrites ces paroles de saint Paul : *Absit mihi gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi : Loin de moi de me glorifier, si ce n'est en la croix de notre Seigneur Jésus-Christ.* De là vient que les portraits de cette époque le représentent d'ordinaire avec un crucifix sous les yeux et ces mêmes mots pour légende.

S'adressant aux cardinaux et au corps de la prélature, dans de paternelles exhortations, il tint un consistoire exprès pour leur représenter que le plus sûr moyen d'apaiser la colère de Dieu, d'arrêter les hérétiques qui attaquaient l'Eglise, et les Musulmans qui, sur ses ruines, étendaient l'empire de la barbarie, c'était d'abord de régler sa conscience et sa maison. C'est à vous, s'écria-t-il, que Jésus-Christ adresse ces paroles : Vous êtes la lumière du monde; vous êtes le sel de la terre. Les biens des cardinaux, qui avaient joui jusque-là d'immunités complètes, furent dès-lors assujétis aux hypothèques et à la saisie.

Le premier soin, celui d'édifier par l'exemple, étant accompli, restait encore bien des vices à combattre, bien des scandales à détruire dans les mœurs des peuples.

Rome était publiquement dévorée par les courtisanes et les Juifs. Pie V, publiant un édit très-rigoureux contre les courtisanes, les bannit de Rome et des états pontificaux. Quelques magistrats vinrent aussitôt lui représenter les suites fâcheuses que ne pouvait manquer d'entraîner une telle mesure. Le Pape, maîtrisant à peine son indignation, leur répondit : Vous devriez rougir de vous rendre avocats de ces pestes de la république ; ou, si vous préférez demeurer avec ces abandonnées, c'est moi qui me retirerai de Rome et porterai mon siége ailleurs. — Cette fermeté effraya les plus riches et les plus fameuses de ces femmes, qui se réfugièrent dans d'autres capitales de l'Italie. Celles qui restaient furent reléguées dans un quartier de la ville fort désert, avec défense d'en sortir, sous peine du fouet et du bannissement.

Celles qui mouraient dans leur infâme commerce étaient jetées à la voirie. La menace de ce dernier châtiment en retira beaucoup de leur mauvaise vie, et le Pape pourvut aussitôt par de larges aumônes à ce que la misère ne les y fît pas retomber.

Quant aux Juifs, qui faisaient métier de tirer les horoscopes, de pénétrer dans les familles pour y favoriser tous les libertinages ou en précipiter la ruine par l'usure, le Pape les bannit des terres de l'Eglise, excepté de Rome et d'Ancône, où on les jugeait encore indispensables pour entretenir le commerce du Levant. Mais, afin d'enlever néanmoins toute facilité à leurs pratiques criminelles, un quartier à part leur fut également assigné, avec défense d'en sortir sans un chapeau de couleur orange qui les signalât, ni d'entrer à la nuit close dans la maison d'un chrétien.

Inflexible dans les principes, mais toujours affectueux envers les individus, Pie V, n'étant que cardinal, avait pressé d'embrasser le christianisme plusieurs Juifs célèbres : un rabbin nommé Elie Carcossi, croyant se défaire à jamais de ses sollicitations, lui répondit : Je me ferai chrétien, quand on vous fera Pape. — Cet engagement dérisoire était oublié, lorsqu'il se vit mandé au palais du souverain Pontife, et amicalement sommé de tenir parole. Elie, n'osant nier la vérité, s'en retourna fort triste et fort irrésolu. Durant la nuit, le Pape pria la sainte Vierge avec ardeur pour cette conversion ; et le lendemain, Elie et ses trois enfants imploraient la grâce du baptême. Pie V voulut le leur administrer lui-même ; la cérémonie eut lieu en présence d'une multitude de spectateurs, et Elie reçut du Pape son propre nom de Michel. La conversion de ce rabbin, qui jouissait d'une grande influence parmi ses frères, en ayant déterminé beaucoup d'autres, Pie V fonda aussitôt une maison pour recevoir les catéchumènes, et les y faire instruire amplement.

Les assassinats, les brigandages qui se commettaient dans les états de l'Eglise, et jusqu'au milieu des rues de Rome, ne pouvaient échapper à sa vigilance. Une convention fut conclue avec les vice-rois de Naples et avec la Toscane, afin que tous les malfaiteurs fussent saisis et subissent leur peine, sans acception des différentes souverainetés, ni de territoire. Cette mesure rigoureuse, qui ôtait aux bandits leur principale chance d'impunité, délivra promptement l'état ecclésiastique. Cependant le chef de bande le plus redoutable, Marian d'Ascoli, échappait encore à toutes les poursuites, lorsqu'un homme de la campagne, demandant à parler au Saint-Père, promit, moyennant récompense, de livrer le capitaine fugitif. — Et comment ferez-vous, demanda le Pape? — Il a l'habitude de se fier à moi, répondit le montagnard, et je l'attirerai facilement dans ma maison. — Jamais nous n'autoriserons une pareille perfidie, s'écria Pie V ; Dieu fera naître quelque occasion de châtier ce brigand, sans qu'on abuse ainsi de la bonne foi et de l'amitié. — Marian d'Ascoli, ayant appris la réponse, se retira aussitôt de ses états et n'y reparut jamais.

Pie V avait pris la résolution de n'élever aucun de ses parents aux honneurs ecclésiastiques. Le sacré collége lui désigna cependant pour le cardinalat Michel Bonelli, non comme son neveu, mais comme un sujet dont on avait lieu d'attendre d'éminents services. Bonelli, qui était entré dans l'ordre de Saint-Dominique, fut donc promu par son oncle, et reçut du public le titre de cardinal Alexandrin. Pie V dota chacun de ses neveux de cinq cents écus de rente, et refusa ses nièces aux seigneurs qui les demandaient avec empressement. La plus riche alliance qu'il leur procura fut celle de l'aînée, qui épousa un modeste habitant de Bosco, nommé Albert Bastone. Ce Bastone étant homme de mérite, il lui donna en même temps la place de gouverneur du château Saint-Ange. Un de ses neveux fut également marié par sa protection à la fille de son secrétaire; mais voulant apprendre tout de suite à cette jeune femme avec quel esprit elle devait entrer dans sa famille, il lui envoya un mulet chargé d'un bât et de deux paniers, lui recommandant bien de ne point prendre d'autre équipage pour arriver de Fano à Rome. Un autre de ses neveux, après avoir vaillamment combattu contre les Turcs, fut pris et réduit en esclavage. Pie V se hâta de le faire racheter, lui rendit des armes et un cheval, et le nomma capitaine dans ses troupes. Mais ce jeune homme, ayant commis une faute grave dans son nouvel emploi, perdit à l'instant la protection du souverain Pontife, qui, montrant une bougie allumée sur la table, lui ordonna de sortir de Rome avant qu'elle eût fini de brûler.

Les séductions les plus ingénieuses étaient repoussées avec non moins d'énergie. Le marquis de Maine, seigneur de Bosco, vint lui présenter en personne les félicitations de son pays natal, au sujet de son exaltation, et imagina de lui faire présent de la seigneurie de Bosco. — Que voulez-vous que je fasse de cette terre, demanda le Pape? — Votre Sainteté, répondit le marquis, a une famille qu'elle en gratifiera. — Il est vrai, répliqua Pie V, j'ai grand nombre de neveux et de nièces; mais jamais, de mon vivant, ils ne porteront de titres plus relevés que ceux qu'ils ont reçus de leurs pères. Remarquez aussi qu'après avoir reçu ce témoignage de générosité, je serais obligé par la bienséance à vous en rendre un plus considérable; et cela n'est plus en mon pouvoir, puisque je viens, par une récente ordonnance, de lier mes mains, aussi bien que celles de mes successeurs. — C'est que lorsque, sur la demande du sacré collége, il nomma cardinal un de ses neveux, il publia un décret solennel pour rendre à jamais impossible l'un des principaux abus du népotisme, en interdisant toute aliénation des domaines pontificaux. Cette bulle, du deux avril 1567, oblige par serment les cardinaux à la garder, et à s'opposer de toutes leurs forces au Pape qui voudrait l'enfreindre : tout cardinal doit jurer, en outre, de ne demander jamais l'absolution de son serment, ni même d'accepter la dispense que le Pape lui en offrirait.

Pie V accepta toutefois un hommage, mais voici en quelles circonstances. Dans ses jeunes années, il avait prêté son secours enfantin à l'un de ses amis qui plantait une vigne; puis, la journée achevée, il dit : Nous avons perdu notre temps; jamais personne ne boira de ce vin. — Michel Ghisleri étant devenu Pape, son compagnon d'enfance, propriétaire de la vigne, s'en vient à Rome, se présente en costume de villageois au palais pontifical, la tête chargée d'un petit baril : il se nomme, il est introduit. Pie V l'accueille avec une joyeuse affabilité, et le compatriote s'écrie, en lui offrant son vin : Ah! très-Saint-Père, convenez du moins qu'en ce temps-là vous n'étiez pas infaillible (1).

Ce désintéressement éclatant, cette simplicité évangélique qu'attestaient à la fois le suzerain et l'obscur habitant de Bosco, ne désarmèrent pourtant pas la malignité romaine. Peu de jours après la promotion du cardinal Alexandrin, on lisait sur les murailles de la ville le nom de Pie V écrit en gros caractère, et, au-dessous, ces mots : *Homo factus est*, *il est devenu homme*. Le gouverneur de Rome étant parvenu à découvrir l'auteur de cette censure, clerc espagnol, rebuté par le Pape dans l'injuste demande d'un canonicat, se hâta de le faire arrêter. Pie V manda le coupable devant lui, exigea l'aveu de sa faute, puis le congédia en disant : Mon ami, quand vous remarquerez quelque défaut en ma personne, je vous prie de m'avertir, je m'en corrigerai.

Le naturel de Pie V, si sensible à l'amour du bien, le portait à témoigner avec une grande vivacité son horreur du mal, et quelquefois il craignait de laisser échapper des mouvements de colère. Ce léger emportement, aussitôt réprimé, lui laissait alors l'oppression d'un insupportable remords, et il ne trouvait le repos qu'après avoir réparé par des témoignages d'affection ou de faveur une offense souvent imaginaire; aussi entendait-on courir dans le public la maxime, qu'il suffisait de désobliger le Saint-Père pour provoquer infailliblement ses bonnes grâces. Un ambassadeur en eut la preuve. A la première audience, le Pape reconnut en lui un homme qui l'avait menacé autrefois, n'étant que moine, de le jeter dans un puits : il ne put s'empêcher de lui en rappeler la circonstance. Mais aussitôt, voyant le trouble de l'ambassadeur, il l'embrassa cordialement, et le traita toujours avec une distinction particulière. Dans l'âme de Pie V, le ressentiment laissait la place à la reconnaissance.

Un pauvre garçon, au service d'un gentilhomme milanais, suivant un jour son maître à cheval, rencontra proche de Soncino un moine harassé de fatigue, qui portait un sac sur ses épaules, par un temps d'excessive chaleur. Il en eut compassion, et offrit au religieux la croupe de son cheval. Celui-ci accepta seulement d'y déposer son fardeau, et ils cheminèrent côte

(1) De Falloux. *Hist. de saint Pie V*, t. 1, p. 113.

à côte jusqu'à une rivière, où le pauvre garçon voulut absolument, pour achever sa charité, payer le passage au batelier, et ne restituer le sac qu'au lieu même de sa destination. Bien des années s'étaient écoulées, lorsque ce bon serviteur, à sa grande surprise, se vit appelé à Rome, pour occuper un office honorable dans le palais pontifical : le moine inconnu était devenu le pape Pie V (1).

Mais au moins la ville de Rome se montrait-elle digne d'un tel Pontife ? Voici ce qu'en dit un témoin oculaire, venu du fond de l'Allemagne pour s'en assurer. C'est un seigneur Allemand, écrivant de Rome, le neuf avril 1566, à un prince de la même nation.

« J'ai souvent entendu dire, je l'avoue, et j'ai lu dans les écrits des ennemis de Jésus-Christ et de son corps mystique, qui est la sainte Eglise, des particularités très-mauvaises et dont on ne peut parler sans horreur, sur la ville de Rome. J'en étais venu au point de croire que la piété, la religion et toute honnêteté en étaient bannies, pendant que l'impiété, l'impudicité et les autres vices de tout genre y marchaient impunément tête levée. J'ai donc souvent demandé à Dieu, que, soutenu par sa grâce, il me fût permis d'aller moi-même visiter ces lieux, pour reconnaître la vérité, et juger si les choses étaient ou non telles qu'on le disait. Celui qui est toujours près de ceux qui l'invoquent, a bien voulu exaucer ma prière, et il m'a offert cette occasion si favorable de tout voir par moi-même. Combien les choses sont différentes, dans la réalité, de ce qu'elles sont dans la bouche des impies qui ne cessent de vociférer la calomnie ! Je m'en suis assuré, illustre prince. Certes, si je ne savais que la modération plaît à votre altesse, je dirais que c'est de cette espèce d'hommes que le prophète Isaïe a parlé, lorsqu'au chapitre 28, il dit : Nous avons placé notre espérance dans le mensonge, et nous avons été protégés par lui.

» En effet, pour rendre hommage à la vérité, et pourquoi dissimuler ce que les murs, les carrefours, les maisons, les temples de cette auguste cité, témoins de ce que je dis, crient si haut ? je dois déclarer que, depuis le premier moment de mon séjour à Rome, je vois, non sans étonnement et sans admiration, tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe merveilleusement adonnés aux exercices de la piété. Pendant tout le temps du dernier carême, l'observation du jeûne était si exacte, la prière de ceux qui s'approchaient de l'autel si fervente, le zèle religieux qui porte à visiter successivement les différentes églises de la ville, si ardent ; la multitude de ceux qui confessaient aux prêtres leurs péchés, de ceux qui en étaient vivement contrits et qui satisfaisaient à la justice divine, si grande, que l'on ne pouvait rien voir au-dessus. Mais c'est surtout dans cette semaine qu'à juste titre nous nommons sainte, parce qu'on y remet sous nos yeux la passion de Jésus-Christ,

(1) De Falloux, t. 2, p. 180.

que tous, avec un soin plus grand encore qu'auparavant, se livrèrent aux pratiques pieuses qui ont l'efficacité de modérer nos désirs et de détourner notre esprit de toute sollicitude pour les choses terrestres. Non, je n'ai pas d'expressions pour vous peindre ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu dire des exercices si multipliés de pénitence et de piété auxquels on s'y livrait. Le sommeil pris sur la dure, les mortifications corporelles, les veilles, les prières, les jeûnes observés avec la plus rigoureuse exactitude; enfin, pour me servir des paroles d'un saint Père, tous les saints artifices de la pénitence étaient mis en œuvre pour y trouver les biens de l'âme.... Oui, la ville de Rome, m'a paru, pendant toute cette semaine, tellement étrangère à toutes les affaires du siècle, tellement absorbée dans la contemplation de Jésus-Christ s'immolant sur la croix comme prêtre et victime, que je ne puis me garantir d'une juste indignation contre ceux qui ne rougissent pas de défigurer ainsi la ville de Rome, ni m'empêcher de détester au fond du cœur leur impiété...

» Mais quand le vicaire de Jésus-Christ lui-même, le Jeudi-Saint, jour de la dernière cène, se montra au public, Dieu immortel! quelle majesté dans sa démarche et dans sa contenance!... A ses côtés se tenaient ceux des cardinaux dont la piété et la science sont les plus estimées... Sur l'immense place qui se déploie devant la basilique de Saint-Pierre, se pressait la multitude la plus variée, accourue de toutes les régions du monde chrétien. Là, dans une attitude suppliante et respectueuse, elle ne lève les yeux que pour vénérer celui en qui une inébranlable foi lui montre le représentant de Jésus-Christ sur la terre. Pénétrée de crainte et d'émotion, elle écoute la sentence d'excommunication que lisent en latin et en italien, d'une voix assez haute pour être entendue de tous les assistants, deux cardinaux spécialement désignés, entre lesquels se trouve le souverain Pontife. A cette terrible sentence succède, comme l'éclat du tonnerre, le bruit du canon des forts, des palais et du château Saint-Ange. En vérité, illustre prince, je me crus à ce grand jour du Seigneur, jour de colère et de désastre, qui ébranlera le ciel et la terre, et auquel le Seigneur, accompagné de ses anges, viendra dans sa majesté pour juger le monde, tandis que les hommes de tous les pays et de tous les âges, réunis devant sa face, attendront la récompense ou le châtiment.

» Le même jour, au soir, je vis une longue file de pénitents, marchant avec ordre, lesquels, dans la contrition de leurs péchés, dans la profonde douleur d'avoir eux-mêmes causé la passion, le crucifiement et la mort de Jésus-Christ, d'être eux-mêmes la verge qui déchira son corps et le crime qui lui arracha la vie, se déchirèrent les épaules par tant de coups et d'une manière si lamentable, que le sang en coulait jusqu'à terre. Ces associations de flagellants sont fort nombreuses. Lorsqu'elles furent arrivées à la basilique de Saint-Pierre, on leur offrit à contempler la lance dont Longin perça le côté du Sauveur, et le voile qui reproduit les traits sacrés du visage de Jésus.

J'aurais cent langues et cent bouches, que je ne pourrais redire les sanglots, les cris, les prières que poussèrent à haute voix, en se prosternant, tant les flagellants eux-mêmes que la foule immense qui était accourue en les accompagnant. Je ne me tairai pas cependant, et tant que je vivrai, à la honte de Satan et à la confusion de tous ses ministres, j'attesterai de vive voix et par écrit, publiquement et à la face du monde entier, que j'y ai vu dans ce temps les œuvres les plus éclatantes de la piété et de la pénitence (1). »

Et dans cette lettre et dans une autre du neuf novembre de la même année, le seigneur allemand fait un éloge complet de Pie V. Ce saint Pape avait pour confesseur un religieux franciscain nommé Félix Peretti, que nous verrons Pape sous le nom de Sixte-Quint.

Saint Philippe de Néri. Il aide saint Camille de Lellis à fonder la congrégation des clercs réguliers pour le service des malades. Ses travaux apostoliques à Rome. Pour réfuter les centuriateurs de Magdebourg, il fait entreprendre à Baronius les *Annales de l'Eglise*. Collections des vies des saints, des conciles, des saints Pères et des docteurs. Le protestantisme n'a produit aucune de ces œuvres. Esprit de foi dans Philippe de Néri et Baronius.

Outre le souverain Pontife, Rome et l'Italie avaient alors un grand nombre de saints, parmi lesquels un prophète et un thaumaturge du plus aimable caractère.

C'est saint Philippe de Néri, né à Florence, le vingt-deux juillet 1515, de François de Néri, avocat, et de Lucrèce Soldi. A l'âge de cinq ans, il récitait des prières et des psaumes avec sa sœur Elisabeth, lorsque Catherine, leur aînée, vint les déranger : il la repoussa de la main. Son père le réprimanda comme d'une chose inconvenante. Le jeune enfant se mit à verser des larmes de repentir : ce fut le seul reproche que son père eut à lui faire durant sa vie. Sa mère étant morte, il eut une marâtre, mais qui le prit en telle affection, qu'elle fut inconsolable de le voir partir de Florence, et qu'elle pensait continuellement à lui. En effet, on ne pouvait rien voir de plus doux et de plus aimable, il semblait ne pas connaître la colère. On l'appelait par abréviation le Bon Lippe; plus tard le Bon Philippe. A l'âge de huit ans, il faillit périr. Un âne revenait à la maison, chargé de pommes; l'enfant était monté dessus : il tomba avec l'animal du haut d'un chemin au fond d'une cave, et se trouva tellement dessous, qu'on n'en voyait qu'un bras. On le croyait perdu : il n'eut point de mal, et ne cessa d'en remercier Dieu toute sa vie. Quand il perdait quelque chose, il se mettait en prière et le retrouvait toujours. Il aimait beaucoup à entendre les sermons et à visiter les églises, particulièrement celle des Dominicains de Florence, dont les bons exemples lui inspirèrent une affectueuse vénération : il y apprit

(1) *Apud Bzovium*, 1566, p 34 et 263.

l'amour de la patience et le mépris du monde. Après ses premières études, il fut envoyé, à l'âge de dix-huit ans, auprès d'un oncle, riche marchand, dont il devait hériter. Mais il se sentit appelé à une vie plus parfaite et quitta tout pour aller à Rome. Un gentilhomme l'y prit dans sa maison et le chargea de l'éducation de ses deux fils, auxquels il enseigna la vertu non moins que les lettres. Il y menait une vie d'ermite, et tout le monde prédisait que ce serait un saint. Il étudiait en même temps la philosophie et la théologie : il s'était même exercé à la poésie, tant en latin qu'en italien. Mais sa science des choses saintes était plus le don du Saint-Esprit que le fruit de l'étude. Comme Philippe avait l'air bon et simple, on était tout émerveillé de lui entendre traiter avec profondeur et exactitude, et sur-le-champ, les matières les plus difficiles et les plus délicates. Le bienheureux Alexandre Sauli, apôtre de la Corse, l'ayant entendu parler ainsi dans un entretien particulier, reconnut, à sa grande surprise, qu'il n'était pas moins admirable par sa doctrine que par sa piété. Mais Philippe s'appliqua surtout à la science des saints, ne voulant savoir que Jésus crucifié : il vendit même ses livres, en donna le prix aux pauvres, aima la pauvreté comme sa sœur, se donna tout entier à la contemplation des choses divines avec tant de plaisir, qu'il y persévérait des quarante heures de suite. Dans ces moments, l'amour divin enflammait tellement son cœur, que bien des fois il était contraint de se jeter par terre, d'entr'ouvrir ses vêtements, de découvrir sa poitrine et de faire d'autres choses semblables pour tempérer les ardeurs qui le consumaient. Dormant peu, couché sur la dure, il prenait presque chaque jour la discipline avec de petites chaînes de fer. Pour mener la vie d'ermite au milieu de Rome même, il visitait chaque nuit les sept principales églises et se retirait dans le cimetière de Calixte, autrement les catacombes de Saint-Sébastien. On disait qu'il passa ainsi dix ans les nuits dans les catacombes. Quand il trouvait les églises fermées, il faisait sa station sous les portiques, et on le rencontra plus d'une fois y lisant au clair de lune; car il aimait tellement la pauvreté, qu'il se refusait le service d'une lampe. Dans ces pèlerinages nocturnes, il s'unissait à Dieu par l'oraison, et Dieu le prévenait de tant de douceur, l'inondait de tant de délices, qu'il s'écriait souvent : C'est assez, Seigneur, c'est assez! Arrêtez, Seigneur, arrêtez, je vous en prie, les flots de votre grâce! Aussi avait-il coutume de dire à ses enfants : Pour ceux qui aiment Dieu, il n'y a rien de plus fâcheux en cette vie, que la vie même.

A l'âge de vingt-neuf ans, le jour de la Pentecôte, ce qu'il faisait d'ailleurs tous les jours, il suppliait ardemment l'Esprit-Saint de vouloir bien lui accorder ses dons. Tout à coup il sent son cœur tellement embrasé de l'amour divin, que, ne pouvant plus se tenir debout, il se jette par terre et entr'ouvre ses vêtements sur la poitrine, afin de trouver quelque rafraîchissement. Cette ardeur impétueuse s'étant un peu calmée, il se leva; tout son

corps tressaillait. Ayant porté la main à sa poitrine, il sentit qu'elle s'était soulevée de la hauteur d'un poing au-dessus du cœur, sans que, ni alors ni depuis, il en éprouvât aucune douleur. Ce ne fut que cinquante ans après, à sa mort, qu'on découvrit la cause. Son corps ayant été ouvert par les médecins, on vit les deux fausses côtes au-dessus du cœur, la quatrième et la cinquième, complètement rompues par le milieu, en sorte que les deux bouts étaient assez éloignés l'un de l'autre pour qu'ils n'eussent pu se recoller dans cinquante ans. Depuis cette bienheureuse Pentecôte, Philippe éprouvait une continuelle palpitation de cœur et un tressaillement de corps, mais seulement quand il était occupé de choses divines; encore dépendait-il de lui d'arrêter ou de suspendre ce mouvement, rien que par la pensée. Dans la prière, ses joies surnaturelles étaient si grandes, qu'il était près d'en mourir et qu'il disait : Eloignez-vous, Seigneur, éloignez-vous; car la faiblesse mortelle ne peut soutenir une si grande masse de joie. Voilà que je meurs, si vous ne venez à mon aide. Et le Seigneur, touché de ses prières, tempéra l'incendie de son cœur : en sorte que Philippe disait sur la fin de sa vie qu'il avait eu plus de dévotion en sa jeunesse qu'il n'en avait alors.

Après cette effusion de l'Esprit-Saint, Philippe sortit de sa retraite, se répandit dans les écoles, dans les boutiques, sur les places et les lieux les plus fréquentés, pour gagner plus d'âmes à Dieu. Son amabilité naturelle, perfectionnée encore par la grâce divine, donnait un charme irrésistible à ses paroles. Il gagna ainsi un grand nombre : parmi lesquels Henri Lapierre, de Plaisance, qui, ayant quitté le commerce et reçu la prêtrise, fut le premier mis à la tête d'une association de pieux fidèles, qui se dévouaient, suivant le décret du concile de Trente, à faire le catéchisme aux enfants et au peuple : institution des plus recommandables, qui de Rome se propagea ailleurs, et à laquelle Philippe ne contribua pas peu par ses exhortations et ses conseils.

Parmi ceux qu'il gagnait ainsi à la vie parfaite, beaucoup entrèrent dans des ordres religieux, quoique lui-même restât laïque. Aussi saint Ignace, qui le connaissait et l'aimait singulièrement, le comparait à une cloche, qui appelle le peuple à l'église, quoiqu'elle-même demeure dans la tour : ainsi Philippe amenait-il les autres en religion, sans sortir lui-même du siècle. Il visitait assidûment les hôpitaux, servait affectueusement les malades, leur apprenant surtout à sanctifier leurs souffrances. Son exemple fut suivi d'un si grand nombre de personnes, clercs et laïques, qu'un de ses disciples, saint Camille de Lellis, en prit occasion de fonder la congrégation des clercs réguliers pour le service des malades. Ce que saint Philippe approuva si fort, qu'un jour, exhortant ces religieux à remplir avec zèle leur office de charité, il leur dit : J'ai vu les anges suggérant à deux d'entre vous les paroles, pendant que vous exhortiez les moribonds et recommandiez leurs âmes à Dieu.

Ce fut cette même charité pour le prochain qui porta Philippe, avec un saint prêtre, Persian Rosa, son confesseur, à fonder, pour les pèlerins et les convalescents, l'hôpital de la Sainte-Trinité, qui aujourd'hui encore est un des plus florissants et des mieux tenus dans l'univers chrétien. Il le commença le jour de Saint-Roch, seize août 1548, dans l'église de Saint-Sauvel *del Campo*. Voici comment. Philippe et une quinzaine de pieux fidèles, qui le suivaient et l'aimaient comme leur père, s'y réunissaient pour communier ensemble et s'exciter à la vertu par des entretiens spirituels. Le premier dimanche du mois, on y faisait les prières de quarante heures; Philippe y prêchait plusieurs fois dans la journée, et avec tant de zèle, qu'il convertissait grand nombre de pécheurs, entre autres trente jeunes libertins d'un coup. Parmi ses bonnes œuvres, la pieuse confrérie se proposa de servir les pauvres pèlerins, notamment dans le jubilé de 1550, qui était proche. Elle y joignit encore de servir les pauvres convalescents, qui, sortant des hôpitaux, n'avaient ni retraite ni nourriture convenable pour se rétablir tout-à-fait. On commença par louer une petite maison, puis une plus grande, et l'on finit par le magnifique hôpital de la Sainte-Trinité, qui, au jubilé 1600, donna l'hospitalité pendant trois jours à quatre cent quarante-quatre mille cinq cents hommes et vingt-cinq mille femmes. On y a vu plus d'une fois les souverains Pontifes laver les pieds des pauvres. Aujourd'hui encore, on y voit tous les soirs plusieurs personnes, mêmes des cardinaux et des princes, que la dévotion attire. Il s'y en est quelquefois trouvé jusqu'à six cents dans un jour. Ces pieux chrétiens lavent les pieds des pèlerins; ils les servent ensuite avec affection, ainsi que les malades. Les dames rendent le même service aux pauvres de leur sexe, qui sont dans un autre hôpital.

Saint Philippe de Néri reçut la prêtrise au mois de juin 1551, à l'âge de trente-six ans, par ordre de son confesseur, qui voulait ainsi le mettre en état de rendre encore plus de services à l'Eglise. Il se retira dans la communauté des prêtres de saint Jérôme, qui jouissait d'une grande réputation de vertu. C'est là que vivait son confesseur Persian Rosa. Chaque prêtre mangeait en son particulier, et pratiquait les jeûnes proportionnés à sa dévotion et à ses forces. Philippe s'appliqua d'une manière spéciale, et par obéissance, à entendre les confessions, et y fit des fruits incalculables. Comme on parlait alors beaucoup des merveilles que faisait la compagnie de Jésus dans les Indes pour la conversion des infidèles, Philippe ressentit un grand désir de se consacrer à la même œuvre avec une vingtaine de ses compagnons. Pour connaître d'une manière plus certaine la volonté de Dieu, il consulta un saint religieux de l'ordre de Citeaux, qui, aux lettres divines et humaines, joignait l'esprit prophétique. Augustin Ghettino, c'était le nom du religieux, ayant lui-même consulté Dieu dans la prière, reçut pour réponse : Que Philippe ne devait chercher les Indes qu'à Rome, et que c'était là que Dieu le destinait, lui et ses fils, à sauver les âmes.

Philippe embrassa cette mission avec une ardeur qui allait toujours croissant. Quand il rencontrait des Juifs, il était profondément ému et versait souvent des larmes. Allant un jour à l'église de Latran avec un patricien milanais, ils se prosternèrent devant le Saint-Sacrement et l'adorèrent. Un individu qui accompagnait le patricien resta debout et la tête couverte : c'était un Juif. Ce que voyant, le saint lui dit : Brave homme ! adore Dieu et dis-lui : Si tu es le Christ, vrai Fils de Dieu, éclaire mon âme, afin que je devienne chrétien. — Je ne puis pas faire cela, répondit l'autre, parce qu'il ne m'est pas permis de douter de ma religion. Philippe se tournant vers le patricien et les autres, leur dit : Allons, mes frères, aidons cet homme par nos prières ; car certainement il sera chrétien. Et de fait, peu de jours après, il reçut le baptême. Le saint convertit pareillement toute une famille de Juifs. Mais pendant qu'on les préparait au baptême, un des enfants tomba si dangereusement malade, que les médecins en désespéraient. Philippe vint le voir, lui imposa la main et dit : Je ne veux pas que tu meures maintenant; car les Juifs diraient que les chrétiens t'ont fait mourir. Fais-moi rappeler demain de prier pour toi à la messe. La chose eut lieu; et le jeune homme se leva complètement guéri (1). Le saint convertit également un grand nombre d'hérétiques.

Un de ses plus puissants moyens pour gagner les âmes étaient les conférences spirituelles. Il fit les premières dans sa chambre : il n'y eut d'abord que six ou sept personnes; mais bientôt il fallut un local plus vaste. On lui en donna un au-dessus de l'église de Saint-Jérôme, qui fut transformé en oratoire, d'où sortit bientôt la congrégation des prêtres de l'Oratoire de saint Philippe de Néri. Comme le nombre des assistants augmentait de jour en jour, il s'associa quelques-uns de ses enfants spirituels pour l'aider dans ces conférences. Un des premiers fut César de Baron, né l'an 1538 à Sora, dans la Terre-de-Labour, et plus connu sous le nom latinisé de Baronius.

Outre les conférences et les autres exercices qui s'y pratiquaient, le saint fondateur ordonna que l'Oratoire serait ouvert tous les soirs à six heures en été, et à cinq en hiver; que le dimanche, mardi, jeudi et samedi, on ferait une demi-heure d'oraison mentale, après quoi on réciterait les litanies de la sainte Vierge; et que les autres jours de la semaine on prendrait la discipline. Quelque temps après, il changea la méthode qu'il avait tenue. En attendant que les confrères fussent assemblés, il faisait faire une lecture spirituelle par quelques-uns de ceux qui étaient arrivés les premiers. Celui qui présidait interrogeait deux ou trois des assistants sur la lecture qui venait d'être faite. Après leurs réponses, il faisait une récapitulation de tout ce qui avait été dit, et concluait toujours par quelques réflexions qui portaient les auditeurs à l'amour de Dieu, au mépris du monde et à la pratique des

(1) *Vita* 2, c. 5.

vertus. On s'instruisait aussi de l'histoire ecclésiastique, et l'assemblée se terminait par des prières et des hymnes qu'on chantait à la gloire de Dieu.

Le saint fondateur allait ensuite visiter plusieurs églises, où il était suivi par un grand nombre de ses disciples, qui y assistaient aux offices tant de nuit que de jour, avec une piété et une dévotion qui les rendaient la bonne odeur de Jésus-Christ. Il y en avait trente ou quarante qu'il avait choisis entre tous les autres et qu'il distribua en trois bandes, pour aller aux hôpitaux de la ville assister les malades. Certains jour de l'année, principalement pendant les jours de carnaval, il assemblait le plus de monde qu'il pouvait, pour aller visiter les sept églises, afin que, ne pouvant arracher au démon toutes les conquêtes qu'il fait dans ces temps de folies et de libertinage, il en diminuât au moins le nombre. Ces exercices furent déférés au vicaire pontifical, qui se laissa prévenir contre le serviteur de Dieu, jusqu'à lui interdire le confessionnal pendant quinze jours. Philippe répondit humblement : C'est pour la gloire de Dieu que j'ai commencé ces exercices; pour la gloire de Dieu je les cesserai. Le vicaire mourut dans la quinzaine, et le pape Paul IV, ayant connu l'innocence et la sainteté de Philippe, lui envoya ordre de reprendre ses exercices accoutumés et de prier pour lui. En 1570, Pie V reçut aussi des plaintes sur ces conférences. Le saint Pape envoya séparément, à l'insu l'un de l'autre, deux docteurs habiles, pour bien examiner et écouter tout ce qui s'y faisait. Ils revinrent tous deux aussi émerveillés de la science de Philippe, qu'édifiés de sa sainteté.

L'an 1564, les Florentins domiciliés à Rome prièrent leur compatriote saint Philippe de vouloir bien desservir leur église de Saint-Jean-Baptiste qu'ils venaient de bâtir. Il s'en chargea par ordre du Pape, et y envoyait tous les jours trois ou quatre de ses prêtres, dont le premier était Baronius. En 1574, les Florentins le prièrent d'y transférer ses conférences, et lui bâtirent pour ce sujet un oratoire fort ample. Mais les fidèles y accourant toujours en plus grand nombre, le saint fondateur et ses compagnons jugèrent à propos d'avoir une maison qui leur appartînt, afin d'y pouvoir faire leurs exercices avec plus de liberté. On leur offrit deux églises. Pour faire un choix, saint Philippe consulta le pape Grégoire XIII, qui lui conseilla de prendre l'église de la *Vallicella*, qui était au milieu de la ville, et où s'établit définitivement la congrégation des prêtres de l'Oratoire. Ils y vivaient dans l'union la plus parfaite, distribuaient entre eux les offices de la maison, les remplissaient tour à tour, trois fois la semaine, ou pour un temps plus considérable. Ils servaient à table, avaient soin des provisions et faisaient la cuisine. Ce qu'ils tenaient à un si grand honneur, que Baronius, étant à la cuisine et ambitionnant d'avoir toujours cette fonction, écrivit sur la cheminée en gros caractères : *Baronius, cuisinier perpétuel.* Souvent, les grands seigneurs et les gens de lettres qui recherchaient la conversation de

ce grand homme, le trouvaient ceint d'un tablier, récurant les chaudrons et lavant la vaisselle (1).

L'Esprit de Dieu qui avait empêché Philippe d'aller aux Indes, pour le fixer à Rome, étendait de là son zèle plus loin que les Indes mêmes. Sous la conduite de cet Esprit divin, le concile de Trente avait opposé à l'hérésie nouvelle l'ancienne doctrine de l'Eglise, fidèlement résumée de l'Ecriture sainte et de la tradition. Le principal était fait, mais non pas le tout. Née en 1517, l'hérésie n'avait ni ancêtre, ni histoire : elle se voyait condamnée par la seule présence de cette Eglise qui embrasse tous les siècles, qui remonte de nous jusqu'à Jésus-Christ, et de Jésus-Christ, par les prophètes et les patriarches, jusqu'à notre premier père, qui fut de Dieu, notre Père qui est au ciel. Mais comme le vieux serpent abusa de la parole de Dieu pour séduire nos premiers parents, pour tenter le Sauveur lui-même, ainsi l'hérésie luthérienne, enfant adultérin, mais reconnu du serpent, abusa-t-elle de la parole de Dieu et de l'histoire de l'Eglise, pour calomnier l'Eglise de Dieu et séduire les peuples. Tels sont l'esprit et le but des Centuries de Magdebourg, histoire ecclésiastique composée par centuries ou siècles à Magdebourg, par les principaux docteurs du rigide luthéranisme. Comme c'est de l'enfer que sortent toutes les hérésies, comme elles sont elles-mêmes de ces portes de l'enfer qui s'efforcent à prévaloir contre l'Eglise bâtie par le Christ sur Pierre, il était naturel que l'hérésie luthérienne prît la défense de toutes ses sœurs devancières contre l'Eglise du Christ et enfin contre le Christ lui-même. Telle est la marche progressive des histoires luthériennes ou protestantes, depuis les centuriateurs de Magdebourg jusqu'aux protestants de nos jours qui écrivent des histoires, tantôt pour nier la réalité historique du Christ, tantôt pour dénier à la raison humaine une réalité quelconque. Voilà l'ennemi; tel est son plan de campagne.

Saint Philippe de Néri, éclairé et fortifié d'en haut, vit le mal très-distinctement, et s'occupa tout de suite à y porter remède. Aux bandes nombreuses et diverses des rebelles et des déserteurs, il opposa une armée compacte et fidèle : et cette armée était un seul homme, et cet homme était Baronius.

Comme on faisait tous les jours des conférences à l'Oratoire, Philippe décida qu'un de ceux qui s'y employaient reprendrait toute l'histoire de l'Eglise, depuis Jésus-Christ jusqu'au temps actuel, en résumant les anciennes histoires, les actes des martyrs, les vies des saints, les écrits des Pères, la succession des Pontifes, les ordonnances des conciles, année par année, afin de dissiper les fables de Magdebourg. Il exhorta Baronius à faire cette besogne. Baronius fut épouvanté; mais Philippe, n'écoutant ni ses prières ni ses excuses, le pressait toujours davantage : il finit par lui or-

(1) Hélyot. *Hist. des ordres religieux*, t. 6.

donner expressément de s'appliquer tout entier à explorer l'histoire ecclésiastique, à la raconter dans les entretiens spirituels, et enfin à l'écrire. Baronius hésitait perplexe entre le commandement d'un père et l'énormité de l'entreprise. On ne manquait pas d'hommes plus savants et plus capables. Il y avait en particulier le savant Augustin, Onuphre Panvinio, éminemment versé dans les antiquités ecclésiastiques et qui venait de commencer, disait-on, une histoire de l'Eglise. Philippe n'écouta rien : Faites ce qui vous est ordonné, répliqua-t-il, laissez le reste. L'ouvrage vous paraît difficile? Espérez en Dieu, et lui-même le fera. Au milieu de ces inquiétudes, il sembla une nuit à Baronius qu'il était allé trouver Onuphre Panvinio, pour le supplier de continuer l'histoire ecclésiastique qu'il avait commencée; mais que l'autre se refusait à toutes ses instances. Tout à coup une voix retentit : Cessez, Baronius; ce n'est pas Panvinio, mais vous-même qui devez écrire les annales de l'Eglise. Baronius resta si convaincu que c'était la voix de Philippe, qu'il alla le trouver de grand matin, pour lui déclarer qu'il était prêt à tout.

Il entreprit donc toute l'histoire de l'Eglise depuis Jésus-Christ. Dans l'espace de trente ans, il la raconta sept fois d'un bout à l'autre dans les conférences spirituelles à l'Oratoire. Il la rédigeait au même temps en écrit, année par année, d'où le nom d'annales, et publia les douze premiers siècles en douze volumes in-folio, de 1588 à 1607 qu'il mourut. Cet immense travail fut continué jusqu'en 1565 par Odoric Raynald, et jusqu'en 1572 par Jacques Laderchi, tous deux de la même congrégation de l'Oratoire. Le Dominicain polonais, Abraham Bzovius, continuait Baronius de son côté jusqu'en 1572; le Français Henri de Sponde, évêque de Pamiers, jusqu'en 1640, outre un abrégé de Baronius tout entier. Les deux religieux français, Antoine et François Pagi, de l'ordre de Saint-François, publièrent, sous le nom de critique de Baronius, quatre volumes in-folio, beaucoup moins de corrections que d'additions; et ce serait une grande erreur de croire ou de dire que la critique de Pagi ne consiste qu'à relever des erreurs. La meilleure édition des annales de Baronius, avec leur continuation par ses deux confrères, est celle de Mansi, archevêque de Lucques, qui y a joint, année par année, les corrections et additions des Pagi, avec ses propres observations; le tout en trente-huit volumes in-folio, qui parurent à Lucques de 1738 à 1756. L'esprit qui règne dans cette gigantesque histoire, y compris Bzovius et Sponde, y compris les histoires des ordres religieux et des églises particulières, comme la *Gaule chrétienne* des Bénédictins, l'*Italie sacrée* d'Ughelli; ce n'est pas l'esprit de tel ou tel homme, de telle ou telle nation, mais véritablement l'esprit de l'Eglise une, sainte, catholique, apostolique et romaine. On y sent un même Dieu, une même foi, une même Eglise, un même bercail, un même pasteur. Malgré les imperfections de l'homme, il faut qu'on dise avec Jacob : C'est ici le

camp de Dieu! Oui, Jésus-Christ a tenu parole : Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. A ces annales ecclésiastiques de Baronius et de ses continuateurs, pour les siècles depuis la venue de Jésus-Christ, si l'on joint les annales sacrées d'Augustin Tornielli, Barnabite de Novare, pour les siècles qui annonçaient et attendaient cette venue, on aura une histoire vraiment universelle, l'histoire de Dieu et de l'homme, dans laquelle tous les temps, tous les lieux, tous les événements, tous les peuples concourent vers un même centre, savoir : Jésus-Christ, l'alpha et l'oméga, le commencement et la fin; Jésus-Christ, qui fut hier, qui est aujourd'hui, qui sera dans tous les siècles.

Cet immense travail, provoqué par saint Philippe de Néri, en provoqua et coordonna beaucoup d'autres. Suivant saint Paul, le Christ a établi la hiérarchie de son Eglise, *pour la consommation des saints*, *pour l'œuvre du ministère*, *pour l'édification du corps du Christ* (1). C'est donc là ce que l'histoire de cette Eglise doit faire ressortir principalement, et non pas précisément les misères humaines, que tout le monde sait par avance et que chacun retrouve en soi. *La consommation des saints*, voilà ce que le Christ se propose avant tout dans son Eglise; voilà ce qu'il demande à son Père, lorsqu'il venait d'offrir le sacrifice de la messe, d'y ordonner prêtres ses apôtres, de leur donner la sainte communion, et qu'il allait consommer le sacrifice de la croix : « Père saint! conservez en votre nom ceux que vous m'avez donnés, afin qu'ils soient un, comme nous... Sanctifiez-les dans la vérité! Votre parole est vérité. Comme vous m'avez envoyé dans le monde, ainsi je les ai envoyés dans le monde. Et pour eux je me sanctifie moi-même, afin qu'eux-mêmes soient sanctifiés en vérité (2). »

Or, ce que Jésus-Christ, l'auteur de toute sainteté, s'est proposé dans son Eglise; ce qu'il a demandé à son Père pour ses apôtres et pour ceux qui croiraient en lui à leur parole, l'Eglise a eu soin de le constater par les effets, dans les martyrologes et les vies des saints. Le martyrologe romain est à la tête. Baronius en publia une édition avec des annotations considérables : ce fut le premier fruit de son étude de l'histoire ecclésiastique. Quant aux actes des martyrs, nous les avons vus écrits, tantôt par les églises particulières, comme les actes des martyrs lyonnais; tantôt par les compagnons du martyr, comme les actes de saint Ignace d'Antioche; tantôt par les greffiers du tribunal, comme les actes des saints Taraque, Probus et Andronic; tantôt par les martyrs eux-mêmes, comme les actes de sainte Perpétue. Eusèbe de Césarée fit une collection de ceux d'Orient : Siméon Métaphraste en fit une nouvelle, où il joignit les vies de grand nombre d'autres saints. Depuis bien des siècles, l'Orient ne produit pas plus de saints qu'il ne s'empresse d'en recueillir les vies. La source de la sainteté y est tarie, et avec elle le désir d'en connaître les merveilles.

(1) Ephes., 4, 12. — (2) Joan., 17, 11, 17, 18 et 19.

Il n'en est pas de même en Occident, au sein de l'Eglise romaine. Là, comme de la pierre d'Horeb, jaillit continuellement cette source d'eau vive qui s'élance jusque dans la vie éternelle. Là, toujours nous avons vu et toujours nous voyons des personnes et des œuvres saintes, qu'on décrit et qu'on lit avec amour. Outre le martyrologe romain, il y en a une foule d'autres. Quant aux grandes collections des actes ou des vies de saints, Pierre des Noëls, évêque d'Equilie dans la république de Venise, commença au quinzième siècle par dresser un immense catalogue de leurs noms, avec un abrégé de leur vie, et une indication des sources d'où il l'avait tiré. L'invention de l'imprimerie ayant prodigieusement facilité cette sorte de publications, elles se succédèrent toujours plus volumineuses. Bonin Mombritius, de Milan, publia au commencement du seizième siècle, en deux énormes volumes, les actes des saints qu'il avait trouvés manuscrits. Le Fèvre d'Etaples publia, l'an 1525, un volume d'actes des martyrs, uniquement pour le mois de janvier. Louis Lipoman, évêque de Vérone, que nous avons vu présider au concile de Trente, donna successivement huit volumes, qui parurent de 1551 à 1560. Mais tous ces collecteurs furent surpassés par Laurent Surius.

Né à Lubeck en 1522, il étudia à Francfort sur l'Oder et à Cologne, où il se lia d'amitié avec Canisius : l'an 1542, il entra dans l'ordre des Chartreux et y mena une très-sainte vie. Il s'appliqua de tout son pouvoir à exciter les autres à la piété chrétienne, ou à les préserver des profanes nouveautés de l'hérésie. Dans cette vue, il traduisit d'allemand en latin et des livres ascétiques pour favoriser la piété, et des traités polémiques pour défendre la foi contre les novateurs : il publia ainsi les ouvrages de Tauler, de Rusbrock, de Florent Batave, de Harphius, de Suron, de Michel, évêque de Mersebourg ; de Jean Faber, évêque de Vienne ; de Jean Gropper, docteur de Cologne ; de Martin Eisengrin ; de François Staphylus. Il rassembla les actes des conciles en quatre tomes. Mais surtout il publia dans un meilleur ordre, en six volumes, les vies des saints déjà connues, auxquelles il en joignit plusieurs de nouvelles. Il préparait une nouvelle édition, lorsqu'il mourut saintement le vingt-trois mai 1578. L'édition fut continuée, et une troisième eut lieu par les soins de son confrère Jacques Mosander.

L'an 1607, le Jésuite Rosweide, d'Utrecht, ayant publié les fastes des saints, dont les vies se trouvaient dans les bibliothèques de la Belgique, conçut et promit une collection des vies des saints en seize volumes in-folio, avec des observations de plus d'un genre. Son confrère, le cardinal Bellarmin, ayant lu ses promesses, demanda quel âge il avait. — Quarante ans, lui dit-on. — Mais, répliqua-t-il, est-il assuré de vivre deux cents ans? car il n'en faut pas moins pour exécuter convenablement une telle entreprise. Rosweide mourut à l'âge de soixante ans, au moment qu'il se disposait à publier un volume chaque année. Mais ce qu'un Jésuite ne put faire, des

Jésuites le feront. Le chef de l'entreprise fut Jean Bollandus, de Tirlemont, d'où les collecteurs et la collection sont appelés communément les Bollandistes. Il a paru cinquante-trois volumes in-folio, qui vont jusqu'à la mi-octobre. En y joignant ce qu'il faudrait pour finir l'année, avec les vies nouvellement découvertes et les vies des saints nouveaux, la collection entière monterait bien à quatre-vingts volumes. Parmi les nouvelles découvertes, les plus importantes, sont les actes des martyrs et des saints d'Orient, retrouvés dans les monastères de Syrie et d'Egypte, par les savants Maronites Assémani, et publiés à Rome l'an 1748. Ajoutez à tout cela les actes des saints de l'ordre de Saint-Benoit, les collections semblables d'autres ordres, enfin les vies de tant de personnages éminemment vertueux et qui cependant ne sont pas honorés du titre de saints, et vous aurez plus de cent volumes in-folio, pour vous faire voir en détail que, si Jésus-Christ a établi la hiérarchie de son Eglise *pour la consommation des saints*, ce n'a pas été sans effet.

Il en est de même *pour l'œuvre du ministère :* témoin les collections des conciles, des décrets des pontifes, qui règlent cette œuvre. Les conciles, rassemblés en quatre volumes par le chartreux Surius, le furent en dix par le chanoine Binius de Cologne, en douze par le Jésuite Hardouin, en dix-sept par les Jésuites Labbe et Cossart, auxquels il faut joindre six volumes de suppléments par Mansi, qui les a aussi intercalés dans une édition de Labbe, mais que la mort ne lui a permis de pousser que jusqu'au volume trente-un et à l'année 1440, y compris le concile de Florence. A ces collections générales, ajoutez les collections particulières : les conciles d'Allemagne par le prêtre séculier Schannat, les Jésuites Hartzheim et Scholle ; les anciens conciles des Gaules, par le Jésuite Sirmond ; les conciles d'Angleterre, par l'Anglican Wilkins ; les conciles d'Espagne et du Nouveau-Monde, par le cardinal d'Aguire : vous aurez bien la valeur de cinquante à soixante volumes in-folio. Ajoutez-y encore les collections de droit canon, les décrétales des anciens Papes qui en font la base ; les constitutions des Papes plus modernes, contenues dans les grands Bullaires de quinze à vingt volumes ; les décisions des congrégations sur les rites, sur les évêques et les réguliers, sur l'observation et l'interprétation du concile de Trente, etc. : tout cela imprimé, pour régulariser et faciliter l'œuvre du ministère, par tout l'univers et dans tous les détails.

Enfin, *pour l'édification du corps de Jésus-Christ*, qui pourrait dire tout ce qui a été publié depuis le concile de Trente ? les magnifiques éditions des saints Pères, par les Bénédictins, par les Jésuites, par d'autres prêtres et religieux ? Chacun de ces Pères, au moins des principaux, imprimé soigneusement à part ; les Pères moins considérables réunis en des collections, telles que la Grande Bibliothèque des Pères, de Paris et de Lyon, en vingt-huit volumes in-folio ; la Bibliothèque des anciens Pères,

par le prêtre vénitien Galland, en quatorze volumes énormes. Ajoutez à cela les monuments liturgiques, publiés par les Bénédictins Martène et Mabillon, expliqués par Bona, Muratori, Gretzer, Benoit XIV et beaucoup d'autres; en sorte qu'il n'y a pas la moindre cérémonie dans l'Eglise qui n'ait sa justification. Ajoutez-y encore les Pères et les docteurs de l'école, à commencer par saint Thomas, saint Bonaventure, jusqu'à Bellarmin, Suarèz et leurs successeurs : tout cela imprimé et réimprimé, et dans tout cela un même esprit, l'esprit de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, l'Esprit de Jésus-Christ, l'Esprit de Dieu.

Depuis assez long-temps les écrivains français n'ont pas voulu recevoir cet esprit dans sa plénitude, mais seulement ce qui s'en pouvait accommoder avec l'esprit du parlement de Paris et de la cour de France. Aussi leurs travaux, fort utiles pour les détails, n'offrent-ils nulle part un ensemble bien complet et bien d'accord avec lui-même; encore moins un ensemble qui satisfasse la piété chrétienne. Enfin, chose bien remarquable! depuis ce temps, la France reste des siècles entiers sans produire de saints, tandis qu'auparavant elle ne cessait d'en produire, et que l'Italie n'a pas cessé encore.

Quant au protestantisme, comme son essence est de protester contre la doctrine des saints et contre les œuvres saintes, il n'a publié aucune collection de saints Pères, aucune collection de vies de saints, ni même aucune histoire proprement dite, aucun ensemble dans la vie du genre humain, aucune liaison entre le passé, le présent et l'avenir. Les Centuries de Magdebourg, son unique travail en ce genre, ne sont qu'un plan d'attaque, une ligne de batteries dressées contre l'Eglise avec les démolitions de l'histoire, comme on attaque une cité de dessus les démolitions des faubourgs. Mosheim et Schroeck n'ont fait que raccourcir ou mettre en allemand les batteries historiques des centuriateurs, sans transformer pour cela les démolitions en édifice. Luther disait : La volonté de l'homme est libre, dans le sens qu'elle l'a été; comme une masure est un palais, dans le sens qu'elle l'a été. C'est dans le même sens que l'histoire, traitée par les protestants et à la protestante, est encore l'histoire. Comme dans une maison en ruine avec son parterre, on remarque avec intérêt un pan de mur qui rappelle la forme de l'ensemble qui n'est plus, un précieux arbuste qui perce à travers les décombres, et qu'on admire ces restes d'autant plus qu'on les trouve dans une ruine, ainsi en est-il du protestantisme, d'un ouvrage protestant, d'une âme protestante : il peut y avoir de beaux restes, mais toujours l'ensemble est une ruine.

Le catholicisme, au contraire, soit dans son ensemble de tous les siècles, soit en particulier dans une âme sainte, c'est comme l'univers que Dieu a créé, comme le jardin qu'il a planté dans Eden. Dieu y prodigue tellement ses merveilles, qu'on ne se donne pas la peine d'y regarder. Le cèdre y croît

naturellement avec la violette, les pensées les plus hautes avec les plus humbles vertus. Par exemple, en voyant Philippe de Néri commander et Baronius entreprendre seul l'œuvre gigantesque que nous avons vue, se serait-on imaginé que ces deux hommes étaient la bonté, l'humilité même? Et cependant cela était : nous avons vu Baronius faire à son tour la cuisine et ambitionner l'honneur de cuisinier perpétuel. Souvent, Philippe lui faisait porter la croix aux enterrements des pauvres. Il l'envoyait tous les jours, pendant neuf ans, servir les malades à l'hôpital : bien des fois Baronius y allait avec la fièvre et revenait guéri. Un jour, après avoir assisté Philippe dans une de ses maladies, Baronius fut pris lui-même d'une fièvre très-forte. Philippe lui envoya dire : Je ne veux pas que vous soyez malade; dites à la fièvre de s'en aller. Baronius obéit et dit : O fièvre, je te le commande au nom de Philippe, va-t-en. Et la fièvre s'en alla; et Baronius se leva aussitôt et alla bien portant à la basilique de Saint-Pierre. L'an 1572, il tomba malade à la mort, reçut les derniers sacrements, et l'on s'attendait à le voir expirer d'un moment à l'autre. Philippe se mit en prière : Baronius s'endormit aussitôt d'un doux sommeil et le vit prosterné aux pieds du Sauveur et de sa sainte Mère, leur demandant sa santé en ces termes : Seigneur, donnez-moi Baronius, rendez-le-moi : je le désire, je le veux. Comme le Christ refusait, il se tourna vers sa Mère, qui, ayant intercédé pour lui, il connut à l'instant qu'il était exaucé. Au moment même Baronius se réveilla, bien convaincu qu'il ne mourrait pas de cette maladie. Et de fait, il se rétablit le même jour, et ne manque pas, dans ses annales, de rapporter à son bien-aimé père et sa doctrine et sa vie (1).

Vies de plusieurs saints.

Mais si aimable que soit saint Philippe de Néri, nous ne pouvons pas tout dire : d'autres saints nous attendent, qui aimaient Philippe et que Philippe aimait. Un jour qu'il traversait le Quirinal, un bon religieux accourut se jeter à ses pieds et lui demander sa bénédiction. Philippe le serra sur son cœur, ils se tinrent embrassés assez long-temps sans proférer une parole, puis, se quittèrent pleins de joie, comme autrefois saint Louis, roi de France, et le bienheureux Gilles, compagnon de saint François et de saint Bonaventure : leurs cœurs s'étaient parlé (2).

Cet ami du bon Philippe était saint Félix de Cantalice, que nous aurions aimé également. Il était né l'an 1513, à Cantalice, près de Citta-Ducale, dans l'état ecclésiastique, de parents pauvres, mais remplis de vertu. Or, qui n'aimerait le petit Félix, si pieux dès sa première enfance, que dès-lors on lui donnait le surnom de saint! Mais qui ne l'aimerait petit berger,

(1) *Acta SS.*, 26 *maii. Vita* 1, n. 102; *vita* 2, n. 483 — (2) *Ibid. Vita* 2, n. 511.

taillant une croix dans l'écorce d'un arbre et priant au pied des heures entières! Il récitait d'abord avec ferveur l'oraison dominicale, la salutation angélique, le symbole des apôtres, le *Gloria patri* et autres prières connues. Mais bientôt, Dieu lui ayant accordé la grâce de la contemplation, toutes ses pensées devenaient comme une prière. Devenu garçon laboureur, il méditait pendant son travail : tout ce qu'il voyait, tout ce qu'il entendait réveillait en lui de pieuses affections. Mais rien ne le touchait plus tendrement que le souvenir des souffrances de Jésus-Christ. Quand on lui demandait s'il savait lire, il répondait : Je ne sais que six lettres, cinq rouges et une blanche : les rouges, ce sont les cinq plaies de notre Sauveur ; la lettre blanche, c'est la sainte Vierge. A une humilité profonde, il joignait un fond inaltérable de gaîté, de douceur et de charité envers les autres. Quand quelqu'un l'insultait, il avait coutume de lui répondre : Dieu veuille faire de vous un saint! Tel était le jeune Félix.

Cependant ce petit laboureur n'en croyait pas faire assez. Ayant entendu lire la vie des Pères, il conçut un grand désir de les imiter. Un incident l'y détermina sans retard. Un jour qu'il labourait, son maître s'étant présenté tout à coup en habit noir, les jeunes bœufs qu'il conduisait eurent peur, se jetèrent de côté, renversèrent Félix et lui firent passer le soc de la charrue sur le corps. On le croyait perdu : il se releva sans autre mal que ses vêtements déchirés, remercia Dieu de tout son cœur, dit adieu à son maître, qui le vit partir avec bien du regret. C'était vers l'an 1540. Félix se présenta au couvent des capucins de Citta-Ducale et demanda à y être reçu en qualité de frère convers. Le supérieur, en lui donnant l'habit, lui montra un crucifix ; ensuite, après lui avoir expliqué ce que le Sauveur avait souffert pour nous, lui dit de quelle manière un religieux devait imiter ce divin modèle par une vie de renoncements et d'humiliations. Félix, attendri jusqu'aux larmes, se sentit animé d'un ardent désir de retracer en lui les souffrances de Jésus-Christ, et de crucifier par la mortification le vieil homme avec toutes ses convoitises. Pendant son noviciat, il parut déjà tout pénétré de l'esprit de son ordre, qui est un esprit de pauvreté, de pénitence et d'humilité. Souvent il se jetait aux pieds du maître des novices, pour le prier de doubler ses mortifications et de le traiter avec plus de rigueur que les autres, qui étaient, à l'entendre, plus dociles que lui et plus portés à la vertu. Par ce profond mépris de lui-même, il parvint bientôt à une éminente perfection. Il fit ses vœux en 1545.

Félix était si intimement lié à Dieu, que, même dans le monde, lorsqu'il allait faire la quête, rien ne pouvait le distraire. Un frère lui ayant demandé un jour comment il pouvait s'entretenir dans un recueillement aussi parfait, il lui répondit : Toutes les créatures servent à nous élever à Dieu, quand nous les regardons de bon œil. Ses supérieurs lui permirent de distribuer aux pauvres une partie de sa quête. Cette permission s'accordait merveil-

leusement avec sa charité. On le voyait visiter les pauvres malades et leur rendre les services les plus humbles. Les pécheurs ne pouvaient entendre ses exhortations sans être attendris ; il avait surtout une onction admirable lorsqu'il disposait quelque moribond à paraître devant Dieu. Par une exacte vigilance sur lui-même, Félix conserva jusqu'à la mort une pureté inviolable. Il joignait à cette vigilance de grandes austérités corporelles. Toujours il marchait nu-pieds et portait un rude cilice garni de pointes aiguës. Lorsqu'il n'avait point à craindre de la singularité, il jeûnait au pain et à l'eau. Les trois derniers jours du carême, il ne prenait aucune nourriture. Il passait en prières une grande partie des nuits et ne dormait que deux ou trois heures ; encore prenait-il ce peu de repos à genoux, la tête appuyée sur un paquet de branches : s'il se couchait, c'était sur des planches ou des sarments. Il mettait tout en œuvre pour cacher les faveurs extraordinaires qu'il recevait de Dieu. Il employait divers prétextes pour déguiser ses mortifications ; il s'excusait, par exemple, de ne point porter de sandales, en disant qu'il marchait ainsi avec plus de facilité.

Pressé par l'amour divin, il composa des cantiques spirituels dans un style simple, mais plein d'une onction admirable. Jamais il ne les chantait qu'il ne fût dans une espèce d'extase et tout absorbé en Dieu. Il avait une vive dévotion au nom de Jésus et le prononçait fréquemment avec tendresse, ainsi que le mot *Deo gratias*, pour remercier Dieu continuellement de ses bienfaits. Quand il rencontrait de jeunes enfants, il les engageait à prononcer dévotement avec lui ces paroles. Bientôt les enfants accouraient à son aspect, pour dire *Jésus* et *Deo gratias* : à quoi Félix répondait avec des larmes de joie. On avait pour cet humble religieux une si grande vénération dans Rome, que quand il passait dans la rue, les princes se découvraient la tête pour le saluer, les cardinaux faisaient arrêter leurs carosses. Enfin, lorsqu'il mourut, suivant sa prédiction, le dix-huit mai 1587, on fut plusieurs jours avant de pouvoir l'enterrer, à cause de la multitude infinie du peuple, qui, trouvant les portes fermées, escalada les murs du couvent, remplissait les cours, les salles, les rues, les places et l'église. Saint Félix de Cantalice fut béatifié en 1625 par Urbain VIII, et canonisé en 1712 par Clément XI (1).

Quand nous avons vu Félix courir au-devant de saint Philippe de Néri sur le Quirinal, il était accompagné d'un autre frère capucin, le bienheureux Raynier, né en Toscane, à San-Sepolcro, obligé d'abord de se marier, mais entré dans l'ordre des capucins après la mort de sa femme, et fidèle imitateur des vertus de saint Félix de Cantalice. Il mourut en 1580, dans de grands transports de piété, et son culte a été autorisé par Pie VII. Il est honoré le cinq novembre (2).

(1) *Acta SS.* 18 *maii*. Godescard, 21 mai. — (2) Godescard, 5 novembre.

Les Capucins sont une nouvelle branche de l'arbre si fécond de Saint-François. Cette réforme fut établie en Toscane l'an 1525, par Mathieu Baschi, d'Urbin. On ne peut, comme l'ont fait quelques auteurs, l'attribuer à Bernardin Ochin, qui n'entra dans l'ordre qu'en l'année 1534. Celui-ci devint un célèbre prédicateur et fut élu général de son ordre; mais il apostasia depuis et embrassa le luthéranisme. Il prêcha la polygamie par ses discours et son exemple, et mourut misérablement en Pologne, après s'être rendu l'objet de l'indignation publique par l'horrible corruption de ses mœurs.

Si la nombreuse famille de saint François vit un Judas sortir de ses rangs au seizième siècle, elle eut d'un autre côté la gloire d'enfanter au ciel un grand nombre de saints, parmi lesquels plusieurs martyrs. Déjà nous avons appris à connaître saint Pierre d'Alcantara, mort en 1562, et que l'Eglise honore le dix-neuf octobre. Elle honore le dix-huit mars le bienheureux Sauveur, frère convers, né en Catalogne l'an 1520, et mort en Sardaigne le dix-huit mars 1567, après avoir fait une foule de miracles, mais sans qu'on ait des détails sur les actions particulières de sa vie (1). Parmi les dix-neuf martyrs, tous religieux ou prêtres séculiers, mis à mort par les Calvinistes de Hollande, le neuf juillet 1572, il y avait onze religieux de Saint-François, de la congrégation ou réforme des Récollets, savoir : Nicolas Pic, Jérôme de Werden, Thierry d'Embden, Nicaise Johnson, Wilhade de Danemarck, Godefroi de Merveille, Antoine de Werden, Antoine de Hornaire, François Rodes de Bruxelles, Pierre d'Asca en Brabant, et Corneille de Dorestate au territoire d'Utrecht. Les deux derniers étaient frères convers. Nicolas Pic était un homme de trente-huit ans, célèbre par le fruit de ses prédications et universellement respecté par son exactitude à vivre d'une manière conforme à l'esprit de sa règle. On admirait surtout en lui l'amour de la pauvreté et de la mortification. Il craignait excessivement la superfluité en toutes choses, et principalement dans la nourriture. Je crains, disait-il souvent, que si saint François revenait sur la terre, il n'approuvât pas telle ou telle chose. Il tâchait d'entretenir le même esprit parmi ses frères, et sa maxime était que l'amour du superflu perdait l'état religieux. Une saine gaîté, qui ne se démentait jamais, rendait aimables aux autres la piété et la pénitence. On l'entendait souvent répéter que nous devons servir Dieu avec joie. Toujours il avait témoigné un ardent désir de donner sa vie pour Jésus-Christ, quoique en même temps il se jugeât indigne d'un tel honneur.

Les autres martyrs de Gorcum étaient Jean, Dominicain de la province de Cologne et curé de Hornaire; Adrien de Hilvarenbeck, prémontré, de Middelbourg, qui desservait la paroisse du village de Munster, près de l'embouchure de la Meuse; Jacques Lacop, religieux du même ordre et du même

(1) *Acta SS.*, et Godescard, 18 mars.

monastère, qui travaillait dans une paroisse voisine de Munster; André, prêtre séculier, mais qui avait été curé de Heinort, près de Dort; Jean Ostervican, chanoine régulier de Saint-Augustin, directeur d'un couvent de religieuses de son ordre à Gorcum. Il était fort âgé, et avait souvent demandé à Dieu la grâce du martyre. Enfin deux autres curés. Léonard Wichel, qui avait étudié la théologie avec beaucoup de succès sous le célèbre Ruard Tapper, professeur de Louvain. Ayant été chargé de conduire une paroisse à Gorcum, il s'acquitta de ses devoirs avec autant de zèle que de savoir et de piété. La conduite qu'il tenait dans les circonstances difficiles servait de règle aux curés du pays, et ses décisions étaient regardées comme des oracles, même par l'université de Louvain. Il employait tous ses revenus au soulagement des pauvres, de ceux surtout qui étaient malades. Il reprenait le vice, sans faire acception des personnes; sa douceur et sa patience gagnèrent à la longue plusieurs pécheurs qui avaient été long-temps sourds à ses remontrances et qui n'y avaient répondu que par des insultes et des outrages. Nicolas Poppel, autre curé à Gorcum, n'avait pas des talents aussi distingués que Léonard; mais il ne lui était point inférieur du côté du zèle pour le salut des âmes. Leurs compagnons s'étaient pareillement préparés au martyre par une vie pleine de bonnes œuvres; plusieurs miracles ayant été opérés par leur intercession, ils furent tous déclarés martyrs et béatifiés par Clément X en 1674 (1).

Un autre martyr de la famille de saint François fut Guillaume Tappers, né à Gouda en Hollande. C'était un homme d'une grande instruction et d'une brillante éloquence; mais sa vertu l'ornait encore davantage. Il avait fait ses études à Louvain, au couvent des Récollets, où il célébra sa première messe en 1565. Envoyé en Hollande, il prêcha avec beaucoup de succès la parole de Dieu à Dordrecht; mais, après la prise de cette ville, en 1572, ayant perdu tout espoir d'y recueillir de nouveaux fruits, et voyant s'élever la persécution contre les prêtres et les religieux catholiques, il se rendit, à travers de nombreux dangers, à Bréda, où il enseigna, pendant une année, avec son zèle accoutumé, la foi catholique. De là il fut appelé à Bois-le-Duc. Quelques bourgeois notables de Geertruydenberg en ayant été informés, prièrent Guillaume de s'arrêter chez eux, pour les affermir dans la vérité. Il se rendit volontiers à leur demande : il fit deux sermons, dans lesquels il exhorta énergiquement les habitants de cette ville à rester fidèles à leur foi.

Cependant la ville de Geertruydenberg fut prise par les Calvinistes en 1573, le dernier jour du mois d'août, avant le lever du soleil. Guillaume fut un de leurs principaux prisonniers. Les soldats lui lièrent les mains derrière le dos et demandèrent à leur capitaine la permission de le pendre

(1) *Acta SS.*, et Godescard, 9 juillet.

sur-le-champ. Guillaume lui-même répondit qu'il était prêt à mourir à l'instant pour la religion catholique. Ces paroles, dictées par la piété chrétienne, les irritèrent tellement, qu'après lui avoir fait souffrir divers tourments, ils le menèrent dans une prison, où on lui mit aussitôt les fers. Il y avait dans le même lieu un autre prisonnier nommé Jean Vogelsang, récollet et confesseur d'un couvent de religieuses. Ces deux hommes pieux, lorsqu'ils se virent seuls dans leur prison, se confessèrent l'un à l'autre, afin d'aller au combat avec une conscience pure. Ils demandèrent ardemment à Dieu la grâce de la fermeté; ils s'encouragèrent en outre par les exemples de Jésus-Christ et des martyrs, par l'espérance d'une compensation dans une autre vie; enfin, ils s'exhortèrent mutuellement à supporter avec courage tout ce qu'ils auraient à souffrir d'une soldatesque cruelle et livrée à la licence.

Après avoir été trois jours en prison, ils virent arriver un apostat de l'ordre de Saint-Augustin, qui chercha par des sophismes et des menaces à les détacher de leur foi. Mais les réponses aussi douces qu'énergiques de Guillaume le couvrirent d'une telle confusion, qu'il sortit en criant aux généreux prisonniers : Moines indignes, demain vous mourrez! En effet, le lendemain, dès le matin, on vint annoncer à Guillaume qu'il allait tout de suite être pendu. Il reçut avec joie sa condamnation, se mit en prières et rendit grâces au Seigneur. Il prit congé de son compagnon Jean Vogelsang, en se recommandant à ses prières, et fut conduit à la potence. Il pressa son guide de se hâter, en disant que Jésus-Christ l'attendait.

On pendit avant Guillaume un soldat, qu'il fortifia par une courte, mais énergique exhortation. Cela fait, on lui passa la corde au cou, et lorsqu'il se vit au haut de l'échelle, il s'écria à haute voix : Bons et bien-aimés citoyens, écoutez mon dernier vœu; demeurez fidèles à la foi catholique, que je vous ai constamment enseignée dans mes sermons, et que je suis prêt en ce moment à confirmer de mon sang. — A l'exemple de son divin maître, il pria pour ses ennemis, et, voyant approcher la fin de son combat, il s'écria deux ou trois fois : Seigneur, je remets mon âme entre vos mains! Lorsqu'il fut suspendu, les soldats crièrent au bourreau de ne pas trop lui serrer la corde, afin que, pouvant respirer plus long-temps, ses tourments en fussent plus longs. Au milieu de ces cris, le martyr rendit son âme le quatre septembre 1573; il était dans sa trente-deuxième année. Son corps fut jeté dans le fossé de la forteresse, près de ceux du chanoine Vangalen et des soldats. Cette courageuse mort inspira du repentir à plusieurs hérétiques, qui rentrèrent dans le sein de l'Eglise (1).

La jeunesse du bienheureux Simon de Lipnicza fut un modèle de piété et d'innocence. Il faisait ses études à l'université de Cracovie, dans le temps

(1) *Acta SS.*, et Godescard, 4 septembre.

que saint Jean de Capistran y prêchait avec tant de succès, et il fut un de ceux qui résolurent dès-lors d'abandonner le monde pour se consacrer entièrement à Dieu. Il choisit l'ordre de Saint-François, parce que c'était le plus humble, le plus mortifié et le plus dévoué au salut du prochain. Tous les religieux de sa communauté l'aimaient tendrement et le respectaient, à cause de sa vertu douce et modeste. L'ardeur de sa charité était si grande, que souvent on l'entendait répéter ces paroles de saint Bernard : La nourriture qu'on donne à mon âme me paraît fade, dès qu'elle n'est pas assaisonnée du doux nom de Jésus. — Le bienheureux Simon entreprit par dévotion le pélerinage des lieux saints, et de retour en Pologne, sa patrie, il eut encore de nombreuses occasions d'exercer son zèle et sa charité, particulièrement dans une peste qui ravagea ces contrées. Il mourut en odeur de sainteté, le dix-huit juillet 1582 (1), et devint bientôt l'objet de la vénération des fidèles. Le Saint-Siége a confirmé le culte qu'on lui a toujours rendu (2).

Le bienheureux Nicolas Factor vit le jour à Valence, en Espagne, le vingt-neuf juin 1520, et entra, l'an 1537, au couvent des frères Mineurs de l'étroite observance. Elevé au sacerdoce, il s'adonna à la prédication et ramena une infinité de chrétiens de leurs égarements. Ses mortifications étaient extrêmes et lui attiraient le respect de tout le monde. La confiance que ses vertus inspiraient le fit appeler à Madrid, où il dirigea, avec une rare prudence, par ordre de Philippe II, un monastère de religieuses. Les saints personnages Pascal Baylon, Louis Bertrand, et plusieurs autres qui édifiaient alors l'Espagne par leurs vertus, lui témoignaient la plus grande vénération. Le tribunal de l'inquisition, choqué de plusieurs pratiques de dévotion qu'il affectionnait, le cita à comparaître pour en rendre compte; mais il reconnut publiquement sa sainteté et ne l'inquiéta plus. Nicolas alla recevoir dans le ciel la récompense de ses travaux, le vingt-trois décembre 1583, âgé de soixante-trois ans. Pie VI l'a béatifié le vingt-six août 1786.

Saint Pascal Baylon, dont il vient d'être parlé, naquit, l'an 1540, à Torre-Hermosa, petit bourg du royaume d'Aragon. Ses parents, qui gagnaient leur vie à cultiver la terre, étaient extrêmement vertueux. Il marcha sur leurs traces, et parut avoir sucé avec le lait les maximes de la piété. La fortune de sa famille était trop bornée pour qu'il pût être envoyé aux écoles; le pieux enfant y suppléa de la manière suivante. Il portait un livre avec lui lorsqu'il allait garder les troupeaux dans les champs, et il priait tous ceux qu'il rencontrait d'avoir la charité de lui apprendre à connaître ses lettres. Le désir qu'il avait de s'instruire fut si vif et son attention si grande, qu'il sut bientôt parfaitement lire et écrire. Il ne se servit de cet avantage

(1) Ce doit être 1482, et tout l'article rapporté au quinzième siècle. — (2) *Acta SS.*, et Godescard, 18 juillet.

que pour se perfectionner dans la connaissance de la religion. Les livres d'amusement lui paraissaient insipides; il n'aimait que ceux qui lui rappelaient les principales circonstances de la vie de Jésus-Christ, et les actions de ceux qui avaient imité son exemple. Malgré son extrême jeunesse, il ne trouvait de plaisir qu'à ce qui était sérieux et solide.

Lorsqu'il fut sorti du premier âge, il se loua en qualité de berger. La vie tranquille et innocente qu'il se promettait de mener dans cet état, lui offrait toutes sortes de charmes. Chaque objet qui se présentait à ses yeux servait à exciter sa foi et sa dévotion. Sans cesse il lisait dans le grand livre de la nature, et par là il s'élevait jusqu'à Dieu, qu'il contemplait et bénissait dans toutes ses œuvres. Il s'aidait encore de la lecture des livres propres à l'éclairer sur ses devoirs et à lui en inspirer l'amour.

Son maître, qui avait de la piété, lui marqua la joie qu'il ressentait de lui voir mener une vie si édifiante; il lui proposa même de l'adopter pour son fils et de le faire son héritier. Mais Pascal Baylon, qui ne soupirait qu'après les biens du ciel, craignit que ceux de la terre ne fussent un obstacle à sa félicité; il refusa donc avec modestie la faveur qu'on lui offrait, aimant mieux rester dans son premier état. Il croyait par là acquérir plus de conformité avec le Sauveur, qui était venu sur la terre, non pour être servi, mais pour servir.

On le voyait souvent prier à genoux, sous quelque arbre, à l'écart, tandis que son troupeau paissait sur les montagnes. Ce fut dans ces entretiens secrets avec Dieu, ainsi que par la pratique de l'humilité et par une attention extrême à purifier toutes les actions de son âme, qu'il acquit cette expérience consommée dans les choses spirituelles; expérience dont les plus parfaits mêmes étaient ravis en admiration. Personne n'avait plus sujet que lui de dire avec David : Heureux celui que vous instruisez vous-même, ô mon Dieu! Quand il parlait de Dieu et de la vertu, il le faisait avec cette onction, cette lumière et cette ferveur de sentiment, que l'Esprit-Saint communique aux âmes entièrement détachées des choses terrestres, et brûlantes du feu de l'amour divin.

Plus d'une fois il lui arriva d'avoir des ravissements dans la prière, et souvent il ne pouvait dérober aux yeux des hommes la véhémence de l'amour sacré qui le transportait et qui faisait en quelque sorte fondre son âme par l'excès des douceurs célestes. Il éprouvait en lui-même ce que rapportent plusieurs contemplatifs, savoir : que la consolation qui est communiquée aux âmes pieuses par le Saint-Esprit, est infiniment plus grande que tous les plaisirs du monde, fussent-ils réunis dans un seul et même homme. Elle fait, pour ainsi dire, dissoudre le cœur par un vif sentiment de joie, qu'il n'est pas capable de contenir (1). C'était alors que le serviteur

(1) Ruisbroch. *Spirit. nupt.*, l. 2, c. 19.

de Dieu chantait avec le roi prophète : Mon âme se réjouira dans le Seigneur, et elle triomphera de sa délivrance. Tous mes os s'écrieront : Seigneur, qui est semblable à vous (1) ? Quoique la vertu ne doive avoir sa récompense que dans le ciel, elle ne laisse pas d'en recevoir sur la terre comme un avant-goût qui la soutient dans ses combats. Dieu, dans cette vallée de larmes, changera ses déserts en un lieu de délices, et sa solitude en un jardin du Seigneur. On y verra partout la joie et l'allégresse ; on y entendra les actions de grâces et les cantiques de louanges à la gloire de l'Eternel (2).

On juge bien que Pascal Baylon ne recevait tant de grâces extraordinaires, que comme le prix de sa patience dans les épreuves intérieures, d'une abnégation continuelle et d'un parfait crucifiement de sa chair. La rosée des consolations célestes ne tombe jamais sur une âme immortifiée et qui recherche les joies du monde.

Le saint ne se crut pas dispensé de l'aumône dans sa pauvreté ; il la faisait autant qu'il était en lui, et prenait, pour assister les malheureux, sur ce qu'on lui fournissait pour sa subsistance. Il leur donnait une partie des petites provisions qu'on lui envoyait dans les champs.

Quelque amour qu'il eût pour sa profession, il ne laissa pas d'y trouver des difficultés qui l'en dégoûtèrent peu à peu. Il ne pouvait, malgré toute sa vigilance, empêcher les chèvres qu'il gardait d'aller quelquefois sur le terrain d'autrui : cela fut cause qu'il en abandonna le soin. Il prit un autre troupeau ; mais il trouva en même temps de nouveaux sujets de peines. Quelques-uns de ses compagnons étaient dans l'habitude de jurer, de se quereller et de se battre. Il avait beau leur faire des remontrances sur l'indignité de leur conduite, ils ne voulaient pas l'écouter, et persistaient dans leurs désordres. Il forma donc le projet de les quitter pour ne pas participer à leurs crimes. Avant de choisir un état de vie, il redoubla ses prières, ses jeûnes et ses autres austérités : il se disposait ainsi à connaître la volonté de Dieu. Quelque temps après, il se crut appelé à l'état religieux. Les personnes auxquelles il s'en ouvrit, lui indiquèrent des couvents richement dotés ; mais ce n'était pas ces sortes de maisons qu'il désirait. Je suis né pauvre, disait-il, et je suis résolu de vivre et de mourir dans la pauvreté et la pénitence.

A l'âge de vingt ans, il quitta son maître et sa patrie, et se rendit dans le royaume de Valence, où il y avait un couvent de Fransciscains déchaussés, que l'on appelait Soccolants, à cause d'une espèce de socques ou sandales qu'ils portaient. Ce couvent était situé dans un désert, à quelque distance de la ville de Montfort. Il s'adressa aux religieux de cette maison, pour les consulter sur la vraie manière de servir Dieu ; après quoi il entra

(1) Ps. 34. — (2) Is., 51, 3.

au service des fermiers du voisinage, pour garder leurs troupeaux. Sa vie retirée et pénitente l'eût bientôt fait reconnaître. On ne parlait de lui que sous le nom du *saint berger*. Enfin, il résolut de rompre tout commerce avec le monde. Il alla se présenter au couvent des Franciscains et demanda d'y être reçu en qualité de frère convers, ce qui lui fut accordé en 1564. On lui offrit inutilement de le mettre au nombre des religieux de chœur : son humilité lui fit refuser cette offre.

Sa ferveur ne finit point avec le noviciat, comme il n'arrive que trop souvent; elle se soutint, et même augmenta de jour en jour. Son amour pour la mortification lui faisait ajouter de nouvelles austérités à celles de la règle; mais il agissait en ceci avec une grande simplicité de cœur et n'avait pas le moindre attachement à sa volonté propre. S'il arrivait que ses supérieurs l'avertissent qu'il portait les choses trop loin, il déférait à leurs avertissements et s'en tenait à la lettre de la règle. Il recherchait toujours les plus bas emplois de la communauté. Quand il changeait de couvent, conformément à la coutume de son ordre, qui, par ces changements, voulait prévenir les attachements secrets du cœur, on ne l'entendait jamais faire de plaintes; il ne donnait pas même à entendre qu'il trouvât quelque chose de plus gracieux dans une maison que dans une autre, parce qu'il était entièrement mort au monde et qu'il ne cherchait que Dieu en tout. Jamais il ne se permettait de repos entre les devoirs de l'église et ceux du cloître; il priait toujours, même pendant son travail. Il n'avait qu'un habit, encore était-il vieux et tout usé. Il marchait sans sandales dans la neige et dans les chemins les plus raboteux. En quelque lieu, en quelque saison qu'il fût, il était toujours le même, gai, doux, affable et respectueux envers tout le monde. S'il se présentait une occasion de rendre à quelqu'un des services humiliants et pénibles, il la saisissait avec empressement et s'en tenait fort honoré.

Le général de son ordre, Christophe de Cheffontaines, d'une ancienne famille de Bretagne, étant à Paris, saint Pascal fut député vers lui pour les affaires de sa province. Il partit pour la France, sans se laisser effrayer à la vue des dangers sans nombre qu'il aurait à essuyer de la part des Huguenots, maîtres de presque toutes les villes par lesquelles il fallait passer. Il fit le voyage nu-pieds et avec l'habit de Franciscain, ce qui l'exposait encore plus à la fureur des hérétiques. Ceux-ci le poursuivirent souvent à coups de pierres et de bâton. Pascal reçut même à l'épaule une blessure dont il resta estropié le reste de sa vie. Deux fois on l'arrêta comme espion; mais Dieu sut le délivrer de tout danger.

Lorsqu'il se fut acquitté de sa commission auprès de son général, il quitta la France pour retourner en Espagne. Le jour même de son arrivée, il reprit, quoique fatigué par le voyage, ses travaux et fonctions ordinaires. On ne l'entendit jamais parler de tous les dangers qu'il avait courus. Il se

contentait de répondre en peu de mots aux diverses questions qu'on lui faisait; encore avait-il soin de supprimer tout ce qui aurait été capable de lui attirer des louanges. Il avait une tendre dévotion pour la divine eucharistie, ainsi que pour la passion du Sauveur. Dans les dernières années de sa vie, il passait une bonne partie de la nuit au pied des autels, tantôt à genoux, tantôt prosterné contre terre. Il honorait aussi spécialement la Mère de Dieu et ne cessait de demander, par son intercession, la pureté de l'âme. Saint Pascal Baylon mourut à Villaréal, près de Valence, le dix-sept mai 1592, à l'âge de cinquante-deux ans. Pendant les trois jours que son corps fut exposé, il s'opéra un grand nombre de miracles. Il fut béatifié l'an 1618 par Paul V, et canonisé l'an 1690 par Alexandre VIII (1).

Dans ce temps, l'Ethiopie même donnait un saint à l'ordre des frères Mineurs et à l'Eglise, saint Benoit de Philadelphe. Il vit le jour en 1526, au village de Saint-Philadelphe, diocèse de Messine en Sicile, de parents éthiopiens et esclaves, et qu'à cause de leur couleur et de leur origine on avait surnommés les Maures. Benoit fut élevé dans la religion catholique, et montra dès sa première jeunesse les dispositions les plus marquées pour la piété. A l'âge de douze ans, il entra dans un institut de solitaires récemment établi; mais cet institut ayant été supprimé peu de temps après par le pape Pie IV, et sa Sainteté ayant ordonné aux membres qui le composaient d'entrer dans quelque ordre religieux approuvé, Benoit choisit celui des frères Mineurs de l'observance, à Palerme. Il y fit profession en qualité de frère lai et s'acquitta avec une ferveur extraordinaire de tous les devoirs attachés à son état. Il s'abstenait de viande pendant toute l'année, dormait peu et toujours sur le plancher de sa cellule, portait les vêtements les plus grossiers et priait continuellement. Il possédait à un degré éminent le don de contemplation. — Benoit s'acquit une telle réputation de piété, que, bien que simple frère lai, il fut nommé supérieur d'un monastère. Après soixante ans de vertus et de mérites, il mourut saintement, le quatre avril 1589. Trois ans après sa mort, son cercueil ayant été ouvert, on trouva son corps en état de conservation parfaite et exhalant une odeur très-agréable. Béatifié par le pape Benoit XIV en 1743, il a été canonisé par Pie VII en 1807 (2).

Un autre saint de la même observance est le bienheureux André Hibernon, né à Alcantarilla en Espagne, d'une famille noble et ancienne, l'an 1534. Formé dans le bien par sa pieuse mère, que ses vertus avaient fait surnommer la bonne Marie, il acquit avec les années l'amour de la piété chrétienne et du travail, et fut placé auprès d'un de ses oncles pour le servir. Là, destinant à la dot de sa sœur les petites sommes qu'il gagnait, à l'âge de vingt ans, il quitta son oncle pour aller remettre à son père le fruit de ses épargnes, lorsqu'il fut volé par des brigands. Cet accident fit sur lui

(1) *Acta SS.*, et Godesc., 17 mai. — (2) Godesc., 4 avril.

une vive impression, et, le portant à réfléchir sur la vanité des choses humaines, lui fit prendre la résolution de quiter le monde et d'embrasser l'ordre de Saint-François. Il passa d'abord quelque temps dans une maison de conventuels; mais attiré par la régularité qui régnait dans les monastères réformés par saint Pierre d'Alcantara, il entra dans un couvent où l'observance était ramenée à sa première austérité, et prononça ses vœux. Il resta simple frère lai, et pratiqua, dans une des positions les plus humbles de la vie monastique, les plus héroïques vertus. Sa vie était partagée entre la prière et le travail. Vingt ans se passèrent ainsi dans l'exercice de fonctions souvent très-pénibles selon la nature, mais qu'André savait relever par l'esprit qui les animait. Sous les dehors de la plus grande simplicité, il cachait l'âme la plus grande et alliait d'une manière admirable les distractions de la vie active aux douceurs de la vie contemplative. Son livre était la croix de Jesus-Christ, au pied de laquelle il étudiait et acquérait cette science sublime qui devint souvent l'objet de l'admiration publique. Il parlait de Dieu et des choses de la religion avec une telle élévation, que l'on ne pouvait se lasser de l'entendre. Quoiqu'il ne fût point dans les ordres sacrés, il travaillait avec zèle à la conversion des Maures. Souvent il passait une partie des nuits à prier, et y trouvait d'ineffables délices. Envoyé successivement dans plusieurs provinces d'Espagne pour soutenir dans les couvents la régularité qu'il prêchait si bien par ses exemples, André, toujours humble, manifesta partout sa sainteté par d'éclatants miracles et par le don de prophétie. Une pleurésie l'enleva au monastère de Gaudée, le dix-huit avril 1602, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Le pape Pie VII le béatifia le vingt-deux mai 1791 (1).

Suite de la vie de sainte Thérèse écrite par elle-même. Elle entreprend la réforme du Carmel. Fondation du premier monastère des Carmélites déchaussées. Elle écrit *le Chemin de la Perfection* et *le Château de l'Ame*. Précis de ces ouvrages.

L'ordre de Saint-François n'était pas le seul qui édifiât l'Eglise et peuplât le ciel. Le Carmel refleurissait alors, comme un jardin de Dieu, par les vertus de sainte Thérèse, de saint Jean de la Croix, de la bienheureuse Catherine de Cardone, de sainte Marie-Madeleine de Pazzi. Tous les quatre avaient leur conversation dans le ciel. Dans tous les quatre, la grâce, perfectionnant la nature, opérait des merveilles, des extases, des ravissements. Dans tous les quatre, ce n'étaient plus eux qui vivaient, mais Jésus-Christ en eux.

Thérèse surtout apparaît à la fois comme sainte, thaumaturge, prophète, réformatrice du Carmel, écrivain distingué et docteur de l'Eglise. Nous

(1) Godescard, 18 avril.

avons vu ses commencements, décrits par elle-même : nous avons vu sa doctrine expérimentale sur les quatre degrés d'oraison. Comme elle manquait d'un guide assez savant dans ces voies surnaturelles, elle eut beaucoup à souffrir : ses amis, son confesseur même lui faisaient craindre bien des fois que les grâces extraordinaires qu'elle recevait de Dieu ne fussent des illusions. Saint François de Borgia, saint Pierre d'Alcantara vinrent plus d'une fois à son secours et la rassurèrent ; mais, comme ils n'étaient pas toujours auprès d'elle, ses perplexités recommençaient avec celles de ses amis : l'humilité et l'obéissance furent sa règle au milieu de ces peines. Certains livres même la jetèrent dans une erreur qu'elle expose de cette sorte :

« Je remarquerai ici une chose qui me paraît importante et qui pourra servir d'un avis utile à quelques personnes. C'est que l'on voit dans certains livres qui traitent de l'oraison, que, encore qu'une âme ne puisse par elle-même arriver à l'état dont j'ai parlé, à cause que c'est une chose surnaturelle et que Dieu seul opère en elle, elle pourra néanmoins y contribuer en élevant avec humilité son esprit au-dessus de toutes les choses créées, après avoir passé plusieurs années dans la vie purgative et s'être avancée dans l'illuminative, qui est un mot que je n'entends pas bien, si ce n'est qu'il signifie que l'âme ait fait des progrès dans la vertu. Ces livres recommandent expressément de ne rien imaginer de corporel et de contempler seulement la divinité ; parce que, disent-ils, l'humanité même de Jésus-Christ embarrasse ceux qui sont déjà si avancés dans l'oraison et les empêche d'arriver à une contemplation plus parfaite. Ils allèguent sur cela les paroles de Jésus-Christ à ses apôtres, lors de son ascension dans le ciel, avant la venue du Saint-Esprit. Mais il me semble que si les apôtres avaient cru dès-lors aussi fermement qu'ils le crurent après la descente du Saint-Esprit, que Jésus-Christ était Dieu et homme tout ensemble, la vue de son humanité n'aurait pu servir d'obstacle à leur plus sublime contemplation, puisqu'il n'a rien dit de cela à sa sainte Mère, quoiqu'elle l'aimât plus qu'eux tous. Ce qui fait entrer ces contemplatifs dans ce sentiment, c'est qu'il leur semble que, comme la contemplation est une chose toute spirituelle, la représentation des corporelles ne saurait qu'y nuire ; et que tout ce qu'on doit tâcher de faire, est de se considérer comme environné de toutes parts et tout abîmé en lui. Cette dernière pensée se peut, à mon avis, pratiquer quelquefois utilement ; mais, quant à se séparer de Jésus-Christ, en se séparant de la vue de sa sacrée humanité, et à la mettre ainsi au rang de nos misérables corps et du reste des choses créées, c'est ce que je ne saurais du tout souffrir, et je le prie de me faire la grâce de bien m'expliquer sur ce sujet. Je ne prétends pas disputer contre les auteurs de ces livres ; je sais qu'ils sont savants et spirituels, qu'ils ne parlent pas sans savoir sur quoi ils se fondent, et que Dieu se sert de divers moyens pour attirer des âmes à lui, comme il lui a plu d'attirer la mienne. Sans m'engager donc à parler de tout le reste, je

veux seulement rapporter le péril où je me trouvai pour avoir voulu pratiquer sur ce sujet ce que je trouvais dans ces livres. Je n'ai pas de peine à croire que celui qui sera arrivé à l'oraison d'union sans passer aux ravissements, aux visions et aux autres grâces extraordinaires que Dieu fait à quelques âmes, estimera ne pouvoir rien faire de mieux que de suivre l'avis porté dans ces livres, ainsi que j'en étais persuadée. Mais si j'en fusse demeurée là et n'eusse point changé de sentiment, je ne serais jamais arrivée à l'état où il a plu à Dieu de me mettre, parce que, à mon avis, il y a en cela de la tromperie. Peut-être me trompé-je moi-même, et l'on en pourra juger par ce que je vais dire.

» N'ayant point alors de directeur, je croyais que la lecture de ces livres pourrait peu à peu m'instruire; mais je connus dans la suite que, si Dieu ne m'eût donné lui-même de l'intelligence, ils ne m'auraient de guère servi, parce que ce qu'ils m'apprenaient, n'était presque rien, jusqu'à ce que Dieu me l'eût fait comprendre par ma propre expérience. Ainsi, je ne savais ce que je faisais; et, quand je commençais à entrer un peu dans l'oraison de quiétude, je tâchais d'éloigner de ma pensée toutes les choses corporelles, et n'osais élever mon âme à Dieu, parce que, étant toujours si imparfaite, je croyais qu'il y aurait en cela trop de hardiesse. Je sentais néanmoins, ce me semblait, la présence de Dieu; en quoi je ne me trompais pas, et faisais tout ce que je pouvais pour ne pas m'éloigner de lui. Comme la satisfaction et l'avantage que l'on croit trouver dans cette manière d'oraison la rendent très-agréable, rien n'aurait été capable de me faire arrêter mes pensées à l'humanité de notre Seigneur, à cause qu'il me paraissait que ce m'aurait été un obstacle au contentement dont je jouissais. « O Dieu de mon âme, Jésus crucifié, qui êtes mon souverain bien, je ne me souviens jamais sans douleur de cette folle imagination que j'avais alors, parce que je ne puis la considérer que comme une grande trahison que je vous faisais, quoique ce ne fût que par ignorance. »

» Lorsque ceci m'arriva, Dieu ne m'avait point encore donné de ravissement ni de visions, et j'avais toujours eu auparavant une grande dévotion à cette humanité sacrée de notre Seigneur. Je ne demeurai guère dans cette erreur, et n'ai jamais cessé depuis de ressentir une grande joie d'être en présence de Jésus-Christ, principalement quand je communie; et je voudrais alors toujours avoir quelqu'une de ses images devant les yeux, afin de l'imprimer encore plus fortement dans mon âme. « Est-il possible, ô mon Sauveur, qu'il me soit entré dans l'esprit, seulement une seule heure, que vous m'auriez été un obstacle pour m'avancer dans la piété! et quel bien ai-je reçu, si ce n'est par vous, qui êtes la source éternelle de tous les biens? Je ne veux pas croire que j'ai péché en cela; ce me serait une trop grande douleur. Je suis persuadée de n'avoir failli que par ignorance, et qu'ainsi vous voulûtes y remédier par votre bonté, en faisant que l'on me tirât de cette

erreur, et en vous montrant depuis tant de fois à moi, comme je le dirai dans la suite, afin de me faire encore mieux connaître la grandeur de mon aveuglement, et qu'après l'avoir dit, comme j'ai fait, à tant de personnes, je le déclarasse encore ici. J'attribue à cette cause ce que la plupart de ceux qui arrivent jusqu'à l'oraison d'union, ne passent pas plus avant et ne jouissent pas d'une grande liberté d'esprit (1). »

Sainte Thérèse parle ensuite de plusieurs visions où notre Seigneur se montra à elle dans sa sainte humanité, et de la joie inénarrable qu'elle en ressentit. « O Jésus, mon Sauveur! s'écrie-t-elle, qui serait capable d'exprimer quelle est cette majesté qui fait connaître à l'âme que vous n'êtes pas seulement le monarque absolu du monde, mais que, quand vous en auriez créé encore une infinité d'autres, ils ne mériteraient pas tous ensemble que vous daignassiez vous en dire le maître : tant tout ce qu'on peut s'imaginer est infiniment au-dessous de vous! On connaît clairement alors, ô mon Sauveur, combien méprisable est le pouvoir des démons en comparaison du vôtre, et que, pourvu que l'on vous contente, on peut fouler aux pieds tout l'enfer. On connaît la raison qu'eurent ces esprits de ténèbres d'être si effrayés, quand vous descendîtes dans les limbes, qu'ils auraient souhaité qu'il y eût un enfer infiniment plus profond que celui auquel vous les avez condamnés pour s'y précipiter, afin de s'éloigner encore davantage d'une majesté qui leur est si redoutable : tant est grand le pouvoir de votre sacrée humanité jointe à la divinité! On connaît combien sera terrible le jugement où votre suprême majesté exercera en sa colère sa juste vengeance contre les méchants. Et enfin, l'âme connaît de telle sorte sa misère, elle entre dans une si profonde humilité, que, encore que vous lui témoigniez de l'amour, elle se trouve dans une telle confusion et est touchée d'un si vif repentir de ses péchés, qu'elle ne sait que devenir (2). »

« Quoique les anges m'apparaissent souvent, dit-elle plus loin, c'est presque toujours sans les voir; mais il a plu quelquefois à notre Seigneur que j'en ai vu un à mon côté gauche, dans une forme corporelle. Il était petit, d'une merveilleuse beauté, et son visage étincelait de tant de lumière, qu'il me paraissait un de ceux de ce premier ordre qui sont tout embrasés de l'amour de Dieu, et que l'on nomme séraphins; car ils ne me disaient point leur nom, mais j'ai bien vu qu'il y a entre eux, dans le ciel, une très-grande différence. Cet ange avait en la main un dard qui était d'or, dont la pointe était fort large, et qui me paraissait à l'extrémité avoir un peu de feu. Il me semble qu'il l'enfonça diverses fois dans mon cœur, et que, toutes les fois qu'il l'en retirait, il m'arrachait les entrailles et me laissait toute brûlante d'un si grand amour de Dieu, que la violence de ce feu me faisait jeter des cris, mais des cris mêlés d'une si extrême joie, que je ne pou-

(1) *Vie de sainte Thérèse*, par elle-même, c. 22. — (2) *Ibid.*, c. 28.

vais désirer d'être délivrée d'une douleur si agréable, ni trouver de repos et de contentement qu'en Dieu seul (1). »

Elle vit aussi plus d'une fois le démon qui lui livrait des assauts. « Etant un jour dans un oratoire, dit-elle, il m'apparût à mon côté gauche, dans une forme épouvantable; et, parce qu'il me parla, je remarquai particulièrement que sa bouche était horrible. Il en sortait une grande flamme sans mélange d'aucune ombre; et il me dit d'une manière à me faire trembler, que je m'étais échappée de ses mains, mais qu'il saurait bien me reprendre. Mon effroi fut extrême; je fis le signe de la croix comme je pus, et il disparut; mais il revint aussitôt, et je ne savais que faire; enfin je jetai de l'eau bénite sur la place où il était, et il n'y est jamais revenu depuis. Une autre fois il me tourmenta, durant cinq heures, par des peines et des douleurs tant intérieures qu'extérieures, si terribles que je ne croyais pas pouvoir plus longtemps y résister. Les personnes avec qui j'étais en furent épouvantées, et ne savaient où elles en étaient non plus que moi. J'ai l'habitude, dans ces rencontres, de demander à Dieu du fond de mon cœur que, s'il lui plait que cela continue, il me donne la force de le supporter; ou que, si sa volonté est que je demeure en cet état, il m'y laisse jusqu'à la fin du monde.

»Lorsqu'une fois entre autre je tâchais en cette manière de trouver du soulagement dans de si rudes atteintes, il plut à notre Seigneur de me faire connaître que ce que je souffrais venait du démon. J'aperçus auprès de moi un petit nègre d'une figure horrible, qui grinçait les dents de rage, de perdre au lieu de gagner au tourment qu'il me donnait. Je me mis à rire et n'eus point de peur, parce que quelques-unes des sœurs étaient présentes, et elles ne savaient que faire, ni comment me soulager dans une si grande souffrance; et elle était telle, que je ne pouvais m'empêcher de me donner de grands coups de la tête, des bras et de tout le reste du corps, sans que le trouble intérieur que je ressentais, et qui m'était encore beaucoup plus pénible, me laissât un seul moment de repos : et je n'osais demander de l'eau bénite, de peur d'effrayer ces bonnes filles et de leur faire connaître d'où cela venait.

»J'ai éprouvé diverses fois qu'il n'y a rien qui chasse plus tôt les démons que l'eau bénite, et qui les empêche davantage de revenir. Le signe de la croix les met aussitôt en fuite, mais ils retournent aussitôt. Ainsi, il doit y avoir une grande vertu dans cette eau; et j'en reçois tant de soulagement, qu'elle me donne une consolation sensible et si grande, que je ne saurais assez bien expliquer de quelle sorte le plaisir que j'en ressens se répand dans toute mon âme et la fortifie. Ceci n'est point une imagination; je l'ai très-souvent éprouvé, et, après y avoir fait beaucoup de réflexion, il me semble que c'est comme si, dans une excessive chaleur et une extrême soif,

(1) *Vie de sainte Thérèse*, par elle-même, c. 29.

on buvait un grand verre d'eau froide qui rafraîchit tout le corps. Je connais par là, avec grand plaisir, qu'il n'y a rien de ce que l'Eglise ordonne qui ne soit digne d'admiration, puisque de simples paroles impriment une telle vertu dans l'eau, qu'il se rencontre une si merveilleuse différence entre celle qui est bénite et celle qui ne l'est pas. — Comme le tourment que j'endurais dans l'occasion dont je parle ne cessait point, je dis à mes sœurs que, si je ne craignais qu'elles se moquassent de moi, je les prierais de m'apporter de l'eau bénite. Elles allèrent en chercher aussitôt, et en jetèrent sur moi, sans que je m'en trouvasse soulagée; mais en ayant jeté moi-même à l'endroit où cet esprit infernal m'apparaissait, il s'enfuit à l'instant, et je me trouvai sans aucune douleur, mais aussi lasse et aussi abattue que si l'on m'eût donné plusieurs coups de bâton (1). »

« Long-temps après, dit plus loin sainte Thérèse, étant un jour en oraison, il me sembla que je me trouvai en un moment dans l'enfer, sans savoir de quelle manière j'y avais été portée. Je compris seulement que Dieu voulait que je visse le lieu que les démons m'avaient préparé et que mes péchés méritaient. Cela dura très-peu; mais quand je vivrais plusieurs années, je ne crois pas qu'il me fût possible d'en perdre le souvenir.

» L'entrée m'en parut être comme l'une de ces petites rues longues et étroites qui sont fermées par un bout, et telles que serait celle d'un four fort bas, fort serré et fort obscur. Le terrain me semblait être comme de la boue très-sale, d'une odeur insupportable, et pleine d'un très-grand nombre de reptiles venimeux. Au bout de cette petite rue était un creux, fait dans la muraille en forme de niche, où je me vis logée très-étroitement; et bien que tout ce que je viens de dire fût encore plus affreux que je ne le représente, il pouvait passer pour agréable, en comparaison de ce que je souffris lorsque je fus dans cette espèce de niche. Ce tourment était si terrible, que tout ce qu'on en peut dire ne saurait en représenter la moindre partie. Je sentis mon âme brûler dans un si horrible feu, qu'à grand'peine je pourrais le décrire tel qu'il était, puisque je ne saurais même le concevoir. J'ai éprouvé les douleurs les plus insupportables, au rapport des médecins, que l'on puisse endurer dans cette vie, tant par cette contraction de nerfs qu'en plusieurs autres manières, par d'autres maux que les démons m'ont causés; mais toutes ces douleurs ne sont rien en comparaison de ce que je souffris alors, joint à l'horreur que j'avais de voir que ces peines étaient éternelles: et cela même est encore peu, si on le compare à l'agonie où se trouve l'âme. Il lui semble qu'on l'étouffe, qu'on l'étrangle; et son affliction et son désespoir vont jusqu'à un tel excès, que j'entreprendrais en vain de les rapporter. C'est peu de dire qu'il lui paraît qu'on la déchire sans cesse, parce que ce serait ainsi une violence étrangère qui voudrait lui ôter la vie; au lieu que

(1) C. 31.

c'est elle-même qui se l'arrache et se met en pièces. Quant à ce feu et ce désespoir qui sont le comble de tant d'horribles tourments, j'avoue pouvoir encore moins les représenter. Je ne savais qui me les faisait endurer ; mais je me sentais brûler et comme hacher en mille pièces, et ils me semblaient être les plus horribles de toutes les peines.

»Dans un lieu si épouvantable, il ne reste pas la moindre espérance de recevoir quelque consolation, et il n'y a pas seulement assez de place pour s'asseoir ou se coucher. J'étais comme dans un trou fait dans la muraille; et ces horribles murailles, contre l'ordre de la nature, serrent et pressent ce qu'elles enferment. Tout étouffe en ce lieu-là : ce ne sont qu'épaisses ténèbres sans aucun mélange de lumière, et je ne comprends pas comment il peut se faire que, encore qu'il n'y ait point de clarté, on y voit tout ce qui peut être le plus pénible à la vue.

»Notre Seigneur ne voulut pas me donner alors une plus grande connaissance de l'enfer; et il m'a fait voir depuis, en d'autres visions, des châtiments encore plus épouvantables de certains péchés; mais comme je n'en souffrais point la peine, elles ne me pénétrèrent pas autant que celle que j'eus dans la vision dont je viens de parler, en laquelle notre Seigneur voulut me faire éprouver en esprit ces tourments, aussi réellement et aussi véritablement que si mon corps les eût soufferts. Je ne pouvais rien comprendre à la manière dont cela se passait ; mais je comprenais bien que c'était une grande grâce que Dieu me faisait, de vouloir que je visse ainsi de quel abîme son infinie miséricorde m'avait tirée. Car tout ce que j'ai jamais lu ou entendu dire, ou me suis imaginé, n'est pas moins différent de la vérité qu'une copie l'est de son original; et brûler en ce monde, n'est rien en comparaison de brûler dans l'autre.

»Quoiqu'il y ait environ six ans que ce que je viens de rapporter se soit passé, j'en suis encore si épouvantée en l'écrivant, qu'il me semble que mon sang se glace de peur dans mes veines. Ainsi, quelques maux et quelques douleurs que j'éprouve, je ne puis me souvenir de tout ce que je souffris alors, que tout ce que l'on peut endurer ici-bas ne me paraisse méprisable. Il me semble que nous nous plaignons sans sujet, et je considère comme l'une des plus grandes grâces que Dieu m'ait faites, une chose aussi terrible que celle que j'ai rapportée, quand je considère combien elle m'a été utile, tant pour m'empêcher d'appréhender les afflictions de cette vie, que pour m'obliger à m'efforcer de les souffrir avec patience, et à rendre grâce à Dieu de ce que j'ai sujet de croire qu'il veut me délivrer de ces terribles et épouvantables peines, dont la durée sera éternelle.

»Depuis cette vision, il n'y a point de si grands maux qui ne me paraissent faciles à supporter, en comparaison de ce que je souffris alors; et je ne puis assez m'étonner de ce que, ayant auparavant lu tant de livres qui parlent des peines de l'enfer, je n'en étais point effrayée, ne me les imaginant point

telles qu'elles sont, et comment je pouvais trouver du plaisir et du repos en des choses qui me conduisaient dans un si horrible précipice. Soyez à jamais béni, mon Dieu, d'avoir fait voir que vous m'aimez beaucoup plus que je ne m'aime moi-même, en me délivrant tant de fois de cette affreuse prison dans laquelle je rentrais contre votre volonté.

»Cette même vision m'a causé l'incroyable peine que je souffre de voir tant de Luthériens, que le baptême avait rendus membres de l'Eglise, se perdre malheureusement; et ma passion pour leur salut est si violente, que je crois certainement que, si j'avais plusieurs vies, je les donnerais toutes de très-bon cœur pour délivrer une seule de ces âmes de tant d'horribles tourments.

»Ensuite de cette vision, et après qu'il eut plu à Dieu de me révéler d'autres secrets touchant la gloire préparée aux justes et les peines que souffriront les méchants, je fus touchée du désir de faire pénitence de mes péchés, afin de pouvoir espérer de jouir d'une si grande félicité, et, pour ce sujet, de fuir entièrement le monde. Mon esprit ne laissait pas d'être dans l'agitation, mais une agitation si tranquille et si agréable, qu'elle ne me causait aucune inquiétude. Il est évident qu'elle procédait de Dieu, et qu'il donnait à mon âme comme une chaleur nouvelle, pour la rendre capable de digérer des viandes plus solides que celles dont elle s'était nourrie jusqu'alors. Me trouvant dans cette disposition, je pensais à ce que je pourrais faire pour servir Dieu; et il me sembla que je devais commencer par satisfaire aux devoirs de ma vocation, en accomplissant ma règle le plus parfaitement que je pourrais (1). »

Ce fut alors que la Providence lui fit entreprendre la réforme du Carmel, à commencer par les Carmélites et à finir par les Carmes. Sainte Thérèse était dans le monastère de l'Incarnation d'Avila. On n'y observait plus la première rigueur; c'était seulement une règle mitigée, en vertu d'une bulle du Pape, ainsi que tout le reste de l'ordre. Une personne vint dire un jour à Thérèse et à quelques-unes de ses sœurs, que, si elles étaient dans la disposition de vivre comme des religieuses déchaussées, on pourrait fonder un monastère. Une pieuse veuve, que Thérèse consulta, fut du même avis et commença aussitôt à travailler aux moyens de fonder ce monastère et de lui assurer un revenu. On convint de recommander beaucoup l'affaire à Dieu. « Un jour, dit Thérèse, après avoir communié, Dieu me commanda expressément de m'employer de tout mon pouvoir à l'établissement de ce monastère; m'assura qu'il réussirait et qu'il y serait beaucoup servi; il me dit qu'il voulait qu'on lui donnât le nom de Saint-Joseph; que ce saint veillerait pour notre garde à l'une des portes, la sainte Vierge à une autre, et que Jésus-Christ ne nous abandonnerait point; que cette maison serait

(1) C. 32.

comme une étoile resplendissante; et que, encore que les religions fussent relâchées, je ne devais pas croire qu'il n'y fût point servi; car, que serait-ce que le monde, s'il n'y avait point de religieux? que je rapportasse cela à mon confesseur et lui disse de sa part de ne s'y point opposer et de ne point m'en détourner. »

Thérèse consulta son confesseur, mais seulement après que Dieu lui eut réitéré plusieurs fois les mêmes ordres. Le confesseur, n'osant décider, la renvoie au provincial des Carmes, qui approuve l'entreprise, ainsi que saint Pierre d'Alcantara. « Mais, ajoute la sainte, le bruit de notre dessein ne commença pas plus tôt à se répandre, que je n'aurais jamais fait, si je voulais rapporter toutes les particularités de la persécution qui s'éleva contre nous. Nous étions le sujet de la risée de tout le monde : on me faisait passer pour une extravagante, qui ne pouvait rester dans un monastère où elle était si à son aise, et l'on ne traitait pas moins indignement ma compagne. Elle avait peine à le supporter, et je ne savais que faire non plus qu'elle, parce qu'il me semblait qu'ils avaient quelque raison. J'eus recours à Dieu pour le prier de m'assister; il me consola, me fortifia et me dit : Que je devais connaître par là ce que les saints ont souffert pour fonder les religions; que les traverses que j'avais rencontrées jusqu'alors n'étaient rien en comparaison de celles auxquelles je devais me préparer; mais que je n'en fusse point en peine et que je fisse entendre à ma compagne certaine chose qu'il m'ordonna de lui dire. Ces paroles furent suivies des effets, et je ne pus voir sans étonnement avec quelle promptitude nous nous trouvâmes consolées de tout le passé et dans la résolution de résister avec courage à toutes les oppositions qui se rencontreraient dans l'exécution de notre entreprise : quoiqu'il n'y eût presque personne dans la ville, sans en exempter même ceux qui passaient pour des gens d'oraison, qui non-seulement ne nous fût contraire, mais qui ne considérât notre dessein comme une extravagance et une folie. »

Un père dominicain, consulté de la part de Thérèse, fut d'abord contraire à l'entreprise; mais quand il fut question d'écrire sa réponse, il se sentit déterminé pour et exhorta Thérèse à ne pas perdre de temps. D'ailleurs, plusieurs personnes vertueuses, d'abord très-opposées, commençaient à s'adoucir; d'autres priaient pour la réussite. On acheta donc une maison. Elle était commode, mais fort petite, aussi bien que le revenu; mais Thérèse ne s'en mettait point en peine, à cause que notre Seigneur lui avait dit de s'établir comme elle pourrait, et qu'elle verrait ensuite ce qu'il ferait. L'affaire étant prête à se conclure, le contrat devait se passer le lendemain. Mais les bruits et le trouble que cette affaire causa dans l'ancien monastère de l'Incarnation furent si grands, que le provincial, ne croyant pas que l'on dût s'opposer à tout le monde, changea d'avis et ne voulut plus consentir à la nouvelle fondation. Il dit à Thérèse que le revenu que l'on pro-

posait de donner ne suffirait pas, et que l'opposition que l'on faisait à cet établissement était trop grande pour pouvoir la surmonter. « Je crois bien, conclut la sainte, que ce fut par un mouvement de Dieu, comme les suites l'ont fait voir, et que son infinie bonté, touchée de tant de prières que l'on faisait pour ce sujet, voulut rendre cet établissement plus parfait, en le faisant réussir d'une autre manière. Notre supérieur ne voulut donc plus l'approuver; mon confesseur (qui était un Jésuite) me commanda de ne pas penser davantage à cette affaire ; et Dieu sait avec quelle peine je l'avais conduite jusqu'à ce point.

»On dit alors plus que jamais que c'était une rêverie de femme : les murmures s'augmentèrent contre moi, quoique je n'eusse rien fait que par l'ordre de mon provincial; et tout le monastère me voulait mal d'avoir entrepris d'en établir un où l'observance fût plus étroite. Les sœurs disaient que c'était un affront que je leur faisais; que rien ne m'empêchait d'y servir Dieu, comme faisaient tant d'autres meilleures que moi ; qu'il paraissait bien que je n'avais point d'affection pour la maison, et que j'aurais mieux fait d'y procurer du revenu que de le vouloir porter ailleurs. Quelques-unes ajoutaient qu'il me fallait mettre en prison, et le nombre de celles qui m'excusaient, en quelque sorte, était très-petit. Je demeurais d'accord qu'elles avaient raison en plusieurs choses, et leur rendais quelquefois compte de ma conduite; mais je n'osais leur dire le principal, qui était que je n'avais fait qu'obéir au commandement de Dieu ; et ainsi je demeurais le plus souvent en silence. »

Les choses restèrent en cet état durant cinq ou six mois. « Au bout de ce temps, dit la sainte, le recteur de la compagnie de Jésus s'en étant allé, notre Seigneur permit que celui qui le remplaça fût un homme d'un bon esprit, fort spirituel, savant et courageux; ce qui vint fort à propos, parce que mon confesseur n'étant pas supérieur et n'y ayant point de compagnie où les supérieurs soient si absolus que dans celle-là, quoiqu'il connût mes dispositions et qu'il eût un grand désir de mon avancement, il n'osait en plusieurs rencontre suivre ses lumières pour le procurer, et ce ne m'était pas une petite peine de le voir gêné de la sorte; mais je ne laissais pas de lui obéir ponctuellement. »

Le recteur et le confesseur ayant de nouveau entendu Thérèse, n'osèrent ni l'un ni l'autre l'empêcher de poursuivre. Elle fit acheter et accommoder la maison par une de ses sœurs, qui ne demeurait pas dans la ville. Elle eut bien de la peine à trouver l'argent nécessaire : saint Joseph lui apparut et lui dit de ne pas craindre; et notre Seigneur y pourvut d'une manière qui étonna ceux qui le surent. « La maison me paraissait trop petite; en effet, elle l'était tellement, que je ne voyais pas que l'on pût y trouver la place d'une église. J'aurais bien voulu en acheter une autre petite qui la joignait, mais l'argent me manquait. Lorsque, après avoir communié, j'étais dans

cette peine, Dieu me dit : Ne vous ai-je pas déjà dit d'entrer comme vous pourrez? et il ajouta d'une manière d'exclamation : O délicatesse des créatures! combien de fois ai-je couché à découvert, faute de savoir où me retirer! — Je demeurai épouvantée, je connus ma faute, je m'en allai à la maison, j'y marquai la place d'une église, quoique très-petite; et, sans plus penser à acheter une autre maison, je fis travailler grossièrement à celle-là, me contentant que l'on y pût vivre et qu'elle ne fût pas malsaine; ce qui est une chose à quoi l'on doit toujours prendre garde.

»Le jour de Sainte-Claire, lorsque j'allais communier, elle m'apparut toute éclatante de beauté, me dit de prendre courage pour achever ce que j'ai commencé, et qu'elle m'assisterait. Je conçus une grande dévotion pour elle, et ses promesses ont été suivies des effets. Car un monastère de son ordre, qui est proche du nôtre, nous aide à vivre; et, ce qui est encore beaucoup plus important, elle a peu à peu tant contribué à l'accomplissement de mon désir, que l'on pratique dans cette maison la pauvreté que l'on observe dans les siennes. Nous ne vivons que d'aumônes; et j'ai eu beaucoup de peine à faire confirmer cela de telle sorte, par l'autorité du Pape, que l'on ne puisse jamais y apporter de changement et nous donner du revenu. Nous devons même peut-être aux prières de cette grande sainte la grâce que Dieu nous fait de pourvoir à nos besoins, sans que nous demandions rien à personne. Qu'il soit béni à jamais!

»Etant, vers ce même temps, en prière, le jour de l'Assomption de la sainte Vierge, dans un monastère de Saint-Dominique, où j'avais fait autrefois une confession générale, je me représentai tous mes péchés et j'entrai aussitôt dans un si grand ravissement, que je me trouvai presque hors de moi-même; je m'assis et ne pus, ce semble, entendre la messe ni voir lever la sainte hostie, ce qui me donna depuis du scrupule. Lorsque j'étais en cet état, il me sembla qu'on me revêtait d'une robe très-blanche et très-éclatante, sans que je susse d'abord qui me la mettait; mais je vis après la sainte Vierge à mon côté droit et saint Joseph à mon côté gauche, et l'on me fit entendre que j'étais purifiée de mes péchés. Après m'être vue, avec tant de joie et de gloire, revêtue de cette robe, il me sembla que la très-sainte Vierge me prit par la main, me dit qu'elle était très-satisfaite de la dévotion que j'avais pour saint Joseph, que je ne doutasse point de l'établissement de mon monastère, mais que l'obéissance me ferait souffrir quelque peine; que je ne craignisse rien néanmoins, puisque elle et saint Joseph nous protégeraient, et que son Fils avait promis de ne point nous abandonner. Que, pour marque de la vérité de ces promesses, elle m'en donnait ce gage : et il me sembla qu'en achevant ces paroles, elle me mit au cou une chaîne d'or, à laquelle une croix de très-grande valeur était attachée (1). »

(1) C. 33.

Des obstacles de tout genre vinrent traverser l'entreprise. Un jour que les ouvriers travaillaient à élever la nouvelle maison, un des murs s'écroula tout à coup et enveloppa sous ses ruines le plus jeune des fils de Jeanne d'Athumade, sœur de Thérèse. L'enfant avait cinq ans, et se nommait Gonzalès. On le porta mort à sa tante, qui le prit aussitôt dans ses bras, et, pour le rappeler à la vie, poussa vers le ciel des soupirs ardents. Elle ne tarda pas à éprouver l'effet de ses prières; au bout de quelques minutes, elle rendit l'enfant à sa mère, plein de vigueur et de santé. Ce fait fut vérifié dans le temps et inséré dans le procès de canonisation. Le jeune Gonzalès disait depuis à sa tante, que, puisqu'elle l'avait empêché dès son enfance d'aller jouir du bonheur du ciel, elle devait en conscience lui assurer son salut par ses conseils et ses prières. Il mourut peu de temps après elle, dans les plus tendres sentiments de piété : une vie pure l'avait préparé à une sainte mort. — La chute de cette première muraille fut suivie de celle d'une autre qu'on venait de finir; ce qui porta le découragement dans l'esprit de plusieurs personnes. Thérèse n'en fut point ébranlée; elle assura que tous ces revers étaient des effets impuissants de la rage du démon. On remit donc la main à l'œuvre, et le bâtiment fut achevé.

Enfin, après d'autres incidents providentiels, sainte Thérèse revenait de Tolède à Avila le jour même qu'y arrivèrent aussi les dépêches de Rome et le bref pour l'établissement du nouveau monastère. Dieu voulut qu'elle y trouvât réunis, et l'évêque du diocèse, et saint Pierre d'Alcantara, et le pieux gentilhomme François de Salsède, qui logeait tous les serviteurs de Dieu et secondait la sainte de tout son pouvoir. L'évêque donna le consentement nécessaire. « Toutes choses étant donc disposées, conclut Thérèse, il plut à notre Seigneur que le jour de Saint-Barthélemy de l'année 1562, le monastère de notre glorieux père saint Joseph fût enfin établi. Le Saint-Sacrement y fut mis avec toute l'autorité et l'approbation requises, et en même temps quelques filles y prirent l'habit : j'en fis la cérémonie avec d'autres religieuses de notre couvent. »

A peine les cérémonies étaient elles terminées, que le démon fit éprouver à la sainte une violente tentation de trouble et d'inquiétude, sur les motifs qui l'avaient fait agir et sur les inconvénients qui pouvaient en résulter. Ce fut comme une espèce d'agonie. Avec la grâce de Dieu, elle triompha du tentateur. Elle eut un autre combat à soutenir au couvent de l'Incarnation, devant les sœurs non réformées et devant le provincial : elle expliqua ses raisons avec tant de calme et de modestie, qu'on ne la condamna point, et que le provincial promit même de la laisser retourner au nouveau couvent de Saint-Joseph, dès que l'émotion publique serait apaisée. Car ce fut là un troisième combat. Les autorités municipales d'Avila s'assemblèrent à plusieurs reprises, les têtes se montaient, il fut conclu dans une séance qu'il fallait sur-le-champ supprimer le nouveau monastère. Cependant, sur les

observations d'un des membres, on convint de ne pas aller si vite, et de rapporter l'affaire au conseil du roi. Deux ans se passèrent en discussions et négociations. Dans l'intervalle, Thérèse obtint du provincial des Carmes la permission de passer du couvent de l'Incarnation à celui de Saint-Joseph. Elle y fut suivie de quatre autres religieuses, qui se joignirent à elle pour faire l'office et instruire les novices qui y étaient déjà. On en reçut d'autres; et bientôt après, la ville fut tellement édifiée de leur piété, qu'elle se désista pour toujours de ses demandes. Ceux mêmes qui avaient été les plus ardents à poursuivre la suppression du nouveau couvent, en devinrent les protecteurs et les bienfaiteurs. Peu après, Thérèse eut une vision où notre Seigneur lui mit sur la tête une couronne d'or, et la sainte Vierge la couvrit d'un manteau blanc, elle et ses religieuses (1).

Voilà comme eut lieu la fondation du premier monastère réformé par sainte Thérèse. Cela donne une idée de ce qu'elle dut avoir à souffrir pour en fonder ou réformer une quinzaine d'autres. On peut en voir le détail dans l'histoire de ces fondations, écrite par elle-même, d'après l'ordre de ses confesseurs. C'est un recueil éminemment utile aux personnes que Dieu appelle à des œuvres semblables. Voici comme la sainte fut amenée à continuer la réforme du Carmel.

Il y avait près de quatre ans que le couvent de Saint-Joseph était bâti, lorsque le général des Carmes fit un voyage en Espagne. C'était un homme rempli de mérite. Il se nommait Rubéo de Ravenne. Sur la grande réputation qu'avait déjà Thérèse, il fut curieux de la voir et de converser avec elle. Les entretiens qu'ils eurent ensemble, et la visite qu'il fit du couvent de Saint-Joseph, le pénétrèrent d'estime et d'admiration pour la sainte. Il fut si content de sa prudence et si touché de son zèle, qu'il lui permit en partant de fonder d'autres monastères sur le même plan. Il lui remit en même temps des patentes, qui l'autorisaient à en fonder deux pour les hommes.

Ce fut pendant ces quatre ans que, sur l'ordre de son confesseur et à la demande de ses religieuses, elle écrivit *Le Chemin de la Perfection*, pour aider les âmes ferventes à éviter certains défauts, à surmonter certaines tentations, qui souvent les arrêtent ou les retardent dans le chemin de la perfection religieuse. Au premier chapitre, elle expose les raisons qui l'ont portée à établir une observance si étroite dans le monastère de Saint-Joseph d'Avila, comme de n'y avoir aucun revenu. La France catholique sera touchée de ces raisons : elle verra peut-être avec un pieux étonnement qu'elle doit son salut à sainte Thérèse.

« Ayant appris les troubles de France, dit-elle, le ravage qu'y faisaient les hérétiques, et combien cette malheureuse secte s'y fortifiait de jour en jour, j'en fus si vivement touchée, que, comme si j'eusse pu quelque chose

(1) C. 36.

ou j'eusse moi-même été quelque chose, je pleurais en la présence de Dieu, et le priais de remédier à un si grand mal. Il me semblait que j'aurais donné mille vies pour sauver une seule de ce grand nombre d'âmes qui se perdaient dans ce royaume. Mais voyant que je n'étais qu'une femme, et encore si mauvaise et très-incapable de rendre à mon Dieu le service que je désirerais, je crus, comme je le crois encore, que, puisqu'il a tant d'ennemis et si peu d'amis, je devais travailler de tout mon pouvoir à faire que ces derniers fussent bons.

» Ainsi je me résolus de faire ce qui dépendait de moi pour pratiquer les conseils évangéliques avec la plus grande perfection que je pourrais, et tâcher de porter ce petit nombre de religieuses qui sont ici à faire la même chose. Dans ce dessein, je me confiai en la grande bonté de Dieu, qui ne manque jamais d'assister ceux qui renoncent à tout pour l'amour de lui; j'espérai que ces bonnes filles étant telles que mon désir se les figurait, mes défauts seraient couverts par leurs vertus, et je crus que nous pourrions contenter Dieu en quelque chose, en nous occupant toutes à prier pour les prédicateurs, pour les défenseurs de l'Eglise, et pour les hommes savants qui soutiennent sa querelle, puisque ainsi nous ferions ce qui serait en notre puissance pour secourir notre maître, que ces traîtres qui lui sont redevables de tant de bienfaits traitent avec une telle indignité, qu'il semble qu'ils le voudraient crucifier encore et ne lui laisser aucun lieu où il puisse reposer sa tête (1). »

Sainte Thérèse était tellement pénétrée de cette charité apostolique, qu'elle a un chapitre tout entier pour y porter de plus en plus ses religieuses. « Pour retourner au principal sujet qui nous a assemblées en cette maison, leur dit-elle, et pour lequel je souhaiterais que nous puissions faire quelque chose qui fût agréable à Dieu, je dis que, voyant que l'hérésie qui s'est élevée en ce siècle est comme un feu dévorant qui fait toujours de nouveaux progrès, et que le pouvoir des hommes n'est pas capable de l'arrêter, il me semble que nous devons agir comme ferait un prince qui, voyant que ses ennemis ravagent tout son pays, et qu'il ne serait pas assez fort pour leur résister en campagne, se retirerait avec quelques troupes choisies dans une place qu'il ferait extrêmement fortifier; d'où il ferait avec ce petit bataillon des sorties sur eux, qui les incommoderaient beaucoup plus que ne pourraient faire de grandes troupes mal aguerries; car il arrive souvent que par ce moyen on demeure victorieux, et au pis-aller on ne saurait périr que par la famine, puisqu'il n'y a point de traîtres parmi ces gens-là. Or, ici, mes sœurs, la famine peut bien nous presser, mais non pas nous contraindre de nous rendre.

»Or, pourquoi vous dis-je ceci? C'est pour vous faire connaître que ce

(1) *Le Chemin de la Perfection*, c. 1.

que nous devons demander à Dieu, est qu'il ne permette pas que dans cette place où les bons chrétiens se sont retirés, il s'en trouve qui s'aillent jeter du côté des ennemis, mais qu'il fortifie la vertu et le courage des prédicateurs et des théologiens qui sont comme les chefs de ses troupes, et fasse que les religieux qui composent le plus grand nombre de ces soldats s'avancent de jour en jour dans la perfection que demande une vocation si sainte. Car cela importe de tout, puisque c'est des forces ecclésiastiques, et non pas des séculières, que nous devons attendre notre secours.

»Puisque nous sommes incapables de rendre dans cette occasion du service à notre roi, efforçons-nous au moins d'être telles, que nos prières puissent aider ceux de ses serviteurs qui, n'ayant pas moins de doctrine que de vertu, travaillent avec tant de courage pour son service. Que si vous me demandez pourquoi j'insiste tant sur ce sujet, et vous exhorte d'assister ceux qui sont beaucoup meilleurs que nous, je réponds que c'est parce que je crois que vous ne comprenez pas encore assez quelle est l'obligation que vous avez à Dieu de vous avoir conduites en un lieu où vous êtes affranchies des affaires, des engagements et des conversations du monde. Cette faveur est bien plus grande que vous ne sauriez croire, et ceux dont je vous parle sont bien loin d'en jouir. Il ne serait pas même à propos qu'ils en jouissent, principalement en ce temps, puisque c'est à eux de fortifier les faibles et d'encourager les timides. Car, à quoi seraient bons des soldats qui manqueraient de capitaines. Il faut donc qu'ils vivent parmi les hommes, et qu'entrant dans les palais des grands et des rois, ils y paraissent quelquefois, pour ce qui est de l'extérieur, semblables aux autres hommes (1). »

Dans cet ouvrage, sainte Thérèse fait voir, entre autres, combien il importe que les confesseurs soient savants, et en quels cas les religieuses peuvent ou doivent en changer (2). Du chapitre seize au quarante-deuxième et dernier, elle parle de l'oraison, et finit par de fort belles méditations sur l'oraison dominicale. Dans le chapitre dix-neuf, elle nous apprend que l'union de l'âme avec Dieu peut devenir si intime, qu'elle sépare l'âme du corps. C'est là, comme déjà nous avons dit, c'est là mourir, non pas de mort, mais de vie. Voici les paroles de sainte Thérèse : Entre les propriétés de l'eau, je me souviens qu'il y en a trois qui reviennent à mon sujet. La première est de rafraîchir... La seconde est de nettoyer ce qui est impur... La troisième est d'éteindre notre soif. Or, la soif, à mon avis, n'est que le désir d'une chose dont nous avons un si grand besoin, que nous ne saurions, sans mourir, en être privés entièrement. Et certes, il est étrange que l'eau soit d'une telle nature, que son manquement nous donne la mort et sa trop grande abondance nous ôte la vie, comme on le voit par ceux qui se noient. — O mon Sauveur! qui serait si heureux de se voir submergé dans

(1) C. 3. — (2) C. 4 et 5.

cette eau vive, jusqu'à y perdre la vie? Cela n'est pas impossible, parce que notre amour pour Dieu et le désir de le posséder peuvent croître jusqu'à un tel point, que notre corps ne pourra le supporter; et ainsi il y a eu des personnes qui sont mortes de cette manière. J'en connais une à qui notre Seigneur donnait une si grande abondance de cette eau, que, s'il ne l'eût bientôt secourue, le ravissement où elle entrait l'aurait presque fait sortir d'elle-même. Je dis qu'elle serait presque sortie d'elle-même, parce que l'extrême peine qu'elle avait de souffrir le monde la faisant presque mourir, il semblait qu'en même temps elle ressuscitait en Dieu dans un admirable repos, et que sa divine majesté, en la ravissant en lui, la rendait capable d'un bonheur dont elle n'aurait pu jouir sans perdre la vie, si elle fût demeurée en elle-même (1). »

Après avoir exploré *Le chemin de la Perfection*, sainte Thérèse arrive au palais où ce chemin aboutit. De là un autre ouvrage, *Le Château de l'Ame*, dont elle indique ainsi l'occasion.

« De toutes les choses que l'obéissance m'oblige de faire, il y en a peu qui m'aient paru si difficiles que d'écrire de l'oraison, tant parce que notre Seigneur ne m'a pas donné assez d'esprit pour m'en bien acquitter, et que je n'avais pas dessein de l'entreprendre, qu'à cause que je sens depuis trois mois un bruit continuel dans la tête, et une si grande faiblesse, que je ne saurais, sans beaucoup de peine, écrire pour les affaires les plus importantes et les plus pressées. Mais, comme je sais que l'obéissance peut rendre possible ce qui paraît impossible, je m'y engage avec joie, malgré la résistance de la nature, que j'avoue s'y opposer, parce que je n'ai pas assez de vertu pour souffrir des maladies continuelles, et me trouver en même temps accablée de mille diverses occupations. Ainsi, c'est de la seule bonté de Dieu que j'attends la même assistance qu'il me donne en d'autres occasions encore plus difficiles.

» Je ne vois pas ce que je pourrais ajouter à ce que j'ai déjà écrit touchant l'oraison, pour satisfaire au commandement que j'en avais reçu, et je crains que ce que j'en dirai ne soit presque que ce que j'en ai dit. Je suis comme ces oiseaux à qui l'on apprend à parler, et qui, ne sachant que ce qu'on leur montre, redisent toujours les mêmes mots. Que si notre Seigneur veut que j'y ajoute quelque chose, il me l'inspirera, s'il lui plaît, ou rappellera dans ma mémoire ce que j'en ai écrit. Ce ne sera pas peu pour moi, parce que je l'ai si mauvaise, que je m'estimerais heureuse de me souvenir de certains endroits que l'on disait n'être pas mal, en cas qu'il ne s'en trouve plus de copie. Mais quand je ne recevrais point cette grâce, et qu'après m'être tourmentée inutilement à écrire des choses qui ne pourraient profiter à personne, je n'aurais fait qu'augmenter mon mal de tête, je ne laisserais pas d'en tirer un grand avantage, puisque j'aurais satisfait à l'obéissance.

(1) C. 19.

»Je vais donc commencer en ce jour de la Très-Sainte Trinité de l'année 1577, dans le monastère de Saint-Joseph de Tolède, où je me trouve maintenant. Je soumets tout ce que je dirai au jugement de ceux qui m'ont commandé d'écrire, qui sont des personnes très-éclairées; et si j'avance quelque chose qui ne soit pas conforme à la créance de l'Église romaine, ce ne sera pas à dessein, mais par ignorance, puisque j'ai toujours été et serai toujours, avec la grâce de Dieu, entièrement soumise à cette sainte épouse de Jésus-Christ. Qu'il soit loué et glorifié à jamais! Ainsi soit-il.

»Puisque ceux qui m'ont commandé d'écrire ceci m'ont dit que, les religieuses de notre ordre ayant besoin d'être éclaircies de quelques doutes touchant l'oraison, ils croient qu'elles entendront mieux le langage d'une femme, et que l'affection qu'elles ont pour moi leur en fera tirer plus de profit, je leur adresse ce discours, qui ne pourrait passer que pour extravagant dans l'esprit des autres personnes. Dieu me fera une grande grâce, s'il sert à quelqu'une d'elles pour le mieux louer, et il sait que c'est tout ce que je désire. Que si je rencontre bien en quelques endroits, elles ne doivent point me l'attribuer, puisque je suis par moi-même si incapable de parler de sujets si élevés, que je n'en ai d'intelligence qu'autant qu'il plaît à Dieu de m'en donner par un effet de sa bonté, dont je suis indigne.»

Après cet avant-propos, la sainte entre ainsi en matière. «Lorsque je priais notre Seigneur de m'inspirer ce que je devais écrire, parce que je ne savais par où commencer pour obéir au commandement que j'en ai reçu, il m'est venu dans l'esprit que ce que je vais dire doit être le fondement de ce discours. C'est de considérer notre âme ainsi qu'un château bâti d'un seul diamant ou d'un cristal admirable, dans lequel il y a, comme dans le ciel, diverses demeures. Car si nous y prenons bien garde, mes sœurs, l'âme juste est un véritable paradis où Dieu, qui y règne, trouve ses délices. Quelle doit donc être la beauté de cette âme, qu'un monarque si puissant, si sage, si riche et si magnifique veut choisir pour sa demeure? Je ne vois rien ici-bas à quoi je puisse la comparer. Et comment l'esprit le plus élevé serait-il capable de comprendre toutes ces perfections, puisque Dieu, qui est incompréhensible, a dit de sa propre bouche qu'il l'a créée à son image, et imprimé en elle sa ressemblance?»

Nous devons donc considérer que ce château enferme diverses demeures; les unes en haut, les autres en bas, les autres aux côtés, et une dans le milieu, qui est comme le centre et la principale de toutes, dans laquelle se passe ce qu'il y a de plus secret entre Dieu et l'âme. — La porte pour entrer dans ce château, c'est l'oraison. — La première demeure est la connaissance de soi-même et de Dieu. — La seconde, le renoncement aux occupations non nécessaires. — La troisième, la crainte de Dieu. — La quatrième, le recueillement surnaturel, oraison de quiétude. — La cinquième, l'oraison d'union avec Dieu, dont la preuve est l'amour du prochain. — La sixième,

l'oraison d'amour et de ravissement. Sur quoi elle fait les réflexions suivantes, qui montrent combien elle était éloignée des faux mystiques anciens et modernes.

« Il vous semblera peut-être, mes filles, que lorsqu'on est favorisé de ces grâces si sublimes, on ne s'arrête pas à méditer les mystères de la très-sacrée humanité de notre Seigneur Jésus-Christ, parce que l'on ne pense qu'à l'aimer. J'ai traité amplement ce sujet en un autre lieu. Quoique l'on ne soit pas demeuré d'accord de ce que j'en ai dit, mais qu'on ait voulu me faire croire qu'après qu'une âme est fort avancée, il lui est plus avantageux de ne s'occuper que de ce qui regarde la divinité, sans plus penser à rien de corporel, on ne me persuadera jamais qu'il faille marcher par ce chemin. Il se peut faire que je m'abuse, et que ce n'est faute que de bien nous entendre que nous ne sommes pas d'accord; mais j'ai éprouvé que le diable me voulait tromper par cette voie; et l'expérience que j'en ai me fait répéter ce que j'ai dit tant de fois, que l'on doit en cela se tenir extrêmement sur ses gardes. J'ose même ajouter que, qui que ce soit qui vous dise le contraire, vous ne devez point le croire. Je tâcherai à me faire mieux entendre ici que je n'ai fait ailleurs, parce que, si quelqu'un en a écrit, il ne se sera pas peut-être assez bien expliqué, et qu'il est fort dangereux de ne traiter qu'en général des choses si difficiles à entendre.

» D'autres personnes s'imagineront qu'il ne faut point penser à la passion de notre Seigneur, et encore moins à la très-sainte Vierge et aux actions des saints, quoique cela nous puisse être si utile et nous tant animer à servir Dieu. J'avoue ne pouvoir comprendre à quoi ils pensent, de vouloir ainsi que nous détournions nos yeux de tous les objets corporels; comme si nous étions des anges toujours embrasés d'amour, et non pas des créatures engagées dans un corps mortel, qui nous oblige à nous représenter les actions héroïques faites par ces grands saints pour le service de Dieu, lorsqu'ils étaient encore sur la terre comme nous y sommes maintenant : au lieu que, de tenir cette autre conduite, ce serait nous priver volontairement du souverain remède de nos maux, qui est la très-sacrée humanité de notre Seigneur, en quoi toute notre espérance consiste. En vérité, je ne saurais croire que ces personnes s'entendent elles-mêmes, et elles peuvent beaucoup se nuire et aux autres. Au moins puis-je hardiment assurer qu'elles n'entreront jamais dans les dernières demeures, parce que, n'ayant plus pour guide Jésus-Christ, qui seul les y peut conduire, elles n'en sauraient trouver le chemin. Ce sera beaucoup si elles demeurent en sûreté dans les premières demeures. Car, n'a-t-il pas dit de sa propre bouche : *Qu'il est le chemin et la lumière ; que l'on ne peut que par lui aller à son Père; que qui le voit, voit son Père?* Et si l'on dit que ces paroles ne doivent pas s'entendre de la sorte, je réponds que je n'y ai jamais compris d'autre sens; que celui-là me paraît être le véritable, et que je me suis très-bien trouvée de l'avoir suivi.

» J'ai connu plusieurs personnes qui, après que Dieu les a élevées à une contemplation parfaite, voudraient toujours y demeurer; mais cela ne se peut, et il arrive qu'en agissant de la sorte, elles ne sauraient plus méditer sur les mystères de la vie et de la passion de Jésus-Christ, comme elles faisaient auparavant. Je ne sais qui en est cause; je sais seulement qu'il est assez ordinaire que leur entendement demeure par ce moyen incapable de méditer. Ce qui vient, à mon avis, de ce que le but que l'on se propose dans la méditation étant de chercher Dieu, lorsque l'âme l'a une fois trouvé, elle s'accoutume à ne le plus chercher que par l'opération de la volonté, qui, étant la plus généreuse de toutes les puissances, voudrait, dans le grand amour qu'elle a pour Dieu, se passer de l'entendement; mais elle ne le peut, jusqu'à ce qu'elle soit arrivée à ces dernières demeures, parce qu'elle a souvent besoin de lui pour s'enflammer.

La septième et dernière demeure, c'est l'union de Dieu avec l'âme comme de l'époux avec l'épouse, en sorte que Jésus-Christ vit en elle, et elle en Jésus-Christ, et que la sainte Trinité se manifeste à elle, sans qu'on puisse néanmoins s'assurer de ne point commettre de péché. Sainte Thérèse traite encore de cette dernière demeure dans une espèce de commentaire sur le Cantique des cantiques, qui lui-même semble un commentaire de cette parole du Sauveur : *Qui mange ma chair et boit mon sang*, *demeure en moi et moi en lui.*

Saint Jean de la Croix, coopérateur de sainte Thérèse dans la réforme des Carmes. Epreuves et travaux qu'il endure. Ses ouvrages. Goût poétique et enjouement littéraire de sainte Thérèse.

Un coopérateur de sainte Thérèse dans la réforme du Carmel fut saint Jean de la Croix. Il naquit l'an 1542, à Fontibère, près d'Avila dans la Vieille-Castille. Il était le plus jeune des enfants de Gonsalès d'Yepèz. Sa mère lui inspira de bonheur une tendre dévotion pour la sainte Vierge : aussi mérita-t-il d'être délivré de plusieurs dangers, par une protection visible de celle qu'il invoquait avec tant de ferveur. Sa mère, devenue veuve, resta sans secours, chargée de trois enfants en bas âge : elle se retira avec eux à Médina. Jean fut envoyé au collége, pour y apprendre les premiers éléments de la grammaire. Peu de temps après, l'administrateur de l'hôpital, qui avait été témoin de sa piété extraordinaire, le prit avec lui, dans la vue de l'employer au service des malades. Jean s'acquitta de cet emploi avec un zèle bien au-dessus de son âge : sa charité éclatait surtout dans les exhortations qu'il faisait aux malades, pour leur inspirer les sentiments dont ils devaient être pénétrés. Il pratiquait en secret des austérités incroyables, et continuait en même temps ses études au collége des Jésuites.

Lorsqu'il eut atteint sa vingt-unième année, il prit l'habit chez les

Carmes, à Médina, et ce fut sa dévotion pour la sainte Vierge qui le détermina de préférence pour cet ordre religieux. Jamais novice ne montra plus de soumission, d'humilité, de ferveur et d'amour de la croix. Son zèle, loin de diminuer après le noviciat, ne cessa de prendre de nouveaux accroissements. Ayant été envoyé à Salamanque pour faire sa théologie, il continua d'y pratiquer des austérités extraordinaires. Il voulut loger dans une cellule étroite et obscure qui était au fond du dortoir. Un ais creusé, qui ressemblait à un cercueil, lui servait de lit. Il portait un cilice si rude, que le moindre mouvement mettait tout son corps en sang. Ses jeûnes et ses autres mortifications avaient quelque chose d'incroyable. Tels furent les moyens qu'il employa pour mourir au monde et à lui-même. Mais en même temps, l'exercice continuel de la prière, auquel il se livrait dans le silence et la retraite, faisait prendre l'essor à son âme. La maxime fondamentale de la perfection dont il faisait la règle de sa conduite et qu'il établit depuis dans ses écrits, était que celui qui veut être parfait doit commencer par faire toutes ses actions en union avec celles de Jésus-Christ, désirant de l'imiter et de se revêtir de son esprit. Il doit, en second lieu, mortifier ses sens en toutes choses et leur refuser tout ce qui ne peut point être rapporté à la gloire de Dieu. Il aurait voulu n'être que frère convers; mais ses supérieurs refusèrent d'y consentir.

Son cours de théologie, qu'il avait fait avec succès, étant achevé, il fut ordonné prêtre. Il avait alors vingt-cinq ans. Il se prépara à la célébration de sa première messe par de nouvelles mortifications, par de ferventes prières et par de longues méditations sur les souffrances de Jésus-Christ, afin d'imprimer dans son cœur les plaies précieuses du Sauveur et d'unir au sacrifice de l'homme-Dieu celui de sa volonté, de ses actions et de toute sa personne. Les grâces qu'il reçut de cette première célébration des saints mystères augmentèrent encore en lui l'amour de la solitude. Il délibéra sur la pensée qui lui était venue d'entrer dans l'ordre des Chartreux.

Nous avons vu sainte Thérèse autorisée par le général des Carmes à fonder deux monastères réformés pour les hommes de son ordre. La sainte était bien éloignée de penser que ce projet pût avoir lieu : il lui eût fallu au moins un coopérateur plein de zèle, qui consentît à se mettre à la tête d'une entreprise aussi difficile; et ce coopérateur lui manquait alors. « D'ailleurs, dit-elle, je n'avais point de maison, ni d'argent pour en acheter une : tellement, que tout se trouvait réduit à une pauvre Carmélite déchaussée, chargée de patentes et pleine de bons désirs, mais sans moyens pour les exécuter et sans aucune assistance que Dieu seul. Le courage ne me manquait pourtant pas : j'espérais toujours que notre Seigneur achèverait ce qu'il avait commencé; tout me paraissait possible, et ainsi je mis la main à l'œuvre. » Mais, en attendant, elle passa cinq années de suite dans le couvent de Saint-Joseph d'Avila.

Dans le mois d'août de l'année 1567, elle se rendit à Médina del Campo, pour y fonder un nouveau monastère de Carmélites déchaussées. Durant le séjour qu'elle y fit, elle songeait continuellement à la réforme des religieux du même ordre; mais elle n'avait personne pour l'aider dans ce nouveau dessein. Ainsi, ne sachant que faire, elle se résolut de confier ce secret au prieur des Carmes de Sainte-Anne de Médina, pour voir ce qu'il lui conseillerait. Il lui en témoigna beaucoup de joie et lui promit qu'il serait le premier qui embrasserait cette réforme. « Je crus, dit Thérèse, qu'il se moquait, parce que, encore qu'il eût toujours été un bon religieux, recueilli, studieux et ami de la retraite, il me semblait que, étant d'une complexion délicate et peu accoutumée aux austérités, il n'était pas propre pour jeter les fondements d'une manière de vie si rude. Je lui dis tout franchement ma pensée, et il me rassura, en me répondant qu'il y avait déjà long-temps que notre Seigneur l'appelait à une vie plus laborieuse; qu'il avait résolu de se faire Chartreux, et qu'on lui avait promis de le recevoir. Cette réponse me donna de la joie, mais ne me rassura pas entièrement; je le priai de différer l'exécution de son dessein et de s'exercer cependant dans les austérités auxquelles il voulait s'engager. Il le fit, et il se passa ainsi une année, durant laquelle il eut beaucoup à souffrir, et le souffrit avec grande vertu (1). »

Peu de temps après vint dans la même ville Jean de la Croix. Thérèse lui parla, et apprit qu'il voulait, comme le prieur de Saint-Anne, se faire Chartreux. Elle lui communiqua pareillement son dessein et le pria instamment de différer jusqu'à ce que Dieu leur eût donné un monastère, lui représentant que, puisqu'il voulait embrasser une règle si étroite, il lui rendrait un plus grand service de la garder dans son ordre que dans un autre. Il le lui promit, pourvu que ce retardement ne fût pas grand. Une pauvre maison leur fut donnée dans le hameau de Durvelle : les deux religieux s'y établirent comme ils purent et y renouvelèrent leur profession le premier dimanche de l'Avent 1568. Le galetas, qui était au milieu du logis, servit de chapelle et de chœur, et l'on pouvait y faire l'office; mais il fallait se baisser bien bas pour y entrer et pour entendre la messe. Il y avait aux deux côtés de la chapelle deux petits réduits où l'on ne pouvait demeurer qu'assis ou couché. Il y faisait si froid, qu'il avait fallu y mettre quantité de foin. Le plancher en était si bas, qu'on y touchait presque de la tête, et deux petites fenêtres regardaient sur l'autel. Ces bons pères n'avaient pour chevet que des pierres, au-dessous desquelles étaient des croix et des têtes de morts. Depuis matines jusqu'à prime ils demeuraient en oraison, Dieu leur faisant la grâce de beaucoup s'y occuper; et lorsqu'ils allaient dire prime, leurs habits étaient souvent tout couverts de neige, sans qu'ils s'en aper-

(1) *Fondation de Médina del Campo.*

eussent. Ils allaient prêcher dans les lieux circonvoisins qui manquaient d'instruction : ils allaient jusqu'à deux lieues, marchant les pieds nus sur la neige et sur la glace; et, après avoir passé presque tout le jour à prêcher et à confesser, ils s'en retournaient sans avoir mangé et sans que ce travail, quelque extraordinaire qu'il fût, leur parût considérable. Ce monastère fut depuis transféré en un autre lieu nommé Mancera. Telle fut l'origine des Carmes déchaussés, dont l'institut fut approuvé par Pie V et confirmé en 1580 par Grégoire XIII. Les austérités de ces premiers Carmes réformés étaient portées si loin, que sainte Thérèse crut nécessaire de leur prescrire une mitigation. L'odeur de leur sainteté se répandit bientôt dans toute l'Espagne. Sainte Thérèse fut obligée de fonder deux autres monastères, le premier à Pastrane, le second à Alcala.

L'exemple et les exhortations de Jean de la Croix inspiraient aux autres religieux l'esprit de retraite, d'humilité et de mortification. Son amour pour la croix éclatait dans toutes ses actions, et il l'augmentait tous les jours, en méditant sur les souffrances de Jésus-Christ. Il travaillait sans cesse à former en lui une ressemblance parfaite avec Jésus crucifié. Pour purifier entièrement son cœur, Dieu le fit passer par les plus rigoureuses épreuves, tant intérieures qu'extérieures; et c'est la conduite qu'il tient ordinairement à l'égard des âmes qu'il destine à une sainteté éminente et qu'il veut combler de grâces extraordinaires.

Le saint, après avoir goûté les douceurs de la contemplation, se vit privé de toute dévotion sensible. Cette sécheresse spirituelle fut suivie du trouble intérieur de l'âme, de scrupules et du dégoût des exercices de piété, que le serviteur de Dieu n'abandonna cependant jamais. En même temps, les démons l'assaillirent par les plus violentes tentations, et les hommes le persécutèrent par la calomnie; mais les scrupules et la désolation intérieure furent les plus terribles de toutes ses peines. Il semblait au saint voir l'enfer ouvert et prêt à l'engloutir. On trouve dans son livre intitulé *La nuit obscure*, une description admirable des angoisses que cet état fait éprouver. Elles sont connues plus ou moins des âmes contemplatives; cette épreuve a coutume de précéder la communication des grâces spéciales que Dieu leur accorde. Ce fut par là que Jean de la Croix parvint à ce dénûment, à cette pauvreté d'esprit, à ce renoncement à toutes les affections terrestres, à cette entière conformité à la volonté de Dieu qui est fondée sur la destruction de la volonté propre, à cette patience héroïque, à cette courageuse persévérance. Les rayons de la lumière divine percèrent enfin les ténèbres dont le saint religieux était environné, et il se trouva comme transporté dans un paradis de délices. Mais de nouvelles ténèbres succédèrent aux premières; les peines intérieures et les tentations qui les accompagnèrent furent si violentes, que Dieu parut avoir abandonné son serviteur et être devenu insensible à ses soupirs et à ses larmes. Il tomba dans une tristesse si pro-

fonde, qu'il serait mort de douleur, si la grâce ne l'eût soutenu. Le calme revint et fut suivi de consolations. Jean de la Croix sentit alors plus que jamais l'avantage des souffrances et surtout des épreuves intérieures; il comprit combien elles servaient à purifier l'âme de ses imperfections; toujours recueilli, parce qu'il était toujours en la présence de Dieu, son cœur brûlait du feu de la divine charité : il était enflammé d'un ardent désir d'imiter Jésus souffrant, de porter sa croix, de partager ses humiliations, de servir le prochain pour l'amour de lui; rien ne lui paraissait devoir résister à son courage : il jouissait d'une paix inaltérable, et souvent il était élevé dans les transports d'amour à l'union divine, ce qui est le plus sublime degré de la contemplation. Quelquefois les douceurs de cet amour faisaient sur son âme une impression si vive, qu'elle était comme plongée dans un torrent de délices, sans cesser cependant d'éprouver la peine qu'il appelle la blessure de l'amour. Il explique ceci lui-même, en disant qu'il paraît à l'âme, dans cet état, qu'elle est blessée par des traits de feu qui la laissent se consumer tout entière d'amour; et elle est si enflammée, qu'il lui semble qu'elle sort d'elle-même, et qu'elle commence à devenir une nouvelle créature.

Sainte Thérèse se servit utilement de ce grand serviteur de Dieu pour le succès de sa réforme, même parmi les Carmélites. Elle éprouvait de grandes difficultés de la part du couvent d'Avila, où elle avait fait sa première profession. L'évêque de cette ville crut qu'il était nécessaire qu'elle en fût prieure, du moins pour retrancher les fréquentes visites des séculiers. Il y envoya Jean de la Croix, et l'en fit directeur en 1576. Il eut bientôt engagé les religieuses à renoncer au parloir, et à corriger tous les abus que doit proscrire une vie de retraite et de pénitence. Il prêchait avec tant d'onction, qu'on venait de toutes parts l'entendre avec empressement. Plusieurs personnes du monde lui confièrent la direction de leur conscience.

Mais Dieu l'affligea par de nouvelles peines, en permettant qu'il trouvât des persécuteurs dans ses propres frères. Les anciens Carmes s'opposaient à la réforme; et quoiqu'elle eût été entreprise par sainte Thérèse de l'agrément et avec l'approbation du général, ils la traitaient de rébellion contre l'ordre. Aussi, dans leur chapitre à Placentia, condamnèrent-ils Jean de la Croix comme un fugitif et un apostat. Les officiers de justice, venus de leur part, l'enlevèrent tumultueusement du couvent, et le traînèrent en prison. Mais connaissant la vénération dont le peuple d'Avila était pénétré pour lui, ils le firent conduire à Tolède, où il fut renfermé dans une cellule qui ne recevait le jour que par une ouverture très-étroite. Pendant les neuf mois qu'il y resta, on ne lui donna pour nourriture que du pain, de l'eau et quelques petits poissons. Il recouvra cependant la liberté par le crédit de sainte Thérèse, et par une protection visible de la mère de Dieu. Il fut favorisé, durant sa captivité, des plus abondantes consolations du ciel, ce

qui lui faisait dire depuis : Ne soyez pas étonné si je montre tant d'amour pour les souffrances; Dieu m'a donné une haute idée de leur mérite et de leur valeur, lorsque j'étais en prison à Tolède.

A peine eut-il été mis en liberté, qu'il fut établi supérieur du petit couvent du Calvaire, situé dans un désert. En 1579, il fonda celui de Baëza. Deux ans après, on lui confia la conduite du couvent de Grenade. On l'élut en 1585, vicaire provincial d'Andalousie, et premier définiteur de l'ordre, en 1588. Ce fut dans le même temps qu'il fonda le couvent de Ségovie. Les divers emplois qu'il exerça ne lui firent jamais rien diminuer de ses austérités. Il ne dormait que deux ou trois heures chaque nuit, et passait le reste en prière devant le Saint-Sacrement. On ne se lassait point d'admirer son humilité, son amour pour l'abjection, sa ferveur et son zèle dans tous les exercices, et un désir insatiable de souffrir. « Nous voyons, disait-il ordinairement, par l'exemple de Jésus-Christ et des martyrs, que souffrir pour Dieu est le caractère distinctif de l'amour divin. Les persécutions sont des moyens pour parvenir à la connaissance du mystère de la croix, une condition nécessaire pour comprendre la sagesse de Dieu et son amour. » Ayant un jour entendu Jésus-Christ lui demander quelle récompense il désirait de ses travaux : « Seigneur, répondit-il, je n'en veux point d'autre que de souffrir et d'être méprisé pour vous. » Le nom seul de croix le fit tomber en extase, en présence de la mère Anne de Jésus. Il y avait trois choses qu'il demandait souvent à Dieu : la première, de ne passer aucun jour de sa vie sans souffrir quelque chose; la seconde, de ne point mourir supérieur; la troisième, de finir sa vie dans l'humiliation, la disgrâce et le mépris. La vue seule d'un crucifix suffisait pour lui donner des ravissements d'amour, et le faire fondre en larmes. La passion du Sauveur était le sujet ordinaire de ses méditations, et il recommande fortement cette pratique dans ses écrits. Sa confiance en Dieu lui fit donner plusieurs fois aux pauvres ce qui lui était nécessaire à lui-même, et il en fut récompensé par des grâces miraculeuses. Il appelait cette confiance en Dieu, le patrimoine des pauvres, et surtout des personnes religieuses.

Le feu de l'amour divin brûlait tellement son cœur, que ses paroles en embrasaient ceux qui l'écoutaient. Tout absorbé en Dieu, il fallait qu'il se fît violence pour s'entretenir d'affaires temporelles, et quelquefois il était incapable de le faire lorsqu'il venait de prier. Alors il s'écriait comme hors de lui-même : « Prenons l'essor, élevons-nous en haut; que faisons-nous ici, mes chers frères? Allons à la vie éternelle. » Son amour pour Dieu se manifestait en certaines occasions, par des traits de lumière qui éclataient sur son visage. Une personne de distinction en fut un jour si frappée, qu'elle prit sur-le-champ la résolution de quitter le monde pour entrer dans l'ordre de Saint-Dominique. Une dame qui se confessait à lui éprouva la même impression pour la même cause; elle renonça tout à coup aux parures mon-

daines, et se consacra à Dieu dans la retraite, au grand étonnement de toute la ville de Ségovie. Son cœur était comme une immense fournaise d'amour qu'il ne pouvait contenir en lui-même, et qui éclatait au dehors par des signes extérieurs dont il n'était pas le maître. On n'admirait pas moins son amour pour le prochain, surtout pour les pauvres, les malades et les pécheurs; il était rempli d'affection et de tendresse pour ses ennemis, et il leur rendait toujours le bien pour le mal; il était rigide observateur de la pauvreté, afin de se préserver de tout attachement aux choses terrestres. Tout l'ameublement de sa cellule consistait en une image de papier, une croix faite de jonc et un lit très-grossier. Il choisissait le bréviaire et l'habit le plus usés. Le profond sentiment pour la religion, dont il était pénétré, lui inspirait un respect extrême pour tout ce qui appartenait au culte divin. Par le même motif, il tâchait de sanctifier toutes ses actions. Il passait la plus grande partie du jour et de la nuit en prière, et souvent devant le Saint-Sacrement. Enfin il pratiquait la vraie dévotion dont il a lui-même tracé le caractère, en disant qu'elle est humble et ennemie de l'éclat; qu'elle aime le silence et fuit l'activité; qu'elle se défait de tout attachement; qu'elle hait la singularité ou la présomption; qu'elle se défie d'elle-même; qu'elle suit avec ardeur les règles saintes et communes. L'expérience dans les choses spirituelles, et plus encore la lumière du Saint-Esprit, lui avaient communiqué le don de discerner les esprits, et il n'aurait pas été facile de lui en imposer sur ce qui venait ou ne venait pas de Dieu. Il découvrit plus d'une fois que de prétendues visions sur lesquelles on l'avait consulté, n'étaient que des illusions.

Dans le chapitre de l'ordre, tenu à Madrid en 1591, Jean de la Croix dit avec liberté son avis contre les abus que quelques-uns des chefs toléraient ou voulaient introduire. Il n'en fallut pas davantage pour réveiller les mauvaises dispositions où l'on était à son égard. On le dépouilla de tous les emplois qu'il avait dans l'ordre. Le saint se vit avec joie réduit à l'état de simple religieux. Il se retira dans le couvent de Pegnuela, situé dans les montagnes de Sierra-Moréna, et fort solitaire.

Il plut à Dieu de consommer la vertu de son serviteur par une seconde épreuve qui lui vint encore de la part de ses propres frères. Jean de la Croix regardait comme un bonheur son exil à Pegnuela. Il excusait les auteurs de sa disgrâce, et il empêchait ses amis d'écrire au Père vicaire général, pour lui faire connaître les injustices dont il était la victime. Il avait pour principaux ennemis deux religieux de l'ordre, qui avaient un grand crédit et qui étaient d'autant plus redoutables, qu'ils cachaient leurs mauvaises dispositions sous l'apparence du zèle. Enflés d'orgueil à cause de leur savoir et des applaudissements qu'ils s'attiraient par leurs sermons, ils avaient secoué le joug de la règle et ne remplissaient plus leurs devoirs. Jean de la Croix, étant provincial d'Andalousie, les reprit souvent de ce désordre.

Voyant l'inutilité de ses représentations, il usa de son autorité; il leur défendit de prêcher et de sortir de leur couvent. Mais au lieu de se soumettre avec docilité, ils conçurent une haine implacable contre leur supérieur. Ils regardaient le traitement qu'ils subissaient à juste titre comme l'effet de l'injustice. Ils se plaignirent hautement des entraves qu'on mettait à leur zèle, affectant d'ignorer que Dieu ne bénit les fonctions du saint ministère qu'autant qu'elles sont accompagnées de la défiance de soi-même et d'une humilité profonde. Cette présomption les précipita dans d'autres excès plus criminels encore, et qu'ils tâchaient de pallier sous le nom de vertu.

Un d'entre eux, profitant de la disgrâce actuelle du saint, publia dans toute la province qu'il avait des raisons suffisantes pour le faire chasser de l'ordre, et il peignait sa conduite sous les couleurs les plus odieuses. Jean de la Croix ne répondit autre chose aux accusations intentées contre lui, sinon qu'il souffrirait avec joie les peines qu'on lui infligerait. On l'abandonna bientôt. Tous craignaient de paraître avoir quelque commerce avec lui, pour ne pas être enveloppés dans la même disgrâce. Il n'avait d'autre consolation que la prière, où il puisait les grâces qui lui faisaient supporter les souffrances avec patience et même avec joie. La vérité cependant se fit jour, et l'innocence triompha. Le saint, pendant cette épreuve, reçut du ciel les faveurs les plus signalées : il comprit, par sa propre expérience, qu'une âme qui sert Dieu est toujours dans la joie, et qu'elle ne cesse de chanter, avec une nouvelle ardeur et un nouveau plaisir, de nouveaux cantiques d'amour et de jubilation.

Il se livra tout entier dans sa retraite à la pratique des austérités et à l'exercice de la contemplation. Enfin il tomba malade, et il ne put cacher plus long-temps son état. Comme il ne trouvait point de secours à Pegnuela, son provincial lui proposa de quitter cette maison, et lui laissa la liberté de se retirer soit à Baëza, soit à Ubéda. Il semblait naturel qu'il choisît le couvent de Baëza, et parce qu'il y aurait été fort commodément, et parce que le prieur était son ami intime. Il préféra cependant celui d'Ubéda, qui était pauvre et que gouvernait un des deux religieux dont nous avons parlé. Ce fut l'amour des souffrances qui détermina son choix. La fatigue du voyage augmenta considérablement l'inflammation qu'il avait à une jambe, et qui fut bientôt accompagnée d'ulcères. Il fallut en venir à des opérations douloureuses, qu'il supporta sans se plaindre et même sans pousser un soupir. La fièvre d'ailleurs ne lui permettait pas de goûter un moment de repos. Au fort de ses peines, il baisait son crucifix et le pressait sur son cœur. Le prieur, oubliant à son égard tout sentiment d'humanité, le traitait de la manière la plus indigne : il défendait aux autres religieux d'aller le voir. Il changea l'infirmier, parce qu'il le servait avec charité; il le renferma dans une petite cellule et ne lui parlait que pour l'accabler de reproches outrageants. Il ne lui fournissait que ce qui était absolument nécessaire pour ne

pas mourir, et lui refusait les adoucissements qu'on lui envoyait du dehors. Jean de la Croix souffrit ce barbare traitement avec joie. Pour perfectionner son sacrifice, Dieu l'abandonna quelque temps à cet état de désolation intérieure qu'il avait autrefois éprouvé; mais son amour et sa patience n'en devinrent que plus héroïques.

Le provincial étant venu au couvent d'Ubéda, apprit avec indignation ce qui se passait. Il fit ouvrir la porte de la cellule où était le serviteur de Dieu, en disant qu'un pareil modèle de vertu ne devait pas seulement être connu de ses frères, mais du monde entier. Le prieur d'Ubéda reconnut l'indignité de sa conduite, demanda pardon au saint, reçut avec docilité ses instructions et ne cessa de déplorer depuis ses égarements passés.

Quant à Jean de la Croix, on ne peut mieux peindre ce qu'il éprouva dans ses derniers moments qu'en rapportant ce qu'il dit de la mort d'un saint. « Le parfait amour de Dieu rend la mort agréable et y fait trouver les plus grandes douceurs. Ceux qui aiment ainsi meurent avec de brûlantes ardeurs et quittent ce monde avec un vol impétueux, par la véhémence du désir qu'ils ont de se réunir à leur bien-aimé. Les fleuves d'amour qui sont dans leur cœur sont prêts à se déborder pour entrer dans l'océan d'amour. Ils sont si vastes et si tranquilles, qu'ils paraissent être alors des mers calmes. L'âme est inondée d'un torrent de délices, à l'approche du moment où elle va jouir de la pleine possession de Dieu. Sur le point d'être affranchie de la prison du corps presque entièrement brisé, il lui semble qu'elle contemple déjà la gloire céleste, et que tout ce qui est en elle se transforme en amour (1). » Deux heures avant sa mort, notre saint récita tout haut le psaume *Miserere* avec ses frères. Il se fit lire ensuite une partie du Cantique des cantiques, et, pendant cette lecture, il ressentait les plus vifs transports de joie. A la fin il s'écria : *Gloire à Dieu !* puis, pressant le crucifix sur son cœur, il dit : *Seigneur, je remets mon âme entre vos mains*, et expira tranquillement le quatorze décembre 1591, à l'âge de quarante-neuf ans, après en avoir passé vingt-huit dans la vie religieuse. Il a été canonisé en 1726 par Benoit XIII, qui a fixé sa fête au vingt-quatre novembre (2).

Nous avons de saint Jean de la Croix plusieurs traités mystiques : 1° De la nuit obscure; 2° De la montée du Carmel; 3° Cantique du divin amour entre l'âme et Jésus-Christ, son époux ; 4° La vive flamme d'amour; 5° Poésies sacrées, conseils spirituels et lettres spirituelles : le tout écrit originairement en espagnol.

Ce qu'il y a de plus difficile à comprendre dans ces œuvres, ce sont les deux livres De la nuit obscure. Voici quel nous en paraît être le fond. L'homme de sa chair, l'homme plongé tout entier dans la vie animale, un ivrogne, par exemple, ne conçoit rien au-dessus du boire et du manger,

(1) *Vive flamme d'amour*. — (2) Godescard, 24 novembre.

rien au-dessus du corps et de ce qui le flatte. Tout ce qui est intellectuel, science, poésie, beautés morales, lui est folie. L'homme de sa raison ou le philosophe, plongé tout entier dans la nature, ne conçoit rien au-dessus des idées naturelles, rien au-dessus de la raison humaine. Tout ce qui est surnaturel, divin, la foi, la grâce, lui est folie. Il est au chrétien ce que l'ivrogne est au philosophe. Mais l'homme de la chair a beau méconnaître ou nier l'ordre intellectuel, cet ordre n'en existe pas moins. De même l'homme de la nature a beau méconnaître ou nier l'ordre surnaturel, l'ordre de la grâce, cet ordre n'en existe pas moins. Pour s'élever à l'ordre intellectuel, l'homme de la chair est obligé de mourir en quelque sorte à soi-même, pour entrer dans une nouvelle existence, dans un monde nouveau qui lui paraît d'abord une nuit obscure, non pas que les ténèbres y soient réelles, mais parce que ses yeux ne sont pas habitués à une si grande lumière. Pour s'élever à l'ordre surnaturel, à l'ordre de la grâce et de la foi, l'homme de la nature est obligé de mourir en quelque sorte à soi-même, pour entrer dans une existence nouvelle, dans un nouveau monde, qu'il n'avait pas même soupçonné, qui lui paraît d'abord une nuit obscure, non pas que les ténèbres y soient réelles, mais parce que ses yeux ne sont pas habitués à une si grande lumière. Ce sont là les nuits obscures de saint Jean de la Croix. L'homme de la chair, en devenant l'homme de la raison, ne cesse pas d'être homme, mais il le devient plus et mieux. L'homme de la raison, en devenant l'homme de la foi, ne cesse pas d'être l'homme de la raison humaine, mais il devient de plus l'homme de la raison divine.

Voici une belle parole de saint Thomas : La grâce ne détruit point la nature, mais elle la présuppose et la perfectionne (1). Ainsi la grâce, en soumettant la raison à la foi, ne détruit point la raison, mais la présuppose; elle ne l'abaisse point, elle l'élève au contraire au-dessus d'elle-même. Pour se soumettre immédiatement à qui est égal ou inférieur à soi, il faut s'abaisser; mais pour se soumettre immédiatement à qui est infiniment au-dessus de soi, à Dieu tel qu'il est en son essence, il faut s'élever infiniment. Ainsi la grâce de la foi élève la raison infiniment au-dessus d'elle-même. Pareillement, qui soumet ses sens à la raison ne les détruit point, mais les présuppose; il ne les dégrade point, il les élève au contraire, il les perfectionne, il les spiritualise, il rend leur ministère plus profitable. Le grand point est d'établir la subordination entre les sens et la raison, entre la raison et la foi. Il ne faut captiver que ce qu'il y a de rebelle et d'hostile en nous, qu'on appelle le vieil homme, la nature corrompue ou simplement la nature. Il est bon de savoir au juste le sens véritable de ces expressions, afin de garder en tout la discrétion et la mesure convenables. Au fond, il ne s'agit que de subordonner les sens à la raison, et la raison à la grâce ou

(1) *Summa*, 1, *q.* 1, *a.* 8, *ad* 2; *q.* 2, *a.* 2, *ad* 1.

à la foi. Quand Jésus-Christ dit : Si quelqu'un veut venir après moi, il faut qu'il se renonce soi-même (1), il entend principalement ce nous-même qui est rebelle et corrompu. En un sens aussi, il faut nous renoncer tout entiers, afin de nous donner tout entiers à Jésus-Christ et nous recevoir ensuite nous-mêmes de lui, tels qu'il voudra bien nous réformer par sa grâce.

Ainsi, dans tout ce que Dieu fait, soit nature, soit grâce, tout se tient, tout se lie, tout ne fait qu'un grand ensemble; la grâce ne détruit point la nature, mais la présuppose et la perfectionne. Aussi quelqu'un a dit : « Certes, nous devons avoir une si grande estime et un si grand attachement pour les lumières de la raison et de l'évangile, que, si nous entendions intérieurement quelques paroles surnaturelles, soit malgré nous, soit de notre consentement, il ne faudrait pas y consentir ni les agréer, à moins qu'elles ne s'accordassent avec l'évangile et la raison (2). » Et ce quelqu'un qui parle de la sorte est un des plus fameux mystiques, saint Jean de la Croix.

Le même, examinant pourquoi il n'est pas permis en la loi nouvelle de consulter Dieu par voie surnaturelle, telle que songe, vision, comme on faisait en la loi ancienne, répond d'abord que, Dieu nous ayant dit par son Fils tout ce qui était nécessaire, il n'y a plus à l'interroger par des révélations, puis il ajoute : « Au reste, les Juifs étaient obligés de croire que ce qu'ils apprenaient en ces occasions, de la bouche de leurs prêtres et de leurs prophètes, était la parole de Dieu, et ils en devaient juger selon cette règle, et non selon leur propre sentiment. Si bien que les prêtres et les prophètes devaient approuver les choses que Dieu disait, et qui, sans cette approbation, n'avaient aucune autorité et n'imposaient aucune obligation d'y ajouter foi. Le souverain du monde veut si absolument que la conduite spirituelle d'un homme dépende d'un autre homme semblable à lui, qu'il n'exige pas de nous que nous croyions tout-à-fait ce qu'il révèle ni que nous y déférions entièrement, à moins qu'il ne vienne à nous par le canal des hommes (3). »

Ainsi que nous l'avons déjà observé, on serait tenté de croire que la vie dans l'ordre surnaturel rendît indifférent à la connaissance des choses de l'ordre naturel. C'est une erreur. Témoin Job, familiarisé avec toutes les merveilles de la grâce et chantant en poète toutes les merveilles de la nature : témoin David, cet homme selon le cœur de Dieu, qui s'élève de toutes les créatures pour le bénir : témoin saint Basile et saint Ambroise, avec leurs magnifiques commentaires sur l'œuvre des six jours : témoin sainte Thérèse, qui, dans ses extases, composait des stances poétiques, et saint Jean de la Croix, qui, dans ses *Cantiques spirituels*, a les choses les plus élevées sur la beauté de la création, entre autres cette pensée et cette pa-

(1) Math., 16, 24. — (2) *OEuvres de saint Jean de la Croix*, t. 1. p. 334. Avignon, 1828. — (3) *Ibid.*, t. 1, p. 349.

role-ci : « Dieu a communiqué aussi aux créatures, par son Fils, l'être surnaturel, lorsqu'il a gravé le caractère de son image dans l'homme, qu'il a élevé jusqu'à sa ressemblance. Car toutes les créatures étant renfermées dans l'homme, partagent avec lui cet honneur. C'est pourquoi Jésus-Christ dit que, lorsqu'il sera élevé de terre, il attirera toutes choses à lui. De sorte que Dieu le Père a revêtu de gloire toutes les créatures dans le mystère de l'incarnation et de la résurrection de son Fils (1). »

Nous avons vu que, pour convertir à Dieu la philosophie grecque et romaine, les meilleurs guides sont les premiers Pères de l'Eglise. Quant à la philosophie indienne et à l'égyptienne, qui paraissent la même, où les créatures semblent émaner de la Divinité comme des diminutifs de sa substance, pour s'y réunir un jour de manière à n'être à peu près plus, les meilleurs guides, pour apprécier ce qu'il y a de vrai, de faux, d'explicable, sont les auteurs ascétiques ou mystiques autorisés par l'Eglise : saint Thomas, saint Bonaventure, sainte Thérèse, saint Jean de la Croix. Ils connaissent le mieux, par expérience, la distinction de la nature et de la grâce, jusqu'où peut aller l'union avec Dieu, comment les créatures viennent de Dieu. Leur langage peut servir de règle.

Sur ces deux vers d'un de ses cantiques, le quatrième,

Avec combien de douceur et d'amour
Vous éveillez-vous dans mon sein !

Jean de la Croix fait cette glose : « Le réveil que le Fils de Dieu fait en l'âme n'est autre chose que le mouvement qu'il excite au fond de l'âme. — Il semble que tous les royaumes de la terre et toutes les puissances du ciel se remuent pour concourir à ce mouvement : parce, comme dit saint Jean, que toutes *sont vie en lui ;* et, selon l'expression de l'apôtre, *elles vivent et se meuvent en lui.* — Il fait connaître à l'âme, dans ce mouvement, de quelles manières toutes les créatures, supérieures ou inférieures, ont en lui leur vie, leur force, leur durée. Elle comprend ce qu'il dit lui-même : Que c'est par lui que les rois règnent, que les législateurs font des lois justes, que les princes commandent et que les puissants rendent la justice (2). Et quoiqu'elle sache très-bien que toutes ces choses, n'ayant qu'un être créé et fini, sont distinctes de Dieu, qui est sans commencement et sans fin, quoiqu'elle les connaisse en lui avec toutes leurs forces et leurs qualités : néanmoins, elle les connaît mieux en son essence, à cause de son éminence infinie, qu'en elles-mêmes et qu'en leur nature. De sorte qu'elle puise des plaisirs infinis dans cette féconde source ; je veux dire dans la connaissance des effets par leur cause, des créatures par leur principe. Elle reçoit de

(1) *OEuvres de saint Jean de la Croix*, t. 3, p 172. — (2) Prov. 8, 15 et 16.

Dieu du changement et du mouvement, et, dans ce nouvel état, elle connaît en lui cette vie divine, elle y voit cette essence et cette harmonie de toutes les créatures : elle connaît comment Dieu produit ces effets et fait ce changement, en les faisant passer du néant à l'être (1). »

Nous croyons donc que la philosophie chrétienne et la poésie chrétienne pourraient encore apprendre, dans les auteurs mystiques, bien des merveilles dont elles ne se doutent guère. Qui s'imaginerait, par exemple, que dans un des couvents les plus austères du Carmel, celui de Séville, les Carmélites réformées, prieure et religieuses, qui eurent à souffrir bien des traverses, des persécutions même, passaient leurs heures de récréation à composer en vers des cantiques spirituels, qu'elles envoyaient à sainte Thérèse ? Rien cependant n'est plus vrai. La sainte écrit à la prieure en 1577 : « Vous êtes, en vérité, bien plaisante, de me dire avec un air dedaigneux : *Les sœurs vous envoient ces couplets de vers*, comme si vous-même n'aviez pas tout inventé. Puisque, de là, vous n'avez personne pour vous faire la correction, je ne ferai point mal, pour vous empêcher de vous évanouir, de vous dire ici vos vérités. Je suis bien assurée, du moins, que vous n'êtes pas d'humeur à dire des bagatelles ni à faire quelque chose qui ne paraisse bon. Plaise au Seigneur que nous n'ayons d'autre vue que de le bien servir ! c'est le moyen que tout ceci ne soit pas mauvais. Je ris de ma conduite ; je suis chargée de répondre à une infinité de lettres, et je m'amuse tranquillement à écrire des impertinences... Les poésies qu'on m'envoie de chez vous m'ont fait beaucoup de plaisir. J'ai envoyé les premières à mon frère, avec quelques-unes de celles que j'ai reçues depuis, parce que les vers n'en étaient pas assez arrangés. Vous pouviez, ce me semble, en donner communication au saint vieillard, et lui dire que vous passez le temps de la récréation à de pareilles choses. Tout cela est le langage de la perfection ; car il n'y a rien que de juste dans des entretiens où il s'agit de divertir une personne à qui ses grandes charités nous rendent si redevables ; je ne les saurais assez admirer (2). »

La même année, Thérèse écrivait à son frère Laurent de Cépède : « On m'a envoyé ici (à Tolède) vos lettres, qui ont beaucoup diverti nos sœurs, aussi bien que moi ; elles les ont lues à la récréation. Qui voudrait vous interdire la plaisanterie, mon cher frère, ce serait vous ôter la vie ; mais comme c'est à des saintes que vous avez affaire, vous n'y prenez pas garde de si près. Vous avez bien raison. Ce sont de véritables saintes que nos sœurs. Elles me jettent à chaque instant dans la confusion.

» C'était hier la fête du nom de Jésus, et nous eûmes grande réjouissance

(1) *OEuvres de saint Jean de la Croix*, t. 2, p. 122 et seqq. — (2) *Lettre de sainte Thérèse à la mère Marie de Saint-Joseph, prieure de Séville*, lettre 95 de l'édition de Migne.

au couvent. Dieu vous rende votre présent! je ne sais comment reconnaître tous vos bienfaits, à moins que vous ne vouliez accepter en échange ces couplets que j'ai faits par ordre de mon confesseur, pour réjouir nos sœurs, avec qui j'ai passé tous ces jours-ci la récréation du soir. L'air en est fort beau, et je voudrais que le petit François pût apprendre à les chanter. Ne voilà-t-il pas du temps bien employé? Avec tout cela Dieu n'a pas laissé de me faire bien des grâces ces jours-ci...

»Je comptais que vous nous enverriez vos couplets. Ceux-ci n'ont ni pied ni tête, mais on ne laisse pas de les chanter. En voici d'autres qui me viennent à l'esprit et que je fis un jour que j'étais bien absorbée en oraison. Il me semblait, à mesure que je les composais, qu'une douce paix s'introduisait dans mon âme. Je ne sais si je m'en souviendrai. C'est seulement pour vous montrer que d'ici même je cherche à vous procurer quelque délassement.

Vous triomphez, ô beauté sans seconde,
Pour vous j'éprouve un tourment enchanteur;
Et vos attraits me détachent du monde,
Sans qu'il en coûte un soupir à mon cœur.
Qu'il est puissant ce nœud qui joint ensemble
Les deux sujets les moins faits pour s'unir!
Tant que ce nœud par vos soins les assemble,
Les plus grands maux se changent en plaisir.
Le RIEN s'unit à l'ÊTRE par essence,
Et l'immortel me paraît expirant;
L'indigne objet de votre complaisance
A peine existe, et vous le rendez grand.

» Le reste ne me revient pas. Quelle cervelle de fondatrice! Cependant je vous dirai que je croyais être fort sensée quand je fis ces vers. Dieu vous pardonne le temps que vous me faites perdre! J'imagine que ces couplets pourront vous attendrir et augmenter votre dévotion. N'en dites rien à personne (1). »

Dans une lettre suivante, Thérèse explique un de ces couplets à son frère. « Je ne sais trop que vous dire sur ce que vous me marquez qui vous est arrivé. Ce n'est pas chose qui soit à votre portée pour le présent; mais ce sera pour vous une source de biens, à moins que vous ne les perdiez par votre faute : j'ai éprouvé moi-même cette sorte d'oraison. Elle laisse une grande paix dans l'âme et la porte quelquefois à des exercices de pénitence; surtout si le mouvement a été impétueux. L'âme alors ne peut se souffrir elle-même, si elle ne fait quelque chose pour Dieu. C'est un coup d'amour que Dieu lui donne; et cet état si désirable vous donnera avec le temps, si

(1) Lettre 24, édit. Migne.

vous y faites du progrès, l'intelligence de l'endroit de mes couplets que vous dites n'avoir point compris. C'est précisément dans cet état que l'âme ressent une grande peine, une douleur bien vive, sans savoir d'où cela vient; peine et douleur qui sont cependant pleines de délices. C'est dans cet état qu'elle se sent véritablement blessée de l'amour de Dieu, sans pouvoir dire ni où, ni comment, ni même si c'est une blessure qu'elle a reçue. C'est alors que, partagée entre la douleur et la joie, elle se plaint amoureusement, en disant :

Pour vous j'éprouve un tourment enchanteur;
Et vos attraits me détachent du monde,
Sans qu'il en coûte un soupir à mon cœur.

» En effet, quand l'âme vient à être véritablement frappée de l'amour de Dieu, elle ne sent pas la moindre peine à renoncer aux créatures, quelque attachée qu'elle leur fût auparavant; mais, ôté l'amour divin, plus l'âme est attachée aux créatures, plus elle a de peine; et cette peine devient bien plus grande, lorsqu'il faut les quitter. Enfin, lorsque Dieu s'empare de l'âme, il la rend supérieure à tout ce qui est créé (1). »

Thérèse entendit un jour, dans son intérieur, la voix de Dieu qui disait à l'âme : *Cherche-toi en moi*. Elle fit part de ce secret à son frère. L'évêque d'Avila en ayant eu connaissance, voulut que ces paroles fissent le sujet d'une récréation spirituelle et profitable, et chargea quatre personnes d'en donner chacune son interprétation par écrit : c'étaient Laurent, frère de la sainte, le pieux gentilhomme François de Salsède, le prêtre Julien d'Avila, et Jean de la Croix. L'évêque ayant reçu leurs ouvrages, les remit à Thérèse avec ordre d'en faire la critique; ce qu'elle fit par la lettre suivante.

« Monseigneur, si l'obéissance ne m'y forçait, certainement je n'accepterais pas la qualité de juge, dont vous voulez m'honorer, et je ne manquerais pas de raison pour la refuser. Ce ne serait pourtant pas, comme le disent nos sœurs, parce que mon frère est du nombre des contendants; ce qui pourrait faire soupçonner que, par amitié pour lui, je ne donnasse en sa faveur une entorse à la justice. Non ; ces messieurs me sont tous quatre également chers, m'ayant tous aidée à supporter mes travaux. Je conviendrai même que mon frère est venu le dernier, comme nous achevions de boire le calice des souffrances; mais il en a eu sa part, et il en aura encore par la suite une meilleure, moyennant la grâce de Dieu.

» Que Dieu me fasse aussi celle de ne rien dire qui mérite qu'on me dénonce à l'inquisition; car franchement je me sens la tête bien affaiblie par la quantité de lettres et d'autres choses qu'il m'a fallu écrire depuis hier au soir. Mais l'obéissance peut tout sur moi. Ainsi, bien ou mal, je vais faire ce

(1) Lettre 25, édit. Migne.

que vous m'ordonnez. J'aurais voulu seulement me réjouir un peu par la lecture de ces ouvrages; mais vous ne permettez pas que je m'en tienne là. Il faut vous obéir.

» D'abord, à ce qu'il paraît, les paroles dont il est question sont de l'époux de nos âmes, qui leur dit : *Cherche-toi en moi.* Je n'en veux pas davantage pour conclure que M. de Salsède a pris à gauche, en disant que cela signifie que Dieu est en toutes choses. Voyez un peu la belle découverte! — Il parle aussi beaucoup d'entendement et d'union. Mais qui ne sait que dans l'union l'entendement n'agit pas? Or, s'il n'agit plus, comment pourrait-il chercher? J'ai été fort contente de ce verset de David : *J'écouterai ce que dit en moi le Seigneur;* et certainement on doit faire grand cas de cette paix dans les puissances de notre âme, qui sont appelées *peuple* par le prophète; mais, comme je me suis fait un plan de ne rien approuver de tout ce qui a été dit, je soutiens que ce verset ne vient point à propos, par la raison que les paroles en question ne disent point *écoute*, mais *cherche-toi.* — Mais voici bien le pis, c'est que si M. de Salsède ne se dédit pas, je le dénoncerai à l'inquisition, qui est ma voisine. Y pense-t-il? Tout le long de son écrit, il ne cesse de dire et de répéter : *Ceci est de saint Paul : C'est le Saint-Esprit lui-même qui s'exprime de cette façon.* Et après cela il finit par dire que son écrit n'est plein que de sottises. Oh! qu'il se rétracte tout présentement, sinon il verra beau jeu.

» Pour le père Julien d'Avila, il commence bien et finit mal; ainsi il ne mérite aucune préférence sur ses concurrents. On ne lui demande pas ici qu'il nous explique comment la lumière incréée et la lumière créée s'animent ensemble, mais comment nous devons nous chercher en Dieu. On ne lui demande pas non plus qu'il nous dise ce que sent une âme lorsqu'elle est parfaitement unie à son Créateur, et si dans cet état elle diffère ou non de ce divin objet. Je ne pense point du tout que les paroles dont il s'agit doivent donner lieu à de pareilles questions, puisque, pour les résoudre, il faudrait que l'homme pût connaître la différence qu'il y a du Créateur à la créature. — Que veut-il dire encore par cette expression : *Quand l'âme est épurée?* Pour moi, je crois que les vertus et l'épurement ne suffisent point ici, parce qu'il s'agit d'un état surnaturel et d'un don que Dieu fait à qui il lui plaît; et si quelque chose y pouvait disposer, ce serait l'amour. Mais je lui pardonne ces écarts, en considération de ce qu'il a été moins long que le père Jean de la Croix.

» La doctrine de celui-ci pourrait être bonne à qui voudrait faire les exercices de la compagnie de Jésus; mais elle est ici absolument déplacée. Nous serions bien à plaindre, si nous ne pouvions chercher Dieu qu'après que nous serions morts au monde. Eh quoi! la Madelaine, la Samaritaine et la Cananéenne étaient-elles déjà mortes au monde, quand elles trouvèrent Dieu? Il débite encore quantité de belles réflexions sur la nécessité de s'unir

à Dieu, pour ne faire qu'une seule et même chose avec lui. Mais quand cela arrive, quand l'âme a reçu de Dieu cette faveur signalée, il ne peut plus lui dire de le chercher, puisqu'elle l'a déjà trouvé. — Dieu me délivre de ces gens si spiritualisés, qui veulent, sans examen et sans choix, ramener tout à la contemplation parfaite! Avec tout cela il faut pourtant lui savoir gré de nous avoir si bien expliqué ce que nous ne lui demandions pas. Voilà ce qu'on gagne à parler de Dieu; on en tire souvent tel profit auquel on ne s'attendait pas du tout.

» Quant au pauvre M. de Cepède (à qui nous sommes cependant bien obligés de ses vers et de sa réponse), il en a dit plus qu'il n'en savait; mais en faveur de la petite récréation qu'il nous a donnée, nous lui pardonnons volontiers son peu d'humilité d'avoir voulu traiter de matières si fort au-dessus de sa portée, comme il en convient lui-même Ce n'est pas pourtant qu'il ne méritât la correction pour le bon conseil qu'il donne aux âmes dévotes de pratiquer l'oraison de quiétude; comme si la chose dépendait d'elles. Dieu veuille qu'il tire quelque profit de sa témérité! Son ouvrage n'a pas laissé de me faire plaisir, quoiqu'au fond je trouve qu'il a eu grande raison d'en être un peu honteux.

» Enfin, monseigneur, on ne peut décider lequel de tous ces écrits est le meilleur, puisque, sans leur faire tort, aucun n'est exempt de faute. Dites donc à ces messieurs qu'ils se corrigent; et peut-être ne ferai-je pas mal de me corriger moi-même, pour ne pas ressembler à mon frère dans son peu d'humilité. Il faut pourtant convenir que ces messieurs sont tous de très-habiles gens, et qu'ils n'ont perdu que pour avoir trop beau jeu; car (comme je l'ai observé) à une personne qui aurait obtenu la grâce de tenir son âme unie à Dieu, il ne lui dirait pas de le chercher, puisqu'elle le posséderait déjà. Pour ne vous pas ennuyer davantage, monseigneur, de mes extravagances, je ne répondrai pas, pour le présent, à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; je me contenterai de vous en remercier très-humblement, et de vous renouveler les assurances du profond respect avec lequel je suis, monseigneur, de votre grandeur, l'indigne et très-soumise servante, Thérèse de Jésus (1). »

La bienheureuse Catherine de Cardone. Le vénérable Jean d'Avila. Louis de Grenade, Dominicain. Barthélemy des Martyrs. Mort de sainte Thérèse.

En 1577, mourut dans un monastère du Carmel une sainte personne avec qui Thérèse était en correspondance et qu'elle nous fait connaître. Elle se nommait Catherine, était née à Naples, en 1519, des ducs de Cardone. A l'âge de quarante ans, elle fut appelée en Espagne, pour veiller à la pre-

(1) Lettre 23, édit Migne.

mière éducation de l'infant don Carlos, fils du roi Philippe II. Mais, dit sainte Thérèse, dès le temps que cette fille vivait dans le monde avec des personnes de sa qualité, elle veillait très-soigneusement sur elle-même, faisait beaucoup d'austérités, et désirait de plus en plus se retirer en quelque lieu solitaire, pour ne s'occuper que de Dieu seul et à des actions de pénitence, sans qu'on pût l'en détourner. Elle le disait à ses confesseurs; mais ils ne l'approuvaient pas, considérant cette pensée comme une folie: parce que le monde est si plein de discrétion, qu'à peine se souvient-on des faveurs si extraordinaires que Dieu a faites aux saints et aux saintes qui ont tout abandonné pour aller le servir dans les déserts. Mais comme il ne manque jamais de favoriser les véritables désirs qu'on a de lui plaire, il permit que cette bienheureuse fille se confessât à un saint religieux de Saint-François, nommé le père François de Torrèz, qui lui dit que, au lieu de perdre courage, elle devait répondre à la vocation de Dieu.

Elle découvrit son dessein à un ermite d'Alcala, le pria de l'accompagner pour l'exécuter, et le conjura de lui garder un secret inviolable. Ils s'en allèrent ensemble à un lieu nommé Ville-Neuve; et ayant trouvé une caverne si petite, que cette grande servante de Dieu pouvait à peine s'y tenir, ce bon ermite l'y laissa et s'en retourna. Après avoir mangé trois pains que l'ermite lui avait laissés, Catherine passa plus de huit ans dans cette caverne, sans autre nourriture que des herbes et des racines qui croissaient dans ce désert. Ensuite un petit berger qui la rencontra, lui apportait du pain et de la farine, dont elle faisait de petits tourteaux qu'elle mangeait de trois jours en trois jours. Les disciplines qu'elle se donnait avec une grande chaîne, duraient souvent une heure et demie et quelquefois deux heures. Et ses cilices étaient si rudes, qu'une femme revenant avec elle d'un pélerinage, et ayant la nuit fait semblant de dormir, elle lui vit ôter et nettoyer son cilice qui était tout plein de sang. Mais ce qu'elle souffrait de la part des démons était encore beaucoup plus pénible. Car elle dit à nos sœurs qu'ils lui apparaissaient comme de grands dogues qui lui sautaient sur les épaules, ou comme des couleuvres, sans que, quelques tourments qu'ils lui fissent, elle en eût peur. Même après avoir fondé le monastère de Ville-Neuve pour les Carmes déchaussés, elle ne laissait pas de coucher dans sa caverne, excepté quand elle allait à l'office divin. Avant qu'il fût bâti, elle entendait la messe aux religieux de la Merci, à un quart de lieue de là, et faisait quelquefois ce chemin à genoux. Son vêtement, qu'on aurait pris pour celui d'un homme, était de bure, et sa tunique de gros drap.

Quand elle eut passé quelques années dans une si étrange solitude, Dieu permit que le bruit de sa vertu se répandit, et l'on commença d'avoir tant de vénération pour elle, qu'elle ne pouvait éviter qu'un très-grand nombre de gens vinssent la voir. Ceux qui lui pouvaient parler s'estimaient heureux; et cela augmentant toujours, elle en était si lasse et si ennuyée, qu'elle disait

qu'ils la faisaient mourir. Presque aussitôt que le monastère fut bâti, il y avait des jours que la campagne était couverte de voitures, et ces religieux ne trouvaient autre moyen pour la soulager, que de la faire monter sur un lieu élevé, d'où elle priait Dieu de bénir ce peuple, et s'en délivrait ainsi. Après huit ans passés dans cette caverne, que ceux qui y allaient avaient agrandie, elle tomba dans une maladie si grande, qu'il n'y avait pas d'apparence qu'elle en revînt, sans que néamoins elle pût se résoudre à sortir d'une si affreuse demeure.

Elle commença alors à être touchée d'un grand désir de fonder proche de cet endroit un monastère de religieux. Mais assez long-temps elle demeura sans savoir de quel ordre elle les choisirait. Etant en oraison devant un crucifix qu'elle portait toujours sur elle, notre Seigneur lui fit voir un manteau blanc, et connaître qu'elle devait choisir l'ordre des Carmes déchaussés, dont dont elle n'avait point entendu parler ni ne savait pas seulement qu'il y en eût dans le monde; et il n'y avait encore que ceux de Mancera et de Pastrane. Elle s'en informa; et ayant appris qu'il y en avait un à Pastrane, dont la ville appartenait à la princesse d'Eboly, femme du prince Ruy de Gomèz de Sylva, son ancienne amie, elle y alla travailler à exécuter sa résolution. Y étant arrivée, elle prit l'habit de la sainte Vierge, dans l'église de Saint-Pierre, mais sans dessein de se faire religieuse, n'y ayant jamais eu d'inclination, parce que Dieu la conduisait par une autre voie, et qu'elle appréhendait qu'on ne l'obligeât par obéissance à modérer ses austérités et à quitter la solitude.

Ce fut donc en ce lieu de Pastrane que cette sainte fille commença à traiter de la fondation de son monastère; elle alla ensuite pour ce sujet à la cour, qu'elle avait quittée avec tant de joie. Ce ne lui fut pas une petite mortification, parce qu'elle ne sortait pas plus tôt du logis qu'elle se trouvait environnée d'une grande multitude de gens, dont les uns coupaient des morceaux de son habit, et les autres des morceaux de son manteau. De là, continue toujours sainte Thérèse, elle fut à Tolède, où elle vit nos religieuses; et toutes m'ont assuré qu'il sortait d'elle une odeur si agréable et si grande, qu'il n'y avait pas jusqu'à son habit et à sa ceinture, qu'elles lui ôtèrent pour lui en donner une autre, qui n'en fussent parfumés; et que plus on s'approchait d'elle, plus on sentait cette bonne odeur, quoique l'étoffe de ses vêtements et l'extrême chaleur qu'il faisait alors dussent produire un effet contraire. Cette marque qui paraissait en son corps de la grâce que Dieu répandait dans son âme, leur donna une grande dévotion; et je suis très-assurée que ces bonnes filles ne voudraient, pour quoi que ce soit, dire un mensonge. Cette sainte obtint à la cour et ailleurs tout ce qu'elle désirait pour l'établissement de ce monastère, et il fut fondé en suite de la permission qu'elle en eut.

L'église fut bâtie au même lieu où était sa caverne, et on lui en fit une

autre assez proche où il y avait un sépulcre. Elle y passait la plus grande partie du jour et de la nuit, durant les cinq ans et demi qu'elle vécut encore. Et l'on a considéré comme une chose surnaturelle, que des austérités aussi extraordinaires qu'étaient les siennes, n'aient pas plus tôt fini ses jours. Elle mourut en l'année 1577, et on l'enterra avec une très-grande solennité. Sainte Thérèse, qui venait de fonder un monastère de Carmélites dans les environs, se réjouissait beaucoup de la voir, lorsqu'elle apprit la nouvelle de sa mort. Elle visita l'église de Ville-Neuve bâtie au lieu de sa caverne. « Après avoir communié dans cette église, dit-elle, j'entrai dans un ravissement, et cette sainte fille, accompagnée de quelques anges, m'apparut d'une manière intellectuelle, telle qu'un corps glorieux. Elle me dit de ne point me lasser de fonder des monastères; et je compris, quoiqu'elle ne me le dît pas, qu'elle m'assistait auprès de Dieu. Elle ajouta d'autres choses qui ne peuvent s'écrire, dont je demeurai fort consolée, et avec un grand désir de travailler pour le service de Dieu. Ainsi j'espère de sa bonté et des prières de cette sainte, que je pourrai réussir en quelque sorte (1). »

Un saint personnage aux lumières de qui sainte Thérèse recourut plus d'une fois, fut le vénérable Jean d'Avila, l'apôtre de l'Andalousie, qu'on peut appeler le père d'un si grand nombre de saints qui parurent en Espagne dans le seizième siècle. Il naquit au diocèse de Tolède, de parents à la fois riches et pieux, qui n'avaient que lui d'enfant. Il fut envoyé à Salamanque, à l'âge de quatorze ans, pour y étudier en droit. On le vit, dès son enfance, se porter avec la plus grande ferveur à tous les exercices de piété. Bientôt Dieu l'appela d'une manière spéciale à son service. Il quitta l'étude du droit et retourna chez son père, qu'il pria de lui permettre de demeurer dans une chambre séparée du reste de la maison. Là il se fit une petite cellule, où il mena une vie très-pauvre et très-austère; car il ne couchait que sur des fagots de sarments, il pratiquait une très-étroite abstinence, portait le cilice, prenait souvent la discipline, et avait une si grande dévotion pour le Saint-Sacrement, qu'il demeurait plusieurs heures en sa présence. Un religieux de Saint-François, admirant une si grande piété dans une si grande jeunesse, conseilla aux parents de l'envoyer étudier à l'université d'Alcala ou de Complut. Il y eut pour professeur le célèbre Dominique Soto, Dominicain, qui conçut pour lui une tendre affection et une haute estime; il déclara même plus d'une fois que son disciple était destiné à être un jour un grand homme, ce qui fut confirmé par l'événement. Pierre Guerrera, depuis archevêque de Grenade, était un des principaux admirateurs de Jean d'Avila, et ils se lièrent d'une amitié qui ne fit que s'accroître avec le temps.

Pendant que d'Avila continuait ses études, il perdit son père et sa mère:

(1) Sainte Thérèse. *Fondation du monastère de Villeneuve-de-la-Xare* – Godesc., 12 mai.

il ne pensa plus qu'à se disposer à recevoir les saints ordres. Le jour qu'il célébra sa première messe au lieu de sa naissance, il habilla douze pauvres, leur donna à dîner et les servit de ses propres mains. Appelé spécialement au ministère apostolique de la prédication, il s'y prépara comme les apôtres, en particulier saint Paul, qu'il se proposa pour patron et pour modèle. La première chose fut de distribuer tout son bien aux pauvres, sans se réserver qu'un habit tout simple, d'une vile étoffe; et il demeura toute sa vie dans cette pauvreté volontaire, pour accomplir exactement ce que Jésus-Christ recommande à ses disciples, lorsqu'il les envoie prêcher l'évangile. Il ne refusa pas seulement tous les bénéfices qu'on lui offrit, mais encore les moindres présents; excepté quelques livres et des ornements nécessaires pour dire la messe. Mais il avait autant de charité pour les pauvres, qu'il aimait la pauvreté pour lui-même : ce fut par son moyen qu'on fonda un grand hôpital à Grenade. Sa maxime était que la science ne servait qu'autant qu'elle est jointe à une piété solide. Un jeune ecclésiastique l'ayant consulté sur les moyens de prêcher avec fruit, il répondit qu'il n'en savait pas de meilleur que d'aimer beaucoup Jésus-Christ. Son exemple était une preuve sensible de la sagesse et de la vérité de sa réponse.

Jean d'Avila récitait son office et disait la messe avec une ferveur vraiment angélique. Il avait la plus haute idée de l'adorable sacrifice. Apprenant qu'un jeune prêtre venait de mourir après sa première messe : C'en est assez, dit-il, pour avoir un compte rigoureux à rendre au tribunal de Jésus-Christ. Lui-même ne montait à l'autel qu'après s'y être long-temps préparé : il donnait aussi beaucoup de temps à son action de grâces. Outre cela, il faisait quatre heures de méditation par jour, deux le matin et deux le soir. Il se couchait à onze heures et se levait à trois. Sur la fin de sa vie, ses infirmités l'ayant rendu incapable d'exercer les fonctions du ministère, il consacrait presque tout son temps à la prière. Il fut toujours pauvre dans ses habits et sa nourriture, et ne voulut jamais avoir de domestique. Il prêcha avec le plus grand succès à Séville, à Cordoue, à Grenade et dans toute l'Andalousie. Par ses instructions, il porta à la vertu la plus éminente plusieurs personnages de l'un et de l'autre sexe; entre autres, saint Jean de Dieu, saint François de Borgia, sainte Thérèse, à laquelle nous avons une lettre de sa main, sur un livre qu'elle lui avait envoyé à examiner, et sur les règles de prudence à suivre dans les visions. Il avait un talent singulier pour la direction des âmes. Il inculquait d'abord la nécessité de connaître Dieu et de se connaître soi-même, cette double connaissance étant la base et le fondement de la perfection chrétienne. Mais lui-même a exposé l'ensemble de sa doctrine spirituelle dans un ouvrage, dont voici quelle fut l'occasion.

Dona Sancha de Carille, fille de don Louis Fernandèz de Cordoue, laquelle joignait de grandes vertus à une rare beauté, était sur le point

d'aller à la cour d'Espagne et de s'attacher à la reine en qualité de dame d'honneur. Déjà tout était prêt pour son voyage; mais elle voulut, avant que de partir, se confesser à Jean d'Avila. A son retour de l'église, on ne la reconnut plus, tant était merveilleux le changement qui s'était fait en elle. Tous les avantages du monde ne furent plus à ses yeux que des vanités indignes de fixer un cœur chrétien; elle y renonça, et prit le parti de rester dans la maison paternelle, où elle mena jusqu'à sa mort la vie la plus édifiante. Ce fut pour son instruction que le saint prêtre composa le traité qui a pour titre : *Audi, filia, et Vide*, et qui n'est qu'une explication de ces paroles du psaume quarante-quatre : « Ecoutez, ma fille; ouvrez les yeux et prêtez l'oreille : oubliez votre nation et la maison de votre père; et alors le roi concevra de l'amour pour votre beauté. »

L'ouvrage est en cent treize chapitres, avec les divisions suivantes. Il y a trois langages que le péché a introduits, et que l'âme ne doit pas écouter : le langage du monde, faux honneurs; le langage de la chair, faux plaisirs; le langage du démon, orgueil ou désespoir. Ce qu'il faut écouter, c'est la voix de Dieu, nous parlant par la foi catholique. Précautions à prendre touchant les fausses révélations. Voilà pour la première partie du titre et de l'ouvrage : *Audi, filia, Ecoutez, ma fille.* Pour la seconde, *Et Vide, et Voyez*, il traite de la connaissance de soi-même, de l'oraison et de la méditation, comment Jésus-Christ nous écoute et nous regarde; de l'amour du prochain; qu'il faut renoncer à notre volonté; que l'âme recouvre sa beauté par Jésus-Christ.

Jean d'Avila montre dans deux chapitres, le soixante-cinquième et le suivant, que la connaissance de l'être surnaturel que nous donne la grâce peut servir à acquérir l'humilité. Voici comme il concilie le libre arbitre et la grâce dans le mérite des bonnes œuvres. Après avoir cité cette parole de saint Paul : *C'est Dieu qui opère en nous, comme il lui plaît, le vouloir et le parfaire*, il ajoute : « Mais ne vous imaginez pas néanmoins que notre libre arbitre n'ait point de part à nos bonnes œuvres. Car ce serait non-seulement une ignorance, mais une erreur. Cela veut dire seulement que Dieu opère le vouloir et le parfaire, parce qu'il est le principal agent dans l'âme du justifié, qu'il meut doucement notre libre arbitre, et fait qu'il coopère avec lui, selon ces paroles de saint Paul : *Nous sommes les coopérateurs de Dieu;* ce qu'il fait, en nous excitant et en nous aidant à donner librement notre consentement aux bonnes œuvres que nous faisons. Ainsi il est vrai de dire que l'homme opère en cela, puisque c'est avec sa propre et libre volonté qu'il veut ce qu'il veut et opère ce qu'il opère, et qu'il est en lui de ne le faire pas. Mais Dieu opère en cela principalement, puisqu'il produit la bonne œuvre, et qu'il aide notre libre arbitre à la produire aussi tellement, que la gloire de l'un et de l'autre est due à Dieu seul (1). »

(1) C. 66.

Nous avons encore du vénérable Jean d'Avila deux discours aux prêtres, touchant le sacerdoce et la sainteté qu'il demande; de plus, cent soixante-deux lettres à différentes personnes, et divisées en quatre livres : 1° à des prélats et autres ecclésiastiques; 2° à des religieuses et à des demoiselles; 3° à des femmes et à des veuves; 4° à des seigneurs, des juges, des amis et des disciples. La première du dernier est un opuscule en réponse au gouverneur de Séville, et divisé en six chapitres : — I. Des qualités nécessaires pour bien gouverner; et que, encore qu'on les ait, c'est se rendre indigne des charges que de les désirer. — II. Des qualités d'un bon gouverneur, et particulièrement de la fermeté qu'il doit avoir pour rendre la justice; et du soin qu'il doit prendre de se bien examiner touchant sa capacité. — III. De la manière dont on doit châtier les crimes, avec compassion, avec douleur et en priant pour les coupables. — IV. Des moyens de bien gouverner; du choix des juges; et avis sur ce sujet. — V. Des faux serments : de plusieurs autres abus, et des remèdes que l'on y peut apporter.—VI. Divers avis touchant plusieurs autres désordres. Par cette lettre ou ce traité, on voit que Jean d'Avila était capable de gouverner un royaume. A notre avis, ce saint et savant personnage mérite d'être compté parmi les Pères et les docteurs de l'Eglise.

Pour perfectionner son serviteur, Dieu le mit à plus d'une épreuve. Quoiqu'il n'eût jamais prêché que la morale de l'évangile, on ne laissa pas de l'accuser d'un rigorisme outré, qui lui faisait exclure les riches du royaume des cieux. L'accusation était destituée de toute vraisemblance : il fut cependant arrêté à Séville, et mis dans les prisons de l'inquisition. Il souffrit les mauvais traitements de ses persécuteurs avec une patience et une douceur admirables; et lorsque son innocence eut été reconnue, il porta l'héroïsme jusqu'à remercier ceux qui avaient voulu le perdre. Il fut affligé de diverses infirmités à l'âge de cinquante ans. Au milieu des douleurs aiguës qu'il ressentait, on l'entendait répéter souvent cette prière : Seigneur, augmentez mes souffrances, mais accordez-moi la patience. Enfin, après avoir souffert durant dix-sept ans au-delà de tout ce qu'on peut imaginer, il mourut le dix mai 1569 (1).

La vie de Jean d'Avila fut écrite par son disciple, Louis de Grenade, né dans cette ville l'an 1505, de parents d'une condition obscure, et redevable de son éducation au marquis de Mondéjar. En 1524, il prit l'habit religieux dans le couvent des Dominicains de Grande, fondé depuis peu par le roi Ferdinand. Le fervent novice ne se proposait en tout que la gloire de Dieu. Il partageait son temps entre la prière et les autres devoirs de son état. Par son recueillement et son attention à marcher en la présence de Dieu, il faisait, pour ainsi dire, une prière continuelle de l'étude et des fonctions extérieures.

(1) Godescard, 8 mars. – *OEuvres de Jean d'Avila.*

Il parlait peu et méditait beaucoup : quoiqu'il lût tous les bons auteurs pour se composer un trésor de ce qu'il y trouvait de beau, de solide et d'utile, il s'appliquait principalement à digérer ses lectures et à mettre dans ses idées de l'ordre, de la clarté et de la justesse. Son premier soin était de faire tout servir à la piété. Il étudia la théologie à Valladolid. De retour à Grenade en 1534, le développement et l'étendue de ses connaissances dans les lettres divines et humaines en firent bientôt un prédicateur excellent, doué d'une instruction égale à sa piété et de toutes les qualités qui distinguent à la fois l'orateur et l'écrivain. Sous ces rapports, il l'emporte de beaucoup sur son maître spirituel, le bienheureux Jean d'Avila. La réputation d'estime qu'il s'était acquise, le fit préposer, en 1544, au couvent de *Scala-Cœli*, près de Cordoue. Là, il partagea son temps entre le ministère de la prédication dans cette ville, et le recueillement de la méditation dans la solitude. Il fut chargé, en 1554, de présider une nouvelle maison à Badajoz. La renommée de son mérite et de ses vertus se répandit à la cour de Portugal, où il fut mandé par le cardinal-infant, don Henri, frère de Jean III. Il se rendit à Evora, et, par le vœu des nationaux eux-mêmes, il fut élu provincial de son ordre. Catherine, devenue veuve de Jean III et régente du Portugal, appela Louis de Grande à Lisbonne et le choisit pour son directeur et son conseil. Elle lui offrit l'archevêché de Brague, qu'il se défendit d'accepter. Invité à désigner un sujet plus capable, il proposa son émule en zèle et en science, le père Barthélemy des Martyrs, comme le plus propre à cette dignité et le plus en état de servir l'Eglise. Aussi la beauté de ce choix fut-elle pleinement justifiée. Il refusa encore le cardinalat, et il se démit même, après quelques années, de toute fonction, afin de vaquer plus librement à la composition et à la prédication, sans cesser pourtant de satisfaire aux désirs des personnages les plus éminents, qui le consultaient. Depuis cette époque, nul ne distribua plus régulièrement l'emploi de son temps : il priait, méditait, lisait, dictait et écrivait à des heures réglées. C'est en suivant constamment ce régime, qu'il conserva une tête saine et qu'il mourut de la mort des justes, le trente-un décembre 1588, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Dans le cours d'une vie si bien remplie, Louis de Grenade a produit un grand nombre d'ouvrages, tous estimés, qui lui ont mérité en Espagne le rang d'auteur classique, et lui méritent dans l'Eglise entière une place distinguée parmi les Pères et les docteurs. Les principaux sont : 1° Des sermons pour toute l'année, cités fréquemment par saint Charles Borromée; ils réunissent à la force de la raison celle de l'éloquence; et le critique Baillet dit que Grenade est peut-être, de tous les prédicateurs, celui dont les sermons ont conservé à la lecture le plus de ce feu qui les animait dans la chaire. Ils ont été traduits, du vivant même de l'auteur, en italien et en français. 2° Œuvres dogmatiques. L'ouvrage le plus considérable en ce genre est son catéchisme, ou Introduction au symbole de la foi, en cinq parties : la

dernière est l'abrégé des quatre autres. La méthode, la clarté, la justesse caractérisent cette œuvre théologique, qui a été traduite en différentes langues, et même en persan. Dans la cinquième partie, en prouvant la vérité de la religion chrétienne par la constance des martyrs, il retrace les souffrances de plusieurs prêtres et religieux, martyrisés à Londres l'an 1582, pour la foi de l'Eglise. 3° OEuvres morales. Traité de l'oraison et de la méditation; Mémorial de la vie chrétienne; Guide des pécheurs. Le traité de l'oraison est le premier ouvrage composé par Grenade, dans sa solitude de Cordoue. C'est un des livres les plus faits pour être médités utilement par ceux qui pratiquent les voies de la piété intérieure. La Guide des pécheurs était regardée par l'auteur même comme le meilleur de ses écrits. 4° Plusieurs vies, entre autres celles de Jean d'Avila et de don Barthélemy des Martyrs. 5° Des traductions, dont les principales sont : l'Echelle de saint Jean Climaque, et l'Imitation de Jésus-Christ, en espagnol; la dernière passe pour l'une des meilleures qui existent dans aucune langue.

Quant à l'utilité chrétienne des œuvres de Grenade, écoutons un bon juge, saint François de Sales. Le troisième de juin 1603, il écrivait à un évêque de ses amis : « Ayez, je vous prie, ayez Grenade tout entier; et que ce soit votre second bréviaire. Le cardinal Borromée n'avait point d'autre théologie pour prêcher que celle-là; et néanmoins il prêchait très-bien. Mais ce n'est pas là son principal usage : c'est qu'il dressera votre esprit à l'amour de la vraie dévotion et à tous les exercices spirituels qui vous sont nécessaires. Mon opinion serait que vous commençassiez à le lire par la grande Guide des pécheurs; puis que vous passassiez au Mémorial; et enfin que vous le lussiez tout. Mais pour le lire fructueusement, il ne faut pas le parcourir à la hâte : il faut le peser et le priser, et, chapitre par chapitre, le ruminer et appliquer à l'âme, avec beaucoup de considération et de prières à Dieu. Il faut le lire avec révérence et dévotion, comme un livre qui contient les plus utiles inspirations que l'homme peut recevoir d'en haut, et par là réformer toutes les puissances de l'âme, etc. » A ce jugement du saint évêque de Genève, on peut joindre celui du pape Grégoire XIII, qui, par un bref du vingt-un juillet 1582, félicita Louis de Grenade des grands fruits de ses prédications et de ses ouvrages (1).

Barthélemy des Martyrs, dont Louis de Grenade écrivit la vie de son vivant, est ainsi surnommé de l'église dans laquelle il reçut le baptême. Il naquit à Lisbonne, en 1514 : ses parents étaient recommandables par leur piété et par leur charité pour les pauvres. Leur économie leur fournissait un fonds toujours subsistant pour soulager les malheureux, quoique leur fortune fût médiocre. Barthélemy, dès son enfance, devint le dépositaire

(1) Touron. *Hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique*, t. 4. – *Biographie universelle*, t. 18.

des bonnes œuvres de sa mère ; c'était lui qui portait les aumônes qu'elle envoyait secrètement, surtout aux familles que des accidents avaient précipitées de l'opulence dans la misère. A l'âge de quinze ans et demi, il fit ses vœux chez les Dominicains de Lisbonne. Il n'avait d'autre volonté que celle de ses supérieurs, et l'esprit de prière lui mérita l'acquisition de toutes les vertus de son état. Il se fit une si grande réputation de science et de piété, que les seigneurs les plus qualifiés de la cour de Portugal s'empressaient de le connaître et de se lier avec lui. Dans les emplois qu'il exerça, il sut toujours marcher en la présence de Dieu ; pratique qu'il avait soin d'inculquer à ceux qui se mettaient sous sa conduite. Il disait des vertus extérieures qu'elles avaient leur principe dans les affections de l'âme, et que, si celles-ci étaient bien réglées, l'extérieur le serait aussi. Son désintéressement, son mépris pour le monde, son zèle pour le salut des âmes le disposèrent aux plus pénibles fonctions de la vie apostolique.

Louis de Grenade ayant été nommé à l'archevêché de Brague, son ami Barthélemy des Martyrs lui remontra dans une lettre les dangers d'une dignité pareille. Il ne se doutait guère de ce qui l'attendait lui-même. Louis, comme nous l'avons vu, le fit nommer à sa place. A cette nouvelle inattendue, Barthélemy fut saisi d'un tremblement universel : il refusa constamment. Louis, qui était son supérieur, comme provincial, employa d'abord les raisons pour lui persuader d'accepter, et finit par le lui commander en vertu de la sainte obéissance. Barthélemy se résigna, mais avec tant de douleur, qu'il en fit une maladie dangereuse. La vie pauvre et austère qu'il mena étant archevêque, la sage distribution de son temps, le bon ordre de sa maison, la conduite modeste et édifiante de tous ceux qui composaient son domestique, ses abondantes aumônes, son zèle pour la sanctification de son diocèse lui attirèrent une admiration universelle. Nous l'avons vu paraître avec éclat au concile de Trente, où il insista fortement sur la résidence des évêques. Il rappelait à ce sujet l'exemple d'un petit pâtre. Faisant la visite de son diocèse, il vit un jour dans les champs un jeune berger qui ne quittait point son troupeau au milieu d'un violent orage : il eût pu se mettre à l'abri dans une caverne voisine ; mais il ne voulut point s'éloigner, de peur que le loup ou les autres bêtes ne profitassent de son absence. Barthélemy fut singulièrement touché de ce qu'il voyait. Quelle leçon, dit-il, pour un pasteur des âmes ! Avec quel soin ne doit-il pas veiller pour les garantir des piéges du démon !

Arrivé à Rome, il ne put obtenir de Pie IV la permission de quitter son archevêché de Brague, et se lia d'une étroite amitié avec saint Charles Borromée. Comme il repassait par la Provence, pour retourner en Portugal, le vice-légat d'Avignon lui raconta la particularité suivante : Deux évêques de cette province étaient allés à Trente avec un attachement secret au luthéranisme et dans le dessein de combattre les décrets du concile. Mais

après avoir assisté aux conférences et aux délibérations, ils sentirent l'extrême différence qu'il y avait entre le procédé des prétendus réformateurs et celui des catholiques : les premiers soumettant les articles de la foi à la décision de leur esprit particulier, de leur caprice ou de leur imagination; les seconds pesant chaque chose dans la balance du sanctuaire, et recherchant avec la plus scrupuleuse attention ce que l'Eglise avait cru de tout temps, pour mettre la doctrine de Jésus-Christ dans son vrai jour. Ils renoncèrent tous deux à leurs préjugés, et l'un d'eux travailla depuis avec autant de zèle que de succès à la conversion des Calvinistes et des autres sectaires. — L'archevêque de Brague étendait sa sollicitude pastorale à toutes les parties de son diocèse. Son courage le fit triompher de divers obstacles qu'on lui opposa. Il réforma les abus et fit exécuter les décrets du concile de Trente, entre autres par la fondation d'un séminaire. Nous ne finirions pas, si nous voulions rapporter les fruits de son zèle et de sa piété, ainsi que les exemples frappants qu'il donna de toutes les vertus.

En 1578, Sébastien, roi de Portugal, passa en Afrique avec treize mille hommes d'infanterie et quinze cents hommes de cavalerie, dans le dessein de rétablir Mahomet, roi de Maroc, qui avait été détrôné par Muley-Moluc, son oncle. Mais trois rois périrent dans ce même combat. Sébastien fut tué dans l'action, après avoir fait des prodiges de valeur pendant six heures; Muley-Moluc mourut de maladie en donnant ses derniers ordres; Mahomet se noya en prenant la fuite. Le cardinal Henri, oncle de Sébastien, âgé de soixante-quatre ans, monta sur le trône de Portugal : il mourut au commencement de l'année 1580, sans avoir soutenu la réputation qu'il s'était acquise dans la vie privée. Philippe II, roi d'Espagne, prit possession de la couronne de Portugal, qu'il prétendait lui appartenir. Peu de temps après cette révolution, Barthélemy des Martyrs obtint du pape Grégoire XIII la permission de quitter l'archevêché de Brague. Il se retira dans un couvent de son ordre, à Viane, et y mourut saintement le dix-huit juillet 1590, après une maladie longue et douloureuse. Il s'opéra plusieurs miracles à son intercession. Sa vie, commencée par Louis de Grenade, fut complétée et continuée par trois autres écrivains du temps (1).

L'Espagne et le Portugal, comme on voit, étaient une terre bénie, produisant toutes sortes de fleurs et de fruits pour le ciel. Parmi tant de saints personnages brillait sainte Thérèse, comme la principale étoile d'une céleste constellation. Et ce qui fait l'éloge de la nation espagnole, ses populations aimaient et vénéraient tous ces saints et toutes ces saintes. Ainsi, lorsqu'on savait la route que devait tenir sainte Thérèse dans ses fréquents voyages, le peuple accourait des campagnes pour la voir passer, et lui demander sa bénédiction. Le bruit de son arrivée la devançait d'un lieu à un autre, et

(1) Touron, t. 4. – *Vie de don Barthélemy des Martyrs.*

on se disputait l'honneur de la loger. Elle était confuse de cet empressement universel; elle aurait voulu pouvoir s'y soustraire. Les marques de vénération qu'on lui donnait lui paraissant un jour plus insupportables que le froid et l'obscurité de la nuit, elle partit trois ou quatre heures avant le lever du soleil, d'un bourg où il était venu un peuple immense qui l'avait déjà reçue avec acclamation et qui se disposait à l'accompagner de même. Une autre fois cependant elle ne put se défendre de paraître sensible à ce qu'un laboureur fit pour la bien recevoir. Ce pauvre homme ayant appris qu'elle devait passer par son village, lui fit préparer à dîner le mieux qu'il put; il assembla dans sa maison toute sa famille, qui était nombreuse, et ordonna que l'on fît venir ses troupeaux, afin que tout ce qui lui appartenait fût bénit par la sainte. Mais Thérèse n'ayant pas voulu s'arrêter, le laboureur vint à elle avec ses enfants et ses troupeaux pour lui demander sa bénédiction : ce spectacle l'attendrit; elle recommanda au Seigneur toute cette famille (1).

Aux fatigues des voyages se joignaient de grandes infirmités; mais son courage lui faisait tout supporter gaîment. Elle eut grand besoin de cette force d'âme qui lui était propre, lorsqu'il fallut endurer les douleurs excessives qu'on lui causa pour remettre son bras gauche. Elle se le cassa deux fois; la première à Avila, en 1578; l'autre, à Ville-Neuve-de-la-Xare, en 1580. Elle resta même estropiée le reste de ses jours, des suites du premier accident, arrivé par une chute considérable du haut d'un escalier. On avait cherché pendant long-temps une personne capable de remédier à cette fracture; et lorsque la prieure de Médina lui envoya une femme exercée dans ces sortes d'opérations, le bras se trouva déjà noué.

Thérèse venait de terminer, en 1582, la fondation du couvent de Burgos, et déjà elle s'était mise en route pour Avila, lorsqu'elle reçut une invitation très-pressante de la duchesse d'Albe, qui la priait en grâce de l'aller voir en passant. Toute malade qu'elle était de ses anciennes infirmités, et quoique attaquée alors d'une espèce de paralysie, jointe à des vomissements fréquents, elle se rendit le vingt de septembre à Albe, avec le père Antoine de Jésus, qui était venu la chercher à Médina. Elle passa plusieurs heures à converser avec la duchesse, et la quitta ensuite pour aller dans le couvent de son ordre. Sa lassitude était extrême, et ses maux empirant de jour en jour, elle comprit que sa fin était proche. Le trente de septembre, elle eut un flux de sang qui fut suivi des plus fâcheux symptômes. Cependant elle assista encore à la messe ce jour-là, et communia avec une nouvelle ferveur. Depuis ce moment, elle garda le lit jusqu'à la mort. La duchesse d'Albe allait la voir très-souvent, et la servait elle-même avec la plus tendre affection. La sœur Anne de Saint-Barthélemy, sa compagne chérie, et qui plus

(1) *Vie de sainte Thérèse*, par Villefore, l. 5.

tard fonda un des premiers couvents de Carmélites en France, ne la quittait ni jour ni nuit.

Le premier d'octobre, ayant passé presque toute la nuit en prières, elle fit appeler le père Antoine de Jésus pour se confesser. Quand elle eut fini sa confession, ce saint religieux l'exhorta à demander au Seigneur qu'il ne la retirât point encore de ce monde. Thérèse répondit humblement qu'elle ne pouvait être d'aucune utilité sur la terre; et dès ce moment elle fit ses adieux à ses religieuses, leur donnant chaque jour de nouvelles marques de tendresse par l'effusion de cœur dont elle accompagnait ses derniers avis. « Je vous conjure, leur disait-elle, pour l'amour de Dieu, d'observer exactement la règle et les constitutions, et de ne pas choisir pour modèle cette indigne pécheresse qui va mourir. Pensez plutôt à lui pardonner. » Les sœurs, fondant en larmes, ne lui répondaient que par leurs sanglots.

Le troisième jour d'octobre, Thérèse se sentit plus faible que jamais; elle demanda les sacrements, et on les lui apporta. Aussitôt qu'elle aperçut le saint viatique, ses forces parurent se ranimer, son visage s'enflamma, et l'ardeur de sa foi se peignit dans ses yeux. Elle les tourna vers Jésus-Christ, et s'étant mise sur son séant pour le recevoir avec plus de respect, elle s'écria dans un saint transport : « O mon Seigneur et mon époux, la voilà donc arrivée cette heure que je désirais si ardemment ! Je touche au moment de ma délivrance... Que votre volonté soit faite ! L'heure est enfin venue où je sortirai de mon exil, et où mon âme trouvera dans votre présence le bonheur après lequel elle soupire depuis si long-temps. »

Sur les neuf heures du soir, elle demanda l'extrême-onction, qu'elle reçut avec la plus tendre piété. Peu de temps après, le père Antoine lui ayant demandé si elle désirait être enterrée dans le couvent d'Avila, elle lui répondit : « Eh quoi ! y a-t-il rien en ce monde qui m'appartient? et ne m'accordera-t-on pas ici un peu de terre ? » Sa ferveur s'animait de plus en plus, à mesure que ses forces l'abandonnaient. On l'entendit répéter souvent des versets du psaume *Miserere*, et surtout celui-ci : *Mon Dieu, vous ne rejetterez pas un cœur contrit et humilié ;* elle le répéta jusqu'au moment où elle perdit l'usage de la parole. Les douleurs de son agonie se prolongèrent jusqu'au lendemain matin. Succombant alors sous le poids de ses maux, elle pencha la tête sur les bras de la sœur Anne de Saint-Barthélemy, et resta paisiblement dans cette situation jusqu'à neuf heures du soir, les yeux toujours fixés sur un crucifix qu'elle avait à la main. Le sommeil des justes couronna ses travaux et ses vertus, la nuit du quatre au cinq octobre 1582. C'était la nuit même où Grégoire XIII réforma le calendrier, en supprimant tout à coup dix jours, pour les raisons que nous avons vues; et par cette suppression, le jour qui suivit la mort de sainte Thérèse fut compté pour le quinze octobre, quoique ce ne fût que le cinq.

La sainte mourut dans la soixante-huitième année de son âge, après

avoir passé vingt-sept ans dans le couvent de l'Incarnation, et vingt autres dans les divers couvents de la réforme. Loin que les horreurs de la mort fussent imprimées sur son front, les rides de la vieillesse disparurent sur son visage, et ses membres conservèrent la même flexibilité qu'ils avaient pendant sa vie. Son corps fut enterré dans le chœur inférieur des Carmélites d'Albe, et y resta jusqu'en 1585, que le chapitre général des Carmes déchaussés le fit transporter au couvent de Saint-Joseph d'Avila, chef-lieu de la réforme. Cette translation ne put être si secrète que la famille du duc d'Albe n'en fût instruite. Elle s'en plaignit à Rome, et obtint, l'année suivante, un ordre du Pape pour faire restituer au couvent d'Albe les dépouilles mortelles de la sainte fondatrice. On les y reporta le vingt-cinq août 1586, et elles y sont encore aujourd'hui sous un beau mausolée. La corruption les a même respectées. Les vérifications faites dans le temps de cette double translation firent connaître cette merveille. On trouva le corps aussi entier, aussi flexible et aussi sain qu'au moment même de sa mort; et on assure qu'il est encore dans le même état.

Rien de plus authentique que les actes dressés pour servir de base à la canonisation de Thérèse. Ils furent signés par une foule de personnes respectables, dont la plupart avaient été témoins des faits qu'ils attestaient. Paul V nomma pour les vérifier sur les lieux mêmes, l'archevêque de Tolède, l'évêque d'Avila et celui de Salamanque. Quand la vérification fut faite, on envoya le procès-verbal à Rome, où trois auditeurs choisis discutèrent tous ces faits avec soin, avant que les cardinaux de la congrégation des rites les soumissent à un nouvel examen. Paul V étant mort sur ces entrefaites, Grégoire XV lui succéda; et d'après les suffrages unanimes de tous les consulteurs, il autorisa le culte rendu à sainte Thérèse, par une bulle du mois de mars 1621. Les actes de sa canonisation contiennent les détails de plusieurs miracles opérés par la vertu de ses reliques ou par son intercession. Le saint évêque de Taragone, Didace Yépèz, en a inséré le récit dans son ouvrage sur la sainte (1).

Saints d'Italie. Sainte Marie-Madeleine de Pazzi et autres.

Si fertile en saints que fût l'Espagne à cette époque, elle était peut-être encore surpassée par l'Italie. Nous y en avons déjà vu beaucoup, nous y en verrons encore d'autres. A Florence, une Carmélite reproduisait les vertus, les souffrances, les extases de Thérèse en Espagne. Elle sortait de deux illustres familles, des Pazzi, par son père, des Buondelmonti, par sa mère : la famille de son père était alliée à la maison souveraine des Médicis. Elle naquit le onze avril 1566, et reçut au baptême le nom de Catherine,

(1) *Acta SS.*, et Godescard, 15 octobre.

en l'honneur de Catherine de Sienne. Avant sa naissance, elle n'avait occasionné aucune douleur à sa mère; après sa naissance, elle ne causa aucune peine aux personnes qui avaient soin d'elle, se faisant une joie de leur obéir. Affable envers tout le monde, elle évitait néanmoins les jeux d'enfants. Son plaisir était d'entendre des discours de piété. Se trouvait-elle avec un ecclésiastique, elle l'interrogeait touchant le salut de l'âme, principalement sur le mystère de la sainte Trinité, à qui elle avait une dévotion singulière. Ayant trouvé un jour le symbole de saint Athanase, non-seulement elle le lut avec empressement, mais elle le porta joyeuse à sa mère comme une chose du plus grand prix. Dès l'âge de sept ans, elle partageait avec les prisonniers et les pauvres ce qu'on lui donnait pour son déjeûner et son goûter à l'école. Sa récréation la plus heureuse était d'apprendre aux autres enfants l'oraison dominicale, la salutation angélique, le symbole des apôtres et d'autres petites prières. Elle se livrait à cet exercice surtout à la campagne, où elle instruisait avec une charité merveilleuse les pauvres petites paysannes. Un jour, comme il fallait revenir à la ville, elle se mit à pleurer à chaudes larmes, parce qu'elle n'avait pu achever l'instruction d'une petite fille : pour la consoler, le père emmena l'une et l'autre à Florence.

Catherine de Pazzi, plus connue sous le nom de Carmélite Marie-Madeleine, fut formée à l'oraison mentale, dès l'âge de sept ou huit ans, par l'Esprit saint lui-même, et avant qu'elle eût rien appris là-dessus d'aucun homme ni d'aucun livre. Elle se mettait à genoux, disait dévotement le *Veni, sancte Spiritus*, puis le *Confiteor*, se livrant à de saintes pensées et de saintes affections. Quand elle se croyait seule, elle se retirait dans un coin de la maison paternelle, pour vaquer à ce pieux exercice avec plus de liberté. Un jour, après l'avoir cherchée long-temps, on la trouva derrière un lit, tellement plongée dans la méditation, qu'elle n'entendait ni ne sentait plus rien. Son amour pour Dieu était dès-lors si sensible, que, quand elle entendait une parole qui offensait son infinie majesté, elle en ressentait une douleur si grande, qu'une fois elle passa la nuit entière à pleurer, tout en excusant les défauts des autres. Instruite par son confesseur à l'âge de neuf ans sur la manière de faire oraison, elle s'y appliquait suivant son conseil chaque jour une demi-heure; mais bien des fois cela durait des heures entières.

Dès son bas âge, elle eut un ardent désir de la sainte communion : comme on ne lui permettait pas encore d'y participer, sa plus douce consolation était de voir communier les autres ; elle passait quelquefois trois et quatre heures à contempler ce religieux spectacle. Quand sa mère revenait de la sainte table, ce qui arrivait souvent, l'enfant ne la quittait pas de la journée, se tenait le plus près d'elle que possible, s'asseyait sur ses vêtements. Sa mère, étonnée, lui en ayant demandé la raison : C'est, répondit la pieuse enfant, c'est que vous sentez Jésus ! car elle percevait l'odeur de ce divin sacrement que sa mère avait reçu le matin. Son confesseur lui ayant

permis de communier à l'âge de dix ans, elle le fit pour la première fois le jour de l'Annonciation 1573, avec une ferveur indicible : elle avait coutume de dire depuis, que jamais dans sa vie elle n'éprouva rien de si délicieux. Son confesseur, voyant sa dévotion toujours croissante, lui permit de communier chaque semaine : Catherine comptait dès-lors les jours et les heures; le bonheur de la communion la faisait fondre en larmes. Le jour du Jeudi-Saint, considérant l'amour immense de Jésus pour elle et comment elle pourrait y répondre, elle se donna pour toujours à lui par le vœu de perpétuelle virginité. Dès-lors elle n'aspirait qu'à devenir semblable à son divin époux, dormait le plus souvent sur la dure, prenait de rudes disciplines : une fois même elle s'attacha une couronne d'épines autour de la tête et passa ainsi la nuit avec des douleurs poignantes, mais se réjouissant d'imiter Jésus-Christ. Elle ne prenait de nourriture que le nécessaire, et inventait sans cesse de nouveaux moyens pour plaire à son époux. La vue de toutes les créatures, le ciel, la terre, les champs, élevait son âme vers le Créateur et l'embrasait de son amour. A l'âge de douze ans, le jour de Saint-André, comme elle se promenait avec sa mère dans une belle prairie, l'amour divin la ravit en extase, de manière qu'elle parut morte, sans pouvoir parler ni remuer.

En 1580, à l'âge de quatorze ans, Catherine fut mise en qualité de pensionnaire chez les religieuses de Saint-Jean, parce que son père venait d'être nommé gouverneur de Cortone. Chaque jour elle donnait à l'oraison deux heures le matin et une le soir : elle avait encore d'autres moments pour la prière. Comme son lit était dans la chambre de sa gouvernante, elle s'en dérobait secrètement la nuit pour prier. Souvent elle assistait la nuit au chœur avec les religieuses. Elle employait beaucoup de temps à lire des livres spirituels, principalement les évangiles, les méditations, le manuel et les soliloques de saint Augustin : Elle exhortait les religieuses à communier plus souvent, ne se mêlait point avec les pensionnaires, mais visitait les religieuses infirmes, à qui elle faisait de pieuses lectures, suggérait de saintes pensées. Amie du silence et de la solitude, elle parlait peu, et toujours de Dieu, avec grande modestie envers tout le monde. Elle aimait à balayer la maison, à faire les lits et d'autres actions humbles, suivant que sa gouvernante le lui permettait. Elle se jugeait indigne de demeurer avec des religieuses et de leur parler, parce que les religieuses sont les épouses de Jésus-Christ, tandis qu'elle ne l'était pas, quoiqu'elle le désirât beaucoup. Les religieuses, au contraire, disaient entre elles : Ce sera une sainte Gertrude, ce sera une sainte Catherine de Sienne. Quelques-unes la révéraient dès-lors comme une sainte, et, malgré leur désir de lui parler fréquemment, n'osaient s'approcher d'elle par respect. Toutes souhaitaient ardemment qu'elle voulût se faire religieuse dans leur monastère, espérant qu'elle y rétablirait l'observance parfaite de la vie commune. Plusieurs même lui en

firent la proposition. Elle se contenta de les exhorter à prier Dieu, pour qu'il l'éclairât : quant à elle, elle aimait mieux entrer où la parfaite observance était déjà introduite, que là où il fallait l'introduire, parce que, se reconnaissant plus faible que toutes les autres, elle devait prendre la voie la plus sûre. C'est le témoignage que lui rendirent trois religieuses du monastère dans le procès de sa canonisation, ajoutant : Et nous avons regretté, et nous regrettons, et nous regretterons toujours qu'elle ne soit pas demeurée avec nous.

Son père étant revenu de Cortone, pensait à la marier. Catherine, s'en étant aperçue, saisit une occasion favorable pour lui dire : Cher père, si vous pensez faire de moi autre chose que ce que j'ai promis à mon Jésus, sachez que je donnerai plutôt ma tête à couper, que de recevoir un autre époux ou de ne pas entrer en religion. Le père demeura stupéfait à des paroles si déterminées : fondant en larmes devant sa fille, il ne put lui répondre un mot; mais, comme il était craignant Dieu, il ne voulut pas lui faire de peine, et ne pensa plus à la marier. Il fallut plus de temps pour obtenir le consentement de la mère, qui aimait tendrement sa fille, la seule qu'elle eût. Pour la préparer insensiblement à la séparation, Catherine usa d'une sainte astuce : elle évitait la compagnie de sa mère autant qu'elle pouvait, et employa d'autres moyens semblables. Enfin elle obtint ce qu'elle désirait, et entra chez les Carmélites de Saint-Fidrien, la veille de l'Assomption 1582, mais seulement pour une quinzaine de jours, suivant l'usage, comme essai. Ramenée dans la maison paternelle, elle y fut retenue trois mois, mais y vécut comme dans un cloître. Enfin sa mère, ne pouvant douter de sa vocation, la reconduisit, avec d'autres dames, chez les Carmélites, le premier décembre 1582. Deux de ces dames dirent à la prieure en particulier : Ayez grand soin de cette enfant; car nous croyons bien que, jusqu'à présent, elle n'a point fait de péché. Catherine, alors dans ses dix-sept ans, ne se possédait pas de joie et ne pouvait assez remercier Dieu de l'avoir tirée du siècle. Sa mère s'en retourna triste, comme si elle avait perdu quelque précieux trésor. Interrogée par une de ses amies sur ce qui était arrivé à son ange, elle répondit en pleurant : Il ne convient pas à une mère de le dire; c'est comme un séraphin en ce lieu, elle jubile de joie, ayant obtenu ce qu'elle désirait si ardemment.

Elle prit l'habit de Carmélite et le nom de Marie-Madeleine, le trente janvier 1583. A la vêture, le prêtre lui mit en main le crucifix, pendant que les religieuses chantaient : A Dieu ne plaise que je me glorifie en autre chose, sinon dans la croix de notre Seigneur Jésus-Christ. La nouvelle épouse du Sauveur, au comble de ses vœux, en ressentait une joie indicible, et lui protesta de ne jamais désirer que lui-même, et lui crucifié. Marie-Madeleine fut le modèle des novices : sa principale étude était l'observance parfaite de la vie commune, qu'elle préférait aux dévotions particulières. Elle excellait

par la promptitude de son obéissance, non-seulement envers la maîtresse des novices, mais envers tout le monde. Elle exhortait ses compagnes à bien observer et la lettre et l'esprit de la règle. La maîtresse des novices disait : Sœur Marie-Madeleine mérite plus d'être ma maîtresse que ma disciple, et je me soumettrais volontiers à sa direction. Ses compagnes avaient en elle une si grande confiance, qu'avant de se retirer le soir, elles lui demandaient quelque avis salutaire, que plusieurs d'entre elles mettaient aussitôt par écrit dans leurs cellules. Marie-Madeleine éprouva des extases d'amour divin, comme autrefois dans la prairie avec sa mère. Cette pensée-ci faisait fondre son cœur : Dieu est amour, et il n'est point aimé ! Elle essuya pendant trois mois une maladie extraordinaire, et fit profession dans son lit, après quoi elle eut une extase de deux heures. Chose plus merveilleuse encore : elle eut quarante jours de suite ces mêmes ravissements après la communion. Voici comme elle décrit une de ces extases, par obéissance envers ses supérieurs.

Je ne savais si j'étais vivante ou morte, hors de mon corps ou dedans; mais je voyais Dieu seul, glorieux en lui-même, s'aimant lui-même, se connaissant intimement lui-même, se comprenant seul lui-même infiniment; aimant les créatures d'un amour très-pur et infini; et dans l'union de l'unique et indivisible Trinité, un seul Dieu subsistant, d'un amour infini, d'une bonté souveraine, incompréhensible, inscrutable. Placée ainsi en Dieu, je ne sentais rien de moi, je me voyais seulement en lui; regardant, non pas moi, mais Dieu même, autant qu'une créature peut le regarder, encore revêtue de cette chair mortelle, lorsqu'elle est bien disposée et enflammée de l'amour divin. Je demeurai dans cette considération quasi une heure, comme je m'en aperçus quand je repris mes sens. Ce que j'ai goûté dans cette abstraction, je ne saurais l'exprimer par aucunes paroles, parce que, à cause de mon imbécillité, je n'ai pu comprendre ce qu'il me fut alors donné de voir et de concevoir. J'ai connu ensuite qu'au jugement dernier Dieu éleverait nos corps à une telle sublimité, que je ne pourrais jamais ni le dire, ni même le comprendre pleinement. Je sentais qu'on me disait intérieurement ces paroles de saint Paul : Que l'œil n'a pas vu, que l'oreille n'a point entendu, ni qu'il est monté au cœur de l'homme, ce que Dieu prépare à ceux qui l'aiment. Je demeurai quelque temps dans cette considération, repassant l'amour immense que Dieu porte aux créatures, lesquelles je recommandai toutes à Jésus, et revins à mes sens (1).

Dans une de ces extases, le Sauveur lui prescrivit les règles suivantes de perfection. — I. Je veux que, dans toutes les actions, intérieures et extérieures, tu regardes toujours cette pureté que je t'ai fait voir : pense que chacune de tes actions et paroles doit être la dernière. — II. Tu auras soin,

(1) *Vita* 1a, c. 2, n. 22. – *Acta SS.*, 25 *maii.*

suivant ton pouvoir et la grâce que je te donnerai, d'avoir autant d'yeux que je t'accorderai d'âmes. — III. Tu ne donneras jamais de conseil ni d'ordre, encore que cela te soit permis, que tu ne me l'aies fait connaître attaché à la croix. — IV. Tu ne noteras le défaut d'aucune créature mortelle, sans t'être assurée auparavant qu'il est de cette créature. — V. Que tes paroles soient sincères, vraies, graves et éloignées de toute adulation : toujours tu me citeras en exemple des œuvres que les créatures doivent faire. — VI. Tu te garderas bien, en conversant avec des compagnes, que ton affabilité ne l'emporte sur la gravité, ni la gravité sur l'humilité et la mansuétude. — VII. Que toutes tes œuvres se fassent avec tant de mansuétude et d'humilité, qu'elles soient comme un aimant pour attirer à moi les âmes; et avec tant de prudence, qu'elles soient une règle à mes membres, c'est-à-dire aux âmes religieuses et à vos proches. — VIII. Nuit et jour tu seras altérée, comme un cerf, pour exercer la charité envers mes membres; estimant la débilité et la lassitude de ton corps comme la terre dont tu as été formée. — IX. Tu t'efforceras, autant que je te l'accorderai, d'être la nourriture de ceux qui ont faim, le breuvage de ceux qui ont soif, le vêtement de ceux qui sont nus, le jardin des prisonniers et le soulagement des affligés. — X. Avec ceux que je laisse sur la mer de ce monde, tu seras prudente comme un serpent; et avec mes élus, simple comme une colombe : craignant ceux-là comme la face du dragon, aimant ceux-ci comme le temple de l'Esprit-Saint. — XI. Sois maîtresse de tes passions, me demandant cette grâce, à moi le maître de toutes les créatures. — XII. Tu condescendras à mes créatures, comme j'en usais avec une souveraine charité, en conversant dans le monde; ayant toujours dans les oreilles cette sentence de mon apôtre : Qui est-ce qui est malade, sans que je le sois avec lui? — XIII. Tu ne priveras personne d'aucune chose, que tu pourras donner quand on la demande : tu ne priveras non plus aucune créature de ce qui lui a été accordé, si tu n'as considéré auparavant que je suis le scrutateur des cœurs et que je dois te juger avec puissance et majesté. — XIV. Tu estimeras ta règle et ses constitutions, avec les vœux, au même prix que je veux que tu m'estimes moi-même : t'appliquant à inscrire dans tous les cœurs l'amour de la vocation à laquelle je les ai appelés, et de la religion. — XV. Tu désireras ardemment d'être soumise à tout le monde, et auras en horreur d'être préférée à personne. — XVI. Tu ne croiras pas qu'il y ait rafraîchissement, repos et consolation ailleurs que dans le mépris et l'humilité. — XVII. En ce jour, tu cesseras de faire que les créatures connaissent tes désirs et mes volontés, si ce n'est autant que je t'accorderai, et mon christ, ton confesseur. — XVIII. Tu persévéreras dans une continuelle oblation de tous tes désirs et œuvres, avec mes membres, au dedans de moi. — XIX. Depuis l'heure où j'ai quitté ma mère très-pure, qui est la vingt-deuxième, jusqu'à celle où tu me recevras, tu demeureras en la continuelle

oblation de ma passion, de toi-même et de mes créatures, à mon Père éternel; et cela te servira de préparation à me recevoir sacramentellement : et dans le jour et la nuit, tu visiteras mon corps et mon sang trente-trois fois (autant que la charité et l'obéissance ne l'empêcheront pas). — XX. La dernière règle est que, dans toutes les actions, tant extérieures qu'intérieures, que je te permettrai, tu sois transformée en moi (1).

La sainte apprit encore dans une de ces extases qu'elle devait subir une nouvelle probation de cinq ans, où elle serait jetée dans la fosse aux lions, exposée à la rage des démons; attendu que c'était, pour elle, le seul moyen de secourir le prochain, de procurer la conversion des pécheurs et des hérétiques. Cette terrible probation commença le jour de la sainte Trinité, seize juin 1585, après une extase continuelle de huit jours. Elle perdit le sentiment et le goût de la grâce intérieure, vit paraître une multitude de démons sous les formes les plus horribles, qui lui montraient les crimes sans nombre des hommes, la tourmentaient même extérieurement, comme autrefois saint Antoine, quelquefois quatre ou cinq heures de suite. Elle éprouva toutes les tentations de l'enfer, tentations contre la foi, tentations d'orgueil, tentations impures, tentations de désespoir, tentations de gourmandise, et d'autres à l'infini. En l'année 1586, depuis la Sainte-Marguerite, vingt juillet, jusqu'au mois d'octobre, le Seigneur lui accorda une espèce de suspension durant laquelle elle reçut plusieurs grâces extraordinaires, fit des miracles et prédit des choses à venir. La lutte ayant recommencé avec l'enfer, elle éprouva des tentations, des aridités, des douleurs, des maladies intolérables, entremêlées de grâces et de faveurs spirituelles. Enfin, la cinquième année, 1590, étant à matines le jour de la Pentecôte, elle eut une extase pendant le *Te Deum*. Après l'office, on remarqua sur son visage et dans ses paroles une joie extraordinaire. Elle sera la main de la prieure et de la maîtresse des novices, en disant : L'orage est passé, aidez-moi à remercier Dieu. Les quatorze saints et saintes à qui elle avait une dévotion spéciale, lui apparurent pour la féliciter de sa victoire : saint Thomas et sainte Agnès, saint Jean l'évangéliste et sainte Marie-Madeleine, saint Jean-Baptiste et sainte Catherine, vierge et martyre, saint Etienne et sainte Catherine de Sienne, saint François et sainte Claire, saint Augustin et saint Ange, Carme et martyr, saint Michel Archange et son ange gardien. Jésus lui-même se montra à elle dans ses trois âges, d'enfant, d'adolescent et d'homme fait.

L'impression dominante qui lui resta de cette lutte et de cette victoire fut un désir immense et insatiable de travailler et de souffrir pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Oh! s'écriait-elle, s'il m'était permis d'aller aux Indes ou parmi les Turcs, je prendrais leurs petites filles, je leur apprendrais

(1) *Vita* 1a, c. 3, n. 27.

avec tant d'affection les mystères de la foi chrétienne, que les plus grands travaux me seraient la plus grande consolation. Offrons à Dieu, disait-elle à ses sœurs, offrons-lui à cette fin tout ce que nous ferons aujourd'hui. Demandons à Dieu autant d'âmes que nous ferons de pas dans le monastère ; autant que nous ferons de points dans la couture; autant que nous mettrons de fois nos mains dans l'eau pour laver la lessive : prenant occasion de toute espèce d'exercice pour leur suggérer de ces demandes. Son cœur ressentait une douleur extrême d'entendre que les hérésies se multipliaient. Nos âmes devraient être des tourterelles, pour gémir sans cesse sur l'aveuglement de tant d'âmes. Elle ne priait pas moins pour la conversion des pécheurs dans l'Eglise.

Voilà ce qui domina dans la sainte Carmélite tout le reste de sa vie, et pendant qu'elle fut maîtresse des novices, et pendant qu'elle fut sous-prieure, et au milieu des douleurs qu'elle souffrit presque continuellement jusqu'à sa bienheureuse mort, arrivée le vingt-cinq mai 1607, à l'âge de quarante-un ans un mois et vingt-quatre jours. Sainte Marie-Madeleine de Pazzi a été béatifiée en 1626 par Urbain VIII, et canonisée en 1669 par Alexandre VII (1).

Dans la sainte Carmélite de Florence, comme en sainte Thérèse, nous voyons le mystère de la communion des saints : les membres les plus parfaits du corps mystique de Jésus-Christ, à l'exemple de Jésus-Christ même et en union avec lui, souffrir volontairement et amoureusement les peines et les douleurs les plus cruelles, pour les membres malades, pour les pécheurs, afin de leur mériter la vie et la santé. C'est ce mystère que saint Paul accomplissait en sa personne, quand il disait aux Colossiens : Je me réjouis dans mes souffrances pour vous, et j'accomplis ce qui manque aux souffrances du Christ dans ma chair, pour son corps, qui est l'Eglise (2). C'est ce même mystère que ne cessent d'accomplir les âmes ferventes, par leurs prières, leurs jeûnes, leurs mortifications volontaires; par les persécutions, les calomnies, les outrages, les tentations, les maladies qu'elles endurent pour l'amour de Jésus et de son corps mystique. C'est de là que vient à l'Eglise, au milieu de ses plus profonds abaissements, cette vie, cette résurrection, cette force invincible, où le monde ne conçoit rien et qui le confondent.

Outre Marie-Madeleine de Pazzi, l'heureuse ville de Florence admirait encore une autre âme d'élite, sainte Catherine de Ricci. Elle naquit en cette ville l'an 1522. Pierre de Ricci, son père, et Catherine Bonza, sa mère, étaient de familles très-distinguées dans la Toscane. Nommée Alexandrine au baptême, elle prit le nom de Catherine en se faisant religieuse. Ayant perdu sa mère en bas âge, elle fut élevée par une pieuse marraine. De même que Catherine de Pazzi, ce fut une enfant de bénédiction, que Dieu pré-

(1) *Acta SS.*, et Godescard, 25 mai. — (2) Coloss., 1-24.

vint toute jeune de ses faveurs les plus signalées, lumières surnaturelles dans l'esprit, amour ineffable dans le cœur, attrait pour l'oraison et les autres exercices de piété. A l'âge de six à sept ans, son père la mit en pension dans le couvent de Monticelli, où Louise de Ricci, sa tante, était religieuse; et ensuite dans celui de Saint-Vincent de Prato, dont le père Timothée Ricci, son oncle, était directeur. Ce fut pour la jeune enfant un lieu de délices. Son père l'ayant fait revenir, lui proposa un parti avantageux dans le monde; mais elle ne voulut d'autre époux que celui de son âme : son père finit par y consentir, et elle entra au monastère de Prato, sous la règle de Saint-Dominique, à l'âge de quatorze ans.

Son noviciat fut celui d'un ange, par la piété, l'humilité, la douceur, la modestie, l'obéissance. Encore très-jeune, elle fut élue maîtresse des novices, puis sous-prieure, et enfin prieure perpétuelle à l'âge de vingt-cinq ans, tant on avait une haute idée de sa vertu et de sa prudence. Elle aspirait continuellement à la perfection. Ce qui dominait dans son cœur, comme dans celui de Thérèse et de Madeleine de Pazzi, c'était l'amour divin, qui la ravissait en extase, souvent des heures, des journées entières. Son amour pour le prochain était semblable. Ce qu'elle ne put par elle-même, elle le fit par ses exhortations charitables : de secourir les pauvres, les malades, les veuves, les orphelins, les vieillards, dans toute la Toscane. Les misères spirituelles du prochain émouvaient sa charité beaucoup plus encore. Pour obtenir la conversion des âmes, elle se condamnait elle-même aux jeûnes, aux veilles, aux cilices, aux mortifications de tout genre : elle conjura de plus le Seigneur, pour l'expiation de ses péchés et de ceux d'autrui, de l'affliger de maladies et de douleurs : en quoi elle fut exaucée. Mais plus elle souffrait, plus elle recevait de nouvelles grâces, y compris le don des miracles et l'esprit de prophétie. Sa conformité à Jésus souffrant, qui se montra plus d'une fois à elle, était si grande, qu'elle reçut les stigmates de la passion, non-seulement comme François d'Assise, aux pieds, aux mains et au côté, mais encore un diadême d'épines sur la tête, et les traces profondes de la croix sur les épaules. On vit même quelquefois son visage transformé en la ressemblance du Fils de Dieu, tant son union avec lui était intime. Nous avons déjà vu la même chose en sainte Catherine de Sienne. Catherine de Ricci fut éprouvée, et par les contradictions et les calomnies, et par les louanges et l'admiration universelle; les plus grands personnages, des princes même venaient la voir; elle était en relation de lettres avec saint Philippe de Néri, qui fut un jour transporté auprès d'elle par l'esprit de Dieu, comme le diacre Philippe le fut d'auprès de l'eunuque d'Ethiopie. Catherine demeura toujours humble et abjecte à ses propres yeux : elle pria tant son divin époux de modérer ses faveurs, ou du moins de les cacher aux yeux des hommes, qu'elle finit par l'obtenir. Elle rendit son âme à Dieu le onze février 1589, au milieu du concert des anges, que

les assistants même entendirent. Marie-Madeleine de Pazzi, ravie en extase, la vit monter au ciel au milieu d'une troupe d'esprits célestes. Béatifiée par Clément XII le premier octobre 1734, elle fut canonisée par Benoit XIV le vingt-neuf juin 1746. C'est de la bulle de sa canonisation que nous avons tiré ces quelques traits de sa vie (1).

L'île de Majorque produisit dans ce siècle une autre sainte Catherine, née le dix avril 1533, dans le petit village de Valdemusa. Ayant perdu de bonne heure son père, Jacques Thomas, et sa mère, Marca Gallart, elle fut élevée par un oncle maternel. Toutes les semences de vertu germèrent comme d'elles-mêmes dans le cœur de cette sainte fille. L'amour du travail et la prière, l'assistance aux offices de l'Eglise et à la prédication de la parole de Dieu, une réserve et une modestie extrême, qui allaient jusqu'à dissimuler et à cacher, autant qu'elle pouvait, les avantages extérieurs qu'elle avait reçus de la nature à un degré extraordinaire, la fuite du monde et de toutes les occasions qui auraient pu la séduire : voilà ce qu'elle pratiqua constamment dans la maison de son oncle, uniquement dirigée par l'inspiration de la grâce et le goût de la piété qui lui était naturel. Mais ce qui contribua plus que tout le reste à augmenter son mérite devant Dieu, ce fut la conduite de cet oncle qui devait lui tenir lieu de père, et qui la traitait le plus souvent en barbare. Catherine supportait sans se plaindre, avec une patience angélique, et les mauvais traitements et le surcroît de travail qu'il lui imposait. Au milieu de toutes ces épreuves, elle était d'une douceur et d'une paix inaltérables.

Ou lui avait confié la garde des troupeaux. Catherine trouva, en remplissant cette pénible fonction, le temps et les moyens de se livrer à l'élan de sa fervente piété. Pour mieux se rappeler la présence de Dieu, elle éleva sous un olivier un petit autel, qu'elle décora d'un crucifix grossièrement sculpté et de quelques fleurs champêtres. C'est là qu'elle se retirait pour prier à genoux et goûter en silence les douceurs de la contemplation, après avoir pris soin de son troupeau et s'être assurée qu'elle pouvait s'en éloigner quelques instants sans danger. Son oncle, s'étant rendu un jour au lieu du pâturage, trouva sa nièce à genoux sous l'olivier, tellement absorbée dans la contemplation, qu'elle ne s'aperçut pas même de sa venue. Il la frappe rudement d'une verge qu'il tenait à la main et l'accable de reproches : la pauvre fille, sans se troubler, conduit son oncle vers les troupeaux, et les lui montre dans le meilleur état.

Au milieu de cette vie pénible et laborieuse, Dieu la comblait de consolations et de grâces extraordinaires. Ce bonheur était souvent troublé par les tracasseries de la famille où elle vivait. Tantôt son oncle tournait en ridicule sa dévotion, tantôt il feignit de n'y voir que de l'hypocrisie, et il

(1) *Bullarium Benedicti XIV*. Godescard, 13 février.

allait jusqu'à lui défendre de fréquenter les églises, de se confesser, de faire ses prières accoutumées. Quelquefois sa tante joignait ses remontrances à celles de son mari; elle lui reprochait avec dureté sa simplicité et la modestie de ses habillements, son éloignement pour le monde, son goût pour la retraite. Autorisés par ces exemples, les domestiques de la maison se permettaient de la blâmer, de la maltraiter même. Mais, toujours calme, toujours paisible, la jeune Catherine redoublait de soumission et d'égards pour ceux qui se montraient si injustes envers elle, et priait pour ceux qui la faisaient souffrir.

Parvenue à l'âge de seize ans, elle quitta la maison de son oncle, et entra chez les chanoinesses régulières de Saint-Augustin, à Palma. Bientôt ces pieuses filles surent apprécier le trésor qu'elles possédaient en elle, et lui témoignèrent par toutes sortes d'égards l'affection et l'estime qu'elle leur inspirait. Mais Catherine, pénétrée d'humilité et confuse de ces marques d'attention qu'elle croyait ne pas mériter, imagina, pour s'y soustraire, de contrefaire l'insensée, parlant d'une manière singulière, faisant parfois des questions ridicules, et imitant la naïve grossièreté des gens de la campagne. D'abord on fut dupe de cette pieuse fraude, qui du reste ne tarda pas à être découverte. On en démêla les motifs, et elle n'en devint que plus chère à ses compagnes.

Le mépris d'elle-même et l'abnégation de sa propre volonté sont les deux vertus qui distinguèrent principalement la fervente religieuse pendant tout le cours de sa vie et jusqu'à son dernier soupir. Une sœur s'oublia un jour jusqu'à lui dire qu'elle ne serait jamais qu'à charge à la communauté. La bienheureuse remercia sa compagne de l'avis qu'elle en recevait, et promit de faire tous ses efforts pour se rendre plus utile à l'avenir. Elle avait su si bien se plier à une stricte obéissance, qu'il ne lui fallait qu'un signe de ses supérieures pour exécuter sur-le-champ leurs ordres. Lorsque les nombreuses infirmités la dispensèrent des diverses occupations de la maison, elle n'en fut pas moins exacte aux offices et à toutes les assemblées, et à donner l'exemple de la ponctualité. Elle s'appuyait sur des crosses, se glissait le long des murs, et si souvent elle arrivait la dernière au lieu de la réunion, ce n'était pas à la tiédeur de son zèle qu'il fallait l'attribuer.

Ses compagnes, pleines d'admirations pour elle, l'élurent supérieure de leur maison. Mais Catherine, se croyant indigne d'exercer les fonctions de cette charge, fit tant d'instances auprès de l'évêque diocésain, qu'il donna ordre d'élire une autre abbesse. Quoique jeune encore, elle soupirait ardemment après un monde meilleur. Elle fut exaucée, et mourut le cinq avril 1574, à l'âge de quarante-un ans. Plusieurs miracles ont attesté sa sainteté; et elle a été inscrite au nombre des bienheureux, par le pape Pie VI, le trois août 1792 (1).

(1) Godescard, 5 avril.

On voit que si l'Allemagne, l'Angleterre et la France produisaient des hérésiarques et des impies, le Portugal, l'Espagne et l'Italie ne cessaient de produire des saints dans toutes les conditions. Et nous sommes loin de les avoir encore énumérés tous. A la même époque, l'ordre des Théatins, fondé par saint Gaëtan de Thienne, présentait deux saints personnages : saint André Avellin, le bienheureux Paul d'Arezzo, archevêque de Naples. Semblables par l'amour et la pratique de la pauvreté, chasteté et obéissance religieuse, voici ce qu'ils ont de particulier.

Né en 1521 à Castronuovo, petite ville du royaume de Naples, André fit paraître dès son enfance les plus heureuses dispositions à la vertu. Une physionomie heureuse exposa sa chasteté à de grands périls; il en triompha par la prière, la vigilance sur lui-même et la fuite des compagnies dangereuses. Ne désirant vivre que pour Dieu, il embrassa l'état ecclésiastique, fut reçu docteur en droit canon, avant son sacerdoce. Une faute où il tomba lui fit entièrement quitter le monde. Un jour qu'il plaidait devant la cour ecclésiastique, il lui échappa de dire un mensonge, dans un point toutefois qui n'était pas de grande importance. La lecture de ces paroles de l'Ecriture : *La bouche qui profère le mensonge donne la mort à l'âme*, fit sur lui une telle impression, qu'il renonça pour toujours à la profession d'avocat, pour se consacrer uniquement à la pénitence et au saint ministère. Chargé par l'archevêque de Naples de réformer et de diriger un monastère de religieuses, il eut bien des contradictions à essuyer. Il se vit même en butte à la fureur de quelques personnes qu'il avait fait exclure des parloirs. Il échappa une fois à la mort dont il avait été menacé ; une autre fois il reçut trois coups au visage. Il souffrit sans se plaindre, et il aurait fait volontiers le sacrifice de sa vie pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Entré l'an 1556 dans la congrégation des Théatins, il quitta son nom de Lancelot pour celui d'André. Voulant se mettre dans la sainte nécessité de devenir parfait, il fit, avec la permission de ses directeurs, deux vœux particuliers : le premier, de combattre toujours sa volonté; le second, de tendre toujours, le plus qu'il serait en lui, à la perfection. Le reste de sa vie répondit à cet engagement extraordinaire. Il supporta, sans le moindre trouble, l'assassinat d'un de ses neveux ; et non content d'empêcher qu'on ne poursuivît le meurtrier, il sollicita sa grâce avec les plus vives instances. Saint lui-même, il en forma plusieurs autres; en particulier Laurent Scupoli, le pieux auteur du *Combat spirituel*. Il fut l'ami de saint Charles, et l'aida beaucoup dans la réformation du clergé. Dieu l'honora du don de prophétie et de miracles. Le dix décembre 1608, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, épuisé de travaux et cassé de vieillesse, saint André Avellin était au pied de l'autel pour dire la messe. Il répéta trois fois ces paroles : *Introibo ad altare Dei*, mais ne put aller plus loin. Il tomba en apoplexie, reçut les derniers sacrements avec la piété la plus tendre, et expira tranquillement.

Canonisé en 1712 par Clément XI, la Sicile et la ville de Naples l'ont choisi pour un de leurs patrons (1).

Le bienheureux Paul d'Arezzo, pareillement né dans le royaume de Naples, en 1511, à Itri, petite ville au diocèse de Gaëte, docteur en droit à l'université de Bologne, se distingua long-temps à Naples comme avocat et conseiller royal. A l'âge de quarante ans il renonça aux espérances qu'il avait de s'avancer dans le monde, entra chez les Théatins, fit son noviciat avec saint André, sous le bienheureux Marinon, et devint supérieur de la maison de Naples. On fit d'inutiles efforts pour le tirer de sa retraite : on lui offrit deux évêchés, qu'il refusa constamment. Il n'accepta une ambassade en Espagne, que sur l'ordre formel du Pape, transmis par saint Charles Borromée. Pie V l'obligea d'accepter l'évêché de Plaisance. Il s'y rendit immédiatement après son sacre. Il eut la douleur de voir qu'on n'y approchait presque plus des sacrements, qu'on y négligeait les pratiques de piété, que la corruption avait pénétré jusque dans le sanctuaire. Pour remédier à ces abus, il employa tous les moyens que peut suggérer un zèle éclairé. Mais parmi ces moyens, le plus efficace fut son exemple. Sa ferveur, sa modestie, son affabilité, sa douceur, son amour pour la simplicité, la rigueur et la continuité de sa pénitence, ses aumônes, lui méritèrent la confiance et la vénération de tous ses diocésains.

Créé cardinal par Pie V, il eut part à la promotion de Grégoire XIII, qui le consulta souvent, ainsi que son prédécesseur, sur les affaires les plus importantes. Il assista au troisième concile provincial de saint Charles Borromée, et appuya de son suffrage les utiles règlements qui y furent faits. Il fit à Plaisance divers établissements, y fonda entre autres deux maisons, l'une pour les orphelines, et l'autre pour les filles ou femmes pénitentes. Il tint deux synodes, où il publia des règlements qui seront un monument éternel de son zèle pour la discipline ecclésiastique. Transféré de Plaisance à Naples, par Grégoire XIII, il y continua ses œuvres de réforme et d'édification, et mourut saintement le dix-sept juin 1578, à la suite d'un accident qui lui avait fracturé la cuisse. Il était âgé d'environ soixante-sept ans, et chéri de tous les saints de son époque, particulièrement de saint Charles Borromée et de saint Philippe de Néri (2).

Un autre ami de saint Charles fut le bienheureux Alexandre Sauli, né à Milan même, d'une des plus illustres familles de Lombardie. La piété et le zèle étaient nés avec lui. Un jour que le peuple de Milan était assemblé autour d'une troupe de comédiens, le jeune Alexandre s'avança un crucifix à la main, et fit un discours si pathétique, que les comédiens prirent la fuite. Le peuple entra dans les sentiments d'une vive componction, et se retira les larmes aux yeux. Quelque temps après, Alexandre se consacra sans réserve

(1) Godescard, 10 novembre.—(2) *Ibid*, 17 juin.

au service de Dieu dans la congrégation des Barnabites. Il endurcit son corps à la fatigue par les travaux et les veilles, se livrant avec zèle au ministère de la parole et de la réconciliation. Il avait un talent particulier pour toucher et convertir les pécheurs. Il continua d'exercer les mêmes fonctions, même lorsqu'il eut été chargé d'enseigner la philosophie et la théologie dans l'université de Pavie. On vit des communautés entières se mettre sous sa conduite, afin d'apprendre de lui les moyens de parvenir à la perfection de leur état. Ayant été invité à prêcher dans la cathédrale de Milan, ses sermons produisirent des fruits merveilleux. Saint Charles félicita l'Eglise d'avoir un pareil ministre, et versa des larmes de joie à la vue des succès de son zèle apostolique.

Alexandre n'avait encore que trente-deux ans, lorsqu'il fut élu supérieur général de son ordre. Il remplit cette place avec une capacité qui donna un nouvel éclat à sa congrégation; mais Dieu ne l'avait pas destiné à vivre renfermé dans la retraite. L'an 1571, le saint pape Pie V le nomma évêque d'Aléria en Corse, afin qu'il fût l'apôtre de tout le pays. Sacré par saint Charles, le nouvel évêque part sans délai avec trois prêtres de son ordre. Son père mourant ne fut point capable de le retenir : il n'entend que les gémissements de son église désolée. Il n'est pas non plus arrêté par la vue de l'esclavage qu'il avait à craindre de la part des corsaires mahométans, qui infestaient toutes les côtes de l'île de Corse; il s'embarque plein de confiance en Dieu, et la navigation fut heureuse. Il ressentit une vive douleur en voyant que Dieu était partout méconnu. Aléria n'avait plus que le titre d'église. A peine y avait-il, dans toute l'étendue du diocèse, un lieu où l'on pût faire décemment l'office divin. Les bourgades, à l'exception de trois ou quatre, étaient inhabitées. Les peuples étaient dispersés dans les bois et les montagnes. Plongés dans une grossière ignorance, ils ne savaient pas même les premiers éléments de la religion. Le clergé n'avait pas moins besoin d'être instruit que le peuple.

Le saint évêque, sans église et même sans maison, fixa d'abord sa demeure à Talone. C'était une espèce de bourgade située à quatre lieues des ruines d'Aléria. Il y tint un synode sur le modèle de ceux qui se tenaient à Milan sous saint Charles, et y fit de sages réglements pour commencer de remédier aux abus : il entreprit ensuite la visite de tout son diocèse. Il alla dans les hameaux les plus écartés, et pénétra jusqu'aux endroits les plus inaccessibles. La vue d'un pasteur si charitable attendrissait les plus sauvages; ils venaient tous se jeter à ses pieds, bien résolus de lui obéir, même avant de l'avoir entendu. Ses paroles portaient la lumière de la foi dans les esprits, et le feu de la charité dans les cœurs. Partout il lui fallut réformer d'anciens abus, abolir des coutumes scandaleuses, fonder des églises ou relever celles qui étaient ruinées, et pourvoir à la décence du culte divin. Il établit des colléges et des séminaires où l'on pût former la jeunesse.

Les coopérateurs qu'il avait amenés avec lui étant morts de fatigues sous ses yeux, il se trouva dans un très-grand embarras : il ne se découragea cependant pas; il redoubla ses travaux, sans craindre d'épuiser sa santé. La continuité de ses occupations ne l'empêcha point non plus de s'assujétir à des jeûnes continuels et à une rigoureuse abstinence. Quoiqu'il eût très-peu de revenus, il ne laissa pas de faire des aumônes abondantes. Les déprédations des corsaires l'obligèrent souvent à changer de demeure. On le vit transporter son séminaire et son clergé de Talone, situé sur la côte orientale de l'île, à Algagliala, qui était sur la côte occidentale, et de cette ville à Corte, dans le centre de l'île, puis à Cervione. Ce fut dans cette dernière ville qu'il bâtit sa cathédrale et qu'il fonda un chapitre de chanoines. Il avait un rare talent pour réunir les esprits et les cœurs divisés : aussi lui donna-t-on dans toute la Corse le surnom d'*Ange de paix*.

Le bienheureux Alexandre Sauli adressa de sages *avertissements* à son clergé. Il s'y proposait d'instruire les ministres tant sur la conduite qu'ils devaient tenir, que sur la manière dont ils devaient diriger les âmes confiées à leurs soins; il composa des *Entretiens*, dans lesquels il expliqua la doctrine de l'Eglise avec beaucoup de précision et de netteté. Saint François de Sales estimait singulièrement cet ouvrage, et disait que la matière y était épuisée.

Le saint prélat allait de temps en temps à Rome, ainsi que les autres évêques d'Italie; mais il y allait comme au centre de l'apostolat, et avec tant de dévotion, qu'il y éprouvait en lui-même ce que dit saint Chrysostôme, que l'esprit apostolique y vit toujours, et que des tombeaux des apôtres et de leurs cendres, tout inaminées qu'elles sont, sortent encore des étincelles du feu sacré dont ils embrasèrent la terre. Tous ses voyages furent comme autant de missions par les grands fruits que produisirent partout ses prédications, ses conseils et ses exemples. C'est de quoi les villes de Gênes, de Milan et de Rome ont plusieurs fois fourni des témoignages qui ont été confirmés par quatre souverains Pontifes. Grégoire XIII, l'un d'eux, fut extrêmement frappé lorsqu'il l'entendit prêcher. Saint Philippe de Néri l'honorait aussi beaucoup à cause de ses talents et de son éminente sainteté. Les ennemis de la religion eux-mêmes ne pouvaient résister à la force et à l'onction de ses discours. Ayant eu une conférence avec un Calviniste de Genève, qui était venu dogmatiser en Corse, il lui fit ouvrir les yeux à la vérité et le ramena au sein de l'Eglise. A Rome, un seul de ses sermons enleva à la synagogue des Juifs quatre de ses plus fermes soutiens.

La vénération où était le saint apôtre de la Corse porta les villes de Tortone et de Gênes à le demander pour pasteur; mais il ne voulut point quitter sa première épouse, à laquelle il était tendrement attaché. Ce ne fut que par obéissance aux ordres du pape Grégoire XIV, qu'il accepta l'évêché de Pavie en 1591. Il ne fut pas plus tôt arrivé dans son nouveau diocèse, qu'il entreprit d'en faire la visite. Toutes les fêtes solennelles, il revenait à Pavie.

Etant tombé malade à Calozzo, dans le comté d'Asti, il fut attaqué de la maladie qui l'enleva de ce monde. Il mourut le vingt-trois avril 1592. Sa sainteté fut attestée par plusieurs miracles. La cérémonie de sa béatification se fit à Rome en 1742 (1).

Saint Charles Borromée, à Milan. Saint Stanislas Kostka. Saint Louis de Gonzague.

Saint Charles Borromée, dont la vie est le meilleur manuel de tous les évêques, saint Charles était comme l'incarnation du concile de Trente. A la conclusion de cette assemblée, il eût bien voulu se rendre en son diocèse de Milan, pour y en faire exécuter les décrets par lui-même; mais son oncle, Pie IV, le retint encore à Rome pour les affaires générales de l'Eglise. Afin de suppléer autant que possible à son absence, il envoya une colonie de Jésuites à Milan, avec ordre à son vicaire, Ormanetto, d'établir des séminaires, de tenir des synodes, de faire la visite des églises et des monastères. Le vicaire général fit de son mieux, mais manda bientôt qu'il rencontrait des obstacles et des abus auxquels l'archevêque seul pouvait porter remède. Charles, sur de nouvelles instances, obtint enfin de son oncle la permission si long-temps sollicitée, et partit de Rome le premier septembre 1565, avec la qualité de *légat à latere* pour toute l'Italie. Il ouvrit son premier concile provincial, où il se trouva deux cardinaux etrangers et onze suffragants de Milan. On comptait parmi ceux-ci le célèbre Jérôme Vida, et Nicolas Sfondrate, évêque de Crémone, depuis Pape sous le nom de Grégoire XIV. Les suffragants qui ne purent venir envoyèrent des députés. Tout le monde fut surpris de la dignité et de la piété avec lesquelles le concile fut célébré par un jeune cardinal qui n'avait que vingt-six ans. On ne le fut pas moins de la sagesse des règlements qui s'y firent, et qui avaient principalement pour objet la réception et l'observation du concile de Trente, la réformation du clergé, la célébration de l'office divin, l'administration des sacrements, la manière de faire le catéchisme, les dimanches et les fêtes, dans toutes les églises paroissiales. Le concile terminé, il entreprit la visite de son diocèse, lorsqu'il apprit que le Pape était dangereusement malade, et partit aussitôt pour Rome. La maladie étant mortelle, il conjura son oncle de lui accorder une faveur au-dessus de toutes celles qu'il avait jamais reçues. Le Pontife répondit qu'il lui accorderait tout ce qui serait en son pouvoir. Ce que je vous demande, répliqua le saint, c'est que vous mettiez à profit le peu de temps qui vous reste à vivre; que vous ne pensiez plus aux choses de ce monde; que vous ne vous occupiez plus que de l'affaire de votre salut, et que vous vous prépariez, le mieux qu'il vous sera possible, au passage de l'éternité. Le Pape profita de l'avis avec reconnaissance, et, comme nous avons vu, mourut saintement entre les bras de deux saints, son neveu Charles et saint Philippe de Néri.

(1) Godescard, 24 avril.

Comme nous avons vu encore, Charles contribua puissamment à faire monter sur la chaire apostolique un saint pontife, Pie V, de qui, après quelque temps, il obtint la permission de retourner dans son diocèse. C'est alors qu'il commença tout de bon la réformation de sa personne, de son clergé, de son peuple. Sa vie, déjà si sainte et si pénitente, devint de plus en plus la vie d'un anachorète de la Thébaïde, de la Chartreuse, de la Trappe. Plusieurs années avant sa mort, il se fit une loi de jeûner tous les jours au pain et à l'eau, excepté les dimanches et les jours de fêtes, qu'il ajoutait quelques légumes ou quelques fruits. Il s'était interdit l'usage de la viande, du poisson, des œufs et du vin. En carême, il ne mangeait point de pain : il ne vivait que de fèves bouillies et de figues sèches. Son abstinence était encore plus rigoureuse dans la semaine Sainte. Pendant toute l'année, il ne faisait qu'un repas par jour. Du fond de l'Espagne, l'archevêque de Valence et Louis de Grenade le pressèrent, ainsi que le pape Grégoire XIII, de modérer ses austérités, principalement à raison des fatigues épiscopales. Le saint répondit que son abstinence l'avait guéri, sans aucun remède, d'un mal qui l'avait fait souffrir long-temps. Cependant il se modéra quelque peu par obéissance envers le Pape.

Mais les pratiques dont nous venons de parler ne suffisaient pas encore à son zèle pour la mortification. Il portait continuellement un rude cilice ; il dormait très-peu, et cela sur une chaise ou sur un lit fort dur, sans quitter ses habits. Sa patience à supporter le froid et les autres rigueurs des saisons est incroyable. Un jour qu'on voulait lui bassiner un lit, il dit en souriant : Le meilleur moyen de ne pas trouver le lit froid, c'est de se coucher plus froid que n'est le lit. De cet amour de la mortification, naissait une humilité profonde, une douceur inaltérable, un parfait détachement de toutes les choses de la terre. Charles avait un tel mépris de soi-même, que les dignités éminentes dont il jouissait sous le pontificat de son oncle, ne lui inspirèrent jamais le moindre sentiment de vanité; il ne les regardait que comme un fardeau pesant, et, s'il les accepta, ce ne fut que dans la vue de les faire servir à l'utilité de l'Eglise et au salut de son âme. Dans le succès de ses entreprises, il voulait qu'on ne lui attribuât que les fautes qu'il avait pu commettre.

Il se déchargea du soin du temporel sur des économes d'une probité reconnue, et il examinait leurs comptes une fois l'année. Son désintéressement lui faisait même condamner les évêques qui n'étaient pas animés du même esprit. Il rappelait, à cette occasion, la prière de saint Augustin, qui demandait à Dieu d'ôter de son cœur l'amour des richesses, qui est incompatible avec l'amour de Dieu et qui détourne de la pratique des exercices spirituels. Quand on lui parlait de jardins ou de palais, sa réponse était qu'un évêque ne doit penser qu'à se bâtir une demeure éternelle dans le ciel.

Son abnégation de lui-même parut notamment en cette rencontre. L'an

1562, il n'était pas encore dans les ordres sacrés, lorsqu'il perdit son frère unique, le comte Frédéric de Borromée, qui lui laissait la plus brillante fortune. Ses amis, le Pape lui-même, le pressèrent de quitter l'état ecclésiastique et de se marier, pour être le soutien et la consolation de sa famille. Charles s'y refusa, et reçut la prêtrise avant la fin de la même année. L'immense fortune qui lui revenait, il la distribua aux pauvres ou en d'autres bonnes œuvres, surtout quand il fut revenu à Milan.

Son attention à veiller sur ses paroles était singulière ; il parlait peu et s'observait pour ne rien dire d'inutile. Il n'était pas moins attentif à l'emploi du temps : il le donnait tout entier à des occupations sérieuses. Il se faisait lire à table quelques livres de piété, ou il dictait des lettres et des instructions pendant ce temps-là. Lorsqu'il prenait ses repas en particulier, il mangeait et lisait tout à la fois, et il se tenait à genoux quand il lisait l'Ecriture. Après dîner, il donnait audience à ses curés et à ses vicaires forains. Ces vicaires étaient au nombre de soixante, et leurs pouvoirs étaient fixés par une commission particulière ; ils étaient pour la plupart des doyens ruraux. Ils tenaient des conférences fréquentes, et avaient inspection sur la conduite des curés de leur district, qu'ils avertissaient de leurs fautes ; ils en référaient, si les circonstances l'exigeaient, à l'archevêque ou à son vicaire général.

Lorsqu'il était en voyage, il priait ou il étudiait sur la route. Il n'avait d'autre récréation que celle que donne la diversité des occupations. Comme on lui représentait qu'un directeur pieux et éclairé voulait qu'on prît généralement sept heures de repos dans la nuit, il répondit qu'un évêque devait être excepté. Quelques personnes l'exhortant à donner au moins quelques instants à la lecture des papiers publics, où il puiserait des connaissances qui pourraient lui être utiles dans l'occasion, il dit que l'esprit et le cœur d'un évêque devaient être uniquement employés à méditer la loi de Dieu, ce qu'il ne pourrait faire, s'il remplissait son âme des vaines curiosités du monde, et que, plus on les évitait, plus on était à Dieu.

Il se confessait tous les matins, avant que de célébrer la messe, et faisait tous les ans deux retraites, avec une confession générale dans chacune. Il eut pour confesseurs à Milan, le père Adorno, Jésuite de Gênes, et le bienheureux Alexandre Sauli, général des Barnabites : son confesseur ordinaire était un prêtre anglais, chanoine et théologal de sa cathédrale. — Un jour qu'il donnait la communion, il laissa tomber une hostie par la faute de celui qui l'assistait ; il eut tant de douleur de cet accident, qu'il se condamna à un jeûne rigoureux de huit jours, et qu'il en passa quatre sans dire la messe. Si on en excepte cette occasion, il ne manqua jamais de célébrer la messe tous les jours, même en voyage et au milieu des plus grandes occupations. Lorsque la maladie l'en empêchait, il se faisait donner la communion. Par respect pour Jésus-Christ présent dans l'eucharistie, il gardait le silence depuis le soir jusqu'au lendemain matin après son action de grâces. Il se

préparait à offrir le sacrifice, non-seulement par la confession, mais encore par la prière et la méditation ; et il avait coutume de dire qu'un prêtre ne devait point s'occuper d'affaires temporelles avant qu'il eût rempli un devoir aussi important.

Il récitait l'office divin à genoux et nu-tête. Il disait, autant qu'il lui était possible, chaque heure canoniale à l'heure du jour à laquelle elle répondait. Les dimanches et les fêtes, il assistait à tout l'office de la cathédrale; et ces jours-là il passait un temps considérable à prier à genoux devant quelque autel particulier. Il avait une grande dévotion pour saint Ambroise, pour les saints honorés dans son église, et surtout pour la sainte Vierge, sous la protection de laquelle il avait mis ses colléges. Il était aussi rempli de vénération pour les reliques des saints. Il portait toujours un morceau de la vraie croix, enchâssé dans une croix d'or, avec une petite image de saint Ambroise. Il conservait aussi un petit portrait de l'évêque Fisher, mis à mort pour la religion, sous Henri VIII, roi d'Angleterre. La passion de Jésus-Christ était le plus cher objet de sa piété. On l'entendait dire quelquefois que le centre de ses délices était d'être au pied de l'autel. Une des pratiques qu'il recommandait le plus était la présence de Dieu.

Toute sa maison était réglée comme une communauté religieuse ou un séminaire. Cette communauté donna douze évêques à l'Eglise, plusieurs nonces et d'autres sujets en état de remplir les premières dignités ecclésiastiques. Ormanetto, vicaire général de Milan, avait deux assistants qui étaient aussi vicaires généraux. Ils étaient à la tête du conseil que saint Charles avait établi pour la décision des affaires importantes. Cette forme d'administration fut depuis adoptée par d'autres évêques.

Le diocèse de Milan, lorsque Charles y arriva, était dans l'état le plus déplorable, et pour le clergé, et pour les monastères, et pour le peuple. Pour réformer le tout, il tint six conciles provinciaux et onze synodes diocésains, où l'on fit d'utiles règlements pour la réformation générale. Il publia aussi pour le même objet des mandements et des instructions pastorales, que les pasteurs zélés ont depuis regardés comme des modèles accomplis en ce genre, et dont ils ont fait la règle de leur conduite. Saint Charles recueillit en un volume la première partie de ses conciles, qu'il fit paraître, non sous son nom, mais sous le titre d'*Actes de l'église de Milan*. Le reste, qui forme un second volume, ne fut publié qu'après sa mort. La publication de ces décrets ne coûta guère, mais l'exécution. Le chapitre collégial de Sainte-Marie de la Scala regimba fortement contre la réforme que le saint voulait y introduire. Le sénat, les juges prirent le parti des chanoines contre l'archevêque, qui fut dénoncé à la cour d'Espagne, dont le Milanais dépendait alors. Avec le temps et la patience, Charles parvint à son but et introduisit la réforme.

Dans cette œuvre de restauration, il fut exposé à plus d'une avanie. Le

vingt-six octobre 1569, il faisait la prière du soir avec sa maison. On chantait une antienne, et on en était à ces mots : *Que votre cœur ne se trouble point et ne craigne rien.* Le saint était à genoux devant l'autel. Tout à coup un assassin, éloigné seulement de cinq à six pas, lui tire un coup d'arquebuse, chargée à balle. Au bruit de l'instrument meurtrier, le chant cesse et la consternation devient générale. Charles, sans changer de place, fait signe à tous de se remettre à genoux, et finit sa prière avec autant de tranquillité que s'il ne fût rien arrivé. L'assassin profite de ce moment pour s'échapper. Le saint, qui se croit blessé mortellement, lève les mains et les yeux au ciel, pour offrir à Dieu le sacrifice de sa vie. Mais s'étant levé après la prière, il se trouva que la balle qu'on lui avait tirée dans le dos était tombée à ses pieds, après avoir noirci son rochet. Cependant quelques grains de plomb percèrent ses vêtements, et pénétrèrent jusqu'à la peau. Lorsqu'il se fut retiré dans sa chambre, on visita la partie blessée, et il s'y trouva une légère contusion avec une petite tumeur qui dura toute sa vie. Ce qui prouva que Dieu avait visiblement protégé son serviteur, c'est qu'un autre plomb perça une table épaisse d'un pouce qui était auprès de lui, et frappa la muraille avec beaucoup de force et de bruit.

L'assassin était un moine de l'ordre dégénéré des *Humiliés*, parmi lesquels saint Charles travaillait à introduire la réforme. Le meurtre était la suite d'un complot. Le duc d'Albuquerque, gouverneur de Milan, pressa le saint de lui permettre de faire des recherches dans son propre palais, afin de voir s'il ne découvrirait pas le coupable. Mais Charles ne voulut jamais y consentir. Les coupables se trahirent eux-mêmes par quelques mots échappés. Ils furent découverts et convaincus, et avouèrent leur crime avec les marques d'un sincère repentir. Malgré l'intercession du saint, quatre d'entre eux furent mis à mort et un cinquième condamné aux galères. Pie V, pour marquer l'horreur que lui causait un crime aussi atroce, éteignit l'ordre des Humiliés, et employa leurs revenus à des usages pieux.

En compensation, saint Charles institua, l'an 1578, la congrégation des *Oblats de saint Ambroise.* C'étaient des prêtres séculiers qu'on appelait ainsi parce qu'ils s'offraient volontairement à l'évêque pour travailler sous ses ordres, et qu'ils s'engageaient, par un vœu simple d'obéissance, à exercer toutes les fonctions auxquelles on voudrait les appliquer pour le salut des âmes. Saint Charles leur donna des règlements pleins de sagesse, tant pour les conférences qu'ils faisaient dans les différentes parties du diocèse de Milan, que pour leur gouvernement particulier et pour les exercices qui concernaient leur propre conduite. Il leur céda l'église du Saint-Sépulcre, et les logea dans un bâtiment contigu qui était commode. Plusieurs d'entre eux y faisaient leur résidence ordinaire, et on les appelait quand il se présentait quelque œuvre particulière qui intéressât la gloire de Dieu. Charles choisissait aussi parmi les Oblats de bons curés et de bons vicaires, et en em-

ployait d'autres à faire des missions. Il leur confia la conduite de son grand séminaire, que lui remirent les Jésuites auxquels il l'avait d'abord donné.

Saint Charles fit deux fois la visite de son vaste diocèse, qui s'étendait jusque dans les Alpes, au mont Saint-Gothard, dans les vallées suisses de Léventine, Bregno et Risparie, soumises aux cantons catholiques de Schwitz, d'Uri et d'Unterwald. Bon pasteur, il voulut voir toutes ses ouailles. Mais pour ne point donner ombrage aux magistrats, il les pria de lui indiquer un député qui l'accompagnerait dans leurs territoires respectifs; ce qu'ils firent d'une manière très-obligeante. Les vallées dont il s'agit avaient été jusque-là fort négligées ; le désordre y régnait de toutes parts, et les prêtres étaient encore plus corrompus que le peuple. Charles traversa les neiges et les torrents, et gravit les rochers les plus inaccessibles, s'estimant heureux de souffrir pour Jésus-Christ le froid, la faim, la soif et des fatigues continuelles. Il prêcha ou catéchisa partout. Il déplaça les prêtres ignorants ou scandaleux, et leur en substitua d'autres, qui, par leur zèle et leurs lumières, fussent capables de rétablir la pureté des mœurs et la pratique de la religion. L'hérésie des Zwingliens avait pénétré dans quelques parties de son diocèse; il en convertit plusieurs qu'il réconcilia à l'Eglise, et ne les quitta qu'après avoir pris de sages mesures pour rendre durable le triomphe de la foi.

Quelquefois le bon pasteur ne trouvait pas toute la docilité désirable dans son peuple de Milan même et dans ses magistrats. L'an 1576, il ouvrit le jubilé de Grégoire XIII. Malgré tout son zèle, les Milanais ne profitaient guère. Il leur annonça le plus redoutable fléau du ciel : on n'en tint compte. C'est qu'un prince passait à Milan; pour lui faire honneur, on célébra des réjouissances publiques. Tout d'un coup une sinistre nouvelle se répand ; la peste s'était manifestée dans deux endroits de la ville. Aussitôt le prince se retire avec précipitation, suivi du gouverneur, d'une grande partie de la noblesse et des magistrats. Il ne resta finalement dans la ville que le petit peuple et les pauvres, avec un petit nombre de magistrats et quelques bons ecclésiastiques ou religieux, dans une frayeur et une désolation inexprimables. Leur saint archevêque Charles était allé administrer les derniers sacrements à un évêque de sa province. Il revint aussitôt au milieu de son peuple consterné, qui s'attroupe autour de lui en criant : Miséricorde, Seigneur, miséricorde! La peste dura près de six mois. Charles fut le sauveur de son peuple. Secondé par les prêtres et les religieux, qu'il anima de sa charité, il pourvut aux besoins corporels et spirituels des malades, les visitant et leur administrant lui-même les sacrements. Pour les nourrir et les habiller, il vendit ou donna tout ce qu'il avait, jusqu'à son lit, se réduisant à coucher sur des planches. Il s'appliqua surtout à désarmer la colère de Dieu par ses prières, ses jeûnes, s'offrant lui-même pour le salut de tous (1).

(1) *Vie de saint Charles*, par Giussano.-Godescard, 4 novembre.

Nous avons vu, en 1543, l'hérésiarque Calvin se faire défendre, et ses satellites se faire excuser par le conseil municipal de Genève, d'assister les malheureux attaqués de la peste. De Calvin à saint Charles, la distance est du loup au bon pasteur. On le voit encore par la manière dont ils entendent réformer l'Eglise : Luther et Calvin, par l'hérésie, l'impiété, le blasphème, la violence, la calomnie, le meurtre, le scandale, l'anarchie et la révolte ; saint Charles, par la foi, l'espérance, la charité, la patience, la pauvreté, l'humilité, le sacrifice de lui-même. Les deux apostats ne cessaient d'outrager l'Eglise de Dieu, qu'ils appelaient la prostituée de Babylone. Pour toute réponse, l'Eglise enfantait à Dieu des milliers de saints et de martyrs, dans toutes les conditions et dans tous les pays, jusque dans les régions lointaines du Japon.

En Italie encore, au moment où saint Charles se dévouait pour son peuple, vivaient et mouraient deux jeunes saints, dont on sait la vie par cœur dans bien des écoles chrétiennes : Stanislas Kostka et Louis de Gonzague, novices dans la compagnie de Jésus. Déjà dans le monde, c'étaient deux saints. Stanislas était fils d'un sénateur polonais. Sa mère lui inspira de bonne heure de tendres sentiments de piété. Le premier usage qu'il fit de sa raison, fut de se consacrer à Dieu avec une ferveur au-dessus de son âge. Sa vertu fut mise à une rude épreuve. Pendant qu'il faisait saintement ses études, son frère et le précepteur qu'on leur avait donné à tous deux mirent tout en usage, même les injures et les mauvais traitements, pour le détourner de la vie sainte qu'il menait. Dans une maladie dangereuse, ils lui refusèrent même la consolation de recevoir le saint viatique. Stanislas, et avant sa maladie et après, n'en devenait que plus fervent. Il fut inspiré d'entrer dans la compagnie de Jésus. Mais on n'osa l'y recevoir en Allemagne : on y craignait trop la colère et la puissance de son père. Il se rendit à Rome, où il fut reçu novice par saint François de Borgia, troisième général des Jésuites. Sa principale attention était de faire chacune de ses actions de la manière la plus parfaite, de remplir avec la plus exacte fidélité la volonté de Dieu, et de ne manquer à aucun point de la règle. Il ne mettait d'autres bornes à ses mortifications que celles que lui prescrivait l'obéissance. Consommé en peu de jours, et ayant ainsi rempli une longue carrière, il mourut le dixième mois de son noviciat, âgé de dix-huit ans, le jour de l'Assomption 1568 (1).

Vingt ans plus tard, saint Louis de Gonzague fit admirer les mêmes vertus. Fils aîné d'un prince d'Italie, mais élevé saintement par une pieuse mère, et ayant vécu saintement depuis son enfance, il renonça au monde à l'âge de dix-huit ans, et avec la permission de son père, qu'il obtint à grand'peine, entra au noviciat de Rome en 1585. Le saint novice se fût

(1) Godescard, 13 novembre.

accusé de lâcheté, s'il n'eût fait tous ses efforts pour surpasser ses compagnons en ferveur. Il avait pour tous un tendre respect, et se regardait comme le dernier d'entre eux. C'était une grande joie pour lui d'être employé aux plus vils ministères. Après son noviciat, il fit ses études de théologie aussi saintement. En 1591, une maladie épidémique faisant de grands ravages à Rome, Louis instruisait et exhortait les malades, leur lavait les pieds, faisait leurs lits, et leur rendait les services les plus dégoûtants. Frappé de la contagion lui-même, il mourut dans ce ministère de charité le jour de l'octave de la Fête-Dieu, vingt-unième de juin, à l'âge de vingt-trois ans. Sa mère vivait encore, lorsqu'il fut béatifié l'an 1621, et qu'elle put l'invoquer sur les autels. Heureuse mère (1)!

Saint François de Borgia. Louis Camoëns, poète du Portugal. Le Tasse. *Sa Jérusalem délivrée.* Ses peines, son triomphe et sa mort. François de Borgia quitte le monde, se fait Jésuite et devient supérieur général de la compagnie. Le cardinal Bellarmin. Le Jésuite Suarès. Le Jésuite et cardinal Tolet.

Une marque peut-être plus étonnante encore des miséricordes de Dieu sur son Eglise, c'est, dans la postérité de Rodrigue Lenzuoli, que nous avons vu pape Alexandre VI, de voir un seigneur à la fleur de l'âge renoncer à toutes les grandeurs du monde, à l'amitié de l'empereur et des princes, embrasser l'abnégation religieuse, renoncer même aux honneurs de l'Eglise, pour pratiquer plus parfaitement la pauvreté, l'humilité, l'obéissance dans la compagnie de Jésus : c'est de le voir devenir le troisième général de cette compagnie d'élite, édifiant Rome et l'univers autant que son bisaïeul avait pu les scandaliser. Nous parlons de saint François de Borgia, duc de Gandie, né en 1510 et mort en 1572. Il descendait, par sa mère, de Ferdinand V, roi d'Aragon. Cette pieuse mère, nommée Jeanne d'Aragon, avait une grande dévotion à saint François d'Assise, et fit vœu que si elle mettait heureusement un fils au monde, il en porterait le nom. De là le nom de François donné à l'enfant. Ce fils pouvait à peine articuler quelques sons, qu'elle lui apprit à prononcer les noms de Jésus et de Marie. Dès l'âge de cinq ans, il connaissait les premiers principes de la religion, et paraissait déjà pénétré de la sainteté du christianisme. Il se montrait doux, modeste, affable, reconnaissant et généreux envers tout le monde. Il fit de rapides progrès dans les lettres et la vertu. Il avait surtout une tendre dévotion pour les souffrances de Jésus-Christ, qu'il honorait chaque jour par certaines pratiques. Sa pieuse mère étant tombée dangereusement malade, il allait souvent se renfermer dans sa chambre, quoiqu'il n'eût que dix ans; et là, il priait pour elle avec beaucoup de larmes, après quoi il

(1) *Acta SS.*, et Godescard, 21 juin.

prenait une rude discipline. Il ne quitta plus dans la suite cette pratique de mortification. Dieu permit cependant que la duchesse de Gandie ne relevât point de sa maladie ; elle mourut en 1520. Cette perte fut extrêmement sensible à François ; mais la foi surmonta la nature, il modéra sa douleur et se soumit avec résignation à la volonté divine. Il se rappelait sans cesse les sages conseils que sa mère lui avait donnés, et il forma la résolution d'en faire toujours la règle de sa conduite : et il tint parole.

Il acheva son éducation en grande partie auprès de son oncle maternel, Jean d'Aragon, archevêque de Sarragosse. A l'âge de dix-huit ans, il se sentit une forte inclination pour l'état religieux, et il l'aurait suivie, s'il eût été maître de disposer de sa liberté. Vers le même temps, il fut tourmenté par de violentes tentations d'impureté ; mais il en triompha par l'usage fréquent de la confession, par des prières ferventes, par des lectures pieuses, par la pratique de la mortification et de l'humilité, par la défiance de soi-même et par une ferme confiance en Dieu, qui seul peut accorder le trésor inestimable de la chasteté. Son père et son oncle, qui voulaient le distraire du dessein où il était de se faire religieux, l'envoyèrent à la cour de Charles-Quint en 1528 : ils espéraient que le nouveau genre de vie qu'il allait mener lui donnerait d'autres pensées.

François fit paraître à la cour une prudence qu'on remarquait à peine dans les personnes les plus âgées. Son assiduité à ses devoirs, relevée par l'éclat de sa vertu, l'eut bientôt distingué. Il avait le cœur noble, généreux et reconnaissant. Il honorait Dieu dans le prince, et c'était au Seigneur qu'il rapportait ses actions et les marques de faveur qui étaient la récompense de ses services. Il faisait observer le plus bel ordre dans son domestique. Chaque jour il entendait la messe, et il avait ses heures réglées pour la lecture et la prière. L'empereur avait pour lui une telle vénération, qu'il l'appelait *le miracle* des princes. L'impératrice Elisabeth ou Isabelle de Portugal avait pour lui les mêmes sentiments : aussi forma-t-elle le dessein de lui faire épouser Eléonore de Castro, qu'elle avait amenée avec elle de Portugal, qu'elle honorait de toute sa confiance, et qui réunissait à une naissance illustre une rare piété, avec toutes les qualités de l'esprit et du cœur. L'empereur approuva ce dessein, et le fit approuver au duc de Gandie. François et Eléonore se marièrent comme autrefois Tobie et Sara. L'empereur donna au saint, dans cette occasion, une nouvelle marque de son estime, en le faisant marquis de Lombay et grand-écuyer de l'impératrice. Comme il connaissait sa prudence et sa fidélité, il l'admit dans son conseil, et conférait souvent avec lui sur les affaires les plus importantes de l'état.

L'an 1537, François perdit sa grand'mère, dona Maria Henriquèz, qui, restée veuve à l'âge de dix-neuf ans, avec Jean, père du saint, et Isabelle, qui devint abbesse des Clarisses de Gandie, embrassa le même institut à l'âge de trente-quatre ans, et vécut trente-trois ans sous la conduite de sa

propre fille. Les vertus qu'elle avait pratiquées lui donnèrent tant de consolations dans sa dernière maladie, qu'elle pria ses sœurs de lui chanter le *Te Deum* immédiatement après sa mort, en actions de grâces de son heureux passage à l'éternité.

En la même année 1537, saint François de Borgia fit encore une perte sensible, par la mort du poète Garcilaso de la Véga, son ami intime. Car c'est une chose bien remarquable : dans le temps que le Portugal, l'Espagne et l'Italie produisaient de grands saints, ils produisaient de grands poètes : l'Espagne, Garcilaso de la Véga ; le Portugal, Louis Camoëns ; l'Italie, Le Tasse. Le premier, né à Tolède en 1503, passa la plus grande partie de sa vie dans les camps, où il se distingua comme militaire, mais beaucoup plus encore comme poète lyrique et bucolique. Il fut tué à l'assaut d'une tour en Provence, où il accompagnait Charles-Quint : il n'avait que trente-trois ans, et fut vivement regretté de tout le monde, particulièrement de son saint ami François de Borgia.

Louis Camoëns, le plus célèbre des poètes portugais, naquit à Lisbonne en 1517, eut une vie pleine d'aventures et de traverses, composait des vers au milieu des batailles ; et, tour à tour, les périls de la guerre animaient sa verve poétique, et la verve poétique exaltait son courage militaire. Oublié de sa patrie, retiré dans les Indes, exilé par le vice-roi de Goa, il compose un poème épique, *La Lusiade*, à la gloire de la nation portugaise. Le sujet en est l'expédition de Vasco de Gama dans les Indes, l'intrépidité de cette navigation qui n'avait été tentée jusqu'alors. En 1569, Louis Camoëns revenait à Lisbonne avec son poème, qu'il avait sauvé à la nage au milieu des naufrages et des tempêtes. Le roi Sébastien en accepte la dédicace ; mais il est tué devant Maroc, en 1578 : la famille royale s'éteint avec lui, et le Portugal perd son indépendance. Camoëns se trouve de nouveau sans ressource. Sa pauvreté était telle, que, pendant la nuit, un esclave qu'il avait amené de l'Inde mendiait dans les rues pour fournir à sa subsistance. Dans cet état, il composait encore des chants lyriques, et les plus belles de ses pièces de vers détachées contiennent des complaintes sur ses misères. Enfin, le héros de la littérature portugaise, le seul dont la gloire soit à la fois nationale et européenne, mourut à l'hôpital en 1579, dans la soixante-deuxième année de son âge. C'est probablement à son poème que le Portugal doit la résurrection de sa nationalité (1).

Le Tasse, en italien, Torquato Tasso, le plus grand poète de l'Italie moderne, naquit à Sorrente, le onze mars 1544. Son père Bernard fut déjà un poète distingué. Le fils, l'ayant suivi dans l'exil par suite des guerres de Charles-Quint, étudiait les lois à l'université de Padoue, lorsqu'en moins d'une année il termina un poème romanesque, *Renaud*, dans le genre de

(1) *Biogr. universelle*, t. 6.

celui de l'Arioste. Cet essai d'un écolier fut regardé comme l'ouvrage d'un grand maître : il se répandit bientôt en Italie, où il excita l'enthousiasme général. Le Tasse seul en parut mécontent; et ce fut au milieu des applaudissements dont on le comblait, qu'il entreprit un poème d'un sujet plus grand que la vengeance d'une famille, ou l'*Iliade*, plus grand même que la fondation d'un empire, ou l'*Enéide*, le triomphe de l'humanité chrétienne sur la barbarie mahométane, ou la *Jérusalem délivrée*. Commencée à l'âge de vingt ans, Le Tasse travailla son œuvre de longues années, au milieu des cours, des voyages, de la faveur, de la disgrâce, de la prospérité, de l'infortune, de la santé, de la maladie : ce qui ne l'empêchait pas de faire et de publier par surcroît une foule de poésies diverses qui auraient suffi pour immortaliser tout autre. Tant de travaux, auxquels se joignaient souvent des peines morales, rendirent quelquefois son esprit malade. Alphonse d'Este, duc de Ferrare, dont il a illustré la maison dans ses vers, n'eut pas toujours les égards convenables pour l'état moral du poète. En 1579, il le fit enfermer ignominieusement dans un hôpital de fous. C'était l'année même où le Camoëns mourait à Lisbonne dans un hôpital de pauvres. La raison du Tasse succombe par intervalle à un pareil traitement; mais dans cet état-là même il chante encore. Souvent on lui retirait le papier et les plumes, pour l'empêcher d'ajouter quelques pages à ses ouvrages immortels. Il nous reste un sonnet, dans lequel il supplie un chat de lui prêter l'éclat de ses yeux pour remplacer la lumière qu'on avait la cruauté de lui refuser. Ce sonnet est un chef-d'œuvre de poésie : on n'a jamais été plus sublime en plaisantant. De nouvelles calamités vinrent fondre sur sa tête affaiblie, au moment où il allait mettre la dernière main à sa *Jérusalem*. Il apprit que ce poème venait de paraître à Venise, d'après une copie informe, que la négligence d'un ami avait laisser tomber entre les mains d'un spéculateur. Dans son indignation, il allait porter ses plaintes au sénat de la république, lorsque les presses de l'Italie et de la France multiplièrent à l'envi son ouvrage. Aussitôt il se répandit dans toute l'Europe; les libraires ne purent suffire à l'impatience du public. Des hommages aussi flatteurs, loin d'adoucir le sort du Tasse, l'exposèrent aux traits de l'envie, et furent le signal d'une longue polémique dans laquelle on vit figurer tous les littérateurs. Le Tasse répondit à ses détracteurs avec beaucoup de calme et de raison.

Mais cet effort acheva de ruiner sa santé physique et morale. Exténué par de longues privations, il retombait dans des accès de folie, qui peuplaient sa prison de spectres et de fantômes. Il se plaignait surtout d'un *esprit follet*, qui venait tous les jours lui ravir son argent, emporter son dîner, déranger ses papiers. Des bruids sourds, des apparitions nocturnes, des tintements prolongés de cloches et d'horloges le réveillaient en sursaut et le glaçaient d'épouvante. « Je n'en puis plus, disait-il, je succombe; j'ai mal dans tous les membres, et les vomissements, la fièvre, la dyssenterie

m'ôtent la force de me plaindre; des étincelles brûlantes sortent de mes yeux, des sifflements horribles déchirent mes oreilles; je me suis cru frappé d'épilepsie, et j'aurais craint la perte de la vue, si je n'avais aperçu distinctement l'image de la glorieuse vierge Marie, tenant son fils entre ses bras, entourée d'un cercle resplendissant des plus vives couleurs. » Cette vision fut célébrée par un sonnet, où l'on ne sait ce qu'il faut admirer le plus, de l'élévation des pensées ou du charme des expressions.

Cependant le succès de la *Jérusalem* réveilla le zèle de nouveaux et de plus puissants protecteurs. La ville de Bergame, les ducs d'Urbin, de Mantoue, de Toscane, et le Pape lui-même, réclamèrent la délivrance d'un aussi illustre captif. Le duc de Ferrare lui rendit enfin la liberté au mois de juillet 1586. Depuis cette époque jusqu'en 1594, Le Tasse eut une vie assez disparate, étudiant tour à tour la théologie et travaillant à des poésies romanesques, admiré pour sa *Jérusalem délivrée* et composant une autre épopée pour en tenir place, fêté à la cour des princes et quelquefois manquant de pain. En 1594, il est arrêté par une bande de brigands, lorsque le chef le reconnaît et lui donne une escorte. Peu après, il apprend qu'on lui a décerné à Rome les honneurs du triomphe. C'est un cercueil qu'il faut me préparer, s'écrie le poète. Sur les instances du cardinal Aldobrandini, neveu du Pape, il vient à Rome, où son entrée a déjà l'aspect d'un triomphe. Le peuple, les nobles, les prélats, les cardinaux, les neveux du Pontife se portèrent à sa rencontre, et le ramenèrent au Vatican, faisant retentir l'air des plus vives acclamations. Le saint pape Clément VIII, en le voyant, lui dit avec une grâce particulière : Venez honorer cette couronne, qui a honoré tous ceux qui l'ont portée avant vous.

En attendant, les apprêts de la cérémonie se poursuivent avec la plus grande activité : Le Tasse allait enfin recevoir la récompense la plus flatteuse à laquelle puisse aspirer un poète, lorsque, atteint d'une maladie mortelle, il sollicita comme une faveur d'être transféré au couvent de Saint-Onufre, pour y finir ses jours dans le recueillement et la prière. Là, sans regret pour les vanités de ce monde, il ordonne la destruction de ses ouvrages, et expire tranquillement au milieu du deuil public. La nouvelle de sa mort, vingt-cinq avril 1595, plongea Rome dans la douleur la plus profonde. Le peuple accourut en foule sur le Janicule, pour honorer les funérailles du grand homme dont il se préparait à célébrer le triomphe. Il se prosterna devant Le Tasse, dans une attitude respectueuse; et il en accompagna les restes jusqu'au pied du Capitole, montrant, les larmes aux yeux, un cadavre revêtu de la toge romaine et le front ombragé du laurier poétique (1).

Mais revenons en Espagne et à saint François de Borgia. Deux ans après

(1) *Biogr. universelle*, t. 45.

qu'il eut perdu son ami, le poète Garcilaso de la Véga, il vit mourir l'impératrice Isabelle, et fut chargé de conduire le corps à Grenade, où il devait être enterré. Arrivé dans cette ville, on ouvrit le cercueil, pour que François jurât que c'était réellement le corps de l'impératrice. Mais ce visage était si défiguré, qu'il ne fut pas possible de le reconnaître; le cadavre, d'ailleurs, exhalait une odeur si infecte, que personne ne pouvait la supporter. Ce hideux spectacle fit sur François une impression aussi durable que la vie. Il passa la nuit suivante sans dormir. Prosterné dans sa chambre et fondant en larmes, il se disait à lui-même : « O mon âme! que puis-je chercher dans le monde? Jusqu'à quand poursuivrai-je une ombre vaine? Qu'est devenue cette princesse qui nous paraissait si belle, si grande, si digne de nos respects? La mort, qui a traité de la sorte le diadème impérial, est toute prête à me frapper! N'est-il pas de la sagesse de prévenir ses coups, en mourant au monde dès ce moment, afin qu'à ma mort je puisse vivre en Dieu? » Le lendemain il entendit le vénérable Jean d'Avila faire une oraison funèbre qui acheva de le convertir. De l'avis de ce saint homme, il résolut de quitter la cour, et s'engagea même par vœu à entrer dans quelque ordre religieux, s'il survivait à sa femme.

Mais l'empereur, loin de consentir à sa retraite, le nomma vice-roi de Catalogne. Dans ce nouveau poste, François remplit tout ensemble les devoirs d'un gouverneur accompli et d'un fervent religieux. Il donnait tous les matins quatre à cinq heures à la prière ou à la méditation. Chaque jour il récitait l'office divin, et chaque heure était suivie d'une méditation sur quelque point de la passion. Il récitait aussi le rosaire tous les jours, et méditait sur les vertus et les principaux mystères de la vie de la sainte Vierge. Ses austérités étaient incroyables. Il se priva du souper pour toujours, afin d'avoir plus de temps pour la prière. Après avoir passé deux carêmes sans autre nourriture qu'un plat de légumes et un verre d'eau qu'il prenait chaque jour, il forma le projet de jeûner de la sorte pendant toute l'année. Ce n'était pas que sa table ne fût servie d'une manière convenable à son rang : il intéressait ses convives par une conversation fort agréable, afin que personne ne l'observât, et il détournait, autant qu'il lui était possible, le discours sur des objets de piété. Il communiait toutes les semaines, observant d'employer les trois jours précédents à s'y préparer, et les trois suivants en actions de grâces. Ayant appris à connaître la compagnie de Jésus, il mit tout en œuvre pour la répandre.

Sur ces entrefaites, il perdit son père, Jean, duc de Gandie, et sa femme, Eléonore de Castro, qui moururent tous deux dans les plus vifs sentiments de piété. C'était en 1546. Veuf et duc de Gandie à l'âge de trente-six ans, François fit une retraite sous la conduite du Jésuite Lefèvre, conformément aux exercices spirituels de saint Ignace. Ils convinrent ensemble des moyens d'exécuter le projet qu'il avait conçu de fonder un collége de Jésuites à

Gandie même. François, pour conserver le fruit qu'il avait retiré de ses entretiens avec ce premier compagnon de saint Ignace, composa plusieurs petits traités de piété. Deux ont pour objet les moyens d'acquérir une parfaite connaissance de soi-même, et une véritable humilité. Il résolut en même temps d'exécuter la résolution déjà prise de se consacrer à Dieu dans quelque congrégation religieuse. Il se détermina pour la compagnie de Jésus, dont la règle lui parut mieux convenir aux vues de zèle qui l'animaient, et à l'éloignement qu'il se sentait pour les dignités ecclésiastiques. Il eût désiré que la chose eût lieu aussitôt. Mais saint Ignace lui manda de différer jusqu'à ce qu'il eût pourvu à l'établissement de ses enfants, et qu'il eût achevé les fondations qu'il avait commencées; il lui conseilla au même temps de faire un cours réglé de théologie à Gandie, et d'y prendre le degré de docteur en cette science. Le duc obéit avec la plus parfaite ponctualité.

Les affaires qui le retenaient dans le monde ayant été terminées dès l'an 1549, il partit pour Rome, où il arriva à la fin d'août 1550. Sur le bruit que le pape Jules III pensait à le faire cardinal, il en sortit après quatre mois de séjour, et s'enfuit secrètement en Espagne, où il se retira chez les Jésuites d'Ognate, à quatre lieues du château de Loyola. Il s'y regardait comme le dernier de tous, et recherchait les plus vils emplois de la maison. Il aimait surtout à aller demander l'aumône de porte en porte dans les bourgades voisines. Souvent il parcourait les villages une sonnette à la main, afin d'appeler les enfants pour les catéchiser, et leur apprendre à faire leurs prières. Il instruisait les personnes de tout état; mais il s'attachait principalement aux pauvres. Saint Ignace l'oblige d'aller prêcher dans les différentes parties de l'Espagne, où l'on désirait l'entendre depuis long-temps. Le succès répond à l'espérance qu'on avait conçue. Plusieurs personnes de la première qualité se mettent sous sa conduite, et l'on voit des familles entières suivre le plan de vie qu'il leur a tracé. Après avoir opéré des prodiges de zèle dans la Castille et l'Andalousie, il passe en Portugal, où il paraît encore se surpasser, surtout à Evora et à Lisbonne. Les provinces de la Société s'étant multipliées en Espagne, François en fut établi supérieur général. Les Jésuites du Portugal et des Indes orientales lui furent aussi soumis. Mais comme ses austérités faisaient craindre pour sa vie, saint Ignace lui ordonna d'obéir sur ce point à un autre : cette précaution parut nécessaire pour modérer la ferveur de son zèle.

Que si la compagnie de Jésus avait tant de succès en Espagne, ce n'est pas qu'elle n'y rencontrât des contradictions; car il faut que le bien soit contredit, éprouvé, épuré, dût-ce être par des hommes de bien. Ainsi, tandis que, le dix décembre 1548, le général des Dominicains adressait à tous ses religieux une lettre en faveur des Jésuites, le célèbre Dominicain Melchior Cano se prononçait violemment contre eux, et les tenait en échec à Salamanque. Mais en 1552, Melchior est nommé évêque aux îles Canaries. La

même année, don Antoine de Cordoue, recteur de l'université de Salamanque, va être revêtu de la pourpre romaine, à la demande de l'empereur, quand tout à coup une pensée d'abnégation pénètre dans son âme. Cet homme n'a que vingt-trois ans; mais ses talents le grandissent assez aux yeux de Rome pour être placé parmi les princes de l'Eglise. Jeune, riche, favori de Charles-Quint, il ne veut plus parler des honneurs qu'il a mérités. Il renonce aux dignités ecclésiastiques pour se faire Jésuite. Le lendemain, le futur cardinal n'était qu'un simple novice (1).

Le père Laynèz, second général des Jésuites, étant mort en 1565, François fut élu pour lui succéder, le deux juillet de la même année. On avait su déconcerter les précautions qu'il avait prises pour empêcher son élection. Il fit de tendres exhortations aux pères qui composaient l'assemblée générale, et voulut leur baiser les pieds avant qu'ils se séparassent. Son premier soin fut de fonder à Rome une maison pour le noviciat. Il soutint avec tant de succès les intérêts de la Société dans toutes les parties du monde, qu'on peut l'en regarder comme le second fondateur. Il montra tant de zèle à étendre les missions et à former les ouvriers évangéliques, qu'il eut devant Dieu beaucoup de part au mérite des prédicateurs qui annoncèrent la foi dans les pays les plus éloignés. Il n'en avait pas moins pour former ceux des pères qui étaient destinés à rester en Europe, et pour les pénétrer de l'esprit de leur institut, qui a pour objet la réformation des mœurs des chrétiens. La prédication étant le principal moyen dont Dieu se sert pour la conversion des âmes, il recommandait fortement de s'appliquer à ce genre de ministère, et il traça lui-même les règles qu'il fallait suivre pour y réussir.

De toutes le contrées de l'Europe on vit affluer des jeunes gens à la maison de Rome. Saint Stanislas Kostka fut de ce nombre. Claude Aquaviva, frère du duc d'Atria, qui lui réservait les plus hautes dignités, se sentit également attiré dans cette école d'humilité, et y puisa cet esprit de sagesse et de piété qui rendit si glorieux le généralat dont il fut revêtu dans la suite. Rodolphe Aquaviva, son neveu et fils du duc d'Atria, renonça également aux priviléges de sa naissance, entra dans la compagnie de Jésus, porta les lumières de la foi au Mogol et aux Indes, où il obtint, avec plusieurs autres pères, la couronne du martyre, après avoir souffert des maux inexprimables.

La compagnie de Jésus avait alors trois théologiens justement célèbres : Bellarmin, Suarès, Tolet.

Robert Bellarmin, neveu du pape Marcel II, né le quatre octobre 1542, à Montepulciano, en Toscane, entra chez les Jésuites en 1560. Les talents que ses supérieurs reconnurent en lui les engagèrent à le faire prêcher avant même qu'il eût l'âge pour la prêtrise. Les chaires de Mondovi, de

(1) Crétineau-Joly.

Florence, de Padoue, de Louvain, retentirent de ses sermons; les protestants même, attirés par sa réputation, accouraient pour l'entendre. Il fut le premier Jésuite qui professa la théologie dans l'université de Louvain; il joignit à l'étude de la scholastique celle de l'hébreu, des conciles, des saints Pères, de l'histoire et du droit canon. Revenu à Rome en 1576, Grégoire XIII le chargea d'enseigner la controverse dans le nouveau collége que ce Pontife avait fondé. Sixte V voulut qu'il accompagnât le cardinal Cajétan, légat en France, afin qu'il disputât avec les protestants, si l'occasion s'en présentait. Clément VIII le fit cardinal en 1598, et archevêque de Capoue en 1601; mais il se démit de ce siége quatre ans après, lorsque Paul V le fixa à Rome par la place de bibliothécaire du Vatican. Il mourut le dix-sept septembre 1621, avec la réputation d'un des plus vertueux membres du conclave, et des plus puissants controversistes de l'Eglise. Il était naturellement pacifique, et avait coutume de répéter ces paroles si édifiantes dans la bouche d'un controversiste de profession : « Qu'une once de paix valait mieux qu'une livre de victoire. » Il a été question plusieurs fois de le canoniser.

Le principal ouvrage de Bellarmin est son *Corps de controverse*, immense arsenal où sont rangées avec méthode toutes les armes nécessaires pour défendre la foi de l'Eglise et battre l'hérésie; armes d'autant plus sûres, qu'elles sont trempées dans les doctrines purement et simplement catholiques-romaines, sans aucune mixtion d'alliage national. On a encore de Bellarmin : 1° Une grammaire hébraïque; 2° Un Commentaire sur les psaumes, le meilleur peut-être qui existe; 3° Des écrivains ecclésiastiques; 4° En quel sens le concile de Trente a défini que la Vulgate est authentique; 5° Traité du devoir des évêques, ouvrage excellent que le cardinal Passionci a fait réimprimer en 1719; 6° un Catéchisme ou Doctrine chrétienne : aucun livre n'a peut-être été traduit en autant de langues, si on en excepte la Bible et l'Imitation de Jésus-Christ; 7° quelques ouvrages ascétiques, entre autres : De l'ascension de l'esprit vers Dieu par l'échelle des choses créées; Le gémissement de la Colombe. Ces pieux opuscules paraissent être le fruit des retraites spirituelles que l'illustre cardinal faisait tous les ans.

François Suarès naquit à Grenade, le cinq janvier 1548, d'une famille noble. Il achevait son cours de droit à l'académie de Salamanque, quand, par les conseils de son directeur, il prit l'habit de saint Ignace. La difficulté qu'il éprouvait à concevoir les principes de la philosophie tels qu'on les enseignait alors dans les écoles, fit juger à ses maîtres qu'il ne serait jamais qu'un sujet médiocre; et lui-même en était persuadé le premier. Il pria donc le recteur de le dispenser de suivre ce cours; mais celui-ci parvint à lui rendre la confiance dont il avait besoin; et, peu après, ayant été placé sous la conduite du célèbre père Rodriguèz, auteur du traité si connu *De*

la perfection chrétienne, il sut, par la rapidité de ses progrès, réparer le temps perdu, et acheva ses études de la manière la plus brillante. Chargé d'enseigner la philosophie à Ségovie, il occupa ensuite successivement les chaires de théologie à Valladolid, Rome, Alcala, Salamanque; et partout ses leçons furent suivies par un grand concours d'auditeurs. La première chaire de l'université de Coïmbre étant venue à vaquer, le roi d'Espagne, Philippe II, la lui conféra, sur la représentation des chefs de cette académie. Avant d'en prendre possession, le père Suarès se fit recevoir docteur à l'académie d'Evora. Doué d'une ardeur infatigable et d'une mémoire qui tenait du prodige, il passait au milieu de ses livres tout le temps qu'il ne consacrait pas à de pieux exercices, et n'oubliait rien de ce qu'il avait lu. Les succès qu'il obtint à Coïmbre accrurent encore sa réputation. Il mourut à Lisbonne, le vingt-cinq septembre 1617. Quelques instants avant d'expirer, il dit à ceux qui l'entouraient : Je ne croyais pas qu'il fût si agréable de mourir. Les ouvrages de cet illustre théologien forment vingt-trois volumes in-folio et présentent, comme ceux de Bellarmin, la doctrine catholique-romaine, sans aucun mélange de préventions nationales.

François Tolet, né à Cordoue l'an 1532, d'une basse extraction, fit ses études dans l'université de Salamanque. Dominique Soto, un de ses maîtres, l'appelait *un prodige* d'esprit. A l'âge de quinze ans, il s'était déjà fait une si grande réputation, qu'il fut nommé à une chaire de philosophie. Il entra ensuite dans la compagnie de Jésus. Ses supérieurs l'envoyèrent à Rome, où il professa la philosophie et la théologie avec beaucoup d'éclat. Nommé prédicateur de Pie V, il exerça les mêmes fonctions sous les pontificats de Grégoire XIII, de Sixte V et d'Urbain VII. En 1579, Grégoire XIII le députa à l'université de Louvain, pour y faire recevoir sa bulle contre Baïus; commission dont Tolet s'acquitta à la satisfaction commune des parties intéressées. Vers 1584, le même pontife lui adressa un bref très-honorable, par lequel il le faisait juge et censeur de ses propres ouvrages. Il posséda l'estime et la confiance de Grégoire XIV, d'Innocent IX et de Clément VIII, qui lui donnèrent l'emploi de leur théologien ordinaire et lui confièrent des missions importantes. Il accompagna le cardinal Jean-François Commendon dans sa légation d'Allemagne, où il s'agissait de former avec l'empereur Maximilien et Sigismond, roi de Pologne, une ligue contre les Turcs. Tolet fit voir qu'il était aussi habile négociateur que profond théologien, et qu'il avait à cœur les intérêts de l'Europe civilisée contre les ennemis de la religion chrétienne et des sciences. En 1593, le pape Clément VIII récompensa son mérite et les services qu'il avait rendus au Saint-Siége, en lui accordant la dignité de cardinal. C'est le premier Jésuite qui ait été décoré de la pourpre. Le cardinal Tolet contribua puissamment à l'absolution de Henri IV et à la pacification de la France. Aussi ce prince donna-t-il des marques publiques de regret et d'affliction, quand il apprit sa mort, arrivée

au mois de juin 1596. Nous avons de Tolet de savants commentaires sur l'Ecriture-Sainte et des ouvrages de théologie, entre autres, une Somme de conscience, ou Instruction des prêtres, dont Bossuet a recommandé la lecture. Sa doctrine est, comme celle de Bellarmin et Suarès, sans aucun préjugé national (1).

Succession non interrompue de pontifes irréprochables, aux yeux même de l'hérésie. Grégoire XIII. Sixte-Quint. Vraie histoire de sa vie et de son pontificat. Court pontificat d'Urbain VII. Pontificat peu long de Grégoire XIV et d'Innocent IX. Clément VIII, modèle de vertu.

L'hérésie disait que Dieu avait manqué à sa parole, qu'il avait abandonné son Eglise, et que l'enfer prévalait contre elle. Pour démentir ce blasphême, le Christ, par la bouche de son Eglise, frappe l'hérésie d'un anathème irrévocable : il suscitera, dans le sein de son Eglise, des saints et des martyrs sans nombre, il lui donnera des pasteurs selon son cœur, de nouveaux apôtres; enfin il élevera sur le Siége de saint Pierre une suite non interrompue de pontifes irréprochables, aux yeux de l'hérésie; merveille qui dure depuis trois siècles, et ne s'est jamais vue sur aucun trône de la terre.

Le saint pape Pie V, élu en 1566, mort en 1572, aura pour successeurs jusqu'à la fin du seizième siècle : Grégoire XIII, de 1572 à 1585; Sixte V, de 1585 à 1590; Urbain VII, pendant treize jours; Grégoire XIV, de 1590 à 1591; Innocent IX, pendant deux mois; Clément VIII, de 1592 à 1605. Or, pour ce qui est des mœurs, aucun de ces Papes n'a laissé de tache à sa mémoire.

Grégoire XIII, auparavant Hugues Buoncompagno, évêque de Vesti, cardinal, né à Bologne l'an 1502, fut élu Pape le treize de mai 1572, et couronné le vingt-cinq, jour de la Pentecôte. La coutume était de jeter quinze mille écus d'or au peuple dans cette cérémonie; Grégoire les fit distribuer aux pauvres : il en ordonna de même des vingt mille écus qu'on donnait aux conclavistes, disant qu'ils avaient trop peu souffert pendant le dernier conclave pour mériter une telle récompense : il n'avait duré que trois jours. Grégoire, comme nous l'avons vu, corrigea le calendrier, ensuite le décret de Gratien. En 1585, il reçut à Rome, le vingt-deux mars, une célèbre ambassade du Japon : ayant entendu la lecture des lettres dont les envoyés étaient chargés, il répandit des larmes et dit ces paroles du saint vieillard Siméon : C'est maintenant, Seigneur, que vous laisserez mourir en paix votre serviteur. Il mourut effectivement peu après, le dix avril de la même année, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Grégoire fut un Pape charitable; ses aumônes montèrent à deux millions d'écus d'or : magnifique, il orna quantité d'églises, bâtit plusieurs beaux édifices dans Rome :

(1) *Biographie universelle.*

zélé pour l'accroissement de la foi, la réformation des mœurs et le rétablissement de la discipline; les fondations qu'il fit de divers colléges à Rome, et les sommes qu'il donna pour rétablir un grand nombre de séminaires en différentes provinces en fournissent la preuve (1).

Son successeur, Sixte-Quint, Félix peretti, est devenu un personnage presque fabuleux, tant on a débité de fables sur son compte; aucune cependant qui inculpe ses mœurs. Le principal auteur de ces fables est le romancier satirique Grégorio Léti, né à Milan dans l'année 1630, qui, après avoir dissipé son patrimoine en débauches, se fit Calviniste à Genève et vécut du produit de ses romans satiriques ou licencieux, qu'il intitulait *Histoires*. C'est ainsi qu'il a fait *La vie de Sixte-Quint*. Lui-même rapporte dans une de ses lettres, que la dauphine de France lui ayant demandé si tout ce qu'il avait écrit dans ce livre était vrai, il lui avait répondu qu'une chose bien imaginée faisait beaucoup plus de plaisir que la vérité, quand elle n'était pas mise dans un beau jour (2). C'est cependant ce romancier qui sert de guide à presque tous les historiens. Le père Tempesti, Cordelier, a composé une autre histoire sur des documents authentiques recueillis avec des soins infinis, et publiée à Rome, 1754, en deux volumes in-quarto (3).

D'après ces documents, la famille Peretti, forcée de quitter la Dalmatie, où elle tenait un rang distingué, lorsque Amurat II envahit cette province vers la fin du quinzième siècle, était venue s'établir au château de Montalte, dans la Marche d'Ancône. Peretti ayant vu ses domaines ravagés, en 1518, pendant la guerre de Léon X et du duc d'Urbin, se réfugia au village des Grottes, sur le bord de la mer, et ce fut là que naquit Félix, le treize décembre 1521. Un oncle paternel, Franciscain dans le couvent de Montalte, se chargea de son éducation et l'habitua de bonne heure à des mœurs sévères. Dès l'an 1538, il entra dans le même ordre de Saint-François, et depuis ce temps étudia la philosophie et la théologie avec grand succès, à Montalte, Pesaro, Iési, Rocca-Contrada, Ferrare et Bologne. En 1544, il fut nommé lui-même professeur de droit canon à Rimini, et deux ans après à Sienne. Bientôt on l'ordonna prêtre, on lui conféra le grade de docteur en théologie et on l'envoya en différentes villes, tantôt pour professer les sciences, tantôt comme prédicateur. Dans ce dernier emploi surtout, il eut une grande vogue : quelques cardinaux le retinrent une année à Rome, pour expliquer publiquement l'épître de saint Paul aux Romains. C'est alors que, pour augmenter la dévotion envers la sainte eucharistie, il y fonda la confrérie du Très-Saint-Sacrement. Par le moyen de cette confrérie, il provoqua aussi la fondation de la *maison pie*, couvent de religieuses où vivaient les filles pauvres, jusqu'à ce qu'elles fussent mariées ou qu'elles prissent le

(1) *Art de vérifier les dates.* — (2) *Biogr. universelle*, t. 24.-Grégorio Léti. — (3) *Ibid.*, 42. - Sixte-Quint.

voile. Là, il écrivit encore un ouvrage de la théologie mystique, et travaillait à un extrait de ce qu'il y avait de plus remarquable dans les écrits d'Aristote et d'Averroës. En 1556, il vint à Venise comme directeur de l'école du couvent; des moines déréglés, qu'il traita sévèrement et avec mépris, formèrent contre lui un parti puissant, et il crut devoir s'éloigner de la ville. Comme on le raillait sur cette espèce de fuite, il répondit plaisamment : Qu'ayant fait vœu d'être Pape à Rome, il n'avait pas cru devoir se faire pendre à Venise. Toutefois, dès l'année suivante 1559, il retourna dans la dernière ville avec une autorité bien plus grande, comme inquisiteur général de toute la Vénitie. Les oppositions qu'il éprouva pour la réformation de son monastère l'obligèrent encore une fois de se retirer. Mais en 1560, il dut reprendre de nouveau sa charge d'inquisiteur. De nouveaux différends étant survenus, Pie IV, à la demande même du gouvernemeut vénitien, le rappela à Rome, où il le nomma conseiller ou assesseur de l'inquisition générale, théologien du Pape au concile de Trente et professeur à la *Sapience* ou université de Rome. Peu après, il devint procureur général de son ordre, mais perdit cette charge, à cause que le général lui était hostile. En revanche, le cardinal Buoncompagno, depuis Grégoire XIII, l'emmena comme théologien dans sa légation d'Espagne, où il plut extraordinairement au roi comme prédicateur. Un événement plus favorable encore fut l'exaltation de son ami et disciple, Pie V, qui, devenu Pape, le fit élire général des Franciscains, le choisit pour son confesseur, lui donna l'évêché de Sainte-Agathe, puis l'archevêché de Fermo, le revêtit de la pourpre romaine, le nomma président des trois congrégations pontificales, des évêques, du concile de Trente et de l'Index. Le cardinal de Montalte, car c'est le nom qu'il prit, avait travaillé, comme général de son ordre, à la correction du décret de Gratien; il travailla, comme cardinal, à une édition correcte de saint Ambroise. Enfin, à la mort de Grégoire XIII, il fut élu en cette manière, d'après le témoignage d'un auteur contemporain, Antoine Cicarella, docteur en théologie à Foligno, dans sa *Vie de Sixte-Quint*.

« Il y avait au conclave quarante-deux cardinaux divisés en six classes, ayant pour chefs : la première, le cardinal Farnèse; la seconde, le cardinal d'Este; la troisième, le cardinal Alexandrin; la quatrième, le cardinal de Médicis; la cinquième, le cardinal d'Altemps; la sixième, qui était la plus nombreuse, le cardinal de Saint-Sixte, neveu de Grégoire XIII. Dans le nombre, il y en avait quatorze que l'on jugeait dignes du pontificat, parmi eux, le cardinal de Montalte. On mit d'abord en avant les cardinaux Albani, Sirlet, de la Torre, Castagni et Farnèse; mais il se rencontra plus ou moins de difficultés.

» Au contraire, les cardinaux d'Este, de Médicis et d'Alexandrie pensèrent que la cause de Montalte serait très-facile. C'était un homme docte, tranquille, agréable à tout le monde, ne dépendant de personne, ayant

une parenté médiocre; car ses plus proches étaient deux enfants de sa sœur, trop jeunes encore pour être capables d'aucun office ou dignité. De plus, il aimait beaucoup le culte divin, avait un zèle très-ardent pour la religion, était bénin et aimable de sa nature. Les effets de cette bonté furent tels dans le cours de son pontificat, qu'ils réjouirent un grand nombre, et affligèrent un grand nombre aussi. Une chose encore facilitait l'affaire, c'est que toujours, avec une dextérité souveraine, Montalte s'était assuré la bienveillance de tous les cardinaux, les honorant, les louant, amplifiant leur autorité, et leur souhaitant toute sorte de prospérité. Il avait mené une vie paisible, éloigné de tout le tumulte du monde, dans une vigne où il habitait, près Sainte-Marie-Majeure, avec une extrême humilité et une modeste famille. Que s'il descendait quelquefois dans l'assemblée des autres pour délibérer sur des choses difficiles, il n'était pas contentieux, et ne combattait pas beaucoup à faire prévaloir son avis : au contraire, quand la chose se rencontrait, il souffrait paisiblement d'être vaincu par d'autres. Il dissimulait volontiers et supportait sans amertume les injures et les outrages ; tellement que lorsque parfois en consistoire des cardinaux l'appelaient l'âne de la Marche d'Ancône, il feignait de ne pas entendre, ou témoignait même le prendre comme une amicale plaisanterie. Il y a plus : le lendemain de la nuit où son neveu fut tué, il ne montra en plein consistoire aucun indice de trouble, ne demanda aucune vengeance de ce crime ni au Pontife ni à personne autre. Tellement que, si on n'avait pas su qu'il aimait tendrement tous ses proches, principalement ses neveux, on aurait pu croire qu'il y était insensible. Mais il le supporta patiemment pour ne pas se rendre odieux, et dissimula volontiers ce fait pour ne pas perdre la faveur. Si quelquefois il était question des princes et de leurs affaires, toujours il les défendait et les excusait : sauf cependant toujours la dignité du Saint-Siége et sa juridiction, dont il se professait le défenseur et le protecteur. Il savait user de politesse, non toutefois envers ceux de sa maison, mais envers les étrangers. Il avait coutume de dire fréquemment, et en public et en particulier, et cela de la manière la plus affectueuse, qu'il était infiniment obligé au cardinal Alexandrin ; que quand il aurait mille mondes, il ne pourrait néanmoins reconnaître la moindre partie de ce qu'il lui devait, à cause des honneurs et des bienfaits infinis qu'il avait reçus de Pie V, par sa bienveillante intervention.

»Par ces vertus et d'autres qu'il avait, il n'était pas difficile de lui frayer la voie au pontificat. Ce qui y contribuait encore, c'est qu'aucun des cardinaux n'ignorait que le roi d'Espagne l'estimait et l'aimait, comme un cardinal orné de grands talents et de beaucoup de vertus. Ce qui ne servait pas moins, c'est qu'il ne paraissait en lui aucun signe manifeste d'ambition, mais qu'il s'était toujours concilié la grâce et la faveur des cardinaux par des offices honnêtes. Une seule chose semblait pouvoir rendre l'affaire diffi-

cile : c'était que le cardinal de Saint-Sixte, chef des Grégoriens, lui paraissait trop peu favorable pour consentir à son élection ; car une certaine aigreur s'était élevée autrefois entre lui et Grégoire, oncle de Saint-Sixte, à cause que Grégoire lui avait retiré la pension accordée aux cardinaux pauvres. Ce fait de Grégoire semblait pouvoir déplaire à Montalte d'autant plus qu'il avait dédié à Grégoire ses immenses travaux pour l'édition de saint Ambroise. Mais comme le cardinal de Sainte-Sixte n'était pas obstiné dans ses idées, il fut facile aux cardinaux Alexandrin et Riario de le tourner en faveur de Montalte par de bonnes raisons.

»Les quatre chefs de cette élection, les cardinaux d'Este, de Médicis, d'Alexandrie et de Saint-Sixte, ayant avec eux la majorité du sacré collége, créèrent Montalte pontife.—L'élection eut lieu le mercredi vingt-quatre avril 1585. Il prit le nom de Sixte, tant pour faire plaisir au cardinal de Saint-Sixte, que pour renouveler la mémoire de Sixte IV, religieux du même ordre. Il fut couronné le premier de mai (1). »

Voilà comme parle de l'élection de Sixte-Quint, un auteur du temps et du pays. Il ne se doutait pas encore des historiettes inventées ou brodées à Genève, par l'apostat Léti, près d'un siècle plus tard, et qui, jusqu'à présent, continuent à traîner dans les almanachs, dans les recueils d'anecdotes, et dans les éléments d'histoire qu'on enseigne à la jeunesse, peut-être même dans les petits séminaires, non moins que dans les colléges royaux : tant nous avons raison de nous appeler siècle des lumières.

Le cardinal de Montalte, devenu Sixte-Quint à soixante-quatre ans, se montra tout à la fois souverain plein de vigueur, et Pontife plein de zèle. Son premier soin fut de rétablir la sûreté publique, troublée sans cesse à Rome, dans l'état ecclésiastique et dans toute l'Italie, par une foule de bandits, reste des guerres entre les Guelfes et les Gibelins, et enhardis par la débonnaireté de son prédécesseur. Grégoire XIII, pour réprimer les bandits, avait distribué des troupes nombreuses, avec huit cents Corses : tout le résultat fut des escarmouches insignifiantes. Sixte-Quint congédia toutes ses troupes, diminua même de moitié les employés de la justice : la crainte qu'il inspirait et la prompte exécution des lois devaient faire plus que tout le reste. Même avant son couronnement, il fit pendre deux frères qui portaient des armes prohibées. Un prélat considérable lui avait fait beaucoup de bien, pendant qu'il n'était que cardinal ; mais il menait une vie si peu régulière, que sa maison de campagne près de Rome s'appelait la demeure des bandits, à cause de l'asile qu'ils y trouvaient. Sixte-Quint le fit venir, lui accorda la vie pour en commencer une meilleure; mais sa campagne fut rasée, une potence élevée en place, et l'on pendit trois malfaiteurs qui avaient trouvé là une retraite. Il y eut défense aux cardinaux

(1) Cicarella. *De vitâ Sixti V. Apud Platinam.*

d'intercéder pour un coupable. Il annonça aux magistrats et aux juges que c'était Sixte et non plus Grégoire qui régnait ; et ce mot devint bientôt un proverbe des Romains. Dans l'espace d'un an, la sûreté fut aussi parfaitement rétablie dans toute sa domination, que si elle n'avait jamais été troublée. L'Italie entière lui dut le même bienfait, en ce qu'il prit avec les autres états les mesures les plus sévères contre les bandits. Il rendit contre eux une bulle dont les prescriptions rigoureuses devaient amener leur destruction partout. Philippe II la fit observer exactement dans le royaume de Naples (1).

En travaillant à rétablir la sécurité dans Rome, il travaillait en même temps à l'embellir. Cette capitale vit sortir du milieu des décombres où il était enfoui, ce fameux obélisque de granit de plus de cent pieds de hauteur, que Caligula avait fait transporter d'Egypte. Jules II et Paul III avaient échoué dans cette entreprise. Sixte V, en quatre mois et dix jours, le fit placer sur son piédestal au milieu de la place de Saint-Pierre, surmonté de la croix. Nous avons vu que dans les hiéroglyphes de l'ancienne Egypte, la croix signifiait la vie divine. L'emblême convenait à Rome, capitale de l'univers chrétien, de l'univers ressuscité à la vie divine par la croix. Dans cette croix triomphale, Sixte-Quint fit mettre un morceau de la croix même du Sauveur, avec indulgence de plusieurs jours pour les passants qui la salueraient par une prière. D'autres monuments de la même espèce furent retirés de dessous des débris pour décorer des places et des églises : entre autres la colonne de Trajan et celle de Marc-Aurèle, qui reçurent à leur sommet les statues de saint Pierre et de saint Paul, les deux triomphateurs des empereurs et des idoles.

En même temps qu'il rétablissait des aqueducs, le Pontife fit construire à grands frais, dans Sainte-Marie-Majeure, une superbe chapelle de marbre blanc, ornée de deux beaux mausolées, un pour lui, l'autre pour Pie V, son bienfaiteur. Le terrain du village où il avait reçu le jour ne pouvant se prêter à l'établissement d'une ville, il en exécuta le projet à Montalte, dans le voisinage, et y érigea un évêché. Il fit aussi travailler beaucoup au desséchement des marais Pontins, dont Léon X avait commencé à s'occuper : un canal encore existant y a conservé le nom *Sixte*. Les sciences et les belles-lettres n'eurent pas moins de part à sa munificence. L'université de Bologne lui doit la fondation d'un collége avec cinquante bourses. Mais un des plus beaux monuments de son pontificat, est un magnifique édifice qu'il fit élever dans la partie du Vatican appelée *Belvédère*, pour y placer la célèbre bibliothèque de ce nom. Les murs en furent décorés par de très-belles peintures, qui représentaient les principaux événements de son règne, les conciles généraux et les plus fameuses bibliothèques de l'antiquité. On

(1) Schroeckh *Hist. ecclésiast. depuis la réformation*, t. 3, p. 290.

grava, sur des tables de marbre placées à l'entrée de ce vaste dépôt, de sages règlements pour empêcher que les livres et les manuscrits ne fussent dissipés. Près de là fut établie une célèbre imprimerie destinée à faire des éditions correctes et exactes, en toutes sortes de langues, pour rétablir dans leur intégrité les livres de l'Ecriture, des Pères et de la liturgie, corrompus ou altérés par la succession des temps, la négligence des hommes ou la mauvaise foi des hérétiques. Sixte appela, dans ce dessein, tout ce qu'il put découvrir d'habiles gens dans l'art de l'imprimerie, et il n'épargna rien pour la perfection d'une si belle entreprise. C'est de là que sortirent, entre autres monuments curieux, les premiers beaux ouvrages imprimés en arabe; le texte des Septantes, revu sur le fameux manuscrit d'Alexandrie; une édition de la Vulgate, également revue sur les textes originaux, les anciennes versions et les passages cités par les saints Pères. Sixte travailla lui-même à cette révision, et se chargea d'en revoir les épreuves.

Tant de superbes monuments, par lesquels il renouvela Rome, furent l'ouvrage d'un règne de cinq ans; et malgré les dépenses énormes qu'ils durent exiger, Sixte V, à sa mort, laissa dans le château Saint-Ange plus de vingt millions, monnaie de France, somme immense pour ce temps-là. Son infatigable activité s'étendait sur tous les points du gouvernement. Comme nous avons déjà vu, il établit ou réforma quinze congrégations ou commissions permanentes, soit pour l'administration temporelle de ses états, soit pour le gouvernement général de l'Eglise catholique. Il fixa le nombre des cardinaux à soixante-dix, et les divisa en trois ordres, six évêques, cinquante prêtres et quatorze diacres, ayant chacun pour titre une église de Rome: on ne s'est point écarté depuis de cet arrangement. Il publia une infinité de bulles pour la discipline des ordres religieux, qui avaient grand besoin de réforme, pour celle de toute l'Eglise, et pour la police de ses propres domaines. Il était lié avec saint Charles Borromée, avec saint Philippe de Néri et les autres saints personnages de son temps. Après s'être livré pendant le jour aux affaires, il donnait une partie de la nuit à l'étude. Quoiqu'il fût d'une complexion robuste, le travail excessif que demandaient ses fonctions ruina insensiblement sa santé. Il y succomba le dix-sept août 1590, à l'âge de soixante-dix ans, ayant gouverné l'Eglise pendant cinq ans quatre mois et seize jours.

Son successeur, Urbain VII, Jean-Baptiste Castagna, cardinal de Saint-Marcel, fut élu Pape le quinze septembre de la même année 1590. La joie universelle que causa cette élection fut bientôt changée en tristesse. Dieu, ne voulant que montrer à son Eglise ce saint Pape, le retira de ce monde treize jours après son élection, le vingt-sept septembre. Il mourut dans de grands sentiments de piété, remerciant Dieu de la grâce qu'il lui faisait de le préserver, par la mort, des fautes qu'il aurait faites, s'il eût vécu plus longtemps dans cette dignité (1).

(1) *Art de vérifier les dates.*

Grégoire XIV, élu Pape le cinq décembre 1590, après deux mois de conclave, et mort le quinze octobre 1591, après dix mois et dix jours de pontificat, avait pareillement d'excellentes qualités. Il était originaire de Milan, né l'an 1535, s'appelait de son nom de famille Nicolas Sfondrate, fut nonce apostolique au concile de Trente, puis évêque-cardinal de Crémone. Son successeur, Innocent IX, élu le vingt-neuf octobre 1591, auparavant cardinal Jean-Antoine Facchinetti, né à Bologne en 1519, mourut encore plus vite le trente décembre de la même année, n'ayant tenu le Saint-Siége que deux mois (1).

Le trente janvier 1592, on élut le cardinal Hippolyte Aldobrandini, né à Fano, d'une famille originaire de Florence. Lorsqu'il s'entendit proclamer, il se prosterna en terre, conjurant Dieu avec larmes de lui ôter la vie, si son élection ne devait pas être avantageuse à l'Eglise. Il avait étudié successivement à Rome, à Ferrare et à Bologne, où il fut reçu docteur en droit. Son frère Jean étant devenu cardinal, il lui succéda comme auditeur de rote, accompagna le cardinal Alexandrin dans sa légation d'Espagne, fut fait cardinal par Sixte-Quint, grand-pénitencier, légat en Pologne, et enfin Pape à l'âge de cinquante-six ans. Il avait toujours été un modèle de vertus, il le fut encore plus sur le Saint-Siége. Son premier soin fut de faire la visite pastorale de toutes les églises, de tous les monastères et lieux de piété à Rome : il adressa particulièrement, de vive voix et par écrit, des exhortations touchantes aux élèves du séminaire romain.

Il était uni de l'amitié la plus tendre avec saint Philippe de Néri, qui avait prédit sa promotion à la papauté, et lui rendit un jour la santé en cette manière. Le Pape souffrait si cruellement de la goutte aux mains, qu'il ne pouvait même supporter l'attouchement d'un linge. Voyant donc entrer le saint, que chaque fois il embrassait avec tendresse, il lui ordonne de n'approcher pas. Philippe entrant néanmoins dans le cabinet, le Pape lui crie : Au moins ne me touchez pas ! Ne craignez pas, saint Père, répliqua le saint ; au même temps il lui saisit la main droite qui souffrait le plus et la serre fortement. Au premier contact, le Pontife lui dit : Continuez à toucher, car je sens un soulagement extrême. La goutte avait disparu. Aussi Clément avait-il coutume de dire quand il était malade : Je vois bien que père Philippe oublie de prier pour moi. Il essaya plus d'une fois, aussi bien que Grégoire XIV, de lui faire accepter la dignité de cardinal ; mais Philippe tourna toujours la chose en plaisanterie, sans qu'il y eût moyen de l'y amener. Un jour Philippe étant malade lui-même, écrivit à Clément la supplique suivante :

« Très-saint Père, qui suis-je, pour que les cardinaux viennent chez moi ? surtout, hier au soir, le cardinal de Cusa et celui de Médicis. Ce dernier,

(1) Spond.

comme j'avais besoin d'un peu de manne, m'en fit donner deux onces de l'hôpital du Saint-Esprit, auquel il en a procuré une quantité très-considérable. Il resta chez moi jusqu'à la seconde heure de la nuit, disant tant de bien de votre Sainteté, qu'il me semble avoir certainement outre-passé la mesure; car, à mon avis, un souverain Pontife doit être transformé en l'humilité même. A la septième heure de la nuit, le Christ est venu à moi, et m'a restauré par le sacrement de son corps. Vous, au contraire, vous n'avez pas daigné une seule fois venir à notre église. Le Christ est Dieu et homme; cependant chaque fois que je veux, il vient à moi. Vous, au contraire, vous êtes seulement homme. Vous êtes né d'un homme saint et probe; lui, d'un Père Dieu : vous d'Agnésine, très-sainte femme; lui, de la Vierge des vierges. J'aurais encore beaucoup à dire, si je voulais m'abandonner à la colère. J'ordonne à votre Sainteté de condescendre à ce que je veux : qu'il me soit permis par vous d'agréger aux religieuses de la Tour-des-Miroirs la fille de Claude Néri, à qui vous avez promis depuis long-temps d'avoir soin de ses enfants. Or, il est d'un souverain Pontife de garder sa parole. C'est pourquoi renvoyez-moi toute cette affaire, afin que, s'il en était besoin, je puisse user de votre autorité : d'autant plus que je connais avec certitude la vocation de la fille, et que je me prosterne très-humblement aux pieds de votre Sainteté. »

Clément récrivit de sa main sur la même page : « Le Pontife dit que la première partie du billet sent un peu l'esprit d'ambition, puisque vous y faites parade des fréquentes visites que vous recevez des cardinaux; à moins que ce ne soit pour insinuer que ce sont des hommes pieux, ce dont personne ne doute. Que s'il n'est pas venu lui-même, c'est votre faute; car vous ne l'avez pas mérité, ayant refusé tant de fois la dignité de cardinal. Quant à ce que vous commandez, il y consent; que vous grondiez ces bonnes mères, comme vous avez coutume, fortement et d'autorité, si elles n'obéissent au premier mot. Par contre, il vous ordonne de nouveau de soigner votre santé, et de ne pas vous remettre, sans son avis, à entendre les confessions; enfin, quand vous recevrez le Seigneur, de le prier tant pour lui que pour les nécessités permanentes de la république chrétienne (1). »

On ne sera pas étonné de voir Clément VIII si tendrement aimé d'un saint, quand on saura combien sa vie à lui-même était sainte. Pieux, libéral, charitable, tout son temps était consacré à Dieu et à son Eglise. A la vue des maux de la chrétienté, il ne cessait de prier, de gémir, de verser des larmes. Tous les jours, lorsqu'il n'était point empêché par la maladie, il offrait le saint sacrifice de la messe. Il jeûnait le mercredi, ne prenait le samedi que du pain et de l'eau rougie, portait le cilice, couchait sur la paille, visitait souvent les églises nu-pieds, surtout quand il s'agit de pacifier

(1) *Vita 2, Philipp. Ner.,* c. 22. *Acta SS.,* 26 *maii.*

les troubles de France. L'année du jubilé séculaire 1600, il distribua trois cent mille écus en aumônes. Chaque jour il nourrissait des pauvres à sa table, dont il augmentait chaque année le nombre : il leur donnait lui-même à laver les mains, bénissait la table, et, après leur avoir versé à boire, s'asseyait lui-même à la sienne, d'où il leur envoyait ce qu'il y avait de meilleur. Il mourut comme il avait vécu, en saint, le sept mars 1605, après un pontificat de treize ans un mois et quatre jours (1).

Tels sont les souverains Pontifes que Dieu donne à son Eglise depuis le concile de Trente jusqu'à la fin du seizième et au commencement du dix-septième siècle. Long-temps les rois, les évêques, les peuples avaient demandé la réformation de l'Eglise dans son chef et dans ses membres. Nul n'exécute cette réformation plus généreusement en lui-même que le chef. Nul n'en presse l'exécution plus constamment dans les autres que le chef. Le saint et œcuménique concile de Trente s'est comme incarné et perpétué dans le Saint-Siége, dans les Papes, dans le collége des cardinaux, dans l'Eglise romaine. Ce que le saint concile a voulu, défendre la chrétienté au dehors, la pacifier et la réformer au dedans, en propager la foi jusqu'aux extrémités de la terre, les Papes le font : ils le font bien souvent sans les rois et les peuples, et quelquefois malgré eux.

Les religieux militaires de Saint-Jean-de-Jérusalem, défendent glorieusement au siége de Malte l'Europe chrétienne contre toutes les forces mahométanes. L'empire Turc se soutient par les renégats ou chrétiens apostats. Horrible traitement qu'ils font éprouver au royaume de Chypre. L'Europe est sauvée par Pie V. Bataille et victoire de Lépante. Mort de saint Pie V et de saint François de Borgia.

En 1565, à l'issue du concile de Trente, lorsque Soliman II menaça la chrétienté d'une ruine entière, en lui enlevant son dernier boulevard, ni l'empereur d'Allemagne, ni le roi de France, ni le gouvernement d'Angleterre n'envoyèrent un homme ou un écu au secours de la chrétienté menacée. Elle ne dut son salut qu'aux Papes et à des moines. Ces Papes furent Pie IV et Pie V : ces moines, les religieux militaires de Saint-Jean-de-Jérusalem, nommés depuis chevaliers de Rhodes, et enfin chevaliers de Malte, gouvernés par frère Jean Parisot de Lavalette. Le dix-huit mai 1585, la flotte des Turcs parut devant Malte. Elle était composée de cent cinquante-neuf vaisseaux de guerre chargés de trente mille janissaires, la plupart chrétiens apostats, et suivis d'un grand nombre de bâtiments qui portaient la grosse artillerie et les munitions. Frère Lavalette avait reçu de Pie IV un secours d'argent considérable. Philippe II, roi d'Espagne, avait promis des troupes du royaume de Naples; mais ces troupes n'arrivaient pas. A l'armée formidable des Turcs, qui s'augmentait encore de jour en jour par des ren-

(1) Pallat. *Gesta Pontif. rom.*, t. 3. *Clem. VIII*, n. 19.

forts, frère Jean Lavalette avait à opposer sept cents religieux de son ordre, plus les frères servants et huit mille cinq cents hommes, tant soldats de profession qu'habitants enrégimentés. A la vue du péril, qu'il ne leur dissimule pas, il engage ses frères à renouveler avec lui leurs vœux au pied des autels, et à puiser à la sainte table un généreux mépris pour la mort. Fortifiés de cette manne céleste comme les premiers martyrs, les nouveaux Machabées abjurent toute faiblesse, toute division, toute haine particulière, et se dévouent au secours de la chrétienté. Le siége, les attaques, les canonnades, les assauts durèrent cinq mois, depuis le dix-huit mai jusqu'à la mi-septembre. La descente des Turcs se fit le vingt mai, la tranchée s'ouvre devant le fort Saint-Elme quatre jours après, et dure jusqu'au vingt-troisième de juin. Frère Lavalette y avait placé cent trente de ses religieux. Deux fois ces braves, voyant leur petit fort foudroyé par l'artillerie turque, mandent à leur général que la place n'est plus tenable. Mais un religieux, de la famille de Scanderbeg, soutient qu'on peut encore y tenir, et s'offre au grand-maître pour la défendre. Lavalette agrée cette proposition courageuse : de concert avec l'évêque de Malte, il avance de son argent les sommes nécessaires pour faire de nouvelles levées dans l'île. Une foule de Maltais s'enrôlent à l'envi. Le grand-maître écrit alors aux réfractaires que, pour un chevalier qui paraissait rebuté de soutenir plus long-temps le siége, dix braves demandaient à s'enfermer dans le fort. « Revenez au couvent, mes frères, ajouta-t-il, vous y serez plus en sûreté, et de notre côté nous serons plus tranquilles sur la conservation d'une place d'où dépend le salut de l'île et de tout notre ordre. » Les chevaliers confus s'écrièrent tous d'une voix : Comment soutiendrons-nous la vue du grand-maître et les reproches de nos frères ! Tous, ils jurent de se faire tuer jusqu'au dernier, plutôt que de céder leur poste à une milice nouvelle; et, dans une lettre respectueuse, ils témoignent à leur héroïque et vénérable chef tout leur repentir. Lavalette leur accorda comme une grâce la permission de continuer à défendre le fort Il y eut de la part des Turcs des assauts plus terribles les uns que les autres. La plupart des chevaliers et de leurs soldats se firent tuer sur la brèche. Enfin, le vingt-trois de juin, après avoir perdu huit mille hommes, les Turcs entrèrent dans le fort Saint-Elme. Mustapha, leur général, pour intimider les chrétiens, fit arracher le cœur aux chevaliers qui respiraient encore. Par une dérision sacrilége, les infidèles fendirent en croix le corps de ces héroïques martyrs; puis après les avoir liés sur des planches, on les jeta à la mer, dont les flots les transportèrent au pied du château Saint-Ange. Par représailles, le grand-maître lança dans le camp de Mustapha les têtes des prisonniers turcs, et ordonna de ne plus faire de quartier à l'avenir.

Le dix-huit août, les Turcs entraient dans un autre fort, celui de Castille; déjà ils ont arboré leurs enseignes sur un pan de muraille. On engage le grand-maître à se retirer dans le château Saint-Ange; mais l'intrépide vieil-

lard, sans se donner le temps de mettre sa cuirasse, s'avance fièrement, la pique à la main, au-devant des infidèles : suivi des chevaliers, il les charge avec fureur; ceux-ci, voyant une foule d'habitants venir au secours du grand-maître, commencent à se retirer, sans ralentir leur feu. Tous les chevaliers tremblent des périls auxquels s'expose Lavalette : plusieurs se jettent à genoux et le conjurent de ne pas compromettre davantage une vie si précieuse. Le héros, montrant les enseignes des Turcs, répond qu'il ne se retirera qu'après les avoir abattus. Le combat s'engage avec une nouvelle fureur, les étendards sont renversés et les Turcs s'éloignent en désordre. Le grand-maître, convaincu que leurs chefs les ramèneront bientôt au combat, témoigne la résolution de passer la nuit au poste où il avait si vaillamment combattu. Les chevaliers lui représentent combien cet endroit est exposé à l'artillerie des ennemis. « Puis-je, leur répondit Lavalette, à l'âge de soixante-onze ans, finir ma vie plus glorieusement qu'avec mes frères, pour le service de Dieu et la défense de notre sainte religion ? »

Le lendemain, dans un nouvel assaut, le grand-maître reçut une blessure à la jambe; mais, dissimulant ses souffrances, il ne cessa de donner l'exemple aux plus braves. Le vingt-trois, les Turcs renouvelèrent leurs attaques sur tous les points : on combattit jusqu'à la nuit, et le grand-maître, malgré toutes ses batteries, ne put les empêcher de se loger sur la brèche. Le conseil de l'ordre était d'avis d'abandonner ce poste, après en avoir fait sauter les fortifications; mais Lavalette rejeta cet avis avec indignation. « C'est ici, mes chers frères, dit-il, qu'il faut que nous mourions tous ensemble ou que nous chassions nos ennemis; » et, pour prouver aux chevaliers combien il était éloigné de se retirer au château Saint-Ange, il passa toute la nuit avec la garnison à construire de nouveaux retranchements. Lui-même conduisit ces ouvrages avec tant d'art et de capacité, qu'on fut en état de tenir encore sur ce point.

Enfin, le sept septembre, le secours espagnol si long-temps attendu parut devant Malte, sous la conduite du vice-roi de Naples, don Garcie de Tolède. Après avoir présidé au débarquement, qui se fit dans un endroit opposé à celui que les infidèles gardaient avec vigilance, le vice-roi se remit aussitôt en mer pour aller chercher encore quatre mille soldats; mais ce nouveau renfort ne fut pas nécessaire. Les généraux turcs, craignant de voir fondre sur eux les principales forces de la chrétienté, levèrent le siége et se rembarquèrent avec précipitation. Lavalette ne vit pas plus tôt les Turcs s'éloigner, qu'il fit combler leurs tranchées et ruiner leurs ouvrages; et sa prévoyance préserva l'île d'un nouveau siége. En effet, informé par un esclave que le secours qui avait fait fuir seize mille Ottomans n'était composé que de six mille hommes accablés de fatigues, Mustapha revint de sa terreur panique; il remit son armée à terre et alla au-devant des troupes auxiliaires de Sicile; mais les Turcs, qu'il avait fallu forcer à coups de bâton de quitter

leurs vaisseaux, combattirent sans courage et livrèrent aux chrétiens une facile victoire. Mustapha, abandonné de ses soldats, fut réduit à fuir comme eux, après avoir perdu trente mille hommes à ce siége (1).

La nouvelle de la délivrance de Malte répandit la joie dans toute la chrétienté. Le nom de Lavalette fut célébré dans toute l'Europe. Le pape Pie IV lui offrit le chapeau de cardinal. Soliman, au contraire, outré de cet échec, se prépare à revenir en personne l'année suivante 1566, contre Malte. Il fait construire une nouvelle flotte pendant l'hiver. Le grand-maître trouve moyen de faire mettre le feu dans l'arsenal et les chantiers du sultan. En même temps, il forma le dessein de bâtir une ville nouvelle sur l'emplacement du fort Saint-Elme. Le Pape, c'était Pie V, les rois d'Espagne et de Portugal fournirent des sommes considérables pour un si grand ouvrage. La première pierre de la ville nouvelle, appelée la *Cité Valette*, fut posée le dix-huit mars 1566; et pour qu'elle fût plus tôt achevée, Pie V permit qu'on y travaillât même les jours de fête. Et voilà comme un supérieur de moines, secondé par le Pape, sauva l'Europe chrétienne.

Soliman II, l'empereur le plus fameux des Ottomans, mourut de la fièvre le quatorze septembre 1566, et eut pour successeur son fils, Sélim II, surnommé l'Ivrogne, dont la vie et la mort justifièrent le surnom. L'empire turc se soutint néanmoins sous son règne, non par la force ou le génie des Turcs, mais des renégats ou chrétiens apostats, les mêmes qui, sous le règne de son père, l'avaient porté au plus haut point de sa puissance. C'était, au pied de la lettre, l'empire de l'apostasie. Les premiers généraux et ministres de Soliman et de Sélim furent des renégats. Sur dix grands-visirs de cette époque, il y en eut huit : Ibrahim et l'eunuque Soliman étaient Grecs; Ajas, Lutsi et Ahmed, Albanais; Ali le Gros, de Herzogwine, ainsi que Pertew, Hersekogli et Dukaginogli; Albanais et Croates, Rustan et son frère Sinan, les visirs Ferhad, Ahmed, Daud, conquérant de l'Yémen, et Sinanpacha; Bosniaques, le grand-visir Mohamed Sokolli, le visir Mustapha, Chosrewpacha, la famille Jajaoghli, Jailak, Mustapha, Sal Mohammed, Maktul Mohammedbeg, Baltaschi Ahmed, Dshenabi Ahmed, Temerrud-Ali et Sophi Alipacha; Russes, Hasanpacha, gouverneur de l'Yémen, et l'eunuque Dchaaferpacha. Les chefs de la marine et des corsaires turcs étaient : Salipacha, renégat grec des plaines de Troie; le renégat hongrois ou croate, Pialipacha; le renégat calabrois, Ochiali; enfin, le fameux roi des forbans, Barberousse, était Grec d'origine. La plupart des femmes du harem étaient des filles chrétiennes, emmenées captives; plusieurs des eunuques du sérail, plusieurs des adolescents prostitués à la sodomie des sultans étaient de jeunes chrétiens emmenés en esclavage. Le plus funeste de ces renégats fut un Juif relaps, Joseph Nassy : de Juif devenu chrétien

(1) *Biogr. universelle*, t. 47. Lavalette.

en Portugal, de chrétien redevu Juif à Constantinople, il s'était insinué dans les bonnes grâces de Sélim, encore prince héréditaire, en lui fournissant des ducats de Venise et des vins de Chypre. Dès-lors il représentait au futur sultan que, par la conquête de Chypre, il aurait l'un et l'autre en abondance. Un jour, dans l'ivresse, Sélim l'embrassa et lui dit : En vérité, si mes vœux s'accomplissent, tu seras roi de Chypre! et le Juif fit peindre en sa maison les armes de ce royaume, avec cette inscription : Joseph, roi de Chypre. Sélim, devenu sultan, le nomma duc de Naxos et des Cyclades. Mais le royaume de Chypre tenait encore plus au cœur du Juif. Il est vrai, les Vénitiens en étaient paisibles possesseurs depuis quatre-vingts ans, il est vrai que Sélim venait de confirmer la paix conclue avec les Vénitiens par son père; mais un Juif, directeur de la conscience d'un sultan, ne s'arrêtait guère à ces scrupules. D'autant que Sélim venait de conclure la paix pour huit ans avec l'empereur d'Allemagne : ainsi, rien à craindre de ce côté. De plus, l'arsenal maritime de Venise venait d'être incendié, peut-être par les émissaires du Juif. Le moment était favorable. D'ailleurs, le mufti répondit en ces termes à la consultation de Sélim : « Le prince de l'Islamisme ne peut légitimement conclure la paix avec les infidèles que quand il résulte utilité et avantage pour l'universalité des Musulmans. Si l'utilité générale n'est pas atteinte, la paix n'est pas légitime. Dès qu'il se présente une utilité, soit durable, soit passagère, on doit, en temps opportun, rompre la paix. Ainsi le prophète conclut la paix avec les infidèles dans la sixième année de l'hégire jusqu'à la dixième, et Ali en rédigea le traité; cependant il trouva plus avantageux de rompre la paix l'année suivante, d'attaquer les infidèles en la huitième année de l'hégire et de s'emparer de la Mecque (1). »

Comme on voit, ce fetfa du mufti de Constantinople exprime très-clairement la politique moderne, que l'on se plaît à nommer machiavélisme : l'intérêt y est seule la règle. Toute la différence qu'il y a, c'est que la politique ottomane s'exprimait avec une franchise turque, tandis que la diplomatie européenne y met généralement plus de mode et de circonlocution. Elle voudrait bien vous enlacer et vous étrangler avec un cordon de soie. Il fut donc notifié à la république de Venise que, si elle voulait la continuation de la paix avec le sultan, elle devait lui céder le royaume de Chypre, attendu que cette île appartenait autrefois à l'Egypte, dont le sultan était maître. C'est par le même droit que certains empereurs Teutoniques prétendaient à la souveraineté de tous les royaumes, attendu que César-Auguste était maître de tout l'univers connu. La république de Venise s'y étant refusée, la conquête de Chypre fut résolue, et le renégat de Bosnie, Mohammedpacha, chargé de l'entreprise.

La ville de Nicosie, après un siége de sept semaines, fut prise d'assaut le

(1) De Hammer. *Hist. des Ottomans*, t. 3, livre 36, p. 566, en allemand.

neuf septembre 1570 : les habitants se prosternèrent à genoux, en demandant la vie; ils furent tous massacrés. La garnison, avec le commandant et les autres magistrats, s'était retirée dans le palais : le pacha leur offrit la vie sauve, s'ils mettaient bas les armes; ils le firent, et furent hachés en morceaux. Vingt mille victimes furent égorgées par les conquérants : deux mille esclaves de l'un et l'autre sexe réservés à leurs plaisirs. Des mères tuèrent leurs enfants et elles-mêmes, pour ne pas devenir le jouet de leurs brutales passions. Une femme se vengea, elle et sa patrie, d'une manière moins désespérée. Le renégat Mohammed, grand-visir, avait chargé trois vaisseaux de ce qu'il y avait de plus précieux dans le butin, entre autres mille personnes du sexe réduites en esclavage. Une d'elles mit le feu au magasin de poudre, le vaisseau principal sauta en l'air, et mit le feu aux deux autres (1).

La prise de Famagouste fut encore plus horrible. Tant le blocus que le siége durèrent onze mois, depuis le dix-huit septembre 1570 jusqu'au premier août 1571. En ce jour, n'ayant plus que sept barils de poudre, les assiégés demandèrent à capituler. Leur demande fut accordée le jour même. Libre à eux de se retirer avec leurs biens, cinq canons, et les trois chevaux des trois principaux chefs : à ceux qui voudraient demeurer, sécurité pleine et entière pour leur honneur, leurs biens et leur vie : quarante navires reçurent les émigrants pour les transporter; il ne restait à terre que les principaux commandants. Le cinq août, le gouverneur vénitien Bradagino, accompagné de trois commandants, se présente devant Mustapha, pour lui remettre les clés. Il est reçu d'une manière amicale. Mais tout à coup Mustapha exige plus qu'il n'est porté dans la capitulation. Bradagino s'y refuse : aussitôt Mustapha fait égorger les trois commandants, couper le nez et les oreilles au gouverneur. Dix jours après, il le fit hisser aux vergues d'un navire, et plonger dans la mer; il le contraint de porter de la terre pour construire deux bastions; enfin, il le traîne sur la place principale, et le fait écorcher vivant. Au milieu de ce cruel supplice, Bradagino ne proféra pas une plainte : il priait, il récitait tout haut le *Miserere*. Quand il dit ces paroles : *O Dieu, créez en moi un cœur pur*, il rendit son âme à Dieu. Trois cents chrétiens, qui se trouvaient dans le camp, furent égorgés. Ceux qui avaient été embarqués d'après la capitulation, furent traînés en esclavage. Non content de la mort ignominieuse de Bradagino, il fit couper son corps en quatre, et clouer les quartiers à l'affût des plus gros canons. Quant à sa peau, il la fit remplir de paille, et promener par le camp et par la ville, avec une image de la passion, également remplie de paille, et attachée sur le dos d'une vache. Enfin, il envoya l'un et l'autre au sultan, avec les têtes salées de Bradagino et de ses trois collègues. A Constantinople, la peau du martyr fut suspendue en spectacle aux esclaves chrétiens du bagne (2).

(1) De Hammer. *Hist. des Ottomans*, t. 3, livre 36, p. 566, en allemand. — (2) *Ibid.*

Tel est le sort que les renégats de Constantinople firent éprouver aux chrétiens de Chypre. Tel est le sort qu'ils préparaient aux chrétiens d'Allemagne, de France et d'Angleterre; d'autant plus que d'autres renégats y faisaient déjà endurer des traitements semblables à quiconque ne voulait pas, comme eux, renier la foi de leurs pères.

Qui donc empêchera les renégats de l'Orient de se joindre aux renégats de l'Occident, pour étouffer le christianisme et l'humanité dans toute l'Europe, dans tout le monde? C'est un moine, un moine dominicain, assis sur le siége de saint Pierre, sous le nom de Pie V.

Les vénitiens, ainsi menacés par l'empire des apostats, en informèrent le chef de l'Eglise, le suppliant de venir à leur secours et d'y exciter les autres princes. Pie V fit de grand cœur l'un et l'autre. Il dispose sa flotte sous le commandement de Marc-Antoine Colonne pour renforcer celle de Venise. Il envoie des légats aux rois d'Espagne, de Portugal, de France, de Pologne, aux princes d'Italie, à l'empereur d'Allemagne, au souverain de Moscou; il leur représente que ce n'est pas seulement le royaume de Chypre qui est en péril, mais tous les royaumes de l'Occident; il leur propose une sainte ligue contre les Turcs, pour la défense commune de la chrétienté; les rois de Portugal, de France, de Pologne, l'empereur d'Allemagne, s'en excusent sous divers prétextes; seuls, le roi d'Espagne et les princes d'Italie concluent avec le Pape et les Vénitiens une ligue sainte, une croisade, pour le salut commun de l'Europe chrétienne, avec invitation aux autres souverains d'y prendre part. Pour maintenir la bonne intelligence parmi les confédérés, le Pape fut déclaré chef de la ligue. Pie V nomma généralissime des troupes, don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint et frère de Philippe II, roi d'Espagne, lequel avait déployé de grands talents militaires en plusieurs occasions. Il reçut à Naples, de la main du cardinal de Granvelle, l'étendard envoyé par le Pape. On y avait brodé en or et en argent le Sauveur crucifié; et au bas, les armes du Pontife dans le milieu, celles du roi Philippe à droite, celles du sénat de Venise à gauche, avec celles du généralissime suspendues à de petites chaînes. Marc-Antoine Colonne, général des galères pontificales, avait reçu du Pape même son étendard, représentant le Sauveur en croix, avec les images de saint Pierre et de saint Paul, et cette inscription : *Tu vaincras par ce signe.*

Pendant les lenteurs des négociations et des préparatifs, on apprit les désastres de Nicosie et de Famagouste, et le ravage d'autres îles par les Turcs. Pie V n'en pressa que plus vivement l'expédition, à laquelle il donna pour rendez-vous général le port de Messine. Il manda au généralissime que l'unique moyen de salut était une bataille; il lui prédisait la victoire, mais en lui recommandant de s'y préparer chrétiennement, et de renvoyer de son armée tous les gens de mauvaise vie. Tous les chefs suivirent les conseils du Pape et résolurent d'aller chercher l'ennemi. Aussitôt, le

huit septembre 1571, Nativité de la sainte Vierge, on indique un jeûne de trois jours; toute l'armée se confesse, communie, et reçoit les indulgences du vicaire de Jésus-Christ : les ennemis se réconcilient, et ne songent plus qu'à vaincre ou à mourir ensemble. D'excellents prêtres et religieux, distribués parmi la flotte, y entretenaient le bon ordre et la piété, et distribuèrent aux soldats des chapelets et des *Agnus-Dei* bénits par le saint Pontife. D'ailleurs, Juan d'Autriche tenait sévèrement à la discipline. Deux misérables ayant été convaincus d'avoir proféré des blasphèmes, il les fit pendre tous deux : ce qui répandit une crainte salutaire dans toute l'armée.

Enfin, s'étant embarqués à Messine le seize septembre, ils arrivèrent le samedi sept octobre, à une heure et demie après midi, dans le golfe de Lépante, à la vue des Turcs, disposés au combat. C'était dans les mêmes parages qu'avait eu lieu la bataille d'Actium, entre Octave et Antoine. La flotte des Turcs montait à trois cents vaisseaux de guerre, celle des chrétiens à deux cent neuf. Don Juan d'Autriche se plaça au centre, ayant à sa droite Marc-Antoine Colonne, amiral du Pape, à sa gauche, Sébastien Veniero, amiral de Venise : l'aile droite était commandée par André Doria, amiral génois, l'aile gauche, par le Vénitien Barbarigo : le marquis de Santa-Cruz commandait la réserve. Juan d'Autriche parcourut toute la ligne dans un esquif, tenant à la main un crucifix, et exhortant du geste et de la voix les chefs et les soldats à faire leur devoir. Au même temps les prêtres, le crucifix à la main, entendaient brièvement les confessions, donnaient l'absolution générale, avec l'indulgence plénière du Pape. Enfin, au signal donné par le généralissime, les trompettes sonnèrent : tous les chrétiens, à haute voix, invoquèrent la Sainte-Trinité, et saluèrent la sainte Vierge. Pie V l'avait ainsi ordonné.

Les deux armées restèrent quelque temps à se considérer l'une l'autre, avec une admiration réciproque. L'amiral turc rompit le silence par un coup de canon, don Juan y répondit par un autre; la bataille commença sur toute la ligne. C'était vers quatre heures après midi. Les chrétiens avaient le soleil, le vent et la fumée dans les yeux, ce qui donnait aux Turcs un double avantage, outre leur plus grand nombre. Peu à peu le soleil donna dans les yeux des infidèles; le vent, changé tout à coup, leur envoyait la fumée de l'artillerie. Vers quatre heures et demie, l'amiral turc s'élança entre le vaisseau amiral de don Juan et celui de Colonne, un autre pacha entre don Juan et l'amiral Veniero. On se battit avec acharnement, corps à corps, pendant une heure entière : enfin un boulet blessa l'amiral turc, un soldat espagnol monté à l'abordage lui coupa la tête et la mit au bout d'une lance. La défaite des Turcs fut générale : ils perdirent trente mille hommes, deux cent vingt-quatre vaisseaux, dont quatre-vingt-quatorze furent poussés contre la côte et brûlés : ils ne purent sauver que quarante galères. Mais ils perdirent bien plus que tous les navires, savoir, leur réputation d'être

invincibles sur mer : depuis cette époque, leur empire comme leur renommée a toujours été en décadence. Les chrétiens victorieux firent trois mille quatre cent soixante-huit prisonniers, mais surtout ils rompirent les chaînes de quinze mille chrétiens réduits en esclavage. Ils eurent à regretter la perte de quinze galères et de huit mille braves, parmi lesquels l'amiral vénitien Barbarigo, qui mourut le troisième jour de ses blessures. Michel Cervantes, écrivain célèbre d'Espagne, combattait à Lépante, et eut le bras gauche emporté. Dans le butin se trouvèrent cent dix-sept gros canons et deux cent cinquante-six de plus petits, avec les étendards des pachas, les fanaux d'or, et les pavillons de pourpre, avec des inscriptions d'or et d'argent, des étoiles et des croissants (1).

Cependant le saint Pontife Pie V multipliait ses austérités et ses aumônes. Il avait organisé des prières perpétuelles dans les maisons religieuses de Rome. Lui-même persévérait nuit et jour dans l'oraison, et, lorsque la nécessité du repos ou des affaires l'en empêchait, il confiait à des hommes d'une dévotion exemplaire le soin de prier à sa place. Un jour, le trésorier, nommé Bussoti, vint l'entretenir au Vatican, selon le devoir de sa charge, et lui soumettre, en présence de plusieurs prélats, un travail important. Tout d'un coup Pie V lui impose silence de la main, il se lève brusquement, se dirige vers la fenêtre, l'ouvre, et y demeure quelques minutes dans une profonde contemplation. Son visage, son attitude décelaient une profonde émotion; puis, se retournant transporté, il s'écrie : Ne parlons plus d'affaires; ce n'en est pas le temps! Courez rendre grâces à Dieu dans son église, notre armée remporte la victoire! Ces mots à peine achevés, il congédia les assistants grandement surpris, et ils n'étaient pas encore sortis, que le saint Pontife se précipitait, baigné de larmes, à genoux dans son oratoire. Bussoti et les prélats, témoins privilégiés de ce miracle, allèrent le confier aux cardinaux les plus considérés dans Rome, et aux personnes les plus éminentes en piété. Tous ensemble notèrent le jour et l'heure de la vision du Saint-Père : septième jour d'octobre, cinquième heure après midi. C'était bien le jour et l'heure où triomphait la croix dans le golfe de Lépante.

En reconnaissance de cette victoire, le saint Pape voulut que l'on célébrât la fête du Rosaire le premier dimanche d'octobre, et inséra dans les litanies de la sainte Vierge cette invocation : *Auxilium christianorum*, *Secours des chrétiens, priez pour nous!* Les prisonniers détenus pour une dette au-dessous de cent vingt ducats, furent mis en liberté aux frais du trésor pontifical. Enfin, les Romains furent autorisés à décerner les anciens honneurs du triomphe au commandant de la flotte pontificale, Marc-Antoine Colonne (2).

(1) De Hammer. *Hist. des Ottomans*, t. 3, livre 36, p. 566, en allemand. — (2) *Vita S. Pii V*, l. 4 et 5. *Acta SS.*, 5 *maii*. – Falloux. *Hist. de S. Pie V*, t. 2, c. 25 et 26.

L'année suivante, Pie V se préparait à profiter de la victoire remportée sur les infidèles, lorsqu'il mourut de la pierre, le premier mai 1572. Il était âgé de soixante-huit ans trois mois et quinze jours. Il fut béatifié par Clément X en 1672, et canonisé par Clément XI en 1712. Son corps est dans l'église de Sainte-Marie-Majeure. La mort de Pie V fut pleurée à Rome et dans toute la chrétienté : les Turcs en firent des réjouissances à Constantinople.

Saint François de Borgia, supérieur général des Jésuites, qui avait accompagné le légat apostolique en Espagne, en Portugal et en France, pour la négociation de la sainte ligue contre les Turcs, revint mourir à Rome quelques mois après Pie V. Il termina sa sainte vie dans la nuit du trente septembre au premier octobre 1572, dans la soixante-deuxième année de son âge. On l'enterra dans l'ancienne église de la maison professe; mais, en 1617, le cardinal duc de Lerme, son petit-fils, premier ministre de Philippe III, roi d'Espagne, fit transporter son corps dans l'église de la maison professe des Jésuites de Madrid. François de Borgia, béatifié par Urbain VIII en 1624, fut canonisé par Clément IX en 1670. Innocent XI fixa sa fête au dix octobre, en 1683 (1).

L'Eglise unit et défend l'humanité chrétienne. L'hérésie la divise et la dissout. Suites de l'apostasie de l'Angleterre. Sa papesse Elisabeth, avec ses maris et ses bâtards, ses emportements et sa tyrannie Régicide de Marie Stuart, reine d'Ecosse. Histoire de ce long régicide, commis avec préméditation par l'Angleterre protestante.

La défense de Malte et la victoire de Lépante, frère Lavalette et don Juan, terminaient sous un rapport l'œuvre des croisades, l'œuvre de Charles-Martel, de Charlemagne, de Godefroi de Bouillon, de Tancrède, de saint Louis : la défense de l'humanité chrétienne, de la société universelle ou catholique, contre la barbarie mahométane. Mais l'Eglise de Dieu avait encore bien d'autres combats à soutenir, pour sauver, rétablir, conserver la société, la civilisation, le christianisme en Occident même, en Angleterre, en France, en Allemagne. Il n'y a de société qu'entre les intelligences. Où donc les intelligences ne sont pas unies entre elles sous une règle commune, il n'y a plus de société : ce n'est qu'une juxta-position de cadavres qui se putréfient l'un à côté de l'autre. Or, il n'y a de règle pour unir toutes les intelligences de l'univers que dans l'unité de l'Eglise catholique ou universelle, embrassant tous les lieux et tous les temps, depuis les enseignements de Dieu à nos premiers parents dans le paradis terrestre, jusqu'à ses enseignements dans le concile de Trente et depuis. Rompre avec elle, c'est rompre avec la société humaine; c'est se constituer renégat ou apostat de l'humanité intellectuelle, de l'humanité chrétienne.

(1) *Acta SS.*, et Godescard, 10 octobre.

Or, une apostasie de cette nature divisait une grande partie de l'Europe. L'Angleterre n'était plus une, mais deux. Il y avait l'Angleterre fidèle à elle-même, fidèle à la foi de ses pères, à la foi de ses saints pontifes et de ses saints rois, à la foi qu'elle a reçue originellement du successeur de saint Pierre, saint Pierre de Jésus-Christ, Jésus-Christ de Dieu son Père : il y avait cette vieille Angleterre, toujours une avec elle-même, dans le passé, dans le présent et dans l'avenir; toujours une avec l'Eglise catholique, avec l'humanité chrétienne. Il y avait aussi depuis quelque temps une Angleterre schismatique, rompant avec elle-même et avec tout l'univers chrétien : rompant avec elle-même, ruinant la société de ses pères, la société de ses saints pontifes et de ses saints rois; rompant avec toute l'humanité chrétienne, en rompant avec le centre de cette humanité, avec le successeur de saint Pierre, le Vicaire de Jésus-Christ, pour se donner un pape national, c'est-à-dire un pape schismatique, un chef d'apostasie, comme les anges apostats s'en firent un de Lucifer.

Durant la seconde moitié du seizième siècle, le pape ou antipape de l'Angleterre apostate ou schismatique fut une papesse, nommée Elisabeth, que le protestant Cobbet se permet d'appeler Jésabel. Son propre père, premier pape des Anglais renégats, l'avait déclarée solennellement fille bâtarde, incapable de succéder au trône, et cela dans un de ses infaillibles décrets qu'il fallait croire sous peine de trahison, et qui fut effectivement converti en loi de l'état et de l'église par les deux chambres de son concile œcuménique ou de son parlement. Lors donc que le Pape universel, le Pape de l'univers catholique, y compris la vieille Angleterre, l'Angleterre demeurée fidèle à elle-même, prononcera la même chose, les Anglais renégats eux-mêmes ne pourront pas le trouver mauvais.

Cette papesse Elisabeth exprima le désir que l'on gravât sur sa tombe le titre de *reine-vierge*. L'histoire remarque en effet qu'elle n'a pas eu un mari, mais plus d'un : Lingard en nomme jusqu'à huit (1). Le protestant Cobbet nous apprend un fait plus curieux encore : « Dans la seizième année de son règne, dit-il, elle fit rendre une loi qui assurait la couronne à ses *enfants naturels*, quel que fût leur père; un paragraphe de cette étrange loi déclarait coupable du crime de haute trahison, quiconque oserait révoquer en doute que des *bâtards* pussent légitimement hériter de la couronne. Cet acte, qui existe encore dans le livre des Statuts (13. Elis. ch. I. p. 2), est un monument qui atteste jusqu'où une femme perdue de débauches peut pousser le cynisme; et je m'étonne qu'un acte législatif, aussi infâme et aussi honteux pour toute une nation, se trouve encore confondu avec les diverses lois qui composent le corps de notre droit civil et politique (2).

La douceur de la papesse Elisabeth égalait sa pureté virginale. « Sous le

(1) Lingard, t. 8, p. 554. — (2) Cobbet. *Hist. de la réforme en Angleterre*, lettre 9.

rapport du caractère, dit Lingard, Elisabeth semblait avoir hérité de l'irritabilité de son père. La moindre inattention, la plus légère provocation la mettait en colère. Dans tous les temps, ses discours étaient semés de jurements; dans les saillies de sa fureur, ils abondaient en imprécations et en injures grossières. Elle ne se contentait pas de paroles; non-seulement les dames qui entouraient sa personne, mais ses courtisans et ses plus grands officiers d'état connaissaient le poids de ses mains. Elle prit au collet Hatton (le garde-des-sceaux); elle donna un soufflet au comte-maréchal, et elle cracha sur sir Matheov, qui l'avait offensée par l'excessive recherche de sa parure (1). » Il fallait tomber à genoux sur son passage. Il y a plus : un voyageur, ayant pénétré dans la salle du banquet où elle devait dîner, fut témoin du cérémonial suivant. Deux gentilshommes entrèrent pour mettre la nappe; deux pour apporter l'assiette, le sel et le pain de la reine. Tous, avant d'approcher de la table, et lorsqu'ils s'en éloignaient, faisaient trois génuflexions (2).

Nous avons vu Henri VIII imposer tous ses caprices comme des lois à son servile parlement. Sa fille Elisabeth s'arrogeait de même une autorité absolue et sans contrôle; d'autant plus que nous avons vu l'archevêque apostat Cranmer supprimer l'élection du peuple dans le couronnement d'Edouard VI. Elle avait pour maxime que, si la reine consultait les deux chambres, c'était par goût et non par nécessité, afin que ses lois parussent plus agréables à son peuple, et non pour qu'elles acquissent plus de force par leur approbation. Dans son opinion, le principal objet des parlements était d'accorder de l'argent, de régler les minuties du commerce et de faire des lois pour des intérêts locaux et individuels. Elle accordait à la chambre basse la liberté des débats, mais une liberté décente, la liberté de dire oui ou non : et ceux qui transgressaient cette règle étaient exposés à éprouver le poids de sa royale colère (3).

Mais où elle s'arrogeait surtout une puissance sans bornes, c'est en sa qualité de papesse. Tous ses sujets furent requis, sous les peines les plus sévères, la prison même et la mort, d'avoir à se soumettre à son infaillibilité pontificale, et de pratiquer le culte religieux qu'elle pratiquait elle-même. Quand on demanda comment une femme pouvait remplir les fonctions papales, ou exercer la juridiction ecclésiastique, le parlement renégat résolut la difficulté, en lui donnant ce qu'il n'avait pas lui-même, la faculté de se servir de vicaires généraux. Elle les arma des plus formidables pouvoirs de l'inquisition espagnole. Elle les autorisa à rechercher, sous le serment de la personne accusée et ceux des témoins, toutes les doctrines hérétiques, erronées ou dangereuses, l'absence de l'office public et la fré-

(1) *Hist. de la réforme d'Angleterre*, p. 533. — (2) *Ibid.*, p. 548. — (3) *Ibid.*, p. 555.

quentation des conventicules particuliers, les livres séditieux et les libelles contre la reine, ses magistrats ou ses ministres; et l'adultère et la fornication, et tous les autres délits du ressort des cours ecclésiastiques; et à punir les délinquants par les censures spirituelles, l'amende, l'emprisonnement et la destitution (1).

Maintenant, avec son peuple, son clergé et son parlement d'apostats, avec sa législation et son inquisition d'apostasie, qu'est-ce que la première papesse anglicane a fait de plus mémorable dans un règne de près de cinquante ans?—Ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, ce sont les liens du sang, le droit de l'hospitalité, la majesté royale, surtout quand elle est rehaussée par l'éclat du malheur.—Or, l'acte le plus mémorable du règne de la papesse Elisabeth, fut de violer tout cela; l'acte le plus mémorable du règne de la papesse Elisabeth, fut un régicide! régicide sur une proche parente, sur une reine malheureuse à qui on avait offert l'hospitalité! régicide préparé et prémédité pendant vingt ans! régicide dont l'Angleterre apostate fit vœu et serment! régicide approuvé, applaudi, canonisé par le parlement des renégats! régicide en haine de la vieille religion de l'Angleterre, de l'Ecosse, de l'Irlande et de tout l'univers! Voici l'histoire de cette immense tache de sang sur le front de l'Angleterre protestante.

Nous avons vu Marie Stuart, reine d'Ecosse dès le berceau, reine douairière de France à l'âge de dix-huit ans, s'en retourner dans son premier royaume en 1561. Elle y était née le sept décembre 1542, de Jacques V, roi d'Ecosse, et de Marie de Lorraine. Elle perdit son père sept jours après sa naissance, et fut proclamée reine dès-lors. Henri VIII la convoitait pour son fils Edouard VI, afin de réunir l'Ecosse à l'Angleterre. Marie de Lorraine, pour soustraire sa fille à l'auteur funeste de l'apostasie anglicane, la fit élever dans une île, au milieu d'un lac. Un monastère, le seul édifice qui existât dans ce lieu, servit d'asile à l'enfant royale: quatre jeunes filles de son âge, appartenant aux premières familles d'Ecosse, et toutes les quatre nommées *Marie* comme elle, lui furent données pour compagnes. Associées aux jeux de son enfance, elles ne devaient plus la quitter, et elles devaient être partout les témoins de sa gloire et de ses malheurs. Marie Stuart, venue avec elles en France pour y épouser le dauphin, ne tarda pas à répondre de la manière la plus brillante aux soins que l'on prit de son éducation. Parée de tous les talents qui rehaussent les grâces de son sexe, elle voulut encore y réunir les connaissances solides qui semblent être l'apanage exclusif de l'autre. Elle n'avait pas encore quatorze ans, lorsque, dans une salle du Louvre, en présence de Henri II et de toute la cour, elle prononça un discours latin de sa composition, où elle soutenait qu'il sied aux femmes de cultiver les lettres, et que le savoir est chez elles un charme

(1) *Hist. de la réforme d'Angleterre*, p. 97 et 98.

de plus. Devenue reine de France en 1559, elle perdit l'année suivante tout à la fois et le roi son époux, François II, et la reine sa mère, Marie de Lorraine : à dix-huit ans, elle se vit tout ensemble orpheline et veuve.

Elle avait bien un frère en Ecosse et une cousine en Angleterre ; mais ce frère, le comte Jacques de Murray, était un frère bâtard de toutes les manières. Ecclésiastique par la soutane, prieur de Saint-André en Ecosse, sollicitant un évêché en France, mais apostat dans le cœur, il travaillait à importer en Ecosse l'apostasie de Genève et de Berne, pour supplanter sa sœur catholique sur le trône. Leur cousine bâtarde d'Angleterre, la papesse Elisabeth, aidait de tout son pouvoir à ce complot régicide. Lorsque, le quinze août 1561, Marie Stuart s'embarquait en France pour l'Ecosse, la cousine avait tout plein de vaisseaux en mer pour la prendre ; le frère lui avait donné avis du départ. Malgré les embûches du frère et de la cousine, Marie parvint en Ecosse; mais l'Ecosse n'était plus une ni la même, mais divisée. Comme parmi les Juifs au temps des prophètes, un petit nombre restait fidèle à la foi de ses Pères; à la foi de saint Pallade, apôtre de l'Ecosse; à la foi de ses saints évêques Blaan, Nathalan, Kessoge, Kentigern, Baldrède, Vimin, Boniface, Molock, Macaire, Glastien, Blanc, Maing, Gilbert, Duthac; à la foi du pieux et vaillant roi Malcolm, de la sainte reine Marguerite. Le surplus de la nation, se reniant elle-même, persécutait la foi de ses pères, pour embrasser le nouveau culte importé par Jean Knox, de Genève. Une chose surtout avait facilité cette apostasie de l'Ecosse; depuis long-temps les plus hautes dignités de l'Eglise y étaient généralement occupées par les enfants bâtards des rois et des grands seigneurs. Le clergé, abâtardi de cette sorte en plus d'un sens, au lieu de précautionner le peuple contre l'apostasie, lui en donnait quelquefois l'exemple, comme le frère même de la reine. Arrivant donc en Ecosse, Marie Stuart y trouva deux peuples au lieu d'un : un peuple fidèle et un peuple renégat, ce dernier secrètement gouverné par les espions et l'or de l'Angleterre. Veuve à l'âge de dix-huit ans, Marie pensait à de secondes noces. Elle eut la candeur de consulter à cet égard sa bonne sœur d'Angleterre, et, d'après ses désirs, refusa tous les prétendants étrangers : l'infant d'Espagne, l'archiduc d'Autriche, le prince de Condé, les ducs de Ferrare, d'Anjou, d'Orléans et de Nemours. Quand elle eut demandé à sa bonne sœur et cousine quel mari donc elle lui conseillait, la papesse Elisabeth lui offrit un de ses sept ou huit maris sans titre, le comte de Leicester, qui s'était débarrassé de sa femme légitime pour mieux plaire à la reine soi-disant vierge. Marie ne voulut point d'un mari pareil et lui préféra Henri Darnley, de la famille des Stuarts, qui, par son père, descendait des anciens rois d'Ecosse, et, par sa mère, de ceux d'Angleterre. Après quelque temps, elle reconnut dans son nouvel époux des défauts bien graves : il était capricieux par caractère, violent dans ses passions, implacable dans ses ressentiments et sujet à des

excès d'ivrognerie. De là des querelles de ménage. Un des secrétaires de la reine, le Piémontais Riccio, prenait son parti contre le roi. Riccio était catholique : la reine avait convoqué le parlement pour assurer à ses sujets catholiques la liberté de leur culte et pour condamner les plus coupables des rebelles fugitifs : son époux était catholique jusqu'alors, mais ambitionnait de partager l'autorité souveraine. Pour y parvenir, il se ligua secrètement avec le frère apostat de la reine et avec les autres qui avaient conspiré contre elle. On se promit avec serment de tuer tout ce qui s'opposerait à la réussite du complot. Le neuf mars 1566, entre sept et huit heures du soir, la reine, qui était dans le septième mois de sa grossesse, soupait dans son cabinet avec deux personnes de sa famille, le service se faisant par le capitaine des gardes, par le grand-maître de la maison et par le secrétaire Riccio. Tout à coup le roi entre et peu après lui d'autres seigneurs en armes : l'un menace la reine de son poignard, un autre lui place un pistolet sous la gorge, un troisième prend la dague du roi, et, par-dessus les épaules de la reine, l'enfonce dans le dos de Riccio, qui s'était réfugié derrière elle : on avait eu soin de le représenter au public comme un agent secret du Pape, dont l'existence mettait en danger le nouvel évangile.

La première consolation que reçut la reine dans cette terrible conjoncture, furent les paroles amicales de son frère apostat, qui n'eut garde de lui apprendre qu'il était complice. Bientôt huit mille fidèles Ecossais accoururent à la défense de leur souveraine. Le roi protesta publiquement n'avoir point eu de part à la conspiration : Marie voulut bien avoir l'air d'y croire. Quelques-uns des meurtriers furent punis; elle pardonna aux autres, et accoucha quelque temps après d'un fils. Elisabeth, qui avait été informée du complot, qui avait même envoyé de l'argent aux conspirateurs, félicita néanmoins sa bonne sœur d'Ecosse d'avoir échappé, et voulut être marraine de l'enfant, qui fut Jacques Ier, roi d'Ecosse et d'Angleterre.

Le meurtre de Riccio avait détruit les espérances de Darnley. Au lieu d'obtenir la couronne de sa femme, et avec elle l'autorité souveraine, il resta sans pouvoir et sans influence, objet de mépris pour les uns et de haine pour les autres. Marie avait pardonné, mais elle ne pouvait oublier l'outrage qu'elle en avait reçu. Sans s'occuper de ses avis, elle forma une nouvelle administration, dans laquelle elle adjoignit à Huntley, qu'elle avait nommé chancelier, et à Bothwell, amiral héréditaire d'Ecosse, son frère Murray, et Argyle, qui avait épousé la sœur de Murray. L'imprudent Darnley menaça, dans sa colère, de tuer Murray qu'il accusait d'avoir voulu l'assassiner, s'absenta de la cour, et forma même le projet de quitter le royaume. Le comte de Lennox, son père, ainsi que la reine, cherchèrent vainement à l'en dissuader. Alors Marie le conduisit devant le conseil royal, et, le tenant par la main, l'engagea à détailler ses plaintes, et à ne pas l'épargner, si elle pouvait l'avoir offensé. Dans sa réponse, il la déclara exempte de tout

blâme. Peu après il lui apprit par une lettre que ses griefs se réduisaient à deux points : il était sans autorité, et dédaigné de la noblesse. Elle répondit, sur le premier article, qu'il ne devait s'en prendre qu'à sa propre faute, puisqu'il avait employé contre elle-même l'autorité qu'elle lui avait d'abord confiée ; et qu'il ne pouvait s'attendre à ce que la noblesse aimât et honorât un prince qui n'avait jamais cherché à mériter son affection ou son respect.

La reine et les lords du conseil se rendirent à Jedbourg le huit octobre 1556, pour y tenir une cour de justice. Le dix-sept, la reine fut saisie d'une fièvre si dangereuse, qu'on désespéra de la sauver. Durant les intervalles entre les accès, elle édifia les assistants par sa piété, son air serein et sa résignation. Le neuvième jour cependant elle commença d'aller mieux. Le roi ne vint la voir que le vingt-huit, et repartit le lendemain. Ses principaux ennemis étaient Murray, frère bâtard et apostat de la reine, et Maitland, secrétaire du conseil : il accusait le premier d'avoir voulu le tuer, et menaça de le tuer lui-même; il exigeait le renvoi du second pour prix de son retour à la cour. Ces deux formèrent donc le projet de se soustraire à son inimitié en portant la reine à s'en séparer par le divorce. Dans cette vue, ils s'en ouvrirent aux autres membres du conseil, Huntley, Argyle et Bothwvell : tous les cinq allèrent trouver Marie, et la conjurèrent de consentir au divorce. Elle leur demanda s'il ne serait pas plus sage qu'elle s'éloignât pour quelque temps, et qu'elle allât demeurer avec ses parents en France : peut-être Darnley, abandonné à lui-même, apprendrait alors à se corriger; enfin elle conclut par ces mots : « Je veux que vous ne fassiez rien qui puisse entacher mon honneur ou ma conscience; et par conséquent, je vous prie de laisser plutôt les choses dans l'état où elles sont, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu, dans sa bonté, d'y apporter remède. — On ne peut mettre en doute cette conversation. Elle fut mise en avant par Huntley et Argyle, pour prouver que Murray avait été le premier instigateur du projet de se débarrasser de Darnley. Il n'y fit aucune réponse, et par son silence on reconnut la vérité (1).

Cette réponse de la reine coupa court au divorce, et les lords du conseil en revinrent au premier projet qu'ils avaient agité, celui de l'assassinat. Tous avaient renié la foi de leurs pères, la foi catholique, tous étaient des renégats ou réformés calvinistes. Bothwell prit sur lui l'exécution du crime, et les autres se chargèrent de le préserver des conséquences. En janvier 1567, Darnley fut attaqué de la petite vérole à Glascow. La reine alla promptement l'y trouver; leur affection sembla renaître, et ils se promirent mutuellement d'oublier tout ce qui s'était passé. Dès que son mari fut en état de voyager, elle revint avec lui à Edimbourg, et l'établit, afin qu'il put jouir du grand air, dans une maison hors des murs, appelée communément

(1) Lingard, t. 7, p. 533. - *Biogr. universelle*, t. 30, art. Murray.

l'Eglise-du-Champ. La reine visitait son mari tous les jours, lui donnait des témoignages répétés de son affection, et couchait fréquemment dans une salle au-dessous de sa chambre à coucher. Elle avait promis d'assister le neuf février à un bal, en l'honneur du mariage de deux de ses serviteurs. Ce jour-là, elle vint comme à l'ordinaire à l'Eglise-du-Champ avec un nombreux cortége, resta près de Darnley depuis six heures du soir jusqu'à près de onze heures, l'embrassa en partant, et, tirant un anneau de son doigt, le passa au sien. Elle revint au palais, à la lumière des flambeaux : à la fin du bal, un peu après minuit, elle se retira dans sa chambre; et, vers deux heures, dix février, le palais et la ville éprouvèrent une commotion terrible. La maison où logeait le roi convalescent, ayant été minée par les conspirateurs, venait de sauter en l'air : le corps du roi et celui de son page gisaient dans le jardin, et ceux de trois hommes et d'un enfant se trouvaient ensevelis dans les ruines.

Marie déplora le sort de son époux, avec qui elle venait de se réconcilier. Elle exprima le soupçon qu'on avait voulu l'envelopper dans la même destruction; et elle annonça, à diverses reprises, sa résolution de tirer une vengeance éclatante des auteurs de cet horrible crime. Sa chambre fut tendue de noir : elle en bannit la lumière du jour, et, dans la solitude et l'obscurité, elle ne reçut qu'un petit nombre de personnes, admises à lui offrir leurs respects et leurs condoléances. Elle écrivit aux cours étrangères des lettres qui racontaient comment le meurtre s'était commis, qui rapportaient le triste état de son esprit, et faisaient part des mesures qu'elle prenait afin de poursuivre les coupables. Le douze février, elle publia une proclamation qui offrait des récompenses en argent et en terres pour la découverte et l'arrestation des meurtriers, et qui accordait une grâce entière à tous ceux qui dénonceraient leurs complices.

Mais ces meurtriers et ces complices étaient précisément les renégats qui formaient le conseil de la reine, qui ne laissaient arriver auprès d'elle ou partir d'auprès d'elle que les renseignements ou les ordres à leur convenance, et qui dans leurs régicides complots, pour circonvenir une reine jeune et délaissée, se voyaient secrètement secondés par les perfides intrigues de l'Angleterre. Bothwell fut accusé du crime par Lennox, père du roi tué. Mais le jour du jugement, l'accusateur ne parut pas. Bothwell se rendit devant le tribunal, entouré de deux cents soldats et de quatre mille gentilshommes. Maitland, un des conspirateurs, était à cheval à ses côtés. Un autre, le comte d'Argyle, présidait le tribunal, comme justicier héréditaire d'Ecosse. Le jury acquitta l'accusé, qui afficha immédiatement un placard dans lequel il affirma de nouveau son innocence, et offrit de combattre en combat singulier contre tout Ecossais, Français ou Anglais qui oserait le charger de cet assassinat.

Le parlement s'ouvrit deux jours après, et donna lieu à connaître le but

réel des régicides. Quoique Marie n'eût régné que fort peu de temps, elle avait déjà donné, à l'instigation de ses ministres, les deux tiers des propriétés de la couronne à eux et à leurs partisans. Ces possessions toutefois n'étaient que précaires, attendu que la loi d'Ecosse donnait au souverain le pouvoir de révoquer, à toute époque, toutes ses concessions, avant qu'il eût atteint l'âge de vingt-cinq ans. On n'ignorait pas que le dernier roi s'était quelquefois exprimé avec chaleur contre l'imprévoyante bonté de son épouse. Au mois d'avril précédent, Marie avait fait une révocation partielle ; et comme cette année elle était la dernière pendant laquelle elle pouvait exercer ce droit, on ne doutait nullement que Darnley, s'il eût vécu, ne l'eût engagée à publier un acte de reprise. Le grand objet des lords était de détourner la possibilité même d'une telle mesure. Dans le court espace de trois jours, les terres confisquées sur Huntley lui furent rendues, les donations faites à Murray, Bothwell, Maitland et autres, furent confirmées, et le pouvoir révocateur enlevé à la reine et à ses successeurs. En outre, l'acte qui abolissait la juridiction du Pape, et qui avait été fait par la convention de 1560, mais qui n'avait jamais reçu l'approbation royale, fut alors ratifié.

Les nobles seigneurs d'Ecosse s'étaient assuré le salaire du régicide. Cependant celui qui l'avait exécuté méritait quelque chose de plus que les autres. Aussi Bothwell, pour prix de ses services, paraît-il avoir demandé d'épouser la veuve. En conséquence, le vingt avril, jour qui suivit la dissolution du parlement, vingt-quatre des principaux pairs, ceux que leur loyauté distinguait, comme ceux qui avaient si souvent pris les armes contre leur souveraine, s'assemblèrent et signèrent un nouveau pacte. Ils y affirmaient leur conviction de l'innocence de Bothwell; ils s'obligeaient à le défendre contre tous les calomniateurs, de corps, d'héritage et de biens ; et ils promettaient sur leur conscience, et comme s'ils devaient en répondre au Dieu éternel, d'engager la reine à l'épouser dès que la loi le permettrait, et qu'elle-même le croirait dans l'ordre des convenances; et, à cet effet, de l'aider de leurs voix, de leurs bras et de leurs biens, contre tous ses ennemis, quels qu'ils fussent. Jamais, dit l'historien Lingard, jamais association plus honteuse n'a souillé les pages de l'histoire. Les signataires de cet acte étaient tous les évêques qui se trouvaient au parlement, excepté un; tous les comtes, moins deux ; et tous les lords, à l'exception de cinq (1).

Le lendemain, Marie se rendit à Stirling, afin d'embrasser le prince son fils, que, pour plus grande sûreté, elle avait confié au comte de Marr. A son retour, le vingt-quatre avril, étant à une demi-lieue du château d'Edimbourg, elle rencontra Bothwell à la tête de huit cents cavaliers, d'autres disent trois mille. Déjà il lui avait fait connaître le désir de l'épouser, mais en avait reçu une réponse si ferme, qu'il dut employer la force. La reine

(1) Lingard, t. 7, p. 545 et seqq.

était accompagnée de Huntley et de Maitland, deux conspirateurs régicides, et d'un fidèle serviteur, Melville. Il n'y avait pas moyen de résister : elle fut donc menée avec sa suite au château de Dunbar. Le lendemain, Huntley et Maitland furent mis en liberté, mais non la reine. Bothwell lui montra le pacte signé par les lords: Marie en fut effrayée, mais sans diminuer sa répugnance. Non qu'elle soupçonnât Bothwell coupable du meurtre de Darnley, tous ceux qui l'entouraient lui ayant appris que l'accusation était sans fondement et vexatoire; mais elle regardait ce mariage comme au-dessous d'elle, et la proposition comme prématurée; et elle voulait, avant de contracter un second mariage, prendre conseil de ses amis à l'intérieur et à l'étranger. Elle espérait d'ailleurs qu'une armée de loyaux sujets viendrait l'arracher de sa prison : pas une épée ne fut tirée pour sa cause. Bothwell prit un ton plus impérieux, et ne la quitta que lorsque par ses insinuations et ses instances importunes, accompagnées de violences, il l'eut amenée au but qu'il se proposait. Ces violences furent celles d'Amnon sur Thamar, d'après l'aveu même des ennemis de la reine. Enfin, après d'autres incidents analogues, qui ne font pas plus d'honneur à la nation écossaise, Marie Stuart épousa Jacques Bothwell le quinze mai 1567. Elle n'en resta pas moins prisonnière : on la surprit souvent dans les larmes; et ce n'était encore que le commencement de ses douleurs.

Pour épouser la reine, Bothwell avait divorcé avec sa propre femme. Un mois n'était pas révolu, que ses complices du régicide avaient formé contre lui une confédération avec d'autres seigneurs et lancé une proclamation où ils l'accusaient du meurtre de Darnley, de la détention et du mariage de la reine par trahison, et de l'intention de s'emparer du prince royal, qu'il pouvait tuer, comme il avait tué son père. A la suite d'une négociation, on décida que Bothwell se retirerait sans être inquiété, que la reine rentrerait dans sa capitale et que les lords confédérés lui rendraient les honneurs et l'obéissance qu'ils devaient à leur souveraine. Marie s'étant rendue parmi eux, se vit aussitôt emprisonnée. Les confédérés ou les traîtres concertent avec les émissaires anglais trois actes que la reine devait signer : la résignation de la couronne en faveur de son fils, la régence de Murray, un conseil pour le remplacer en cas de mort ou d'absence. Le vingt-quatre juillet 1567, lord Lindsay lui ordonna de les signer ou de se préparer à la mort, comme complice du meurtre de son mari. La malheureuse reine, qui était enceinte, fondit en larmes et signa sans lire. Le quinze août, elle reçut la visite de son frère bâtard, l'apostat Murray, qui l'accabla de reproches, lui recommanda le repentir et la patience, et lui fit entrevoir le tribunal et l'échafaud. Elle embrassa son frère, lui prodigua des caresses et le conjura d'accepter la régence, afin de sauver sa vie et celle de son fils. Le seul but de cette visite avait été d'en arracher cette demande. Il y consentit, après plusieurs refus.

Marie Stuart trouva moyen de s'échapper de sa prison le deux mai 1568, par l'assistance d'un orphelin de seize ans, nommé le petit Douglas. Le lendemain, elle révoqua sa résignation de la couronne. Bientôt elle se vit entourée d'une armée de royalistes, et apprit pour la première fois l'histoire réelle du meurtre de Darnley et du crime de Bothwell. Ses troupes ayant été battues par celles de son frère Murray, elle résolut, malgré les représentations de ses amis, de chercher un asile à la cour de sa bonne sœur, la reine d'Angleterre : elle se confiait aux protestations qu'elle en avait reçues, en particulier à un anneau de diamants qui en était le gage.

Au lieu du secours qu'elle espérait, sa bonne sœur Elisabeth ne lui permit pas même d'en chercher ailleurs, la retint prisonnière et finit par lui couper la tête après dix-neuf ans de captivité. Ce long intervalle fut employé à la déshonorer, s'il y avait moyen, aux yeux de l'Europe et dans l'esprit de la postérité. Le premier décembre 1568, son bon frère Murray l'accusa devant sa bonne sœur Elisabeth d'avoir commandé d'assassiner son mari, d'avoir destiné le même sort à son fils, pour transférer la couronne à leur meurtrier. Or, comme nous avons vu, l'apostat Murray était le premier auteur du meurtre. Pour en rejeter l'infamie sur la reine sa sœur, il présenta à la papesse Elisabeth et à ses ministres une masse de lettres supposées écrites par Marie, mais dont on ne voulut jamais montrer ni original ni copie à l'accusée (1). Autre perfidie de l'apostat Murray. Il excita le duc de Norfolck, chef de la noblesse anglaise, à épouser Marie captive ; Bothwell, retiré en Danemarck, consentant au divorce : en même temps il informait Elisabeth de toute l'intrigue. Le résultat fut que la papesse Elisabeth fit couper la tête au chef de la noblesse anglaise.

Cette exécution, ainsi que plusieurs autres, furent un prélude à l'exécution de la reine d'Ecosse. Jamais on ne se ferait une idée des moyens perfides que la papesse Elisabeth mettait en œuvre pour déshonorer et perdre sa victime. Elle avait des émissaires qui allaient étudier dans les séminaires catholiques anglais du continent, y recevaient les ordres, excitaient les catholiques à faire des tentatives pour délivrer Marie et à s'insurger contre Elisabeth, qu'ils tenaient au courant de toutes leurs menées (2). Ayant ainsi préparé l'esprit de l'Angleterre protestante, la papesse Elisabeth se décide à faire mourir sa bonne sœur Marie d'Ecosse. Par son ordre, Walsingham, un de ses ministres, engagea formellement le geôlier Paulet à faire égorger sa prisonnière. Ce gardien était un homme dur et féroce : il refusa toutefois de devenir un assassin. La papesse Elisabeth demanda donc à son conseil de quelle manière on la débarrasserait de sa rivale. Son amant Leicester vota pour le poison ; la plupart des autres furent pour un assassinat juridique. Une commission régicide de trente-six membres vint donc

(1) Lingard, t. 8, c. 1. — (2) *Ibid.*, p. 280 et seqq.

au château de Fotheringay, pour juger Marie. Elle refusa énergiquement de reconnaître leur autorité. Cette autorité dérive de la reine d'Angleterre. Mais la reine d'Angleterre n'est point ma supérieure : je suis princesse indépendante; et jamais je ne déshonorerai la couronne d'Ecosse, en consentant à paraître comme criminelle à la barre d'un tribunal anglais.

Marie Stuart se trouvait seule et sans ami, sans connaissance des lois, sans habitude des formes judiciaires, sans notes, sans témoins, sans conseil, vis-à-vis d'un tribunal d'ennemis, et non pas de juges.

Les chefs d'accusation furent, non sa prétendue complicité au meurtre de son mari, mais ses prétendues conspirations pour l'invasion de l'Angleterre et pour la mort de la reine. Elle nia constamment l'un et l'autre chef, traitant le premier de frivole, et repoussant le second avec larmes et véhémence. On lui objecte que ses secrétaires ont parlé : elle répond que la torture leur a fait dire ce que l'on voulait qu'ils dissent; et elle ne se trompait pas. On lui représente des lettres en chiffres : « Ce n'est pas la première fois, dit-elle, que l'on prétend m'attribuer des lettres supposées. » Et elle disait encore vrai. Malgré tout cela, la commission régicide d'Anglais apostats la condamna secrètement à la peine de mort dans le courant d'octobre 1586.

Dès ce moment, la vie et la mort de Marie Stuart étaient entre les mains de sa cousine Elisabeth. Les pairs et les communes de l'Angleterre protestante présentèrent ensemble une pétition à leur papesse, pour solliciter la prompte exécution de la condamnée. Des associations se formèrent parmi les Anglais protestants, qui s'obligeaient par serment à tuer la reine d'Ecosse (1). Quand l'arrêt de sa mort fut proclamé à Londres, les cloches sonnèrent durant vingt-quatre heures; des feux de joie brillèrent dans les rues, et les citoyens parurent ivres de joie. Pendant ce temps, la papesse Elisabeth jouait la comédie avec les rois de l'Europe, en leur témoignant ses vifs regrets de l'obligation où elle était de répandre le sang d'une parente aussi proche. Devant ses propres sujets, elle se plaignait de ce qu'aucun d'eux ne lui épargnait la nécessité de tremper ses mains dans le sang d'une reine. Le roi d'Ecosse, fils de Marie Stuart, négociait ostensiblement pour sa mère; mais ses ambassadeurs conseillaient secrètement une prompte exécution (2). La papesse Elisabeth en donnait l'ordre, puis le suspendait. Elle aurait voulu que quelqu'un de ses officiers prît sur lui l'infamie du régicide. Le deux février 1567, une lettre ministérielle avertissait les deux gardiens de Marie Stuart que la reine les accusait de peu de zèle pour son service; autrement ils auraient depuis long-temps abrégé la vie de leur captive : d'autant plus que, comme membres de l'association, ils avaient fait serment de la tuer. Enfin, le sept de février, deux comtes arrivèrent au château de

(1) Lingard, t. 8, p 303 — (2) *Ibid.*, p. 311.

Fotheringay, avec l'ordre de l'exécution, qui fut lu à haute voix à la prisonnière. Marie l'écouta sans manisfester la plus légère émotion. Faisant alors le signe de la croix, elle souhaita aux assistants le bon jour : elle leur dit que le jour qu'elle désirait depuis si long-temps était enfin arrivé; qu'elle languissait en prison depuis près de vingt ans, inutile aux autres et à charge à elle-même; qu'elle ne pouvait terminer une telle vie d'une manière plus heureuse et plus honorable qu'en versant son sang pour sa religion. Ensuite elle rappela les maux qu'elle avait soufferts, les offres qu'elle avait faites, les artifices et les fourberies employés par ses ennemis; enfin, posant la main sur une bible placée sur la table : « Quant à la mort de la reine, votre souveraine, dit-elle, je prends Dieu à témoin que jamais je n'en ai formé le dessein, que jamais je ne l'ai demandée, et que je n'y ai jamais consenti. »

Le comte de Kent, renégat fanatique, la pressa de renoncer à toute superstition papiste, et à écouter le prédicant envoyé par la reine. Marie demanda pour toute grâce l'assistance de son aumônier. On la lui refusa durement. Enfin elle demanda quand elle subirait son supplice. La réponse fut : « Demain matin, à huit heures. »

Marie entendit son arrêt de mort avec un calme et une dignité dans son maintien qui frappèrent de respect et d'attendrissement tous ceux qui étaient présents. Au moment où les comtes se retirèrent, les gens de sa maison éclatèrent en gémissements et en larmes. Mais elle leur imposa silence, en disant : Ce n'est pas le moment de pleurer, mais de se réjouir. Dans peu d'heures, vous verrez la fin de mes infortunes. Mes ennemis peuvent maintenant dire ce qu'il leur plaît; mais le comte de Kent a trahi le secret : c'est ma religion qui est cause de ma mort. Résignez-vous donc, et laissez-moi à mes dévotions.

Après une longue et fervente prière, la reine fut appelée pour le souper. Elle mangea peu; et, avant de sortir de table, elle but à tous ses domestiques, qui lui firent raison à genoux, et la prièrent de leur pardonner les fautes qu'ils avaient commises à son service. Elle le fit de grand cœur, leur demandant en même temps de lui pardonner, si jamais elle avait dit ou fait quelque chose de désobligeant pour eux; et elle termina par quelques mots de conseil pour leur conduite future dans la vie.

Elle divisa en trois parties cette nuit importante, la dernière qui lui restât. Elle en employa la première et la plus longue à régler ses affaires domestiques, à écrire son testament, et trois lettres, à son confesseur, à son cousin de Guise et au roi de France. Déjà précédemment elle avait écrit à l'archevêque de Saint-André en Ecosse, et au saint pape Pie V. Elle passa toute la seconde en exercices de dévotion. Retirée dans son cabinet, avec ses deux filles, Jeanne Kennedy et Elspeth Curle, elle pria et lut alternativement, et chercha sa force et sa consolation dans la lecture de la passion de

Jésus-Christ, et dans un sermon sur la mort du larron repentant. Vers les quatre heures, elle se retira pour se reposer; mais on observa qu'elle ne dormit point. Ses lèvres étaient dans un mouvement continuel, et son esprit semblait absorbé dans la prière.

Dès la pointe du jour, toute sa maison s'assembla autour d'elle. Elle leur lut son testament, leur partagea ses habits et son argent, et leur dit adieu, embrassant les femmes et donnant aux hommes sa main à baiser. Ils la suivirent, en pleurant, jusque dans son oratoire, où elle prit place en face de l'autel; ils s'agenouillèrent et prièrent derrière elle. — A huit heures, l'officier de justice étant arrivé, Marie se leva, prenant le crucifix de l'autel de sa main droite, et portant son livre de prières dans sa gauche. Une chaîne de boules odorantes, avec une croix d'or, descendait de son cou, et deux rosaires étaient suspendus à sa ceinture. On défendit à ses serviteurs de la suivre : ils insistèrent; mais la reine les engagea à se résigner, et, se tournant vers eux, elle leur donna sa bénédiction. Ils la reçurent à genoux, les uns baisant ses mains, et les autres son manteau. La porte se ferma, et la salle retentit de leurs cris de douleur.

Marie fut alors rejointe par les comtes et ses gardiens; en descendant, elle trouva au pied de l'escalier son vieux serviteur Melville, que, depuis plusieurs semaines, on avait exclu de sa présence. Tombé à genoux, il se tordait les mains, commençait des paroles et ne pouvait achever, tant sa douleur était grande. « Bon Melville, lui dit Marie, cesse de te désoler, tu as plus sujet de te réjouir que de pleurer; car tu verras finir les peines de Marie Stuart. Ce monde n'est que vanité, sujet à plus de chagrins que n'en pourrait racheter un océan de larmes; mais je te prie de rapporter que je meurs fidèle à ma religion, à l'Ecosse et à la France. Puisse Dieu pardonner à ceux qui ont été long-temps altérés de mon sang, comme le cerf de l'eau du ruisseau. O Dieu, tu es l'auteur de la vérité, et la vérité elle-même! Tu connais les replis les plus secrets de mes pensées, et tu sais que j'ai toujours désiré l'union de l'Angleterre et de l'Ecosse. Rappelle-moi à mon fils, et dis-lui que je n'ai rien fait de préjudiciable à la dignité ou à l'indépendance de sa couronne, ou de favorable à la suzeraineté prétendue de nos ennemis.» Alors, fondant en larmes, elle dit : Adieu, bon Melville! adieu, prie pour ta maîtresse et ta reine!

Elle demanda alors pour dernière grâce, et obtint avec peine, que six de ses gens, quatre hommes et deux femmes, fussent présents à sa mort. Elle soutint, sans faiblesse, les regards des spectateurs et la vue de l'échafaud, du billot et de l'exécuteur. On fit lecture de la sentence, et Marie, d'une voix sonore, harangua l'assemblée. Elle avait à leur rappeler, disait-elle, qu'elle était princesse souveraine, non sujette à la juridiction du parlement d'Angleterre, mais entraînée dans ces lieux pour y tomber victime de l'injustice et de la violence. Le prédicant d'Elisabeth l'interrompit, l'accabla d'impré-

cations et d'outrages, et lui montra l'enfer prêt à l'engloutir, si elle mourait dans la foi catholique. Elle répondit avec douceur : Je meurs dans la foi de mes pères, se mit à prier, répétant à haute voix, en latin, de longs passages des psaumes. Ensuite elle pria en anglais pour l'Eglise persécutée du Christ, pour son fils Jacques et pour la reine Elisabeth. Elle protesta de nouveau de son innocence, renonçant, en présence de Dieu, à toute espérance de salut, si jamais elle avait conspiré la mort de la reine ou donné consentement, conseil ou secours à aucun conspirateur. En terminant, elle éleva le crucifix, et s'écria : Ainsi que tes bras, ô mon Dieu ! furent étendus sur la croix, reçois-moi dans ceux de ta miséricorde, et pardonne-moi mes péchés !

Le bourreau se présenta pour lui ôter sa robe : « Je n'ai point coutume, dit-elle en souriant, de me servir de tels valets de chambre, et de me déshabiller devant tant de monde. Une de ses femmes, Kennedy, lui banda les yeux avec un mouchoir qu'elle avait réservé pour cet usage. Alors, se mettant à genoux, et s'inclinant sur le billot, elle répéta plusieurs fois d'une voix ferme : Seigneur, je recommande mon âme entre vos mains ! Le bourreau la frappa de sa hache, mais si maladroitement qu'il ne lui abattit la tête qu'au troisième coup. Le prédicant de l'anglicanisme s'écria : Ainsi périssent tous les ennemis d'Elisabeth ! Un seul homme répondit : Amen ! ce fut le barbare comte de Kent. Les autres commissaires et tous les spectateurs, quoique Anglais et protestants, fondaient en larmes.

Ainsi mourut sur un échafaud Marie Stuart, par la perfidie d'un frère, l'apostat Murray ; par la perfidie d'une cousine, l'apostate Elisabeth ; par la perfidie de deux nations, l'Ecosse et l'Angleterre protestantes. La première s'est effacée du rang des nations par l'apostasie et le régicide ; la seconde, redevenue loyale et catholique, grâce au sang de ses martyrs, se réconciliera Dieu et les hommes, comme l'enfant prodigue. Mais il faudra que l'Angleterre fidèle, l'Angleterre demeurée catholique, soit encore criblée, battue, foulée pendant deux siècles, comme une précieuse semence de régénération.

Marie Stuart fut exécutée, non pas le dix-huit février comme il est imprimé dans bien des livres, mais le huit. La nouvelle en vint à Londres le neuf : on sonna les cloches pendant le jour, et à l'approche de la nuit on alluma des feux de joie. Dès le matin, Elisabeth avait reçu une missive du comte-maréchal qui avait présidé à l'exécution. Elle dissimula pendant quatre jours : c'était une comédie. Sa haine était satisfaite, mais restait la honte du régicide ; elle espérait y échapper par une feinte ignorance. Lors donc que le quatorze février on vint à parler devant elle de l'exécution de Marie Stuart, elle affecta la plus grande surprise, protesta qu'elle croyait l'ordre qu'elle en avait donné, toujours entre les mains de l'officier Davison : elle fondit en larmes, fit de grandes lamentations; et, quand l'excès de son

chagrin fut un peu calmé, elle menaça de sa vengeance les ministres qui avaient abusé de sa confiance, qui avaient usurpé son autorité, et, à son insu ou sans son consentement, avaient mis à mort sa bonne sœur la reine d'Ecosse. Elle les disgracia en effet, mais uniquement pour terminer cette atroce comédie; car ils rentrèrent bientôt en faveur l'un après l'autre. Nous l'avons vue faire au geôlier Paulet la proposition de tuer secrètement sa prisonnière : si donc elle s'affligea, ce ne fut point de ce que Marie avait péri, mais de ce qu'elle avait été exécutée en public, en vertu d'un arrêt signé de sa main (1).

Marie Stuart, reine d'Ecosse, mourut ainsi le huit février 1587. Don Juan d'Autriche, le héros de Lépante, était mort près de Namur, le premier octobre 1578. Deux gentilshommes anglais, Ratcliffe et Gray, précédemment disgraciés de la reine Elisabeth, furent accusés d'avoir procuré la mort au vainqueur de Lépante. Mis à la torture, ils avouèrent que Walsingham, ministre d'Elisabeth, leur avait obtenu leur grâce, à condition qu'ils assassineraient don Juan. Ils renouvelèrent leur aveu sur l'échafaud, lorsqu'ils furent décapités à Namur (2). Walsingham était ce ministre de la papesse Elisabeth qui soudoyait partout des espions et des traîtres, jusque dans les séminaires catholiques. Il y avait une raison particulière d'en avoir alors en Belgique, à cause de la révolte des Pays-Bas, qui entraîna dans l'apostasie une partie de la Hollande. Comme Juan d'Autriche soutenait l'ancien ordre et l'ancienne religion, l'apostasie avait intérêt à s'en défaire.

Ce que l'Angleterre protestante fit souffrir à l'Angleterre catholique sous la papesse Elisabeth. Services rendus par les catholiques anglais à Elisabeth. Religieuse confiance du cardinal Baronius au retour de l'Angleterre à la vue de ses généreux martyrs. Accomplissement de cette confiance prophétique. Martyre des missionnaires catholiques en Angleterre.

Voici comme parle le protestant Cobbet du sort des Anglais fidèles à la foi de leurs pères et qui forment ainsi l'unité et la gloire de l'Angleterre ancienne et moderne :

« Il serait impossible d'énumérer ici toutes les souffrances que les catholiques eurent à endurer pendant ce règne de sang. Avoir entendu la messe, avoir donné l'hospitalité à un prêtre, reconnaître la suprématie du Pape, rejeter celle de la reine, suffisait pour faire périr un de ces malheureux dans les plus horribles tourments. Le plus cruel des actes d'Elisabeth, parce

(1) Lingard, t. 8, p. 331. – Sevelinges. *Hist. de Marie Stuart*, rédigée d'après des actes authentiques et enrichie de pièces inédites.– *Biographie universelle*, art. Murray et Marie Stuart. — (2) Lingard, t. 8, p. 155, note, seconde édition. Paris, 1834. – Strada. *De Bello Belgico, an.* 1578.

qu'il produisit en résultat une masse de souffrances bien plus générales, ce fut la législation pénale qu'elle établit pour imposer d'énormes amendes à ceux qui négligeaient de fréquenter avec assiduité les temples de l'église qu'elle avait inventée et fondée. Ainsi la loi déclarait coupable non-seulement celui qui ne reconnaissait pas solennellement la nouvelle religion comme la seule véritable, et qui continuait à pratiquer la religion dans laquelle ses pères, lui et ses enfants étaient nés, mais encore celui qui ne se rendait pas avec exactitude aux nouvelles assemblées, pour y observer des pratiques qu'il ne pouvait considérer que comme un acte public d'apostasie et comme un horrible blasphême. Vit-on jamais, je le demande, une tyrannie plus odieuse et plus épouvantable?

»Les amendes étaient si exorbitantes, et le paiement en était exigé avec tant de rigueur, qu'il devint évident que le projet des hommes du pouvoir était de placer désormais les catholiques entre leur conscience et la ruine complète de leurs familles. Dans la vingtième année du règne de la *bonne* Elisabeth, ceux des prêtres catholiques qui n'avaient point quitté le royaume et qui avaient été ordonnés sous le règne précédent, n'étaient plus qu'en très-petit nombre, parce que la loi défendait, *sous peine de mort*, d'en ordonner de nouveaux, et que d'ailleurs il n'y existait plus de hiérarchie ecclésiastique. Comme il y avait en outre *peine de mort* pour tout prêtre venant de l'étranger en Angleterre, *peine de mort* pour celui qui lui donnait l'hospitalité, *peine de mort* pour le prêtre catholique qui exerçait les fonctions de son ministère sur le territoire anglais, *peine de mort* pour les personnes qui allaient à confesse, il semblait que rien ne s'opposerait désormais à ce que la reine réussît dans son projet de détruire complètement en Angleterre cette antique et vénérable religion qui, pendant tant de siècles, avait fait le bonheur et la gloire de la nation : cette religion d'hospitalité et de charité, qui, tant qu'elle avait subsisté dans le pays, avait empêché qu'on y connût ce que c'est qu'un *pauvre* : cette noble et grande religion aux inspirations de laquelle on était redevable de la construction de toutes ces magnifiques églises, de toutes ces imposantes cathédrales qui décoraient l'Angleterre : enfin cette religion de véritable liberté, qui avait consacré tous les actes glorieux de notre législation. Mais heureusement il se rencontra un homme dont le zèle et les talents entravèrent l'exécution de cet infernal projet.

» Il se nommait Guillaume Allen ou Alan : né en 1532, à Rossal, dans le comté de Lancastre, d'une famille respectable, il avait été ordonné prêtre à l'université d'Oxford et était venu après la révolution fonder à Douai en Flandre un séminaire pour l'éducation et l'instruction des prêtres anglais. Il avait été aidé dans cette œuvre charitable par quelques hommes de bien et de talent; et c'était de cette école que sortaient tous les jeunes prêtres anglais qui revenaient dans leur pays, exposer leur vie pour remplir

les devoirs de leur sacré ministère. On conçoit facilement que la reine eût voulu, pour tout au monde, détruire ce précieux établissement; mais la mer se trouvait entre elle et Guillaume Allen, et celui-ci pouvait défier en sûreté ses instruments de tortures et de supplices. C'est ainsi qu'en dépit de cette foule d'espions et de bourreaux qui couvraient le sol de l'Angleterre, il s'y conserva toujours quelques débris du naufrage que la religion catholique y avait essuyé. Elisabeth eut recours à tout pour détruire le séminaire d'Allen, qui fut plus tard promu au cardinalat, et dont on ne saurait prononcer le nom sans attendrissement et sans admiration. Enfin elle réussit, en fermant ses ports aux vaisseaux des insurgés hollandais et flamands, contre la teneur expresse des traités qu'elle avait signés avec eux, à engager le gouvernement espagnol à fermer le séminaire de Douai. Mais Allen vint se réfugier en France, et trouva aide et protection auprès des Guise, qui, malgré toutes les réclamations d'Elisabeth, l'établirent à Reims avec son séminaire.

»Ainsi trompée dans tous ses projets, Elisabeth ne crut pouvoir se venger d'une manière digne d'elle qu'en persécutant les catholiques avec plus de fureur que jamais. *Célébrer* la messe, *entendre* la messe, aller à *confesse*, *enseigner* la religion catholique ou la *pratiquer* furent pour les bourreaux qu'elle revêtait du titre de juges, des crimes dignes de toute la sévérité des lois, et que le gibet, la potence, la roue et toutes les espèces de tortures imaginables pouvaient seuls expier. Celui qui négligeait de fréquenter son église était passible d'une amende de vingt livres sterlings par mois lunaire, ce qui, en monnaie actuelle, fait plus de trois mille six cents francs. Comme il y avait des milliers d'individus qui refusaient de sacrifier leur conscience à une amende qui, au bout de l'année, s'élevait pourtant autour de soixante-dix-huit mille francs, le fisc ne tarda pas à s'emparer d'une multitude de propriétés qui jusque-là avaient échappé à l'avidité des pillards.

»Au reste, il paraît que tous ces édits atroces ne suffisaient pas pour satisfaire la haine des persécuteurs du catholicisme, et qu'ils avaient encore recours à toutes les insultes, à toutes les avanies que pouvait leur suggérer leur infernale imagination. Quiconque était connu pour catholique ou soupçonné de l'être, n'avait plus de sécurité ni un moment de repos. A toute heure, mais particulièrement la nuit, il était exposé à voir les émissaires du gouvernement pénétrer de vive force dans son domicile, en briser les portes, se répandre ensuite par bandes dans les divers appartements de sa maison, forcer les serrures de ses meubles, de ses cabinets, fureter partout, jusque dans les lits, pour voir s'ils n'y trouveraient point cachés des prêtres catholiques, des livres, des ornements, des croix et d'autres objets nécessaires à la célébration du culte catholique. On les forçait à vendre leurs propriétés pour payer les amendes énormes qu'on leur infligeait; et dans certains cas la loi décernait contre eux la contrainte par corps, et la saisie

préalable des deux tiers de leurs biens. Quelquefois, il est vrai, on leur accordait, comme une grâce particulière, la faveur de racheter par une redevance fixe l'obligation d'apostasie qu'on leur imposait; mais toutes les fois que, poursuivie et tourmentée plus que de coutume par les remords qui l'agitaient incessamment, la reine croyait avoir plus à craindre pour ses jours, les *amendes* et les *accommodements* ne suffisaient plus à ses terreurs, et elle faisait arrêter les catholiques, les renfermant tantôt chez les protestants, tantôt dans les prisons publiques, ou bien elle les faisait déporter. Il n'était plus de sécurité à espérer pour le gentilhomme catholique; il avait à redouter l'indiscrétion de ses enfants, la malice et la haine de ses ennemis, la vengeance de ses fermiers et enfin la violence de ces hommes si nombreux qui, pour quelque argent, sont toujours prêts à commettre tous les parjures et tous les crimes.

»Quant aux catholiques incapables de payer les amendes qu'on leur infligeait pour ne pas avoir fréquenté les temples protestants, on les entassait dans les prisons locales, à tel point que dans certains comtés les autorités municipales s'adressaient par voie de pétition au gouvernement pour être déchargées du soin de pourvoir à leur entretien. Force alors était aux persécuteurs de relâcher ces malheureux; mais on avait soin auparavant de les fustiger publiquement et de leur percer les oreilles avec *un fer rouge!* Plus tard, intervint un acte législatif qui condamnait tout catholique *obstiné*, ne possédant pas par-devers lui un revenu fixe de vingt marcs d'argent par année, à quitter le pays trois mois après son jugement, et à la mort, s'il osait ensuite remettre le pied sur le territoire anglais. Mais la vieille Elisabeth s'était trompée en faisant sanctionner par son parlement cette épouvantable loi de proscription : elle ne put atteindre le but qu'elle se proposait, parce que les juges reconnurent bientôt que, malgré les ordres formels de la reine, elle était inapplicable. Ils se contentaient donc de vexer et de taxer comme par le passé les malheureux catholiques, pour leur faire expier le crime qu'ils commettaient en s'abstenant de l'apostasie et de la profanation.

»Néanmoins les catholiques conservèrent encore pendant quelque temps l'espérance de voir alléger leurs maux. Une pétition fut rédigée dans les termes les plus respectueux pour exposer leurs principes, leurs souffrances et leurs prières; le difficile était de trouver un homme assez courageux pour aller la déposer au pied du trône; car on n'ignorait pas qu'on s'adressait à un être pour lequel la vérité, la justice, la pitié et l'humanité n'avaient jamais été que de vains mots. Un certain Richard Shelley, de Michel-Grave dans le comté de Sussex, offrit de se dévouer pour ses coreligionnaires et de se charger de présenter leur supplique. Elisabeth, qui, dans aucune occasion de sa vie, ne démentit son odieux caractère, ne répondit aux plaintes de cet homme courageux que par les échos d'une infecte prison, où bientôt après il expira martyr de sa foi et victime de la cruauté du monstre qui régnait sur son pays. »

Voilà comme le protestant Cobbet résume les souffrances que les catholiques anglais endurèrent sous le règne d'Elisabeth. Et cependant, quelle était leur conduite à son égard ? Le même auteur protestant va nous l'apprendre.

« Philippe II, depuis long-temps provoqué par les outrages d'Elisabeth, avait résolu de faire une descente en Angleterre. Il était alors le monarque le plus puissant de la chrétienté, et ses flottes, ainsi que ses armées, étaient de beaucoup supérieures à celles de la reine. Bien que le danger imminent auquel l'Angleterre se trouvait exposée n'eût d'autre cause que la malice, la perfidie et la mauvaise foi d'Elisabeth, les Anglais n'envisagèrent que le salut de la patrie, et tous prirent la défense de leur souveraine. Les catholiques, dans cette occasion comme dans toutes celles où un appel fut fait à leur patriotisme, prouvèrent qu'il n'était point d'oppression qui pût jamais leur faire oublier leurs devoirs de sujets et de citoyens. Aussi Hume lui-même est-il obligé d'avouer que les gentilshommes catholiques, quoique déshérités de tous leurs droits politiques, « prirent du service dans l'armée et dans la flotte en qualité de simples volontaires; qu'il y en eut même qui équipèrent à leurs propres frais des vaisseaux, dont ils confièrent le commandement à des officiers protestants; que d'autres firent tout pour exciter leurs fermiers, leurs vassaux, leurs voisins à voler au secours de leur patrie en danger; et que tous, sans distinction de rang, oubliant dans cette circonstance les injustices des partis, se préparèrent avec autant d'ordre que d'énergie à repousser l'invasion. »

» Une horrible tempête qui dispersa et détruisit la moitié de la flotte espagnole, célèbre dans l'histoire sous le nom d'*invincible armada*, que lui avait donné d'avance le roi d'Espagne, fut cause que la descente projetée ne put avoir lieu. Il est même plus que probable qu'elle eût échoué, quand bien même elle n'eût pas été contrariée par un accident de force majeure. On ne saurait nier toutefois qu'une semblable expédition ne plaçât l'Angleterre dans une situation très-critique, et qu'il n'eût dépendu que des catholiques d'en augmenter le danger, s'ils avaient voulu écouter leur juste ressentiment. Leur conduite loyale et généreuse dans cette occurrence semblait donc devoir leur mériter quelque allégement au joug de fer qu'on leur faisait porter. Leur attente fut trompée; on redoubla au contraire de cruauté et de barbarie à leur égard, et on les soumit à une inquisition mille fois plus terrible que n'a jamais été celle d'Espagne. Un simple soupçon suffisait pour les faire emprisonner, torturer et mettre à mort.

» Les propriétés de l'Eglise et des ordres religieux avaient été confisquées en Irlande de la même manière qu'en Angleterre. Eloignée du foyer du pouvoir, de l'apostasie et du fanatisme, il avait été plus difficile d'y emporter des *conversions* à coups de fusil et avec des échafauds ambulants. On y avait donc envoyé successivement des *mignons* de la reine, pour y pousser le peuple à la révolte par leurs affreuses exactions, et préparer ainsi

des prétextes à des confiscations nouvelles. Ce fut dans ce malheureux pays, plus que partout ailleurs, qu'on vit bien que la prétendue *réforme* n'était que le pillage systématiquement organisé. Elisabeth le perfectionna encore par des massacres en masse; c'est elle qui y envoya ces prédicants dont les successeurs prélèvent encore de nos jours, à la pointe de la baïonnette, les dîmes exorbitantes qui enrichissent aux dépens des malheureux un clergé sans ouailles. C'est elle qui préluda à toutes les mesures tyranniques et atroces qui ont fait de l'Irlande un pays à part (1). » Ainsi parle le protestant Cobbet de la reconnaissance d'Elisabeth pour la fidélité des catholiques anglais et irlandais.

Quant aux divers genres de supplices qu'elle leur faisait endurer, en voici un qu'elle fit souffrir à une mère de famille. Le vingt-cinq mars 1586, Marguerite Middleton, femme de Clithereo, riche habitant d'Yorck, avait logé chez elle un prêtre en qualité d'instituteur de ses enfants. Traduite pour ce fait devant les tribunaux de la papesse Elisabeth, elle ne voulut ni se défendre ni s'excuser, mais garda le silence. Elle fut exécutée de la manière suivante, à quelque distance de la prison. Après qu'elle eut fait sa prière, un des juges ordonna aux bourreaux de lui ôter ses vêtements. Elle le supplia alors à genoux, ainsi que les quatre femmes qui l'accompagnaient, que, pour l'honneur de l'humanité, on ne la déshabillât pas; mais sa demande ne lui fut point accordée. Elle lui demanda alors à être déshabillée par ses femmes, et qu'on voulût bien détourner les yeux d'elle pendant ce temps. Les femmes lui ôtèrent ses vêtements et la revêtirent de sa longue robe de toile. Ensuite elle s'étendit très-paisiblement par terre, le visage couvert d'un mouchoir et la plus grande partie de son corps de la robe de toile. On posa sur elle une porte, et sur la porte des poids énormes pour l'écraser; elle joignit aussitôt ses mains sur son visage. Mais le juge lui dit : Non, il faut qu'on vous lie les mains. Alors deux sergents s'approchèrent, lui séparèrent les mains et les attachèrent à deux poteaux. On lui attacha les pieds. Ensuite on posa un poids. sur son corps, dès qu'elle le sentit, elle s'écria : Jésus, Jésus, Jésus, ayez pitié de moi! Ce furent les dernières parole qu'on lui entendit prononcer. Elle fut environ un quart d'heure avant de mourir. On lui avait mis sous le dos une pierre aiguë, n'ayant pas plus d'épaisseur que le poing d'un homme. On posa sur elle des poids de sept à huit cents livres, et qui, en lui brisant les côtes, les firent sortir à travers la peau (2).

Eusèbe de Césarée recueillit autrefois les actes des martyrs de Palestine, sous les persécuteurs Dioclétien, Galérius, Maximin Daïa. Il serait bien à souhaiter que quelqu'un recueillît de même les actes des martyrs d'Angle-

(1) Cobbet. Lettre 11 sur l'*Hist. de la réforme en Angleterre*. — (2) Lingard, t. 8, p. 596 et 597.

terre, sous les persécuteurs Henri VIII, Edouard VI, Elisabeth et leurs semblables. On y verrait des exemples non moins merveilleux que dans les martyrs de Palestine et d'Egypte. Le saint et savant cardinal Baronius s'écriait à cette époque-là même, en parlant de saint Thomas de Cantorbéry, dans ses notes sur le *Martyrologe romain :* « Notre siècle, en cela le plus fortuné, a mérité de voir un grand nombre de Thomas : de très-saints prêtres et d'autres très-nobles hommes d'Angleterre, couronnés, si je puis parler ainsi, d'un plus ample martyre et honorés d'un double titre de gloire, puisqu'ils ont succombé par une héroïque mort, non-seulement pour défendre la liberté de l'Eglise, comme saint Thomas de Cantorbéry, mais encore pour soutenir, pour rétablir et pour accroître la foi catholique. Il a vu entre autres ceux que, dans son saint bercail, la sainte compagnie de Jésus, par de saintes instructions, a engraissés pour le martyre, comme d'innocents agneaux, victimes agréables à Dieu; ceux que les colléges de Rome et de Reims, ces asiles sacrés, ces tours élevées contre l'aquilon, ces puissants boulevards de l'Evangile, ont envoyés au triomphe et conduit jusqu'à leur couronne. Courage! courage! jeunes Anglais, qui avez donné votre nom à une si illustre milice, et qui avez fait vœu de verser votre sang. Certes, vous m'enflammez d'une sainte émulation, lorsque je vous vois choisis pour le martyre, destinés à en revêtir la pourpre resplendissante, et je me sens heureux de dire : Que mon âme meurt de la mort des justes et que mes derniers moments ressemblent aux leurs (1)! »

Or, ce qui a si saintement enthousiasmé la foi des vénérables Baronius et Louis de Grenade, nous voudrions que quelques pieux et savants anglais de nos jours le missent bien en lumières : les actes des martyrs anglais depuis trois siècles, l'histoire détaillée de l'Angleterre religieusement militante, souffrante et triomphante, le martyre trois fois séculaire de l'Angleterre catholique : le tout écrit avec la foi, la piété, le calme et le bon sens du premier historien de l'Angleterre chrétienne, le vénérable Bède. Cet ouvrage ne serait-il pas réservé à quelqu'un ou à quelques-uns de ces pieux et savants néophytes et frères, que la miséricordieuse providence de Dieu nous amène des universités d'Oxford et de Cambridge : ces savants si humbles, qui commencent par pleurer amèrement le grand péché que l'Angleterre protestante a commis en abandonnant la communion de l'Eglise romaine, et qui regardent la réforme anglaise comme la révolution la plus détestable dans l'Eglise après celle de l'arianisme (2). Ne serait-ce pas contribuer à la gloire de Dieu, en montrant qu'au tribunal de sa justice et de sa miséricorde la défection de l'Angleterre protestante a pu être compensée par le long martyre de l'Angleterre demeurée fidèle ?

L'Angleterre protestante s'est rendue coupable non-seulement de sa propre

(1) Baron. *Martyr. rom.*, 29 *decembri.* — (2) Voir *Idéal d'une église chrétienne*, par M. Ward, de l'université d'Oxford, 1844.

défection, mais encore de beaucoup d'autres. Partout où il y avait une révolte contre l'Eglise de Dieu et contre l'autorité légitime, en Ecosse, en France, dans les Pays-Bas, la papesse anglicane soutenait les rebelles : partout elle trempait ses mains dans le sang des guerres civiles et religieuses : partout elle apprenait aux peuples que même une minorité factieuse peut prendre les armes contre l'autorité temporelle et spirituelle, même pour renverser l'ancien ordre, l'ancienne religion. Les chefs de l'hérésie protestante, Calvin, Bèze, Zwingle, Knox, Luther et les théologues de Magdebourg enseignaient la même chose dans leurs écrits, ainsi que tous les protestants par leur exemple. D'où l'inflexible logique conclura toujours : Donc, à plus forte raison, les catholiques avaient-ils le droit de prendre les armes contre une puissance protestante et anarchique, pour soutenir ou rétablir l'ordre social, qui ne peut subsister que par l'union des intelligences. Cependant les catholiques anglais n'usèrent pas du droit que leur donnaient la doctrine et l'exemple des protestants anglais, parmi lesquels nous avons vu des congrégations assermentées pour tuer la reine d'Ecosse. Les Anglais catholiques, qui n'étaient pas d'hier et qui résumaient en eux la vieille Angleterre, avaient une autre règle aussi ancienne que leur monarchie et dont l'application se voit aux principales époques de leur histoire.

L'Ancienne Angleterre n'était pas un peuple sans foi ni loi, sa politique ne consistait pas précisément à poursuivre son intérêt matériel aux dépens de son honneur ou du droit des autres, elle ne croyait pas que l'utilité fût la règle suprême des nations et de leurs chefs, que le seul tort dans une entreprise quelconque est de ne pas réussir, et que, pour ce qu'on appelle conscience, chacun n'a pour juge que soi-même : non, elle croyait, avec tous les hommes, que l'ordre politique est fondé sur l'ordre religieux et moral, autrement sur la loi de Dieu; elle croyait, avec tous les chrétiens, que l'interprête définitif de cette loi était, non pas chaque individu, surtout dans sa propre cause, mais l'Eglise de Dieu, qui a promis d'être avec elle tous les jours jusqu'à la consommation des siècles: elle croyait donc que c'était à l'Eglise et à son chef à décider en dernier ressort les cas de conscience qui s'élevaient entre les rois et les rois, les peuples et les peuples, les peuples et les rois. Et ce qu'elle croyait, elle le mettait en pratique. Au temps de Charlemagne, nous l'avons vue recevoir du pape Adrien Ier le fond de sa constitution politique, qui reconnaissait l'élection du peuple à la royauté et excluait du trône les enfants illégitimes; articles que les Anglais de nos jours trouvent encore très-bons. Nous l'avons vue, cette primitive Angleterre et ses rois, soumettre leurs différends au successeur de saint Pierre, le reconnaître même pour leur suzerain temporel. L'Angleterre catholique du seizième siècle n'imita donc point l'Angleterre protestante, elle ne forma point d'association régicide, elle ne trempa ses mains dans aucun sang de roi ni de reine. Pour la direction de sa conscience politique dans des con-

jonctures si délicates, elle attendit la décision du vicaire de Jésus-Christ, qui, d'après l'ancien droit, était en même temps le suzerain du pays. Les papes Pie V et Sixte V en rendirent une qui déclarait Elisabeth exclue du trône, et comme enfant bâtard, et comme hérétique. Les deux parties de la bulle pontificale ont été approuvées pour le fond par l'Angleterre protestante : la bâtardise d'Elisabeth et son exclusion du trône pour cette raison avait été prononcée par son propre père et par le parlement. Qu'une nation chrétienne ne puisse être gouvernée par un souverain hérétique, l'Angleterre protestante le reconnaît avec toutes les nations chrétiennes du moyen âge ; seulement elle l'appliquera en faveur de l'erreur contre la vérité, en faveur de l'hérésie contre la foi ancienne de l'univers chrétien. Ainsi les bulles des deux pontifes étaient en soi irréprochables. En outre, d'après une déclaration de Grégoire XIII, elles ne devenaient obligatoires pour les catholiques anglais qu'après qu'elles auraient eu un commencement d'exécution (1) : ce qui n'ayant pas eu lieu, elles sont demeurées une protestation historique de l'autorité spirituelle en faveur de la vérité et du droit.

S'il y a eu des insurrections, Elisabeth même reconnaît que les chefs n'y affichaient la religion que comme un prétexte, et que le but réel était de délivrer la reine d'Ecosse et de la faire reconnaître comme l'héritière légitime d'Elisabeth (2) ; ce qui en soi était juste. Lors donc qu'elle persécute les catholiques, ce n'est qu'en haine de leur religion, qui est celle de la vieille Angleterre. Nous avons vu avec quelle générosité ils prirent les armes pour la défense du royaume, lorsqu'il était menacé de l'invasion espagnole, et combien ils acquirent de droits à être traités plus humainement. Or, observe l'historien Lingard, depuis cette époque jusqu'à la mort d'Elisabeth, durant l'espace de quatorze ans, les catholiques gémirent sous le poids d'une persécution continuelle : soixante-un ecclésiastiques, quarante-sept laïques et deux femmes nobles subirent la peine capitale pour différents délits religieux ou de trahison récemment inventés. Généralement la cour se dispensait d'interroger les témoins : par des questions adroites et captieuses, on faisait avouer au prisonnier, ou qu'il s'était réconcilié à l'Eglise, ou qu'il avait donné l'hospitalité à un prêtre, ou qu'il avait reçu les ordres au-delà de la mer, ou encore qu'il avait reconnu la suprématie ecclésiastique du Pape et rejeté celle de la reine. Il est vrai qu'on offrait toujours la vie, à condition d'embrasser la religion de la reine et du parlement ; mais cette proposition repoussée, la mort suivait le refus, et la victime, à peu d'exceptions près, était égorgée, lorsqu'elle avait encore l'usage de tous ses sens (3). Cependant, comme nous avons vu, le fort de la persécution tendait à réduire la population par les confiscations et les amendes.

(1) Lingard, t. 8, p. 576 et seqq. — (2) *Ibid.*, p. 59 et seqq., surtout p. 565-567, note Q. — (3) P. 394.

Parmi les plus illustres martyrs des persécutions d'Elisabeth, on distingue Henri Perci, comte de Northumberland, son fils, le comte d'Arundel, des premiers pairs du royaume. Mais nulle classe d'hommes n'était plus exposée que les missionnaires, c'est-à-dire les prêtres qui venaient remplir les fonctions d'apôtres. La première victime fut Cuthbert Maine, prêtre de Cornouaille, accusé d'avoir obtenu une bulle de Rome, d'avoir méconnu la suprématie de la reine, et dit la messe dans la maison d'un seigneur catholique nommé Tréguian. Le missionnaire subit le barbare supplice des traîtres, le vingt-neuf novembre 1577 : le gentilhomme fut dépouillé de toute sa fortune et mourut en prison. On rechercha dès-lors les réfractaires avec plus d'activité ; les geôles du royaume ne comptaient plus que des prisonniers pour cause de religion ; dans un seul jour, plus de vingt catholiques, distingués par leur fortune et leur rang, périrent d'une maladie pestilentielle au château d'Yorck, le trois février 1578. Le même jour, Nelson, prêtre, et Sherwood, laïque, qui par l'excès des tortures ou par des questions insidieuses, avaient été conduits à nier la suprématie de la reine, furent traînés sur la claie, pendus et mis en quartiers.

Le martyre de ces premiers missionnaires fut un attrait pour d'autres à venir les remplacer. Le docteur Allen, fondateur du collége anglais de Douai, puis de Reims, demanda au général des Jésuites des apôtres et des martyrs pour l'Angleterre. Le général, sur l'ordre du Saint-Siége, créa cette nouvelle mission en 1579. Voici comme l'annonce en fut accueillie. « Du moment, dit le docteur Allen, où il fut connu parmi les pères de la Société que quelques-uns d'entre eux seraient envoyés en Angleterre, on aura de la peine à le croire, et pourtant que Dieu me soit témoin de la vérité de ce que j'écris ! des Jésuites d'un grand savoir, anglais et autres, se jetèrent aux pieds de leurs supérieurs. Ils demandèrent, les larmes aux yeux, la permission d'aller se mesurer avec les protestants dans leurs universités, ou la grâce de mourir en confessant la foi de Jésus-Christ (1). » On fut résolu de n'envoyer que des Anglais : ils furent au nombre de douze. Les chefs de la mission étaient les pères Edmond Campian, né à Londres, et Robert Persons, tous deux gradués dans l'université d'Oxford. Ils étaient accompagnés d'Emerson, coadjuteur temporel, de Rodolphe Sherwin, de Luc Kirby et d'Edouard Risthon, prêtres du collége anglais, en outre de quatre autres prêtres et deux jeunes gens encore laïques de la même nation. Le pape Grégoire XIII, à la sollicitation des Jésuites, fit une déclaration explicative de la bulle de son prédécesseur Pie V, et manda aux catholiques d'Angleterre de reconnaître Elisabeth pour leur souveraine, et de lui obéir « en tant que l'obéissance est due à un prince temporel. » Le général joignit ses avis aux conseils du Pape, et recommanda, non-seulement de ne

(1) Crétineau-Joly, t. 2, p. 255.

jamais s'immiscer dans quelque chose ayant trait à la politique, mais encore de ne pas écouter les personnes qui voudraient en discourir avec eux (1).

Ces douze hommes firent à pied tout le trajet de Rome à la mer d'Angleterre. A Milan, saint Charles Borromée les accueillit avec respect; à Genève, ils allèrent, à la faveur d'un déguisement, proposer à Théodore de Bèze des arguments auxquels il ne put répondre; à Reims, ils se reposèrent des fatigues passées, dans le sein de leurs frères. En Angleterre, un cruel et glorieux martyre attendait la plupart d'entre eux, surtout Campian et Persons. Mais ceux qui mouraient étaient aussitôt remplacés par d'autres. Le récit de leurs supplices retentissait dans toute l'Europe, y excitait l'admiration pour leur constance et l'horreur pour leurs bourreaux. Elisabeth et ses ministres, voyant que plus ils en tuaient plus il en venait, commencèrent à tuer moins, à déporter et à confisquer plus. Dans le même temps, l'Angleterre protestante faisait encore deux choses : elle employait ses plus habiles marins, Hawkins, Drake, Cavendish, à exercer la piraterie sur les populations catholiques de l'Espagne et du Nouveau-Monde, puis à acheter et à vendre les nègres d'Afrique comme esclaves; trafic qui était défendu par l'Espagne. Et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'en 1567, sur six vaisseaux anglais destinés à ce trafic inhumain, les deux plus grands appartenaient à la reine-papesse Elisabeth (2). Nous invitons l'Angleterre si humaine et si généreuse du dix-neuvième siècle à juger l'Angleterre protestante du seizième.

Principes généraux pour juger l'histoire et la politique moderne. Bas-empire des intelligences en Europe, notamment en France. Les Français renégats ou huguenots, ayant à leur tête la famille des Bourbons. Les Français *politiques*, ayant à leur tête la famille des Montmorency. La France catholique, ayant à sa tête la famille de Lorraine.

La France de 1550 à 1600 aurait bien besoin que son histoire contemporaine fût revue par des juges compétents et d'après une loi certaine et connue. De graves événements y eurent lieu dans cette période : huit à dix guerres civiles, des meurtres de princes, des exécutions en masse, des ligues formidables l'une contre l'autre, une tourmente effroyable d'un demi-siècle, d'où la France, plus heureuse que l'Angleterre, ressort toujours semblable à elle-même, la première des nations chrétiennes, la France de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis. De toutes ces choses, à qui et dans quelle mesure appartient le blâme ou la louange? Dieu seul le sait au juste : lui seul est le juge suprême, comme le maître souverain. Cependant il nous a donné sa loi, avec un interprète infaillible; et d'après cette loi, lui-même jugera définitivement les individus, les nations, les rois, l'humanité tout en-

(1) Crétineau-Joly, t. 2, p. 257. — (2) Lingard, t. 8, p. 341. Cambden, 158.

tière. Un vrai historien exerce le jugement de Dieu en première instance et d'après sa loi. S'il ignore la loi qu'il doit appliquer, il ne saurait être juge : s'il ne l'applique pas avec une courageuse impartialité, il est prévaricateur.

Or, en ce qui regarde les nations et les rois, voici la substance de cette loi suprême, dont Dieu a gravé les éléments dans tous les cœurs, mais dont il a consigné le développement dans son Ecriture sainte et dans la tradition vivante de son Eglise.

Au septième livre de cette histoire, nous avons vu les trois représentants de l'antique sagesse, Confucius, Platon, Cicéron, professant d'une voix que Dieu seul est le vrai souverain des hommes ; qu'il n'est point de puissance qui ne vienne de lui ; que sa raison est la loi souveraine et normale de toutes les autres ; que ce que les princes, les juges et les peuples décrètent de contraire à cette règle suprême, n'est rien moins qu'une loi ; qu'il viendrait un temps où le *Saint* par excellence, le Verbe, la Raison même de Dieu, se manifestant d'une manière sensible, donnerait à tous les peuples la même loi, et ferait de tout le genre humain un seul empire dont Dieu serait le seul maître commun et le souverain monarque.

Nous avons vu, dans le livre dix-neuf, que cette antique doctrine de la sagesse humaine est comme un lointain écho de la sagesse divine ; et que, en joignant l'une à l'autre, on peut établir les articles suivants du gouvernement divin de l'humanité.

Article. I. Dieu seul est proprement souverain. — Art. II. Le Fils de Dieu fait homme, le Christ ou Messie, a été investi par son Père de cette puissance souveraine. — Art. III. Parmi les hommes, il n'y a de puissance ou droit de commander, si ce n'est de Dieu et par son Verbe. — Art. IV. La puissance est de Dieu, mais non pas toujours l'homme qui l'exerce ni l'usage qu'il en fait. — Art. V. Et la souveraineté et le souverain, et l'usage qu'il fait de sa puissance, et les hommes sur lesquels il l'exerce, sont également surbordonnés à la loi de Dieu. — Art. VI. L'interprète infaillible de la loi divine est l'Eglise catholique. De là ces conséquences.

Donc, pour tout ce qui regarde la loi de Dieu, la conscience, le salut éternel, tout le monde, nations et individus, souverains et sujets sont subordonnés au pouvoir de l'Eglise et de son chef. — Donc encore, dans tout ce qui intéresse la conscience, la législation civile est subordonnée à la législation de l'Eglise catholique. Aussi le premier axiôme que pose un prélat français, M. de Marca, dans son livre *de la Concorde du sacerdoce et de l'empire*, c'est que les constitutions des princes et les lois temporelles, contraires aux canons, sont nulles de plein droit (1).

(1) *Primum est (axioma) constitutiones principum canonibus et decretis receptis contrarias nullas esse jure ipso. - Certa est regula, non subsistere leges canonibus contrarias. Prolegom.*, p. 10, col. 2, édit. *Baluzii.*

Pour échapper à cette conséquence, il faut de deux choses l'une : ou refuser à l'Eglise catholique le droit de décider en dernier ressort les doutes concernant la loi divine, la conscience, le salut; ou bien dire que la soumission à la puissance et à la loi temporelles n'est pas une chose qui concerne la loi de Dieu, le salut, la conscience. Des deux côtés on arrive à l'anarchie, à un état où il n'y a plus ni droit ni devoir connu; car si ce n'est pas à l'Eglise catholique, autorité incontestablement la plus haute qui soit sur la terre, à interpréter définitivement la loi divine, ce droit n'appartient à personne. En effet, qui le refuse à l'autorité la plus grande ne peut l'accorder à aucune, pas plus au prince ou à la nation, qu'au dernier des individus. S'il est permis, dans ce cas, au prince et à la nation de se moquer de l'Eglise et de son chef, il est permis au dernier des individus de se moquer de la nation et du prince. Cette divine loi, unique source du devoir, sera pour l'homme comme si elle n'était pas. Que si la soumission à la puissance et à la loi temporelles n'est pas une chose qui intéresse la conscience, le salut, il n'y a plus de devoir de s'y soumettre, il n'y a plus de droit, il n'y a plus de société. — Finalement, point de milieu : ou bien la société temporelle est nulle de plein droit, ou bien elle est subordonnée à l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

Mais, comme nous avons vu, c'est là une vérité bien dure. Quel roi pourra l'entendre? Elle révolta les empereurs idolâtres de Rome païenne, eux qui se prétendaient non-seulement empereurs, mais encore souverains pontifes et dieux. Trois siècles durant, ils firent la guerre à l'Eternel et à son Christ, pour repousser le joug du Christ et de son Eglise. Mais l'Eternel s'est ri d'eux; mais son Christ les a brisés, eux et leur empire, comme un vase d'argile sous les pieds des barbares.

Cette subordination au royaume de Dieu sur la terre déplut généralement aux empereurs grecs de Constantinople. Peu s'y soumirent avec sincérité; la plupart ne le firent que d'une manière astucieuse, ou s'y refusèrent ouvertement, se prétendant eux-mêmes, sinon dieux, au moins souverains pontifes. Nous avons vu l'empereur Nicéphore, pour justifier son mariage adultère, faire déclarer par un conciliabule de prélats courtisans, que l'empereur était au-dessus des lois divines. Les Grecs de Constantinople ont été de nom et de fait le bas-empire, jusqu'à ce qu'il disparût sous le cimeterre des mahométans.

En Allemagne, Frédéric Barberousse et les empereurs de sa race et de son caractère se prétendaient la loi vivante et souveraine, de qui émanent tous les droits particuliers des peuples et des rois. En conséquence, ils ne voulaient point de la loi divine, interprétée par l'Eglise de Dieu. Par leur force, leur adresse et leur activité, ils comptaient prévaloir contre cette Eglise et contre la pierre sur qui elle est bâtie. Ils ont fini par se briser contre, eux et toute leur race. Tels sont les jugements de Dieu, dont nous avons été témoins.

En France, nous avons vu un petit-fils de saint Louis, oubliant les leçons et les exemples de son aïeul, oubliant surtout les leçons et les exemples de Charlemagne, qui se disait et se montrait le dévot défenseur de la sainte Eglise et l'auxiliaire du Siége apostolique en toutes choses; nous avons vu Philippe le Bel, marchant sur les traces des Allemands et des Grecs du bas-empire, insulter l'Eglise dans son chef. Et nous avons vu en peu d'années Philippe le Bel disparaître avec toute sa postérité. Et la France qui, au lieu d'expier l'iniquité de son roi, en augmenta les suites funestes, nous l'avons vue livrée aux Anglais et sur le point de devenir province anglaise, lorsque Dieu, dans sa miséricorde, envoya une vierge de Lorraine, qui rendit la France aux Français.

Ce qui, entre autres, égara et perdit Frédéric Barberousse et Philippe le Bel, ce furent ce qu'on appelle des légistes, des hommes qui étudient les lois, mais les lois purement humaines, surtout les lois de Rome païenne, où les césars étaient à la fois empereurs, souverains pontifes et dieux, et par suite la loi unique et suprême. Plus ou moins imbus de cette idolâtrie politique, les légistes faisaient entendre à chaque prince, qu'au lieu d'être soumis à la loi de Dieu interprétée par l'Eglise, il était lui-même la loi vivante et souveraine des autres; regardant ainsi comme non avenues, et l'autorité de l'Eglise catholique, et la souveraineté du Christ sur la terre; ramenant ainsi et justifiant en principe, tout à la fois, et la plus effroyable tyrannie et la plus effroyable anarchie. Car, si la loi de Dieu, si l'Eglise du Christ qui l'interprète, n'est de rien pour les rois, elle ne sera de rien pour les peuples, elle ne sera de rien pour personne : chacun n'aura d'autre loi que soi-même.

Aussi peut-on remarquer dès-lors, parmi les légistes et leurs semblables, un certain bas-empire des intelligences; bas pour les idées et les sentiments; ne voyant que la matière, que l'individu, que le roi, tout au plus un peuple particulier, mais point l'humanité entière, l'humanité régénérée en Dieu par le christianisme, et s'avançant dans l'Eglise catholique vers l'humanité parfaite et triomphante au ciel. On ne voit rien, on ne veut rien voir de tout cela; on ne veut pas même le laisser voir aux autres. Pour cela on altère, on déguise les faits, on les fausse par des interprétations malignes. On dissimule le bien, on relève et on exagère le mal. On dirait que le bas-empire des Grecs, avec sa bassesse d'idées et de sentiments, avec son esprit de chicane, de duplicité, mais surtout d'antipathie contre l'Eglise romaine, a passé de Constantinople en Occident, et s'y est comme naturalisé parmi les écrivains des trois derniers siècles. C'est comme une invasion de barbarie savante, qui ne laisse apparaître dans l'histoire que des querelles, des guerres, des ruines, sans rien qui console ou édifie l'âme du lecteur chrétien; dans l'ensemble des idées humaines, que confusion, inconséquences, contradictions, incertitude : confusion pire que celle de Babel. Dans la con-

fusion des langues, on n'entendait plus son voisin : dans la confusion des idées qui embrouille depuis trois siècles l'Europe littéraire, on ne s'entend plus soi-même. On ne veut pas que la politique soit subordonnée à la loi de Dieu interprétée par l'Eglise de Dieu, mais qu'elle soit sa règle à elle-même; et, après avoir ainsi endoctriné les rois, les reines, les princes, on trouve mauvais qu'ils agissent en conséquence; que, politiquement, ils n'aient de loi, de morale que leur intérêt. Et, ce qu'il y a de plus étrange, on s'en prend à l'Eglise de ce que les rois ne sont pas meilleurs, on veut qu'elle soit responsable de leurs excès, elle à qui on n'a pas voulu permettre au concile de Trente de procéder à leur réforme, comme à celle des Papes et des évêques. On déclame contre la théorie politique de Machiavel, et après tout on n'en a point d'autre : on ne diffère qu'en ceci : Machiavel sait au moins ce qu'il dit et ce qu'il pense. La vue de cette baisse générale dans les intelligences françaises et de cette incohérence dans leurs idées, inspire une immense pitié pour les hommes et les écrits de cette époque. Quand on voit François I[er] et Henri II, qui n'étaient pas de mauvais hommes, conspirer avec les mahométans contre les chrétiens, avec les protestants contre les catholiques, pendant qu'ils punissaient les hérétiques chez eux, on est tenté de dire : Mon Dieu, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font, non plus que ceux qui les conseillent.

La division de la France au sujet d'une religion nouvelle, importée de Zurich par Berne et Genève, n'accuse pas moins de baisse ou de bassesse dans les esprits et les caractères. Depuis quinze à seize siècles, la gloire de la Gaule, la gloire de la France par-dessus les autres nations, c'est la constance de sa foi. Cette foi immortelle, elle l'a reçue de saint Pierre, saint Pierre du Fils de Dieu, et le Fils du Père. Cette foi divine, elle la professe avec éclat dès le second siècle, par la lettre et le sang de ses martyrs de Lyon, par les écrits et le sang de son saint Irénée; dans le cinquième, par son saint Hilaire de Poitiers; et successivement par ses saint Sulpice Sévère, saint Vincent de Lérins, saint Hilaire et saint Césaire d'Arles, saint Eucher de Lyon, saint Prosper d'Aquitaine, saint Sidoine Apollinaire, saint Avit de Vienne, et, pour ne pas les nommer tous, par saint Bernard, l'amour et la gloire de son siècle, et même de tous les siècles et peuples chrétiens. C'est dans cette foi héréditaire des saints et venue de Dieu par son Fils, que saint Remi de Reims engendre à Dieu et à elle-même la nation française, en l'incorporant à la Gaule déjà chrétienne et à l'univers déjà chrétien, pour en être le bras droit, ainsi que Rome en est la tête. C'est dans cette foi et par cette foi catholique que la France chrétienne vient au monde, se développe, grandit, et prend sa place à la tête des nations, avec Clovis, Charles-Martel, Pépin, Charlemagne, Godefroi de Bouillon, Tancrède, saint Louis.

Conçoit-on maintenant qu'un Français puisse se mettre dans la tête et

dans le cœur de renier cette patrie née de Dieu, de la renier avec sa longue existence d'honneur et de gloire, pour lui préférer, quoi? une religion suisse, fabriquée à Zurich l'an 1517, estampillée par les municipaux de Berne l'an 1527, introduite de force à Genève l'an 1535. Et encore, cette nouvelle religion, qu'est-ce qu'elle nous apporte de nouveau? Ecoutez le premier article, et vous n'aurez besoin d'un second. — Quelle chose est Dieu, demanda saint Louis au sire de Joinville? — Dieu, répondit le sénéchal, ce est chose si bonne, que meilleure ne peut être. — Vraiment, dit le roi, c'est bien répondu. — Demandez maintenant à la nouvelle religion de Suisse ou d'Allemagne : Quelle chose est Dieu? elle vous répond par la bouche de Zwingle, Luther et Calvin : Dieu, ce est chose si mauvaise, que pire ne peut être. Car il nous punit du mal que nous ne pouvons éviter, du mal qu'il opère lui-même en nous; il est même capable de nous punir du bien que nous faisons de notre mieux. — Conçoit-on qu'un Français puisse se mettre dans la tête et dans le cœur d'imposer une religion pareille à la France, pour la rendre semblable à un pareil dieu et la transporter de la tête des nations à la queue, même à la queue des Grecs du bas-empire?

C'est pourtant ce que voulaient, par le fer et le feu, les Français renégats, connus sous le nom suisse de huguenots, ayant à leur tête la famille des Bourbons, enfants dégénérés de saint Louis. — En parlant de la canonisation du saint roi, Joinville ajoute : Dont grande joie fut et doit être à tout le royaume de France, et grand honneur à toute sa lignée qui voudront lui ressembler de bien faire; grand déshonneur à tous ceux de son lignage qui mal voudront faire; car on les montrera au doigt, et l'on dira que le saint roi dont ils sont extraits rend plus odieuse une telle mauvaiseté (1). » Saint Louis lui-même disait à son fils : Je te prie que tu te fasses aimer du peuple de ton royaume; car vraiment j'aimerais mieux qu'un Ecossais vînt d'Ecosse ou quelque autre lointain étranger, qui gouvernât bien et loyaument, que tu le gouvernasses mal à point et en reproches (2). — Saint Louis lui-même a défendu, les armes à la main, la France catholique contre les Manichéens, l'Europe chrétienne contre les Mahométans, qui, les uns et les autres, faisaient Dieu auteur du péché. Qu'aurait-il dit, en voyant ses propres descendants, au lieu de marcher sur ses traces, faire alliance avec les Manichéens contre les catholiques, avec les Mahométans contre les chrétiens?

Un second parti, n'ayant en vue que ses propres intérêts, se forma sous le nom de politiques, qui le fait assez connaître : il avait à sa tête la famille historique de Montmorency, dont plusieurs membres figuraient parmi les chefs du parti huguenot ou renégat; tache que nous voyons avec un profond regret s'imprimer à un nom et à une famille jusqu'alors si purs.

(1) *Apud Script. rer. Fr.*, t. 20, p. 303. — (2) Joinville. *Sub initio.*

Restait un troisième parti, celui des catholiques, qui n'en était pas un; car c'était toute la masse de la nation française, qui, malgré les enfants dégénérés de saint Louis, malgré ses nobles égoïstes ou rénégats, ne voulut point se renier elle-même, mais demeurer la France de Clovis, de Charlemagne, de saint Louis, la première des nations chrétiennes; regardant comme des traîtres ceux qui voulaient lui imposer la prétendue religion fabriquée à Zurich, estampillée à Berne, raffinée à Genève, avec son Dieu, non pas du ciel, mais de l'enfer. Ce fait capital pour l'honneur de la nation française, le protestant Sismondi le constate dans son *Histoire des Français*. Au commencement du tome dix-neuf, sur l'année 1568, il dit dans la table : « L'expérience avait appris aux religionnaires que la masse du peuple les repoussait; » et dans le texte : « Les religionnaires ne pouvaient plus croire qu'ils étaient les plus nombreux, et que la crainte seule contenait les masses dans une uniformité apparente avec l'Eglise romaine... toute la populace des villes et de beaucoup la plus grande partie des habitants des campagnes s'étaient déclarés contre la réforme avec un sentiment de fureur (1). »

On trouve ici la réponse à des questions bien importantes pour cette époque de l'histoire. Première question : De quel côté était alors la France ? On voit par le protestant Sismondi qu'elle était parmi les catholiques. Seconde question : Qui est-ce qui a préservé la France de s'apostasier elle-même ? Suivant le protestant Sismondi, ce n'est pas la majorité de la noblesse française, qui, assure-t-il, penchait pour le parti rénégat; c'est le peuple français, c'est le peuple des villes et des campagnes. Ce peuple fera plus : il ramènera à la foi de saint Louis les enfants dégénérés de saint Louis, les Bourbons, et leur donnera lieu de mériter que Dieu les fasse régner sur plusieurs trônes. Honneur à la nation française !

Sous le règne et la minorité de François II et de Charles IX, la France catholique avait à sa tête les princes de Guise, seconde branche de la maison de Lorraine, implantée en France et alliée à la famille royale. Le chef de cette seconde branche était François de Lorraine, duc de Guise, qui, en 1552, défendit Metz contre une armée de cent mille hommes commandés par Charles-Quint; en 1557, enleva Calais aux Anglais, Thionville aux Espagnols; en 1560, sauve le roi et le royaume contre la conjuration protestante d'Amboise. Cette conjuration devait être le signal de la guerre civile dans les provinces. Les Français renégats ou huguenots s'étaient réunis en armes autour de leurs chefs, malgré les ordres du gouvernement de courir sus à toutes les troupes de mécontents qui paraîtraient en armes : une bande de Huguenots, commandés par un de leurs échappés d'Amboise, tenta de s'emparer de Lyon, mais fut obligée de battre en retraite. Dans le Dauphiné,

(1) Sismondi, t. 19, c. 20, p. 2.

dit le protestant Sismondi, les protestants se sentaient assez nombreux pour se mettre au-dessus des lois; ils se rendaient armés à leurs assemblées, et ils se conduisaient en maîtres dans les deux villes de Valence et de Montélimart (1). Sismondi trouve mauvais qu'un officier du roi, nommé Maugiron, envoyé par le duc de Guise, lieutenant-général du royaume, n'ait pas laissé faire des religionnaires qui se mettaient au-dessus des lois, et d'avoir eu l'audace d'en punir quelques-uns. Au reste, l'esprit général de son *Histoire des Français* peut se résumer en cette formule : Le tort et le malheur de la nation Française furent de n'avoir pas voulu se renier elle-même, pour complaire à une poignée de Français renégats dit huguenots. Ainsi, il trouve naturel que trois chefs de bandes protestantes fassent la guerre aux sujets du roi et résistent à ses troupes, et appelle massacre la juste punition de l'un deux : les deux autres se réfugièrent à Genève. La main ferme et vigilante de François de Lorraine continuait à réprimer les complots des renégats, lorsque François II mourut, le cinq décembre 1560, et eut pour successeur son frère, Charles IX, âgé de dix ans.

Situation critique de la cour de France après la mort de François II et sous la minorité de Charles IX. Guerre entre les catholiques et les protestants de France.

L'apostasie parut triompher à la cour, sous la minorité du nouveau roi. Sa nourrice était une huguenotte : sa mère, Catherine de Médicis, régente du royaume, donnait sa confiance à des dames dévouées aux huguenots; le principal confident de la régente était le chancelier Michel de l'Hôpital, catholique équivoque, dont la femme et toute la famille étaient protestantes; après le chancelier, un de ses conseillers les plus intimes était Jean de Montluc, évêque de Valence, secrètement marié, et digne par les désordres de sa vie d'appartenir à la prétendue réforme : le prince de Condé, complice de la conjuration d'Amboise, fut déclaré innocent et rentra dans le conseil du roi : Gaspar de Coligny montrait à la régente les biens du clergé comme une proie facile pour combler les vides du trésor : Antoine de Bourbon, roi de Navarre, homme irrésolu, mais dont la femme était huguenotte opiniâtre, fut déclaré lieutenant-général du royaume : le culte étranger se pratiquait jusque dans le palais du roi. Cet état de choses réveilla la conscience du premier baron chrétien, le vieux connétable de Montmorency : il ne voulut point démentir son nom ni son titre héréditaire. Pendant la semaine sainte, il rencontra chaque jour le duc de Guise presque seul à la chapelle catholique du château, tandis que la foule des courtisans suivait le prêche des huguenots. Les deux chrétiens se rapprochèrent. Ils communièrent ensemble le jour de Pâques, six avril 1561 ; après quoi une intime alliance

(1) Sismondi, t. 18, p, 169.

pour la défense de la religion catholique, et par là même pour le maintien de l'unité nationale dans le passé, le présent et l'avenir, fut jurée entre le connétable de Montmorency, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André : on la nomma le triumvirat (1).

De toutes parts les protestants, assurés de la faveur de la cour, s'assemblaient publiquement pour leur culte, et dans plusieurs villes, dit Sismondi, ils s'étaient emparés de force des églises des catholiques. A Paris, pendant les fêtes de Noël, le vingt-sept décembre, ils envoyèrent deux députés aux catholiques réunis pour les vêpres à Saint-Médard, demander qu'on cessât le son des cloches, à cause qu'elles les empêchaient d'entendre leur prêche dans le voisinage. Les catholiques s'étant refusés à la demande, un des députés tira son couteau contre eux : il paya de la vie son insolence. Mais les huguenots accourent en grand nombre, enfoncent les portes, et font main basse sur les catholiques dans l'église même. Cette violence exaspéra terriblement la population de Paris, qui était très-attachée à la foi de ses pères (2). Les chefs des catholiques n'étaient pas moins irrités de voir la reine accorder une faveur toujours croissante aux protestants, fermer les yeux sur les violences des huguenots, ordonner dans les grandes villes le désarmement de la bourgeoisie, pour empêcher que le peuple ne se fît justice à lui-même, enfin se préparer à consommer l'apostasie de la France. Le connétable de Montmorency, le duc de Guise, le maréchal de Saint-André se retirèrent de la cour ; le clergé implora le secours du Pape : on sollicita même les bons offices de Philippe II, roi d'Espagne, gendre de Catherine de Médicis. Par suite de ces efforts, le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, se ressouvenant peut-être qu'il était fils de saint Louis, se déclara pour la religion de saint Louis et de Charlemagne, pour la religion de la France et de l'univers chrétien.

Cependant la reine-mère et le chancelier de l'Hôpital firent passer, le dix-sept janvier 1562, un édit plus favorable aux protestants que celui du dix-neuf juillet de l'année précédente, qui ne tolérait le culte huguenot que dans l'intérieur des maisons. Par le nouvel édit, l'obligation fut imposée aux protestants de rendre au culte catholique toutes les églises qu'ils lui avaient enlevées, et de laisser le clergé dans la jouissance de ses revenus et de ses dîmes. La peine de mort fut dénoncée contre ceux qui le troubleraient à l'avenir par des violences ou des profanations. Le culte protestant fut interdit dans les villes ; mais les protestants furent autorisés à s'assembler dans les campagnes, et ils y furent mis sous la protection de la loi. Pour garantir que rien ne se ferait de contraire à l'ordre public ni dans leurs prêches ni dans leurs synodes, il leur fut imposé l'obligation d'y admettre en tout temps les autorités locales. La reine, le chancelier, les politiques se

(1) Sismondi, t. 18, p. 211. — (2) De Thou, l. 28.

flattaient d'avoir prévenu la guerre civile : ils ne firent que l'allumer plus furieuse. Le parlement de Paris, qui en avait le pressentiment, refusa longtemps d'enregistrer l'édit. Il représenta que les rois François I[er] et Henri II avaient, par leur sévérité, contenu l'hérésie, tandis qu'elle n'avait éclaté de partout que depuis qu'on avait accordé aux sectaires les premières lettres d'abolition. Il accusait le gouvernement de s'être montré plus indulgent encore qu'il ne l'avait promis dans ses édits, et d'avoir empêché les bourgeois de Paris, en les désarmant, de se faire justice de ces novateurs, qui n'étaient qu'une poignée de mutins. Effectivement, le protestant Sismondi l'avoue : dans tout Paris il y avait à peine huit à dix mille huguenots, encore étaient-ils pour la plupart étrangers à la bourgeoisie (1). Cependant, pour cette poignée de sectaires étrangers et de Français renégats, le prince de Condé, fils dégénéré de saint Louis, accompagnait les ministres de l'apostasie à leur prêche, avec quinze cents hommes en armes.

Dans les provinces, les huguenots ne se gênaient pas plus que dans la capitale. Sur les frontières de Champagne était la petite ville de Vassy, entourée de hautes murailles, où par conséquent, même d'après le dernier édit, il était défendu aux huguenots d'avoir un prêche. Ils y en avaient toutefois un dans une grange, au mépris des ordonnances royales, en dépit de la population catholique, des autorités locales et de l'évêque diocésain de Châlons. Ils n'avaient pas encore de prédicant fixe, mais en faisaient venir un de Troyes, dont l'évêque, qui était apostat, ne demandait pas mieux que de propager l'apostasie. Au premier mars 1562, ils avaient un prédicant envoyé de Genève. Or, voici ce qui advint, d'après l'historien de Thou, auteur du parti des politiques, et constamment plus favorable aux protestants qu'aux catholiques (2). Le duc de Guise vint à y passer le premier mars, qui était le mercredi des cendres, et non pas un dimanche, comme on le dit dans bien des livres. Son dessein, suivant de Thou, n'était pas de faire du mal à qui que ce fût en particulier, mais de dissiper par sa présence ces sortes d'assemblées, d'ailleurs illégales. En approchant de la ville, il entendit sonner une cloche, à une heure où l'on n'avait pas coutume de l'entendre. Il demanda à des passants ce que signifiait cette sonnerie extraordinaire. Ils lui répondirent que c'était pour annoncer l'assemblée des protestants. Le duc entra dans Vassy, pour y prendre environ soixante chevaux-légers de sa compagnie, et les conduire vers la capitale, où l'appelaient les autres triumvirs. Le prévôt, le curé et le prieur l'arrêtèrent dans la place et le prièrent instamment de quitter le chemin d'Esclaron, où il devait dîner, et de passer par celui qui conduisait au lieu où se tenait l'assemblée. Dans l'intervalle, une partie de ses gens, ayant pris les devants, se prirent de querelle avec les huguenots assemblés dans la grange. Des

(1) Sismondi, t. 18, p 256. — (2) De Thou, l. 29.

injures on en vint aux coups. La duchesse de Guise, qui avait suivi le droit chemin, était déjà assez loin, lorsqu'elle entendit le tumulte : se doutant de ce qui était arrivé, elle dépêcha un exprès au duc son mari, pour le prier d'épargner le sang de ces malheureux. Le courrier trouva le duc à la porte de la grange. Il y était accouru pour faire cesser l'émeute. Mais comme en entrant il avait reçu une blessure à la joue, ceux qui l'accompagnaient, voyant couler le sang de sa bouche, ne purent maîtriser leur colère, et tombèrent sur les huguenots à coups d'épée. Rien ne pouvait les arrêter, ni les menaces, ni les prières du duc, qui criait de toutes ses forces, et leur ordonnait de cesser. Il périt dans cette rencontre près de soixante personnes, tuées, étouffées ou mortes de leurs blessures : plus de deux cents furent blessées, mais moins grièvement. A ces faits, de Thou ajoute : Quoique tout ceci fût arrivé contre l'intention et la volonté du duc de Guise, cependant, pour se justifier, lui et les siens, il fit venir plusieurs des principaux protestants qui avaient été pris, et il leur fit une vive réprimande de ce qu'ils avaient donné occasion à l'émeute, par des assemblées illicites et défendues. Il traita plus durement que les autres celui qui commandait dans la place, au nom de Marie, reine d'Ecosse; car on avait donné à cette princesse l'usufruit de Vassy et du Bassigny. Il lui reprocha d'être la cause de cet accident, par la permission qu'il donnait à des factieux de s'assembler et de tenir leurs prêches. Puis, sans perdre de temps, il fit faire des informations qui constataient que la sédition avait commencé par les protestants. Voilà ce que dit cet historien si favorable aux huguenots. Le protestant La Poplinière convient également que ce qu'on appelle le massacre de Vassy, fut une rencontre fortuite (1).

Les chefs des huguenots y supposèrent de la préméditation, et en prirent prétexte de commencer la guerre civile. Le prince de Condé, selon Sismondi, s'y décida le premier (2). L'amiral de Coligny hésita pendant deux jours à prendre les armes contre sa patrie : il y fut décidé par les raisons et les pleurs de sa femme. Le jour de Pâques, vingt-neuf mars 1562, après avoir fait la cène à Meaux, le prince de Condé en partit avec l'armée huguenote, pour aller s'emparer du roi, qui était à Fontainebleau (3). Le surlendemain, trente-un, il annonçait son secret à l'armée, lorsqu'il apprit que c'était trop tard. Son frère, le roi de Navarre, lieutenant-général du royaume; le connétable de Montmorency, chef de l'armée française; le duc de Guise, grand-maître et gardien du palais, et le maréchal Saint-André avaient éventé le complot. Ce jour-là même, trente-un mars, le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, vint annoncer à Catherine de Médicis qu'il savait que son frère, avec les protestants, avait résolu d'enlever le roi; qu'il ne voulait pas

(1) La Poplinière, l. 7, p. 283. — (2) Sismondi, t. 18, p. 272. — (3) *Ibid.*, p. 276.

l'exposer à cette insulte dans une place ouverte comme Fontainebleau; qu'il venait de donner l'ordre qu'on pliât les bagages pour le conduire à Melun; mais que, pour elle, il la laisserait faire ce qu'elle voudrait. En effet, il fit monter le jeune roi en voiture; la reine suivit (1), et rentra dans Paris, avec le roi, le trois avril. Le prince de Condé, se voyant frustré dans le principal de ses desseins, alla surprendre Orléans, dont il fit sa place d'armes, et où, le vingt-un avril, pendant la nuit, les temples catholiques furent forcés, les images brisées, les orgues détruites, les trésors de l'Eglise mis sous le séquestre, et employés à la guerre contre elle (2). Le chef de la rébellion, Condé, s'empara des villes les plus prochaines sur la Loire, telles que Meun, Beaugency, Gergeau, Tours, Blois, Chinon : Cléry fut ruiné. Il envoya des commandants en Normandie, où les protestants s'étaient emparés de la plupart des places. Antoine de Bourbon, lieutenant-général du royaume, et le connétable de Montmorency marchèrent alors contre les rebelles, avec l'armée royale. Catherine de Médicis ménagea une entrevue en présence des deux armées : cette entrevue n'eut d'autre résultat que de montrer à tout le monde que la reine n'était pas prisonnière, comme les huguenots le disaient partout; car, libre de rester avec eux, elle s'en retourna dans l'armée royale. Une autre négociation fit encore sentir mieux leur manque de bonne foi. Le prince de Condé était convenu de se retirer de son côté, si les triumvirs se retiraient du leur : aussitôt les triumvirs quittèrent la cour et l'armée : sommés alors par Catherine de Médicis de tenir leur parole, Condé et les autres chefs des huguenots s'y refusèrent (3). Ils essayèrent de surprendre le roi de Navarre, lieutenant-général du royaume; mais leur coup manqua. Alors, se montrant ouvertement traîtres à leur roi et à leur patrie, comme à la religion de leurs pères, ils envoyèrent demander du secours à Elisabeth d'Angleterre et aux Luthériens d'Allemagne. Dans l'intervalle, le parlement de Paris, tenu au courant des négociations par la reine et le lieutenant-général du royaume, avait autorisé le prévôt des marchands et les échevins, à lever des troupes; il s'était engagé à contribuer à leur entretien, et il avait chassé de la ville tous ceux dont la religion était suspecte, sous peine de les traiter en rebelles. Lorsque les hostilités eurent commencé, il déclara les huguenots proscrits, et exhorta tous les catholiques à s'armer dans les villages, et à leur courir sus. Chaque dimanche les curés lisaient cet arrêt au prône à leurs paroissiens. Alors, observe Sismondi, on peut se convaincre que, si la noblesse et la bourgeoisie avaient embrassé la réforme, la grande masse des paysans était demeurée fidèle à l'ancien culte (4).

Maintenant, de quelle manière se conduisaient les nouveaux sectaires? Dans les premiers jours des troubles, les protestants avaient montré du res-

(1) Sismondi, t. 18, p. 273. — (2) P. 281. — (3) P. 291. — (4) P. 295.

pect pour la discipline et l'ordre public : ils saisissaient, il est vrai, pour les frais de la guerre, soit l'argent du roi dans les coffres des receveurs, soit l'argenterie des églises; mais ils en faisaient dresser l'inventaire par des officiers publics, et ils en donnaient des reçus. Bientôt toutefois les fanatiques s'exhortèrent les uns les autres, dans le langage de l'ancien Testament, à détruire l'idolâtrie; ils commencèrent alors à briser les images, à profaner les autels et à traîner dans la boue les ornements d'église. Ce furent ces outrages qui excitèrent surtout la fureur des paysans catholiques (1). ...A Poitiers, des écoliers, des enfants, excités par les huguenots qui traversaient la ville pour rejoindre Condé, commencèrent à crier à l'idolâtrie, à abattre des images et des croix, à démolir des chapelles. Leurs pères les exhortaient à demeurer tranquilles, et cependant les laissaient faire, persuadés que c'était l'œuvre de Dieu; bientôt la profanation fut universelle : une image miraculeuse de la Vierge, un crucifix de Saint-Hilaire, une image de sainte Radegonde, qui étaient en vénération dans tout le Poitou, furent brûlés avec outrage; les reliquaires, les trésors des églises furent fondus, après qu'on en eut détourné une grande partie (2). ...A Bourges, les catholiques furent désarmés; plus de mille coups d'arquebuse furent tirés contre le portail de Saint-Etienne, parce qu'il était revêtu de figures sculptées. Une image de Notre Dame de Selles fut promenée dans la ville avec de grandes huées, et ensuite brûlée (3). Les protestants s'étaient crus supérieurs à leurs adversaires; et lorsque le prince de Condé s'était emparé d'Orléans, ils s'étaient presque partout assemblés tumultuairement en avril et en mai; ils s'étaient rendus maîtres des villes et de leurs temples, et, s'animant à détruire ce qu'ils nommaient les symboles de l'idolâtrie, ils avaient profané les autels et traîné les images et les reliques dans la boue (4).

Dans l'année 1561, mais surtout dans l'intervalle entre l'édit de juillet et l'édit de janvier, le midi avait été livré à des convulsions continuelles. Dans presque toutes les villes du Languedoc, les protestants, se trouvant en majorité, s'étaient mis à main armée en possession des principales églises. Ils s'étaient encouragés par les dénonciations de l'ancien Testament contre l'idolâtrie, et, répétant qu'il valait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, ils avaient détruit les images, les habits sacerdotaux et tous les ornements d'église; ils avaient traîné dans la boue ou brûlé sur la place publique les reliques, les ciboires, les hosties, et dansé souvent autour des flammes, avec les cris les plus insultants pour les catholiques. A Montauban, à Castres, à Béziers, à Nîmes et à Montpellier, où ils étaient de beaucoup plus forts, ils n'avaient plus permis l'exercice d'aucun culte catholique; ils avaient arraché les religieuses de leurs couvents, ils les avaient conduites de force au prêche, et ils en avaient engagé plusieurs à se marier (5). A Valence, les

(1) Sismondi, t. 18, p. 295. — (2) P. 299. — (3) P. 302. — (4) P. 306. — (5) P. 314.

nobles renégats du Dauphiné assiégèrent le commandant du roi dans sa maison, le tuèrent, le pendirent aux fenêtres et choisirent unanimement pour leur chef le baron des Adrets. Ce nom seul rappelle tout ce qu'il y a de plus atroce. Personne n'ignore sa conduite à Montbrison, lorsqu'il prit cette ville, le seize juillet 1562. Suivant sa coutume, il condamna toute la garnison à périr. Il réserva seulement un certain nombre de prisonniers pour se donner le plaisir, après son dîner et par manière de récréation, de les faire sauter les uns après les autres du haut d'une tour. L'un d'eux, après avoir pris sa course, s'arrêta par deux fois au bord du mur. « Tu as bien de la peine à faire le saut, lui dit des Adrets. — Monseigneur, je vous le donne en dix. » Le barbare sourit et lui fit grâce de la vie. Cependant cet homme finit par se repentir de sa cruauté envers ses semblables et de sa trahison envers son roi et sa patrie : aussitôt que les huguenots s'en aperçurent, ils le jetèrent en prison, où il resta jusqu'à la paix (1).

Condé et Coligny n'eurent pas de ces regrets. Nous avons vu le duc de Guise, l'an 1558, enlever Calais à l'Angleterre et le rendre à la France. Au mois d'octobre 1562, Condé et Coligny livrèrent Calais aux Anglais, en attendant de leur livrer Rouen et la Normandie. Ils n'en eurent pas le temps. Rouen se vit assiégée par l'armée royale, que commandait Antoine de Bourbon, roi de Navarre, ayant pour lieutenant le duc de Guise. Le roi fut blessé dangereusement pendant le siége, et mourut quelque temps après, laissant en Béarn un fils âgé de neuf ans, nommé Henri. Le duc de Guise, chargé du siége de Rouen, faillit être poignardé par un gentilhomme huguenot. L'assassin, ayant été arrêté, déclara qu'il n'avait consulté dans cette entreprise que l'intérêt de sa religion. « Or çà, dit le prince de Lorraine, je vous veux montrer combien la religion que je soutiens est plus douce que celle de quoi vous faites profession. La vôtre vous a conseillé de me tuer, sans m'ouïr, n'ayant reçu de moi aucune offense; et la mienne me commande que je vous pardonne, tout convaincu que vous êtes de m'avoir voulu tuer sans raison. Quelque temps après cette réponse magnanime, François de Lorraine, en dépit des traîtres et des Anglais, emporta d'assaut la ville de Rouen et la rendit à la France et à son roi (2). Le dix-neuf décembre de la même année 1562, près de Dreux, eut lieu une grande bataille entre l'armée royale, commandée par le connétable de Montmorency, le maréchal Saint-André, le duc de Guise, et l'armée des rebelles, commandée par le prince de Condé et l'amiral de Coligny. Le connétable fut pris, le maréchal tué, l'armée royale mise en déroute, lorsque François de Lorraine, qui ne commandait qu'un corps de réserve de six cents hommes, rétablit le combat, défit les rebelles, et fit prisonnier le prince de Condé. Ce prince avait répandu contre lui des libelles qui représentaient sa vie publique et

(1) P. 327, 331, 349. — (2) *Biographie universelle*, t. 19.

privée sous les plus noires couleurs. Guise l'introduisit dans sa tente, le fit souper avec lui comme un ami malheureux, lui offrit de partager le seul lit qui lui restât, et dormit à ses côtés d'un profond sommeil, tandis que Condé ne put fermer l'œil.

Guise, nommé lieutenant-général du royaume, allait porter le dernier coup au parti des rebelles par la prise d'Orléans, leur place d'armes. Déjà il s'était emparé de deux faubourgs, et comptait se rendre maître de la ville le dix-neuf février 1563, lorsqu'il fut assassiné d'un coup de pistolet par un gentilhomme huguenot, nommé Poltrot de Mercy, et mourut en héros chrétien le vingt-quatre du même mois, laissant un fils nommé Henri.

Jean Poltrot se croyait appelé de Dieu à faire ce qu'il fit. Dans la journée du dix-huit février, il se prépara par la prière à l'assassinat. Le soir, ayant en main un cheval d'Espagne, qu'il avait acheté avec l'argent que Coligny lui avait donné pour cela, il ajusta le duc de Guise à six pas de distance. Aussitôt il s'élança sur son cheval et se déroba au travers du bois voisin. Mais il s'égara la nuit, et fut pris le lendemain. Interrogé devant la reine, en présence du cardinal de Bourbon et de plusieurs autres seigneurs, il répondit que l'amiral de Coligny l'avait sollicité de tuer le duc de Guise; que, persuadé par Théodore de Bèze, il y avait consenti, après avoir refusé d'abord; qu'ayant reçu de l'argent de Coligny, il était venu vers le duc de Guise au camp, comme s'il eût abandonné le parti du prince de Condé pour servir le roi; que, touché de repentir, il était venu à Orléans trouver l'amiral, pour s'excuser de commettre le crime; que Bèze l'avait encore une fois persuadé, et qu'enfin il avait assassiné en la manière qu'il a été dit. Le lendemain, après avoir juré de dire la vérité, il confessa toutes les mêmes choses; on mit ses réponses par écrit, et il les signa. Plus tard, dix-huit mars, jour de son supplice, ayant été mis à la question par les juges du parlement, il varia dans ses réponses, mais chargea finalement Coligny, au moment même d'expirer (1).

Quant à la complicité de l'amiral de Coligny, alors chef des huguenots, le protestant Sismondi l'avoue en la manière suivante. Les catholiques nommaient le meurtre du duc de Guise un assassinat; les huguenots, un tyrannicide. Théodore de Bèze, dans son apologie, déclarait qu'il y reconnaissait un juste jugement de Dieu, menaçant de semblable ou plus grande punition tous les ennemis jurés de son saint évangile. Poltrot, dans sa déposition, avait formellement accusé Coligny de l'avoir sollicité de commettre ce meurtre, et de lui avoir fourni de l'argent dans ce but. Dans nos idées actuelles nous ne pouvons concevoir qu'un grand homme, un des hommes les plus vertueux et les plus religieux qu'ait eus la France, fût descendu à une action si basse et si criminelle. Lacretelle déclare que l'histoire ne doit pas hésiter de l'en

(1) De Thou, l. 34.

absoudre (1); une connaissance plus intime de l'esprit des temps ne confirme pas cette décision. La guerre privée était, autant que la guerre publique, dans les habitudes du gentilhomme. Le meurtre était une des actions auxquelles il se croyait appelé par état, et qui ne lui inspirait point de répugnance. Coligny, dans sa réponse, article par article, à la déposition de Poltrot, veut bien établir qu'il ne l'a pas séduit, qu'il ne lui a pas donné la commission de l'assassinat, qu'il ne l'a pas payé pour le commettre; mais il laisse comprendre qu'il connaissait les menaces de Poltrot, qu'il l'a mis à portée de les accomplir, et qu'il n'en ressentait point d'horreur (2). Voilà, suivant le protestant génevois Sismondi, quel était le plus vertueux et le plus religieux des protestants français.

Ils auraient pu ajouter l'un et l'autre, que, pour tout protestant sincère, l'action de Poltrot était une action plus que vertueuse. D'après la doctrine de Wittemberg et de Genève, de Luther et de Calvin, Dieu lui-même opère en l'homme le mal comme le bien, la trahison de Judas comme le repentir de saint Pierre. Donc l'action de Poltrot est une action divine. D'ailleurs, la règle fondamentale du protestantisme n'est-elle pas que chacun n'a d'autre règle ni d'autre juge que soi-même? Ceux donc qui approuvent le protestantisme et qui blâment Poltrot, ne savent ce qu'ils disent; car tout homme sensé, admettant le principe, doit admettre la conséquence.

Le dix-neuf mars 1563, la reine publia l'édit de pacification d'Amboise, négociée entre le prince de Condé et le connétable de Montmorency. Par cet édit, l'exercice libre du huguenotisme était permis aux seigneurs hauts justiciers dans toute l'étendue de leurs seigneuries. Le même culte était permis aux nobles dans leurs maisons, mais pourvu qu'ils y admissent seulement ceux qui appartenaient à leur famille. Quant aux bourgeois, on stipula en leur faveur la liberté non de culte, mais de conscience, avec la faculté de conserver dans chaque bailliage une ville où le culte huguenot serait célébré, et où ils pourraient se rendre pour y participer. Le culte huguenot devait de plus être maintenu dans toutes les villes dont les protestants se trouvaient les maîtres le sept mars 1563. Le traité excita le mécontentement de Coligny, mais surtout des prédicants calvinistes : ils prétendaient à bien davantage. On vendit des biens d'église pour payer les troupes luthériennes que les rebelles avaient fait venir d'Allemagne. Le vingt-huit juillet, le connétable de Montmorency reprend le Hâvre aux Anglais, malgré certains huguenots français qui s'étaient jetés dans la place. Charles IX est déclaré majeur à l'âge de treize ans révolus. Dandelot, frère de Coligny, fait assassiner Jacques Prévôt de Charri, capitaine des gardes du roi.

(1) *Hist. des guerres de relig.*, t. 2, l. 5.— (2) Sismondi, t. 18, p. 375 et 376. - *Mémoires de Condé*, t. 4, p. 285-304.

En 1567, les huguenots encouragés par les événements d'Ecosse, reprennent les armes : ce sont les paroles du protestant Sismondi (1). Ces événements d'Ecosse étaient le meurtre du roi Henri Darnley que nous avons vu, et la révolte des huguenots écossais contre la reine Marie Stuart. Le protestant Sismondi ajoute, en parlant de ceux de France : Ils se déterminent à enlever le roi et la reine-mère par surprise (1). Ce qu'il explique ainsi en détail. « La guerre fut résolue; mais la manière de la conduire présentait des difficultés à résoudre. Les uns proposaient de faire soulever à la fois toutes les provinces, comme en 1562; mais Coligny rappela qu'à cette époque, s'ils se rendirent maîtres de cent villes dans les premières semaines, à peine il leur en restait encore dix à la fin de la guerre, et il annonça qu'à recommencer ils éprouveraient le même sort. D'autres proposèrent de concentrer toutes leurs forces à Orléans et dans quelques villes rapprochées; mais Coligny objecta de nouveau qu'elles seraient bientôt assiégées par les catholiques et reprises, s'ils n'avaient point ailleurs une armée qui pût s'approcher pour faire lever le siége. Il annonça enfin son propre projet; c'était de s'emparer par surprise du roi et de la reine-mère; dès-lors ils pourraient les faire parler comme ils voudraient, et ils se couvriraient, aux yeux de la nation, de l'apparence de la légalité et de l'autorité royale (2). » Telle était la loyauté du plus vertueux et du plus religieux des huguenots français. Dans le même temps, une troupe armée de huguenots du Lyonnais et du Dauphiné se présenta devant Metz, comme troupes royales, pour relever la garnison : déjà quelques compagnies étaient reçues dans la ville, lorsque l'indiscrétion d'un soldat apprit au gouverneur qu'elles venaient de Genève, et conserva la place au roi (3).

L'autre extrémité de la France était en feu. « Le prince de Condé et les Châtillon ou Coligny, au moment où ils se déterminèrent à prendre les armes, à la fin de septembre 1567, eurent soin d'en donner avis à tous les religionnaires du Midi; et en effet, presque en un même jour les huguenots se rendirent maîtres des villes de Montauban, Castres, Montpellier, Nîmes, Viviers, Saint-Pons, Usèz, le Pont-Saint-Esprit et Bagnols. Partout ils chassèrent des couvents et des églises les prêtres, les moines et les religieuses; ils dépouillèrent les sanctuaires de leurs ornements, et quelquefois ils démolirent les édifices sacrés. A Nîmes, où ils s'emparèrent des portes le mardi trente septembre, ils assiégèrent et pillèrent l'évêché, ils rassemblèrent un grand nombre de prisonniers catholiques et les amenèrent pendant la nuit dans la cour de ce même palais; ils en égorgèrent soixante-douze qu'ils jetèrent à mesure dans le puits de l'évêque. Les massacres continuèrent le lendemain dans les campagnes voisines, où quarante-huit catholiques furent encore immolés sans résistance. De même à Alais, les huguenots massacrèrent sept chanoines, deux cordeliers et plusieurs autres ecclésiastiques (4). »

(1) Sismondi, t. 18, p. 554. — (2) P. 496. — (3) P. 497. — (4) P. 516 et 517.

Pendant que les huguenots des provinces méridionales se signalaient de la sorte, les chefs s'entouraient secrètement des plus déterminés, pour surprendre le roi et la reine-mère. L'entreprise paraissait facile, la cour étant alors établie sans défiance au petit château de Monceau, appartenant à la reine. Divers avis qu'on y reçut de la conjuration déterminèrent à conduire le jeune roi à Meaux, où l'on ne tarda pas d'apprendre que les huguenots s'approchaient pour en faire le siége. D'après le conseil du duc de Nemours, qui avait épousé la veuve du duc de Guise, on résolut de conduire le roi dans la capitale. Mais il n'avait pour escorte que huit à neuf cents courtisans à cheval : c'était dans la nuit du vingt-sept au vingt-huit septembre. Heureusement, à minuit, six mille fantassins suisses arrivèrent après une marche longue et fatigante ; à trois heures du matin, ils se déclarèrent prêts à repartir. Ils se formèrent en bataillon carré, le roi se mit au centre avec la reine, et à quatre heures ils s'acheminèrent vers Paris. Ils avaient déjà fait quatre lieues, lorsqu'ils rencontrèrent le prince de Condé, qui, à la tête d'un gros de cavalerie, leur barra le chemin, déclarant qu'il voulait parler au roi pour lui présenter une pétition des huguenots. Les Suisses jurèrent qu'il n'en ferait rien, et ils baisèrent la terre comme ils avaient coutume de faire lorsqu'ils se préparaient à un combat général. Ils avancèrent la pique basse, sans cesse inquiétés en tête, en flanc, par derrière. Les huguenots, qui voltigeaient autour d'eux, leur tuaient quelques hommes, sans pouvoir jamais rompre leurs rangs, retarder leur marche, ou jeter le moindre désordre dans leur colonne. Charles IX entra vers quatre heures à Paris, pour y déjeûner et dîner tout ensemble, car il était encore à jeun. Il garda un vif ressentiment contre les huguenots, et disait depuis : Sans monsieur de Nemours et mes bons compères les Suisses, ma vie et ma liberté étaient en très-grand branle.

Les rebelles, non contents d'avoir réduit à fuir le souverain légitime, tentèrent d'affamer la capitale. Le roi leur envoya ordre de poser les armes; ils s'y refusèrent. Une bataille eut lieu à Saint-Denis : les rebelles eurent le dessous ; mais le chef de l'armée royale, le vieux connétable de Montmorency, fut blessé à mort, et le roi donna le commandement général des troupes à son frère Henri, duc d'Anjou, alors âgé de seize ans, et qui fut depuis Henri III. Cette seconde guerre se termina l'an 1568, par la paix boiteuse ou mal assise, ainsi nommée de deux négociateurs, dont l'un s'appelait Malassise et l'autre était boiteux (1).

La paix avait été signée à Lonjumeau le vingt-trois mars : la guerre avait recommencé avant la fin de l'année. Les protestants, dit Sismondi, ne se regardaient pas plus que les catholiques comme liés par les traités ; c'était au milieu de la paix qu'ils avaient tenté la surprise de Meaux par laquelle avait commencé la seconde guerre civile ; ils étaient prêts à se

(1) Sismondi, t. 18, c. 19.

conduire de même, si l'occasion s'en présentait, et ils savaient bien qu'ils ne devaient point attendre plus de loyauté de leurs ennemis (1). Ils cherchèrent donc des prétextes pour ne pas rendre, suivant le traité, toutes les villes dont ils étaient les maîtres. Mantauban, Sancerre, Castres, Cahors, Milhaud, Vézelay refusèrent d'ouvrir leurs portes aux lieutenants du roi. La Rochelle surtout insistait pour ne point admettre de soldats, se fondant sur ses priviléges, qui attribuaient aux seuls bourgeois la garde de cette ville (2). Les chefs des huguenots, Condé et Coligny, se retirent, le dix-huit septembre 1568, à La Rochelle, où ils sont rejoints par Jeanne d'Albret, reine de Navarre, accompagnée de son jeune fils, Henri de Béarn. Le vingt-huit, le roi publia un édit enregistré au parlement, pour interdire dans tout son royaume, sous peine de mort et de confiscation des biens, l'exercice de toute autre religion que de la catholique-romaine; il ordonnait aux ministres de sortir du royaume dans quinze jours, et il accordait seulement aux huguenots le pardon de leurs erreurs passées, sous condition qu'ils les abandonnassent aussitôt. Le roi déclarait dans cet édit que c'était contre son gré et en cédant à la force, qu'il avait consenti précédemment à la tolérance; mais qu'il avait toujours eu la ferme volonté d'en revenir dès que les circonstances le permettraient (3).

Mais déjà les huguenots avaient surpris les principales villes de l'Ouest, Niort, Fontenay, Saint-Maixent, Xaintes, Saint-Jean-d'Angély, Pons, Cognac, Blaye et Angoulême. Dans ces premiers combats, dit Sismondi, les protestants usèrent à toute rigueur et abusèrent souvent du droit de la guerre. Sans trésors, sans paie pour les soldats, ils ne pouvaient maintenir leur armée que par le pillage; en même temps le sentiment de leur danger et leur rancune les portèrent à la cruauté : à Melle, à Fontenay, où les assiégés s'étaient rendus à discrétion, ils les passèrent au fil de l'épée; Coligny, Dandelot s'efforçaient de retenir leurs soldats, de leur inspirer plus d'humanité, mais inutilement (4). Ainsi commença la troisième guerre civile.

La papesse Elisabeth d'Angleterre fournissait de l'argent aux rebelles de France. Les habitants de La Rochelle offrirent des ressources pécuniaires plus abondantes et plus considérables par la guerre maritime. Celle-ci, on ne peut se le dissimuler, dit le protestant Sismondi, était un vrai brigandage; ils allaient en course également sur tous les catholiques, Espagnols, Portugais, Flamands, Italiens et Français. Enfin Condé essaya de mettre en vente les biens ecclésiastiques dans les provinces où les protestants dominaient, et il trouva quelques acheteurs (5). Le treize mars 1569, Henri, duc d'Anjou, frère du roi, remporte sur les huguenots la bataille de Jarnac,

(1) Sismondi, t. 19, p. 6. — (2) P. 24. — (3) Davila, l. 4. — (4) Sismondi, t. 19, p. 33. — (5) P. 39.

où Condé, fils renégat de saint Louis, est tué. Le renégat Dandelot meurt de la peste le vingt-sept mai. Son frère, le renégat Coligny, devient le chef réel des huguenots, sous l'autorité nominale de Henri de Béarn et de Henri, nouveau prince de Condé, l'un dans sa seizième année, l'autre dans sa dix-septième.

La première entreprise de Coligny fut sur Poitiers, défendu par le jeune duc de Guise; il fut obligé d'en lever le siége, après des pertes considérables. Le dix-neuf mars 1569, le parlement de Paris rendit un arrêt qui le condamnait à mort, comme traître au roi et à la patrie, confisquait ses biens, et ordonnait que ses châteaux seraient rasés. Un nouvel arrêt du treize septembre promit cinquante mille écus à qui le livrerait mort ou vif. Le trois octobre, il est battu à Moncontour par le duc d'Anjou, commandant l'armée royale : Coligny fut blessé, dix mille hommes restèrent sur le champ de bataille. Cette guerre se termina le huit août 1570, par une paix qui, outre les concessions précédentes, accordait aux huguenots, pour deux ans, quatre places de sûreté : La Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité.

Histoire du coup d'état de la Saint-Barthélemy. S'il y a eu préméditation. Si Charles IX l'ordonna dans les provinces. Nombre des victimes. — Quelle part le clergé catholique y a eue. — Qui est-ce qui peut condamner ou non ce coup d'état.

La paix était rétablie entre les huguenots et les catholiques; mais, observe le protestant Sismondi, ces deux partis s'étaient combattus durant la troisième guerre civile avec trop d'acharnement, pour que la cessation des hostilités produisît entre eux une réconciliation. Les huguenots avaient été forcés de reconnaître combien leurs adversaires leur étaient supérieurs en nombre ; ils avaient dû renoncer à l'espérance de gagner ou le roi, ou les parlements, ou le peuple, et de faire prévaloir la réforme dans tout le royaume ; ils avaient senti qu'ils avaient également contre eux et l'autorité des chefs de la nation, et la force brutale de la populace (1). Autant les protestants sentaient leur faiblesse, autant les catholiques avaient pris confiance en leurs forces ; ils s'étaient comptés, ils ne ressentaient plus d'inquiétudes; mais leur haine était redoublée par les échecs mêmes qu'ils avaient éprouvés, par la profanation de leurs églises, par la ruine et la mort d'un grand nombre d'entre eux, par la résistance opiniâtre qu'une faible minorité leur avait opposée, par les humiliations qu'ils avaient subies (2).

Ces aveux et autres du protestant Sismondi sont remarquables. On y voit que les huguenots, c'est-à-dire les Français renégats de la foi de leurs pères, de la foi de leur patrie, de la foi de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis, étaient une faible minorité qui prétendait, par tous les moyens

(1) Sismondi, t. 19, p. 85. — (2) P. 86 et 87.

quelconques, guerres, trahisons, assassinats, imposer son apostasie au roi, aux magistrats et à la nation entière. Reste à conclure que tout le sang versé, tous les crimes commis ou qui le seront encore de part et d'autre, dans toutes ces guerres civiles, doivent retomber sur la tète des huguenots. Dire avec le protestant Sismondi que telle était leur religion, ce n'est pas les justifier. Il y a dans l'Inde la secte des étrangleurs, dont la religion est le meurtre de l'homme. Il se peut donc que telle religion soit elle-même un crime.

Dans l'année 1570, à Orange et à Paris, plusieurs catholiques sont pendus ou tués par ordre du gouvernement, pour s'être vengés des huguenots, contrairement à l'édit de pacification (1). La cour n'est occupée que de mariages et de fêtes. En 1570, le roi Charles IX epouse Elisabeth d'Autriche, seconde fille de l'empereur Maximilien II : le nouveau duc de Guise, Henri le Balafré, épouse Catherine de Clève; la sœur du duc épouse Louis de Bourbon, duc de Montpensier. En 1571, Coligny épouse Jacqueline d'Entremont; le nouveau prince de Condé, la marquise de Lille, sœur de la duchesse de Guise. En 1572, le prince Henri de Béarn épouse Marguerite de Valois, sœur de Charles IX, et devient roi de Navarre par la mort de sa mère, pour devenir plus tard Henri IV, roi de France. Durant ces fêtes nuptiales, Charles de Lorraine, duc de Mayenne, frère puîné du duc Henri de Guise, faisait la guerre contre les Turcs, et recevait de Venise reconnaissante le titre de noble vénitien. Le duc Henri lui-même, à l'âge de seize ans, avait fait ses premières armes contre les Turcs en Hongrie. Chose remarquable, jamais on ne voit huguenot avoir un instinct pareil.

L'oncle des deux princes, le cardinal de Lorraine, était encore à Rome, à la suite du conclave où fut élu Grégoire XIII, lorsque le six septembre 1572 on y apprit la nouvelle officielle que le roi de France, Charles IX, venait d'échapper, lui et sa famille, à une nouvelle conjuration de huguenots; que les auteurs et les complices avaient été arrêtés et punis. Le Pape, suivi des cardinaux et des ambassadeurs, alla publiquement remercier Dieu de cet événement, et envoya un légat pour en féliciter le roi, sa famille et la France entière. La joie fut d'autant plus grande à Rome, qu'on y célébrait encore les réjouissances publiques pour la victoire de Lépante. Le Pape accorda un jubilé, tant pour ces deux faits que pour obtenir de Dieu un roi catholique à la Pologne. Un mois après, il reçut des lettres du jeune roi Henri de Navarre et du jeune prince de Condé, où ils témoignaient l'un et l'autre une douleur extrême d'avoir été imbus dès leur enfance d'une doctrine erronée, et d'avoir été séparés de la communion de l'Eglise, bien moins par la faute de leurs pères que par celle des faux docteurs qui les avaient séduits. Mais ayant reconnu leur égarement par les avis du roi et

(1) Sismondi, t. 19, p. 103 et 104.

de la reine, sa mère, par ceux des ducs d'Anjou et d'Alençon, du cardinal de Bourbon et du duc de Montpensier, ils l'avaient détesté de tout leur cœur et avaient fait leur profession en présence du ministre de sa Sainteté. Le souverain Pontife étant le vicaire de Jésus-Christ sur la terre et le dispensateur général des grâces que le ciel répand sur tout cet univers, et portant tous les hommes en son sein paternel, ils se confiaient pleinement en sa bonté et avaient recours en sa miséricorde, suppliant de vouloir bien les recevoir à sa communion; de leur accorder la dispense pour les degrés de parenté qui sont entre eux et leurs femmes, afin qu'il ne restât aucun empêchement, et que les mariages et les enfants qui en naîtraient fussent tenus pour légitimes.

Le premier novembre, le Pape répondit à leurs lettres avec de grandes marques d'amitié : après avoir loué leur piété et approuvé leur foi, il leur accorda la dispense qu'ils demandaient, et confirma par cette grâce le mariage qu'ils avaient contracté avant de la recevoir. Le roi Henri de Navarre, qui achevait sa dix-neuvième année, donna un édit le seize octobre, par lequel, de l'avis de la reine, sa belle-mère, de la reine, son épouse, et du cardinal de Bourbon, son oncle, il ordonne que la religion catholique, abolie depuis quelques années dans tout le Béarn par une ordonnance de son père et de l'avis des états, soit rétablie dans cette principauté et dans tous les autres lieux qui lui appartiennent; que tous les biens enlevés au clergé lui soient rendus; que l'exercice de la religion protestante y soit aboli, et que les ministres sortent du pays, à moins qu'ils ne se convertissent (1). Telles étaient les nouvelles qui arrivaient officiellement à Rome. Il est tout naturel qu'on y en eût de la joie. Quant à l'événement principal, on ne le connaissait que par les relations officielles : aujourd'hui même, après trois siècles, on n'en connaît peut-être pas bien encore la vraie histoire.

Cet événement eut lieu à Paris dans la nuit du samedi vingt-trois au dimanche vingt-quatre août 1572. Par ordre du roi, de concert avec les magistrats et le peuple de la capitale, on mit à mort, chez eux, l'amiral Coligny et les autres chefs des huguenots. Le mardi suivant, vingt-six, le roi se rendit au parlement, où il tint un lit de justice, menant avec lui tous les princes du sang, et notamment le roi de Navarre. Il y déclara que Coligny, mille fois coupable de révoltes et d'attentats contre son souverain, et mille fois pardonné, avait voulu mettre le comble à ses crimes, en formant la résolution d'exterminer le roi et toute la famille royale, à l'exception du prince de Condé, dont il aurait fait un fantôme de souverain pour gouverner à sa place, faire régner l'hérésie dans le royaume et y détruire jusqu'aux moindres vestiges de la religion catholique. Il finit en disant que, nonobstant des crimes aussi énormes qui avaient attiré sur la tête des

(1) De Thou, l. 53.

coupables de si justes châtiments, son intention était de ne gêner la conscience de personne et de faire observer les édits de pacification, à la réserve de la profession publique du calvinisme, qu'il était absolument déterminé à ne point souffrir. Le président de Thou, père de l'historien, loua la prudence du roi dans cette grave circonstance, reconnaissant, d'après l'exposé que sa majesté venait d'en faire, qu'elle avait pris le seul moyen possible d'arrêter les effets d'une conjuration qui avait menacé à la fois et sa personne sacrée, et la famille royale, et le salut de l'état. Gui de Pibrac, avocat général, ayant alors requis que l'on informât contre l'amiral et ses complices, le parlement fit instruire leur procès, et rendit un arrêt par lequel Coligny fut déclaré criminel de lèse-majesté, perturbateur du repos public, chef de conspiration contre le roi et l'état. Il fut ordonné que son corps ou son effigie serait traîné sur la claie par le bourreau, attaché à une potence en place de Grève, et de là porté à Montfaucon; que sa mémoire serait condamnée, sa maison de Châtillon-sur-Loing rasée; et que, tous les ans, on ferait une procession générale dans Paris, pour remercier Dieu de la découverte de cette conspiration. Tel fut le jugement du parlement de Paris en cette affaire (1).

On frappa des médailles d'or et d'argent que l'on présenta au roi le trois septembre, avec cette inscription : *Virtus in Rebelles*, courage contre les Rebelles; et sur le revers, deux colonnes qui étaient la devise du roi avec ces mots : *Pietas excitavit justitiam*, la pitié a excité la justice. On en fit d'autres, où d'un côté était la tête du roi avec cette inscription française : *Charles IX, vainqueur des Rebelles;* et sur le revers, un hercule tenant un flambeau d'une main et une massue de l'autre, et combattant contre l'hydre (2).

Mais ce coup d'état, connu sous le nom de massacre de la Saint-Barthélemy, était-il prémédité? Les uns disent oui, les autres non. Le plus probable nous paraît oui et non : oui, quant à une pensée vague et intermittente; non, quant à un plan suivi et combiné. Il est naturel que le roi et la reine-mère, se voyant menacés dans leur liberté et dans leur vie par la conjuration d'Amboise, se voyant obligés de fuir devant la conjuration de Meaux, aient eu la pensée et le désir de rendre la pareille à des traîtres et des rebelles. Mais que, au milieu des vicissitudes des pacifications et des guerres, il y ait eu un projet suivi et préparé constamment pendant plusieurs années, surtout de la part du jeune roi, dont la passion dominante était la chasse, où il sonnait du cor jusqu'à se rompre les veines, cela n'est guère croyable. Aussi les auteurs qui supposent cette longue préméditation, sont-ils ou des étrangers ou des huguenots, qui soupçonnent plus qu'ils ne savent,

(1) Saint-Victor. *Tableau historique de Paris,* t. 13, p. 210, seconde édit., Paris. — (2) De Thou, l. 53.

tandis que ceux qui étaient dans le secret de l'affaire, comme le duc d'Anjou et le maréchal de Tavannes, disent tous que la résolution n'en fut prise que peu de jours avant l'événement, et que même elle ne fut définitivement arrêtée que la veille. « L'amiral, dit le président Bellièvre, menaçait à tout propos le roi et la reine d'une nouvelle guerre civile, pour peu que sa majesté se rendît difficile à lui accorder ses demandes, tout injustes et déraisonnables qu'elles fussent; lorsque le roi ne voulut à son appétit rompre la paix au roi d'Espagne pour lui faire la guerre en Flandre, il n'eut point honte de lui dire en plein conseil, et avec une incroyable arrogance, que si sa majesté ne voulait consentir à faire la guerre en Flandre, elle se pouvait assurer de l'*avoir bientôt en France entre ses* propres *sujets*. Il n'y a pas deux mois que sa majesté, se ressouvenant d'une telle arrogance, disait à aucuns siens serviteurs entre lesquels j'étais, que, quand il se voyait ainsi menacé, les cheveux lui dressaient sur la tête (1). » « Les huguenots, dit Tavannes, ne peuvent oublier le mot qui leur coûta si cher le vingt-quatre août 1572 : Faites la guerre aux Espagnols, sire, *ou nous serons contraints de vous la faire* (2). »

Autre question : Est-il bien vrai, comme plusieurs disent, que Charles IX envoya ordre aux gouverneurs des provinces de tomber sur les huguenots de leurs gouvernements, en la même manière et au même jour qu'on le devait faire à Paris? Il n'y paraît pas. Il y a deux messages du roi aux gouverneurs : l'un, du vingt-deux août, où Coligny fut blessé d'un coup de feu; l'autre, du vingt-quatre, après l'exécution générale. Dans le premier, il leur rendait compte de l'événement, et déclarait son intention de faire *bonne, briève et rigoureuse justice*. Il ne savait pas encore que les véritables auteurs de ce coup étaient la reine sa mère, et son frère le duc d'Anjou, qui furent alors obligés de le mettre au courant de tout et l'entraînèrent à la mesure générale du vingt-quatre. Ce jour, il rendit compte aux gouverneurs de ce second événement, le rejetant sur l'inimitié entre les Guise et les Châtillon. Voici sa lettre au gouverneur du Languedoc :

« M. de Joyeuse, vous avez entendu ce que je vous écrivis avant-hier de la blessure de l'amiral, et que j'étais après à faire tout ce qui m'était possible pour la vérification du fait et châtiment des coupables, à quoi il ne s'est rien oublié. Depuis il est advenu que ceux de la maison de Guise, et les autres seigneurs et gentilshommes qui leur adhèrent, et n'ont pas petite part en cette ville, comme chacun sait, ayant su que certainement les amis dudit amiral voulaient poursuivre la vengeance de cette blessure, pour les soupçonner, à cette cause et occasion se sont si fort émus cette nuit passée, que entre les uns et les autres a été passée une grande et lamentable sédition, ayant été forcé le corps-de-garde qui avait été ordonné à l'entour de

(1) *Harangue de Bellièvre*. — (2) *Mémoires de Tavannes*, p. 407.

la maison dudit amiral, lui tué avec quelques gentilshommes, comme il a été aussi massacré d'autres en plusieurs endroits de la ville. Ce qui a été mené avec une telle furie, qu'il n'a été possible d'y mettre le remède tel qu'on eût pu désirer, ayant eu assez à faire à employer mes gardes et autres forces pour me tenir le plus fort en ce château du Louvre, pour après faire donner ordre par toute la ville à l'apaisement de la sédition, qui est à cette heure amortie, grâce à Dieu : étant advenue par la querelle particulière qui est, de long-temps y a, entre ces deux maisons; de laquelle ayant toujours prévu qu'il succéderait quelque mauvais effet, j'avais fait ci-devant tout ce qui m'était possible pour l'apaiser, ainsi que chacun sait : n'y ayant en ceci rien de *la rompure de l'édit de pacification*, lequel je veux être entretenu autant que jamais. Et d'autant qu'il est grandement à craindre que telle exécution *ne soulève mes sujets les uns contre les autres* et ne se fassent *de grands massacres* par les villes de mon royaume, en quoi j'aurais *un merveilleux regret*, je vous prie faire publier et entendre *par tous les lieux et endroits de votre gouvernement*, que chacun ait *à demeurer en repos* et se contenir en sa maison, ne prendre les armes *ni s'offenser les uns les autres, sur peine de la vie;* et faisant garder et soigneusement observer mon édit de pacification. A ces fins, et pour faire punir les contrevenants, et *courir sur ceux qui se voudraient émouvoir* et *contrevenir à ma volonté*, vous pouvez, tant de vos amis de mes ordonnances qu'autres, avertissant les capitaines et gouverneurs des villes et châteaux de votre gouvernement, prendre garde à la conservation et sûreté de leurs places, de telle sorte qu'il n'en advienne faute; m'avertissant au plus tôt de l'ordre que vous y aurez donné, et comme toutes choses se passeront en l'étendue de votre gouvernement (1). »

Telle est la lettre que Charles IX écrivit le vingt-quatre août au gouverneur du Languedoc. On en trouve deux autres à peu près pareilles au gouverneur de Bourgogne et au sénéchal de Poitou. L'on y voit, non pas ordre, mais défense de massacre, et défense sur peine de la vie; toutes les injonctions ont pour but de prévenir le soulèvement des sujets les uns contre les autres. Il y a donc lieu de croire que les massacres qui se firent dans quelques villes de province furent une réaction populaire contre les excès que les huguenots y avaient commis. Effectivement elle eut lieu à des jours très-divers, et uniquement dans des villes où les huguenots avaient dominé : à Meaux, le lundi vingt-cinq août; à la Charité, le vingt-six; à Orléans, le vingt-sept; à Saumur et à Angers, le vingt-neuf; à Lyon, le trente; à Troyes, le deux septembre; à Bourges, le onze de ce même mois; à Rouen, le dix-sept; à Romans, le trente; à Toulouse, le vingt-trois; à Bordeaux, le trois octobre.

Maintenant, quel est le nombre des personnes qui périrent, tant à Paris

(1) Saint-Victor, t. 3, p. 198-200.

que dans les provinces, par suite de ce coup d'état? Parmi les auteurs contemporains, le nombre varie de dix mille à cent mille. Celui d'entre eux qui mérite une attention particulière, c'est l'auteur du *Martyrologe des huguenots,* imprimé en 1582. Le but de ce martyrographe était de recueillir les noms et de conserver la mémoire de tous ceux qui avaient péri pour la cause du *pur* évangile de Calvin; sans aucun doute, il y aura mis tous ses soins; il a dû recevoir de toutes parts des documents, et le zèle des uns et la vanité des autres, tous les intérêts communs et particuliers ont dû se réunir pour lui fournir les matériaux les plus nombreux et les plus exacts. Il avait lui-même le plus grand intérêt à ne rien omettre, et on peut lui supposer quelque propension à exagérer, plutôt qu'à rester au-dessous du vrai. On remarque donc que, parlant en général du nombre des victimes par toute la France, il le porte à *trente mille;* entrant ensuite dans un plus grand détail, il n'en trouve que *quinze mille cent soixante-huit;* enfin, quand il faut en venir à les désigner par leurs noms; le dirons-nous? il n'en peut nommer que *sept cent quatre-vingt-six.* Voici le tableau tout entier.

Nombre des Calvinistes qui ont péri à la Saint-Barthélemy, extrait du Martyrologe des Huguenots, *imprimé en* 1582.

A Paris,	en bloc,	10,000.	— En détail,	468.	— Nommément,	152
A Meaux,	—	225	—	00	—	30
A Troyes,	—	37	—	00	—	37
A Orléans,	—	1,850	—	00	—	156
A Bourges,	—	23	—	00	—	23
A la Charité,	—	20	—	00	—	10
A Lyon,	—	1,800	—	00	—	144
A Saumur et Angers,		26	—	00	—	8
A Romans,	—	7	—	00	—	7
A Rouen,	—	600	—	00	—	212
A Toulouse,	—	306	—	00	—	00
A Bordeaux,	—	274	—	00	—	7
Total,	en bloc,	15,168			D'après les noms,	786 (1).

Nous avons vu que, dans le premier moment, Charles IX rejeta le tout sur l'inimitié entre les Guise et les Châtillon. Mais enfin, quelle fut la part des Guise en cette affaire? Ils étaient absents de la cour pendant qu'elle combinait ce coup d'état. Le roi les y fit revenir, donna ordre au duc de tuer Coligny, le meurtrier de son père, et le duc exécuta par ses gens les ordres du roi touchant Coligny, mais sauva la vie à plusieurs autres. C'est le témoignage que lui rend La Popelinière, l'un des chefs des huguenots, dans sa *Vraie et entière histoire des derniers troubles* et dans son *Histoire de*

(1) Saint-Victor, t. 3, p. 201 et 202.

France. « Entre les seigneurs français, dit-il, qui furent remarqués avoir garanti la vie à plus de *confédérés*, les ducs de Guise, d'Aumale, Biron, Bellièvre et Walsingham, ambassadeur anglais, les obligèrent plus...; après même qu'on eut fait entendre au peuple que les huguenots, *pour tuer le roi*, avaient voulu *forcer les corps-de-garde*, et que déjà ils avaient tué plus de vingt soldats catholiques. Alors ce peuple, guidé d'un désir de religion, joint à l'affection qu'il porte à son prince, en eût montré *beaucoup davantage*, si quelques seigneurs, *contents de la mort des chefs*, ne l'eussent *souvent détourné;* plusieurs Italiens même, courant montés et armés par les rues, tant de la ville que des faubourgs, *avaient ouvert leurs maisons* à la seule retraite des plus heureux (1). »

On suppose encore dans bien des livres que Charles IX, placé à une des fenêtres du Louvre, tirait avec une carabine sur les Calvinistes qui essayaient, en traversant la rivière, de se sauver au faubourg Saint-Germain; mais ce fait ne repose que sur l'autorité en soi très-légère de Brantôme, qui n'était point à Paris, et qui encore ne le rapporte que comme un *ouï-dire.* L'historien de Thou n'en dit rien, et sans doute il n'y a pas dans son silence quelque intention de ménager Charles IX, qu'il appelle un enragé. On suppose encore souvent que le massacre de Paris dura trois jours : le huguenot La Popelinière nous apprend qu'il cessa dans la journée même. « Le roi, vers le soir du dimanche, dit-il, fit faire défense à son de trompe, que ceux de la garde et des officiers de la ville ne prissent les armes ni prisonnier, *sur sa vie;* ains que tous fussent mis ès-mains de la justice, et qu'ils se retirassent en leurs maisons clauses : ce qui devait apaiser la fureur du peuple et *donner loisir à plusieurs de se retirer hors de là* (2). »

Mais la religion et le clergé ont-ils eu quelque part à cette funeste tragédie? Un poète moderne, Chénier, qui vota la mort de Louis XVI, dans une tragédie de sa façon, nous représente le cardinal de Lorraine bénissant les poignards destinés au massacre de la Saint-Barthélemy. Or, dans ce temps-là même, le cardinal de Lorraine se trouvait à Rome, où il était allé au conclave. L'histoire ne parle que d'un seul ecclésiastique mêlé au massacre : il se nommait Jean Rouillard, chanoine de Notre-Dame, et fut tué dans son lit, comme huguenot (3). Voilà toute la part qu'y eurent le clergé et la religion. Un poète, Voltaire, dira néanmoins :

Mais ce que l'avenir aura peine à comprendre,
Ce que vous-même encore à peine vous croirez,
Ces monstres furieux, de carnage altérés,
Excités par la voix des *prêtres sanguinaires*,
Invoquaient le Seigneur en égorgeant leurs frères;
Et le bras tout souillé du sang des innocents,
Osaient *offrir à Dieu* cet exécrable encens.

(1) *Hist. de France*, p. 67, 1581.— (2) La Popelinière, l. 29, p. 67 — (3) St.-Victor, t. 3, p. 190, note.

Et voilà comme ce poète impie travestit l'histoire d'un bout à l'autre dans sa *Henriade*.

Mais, après tout, quel jugement porter sur ce coup d'état en lui-même? — Cela dépend des principes qu'on prend pour règle de ses jugements. D'après la politique moderne, qui n'a d'autre principe que l'intérêt, c'est un coup d'état comme un autre. — D'après la croyance des huguenots et de leurs patriarches Luther et Calvin, que Dieu opère en nous le mal comme le bien, c'est une opération divine qui mérite nos respects et notre admiration. — D'après le principe fondamental du protestantisme, que chacun n'a d'autre règle ni d'autre juge que soi-même, Charles IX avait droit de faire ce qu'il a fait, non-seulement comme roi, mais encore comme particulier; et à chacun il est permis d'en faire autant, dès qu'il en a l'envie et la puissance. Si donc, plus tard, Charles IX en a eu du regret, ce n'a pu être l'effet que de son papisme.

Et de vrai, la seule Eglise de Dieu, condamnant tous les mauvais principes, a droit de condamner toutes les mauvaises actions qui en découlent. Elle seule condamne cette politique athée qui dispense les gouvernements d'avoir ni foi, ni loi, ni conscience, ni remords, et, partant, d'aller à confesse. Elle seule condamne cette impiété de Luther et de Calvin, qui fait Dieu auteur du péché, et divinise ainsi tous les crimes. Elle seule condamne le faux principe du protestantisme, que chacun n'a de règle que soi, principe de l'anarchie et de la démoralisation universelle. Et elle condamne les mauvais principes encore plus que les mauvaises actions, la racine du mal plus que les branches. Car ce sont les mauvais principes, autrement les hérésies, qui faussent les idées, pervertissent l'esprit humain et produisent les mauvaises actions : et lorsque les faux sages, qui sèment et cultivent ces principes du mal, blâment les rois ou les peuples d'en cueillir les fruits naturels, les actions mauvaises, l'anarchie intellectuelle arrive à son comble; les rois et les peuples ne savent plus où ils en sont, et marchent au hasard : les plus nobles caractères se dégradent, les meilleurs esprits avortent. On le voyait alors : on n'a cessé de le voir depuis, ou plutôt on ne le voyait pas, et ce par la raison que les oiseaux nocturnes ne peuvent voir ce qu'il y a de plus clair.

Caractères des trois jeunes rois : Charles IX, Henri de Pologne, depuis Henri III, et Henri de Béarn, depuis Henri IV. Quatrième et cinquième guerre civile des huguenots. Etat critique de la France, jusqu'à la mort de Henri III.

Il y avait alors ensemble trois jeunes rois de la même famille, de la famille de saint Louis : Charles IX, roi de France; son frère Henri, duc d'Anjou, élu roi de Pologne en 1573; leur beau-frère Henri, roi de Navarre, chef de la branche des Bourbons. A une bravoure naturelle, ils joignaient tous les

trois de l'esprit et une certaine aménité de caractère. Supposé maintenant qu'ils eussent été élevés, comme leur glorieux ancêtre, par une Blanche de Castille, dans la crainte et l'amour de Dieu; que, comme saint Louis, ils consacrassent leur bravoure, leur esprit, leur activité, à procurer la gloire de Dieu et de l'humanité chrétienne; que l'un en France, l'autre en Pologne, l'autre en Navarre, employassent l'exubérance belliqueuse de leur nation respective, de concert avec l'Autriche et l'Espagne, sous la direction du chef de l'Eglise universelle, à repousser les Turcs d'où ils étaient venus, à purger la mer des pirates musulmans et autres, à faire la conquête de l'Afrique pour y implanter la civilisation chrétienne, aussi bien que dans le Nouveau-Monde, dans l'Inde et dans la Chine : quels n'eussent pas été la gloire de leur nom et le bonheur de leurs royaumes! Car Dieu ne manque jamais de récompenser au centuple ce que les rois et les nations font sincèrement pour lui et pour son Eglise. — L'atmosphère politique que respirent ces trois monarques ne leur laissera pas même concevoir l'idée de ces grandes choses. Charles IX n'ambitionnera que la gloire de chasser les bêtes fauves et de sonner du cor, jusqu'à se ruiner la santé. Henri de Pologne, ensuite Henri III de France, étouffera sa gloire naissante dans un horrible mélange d'infâmes débauches et de dévotions fantasques. Henri de Navarre, puis en France Henri IV, se rendra particulièrement fameux par le triple talent *de boire* comme un ivrogne, *de battre* comme un chef d'aventuriers, *et d'être un vert galant* pour corrompre les filles et les femmes de ses sujets, et profaner le trône de saint Louis par l'adultère. Quant à la politique, le plus haut qu'il s'élevera, même dans sa maturité, sera de faire la guerre à l'Autriche catholique en faveur de l'Allemagne protestante, en un mot, d'entretenir la guerre civile dans la chrétienté. Un trait suffira pour peindre les trois princes dans leur jeunesse.

Ce fut le neuf septembre 1573 que Henri d'Anjou prêta serment devant les ambassadeurs, comme roi de Pologne; le décret d'élection de la diète de Varsovie fut lu dans la grande salle du palais : Henri fit, comme roi de Pologne, une entrée solennelle à Paris, et dès-lors la cour fut toujours en fêtes, jusqu'au moment où le nouveau roi se mit en route pour son royaume lointain. On voyait alors à Paris, dit le protestant Sismondi, trois jeunes rois, également avides de plaisirs et de débauches : Charles IX, âgé de vingt-trois ans; Henri, roi de Pologne, âgé de vingt-deux ans; et Henri, roi de Navarre, âgé de vingt ans. Ils se nommaient frères, ils partageaient volontiers leurs divertissements et leurs excès; chacun nourrissait cependant une secrète haine contre les deux autres. A cette époque même, une de leurs parties de débauches pensa leur coûter cher. Le seigneur de Nantouillet, Antoine Duprat, petit-fils du chancelier de ce nom, avait été sollicité d'épouser une maîtresse du duc d'Anjou, dont ce prince voulait se débarrasser. Il avait répondu qu'il n'était pas homme à donner son honneur pour

payer les plaisirs d'un autre. Ce propos avait été rapporté à Henri, et communiqué par lui à son frère et à son beau-frère. Il les irrita tous trois également : aux yeux des trois rois, le courtisan qui osait opposer son honneur à leurs plaisirs ou à leurs caprices n'était pas pardonnable. Au milieu de la nuit, ils entrèrent dans la maison de Nantouillet, avec quelques seigneurs; ils l'accablèrent d'outrages, ils enlevèrent tout ce qu'ils trouvèrent dans sa chambre, et mirent son lit et sa tapisserie en pièces. En même temps, les gens de leur suite enfonçaient les coffres et emportaient tout l'argent et toute la vaisselle. Ils ne savaient pas que pendant ce temps même, Guillaume de Vittaux, frère de Nantouillet, était enfermé dans la chambre voisine, avec quatre bandits déterminés qu'il avait armés pour assassiner un de ses ennemis. Au tumulte que ceux-ci entendirent de toutes parts autour d'eux, ils crurent qu'on venait les arrêter, et se plaçant derrière leur porte, le pistolet à la main, ils attendirent qu'on l'enfonçât pour faire feu. Si les trois rois l'avaient tenté, ils auraient probablement été tués : leur bonheur voulut qu'ils se dirigeassent d'un autre côté (1).

A la suite de la Saint-Barthélemy, les huguenots avaient repris les armes dans le Languedoc, dans les Cévennes, mais surtout à La Rochelle. Le duc d'Anjou, accompagné du roi de Navarre, assiégeait cette ville depuis assez long-temps, lorsqu'il reçut la nouvelle de son élection au trône de Pologne. Cet événement donna lieu à une paix qui fut signée à La Rochelle le six juillet 1573, et qui termina la quatrième guerre civile. La cinquième commence, et les protestants reprennent les armes, le mardi gras, vingt-trois février 1574. Charles IX meurt le vingt-neuf mai. Henri III revient de Pologne en France. Les huguenots, alliés aux politiques, voient à leur tête un Montmorency, le duc de Damville; le duc d'Alençon, frère du roi; le prince de Condé, et enfin le roi de Navarre. Cinquième paix, signée le six mai 1576. Henri III accordait aux huguenots le libre exercice de leur religion par tout le royaume, excepté à Paris, à la cour et à deux lieues à la ronde. Il rendait une entière liberté à leurs écoles, leurs synodes, leurs consistoires; il reconnaissait la légalité du mariage des prêtres apostats; il établissait dans tous les parlements des chambres mi-parties, pour leur assurer des juges impartiaux; tous les arrêts rendus contre eux étaient annulés; les plus illustres victimes de leur parti étaient nominativement réhabilitées; les enfants de ceux qui avaient péri à la Saint-Barthélemy étaient pour six ans exemptés d'impôts; de nombreuses villes de sûreté leur étaient données en Languedoc, en Guyenne, en Auvergne, en Provence et en Dauphiné; enfin le roi s'engageait à convoquer pour le quinze novembre suivant les états-généraux à Blois, afin de mettre la dernière main à la paix publique; et pour que les députés jouissent à Blois d'une plus grande liberté,

(1) Sismondi, t. 19, p. 643.

cette ville devait être démantelée avant de les recevoir. Le roi tint un lit de justice le quatorze mai, pour faire enregistrer cet édit au parlement de Paris; mais le sentiment d'humiliation qu'éprouvait le peuple pour de telles conditions fut si vif, qu'il ne permit jamais qu'on chantât le *Te Deum* pour la paix (1).

Nous avons vu la France, déchirée et trahie par ses princes, sous un roi en démence, Charles VI, être sur le point de devenir province anglaise. En 1576, nous la voyons dans une position plus critique encore, trahie par ses princes, déchirée par une poignée de renégats, sous un roi efféminé, au moment de se renier elle-même, de n'être plus la France chrétienne de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis, pour devenir une colonie semi-musulmane de Zurich et de Zwingle, à la queue de Berne et de Genève. Les Français renégats ou les huguenots ne formaient que le dixième de la population française : c'est le protestant Sismondi lui-même qui nous l'apprend (2). Or, déjà cette poignée marche l'égale de la France entière; bientôt elle la dominera pour l'entraîner dans son apostasie. Le roi Henri de Navarre et le prince de Condé s'étaient déclarés catholiques en 1572, lors du coup d'état de la Saint-Barthélemy. Ils se montrèrent tels pendant quatre ans : Henri interdit même le huguenotisme en Béarn. Le vingt février 1576, il s'échappe de la cour de France, reste trois mois sans professer aucune religion (3), puis renia la foi catholique, la foi de son ancêtre saint Louis, en déclarant qu'il n'avait abjuré le protestantisme que par force, et sans jamais y renoncer dans son cœur (4): en sorte que ses quatre ans de catholicisme étaient quatre ans d'hypocrisie. Il était âgé de vingt-quatre ans, lorsqu'il fit cette déclaration. Plus tard, le huit mars 1588, apprenant la mort du prince de Condé, il écrivit confidemment à une de ses concubines : *Si je n'étais huguenot, je me ferais Turc* (5) : mot bien mémorable, qui nous apprend une fois de plus que *huguenot* et *Turc* revient au même, et ensuite où en était Henri IV pour la religion à l'âge de trente-cinq ans. Or, cet homme qui se faisait Turc s'il n'était huguenot, devait monter prochainement sur le trône de saint Louis, par l'extinction de la branche des Valois. Le dix juin 1584, Henri III vit mourir son dernier frère, ci-devant duc d'Alençon, méprisé de tout le monde. Lui-même, digne du trône tant qu'il n'y fut pas, ne s'y montrait guère plus estimable que son frère. Avec de la bravoure et de l'esprit naturel, ce ne fut qu'un prince mou et efféminé. Sa principale affaire, c'était ses débauches, non avec des femmes, mais avec des hommes appelés ses mignons, qui le suivaient partout comme un harem masculin, et auxquels il prodiguait les trésors et les dignités du royaume (6). Son occupation la plus sérieuse après celle-là, était de s'amuser avec ses

(1) Sismondi, t. 19, p. 363 et 364. — (2) T. 20, p. 93. — (3) T. 19. p. 361. — (4) P. 372. — (5) L'*Esprit de Henri IV*, lettre 19, de Nérac. — (6) Sismondi, t. 19, p. 316, 383.

petits chiens, ses perroquets, ses guenons ou son bilboquet, qu'il inventa ou qui fut inventé de son temps. Plus ces chiens étaient petits, plus il en raffolait et les payait cher. Un des buts de son voyage à Lyon pendant l'été 1586, fut d'y faire l'emplette de petits chiens dont cette ville fournissait alors une race particulière. Il dépensait chaque année plus de cent mille écus pour ses chiens, et il avait accordé de gros appointements à une multitude d'hommes et de femmes qui n'avaient d'autre emploi que de les garder et de les nourrir. Il dépensait aussi de grandes sommes en singes, en perroquets et en autres animaux des pays nouvellement découverts; quelquefois il s'en dégoûtait et les donnait tous, puis la passion pour ces animaux renaissait, et il fallait en trouver à quelque prix que ce fût. Il avait aussi un goût puéril pour les miniatures qui ornaient d'anciens missels; il achetait à tout prix ces livres de prières; mais aussitôt il en découpait les lettres enluminées, et les collait aux murailles de ses chapelles, détruisant ainsi les précieux monuments d'un art qu'il semblait aimer (1). Le vainqueur de Jarnac et de Moncontour n'avait plus que les habitudes et les goûts d'une femmelette; l'arrangement de ses joyaux et de sa parure pouvait l'occuper tout un jour; ses petits chiens ou ses perroquets le ravissaient par leurs gentillesses : lorsqu'ils dormaient sur lui, il restait des heures immobile de crainte de les réveiller (2). Au milieu de ces occupations honteuses et frivoles, il lui prenait des accès de dévotion fantasque : faisant des pélerinages, des processions en habit de pénitent, s'y flagellant en public avec ses mignons; sauf à recommencer avec eux, quelquefois le même jour, ses scènes de crapule et de débauche. La France nobiliaire se ressentait funestement de cette corruption de la foi et des mœurs. Parmi les quatre fils du feu connétable de Montmorency, les deux derniers étaient huguenots, le premier tenté de l'être; le second, duc de Damville, était catholique déclaré, mais le chef des politiques, qui mettaient leur intérêt avant tout. Telle était la dégradation universelle de la noblesse, que l'an 1580, la septième guerre civile fut entreprise par les nobles de la cour de Navarre, uniquement pour plaire aux dames dont ils étaient amoureux (3).

Cependant, au milieu de cette désorganisation générale, les huguenots s'étaient constitués en fédération ou ligue régulière. Dès le seize décembre 1573, les huguenots de Languedoc s'étaient assemblés à Milhaud pour la seconde fois. Là, dit le prostestant Sismondi, ils se lièrent par un nouveau serment à « une union, association et fraternité plus intime, avec tous ceux qui professent la religion réformée, dans tout le royaume et ses enclaves; » et ils instituèrent une forme de gouvernement qui tendait toujours plus ouvertement à la république. Ce n'étaient plus des princes qui devaient avoir la souveraine autorité dans le parti, mais les états-généraux assemblés tous

(1) De Thou, l. 85. — (2) Sismondi, t. 19, p. 350; t. 20, p. 4, 86, 138, 240. — (3) *Ibid.*, t. 19, c. 25.

les six mois et composés par égales parts de députés de la noblesse, de la bourgeoisie et de la magistrature, élus dans chaque généralité. Des états provinciaux devaient aussi s'assembler tous les trois mois, et nommer le capitaine de la province avec son conseil (1). D'ailleurs, des principes nouveaux de liberté commençaient à se répandre au moyen d'un grand nombre d'écrits; on avait réimprimé le livre *De la Servitude volontaire* de la Boëtie; François Hotman, jurisconsulte protestant, publia sa *Franco-Gallia*, dans laquelle il maintenait le droit des états-généraux de déposer les mauvais rois et de leur nommer des successeurs; un livre plus hardi encore, mais dont l'auteur avait gardé l'anonyme, *Junius Brutus*, traçait les bornes de l'obéissance que les sujets doivent aux rois (2).

Les huguenots, dit encore Sismondi sur l'année 1584, avaient divisé la France, sous le rapport de la religion, en seize provinces. Cette division était également observée dans les assemblées politiques des huguenots, qui se composaient des trois ordres. Ainsi le parti réformé, gouverné par des assemblées populaires, accoutumé aux délibérations, et soumis à l'influence de l'opinion publique, était dès-lors organisé en république presque aussi complètement que les provinces unies des Pays-Bas (3).

Voilà donc bien nettement un état dans un état, un état huguenot dans la France catholique : le premier a pour chef Henri de Navarre qui a une tête, le second a pour chef Henri de Valois qui n'a point de tête. Qui donc sauvera la France, la France de Clovis, de Charlemagne, de saint Louis? Comme nous l'avons déjà dit, après Dieu, c'est la France elle-même, c'est la population française. Après Dieu, honneur à elle!

Les huguenots ou Français renégats s'étaient ligués dès 1573 pour la perversion de la France entière. Trois ans après, les Français fidèles ou catholiques commencèrent une sainte ligue, une sainte union de la France avec elle-même, pour la conservation de son antique foi. La Picardie fut la première à donner l'exemple. En 1576, Jacques d'Humières, gouverneur de Perronne et zélé catholique, proposa aux catholiques de cette province de former une sainte ligue entre eux; les Jésuites en dressèrent le manifeste, un jeune gentilhomme se chargea de la faire signer. Par cet acte, les prélats, seigneurs, gentilshommes et bons habitants de la Picardie, tous confrères et associés, déclaraient qu'ils ne s'étaient unis que pour maintenir les lois et religion antiques de la monarchie. Tous ceux qui signaient s'engageaient en même temps à l'obéissance et au secret; ils se trouvaient répartis, dans la seule province de Picardie, en dix ou douze cantons, à chacun desquels des chefs étaient assignés. En peu de temps, la sainte ligue comprit tous les seigneurs catholiques de la province, la magistrature des villes, et presque tous les bourgeois (4).

(1) La Popelinière, l. 36.-Sismondi, t. 19, p. 258. — (2) *Ibid.*, p. 256. — (3) *Ibid.*, t. 20, p. 98. — (4) Sismondi, t. 19, p. 369-371.

A Paris, le premier promoteur de la sainte ligue fut Pierre Hennequin, président au parlement. Mais pour faire circuler les listes et recueillir des signatures parmi la bourgeoisie, il employa de préférence deux hommes d'une condition inférieure, Pierre La Bruyère, parfumeur, et son fils Mathieu La Bruyère, conseiller au Châtelet. Ils commençaient par lire au ligueur récipiendaire un manifeste, tel à peu près que celui qui avait circulé en Picardie. Cet écrit portait que le but de la ligue était de rétablir le service de Dieu selon la forme de l'Eglise catholique; de maintenir au roi son autorité et l'obéissance de ses sujets, mais sous la réserve des engagements qu'il avait pris lui-même à son sacre; de rendre aux provinces du royaume toutes les libertés dont elles jouissaient au temps de Clovis, premier roi chrétien, ou de meilleures encore si elles se pouvaient inventer (1). Le roi Henri III signa lui-même la ligue aux états-généraux de Blois, en 1577 (2), où les trois ordres demandèrent la suppression du huguenotisme en France. Il manqua dès la même année à ses engagements, en accordant aux huguenots des conditions qui y étaient contraires : aussi mit-il dans le traité de pacification un article pour abolir l'une et l'autre ligue, celle des catholiques comme celle des huguenots (3).

La confédération protestante, dit Sismondi, et les alliances qu'elle contractait avec les étrangers étaient sans doute contraires et à la paix du royaume et à l'exercice de l'autorité royale (4). Néanmoins elle continua malgré la défense du roi. La défiance des protestants, dit encore le même auteur, résultant du sentiment de l'infériorité de leurs forces et de la haine à laquelle ils se sentaient en butte, les forçait à demeurer unis; ils avaient des intérêts communs à traiter, des obligations communes à remplir, et le gouvernement ne s'opposa point à des réunions périodiques des députés des églises. Leur exemple, cependant, autorisait les catholiques à faire de même, et l'association de la sainte ligue, si elle évita quelque temps de se mettre en évidence, ne fut cependant point suspendue (5).

Elle se maintenait en secret par tout le royaume, sous la direction des Guise et de la maison de Lorraine. Tous ceux qui étaient attachés de cœur à la religion catholique voyaient avec alarme l'indolence et les vices du roi, l'extinction prochaine des Valois, le droit de succession dévolu à un hérétique, et les révolutions inévitables qui menaçaient la France dans un prochain avenir. Le droit de succession que prétendaient les Bourbons, c'est toujours le protestant Sismondi qui parle, n'aurait point été reconnu par les lois civiles pour l'héritage d'un particulier, parce qu'il fallait remonter jusqu'au-delà du septième degré. La loi qu'on nommait Salique, depuis les guerres de succession avec les Anglais, ne trouvait point, comme toute loi

(1) Sismondi, t. 19, p. 377. — (2) P. 435. — (3) P. 456 — (4) *Ibid.* — (5) P. 461 et 462.

de succession au trône, de contradicteur en temps ordinaire, lorsque, selon la loi civile, il n'y aurait point eu matière à procès; mais dès qu'il s'élevait quelque doute, quelque contestation, on s'apercevait combien peu elle faisait dogme dans l'esprit des Français, et combien chacun était disposé à l'interpréter selon son intérêt, sans se soucier de son esprit. Lors de la succession de Philippe de Valois, la France avait versé des torrents de sang pour repousser la succession d'une femme, par haine pour un prétendant anglais: à présent elle paraissait disposée à prodiguer également son sang pour faire monter sur le trône un fils d'une sœur de Valois, de Claude de Lorraine plutôt que de remonter à trois cent cinquante ans en arrière, afin de retrouver un agnat de la race royale, dès que cet agnat, plus odieux encore pour elle qu'un Anglais, était huguenot. Ceux au contraire qui portaient jusqu'à la superstition le culte de l'antiquité, préféraient encore aux Bourbons cette même maison de Lorraine qui se prétendait issue de Charlemagne. Cette opinion gagnait même tant de faveur, que le huguenot Duplessis-Mornay fut engagé à écrire un mémoire pour la réfuter, et pour établir que la maison de Lorraine ne tenait que par des femmes à la race des Carlovingiens. Les partisans de Guise n'oubliaient point de faire valoir l'avantage que recueillerait la France, si elle appelait leur maison à la couronne, puisqu'elle y gagnerait la Lorraine (1).

A la mort du duc d'Alençon, Henri de Navarre devenait le plus proche héritier de Henri III. Ce dernier, qui était en même temps son beau-frère, lui envoya, l'an 1582, le duc d'Epernon, son favori, pour le presser de nouveau de revenir à la religion de ses pères. Le roi de Navarre, observe Sismondi, était vivement tenté; le choix d'une religion n'était pour lui une affaire ni de cœur ni de conscience, mais de politique (2). Après bien des délibérations, il refusa. Cependant, pour se frayer le chemin au trône, il changea dès-lors de principes politiques; il en prit et en fit soutenir dans des écrits de tout contraires à ceux des huguenots. Pour assurer sa succession, il lui importait d'établir le droit illimité, indestructible du sang royal, en opposition à toute loi, à toute condition, à tout intérêt populaire; il fallait que la France reconnût qu'un monarque étranger, même en guerre avec la patrie, même proscrit ou condamné pour rébellion, même excommunié comme hérétique ou relaps, conservait son droit entier à la couronne, s'il était le plus proche par le sang. En même temps, il lui convenait d'ébranler la confiance dans les états-généraux, et de leur disputer toute part à la souveraineté; car les états de Blois s'étaient prononcés contre la réforme; ils avaient demandé au roi de réduire tout son royaume à la seule religion catholique, et il était facile de prévoir que, si on les consultait de nouveau, ils déclareraient qu'un hérétique ne pouvait hériter de la cou-

(1) Sismondi, t. 20, p. 59-61. — (2) P. 106.

ronne. Aussi, comme Sismondi le remarque, dans les écrits publiés pour le roi de Navarre, commençait-on à dire « que toute égalité dans la monarchie en dérègle et démet les accords; que les immodérés accroissements des grands l'ébranlent jusqu'en ses fondements; que s'il était loisible à un peuple de n'endurer la domination d'un prince hérétique, il lui serait loisible aussi de procéder à nouvelle élection de celui qui serait trouvé plus digne et agréable (1). » — Nous avons déjà vu l'archevêque apostat de Cantorbéry, Cranmer, supprimer l'élection du peuple anglais dans le sacre d'Edouard VI.

D'un autre côté, Henri III avait promis son secours aux Calvinistes des Pays-Bas, et plus encore à la ville de Genève, le foyer de l'hérésie, l'école d'où les ministres huguenots se répandaient dans toute la France. Tout cela était loin de rassurer les catholiques. Comment était-il possible, disait le duc de Guise, de croire le roi de bonne foi dans le zèle qu'il affectait pour la religion, tandis qu'il s'engageait à maintenir à grands frais l'indépendance de la Rome des protestants, de la ville qui ne paraissait occupée qu'à pervertir ses propres sujets? Quel respect montrait-il pour la religion de ses pères ou la majesté royale, tandis qu'il était toujours prêt à donner des secours aux hérétiques des Pays-Bas, rebelles à Dieu et à leur roi? Quelle garantie pourraient trouver les sujets de Henri dans ces processions de flagellants qu'ils lui voyaient conduire, la rougeur sur le front, tandis que, malgré ces simagrées de dévotion, il méditait d'assurer son héritage à un hérétique relaps, tel que l'était son beau-frère (2)?

Henri, duc de Guise, que les Parisiens nommaient avec amour le *Balafré*, était à leurs yeux, et à ceux de presque tous les Français, le champion de l'Eglise et de l'honneur national, le vrai chef du parti catholique. Il était âgé de trente-quatre ans; sa brillante valeur, la justesse et la promptitude de son esprit, l'art avec lequel il maniait la parole, persuadant, étonnant, enchaînant avec un égal succès les hommes de tout ordre et de tout état, le rendaient évidemment propre au rôle de chef de parti. Sa taille était haute, ses traits réguliers, son regard doux, quoique perçant, ses manières polies et insinuantes. Tous ces princes lorrains, disait la maréchale de Retz, avaient si bonne mine, qu'auprès d'eux les autres princes paraissaient peuple. Le duc de Mayenne, son frère, passait pour avoir moins de hardiesse et de décision dans l'esprit : aussi Guise accordait-il surtout sa confiance à Louis, cardinal de Lorraine, son troisième frère, et à Catherine, sa sœur, alors âgée de trente-deux ans, et veuve du duc de Montpensier, mort en 1582. Leur mère, Anne d'Este, petite fille de Louis XII, s'était remariée en 1566, avec Jacques de Savoie, duc de Nemours, de qui elle eut deux fils, le duc de Nemours et le marquis de Saint-Sorlin, qui se montrèrent entièrement dévoués au duc de Guise, leur

(1) Sismondi, t. 20, p. 99. – *Mém. de la Ligue*, t. 1, p. 107-110. — (2) De Thou, l. 68.

frère maternel. Tout le reste de la maison de Lorraine était soumis à la même influence : les ducs d'Aumale et d'Elbœuf, petits-fils du premier duc de Guise, le duc de Mercœur, le cardinal de Vaudémont et le marquis de Muy, frères de la reine, et petits-fils d'Antoine, duc de Lorraine, étaient autant de suppôts de cette puissante faction (1). Les huguenots, dit Sismondi, dont nous ne faisons que citer les paroles, les huguenots ont représenté sous des couleurs odieuses tous ces princes lorrains, et l'historien de Thou ne les a pas épargnés non plus. A les en croire, ce n'étaient que des ambitieux qui se couvraient du manteau de la religion et qui n'avaient pour but que leur grandeur personnelle. Il ne faut point oublier cependant que ce portrait a été tracé non-seulement par des ennemis demeurés victorieux, mais par des ennemis qui avait le plus grand intérêt à faire prendre le change à l'opinion publique. Nous sommes bien plus disposés à croire que, dans un siècle où toutes les croyances religieuses se changeaient en passions, les Guise étaient de bonne foi dans leur zèle fanatique. (C'est un protestant qui parle). Ils croyaient tout bon catholique obligé en conscience à travailler de toutes ses forces à l'extermination de l'hérésie; c'était alors l'erreur de leur Eglise tout entière et non la leur; ils ne se départirent jamais de leurs principes, et leur conduite montre souvent non moins de générosité que de consistance. Le caractère de Henri III leur inspirait, et à juste titre, une horreur et un dégoût qu'il leur aurait souvent convenu de dissimuler. Mais ils voulurent avant tout que l'opinion ne pût jamais les confondre avec cet homme; ils ne le ménagèrent point, et ils s'attirèrent de sa part plus d'inimitié encore que les huguenots (2).

Cependant la famille des Bourbons avait un membre catholique, Charles de Bourbon, cardinal et archevêque de Rouen, oncle de Henri de Navarre et du prince de Condé. Il fut reconnu héritier présomptif de la couronne de France, par un acte signé à Joinville le trente-un décembre 1584, entre son envoyé, les Guise et l'ambassadeur du roi d'Espagne. On y déclare s'unir pour la seule défense de la religion catholique et l'extirpation de toutes hérésies de la France et des Pays-Bas. On s'engage à faire déclarer le cardinal successeur à la couronne, après la mort de Henri III, comme prince catholique le plus proche du sang royal, en excluant pour jamais tous les princes du sang de France, à présent hérétiques et relaps, sans que nul puisse jamais régner qui soit hérétique ou qui permette, étant roi, impunité publique aux hérétiques (3). La sainte ligue fut bientôt nombreuse et puissante : elle avait son comité directeur à Paris, ses agents auprès de chaque corporation, ses prédicateurs à Paris et dans les provinces; le peuple des campagnes lui était entièrement dévoué. Au printemps 1585, comme Henri III négociait avec les Calvinistes de Hollande, toute la ligue se sou-

(1) Davila, l. 7. — (2) Sismondi, t. 20, p. 119-123. — (3) P. 127 et 128.

lève et prend les armes : le cardinal de Bourbon, premier prince du sang, publie son manifeste du premier avril ; la ligue s'assure de Lyon, de Toul et de Verdun : trouble de Henri III, il négocie en même temps avec la ligue et avec le Navarrais, qui proteste contre la dénomination d'hérétique et de relaps, et laisse entrevoir le désir de se rapprocher de l'Eglise romaine. La ligue, secondée par toute l'Europe catholique et approuvée de vive voix par le pape Grégoire XIII. Le sept juillet 1585, Henri III signe un traité avec la ligue et révoque les édits favorables aux huguenots. Le neuf septembre, Sixte V excommunie Henri de Navarre et le prince de Condé, comme hérétiques relaps et impénitents, et comme tels les déclare déchus de leurs domaines et inhabiles à succéder à aucun autre.

De 1585 à 1587, huitième guerre civile, nommée la guerre des trois Henri, savoir : Henri III de France, Henri de Navarre, Henri de Guise. Le meurtre de Marie Stuart par l'Angleterre protestante rend le courage aux protestants de France, qui appellent à leur secours les protestants d'Allemagne. Le premier janvier 1587, Henri III renouvelle le serment de ne souffrir d'hérétiques dans son royaume. Le dix-neuf octobre, Henri de Navarre remporte la victoire de Coutras sur le duc de Joyeuse, mais ne sait en profiter. Le duc de Guise, avec quinze mille hommes, harcelle l'armée allemande de quarante mille protestants, la surprend jusqu'à deux fois et en réduit les restes déplorables à lui remettre leurs enseignes. Le dix-sept décembre 1587, la Sorbonne décrète qu'on pouvait ôter le gouvernement aux princes qu'on ne trouvait pas tels qu'il fallait, comme l'administration au tuteur qu'on avait pour suspect. En janvier 1588, assemblée des princes de la ligue à Nancy : ils demandent au roi, avant tout, la publication en France du concile de Trente ; chose que la ligue ne cessait de demander dans tous ses traités et requêtes. Henri III reçoit les articles comme s'il était disposé à les agréer. A Paris, les chefs des seize quartiers composent d'eux-mêmes un conseil, nommé des Seize, et se mettent à la tête de la ligue : un traître parmi eux révèle leurs projets au roi. Les seize organisent une garde nationale d'au moins trente mille hommes, sous cinq colonels nommés par le duc de Guise. Le neuf mai 1588, entrée de Guise à Paris; enthousiasme du peuple. Réception de Guise par la reine-mère; elle le conduit au roi. Henri III songe à le faire tuer dans son cabinet; il hésite, et Guise se retire. Le douze, toute la ville est barricadée jusqu'à trente pas du Louvre : les troupes royales sont forcées à poser leurs armes. Pendant que la reine-mère négocie avec Guise, le roi s'échappe de Paris et jure de n'y rentrer que par la brèche : la capitale nomme le duc de Guise lieutenant-général du royaume. Négociation entre le roi et la ligue. Le dix-sept mai, députation des seize; le roi leur promet les états-généraux. Le dix-neuf juillet, édit d'union ; réconciliation du roi avec la ligue. Le roi s'engage à poursuivre les hérétiques et à les éloigner à jamais du trône : amnistie pour les

barricades. Le quatorze août, le duc de Guise est nommé par le roi lieutenant-général du royaume : triomphe de la ligue, le roi se met à sa tête. Septembre et mois suivants, états-généraux de Bois; l'édit d'union est déclaré, par le roi et les états, loi fondamentale du royaume. Le vingt-trois décembre, Henri III fait assassiner le duc de Guise à l'entrée de son cabinet; le duc n'eut que le temps de s'écrier : Je suis mort; mon Dieu, ayez pitié de moi; pardonnez-moi mes péchés! Le lendemain, un officier du roi vint dire à son oncle, le cardinal de Guise, qu'il fallait se préparer à la mort. Le cardinal se mit à genoux, fit une courte prière, se couvrit la tête de son manteau et fut tué à coups d'arquebuses par quatre soldats. Le roi fit arrêter le cardinal de Bourbon, l'archevêque de Lyon, le fils et les autres parents du duc de Guise, ainsi que plusieurs membres des états-généraux, entre autres le président du tiers-état. Il croyait avoir fait merveille, lorsque, par la mort de sa mère, arrivée le cinq janvier 1589, il se trouva sans conseil sur le bord d'un abîme.

Quelque affligé que fût Henri III, il n'eut point le temps de pleurer sa mère; son royaume lui échappait en effet; son existence même était en danger. Le peuple, dit le protestant Sismondi, n'examinait pas si le monarque avait eu le droit de faire tuer les Guise sans jugement; ce n'était pas un abus de pouvoir qu'il lui reprochait, mais une attaque perfide contre la religion. Dès long-temps, Henri III s'était rendu suspect de ménagements pour les hérétiques, en faveur desquels il avait signé plusieurs édits de tolérance; il avait formé ce parti odieux des politiques, auquel le peuple ne pouvait pardonner sa tiédeur dans ce qu'on nommait la cause de Dieu. Il venait enfin de se démasquer en faisant tuer les champions de l'Eglise, les Guise, qui ne voulaient point de pacte avec l'hérésie. Sans doute il voulait permettre de nouveau un culte sacrilège; mais, par son attentat contre le favori du peuple et contre le prince de l'Eglise, il avait rompu tout lien entre la France catholique et lui; déormais il y aurait autant de honte que de crimes et de danger à lui obéir davantage.

Par un malheur signalé, tous les princes, seigneurs et villes de la ligue reçurent les nouvelles de ce qui s'était passé à Blois avant les officiers du roi, qui auraient pu parer au désordre. Rossieux, serviteur du duc de Mayenne, arriva de Blois à Orléans, sa ville natale, le soir même du vingt-trois décembre; il fit assembler le peuple à la maison de ville, il le souleva en lui contant le meurtre du duc, commis le matin même, et le conduisit à l'attaque de la citadelle, où d'Entragues venait d'entrer par ordre du roi. Chartres s'était également soulevée dès le même jour. A Paris, la même nouvelle fut apportée le soir du vingt-quatre décembre, veille de Noël. A l'instant on ferma partout les boutiques, comme si on s'attendait à un pillage; les bourgeois, s'appelant les uns les autres et se répétant la triste nouvelle, se précipitèrent en foule vers l'hôtel de Guise, pour exprimer leur douleur

aux deux duchesses et demander leur conseil. Catherine de Clèves, duchesse de Guise, était, depuis peu de jours, revenue de Blois à Paris, pour y faire ses couches, et ce fut dans ce moment de désolation que la ville lui offrit d'être marraine de son enfant, comme elle le fut un mois plus tard. La duchesse de Montpensier, sœur des Guise, que les Parisiens nommaient la sainte veuve, ne le cédait à ses frères ni en audace ni en haine et en mépris pour le roi. Elle était alors malade et forcée de garder le lit; elle fit cependant entrer dans sa chambre plusieurs chefs de la multitude; elle les échauffa par ses discours et les invita à rappeler de la chartreuse, où il était allé faire ses dévotions, Charles de Lorraine, duc d'Aumale, son cousin, pour le nommer gouverneur de Paris. Deux seuls échevins étaient restés à Paris; les deux autres, avec le prévôt, étaient prisonniers à Blois. Dès minuit, les premiers, au bureau de la ville, écrivirent des circulaires aux princes de la maison de Lorraine et aux villes de l'union, les invitant à se tenir prêts pour la défense de la religion; en même temps ils ordonnèrent, pour le lendemain, un service funèbre en l'honneur des Guise, puis une assemblée en l'Hôtel-de-ville, où les bourgeois remplacèrent leurs magistrats captifs (1).

Lincestre, curé de Saint-Gervais, osa le premier annoncer au peuple, dans son sermon du vingt-neuf décembre, qu'il ne devait plus regarder comme son roi Henri de Valois, que par l'anagramme de son nom il appelait le vilain Hérodes. Le nouveau prévôt des marchands et les échevins de la ville de Paris s'adressèrent, au nom de tous les citoyens catholiques de cette cité, à la faculté de théologie ou la Sorbonne, pour connaître quels étaient les droits du peuple vis-à-vis du roi. Et le sept janvier 1589, la Sorbonne, assemblée au nombre de soixante-dix docteurs, prononça : Premièrement, que le peuple français était délié du serment de fidélité envers le roi Henri; ensuite, qu'il peut en sûreté de conscience s'unir et prendre les armes pour la défense de l'Eglise apostolique et romaine contre les mauvais conseils et efforts dudit roi et de ses adhérents, depuis qu'il a violé la foi publique, ainsi que la naturelle liberté des trois ordres du royaume. Le seize janvier, les seize éliminèrent du parlement de Paris un certain nombre de membres, suspects d'être plus politiques que catholiques. Le trente, ce même parlement, composé de cent soixante conseillers, prêta le serment de la ligue et confirma le décret de Sorbonne sur la déchéance du roi. Les autres parlements imitèrent celui de Paris. Le parlement de Rouen fut des premiers à se déclarer pour la ligue. Presque toutes les provinces se soulevèrent en même temps. A ces nouvelles, Henri III demande aux états-généraux une loi plus complète sur le crime de lèse-majesté; il éprouve un refus et congédie les états. Le quinze février, le duc de Mayenne, venu de son gouvernement de Bourgogne, entre à Paris avec une petite armée; il établit un conseil général de l'union, qui le nomme lieutenant-général du royaume.

(1) Sismondi, t. 20, p. 474 et seqq.

Le pape Sixte V refuse à Henri III d'abolir le décret de la Sorbonne sur sa déchéance, et le menace de l'excommunication si sa soumission n'est pas entière. Henri III se rapproche de Henri de Navarre : les deux rois, avec une armée considérable de Français et de Suisses, marchent contre Paris. Henri III déploie une cruauté bien imprudente. Abusant de sa force, il traite sans miséricorde ceux qui lui résistaient dans les places les plus faibles. Il prit Gergeau, fit pendre le commandant et passer au fil de l'épée quiconque avait des armes en mains; il prit Pithiviers, qu'il livra au pillage, avec un grand massacre des habitants; Etampes fut également prise et pillée, et le baron de Saint-Germain, qui y fut arrêté, eut la tête tranchée; plusieurs magistrats furent pendus. Ces cruautés étaient d'autant moins provoquées, qu'à la prise de toutes ces villes le roi n'avait pas perdu un homme. A Saint-Cloud, voyant sa ville de Paris, il disait : C'est le cœur de la ligue, c'est droit au cœur qu'il faut frapper. Ce serait grand dommage de ruiner une si belle et bonne ville : toutefois, il faut que j'aie raison des rebelles qui sont dedans et qui m'en ont ignominieusement chassé. Dans peu de jours il n'y aura plus là ni murs ni maisons, mais les ruines seules de Paris. Il avait annoncé un assaut général pour le deux août, lorsqu'il fut tué la veille par Jacques Clément, né au village de Sorbonne, près de Sens, élevé au couvent des Dominicains de cette ville, et âgé alors de vingt-deux ans. Les assistants le mirent en pièces sur l'heure même. Il s'était porté à ce crime sur de prétendues révélations. D'après le principe fondamental du protestantisme, que chacun n'a de règle et de juge pour sa conscience que soi-même, Clément avait droit de faire ce qu'il a fait. D'après cet autre principe de Calvin et de Luther, que Dieu opère en nous le mal comme le bien, le régicide de Jacques Clément était une action divine. Il est criminel, comme catholique, d'avoir agi en huguenot, pour mettre la main, lui particulier, sur un roi, sur le chef d'une nation, sans le jugement ni l'ordre d'aucun tribunal supérieur à ce roi et à cette nation.

Au premier examen de la blessure du roi, les chirurgiens ne la jugèrent pas très-grave : Henri III fit écrire en ce sens à tous les princes et à tous les gouverneurs. Il écrivit lui-même à sa femme, qui était à Chinon : J'espère que je me porterai très-bien : priez Dieu pour moi, et ne bougez de là. Le même jour, Henri de Navarre vint le voir de Meudon. Suivant les mémoires de Sully, les médecins avaient encore bonne opinion du malade, qui dit lui-même à son beau-frère qu'il espérait que ce ne serait rien et que Dieu le préserverait encore, pour lui faire paraître combien il l'aimait. Suivant d'autres historiens, qui lui font tenir de longs discours, par lesquels, n'espérant plus de vivre, il recommanda le royaume à son beau-frère, le déclara son successeur légitime, mais en l'avertissant qu'il ne serait jamais roi de France s'il ne se faisait catholique. Après cette visite, qui eut lieu dans la matinée, les deux princes ne se revirent plus.

On avait élevé dans la chambre du roi, et vis-à-vis de son lit, un autel sur lequel son chapelain dit la messe. Il se joignit avec beaucoup de dévotion aux prières de l'Eglise; il parla avec résignation de sa mort, si telle était la volonté de Dieu. Les princes et les grands de la cour ne quittaient point sa chambre; il s'entretenait avec eux, presque sans discontinuer, ou de religion, ou des circonstances de son assassinat, ou des affaires d'état. Selon toute apparence, il envenima ainsi sa blessure et provoqua la grosse fièvre, avec de fréquentes défaillances, qui se déclara dans l'après-midi. Les chirurgiens ayant de nouveau examiné la plaie, annoncèrent que le roi n'avait plus que peu d'heures à vivre. Il se confessa : son chapelain lui ayant rappelé le monitoire que le Pape avait lancé contre lui, il confessa s'y soumettre et être prêt à donner, quant à ses prisonniers, la satisfaction que le pontife exigeait de lui. Il reçut alors l'absolution et le saint viatique; après quoi il fit ouvrir toutes les portes de sa chambre et introduire la noblesse. Il dit à haute voix qu'il ne regrettait point la vie, mais qu'il s'affligeait de laisser le royaume dans un tel état de désolation; qu'il ne désirait point qu'on vengeât sa mort, car il avait appris de Jésus-Christ à pardonner les injures; qu'il exhortait toute la noblesse à reconnaître le roi de Navarre, auquel le trône revenait de droit, sans s'arrêter à la différence de religion; car ce roi était d'un naturel trop sincère et trop noble pour ne pas rentrer finalement dans le sein de l'Eglise. Puis, ayant récité le symbole et commencé le *Miserere*, il expira doucement le deux août, entre deux et trois heures du matin, en prononçant les paroles : *Redde mihi lœtitiam.* Il s'en fallait de six semaines qu'il eût accompli trente-huit ans; il en avait régné quinze et deux mois (1).

Henri IV.

Le dernier des Valois venait d'expirer, lorsque le chef des Bourbons, Henri de Navarre, averti de son danger, accourait pour le voir une dernière fois. Plusieurs seigneurs allèrent à sa rencontre et le saluèrent du nom de Henri IV, roi de France; mais à dix pas de lui, il leur échappa de dire : Plutôt se rendre à toutes sortes d'ennemis que de souffrir un roi huguenot (2). Un des compagnons du roi, le protestant d'Aubigné, ajoute : Au milieu des acclamations et du *vive le roi* accoutumé en de tels accidents, Henri IV voyait en même chambre le corps mort de son prédécesseur, deux minimes aux pieds, avec des cierges, faisant leur liturgie, Clermont d'Entragues tenant le menton; mais tout le reste, parmi les hurlements, enfonçant leurs chapeaux ou les jetant par terre, fermant le poing, complotant, se touchant la main, faisant des vœux et des promesses desquels on entendait pour conclusion : *Plutôt mourir de mille morts* (3).

(1) Sismondi, t. 20, c. 31. – Capefigue, t. 5, p. 297. — (2) Sism., t. 20, p. 545. — (3) *Ibid.*, t. 21, p. 6.

Au milieu de l'effroi qu'avait causé l'assassinat, du danger que chacun prévoyait pour la monarchie, de l'incertitude qne chacun ressentait sur son avenir, de la componction enfin qu'excitait même chez les plus corrompus une si funeste catastrophe, et qui engagea plusieurs à se jeter à genoux auprès du lit de leur maître et à y faire à haute voix d'étranges confessions que le duc de Longueville eut peine à arrêter, un sentiment dominait dans cette cour et commençait à se manifester tout d'une voix, celui de ne pas obéir à un roi hérétique. Dampierre, premier maréchal-de-camp, fut le premier à le proclamer, et tandis que Henri IV, troublé de cette fermentation, s'était retiré avec La Force et d'Aubigné dans un cabinet voisin, les autres, se sentant en liberté, convinrent de déclarer au Béarnais, à son retour, que, s'il voulait être roi de France, il lui fallait être catholique (1).

L'un d'eux, des anciens mignons du roi défunt, se présenta donc à Henri, accompagné par toute la noblesse rassemblée à Saint-Cloud; il lui déclara que le moment était venu de choisir entre les misères d'un roi de Navarre et la haute condition d'un roi de France; que celle-ci ne pouvait être obtenue qu'avec l'approbation des princes de son sang, des pairs de France, des officiers de la couronne, enfin des trois états du royaume; qu'il lui suffisait de regarder autour de lui pour reconnaître à quelle religion tous les princes et les grands étaient attachés; mais qu'ils le chargeaient d'ajouter qu'il n'y en avait pas un seul qui ne préférât s'être jeté sur son épée plutôt que de se prêter à la ruine de l'Eglise catholique. Le roi, ayant pâli de colère ou de crainte, répondit que ce n'était pas le moment ni la manière de lui faire cette espèce d'injonction; il fut interrompu par un incident qui mit fin à ces fâcheux discours. Le même jour au soir, les seigneurs catholiques convinrent de lui demander une audience privée, et trouvèrent Henri disposé à leur donner des espérances bien plus positives. Il leur dit que, comme il l'avait toujours annoncé, il ne demandait pas mieux que de se faire instruire; qu'il avait toujours été prêt à confesser ses erreurs dès qu'il les aurait reconnues; que dans six mois il assemblerait un concile national ou provincial, pour procéder à cette instruction; qu'en même temps il assemblerait les états du royaume, pour établir une paix de religion. Jusqu'à cette époque, il promettait de maintenir exclusivement l'exercice de la religion catholique partout, excepté dans les lieux où le culte huguenot avait été permis par le traité d'avril de cette année; de ne donner qu'à des catholiques les gouvernements qui viendraient à vaquer, ou ceux des villes dont il se rendrait maître; de conserver enfin tous les serviteurs du feu roi dans leurs charges et emplois. Ces espérances données par le roi furent rédigées en forme de déclaration authentique; il les promit et jura en foi et parole de roi, et les signa de sa main le quatre août 1589, au camp de

(1) Sismondi, t. 21, p. 6 et 7.

Saint-Cloud. Et en retour, les princes du sang, ducs, pairs, officiers de la couronne, seigneurs, gentilshommes et autres signataires de la même déclaration, qui étaient demeurés fidèles au roi Henri III, « reconnurent pour leur roi et prince naturel, Henri IV, roi de France et de Navarre, lui promettant tout service et obéissance, sur le serment et la promesse ci-dessus écrite qu'il leur a faite. » Ce contrat réciproque, qui, bien plus que le droit de sa naissance, constituait la royauté nouvelle de Henri IV, fut lu, publié et enregistré le quatorze août au parlement de Tours. Les serviteurs du nouveau roi eurent soin d'en répandre des copies dans toutes les parties du royaume (1).

Henri IV se voyait à la tête de quarante-deux mille hommes devant Paris, où le duc de Mayenne n'en a que huit mille. Cependant les grands abandonnent Henri IV, les soldats désertent son étendard pour celui de la ligue, le pouvoir lui échappe; il est obligé de dissoudre son armée et de reculer devant l'adversaire qu'il se croyait sur le point d'écraser. Et pourquoi? parce que Henri IV, malgré toutes ses promesses, est encore huguenot.

La mort de Henri III répandit une joie frénétique parmi les Parisiens. Le duc de Mayenne, naturellement modéré, repoussa toute responsabilité du régicide. Il écrivit aux villes de la ligue qu'elles ne devaient point voir dans cet événement l'œuvre d'aucun conseil humain, mais une dispensation de la Providence, qui les protégeait d'une manière éclatante; il invita les catholiques qui avaient suivi le feu roi, à se réunir à lui pour la défense de leur religion. Henri IV cherchait à le gagner par des négociations secrètes. En même temps, il s'efforçait de plaire à tout le monde et de se concilier la bienveillance de chacun, par la vivacité de son esprit, la promptitude de ses réparties, l'aisance de ses paroles et la familiarité de sa conversation. Il faisait plus le compagnon que le prince, et il suppléait à la pauvreté de ses moyens par la prodigalité de ses promesses. A chacun tour à tour il protestait que c'était à lui seul qu'il devait la couronne, et que la grandeur des récompenses serait proportionnée à la grandeur des services qu'il confessait. Aux huguenots, il protestait qu'il leur ouvrait son cœur et leur confiait ses sentiments les plus intimes, comme à ceux sur qui il fondait ses plus solides espérances; aux catholiques, il témoignait toutes les déférences extérieures; il leur parlait avec une singulière vénération du souverain Pontife et du Siége apostolique. Avec eux il laissait percer tant d'inclination pour la religion romaine, qu'il leur faisait prévoir une prompte et indubitable conversion. Il mangeait en public, il admettait chacun à parcourir ses plus secrets appartements; il ne cachait point sa pénurie actuelle, et il tournait en plaisanterie tout ce qu'il ne pouvait faire passer par des propos sérieux (2).

Les manières de Mayenne étaient plus dignes et plus contenues. Le plus

(1) Sismondi, t. 21, p. 12-14. — (2) Davila, l. 10.

calme et le plus modéré des Guise, c'était le meurtre seul de ses frères qui avait pu faire de lui un chef de parti. Les habitudes mêmes de son corps semblaient mettre obstacle à son activité. Il était fort gros, il avait besoin de beaucoup de sommeil, de repas abondants; et Sixte-Quint disait de lui qu'il était impossible qu'il tînt tête à Henri IV; car il demeurait aussi long-temps à table que ce roi demeurait au lit. Même en repoussant les ouvertures du Béarnais, il lui avait fait répondre que, loin d'avoir contre lui aucune inimitié privée, il l'honorait et le respectait; mais que sa conscience ne pouvait lui permettre de laisser libres les abords du trône à un prince ennemi de la religion de son pays. D'ailleurs, il devait poursuivre la ligne de conduite qui lui avait été tracée par ses frères; il manquerait à leur mémoire comme à son serment, s'il reconnaissait un autre roi en France que le cardinal de Bourbon, au nom duquel il exerçait la lieutenance du royaume. Et de fait, il refusa de se faire proclamer roi lui-même, et proclama roi le cardinal de Bourbon sous le nom de Charles X, invitant tous les Français à lui prêter obéissance (1).

Le premier septembre 1589, Mayenne sort de Paris avec une puissante armée pour attaquer Henri IV, qui faillit être pris en Normandie. A son tour, renforcé par des troupes anglaises, Henri IV vint, le trente-un octobre, se présenter à l'improviste, avec une armée formidable, devant Paris, en l'absence de Mayenne. Malgré cette surprise et l'absence de leur chef, les Parisiens ne se déconcertèrent pas. Les bourgeois furent appelés aux armes, et ils vinrent occuper avec empressement les mêmes remparts que trois mois auparavant ils avaient défendus contre Henri III. Les religieux de tous les couvents s'armèrent en même temps et vinrent se joindre à la milice. Toutefois la plus grande partie de cette milice demeura pour garder l'enceinte de la ville. Les faubourgs, à peine susceptibles de défense, furent emportés par les troupes royales et livrés au pillage pendant trois jours. Neuf cents bourgeois furents tués dans cet assaut, et quatre cents demeurèrent prisonniers. Parmi ces derniers, les royalistes reconnurent le père Edouard Bourgoin, prieur de ce couvent des Dominicains d'où était sorti Jacques Clément. L'arrivée du duc de Mayenne obligea Henri IV de se retirer à Tours, où il avait établi la fraction *politique* du parlement de Paris, la fraction plus parlementaire que catholique.

On avait présenté au nouveau roi une requête de la part de la reine douairière, qui se recommandait à lui pour qu'il eût à tirer vengeance de l'assassinat de Henri III, son mari. Le malheureux père Bourgoin, qui avait été fait prisonnier à la prise des faubourgs de Paris, fut victime de cette requête. « On l'accusait, nous citons les paroles du protestant Sismondi et nous les recommandons à plus d'un historien catholique, on

(1) Sismondi, t. 21, p. 17-23.

l'accusait d'être prieur du couvent d'où était sorti Jacques Clément, et on le soupçonnait de l'avoir encouragé à son attentat. Il fut traduit devant le parlement de Tours, toutes les chambres assemblées. Il nia toujours d'avoir eu aucune connaissance des desseins du meurtrier; mais des témoins déposèrent qu'ils l'avaient publiquement entendu louer en chaire l'action de Clément; et sur ce témoignage le parlement le condamna, le vingt-trois février 1590, à être tiré à quatre chevaux, puis brûlé et ses cendres jetées au vent. Il supporta d'abord la question, puis ce supplice atroce, avec une admirable constance, en protestant jusqu'à la fin de son innocence (1). »

Le quatorze mars 1590, Henri IV remporte sur le duc de Mayenne la bataille d'Ivry. A Paris, un prédicateur annonça cette défaite du haut de la chaire : ses auditeurs, bien loin de se décourager, jurèrent tous avec lui qu'ils affronteraient la faim et tous les dangers, pour maintenir la sainte ville de Paris dans sa fidélité au service de Dieu. Et ils tinrent parole. Le vingt-neuf mars, Henri attaque les environs de Paris : le huit mai, il se montre devant les murs de cette capitale, et tire le canon sur elle. Les Parisiens avaient soumis à la Sorbonne des questions auxquelles cette faculté répondit par un décret du sept mai, qui fut aussitôt publié dans la ville. Elle décidait qu'il est expressément défendu aux catholiques d'accepter pour roi un hérétique, un fauteur d'hérésie, bien davantage un relaps; et lors même que celui-ci se convertirait et se ferait absoudre, il demeurerait entaché d'un tel soupçon de feintise et de perfidie, que le devoir de tout bon chrétien serait de continuer à le repousser de toutes ses forces. Mais c'étaient surtout les prédicateurs qui entretenaient et échauffaient sans cesse l'enthousiasme du peuple. Ils communiquaient à leur auditoire, dit Sismondi, une exaltation, un dévouement, un héroïsme que l'éloquence humaine ne saurait atteindre. Aux sermons, ils joignaient l'exaltation produite par les processions et les litanies. Le quatorze mai, le trente mai, le quatre juin, le légat du Pape conduisit des processions solennelles dans lesquelles on vit tous les prélats, les prêtres et les moines, revêtus de corselets et armés d'arquebuses, d'épées et de pertuisanes, se rendre à Sainte-Geneviève, à la tête de toute la milice bourgeoise; ils y firent solennellement le vœu de défendre la cité jusqu'à la mort, et de se soumettre à toutes les privations, toutes les souffrances, plutôt que de traiter avec un prince hérétique. Ces processions de moines armés furent pour les royalistes un grand objet de ridicule. Mais quand on vit ensuite ces moines monter joyeusement aux remparts, et s'exposer au feu de l'ennemi; quand on vit les bourgeois supporter toutes les horreurs de la famine plutôt que de se rendre, on dut reconnaître qu'un sentiment sérieux et élevé pouvait s'unir à un fanatisme intolérant et à des haines souvent farouches (2). C'est un protestant qui parle.

(1) Sismondi, t. 20, p. 42. — (2) P. 68.

Henri IV comptait réduire Paris par la famine. Malgré un grand nombre d'habitants, surtout d'enfants et de femmes, qui étaient sortis de cette capitale, il y restait encore, le vingt-six mai, deux cent vingt mille âmes. Il n'y avait de blé que pour un mois. Tous les grands personnages attachés à la ligue contribuèrent avec générosité pour venir au secours des pauvres; mais ils avaient beau donner de l'argent, ils n'augmentaient point aussi la quantité de vivres qui pouvaient arriver au marché. Les soldats de Henri en vendaient quelquefois par contrebande, ou en faisaient passer à leurs amis; mais c'était une goutte d'eau pour éteindre un incendie. Le cardinal de Gondi, évêque de Paris, ordonna la vente de toute l'argenterie des églises, pour l'employer à des aumônes, sous la condition que la ville en restituerait la valeur quand elle serait sortie de sa détresse actuelle; le cardinal-légat obtint cinquante mille écus des mains du Pape, qu'il distribua en aumônes, et il y joignit la valeur de toute son argenterie qu'il fit fondre; l'ambassadeur d'Espagne fit faire chaque jour une distribution pour la valeur de cent vingt écus de pain, tant qu'il en put trouver, puis ensuite d'autres substances alimentaires. Toutes les dames et tous les seigneurs de la ligue se taxèrent de même à des aumônes journalières; tout luxe, toutes autres dépenses étaient supprimées (1).

Le dix-sept juin, Mayenne eut l'adresse de faire entrer à Paris un convoi de vivres; mais ce ne fut qu'un soulagement momentané. Le froment commençait à manquer absolument dans les magasins de la ville. Il restait de l'avoine que l'on distribuait aux soldats pour la manger en soupe. Quant à la viande, on ne trouvait plus dans les boucheries que la chair des chiens, des chevaux et des ânes. D'ailleurs le pauvre ne pouvait atteindre à aucune de ces substances, qui se vendaient à des prix excessifs. Le plus souvent il se contentait des herbes qu'il arrachait dans les rues et les cours, et qu'il faisait bouillir; ou bien il essayait de réduire en poudre tous les vieux ossements d'animaux et même d'hommes qu'il pouvait découvrir; mais au lieu d'en extraire une gélatine qui aurait été substantielle, comme cette poudre était blanche, il croyait y voir de la farine et pouvoir en faire du pain, et il s'exposait ainsi à d'horribles maladies. Il faisait bouillir encore toutes les peaux, tous les cuirs qui avaient précédemment été destinés à l'habillement ou à l'ameublement. On ne voyait plus dans les rues qu'une population hâve et décharnée; les maladies causées par des aliments si malsains et les morts se multipliaient avec une effrayante rapidité; mais à mesure que les maisons se vidaient, on s'empressait de les démolir pour brûler les bois de charpente, car le combustible commençait aussi à manquer. Une souffrance si excessive abattait le courage de quelques-uns. Plus d'une fois, pendant la nuit, des attroupements se formèrent dans les rues, qui les parcouraient en

(1) Sismondi, t 20, p. 70 et 71.

criant : Du pain ou la paix! Mais le chevalier d'Aumale et le duc de Nemours, qui commandaient dans la ville, faisaient des patrouilles continuelles pour les dissiper. Dans toutes les chaires, les prédicateurs exhortaient les chrétiens à se sacrifier pour le triomphe du Christ, et annonçaient au peuple que le martyre de la faim n'était pas moins méritoire aux yeux de Dieu que celui de l'épée (1). Et le peuple reprenait courage.

La misère devint encore plus extrême lorsque Henri IV eut repris et livré de nouveau au pillage tous les faubourgs. Alors Nemours et Aumale établirent au coin de toutes les rues des cuisines pour le peuple; on les nommait les chaudières d'Espagne; on y préparait tout ce qu'on croyait pouvoir servir d'aliments, en l'assaisonnant surtout avec du suif; on tentait chaque jour quelque nouvelle sortie à la campagne, pour couper des blés, pour recueillir des végétaux de tout genre. Enfin, on ouvrit des négociations pour la paix. Le quinzième de juin, Henri IV adressa une lettre aux manants et habitants de Paris, pour les engager à la soumission; mais cette lettre, mal écrite, longue, diffuse, obscure, ne semblait point dictée par le cœur, et ne fit aucune impression sur le peuple. Le cardinal de Gondi et l'archevêque de Lyon, qui eurent une conférence avec le roi, ne purent arriver à ouvrir des négociations régulières.

Cependant le duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas espagnols, venait joindre le duc de Mayenne pour secourir Paris, réduit aux dernières extrémités. Henri IV espérait s'en rendre maître d'un jour à l'autre; mais la résignation des Parisiens, en proie aux plus horribles souffrances, l'emporta sur la constance du roi. Dans ces derniers moments aussi il ne put se résoudre à faire exécuter avec rigueur les lois barbares de la guerre. Jusqu'alors il avait refusé le passage aux vieillards, aux femmes, aux enfants, que les ligueurs voulaient faire sortir de Paris comme bouches inutiles; mais il ne put s'endurcir contre leur désespoir, et les laisser périr sous ses yeux d'une mort affreuse. Le vingt août, il accorda un sauf-conduit pour en faire sortir trois mille de la ville; si ses soldats n'avaient pas repoussé les autres, il en serait sorti bien davantage. Tous les historiens s'accordent à louer à cette occasion sa générosité; toutefois, observe Sismondi, la pénurie était déjà si effroyable dans Paris, que Henri, en les retenant, aurait bien pu causer leur mort, mais non forcer ceux qui restaient à partager avec eux leurs vivres (2).

Cependant, le trente août, Henri IV leva le siége, pour aller au-devant de Parme et de Mayenne, et n'être pas assiégé lui-même. Au point du jour les sentinelles qui étaient sur les remparts ne virent plus l'armée à ses postes accoutumés, et en donnèrent avis aux habitants par des cris de joie : bientôt après, des paysans, profitant de ce que les passages étaient demeurés libres, se présentèrent aux portes avec tous les vivres qu'ils avaient pu recueillir

(1) Sismondi, t. 20, p. 76. — (2) P. 84.

dans le plus prochain rayon, et les cris de joie et de délivrance redoublèrent dans toutes les rues; la population courut tout entière aux remparts pour voir les quartiers que les ennemis venaient d'abandonner. Bientôt le légat, l'archevêque de Lyon, le duc de Nemours se mirent à la tête d'une procession qui vint à Notre-Dame remercier Dieu d'avoir mis fin à tant de misère.

Cependant, comme les rivières étaient toujours fermées, les vivres étaient toujours rares et chers dans la capitale. Le duc de Parme sut la débloquer complètement. Henri IV employait tous les moyens pour l'amener à une bataille : Parme, beaucoup plus habile général, sut toujours l'éviter; puis, tout d'un coup, à la barbe du roi, qui ne s'était pas aperçu de sa manœuvre, il s'empara de Lagny-sur-la-Marne, où il y avait beaucoup de provisions, rendit ainsi libre la navigation de cette rivière, et décida la campagne. C'était le six septembre. Henri se retira à Saint-Denis. Mais dès le lendemain, supposant les Parisiens livrés à la joie et peu sur leurs gardes, il vint au milieu de la nuit sous les murs pour tenter l'escalade. Deux échelles furent appliquées en silence contre le mur du faubourg Saint-Marceau. L'endroit semblait bien choisi : il n'avait pour sentinelle qu'un moine, un Jésuite. Eh bien! ce fut ce moine qui sauva Paris. Ce Jésuite, donna l'alarme : il renversa l'une des échelles; il arrêta bravement les assaillants qui montaient par l'autre, tandis qu'il appelait du secours par ses cris. Bientôt la muraille fut garnie de défenseurs, et les royalistes se retirèrent. Quelques heures plus tard, Henri tenta une seconde surprise tout aussi inutilement. Il fut obligé de dissoudre son armée. Le duc de Parme s'empara de Corbeil, pour ouvrir la navigation de la Seine, puis ramena son armée en Flandre, sans que le roi pût jamais réussir à l'entamer. Tout cela nuisit beaucoup à la renommée militaire de Henri IV. Ce n'était plus, disait-on alors, qu'un carabin opposé à un capitaine accompli (1).

Après le départ du duc de Parme, Henri ne fit que la petite guerre durant toute l'année 1591. Le vingt janvier, il travestit un certain nombre de ses plus braves en marchands de farine, afin de s'emparer de la porte Saint-Honoré, et lui donner moyen de surprendre la ville. Son stratagème fut éventé, et il faillit y être pris lui-même. De cette guerre d'espiègleries entre le roi et la capitale, il n'est resté dans l'histoire que *la journée des farines*. Henri IV voyait son parti se diviser en trois : les huguenots; les politiques ou catholiques pour leur intérêt propre; le tiers-parti, formé des partisans catholiques du nouveau cardinal de Bourbon. L'ancien, oncle de Henri IV, et nommé le roi Charles X, était mort le neuf mai 1590. Son neveu, le cardinal de Vendôme, prit alors le nom de cardinal de Bourbon, et s'offrit pour chef au tiers-parti. C'était le quatrième des fils de Louis Ier, prince de Condé; fort jeune à la Saint-Barthélemy, il avait été dès-lors élevé dans la

(1) Sismondi, t. 20, p. 91-97.

religion catholique. Il se regardait comme le successeur légitime à la couronne, si Henri IV était définitivement écarté comme hérétique et relaps. Les deux frères aînés étaient demeurés attachés à la prétendue réforme : l'un, Condé, était mort et n'avait laissé qu'un fils en bas âge; l'autre, Conti, était sourd, ne parlait qu'avec difficulté et passait presque pour imbécile; un troisième n'avait pas vécu ; lui-même était âgé de vingt-neuf ans, et son plus jeune frère, le comte de Soissons, n'en avait que vingt-cinq. Soissons, Montpensier, le duc de Longueville et son frère, le comte de Saint-Paul, irrités de ce que toute leur famille était repoussée du trône à cause de l'obstination de son chef dans l'hérésie, lui auraient volontiers substitué le nouveau cardinal de Bourbon. Ils étaient encore secondés par tous ces courtisans de Henri III qui se trouvaient engagés avec Henri IV, sans avoir pour lui aucune affection, ni pouvoir obtenir son estime (1). L'âme de ce parti était un prêtre, Jacques-Davi Duperron, depuis cardinal, fils d'un médecin huguenot réfugié dans le canton de Berne. Il avait eu de brillants succès dans les études, avec infiniment d'esprit, s'était fait catholique, et fut lecteur de Henri III. Devenu le favori du nouveau cardinal de Bourbon, il lui fit entamer une correspondance avec la cour de Rome, et représenter au Pape que le vrai moyen d'écraser les huguenots et de terminer la guerre civile, sans faire triompher ni la ligue ni l'Espagne, c'était de porter sur le trône de France un Bourbon vraiment catholique. Henri IV se ligua, de son côté, avec la papesse Elisabeth d'Angleterre et avec les protestants de Hollande, qui lui procurèrent une armée allemande pour conquérir la France. Le pape Grégoire XIV lança contre lui un monitoire, que les parlements *politiques* de Tours et de Châlons firent brûler par la main du bourreau, tandis que leurs arrêts furent brûlés par le parlement catholique de Paris.

Le duc de Mayenne éprouvait des difficultés semblables dans le parti de de la ligue. Le nouveau duc de Guise, fils du Balafré, s'échappa du donjon de Tours, où il était détenu depuis le massacre de son père : on voulut l'opposer à Mayenne ; mais ils eurent l'esprit de s'entendre pour le bien de la cause. Les princes étrangers, le duc de Savoie et le roi d'Espagne, qui aidaient la ligue de leurs troupes et de leur argent, visaient à un démembrement de la France : Mayenne s'y opposa toujours. Les seize profitaient de l'absence de Mayenne pour dominer dans Paris, mettre à mort trois membres du parlement, destituer d'autres magistrats, et offrir la couronne de France au roi d'Espagne. Mayenne, revenu à Paris et aidé de la bourgeoisie, rétablit l'ordre, fait pendre les quatre plus séditieux d'entre les seize, et donne au parlement une influence qu'il n'avait pas encore eue dans la ligue.

Cependant, vers la fin de 1591, Henri IV se présente devant Rouen et

(1) Sismondi, t. 20, p. 108 et seqq.

la somme de se rendre. On lui répond que tous les habitants sont déterminés à s'ensevelir sous les murs de leur ville, plutôt que de reconnaître pour roi de France un prince hérétique. Aussitôt commença le siége, qui devint fameux. Le gouverneur de la ville était le fils de Mayenne, Henri de Lorraine, ayant avec lui le chevalier de Villars Brancas, un des plus habiles généraux, qui se chargea de la défense. Henri IV attaquait la ville avec une armée formidable de Français, d'Anglais et d'Allemands. Le duc de Parme vint encore une fois, avec Mayenne, faire avorter son entreprise. Henri, allé au-devant d'eux, se laissa emporter à son imprudente bravoure, fut blessé et sur le point d'être pris : Villars fit une sortie terrible sur celles des troupes royales qui restaient devant la ville. Enfin, grâce aux habiles manœuvres du duc de Parme, Henri IV, qui ne sut ni les prévoir ni les déjouer, fut contraint de lever le siége de Rouen comme celui de Paris.

Toutefois, Mayenne avait ouvert des négociations avec Henri. Quant à l'abjuration du roi, condition première et principale, il s'en rapportait au jugement du Pape, qui était alors Clément VIII. Il fut convenu que le cardinal de Gondi serait envoyé pour en informer le Saint-Père. En attendant, on devait ouvrir des conférences sur les moyens d'assurer la religion, le parti de la ligue et les particuliers, sans plus remettre les choses après la conversion du roi. Les nouvelles de ces négociations s'étant répandues à Paris, le parti des seize cria contre, tandis que le reste inclinait à la paix. D'après tout cela, Mayenne se détermina enfin, comme l'Espagne le lui faisait demander sans cesse, à convoquer les états-généraux à Paris, pour le dix-sept janvier 1593, afin d'y procéder à l'élection d'un roi. Le cinq de ce mois, Mayenne publia un long manifeste, dans lequel il exposait les motifs qui avaient forcé les catholiques à prendre les armes pour le maintien de leur religion. Il le faisait avec modération, repoussant toute participation dans l'assassinat de Henri III, parlant du roi de Navarre en termes convenables, indiquant le désir que les catholiques avaient eu de se réconcilier avec lui, pourvu qu'il revînt auparavant à la religion de ses pères. Il s'adressait enfin aux catholiques qui suivaient le roi ; il leur montrait les dangers qu'ils faisaient courir à l'Eglise, et il les invitait à se réunir à lui et à se rendre aux états-généraux.

Comme les actes de cette assemblée ont été anéantis plus tard, on connaît peu le détail de ce qui s'y passa. Le fait principal, c'est que, quand le roi d'Espagne eut proposé pour le trône de France un prince de sa famille et enfin sa fille propre, il éprouva une répulsion universelle. L'un des plus ardents prédicateurs de la ligue, Rose, évêque de Senlis, s'opposa publiquement aux prétentions de l'Espagne, et protesta que jamais la nation ne consentirait à laisser porter la couronne à des femmes et à s'exposer ainsi à la domination des étrangers. Le duc de Mayenne se fit faire des remontrances publiques, dans le même sens, par le parlement de Paris, auquel

lui-même et sa sœur, la duchesse de Montpensier, en avaient secrètement suggéré l'idée (1).

De son côté, Henri IV tenta des négociations indirectes avec la cour de Rome. Il fit agir d'abord les Vénitiens et le grand-duc de Toscane, Ferdinand de Médicis, qui tous deux sentaient que toute indépendance était perdue pour les princes italiens, si la puissance de la France cessait de balancer celle de l'Espagne. Il engagea en même temps Vivonne, marquis de Pisani, ancien ambassadeur de Henri III à Rome, et le cardinal de Gondi, à se rendre auprès du Pape comme pour leurs affaires privées, mais dans le fait pour s'assurer si Henri IV, en abjurant le protestantisme, obtiendrait l'absolution, et si le Saint-Siége révoquerait la sentence qui l'excluait à jamais du trône. Clément VIII, qui avait à ménager Philippe II, roi d'Espagne, le plus ferme appui du catholicisme à cette époque, se refusa d'abord ostensiblement à la négociation.

Il fallait cependant arriver à une décision quelconque. Henri IV voyait se développer, parmi ceux qui jusqu'alors l'avaient servi, le tiers-parti qui voulait un roi catholique, qui songeait au cardinal de Bourbon, au comte de Soissons, au duc de Montpensier même, à l'un ou à l'autre desquels on aurait fait épouser l'infante d'Espagne; Henri IV s'apercevait qu'entre tous ses anciens partisans, c'étaient ses parents, les Bourbons, dont il devait le plus se défier, parce qu'ils commençaient à prétendre au trône pour eux-mêmes (2).

Le vingt-huit avril 1593, surlendemain de l'ouverture des états, un trompette aux armes du roi se présenta aux portes de Paris, et déclara avoir une dépêche à remettre au gouverneur : c'était une déclaration des catholiques attachés au parti du roi, qui protestaient du désir ardent qu'ils avaient de rendre la paix à la patrie; qui remontraient que les états convoqués dans la capitale ne représentaient qu'un seul parti; que, pour arriver à la paix, il fallait les consulter tous les deux, et qui proposaient, en conséquence, une conférence entre les catholiques du parti du roi et ceux du parti de la ligue. Ils offraient, pour cela, de choisir un lieu entre Paris et Saint-Denis. Le duc de Mayenne accepta la conférence, qui s'ouvrit à Surène le vingt-neuf avril (3). Pour que des deux parts on pût s'y rendre avec plus de sûreté, il fut convenu, le trois mai, qu'il y aurait, entre les parties belligérantes, une trêve qui s'étendrait jusqu'à quatre lieues tout autour de Paris. L'archevêque de Bourges pour les royalistes et l'archevêque de Lyon pour les ligueurs, conféraient en public par des discours de théologie et de raisonnements; mais les affaires réelles se traitaient dans des conférences plus secrètes. Henri IV consultait Duperron, depuis évêque d'Evreux, qui s'introduisait chaque jour plus avant dans sa faveur. Il arriva une particularité remar-

(1) Sismondi, t. 21, p. 196. — (2) P. 168 — (3) P. 184 et 186.

quable. L'archevêque de Bourges ayant proposé aux deux partis catholiques de se réunir pour engager le roi à se convertir, les députés de la ligue repoussèrent cette proposition, en déclarant que la conversion ne pouvait être que l'ouvrage du Saint-Esprit, et que, si elle était obtenue par des sommations et des protestations, ou par aucune considération politique, elle ne leur inspirerait point de confiance (1). Bientôt le même archevêque de Bourges annonça la conversion du roi comme prochaine et certaine, et offrit une trève qui s'étendrait à tout le royaume, pour donner aux divers partis le temps d'assurer la religion et de conclure la paix.

Henri IV savait que dans ces conférences de Surène qu'il avait autorisées, les catholiques, qui jusqu'alors lui avaient été attachés, mettaient en délibération s'il ne vaudrait pas mieux l'abandonner, afin d'avoir la paix; dans ses appartements même il entendait souvent les discours de ceux qui maudissaient leur propre aveuglement, lorsqu'ils exposaient leur vie et leurs biens pour un roi qui paraissait avoir résolu d'établir l'hérésie en France : ils se demandaient comment, après les espérances d'une prochaine conversion que le Béarnais leur avait données à la mort de son beau-frère, et qu'il avait toutes déçues, ils pouvaient encore se fier à lui (2).

Henri IV convoqua donc à Mantes, pour le vingt-deux juillet 1593, une assemblée de théologiens, dont un archevêque, cinq évêques et deux curés de Paris. Il avait encore été au prêche à Mantes le dix-huit juillet. Dans la conférence du vingt-deux, il dit aux théologiens rassemblés qu'il avait déjà reçu quelque instruction sur la foi catholique, mais qu'il désirait de plus grands éclaircissements sur les points controversés. Le lendemain, après un discours de cinq heures par l'archevêque de Bourges, il se déclara pleinement satisfait et débarrassé de tous ses doutes, il signa la confession de foi qui lui fut présentée, et il convint que, dès le prochain dimanche vingt-cinq juillet, il se présenterait à l'église de Saint-Denis pour y ouïr la messe. L'archevêque de Bourges prit sur lui de lui accorder une absolution provisionnelle, en raison du danger de mort subite auquel il était particulièrement exposé pendant la guerre; sous condition qu'il recourrait au Pape, sitôt que commodément faire se pourrait, pour le reconnaître et promettre obéir aux commandements justes et raisonnables de l'Eglise (3).

En effet, le vingt-cinq juillet, à neuf heures du matin, Henri, précédé des gardes suisses, écossaises et françaises, et entouré d'un grand nombre de princes, officiers de la couronne et gentilshommes, se présenta aux portes du temple de Saint-Denis qu'il trouva fermées. Le grand-chancelier frappa à la plus grande porte, qui fut ouverte aussitôt. L'archevêque de Bourges parut alors assis dans la chaire pontificale, et entouré d'un grand nombre de prélats. Il demanda au roi qui il était et ce qu'il voulait. Celui-ci

(1) Sismondi, t. 21, p. 188. — (2) P. 197. — (3) P. 201.

répondit qu'il était Henri, roi de France et de Navarre, et qu'il demandait à être admis dans le sein de l'Eglise catholique. — Est-ce du fond du cœur? reprit l'archevêque, et êtes-vous vraiment repentant de vos erreurs passées? — A ces mots, le roi se jeta à genoux; il déclara qu'il était profondément affligé de ses erreurs, qu'il les abjurait et détestait, et qu'il désirait désormais vivre et mourir dans la profession de la foi catholique, qu'il défendrait au péril de sa vie. Il récita à haute voix la confession de foi qu'on avait préparée pour lui; par elle il abjura l'une après l'autre toutes les erreurs de la prétendue réforme. Ensuite de quoi il fut admis dans le temple, au milieu des acclamations de la foule et au bruit des décharges de l'artillerie. Il s'agenouilla devant le grand autel et y récita ses oraisons : il passa dans le confessionnal, où l'archevêque de Bourges lui donna l'absolution ; enfin, il revint prendre place sous le baldaquin, et il assista à la messe solennelle que célébra l'évêque de Nantes (1).

Ainsi se terminait cette grande lutte entre la France et son roi : lutte merveilleuse, où la France dut conquérir son roi, le conquérir à la foi de ses pères, à la foi de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis, à la foi originelle et vitale de la France, afin que cette France demeurât toujours la même, toujours la première des nations chrétiennes, de qui le trône, comme celui de saint Pierre, n'a jamais été profané par l'hérésie. Pour compléter et canoniser ce glorieux triomphe de la France sur son roi et de son roi sur lui-même, il ne manquait plus que la ratification du chef de l'Eglise catholique, du vicaire de Jésus-Christ. La réunion de la France avec elle-même ne pouvait être mieux consolidée que par un attachement plus intime au centre de l'unité universelle. Aussi fut-ce la condition première, convenue de part et d'autre, dans les premières négociations entre Henri IV et Mayenne.

Avant de nommer une ambassade solennelle pour rendre hommage au Pape, Henri IV eut soin d'entretenir à Rome des agents secrets pour s'y préparer les voies. Le premier de ceux-ci était Arnauld d'Ossat, né au diocèse d'Auch, en Gascogne, qui s'était attaché à la famille de l'ambassadeur français, Paul de Foix, et ensuite à celle du cardinal d'Este. Cet homme savant et adroit fut chargé par la reine Louise de Vaudémont d'obtenir pour elle-même et pour les couvents quelques grâces spirituelles. Ce lui fut une occasion de traiter avec le Pape sans être remarqué. Bientôt il fut secondé par La Clielle, maître-d'hôtel du roi, autre agent secret qu'avait envoyé Henri IV. Clément VIII, après avoir beaucoup protesté qu'il ne voulait avoir aucune communication avec le prince de Béarn, consentit cependant à ce que La Clielle fût conduit secrètement dans son cabinet; et tandis qu'il s'attachait à se montrer à lui austère et implacable,

(1) Sismondi, t. 21, p. 202.

il lui fit donner avis par un de ses confidents de ne se rebuter pour aucun obstacle qu'il trouverait sur son chemin; car le moment n'était pas éloigné où le Pape s'abandonnerait à son penchant secret, et ouvrirait son sein à l'enfant égaré qui revenait à lui (1). On s'étonnera probablement de cette innocente duplicité du saint pape Clément VIII. C'est qu'il se souvenait de ce qui était arrivé à son prédécesseur Clément VII. Ce dernier, s'étant prononcé sans assez de précaution pour la France, vit Rome assiégée et saccagée par l'armée espagnole, italienne et allemande de Charles-Quint, commandée par le connétable de Bourbon; il se vit assiégé lui-même dans le château Saint-Ange, et contraint à payer une immense rançon pour la délivrance de Rome et de sa personne. Or, le fils de Charles-Quint, Philippe II, n'était pas moins puissant en Italie et ailleurs : il avait soutenu de son argent et de ses troupes la France catholique contre son roi huguenot : recevoir précipitamment celui-ci au sein de l'Eglise, pouvait avoir pour Clément VIII, de la part du fils, les mêmes inconvénients que Clément VII avait éprouvés de la part du père. D'ailleurs, il fallait ménager la ligue, où il y avait du bon, mais où tout n'était pas excellent, et lui laisser le temps de se calmer peu à peu : une mer, soulevée par la tempête, ne s'apaise pas tout à coup, à moins d'un miracle.

Le vingt-sept février 1594, comme la ville de Reims était encore aux mains de la ligue, Henri IV se fit sacrer à Chartres, par Nicolas de Thou, évêque de cette ville. Le lendemain, il se fit décorer solennellement du collier du Saint-Esprit, et prononça ces paroles dans son serment : En outre je tâcherai à mon pouvoir, en bonne foi, de chasser de ma juridiction et terre de ma sujétion tous hérétiques dénoncés par l'Eglise (2). Le vingt-deux mars, le comte de Brissac, nommé gouverneur de Paris par Mayenne, en ouvre l'entrée à Henri IV.

La masse du peuple, si ardent pour la ligue contre le roi huguenot, se tournait vers le roi, dès qu'elle le vit catholique. Mais la ligue avait son écume. L'an 1593, un espion du grand-duc de Toscane signala au roi Pierre Barrière, comme cherchant à l'assassiner. Barrière fut arrêté à Melun au mois d'août. Il avait déjà été, à plusieurs reprises, soit à Saint-Denis, soit à Melun, assez près du roi pour pouvoir le frapper; mais le courage lui avait manqué, ou bien, comme il le disait, il avait renoncé à son dessein depuis qu'il avait su que le roi s'était fait catholique; on lui représenta un couteau à deux tranchants trouvés chez lui, qu'il assura être celui dont il se servait pour couper son pain. Il n'y avait contre lui que la dénonciation d'un complot qui n'avait eu aucun commencement d'exécution, et dont on n'avait eu aucune espèce de preuve. Il fut condamné cependant à être rompu vif le trente-un août. Un juge, touché de son repentir, le fit étrangler avant

(1) Sismondi, t. 21, p. 219. — (2) P. 250 et 251.

qu'il eût subi toutes les horreurs de son supplice. Voilà comme le protestant Sismondi juge ce fait (1).

L'année suivante 1595, le vingt-sept décembre, le roi, à peine descendu de cheval à son retour de Saint-Germain, entra dans une salle du Louvre, où il était entouré des chevaliers du Saint-Esprit qui devaient l'accompagner à la procession du premier de l'an. Un jeune homme de dix-neuf ans, nommé Jean Chastel, s'était glissé parmi eux; c'était le fils d'un marchand de Paris. Au moment où les chevaliers de Ragni et de Montigni saluaient le roi, Chastel lui porta un coup de couteau qu'il destinait à la gorge; mais le roi s'était baissé pour les embrasser, en sorte que le couteau frappa à la lèvre et fut arrêté par les dents. La blessure fut si légère, que le roi crut que c'était sa folle Mathurine qui l'avait atteint. Chastel avait à l'instant laissé tomber le couteau, et s'était perdu dans la foule; il fut cependant reconnu et arrêté. Il fut mis à la torture; et, d'après ses aveux, on prétendit qu'il avait été élevé dans l'école des Jésuites, et qu'il avait été encouragé au meurtre du roi par le curé de Saint-André, comme expiation de désordres honteux auxquels il avait été adonné; d'autres affirmèrent, au contraire, que par sa confession il déchargea absolument les Jésuites de tout blâme. Le surlendemain, jeudi vingt-neuf décembre, il eut le poing coupé, puis il fut tenaillé et tiré à quatre chevaux en la place de Grève; ses membres furent jetés au feu, et ses cendres dispersées au vent. — Le protestant Sismondi continue.

La tentative de Chastel fournit au parlement le prétexte qu'il cherchait pour sévir contre les Jésuites. Cet ordre, qui prétendait l'emporter sur tous les autres dans son zèle pour l'Eglise, et qui faisait vœu d'une obéissance plus explicite que le reste du clergé à la cour de Rome, avait excité le ressentiment et la jalousie des autres ordres monastiques. Dès le commencement de cette année, il était en procès avec l'université; il avait aussi une querelle avec les curés de Paris, et le parlement le regardait avec une extrême défaveur. De Thou rapporte avec complaisance toutes les accusations qui circulaient alors contre les Jésuites, et les autres historiens s'en montrent également avides. Le jour même du supplice de Chastel, le parlement rendit un arrêt ordonnant « que les prêtres du collége de Clermont, leurs disciples, et en général tous les membres de la société de Jésus, sortiraient de Paris et de toutes les villes où ils auraient des colléges, trois jours après que cet arrêt leur aurait été signifié, et dans quinze jours hors du royaume, comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public et ennemis du roi et de l'état. » En cas de désobéissance, ils devaient être traités comme criminels de lèse-majesté. Le dimanche, huit janvier, on les vit en effet au nombre de trente-sept, les uns dans trois charettes, les autres à pied, sortir

(1) Sismondi, t. 21, p. 223.

de Paris, conduits par un huissier de la cour. Le père Guéret, Jésuite sous lequel Jean Chastel avait fait son cours de philosophie, fut mis à la question, aussi bien que le père Alexandre Haym, Ecossais; mais on ne put rien tirer de l'un ou de l'autre. Le père Guignard, autre Jésuite, homme docte, et régent dans leur collége, fut, le sept janvier, « pendu et étranglé, dit l'Estoile, en la place de Grève à Paris, et son corps ards et consommé en cendres, après avoir fait amende honorable en chemise, devant la grande église Notre-Dame. Et ce, par arrêt de la cour du parlement, pour réparation des écrits injurieux et diffamatoires contre l'honneur du feu roi et de celui-ci, trouvés dans son étude, écrits de sa main et faits par lui. Ce qu'il auroit confessé et toutefois soutenu qu'il les avoit faits pendant la guerre et avant la conversion du roi... Et sur ce qu'il lui fut remontré pourquoi, depuis la conversion du roi et réduction de Paris, il n'avoit brûlé lesdits écrits, ains les avoit gardés, répondit qu'il n'en avoit tenu autrement compte, pour que tout cela avoit été pardonné par le roi (1). »

On ne sait, conclut le protestant Sismondi, ce qu'on doit regarder comme plus déplorable, du fanatisme qui armait un assassin contre le roi... ou de la cruauté, de la précipitation, de la lâche servilité du premier corps de la magistrature, qui ne se contentait pas de faire périr dans d'atroces tourments le jeune coupable, mais qui étendait les châtiments jusqu'aux hommes innocents, jusqu'aux hommes dont les anciennes offenses étaient pardonnées; qui ne se donnait pas le temps de reconnaître la vérité et qui condamnait en masse, en quarante huit heures, à un exil déshonorant, une nombreuse société religieuse qui n'avait été ni écoutée, ni défendue, pour une tentative de régicide à laquelle elle n'avait eu aucune part. Ce n'était pas seulement une scandaleuse iniquité, c'était un grand acte de lâcheté politique; car le parlement qui condamnait l'ordre entier des Jésuites, d'après quelques doctrines contraires à l'autorité royale qui se trouvaient exprimées dans les écrits de quelques-uns de ces religieux, était le même corps qui, l'année précédente encore, sanctionnait la révolte, et donnait une adhésion tout au moins tacite à l'assassinat commis par Jacques Clément. En effet, toute sa sévérité n'avait qu'un but, celui de faire excuser sa précédente opposition à l'autorité royale (2).

L'esprit de la ligue ne se peut mieux connaître que par l'esprit de ses chefs et du peuple qui en faisait la masse. Le peuple se tournait de plus en plus vers le roi, depuis qu'il le voyait catholique : s'il y eut encore quelque hésitation, c'est qu'on attendait la ratification du chef de l'Eglise. Quant aux chefs de la ligue même, la plupart des princes lorrains s'étaient réconciliés avec le roi dès l'année 1594 : d'abord le duc de Lorraine, Charles III; puis le duc de Guise, à qui Henri IV donna le gouvernement de Provence, où

(1) *Journal de l'Estoile*, t. 3, p. 108-112. — (2) Sismondi, t. 21, p. 319-323.

le duc lui rendit les plus éminents services, en ramenant à son obéissance, et les villes qui tenaient encore pour la ligue, et la partie de la Provence où le duc d'Epernon voulait se maintenir avec le secours du roi d'Espagne, et la ville de Marseille que d'Epernon voulait livrer aux Espagnols. Le duc de Mayenne attendait encore la ratification du Pape pour conclure de sa soumission avec Henri IV : dès le vingt-huit juin 1595, il fit livrer au roi la citadelle de Dijon, comme condition préliminaire.

Le pape Clément VIII, qui sentait tout le poids de la domination des Espagnols sur l'Italie, se réjouissait de tous les succès du roi de France, comme nourrissant son espoir de rétablir l'équilibre de l'Europe. De son côté, Henri IV attachait une grande importance à son absolution; elle lui paraissait nécessaire pour le réhabiliter entièrement aux yeux du monde catholique, pour ôter tout prétexte aux ligueurs, et pour lui faire acheter à plus bas prix l'adhésion des chefs insurgés, qu'il réconciliait les uns après les autres à la couronne. Aussi n'avait-il pas cessé d'entretenir auprès du Saint-Siége des négociateurs, tels que La Clielle, d'Ossat, le cardinal de Gondi et du Perron.

On fit honneur à ces négociateurs de leur adresse, tandis qu'au fond ils n'obtinrent que ce que le Pape désirait ardemment leur donner. Clément VIII avertit l'ambassadeur d'Espagne qu'il se croyait obligé, en conscience, à ne pas refuser davantage une réconciliation qui lui était demandée par un grand roi et un grand peuple, et que le moment était venu pour lui de consulter ses cardinaux. L'ambassadeur, qui se croyait sûr du sacré collége, dont la majorité était sous la dépendance de l'Espagne, donna son assentiment. Aussitôt le Pape déclara que, dans une mesure de cette importance, il ne lui suffisait point d'obtenir le vote du consistoire; que c'était seulement dans des conférences secrètes avec chacun des cardinaux qu'il sonderait réellement leur conscience et qu'il éclairerait la sienne. Il les appela effectivement les uns après les autres auprès de lui. Pendant plusieurs semaines, la cour pontificale fut occupée de ces conférences : personne cependant ne pouvait en connaître les résultats ou compter les suffrages. Enfin il assembla le sacré collége, et lui annonça que, d'après ses consultations secrètes, il s'était assuré que les deux tiers des cardinaux opinaient pour que le roi fût absous des censures, et reçu dans le sein de l'Eglise. Le cardinal Colonne voulut élever quelques objections; mais le Pape lui imposa silence et déclara qu'il ne souffrirait pas de nouvelles délibérations.

Enfin, le seize septembre 1595, le pape Clément VIII, accompagné de tous les cardinaux, à la réserve de deux, vint s'asseoir sur le trône qui lui avait été préparé sous le portique de Saint-Pierre. Les négociateurs français, d'Ossat et du Perron, en habit de simples prêtres, tenant en main la procuration du roi, présentèrent au secrétaire du Saint-Office la supplique que Henri IV adressait au Pape; elle fut lue publiquement. Le secrétaire d'état

qui était assis au pied du trône, se levant alors, lut le décret du Pontife. Celui-ci ordonnait que Henri de Bourbon, roi de France et de Navarre, après avoir abjuré toutes les hérésies qu'il professait autrefois, avoir accepté la pénitence publique qui lui serait imposée, et avoir accompli les conditions que lui dictait sa Sainteté, serait absous des censures prononcées contre lui, et admis dans le sein de l'Eglise. Les principales de ces conditions étaient : le rétablissement du culte catholique dans la principauté de Béarn; la fondation d'un certain nombre de monastères; la publication dans toute la France du concile de Trente, à l'exception cependant de celles de ses dispositions qui pourraient causer du trouble, et dont le Pape le dispenserait; la consignation du jeune prince de Condé, héritier présomptif de la couronne, entre les mains des catholiques, pour être élevé par eux; la restitution au clergé de ses biens, l'exclusion des hérétiques de tous les emplois; enfin l'obligation que prenait le roi de ne les tolérer qu'autant que, pour les exterminer, il ne serait pas obligé de recommencer la guerre. A ces conditions politiques étaient jointes aussi des pénitences toutes spirituelles, en grand nombre. Les procureurs du roi, d'Ossat et du Perron, acceptèrent ces conditions par acte notarié; puis, se mettant à genoux devant la basilique, ils abjurèrent à haute voix, au nom du roi, l'hérésie des huguenots, selon la formule qui leur fut présentée. Alors le grand-pénitencier toucha leurs têtes de sa baguette, en signe d'affranchissement, comme font encore les pénitenciers romains pour tous les pénitents qu'ils absolvent; leur absolution fut prononcée, les portes de la basilique furent ouvertes au son de toute l'artillerie et d'un bruyant orchestre, et les procureurs du roi, ayant revêtu leurs habits de prélats, assistèrent à la messe dans le banc habituellement réservé aux ambassadeurs de France (1).

Enfin, le vingt-quatre janvier 1596, le duc de Mayenne, chef de la ligue, fit sa paix avec le roi Henri IV : le reste de la ligue se soumit avec son chef. Le trente-un du même mois, Mayenne vint voir Henri IV, accompagné de six gentilshommes seulement. Il mit un genou en terre pour lui baiser les pieds ; mais le roi, d'une face riante, le releva, l'embrassa, et lui dit : Mon cousin, est-ce vous ou un songe que je vois? Ensuite, le prenant par la main, il se mit à le promener à fort grands pas dans son parc de Mousseaux, lui montrant les allées, et lui contant ses projets d'embellissements. Mayenne, qui était fort gros, et de plus incommodé d'une sciatique, le suivait comme il pouvait, mais d'assez loin. Henri, après l'avoir fait convenir qu'il n'en pouvait plus, lui frappa sur l'épaule, et lui dit en riant : Touchez là, mon cousin; car, par Dieu, voilà tout le mal et le déplaisir que vous recevrez jamais de moi. En effet, observe le protestant Sismondi, tous deux furent fidèles à leurs promesses de réconciliation; Mayenne servit dès-lors Henri IV

(1) Sismondi, t. 21, p. 342-346.

avec loyauté, et Henri ne garda aucun ressentiment contre le chef de parti qu'il avait eu tant de peine à soumettre (1). Voltaire termine également sa Henriade par ces vers :

.... Justement désarmée,
Rome adopta Bourbon, Rome s'en vit aimée.
La discorde rentra dans l'éternelle nuit.
A reconnaître un roi, Mayenne fut réduit ;
Et soumettant enfin son cœur et ses provinces,
Fut le meilleur sujet du plus juste des princes.

Ces conclusions du protestant Sismondi et de l'impie Voltaire, deux juges non suspects, fournissent la décision de l'histoire. Faisant l'éloge du chef de la ligue, ils font l'éloge de la ligue même; car un corps ne pense pas autrement que la tête. Il est donc constant que, sitôt que Henri IV fut reconnu catholique par le chef de la catholicité, la ligue et son chef, c'est-à-dire la France éminemment catholique le reconnut pour son roi et lui fut sincèrement dévouée. Elle avait atteint son but, de demeurer ce qu'elle était, une et la même, la première des nations chrétiennes, la France de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis.

Il en fut autrement des huguenots : ils voulurent former une nation dans la nation, un état dans l'état, une république genevoise dans le royaume très-chrétien, avec des villes et des gouverneurs à eux : ce que Henri IV fut contraint de leur accorder par l'édit de Nantes, treize avril 1598.

Les politiques, autrement les catholiques qui préféraient plus ou moins le roi à la religion et eux-mêmes au roi, se montrèrent aussi tels qu'ils étaient. Leurs chefs se proposèrent avec les huguenots de se partager la France en duchés indépendants. Le maréchal Biron, l'un d'eux, fut condamné comme traître et puni du dernier supplice. Henri IV, dont le Pape avait déclaré nul le mariage avec Marguerite de Valois, épouse Marie de Médicis, qui, le vingt-sept septembre 1601, lui donne un fils, depuis Louis XIII. Avec plus de sérieux dans le caractère, plus de justesse dans la politique, moins de passion pour la chasse, le jeu et les femmes, Henri IV aurait pu être un digne fils de saint Louis et régénérer la France.

Cette œuvre est réservée à deux hommes qui n'étaient ni rois ni princes : l'un se nommait François, l'autre Vincent. Le premier naquit le vingt-un août 1567, dans les environs de Genève, trois ans après que l'hérésiarque Calvin y fut mort le vingt-sept mai, en proie à une maladie honteuse, dont le désespoir fut le terme (2). Il sera évêque de Genève et combattra la triste hérésie de Calvin, plus encore par son aimable sainteté que par ses doctes ouvrages. Le second, simple prêtre, né l'an 1576, vers les Pyrénées, sera

(1) Sismondi, t. 21, p. 411. — (2) Audin. *Hist. de Calvin*, t. 2, p. 473.

le père des pauvres, le régénérateur du clergé et du peuple, par des institutions qui vivent et s'étendent comme la charité même. Ces deux hommes, tout le monde les connaît et les aime sous les noms de saint François de Sales et de saint Vincent de Paul. S'il plaît à Dieu, nous les retrouverons dans le volume suivant.

L'Allemagne n'est plus une. Tendance des Calvinistes au mahométisme. Lutte entre le luthéranisme et le calvinisme en Allemagne. — Décadence complète des sciences et des lettres. — Scènes de barbarisme légal. A qui a profité la révolution religieuse de l'Allemagne.

Avec la religion de l'univers chrétien et avec son unité nationale, la France conserva son rang parmi les nations, tandis que l'Allemagne perdit le sien, avec son unité nationale, en perdant l'unité de la religion chrétienne. Jusqu'alors son chef, élu par ses princes et sacré par le vicaire du Christ, marchait à la tête des rois chrétiens, comme défenseur armé de la chretienté entière, particulièrement de l'Eglise romaine. Maintenant divisée d'avec elle-même par sa division d'avec le centre de l'unité catholique, elle ne peut plus prétendre au premier rang, comme saint empire romain, ni son chef au titre d'empereur d'Occident; elle ne peut même plus prétendre au titre de nation, n'étant plus une, mais divisée contre elle-même en deux et trois fractions hostiles (1).

Pendant la seconde moitié du seizième siècle, cette division était moins violente entre les catholiques et les protestants qu'entre les protestants eux-mêmes, Luthériens et Calvinistes. Comme corporation politique, le luthéranisme, sous la direction de la Saxe et du Brandebourg, tenait à l'ancienne constitution de l'empire et à la maison d'Autriche; le calvinisme, sous la direction de l'électeur palatin, était en opposition avec l'Autriche et l'empire, et s'appuyait sur des alliances avec l'Angleterre et la Hollande. De là, au commencement du dix-septième siècle, nous verrons sortir la guerre civile de trente ans (2). Une preuve de cette opposition violente entre les Luthériens et les Calvinistes d'Allemagne, c'est que les premiers approuvèrent le massacre de la Saint-Barthélemy comme une juste punition de sujets rebelles (3). De plus, dès l'an 1568, le duc luthérien Guillaume de Saxe conduisit une armée au roi Charles IX contre les huguenots, et le Calviniste Jean Casimir, comte palatin, une armée aux huguenots contre le roi.

Ce qui augmenta la haine des Luthériens contre les Calvinistes, c'était la tendance de ces derniers au mahométisme. Luther et Calvin rejetèrent certaines doctrines de l'Eglise catholique en vertu de leur jugement privé; leurs disciples, en vertu du même principe, allèrent plus loin. Plusieurs

(1) Menzel. *Nouvelle hist. des Allemands depuis la réformation*, t. 4, p. 212. — (2) *Ibid.*, t. 5, préface, et p. 279. — (3) *Ibid.*, t. 4, p. 515; t. 5, p. 40.

prédicants du palatinat conclurent donc à rejeter la trinité des personnes divines et la divinité de Jésus-Christ. Long-temps ils cachèrent ce mystère d'iniquité, que Socin semait de son côté en Hongrie et en Pologne. En 1570, ils en communiquèrent avec un ambassadeur de Transylvanie, qui était dans les mêmes sentiments, mais qui, par indiscrétion, fit connaître leur mystère et leurs écrits. Quatre d'entre eux, Neuser, Sylvain, Suter et Vèhe, furent arrêtés au mois d'août. On trouva dans leurs papiers des écrits furieux contre les mystères de la Trinité et de l'Incarnation. Les auteurs, non contents de cela, mais persuadés que leur doctrine trouverait un appui dans les Turcs, avaient déclaré la religion de ceux-ci meilleure et plus vraie que la religion chrétienne. Neuser avait même minuté une lettre au sultan des Turcs, où il le pressait de surprendre l'Allemagne pendant que les princes étaient divisés entre eux pour cause de religion et que les peuples étaient tellement épuisés et exaspérés par des impôts exorbitants, qu'ils recevraient le sultan avec joie comme leur Seigneur et leur libérateur. Par ordre de l'électeur palatin, qui pourtant était Calviniste, Suter et Vèhe furent condamnés à l'abjuration et au bannissement : Sylvain fut décapité à Heidelberg le vingt-quatre décembre 1572, en présence du conseil et du juge de la ville.

Neuser s'était échappé de prison et réfugié en Transylvanie, d'où il adressa effectivement à Sélim II une lettre où il soutenait que le vrai sens de la doctrine du Christ s'accorde avec l'Alcoran, et assurait au sultan que si les chrétiens étaient d'abord instruits que la doctrine de Mahomet est fondée dans l'évangile, et que l'empire turc est celui dont Daniel a prédit, aux chapitres deux et sept, qu'il embrasserait toute la terre et dominerait sur tous les empereurs et rois, ils ne voudraient point faire la guerre à Dieu, mais se donner à lui de bon cœur. Si le sultan veut amener les chrétiens idolâtres à la connaissance du Dieu éternel, étendre son empire et répandre la gloire du Dieu unique par tout l'univers, c'était alors le temps, le clergé étant divisé d'avec lui-même et le peuple tellement fourvoyé, qu'il tenait pour incertain et pour mensonger tout ce que lui enseignaient ses prêtres. Il s'offrait à y coopérer par ses écrits et ses prédications, et promit de donner sur l'Allemagne tous les renseignements que le sultan demandait; en même temps, il demandait pour lui et pour ses enfants d'être reçus à Constantinople, avec l'assurance qu'il embrassait l'Alcoran avec une pleine conviction et se soumettait volontairement à ses lois. Sur quoi il se rendit effectivement à Constantinople, y reçut la circoncision et y vécut comme un mahométan jusqu'à sa mort. On trouva ces mots écrits de sa main : Tous les Ariens que j'ai connus ont été Calvinistes. Quiconque ne veut donc pas tomber dans l'arianisme, doit se garder du calvinisme (1).

Le calvinisme allemand était le luthéranisme mitigé par Mélancthon,

(1) Menzel, t. 4, p. 401-405.

disciple favori de Luther. Après la mort du maître et sous l'influence du disciple, Wittemberg devint une pépinière de calvinisme. A la mort de Mélancthon, son gendre, Peucer, fut le chef de la nouvelle école. Peucer était professeur de mathématiques et de médecine à l'université de Wittemberg, mais, comme tous les savants d'alors, se mêlait de théologie. Il jouissait de la faveur d'Auguste, électeur de Saxe, qui le nomma son médecin et le faisait manger à sa table chaque fois qu'il venait à Dresde. Peucer fut élu recteur de l'université, puis inspecteur. Cette université devint tellement calviniste, qu'elle ne s'en cachait plus. Dès l'an 1559, elle avait publié à Leipsick les principaux ouvrages de Mélanchton sous le titre de *Corps misnien de doctrine*. En 1566, l'électeur défendit sous des peines sévères d'attaquer les opinions des Mélancthoniens ou Saxons calvinistes. En 1569, il ordonna de s'en tenir au *Corps de doctrine* et d'éviter comme une peste l'erreur des Illyriciens, qui étaient les Luthériens rigides. Les prédicants rebelles furent, sans forme de procès, déposés et bannis. Parut alors un théologue du Wurtemberg, Jacques-André Schmidelin, qui, sous le nom de pacification générale, cherchait à établir une dictature dans les églises protestantes. Il se promettait d'être lui-même le dictateur. Les princes, dont chacun se promettait la même chose, écoutèrent volontiers ses plans. L'université calviniste de Wittemberg n'entendit pas de cette oreille : elle opposa son *Corps misnien de doctrine*. Ensuite parut en 1571, à Wittemberg même, un catéchisme qui supprimait la doctrine de Luther sur l'eucharistie, pour y substituer la calvinienne. Grande rumeur chez les Illyriciens ou Luthériens rigides de Iéna et de Saxe-Weimar : Ils jetèrent de si hauts cris, qu'ils arrivèrent jusqu'à l'électeur Auguste, qui au fond était rigide Luthérien, mais qui en fait de théologie ne distinguait pas toujours le blanc du noir. Donc, moyennant certaines équivoques et restrictions mentales, les Mélancthoniens ou Calvinistes l'apaisèrent. L'assemblée des théologues de Saxe dressa une nouvelle profession de foi, nommée l'*Accord de Dresde*. Les Mélancthoniens triomphaient. Par surcroît de bonheur, le duc de Saxe-Weimar mourut en 1573 : l'électeur de Saxe, devenu tuteur de son fils, expulsa du duché cent onze prédicant luthériens, qui ne voulurent pas souscrire à l'*Accord de Dresde* (1).

Les Mélancthoniens ou Calvinistes de Wittemberg, soutenus par Cracow, chancelier de l'électeur, et par deux prédicants de la cour, se déclarèrent ouvertement pour le calvinisme. En 1574 parut une nouvelle profession de foi sous le nom d'*Explication claire de la controverse sur la cène du Seigneur*, où l'on présentait la doctrine de Luther sur la présence réelle comme inadmissible et absolument à rejeter. L'*Explication* était sans nom d'auteur ni d'imprimeur ; mais on sut bientôt qu'elle venait des théologues de Wit-

(1) Menzel, t. 4, c. 16.

temberg, qui ne cessaient de la recommander et d'en répandre des exemplaires de toutes parts. A ce coup, l'électeur, Luthérien rigide, se réveilla d'autant plus irrité qu'il avait été joué plus long-temps. Le chancelier Cracow, le médecin Peucer, le conseiller ecclésiastique Stoessel, et le prédicant Schutz furent incarcérés au mois d'avril 1574. Les autres théologues, suspects des mêmes opinions, furent amenés par troupes à Torgau, où ils durent répondre par oui ou non aux quatre articles suivants : 1° Admettez-vous de cœur toutes les doctrines sur l'eucharistie contenues dans la présente déclaration ? 2° Condamnez-vous sincèrement toutes les erreurs des sacramentaires anciens et nouveaux ? 3° Reconnaissez-vous tout ce qui est contenu dans les écrits de Luther pour la sincère, unique et éternelle vérité de Dieu ? 4° Détestez-vous la scandaleuse *Explication* comme un livre sacramentaire ? La plupart des prédicants répondirent *oui* sans beaucoup de peine. Les plus récalcitrants finirent par se soumettre, au moins d'une manière équivoque, et furent bannis. Les quatre premiers eurent un sort plus dur. L'ex-chancelier Cracow, mis à la torture, essaya de se couper la gorge avec un couteau, puis s'abstint de manger pendant quinze jours et fut trouvé mort sur sa couche de paille, le dix-sept mars 1575. Stoessel fut torturé jusqu'à en mourir, au mois de mai 1576. Peucer resta longues années dans un cachot : vainement l'empereur Maximilien II pria l'électeur de lui rendre la liberté pour en faire son médecin, l'électeur répondit : J'ai besoin moi-même de son assistance. — Mais alors pourquoi le retenir en prison, puisqu'il ne saurait ainsi vous assister ? — Parce que je ne veux employer que des serviteurs qui, en religion, croient et professent ce que je crois et professe, et qui entre eux aient le même esprit et la même créance. — Pour éterniser le triomphe du luthéranisme sur l'école mélancthonienne, l'électeur fit frapper une médaille. Il y paraissait lui-même armé, tenant d'une main l'épée électorale, de l'autre une balance, avec l'image de la Trinité au-dessus. Dans le bassin qui descendait, se voyait l'enfant Jésus, avec cette légende : *La toute-puissance.* Dans l'autre bassin, qui montait, comme trop léger, paraissaient les quatre théologues de Wittemberg, faisant de vains efforts, avec le diable au-dessus de leurs têtes, pour faire descendre le bassin, qui avait pour légende : *La raison.* L'idée de cette médaille et la vogue qu'elle eut parmi les contemporains montrent mieux que de longues dissertations quel esprit et quel goût dominaient alors en Allemagne (1).

Par ses articles de Torgau, qui parurent sous le titre de *Confession approuvée*, l'électeur Auguste se flattait d'avoir mis d'accord tous les protestants : il se vit bien loin de son compte. Son *credo* électoral fut blâmé en sens contraire. Nouvelle assemblée, en 1576, à Torgau, de théologiens

(1) Menzel, t. 4, c. 18.

saxons, pour rédiger un formulaire de concorde sous le nom de *Livre de Torgau*, mais qui ne fit que provoquer des discordes nouvelles (1). Autre assemblée au monastère de Berg, en 1577, pour compléter le travail précédent, sous le titre de *Formule de concorde*. Un des rédacteurs et signataires, Chytrée, en parle dans les termes suivants : Plusieurs comparent ces misérables collègues de Berg, si mal unis entre eux, à la bande aristotélicienne de huit larrons, dans laquelle les contredisants furent égorgés l'un après l'autre, d'abord quatre par quatre, puis deux par deux, enfin un par un (2). L'électeur nomma une commission pour faire souscrire par toute la Saxe cette concorde discordante, déposer et bannir les réfractaires. Quant aux autres pays protestants, elle fut reçue dans les uns, rejetée dans les autres; le roi de Danemarck la jeta au feu.

L'électeur Auguste étant mort subitement le onze février 1586, eut pour successeur son fils Christian I[er], qui était favorable au calvinisme. Il prit pour conseiller intime et chancelier Nicolas Crell, un des chefs de l'école mélancthonienne. Crell refusa de signer la *Formule de concorde*, et fit revivre une ancienne ordonnance de l'électeur Auguste, contraire aux Luthériens rigides, qui se virent traités fort sévèrement (3). Le parti calviniste se rêvait un âge d'or, lorsque l'électeur Christian mourut soudain le vingt-cinq septembre 1591, et que sous la minorité de son fils, le gouvernement de la Saxe tomba aux mains du duc Guillaume d'Altenbourg, très-zèle pour le rigide luthéranisme. Le chancelier Crell fut incarcéré, ainsi que le prédicant Gunderman de Leipsick. Celui-ci, après cinq mois de détention, souscrivit ce qu'on voulut, afin de revoir sa femme qu'il avait laissée enceinte. A peine eut-il signé, quand il apprit que sa femme s'était pendue de désespoir : il en perdit la raison. D'autres prédicants du calvinisme eurent un sort à peu près semblable. A Leipsick, en 1593, le peuple luthérien mit le feu aux maisons des Calvinistes, qui furent réduits à quitter la ville (4). Il en usa de même en Silésie (5). Le vingt-deux septembre 1601, après une détention de dix ans, le chancelier Crell fut condamné à mort et décapité le neuf octobre (6).

A Brunswick se passèrent des choses plus cruelles encore. En 1603, les prédicants luthériens excommunièrent le capitaine de la bourgeoisie, nommé Brabant : en 1604, le bruit se répandit qu'il avait un pacte avec le diable, et qu'on avait vu celui-ci le poursuivre sous la forme d'un corbeau. Brabant dut se sauver par la fuite, mais se cassa la jambe. Il fut ramené le cinq octobre, au milieu des huées de la population, qui le maudissait comme traître et magicien. Dès le lendemain commença son interrogatoire. Trois fois il fut mis à la plus cruelle torture, y compris sa jambe

(1) Menzel, t. 4, c. 19. — (2) *Ibid.*, c. 20, p. 491. — (3) *Ibid.*, t. 5, c. 15. — — (4) *Ibid.*, c. 16. — (5) *Ibid.*, c. 17. — (6) *Ibid.*, c. 18.

cassée. Un de ses bras sortit de sa place. Pour se délivrer de ces tourments, il promet de dire *oui* à toutes les questions. Ses compagnons d'infortune ne furent pas traités mieux. Pendant que Zacharie Druseman était pendu par les bras à la torture, messieurs les juges s'en allèrent dans une chambre au-dessus, souper avec du vin et des confitures. Il conjura l'exécuteur, par les plaies de Jésus-Christ, de le descendre un instant, et de desserrer tant soit peu les vis de ses pieds; l'autre protesta qu'il ne lui était pas permis de le faire avant le retour et l'ordre de messieurs les juges. Lorsque ceux-ci, complètement ivres, revinrent après une heure, Druseman était mort, pendu en la torture. Le supplice de Brabant eut lieu le dix-sept septembre en la manière suivante. On lui coupa d'abord deux doigts de la main droite; ensuite on lui déchiqueta les bras et la poitrine avec des tenailles ardentes; puis on l'étendit tout nu sur la table du supplice, on lui coupa le membre viril, on lui brisa lentement la poitrine avec un maillet de bois, on lui ouvrit le corps, on lui arracha le cœur avec les entrailles, et on lui en frappa le visage. Pour que ce malheureux ne devînt pas trop tôt insensible à ces horribles tourments, on avait l'attention de lui présenter des eaux cordiales. Son cadavre fut coupé en cinq parts, et pendu aux cinq portes de la ville. Le jour de la Saint-Michel, à la demande du conseil de la ville, les prédicants luthériens prirent sur eux de justifier du haut de la chaire ces exécutions, qui ne cessaient pas encore, et le neuf décembre on célébra un service d'action de grâces dans toutes les églises (1).

C'est ainsi, dit le protestant Menzel à qui nous empruntons tous ces faits, c'est ainsi que commença le dix-septième siècle, le plus sombre de la vie allemande, depuis que la nation a une histoire. La langue et la littérature se trouvaient dans la plus profonde décadence. Non-seulement l'imagination et l'esprit, la poésie, l'histoire et la philosophie avaient cédé la place aux insipides productions de la fureur de sectes; mais l'éloquence et même la grammaire tombèrent dans une telle barbarie, qu'elle laissait à peine reconnaître encore que les Allemands appartenaient aux peuples civilisés. Et cette barbarie intellectuelle donnait la main au plus despotique arbitraire dans le gouvernement civil et ecclésiastique. Tout fonctionnaire qui ne se pliait pas sans réplique aux ordonnances du prince en matière religieuse, était destitué et souvent frappé d'autres peines encore (2).

Le même auteur remarque en particulier combien la prétendue réforme est naturellement antipathique à une étude approfondie et impartiale de l'histoire. Comme le protestantisme, dit-il, ne pouvait ou ne voulait trouver la doctrine du salut que dans l'Ecriture, et la vraie forme de l'Eglise que dans le christianisme primitif, et regardait tout le reste comme des additions inutiles ou funestes, il se trouvait dans une opposition rétrécissante

(1) Menzel, t. 5, c. 19. — (2) *Ibid.*, p. 225.

avec la base historique de la vie des peuples et empires chrétiens; vie qui pendant plus de mille ans avait été intimement liée à l'ancienne Eglise, et avait reçu de sa bouche la foi, de ses mains la constitution et la culture, la science et les arts. La haine avec laquelle on envisageait la papauté, s'étendait à tout ce qui avait quelque parenté avec l'Eglise romaine ou était le produit de sa sollicitude. L'histoire apparut comme complice de l'astuce antichrétienne que l'on imputait aux hommes revêtus de la puissance spirituelle. Toutes études historiques se bornaient à recueillir avec un soin inquiet des exemples et des preuves pour soutenir qu'entre le cinquième siècle et le seizième, de profondes ténèbres couvraient les peuples, et qu'il ne s'était conservé que chez quelques témoins de la vérité une maigre étincelle de la lumière chrétienne (1). L'imagination dessécha la source de sa vie propre avec l'affectueux attachement au passé de la patrie, et à la place de cette source se forma autour des cœurs une écorce glaciale d'idées théologiques et de formules scholastiques. Toute l'atmosphère nationale fut refroidie lorsque les sentiments religieux et les idées du peuple se fixèrent à cette écorce de glace, et que la corruption scientifique de la religion, en méconnaissant le caractère symbolique de ses dogmes et de ses mystères, étouffa la plénitude vitale du christianisme sous une masse d'abstractions mortes. La poésie et la littérature nationales, à qui la réformation avait promis d'abord un beau printemps, furent saisies de ce froid comme le reste, et leur fleur fut perdue pour les protestants non moins que pour les catholiques. Le même auteur protestant ajoute que, si l'état intellectuel et religieux de la nation allemande était si triste vers la fin du seizième siècle, la barbarie de ses mœurs et de ses lois présente un tableau plus triste encore. Luther même se plaignait déjà qu'avec le nouvel évangile, le monde était devenu plus mauvais. Plus tard, un historien, qui était ministre du nouvel évangile, a rassemblé, sur la corruption des mœurs parmi les protestants, surtout dans la seconde moitié du seizième siècle, les principaux traits pour un tableau qui excite l'horreur et l'épouvante (2). Le prix exclusif donné à la foi, qui au fond n'était que la croyance à la parole de Luther, la doctrine de celui-ci contre le mérite des bonnes œuvres, durent naturellement porter ses sectateurs à négliger les vertus chrétiennes, et fermer leurs cœurs de plus en plus aux sentiments d'humanité.

Aussi les juristes d'état et les hommes d'état avaient-ils soin de transformer la terre en un théâtre de scènes infernales. Dans les annales des provinces et des villes, on voit toujours plus souvent que des femmes ont été noyées, enterrées ou brûlées vivantes, bien des fois après qu'on leur eut coupé les seins; que des hommes, aux quatre coins du marché, avaient été déchirés

(1) Menzel, t 5, p. 93, c. 8. — (2) Arnold. *Hist. de l'Eglise et des hérésies*, partie 2, liv. 17, c. 15.

avec des tenailles ardentes, qu'on leur avait coupé la main devant leur maison, qu'ils avaient été roués et étendus vivants sur la roue, ou bien qu'après une mutilation honteuse, on les avait fait mourir lentement par la fumée. Il ne se trouvait pas facilement une ville dont l'autorité n'eût constaté annuellement son droit de vie et de mort par quelques individus brûlés, roués, pendus et décapités. Dans la seule principauté d'Anspach, qui alors ne contenait peut-être pas cent mille âmes, dans une période de vingt-neuf ans, de 1575 à 1603, plus de quatorze cent quarante-un hommes souffrirent le supplice de la torture, trois cent neuf la peine du carcan et du fouet, sans compter les autres cruelles mutilations d'oreilles, de mains et de doigts, quatre cent soixante-quatorze la mort par le glaive, la potence, la roue et le feu. De ceux qui périrent de ce dernier supplice, la plupart furent victimes de la croyance aux sorciers, croyance qui n'éprouvait aucune contradiction depuis que les réformateurs l'avaient confirmée par leur autorité et leurs convictions propres. Le duc Henri de Brunswick fit brûler un si grand nombre de sorcières dans le voisinage de Wolfenbuttel, que les poteaux auxquels on attachait ces malheureuses prirent l'apparence d'une forêt. Ce qui, plus encore que le nombre des suppliciés, montre la barbarie du siècle et du pays, c'étaient la complaisance et la volupté avec lesquelles des autorités luthériennes exerçaient l'art des tourments. Nous avons vu comment l'électeur Auguste de Saxe fit écarteler vivants le capitaine Grumbach et le chancelier Bruck, ce dernier uniquement parce qu'il était resté fidèle à son prince dans le malheur.

Les inquisiteurs de la justice traitaient la torture de science, et se faisaient gloire d'en bien posséder les expressions techniques. Dans les actes judiciaires, on faisait des bons mots avec ce qu'il y a de plus atroce : on appelait la fustigation une première consécration à la potence, et d'autres termes semblables : dans le dispositif des arrêts, on donnait au bourreau des dénominations atrocement comiques; on lui ordonnait de couper la tête au patient et puis de le laisser courir : on lui recommandait, à la torture, de lui apprendre à bien jouer du violon : dans les descriptions du supplice, on s'attachait surtout à faire de l'esprit. Lors même qu'ils avaient déjà prononcé la sentence, les juges se donnaient encore la jouissance de la torture, en sorte que le criminel arrivait brisé et rompu au lieu de l'exécution. Nous avons vu le supplice du capitaine Brabant, à Brunswick, en 1604 : il ne fut pas le seul. On ordonnait à chaque prévenu de répondre *oui* à toutes les questions. Hésitait-il? on lui liait les mains derrière le dos avec des cordes de boyaux, si cruellement, que le sang ruisselait des entailles et de dessous les ongles. On l'interrogeait une seconde fois. Ses réponses n'étaient-elles pas encore satisfaisantes? on enfonçait un crochet dans la ligature de ses mains, et on le hissait en l'air avec une poulie. Comme alors il tombait ordinairement en pâmoison et ne pouvait répondre, son silence était traité d'endur-

cissement, et on lui mettait ce qu'on appelait les bottes espagnoles, et on les serrait si étroitement avec des vis de cuivre, que non-seulement les chairs étaient foulées, mais encore les os broyés. Le patient se réveillait alors, et criait qu'il voulait répondre *oui* à toutes les questions. Un tel interrogatoire était une fête pour les juges. Ils étaient assis sur des coussins verts autour d'une table verte, et se gorgeaient si libéralement de vin et de confitures aux dépens de la commune, qu'ils devenaient furieux ou s'endormaient ivres, tandis que le supplicié demandait, par les plaies du Sauveur, une goutte d'eau ou un instant de relâche. Souvent il restait six, huit, et même neuf heures, suspendu aux poulies, jusqu'à ce que messieurs les juges fussent revenus de leur festin, ou pendant qu'on lui lisait les longs articles de l'interrogatoire. Cet interrogatoire était-il fini et le bourreau lui avait-il remis les os de l'épaule ? on lui demandait s'il voulait affirmer de nouveau avec serment ses réponses. Se retractait-il ? on renouvelait la torture avec tant de sévérité, que le corps disloqué était arrosé de soufre, et qu'on mettait des torches ardentes sous la plante des pieds (1).

On voit que les hommes les plus sanguinaires de la révolution française à la fin du dix-huitième siècle, Marat et Robespierre, comparés aux magistrats ordinaires du protestantisme allemand à la fin du seizième, sont comme de modestes apprentis à leurs maîtres, et que dans l'Allemagne protestante du seizième et du dix-septième siècle, ils auraient passé pour des modèles d'humanité, pour des anges de douceur.

Maintenant, à qui la révolution religieuse de l'Allemagne, suivie de la dissolution de l'empire, a-t-elle profité ? Le protestant Menzel fait voir que ce n'est ni à l'Allemagne, ni à l'empire, ni au peuple, ni au nouveau clergé, mais uniquement aux princes et à la noblesse héréditaire. Dans l'ancienne constitution de l'empire allemand, le sacerdoce, avec ses principautés ecclésiastiques, était le lien, le médiateur entre tous les ordres de la société, entre les grands et les petits, les riches et les pauvres, les souverains et les sujets. Se recrutant dans toutes les classes, toutes les classes avaient en lui leur centre. Le sacerdoce, avec ses richesses et ses prérogatives, était un legs immense de gloire et d'honneur en faveur du peuple. En lui et par lui, celui qui était né dans la position sociale la plus infime avait accès à la plus haute. Il n'était pas inouï de voir les fils du paysan et de l'artisan devenir abbés, évêques, même Papes, et marcher de pair avec les seigneurs, les princes et les rois, ou même les précéder. Les réformateurs vinrent anéantir ce patrimoine séculaire du peuple. Ayant déchiré l'Allemagne en deux fractions, ils détruisirent le sacerdoce dans l'une et l'affaiblirent dans l'autre : aussitôt les princes séculiers confisquèrent le patrimoine du peuple à leur profit, les biens de l'Église au profit de leur trésor, l'autorité de l'Église au

(1) Arnold, c. 11, avec les notes.

profit de leur despotisme. La médiation entre les classes supérieures et inférieures cessa dès-lors, quelques ministres de la nouvelle église ayant vainement tenté de fonder une nouvelle hiérarchie démocratique. Les plus entreprenants furent destitués et bannis, les plus accommodants gagnés par des faveurs et des emplois paisibles, la foule des aspirants s'habitua bientôt à borner ses vœux à une place pour le lit nuptial : le sacerdoce, qui autrefois se tenait à côté et au-dessus du trône des princes, devint un instrument servile de la puissance gouvernementale, et bientôt un des membres les moins estimés de cette chaîne avec laquelle un nouvel ordre de choses enlaça la nation (1). Ces considérations, si remarquables en soi-même, le sont encore bien plus de la part d'un protestant.

Fluctuation de l'empereur Maximilien II. Ce qui le confirme dans la foi de ses pères. Sa mort. Son fils Rodolphe II, et autres princes très-catholiques. Erreurs de Baïus et leur condamnation.

La confiscation des biens de l'Eglise et de l'autorité de l'Eglise au profit des princes luthériens et au préjudice du peuple, fut une tentation pour des princes catholiques. Ainsi l'empereur Ferdinand, qui mourut le vingt-cinq juillet 1564, regardait la concession du calice et du mariage des prêtres comme le meilleur moyen de réunir tous les partis. Le Pape se montra disposé à céder sur le premier article, non sur l'autre : c'eût été, comme nous venons de voir, transformer la hiérarchie catholique, qui a sauvé le monde, en une régie d'employés serviles pour la dégradation des peuples au profit des princes. La tentation fut plus forte encore pour le successeur de Ferdinand, son fils Maximilien II, né l'an 1527, roi de Bohême l'an 1562, de Hongrie l'an 1563, empereur l'an 1564, et mort l'an 1576. Il pencha d'abord vers le protestantisme. Il fut ramené à de meilleurs sentiments par le nonce apostolique, Stanislas Hosius, évêque d'Ermeland ou Warmie, que le pape Pie IV envoya principalement dans ce but à la cour impériale. Hosius représenta au jeune prince les difficultés de la justification luthérienne par la foi seule, les dissensions des protestants entre eux, les condamnations prononcées par les théologiens de la Saxe électorale contre ceux de Wittemberg et de Leipsick, ce qui rendait la foi incertaine. L'innovation, commencée par de petits changements, continuée par l'abolition du sacerdoce et du sacrifice, mettait maintenant en doute la présence réelle, pour finir par nier la divinité de Jésus-Christ et la Trinité des personnes divines. Les protestants s'étaient vantés d'avoir secoué le joug du Pape; maintenant, Mélancthon lui-même se trouvait sous le joug de beaucoup de papes, d'Illyricus, de Gallus, de Wigand et d'autres, et sou-

(1) Menzel, t. 5, c. 1.

haitait n'avoir qu'un Pape, qui pût commander la paix. Difficilement le Pape lui a fait autant de peine que ses propres disciples. Les sacramentaires disaient sans détour que le joug du Pape avait été de bois, mais que le joug des Luthériens était de fer. Le Pape ne décidait jamais rien sans la participation d'un concile ou des personnages les plus doctes et les plus pieux : les Luthériens, au contraire, s'imposaient de force leurs doctrines les uns aux autres, et, comme il en fallait toujours un qui demeurât maître du champ de bataille, ils convenaient tacitement qu'il n'y avait qu'un Pape. Certainement, conclut le protestant Menzel, le triste état de l'église évangélique facilitait beaucoup la mission de l'évêque Hosius (1).

Ce qui put confirmer Maximilien II dans la foi de ses pères, lorsqu'il vint à l'empire, en 1564, c'est que c'était trop tard pour confisquer les biens de l'Eglise au profit du trésor impérial; les princes luthériens, qui avaient déjà mis la main dessus chez eux, n'étaient pas d'humeur à lui céder leur proie : le reste ne valait guère la peine. D'ailleurs, en reniant la foi de ses pères, il se retranchait lui-même de l'Europe catholique et de sa propre famille, et ne se trouvait plus que le premier ou le dernier d'une bande de renégats. La révolution religieuse prévalait plus ou moins dans la Bohême, la Silésie, la Lusace et même une partie de l'Autriche. D'après une ordonnance de l'empereur Ferdinand, les docteurs et professeurs des universités devaient affirmer par serment qu'ils étaient attachés à l'Eglise *catholique-romaine*. Le cinq septembre 1564, Maximilien réduisit le serment à jurer qu'on était *catholique* et qu'on tenait à la sainte mère l'Eglise, sans qu'on fût obligé d'ajouter *romaine*. Cependant, lorsqu'en 1556 les protestants lui demandèrent la libre pratique de leur culte, ils reçurent cette réponse : L'empereur n'est pas intentionné de gêner la conscience de personne. S'ils avaient peine à professer la même religion que lui, ils étaient libres de vendre leurs biens et de sortir de l'Autriche. Mais en 1568, le besoin d'argent pour faire la guerre aux Turcs le fit départir de cette résolution. D'ailleurs la cour impériale agissait elle-même d'après les principes du protestantisme, pour usurper l'administration des affaires de l'Eglise catholique. Le salut de l'Autriche fut principalement l'impératrice Marie, fille de Charles-Quint. Elle assura le Pape qu'elle sacrifierait volontiers sa propre vie, pour remédier aux maux de l'Eglise catholique dans ce pays. C'est dans ces dispositions qu'elle éleva sa nombreuse famille de quinze enfants qu'elle eut de Maximilien. Grâce à elle, la dynastie de Rodolphe de Habsbourg demeura fidèle à elle-même, en demeurant fidèle à la foi de ses pères (2).

Maximilien II mourut inopinément le douze octobre 1576, dans la cinquantième année de son âge.

Son fils Rodolphe II, né l'an 1552, roi de Hongrie l'an 1572, de Bohême

(1) Menzel, t. 4, p. 295 et seqq. — (2) *Ibid.*, t. 5, c. 2.

l'an 1575, élu la même année roi des Romains, mena sur le trône une vie privée, s'occupant de sciences et d'arts bien plus que de gouvernement : absorbé soit à examiner les métaux qu'il faisait fondre dans son fourneau de chimiste, soit à étudier les constellations dans son observatoire, soit à calculer avec les astronomes Tycho Brahé et Kepler les tables astronomiques appelées de son nom Rodolphines, il oubliait l'empire et ses affaires. Se retirant à Prague, il laissa pour lieutenant impérial en Autriche son frère, l'archiduc Ernest, qui prit des mesures efficaces pour y rétablir le catholicisme : il obligea les docteurs et professeurs de Vienne à jurer la profession de foi du concile de Trente. Il était imité dans son zèle par le duc Albert III de Bavière, et par son fils Guillaume II, qui, en 1598, remit le gouvernement à son fils Maximilien, pour se consacrer à la retraite, où il passa vingt-neuf ans dans les œuvres de piété. Maximilien I[er], électeur de Bavière, surnommé le Grand et le Salomon de l'Allemagne, commença son règne par un pèlerinage à Notre-Dame d'Oetting, et par s'inscrire avec son sang comme serviteur de la sainte Vierge : ce qui, ajoute le protestant Menzel, ne l'empêcha point, comme prince, par la profondeur de ses vues et sa fermeté constante, de fonder la puissance et la grandeur de ses états; et, par l'ordre de son économie politique, son gouvernement sage et juste, comme, par le sévère accomplissement des devoirs, d'offrir à son siècle un modèle de vertu et d'activité princière. La sévérité de ses mœurs, sa tempérance, son goût pour les sciences et les arts couvraient de honte les trois frères de Saxe, Christian II, Jean-Georges et Auguste, qui tous trois mettaient leur principale jouissance dans l'ivrognerie et la chasse (1).

Ce qui excita le zèle des catholiques pour le bien, ce fut le zèle des protestants pour le mal. Quand les princes catholiques accordaient quelques concessions à leurs sujets protestants, ceux-ci allaient toujours au-delà, jusqu'à opprimer leurs compatriotes catholiques. De leur côté, les princes protestants ne laissaient jamais à leurs sujets catholiques la liberté qu'ils devaient, d'après les lois et les diètes de l'empire. Un article de la pacification générale portait, que tout ecclésiastique qui changeait de religion, perdait par là même son bénéfice. En conséquence, pour ne pas échapper l'archevêché de Magdebourg, l'évêché de Havelberg et d'autres, les électeurs de Brandebourg avaient toujours quelque membre de leur famille pour les occuper sous une apparence de catholicisme, jusqu'à ce qu'ils pussent les voler ouvertement et en francs larrons. Ce qui augmenta l'indignation parmi les catholiques, ce fut l'apostasie de deux archevêques de Cologne, qui se marièrent l'un après l'autre : le premier eut au moins la pudeur de quitter son église, mais le second voulut s'y maintenir pour lui faire partager son

(1) Menzel, t. 5, c. 25.

apostasie, et il fallut les armes des princes catholiques pour l'en chasser et mettre en place un vrai pasteur.

Un autre fait dut fixer l'attention des fidèles enfants de l'Eglise. Dans l'université de Louvain, qui avait condamné si pleinement les erreurs de Luther, il se trouva un docteur qui en reproduisit le venin le plus subtil. Ce fut Michel Baïus ou de Bay, dont soixante-seize propositions furent condamnées, d'abord en 1576 par le saint pape Pie V, puis en 1579 par Grégoire XIII. Nous verrons plus en détail l'ensemble de ces erreurs, lorsque, renouvelées par Jansénius et Quesnel, elles fatigueront l'Eglise par des troubles, fausseront les idées et les esprits, et prépareront la voie aux schismes et aux révolutions. Le fond de ces erreurs, à quoi aujourd'hui même l'on ne fait pas assez d'attention, c'est la confusion de la grâce et de la nature. Suivant Baïus comme suivant Luther, la gloire ou la vision intuitive de Dieu en lui-même n'est pas une fin surnaturelle à l'homme, ni la grâce un don surnaturel, un moyen surnaturel pour y parvenir ; l'une et l'autre sont une partie intégrante de la nature humaine, comme d'être composée d'un corps et d'une âme, d'avoir des yeux et des oreilles. Suivant Baïus comme suivant Luther, l'homme déchu ne peut plus faire de lui-même que le mal, toutes les œuvres des infidèles sont des péchés, etc.

Dès l'an 1552, Ruard Tapper, Josse Ravestin et d'autres docteurs de Louvain s'élevèrent contre Baïus et son ami Hessels, qui répandaient les premières semences de leurs opinions. En 1560, deux gardiens des Cordeliers de France en déférèrent dix-huit articles à la faculté de théologie de Paris, qui les condamna le vingt-sept juin de la même année. En 1567 parut la bulle de Pie V, du premier octobre, portant condamnation de seize propositions qu'elle censurait *in globo*, mais sans nommer Baïus. Le cardinal de Granvelle, chargé de l'exécution de ce décret, l'envoya à son vicaire général, qui la présenta, le vingt-neuf décembre 1567, à l'université de Louvain. La bulle fut reçue avec respect, et Baïus parut d'abord s'y soumettre ; mais ensuite il écrivit une longue apologie de sa doctrine, qu'il adressa au Pape, avec une lettre du huit janvier 1569. Pie V, après un mûr examen, confirma, le treize mai suivant, son premier jugement, et écrivit un bref à Baïus, pour l'engager à se soumettre sans tergiversation. Baïus hésita quelque temps et se soumit enfin, en donnant au vicaire général une révocation des propositions condamnées. Mais après la mort de Josse Ravestin, arrivée l'an 1570, Baïus et ses disciples remuèrent de nouveau. Grégoire XIII, pour mettre fin à ces troubles, donna une bulle du vingt-neuf janvier 1579, en confirmation de celle de Pie V, son prédécesseur, et choisit, pour la faire accepter par l'université de Louvain, François Tolet, Jésuite, et depuis cardinal. Alors Baïus rétracta ses propositions, et de vive voix et par un écrit signé de sa main, daté du vingt-quatre mars 1580. Dans les huit années suivantes jusqu'à la mort de Baïus, les contestations se réveillèrent, et ne

furent assoupies que par un corps de doctrine dressé par les théologiens de Louvain, et adopté par ceux de Douai (1).

Les Jésuites aident efficacement à la restauration du catholicisme en Pologne, en Allemagne et en Suisse. Dernières actions et mort du père Canisius. Activité générale de l'Eglise catholique, d'après le protestant Ranke : en Amérique, dans l'Inde, etc. Etat moral de la ville de Rome et de la cour romaine, d'après le même auteur. Portrait, par le même protestant, du pape Clément VIII, et en général de la papauté moderne.

Au milieu des efforts de l'enfer pour prévaloir contre l'Eglise de Dieu, en Allemagne, en Hongrie, en Pologne, en Bohême, en Belgique et en Hollande, le principal instrument dont Dieu voulut bien se servir pour y maintenir la foi catholique, y former des princes et des peuples fidèles, faire servir à ce but les sciences et les arts, ce fut la sainte compagnie de Jésus, sous la main du Pape et de ses nonces. Les protestants eux-mêmes ne peuvent s'empêcher de le reconnaître. Voici, entre autres, comme parle le protestant Léopold Ranke, en exposant la restauration catholique en Pologne et en d'autres contrées.

« De tous les ambassadeurs étrangers qui se trouvaient en Pologne, les nonces du Pape avaient seuls le droit de s'entretenir avec le roi, sans la présence d'un sénateur. On connaît ces nonces, ils étaient assez prudents et adroits pour profiter de l'intimité de ces relations. Au commencement de l'année 1580, le cardinal Bolognetto, étant nonce en Pologne, se plaignait de l'âpreté du climat, du froid doublement sensible pour un Italien, etc.; malgré tous ces désagréments, il n'hésita pas à accompagner le roi Etienne (Bathori) à travers tout le royaume, de Varsovie à Cracovie, de Wilna à Lublin; quelquefois il tombait dans des accès un peu mélancoliques, mais il n'en était pas moins infatigable. Pendant les expéditions militaires, il entretenait une correspondance avec le roi, et se servait de cette intimité pour défendre les intérêts de Rome... Les collèges des Jésuites de Cracovie, de Grodno, de Pultusk, furent élevés par la protection spéciale du roi : le nouveau calendrier fut introduit sans difficulté, la plus grande partie des décrets du concile de Trente mis à exécution. Mais ce qu'il y eut de plus important, ce fut la résolution du roi de ne plus donner, à l'avenir, les évêchés qu'à des catholiques. Des protestants s'étaient glissés dans ces hautes dignités ecclésiastiques : on accorda au nonce le droit de les traduire à son tribunal et de les destituer; concession d'autant plus significative, qu'à la dignité épiscopale était en même temps attaché le droit de siéger et de voter au sénat. Le nonce chercha surtout à mettre à profit ce caractère politique de l'institution ecclésiastique. Il engagea les évêques à prendre dans les diètes des dé-

(1) Bergier. *Dictionn. théol.*, art. Baïus.

terminations communes; et il leur en indiqua plusieurs. Il avait personnellement noué des relations très-intimes et qui, dans la suite, lui devinrent extrêmement favorables, avec quelques-uns des plus puissants évêques, entre autres avec l'archevêque de Gnésen et l'évêque de Cracovie; il réussit à raviver dans tout le clergé un nouveau zèle, et à obtenir une grande influence sur les affaires temporelles. Disons enfin que le catholicisme finit par se rétablir entièrement sous e règne du roi Etienne.

»Cette restauration devint un fait d'autant plus grave, que le parti le plus redoutable du pays, la faction Zamoïski, qui avait obtenu de la faveur royale presque toutes les places les plus importantes, prit aussi une direction catholique, et que ce fut ce parti qui, après la mort du roi Etienne, l'emporta dans les luttes électorales. Les Zamoïski élevèrent sur le trône ce prince suédois que Catherine Jagellon avait enfanté dans la prison, et qui, dès sa tendre enfance, avait été maintenu inébranlablement dans la foi catholique, au milieu d'un pays protestant... Ce prince était Sigismond III, dont les idées et les sentiments suivirent avec ardeur l'impulsion catholique qui mettait alors l'Europe en mouvement.

»Le pape Clément VIII dit dans une de ses instructions qu'étant encore cardinal et légat en Pologne, il avait donné à ce prince le conseil de n'accorder tous les emplois publics qu'à des catholiques. Déjà ce conseil avait été souvent donné par Paul IV, par le cardinal Hosius et par Bolognetto. Sigismond III se montra promptement déterminé à exécuter ce que l'on n'avait pu obtenir ni de Sigismond-Auguste, ni d'Etienne... Dans l'origine, les villes et la noblesse de la Pologne prussienne avaient adopté le protestantisme : à cette époque, la noblesse revint au catholicisme : l'exemple des Kostka, des Dzianlinski, des Konopat, devenus tout-puissants parce qu'ils avaient abjuré l'hérésie, excita la rivalité des autres. Les écoles des Jésuites étaient fréquentées principalement par la jeune noblesse : bientôt nous voyons ces disciples des Jésuites entreprendre la conversion de la jeunesse bourgeoise dans les villes restées protestantes. Mais le catholicisme fit surtout sentir son influence aux gentilshommes. Le collége de Pultusk comptait quatre cents élèves, tous de la noblesse. L'impulsion générale qui était dans l'esprit du temps, l'enseignement des Jésuites, le zèle récemment réveillé dans tout le clergé, les faveurs de la cour, tout concourut à disposer la noblesse polonaise à rentrer dans le sein de l'Eglise.

»Mais les catholiques ne se contentèrent pas de combattre les protestants, ils jetèrent les yeux sur les Grecs. Dans cette lutte nouvelle qui allait s'engager, le roi et le Pape unirent encore leurs efforts; la mesure la plus décisive fut la menace d'exclure les évêques du droit de séance et de vote au sénat : il suffit de dire que le Wladika de Wladimir et quelques autres évêques grecs se décidèrent, en 1595, à se réunir à l'Eglise romaine, selon les règles du concile de Florence. Leurs représentants se rendirent à Rome; des mission-

naires furent envoyés par le Pape et le roi dans la province : un Jésuite, confesseur du roi, excita leur foi dans un sermon plein d'enthousiasme; là aussi on rendit quelques églises aux catholiques. — En un petit nombre d'années, ce mouvement prit un essor extraordinaire : Il y a peu de temps, s'écriait un nonce du Pape, en 1598, on avait cru que l'hérésie achèverait de détruire le catholicisme en Pologne; aujourd'hui le catholicisme enterre l'hérésie (1). »

Une insurrection protestante eut lieu, mais elle fut domptée. Le roi se montra inébranlable à l'heure du danger; il disait : Ma cause est juste, et je mets ma confiance en Dieu. Au mois de juillet 1607, une bataille décisive fut engagée. Les troupes royales attaquèrent l'ennemi en poussant le cri de *Jésus-Marie*, et restèrent victorieuses. Chez les Polonais, la sainte Vierge a le titre de reine de Pologne.

« Le nonce veilla dès-lors à ce que les siéges des tribunaux suprêmes fussent occupés par des catholiques, et à ce qu'il fût rigoureusement procédé suivant les textes des saints décrets canoniques. Les mariages devaient particulièrement fixer l'attention. Le tribunal suprême ne voulut reconnaître pour valables que ceux conclus devant le curé et plusieurs témoins; mais les curés se refusaient à bénir ces mariages : c'est pourquoi un grand nombre de personnes se soumirent au rite catholique, dans l'intérêt de leurs enfants. D'autres furent déterminés à cette soumission, parce qu'on disputait aux protestants le droit de nommer aux bénéfices ecclésiastiques. Un gouvernement possède mille moyens de favoriser une opinion qu'il préfère : aussi furent-ils tous employés par Sigismond, en s'abstenant autant que possible de recourir à la force. Le changement de religion finit donc par s'accomplir d'une manière presque insensible, mais constante et progressive.

» Les nonces, par leur sévérité et leur vigueur dans l'administration des affaires ecclésiastiques, eurent une grande part dans le rétablissement du catholicisme. Ils tenaient à ce que les évêchés ne fussent occupés que par des hommes très-capables : ils inspectaient les couvents et ne souffraient pas que des membres désobéissants et mutins, dont on voulait se débarrasser ailleurs, fussent envoyés en Pologne, comme on avait commencé à le faire; ils portaient aussi leur attention sur les cures, cherchant à y introduire les cantiques et les catéchismes, et insistant sur l'institution des séminaires épiscopaux.

» Les Jésuites travaillaient alors particulièrement sous leur direction. Leur activité s'étendait dans toutes les provinces : parmi les peuples dociles des Livoniens; en Lithuanie, où ils avaient encore à combattre l'ancien culte des serpents; parmi les Grecs, où souvent des Jésuites furent les seuls

(1) Ranke. *Hist. de la Papauté pendant les* 16e *et* 17e *siècles,* traduite en français. Paris, 1838, t. 4, c. 1, § 1.

prêtres catholiques ; quelquefois ils avaient à donner le baptême à des jeunes gens de dix-huit ans, et ils rencontraient des vieillards qui n'avaient jamais communié ; mais leur zèle s'exerçait surtout dans la Pologne proprement dite, où, suivant l'éloge d'un de leurs membres, des centaines d'hommes de la compagnie de Jésus, savants, orthodoxes, se consacrèrent à Dieu pour détruire les erreurs et faire revivre la foi catholique par les écoles, par la prédication et par leurs écrits (1). »

« En Allemagne, les princes ecclésiastiques se regardèrent comme spécialement obligés à ramener leurs sujets au catholicisme. Les Jésuites se mirent aussitôt à l'œuvre. Jean-Adam de Bicken, prince électoral de Mayence, de 1601 à 1604, était un élève du collége germanique de Rome. Un jour il entendit, au château de Koenigstein, les chants avec lesquels la communauté luthérienne de ce lieu enterrait son ministre défunt. — Qu'elle enterre honnêtement sa synagogue! s'écria-t-il. Et le dimanche suivant, un Jésuite monta en chaire; depuis cette époque, on ne vit plus jamais paraître de prédicant luthérien dans cette localité : partout les choses se passèrent de la même manière (2). Ce que Bicken avait laissé inachevé, Jean Schweikard, son successeur, le continua avec ardeur. C'était un homme un peu trop porté vers les plaisirs de la table, mais qui, malgré ce défaut, savait remplir les devoirs de sa dignité avec un rare talent. Il réussit à renverser la (prétendue) réforme dans tout son diocèse, même à Eichsfeld. Il envoya à Heiligenstadt une commission qui ramena au catholicisme, dans l'espace de deux ans, deux cents bourgeois, dont plusieurs avaient vieilli dans la créance protestante. Il en restait encore un petit nombre; il les prêcha personnellement comme leur père et leur pasteur, suivant ses propres expressions, du fond de son cœur fidèle, et il parvint à les faire abjurer. Quel bonheur indicible il éprouva, en voyant revenir au catholicisme une ville qui, quarante ans auparavant, avait été complètement protestante!

» C'est ainsi que procédèrent également Ernest et Ferdinand de Cologne, tous deux princes bavarois (et succédant à deux apostats). Le prince électoral de Trèves, Lothaire, de la maison de Metternich, distingué par d'éminentes qualités, doué d'un esprit pénétrant et d'un talent remarquable pour vaincre les difficultés qui se présentaient à lui, prompt à rendre la justice, vigilant, plein de zèle pour les intérêts de son pays et de sa famille, du reste affable et pas très-sévère, si ce n'est pour les actes concernant la religion ; ce prince ne souffrait point de protestants à sa cour. Neithard de Thueng, évêque de Bamberg, s'associa à ces grands personnages. Lorsqu'il prit possession de sa capitale, il trouva tout le conseil composé de protestants, à l'exception de deux membres. Déjà il avait assisté l'évêque Jules à Wurtzbourg : il résolut de réaliser à Bamberg les mesures que celui-ci avait prises.

(1) Ranke, § 4. — (2) Serrarius. *Res moguntinæ*, p. 973.

Il publia son édit de réforme à Noël de l'année 1595 : il ordonna de choisir entre la communion selon le rite catholique ou l'émigration ; et, malgré la résistance du chapitre, de la noblesse et de la province, malgré les pressantes remontrances de ses voisins, les édits de réforme furent renouvelés pendant toutes les années suivantes et exécutés dans toutes leurs prescriptions (1). Théodore de Furstemberg, à Paderborn, rivalisa dans la Basse-Allemagne avec le prince ecclésiastique de Bamberg. En 1596, il fit mettre en prison tous les prêtres de son diocèse qui donnaient la communion sous les deux espèces. Il se brouilla, à ce sujet, avec la noblesse de son pays; alors nous voyons l'évêque et les nobles s'enlever réciproquement leurs troupeaux, leurs haras. Il entra aussi en lutte ouverte avec la ville. Il s'éleva au milieu d'elle, et pour son malheur, un démagogue fanatique qui n'était pas à la hauteur de la position qu'il voulait prendre. En 1604, Paderborn fut forcée de prêter de nouveau le serment de fidélité. Le collége des Jésuites fut ensuite doté de la manière la plus brillante, et il parut bientôt un édit qui ne laissait de choix aux protestants qu'entre la messe et l'émigration. Bamberg et Paderborn devinrent donc entièrement catholiques (2).

»Le changement rapide et cependant si durable qui eut lieu dans le pays, est extrêmement remarquable. Doit-on en conclure que le protestantisme n'avait pas encore bien pris racine dans les masses, ou doit-on attribuer cette révolution à l'habile propagande des Jésuites ? Du moins, ils ne manquèrent ni de zèle ni de prudence. Vous les voyez s'étendre successivement dans tous les lieux qui les environnent, séduire et enchaîner les masses; leurs églises sont les plus fréquentées. Se trouve-t-il quelque part un Luthérien versé dans la Bible, dont le jugement exerce de l'empire sur ses voisins? ils emploient tous les moyens pour le convertir, et presque toujours ils réussissent, tant ils sont habitués à la controverse. Ils se montrent charitables, guérissant les malades, cherchant à réconcilier les inimitiés, engageant par des serments sacrés ceux qu'ils ont ramenés à la foi ; on voit les fidèles se rendre sous leurs bannières à tous les pélerinages, et des hommes qui, il y a un instant encore, étaient d'ardents protestants, se mêler à ces processions (3). »

« En Suisse, l'indépendance des divers territoires de la confédération avait été réalisée depuis long-temps; il n'était pas permis aux diètes de s'occuper des matières religieuses. Au commencement du dix-septième siècle, on ne nourrissait pas même du côté des catholiques l'espoir de vaincre les protestants; ils étaient non-seulement plus puissants et plus riches, mais ils avaient à leur tête des hommes plus habiles et mieux exercés dans les affaires.

»Les nonces, qui avaient établi leur siége à Lucerne, ne se firent pas

(1) Jaeck. *Hist. de Bamberg*. — (2) Strunck. *Annales Paderborn.*, l. 22, p. 720. — (3) Ranke, t. 4, § 5.

d'illusion. Eux-mêmes ont décrit cet état de choses; et cependant, malgré ces limites apportées à leur sphère d'action au milieu des catholiques, ils parvinrent encore à prendre une position très-importante. Leur but principal était d'astreindre les évêques à remplir leurs devoirs. Les évêques de nation allemande aimaient volontiers à ne se considérer que comme des princes temporels; les nonces, au contraire, ne cessaient de leur représenter qu'ils ne l'étaient qu'à cause de leur vocation ecclésiastique, et tâchaient de les bien pénétrer des devoirs de cette vocation. Nous voyons en effet s'opérer beaucoup de changements dans l'Eglise suisse. On fit des inspections, on établit des synodes, on réforma des couvents, on fonda des séminaires. Les nonces cherchaient à maintenir la bonne intelligence entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel; ils réussirent par la douceur et la persuasion. Ils parvinrent à empêcher l'introduction des écrits protestants, quoiqu'ils fussent obligés de consentir à laisser entre les mains des fidèles leur Bible et leurs livres de prières allemands. Les Jésuites et les Capucins travaillèrent avec un grand succès. Des confréries de Marie furent fondées, elles embrassaient dans leur association les jeunes et les vieux; les sermons et les confessions étaient fréquentés avec zèle; les pèlerinages aux images miraculeuses recommencent de nouveau, et parfois même on est obligé d'adoucir la sévérité des pénitences que ces pécheurs s'imposent. Les nonces ne peuvent pas assez louer les services que leur rendent particulièrement les Capucins italiens.

» Et alors se présentent les conversions. Les nonces reçoivent chez eux les convertis, les protègent et les recommandent à la charité de leurs frères; ils cherchent à fonder des caisses de secours en leur faveur, avec les contributions des fidèles, et sous la surveillance des prélats. Ils réussissent quelquefois à reconquérir des paroisses qu'ils croyaient à jamais perdues, en se hâtant aussitôt d'y rétablir la messe. L'évêque de Bâle et l'abbé de Saint-Gall se signalent surtout par l'ardeur de leur zèle (1). »

Un autre personnage à qui la Suisse catholique doit et garde une reconnaissance particulière, c'est l'apôtre de l'Allemagne, le vénérable Pierre Canisius, que déjà nous avons appris à connaître. L'évêque de Verceil, nonce apostolique en Allemagne, ayant reçu ordre du Saint-Siége de visiter les cantons catholiques de l'Helvétie, prit avec lui le père Canisius, alors âgé de soixante ans. Le nonce, grand ami de saint Charles, ayant tout examiné, manda au Pape que le meilleur moyen de préserver la Suisse catholique contre les séductions de l'hérésie qui l'environnaient, serait de fonder un collége de Jésuites à Fribourg, afin que la jeunesse ne fût plus exposée à se laisser pervertir dans les écoles publiques de Bâle, de Lausanne et de Genève. Grégoire XIII approuva fort ce projet. Mais au seul nom de

(1) Ranke, t. 4, § 6.

Jésuites, ce fut grande rumeur dans toute la Suisse. Les protestants en faisaient un portrait épouvantable; les catholiques, qui n'en avaient jamais vu, ne savaient que penser. Pour dissiper toutes les préventions et les craintes, le nonce mena le père Canisius avec lui à Fribourg, et dit aux magistrats et aux habitants : Voici un homme qui doit vous être bien cher; vous ne sauriez le garder assez précieusement : c'est un saint dont vous devez vous faire honneur d'avoir les reliques dans votre ville. Ces paroles furent comme une prophétie. A peine eut-on vu Canisius durant quelques jours, que les habitants disaient : Ce n'est pas sur le témoignage du nonce que nous l'estimons, mais sur ce que nous voyons nous-mêmes de nos yeux. Ils le respectaient comme leur maître, ils l'aimaient comme leur père, ils le révéraient comme leur apôtre et leur patriarche : c'est l'éloge qu'ils gravèrent sur son tombeau après sa mort.

Il passa au milieu d'eux les dix-sept dernières années de sa vie, fonda leur collége, ranima la foi et la piété par ses prédications, ses catéchismes, ses instruction familières, tant à la ville que dans les campagnes, qu'il parcourait un bâton à la main. Il continua ces travaux apostoliques jusqu'à l'âge de soixante-huit ans. Une attaque d'apoplexie, dont il se remit cependant peu à peu, le mit alors hors d'état de continuer le même genre de vie. Il se mit à prêcher d'une autre manière. Il composa dans la langue du peuple de petits livres de piété, et les vies des principaux saints du pays : ce qui fit un bien incalculable et peut servir d'exemple. Il mourut saintement le vingt-un décembre 1597, à l'âge de soixante-dix-sept ans, et n'a cessé d'être vénéré comme un saint par les peuples d'Allemagne, vénération qui a été autorisée par un grand nombre de miracles. Sa canonisation, sollicitée plusieurs fois, vient d'être reprise de nos jours.

Un trait de sa vie est surtout propre à nous le faire connaître. Pie IV l'avait envoyé nonce apostolique en Allemagne. Dans le cours de sa nonciature, il vint à Nimègue, sa ville natale. Ce fut une grande joie pour tout le monde, mais principalement pour les catholiques. Ses parents, qui étaient fort nombreux, s'empressèrent à l'envi l'un de l'autre de le loger et de le régaler durant son séjour. Pour les contenter tous, ou plutôt pour ne mécontenter personne, il ne logea chez aucun. Quant à l'invitation de manger avec eux, voici le moyen qu'il prit de les satisfaire tous à la fois. Eh bien! leur dit-il un jour, il faut vous contenter, et je veux bien accepter l'honneur que vous voulez me faire; mais je vous prie que ce soit à l'hôpital, afin que les pauvres, qui sont nos frères en Jésus-Christ, puissent participer à cette fête. Je prétends bien aussi vous y régaler à mon tour; et j'espère, avant que de vous quitter, avoir la consolation de vous voir tous réunis à la table sainte, et vous y servir le mets le plus exquis et le plus délicieux, en vous y donnant le corps adorable de Jésus-Christ. Tous, avec grande joie, se conforment à son invitation. Ils envoient à l'hôpital ce qu'ils ont préparé

pour le festin, et se disposent à venir à celui que leur saint parent souhaitait si fort leur donner. Au jour et à l'heure marqués, ils se rendent à l'hôpital, ils y entendent sa messe, ils y communient tous de sa main. Au sortir de l'église, ils trouvent plusieurs tables que Canisius avait fait dresser pour y recevoir toute sa famille, qui était fort nombreuse. Il prit place au milieu d'eux comme notre Seigneur au milieu de ses disciples. Jamais on ne vit une agape plus sainte ni plus cordiale. Canisius les entretenait d'une manière également édifiante et agréable : ce que l'on desservait était pour les pauvres. Il termina la fête par une touchante exhortation, où il les conjura tous d'être fidèles à Dieu et à leur religion, de tenir ferme contre les nouveautés qui avaient ravagé tant de pays, et qui menaçaient déjà leur province. L'impression de ses paroles fut si vive dans leurs cœurs, que tous, levant la main, lui promirent avec serment de quitter plutôt la vie que la religion de leurs pères (1).

Voilà comme l'Eglise de Dieu, dont l'hérésie avait chanté d'avance la mort et les funérailles, se montrait plus vivante et plus active que jamais. Et ce que nous avons vu n'est pas tout encore : portons nos regards sur les missions lointaines de l'Amérique et de l'Asie. Ecoutons un protestant, l'historien *de la Papauté pendant le seizième et le dix-septième siècle.*

« Tout en considérant ces brillants progrès du catholicisme en Europe, dirigeons aussi nos regards vers ces contrées plus éloignées, au milieu desquelles il avait dû pénétrer et s'étendre par la force des mêmes impulsions. La première pensée qui amena les découvertes et les conquêtes des Espagnols et des Portugais renfermait un élément religieux ; il les suivit et les anima toujours dans leurs expéditions, et se manifesta avec une irrésistible énergie, à l'orient et à l'occident des royaumes conquis. Au commencement du dix-septième siècle, le majestueux édifice de l'Eglise catholique se trouvait complètement élevé dans l'Amérique méridionale. Il y avait cinq archevêchés, vingt-sept évêchés, quatre cents couvents, et des paroisses innombrables (2). Des cathédrales magnifiques furent construites. Les Jésuites enseignaient la grammaire et les arts libéraux; un séminaire avait été ajouté à leur collége de Saint-Hildefonse, à Mexico. Toutes les parties de la théologie étaient enseignées dans les universités de Mexico et de Lima. Les Américains d'origine européenne se distinguaient par une sagacité particulière; ils regrettaient seulement de se voir trop éloignés de la faveur royale pour pouvoir être récompensés selon leur mérite. Les ordres mendiants commencèrent à propager avec succès le christianisme sur le continent de l'Amérique méridionale. La conquête s'était transformée en mission, la mission était devenue civilisatrice : les frères de ces ordres enseignaient en même temps à ense-

(1) Dorigny. *Vie du P. Canisius*, l. 4. — (2) Herrera. *Descripcion de las Indias*, p. 80.

mencer les terres, à faire les récoltes, à planter les arbres, à construire des maisons, à lire et à chanter. La reconnaissance pour tant de bienfaits ne leur manquait pas, on éprouvait pour eux la vénération la plus entière, le dévouement le plus profond. Quand le curé arrivait dans sa paroisse, il était reçu au son des cloches et de la musique; des fleurs étaient répandues sur son chemin; les femmes lui présentaient leurs enfants et lui demandaient sa bénédiction. Les Indiens trouvaient le plus grand attrait aux cérémonies du service divin. Ils ne se lassaient pas de servir la messe, de chanter les vêpres, d'assister à l'office du chœur. Ils étaient doués d'un certain talent musical; c'était pour eux une joie innocente que d'orner une église; car tout ce qui est simple et merveilleux produisait sur eux la plus grande impression. Dans leurs songes, ils rêvaient les délices du paradis. La reine du ciel apparaissait dans toute sa magnificence aux malades, entourée de jeunes et charmantes vierges qui leur apportaient les rafraîchissements propres à calmer leurs douleurs; quelquefois aussi Marie se montrait seule, venant apprendre à ses plus fidèles adorateurs le cantique de son fils crucifié, dont la tête est penchée comme se penche l'épi jauni.

» Ici nous voyons en action les forces intimes du catholicisme. Les moines se plaignaient seulement de ce que le mauvais exemple des Espagnols et leurs violences corrompaient les indigènes et mettaient obstacle aux progrès des conversions.

» Dans les Indes orientales, partout où s'étendait la domination des Portugais, les choses se passèrent à peu près de la même manière. Le catholicisme conquit une contrée immense à Goa; des milliers d'individus furent convertis d'année en année; l'an 1565, on comptait déjà près de trois cent mille nouveaux chrétiens autour de Goa, dans les montagnes de Cochin et près du cap Comorin (1). Mais les missionnaires ne rencontrèrent pas partout le même succès. Il existait au sein de ces populations une masse restée indomptable. Des religions extrêmement anciennes, dont le culte enchaînait le cœur et l'esprit, et qui parfaitement assimilées aux idées, aux mœurs et aux usages de ces peuples, résistèrent à la force des armes et aux lumières de la prédication. Il appartenait au catholicisme de vaincre aussi ces éléments plus vivaces d'idolâtrie. Tel fut le but essentiel de saint François Xavier, qui arriva, l'an 1542, dans les Indes orientales. Il les parcourut dans tous les sens. Il pria sur le tombeau de l'apôtre Thomas à Méliapour, prêcha du haut d'un arbre devant la population de Travancor, fit chanter dans les Moluques des cantiques spirituels qui furent ensuite répétés sur les marchés et par les pêcheurs sur la mer; cependant il n'était pas destiné à voir l'accomplissement de son œuvre; sa parole favorite était : Encore plus, encore plus! Son zèle pour la conversion se trouvait mêlé d'un certain goût pour les voyages; à

(1) Maffei, *De rebus Indicis*, p. 21.

peine arrivé au Japon, il songeait aux moyens de rechercher en Chine le foyer et l'origine des croyances qui s'opposaient à la sienne. Il y a dans la nature des hommes quelque chose qui les pousse et les excite à vaincre les difficultés; et l'exemple de saint Xavier, plutôt de les détourner de cette vie périlleuse des missionnaires, avait un certain charme qui encourageait à l'imiter. Au commencement du dix-septième siècle, l'activité religieuse et la plus énergique régnait en Orient.

» On se rappelle que les anciens khans du Mongol, les conquérants de l'Asie, avaient pris depuis long-temps une position réellement indécise entre les diverses religions qui partageaient le monde. Il paraît que l'empereur Akbar partageait cette même hésitation. En appelant les Jésuites auprès de lui, il leur déclara qu'il avait cherché à connaître toutes les religions de la terre, et qu'il désirait aussi connaître la religion chrétienne, à l'aide des pères qu'il estimait et qu'il révérait. Jérôme Xavier, neveu de saint François Xavier, s'établit le premier à sa cour l'an 1595; les révoltes des mahométans contribuèrent à disposer favorablement l'empereur pour les chrétiens. L'an 1599, on célébra de la manière la plus solennelle la fête de Noël à Lahore; la crèche du Sauveur fut exposée pendant vingt jours; de nombreux catéchumènes, portant des rameaux dans les mains, se rendirent à l'église et reçurent le baptême. L'empereur lut avec beaucoup d'émotion une vie du Christ, rédigée en langue persane; il fit apporter dans son palais une image de la mère de Dieu, faite suivant le modèle de la *Madone du peuple* à Rome, pour la montrer à ses femmes. Les chrétiens augurèrent de ces bonnes dispositions beaucoup plus de succès qu'il n'était permis d'en espérer; néanmoins ils firent de très-grands progrès. Après la mort d'Akbar, qui eut lieu l'an 1610, trois princes de la famille impériale reçurent solennellement le baptême. Ils se rendirent à l'église, montés sur des éléphants blancs; le père Jérôme les reçut au son des trompettes et des timbales. Insensiblement on crut pouvoir définitivement consolider en ce pays le christianisme. En 1621, on fonda un collége à Agra et une station à Patna. L'empereur Dchehangir faisait concevoir, l'an 1624, l'espérance de se convertir lui-même.

» A la même époque, les Jésuites avaient aussi pénétré dans la Chine. Ils cherchèrent à trouver accès, par les sciences et les découvertes de l'Occident, auprès de la population industrieuse, savante et lettrée de cet empire. Ricci, le premier, y parvint en enseignant les mathématiques, en apprenant et récitant des passages d'une inspiration religieuse très-remarquable, extraits des écrits de Confucius. Ce qui lui procura l'entrée de Pékin, ce fut une pendule à sonnerie, dont il fit présent à l'empereur; rien surtout ne l'éleva autant dans ses grâces et ses faveurs qu'une carte géographique qu'il lui traça, et qui était bien supérieure à tous les essais faits dans ce genre par les Chinois. Lorsque l'empereur fit peindre sur soie dix de ces cartes et les fit suspendre dans ses appartements, Ricci saisit cette occasion de tenter un

effort pour le christianisme, et il intercala des symboles et des sentences de la religion chrétienne dans les espaces intermédiaires de la carte géographique. Voici quelle était en général sa manière d'enseigner : Il commençait ordinairement par les mathématiques, et finissait par la religion; ses talents scientifiques inspirèrent une grande confiance dans son enseignement religieux. Non-seulement ses élèves furent gagnés à la foi catholique, mais plusieurs mandarins, dont il avait adopté le costume, se convertirent; une confrérie de Marie fut fondée à Pékin, l'an 1605 (1). »

Quant au Japon, à cette époque-là même il envoyait au ciel une armée innombrable de martyrs. En considérant cet ensemble de l'Eglise catholique, le protestant Ranke s'écrie, comme autrefois Balaam à la vue du camp d'Israël : « Quelle activité immense! embrassant le monde entier, pénétrant en même temps dans les Andes et dans les Alpes, envoyant ses représentants et ses défenseurs au Thibet et en Scandinavie, partout s'attachant le pouvoir de l'état, en Angleterre comme en Chine! Et sur cette scène illimitée, partout encore vous la voyez jeune, énergique, infatigable! l'impulsion qui agissait au centre se faisait sentir peut-être avec plus d'exaltation et de force entraînante sur les travailleurs des pays lointains (2)! »

Mais le centre universel d'où partaient tous ces mouvements divers, était-il lui-même ce qu'il devait être ? Rome avait-elle franchement exécuté sur elle-même cette réformation si long-temps réclamée, cette réformation de l'Eglise dans son chef et dans ses membres? Ecoutons l'historien protestant parler ainsi de la cour romaine.

« Si tous les éléments de la vie et de l'intelligence à cette époque étaient saisis et entraînés, comme nous venons de le voir, dans la direction de l'Eglise, la cour de Rome elle-même, chez laquelle se rencontraient tous ces éléments, devait nécessairement se trouver transformée. Déjà sous Paul IV, on s'en était aperçu. Mais l'exemple de Pie V produisit surtout un effet extraordinaire; et sous Grégoire XIII, tout le monde le citait et le prenait pour modèle. Aussi, comme le disait si bien Tiepolo en 1576 : « Rien n'a fait autant de bien à l'Eglise que cette succession de plusieurs Papes dont la vie a été irréprochable. Tous ceux qui les ont suivis en sont devenus meilleurs, ou du moins ont senti la nécessité de le paraître. Les cardinaux et les prélats fréquentent la messe avec zèle, et cherchent avec soin à éviter tout scandale dans la tenue de leur maison. La ville entière s'efforce de sortir de la déconsidération où elle était tombée, et elle est devenue plus chrétienne dans ses mœurs et sa manière de vivre. On pourrait enfin ajouter que Rome, en matière de religion, approche de la perfection, dans les limites imposées à la nature humaine. »

Le protestant Ranke ajoute : « Bien loin de vouloir supposer que la cour

(1) Ranke, t. 4. c. 2. — (2) *Ibid.*

papale ne renfermait alors que des bigots et des hypocrites, nous aimons à reconnaître au contraire qu'elle était composée d'hommes distingués qui pratiquaient à un haut degré toute l'austérité religieuse de leur époque. Si nous nous représentons la cour romaine comme elle était du temps de Sixte V, nous voyons parmi les cardinaux plusieurs personnages qui avaient pris une grande part aux affaires du monde catholique : Gallio de Como, qui, ayant dirigé comme premier ministre le gouvernement de deux pontificats avec une admirable flexibilité, se faisait remarquer encore par l'application de ses grands revenus à des fondations ecclésiastiques. Rusticucci, déjà puissant sous Pie V, et non sans influence sous Sixte, était un homme plein de perspicacité et de bonté de cœur; laborieux, et d'autant plus irréprochable et circonspect dans sa conduite qu'il espérait arriver au pontificat. Salviati, qui s'est rendu célèbre par son administration de Bologne, simple, irréprochable, et non-seulement sérieux, mais sévère. Santorio, cardinal de San-Severina, l'homme de l'inquisition, possédant depuis long-temps une influence active dans toutes les affaires spirituelles, opiniâtre dans ses opinions, sévère envers ses serviteurs, plein de dureté envers ses parents, et à plus forte raison envers les étrangers, enfin inaccessible pour tout le monde. On peut placer près de lui, comme contraste, Madruzzi, qui avait toujours le mot de la politique de la maison d'Autriche, de la ligne espagnole aussi bien que de la ligne allemande, et que l'on appelait le Caton du collége, sous le rapport de l'érudition et de la pureté des mœurs, et non de la présomption à tout censurer; car c'était la modestie même. Sirlet vivait encore, Sirlet, le plus savant, et en même temps le plus grand philosophe de tous les cardinaux de son temps; véritable bibliothèque vivante, disait Muret, et qui n'abandonnait ses livres que pour appeler près de lui les jeunes garçons qui, pendant l'hiver, apportaient leurs fagots au marché, puis il les instruisait dans les mystères de la foi et leur achetait ensuite leur bois; il était plein de bonté et de charité. L'exemple de Charles Borromée, dont la mémoire a été honorée comme celle d'un saint, exerçait une immense influence. Frédéric Borromée était naturellement irritable et violent; mais, à l'exemple de son oncle, il mena une vie très-chrétienne, et ne se laissa pas décourager par les mortifications qu'il éprouvait trop souvent. Augustin Valieri se faisait particulièrement remarquer; c'était un homme de la plus pure et de la plus noble nature, et d'une extraordinaire érudition : il n'écoutait jamais que la voix de sa conscience, et, dans un âge avancé, il présentait l'image vénérable d'un évêque des premiers siècles.

» Tous les autres prélats, placés dans les congrégations à côté des cardinaux et destinés à leur succéder un jour, se formaient à leur exemple. Parmi les membres du tribunal suprême, les auditeurs de rote, deux hommes se distinguaient, à la vérité d'un caractère très-opposé. Mantica ne vivait qu'au milieu des actes et des livres; ses ouvrages de jurisprudence servaient à la

fois le forum et l'école; il avait l'habitude de s'exprimer brièvement et sans détour. Arigone, au contraire, loin de consacrer autant de temps aux livres, suivait le monde, la cour et les affaires, montrait du jugement et de la souplesse, et s'efforçait d'obtenir le renom d'un homme irréprochable et religieux. Parmi les évêques qui demeuraient à la cour, on remarquait avant tout ceux qui s'étaient distingués dans les nonciatures : Torrès, qui avait eu une grande part à la conclusion de la ligue de Pie V contre les Turcs; Malaspina, qui avait veillé aux intérêts de l'Eglise catholique en Allemagne et dans le Nord; Bolognetti, à qui fut confiée la visite difficile des églises vénitiennes. Tous ces hommes n'étaient parvenus que par l'habileté de leur esprit et leur zèle pour la religion.

» Les savants occupaient aussi un rang très-important. Bellarmin, professeur, grammairien, le plus habile controversiste de l'Eglise catholique, auquel on rend la justice de dire que nul ne mena une vie plus apostolique; un autre Jésuite nommé Maffei, qui a composé, phrase par phrase, avec une lenteur réfléchie et une élégance calculée, le récit des conquêtes des Portugais dans les Indes, principalement sous le point de vue de la propagation du christianisme dans le Sud et l'Est, puis la vie de Loyola. On voyait aussi des étrangers : Clavius, qui joignait un savoir profond à une vie pleine d'innocence, et qui jouissait de la vénération générale; Muret, un Français, le meilleur latiniste du temps, qui expliqua les Pandectes d'une manière à la fois originale et classique, aussi éloquent que spirituel : devenu prêtre dans sa vieillesse, il se consacra aux études théologiques et disait tous les jours la messe; le canoniste espagnol Azpilcueta, dont les *réponses* étaient régardées comme des oracles, non-seulement à la cour, mais dans tout le monde catholique : on voyait souvent le pape Grégoire XIII s'arrêter devant sa maison, et s'entretenir avec lui des heures entières; mais ce qui était plus touchant que toute sa science, c'était son humilité et sa charité, qui le portaient à remplir les dernières fonctions dans les hôpitaux.

» Parmi ces personnages remarquables, on distinguait saint Philippe de Néri, fondateur de la congrégation de l'Oratoire, grand confesseur et pasteur des âmes, qui s'acquit une vaste et profonde influence. Il était bon, d'humeur badine, sévère pour les choses essentielles, indulgent pour celles qui n'étaient qu'accessoires. Jamais il ne commandait, et se bornait à conseiller, priant pour ainsi dire ceux qui s'attendaient à recevoir ses ordres. Il n'enseignait pas, mais s'entretenait, possédant la perspicacité nécessaire pour distinguer la direction spéciale de chaque esprit. Son Oratoire s'étendit par les visites qu'on lui faisait, par l'attachement de quelques hommes plus jeunes qui se regardaient comme ses élèves et désiraient vivre avec lui; le plus célèbre fut l'annaliste de l'Eglise, César Baronius. Philippe de Néri reconnut son talent, et l'astreignit à enseigner l'histoire ecclésiastique dans l'Oratoire, bien que, dans le commencement, il n'y eût pas un grand pen-

chant, ce qui ne l'a pas empêché de continuer ce travail pendant trente ans : et même, devenu cardinal, il ne manquait jamais de se lever avant le jour, pour s'occuper de son histoire. Il mangeait régulièrement avec ses domestiques, à une seule et même table ; jamais il ne laissa apercevoir en lui qu'humilité et résignation à la volonté de Dieu. Etant à l'Oratoire, il s'était intimement lié avec Tarugi, qui s'était acquis une grande réputation comme prédicateur et confesseur, et montrait une grande crainte de Dieu, à côté de la plus innocente vie. Ils eurent le bonheur de voir leur amitié se conserver inaltérable jusqu'à la mort ; ils furent enterrés l'un à côté de l'autre. Un troisième disciple de saint Philippe était Sylvio Antoniano, qui, avec une tendance littéraire plus libre, s'occupa de travaux poétiques ; il fut chargé par le Pape de la rédaction de ses brefs, et s'en tira avec la plus grande habileté. Ses mœurs étaient douces, il était humble, affable, et n'avait en son cœur que bonté et religion.

»L'on peut dire, au surplus, que tout ce qui s'éleva dans cette cour, hommes de politique, d'administration, de poésie, d'art, d'érudition, tous avaient le même caractère d'austérité religieuse.

»Quelle différence de la cour de cette époque avec celle du commencement du siècle où les cardinaux faisaient la guerre aux Papes, où les Papes ceignaient les armes, où la ville et la cour repoussaient tout ce qui rappelait leur destination chrétienne ! Comme les cardinaux maintenant menaient avec persévérance une vie paisible et religieuse ! Si le cardinal Tosco, qui avait de grandes et prochaines chances pour devenir Pape, ne le fut pas, c'est qu'il était habitué à prononcer quelques proverbes lombards qui scandalisaient les Romains. L'esprit public, exclusif dans la nouvelle voie où l'on était entré, s'inquiétait et s'offensait facilement (1). »

Telle était, suivant le protestant Léopold Ranke, la cour romaine à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième. Quand au pape Clément VIII, qui termina l'un et inaugura l'autre, et mourut, suivant son épitaphe, aux nones de mars 1605, autrement le sept mars, voici le portrait qu'en trace le même historien protestant.

«Le nouveau Pape apporta dans l'exercice de sa dignité l'activité la plus exemplaire. Les séances commençaient de bon matin ; les audiences après midi : toutes les informations étaient reçues et examinées, toutes les dépêches lues et discutées ; les raisons de droit étaient recherchées, les cas antérieurs comparés : le Pape se montrait souvent mieux instruit que les référendaires qui faisaient les rapports : il travaillait avec autant d'assiduité qu'auparavant, lorsqu'il était encore simple auditeur de rote : il ne consacrait pas moins d'attention aux détails de l'administration intérieure de l'état, aux relations personnelles, qu'à la politique européenne ou aux grands intérêts

(1) Ranke, t. 4, l. 4, § 10.

du pouvoir spirituel. On lui demandait où il trouvait son plaisir, il répondait : *A tout ou à rien.*

»Malgré toutes ces graves préoccupations, il ne se serait pas rendu coupable de la plus légère négligence dans l'accomplissement de ses devoirs religieux. Tous les soirs, Baronius entendait sa confession : tous les matins, il célébrait lui-même la messe. Dans les premières années de son pontificat, douzes pauvres mangeaient toujours à midi avec lui, dans un de ses appartements, et il n'y avait pas à songer aux plaisirs de la table; de plus, il jeûnait le vendredi et le samedi. Quand il avait travaillé pendant toute la semaine, sa récréation du dimanche consistait à faire venir quelques moines pieux ou les pères de la *Vaticella*, afin de converser avec eux sur quelques profondes questions religieuses. La renommée de vertu, de piété, de vie exemplaire dont il avait joui jusqu'à ce jour, s'accrut extraordinairement par ces austères habitudes, conservées même sous la tiare. Il le savait et il le voulait. C'est cette renommée même qui augmenta la considération de son pontificat. En tout, ce Pape procédait avec une circonspection très-éclairée. Il aimait le travail, et c'était précisément une de ces natures qui acquièrent de nouvelles forces par le travail. Lui aussi pouvait quelquefois se laisser emporter à des violences et à des reproches acerbes; cependant, quand il voyait qu'on restait silencieux devant la majesté de la papauté, et quand il lisait sur la physionomie la réponse muette et le chagrin des interlocuteurs, il rentrait aussitôt en lui-même et cherchait à réparer ses torts. On ne remarquait jamais dans sa personne que la plus parfaite convenance des sentiments et des manières, qui toujours s'accordaient avec l'idée d'un homme bon, pieux et sage.

Quelques Papes avaient pu, dans les siècles précédents, se croire au-dessus de toutes les lois et songer à exploiter pour leurs jouissances l'administration de leur dignité suprême; mais l'esprit de cette époque ne permettait plus un tel abus. Les habitudes individuelles étaient forcées de se réformer et de s'harmoniser avec la sainteté de la mission papale : l'accomplissement de cette mission devait être tout pour celui qui était appelé à en être chargé; il n'eût été possible ni de l'obtenir, ni de la conserver, sans une conduite qui répondît à la haute idée que le monde chrétien en avait (1). »

Voilà comme parle cet historien protestant. D'après son témoignage non suspect, depuis le concile de Trente, non-seulement les Papes sont irréprochables, mais il est devenu comme impossible qu'ils ne le soient pas. — Gloire à Dieu dans les siècles des siècles!

(1) Ranke, t. 3, l. 6, § 5.

FIN DU VINGT-QUATRIÈME VOLUME.

TABLE ET SOMMAIRES DU VINGT-QUATRIÈME VOLUME.

LIVRE QUATRE-VINGT-CINQUIÈME.

De l'an 1545 *à l'an* 1564, *concile œcuménique de Trente.*

—

§ Ier.

Les dix premières sessions, de 1545 à 1549, sous le pape Paul III.

§ IIe.

Evénements contemporains en Europe, en Amérique et au Japon.

§ Ve.

Promotion de Pie IV. Troisième reprise et fin du concile de Trente.

LIVRE QUATRE-VINGT-SIXIÈME.

De 1564, *fin du concile de Trente, à* 1605, *mort du pape Clément VIII.*

Heureux effets du concile de Trente par toute l'Eglise. — Grand nombre de saints en Italie et en Espagne. — Funestes suites de l'apostasie protestante en Angleterre, en France et en Allemagne.

FIN DE LA TABLE DU VINGT-QUATRIÈME VOLUME.

